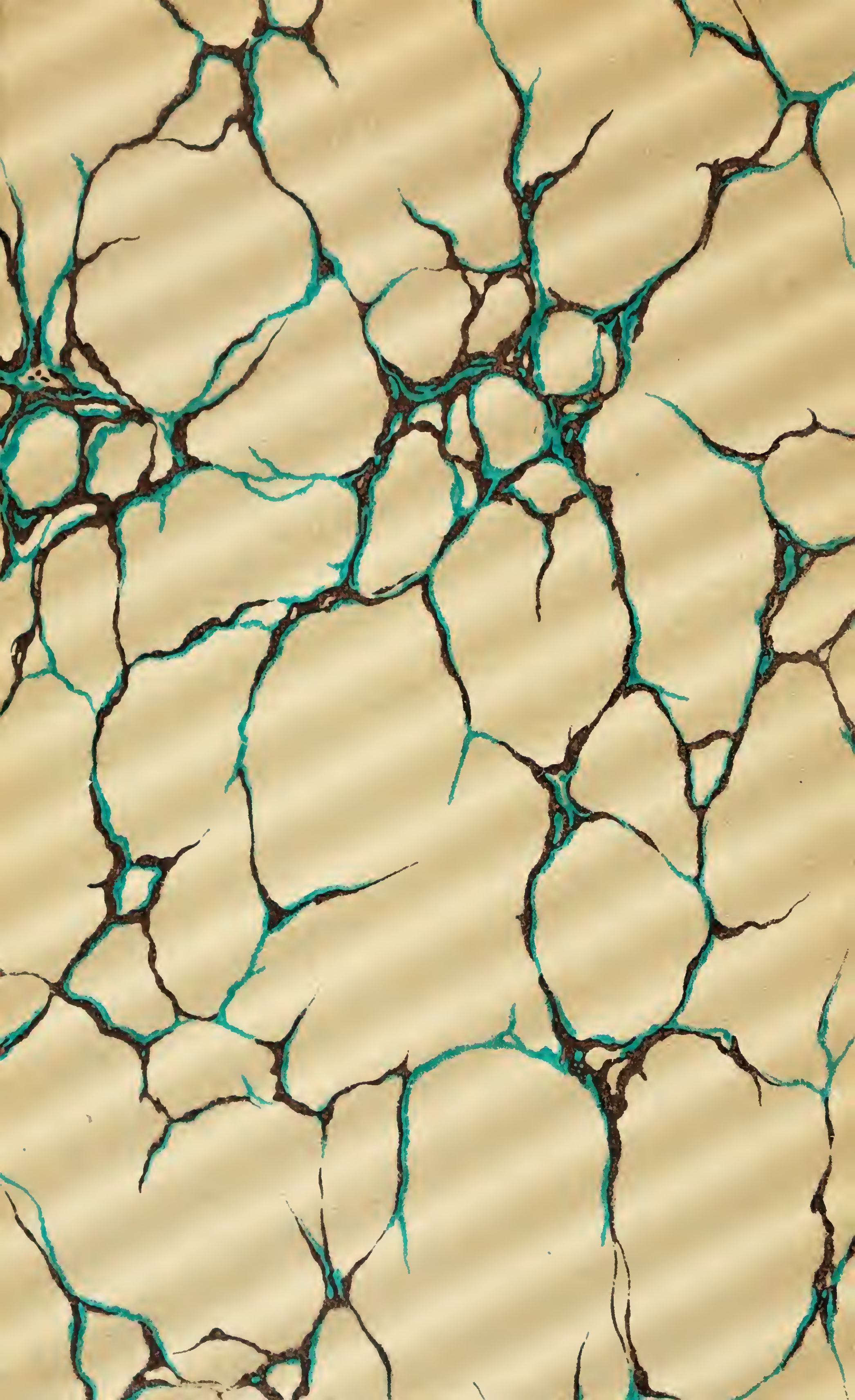
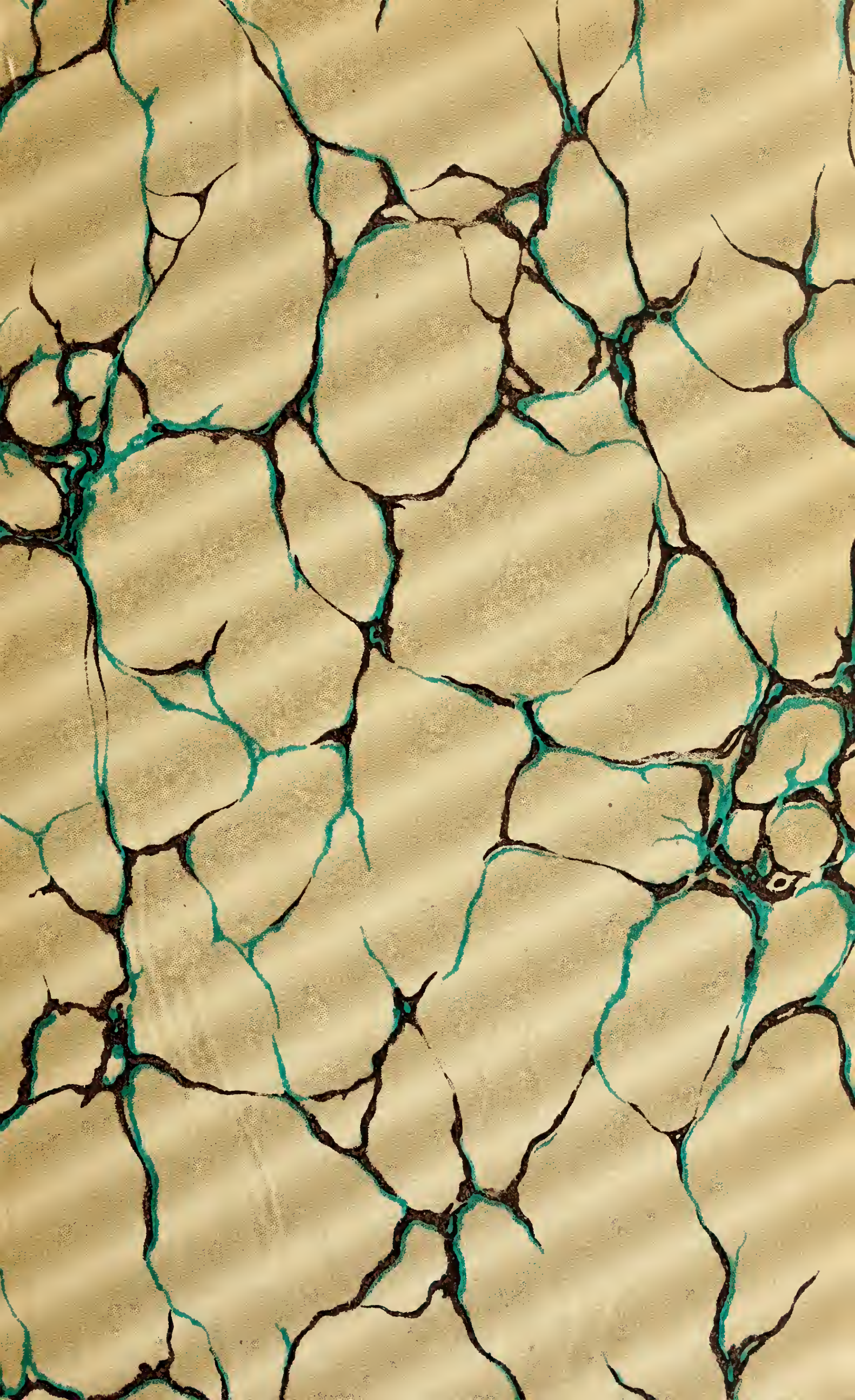






L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX



QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

54e ANNÉE — 1918

PREMIER SEMESTRE

VOLUME LXXVII

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ 31 bis



LXXVII° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Janvier 1918

N° 1473

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1473

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES,
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous nous excusons des irrégularités dans l'envoi des numéros, on voudra bien nous être indulgent, en considération des difficultés que nous rencontrons du fait de la guerre.

—

AVIS ESSENTIEL

—

La crise du papier

*Au début de la guerre, quand nous avons décidé la réapparition de l'*Intermédiaire, *nous avons diminué le nombre des numéros, en même temps que le prix de l'abonnement (12 francs au lieu de 16, pour la France ; 14 fr. au lieu de 18, pour l'étranger).*

Nous avons conservé ces conditions jusqu'à ce jour, mais l'augmentation de prix du papier est devenue telle que nous sommes dans la nécessité de prier nos abonnés de nous aider à passer cette crise.

L'abonnement restera réduit, *mais il sera porté durant l'année 1918 à*

14 FRANCS POUR LA FRANCE
16 — POUR L'ÉTRANGER

*Nous sommes persuadés que nos abonnés et lecteurs consentiront à ce léger sacrifice, qui est loin d'égaler celui que nous consentons pour assurer la continuité de la publication de l'*Intermédiaire *dans ces moments si difficiles.*

Questions

—

La couronne du sacre de Louis XVI. — *La Correspondance secrète* du règne de Louis XXI (citée par A. Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, 1865, t. II, p 1120) dit que la couronne posée sur la tête de ce prince à Reims, le 11 juin 1775, était celle de Charlemagne, conservée dans le trésor de l'abbaye de St-Denis. D'autre part, sous la date du 4 juin de la même année, les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres en France* (Edit. 1.785, t. VIII, p 62) affirment que la couronne destinée à ce sacre était due à Aubert, joaillier du roi.

Je désire savoir où est la vérité.

ADRIEN MARCEL.

—

Voyage de la duchesse d'Angoulême de sa sortie du Temple en Suisse. — D'après les notes que Madame Royale, fille de Louis XVI, a laissées de son voyage à sa sortie du Temple, les principales étapes auraient été les suivantes :

Partie de Paris le 19 décembre 1795 à minuit, elle aurait déjeuné à 9 h du matin à Guignes (50 kil. de Paris) serait passée à Nogent-sur-Seine et aurait couché à Gray (*sic*).

Après avoir voyagé le lendemain toute la journée et toute la nuit elle serait arri-

vée à Chaumont le 21 à 9 h. du matin pour déjeuner.

Le 22 elle arrive à Vesoul à 8 h. du soir n'ayant pu faire que 10 lieues dans la journée faute de chevaux.

L'indication de Gray comme localité où la duchesse d'Angoulême aurait couché le 19 au soir est évidemment erronée. Sait-on le lieu exact où elle aurait passé la nuit ? Ce ne peut être Gretz Armainvilliers où elle n'a pas passé et qui n'est qu'à une trentaine de kilomètres de Paris.

D'un autre côté, d'après une tradition qui me paraît véridique, Madame Royale aurait couché le 21 décembre à Langres qui est à vingt lieues de Vesoul et non à dix comme l'indiquent les notes de la princesse.

Je serais reconnaissant au collègue qui pourrait me donner quelque renseignement sur ces divers points. A. E.

—

Napoléon en Crète. — On m'a montré à Yérapétra, sur la côte sud de la Crète, « la maison où a couché le grand Napoléon ». On vend dans le pays des cartes postales représentant cette maison qui est située dans le quartier turc, à peu de distance de l'ancien port vénitien.

Dans quelles circonstances et à quelle date Bonaparte a-t-il pu séjourner à Yérapetra ? L'histoire de la campagne d'Egypte par un membre de la mission civile, Dufour, si mes souvenirs sont exacts, parle d'une escale à Malte, mais ne fait aucune allusion à un arrêt en Crète, pas plus à l'aller qu'au retour. P. Y.

—

L'inscription du monument de Michel Servet à Paris. — Ayant dû récemment me rendre à la mairie du XIVe arrondissement, j'ai eu, pour la première fois, l'occasion de voir la statue de Michel Servet, exécutée en 1908 par le sculpteur Baffier, qui se dresse sur la place de Montrouge.

En l'examinant, j'ai remarqué avec une certaine surprise que l'inscription gravée sur le piédestal se présente de la façon suivante :

A
MICHEL SERVET
BRULÉ VIF...

puis un grand espace vide.

M D L I I I

Pourquoi ces points suspensifs et ce « blanc » qui sembleraient indiquer que l'inscription primitivement projetée n'a pas été maintenue dans son intégralité ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Devises des 41e et 78e régiments d'infanterie anglaise. — Le 41e régiment, appelé aussi régiment Gallois, a pour devise : *Gwell augau neu Chwilydd;* et le 78e régiment (Highlanders), appelé aussi Ross-shire Buffs, a pour devise : *Cuidich'n Righ.*

Quelque intermédiairiste peut-il me fournir la traduction de ces devises ?

NAUTICUS.

—

Bourbon-Montperroux. — Existe-t-il quelque part une filiation de la branche des Bourbons, sieurs de Montperroux ? Leur sceau ne portait pas de fleur de lis, mais était « écartelé (métaux et émaux inconnus) avec un lambel à 5 pendants brochant sur le tout. » Etaient-ils de la race royale des Bourbon, ou d'une autre famille ? Leur postérité s'est-elle continuée ? NOLLIACUS.

—

Boyveau, gouverneur des Invalides. — Dans une lettre à d'Hozier, du 7 août 1770, un gentilhomme rappelle ses parentées avantageuses.

« Ces alliances sont celles des nobles... de Barbisey, premier Président au parlement de Dijon, de Boireau (*sic*) mort gouverneur des Invalides lequel avait épousé une sœur de madame de Barbisey... »

Il faut lire Boiveau, évidemment, Chevillard donne ses armes et l'excellent Dictionnaire de Chaix d'Est Ange le cite, mais sans son alliance. La Présidente était fille de Jean François de la Motte-Suilly, conseiller au parlement de Dijon et de Catherine de Thezut.

Un tableau généalogique de cette famille de la Motte, fort bien dressé par feu M. Aubert de la Faige, ne donne pas d'autre enfant au conseiller que Nicole, la présidente de Berbisey.

Un confrère Bourguignon me dira-t-il comment le gouverneur des Invalides s'apparentait aux La Motte de Suilly ?

SOULGÉ.

—

Rieux. — On sait que le dernier représentant de cette illustre famille bre-

tonne périt, après Quiberon, fusillé dans un marais où il s'était embourbé.

1° Quels furent les héritiers des Rieux ? Touchèrent-ils au milliard des émigrés ? Que devinrent leurs papiers ?

2° Où consulter la Mémoire imprimé du comte de Rieux pour les privilèges de la baronnie de le Hunaudaye (1763) ? Les recherches rapides effectuées à la bibliothèque de Rennes ont été infructueuses.

3° N'a-t-il pas été publié, il y a une vingtaine d'années par Madame du F., un roman historique « le dernier des Rieux » ? Son éditeur ? Capitaine DE GUENYVEAU.

—

Armoiries à déterminer : Chevron et tête de Maures. — Cachet du 18e : *écartelé de gueules au dextrochère armé tenant une hache d'armes ; au chef cousu d'azur chargé de 3 couronnes à l'antique et d'or à l'arbre accosté de deux... au chef de Pourpre* (peut-être pour sinople ?) *chargé d'une étoile. Accolé d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 têtes de Maures.*

Un cachet, abîmé, du 18e, donne : *d'azur chargé de..* (maillets ?) accolé des armes ci-dessus : *d'argent au chevron de gueules acc. de 3 têtes de maures.* Lyonnais. Empreintes à la disposition des chercheurs. SOULGÉ.

—

Ecu à blasonner Pile. — Je suis assez embarrassé pour blasonner un écusson étranger, et je serais très obligé si de nos collègues, forts en héraldisme, voulaient bien me dire comment décrire au juste un écusson où, avec un champ chargé de 2 pièces à dextre et à sénestre, il y a un chef d'azur, duquel se détache un triangle du même qui descend vers la pointe, qu'il n'atteint pas. Ce triangle allongé est, si je ne fais erreur, une *pile*. Est-il régulier de dire :... *au chef d'azur à la pile du même mouvant du chef* ? — La pile, si je ne me trompe, tient-elle bien les deux tiers, l'emmenchure un tiers et l'emmenche la totalité ? LA COUSSIÈRE.

—

Tableau d'Oudry. — Dans son compte-rendu du Salon de 1753, Grimm parle d'un tableau d'Oudry :

Que l'auteur a fait en conséquence d'un Mémoire qu'il a lu à l'Académie (et qui) représente sur un fond blanc cinq ou six objets blancs, et chacun d'un blanc différent : comme un canard blanc, une serviette damassée, une jatte de porcelaine blanche avec de la crème fouettée, une bougie avec son chandelier d'argent, et en haut du papier attachée. Ce tableau doit paraître d'un grand prix aux connaisseurs.

Sait-on où est ce tableau ? A-t-il été gravé ? SIMON.

—

« Pecca fortiter », adage attribué à Luther et à Bismarck. — Dans un article sur le prince de Bülow, publié dans le numéro du 15 décembre 1917 de la *Revue Hebdomadaire*, M. Welschinger, parlant des promesses faites à l'Alsace-Lorraine par le gouvernement allemand, écrit ceci :

Comment se fier aux promesses de ceux qui font des traités les plus solennels « des chiffons de papier » ? L'Allemagne a perdu la confiance des peuples, parce qu'elle a menti impudemment et qu'elle a fait sa devise exacte de la maxime cynique de Bismarck et de Luther : *Pecca fortiter* ? »

A quelle occasion le réformateur allemand a-t-il énoncé un pareil précepte, et dans quelle circonstance Bismarck se l'est-il approprié ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Virgilius ou Vergilius ? — J'ai lu je ne sais plus où, cela remonte assez loin, que le véritable nom de l'auteur des *Géorgiques* était Vergilius et non Virgilius. La déformation serait due sans doute au moyen âge ; ce ne serait pas la première fois qu'une erreur de copiste aurait fait loi. Et je m'adresse naturellement aux latinistes, collaborateurs de l'*Intermédiaire,* pour infirmer ou confirmer un souvenir demeuré fort imprécis. Mais à coup sûr je n'ai rien inventé. H.C.M.

—

Brouette à grenades. — Le n° 2040 du livret du Salon de l'an IV (1795) indique :

Brouette mécanique avec laquelle un seul homme peut jeter sur l'ennemi une quantité de grenades à la fois et récidiver en une minute.

Objet exposé « par le citoyen Person, mécanicien, ci-devant avoué, rue des Maçons, n° 444 ».

A-t-il été gardé quelque souvenir, texte ou gravure, décrivant cette brouette ?

SIMON.

Réponses

—

Le Kronprinz de Bavière est-il le souverain légitime de la Grande Bretagne (LXXVI, 283). — Depuis la mort du cardinal duc d'York en 1807, le dernier descendant dans la ligne masculine et légitime des Stuarts, son héritier légitime, aurait été le roi Charles Emmanuel IV de Sardaigne si tous les princes et princesses catholiques n'avaient pas été exclus du trône de la Grande Bretagne et le représentant actuel de ce prince est la reine de Bavière comme l'indique la filiation ci-après. La reine de Bavière que les quelques jacobites encore existants reconnaissent comme souveraine n'a jamais, que je sache, accueilli cette prétention.

Henriette d'Angleterre, sœur cadette de Charles II et de Jacques II, première femme du duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

|

Anne-Marie d'Orléans, épouse Victor-Amédée II, roi de Sardaigne.

|

Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne.

|

Victor-Amédée III, roi de Sardaigne.

|

Charles-Emmanuel IV, roi de Sardaigne.

|

Marie-Béatrice de Savoie, épouse François IV, duc de Modène.

|

Ferdinand d'Autriche (frère de la comtesse de Chambord).

|

Marie-Thérèse d'Autriche épouse Louis, roi de Bavière.

|

Rupprecht.

Les rois d'Angleterre de la maison d'Hanovre descendent, comme le fait remarquer notre collègue, d'Elisabeth Stuart, tante d'Henriette d'Angleterre. Ils étaient primés, dans l'ordre de primogéniture par 12 princes et princesses catholiques que Lesage indique dans son atlas généalogique. Ces princes et princesses appartenaient aux familles de Savoie (d'où descend la reine de Bavière), France, Espagne, Orléans, Lorraine, Salm, Ursel, Condé, Conti, Maine, Modène et Autriche. A.E.

***

Jacques Ier (Stuart) roi d'Angleterre, mort en 1625, fut père de l'infortuné Charles Ier et d'Elisabeth femme de l'électeur palatin Frédéric V, et grand mère de Georges Ier de Brunswick-Hanovre, qui devint roi d'Angleterre en 1714 à la mort de la reine Anne, et dont descend le roi Georges V — Charles Ier décapité en 1649, laissa pour enfants : 1° le roi Charles II, mort sans postérité légitime ; 2° le roi Jacques II, qui suit ; 3° Henriette Marie, première femme de Monsieur, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIV ; nous y reviendrons plus loin Jacques II eut trois enfants : 1° Marie, femme de Guillaume III d'Orange Nassau qui détrôna son beau-père en 1688, morte sans postérité ; 2° la reine Anne, morte sans postérité en 1714, qui eut pour successeur Georges Ier de Brunswick Hanovre ; 3° Jacques, prince de Galles (le chevalier de Saint-Georges) mort en 1766, reconnu roi d'Angleterre sous le nom de Jacques III, à la mort de son père, en 1701, par les légitimistes anglais, le pape Clément XI, le roi Louis XIV, etc. — Jacques III n'eût que deux fils : 1° Charles-Edouard (Charles III) dit le prétendant, mort sans postérité légitime en 1788 ; 2° Henri (Henri IX) duc d'York, cardinal mort à Rome le 15 juillet 1807 le dernier de sa maison. Les droits du cardinal défunt passèrent alors à la descendance de sa GRANDE TANTE, Madame, duchesse d'Orléans, fille de Charles Ier ; cette princesse n'eut que deux filles : Louise d'Orléans, reine d'Espagne, morte sans postérité et Anne Marie d'Orléans, reine de Sardaigne, mère du roi Charles Emmanuel III et grand-mère du roi Victor Amédée III. dont les trois fils, Charles-Emmanuel IV, Victor-Emmanuel Ier et Charles-Félix, se succédèrent sur le trône de Sardaigne de 1796 à 1831. — Charles-Emmanuel IV devint donc en 1807 l'héritier légitime des droits du dernier Stuart, mais il mourut sans postérité en 1819, et ses droits passèrent à son frère le roi Victor-Emmanuel Ier, mort en 1824, ne laissant que des filles, dont l'aînée Marie-Béatrice épousa le duc de Modène François IV. et fut mère de Madame la comtesse de Chambord, de donna Maria-Béatrice, mère de don Carlos, du duc de Modène François V, mort en 1875 sans postérité, et de l'archiduc Ferdinand

d'Autriche-Este, mort en 1849, lequel laissa pour unique enfant, l'archiduchesse Marie-Thérèse, aujourd'hui reine de Bavière. — Il résulte de ce qui précède que cette princesse est, à juste titre, pour les légitimistes anglais, Marie III, reine d'Angleterre, et son fils, Ruprecht, prince de Galles, car dans l'ordre de succession, la descendance de Madame, duchesse d'Orléans, FILLE de Charles Ier, prime incontestablement la descendance de l'électrice palatine, SŒUR du même Charles Ier. — C'est donc à la reine de Bavière seule qu'appartiendrait le droit de relever le nom de Stuart à titre de premier cognat, et le roi Georges V y saurait d'autant moins prétendre que son ancêtre le roi Georges Ier n'était pas le premier des ayants droit de son aïeule l'électrice palatine, mais était précédé dans l'ordre de primogéniture par de nombreux petits-enfants de cette dernière, écartés de la succession de la reine Anne, parce que catholiques ; parmi ceux ci et bien avant Georges Ier, figurait la célèbre Palatine Elisabeth, seconde femme de Monsieur, frère de Louis XIV, mère du régent et de plusieurs princesses, dont la descendance est aujourd'hui très nombreuse.

D. V.

*
* *

Voir Moreri, tome Ier, page 67, article « Angleterre ».

Voir particulièrement l'article de Jacques VI, roi d'Ecosse et 1er du nom, roi d'Angleterre.

Page 69. « Rois d'Angleterre de la Maison des ducs de Brunswick-Hanovre ». Dans cet article il est dit que Sophie de Bavière Palatin, mariée à Ernest-Auguste de Brunswick-Lunebourg, fut déclarée dans la séance du Parlement d'Angleterre du 23 mars 1701, la première dans la succession à la couronne d'Angleterre après la mort du roi Guillaume, de la princesse de Danemark et de leurs enfants et il fut résolu que la succession s'étendrait sur ses héritiers protestants ; ce qui fut fait au préjudice de cinq branches aînées qui étaient catholiques.

Voir aussi Moreri, tome II, articles Brunswick et Bavière.

Voir à l'article Bavière, page 195 celui de Frédéric V et aussi tome VI, l'article de Jacques VI.

GRANDMESNIL.

*
* *

La Maison qui règne en Angleterre a le droit de n'être pas fière de son origine germanique. Les nombreuses autres souches qui sont de même race ne sont point forcées de suivre cet exemple

Quel que soit le nom qu'il veuille porter, Georges de Saxe est un Saxe. Mais en tout cas il n'a aucun droit à prendre le nom des Stuart : Georges Ier lui-même l'avait laissé au Proscrit Il est vrai qu'il y a quelques jacobites qui survivent à l'extinction de la maison royale Stuart en 1807. J'en ai connu deux : un Higlander pince sans-rire et un Français qui pousse jusqu'à cette cristallisation la vénération de ses origines écossaises. Ces messieurs, ne reconnaissant pas le bill d'exclusion des branches non protestantes, ont, en effet, un candidat de qui le seul droit d'aînesse prime celui de Georges Ier de Brunswick-Hanovre, et ce serait chez les Wittelsbach que girait la légitimité à ce jour.

Je demande le temps de reconstruire la démonstration qui me fut faite, suivant plusieurs lignes féminines. Mais un Trône ne s'hérite pas comme un jardin. Toute légitimité se tire d'une règle qu'il a fallu fixer au début et que rien n'empêche de remanier dans la suite.

En Angleterre on décréta : le Trône au plus proche héritier même femelle. Un jour on ajouta : mais protestant. Patatras ! voilà deux lois invoquées, deux princes légitimes selon que l'on est vieux croyant ou moderniste.

En France, Loi Salique, Mérovingiens et Carlovingiens ne s'en éteignent pas moins hors du Trône. Les Capétiens s'installent, invoquent la loi à leur profit, puis Louis XIV doit y glisser l'exclusion d'une branche, et voilà encore deux Droits rivaux. La Religion des divers légitimistes de ce monde est touchante, mais que de schismes ! Au début de la guerre je soutenais au mess une opinion trop clairvoyante sur la Russie, et j'appelai du renfort à mon aide : « Voltaire, déclarai-je, dit du Trône moscovite qu'il n'est ni électif ni héréditaire, mais occupatif ». Cette autorité m'assura un demi-succès ; nul ne contesta la citation, nous déjeûnions en plein champ. Aujourd'hui un camarade, en congé comme moi, devient indiscret, il m'écrit : « Vous aviez raison,

mais où Voltaire a-t-il dit cela ? » oui, où ? J'ai peur d'avoir usé de l'Arouet légèrement, semblable à ce paradoxal psychologue de salon qui, avant d'énoncer ses plus étonnantes découvertes, proclamait : Chamfort a dit...

SOULGÉ-RIORGES.

***

Sans vouloir commettre l'inconvenance de m'occuper du fond même de la question, je dirai seulement que le « petit parti » anglais qui ne veut pas reconnaître comme légitime la dynastie régnante d'Angleterre, doit baser cette prétention, dont se gausse sûrement le loyalisme de l'immense majorité de nos chers alliés d'outre-Manche, sur le fait que Béatrice, fille d'Alphonse IV d'Este, duc de Modène et de Reggio, épousa Jacques II Stuart, roi d'Angleterre, et que le prince Ruprecht, héritier présomptif du trône de Bavière, est le fils de la reine Marie-Thérèse, dernier rejeton de la maison d'Este-Modène.

L'abandon officiel par Georges V de ses noms de famille allemands est un fait accompli ; ils sont remplacés depuis plusieurs mois par celui de Windsor.

NAUTICUS.

[Nauticus, nous adresse cette seconde note] :

***

Dans ma réponse à la question, je disais : « L'abandon officiel par Georges V de ses noms de famille allemands est un fait accompli ; ils sont remplacés, depuis quelques mois, par celui de Windsor ».

C'est dans la réunion du Conseil privé tenue le 17 juillet dernier, au palais de Buckingham, que le roi a signé la proclamation où il déclare que le nom de Windsor sera seul porté par sa maison et sa famille, à l'exclusion de tous les titres allemands qui les désignaient auparavant. Ce document spécifie que tous les descendants en ligne masculine de la reine Victoria nés sujets anglais, autres que ceux de la ligne féminine qui pourront se marier ou peuvent être mariés, porteront le dit nom de Windsor. En conséquence, le roi Georges V renonce pour lui et tous les descendants de sa grand'mère qui sont sujets anglais, à qui il enjoint d'en cesser l'emploi, aux titres de duc et de duchesse de Saxe, de prince et de princesse de Saxe-Cobourg-et-Gotha, ainsi qu'à tous les autres titres allemands antérieurement portés par lui et par eux.

Quoique le titre de maison de Hanovre fut celui par lequel la famille royale actuelle d'Angleterre était habituellement connue, celui de maison des Guelfes était un titre plus officiel. Il en existe un troisième qui nous conduit plus près de l'origine de cette famille, celui de maison de Brunswick et Este.

Vers l'époque de la conquête normande un marquis italien d'Este épousa l'héritière du duc bavarois Guelfe. Leur descendant, Henri le Lion, se maria à Maud, fille d'Henri II d'Angleterre, mais, ayant refusé de prendre le parti de l'empereur Frédéric Barberousse contre le pape Alexandre II, la maison des Guelfes fut remplacée en Bavière par celle des Wittelsbach, encore aujourd'hui régnante, et la première se retira dans ses possessions du Brunswick. Postérieurement, la maison de Brunswick se divisa en plusieurs branches, et ce fut par son mariage avec sa cousine Sophie-Dorothée que Georges-Louis de Hanovre devint duc de Brunswick-Lunebourg. Sa mère était une petite-fille de Jacques Ier d'Angleterre, et ce fut par application de l'Acte relatif à la succession au trône, voté sous le règne de la reine Anne, qu'il fut appelé à devenir Georges Ier d'Angleterre. Le prince Albert, mari de la reine Victoria était, avant son mariage, prince de Saxe-Cobourg, titre qui a été quelquefois employé en liaison avec la famille régnante, mais sans sanction officielle, puisque, par un Acte spécial du Parlement, le mari de la reine s'appelait le prince Consort, mais jamais le Roi.

L'opinion de la reine Victoria sur la question a été donnée dans une déclaration qu'elle a faite en 1890, dans les circonstances suivantes : M. C. E. Hallé, dans ses *Notes d'après une vie de peintre*, dit que, lorsque sir Coults Lindsay et lui s'occupaient d'une Exposition de peinture relative à la maison des Guelfes, « étant quelque peu embarrassés au sujet de l'exacte appellation à employer pour désigner une Exposition représentative de la dynastie régnante », Lindsay écrivit à sir Henry Pousonby pour lui soumettre la question. Au bout de quelques jours, sa lettre lui fut retournée avec l'annotation

suivante de la main même de la reine Victoria :

« Notre nom est Guelfe d'Este ».

« Cette lettre ainsi apostillée aurait été un document intéressant à conserver dans les archives de la nouvelle Galerie de peinture, mais, quelques semaines plus tard, nous reçûmes du palais de Windsor l'ordre de l'y renvoyer, ce qui était la règle invariable dans le cas de lettres et de notes manuscrites de sa Majesté, à l'exception de celles qu'elle adressait à ses amis personnels ». NAUTICUS.

***

Mêmes renseignements : BERNARD LATZARUS.

—

Ordinations à Paris pendant la Révolution (LXXVI, 331). — J'ai une liste assez complète des ordinations faites à Paris par l'évêque de Saint-Papoul de 1795 à 1800. Je la publierai prochainement dans une revue car les renseignements qu'elle donne sont de nature à intéresser beaucoup de chercheurs, et j'y ajouterai quelques notes biographiques concernant les prêtres ordonnés pendant cette période. Si d'ici là M L. C. veut me dire de quel ecclésiastique il s'occupe, je ferai mon possible pour le satisfaire sans retard

P. PISANI.

—

Les prêtres assermentés (LXXVI, 189, 343. — Je m'excuse de n'avoir pas, malgré la façon tres complète dont la question est traitée à l'*Intermédiaire*, compris quelle était la situation d'un Prêtre condamné à mort le 29 mars 1794, pour recel de reliques, service du culte, etc., et dont le réquisitoire contient cette phrase : « Quant au serment il n'a prêté que celui de Liberté-Egalité. »

Il disait la messe et cohabitait avec des prêtres n'ayant prêté aucun serment. Quelle situation avait-il vis à vis de l'autorité religieuse et vis à vis des lois révolutionnaires ? S. R.

—

Louis XVIII, ses sentiments religieux à l'heure de sa mort (LXXV ; LXXVI, 53, 100, 252, 293, 347). — Sur les obsèques religieuses de Louis XVIII, lire les deux pages que leur consacre dans ses *Souvenirs d'un Nonagénaire* t. II, p. 313, F. Y. Besnard, qui y assista.

LOUIS CALENDINI.

Les conjurés de Boulogne (LXXVI, 235). — La plupart des complices de Louis-Napoléon subirent leur peine dans la citadelle de Doullens.

Le commandant Parquin y écrivit ses *Mémoires* et y mourut le 19 décembre 1845.

Fialin de Persigny, étant tombé assez gravement malade dans sa prison, fut transféré de Doullens à la Conciergerie à Paris, pour être transporté aussitôt à Versailles, les uns disent à l'Hôpital militaire de cette ville, les autres dans une maison de santé dirigée par un docteur Battaille ; il avait donné, assure-t on, sa parole de ne point s'éloigner de la résidence qui lui avait été assignée, et il y vécut jusqu'à la révolution de 1848 dans un état de liberté presque complète. Rendu libre par la chute de Louis-Philippe, il participa à l'agitation bonapartiste qui devait conduire à l'élévation du prince Louis Napoléon à la présidence de la République, puis au Coup d'état du 2 décembre, et aboutir au rétablissement de l'Empire. A partir de ce moment, sa carrière est trop connue pour qu'il soit besoin de la rappeler ici. De son mariage avec Mlle de la Moskowa, Persigny eut trois filles : Mmes de Chevrier, de Friedberg et la baronne de Schlippenbach, que j'ai rencontrée il y a quelques trente-cinq ans au Japon où son mari était vice-consul de Russie.

Napoléon d'Ornano devint sous l'Empire inspecteur des bâtiments impériaux et mourut en 1859.

Le comte Joseph Orsi, après avoir purgé sa peine de cinq ans de détention, alla résider à Londres. C'est lui que Louis-Napoléon chargea de négocier avec le fameux duc Charles de Brunswick, chassé de ses états et réfugié dans cette ville, un emprunt de cent cinquante mille francs destinés à faire face aux frais imprévus de son évasion de Ham. Orsi réussit dans son entreprise et parvint même à pénétrer dans la prison du prince et à lui rendre compte de l'heureux résultat de sa mission Il faut lire dans l'ouvrage de M. André Lebey sur les trois coups d'état de Napoléon-Bonaparte, *Strasbourg et Boulogne*, le récit pittoresque de l'entrevue qu'eut Orsi à Londres avec l'opulent principicule allemand.

Le général de Montholon et le docteur

Conneau avaient obtenu d'être incarcérés à Ham avec le prince. Ce dernier, qui se défiait peut-être du sang froid de Montholon, ne prévint pas celui-ci de son projet d'évasion; le général se montra fort offusqué de ce manque de confiance et sollicita du gouvernement de Louis-Philippe sa mise en liberté qui lui fût accordée quelque temps après. Il fut élu en 1849 député de la Charente-Inférieure et mourut en 1853, laissant plusieurs enfants dont une fille, Mme du Couëdic qui habitait jadis Versailles et avait une nombreuse progéniture, et un fils, le comte Tristan de Montholon qui entra, sous l'Empire, dans la diplomatie et que j'ai eu l'avantage de connaître en 1886 à Athènes où il représentait la France : c'était un homme charmant, d'une tenue et d'une urbanité parfaites, portant beau et qui réalisait absolument le type «vieille carrière» qu'a connu une époque disparue. Il avait épousé à Athènes la fille du comte Fé d'Ostiani, ministre d'Italie en Grèce, et est mort en 1900 ambassadeur de la République française à Berne sans laisser de postérité.

Le docteur Conneau fut, comme chacun sait, l'auteur principal de l'évasion du prince, et subit, de ce fait, une condamnation en 1846 Sous l'Empire, il fut nommé premier médecin de Napoléon III et devint membre de l'Institut de France ; il siégea au Corps législatif de 1852 à 1867 et fut appelé ensuite au Sénat ; il mourut en 1877, laissant un fils qui était un des menins du prince impérial et est devenu un de nos brillants généraux de cavalerie.

Voisin et Laborde subirent leur peine à Chaillot dans une maison de santé. Mais je n'ai pu savoir ce qu'ils étaient devenus après leur libération, non plus qu'Aladenize, Mésonan et les autres conjurés incarcérés à Doullens.

Un bibliophile comtois

—

La maison de Franklin à Passy (LXXVI, 92, 202, 300).— Les héritiers de M. Pâris d'Illins possedent, outre des lettres de Benjamin Franklin à Madame Brillon de Jouy (belle-mère du Général Pâris d'Illins, tué à Ocâna) et datées de Passy, un petit tableau représentant la maison de Franklin et les vignes ». Ce devait être vers l'emplacement de la « rue des Vignes » actuelle : cela est d'autant plus vraisemblable que l'experience du paratonnerre a été faite sur l'emplacement de la maison des Frères rue Raynouard, propriété bordée par la rue des Vignes

Franklin traitait les Brillon de Jouy de « bons voisins » ; ceux-ci habitaient rue de l'Annonciation et y auraient possédé un fort beau jardin. — Franklin, goutteux, redoutait les escaliers de Mme B. de J. mais toutefois lui faisant une cour que les 80 ans de l'un autorisaient vis-à-vis des 30 ans de l'autre, il lui écrivait que si elle, souffrante, ne pouvait descendre, lui, monterait jusqu'à elle, aidé par son fils (Celui-ci aurait-il parfois habité Passy ?)

Franklin avait fait faire son portrait par Duplessis et l'avait offert à sa spirituelle et jolie voisine. — Madame Vigée-Lebrun en mentionne un à la plume mais parle pourtant de « l'habit gris tout uni » qui est celui de la toile de Duplessis. Madame Vigée-Lebrun ajoute : » Je l'ai beaucoup vu chez Madame Brion qui habitait constamment Passy, Franklin passait là toutes ses soirées : Madame Brion et ses filles faisaient de la musique, etc... (*Souvenirs de Madame Vigée Lebrun* 2 vol. Charpentier 1889 .

L'harmonica de Franklin existe également chez les petits-enfants de Madame Brillon de Jouy.

Mme Brillon de Jouy était arrière petite fille de Anne Tribolet, nièce de Bourdaloue, morte en 1778. N. J. de P. G.

—

Le Chemin des Dames (LXXV ; LXXVI, 106, 187, 209). — Décidément, ma première impression semble être la bonne, malgré les savantes appréciations de plusieurs confrères. — Je crois que le lieu dit *Chemin des Dames* est très antique, voire même préhistorique (1); et que cela signifie, simplement : le *Chemin des Fées* !

Sans connaître le moins du monde le pays, je soupçonne que ce vieux chemin *gaulois* devait mener à une *Source sacrée*, qui existe peut être encore, ou peut avoir totalement disparu aujourd'hui. — Il ne reste plus qu'à la rechercher...

Dr Marcel Baudouin.

(1) Tous les préhistoriens savent que *Bove* signifie *Grotte* ou *Caverne* (trou dans lequel tombent les *bœufs*, quand la voûte du souterrain s'effondre).

République de Quelimane (LXXVI, 237). — Voici *peut être* l'explication de cette surcharge postale Plusieurs timbres poste du Portugal portent la surcharge *republica*, surtout pour permettre aux stocks de ceux coloniaux du temps de la monarchie, d'avoir cours légal. En outre il est d'usage dans beaucoup de colonies portugaises—et cela vraisemblablement pour gagner de l'argent sur le dos des collectionneurs — de créer des timbres par provinces coloniales. C'est ainsi que nous en avons vu des Madère portant le nom de Funchal, pour le Mozambique, celui de Lourenço — Marques, etc. Il est possible que le timbre qui intrigue le savant géographe, qui a posé la question, porte les deux surcharges séparées, mais dont la superposition a pu lui faire croire à une union.

LA COUSSIÈRE.

—

Le millième jour de la guerre ? (LXXV, 322). — D'une part, *guerre* signifie hostilités effectives, le premier jour de la guerre semble donc être le 4 août 1914 : de l'autre, le 2 août 1914 est une date trop historique et trop gravée dans les cœurs par des larmes de sang pour ne pas être prise comme origine de l'état actuel des choses.

La question peut d'ailleurs fort prêter à controverse.

HENRI SEBBAN, à Médéa.

—

Société des Bénédictins anglais de Saint-Edmond (LXXVI, 140, 254). — La société dont il est ici question est la Congrégation Anglo-Bénédictine qui fut obligée par suite de la persécution exercée contre les catholiques en Angleterre, d'établir des succursales sur le Continent.

En 1617, sous Louis XIII, quelques-uns de ces pères vinrent à Paris.

Ils durent plusieurs fois changer de domicile.

En 1632, ils se fixèrent dans une maison achetée aux Feuillantines dans le quartier St-Jacques.

Ils y unirent en 1640 trois autres maisons dont ils firent l'acquisition.

En 1642, elles furent transformées en maison conventuelle pourvue d'une église dédiée à St-Edmond, d'un dortoir et autres lieux réguliers.

Alors Jean François de Gondi, premier archevêque de Paris, permit aux pieux habitants de ce nouveau monastère d'ouvrir l'église au public, d'y célébrer la messe, chanter les heures canoniales et y entendre les confessions des Anglais, Irlandais et Ecossais, avec certaines restrictions supprimées après lui ; ils furent plus tard assimilés en tout aux religieux français.

Jacques II, roi d'Angleterre, étant mort à St-Germain en Laye, où Louis XIV lui accordait l'hospitalité, fut enterré dans cette église des Bénédictins Anglais de St Edmond. Ce monastère subsista jusqu'à la Révolution française.

Les cendres de Jacques II reposent maintenant dans l'église paroissiale de St-Germain en Laye. P. A.

—

Portrait de Bussy-Rabutin (LXXVI, 334). — Nous avons un portrait de Roger de Bussy-Rabutin dont la seule autorité est d'être authentique.

Il était à Chazeu d'où ont été datées un certain nombre de lettres et vient de la fille du commandant de Bussy, Louise de Rabutin, mariée à Gilbert de Langhac, marquis de Coligny, Comte de Dalet.

Marquise DE LAGUIGHE,
Douairière.

—

Relation du procès de la marquise de Cabris (LIX, 726). — A défaut du document demandé, se reporter, au sujet des *Couplets à l'honneur des dames de Grasse* et du procès qui suivit à l'intéressant volume de Dauphin Meunier : *Louise de Mirabeau, marquise de Cabris*, Paris, Emile Paul, 1914 ; in-8, de XI — 460 p.) P. D.

—

Léon Dusautoy (LXXVI, 92, 305). — Notre confrère P. R. nous permettra une petite rectification au sujet des tailleurs impériaux.

Alfred le culottier demeurait rue de la Paix : le tailleur *militaire* de Napoléon III occupant l'appartement situé au-dessus du Café-Cardinal se nommait Paule.

ACEITE.

—

Portrait de Lady Ellenborough par Lawrence (LXXVI, 189, 374). — Voir les ouvrages de Whitman et de Sir

Ronald Gower sur les œuvres de Sir Thomas Lawrence, en vue de savoir si ce portrait a été gravé. A. G.

* * *

Le portrait de Lady Ellenborough doit se trouver actuellement au Musée métropolitain de New-York. Il y a au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale dans l'œuvre de Thomas Lawrence (Cote Cd 42, a, format in-folio) une photographie de cette peinture faite par Braun et Cie en 1906. Voir également le volume Ac 96, in-folio. Musée métropolitain de New-York. A. R.

—

La Collection japonaise des Goncourt (LXXVI, 97, 306). — Dans une vente de documents que je fis à l'H. D., salle 10, les 20 21 mars 1911, dont le Catalogue in-4° fut tiré à 800 exemplaires et 600 illustrés, notre confrère Ash verra p. 48, n° 314 : « Catalogues in-4, Goncourt, frères, (Objets d'art et choses d'Extrême-Orient), le 2e non i l. »

J.-C. ALFRED PROST.

* * *

« Et la vente Goncourt ! Je suis entré, le soir du dernier jour de l'exposition, dans la vaste salle où les dessins, les sanguines, les pastels qui furent la parure du *grenier* célèbre, avaient été réunis pour la dernière fois. Je ne crois pas avoir jamais respiré une plus lourde atmosphère. Des milliers et des milliers de gens avaient défilé et haleté — là depuis le matin. On se sentait dès l'entrée, saisi à la gorge par une sorte de strangulation et serré aux tempes par une migraine soudaine. Que de microbes dans l'air ambiant de ces œuvres exquises ! » (1).

Toutes les collections furent, en effet, vendues, suivant la volonté d'Edmond de Goncourt :

« Ma volonté est que mes dessins, mes estampes, mes bibelots, mes livres, enfin les choses d'art qui ont fait le bonheur de ma vie, n'aient pas la froide tombe d'un musée, et le regard bête du passant indifférent, et je demande qu'elles soient toutes éparpillées sous les coups de marteau du commissaire-priseur et que la jouissance que m'a procurée l'acquisition de chacune d'elles, soit redonnée, pour chacune d'elles, à un héritier de mes goûts. » EDMOND DE GONCOURT.

(1) JULES CLARETIE : *La Vie à Paris 1897*. Paris, Pasquelle, 1898 ; in-12 ; p. 50-51.

(2) Reproduit en fac-similé en tête du Catalogue de sa Collection des Goncourt.

Il a été publié de la collection des Goncourt de luxueux catalogues. Je ne possède malheureusement que celui qui concerne ses livres modernes, dont la vente eut lieu les 5, 6, 7, 8, 9 et 10 avril 1897.

Les *Fleurs du Mal* ne figuraient pas en édition originale à cette vente, mais par un exemplaire « sur bon papier » — le catalogue spécifie « sur papier de Hollande » — de la seconde édition, vierge de toute dédicace.

La sympathie entre les trois hommes semble, d'ailleurs avoir été médiocre. Ayant soupé, en octobre 1857, deux mois après le procès des « Fleurs du Mal », à côté de Baudelaire, au Café Riche, les Goncourt en traçaient ce portrait exempt d'aménité :

« Baudelaire soupe aujourd'hui à côté de nous. Il est sans cravate, le col nu, la tête rasée, en vraie toilette de guillotiné. Au fond, une recherche voulue, de petites mains, lavées, écurées, soignées comme des mains de femme — et avec cela une tête de maniaque, une voix d'acier, et une élocution visant à la précision ornée d'un Saint-Just et l'attrapant.

« Il se défend obstinément, avec une certaine colère riche, d'avoir outragé les mœurs dans ses vers » (3).

Comme protestation contre le jugement inique de la VIe Chambre, c'est plutôt insuffisant.

Il fallut que les Goncourt fussent, à leur tour, poursuivis, pour que le ton changeât un peu et qu'ils se décidassent à rendre justice au poète, et, lui rendre justice, c'était s'élever eux-mêmes à la hauteur de Baudelaire et de Flaubert :

« Il est vraiment curieux que ce soient les quatre hommes les plus purs de tout métier et de tout industrialisme, les quatre plumes les plus entièrement vouées à l'art, qui aient été traduits sur les bancs de la police correctionnelle : Baudelaire, Flaubert et nous. » (4).

Cette fois, sa note était juste... ou à peu près. PIERRE DUFAY.

—

Guiard (LXXVI, 133). — *Le Diction. hist* de Lalanne cite Adélaïde Labille, dame Guiard, comme peintre au XVIIIe siècle.

3.-4 *Journal des Goncourt. Mémoires de la Vie littéraire.* Tome Ier, Paris, G. Charpentier, 1887 ; p. 211 (octobre 1857), 358 (décembre 1860).

Elle naquit à Paris en 1749 et mourut en 1803. Elle était membre de l'Académie de peinture en 1781. Adélaïde Guiard est connue par divers portraits conservés à Versailles. Fut-elle miniaturiste ? La notice ne le dit pas.

E. FYOT.

—

La fin de Mlle Lespinasse (LXXVI, 286). — Il suffit de parcourir le livre de M. de Ségur sur Julie de Lespinasse pour se rendre compte que le marquis de Mora, tuberculeux au dernier degré, a pu lui communiquer son mal, en supposant qu'elle n'en portât pas déjà en elle même le germe. Les agitations de son amour pour Mora, le drame intime de passions en lutte et de remords qui la déchire quand elle est, à son insu, devenue la maîtresse de M. de Guibert, sa tentative de suicide par le poison à la nouvelle de la mort de Mora ruinent définitivement sa santé ; ce ne sont plus que maux de tête, vertiges, insomnies obstinées, spasmes nerveux, convulsions ; l'opium dont elle se bourre pour dormir doit achever de désorganiser ses nerfs. Abandonnée par Guibert qui se marie, après une crise nerveuse où on croit qu'elle va mourir, elle renonce à faire appel aux médecins, prévoit et hâte sans doute, en abusant plus que jamais des soporifiques, la fin qui la délivrera de ses chagrins. La fièvre, l'amaigrissement, qu'elle attribue à l'action de la douleur, peuvent bien être aussi les marques de la consomption. Causes physiologiques et causes morales agissent ici dans le même sens. De toute façon, on l'a remarqué depuis longtemps, Julie de Lespinasse est, au temps du « préromantisme », une héroïne romantique complète.

IBÈRE.

***

Voir : *Julie de Lespinasse*, in-8°, par le marquis de Ségur.

A. N.

—

Montlosier, la croix de bois et les Mystère de la vie humaine (LXXVI, 191, 357). — La toute dernière œuvre de philosophie transcendante du comte de Montlosier : *Les Mystères de la Vie humaine*, est un livre bien coordonné fortement conçu, dont les hypothèses de sévère allure sur l'éclosion des êtres et des choses n'ont pas, précisément, classé leur auteur parmi les auteurs gais. Les grelots n'etaient pas de sa sphère. Le sujet traité d'ailleurs ne les recherchait guère.

De ces susdits *Mystères* la seconde édition, imprimée par Casimir éditée par Lequien, fils, libraire à Paris, en 1833 comprend deux volumes in-8°, de LII 341 et 381 pages. Ils sont précédés d'une longue notice sur la vie de M. de Montlosier, par M. F. de Montrol

Si j'habitais encore Paris, j'en mettrais volontiers à la disposition de M. Ed. Th., mon propre exemplaire, mais son envoi de la province, par chemin de fer, en temps de guerre, me semble d'un mode d'expédition un peu bien aléatoire.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

***

Voir ce qu'écrit Quérard dans *La France littéraire* (Tome VI, col 266) sur l'ouvrage *Des Mystères de la vie humaine*, qui parut neuf ans avant la mort de son auteur.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

On lit dans la notice sur le comte de Montlosier (pages 18 et 19) signée F. M. et placée en tête des « Mystères de la vie humaine (1829, 2 vol. in-8°, Pichon et Didier, éditeurs) :

> Ces belles, ces magnifiques paroles par lesquelles M. de Montlosier leur rappela (aux possesseurs de bénéfices, d'abbayes) que ce n'était pas une croix d'or mais une croix de bois qui avait fait la conquête du monde... furent partout répétées, admirées surtout. Des historiens les ont signalées comme un mouvement oratoire de la plus haute éloquence. M. de Lamennais les a reproduites pour son compte dans un de ses ouvrages ; M. de Chateaubriand les a citées avec admiration dans les premières éditions de son « Génie du christianisme ». Nous ne savons pourquoi les témoignages de cette admiration ont disparu dans les éditions suivantes.

Ce n'est pas une réponse précise à la question posée. C'est peut être une contribution utile.

M. B.

—

Pierre de Montreuil ou de Montereau. La construction de Notre-Dame de Paris (LXXIII ; LXXVI, 14, 111, 300.) Je ne me rappelle plus si M. Henri Stein a publié le texte complet

du document relatif à Pierre de Montereau et dont M. Ardouin Dumazet est en peine. Ce dernier le trouvera en partie, sinon en entier, dans la courte étude publiée par M. H. Stein sur Pierre de Montereau dans le vol. LXI, (1902) du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, (p. 99-104).

RIEKA.

—

Moreau de Brazey (LXXVI, 334). — Les familles bourguignonnes qui portèrent le nom de Brazey sont depuis longtemps éteintes.

La noblesse aux Etats de Bourgogne par Beaune et d'Arbaumont spécifie que deux familles furent autrefois désignées sous ce nom. La première etait originaire de Brazey-en-Montagne près de Saulieu. Elle remonte à Labaudus qui vivait en 1180 et a donné plusieurs bienfaiteurs du prieuré de Bar en 1285, des abbesses de St-Jean d'Autun et des seigneurs de Gissey-sous-Salmaise, de Nanteuil, de Cussigny, d'Aubigny, de la Roche-Vanneau et de Brazey. La seconde, originaire de Brazey-en-plaine, près de St Jean-de Losne, remonte à Guy, chevalier en 1260 et a fourni un maire de Dijon, Humbert de Brazey, en 1288, un abbé de Morimond en 1504 et plusieurs clercs ou écuyers des ducs. Aucune d'elles n'a de Moreau dans ses alliances.

Les Brazey portaient : *de gueules à la croix d'hermines.*

E. FYOT.

—

Mortemart (LXXVI, 288). — Jean-François de Rochechouart, baron de Clermont et Lescure, vicomte de Soulan, épousa en 1640 Jeanne de Foix.

Foix porte *d'or à 3 pals de gueules.*

On cite des sceaux Rochechouart à 3 fasces ondées, mais ce ne sont pas là les armes habituelles de cette maison.

Il faudrait préciser l'époque de la plaque et le lieu.

S. R.

—

Pierre Rousselet, architecte (LXXV, 239). — Pierre Rousselet, architecte, en 1752, présenta un projet intéressant pour la décoration de la place Louis XVI, mais ce fut J. A. Gabriel qui l'emporta. En 1753, dans la plaine Saint-Denis, il construisit pour un sieur Larcher, une maison de plaisance. Plus tard en 1756, il est occupé à des travaux dans la Sainte-Chapelle et c'est lui qui donne les dessins d'un buffet d'orgues. En 1757, il est nommé membre de l'Académie d'architecture.

Entre autres travaux de lui, on cite encore : l'Hôtel de Tessé sur le quai Voltaire ; la décoration intérieure des salons de l'hôtel de la duchesse de Bouillon, rue Neuve des Petits Champs ; les deux pavillons du Château de Livry ; les cuisines du Château du Raincy, aujourd'hui détruites. Il était membre des Académies de Florence et de Bologne et mourut en 1763.

Sur Rousselet : voir : Piganiol de la Force ; Les Archives de l'Art ; T. I. Dictionnaire des architectes de Lance, T. I. ; Blondel et Patte.

GEORGES DUBOSC.

—

Les Tascher (LXXVI, 286). — Voir le dictionnaire de la Chenaye-Desbois et les ouvrages de M. Frédéric Masson.

A. N.

* * *

La famille Gondot d'Artemare (Ain) était alliée à la famille Tascher. Dans les archives de cette famille Gonod j'ai vu des papiers concernant les Tascher.

A. CALLET.

* * *

Je trouve dans un catalogue de marchand d'estampes, la rubrique suivante : Tascher (Joachim) de Falkenstein, d'Igis en Suisse, né en 1758.

Un de mes anciens condisciples de collège s'appelait Robert de Tascher, il devait être né vers 1875, se disait de la famille de l'Impératrice Joséphine, son nom était toujours précédé de la particule.

RADIUS.

—

Etienne Thénard (LXXVI, 144, 311). — J'ai publié sur les Thénard sept notices biographiques dans mon *Dictionnaire des Comédiens français*, à savoir sur :

1° Mme Thénard mère, Marie Magdelaine, Claudine Chevalier, Perrin, dite surnommée la « grande » pour la distinguer de toutes les autres Thénard, née à Voiron, Dauphiné, en 1757, morte à Paris le 20 décembre 1849.

2° Thénard aîné, Auguste Pierre Louis Chevalier Perrin dit-fils de la précédente,

né à Lyon le 24 avril 1779, mort à Metz le 17 octobre 1825.

3° Mme Thénard aîné, Elisabeth Julie Lizarde, femme Perrin, née à Paris le 20 décembre 1782, mariée au précédent à Brest; Montpellier 1857, disparue en 1858.

4° Thénard jeune, Marc Antoine Jean-Baptiste Nourry-Grammont dit surnommé « Coco Thénard », ou Antoine le Blond, fils légitime de Grammont et de Mme Thénard la grande, né à Paris le 9 juin 1783, mort le 31 janvier 1850.

5° Mme Thénard, Louise Durand, fille de Louis Durand de Loyauté et de Mme Thénard la grande, née à Paris le 5 septembre 1893, femme Masson de Puitneuf, retirée en 1855.

6° Mme Thénard Gabrielle, Raymonde Bousigues, femme d'Etienne Thénard, née le 5 mars 1809 à Nimes, morte à Neuilly-sur-Seine le 19 septembre 1861.

7° Mme Marie Jenny Thénard Vernin, fille d'Antoinette Thénard, la cantatrice, petite-fille de Louise Durand Thénard, née à Paris en 1849.

Ces notices étant beaucoup trop longues pour être reproduites ici (environ 500 lignes) je me tiens à la disposition de J. C. Alfred Prost, V. A. T. pour lui fournir les détails complémentaires qu'il désire.

HENRY LYONNET.

—

Acte de charité de Villemessant (LXXVI, 287) — Le ministre dont il est question était *Clément Duvernois*.

J'ai entendu raconter cet acte de charité de Villemessant par Jules Vallès qui le tenait du directeur du *Figaro*.

A. CALLET.

—

Volney était-il apparenté à la mère de Victor Hugo? (LXXVI, 192). — Ni Volney, ni la mère de Victor Hugo n'ont jamais rien eu de féodal. Constantin-Francois Chassebœuf, qui prit le pseudonyme de Volney en souvenir de Voltaire et de Ferney, était né en 1757 de Jacques-René Chassebœuf, sénéchal de St-Clément, avocat au siège de Craon, où son père était procureur, et de dame Jeanne Gigault, son épouse

Sophie-Françoise Trébuchet, mère de Victor Hugo, naquit en 1772 de Jean-François Trébuchet et de Renée-Louise Lenormand. Celle-ci, de son côté, était fille de René-Pierre le Normand, dit du Buisson pour se distinguer de ses frères Le Normand de la Noë et Le Normand du Patis. Lenormand Dubuisson avait, comme René Chassebœuf, une charge de sénéchal, plus celles de procureur-fiscal de diverses juridictions, plus celle de procureur au siège présidial de Nantes (où il y avait 51 charges de ce nom); c'était un bourgeois, homme de loi, parent et allié d'hommes de loi. Et parmi ses parents, se trouvaient les Chassebœuf. C'est du moins ce que, sans préciser davantage cette parenté, attestait M. Léon Séché dans son volume : *Victor Hugo et les poètes*, en ces termes :

> Victor Hugo et Volney étaient cousins du deux au trois, comme on dit chez nous, par René-Pierre Le Normand du Buisson, procureur présidial de Nantes, et par son fils, le procureur au Parlement de Rennes.

(Ce fils, issu d'un second mariage, n'était que le demi-frère de la grand'mère de Victor Hugo).

Déjà antérieurement, dans un opuscule sur Volney, en 1899, M. Séché, à qui j'ai emprunté les indications ci-dessus, mentionnait cette parenté, et d'après une lettre que lui avait écrite en 1895 le comte Léopold Hugo, le mathématicien, neveu de Victor Hugo, signalait ce fait curieux, que Volney aurait offert plus d'une fois à la mère du poète de le faire héritier à la pairie. Je me demande du reste s'il n'y a pas eu sur ce point confusion avec une proposition analogue faite, à ce que conte, d'après Hugo, Dumas père dans ses Mémoires, par un autre parent également pair de France, le comte Cornet.

IBÈRE.

*
* *

Sur Constantin-François Chassebœuf, dit Volney, on pourra consulter avec fruit les *Souvenirs d'un nonagénaire* de F. Y. Besnard, édité en 1880, par Célestin Port tome I, passim.

LOUIS CALENDINI.

—

Portraits de membres du Conseil des Anciens (LXXVI, 242). — Il y a une série, très rare, d'environ 80 petits portraits gravés à l'aquatinte par Gonord, imprimés sur 4 ou 5 feuilles.

Cette suite est moins connue que celles,

de Déjabin, Levachez, Bonneville, Vérlité, Fiésinger, et comprend des portraits qui n'ont pas été publiés autre part.

On en trouve indiqués dans un catalogue spécial à la Révolution publié en 1903 par les frères Geoffroy, marchands d'estampes à Paris.

Il existe une collection de portraits, gravés dite des Grands Aigles de la Légion d'Honneur, imprimés en noir, en bistre ou en couleurs et en *états* différents.

SIMON.

—

Exlibris heraldique anonyme à identifier : Chevron accompagné avec clef (LXXVI, 144). — « D'azur au chevron d'or, accompagné de trois canettes d'argent, au chef de gueules chargé de trois épées d'argent, mises en pal, les gardes d'or ».

Ce sont les armes des Daguin de Villette, de Paris.

—

Médaille à identifier : « Cardinalis Brancacius (LXXVI, 241, 413). — Francesco Maria Brancaccio, de Naples, évêque de Capaccio et cardinal (1633), mort en 1675 âgé de 83 ans, se distinguait par sa connaissance du droit canonique. Il est auteur, entre autres dissertations, d'une curiosité littéraire : *An chocolates aqua dilutus, prout hodierno usu sorbetur, ecclesiasticum frangat jejunium*, Rome, 1665.

Voir Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, viii, 327, Modène, 1793, et le *Conversations-lexicon* de Meyer, t. v, (1842).

Selon H. S. le nom *Corman* ne figure sur aucun dictionnaire ; mais *Kornmann* ?

Il s'agit ici probablement de Johann Kornmann d'Augsbourg, orfèvre et modeleur en cire, qui travaillait pour le pape Urbain VIII.

E. BENSLY.

***

Le cardinal François-Marie Brancacci, ancien évêque de Capaccio, fut créé cardinal par Urbain VIII en 1634. Il mourut le 9 janvier 1675 sous-doyen du Sacré Collège et fut inhumé à Rome en l'église du Jésus. Les Brancacci et les Brancas sont une seule famille.

Cte PASINI-FRASSONI.

La médaille des Vainqueurs de la Bastille (LXVII ; 363, 632 ; LXXVI, 289. — Avant de poser une question que l'on croît nouvelle, il serait sage de se reporter à la collection de l'*Intermédiaire*. Que de répétitions et de redites seraient ainsi évitées !

Le vers qui figure sur la médaille est de Lucain, ainsi qu'il a été dit et cette attribution se trouve confirmée par le regretté Bournon au cours des appendices qui font suite à sa remarquable monographie de « la Bastille ».

COLLINE.

—

Les tapisseries dites « Verdures » (LXXVI, 287). — *Henry* Havard leur consacre deux longues pages dans son *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*.

NAUTICUS.

***

M. L. V. pourrait consulter l'ouvrage de *A. Castel* « *Les tapisseries* » (Bibliothèque des Merveilles — Hachette).

DEHERMANN.

—

Le Salon de la Correspondance. (LXXVI, 45, 174). — Bellier de la Chavignerie a en effet « dépouillé scrupuleusement » dans son ouvrage déjà cité, *les artistes du XVIIIe siècle oubliés ou dédaignés* le seul exemplaire qu'il a pu rencontrer des *Nouvelles de la république des Lettres et des Arts*.

Mais le travail de Bellier est incomplet, l'exemplaire qu'il a eu entre les mains étant défectueux ; de plus il n'a signalé que les œuvres de peinture et de sculpture, laissant de côté les œuvres de l'art décoratif.

Signalons dès à présent qu'un nouvel ouvrage est en préparation qui contiendra la publication intégrale, en ce qui concerne les Arts, du journal de la Blancherie, précédée d'une introduction retraçant, d'après des documents nouveaux, l'histoire du *Salon*, et la biographie de son créateur.

G. W.

—

« L'Alphonse » d'A. Dumas (LXXVI, 337). — De Charles Virmaître :

On a attribué cette expression à M. Alexandre Dumas qui en a fait le titre d'une pièce : elle était connue depuis plus de vingt

ans par la chanson si populaire de Lacombe : *Alphonse du Gros-Caillou.*

(*Dictionnaire de l'Argot fin de siècle*, Paris, A. Charles, 1894 ; in-12).

COLLINE.

***

L'anecdote la plus connue est la suivante : on répétait au Gymnase la pièce d'Al. Dumas fils, et auteur et directeur cherchaient un titre à lui donner. C'est alors que la joyeuse *Alphonsine* à qui avait été distribué le rôle de Mme Guichard, qu'elle créa avec tant de talent, s'écria : « Eh ! puisque c'est mon homme, appelez le *Alphonse* ! »

HENRY LYONNET.

***

Comme Dumas fils éprouvait quelque embarras pour nommer le personnage de sa comédie l'actrice Alphonsine trancha la difficulté en disant : « Puisque c'est mon homme, appelez-le monsieur Alphonse ». Et Dumas se rangea à son avis en disant plaisamment : « Je ne crois pas que M. de Rothschild puisse se croire visé. »

N. B.

—

Que l'heure est brève ? (LXXVI, 337). — La poésie est d'Armand Silvestre. Elle a été mise en musique par Massenet. La voici dans son entier ;

Que l'heure est donc brève
Qu'on passe en aimant !
C'est moins qu'un moment,
Un peu plus qu'un rêve

Le temps nous enlève
Notre enchantement.
Que l'heure est donc brève
Qu'on passe en aimant !

Sous le flot dormant
Soupirait la grève,
M'aimas-tu vraiment ?
Fut-ce seulement
Un peu plus qu'un rêve ?
Que l'heure est donc brève
Qu'on passe en aimant !

ESPEL.

***

Ces vers sont d'Armand Silvestre, Léo Delibes et Massenet, ont écrit dessus de la musique qui n'est pas sans agrément.

Ces romances se chantaient beaucoup il y a quelque 25 ans ; celle de Delibes surtout.

SIMPLEX.

Mondial (LXXVI, 339). — « Mondial » appartient, comme « Filiale » ou « Firme », à ce français boche prétentieux et agaçant, qui tend malheureusement à s'implanter dans le langage de notre presse.

L'empereur d'Allemagne, dans les circonstances où il était amené à s'exprimer en français, ne manquait jamais d'employer cet adjectif, traduction du mot allemand « Welt » (monde) placé devant un substantif : Weltpolitik, Weltaustellung, etc.

Larousse a adopté et inséré ce vocable vers 1898 ; mais *Littré* ne lui a point donné l'hospitalité dans son dictionnaire. Comme le dit excellemment le collaborateur L. V. P., il serait beaucoup plus simple de conserver le mot « universel ».

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Se reporter à la collection de l'*Intermédiaire* ; LIV, 228, 543. 690 et relire la délicieuse satire de Marcel Schwob : *Mœurs des Diurnales.*

COLLINE.

—

« On voit bien à la façon dont nous sommes traitées, que Dieu est un homme » (LXXVI, 339). — Mot attribué à Mme de Tencin, ainsi que le suivant : « On ne prend une femme ni par la prière, ni par le raisonnement : on la prend. »

VARTA.

—

Être né coiffé (LXXVI, 88, 177, 370). — Dans l'*Histoire de Paris*, de Dulaure, tome II, p. 359 (édition 1821 22). Il je trouve la note suivante :

Suivant une opinion établie chez les anciens Romains, la membrane ou pellicule appelée *coiffe*, qui couvre la tête de quelques nouveaux-nés, était un présage de bonheur pour les enfants qui naissaient pourvus de cette enveloppe. De là est venu le proverbe, *il est né coiffé* Ceux qui portaient ces coiffes croyaient attirer le bonheur sur eux. Les avocats romains en achetaient pour gagner leurs causes et devenir plus éloquents. Afin d'accroître l'efficacité de cette prétendue amulette, les chrétiens la faisaient bénir par un prêtre sur l'autel pendant qu'il disait la messe. Cette opération magique se fit sur l'autel de l'Eglise du Saint-Esprit le 21 octobre 1596. »

JOSEPH ODENT.

Huguenot (T. G. 436 ; LXXV, 115, 212, 308, 394, 536 ; LXXVI, 79, 179). — Les nombreuses hypothèses émises sur l'origine du mot Huguenot sont loin de faire la lumière sur la question. Au risque de l'embrouiller encore, j'adresse à l'*Intermédiaire*, par souci d'une documentation plus complète, plusieurs opinions que je trouve exposées dans un manuscrit de l'abbé Boullemier, conservé à la bibliothèque municipale de Dijon.

Cet abbé Boullemier, né à Dijon le 12 novembre 1725 et mort dans cette même ville le 11 avril 1803, n'était entré dans les ordres qu'après avoir passé sa jeunesse aux armées. Très érudit, il devint, vers le milieu du XVIIIe siècle, bibliothécaire de sa ville natale et se passionna pour les recherches historiques. Notons qu'ici, Boullemier indique les références. Je transcris donc littéralement.

1°) Pasquier, T. 1, de ses lettres, édit., 1619, p. 181, en parlant de la Conjuration d'Amboise, dit que la première découverte des Calvinistes que l'on fit en France fut à Tours où ils ont opinion qu'il y a un Rabat qui revient de nuit qu'ils appellent le roy Hugon et y appelle-t-on dès piéça Huguenaux tous ceux qui sont de la secte de Calvin pour faire leurs assemblées et conventicules de nuit, comme si en cecy ils fussent disciples et sectateurs de cet esprit. »

2°) Michel de Castelnau, liv. II, de ses *Mémoires*, chap. 7, page 43, édit. de 1731, dit que l'étymologie de ce nom fut prise à la Conjuration d'Amboise, lorsque ceux qui devoient présenter la requeste, comme éperdus de crainte fuyoient de tous côtés, quelques femmes des villages dirent que c'étoient pauvres gens qui ne valoient pas des *huguenots*, qui étoient une fort petite monnoye encore pire que des mailles du temps de Hugues Capet ; d'où vint en usage que par mocquerie l'on les appelloit Huguenots, et se nommèrent tels quand ils prirent les armes. »

3°) La Popelinière croit qu'ils furent ainsi nommés à cause de la porte Huguo à Tours auprès de laquelle ceux de cette ville faisoient leurs assemblées ordinaires.

4°) Le vicomte de Tavanes, en la vie du maréchal, son père, soutient que le mot vient de Suisse et qu'il fut composé des mots allemands *eid genossen*, dont l'un signifie foy et l'autre assemblés, qui étoit le mot du guet des Suisses quand ils se soulevèrent contre la maison d'Autriche. Il dit que les premiers ministres venus en France avec même dessein, usèrent de ce terme qui n'étoit entendu que de ceux de leur party.

Et nunc erudimini !... E. FYOT.

—

Triboulet - Tribollet (LXXVI, 275, 419 ; LXXVI, 71, 319). — Est-il opportun de rappeler que M. Tausserat (Etudes généalogiques sur Bourdaloue, Edit. V. Retaux, 1900) parle de Jacquette Bourdaloue, grand tante du célèbre Jésuite, comme ayant épousé Etienne Poussard, fils de feu François et d'Isabelle *Triboulet* ?

D'autre part, dans mes généalogies, je trouve Anne *Tribolet*, « nièce de Bourdaloue » ayant épousé en 1721, Antoine-Yves Martin, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, d'où 2 filles : Elisabeth Marie Martin qui, en 1743, épouse Louis Claude Boyvin d'Hardencourt, secrétaire du roi et Marie-Perpétue Martin qui épouse, en 1749, Armand-Jean Favre d'Aulnoy, conseiller du roy. Les deux orthographes diffèrent donc : Triboulet et Tribolet ; malheureusement par suite de l'incendie des Archives de Bourges, le point de contact entre l'oncle Louis Bourdaloue, Jésuite, et la nièce Tribolet, manque ; ne serait-elle pas une fille d'Anne de Chamillard ? Il me semble avoir ouï dire par les générations disparues que ma famille se rattachait aux Chamillard. La parenté avec le grand Bourdaloue existerait également par les de Monicault : Marie-Anne de Monnicault, « nièce de Bourdaloue (fille de Jean de Monnicault, avocat au Parlement et aux Conseils, et de Marie-Anne Chancel du Bourg) qui épouse en 1670 Charles Aubry, écuyer, avocat au Parlement et aux Conseils du duc d'Orléans (leur fils Jacques-Jean-Charles naquit en 1688). — Dans les cousins de Bourdaloue (voir Tausserat) je trouve Pierre Bourdaloue qui épouse en 1618 Germaine Monnicault. Les Monnicault sont originaires du Berry ; en est-il de même des Tribolet ?

N. J. DE P. G.

—

Postaliser (LXXV ; LXXVI, 274) — Pourquoi pas *postaler* ? Je propose même *colisopostaler*, quand il s'agira d'envoyer un colis postal, et *timbroposter*, quand il

s'agirait d'un timbre poste à appliquer. *Cheminsdeférer*,, seront employé par nos enfants. Quant à ceux *en liser* (avec calembourg ?) rappelons que nous avons déjà *vocaliser*, *monopoliser*, *neutraliser etc.,. etc..*

LA COUSSIÈRE.

—

Grassins (LXXVI, 139, 226, 266). — Dans la série de 12 costumes militaires de Théreau, il y a deux planches gravées par de La Fosse et Aveline : Arquebusiers de Grassin, infanterie et cavalerie. Texte explicatif au bas. A. G.

—

Hôte et Hôte (LXXVI, 98, 322). — Les dictionnaires enseignent que ce mot doit s'employer indifféremment aux masculin et féminin singulier et pluriel pour indiquer celui ou celle qui donne ou qui reçoit, gratuitement ou non, l'hospitalité· Mais il convient de remarquer que, dans la pratique, cette confusion ne se rencontre que dans le masculin singulier ou pluriel : le terme *hôtesse* est uniquement réservé à la femme qui donne l'hospitalité, et n'est jamais appliqué à celle qui la reçoit.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Elévatrice (LXXVI, 243). — Ne serait-il pas d'une bonne méthode, quand une question est posée au sujet d'un mot ou d'un fait rencontré dans un document, d'indiquer avec précision, et autant que possible de citer, l'ouvrage, le texte quel qu'il soit qui a suggéré la question, afin de permettre à ceux dont elle pique la curiosité, de s'y reporter ?

IBÈRE.

* * *

Ce mot, qui semble avoir été peu usité, était synonyme de *sage-femme.* Il apparaît, en 1601, sur les lèvres de Marie de Médicis dans la circonstance que voici :

Cette reine était alors grosse du dauphin qui devint Louis XIII, et ses médecins lui proposaient, comme accoucheuse, la femme Dupuis, praticienne en vogue, mais âgée et qui lui répugnait, quoiqu'elle agréât fort au roi. Elle chargea, de lui en procurer une autre, Madame Concini qui lui présenta Louise Bourgeois, femme Boursier,dont Madame d'Elbeuf et la présidente de Thou avaient été très satisfaites.

La femme Boursier raconte (Récit véritable de la naissance de Messeigneurs et dames de France.. ; Paris 1625) que « la reine la regarda finement, environ la longueur d'un Pater, et partit sans rien lui dire, mais que le lendemain elle demanda à Madame de Heilly : — Qu'est-il de l'*Elévatrice* que l'on m'a montrée hier ? Je sais qu'elle t'intéresse. Que fait-elle ? — Madame, répondit Madame de Heilly, elle est en sa maison, attendant l'honneur de vos commandements — A quoi Marie de Médicis répartit : — Assurez-la que jamais autre qu'elle ne me touchera ». Elle tint parole car ce fut la femme Boursier qui l'assista à chacune de ses couches.

Ce serait une erreur de croire que l'habileté et l'expérience de l'*élévatrice* de la reine lui donnaient un quelconque prestige dans une cour où le moindre emploi permettant d'approcher des souverains était si convoité. Henri IV, en effet, reconnaissant à Louise Bourgeois des soins qu'elle avait donnés à sa femme en cette première maternité, ne trouva rien de mieux à lui offrir que d'être *remueuse du dauphin* avec les gages de la nourrice. Mais elle déclina cette faveur insigne, comme le ferait, actuellement, toute sage-femme à qui l'on proposerait de devenir *bonne d'enfants.*

JOSEPH ODENT.

—

Gnole (LXXIII ; LXXV, 339). — Ce mot... est l'abréviation de brignole, qui sert à désigner une prune dont on fait de l'alcool à Brignoles, chef-lieu d'arrondissement du Var, et important centre de distillation.....

Le Pêle-Mêle, 1917, déc. 9, p. 7.

p. ex. c. SGLPN.

—

L'Opposition (LXXVI, 340). — Le *New English Dictionary* donne une citation du mot Anglais *opposition* dans le sens politique (« a political party opposed to that in office ») tirée d'une lettre de l'an 1704.

Horace Walpole, soit dit en passant, ne fut jamais *Sir* Horace.

E. BENSLY.

* * *

Inclus,exclu (LXXVI,339). — Régnier Lesmarais ou Desmarets et Ménage(*Observations sur la Langue française*, 1672-

1676) déclarent qu'il faut conjuguer le verbe exclure comme conclure, mais les deux formes exclu ue, exclus use, sont admises par le Dictionnaire à l'Académie et par les Grammaires de Restaut (1730), de Wailly (1754), de Lévizac (1797) etc..

H. d'A.

—

Valeur de l'argent sous Louis XIV (LXXVI, 45, 180).

« Comment compter pour avoir une idée exacte de la valeur de l'argent sous Louis XIV ? »

Je suis très sceptique quant à l'exactitude de toute évaluation de ce genre.

La question a été étudiée dans *Le siècle des beaux-arts et de la gloire* ou *La mémoire de Louis XIV justifiée des reproches odieux de ses détracteurs*, par M. Ossude, ancien secrétaire des Archives de la Couronne, Versailles — Paris, 1838, pages XIV à XIX et 278-279 — L'auteur conclut qu'en moyenne pour toute la durée du règne de Louis XIV, il faut supposer que les dépenses qui se seraient faites à l'époque de la publication de son livre auraient été six fois plus fortes. Il dit même, page XVII, huit fois si on considère le milieu du XVIIe siècle. — C'est déjà assez vague !.

Il reste encore à déterminer l'évolution subie par la valeur de l'argent entre 1838 et 1917, sachant, comme le rappelle Ossude, page XVI, « que dans tout pays, le taux des denrées et des marchandises, est toujours en proportion de la masse monétaire en circulation. » Je ne m'en charge pas : je sais très bien que mon grand'père, à l'aide d'un poids donné de métal monnayé, se procurait beaucoup plus que moi de matières ou objets d'utilité, mais je crus que chiffrer ce « beaucoup plus » serait fort téméraire. Qu'en pensent les statisticiens et les économistes ?

SGLPN.

—

Le bruit du canon (LXVII ; LXXII à LXXV ; LXXVI, 134, 327). — Au sujet du bruit du canon et des perturbations atmosphériques qu'il provoque, un très curieux livre d'observations a été publié en 1856, à Saint Brieuc, sous ce titre : *Les Canonnades de Sébastopol ou le canon et le Baromètre pendant le siège de cette place*, « ouvrage dédié aux armées alliées » par Ch. Le Maout, pharmacien, essayeur de la Garantie des matières d'or et d'argent à Saint-Brieuc (Côtes du Nord).

Treize planches « barométrographiques » accompagnant dans cette œuvre le précis des évenements, contribuent à justifier, suivant l'expression de l'auteur, que tout le temps de la Campagne de Crimée, « le canon a presque exclusivement réglé la pression atmosphérique ». Dans l'*Eclaireur de Nice* du 10 septembre dernier, notre confrère Georges Maurevert a consacré un article aux expériences de Charles Le Maout, savant modeste autant qu'éminent à la mémoire duquel la ville de Saint-Brieuc a élevé une statue.

—

Adresses des lettres versifiées et illustrées (LXXVI ; 243, 417). — De Baudelaire à Poulet Malassis.

Monsieur Auguste Malassis,
Rue du *Mercélis*,
Numéro *trente-cinq bis*,
Dans le faubourg d'*Ixelles*,
Bruxelles.
(Recommandé à l'Arioste
De la poste,
C'est-à-dire à quelque facteur
Versificateur).

***

Sans poser à l'écrivain connu, le soussigné, Directeur de la « Revue des jeux d'esprit, » informe plus ou moins qu'il s'amuse souvent à versifier des adressés de lettres sans prendre aucune licence poétique.

Ce genre de distraction est un sport amusant, peu difficile à pratiquer et à la portée de tous les rimeurs.

AUGUSTE RAULT.

—

Shakespeare à Elseneur (LXXIII, 382 ; LXXIV, 79). — Les *Nouvelles de l'Intermédiaire* du 22 février 1900 (XLI, 324) mentionnent un article de la *Frankfurter Zeitung* qui détruit l'hypothèse émise par M. Jessen, dans le *Temps* et explique, ainsi que le font MM. Edmond L'Hommedé et de Mortagne, l'exactitude surprenante des descriptions d'Elseneur et du château de Kronborg, dans *Hamlet*, par ce fait que Shakespeare avait été documenté par la troupe de comédiens anglais qui y étaient allés en représentation dans l'année 1585.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

L'incongruité d'un ambassadeur allemand au palais Farnèse (LXXV, 511). — Le diplomate allemand visé dans l'article en question, ayant été invité à une réception à l'ambassade de France, se serait, paraît il, présenté au palais Farnèse en état d'ébriété une heure avant l'heure fixée. Furieux de trouver fermée la porte de la grande galerie qui conduit aux salons de réception, il aurait tenté de l'enfoncer et l'aurait ébranlée à grands coups de pied jusqu'à ce qu'un laquais fut venu lui ouvrir. La porte aurait gardé longtemps la marque de ce geste regrettable d'impatience.

Telle est l'histoire qui a couru, il y a quinze ou vingt ans, dans le monde romain et que le vieux portier de l'ambassade répète encore volontiers aux touristes qui viennent visiter le palais Farnèse.

Si le confrère P. M. a la curiosité de connaître le nom du diplomate incriminé, il pourra le découvrir sans trop de difficulté en consultant dans les *Almanachs de Gotha* des dix premières années de ce siècle la liste des agents diplomatiques allemands accrédités auprès du roi d'Italie. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Le serment de la Liberté et de l'Egalité. — L'abbé Ledoyen, vicaire insermenté de Contigné (Maine-et Loire), fut arrêté le 17 décembre 1793 à Argenton (Mayenne) et guillotiné à Angers le 5 janvier suivant. On trouva sur lui une note manuscrite intitulée : *Consultation au sujet du serment de la Liberté et de l'Egalité, par un avocat de Paris.* En voici la teneur :

Le nouveau serment est le même que l'ancien déguisé sous d'autres termes. Pour le sentir, il suffit de faire attention à la doctrine de saint Augustin, dans l'épître 125, num. 4. Ce n'est pas sur les termes du serment pris en eux-mêmes que l'on jure ; c'est sur les termes et dans l'intention de celui qui exige le serment, laquelle est connue de celui qui le prête. Si on avait exigé il y a dix ans, la promesse de maintenir l'Egalité et la Liberté, on n'aurait pas demandé ce qu'on entendait par là, parce que ces termes ne présentent que des idées claires. Mais aujourd'hui c'est l'Assemblée qui exige le serment; et après tout ce qu'elle a fait, après tous les décrets qu'elle a rendus depuis quatre ans, son intention ne peut être équivoque. Ainsi jurer et maintenir la *Liberté*, c'est jurer de maintenir le royaume dans l'état où elle l'a mis, c'est jurer et maintenir la souveraineté non de la nation, mais de la populace et des brigands, l'impunité de leurs crimes, et en un mot l'anarchie. C'est jurer de maintenir la destruction de la monarchie, l'abolition de l'autorité royale, l'établissement d'un gouvernement républicain, qu'on paraît vouloir introduire ; enfin c'est jurer la liberté des opinions religieuses, l'égalité de tous les cultes et *toute la constitution civile du clergé.* Tout cela est compris sous le nom de liberté dans l'intention de l'Assemblée.

On doit en dire autant de l'*égalité*. L'Assemblée entend sous cette expression la suppression de l'ordre du clergé, de celui de la noblesse, des parlements, de tous les ordres religieux, en un mot de toutes les corporations civiles et ecclésiastiques. Il faut jurer, suivant la Déclaration des droits de l'Homme, qu'il y a entre tous une égalité physique, morale et politique. Or, c'est une fausseté palpable ; il est même impossible qu'un Etat subsiste, s'il n'y a pas des petits et des pauvres, pour remplir les besoins des grands et des riches.

Il est donc évident que l'*ancien serment est renfermé dans le nouveau, selon l'intention de l'Assemblée.* Elle ne l'a imaginé que pour ne pas approuver la Constitution dans sa totalité. Mais en quoi la rejette-t-on ? C'est uniquement dans ce qu'elle a laissé trop d'autorité au roi, en ce qu'il n'a pas été assez humilié, assez outragé, en ce qu'il n'a pas encore assez témoigné de fureur contre les prêtres. Dans tout le reste, on est bien éloigné de l'abandonner. Il faut donc que le nouveau serment porte sur presque toute la Constitution, sur tous les décrets des deux Assemblées, ou qu'il ne porte sur rien. Une preuve claire que le nouveau serment renferme l'ancien c'est que *les prêtres qu'on incarcère si arbitrairement et inhumainement à défaut de la prestation de l'ancien serment sont mis en liberté lorsqu'ils offrent de faire le nouveau.* Celui-ci renferme donc l'autre.

En un mot, de deux choses l'une : ou l'on jure sur les termes ainsi qu'ils sont entendus par l'Assemblée. Au premier cas, on fait un serment qui n'a aucun objet clair, précis et distinct et qui n'est pas certainement permis. Au deuxième cas, on jure de maintenir tous les décrets de l'Assemblée Nationale, lesquels renversent et l'Eglise et l'Etat.

Je demande le *nom* de l'auteur de cette « Consultation », dont une copie existe

aux archives de la Cour d'Appel d'Angers (*dossier Ledoyen.*) Le contexte indique que cette intéressante pièce date de la fin d'août 1792.

F. UZUREAU.

—

Un mot sur les Prussiens. — Pendant les durs combats qui se livraient autour de Champigny quelques amis se réunissaient chez Victor Hugo, revenu d'exil dès la proclamation de la République.

Là, en devisant, on attendait les résultats de la bataille qui, pour l'époque, paraissait formidable. Les bruits contradictoires étaient commentés : on disait que la flotte française s'était emparée de la flotte prussienne, que l'armée de Bourbaki était anéantie ; que la trouée était faite, etc.; la barbarie des prussiens, qui déjà tiraient sur les ambulances et faisaient les médecins prisonniers, amenait des commentaires cinglants de la part d'hommes qui étaient, pourtant, les plus imbus d'idéologie humanitaire. Un mot spirituel et vrai fut prononcé et recueilli par un rédacteur du *Rappel*, qui l'attribua, le lendemain, à Louis Blanc. Mais celui-ci n'avait fait que répéter ce qu'il avait entendu ; son honnêteté ne lui permit pas de se voir attribuer un mot, si joli qu'il fût. Il protesta par la lettre suivante qui nous fait voir que le caractère prussien était bien connu et justement apprécié dès 1870.

R. B.

34, rue Laffitte,
1er décembre 1870,

Mon cher Charles Edmond,

Ces quelques mots sont pour rendre à César ce qui est à César.

Hier, chez Victor Hugo, je disais qu'un de mes amis avait donné du Prussien une définition très exacte et charmante en l'appelant : *un mohican sorti de l'Ecole Polytechnique.*

Ne voilà-t-il pas que ce matin, dans le *Rappel*, je me vois imprimé tout vif comme ayant prononcé ce mot, si spirituel et si fin ? Je voudrais l'avoir trouvé ; mais, en bonne conscience, c'est tout ce que je puis dire, et je le dis, en geai qui ne s'est jamais paré des plumes du paon.

Quelle cruelle déception nous préparait les bruits répandus hier dans la matinée ! En vérité, il semble que, pour certaines gens. la nuit où nous sommes plongés ne soit pas encore assez noire, tant ils s'étudient à l'épaissir par toutes sortes de fausses rumeurs et de nouvelles toujours démenties !

Le canon a tonné toute la nuit Il tonne encore et celà d'une manière terrible... Espérons que notre chère France sortira victorieuse de cette épreuve suprême !

Je vous serre très cordialement la main.

LOUIS BLANC.

—

NÉCROLOGIE

Le docteur Guède

Nous avons le regret d'apprendre la mort d'un de nos plus anciens collaborateurs : le docteur Guède s'est éteint, le 31 décembre 1917, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

C'était l'homme qui connaissait le mieux en France la vie et les mémoires de Casanova. A plus de quatre-vingts ans, il avait publié dans le *Mercure de France*, une série d'articles sur le Vénitien, qui, réunis en plaquettes, avait fait sensation dans le monde des Casanovistes. (1)

On lui devait en outre, une réédition de la *Lettre à Léonard Snetlage* d'après la copie prise par M. Charles Henry sur l'exemplaire rarissime de la bibliothèque de Dresde (Paris, Thomas, 1903 ; in-8).

L'homme était exquis et possédait toutes les grâces du passé. Ses notes sur son cher Casanova étaient innombrables et il les mettait à la disposition de tous ceux qu'elles pouvaient intéresser avec une rare libéralité.

---

(1) *J. Casanova : Le Roman de l'Evasion, Les éditions et le séjour en Espagne, Pourquoi la suite des Mémoires n'existe pas, Casanova espion.* Paris, *Mercure de France*, 1912 ; in-8, de 101 p.

J. Casanova : Réponse à M. Adnesse. Paris, *Mercure de France,* 1913, in-8, de 19 p.

La première de ces deux plaquettes est épuisée.

M. Pierre Dufay possède quelques exemplaires de la seconde et de la *Lettre à Léonard Snetlage* Il les tient à la disposition des Casanovistes.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXVII° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 Janvier 1918.

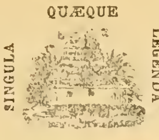
N° 1474

31bis r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDA



Il se faut entr'aider

N° 1474

31bis r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous nous excusons des irrégularités dans l'envoi des numéros, on voudra bien nous être indulgent, en considération des difficultés que nous rencontrons du fait de la guerre.

—

AVIS ESSENTIEL

—

La crise du papier

*Au début de la guerre, quand nous avons décidé la réapparition de l'*Intermédiaire, *nous avons diminué le nombre des numéros, en même temps que le prix de l'abonnement* (*12 francs au lieu de 16, pour la France ; 14 fr. au lieu de 18, pour l'étranger*).

Nous avons conservé ces conditions jusqu'à ce jour, mais l'augmentation de prix du papier est devenue telle que nous sommes dans la nécessité de prier nos abonnés de nous aider à passer cette crise.

L'abonnement restera réduit, *mais il sera porté durant l'année 1918 à*

14 FRANCS POUR LA FRANCE
16 — POUR L'ÉTRANGER

*Nous sommes persuadés que nos abonnés et lecteurs consentiront à ce léger sacrifice, qui est loin d'égaler celui que nous consentons pour assurer la continuité de la publication de l'*Intermédiaire *dans ces moments si difficiles.*

Questions

—

Un prétendu mot de Tacite. — On a prêté à Tacite ce mot sur la mentalité des barbares de la Germanie ; *Ibi patria, ubi praeda.* Mais le mot ne peut se lire ni dans la *Germania*, ni dans les *Historiae*.

Se rencontrerait-il ailleurs ? Ou émanerait-il de quelque autre historien latin ? Ou, plus simplement, ne serait-ce pas là un de ces mots heureux trouvés après coup, dont le nom de l'auteur ne nous serait point parvenu ? Dr J. C.

—

Les Français à Candie en 1668. — J'ai dans mes papiers la copie d'un testament fait à Candie le 25 juillet 1668 par un officier français, blessé mortellement dans un combat contre les Turcs. Le texte est en italien, et porte la signature du testateur et de quatre témoins. Le légataire universel qui nous a conservé la copie du testament dit que les 4 témoins sont les « quatre colonels ». Ils s'appellent :

Armand Rolland
Marcius Comminges
Nicolas de Gonnins
Denis de Métinier.

Que signifie l'expression : Les quatre colonels ?

Où pourrait-on trouver les noms des autres français (ils étaient 68 officiers) qui se portèrent volontairement au secours de Candie en cette année 1668, l'avant dernière du siège ? LABRUYÈRE.

Maladie de Murat en l'an IV. — Pendant la campagne d'Italie le général Buonaparte, écrivait à la « citoyenne Bonaparte » de son quartier général de Castiglione del Stivere, le 4 thermidor de l'an IV :

Te voilà bien rétablie, mon adorable Joséphine, je brûle du désir de te voir.

Je pars dans une heure pour voir différents postes de mon armée et le 7 je sais bien qui sera le plus exact au rendez-vous !

Murat est malade ; la déesse du bal, madame Ruga *lui a proprement donné une galanterie*. Je l'ai envoyé à Brescia. Il est furieux, il veut mettre son aventure dans les gazettes

D'autres personnes de l'état major se plaignent de madame Visconti. Bon Dieu ! Quelles femmes ! Quelles mœurs !

Un intermédiairiste pourrait-il me donner quelques renseignements :

1° Sur la signora Ruga ;

2° Sur la nature, la gravité, la durée de la maladie de Murat et sur la thérapeutique mise en œuvre à Brescia ?

Dr Bonnette.

—

Une héroïne parisienne en 1870 : Madame de Sienne. — Je lis dans la *Revue hebdomadaire*, n° du 12 janvier 1918, dans un article signé Brada, intitulé l'*Ambassade anglaise en 1870*, la phrase suivante :

« Un jour, pendant qu'on rechercha l'un d'eux, le docteur M..., en prison depuis plus d'une semaine, le commandant de la garde de Paris, causant amicalement avec le diplomate anglais, lui raconta qu'une certaine « Mme de Sienne, jolie femme mariée, mais séparée de son mari » a demandé d'obtenir un permis, afin d'aller, en habits d'homme, se battre sur les remparts. Quel fut le sort de cette héroïne ? J'aimerais à le savoir, mais je crains qu'il faille nous résigner à l'ignorer toujours. »

Mais Brada ne connaît peut-être pas l'*Intermédiaire*. Et je ne suis pas moins curieux que lui. Aussi ne désespère-je pas de trouver ici la solution du problème.

Saiduarig.

—

Le drapeau de la Légion Étrangère. — L' « l'*Illustration* » (n° 3907, du 19 janvier 1918) vient de publier un intéressant article sur la Légion Etrangère, article accompagné de photographies du glorieux drapeau de ce corps d'élite. Or, je remarque sur la grande photographie hors texte de la page 50, qu'une des faces dudit drapeau porte l'Inscription : « Honneur et Patrie » comme les drapeaux et étendards des corps de troupe français. Je croyais, jusqu'ici, et cela sur la foi de divers documents, que sur le drapeau des Légionnaires, pour une raison qui saute aux yeux, les mots « Honneur et Patrie » étaient remplacés par ceux de « Valeur et Discipline ».

Le fait est-il exact, comme je le pense ? En ce cas, à quel moment et pour quelles raisons (sans doute sérieuses) l'inscription en question a-t-elle été modifiée ?

A. L.

—

Un évêque de dix-huit ans. — Dans un article biographique relatif à Pierre de Quiqueran, né à Arles en 1526, je relève la mention suivante : « Il fut nommé à l'évêché de Senez en 1544, n'ayant encore alors que dix-huit ans. Il ne dut cette nomination si singulière et qui fut la première après le concordat de Léon X et de François Ier, qu'au grand nom qu'il s'était déjà fait parmi les savants ».

Cette nomination, en effet « si singulière », était-elle conforme aux canons de l'Eglise, en ce qui concerne l'âge exigé d'un prélat de l'espèce ?

Nauticus.

—

Berthome (famille). — Un capitaine de marine de Nantes de ce nom était en 1793, à Saint Domingue ; son fils âgé de 15 ans, ayant suivi l'armée vendéenne, fut arrêté près du Mans, et ne dut la vie qu'à son âge . La femme du capitaine et ses filles s'étaient réfugiées en Vendée. La famille s'est-elle perpétuée, et pourrait-on me donner sur elle de plus amples détails ? L. C.

—

Degault, miniaturiste — Je voudrais avoir quelques renseignements sur cet artiste de la fin du xviiie siècle, cité dans le *Dictionnaire* Larousse (au mot *miniature*) et dans Havard : *Dictionnaire de l'ameublement* (T. III, p. 879), mais sans détail, ces deux ouvrages se bornant à donner son nom avec ceux de ses contemporains, miniaturistes comme lui.

Où est-il né ? en quelle année ? quand et où mourut-il ?

Son œuvre est-elle considérable et de quoi se compose-t-elle ?

Cet artiste se trouve-t-il représenté au Louvre ?

FRANCOPOLITANUS.

—

Le général Jardon. — Le *Dictionnaire* (Robinet) *de la Révolution et de l'Empire* relate la carrière glorieuse de ce militaire, belge de naissance, dans les armées de la République, jusqu'à sa nomination comme commandeur de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, suivie de la mise à la retraite.

Or, « le même article » le donne comme tué à Negnolos (Portugal) le 25 mars 1809.

Avait-il donc été rappelé à l'activité après sa mise à la retraite ?

Pourrait-on être renseigné sur les dernières années de la vie du général Jardon ? V. A. T.

—

Famille Luzy ou de Luzy — Dès le XIVe siècle, la seigneurie de Luzy en Nivernais appartenait, comme la seigneurie de Bourbon-Lancy, aux seigneurs de Chateauvillain, et on ne trouve pas, à cette époque, de famille portant le nom de Luzy.

Au XVIIe siècle, au contraire, on trouve des Luzy, seigneurs d'Oyé. — Luzy seigneurs de Cusan — une Claudine Luzy femme d'un Vellerot, seigneur de Beaudésir, dans la même région du Morvan.

Ces familles sont-elles d'origine chevaleresque, ou bien sont-elles des branches de la famille autunoise des Luzy, drapiers au faubourg Saint Jean à la fin du XVe siècle ?

DONT CARE.

—

Jean Postel, Champagne. — Connaît-on les armes de la famille à laquelle appartenait Jean Postel, procureur fiscal de Dinteville (Chaumont) en 1594, famille qui dut blasonner au courant du XVIIe siècle ? SOULGÉ.

—

Rochechouart-Chandenier. — On désirerait connaître les noms des 12 enfants nés de François de Rochechouart-Chandenier, mort en 1530 et de Blanche d'Aumont, morte également en 1530, ces branches n'étant pas détaillées dans les généalogies courantes.

Est-ce à l'une d'elles qu'appartenait Alexandre de Rochechouart-Chandenier, seigneur d'Illand, marié à Cécile de Barges ou de Beurges ? sa descendance par les mâles existe-t-elle encore ?

NOLIACUS.

—

De Rothe. — Cette famille est-elle éteinte ? On sait que la veuve du comte de Rothe fut la troisième femme du maréchal de Richelieu.

N'est-ce pas à une de ses filles qu'il est fait allusion dans les *Mémoires du comte de Puymaigre*, où il est question de Mme de Ravenel, née de Rothe (belle-sœur du maréchal de Richelieu ?), épouse d'un conseiller général de l'Oise en 1824.

Capitaine DE GUENYVEAU.

—

Albert Samain : bibliographie ; correspondance. — Existe-t-il une bibliographie de l'œuvre d'Albert Samain et des articles de critique qui lui ont été consacrés ? La correspondance de ce charmant poète a-t-elle été publiée ?

SAIDUARIG.

—

Sénac de Meilhan. — Il est des destinées spécieuses et curieuses et méconnues, mais elles s'ensablent dans des sables d'or parfois : par exemple que sait-on des séjours de Sénac de Meilhan à Hambourg et à Vienne, sinon que Pilly l'éreinte en passant, et que le prince de Ligne l'exhalte avec amour. Mais je voudrais (puisque ce prince unique en parle) avoir sur les fils de M. de Meilhan des aperçus : qui a-t-il épousé ?... Possesseur d'un des six exemplaires de l'*Emigré* (pour longtemps ?), je me sens une grande curiosité d'approfondir la vie légitime de M. de Meilhan : L'*Intermédiaire* est là...

CHARLES-ADOLPHE CANTACUZÈNE.

—

Armoiries à déterminer : Fleur de lis, lion rampant. — Un de nos confrères pourrait-il me dire à quelle famille appartiennent les armes suivantes qui figurent sur un plat d'argent XVIIIe siècle :

Ecartelé au 1 et au 4 de ... à une fleur de lis de... au 2 et au 3 de... au dauphin de... couronne de...

En abîme : *de... au lion rampant de...*
Timbré d'un heaume taré de face à 5 grilles (?)
Couronne de comte (?)
Support : *2 lions.*

—

La manche mal taillée. — Qu'est au juste la manche « mal taillée » (ou maltale), qui etait sous l'Ancien Régime, la caractéristique de la livrée de la Maison de Montmorency ? Il semble me rappeler que les *Mémoires* (si amusants, — mais apocryphes et inexacts), — de la marquise de Créquy, en font mention.

Connait-on d'autres irrégularités en matière de livrées, - analogues, par exemple, aux boutons triangulaires de celle des ducs de Manchester, en Angleterre, qui rappellent leur nom patronymique de Montagu ? LOUIS DE FORVAL.

—

« Les mœurs de mon temps » (1839-1870, par Maxime du Camp. — Dans son *Manuel de l'amateur de livres au XIX*e siècle, M. Georges Vicaire nous apprend que Maxime du Camp avait laissé un ouvrage inédit, intitulé *Les mœurs de mon temps* (*1839-1870*), qui fut placé sous scellés à la Bibliotheque nationale et ne pouvait être communiqué qu'en 1910.

Cet ouvrage posthume a-t il été publié ?
UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

« Soyons amis ! » -- D'après Miss Edgeworth, Knox, allant rendre visite, en décembre 1802, au Premier Consul, trouve en lui un homme fort accueillant pour les officiers anglais, et qui lui dit : « L'Angleterre est une grande nation, aussi bien que la France : il faut que nous soyons amis ».

A cette époque, la paix était signée, il est vrai, entre les deux pays ; mais Bonaparte a-t-il jamais tenu ce propos ?
SIR GRAPH.

—

Empis : « Ce ministre sacré... » — Dans quelle œuvre d'Empis se trouve le vers suivant :

Ce ministre sacré, non de Dieu, mais des hommes.
CURIOSUS.

—

Auteur à retrouver : Nescius hec veniæ. — De qui est le distique suivant :

Nescius hic veniae, vindictae nescius iste ;
Hic pacem Gall s abstulit, iste d dit,

dont la traduction est donnée dans deux alexandrins du Pere Bougerel :

L'un se venge toujours, toujours l'autre pardonne ;
L'un nous ôte la paix et l'autre nous la donne.

Quels sont les personnages et l'événement auxquels se rapportent ces vers ?
NAUTICUS.

—

Fromage petit-suisse ou de Neufchatel. — C'est sous ce nom qu'on désigne communément à Paris les petits bondons à la crême qu'on avait l'habitude de saupoudrer de sucre au temps d'abondance, sans restriction.

En qualité de compatriote de leur vrai lieu d'origine, arrondissement de Neufchatel-en-Bray S I. et qui plus est de la même classe, car ils doivent dater de 1846 ; je me suis toujours intéressé, le goût aidant, à leur sort. Aussi,est ce avec dépit que je les vois déraciner par des Français au profit d'un autre peuple et d'un autre lieu homonyme, probablement par cette raison que la Suisse nous vend de l'Emmenthal et du Gruyère.

Sans déplaire à nos voisins qui ne recherchent aucune annexion et sans rancune pour le chef lieu d'une principauté romande, qui a eu à sa tête des personnages et des généraux français et qui a su la première supprimer la dynastie boche, je voudrais provoquer, dans le langage de table, un redressement géographique auquel a droit le fromage de Neufchatel, pour lui rendre sa qualité française, au moment opportun où l'Entente peut avoir besoin d'en jouir, sans craindre une interdiction de transport. SUS.

—

Le glic. — Quel était ce jeu de hasard que frère Olivier Maillard, ce prédicateur bouffon du XVe siècle, dénommait le *glic* et dont il reprochait l'abus aux bourgeois parisiens, ses contemporains ? FLAUGONZO.

—

Abdolyme, opéra. — Cet opéra, musique de Marin, a-t-il été représenté, vers 1787, à l'Académie royale de Paris ? Je copie textuellement ce titre, mais peut-être on a voulu écrire : Abdonolyme.
NAUTICUS.

Réponses

Affaire du Collier. — La fin des époux La Motte (LXXVI, 379). — Oh ! la collection de l'*Intermédiaire* qui n'a pas été consultée. Sur l'affaire du Collier proprement dite : T. G. 222 ; XLVI, 871 ; XLVII, 34, 245 337, 462. Sur le comte Marc Antoine Nicolas de la Motte : T. G. 491 ; LXI, 778 ; LXV, 541, 808, (ses *Mémoires*), LXVI, 345 (note de police le concernant). Sur Jeanne de Saint-Rémy de Valois, sa femme. T. G., 491 ; XL, 571, 970, 1109 ; XLI. 156, 828, XLIV, 204, 295 ; LII, 329 ; LXVI, 345 (note de police). XLIX, 668, 913 ; LII, 834. 957 ; LXVII, 618, 728 (« est-elle morte a Londres en 1791 ?) : LII, 444, 583 (une sœur de la comtesse).

Les fonctions policières du comte de La Motte, sous le nom de Delmotte sont attestées par la note de police du 15 juillet 1829. Voir, dans *La Mort de la reine* de Funck-Brentano, le chapitre intitulé : « Lamotte-Collier » consacré à la fin de l'ancien mari de Jeanne de Valois (1). Il serait mort, le 5 novembre 1831, à l'hôpital Saint-Louis, où il aurait été transporté, le 11 octobre précédent, à la suite d'un accident.

L'on peut joindre à son dossier cette lettre dépeignant sa misère, adressée, deux mois avant sa mort, par le vieil aigrefin. à Charles Maurice qui la reproduit en fac-similé dans son *Histoire anecdotique du théâtre* :

Paris, le 10 septembre 1831.

Monsieur,

L'intérêt que vous avez pris à mes malheurs, et le désir que vous aviez de m'être agréable et utile, en me remettant une lettre pour le directeur du théâtre de l'Ambigu-Comique, me persuade, que, lorque vous connaîtrez ma déplorable situation, il vous sera possible, dans le grand nombre de vos connaissances et de vos abonnés, de trouver quelques âmes sensibles et charitables qui pourront venir à mon secour (*sic*).

J'ai soixante dix-huit ans, je suis accablé d'infirmités, et les douleurs atroces que j'éprouve continuellement m'ont réduit à ne plus pouvoir marcher, pour chercher ma subsistance : ajoutez à toutes ces calamités, que je suis à la veille d'être sans azile et sans pain.

(1) Paris, Hachette et Cie, 1902 ; in-12.

Si je n'ai pas le bonheur de réussir dans cette tentative, la mort seule pourra me délivrer d'une existence aussi cruelle, que peu méritée.

Le moment n'est pas favorable pour l'impression de mes mémoires ; la pièce qui doit les précéder, et qui doit être reçue au théâtre de la Porte-Saint-Martin (par votre protection) mettra sans doute les auteurs dans la possibilité de venir à mon secours, mais je crains que cela arrive trop tard.

Quel que soit le résultat de la démarche que je vous supplie de faire pour moi, comptez toujours sur ma reconnaissance éternelle : Si vous réussissez, je vous devrai mon existance (*sic*.)

Je suis avec la considération la plus distinguée Monsieur votre très humble serviteur.

Le comte DE LAMOTTE-VALOIS.

à l'hôtel des voyageurs, place S int-Sulpice, n° 4, faubourg Saint-Germain. (1)

Le comte de La Motte mettant lui-même au théâtre l'affaire du Collier et sollicitant un secours des « auteurs », c'est là un dernier avatar auquel on s'attendait peu. Les deux volumes de Charles Maurice étant peu communs, je n'ai pas cru inutile de leur emprunter cette lettre, malgré sa longueur.

PIERRE DUFAY.

—

Le précepteur du duc d'Orléans régent de France (LXXVI, 379). — Dans les mémoires de St-Simon (édition Chéruel tome VIII, p. 343 chap. XXV du volume) il est dit que M de Cheverny fut nommé en 1716 précepteur *du fils* du Régent, mais que cet emploi était depuis longtemps tenu par de Court, (ses autres noms ne sont pas indiqués) qui était un « pédant achevé » et qui continua à en exercer les fonctions. M. de Cheverny n'étant mis qu'*ad honores*

Le précepteur du régent lui-même avait été l'abbé Dubois (mêmes mémoires, tome I, page 12).

V. A. T.

—

Les prêtres assermentés pendant la Révolution (LXXV ; LXXVI ; LXXVII, 13).— A propos du serment du 27 novembre-26 décembre 1790, il faut remarquer qu'il y avait deux formules.Les *évêques* et les *curés* devaient prêter serment comme suit : « Je jure de veiller avec soin sur les

(1) *Histoire anecdotique du théâtre, de la littérature et de diverses impressions contemporaines*, Paris, Plon, 1856, 2 vol. in-8.

fidèles du diocèse ou de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. » Les *vicaires généraux*, les *professeurs des séminaires et des collèges*, les *vicaires et tous les autres ecclésiastiques fonctionnaires publics* devaient se servir d'une formule un peu différente : « Je jure de remplir mes fonctions avec exactitude, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. »

Les *prédicateurs* furent compris dans les fonctionnaires publics et tenus de prêter serment, par le décret du 5 février-27 mars 1791.

Tout ecclésiastique *professeur dans un établissement appartenant à l'instruction publique* fut également obligé de faire le serment, par le décret du 22 mars 1791.

Il en fut de même des *chapelains des hôpitaux et des prisons* (Décret du 15-17 avril 1791).

Les prédicateurs, les professeurs et les chapelains des hôpitaux et des prisons devaient jurer suivant la seconde formule ainsi que tous les autres ecclésiastiques *non fonctionnaires publiés* qui prêtaient le serment sans y être obligés par les lois. Il en fut ainsi jusqu'au 10 août 1792. F. UZUREAU.

—

Louis XVIII. Ses sentiments religieux à l'heure de sa mort (LXXV; LXXVI ; LXXVII, 13). — J'ouvre le *Petit Larousse illustré* 135e édition 1916 et je lis page 141 au mot *Calembour* ce qui suit:

Jeu de mots fondé sur un équivoque de sens, une similitude de sons, ex. : Louis XVIII mourant, voyant sur la figure du médecin qu'il n'avait plus rien à espérer, leur dit : « Allons, finissons-en Charles attend »(Charlatan).

Si cette anecdote n'était pas empruntée au livre le plus scolaire d'entre les scolaires, qui n'affecte généralement pas le ton de la plaisanterie, je ne relèverais pas la citation, qui, si elle est apocryphe, n'est pas du meilleur goût !

Un intermédiairiste pourrait-il nous dire ce qu'il faut en penser ? SIMPLEX.

—

Les conjurés de Boulogne (LXXVI; LXXVII, 14 — Parmi les conjurés de Boulogne, il en est quelques-uns dont on a pu suivre la carrière, qui fut brillante.

Eugène Bataille, qui était né dans les Antilles anglaises à Kingston, dans la Jamaïque, le 15 novembre 1814, et qui avait passé par l'Ecole polytechnique avant de se lancer dans l'aventure de Boulogne avec le prince Napoléon, fut, après sa condamnation, incarcéré dans la forteresse de Doulens.

Amnistié en 1844, il s'occupa comme ingénieur, de force motrice et il a publié un «Traité des machines à vapeur, en 1849, qui fut achevé en 1850, par Julien.

Après quelques échecs électoraux, il fut élu en 1851, député de la Haute-Vienne et fit partie de la Commission constitutive du Deux Décembre. Après le succès du Coup d'Etat, et l'établissement de l'Empire, il entra, en 1852, comme maître des requêtes au Conseil d'Etat, et fut nommé conseiller d'Etat, en 1857 Pendant longtemps, il habita auprès de Rouen, le Château de Hautot, un charmant village des bords de la Seine, où se trouve la Colonne commémorative du Retour des Cendres de Napoléon, en 1840.

Eugène Bataille est mort à Paris, le 5 août 1878. Il avait un frère ou un cousin, le général Henri Bataille, qui fit les campagnes de Crimée et d'Italie, où il commandait une brigade de la Garde. Il prit part à la guerre franco-allemande de 1870 et fut ensuite nommé commandant du 5e corps à Orléans. Il fut fait grand croix de la Légion d'honneur le 11 juin 1876.

Il avait épousé la fille du procureur-général Rabou, veuve de Crémieux le fils de l'ancien membre du Gouvernement de la Défense nationale.

Un autre condamné de l'échauffourée de Boulogne, Henri Conneau, eut lui aussi une très brillante carrière. Né à Milan en 1803, il avait été secrétaire du roi Louis de Hollande et médecin de la reine Hortense. Il devint le médecin particulier du prince Louis et son premier médecin quand il devint Empereur. En 1852, en 1857 et en 1863, il fut élu député de la Somme, puis en 1867, fut nommé sénateur. Le Dr Conneau qui était grand officier de la Légion d'honneur et qui fit partie de l'Académie de Médecine, est mort à La Porta, en Corse, le 14 août 1877. GEORGES DUBOSC.

La cause réelle de la mort du prince impérial (LXXVI, 138). — Lorsqu'au début de l'hiver 1914 il fut question de tondre les crinières de tous les chevaux de l'armée, comme cela se faisait chez les anglais, je me rappelle qu'un vieux vétérinaire militaire nous recommanda d'avoir soin de laisser une mèche de crins en avant du garrot pour faciliter la mise en selle du cavalier ; c'est comme cela, ajoutait-il, qu'a été tué le prince impérial.

Ce détail mériterait d'être confirmé. Le prince aurait donc eu son cheval sellé mais ce cheval ayant la crinière complètement rasée, le prince ne put se mettre en selle assez vite au moment de la surprise.

P. V.

—

Devises des 41e et 78e régiments d'infanterie anglaise (LXXVI, 386). — Les mots *Gwell angan na chwilydd* signifient « Plutôt mort que déshonneur ». C'est une devise que ne désavouerait pas le grand orateur gallois Lloyd George.

H Gauthier-Villars.

—

Timesitheus (LXXVI, 333). — Je n'ai pas sous la main le moyen de m'assurer si des travaux récents ont été consacrés à la question que soulève F. X. T. Mais il y a longtemps que l'authenticité du nom donné par Capitolinus, historien latin des Gordiens, au beau père de Gordien III, a paru suspecte Ce nom, Misitheus (et non Mesitheus) signifierait : qui hait les dieux, et eût paru peu convenable et de mauvais augure. D'autre part, l'historien grec Zosime nomme ce même personnage Timesiclès. Du rapprochement des deux noms, on a plus d'une foire tiré cette hypothèse, que le nom véritable avait pu être Timesitheus (qui honore les dieux), nom déjà bien connu, et dans l'ancienne histoire grecque et à l'époque romaine. S'il y a une inscription qui confirme cette hypothèse, et si elle est authentique (car c'est aussi une question qu'il faut souvent se poser), la probabilité de la conjecture approche de la certitude. Quant à la déformation du nom dans le texte de Capitolinus — d'où il a passé chez tous ceux qui ont utilisé ce texte —. cette perte de sa syllabe initiale par erreur de quelque copiste, n'a rien de surprenant. Si les textes anciens n'avaient pas subi d'altérations plus graves que celle-là dans les manuscrits qui nous sont parvenus, l'érudition moderne se verrait épargner bien des peines.

Ibère.

***

On verra, en ouvrant le *Grand Larousse* à l'article relatif aux Gordien que le beau-père du troisième empereur de ce nom (Maximus-Antonius), dit le *Pieux*, y est appelé Thémisthée ; la *Grande Encyclopédie*, au même article, donne Timésithée, traduction française du latin Timesitheus, pour le nom du personnage en question.

Je demande, à mon tour, comment Timéthisée, mort au cours d'une expédition de son gendre contre les Perses, où Gordieu III pénétra jusqu'à Ctésiphon, aujourd'hui au pouvoir des Anglais, peut avoir son « épitaphe tumulaire » au Musée de Lyon. F. X. T. peut-il me fournir le texte complet de cette épitaphe ?

Nauticus.

***

Le beau-père de l'empereur romain Gordien III s'appelait Timesitheus. Voir Duruy, *Histoire des Romains*, 1883, t. vi. p. 336 ; H. Schiller, *Geschichte der Rœmischen Kaiserzeit*, 1883, i 797 ; et la note de J. B. Bury dans son édition de Gibbon *The Decline and Fall of the Roman Empire*, i. 205.

L'auteur de la Vie des trois Gordiens dans l'*Historia Augusta* dit par erreur que Gordien III épousa la fille de Misitheus (« duxit uxorem filiam Misithei »).

E. Bensly.

—

Une église Saint-Pierre àou près Saint Denis (LXXIV, 3, 110, 361). — Qu'il y ait eu à Saint-Denis dès le début du XIIIe siècle une église dédiée à saint-Pierre, la chose ne peut faire doute puisqu'un document (M. Félibien, *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Denis en France*, Paris, 1706, CXX) dans lequel le deuxième provincial des Cordeliers en France, frère Grégoire de Naples — célèbre dans l'histoire franciscaine — reconnaît que les premiers Franciscains furent reçus à leur arrivée dans une maison de l'abbaye de Saint-Denis *située derrière l'église de Saint-Pierre*.

Dès avant 1231, l'abbé Odon avait per-

mis aux mêmes religieux d'avoir *au même endroit* une chapelle publique. Serait ce par hasard cette église de Saint-Pierre ? Il y a lieu de remarquer que le patron de la province franciscaine de France est précisément saint Pierre, lequel figure sur son sceau.

La « Chapelle Saint-Pierre » que l'on voit figurer sur un plan de Saint-Denis de 1704 serait-elle l'église Saint Pierre du XIII[e] siècle ou l'oratoire des Franciscains à Saint Denis ?

Jusqu'à quelle année exista le couvent de Saint-Denis ?

Tous les renseignements à ce sujet seraient les bienvenus car ils aideraient à élucider les circonstances de la première installation de l'Ordre franciscain en France.

NARDÉ.

—

Dames de la Retraite (LXXVI, 140). — La congrégation de N.D de la Retraite, ou bien encore, N.D. du cénacle, a pour objet spécial l'instruction religieuse des femmes de toutes conditions : elle tend à ce but par le moyen des retraites, son œuvre principale, et par celui des catéchismes qui se font dans ces maisons, individuellement ou en commun, à toutes les personnes adultes qui y viennent dans cette intention.

Les retraites qui réunissent un nombre suffisant de retraitantes sont présidés par un directeur qui leur donne en commun les instructions nécessaires, proportionnées à l'importance de la réunion. Les retraites individuelles sont dirigées par le confesseur de chaque retraitante, ce qui ne veut pas dire que le confesseur suit pas à pas sa pénitente pendant son séjour dans la maison, mais qu'il lui donne, avant de rentrer, l'ordre des exercices qu'elle devra suivre, et des points sur lesquels devront porter ses méditations et ses examens de conscience. A la fin de la retraite il pourra venir la confesser à la chapelle.

Cette congrégation a pris naissance à Lalouvesc dans l'Ardèche, où l'on vénère le tombeau de St-François Régis, l'apôtre des Cévennes. Elle fut autorisée en 1836 par Mg. Bounel, évêque de Viviers, c'est à Mg. Guibert, plus tard cardinal archevêque de Paris, qu'elle doit en 1844 l'approbation de ses constitutions et de ses règles, sous le nom de Congrégation de N. D. de la Retraite, ou de N. D. du Cénacle, le vocable et le patronage de Marie au Cénacle, convenant spécialement au but que se proposent les membres de la congrégation.

Toutes les maisons sont soumises à une Supérieure Générale. Ces maisons sont à Labouvesc, berceau de l'institut, à Tournon sur-Rhône à Lyon (1840) — à Paris (1850) — à Montpellier (vers 1860).

Avant l'expulsion des ordres religieux, la maison de Paris était au n° 7 de la rue de la Chaise, ancien Hôtel du comte de Vaudreuil (1750) aujourd'hui Clinique du D[r] Bonnet. E. P.

—

Casanova (T. G. 173, XXV, XL, XLVI, LVI. LVII, LIX, LXII, LXIII, LXIV, LXVI, LXVIII). — A signaler aux casanovistes la remarquable étude parue en tête du dernier fascicule de la *Revue du XVIII[e] siècle*, (juillet-décembre 1917) : *Casanova et la postérité*, de notre éminent confrère Octave Uzanne.

P. D.

—

Clémence de Neufchâtel (LXXVI, 380) — Elle était fille de Thiébaud I[er] de Neufchâtel-Bourgogne et de Yolande de Lévi, qu'il avait épousée entre 1150 et 1160, et qui lui donna 4 enfants : Vaudeline qu'epousa le 23 janvier 1180 Jean de Rye, Thiébaud II, Amédée et Clémence.

L'abbé Richard, dans ses *Recherches sur l'ancienne seigneurie de Neufchâtel*, dit que Clémence épousa Pierre IV, seigneur de Scey.

Il ajoute en note :

M. l'abbé de Billy (*Histoire de l'Université au comté de Bourgogne*, tome II, page 78) ne nomme pas la femme de Pierre IV de Scey Suivant Dunod (*Nobiliaire*, p. 215) Pierre de Scey quatrième du nom, avait épousé Guillemette de Fondremand, mais c'était sans doute en deuxièmes noces, ou bien le savant historiographe de la Franche-Comté a commis une erreur.

L'abbé Richard tire son dire d'un document des archives de Montbéliard.

D'après les savantes recherches de M. Jules Gautier, ancien archiviste du Doubs, et de M. Léon Viellard, il faut admettre que la maison de Neufchâtel Bourgogne est issue de la maison de Montfaucon.

Amédée I[er] de Montfaucon avait épousé

Hemeline de Neufchâtel-sur-le-lac, sœur de Rodolphe, comte de Neufchâtel sur-le-lac et de Berthold, évêque de Bâle

Il eut 3 fils: Hugues de Montfaucon, dit de Charmoille, chef de la maison d'Azuel (près Porrentruy) ; Amédée II, père de Thibaud I[er], souche de la branche Neufchâtel-Bourgogne, et Richard II souche de la branche Montfaucon Montbéliard.

Voir pour plus amples détails :

1° L. Viellard : *Documents et mémoires pour servir à l'histoire du territoire de Belfort* (Besançon, 1886).

2° Abbé Richard : *Recherches sur la maison de Neufchâtel au comté de Bourgogne* (Besançon, 1840). Dr M. D.

—

La descendance de Mme du Deffand (T. G. 294 ; LXXVI, 141). — Voici ce qu'on trouve dans les *Mémoires de Mme de Chastenay* (Paris, Plon ; 1896, 2 vol. in 8°) à propos de la famille du Deffand.

Joseph-Auguste de Chastenay, comte de Lanty, marié à Louise-Anne-Elisabeth le Bascle (et non de Bascle) d'Argenteuil, eut quatre enfants : 1° un fils, mort jeune à l'armée ; 2° une fille, Mme du Deffand ; 3° une autre fille , 4° Erard-Louis-Guy de Chastenay, marié en 1770 à Catherine-Louise d'Herbouville, père de la chanoinesse Victoire de Chastenay, l'auteur des *Mémoires*, et du dernier comte de Chastenay.

Mme de Chastenay ne consacre guère que deux pages de ses *Mémoires* à son oncle et à sa tante du Deffand, qui habitaient Auxerre ; elle raconte seulement que son père eut avec sa sœur des contestations d'intérêt qui finirent par s'arranger et que son oncle, âgé de soixante-seize ans en 1802, était un vieil original (Tome 1er, pp. 447 et 448). Elle ne dit pas quels liens de parenté pouvaient unir le comte du Deffand à la célèbre marquise, ni que son oncle ait laissé des descendants.

Le confrère E. M. trouvera peut-être des précisions sur la postérité de Mme du Deffand dans le vol. XIX, col. 581 et 638, de l'*Intermédiaire*, que je n'ai pas en ce moment sous la main.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

[La réponse est négative].

—

La famille de saint François de Paule (LXXVI, 380.) Ce saint portait le nom du lieu de sa naissance, en Calabre, et c'était peut être celui de sa famille.

Jean de Paulis, en Calabre, vivant au XVe siècle est un des témoins qui déposèrent lors de l'information pour la canonisation de saint François. Riparata de Paulis était religieuse de l'ordre dudit saint François, en Calabre l'an 1590. Comme d'Hozier dit ces Paulis de la même famille et des mêmes armes que les Pol, Pauli ou Poli de Nice, et Avignon, et que les noms d'Anne et de François sont usuels dans cette famille, j'ai cherché de ce côté : Anne Paul est veuve de Pierre de Chaussande à Carpentras, le 6 février 1612. Anne de Paulis ou de Pol épousa « vers 1550 François de Bellon, sgr de Monteson, d'une famille de Piémont, auditeur à la Rotte d'Avignon. » Pas d'alliance Tasson, au reste François de Pol, comte de St-Tronquet, écrit en 1736 :

> Jean de Paulis fut juge en Provence l'an 1280. On ne trouve pas sa descendance ; il y a bien à Marseille et à Aix des maisons très nobles de Paul mais elles ont différentes armoiries.

En effet, il y eut à Marseille plusieurs familles « de Paule » originaires de l'Italie du nord, La Chènaye les cite sans allusion au saint. Saint François eut une sœur, Brigite, mariée à Antoine d'Alesso, d'où André qui suivit son oncle en France et dont la descendance féminine se perpétua chez les Chaillon, Eaubonne, Ormesson, Léseau, Courcelles, etc.

Je croirais volontiers que Saint François n'avait pas de nom de famille, ce qui n'aurait rien de remarquable pour l'époque et le pays : sinon, les Pol d'Avignon, les Poli de Corse, usant de leurs cousins Paulis de Calabre, n'eussent pas manqué de tenter l'annexion du saint : mais ils devaient savoir que la question ne se posait pas, et pour cause.

SOULGÉ.

—

Le Docteur Koreff (T. G. 478 ; LXXVI, 4, 166, 354). — Après l'excellente étude que le Dr Cabanès a consacrée au Dr Koreff dans son livre : *Une allemande à la Cour de France* (1916), il est difficile de vouloir faire mieux. Cependant les curieux qu'intéresse ce boche romantique pourront encore utiliser les renseignements suivants :

Médecin du prince de Hardenberg, Koreff quitte les états badois le 18 novembre 1822 pour venir à Paris. La police qui le surveille, le signale 10 rue d'Artois puis 38 rue de Provence, le dit très lié avec Benjamin Constant et Las Cases, le soupçonne d'être un agent secret du cabinet prussien et remarque qu'il est continuellement poursuivi par ses creanciers. *Archives Nationales*. F7 6933 (9850).

Le 29 juin 1830, le baron Georges Cuvier écrit à M. de Boisbertrand :

« J'apprends avec stupéfaction que M. Koreff, l'un des médecins les plus savants et certainement les plus spirituels de l'Europe, a encore besoin d'une permission pour continuer de faire du bien aux français. M. Koreff est un de ces hommes qu'il faud ait aller chercher, aller prier de venir s'ils ne venaient pas d'eux-mêmes. »

Cette lettre est appuyée d'autres recommandations de Humboldt, la duchesse de Rauzan, la baronne Decazes, le baron d'Arnin etc.

Le 21 juillet 1830, Koreff obtint l'autorisation d'exercer la médecine Le 29 septembre 1837 une ordonnance royale la lui retira. Le 13 juin 1841 le roi la lui rendit. (*Archives nationales* F7 9413).

Sur l'affaire Koreff-Hamilton, voir la *Gazette des Tribunaux* des 10 et 15 novembre, 2 et 9 decembre 1837. Sur l'affaire Koreff Duplessis, la *Gazette des Tribunaux* des 17 février et 26 novembre 1847. MARQUISET.

—

D'où était originaire le Cardinal La Balue ? (LXXVI, 2, 167, 407). — J'ai dit, ici même, que le lieu dit *L'Angle* de Chantonnay (Vendée), le plus connu des nombreux *Angles* de Vendée, ne s'appelait pas l'*Angle-Luçon*, mais l'*Angle* tout court.

C'est l'exactitude même. — Mais on me fait remarquer qu'il existe, dans la même commune, un hameau, qui porte bien le nom « d'Angle-Luçon ». C'est aussi parfaitement exact ; mais il n'en est pas moins vrai que le seul *Angle* de Chantonnay, connu historiquement, est l'*Angle* tout court ou l'*Angle aux Moines*, où il y avait jadis un Prieuré (*Prioratus de Angulo*, XVIe siècle, d'après le Grand Gauthier. Ce prieuré était de l'Ordre de Saint-Augustin.

Il y a d'ailleurs, des quantités d'*Angle*, *Anglée*, *Anglais*, *Anglier*, en Vendée. — A Bournezeau, commune très voisine de Chantonnay, existe un troisième « *Angle* ».

Mais le seul *Angle* célèbre [avec la commune de ce nom, et l'*Angl aux Moines* de Chantonnay], est l'*Angle* de la commune du Poir-sur-Velluire (*Villa Angledonus*, vers 1030).

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Monnot à Besançon (LXXVI, 143). Voici les renseignements que je suis en mesure de donner sur ce Monnot, dont la famille s'était alliée à la mienne à la fin du XVIIIe siècle.

Comme beaucoup de conventionnels, Monnot s'était rallié à l'Empire et avait été nommé le 4 ventôse An X conservateur des bois et forêts à Besançon ; plus tard, il obtint la recette générale du Doubs qu'il céda à son fils en 1812 Le 18 avril 1815, Napoléon le nomma maire de Besançon, poste qu'il occupa pendant les Cent jours. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il se retira en Suisse, puis fut autorisé à rentrer en 1819 à Besançon, et mourut à une date inconnue.

Il ne paraît pas que pendant son séjour dans cette ville, il ait entretenu des rapports suivis avec les divers personnages que cite le collaborateur Nénaos. Le général Brune a pu connaître Monnot lorsque celui-ci faisait partie du Conseil des Cinq-cents, mais rien ne fait supposer qu'il soit jamais venu le voir à Besançon pendant le temps de sa demi-disgrâce de 1807 à 1814. ni ait entretenu des relations avec Monnot.

Quant à Buonarotti, ce fougueux babouviste, condamné à la déportation le 9 prairial An V, et emprisonné à Cherbourg, il avait en l'An VIII été interné dans l'île d'Oléron ; libéré par une mesure gracieuse de l'Empereur, il avait été relégué à Genève, alors chef lieu d'un département français, et placé sous la surveillance de la haute police. Il ne lui aurait pas été facile de rompre son ban et y eut-il réussi, il n'aurait pu se rendre à Besançon sans courir le risque de s'attirer certains désagréments ; il est donc improbable que Monnot s'y soit rencontré avec lui. Notre confrère trou-

vera d'ailleurs sur le compte de Buonarotti des renseignements suffisamment complets dans l'*Intermédiaire* (XXVII, 168).

Le colonel Oudet est un pseudo-héros, sorti tout armé du cerveau de Charles Nodier, qui, comme on le sait, avait beaucoup d'imagination, et qui, dans ses *Souvenirs*, a fortement exagéré son opposition à l'Empereur. Rien n'indique que Monnot ait eu des accointances avec lui

Reste Malet, qui était de Dôle, et qui a pu se trouver en contact avec Monnot. Ce dernier a-t-il été mêlé à la conspiration tentée par le général en 1812 ? Cette date de 1812, à laquelle Monnot a abandonné ses fonctions de receveur-général, pourrait faire naître quelques soupçons à cet égard. Mais si l'on considère d'une part, que c'est pour la céder à son fils qu'il a abandonné sa situation, et, de l'autre, que, trois ans plus tard, il a été choisi par Napoléon, retour de l'île d'Elbe, comme maire de Besançon, il faut abandonner cette idée.

D'ailleurs, Charles Nodier qui, dans son *Histoire des sociétés secrètes de l'Armée*, s'étend beaucoup sur le compte de Malet et d'autres de ses amis, ne mentionne nulle part Monnot.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Renan sur l'Histoire (LXXIV, 91). — Un aimable lecteur de l'*Intermédiaire* veut bien m'apprendre que c'est dans les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* (IV. Le séminaire d'Issy, *in fine*) que je trouverai la phrase de Renan sur l'Histoire au sujet de laquelle j'avais posé une question. Voici exactement ce qu'a écrit Renan :

> J'allai à Saint-Sulpice, j'appris l'allemand et l'hébreu ; cela changea tout. *Je fus entraîné vers les sciences historiques, petites sciences conjecturales qui se défont sans cesse après s'être faites et qu'on négligera dans cent ans* On voit poindre, en effet, un âge où l'homme n'attachera plus beaucoup d'intérêt à son passé Je crains fort que nos récits de précision de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, destinées à donner quelque exactitude à l'histoire, ne pourrissent avant d'avoir été lus.

Je reconnais que le passage souligné diffère un peu comme forme et comme étendue de la simple phrase que j'avais citée de mémoire ; mais il ne dit pas autre chose. On peut même trouver que les commentaires qui l'accompagnent tendent plutôt à renforcer qu'à affaiblir la sévérité du jugement porté par un historien désabusé sur une science à laquelle il a pourtant dû la plus grande partie de sa célébrité.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le marquis de Tombelaine (LXXVI, 408). — Un de nos confrères dans l'*Intermédiaire* du 20-30 décembre 1917, col. 408-409 évoque le souvenir du poète Florentin Loriot et dit qu'au Mont St-Michel, où l'auteur d'*Oriens* séjourna deux ans, Loriot « se passionna » pour l'ilôt de Tombelaine et voulut en reconstituer la légende, ce qui lui fit donner le surnom de « Marquis de Tombelaine ».

J'en demande bien pardon à mon excellent confrère, mais, ancien ami intime de Florentin Loriot, je puis affirmer 1° que Loriot ne se passionna jamais pour Tombelaine ; 2° qu'il ne se préoccupa oncques des légendes dont cet îlot peut être le thème ; et enfin. 3° que jamais, jamais, le sobriquet de « marquis de Tombelaine » ne fut donné au poète alençonnais.

J'ai très bien connu « le marquis de Tombelaine,» c'était un pêcheur montois, doué d'une assez jolie figure, un peu fat, et d'une intelligence tout à fait rudimentaire. Ce brave homme s'était lui-même adjugé le surnom de « marquis de Tombelaine » et figurait parmi les « célébrités montoises ». On vend encore sa photographie dans les boutiques du Mont.

OSCAR HAVARD.

—

L'académicien Vatout. Sa naissance, ses poésies légères (LXXVI, 382). — Voir : XXXVII, 220 ; LXI, 839, 979 ; LXII, 79, 140, 240, 303.

P. CORDIER.

—

Les armoiries de la famille allemande de Cramm et celles de la maison de France sont elles identiques ? (LXXVI, 50, 365). — Tout d'abord il y a lieu de remarquer que la famille Cramm ou Cram n'est pas allemande, mais autrichienne.

Sur les armoiries comportant des fleurs de lys, on peut consulter utilement le « Dictionnaire généalogique héraldique chronologique et historique par MDLCDB (1757).

Dans le tome III, dernière partie, l'auteur donne les noms d'un grand nombre de familles qui portent des fleurs de lys dans leurs armes. Cette partie du dictionnaire comprend 185 pages et est intitulée : « Recherches sur les fleurs de lys » Elle est précédée d'un « avis du libraire » ainsi conçu : « ...... Le même écrivain (le président de N***) m'a pareillement confié ses « Recherches sur les Fleurs de Lys et sur les Villes, les Maisons et les Familles qui portent des fleurs de lys dans leurs armes » aux conditions que je les ferais paraître à la fin de ce troisième volume. Je les donne telles que je les ai reçues, mais dans l'ordre alphabétique ; ce sont mes conventions. On se flatte qu'elles seront du goût du public. La nomenclature est précédée d'une étude courte, mais intéressante et curieuse sur l'origine et sur la nature des fleurs de lys. Cram est indiqué de la façon suivante : Cram en Autriche : *de gueule à 3 fleurs de lys d'argent 2 et 1*. »

Ce ne sont pas les armes de France que nul ne s'avisait de prendre, car elles eussent été difficilement présentables au héraut d'armes Les étrangers pouvaient évidemment plus facilement prendre les armes de France. Ils ne couraient que le danger du ridicule.

Reyneghon est signalé par erreur comme portant les armes de France (2e réponse n° 1471 Vol. LXXVI, 366).

Il est indiqué dans le Dictionnaire de M D L C D B de la façon suivante :

Rhynègom, en Hollande : *De gueule à 3 fleurs de lys d'argent.*

Ce sont exactement les mêmes armes que celles de la famille Cram.

Arnaud Guilhein de Barbazan eut l'insigne honneur de pouvoir porter les armes pleines de France. Je lis dans le même Dictionnaire :

« Barbazan. Arnaud Guilhein de Barbazan, dit chevalier sans reproche, par lettres du roi Charles VII, du 10 mai 1434. Les armes de France pleines qui sont *d'azur à 3 fleurs de lys d'or* ; le roi lui accorda par ces mêmes lettres la permission de se faire enterrer dans l'église de St Denis en France, dans sa chapelle et à son côté, avec un sépulcre relevé en bronze, l'effigie et statue dudit chevalier de Barbazan et son épitaphe. »

D'autre part, la ville de Montanis en Bourgogne avait pour armes : *D'azur à 3 fleurs de lys d'or.*

V. F. B.

—

Croix de Saint-Louis (LXXV, 463 ; LXXVI, 72, 121). — Il convient de compléter ainsi la description de l'insigne de l'ordre de Saint-Louis donnée par M. Géo-Maur, LXXVI, 73 :

..... et au milieu l'image de saint Louis *cuirassé d'or, couvert de son manteau royal, tenant de la main droite une couronne de laurier et de la gauche une couronne d'épines : le fond du médaillon est de gueule et parsemé des clous de la passion* ; il est entouré d'un cercle d'azur.....

(Ordres de chevalerie dans le royaume, dictionnaire héraldique par M. G de L. T. Ecuyer, 1777 et Code des ordres de chevalerie du royaume par le Cte de Saint-Ange, 1819).

Parmi les 3 croix que je possède, données à 3 officiers différents en 1780, 1790 et 1816, l'une d'elles présente une petite anomalie que je ne saurais expliquer. Au lieu d'une *épée pointe haut*, le médaillon au revers porte un *sabre droit pointe bas.*

L'une des 3 croix précitées, *cantonnée de fleurs de lys*, était portée telle, en *1835*, par le titulaire.

Par contre, m'a été montrée la décoration d'un officier supérieur, bonapartiste fervent, qui avait *enlevé les fleurs de lys* en les limant à la base. Cette croix, ainsi mutilée, brillait sur la poitrine du dit officier, également en *1835*.

L'insigne de l'ordre du Lys était une fleur de lys *suspendue* à une couronne royale, le tout en argent.

Cette décoration était donnée, du moins celle qui est entre mes mains, d'après la forme suivante :

D'après les ordres de Son Altesse Royale Monseigneur LE DUC DE BERRY, il est permis à Monsieur*** de porter la décoration de la Fleur de Lys

Signé : Chev DE FONTANES.
Paris, le 20 septembre 1814.

Toutes les variantes dont on a parlé précédemment seraient, vraisemblablement, des insignes *non officiels* indiquant la fidélité au roi — En voici une particulière : Croix Latine d'émail blanc, bordée et pommetée d'or, anglée de 4 fleurs de lys

du même : sur les bras, d'un côté « Dieu et le roi » ; de l'autre, « Fidélité ».

J'ai entendu, jadis, nommer cette croix « Croix de la Fidélité. »

G. A.

—

Reliure : un exemplaire de Ducis (LXXVI, 242). — Je puis citer dans le même genre des plats de livres reliés en veau, dont le centre comporte un médaillon gaufré au portrait d'A. Boileau-Despréaux, et d'Arouet de Voltaire ou de Poquelin de Molière :
entouré d'attributs variés dans le style de la Restauration et signé HEROU.

Le médaillon mesure 3 centim. et demi, ou 4 centim. de diamètre.

Il ne me paraît pas douteux qu'il s'agit d'un ornement de reliure appliqué aux œuvres des auteurs à la mode, comme c'était le cas de Ducis en 1827 ; cette idée avait un cachet personnel et l'on peut regretter qu'elle ait disparu pour le genre gothique qui la suivit.

Sus.

—

Tapisseries d'Aubusson ; Attribution (LXXVI,290) — Je me hâte d'indiquer tout d'abord à M P. B. qu'il trouverait peut-être le renseignement qu'il désire dans les ouvrages de Cyp. Pérathon que je ne possède pas :

Essai de catalogu descriptif des anciennes tapisseries d'Aubusson et de Felletin. Limoges 1902.

Notes sur quelques artistes Aubussonnais. Mém. Soc. SC. et archéol. de la Creuse. Tome VI.

D'autre part, il ne ferait pas vainement appel, j'en suis sûr, à l'inépuisable complaisance des deux aimables érudits M. Louis Braquenié, manufacturier à Aubusson et M Louis Lacroq, avocat à Guéret.

Ceci étant dit, il n'est peut être pas inutile de rappeler que l'industrie de la tapisserie, autrefois comme aujourd'hui, a toujours été privée à Aubusson.

On a bien continué de parler de *Manufacture royale* pour désigner l'organisation en vigueur dans les XVII et XVIIIe siècles mais, en réalité, il ne s'agit là que d'une administration tutélaire du bon renom des marques Aubussonnaises qui n'attentait en rien à l'autonomie des tapisseries.

Cette administration se composait essentiellement d'un fonctionnaire, *teinturier du roi*, chargé « d'instruire les teinturiers dans l'art de faire le grand et bon teint et teindre concurremment avec eux toutes les laines employées », et d'un autre, inspecteur des Manufactures en même temps juge des Manufactures, chargé de connaître des différends survenus entre fabricants ou marchands tapissiers et de ceux qui pouvaient naître entre leurs élus et le teinturier du roi. Les élus s'appelaient *jurés-visiteurs* ou bien encore *jurés-gardes* ; leur mandat était d'une durée d'un an. L'Inspecteur était également pourvu de la charge judiciaire de lieutenant de police et de juge châtelain.

Un sceau aux armes de France se trouvait au bureau de la manufacture. Il était, après examen par les jurés, apposé sur les tapisseries achevées pour faire foi de leur perfection tant dans la matière que dans la forme. D'où le nom d'*Aubusson Royal* couramment donné par les antiquaires d'aujourd'hui aux pièces sorties des métiers en ce temps là.

Dans le même bureau, étaient déposés et gardés par les jurés les *tableaux* ou cartons établis par les peintres de la Manufacture que les fabricants avaient le droit de reproduire.

Il y avait donc là, on le voit, non pas institution d'Etat, mais corporation très judicieusement protégée et encouragée.

Pour apprécier la pleine indépendance des fabricants, on pourrait lire avec autant de fruit que d'intérêt *Teinturier du roi et jurés gardes*, Limoges. Ducourtieux et Gout, imprimeurs, 1913, où j'ai puisé la plupart des renseignements qui précèdent.

Cette charmante plaquette est l'œuvre de M. Louis Lacrocq.

J'ajoute que le Musée d'Aubusson, installé dans le château malencontreusement démantelé et restauré de Pierre d'Aubusson, est hélas ! bien pauvre. Ses archives sont des plus restreintes quoique très intéressantes et leur réunion est due entièrement ou presque au dévouement de M. Louis Braquenié.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

P. S. — D'une lettre que je reçois de M. Lacrocq à qui j'avais soumis la question je détache un passage qui pourra intéresser M. P. B.

La signature des tapisseries dont parle M. P. B. doit être lue *Jeancourt*. Les Jeancourt sont de bons tapissiers bien connus, surtout Michel (1re moitié du 18e) et Gabriel (2e moitié) Ce sont leurs registres, à eux, qui auraient pu donner les noms de leurs clients, mais, hélas, tous les papiers des tapissiers ont disparu.

Si vous pouviez avoir de M P. B, la description précise de ses tapisseries; dimensions, sujets, coloris, bordures, surtout avec photographies à l'appui, je pourrais peut-être lui donner des indications sur des sujets analogues à ceux qu'il possède ou a vus.

M. Braquenié m'écrit, de son côté :

Presque toutes les tapisseries reconnus honorables par les jurés et les agents du roi portaient dans le galon bleu du bas : M. R. D. par abrégé ou M. R. Daubusson ; beaucoup de galons ont disparu et par conséquent, cette marque ainsi que le nom des maîtres qui suivait généralement.

Il y avait, aussi, le plomb que, pendant une certaine période, la maîtrise, scellait à la tapisserie ; encore plus que les galons, les plombs ont disparu. Toutefois, il existe au Musée d'Aubusson, un dossier de fauteuil avec le plomb, et je possède une tapisserie ancienne qui l'a encore. P. E. C.

EDMOND L'HOMMEDE.

—

Kevelaer, image pieuse (LXXVI, 340). — Kevelaer est un lieu de pèlerinage célèbre du diocèse de Cologne, situé près de la frontière de Hollande au nord-ouest de Krefeld. M. F — R.

* * *

C'est une image de Notre-Dame de Kevelaer. La petite ville de Kevelaer dans la Gueldre était un pèlerinage très fréquenté. On se souvient du poème *Die Wallfahrt nach Kevlaar* par H. Heine.

E. BENSLY.

* * *

Kevelaer est une petite ville d'Allemagne, de l'arrondissement de Düsseldorf et du district de Geldern (Gueldre). Elle est située non loin de la Niers, affluent de droite de la Meuse, sur la ligne du chemin de fer de Neuss (Dusseldorf) à Clèves.

C'est un lieu de pèlerinage très fréquenté, principalement à l'époque de l'Assomption, à cause d'une image miraculeuse de la Vierge qui s'y trouve depuis 1642.

Faut-il rappeler à ce sujet les célèbres strophes de H. Heine (die Heimkehr) « Die Wallfahrt nach Kevlaar ».

La pièce est si connue qu'on la trouve dans les recueils de morceaux choisis, même classiques.

QUISETTI.

—

Apothéoses et Imprécations de Pythagore (LXXXVI, 383). — Une coquille s'est glissée dans cette note. Il faut lire : *A. Crotonne* et non *H. Crotonne*.

R. de BOYER DE SAINTE-SUZANNE.

* * *

Quérard dans la *France Littéraire* (VI, p. 423) donne sur cet ouvrage poétique les indications suivantes :

Apothéoses et Imprécations de Pythagore (publiées par Charles Nodier). *A Crotone* (*Besançon*, 1808), in-8° de 73 pages.

Cet ouvrage n'a été tiré qu'à 17 exemplaires, dont 15 sur grand pap. vélin superfin et 2 sur pap rose. Il est imprimé en style lapidaire. Les prolégomènes de l'éditeur sont en petites capitales, et le corps de l'ouvrage en grandes capitales La souscription était de 24 fr. Le nom de chaque souscripteur est imprimé sur un feuillet séparé, avec le numéro de l'exemplaire.

P. c. c. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Réponse d'un ministre (LXXVI, 386). — Les historiens du XVIIIe siècle paraissent d'accord, pour attribuer ce mot à M. de Calonne répondant à une demande de dépense somptuaire de la Reine Marie-Antoinette.

J.

—

Les fleuves ne remontent pas vers leur source (LXXVI, 51). — Voici ce qu'on trouve dans la *Vie de Diogène le cynique*, écrite par Diogène Laerce et traduite par Jean Racine :

Il [Diogène] disait une fois Xéniade, celui qu'il l'avait acheté : Prenez garde à m'obéir de point en point, et à faire ce que je vous ordonnerai. Eh quoi ! lui répliqua Xéniade,

Les fleuves révoltés remontent à leurs sources !

Mais, lui répondit Diogène, si vous étiez malade, et que vous eussiez appelé un médecin, au lieu de faire ce qu'il ordonnerait, vous amuseriez-vous à lui dire :

Les fleuves révoltés remontent à leurs sources !

Il est possible que Royer-Collard se soit

servi d'une phrase à peu près pareille dans un beau mouvement oratoire, mais on voit par l'anecdote qui précède que cette figure était connue depuis plusieurs siècles et que le chef du parti doctrinaire n'en a pas été l'inventeur

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Etre né coiffé (T. G.635 ;LXXVI,88, 177, 370). — Avec les papiers saisis chez l'émigré Fontette de Sommery les archives de Saône-et Loire (E. 255) ont recueilli un document curieux. C'est une enveloppe portant l'indication suivante : « Coeffe avec laquelle Marie-Prudente de Fontette vint au monde le 13 mars 1739 ; morte en juillet 1741. » Et dans le papier se trouve, en effet l'amnios desséché de l'enfant qui, bien que « née coiffée », est morte si jeune.

BIBL. MAC.

—

Mondial (LXXVI, 339). — Le mot « universel » et le mot « mondial » ne me paraissent pas pouvoir s'employer indistinctement, et dans tous les cas, l'un pour l'autre ; la différence de leur sens respectif est parfois assez subtile, mais cependant nette. « Mondial », d'après le *Grand Larousse*, signifie « qui intéresse le monde entier » ; « universel », encore d'après *Larousse*, signifie « qui s'étend à tout et à tous ». Ce ne sont pas les mêmes choses. Pour ce qui est de « guerre mondiale » et de « guerre universelle », je dirai que la guerre mondiale est une guerre dont les effets — économiques, financiers, sociaux, etc. — se répandent dans le monde entier, tandis qu'une guerre universelle est une guerre à laquelle tous les peuples du globe prennent part militairement sans exception. La guerre actuelle se contente d'être mondiale, elle n'est pas universelle, — les neutres le savent.

Une particularité m'a intéressé à ce propos, sur l'emploi des deux adjectifs accolés au mot « idée ». Une « idée universelle » m'apparaît comme une idée qui contient toutes les idées, une idée qui peut s'appliquer à tout, partout ; « une idée mondiale » m'apparaît comme une seule idée connue dans le monde entier.

CHARLES FEGDAL.

Inclus, exclu (LXXVI, 339). — Inclus, ayant pour féminin incluse a un s, et exclu ayant pour féminin exclue, n'en a pas.

R. DE BOYER DE SAINTE SUZANNE.

*
* *

On écrit *inclus* comme *reclus* parce qu'on dit au féminin *incluse* et *recluse* ; on écrit *exclu* comme *conclu* parce qu'on dit au féminin *exclue* et *conclue*. Au XVIIe siècle, on disait encore à volonté *excluse* ou *exclue*, et on écrivait à volonté *exclus* ou *exclu*. Pourquoi, dans ces mots de même forme en latin, les uns ont-ils gardé l'*s*, les autres l'ont ils perdue ? Les langues pullulent de ces inconséquences, parce que ce ne sont pas des produits d'une fabrication méthodique et réfléchie, mais des résultats de multiples hasards, d'innombrables ignorances, de négligences incessantes. Il se pourrait que, le verbe *inclure*, comme le substantif ou l'adjectif *reclus*, étant d'usage bien moins courant que ne sont *exclure* et *conclure*, la conservation de l'*s*, influencée par les souvenirs latins des lettrés ou demi-lettrés qui font surtout usage des mots rares, eût là, pour *incluse* et *recluse*, par suite pour *inclus* et *reclus*, son explication.

IBÈRE.

—

Limoger (LXXVI, 339). — Au début de la guerre, on a prétendu, à tort ou à raison, que certains chefs incompétents avaient été privés de leur commandement et envoyés à Limoges : De là le terme « limoger ».

R. DE BOYER DE STE-SUZANNE.

*
* *

A la suite de certaines opérations de la guerre, des généraux furent envoyés à Limoges... Cela me rappela les *répétitions* auxquelles jadis, peu gradés et peu expérimentés, nous conviait notre capitaine instructeur en prévision de l'arrivée des recrues que nous allions avoir à dresser.. « Limoger » me semble venir de Limoges.

SGLPN.

*
* *

Les premiers généraux remis par le haut commandement, à la disposition du Ministre de la Guerre dans les premiers mois de la guerre, furent dirigés sur Limoges ; la coutume en dura assez longtemps, jusque vers le printemps de 1915. D'où l'expression « limogé » appliquée à un général frappé de disgrâce.

Pourquoi l'ancienne capitale du Limousin fut-elle assignée comme résidence à ces généraux ? Je pense, pour ma part, à la raison suivante :

Le renvoi à l'intérieur devait théoriquement consister, à l'époque particulièrement troublée des premiers jours de guerre, dans l'évacuation sur le chef-lieu de région le plus proche, c'est-à-dire Lille, chef-lieu de la 1re région, immédiatement à l'arrière des armées. Or, la première région avait été repliée sur la 12e, *chef-lieu Limoges*, sur le territoire de laquelle se trouvent encore les dépôts des régiments régulièrement stationnés dans la 1re.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

* * *

Dans les premiers temps de la guerre, certains généraux ne répondirent point à ce qu'on attendait d'eux ou commirent des fautes lourdes ; ils furent alors disgraciés et envoyés à Limoges. D'où l'expression « envoyer à Limoges » dont on usa d'abord, pour « Limoger ».

GUSTAVE FUSTIER.

Même réponse : commandant TABOUREAU, L. CAPET, P. D. H. D'A, CHARLES FEGDAL.

—

Le mot « Wackes ». Son origine (LXVIII ; LXIX). — En reprenant cette rubrique (ouverte avant la guerre à cette place), nous ne laisserons peut-être pas de surprendre les dignes collègues intermédiairistes Mais la contribution que nous avons à leur offrir est d'une nature si spéciale que ce serait vraiment dommage de les en priver. Elle n'émane, en effet, de nul autre que du propre capitaine du sous-marin U-293, qui s'est enfui de Cadix en septembre dernier, violant, en bon soldat de Guillaume, sa parole solennellement engagée. De ce personnage, le nom a été orthographié en général de façon défectueuse. Une lettre de lui, insérée dans l'organe allemand de Barcelone : ATALAYA ALEMANA du 21 octobre 1917, a rétabli les choses. Son nom était : Hans Joachim von MELLENTHIN, comme nous l'avons déjà dit dans un article de LA RAZON (Madrid), du 11 novembre 1917. Quant à la contribution que nous avons ici en vue, elle a paru dans un autre organe boche, une revue qu'ils éditent chaque quinze jours à Barcelone depuis le 27 janvier 1916 sous le titre de « DEUTSCHE ZEITUNG FUER SPANIEN », en deux langues, allemande et espagnole.

Cette contribution se trouve au n° 35, du 10 décembre dernier, et fait partie d'un 1er article — dont pas n'est besoin de dire la tendance — sur la question d'Alsace-Lorraine, article écrit en espagnol et signé H. H. von MELLENTHIN (sans doute : HAUPTMANN HANS VON MELLENTHIN). On parle de la soi-disant inassimilation des Alsaciens et l'on s'exprime ainsi : « Cette obstination à s'en tenir au nationalisme autochtone valut aux Alsaciens, en France, le sobriquet de *têtes carrées*, tandis qu'outre-Rhin on parlait des « *wackes* », mot qui plus tard, lors de l'affaire de Saverne, causa, en novembre, 1913, bien des malheurs « *Wackes* » signifie, selon Frédéric-Guillaume WANDER, dans son Lexique des proverbes allemands, l'abréviation du mot alsacien « *wackebums* » et représente une mutilation de « *vagabonds* »....C'est, d'ailleurs, ce qui avait été dit déjà dans *l'Intermédiaire* (n° du 10 janvier 1914.)

Il est possible qu'aux yeux des Boches les Alsaciens n'aient été que de simples vagabonds — politiques, s'entend parce que n'acceptant pas les mots d'ordre brutaux et sans âme venus de Berlin. Ce vagabondage ne cessera que le jour où l'Alsace aura retrouvé sa paix dans la réunion avec la France. Jour qui est proche, d'ailleurs...

C. PITOLLET.

—

Etant donné (LXXVI, 338). — Je serais tenté de considérer ces mots comme une locution adverbiale et ainsi invariable. *Etant admis* serait dans le même cas : on ne dira pas, ce me semble, *étant admises les circonstances qui*. Très souvent *que* suit *donné*, *établi*, *admis*, *convenu* employés dans ce sens et sous cette forme. Qu'on m'excuse si je dis une bévue, je suis loin d'être professeur de grammaire.

LA COUSSIÈRE.

* * *

La locution *étant donné* précédant le mot auquel elle se rapporte doit, ce me semble, être assimilée aux participes passés *attendu*, *excepté*, *ouï*, *supposé*, etc. qui, placés dans la même proposition devant un substantif, sont considérés par les grammairiens comme des prépositions et restent, par conséquent, invariables.

Selon la logique cette règle devrait s'appliquer à tous les participes passés, précédés ou non de *étant*, placés au commencement d'une phrase, puisqu'alors le rang occupé pour ces mots en change la nature.

D'après ce principe on doit écrire sans accord : Etant *donné* les circonstances... ; *posé* ces conditions, *vu* et *approuvé* l'écriture ci-dessus et, avec accord : Les circonstances étant *données* ; ces conditions étant *posées* ; l'écriture ci-dessus *vue* et *approuvée*. GELIDUS.

***

Voici la règle qu'on enseignait dans ma jeunesse : « La locution reste invariable quand elle précède le sujet et s'accorde avec lui quand elle le suit. » Exemple : *Etant donné les circonstances... Les circonstances étant données.* BIBL. MAC.

***

On lit dans la *Nouvelle Grammaire Française* (1878) de Chassang, universitaire de la vieille roche, érudit, lettré, peu enclin aux innovations ou singularités :

Il y a une loi générale qui est la véritable règle du participe passé, et qui est celle-ci : le participe passé ne s'accorde avec le substantif auquel il se rapporte qu'autant que ce substantif le précède, c'est-à-dire est déjà connu. On comprend, en effet, qu'il ne puisse y avoir accord avec un substantif non encore énoncé. — Telle est la véritable règle du participe passé, soit seul (comme dans les tournures *excepté*, *ci-joint*) soit accompagné du verbe *avoir*. Même avec le verbe *être*, on le voit aussi invariable et au neutre quand il précède son sujet. Ex. : il a été *fait* une emplette. C'est seulement dans quelques phrases à inversion que le participe, accompagné du verbe *être*, s'accorde en genre et en nombre avec le susbtantif qu'il précède. Ex : Que *bénie* soit la main qui m'a sauvé ! (p. 377).

Cette règle se trouvait déjà, quoiqu'en termes moins formels, dans Girault-Duvivier qui, se référant à Fabre d'Olivet et Bascher, est d'avis que quand le participe précède son régime ou le substantif auquel il se rapporte, mieux vaut laisser le participe indéclinable, dans l'incertitude de ce qui peut suivre. (*Gramm. des gramm.* p. 748 de l'éd. 1851).

De tout ceci, il résulte implicitement que la *Revue des Deux Mondes* a été très correcte en imprimant : « Etant *donné* la *quantité* de blé. » Toutefois, conformément à la remarque finale de Chassang, il n'y aurait pas eu faute à mettre : étant *donnée*, puisqu'en ce cas la phrase aurait pu être considérée comme à inversion, bien que cette construction ne soit pas très usitée en dehors du style oratoire ou de la poésie.

Au surplus, les règles sur l'accord des participes méritent-elles une grande sollicitude ? Elles sont artificielles, au moins en partie, relativement récentes, et n'ont jamais cessé de donner lieu à controverse sur quelques points. Il y a aujourd'hui tant de positions plus essentielles à défendre pour ceux qui s'intéressent à la pureté de la langue ! Depuis une vingtaine d'années environ, les locutions les plus vicieuses, les plus horripilantes deviennent d'*usage* dans les salons, dans les journaux sérieux et même dans les livres. Et, si l'on ne réagit pas vivement, les temps sont proches, sans doute, où il sera conforme au *bon usage* de dire : je pars *de suite en* Angleterre, à Londres ; je *réalise* les ennuis de ce voyage, mais j'aimerais mieux *me suicider* que... etc.

V. B.

***

Le participe passé accompagné de l'auxiliaire être s'accorde toujours avec le mot auquel il se rapporte, qu'il soit placé avant ou après ce mot. Cette règle n'admet aucune exception. Dans les livres de géométrie où l'expression *étant donné* est employée fréquemment, on lit : étant donnés deux points, étant données deux droites. Il y a toutefois lieu de remarquer que si le participe passé n'est pas accompagné de l'auxiliaire être, il reste invariable quand il précède le mot auquel il se rapporte. De sorte que l'on écrit : *étant supposés ces faits* et *supposé ces faits*. De là vient sans doute l'erreur commise par ceux qui laissent invariable *étant donné*, confondant la règle du participe accompagné d'un auxiliaire avec celle du participe qui en est privé. G. D.

***

La Revue des Deux Mondes est loin, aujourd'hui de surveiller la correction orthographique ou syntaxique des articles qu'elle publie avec le soin minutieux qui la rendait jadis presque impeccable. Ce n'est cependant ni à une négligence du prote, ni à une erreur de l'astronome auteur de l'article, que doit être attribuée

l'absence d'accord signalée. C'est un bien ancien usage en français de considérer comme des locutions équivalant à des sortes de prépositions et invariables comme elles, certains participes qui se placent d'habitude avant le mot auquel ils se rapportent, et qui sont devenus en quelque sorte des formules toutes faites. La règle qui consacre cette invariabilité est donnée par les vieilles grammaires comme celles de Lemare, de Girault-Duvivier, de Noël et Chapsal, et, je pense, par toutes les grammaires françaises récentes. Quant à la liste des participes ainsi employés, aucune grammaire ne semble avoir cherché à la dresser complète ; plusieurs donnent une énumération suivie d'etc. La plus longue que je rencontre est celle de l'excellente grammaire de H. Brelet (Masson édit), où se trouve p. 282 la remarque ainsi formulée : « Les participes, approuvé, attendu, ci-inclus, ci-joint, compris, excepté, ôté, passé, supposé, vu, étant donné, sont invariables quand ils précèdent le substantif et qu'on peut les considérer comme des prépositions ou comme des adverbes ». Il se peut d'ailleurs qu'étant donné soit aujourd'hui d'un usage plus fréquent qu'autrefois, ce qui expliquerait qu'on ne le voie pas cité dans les énumerations de certaines grammaires anciennes ; mais il est naturel que l'analogie ait conduit le plus souvent ceux qui l'employaient à lui appliquer la même règle qu'aux autres expressions tout à fait semblables. Je n'ai pas conscience, pour ma part, de l'avoir orthographié autrement à l'époque où je m'en servais dans des raisonnements de devoir de mathématiques — il y a bien plus de trente ans de cela Maintenant, j'avoue que le voir accordé avec son substantif ne me choquerait aucunement : et c'est un de ces cas où une sage tolérance me paraît être, en matière orthographique, la meilleure des règles. IBÈRE.

—

« Les Confidences d'un garçon du Café Anglais », par Massenet de Marancourt (LXXVI. 50, 170, 256, 307). — Je remercie infiniment notre collaborateur « Aceite » des précieux renseignements qu'il veut bien donner sur Léon Massenet. Ils permettent, enfin, d'identifier l'auteur des « Confidences ».

Léon Massenet avait, en effet, été « quelque chose comme colonel d'armement », dit Maxime Vuillaume, qui le retrouva à Genève, où ils s'étaient l'un et l'autre réfugiés — la Commune mettait volontiers des colonels là où un lieutenant suffit pour l'ordinaire — et il fallait entendre raconter au fugitif comment il avait pu s'échapper de Paris « ayant emprunté l'uniforme d'un sien parent, officier de gendarmerie (1), celui de ses frères, peut-être, qui, plus tard, commandant de la Garde Républicaine, joignait à ses quatre galons un goût immodéré pour les à peu près.

Son rôle durant la Commune semble avoir été des plus effacés Son nom ne figure ni sur le « Livre Rouge » de Georges d'Heylli, ni sur les listes de condamnés annexées par Gaston Da Costa à la troisième partie de sa « Commune vécue ».

Le hasard, sur lequel il faut toujours compter, vient de me faire retrouver Léon Massenet dans le très médiocre volume, plus politique que documenté, mais atrocement « versaillais » d'Auguste Lepage : « Les Cafés artistiques et littéraires de Paris », parmi les anciens clients du « Rat Mort » :

« Un des types les plus bizarres de cette époque était Massenet de Marancourt. Fort intelligent, Massenet avait voulu d'abord pénétrer dans le parti catholique, et un livre signé de lui : les *Echos du Vatican*. le mit en relief. Plus tard il devint révolutionnaire et obtint un grade élevé dans les farceurs de la Commune. Il aimait trop le galon.

« Il n'a pas profité de l'amnistie pour rentrer en France et demander un poste lucratif. A la Plata, qu'il habite depuis plusieurs années, il s'occupe de gagner de l'argent en travaillant. Cet exemple n'a pas été suivi par beaucoup de communards. Mais il faut dire que Massenet n'était qu'un amateur (2). »

---

(1) *Mes cahiers rouges au temps de la Commune*. Paris, Ollendorf, s. d ; in-12, de 442 p. ; p. 367

(2) *Les cafés artistiques et littéraires de Paris*. Paris, Martin-Boursin, 1882 ; in 12, de 317 pp. 239 — Firmin Maillard le signale également parmi les habitués de la « Brasserie des Martyrs ». (*Les derniers Bohêmes* ; Paris, Sartorius, 1874 : in-12, de XXVI — 269 p. ; p. 24).

Cette citation semble peu relever de la littérature C'est à peine de la très petite histoire. La documentation n'est guère, au cours de ces pages, moins suspecte que la langue. PIERRE DUFAY.

* * *

Bien certainement, on trouverait dans les feuilles communalistes de 1871 des articles de ce frère de Jules Massenet ; je ne sais même pas s'il ne fonda point, à cette époque, un journal qui vécut deux ou trois numéros à peine. D'E.

* * *

D'après une notice, signée Asmodée, et parue il y a une trentaine d'années dans l'*Intermédiaire* (XVIII, 153), Jules Massenet, le compositeur, était le fils d'un maître de forges de Saint-Etienne et le dernier d'une famille de onze enfants « parmi lesquels Léon Massenet, dit de Marancourt, auteur d'un livre en l'honneur du Saint-Siège, d'un autre à la gloire des jeux de Monaco, journaliste de préfecture sous le second Empire, colonel de la Commune, aujourd'hui [en 1885], négociant considérable dans l'Amérique du Sud ».

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Elévatrice (LXXVI, 243, LXXVII, 33). — Marie de Médicis n'a pas dû dire « élévatrice » mais simplement *lévatrice* qui, en italien, signifie sage-femme.

M. P.

—

« Monsieur » dans La Fontaine — Prononciation (LXXV, LXXVI) — En relisant *Les Châteaux en Espagne* de Collin d'Harleville, je trouve d'autres exemples où *monsieur* et son pluriel *messieurs* riment avec des mots en *eur* et en *eurs* :

M. D'ORLANGE.

Plus de goût, plus de grâce, et j'admire, d'honneur...

MLLE D'ORFEUIL

Vous aimez donc beaucoup à voyager, monsieur ?

(Acte II, scène III)

Et plus loin :

M. D'ORLANGE.

Et moi, je vous rendrai même service ailleurs.

OLIVIER.

Voulez vous bien passer dans le salon, messieurs ?

(Acte II scène X et premier vers de la scène suivante).

Dans *Le Vieux célibataire*, le même auteur fait encore rimer *messieurs* avec *ailleurs*. (Acte II, scène XV et premier vers de la scène suivante).

Et plus loin (*Ibidem*, acte IV, scène III) :

LAURE

. . . . Ah, monsieur !

M. DUBRIAGE.

Non, c'est que vous avez le ton de la candeur.

Ces deux mêmes mots sont encore associés comme rimes à l'acte V, scène V.

La rime étant faite pour l'oreille, il semblerait logique de prononcer, comme on le fait dans *sieur*, l'r de *monsieur* et de son pluriel, ou à se résoudre à prononcer *honneux*, *flatteux*, *candeux*, *ailleux*, à la façon des Incroyables : cruelle énigme !

Il serait curieux que la boutade humoristique de Jean Richepin eût donné la vraie solution de la question posée par H. C. M.

NAUTICUS.

—

Muter (LXXV ; LXXVI, 84, 128, 178, 321). — Patchouna se trompe en voyant dans le mot muter un néologisme. Depuis la guerre, certains mots des vocabulaires professionnels sont passés dans la langue nouvelle. C'est le cas de muter qui, à ma connaissance, est utilisé dans l'armée au moins depuis trente ans.

Il signifie changer un militaire d'affectation, que ce soit temporairement ou définitivement Ce n'est donc pas un synoyme de son dérivé permuter, qui indique l'action de changer d'affectation deux personnes en donnant à l'une la place de l'autre et, vice versa.

La permutation circulaire est l'action par laquelle, dans un cycle fermé, l'individu muté ne prend pas la place de celui qui est désigné pour remplir sa fonction, mais celle d'un troisième, qui, lui, prend la place restée libre.

L'étymologie faisant venir muter, terme militaire, de mutus, est assez séduisante, l'armée étant la grande muette, mais n'est évidemment pas satisfaisante. Il y aurait lieu de rechercher, ce que je ne puis faire ici, si muter n'est pas tout simplement le doublet savant de muer.

P. V.

Protocole mondain. Comment appeler les officiers ? (LXXV ; LXXVI, 77, 123, 314). — J'ai sous la main l'abrégé de la carte générale du militaire de la France (1740) l'Etat militaire de 1787 et des annuaires militaires ou civils de 1809 à 1870 et je trouve que toujours les officiers conservent la particule.

Contrairement à l'opinion émise dans l'annuaire de 1843, p. 72, figurent : au commandement de la province de Constantine :

De Négrier.C. ✠. Lieutenant Général : au Commandement de la province d'Oran : Juchault de la Moricière. O ✠ Maréchal de Camp. Dans l'annuaire de 1854. (Annuaire militaire officiel comme le précédent) nous trouvons parmi Leurs Excellences Messieurs les Maréchaux de France : Leroy de St-Arnaud.

L'Etat militaire de 1787 indique des titres de noblesse même pour des officiers subalternes, il y a très probablement indice du développement des titres dits de courtoisie, donnés ou pris par les cadets.

Les annuaires du XIX[e] réservent les titres aux officiers généraux et aux colonels ou Lieut Colonels. Dans les annuaires de la Monarchie de Juillet se trouve imprimé la « Note essentielle » suivante.

« Conformément à l'instruction du 19 mars 1830, insérée au Journal militaire p. 181, les noms, surnoms, prénoms de MM. les officiers ont été inscrits d'après les actes de naissance qu'ils ont produits au Ministère de la Guerre. . Quant aux titres de noblesse, les officiers auront à remplir les formalités prescrites dans le même chapitre.. Les réclamations pour toutes demandes de rectification sur l'annuaire seront adressées au ministre. »

Il faut ajouter que lorsque l'on parle familièrement d'une personne dont le nom est précédé d'une particule, on n'emploie point cette dernière, sauf pour obéir à des cas d'euphonie. Et de même, les personnes ainsi désignées signent dans les mêmes cas, sans employer la particule.

On raconte une anecdote qui peut se placer ici. Un officier gascon parlait toujours du Maréchal de Villars, en le désignant simplement sous le nom de « Villars ». Je vais chez Villars, dit-il, un jour, devant une personne qui lui fit remarquer qu'il traitait très familièrement le Maréchal et pouvait bien dire au moins M. de Villars. « Dit-on M. de César ? », répondit le gascon. Celui-ci parlait en effet comme l'histoire qui peut se permettre ces familiarités.

PELLEPORT.

—

Majesté ou Sire (LXXV, 365, 488, 528). — Je me souviens d'avoir lu dans une publication quelconque l'explication suivante de l'usage qui s'était établi à la cour, après la Restauration, d'employer, en s'adressant au souverain, l'expression « le roi » de préférence aux termes de *Sire* ou de *Majesté* usités sous l'ancienne monarchie : cette dérogation à l'étiquette en honneur avant la Révolution serait due, à ce qu'il paraît, non point à un oubli fâcheux du protocole traditionnel, comme le suppose un de nos confrères, mais à la répugnance qu'aurait manifestée le parti ultra-royaliste à conserver des qualifications profanées par l'emploi qu'en avaient fait, en les appliquant à l' « usurpateur », les serviteurs du régime impérial.

Quant à la question de l'emploi du vocable *monseigneur*, effleurée dans la même notice, je me garderai bien de la traiter ici ; il existe à cet égard une telle divergence d'opinions que je crois préférable de renvoyer les lecteurs de l'*Intermédiaire* aux notices qui ont été consacrées à la question dans les années antérieures (T. G. 604, 605).

* * *

Ceci n'est pas une solution, mais c'est un fait... historique.

Napoléon III eut à décorer, au cours d'un de ses voyages à Plombières, le curé B..., de Remiremont. Le vénérable ecclésiastique avait préparé une courte phrase de remerciement à l'adresse du souverain ; il devait lui dire : « Sire, votre Majesté est trop bonne ». Mais, troublé par la solennité de la mise en scène et par l'éclat de la cérémonie, il ne put empêcher sa langue de fourcher, — cela lui était déjà arrivé dans d'autres circonstances, — et il déclara tout net à l'Empereur : « Majesté, votre Sire est trop bonne ».

A Remiremont, dans ma prime enfance, j'ai souvent entendu raconter la chose, mais avec beaucoup d'indulgence pour l'auteur du lapsus.

BIBL. MAC.

***

« Lorsqu'on parle à un souverain, on le traite de « Votre Majesté, ou Sire » mais jamais l'on n'emploie le terme « majesté » sauf sur la scène ». Ainsi s'exprime notre confrère A. N. M. de Charley partage cet avis et ajoute qu'en ce qui concerne un prince ou un cardinal on ne doit jamais les traiter d'Altesse ou d'Eminence, mais toujours dire « Monseigneur, Votre Altesse, Votre Eminence », etc...

Une distinction s'impose. Lorsqu'on écrit à un souverain ou encore qu'on lui parle officiellement, la règle posée par nos confrères A. N., et de Charley est absolue. Au contraire, dans l'intimité de la conversation, l'appellation de « Majesté » s'employait indistinctement avec celles de « Sire et de Madame » Voir à ce sujet les souvenirs du marquis de Massa où il relate des conversations des personnages les plus qualifiés de la cour avec l'Empereur et l'Impératrice, et où l'appellation de « Majesté » se retrouve constamment.

A l'époque de la Restauration, l'usage prévalut de dire « Le roi me permettra. Je me permets de rappeler au roi etc .. » Cette formule avait été imaginée par l'entourage de Louis XVIII, préoccupé de ne pas donner au roi les mêmes appellations qu'à son prédécesseur. Cette formule ne s'appliquait pas, bien entendu, au langage officiel, et était réservée à la conversation privée. L'usage s'en est plus ou moins perpétué sous ses successeurs.

La distinction que j'ai établie plus haut s'applique à la qualification d'Altesse.

Quand vous écrivez à un prince du sang ou que vous lui parlez officiellement, vous dites « Monseigneur, et Votre Altesse ». Dans l'intimité, il vous est permis de dire « Altesse ». Tout au contraire, quand il s'agit d'un cardinal, dans le privé et plus obligatoirement dans une circonstance officielle, vous devez l'appeler « Eminence ». Exemple : Quand le prédicateur de Notre Dame parle en présence de l'archevêque de Paris, il commence son discours par ces mots : Eminence, Messieurs » et ne dit pas « Monseigneur, Messieurs ».

Je dois relever, en dernière analyse, une grave erreur échappée à M de Charley. M. le Duc d'Orléans, pas plus qu'autrefois, M. le Comte de Paris, et avant lui, M. le Comte de Chambord, ne doit être qualifié d'Altesse royale qualification réservée aux seuls princes du sang. M. le Duc d'Orléans est le représentant du droit monarchique, et bien que ce droit ne soit pas reconnu, les seules qualifications qui lui conviennent seraient celles de « Sire et de Majesté ». Dans l'application, on suit à son égard, l'usage établi par M. le comte de Chambord, et on doit l'appeler « Monseigneur », et lui parler à la 3e personne « J'oserais prier Monseigneur, etc...» Je note cependant que, dans certaines circonstances graves, les appellations de Sire et de Majesté ont été données à M. le Comte de Chambord, notamment par M. le Comte de Paris dans la déclaration qu'il lui adressa au moment de la Fusion, et plus tard lorsqu'il se rendit à Froshdorf, avec le Duc de Chartres, auprès du Prince mourant qu'il aborda par ces paroles : « Sire, nous avons appris que V. M. était souffrante, et nous sommes venus prendre de ses nouvelles. »

Comte DE VARAIZE.

—

Cadrans solaires (T.G., 158 ; LXXII, 36). — J'ai lu autrefois deux ouvrages traitant des cadrans solaires et qui se peuvent trouver dans les bibliothèques publiques :

Le premier est intitulé : « Le cadran des cadrans universels, et très commode pour trouver partout les heures du jour et de la nuit ; pour faire sur les plans toutes sortes de cadrans avec les parallèles du Soleil et autres curiosités agréables réduit à la pratique » par le père Pierre Bobynet de la compagnie de Jésus, seconde édition enrichy de figures en taille douce à Paris chez Jean Henault, libraire Juré, rue Saint Jacques, à l'Ange Gardien et à l'image Saint Raphaël avec privilège du Roy 1655.

Le second a pour titre : « Traitté d'horlogiographie contenant plusieurs manières de construire, sur toutes surfaces, toutes sortes de lignes horaires et autres cercles de la Sphère, avec quelques instruments pour la même pratique et pour connaître les heures durant la nuit et l'heure du *flus* et *reflus* de la mer, plus la méthode de couper en pierres ou en bois les corps réguliers et très polyèdres, par le cube et par le cylindre, revue, corrigé et augmenté en cette troisième édition de plusieurs propositions et figures par Dom

Pierre de Sainte Marie Magdeleine d'Abbeville, de la Congrégation des Feuillants à Paris chez Jean Dupuis rue Saint Jacques à la Couronne d'Or MDCLXV avec privilège du Roy ». ALBERO.

—

Prophétie pour les temps actuels (LXXI à LXXV). — Le « Journal des Débats » du 7 novembre publie, dans ses « Faits divers » les lignes suivantes :

La Fin de la Guerre. Cette prophétie est anglaise ; elle annonce la fin de la guerre pour le 7 septembre 1918.

Prenez le nom du général Haig et comptez l'ordre des lettres dans l'Alphabet : H = 8 ; A = 1 ; I = 9 ; G = 7. Soit 8197. Renversez le chiffre qui vous donnera 7918. La guerre finira le 7 du 9e mois de l'année 1918.

En voici une autre, d'origine également anglaise et que je relève dans le « Jersey Weekly Post du 3 novembre :

Le mot KAISER a six lettres. Comptez l'ordre des lettres dans l'alphabet et faites suivre d'un 6 chaque nombre trouvé, vous aurez : 116 + 16 + 96 + 196 + 56 + 186, dont le total est 666. Reportez-vous à l'Apocalypse de S. J. Chapitre XIII, versets 3 et 18 et vous aurez le moyen de fixer la date cherchée.

Vérification faite, on trouve janvier 1918.

Dans le même journal (édition hebdomadaire) se trouve également, sous une autre signature, une variante de la prophétie que je viens de citer.

Voici, dit le signataire, un moyen encore plus simple (?) d'associer le nom du Kaiser au nombre fatidique 666 :

Guillaume II est né le 27 janvier 1859. La guerre a été declarée à la Serbie par l'Autriche le 28 septembre 1914, vous constaterez qu'à la date du 27 novembre, l'Empereur avait donc vécu exactement 666 mois. Le 5e verset du chap XIII de l'Apocalypse (en anglais : Revelations), dit (en parlant de la « Bête ») : Il lui fut donné le pouvoir de faire la guerre dendant 42 mois. Cela nous mène donc exactement à la date anniversaire de naissance du Kaiser, soit au 27 janvier 1918.

Ce n'est pas la première fois que le chapitre XIII de l'Apocalypse sert aux faiseurs de prophéties Celles que je viens de citer ont, (tout au moins en ce qui concerne la guerre actuelle) je crois, le mérite de la nouveauté. A. L.

Martins Pêcheurs empaillés, etc. (LXXVI, 386). — Tous ceux qui ont visité le *Muséon Arlaten* d'Arles (le fameux Musée créé par Fr. Mistral) et le type des trop rares musées de Traditions populaires de France, ont pu voir, dans la pièce où a été reconstituée une superbe cuisine d'un mas provençal, suspendu au plafond par un long fil très ténu, un superbe MARTIN-PÊCHEUR *empaillé*, se balançant mollement sous l'influence des courants d'air, des couloirs, au milieu du vaste hall. – C'est l'*Arnié* ou *Bluiet* ou *Divino-Vent.* (1)

C'est que, dans cette contrée, cet oiseau est resté un *totem*, toujours très apprécié. Il a sans doute pour but d'empêcher les Insectes, c'est-à-dire les désagréables mouches du Midi, de pénétrer dans la salle, tout comme en Alsace. — M. le Dr Marignan (de Marcillargues, Hérault) connaît à fond l'histoire de cet oiseau. (Il suffira de s'adresser à lui), car il a écrit (2) à ce sujet : « Le martin pêcheur préserve le drap des *teignes* (insectes), *prédit le temps* (3) *éloigne les maléfices*, etc. » Oiseau symbolique, il faut le comparer à l'*Alcyon*, autre oiseau symbolique, variété de pigeon, qui n'est qu'une Anthropodorisation par la Colombe (symbole de l'Equinoxe d'Automne et de Vénus).

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

La Bonne grâce (LXXVI, 5) — Ce pan d'étoffe, placé sur la tête des femmes comme une coiffure au XVIe siècle, ne tire-t-il pas son nom de « bonne grâce », sorte de demi rideau, étroit, qui était employé dans la décoration des lits, à la

(1) Le Guide appelle cette salle : « *Salo Calendalo* [cuisine provençale, avec personnages et mobilier complet, au moment du souper de Noël]. »

(2) *Cong. préh. de France*, Nîmes, 1911, p. 641.

(3) C'est pour cela qu'on le suspend dans les cuisines de Provence, où il remplace le poisson desséché (*Paristidion Malarmat*), dit *Marca-tény*, en provençal (Le Marque-Temps) des cabanes de la Camargue. — Un tableau de Téniers (*l'Etuve de village*, musée de Cassel) prouve que cette coutume existait en Hollande au XVIIe siècle.

mode ancienne, et qui tombait le long des quenouilles ?

La « bonne grâce » ou « les bonnes grâces » sont souvent citées dans les inventaires du XVIe siècle et le *Dictionnaire de l'Académie* a accueilli ce terme du métier de tapissier.

Deux *bonnes grâces* de velours, 1548. *Compte de Jehenne de Herme*, à Tournai.

Lits de velours noir, à doubles pentes, garny de son dossier, franges et crespines, *quatre bonnes grâces* de velours noir. *Inventaire de Catherine de Médicis*, 1589.

Deux bonnes grâces, deux quenouilles, le tout de damas fainé. *Inventaire de Gabrielle d'Estrées*. 1599.

Le même terme de *bonne grâce* se reretrouve dans l'inventaire du cardinal Mazarin, 1653 ; dans celui de Fouquet 1661 ; du château d'Amilly, 1765. Dans le *Dictionnaire philosophique*, au mot *grâce*, Voltaire a donné une définition de ce mot « terme de tapissier ».

Les bonnes grâces du lit, les étoffes qu'on attache vers le chevet et les pieds du lit pour accompagner les grands rideaux ; ne se dit plus que des rideaux à l'ancienne mode. On appelle *bonnes grâces*, les demi-rideaux d'un lit, qui sont aux deux côtés du chevet.

C'est vraisemblablement, par assimilation avec ces petits rideaux légers, qu'on aura donné leur nom, à quelques-uns de ces atours de la coiffure féminine, si violemment dénoncés par la verve des sermonnaires. Ce pan d'étoffe, replié sur la tête, rappelait la coiffure plate et rectangulaire, le linge plié; qui, en Italie, est encore porté par les *Ciociare* et les Calabraises , si souvent figuré dans les tableaux de Léopold Robert, d'Hébert et des peintres qui ont représenté des scènes paysannes de l'Italie méridionale.

GEORGES DUBOSC.

—

Le dernier regard des morts (LXXV, 229,312,351 ; LXXVI, 326). — Un assassinat ayant été commis en plein jour sur une femme et un chien s'étant précipité sur l'assassin au moment où celui-ci pénétrait dans la chambre, j'ai fait photographier l'œil de la victime et j'ai prié MM. Lumière de Lyon de vouloir bien agrandir cette photographie.

On aperçoit sur les agrandissements que je possède, une tache qui a la forme d'un chien roquet semblable à celui qui appartenait à la victime, le museau est assez bien dessiné, mais il faut être prévenu pour déterminer complètement l'animal.

Cette photographie est étrange mais elle n'est pas absolument convaincante.

P. H.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Vers de Mme Desbordes-Valmore au peintre Berjon — Je viens de voir un exemplaire de l'édition en trois volumes in-18 (A. Boulland, 1830) des *Poésies* de Mme Desbordes-Valmore, envoyé par celle-ci à un peintre nommé Berjon avec deux *ex-dono* en vers que j'ai tout lieu de croire inédits.

La feuille de garde précédant le faux-titre du tome Ier a été enlevée ; mais, sur celle du tome II, on lit, écrits à l'encre, les vers suivants dont je respecte la ponctuation et l'orthographe.

Au peintre et philosophe Berjon.
Homme abeille ! et glanant les parterres en [fleurs
Dieu vit en souriant tes suaves rapines ;
Ami ! tu fis le miel pour charmer nos dou-[leurs,
Et pour t'en couronner, tu jettas (*sic*) les [épines !
Celle qui l'aime
MARCELINE VALMORE.
Lyon-juin 1831.

Sur la feuille de garde du tome III se trouve un second quatrain, plus réservé de ton que le précédent, mais aussi plus dans la note de la larmoyante Marceline :

Pour monsieur Bergeon (*sic*)
Au peintre gracieux des femmes et des fleurs
Dont le pinceau caresse, attendrit et console
Ce livre tout trempé de pleurs,
Va sourire aux rayons de sa fière auréole.
son amie
MARCELINE VALMORE.

Il est regrettable que la feuille de garde du premier tome ait été détruite : il eût été curieux de voir en quels termes l'auteur accompagnait cette fois-ci son envoi. Mais, en fin de compte, on doit encore se féliciter de l'omission commise par la

personne qui, avant de se défaire de l'exemplaire en question, n'a songé qu'à faire disparaître le premier *ex-dono* sans examiner les deux autres tomes.

L'artiste et philosophe (?) auquel sont adressés ces vers, était Antoine Berjon, (1754-1843), de Lyon, peintre de fleurs et miniaturiste ; le *Dictionnaire des Artistes de Gabet* (*1831*), nous apprend qu'il exposa, pour la première fois en 1804 et qu'il obtint une médaille en 1819.

Bien que son nom ne figure point dans les diverses correspondances de Mme Desbordes-Valmore qu'ont publiées Lovenjoul, M. Arthur Pougin et M. Benjamin Rivière, le peintre de fleurs paraît avoir été lié d'une étroite amitié avec le ménage pendant la période où le beau Valmore jouait les « pannes » au théâtre de Lyon, entre 1821 et 1832. M. A. Bleton, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon* (1898, p. 34 et 35), a reproduit une lettre de Marceline à l'une de ses amies de Châlons, Mme Adèle Paule, en date du 6 novembre 1843, dans laquelle elle exprime, avec une plume trempée dans les larmes, toute la douleur qu'elle éprouve de la mort de son vieil ami.

Elle dit qu'elle a de lui « une esquisse de sa petite Line (Ondine) enfant, d'une ressemblance adorable » il s'agit sans nul doute d'un petit portrait d'Ondine Valmore, à l'âge de dix ans, avec les ailes d'un angelot, que Léon Séché a reproduit dans son ouvrage sur Sainte Beuve (II. *Mercure de France*, 1904) et que M. Jacques Boulenger a placé en tête du volume qu'il a consacré à Ondine Valmore (*Dorbon aîné*, 1909). C'est vraisemblablement pour le remercier d'avoir reproduit les traits de sa fille aînée, que la naïve et exubérante poétesse aura adressé à l'artiste les vers dithyrambiques cités au début de la présente notice.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

« Nouveaux riches ». — Je ne sais si l'on a déjà remarqué cette expression employée par Tallemant des Réaux, au milieu du XVIIe siècle, comme synonyme de « parvenus ». On lit dans l'*Historiette* de *L'abbé Tallemant, son père etc...* tome VIII, page 189 de l'édition Monmerqué, 1861, in-12) :

..... Ce M. Rambouillet [le financier, beau-père de l'auteur]... est vain, c'est un franc *nouveau riche*. Jamais homme ne parla tant par *mon* et par *ma*. Il dit : « *mon* verd est le plus beau du monde », pour dire le verd de mon jardin ; et il dit : « *mon* eau est belle », pour dire l'eau de ma fontaine ..

P.c.c. H. DE L.

***

Le Figaro :

Il y a vingt et un ans paraissait une traduction des *Lettres intimes* du célèbre écrivain miss Maria Edgeworth.

Miss Edgeworth avait séjourné à Paris, en 1802, et ses lettres contiennent beaucoup d'amusants souvenirs sur les salons où elle fréquentait. On y lit :

« Ma tante me demande ce que je pense de la société française ? Tout ce que j'en ai vu me plaît, mais on nous dit partout que nous ne voyons que la meilleure : les hommes de lettres et l'ancienne noblesse. Les *nouveaux riches* sont d'un genre tout différent, paraît-il. Mon père a pu en voir quelques-uns chez Mme Tallien, et en a été dégoûté. Mme Récamier a tout à fait un autre genre », etc.

L'expression elle-même était usitée dès 1802 « Nouveaux riches » est, nous dit la traductrice, « en français dans l'original ».

—

Les ambitions allemandes il y a soixante-dix ans. — En septembre 1888, le *Journal des Débats* publiait une lettre d'Henri Heine à J. J Dubochet, lettre datée de Paris (29 août 1848) où nous lisons ce passage :

... Nos ennemis ont le dessus en Allemagne. Le parti, « soi-disant National », les Teutomanes se prélassent dans leur outrecuidance aussi ridicule que brutale ; leurs rodomontades sont incroyables. Ils ne rêvent que de jouer à leur tour le rôle principal dans l'histoire du monde, de rallier à la nationalité allemande ses tribus perdues de l'Est à l'Ouest ; et si vous ne vous empressez pas de leur rendre l'Alsace, ils ne manqueront pas de demander aussi la Lorraine, et Dieu sait où s'arrêteront leurs prétentions tudesques. La guerre est leur désir ; et ils sympathisent sur ce point avec nos princes, qui ne demandent pas mieux que de lâcher sur l'étranger l'ardeur belliqueuse et batailleuse de leurs sujets révoltés.

P.c.c. D'E.

Le Directeur gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXVIIe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 10 février 1918.

N° 1475 N° 1475

31bis r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

« L'Intermédiaire » paraîtra en 1918 dans les mêmes conditions qu'en 1917 : Deux numéros par mois ; un n° en juillet, août, septembre.

L'abonnement est de 12 fr. pour la France ; 16 fr. pour l'étranger.

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

Dolomieu. — M. Lacroix, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante que nous signalons tout particulièrement à l'attention de nos collaborateurs.

Monsieur le Directeur,

Voulez-vous me donner pour l'objet suivant l'aide de votre Revue si universellement connue.

Je prépare pour la séance annuelle de l'Académie des Sciences une notice historique sur Dolomieu, le géologue, le membre de l'expédition d'Egypte, le prisonnier de Naples. J'ai retrouvé un grand nombre de lettres de lui, intéressantes aux points de vue historique et scientifique ; elles méritent d'être publiées. Je fais appel à tous ceux qui possèdent des documents de la main de ce savant en leur demandant de vouloir bien m'en communiquer une copie : ils me permettront ainsi de compléter mon travail.

Veuillez agréer l'expression de ma haute considération en même temps que mes remerciements anticipés.

A. Lacroix.

La Banque de France et Louis-Napoléon Bonaparte. — Dans *Napoléon le-Petit*, Victor Hugo parle, à deux reprises, de 25 millions de francs que la Banque de France aurait mis à la disposition de Louis-Napoléon Bonaparte pour lui faciliter le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Où pourrait-on trouver la preuve de cette affirmation ?

H. L.

Marat, romancier. — A l'époque où il était garde du corps, Marat avait écrit un roman sentimental avec des passages fort lestes, les « *Aventures de Potowski* ».

La sœur de Marat, morte en 1844, qui possédait ce manuscrit curieux écrit en entier de la main de Marat, le vendit à

M. Aimé Martin, ancien colonel, qui avait réuni une importante collection de volumes, journaux et documents sur la Révolution.

Le manuscrit, communiqué au *Siècle*, fut publié en 1851.

Le manuscrit resta exposé dans les bureaux du journal pendant toute la durée de la publication.

On peut constater que certains passages avaient été supprimés à cause de leur caractère trop libertin.

Un intermédiairiste pourrait-il nous dire ce qu'est devenu ce manuscrit ?

JEAN-BERNARD.

—

Frères bleus de Poitiers (1813). — Dans des articles parus dans la *Vieille France* (ces derniers temps), M. Jean Drault, d'après feu M. Ranc, raconte qu'en 1813, le fils d'un conventionnel du Poitou déporté aux îles Comores, fut fusillé, pour avoir attenté à la vie de l'Empereur.

Cet attentat manqué de Leipzig était prémédité par les Frères bleus unis aux Philadelphes.

Ranc, en dévoilant ce complot, changea l'état civil des conspirateurs

Qu'y a-t-il de vrai dans cette affaire et quel est le véritable nom de la victime ?

NENAOS.

—

Ex-libris Gonon de Saint-Fresne. — L'armorial des Bibliophiles du Lyonnais signale que le cuivre de l'Ex-libris Gonon de Saint-Fresne daté de 1776 a été retrouvé en 1883. Pourrait on nous dire quel est son possesseur actuel et si ce possesseur voudrait le prêter pour illustrer un article sur les armoiries de la Famille de Vissaguet dans l'Ex-libris Gonon de Saint-Fresne ?

Docteur EUGÈNE OLIVIER.

—

« Vashti » dans le roman « Villette ». — Quelle est l'actrice désignée par Miss Charlotte Brontë (Currer Bell) sous le nom de Vashti, dans son roman de « Villette » ? On sait que « Villette » est Bruxelles,et l'action se passe entre 1840 et 1850. M. E. G.

—

Karnowitch. Peut on, aujourd'hui qu'il n'y a plus de cour de Russie et pas d'incidents diplomatiques à craindre d'une recherche généalogique, avoir quelques renseignements sur la famille Karnowitch. qui est celle de la comtesse de Hohenfelsen , femme morganatique du grand duc Paul ? N'a-t-elle pas une origine française ?

MOÏKA.

—

Manuscrit concernant le procès Koreff-Hamilton au sujet de Lady Lincoln. — En 1891, les *Nouvelles de l'Intermédiaire* annonçaient , d'après la *Revue Pédagogique*, que le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale venait d'acquérir un certain nombre de manuscrits, parmi lesquels une copie anonyme, datée de 1837 et intitulée : *Histoire sommaire de la maladie et du somnambulisme de Lady Lincoln, fille du duc de Hamilton et belle-fille du duc de Newcastle*.

Ce document se réfère, selon toute probabilité,au scandaleux procès survenu en 1837 entre le duc de Hamilton et les docteurs Koreff et Wolowski au sujet d'une question d'honoraires. Ce procès se termina par une transaction , mais ruina la réputation du malheureux Koreff et donna lieu dans le public à des imputations d'une nature très grave dont Vieil-Castel s'est fait complaisamment l'écho dans ses fameux *Mémoires* (t. Ier, p. 147) et dont Hugues Rebell dans son livre : *Les Inspiratrices de Balzac, Stendhal et Mérimée*(p.171) a précisé le caractère.

Le manuscrit en question, qui doit être la copie de l'une des pièces concernant la malade, que détenaient Koreff et son complice et dont le jugement du tribunal ordonna la remise à la famille par les deux médecins qui prétendaient indûment les garder, était publiable en 1900. Sait-on si cette publication a été faite ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Emile de Girardin. — Ses mariages ; sa descendance. — Emile de Girardin s'était marié deux fois, d'abord en 1831 avec Delphine Gay dont il n'a pas eu d'enfants et qui mourut en juin 1855, puis le 30 octobre 1856 avec Wilhelmine-Joséphine Rudolphine, comtesse de Tiefenbach, née le 5 juillet 1834 et décédée le 7 décembre 1893. Cette seconde

femme était la fille naturelle ou morganatique d'un prince Frédéric-Guillaume de Nassau, major général autrichien, qui avait épousé le 7 juillet 1840 Marie-Anne, créée le même jour comtesse de Tiefenbach, morte le 17 juillet 1864 ; celle-ci était fille d'un chevalier Joseph de Valleymare et veuve d un certain Jean-Baptiste Brunold

La seconde union d'Emile de Girardin ne fut pas heureuse, et après la mort d'une fille en 1865, les deux époux se séparèrent de corps le 26 avril 1872.

Dans son *Dictionnaire des Anonymes*, G. d'Heylli assure qu'Emile de Girardin, mort en 1881, a laissé un fils prénommé Alexandre, et qui porte son nom. Est il indiscret, à l'heure actuelle, de demander si ce fils, dont d'Heylli signalait l'existence en 1887, est encore vivant et s'il est issu du second mariage du publiciste, ou s'il est, comme lui, un enfant de l'amour ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Comte Joseph Orsy. — Dans la réponse du Bibliophile Comtois à la question *Les* conjurés de Boulogne (LXXXII, 14), il est question du comte Joseph Orsi.

Pourrais-je avoir quelques informations sur les origines de ce personnage et sur sa fin ? E. M. P.

—

Richer, enseigne de vaisseau. — Notre confrère Nauticus qui semble très versé dans l'histoire navale et les fastes maritimes, pourrait-il nous dire quel fait d'armes héroïque a illustré l'enseigne de vaisseau Edmond Richer, et à quelle époque ?

C'est dans l'*Intermédiaire* XIX, 363 que je trouve mentionné ce nom, d'après lequel aurait été baptisée la rue Richer à Paris.

CERAMEUS.

—

Des armoiries au cœur transpercé d'une flèche. — Une grande et fort belle soupière ancienne en fayence de Moustier, ornée de guirlandages de petites fleurettes multicolores et ayant pour anses deux têtes grimaçantes en relief est, de plus, décorée, tout à la fois sur sa panse et sur son couvercle, des Armoiries suivantes, peintes uniformément en bleu, très finement dessinées et surmontées d'une couronne de marquis, avec deux fleurs de lys sur les côtés : « *Coupées d'azur à trois étoiles d'argent ; et d'or au cœur de gueules transpercé d'une flèche, accompagné, en dessous, d'un croissant montant et d'une fleurette épanouie.* »

Pourrait on me dire à quelle famille appartiennent ces Armoiries ? Malgré leur cœur transpercé d une flèche, elles sont bien trop délicatement excécutées pour n'être pas authentiques, et que, par suite, cette soupière puisse être irrévérencieusement classée parmi les banals articles de mariage, analogues aux anciennes assiettes en fayence populaire de Nevers, aux légendes de circonstance : « *C'est le moment de faire un petit enfant* », ou cette autre avec un gros cœur muni d'une clef : « *Il ne s'ouvre que pour vous.* » — Oh ! certes, non.

Il ne faut pas confondre l'Art avec le Métier. ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

« Contre une nuit trop claire ». — Le grand désir qu'ont la plupart des Parisiens de voir un ciel osbcur devrait remettre en vogue la poésie fameuse « Contre une nuit trop claire » dans laquelle un amant se plaint que les ombres de la nuit ne favorisent pas assez ses équipées nocturnes.

Mais de qui, diantre, est cette poésie tant goûtée aux jours lointains de mon enfance ? CURIOSUS.

—

« Nous aimons tout bas... » — De qui est le vers : « Nous aimons tous bas, sachant qu'on nous aime » ? J'avais toujours cru, et je suppose encore qu'il est du peintre-poète Auguste de Châtillon (1813 — ?). Mais j'ai constaté dernièrement qu'il ne se trouvait pas dans le recueil le plus complet de son œuvre poétique : *Poésies*. Paris 1866.

Pourrait-on identifier ce vers, en citant la strophe (ou même la pièce, si elle n'est pas trop longue) à laquelle il appartient ?

V. B.

—

« Nous ne vivons jamais, nous attendons la vie. » — Barbey d'Aurevilly. « Quel beau vers », s'écrie Barbey, « et quelle triste chose ! » après avoir cité cet alexandrin :

Nous ne vivons jamais, nous attendons la vie !

Or, ce « beau vers » n'est en définitive que la transcription française d'un remarquable hexamètre de Manilieus (*Astron.*, IV, 5) :

Victuros agimus semper, nec vivimus un-[quam.

Mais la transcription vaut l'original ; et elle est en effet si « belle », que l'on regrette vraiment que Barbey n'ait pas donné le nom du *poète* de race qui l'a faite. Quelqu'un pourrait-il me l'indiquer ?

D[r] J. C.

—

« Paris » poème mis en musique par César Franck. — Le 14 février 1915, Mlle Marthe Chenal interprétait aux Concerts Colonne-Lamoureux un hymne de César Franck intitulé *Paris* et qui bien que composé quarante-cinq ans auparavant, n'avait encore jamais été entendu. César Franck l'avait écrit dans de singulières circonstances : vers la fin de novembre 1870 le bruit courut que l'armée de la Loire allait percer les lignes ennemies et que Paris serait bientôt délivré. Dans l'enthousiasme de cette nouvelle, le *Figaro* publia une ode à Paris commençant par cette phrase :

Je suis Paris, la reine des cités, et j'élève mon front superbe au-dessus des nations »...

et signé B. de L., capitaine de la Garde mobile.

Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il dévoiler cet anonymat que M. Julien Tiersot lui même, dans l'intéressante préface qu'il a écrite pour cette œuvre de César Franck, avoue n'avoir pu percer ?

M. P.

—

Gordon. — Les savants et érudits ont cherché à identifier *Château Gordon* qui serait *Sancerre* bien que *St Satur* ait repris ce nom pendant la Révolution.

L'étymologie a été donnée par beaucoup d'historiens locaux ; mais ils n'ont pas pensé que *Gordon* est aussi un nom de personnes.

A Vierzon, on trouve *Gordon*, inscription sur une cloche en 1516, mais la prononciation berrichonne a donné *Gourdon* ;

Est-ce que *Gordon* ne serait-pas, par corruption, le patronyme de Gordon ? ou bien le rapprochement de ces 3 noms, dans la même contrée, ne semblerait-il pas conduire à la même origine ?

Gordon ou Gourdon seraient d'origine écossaise

Les lecteurs de l'*Intermédiaire* pourraient ils donner la solution de cette question qui intéresse Bourges qui possède la place *Gordaine* ?

Bibliothèque de Bourges.

—

Grammaire hébraïque du cardinal Bellarmin. — La *Grande Encyclopédie* mentionne l'édition de cet ouvrage publiée en 1616, à Turin, sous format in-octavo. Je possède une édition antérieure de cet ouvrage dont le titre complet est : *Institutiones linguae hebraicae, ex optimo quoque auctore collectae, et ad quantam maximam fieri potuit brevitatem, perspicuitatem, atque ordinem revocatae : unà cum exercitatione grammatica in Psalmum* XXXIII. — Roberto Bellarmino Politiano è Societate Jesu, S. R. Eccles. Presbyt. Cardin, auctore. *Accessit in hac nova editione commodior singularum rerum clariorque distinctio.* Antverpiae, ex officina Plantiniana, apud Joannem Moretum clɔ. lɔ c. vi. (1606). *Cum gratia et privilegio.*

Comme l'indique le titre, l'ouvrage sort des ateliers de la fameuse imprimerie de Christophe Plantin, à Anvers, dont était alors propriétaire son troisième gendre, Jan Mœrenter (*Johannus Moretus*). Puisqu'il s'agit d'une nouvelle édition, il en résulte qu'une ou plusieurs autres éditions des *Institutiones linguae hebraicae* avaient déjà paru. Peut-on me donner la date de l'édition princeps de cet ouvrage ? La défense d'imprimer, signée du nom de Georges Duras, provincial de la Société de Jésus en Belgique, étant datée d'Anvers, calendes de fevrier 1595, il semblerait que ce millesime doit être celui de la première édition de l'ouvrage.

J'ajouterai que la marque des éditions plantines : une vignette gravée sur bois représentant une main sortant d'un nuage et traçant un cercle au compas, avec la devise *Labore et Constantia*, est remplacée, dans l'édition de 1606, par une vignette représentant un écusson rappelant la fameuse Compagnie fondée par Loyola; un deuxième écusson, un peu différent de celui-ci, fait face à la première page du texte.

Les pages du livre ont environ 18 centimètres sur 11. NAUTICUS.

—

Rapatriés. — Depuis que les habitants des régions envahies sont envoyés à l'intérieur de la France après un long voyage à travers l'Allemagne et la Belgique, on emploie couramment pour cet exode le terme de rapatriés.

Celui-ci est profondément pénible car en réalité il s'agit d'exil. Ces pauvres gens quittent leur patrie, le village natal, la ville où ils avaient leurs foyers. C'est tout le contraire du rapatriement. Celui ci aura lieu après la victoire quand les victimes des Allemands retourneront chez eux.

Par quel mot pourrait-on remplacer *rapatriés*? Il me semble que *réfugiés* suffit.

ARD. D.

—

L'article devant le nom propre. — Dans l'intérieur d'une phrase, comment est-il mieux d'écrire :

La Martinique. *La* Guadeloupe, *La* Barbade..., ou : *la* Martinique. *la* Guadeloupe, *la* Barbade... ?

Et pour les navires :

La Couronne, *Le* Vigoureux. . ou : *la* Couronne, *le* Vigoureux ?

Et pour les personnes :

M. de *la* Fayette ou M. de *La* Fayette...

M. de *la* Motte ou M. de *La* Motte ?

Dictionnaires et auteurs écrivent des deux manières. Les familles adoptent la grande ou la petite L.

Il n'y a pas de règle, mais l'avis des intermédiaires compétents serait des plus intéressants pour moi. A. N.

—

Les Forcenés de Waterloo. — J'ai entre les mains un petit volume format 18×13, « Histoire de France à l'usage de la Jeunesse — avec cartes géographiques — nouvelle édition — revue et corrigée par l'auteur — Tome second — depuis Henry IV jusqu'à l'année 1816 — vignette : soleil levant avec devise « Lucet non nocet » — à Lyon — chez M. P. Rusand — imprimeur libraire — à Paris — même maison rue du Pot de Fer Saint Sulpice nº 3 — 1832 ».

A la page 340, je trouve ce singulier récit de l'héroïque résistance du Dernier Carré à Waterloo.

Bonaparte perdit la tête, il abandonna son armée et disparut. Bientôt la plupart des corps se débandèrent, et la déroute commença. Dans cette situation, un des corps de la garde impériale se signala par un acte de désespoir dont l'histoire offre bien peu d'exemples. Environné de toutes parts, et placé sous le feu de la mitraille anglaise, il fut invité à se rendre. La garde impériale meurt et ne se rend pas, telle fut sa réponse, et aussitôt on vit ces forcenés tirer les uns sur les autres, et s'entre-tuer sous les yeux des Anglais, qui cet étrange spectacle tenoit dans un saisissement mêlé d'horreur. »

Plus loin, même page, au sujet du retour de l'Empereur après Waterloo, le 21 juin 1815, et de son séjour au Palais de l'Elysée, je lis :

Bonaparte, échappé de Waterloo, fit à Paris l'entrée qui convenoit à un fugitif ; et prévoyant sa destinée prochaine, il alla se cacher, non pas aux Tuileries, mais dans un hôtel privé ».

Ce volume ne ferait-il pas partie de la fameuse histoire de France de Loriquet ?

Quel est l'auteur de ces détestables fantaisies ? Etait-il Français?

JULIEN MONNET.

—

La plus vieille maison habitée du monde. — Je lis dans l'ouvrage de M. René Cagnat : *Carthage, Timgad, Tebessa et les villes antiques de l'Afrique du Nord*, page 119 :

«... qui irait supposer qu'il puisse exister encore une maison de l'époque romaine avec ses murs et les remparts de son toit ? et non point une maison enfouie par le temps et déterrée par les archéologues, mais s'élevant à l'air libre, et qui n'a point cessé d'être habitée ? C'est pourtant ce qui est, ce qui se voit, sur le haut d'une montagne de Tunisie, assez difficile d'accès, le Gorra. C'est un édifice carré, avec des contreforts aux quatre angles : il n'a jamais eu qu'un étage ; on en a créé deux en divisant la hauteur par un plancher. Le bas sert de moulin à huile. Elle était faite de petits matériaux reliés par du mortier ; les murs étaient jadis revêtus extérieurement d'un enduit dont il reste çà et là quelques traces. Rien n'est pittoresque comme cette habitation d'un autre âge, entourée de beaux arbres de toute sorte. On a peine à croire qu'une construction aussi modeste ait pu défier l'effort de quinze ziècles, alors que les monuments les plus puissants de l'âge romain se sont écroulés de toutes pièces ».

N'est-ce pas là la maison habitée la plus ancienne du monde ?

T. O'REUT.

Réponses

—

Affaire du collier. — La fin des époux La Motte (LXXVI, 379 ; T. G. 491). — Je réponds point par point au confrère H. L.

1° Il est exact que Mme de La Motte s'évada de la Salpétrière le 5 juin 1787. Elle était parvenue, avec la complicité d'une détenue qu'on lui avait donnée pour la servir, à faire faire une clef ouvrant une porte donnant sur le corridor de l'établissement et à se procurer des vêtements d'homme. Ainsi travestie, elle profita de l'absence de la religieuse qui la gardait, pour quitter l'hôpital, et, ayant trouvé sur la Seine une barque qui l'attendait, elle parvint jusqu'à Provins, où elle reprit ses vêtements féminins ; de là elle gagna Bar-sur-Aube, Nancy, Metz, le pays de Luxembourg, Bruges, Ostende et Londres, où elle arriva le 4 août et où elle retrouva son mari, fugitif et contumace.

Elle ne sut jamais qui avait favorisé son évasion L'opinion du temps fut que ce fut la Reine. L'abbé Georgel, dans un passage du tome Ier de ses *Anecdotes du règne de Louis XVI*, cité par Mme Campan (*Mémoires*, Baudouin, 1826, tome III, p 370), écrit ceci :

« Elle parvint à s'évader, soit qu'elle eût gagné quelque sœur de la maison, ou que le gouvernement facilitât sa fuite. Cette dernière assertion pourrait être fondée, s'il était vrai que l'on consentit à son évasion, afin d'empêcher M. de la Motte d'imprimer à Londres des pièces dont on craignait la publicité, et qu'il menaçait, dit-on, de mettre au jour, si on ne lui rendait son épouse. »

2° Le *Grand Larousse* commet une erreur lorsqu'il prétend que Mme de La Motte revint en France en 1789 pour faire réviser son procès. Cette encyclopédie fait évidemment confusion avec le retour de son mari qui, fatigué du mauvais caractère de sa moitié, revint à Paris le 18 août 1789 à la faveur des désordres qui avaient suivi la journée du 14 juillet, et sollicita de l'Assemblée nationale la révision de son procès et sa réhabilitation.

La comtesse de La Motte continua de correspondre avec son mari, mais refusa, malgré les instances de celui ci, de venir le rejoindre en France.

3° Il est parfaitement avéré que, en juin 1791, poursuivie à Londres à la requête d'un sieur Maquenzen, tapissier, elle s'imagina, en voyant entrer chez elle les agents de la police anglaise, que ceux ci venaient l'arrêter pour la livrer au gouvernement français, et qu'elle se précipita dans la rue de la hauteur du second étage. On la releva les deux jambes brisées ; elle languit quelques semaines, puis, la gangrène s'étant mise dans ses blessures, elle mourut le 23 août suivant. Elle fut enterrée le 26 en la paroisse Sainte-Marie de Lambeth, dont les registres mentionnent le fait.

Il faut donc reléguer au rang des légendes les assertions des personnes qui prétendent avoir rencontré Mme de La Motte en Crimée en 1825, ou qui la font mourir à Paris en 1844.

4° Devenu veuf, le sieur de La Motte, dont la condamnation par le Parlement avait été cassée le 20 juillet 1792 pour vice de forme par jugement du tribunal du 1er arrondissement à Paris, se remaria à Bar-sur-Aube avec une jeune femme divorcée, Marie-Clotilde Boudon, dont il eut un fils

Il paraît s'être tenu coi pendant le temps de la Révolution et de l'Empire. A la Restauration, Beugnot, qui avait connu jadis le couple La Motte à Bar sur-Aube, et avait appuyé devant le Parlement ses réclamations en vue de rentrer en possession des biens de la famille de la comtesse, fut nommé préfet de police ; il fit entrer La Motte dans la police des jeux, puis dans celle des renseignements politiques.

Lamotte occupa ces fonctions pendant un certain temps, puis, tombé dans la misère, il tenta, à plusieurs reprises, de faire chanter le gouvernement royal en menaçant de publier ses *Mémoires* ; en 1824, il reçut du préfet Delavau une pension mensuelle de 150 fr., qui lui était servie par l'intermédiaire d'un sieur Pénisset, et qu'il toucha jusqu'en 1830.

Aux journées de juillet, il fut blessé dans une panique et mena pendant plusieurs mois une existence misérable. Le 11 octobre 1831, il entra à l'hôpital Saint-Louis et y mourut le 6 novembre suivant.

La plupart des détails qui précèdent ont été empruntés à l'intéressant ouvrage de M. Funck-Brentano, *La Mort de la Reine*. Notre confrère trouvera en outre la

question de la fin des époux Lamotte traitée d'une façon assez complète dans plusieurs notices de l'*Intermédiaire* (T. G. 491).

Un Bibliophile Comtois.

*
* *

Voici encore ce qu'on peut lire à ce sujet dans les *Souvenirs d'un Médecin de Paris,* du docteur *Poumiès de la Siboutie,* page 121 :

« En 1813, l'ancienne supérieure de la Salpétrière vivait encore, et je la voyais souvent. Elle m'a dit, sur l'ancien régime de la maison, sur les prisonnières qui l'ont habitée, bien des choses curieuses dont je regrette de n'avoir pas tenu note.

« C'est à elle que fut remise la comtesse de Lamotte, après avoir été fouettée et marquée en place de Grève On la porta à demi morte à la Salpétrière : elle était condamnée à une prise perpétuelle..... Il était interdit de lui donner des livres, du papier, des plumes et de l'encre ».

Après quelques mots sur l'évasion mystérieuse de la prisonnière, le docteur Poumiès de la Siboutie termine ainsi :

« La supérieure la croyait plus imprudente que coupable, jouant un rôle dont elle ne comprenait ni la portée, ni les conséquences. Le grand coupable était son mari, le prétendu comte de Lamotte, qui s'empara des diamants et alla les vendre à Londres. Tous les autres personnages de la pièce jouèrent des rôles de niais. Ce Lamothe revint habiter Paris, où il est mort très vieux, le 4 novembre 1831, dans la plus profonde misère. Je l'ai connu longtemps contrôleur au théâtre de l'Odéon ».

Le docteur ajoute en note :

« Mustiphragosi, chevalier de Saint-Louis et de la Couronne, marié à Jeanne de Saint-Remy de Valois et connu sous le nom de Valois-Collier, sut habilement s'emparer du célèbre collier, avec lequel il se sauva en Angleterre, où les diamants furent vendus et leur produit consommé dans de honteuses débauches. J'ai souvent essayé d'obtenir de lui quelques renseignements ; mais dès qu'on entamait ce sujet de conversation, il gardait un silence obstiné ».

A. W.

*
* *

Dans des mémoires inédits, le comte de Lamotte donne comme version authentique, la mort tragique de sa femme à Londres.

Le Baron de Baye a recueilli, sur place, la legende de la comtesse de La Motte, vivant, sous un faux nom, en Russie. Il en a fait pleinement justice.

R.

—

Pichegru a-t-il trahi ? (LXXIV ; LXXV ; LXXVI). — J'espérais toujours, car je ne demande qu'à être convaincu, trouver des documents probants et impartiaux qui m'éclaireraient sur les crimes de Pichegru et les conditions normales de sa mort. Les scrupules de conscience m'ont même déterminé à prier un de mes honorables contradicteurs, qui compte parmi les plus remarquables écrivains de l'*Intermédiaire*, de me signaler des sources décisives. Hélas ! me voici encore plongé dans les horreurs du doute, ou plutôt entraîné sur une pente diamétralement contraire aux thèses de MM. Caudriller et Grasilier. A qui la faute ? Je ne vois dans ce qu'on m'objecte que des rapports officiels ou des textes que les personnages officiels ont eu en mains et pu truquer à plaisir, et, sur les questions capitales (Complot de l'an XII et soi-disant suicide de Pichegru), je n'aperçois que des documents de police, inspirés si visiblement par l'intérêt politique de Bonaparte et signés de tels noms que le doute absolu s'impose. C'est un procès unilatéral où l'autorité fut juge et partie. Et quelle autorité !

Mais d'abord, une courte parenthèse. Il est bien entendu que nous restons confinés dans l'histoire d'il y a cent quatorze ans que je ne me permets pas l'ombre d'un rapprochement ou d'une allusion concernant les événements contemporains. Quand je parle de gouvernement et de police, il s'agit du Directoire et du Consulat. Rien de moins, mais rien de plus. Et là, nous sommes libres de parler clair, en vieux français.

Le bon et naïf M. Thiers qui croit dur comme clou à tout ce qu'il trouve dans les cartons verts bien étiquetés, s'extasie sur la prodigieuse divination de Bonaparte et l'habileté consommée avec laquelle il saisit les fils du fameux complot de l'an XII. Parbleu ! c'est sur ses plans que la trame des intrigues avait été tissée. Une couronne impériale ne peut se pêcher qu'en eau trouble. Je croirai comme Thiers, et m'inclinerai dévotement, quand MM. Caudrillier et Grasilier m'auront démontré que Bonaparte n'avait aucun in-

térêt dans l'affaire, qu'il ne s'y est mêlé en rien, que Réal était un honnête homme et non un laquais obéissant, ce qui sera dur à prouver, que Fouché était un second honnête homme, ce qui sera encore beaucoup plus dur, et que Desmarest en était un troisième, ce qui sera impossible. Car là, je les défie de faire la preuve ; il n'est pas un historien, pas un érudit qui ne sache quelle était l'abjection de Desmarest.

Impossible de fixer en termes modérés, l'impression qui se dégage des rapports que l'on trouve notamment dans le tome IV des documents recueillis par M. Aulard (Bibliothèque nationale). Notons qu'il n'y a pas une ligne d'analyse. M. Aulard cite purement et simplement des textes. Eh bien j'avoue que j'ai dû faire un effort sérieux pour lire jusqu'au bout. La nausée vous prend à la gorge.

En somme nous nous trouvons toujours en présence de deux thèses irréductibles. D'une part, celle de M. Huon de Penanster (« Une conspiration en l'an XI et en l'an XII », Plon-Nourrit, 1896) et d'autre part celle de MM. Caudriller et Grasilier. Comme l'explication de M. Huon de Penanster s'illumine par les effets de la politique générale, et que la preuve écrasante de sa vérité est constituée par un fait irréfutable, la transformation du Consulat en Empire, j'avoue que la logique et le bon sens m'inclinent fortement à m'y rallier.

Evidemment, je n'émets pas la prétention outrecuidante d'avoir lu tout ce qui se rapporte au procès, mais les rapports de police eux-mêmes m'ont convaincu que le suicide de Pichegru fut un simple assassinat. Et alors, je demande : pourquoi l'a-t on tué ? Il est évident d'autre part que Moreau n'a été attiré dans le piège du complot que par des agents policiers. Pourquoi ? Parce que Bonaparte voulait l'Empire, et qu'il eût été fort gêné de trouver en face de lui le vainqueur de Hohenlinden et le conquérant de la Hollande. La conclusion s'ensuit : Is fecit cui prodest.

Encore une fois, je ne demande qu'à être convaincu que je me trompe, mais je demande des preuves impartiales et des documents signés par d'honnêtes gens.

E. Lenient.

Louis XVIII. Ses sentiments religieux à l'heure de sa mort (LXXV ; LXXVI ; LXXVII ; 13, 51). — Il est incertain, sans doute, si Louis XVIII a fait un calembour au moment de mourir, mais la tradition affirme qu'il fit un jeu de mots ; comme on lui demandait le mot d'ordre pour la garde du palais, lequel était en général composé de deux noms de ville, il répondit : « Saint-Denis-Givet. » (J'y vais).

Curiosus.

—

Le précepteur du duc d'Orléans, régent de France (LXXVI, 379). — Ce n'est pas du Régent mais de son fils que de Court fut le précepteur. Témoin ce passage de Saint-Simon (*sub.* 1716) :

Ce prince choisit Cheverny pour gouverneur de M. son fils. Il étoit homme de qualité et fort capable de faire quelque chose de bon d'un pupille qui lui auroit été sérieusement remis. Mais il avoit depuis longtemps de Court dont le nom n'étoit point faux et qui de plus étoit un pédant achevé. Son frère avoit toujours été au duc du Maine, et y étoit mort. C'en étoit assez pour avoir toute la confiance de Mme la duchesse d'Orléans, qui n'avoit d'yeux que pour ses frères, et qui de préférence à tout vouloit inculquer à son fils sa manie là-dessus. Ainsi Cheverny ne fut mis que *ad honores*, ravi de n'en avoir ni les soins ni la peine, et qui laissa faire de Court sans se mêler de rien. M. le duc d'Orléans, partie connoissance de ce qu'il avoit à espérer de M. son fils, partie négligence, laissa faire. Mme la duchesse d'Orléans réussit à la vérité parfaitement à coiffer son fils de la bâtardise. Du reste on voit comment cette éducation a réussi.

Plus tard on retrouve ce personnage dans l'entourage du petit-fils du Régent. D'Argenson rapporte, à la date du 8 avril 1740, que le duc de Chartres vient d'obtenir de M. le duc d'Orléans de n'être plus servi par Garnier, son contrôleur, qui avait obtenu par M. de Court un règlement pour modérer les dépenses de la table.

De Court commandait la flotte qui livra le 22 février 1744, devant Toulon, à l'escadre anglaise un combat dont l'issue demeura incertaine et il fut disgracié à cette occasion. Barbier écrit à ce sujet :

« M. de Court, lieutenant général de la flotte de Toulon, est arrivé ici disgracié ; il est, dit on, exilé à sa terre de Gournay près Paris, qu'il aimait tant et dont il au.

rait bien mieux fait de ne pas sortir à l'âge de 80 ans et après plus de 20 ans de repos ».

Cette disgrâce ne l'empêcha pas d'ailleurs d'être promu vice amiral six ans plus tard, ce qui prouve qu'il devait jouir d'une bien verte vieillesse.

De Mortagne.

—

La couronne du sacre de Louis XVI (LXXVII,2) — Ce qui cause l'erreur de notre collègue au sujet des couronnes employées au sacre de Louis XVI, c'est que dans les cérémonies des sacres des derniers rois de France, on usait de plusieurs couronnes qui étaient déposées sur l'autel dans la cathédrale de Reims.

Le *Traité historique et chronologique du sacre* par Menin, 1723 (p. 224) s'explique sur ce point très clairement :

Les religieux du monastère St-Denis, apportaient à Reims, dit-il, plusieurs couronnes qui étaient placées sur de riches carreaux de drap d'or. La *Grande Couronne impériale*, que Charlemagne reçut des mains du pape Léon II, en la ville de Rome, quand il fut sacré empereur d'Occident. C'est une couronne d'or, enrichie de rubis, saphirs et émeraudes. Comme elle est fort grande, en son circuit, et très pesante, les Pairs la soutiennent sur la tête du Roi, lors de la cérémonie du couronnement. Autrefois on portait aussi la Couronne de l'Empereur Charles le-Chauve, d'un prix inestimable, mais elle a été prise par les protestants. On a porté aussi quelquefois en sa place, celle de St Louis.

Généralement, les rois en faisaient faire deux. L'une d'or, l'autre d'argent doré et proportionnées à leur âge et à leur taille, telles qu'ils puissent les porter pendant la Messe et le Festin royal. Au sacre d'Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, ces couronnes furent données à Saint-Denis ; Louis XII la donna à la Sainte hostie de Dijon.

Le couronnement s'est toujours fait avec la couronne de Charlemagne, apportée de Saint-Denis et remportée après le sacre. L'archevêque de Reims prenait, sur l'autel, cette grande couronne et la soutenait seul, à deux mains, sur la tête du roi agenouillé. Aussitôt, les autres pairs ecclésiastiques et laïques, portaient les mains pour la soutenir et le Prélat la tenant toujours de la main gauche disait :

Coronet te Deus corona gloriæ atque justitiæ... Après cette oraison, il plaçait seul la couronne sur la tête du Roi, en disant : *Accipe coronum Regni in nomine Patris, Filius et Spiritus Sanctus*, et, en tenant toujours les mains sur la couronne, il prononçait encore quelques prières.

Après le couronnement, le roi ne gardait pas la couronne sur la tête, il la déposait pendant l'Evangile sur son prie-Dieu, ou plutôt un des Pairs — au sacre de Louis XV, ce fut le duc d'Orléans — la retirait, puis la replaçait vers la fin de la cérémonie sur la tête royale. Quand la cérémonie était terminée, l'Archevêque de Reims, après que la couronne de Charlemagne eut été remise au Maréchal d'Estrée, posa sur la tête de Louis XV, une couronne plus légère, que le Roi porta pendant le Festin royal.

Toutefois, pendant ce repas, la couronne de Charlemagne était placée, à un des bouts de la table royale et la main de justice, à l'autre bout.

Au sacre de Louis XVI, comme à tous les autres sacres, dit la relation intitulée : *Sacre et Couronnement de Louis XVI, avec gravures de Patras, 1775*, le Roi reçut la couronne de Charlemagne, venue de St Denis, mais deux autres couronnes figuraient aussi au cours de cette cérémonie. Une grande couronne, enrichie de pierres précieuses, avec un bandeau orné de saphirs, de topazes et d'émeraudes, entre deux cercles de perles ; avec un cercle de fleur de lis en diamants, parmi lesquels figuraient les *Mazarins* ; avec huit branches, enrichies de diamants, fermant la couronne et se terminant au sommet, par une belle fleur de lis, à double face, dont le fleuron principal était formé par le *Sancy*, admirable diamant, double rose, de 220 grains. Au milieu du bandeau, se trouvait le diamant carré, *Le Régent*, de 547 grains environ, C'est cette couronne du sacre de Louis XVI, en 1775, qui est attribuée au joaillier, Aubert.

Il y avait encore, à ce sacre, une *Couronne d'or*, de 5 marcs 4 onces ou environ d'une belle forme, avec un bandeau de fleurs de lis, surmonté d'un diadème de feuilles d'acanthe, aux bords perlés Cette couronne de 9 pouces 9 lignes, était d'un diamètre convenable pour être disposée sur la tête du roi.

Au sacre de Louis XV, le 25 octobre

1722 il y avait eu également deux couronnes : la couronne de Charlemagne, qui est la véritable couronne du sacre, puis l'admirable couronne de diamants et de pierres précieuses, où brillaient déjà le *Régent* et le *Sancy*, qu'Aubert a bien pu retoucher pour le sacre de Louis XVI, mais qui était l'œuvre de Claude Rondé, neveu de Laurent Rondé, reçu orfèvre en 1689 et habitant sur le quai des Orfèvres. Associé avec son oncle, Claude Rondé lui succéda, comme joaillier ordinaire du Roi et garde des pierreries de la Couronne. Il existe de cette couronne très légère, ne pesant pas deux marcs, ornée de 273 diamants et de 64 pierres précieuses, une très belle gravure par Antoine, avec une longue explication. Cette couronne de France a été exécutée, dit cette description, « sous la conduite et les dessins de Rondé le fils »

Napoléon, lors du sacre à Paris, eut l'idée un instant de porter la couronne de Charlemagne, mais on ne la retrouva point à St-Denis Il renonça donc à cette idée et la couronne carlovingienne fut remplacée par une simple couronne de lauriers d'or, qui fut exécutée par Biennais, bijoutier-orfèvre, rue St-Honoré, 283, *Au Singe Vert*. Elle coûta 8.000 fr. et l'écrin 1350 fr.

La couronne du dernier sacre, celui de Charles X, fut faite par Hébrard Bapst et par Frédéric Bapst, qui exécuta aussi l'épée militaire qui existe toujours. La couronne de Charlemagne, la couronne de Louis XV, en *fac simile*, le sceptre de Charles V furent longtemps exposés dans la Galerie d'Apollon, au Louvre. L'Angleterre a aussi plusieurs couronnes : la couronne officielle d'Angleterre, faite pour Charles II, la couronne d'Etat anglaise, la couronne de l'ancien royaume d'Ecosse, bordée d'hermine. GEORGES DUBOSC.

—

Napoléon en Crète (LXXVII-3), — Napoléon n'a pas pu coucher à Gerapetra pour la raison qu'il n'a jamais foulé le sol crétois.

Le départ pour la campagne d'Egypte fixé d'abord au dimanche 13 mai 1798, fut, par suite des vents contraires, retardé de six jours. C'est le vendredi 19 mai (30 Floréal An VI) à 6 heures du matin que le vaisseau amiral « L'Orient » quitta le port de Toulon emportant « César et sa fortune ».

Le dimanche 10 juin Napoléon débarqua à Malte entre La Valette et la Cale Saint Paul avec 3.000 hommes. En six jours il s'empara de l'île, en regla l'administration et en organisa la défense (Schuermans, p. 77). Il quitta Malte le mardi 19 Juin.

Le lundi 25 juin à midi, la position de « L'Orient » est : 14 lieues à l'Ouest-Sud-Ouest de Gozzo de Candie.

Sur l'ordre du général en chef, la flotte s'écarta de la route qu'elle suivait pour se diriger sur la Crète. L'île fut reconnue et le 25 juin au soir tous les vaisseaux étaient ralliés sous la côte ayant la flotte de guerre rangée sur deux colonnes, à leur droite, mais on n'aborda point (Revigo 1-42).

Marmont raconte qu'effrayés à la vue des vaisseaux français les petits bâtiments de la flotte crétoise se précipitèrent sur la côte dans toutes les directions pour y chercher un abri, résistant aux ordres de l'amiral et aux signaux répétés, et bravant les canons de l'escorte (Marmont 1-362).

L'amiral Brueys fit arrêter d'ailleurs tous les bateaux marchands qu'il rencontra et les força à le suivre pour que les Anglais, ne recevant aucune nouvelle de la mer, ne puissent être avisés de son passage, ni calculer sa route (Mathieu-Dumas 1-129)

Le soin qu'on mit à serrer l'île contribua à sauver l'armée et permit au convoi, en se rapprochant du Nord, d'esquiver la croisière anglaise En effet la nuit du 25 au 26 l'escadre de Nelson naviguant au Sud doubla, sans la voir, la flotte française et continua sa route sur l'Egypte.

Le 26 à midi, la position de « L'Orient » était : trois lieues et demie au Sud de Candie.

On aborda à Alexandrie le dimanche 1er juillet, et le débarquement eut lieu dans la nuit vers une heure du matin.

Pour revenir en France, Napoléon s'embarque le 23 août 1799, un peu après minuit, en face de la petite anse du Marabout, à une petite lieue à l'est d'Alexandrie, sur la frégate « La Muiron » commandée par l'amiral Gantheaume.

Il a à son bord, Berthier, Andréossi, Monge, Berthollet, Bourienne. La frégate « La Carrère » emmène Marmont, Lan-

nes, Murat, Denon-Vivant et Perseval-Grandmaison. Les deux avisos « Revanche » et « Fortune » font partie de l'expédition. Le départ a lieu vers huit heures du matin.

L'itinéraire à suivre fut l'objet d'une longue discussion. Afin d'éviter les vents d'Ouest, constants en été et qui durent jusqu'à l'équinoxe d'automne, les uns proposaient de courir de grandes bordées, de se couvrir de l'île de Crête et de traverser l'Archipel de Grèce ; les autres étaient d'avis qu'on serrât la côte d'Afrique. C'est ce dernier parti, celui de la prudence, que conseillait Gantheaume et qu'imposa Bonaparte.

Dès le 25 août le vent souffle du Nord-Ouest et c'est seulement le 16 septembre qu'on parvient à doubler le cap d'Ocre.

Le 18 septembre le vent tourne au Sud, Sud Ouest. Le 20 l'escadre passe le Golfe de la Syrte. Le 21 elle est entre Malte et la côte d'Afrique. Pendant la nuit du 23 au 24, elle double le Cap Bon et le vendredi 1er octobre, elle entre dans le port d'Ajaccio.

Le dimanche suivant, à 7 heures du soir, Napoléon s'embarque à nouveau sur « La Muiron ». Il ne devait plus revenir en Corse.

Suivant toujours « son Etoile » comme il le disait à Gantheaume, il échappe à l'escadre anglaise et, malgré les croiseurs d'atterrage de Toulon, il débarque dans la baie de Saint-Raphaël le mercredi, 10 octobre 1799, (17 Vendémiaire An VIII) à midi.

Le même soir à 6 heures il part pour Paris où il arrive, (6 rue de la Victoire),le mercredi 16, à 6 heures du matin, 23 jours avant le 18 Brumaire.

Donc ni à l'aller, ni au retour de l'Expédition d'Egypte, Napoléon ne débarqua en Crête, et l'inscription de la maison de Gerapetra est apocryphe.

Les légendes sur le passage du « Grand Homme » existent même hors de la terre classique des... erreurs. Dans les monts du Charollais, au col des Echarmeaux, où l'Empereur ne vint jamais, s'élève sa statue en pierre, œuvre naïve et pieuse d'un sabotier de l'endroit. Or depuis longtemps déjà les habitants racontent, avec la meilleure foi du monde, aux touristes nombreux dans cette pittoresque région, que la statue a été élevée pour commémorer le passage de l'Empereur. « Il s'est assis là, grand-mère !... »

— Je n'ai pas connaissance qu'un Dufour ait fait partie soit de l'Institut d'Egypte,soit de l'une des deux commissions d'Egypte, (Champollion-Figeac, l'*Egypte et les Cent jours* 4-6).

Voir Albert Schuermans : « Itinéraire général de Napoléon 1er » 75-78 et 99-100 — Clément de la Jonquière — « l'Expédition d'Egypte 1799-1801 » — Etat Major de l'Armée — Section historique — Paris, Lavauzelle 1899 — 5 Vol. In-8 ; l'ouvrage le plus complet sur l'expédition d'Egypte, — Napoléon, Guerres d'Orient — Campagnes d'Egypte et de Syrie 1798 1799 — Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon, éditées par lui-même et publiées par le Général Bertrand Marmont, mémoires I, 362-366 et II, 43-51, — Rovigo,mémoires I, 33 à 43, 141 à 143, et 170 à 172. Roustam, Souvenirs 74 80. Mathieu Dumas, Précis des événements militaires II, 121-130 et 241-242 — Ségur,mémoires I, 403-407 et 463-469 — Bégin — Napoléon — Biographie Michaud XXX 68-69 et 73.

JULIEN MONNET.

—

Quelle a été la cause de la mort du Prince Impérial (LXXVI, 53,138,395). — Je m'étonne que ni « *Un Bibliophile Comtois* » — qui semble, cependant, siéger aux sources même de la science — ni M.Georges Dubosc n'aient cité,d'abord et avant toutes choses,*Le Prince Impérial, Souvenirs et Documents* (Paris, 1912), où l'ex-précepteur du Prince, consacre 15 pages au récit de la mort de son élève, ch. XIII ; *la journée du 1er juin 1879*). Bien que M. Augustin Filon n'y ait pas cru devoir mentionner — ni, à plus forte raison, discuter le passage du *Journal* d'Edmond de Goncourt,il me semble qu'il laisse suffisamment entendre que le fils de l'ex-Empereur ne pouvait porter ce costume d'opéra-comique,lui qui

« ne voulait pas être traité en fils d'Empereur, mais en simple combattant à quelque titre que ce fût » et qui « donnait, en toute circonstance, l'exemple d'une obéissance absolue à ses chefs, d'un inviolable respect pour la discipline » (p. 240).

CAMILLE PITOLLET.

Impolitesse involontaire d'A. de Musset (LXIX, 647 854). — A. de Pontmartin a écrit à ce sujet ce qui suit :

Dans le roman de *Lui et Elle* (de Paul de Musset), ce n'est pas le croyant qui est surfait, c'est le gentilhomme. A lire maints passages de ce récit, on pourrait croire qu'Alfred de Musset a été une sorte de Coislin poëte, un jeune praticien né et élevé au cœur du faubourg St-Germain, préoccupé, avant tout, d'élégances et de belles manières, et donnant le pas aux bienséances sur les Muses.

Jamais préoccupation fraternelle n'alla plus loin. Dieu merci ! il n'est pas question ici de parchemins ; les parchemins ne font rien à l'affaire, témoin M. Brifaut, alliant à un nom plébéien des façons de grand seigneur ! A coup sûr, l'organisation de M. Alfred de Musset était trop exquise pour qu'il eût de mauvaises manières : nous dirions plus volontiers qu'il n'en avait pas du tout En dehors de son admirable talent de poëte, et en remontant à l'époque qui précéda ses premiers succès et sa rencontre avec Madame Sand, il y avait en lui de l'étudiant et du dandy ; mais du dandy suivant les cours de la Sorbonne et ne dépassant pas la grande allée du Luxembourg Les salons qu'il fréquentait alors étaient ceux de M. Victor Hugo, de Charles Nodier et d'Achille Dévéria ; réunions charmantes qui convenaient bien mieux à sa vocation de poëte et d'artiste que les réceptions de la rue de Varennes ou de la rue de Lille, mais où l'ont eût, je crois, vainement cherché ces allures ducales, cette politesse de l'ancienne cour, ce culte de l'ancien régime, ces raffinements de courtoisie chevaleresque et de savoir vivre aristocratique que M. Paul de Musset a surabondamment prodigués à son héros. Alfred de Musset ne possédait rien de tout cela. Ce ne fut que beaucoup plus tard, après le succès de ses *Proverbes* au Théâtre Français, qu'il fut très recherché dans quelques salons de bonne compagnie : il lui arrivait parfois d'y mettre au supplice ses admiratrices les plus ferventes par un laisser aller inouï et des excentricités d'autant plus pénibles pour les assistants qu'elles n'étaient pas gaies, qu'elles n'avaient rien de la verve amusante des artistes, qu'on y sentait le brusque effort d'une âme fatiguée, blasée, tourmentée, mécontente des autres et d'elle-même. Voilà la vérité ; le reste est de la légende, et, si nous voulons que la littérature moderne nous accepte pour ses historiens, ne nous faisons pas ses légendaires.

(*Dernières Causeries du samedi*, Paris, 1869, in-12, pp. 356-357).

P. c. c. De Mortagne.

Les Récollets et le couvent de Sainte-Claire (LXXVI, 236). — Le 4 juin 1740 à Valladoli le R^mo P Cajetan Politi de Laurino fut élu Ministre général de l'Ordre des Frères Mineurs dont les Récollets ne constituaient qu'une branche.

Le 17 septembre 1742, il convoca la Congrégation générale à Barcelone — P Petrus Vanden Haute, *Brevis Historia Ordinis Minorum*, Romæ, s. d. in-fol. p. 343.

Nardé.

—

Maisons d'orphelines de la Légion d'honneur (LXXVI, 44, 398). — Les maisons dont il s'agit avaient bien été fondées dans le but indiqué par M. Georges Dubosc. Toutefois, au début, elles reçurent des orphelines dont les pères n'étaient *ni militaires légionnaires*, *ni même militaires*. Les soixante-quatre orphelines de Mme de Lézeau devinrent, en effet, les *premières pensionnaires* des nouvelles maisons de la Légion d'honneur Le 11 janvier 1811, avec les Dames de la Mère de Dieu, elles quittèrent leur établissement de la rue du Pot-de fer pour venir occuper, rue Barbette, la maison dite Corberon (chef lieu des maisons des Orphelines de la Légion d honneur), qui fut agrandie en 1812, l'idée du Val-de-Grâce ayant été écartée.

L'œuvre des orphelines, créée en 1648, dissoute en 1797, restaurée en 1806, fut successivement rue de Grenelle, rue de Bourbon, rue du Vieux Colombier, rue du Pont et rue du Pot-de-fer. Elle était dirigée par une Congrégation *pieuse* qui, conservant la même dénomination (Dames de la Mère de Dieu), ne devint congrégation *religieuse* qu'en 1815.

Notons aussi que, d'après l'ordonnance du 16 mai 1816, la *qualité d'orpheline* ne fut *plus nécessaire* pour être admise rue Barbette ou aux Loges.

La réponse faite à ma question est qu'il n'y eut pas lieu de désigner les cinquième et sixième maisons, le projet du Mont-Valérien ayant été abandonné. De Pont-à Mousson, il n'est pas question.

La Supérieure générale des Maisons des Orphelines de la Legion d'honneur s'était cependant rendue dans cette ville du 27 septembre 1811 à fin d'octobre de la même année, pour indiquer les transformations et les réparations à effectuer à la

maison désignée, laquelle était l'ancienne et magnifique abbaye de Prémontrés, construite sur une éminence au bord de la Moselle, en belle et pleine campagne à peu de distance de Pont-à-Mousson et qui, pillée à la Révolution, avait été achetée par le gouvernement.

En juin 1813, les travaux étaient poussés avec activité pour hâter l'ouverture de l'établissement indiqué au choix de l'Empereur par le général Duroc, duc de Frioul, originaire de Pont-à-Mousson.

L'abbaye, réparée après l'incendie de 1771, convertie en hôpital pendant les guerres de la République, allait enfin sortir de son abandon pour être la *quatrième maison* des orphelines de la Légion d'honneur. Mais hélas ! les belles espérances de Pont-à-Mousson ne devaient pas se réaliser.

La 5e *maison* devait être établie au Mont Calvaire (Mont-Valérien), Trappe supprimée en 1811 et acquise par l'Etat. En 1813, une économe et quelques dames de la Congrégation s'y installèrent ; en 1814, le projet fut abandonné. Les Dames de la Mère de Dieu conservèrent néanmoins au Mont-Valérien le droit de sépulture, et ce jusqu'en 1824, année de la fondation, rue de Picpus, de la maison-mère de leur ordre, qui était en même temps maison d'éducation complètement indépendante des deux succursales de la Maison royale de Saint Denis (1).

Il est vrai que le grand chancelier le baron de Pradt pressa la Supérieure générale d'exécuter l'ordonnance royale du 19 Juillet 1814. Mme de Lézeau, cependant, ne renvoya ni son personnel enseignant, ni aucune de ses enfants, qu'elle conserva, *à ses frais personnels*, jusqu'au 27 septembre 1814, date de l'ordonnance royale rétablissant Barbette, Barbeaux et les Loges.

La maison des Barbeaux (ancienne abbaye de Saint Port de Barbeau érigée par Louis VII), occupée en juin 1813, fut évacuée le 8 mars 1814 et ne reçut plus d'élèves jusqu'à sa suppression définitive

La maison Corberon, rue Barbette fut transférée en Juin 1851 à Ecouen, établissement sans destination depuis 1814.

Ce qui précède est extrait de l'ouvrage : « Vie de Marie Marguerite de Lézeau. — Histoire des Orphelines de la Légion d'honneur », par M. l'abbé de Verdalle, 1er aumônier de la Maison de la Légion d'honneur, à Ecouen. — 2 vol. 1869. »

G.-A.

(1) A cette époque la surintendante de la Maison royale de Saint-Denis était la comtesse de Bourgoing, née de Prévost de la Croix.

—

Une impératrice Suisse. Tascher de la Pagerie (LXXVI). — A titre documentaire, je signalerai un petit portrait gravé au physionotrace que l'on rencontre quelquefois dans les catalogues d'estampes et qui est qualifié de rare : « Tascher (Joachim) de Falkenstein, d'Igis en Suisse). Né en 1758 ».

LABÉDA.

***

Le Catalogue d'Estampes de M. Léo Delteil, sous le n° 910, contient la mention suivante :

Tascher (Joachim) *de Falkenstein*, d'Igis en Suisse. Né en 1758. Petit portrait gravé au physionotrace. In-8, rare. (Igis est dans le canton des Grisons).

NISIAR.

—

L'inscription du monument de Michel Servet à Paris (LXXVII, 3). — La lacune, signalée par le Bibliophile comtois dans l'inscription du monument du fougueux hérésiarque, est la conséquence d'un léger conflit qui s'est élevé, il y a une dizaine d'années environ, entre les promoteurs de cette manifestation et les pouvoris publics. Un comité de libres-penseurs s'était constitué sous la présidence d'Henri Rochefort, en vue d'ériger un monument à la mémoire de l'infortunée victime de l'intolerance calviniste, sur le socle avait été gravée l'inscription suivante :

A
MICHEL SERVET
BRULÉ VIF PAR ORDRE DE CALVIN

au-dessous figurait un passage d'une lettre de Voltaire, appartenant au maître Baffier, l'auteur de la statue, lettre dans laquelle le patriarche de Fernay s'élève avec indignation contre les tortures infligées à Michel Servet jusque sur l'échafaud.

C'est alors que, pour des motifs qu'il

n'est peut-être pas malaisé de pénétrer, mais qu'il n'est pas nécessaire d'apprécier ici, le gouvernement crut devoir intervenir : il fit effacer les mots : « par ordre de Calvin », et supprimer la page vengeresse de Voltaire. Rochefort, et Joseph Ménard, alors président du Conseil municipal, protestèrent dans les allocutions qu'ils prononcèrent à l'inauguration du monument contre cette interdiction de l'administration, mais l'affaire en resta là.

J. DE WOIMBEY.

***

Le « Bibliophile comtois » me semble être bien exigeant. Il est un fait avéré, c'est que Michel Servet a été brûlé en 1553 : l'inscription est donc exacte sur ce point.

Par qui et pourquoi a-t-il été brûlé ? les uns répondront : par la justice royale, pour crimes de droit commun, sodomie, etc. — et les autres : par le clergé catholique, pour venger des injures. Les uns et les autres seront de bonne foi, *l'ayant lu dans un livre*, (ou *même* dans un dictionnaire !) Quant à chercher une opinion moyenne, sur laquelle puisse être basé leur accord, il n'y faut pas songer : comme dans « *Gulliver* », on est *petit-boutien* ou *gros-boutien*, mais aucun homme sensé ne casse son œuf à la coque par le travers. — Donc, rien de plus sage, pour éviter une émeute, ou la détérioration de la statue, que de laisser à l'imagination des passants le soin de compléter l'inscription, et de croire à volonté, soit au triomphe de la justice sur le crime, soit à la glorification d'une victime des curés.

C. Q. F. D.

—

Famille Beausoleil à la Martinique (LXXVI). — Il est très difficile de fixer les degrés de parenté des anciennes familles des colonies des Antilles ; l'incurie des créoles leur fait négliger tout ce qui est archives et documents. A Versailles existait un dépôt d'archives des colonies qui comprenait des doubles des actes d'état civil. Nous ne savons où ces pièces se trouvent actuellement.

Pour ce qui est des familles alliées aux Tascher, il subsiste des comtes de Sannois, dans l'intérieur de l'île ; les Boureau de la Chevalerie sont éteints ; il y a une vingtaine d'années une demoiselle de Beausoleil vivait encore, de son mariage avec un fonctionnaire de la métropole doivent exister deux enfants : un garçon et une fille.

Un fait curieux et qui peut intéresser les lecteurs de l'*Intermédiaire* c'est que bien des familles éteintes en France ont laissé postérité aux Iles ; mais ces cadets de famille n'ont pas reculé devant une alliance de couleur, si bien que les plus grands noms, même celui de l'Impératrice Joséphine, se trouvent portés par des sang mêlé. Les préjugés de race encore existant les laissent vivre dans des situations fort précaires.

J. G. C.

—

Boyveau, gouverneur des Invalides (LXXVII, 4). — Claude de Thésut, fille de Jacques de Thésut Sr. de Lans (ancien intendant du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, puis conseiller au Parlement de Dijon) et de Jeanne-Marie Girard, avait épousé François de la Motte, Sr de Suilly en Charolais (rien de commun avec Sully-sur-Loire, propriété des Béthune-Sully, ni avec Sully-les-Autun, propriété des Mac-Mahon) qui était également conseiller au Parlement, et sans doute fils d'Antoine de la Motte Sr. *de Seuillie* (sic), avocat et receveur au baillage de Semur en Brionnais en 1660. Après la mort de son mari, en 1698, Mme de la Motte Sully resta fixée à Dijon. Les Thésut, anciens dans le Charolais, avaient occupé des charges sous les ducs. Les Lamotte étaient de robe, les Boyveau de finance, avant le gouverneur des Invalides, qui ne fut pas, du reste, le dernier soldat de son nom, car le capitaine de Boyveau, du 95e, s'est fait tuer bravement l'an dernier et mérite d'être rappelé avec son ancêtre.

TOISON D'OR.

—

Portrait de Bussy-Rabutin (LXXVI, 334 ; LXXVII, 18). — *Erratum* : Vol. LXXVII, col. 18, ligne 26, il faut comte de Bussy et non commandant.

Marquise DE LAGUICHE.

—

Clémence de Neufchâtel (LXXVI, 380) — La généalogie de la maison de Neufchâtel (en Suisse), qu'a dressée très soigneusement M. Jean Grellet, dans le

Genealogisches Handbuch für Schweizer Geschichte (T. 1er p. 101-126), ne renferme pas le nom de Clémence de Neufchâtel femme d'Othon de Scey

Il existait, au moyen âge, une autre famille de Neufchâtel, qui tirait son nom de Neuchâtel Urtière (Doubs, arr. de Monthéliard, canton de Pont-de- oide). Peut-être Clémence était-elle issue de cette maison franc comtoise. Mais on peut se demander s'il est prouvé, par des documents authentiques et contemporains, que la femme d'Othon de Scey se nommait Clémence de Neufchâtel. Il est vrai que Dunod (*Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 216) l'appelle « N. de Neufchâtel » ; mais il ne cite aucun texte à l'appui de son dire. L'abbé Richard (*Recherches historiques et statistiques sur l'ancienne seigneurie de Neuchâtel au comté de Bourgogne*, p. 64, 65) assure que Clémence, fille de Thiébaud 1er, seigneur de Neuchâtel, et d'Yolande de Lévi (*sic*), épousa *Pierre IV*, seigneur de Scey, de Montrond et de Montbéliard en partie. Il renvoie aux « Archives de Montbéliard ». N. Guillaume (*Histoire de Salins*), ni Labbey de Billy (*Histoire de l'univer ité du comté de Bourgogne*), dans les généalogies qu'ils ont publiées de la famille de Scey, ne donnent le nom de la femme d'Othon. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

A quelle date est mort le maréchal de France, Louis-Georges Erasme, duc de Contades? (LXXVI.). — Tous les Dictionnaires, tous les biographes ont commis une grosse erreur au sujet de la mort de ce doyen des Maréchaux de France qui fut le dernier duc de l'ancienne monarchie. Tous invariablement portent la date de son décès à Livry le 19 janvier 1793, tandis que, en réalité, il mourut le Pluviose de l'an III, c'est à dire le 25 7 janvier 1795, c'est à-dire deux ans plus tard.

Ci-inclus je vous adresse la copie *intégrale* de son acte de décès, certifiée par le maire de Livry :

Extrait des registres de l'Etat civil de la commune de Livry (Seine-et-Oise).

L'an trois de la République Une et Indivisible, le huit Pluviose, cinq heures de relevés.

Pardevant nous Nicolas Bariaud, officier public, élu le treize frimaire dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, mariages et décès des citoyens de cette commune.

Est comparu les citoyens Joseph Nicolas Vaire les, âgé de quarante-huit ans, Claude Alexis Dupont, âgé de quarante-deux ans ; Jean-Louis Joseph Lévêque, âgé de soixante ans ; Geoffroy Briannet Le Breton âgé de cinquante huit ans, les quels m'onts déclaré qu'il est mort *Louis Georges Erasme Contades* natif d'Angers, département de Maine-et-Loire, demeurant à Paris, dans sa maison rue Danjou faubourg Honoré section de la République âgé de quatre-vingt dix ans et trois mois, décédé hier à quatre heures et demi de relevé.

D'après cette déclaration nous sommes transportés au domicile où est décédé le dit Louis Georges Erasmes Contades et nous sommes assurés de son décès, où nous avons dressé l'acte que nous avons signé les dits jour, mois et an que dessus.

Signé : Vairelles, Dupont, Lévêque, Lebreton.
BARIAUD offi. public.

Vu pour copie conforme et collationnée
Livry le 25 janvier 1918,
Le Maire de Livry.

P. S. — Un seul historien, à ma connaissance, M. Emile Dard, dans son ouvrage sur Hérault de Séchelles, neveu de ce duc de Contades, a pris soin de ne pas commettre cette erreur En 794, ce dernier fut mis en prison et relâché ; il eut été difficile d'admettre sa mort au commencement de 1793.

—

François de Paule, écuyer, (LXXVI, 380). — Cette question a été placée par erreur sous le titre : « famille Saint-François de Paule ».

—

D'où était originaire le cardinal La Balue ? (LXXVI, 2, 167, 407). — M. Camille Ballu, ancien conservateur des hypothèques, décédé à Angers il y a quelques années, m'a souvent dit qu'on montrait encore aujourd'hui à l'Angle-Luçon, canton de Chantonnay (Vendée), la maison où le cardinal Balue serait né, vers 1421. F. UZUREAU.

—

La fin de Mlle de Lespinasse (LXXVI ; LXXVII, 21). — C'est dans la dernière période de sa vie que cette grande amoureuse si passionnée, si ardente, Mlle de Lespinasse, commença à se droguer, pendant l'absence de l'amant qu'elle adorait, M. de Guibert, retenu aux manœuvres de

Silée Elle-même se rend compte de son état moral :

« Le poids de ma vie écrase mon « âme, écrit elle. Que dois je faire ? Que « deviendrai-je ? Sera-ce Charenton ou « ma paroisse, qui me délivrera de moi-« même »

Elle compte les lettres qu'elle recoit. « Il y a un certain courrier, dit-elle en-« core, qui donne la fièvre à mon âme. » Pour se calmer, pour obtenir un sommeil qui la fuit, elle recourt à l'opium, et elle double les doses avec les progrès de son mal. La hantise de la mort la poursuit ; elle ne la craint pas ; elle l'appelle. « Vous ne savez pas ce que « je vaux, écrit Mlle de Lespinasse. Songez « donc que je sais souffrir et mourir et « voyez si cela ressemble à toutes les fem « mes qui savent plaire et s'amuser ».

Elle-même a déterminé la date où elle commence à user de l'opium « C'est le 10 « février de l'année 1774, écrit elle, dans « une lettre, datée de minuit 1775, « que je fus enivrée d'un poison dont l'ef-« fet dure encore ». Et pendant deux années, elle continua à se droguer, à se martyriser, à se tuer à petites doses.

Un moment, Mlle de Lespinasse se jette dans la musique, elle suit les représentations de *Tancrède* et *d'Orphée*, mais elle recourt toujours au bienfaisant opium pour suspendre sa vie et engourdir sa sensibilité dans l'attente.

Quand elle se sent plus malade, elle redouble les doses. Elle vit, au jour le jour, une vie d'épuisement et de délire, jusqu'au moment où elle s'éteint, le 23 mai 1776, à quarante trois ans et demi. Condorcet, dans une lettre à Turgot, parle assez vaguement des « crises de santé » de Mlle de Lespinasse. Le pauvre d'Alembert, comme elle de naissance assez contestée, quoique vivant sous le même toit que Mlle de Lespinasse, ne soupçonna jamais ce commerce enflammé des lettres avec M. de Guibert. Les lettres de Mlle de Lespinasse ne furent du reste, publiées qu'en 1809, et chose bizarre, par Mme de Guibert elle même.

Sur Julie de Lespinasse, voir : D'Alembert : *Le Tombeau de Mlle de Lespinasse.* — Ste Beuve : *Causeries du Lundi.* Tome II. — De Ségur : *Un grand homme de salons*, le comte de Guibert. *Revue de Paris.* 1903. — *Julie de Lespinasse*, documents inédits. 1906. — *Lettres inédites* : « Revue d'histoire littéraire ». 1897.

GEORGES DUBOSC.

—

Monnot à Besançon (LXXVI, 60). — Dans ma notice j'avais écrit « Dole ». sans accent circonflexe, et, sur l'épreuve, avais rectifié ce nom qui m'était revenu avec le même signe graphique ; j'avais pourtant eu bien soin de recommander à l'imprimeur, par une note marginale, de conserver l'orthographe indiquée. Malgré ces précautions, les correcteurs ont maintenu l'orthographe courante.

Les auteurs comtois et les érudits locaux écrivent toujours « Dole » sans accent circonflexe, et sont en cela d'accord avec le latin du moyen-âge, où l'on trouve la forme *Dolla*. et avec la prononciation indigène qui donne à l'*o* un son bref et ouvert, comme dans le mot *idole*. La graphie et la prononciation généralement adoptées, proviennent d'une déformation relativement moderne que ne sauraient accepter les gens soucieux d'exactitude

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Moreau de Brazey (LXXVI; LXXVII, 23). — On trouvera dans l'Armorial de la Chambre des comptes de Dijon. de J. d'Arbaumont, (1881 p. 371.), un assez long article sur une famille Moreau, dont un des membres, Jacques Moreau, écuyer, né en 1663, est qualifié de seigneur de Brazey.

Cette famille portait : *d'argent à trois têtes de mores de sable, tortillées d'or*. Elle commence à François Moreau, avocat au Parlement, vicomte mayeur de Dijon de 1635 à 1638. Elle compte : un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un vicaire général de l'ordre de Citeaux, un contrôleur général des finances en Bourgogne, deux auditeurs des comptes, dont l'un à la Chambre des Comptes de Paris, plusieurs officiers, écrivains, avocats, etc..

Il est à noter qu'il existe une famille Morelot dont les membres étaient châtelains de Brazey, vraisemblablement avant les Moreau, et portaient pour armes : *de... à deux fers de lance renversés de... surmontes d'une étoile de...*) J. d'Arbaumont, op. cit., p. 393)

JACQUES MEURGEY.

Famille de Piles (LXXVI). — Le 23 septembre 1576, maître Jehan de Pilles est secrétaire des Cardinaux de Bourbon, de Guise, d'Est, etc. chargé par Grégoire XIII de veiller à la vente de 50.000 écus de rente de bénéfices ecclésiastiques pour aider les finances d'Henri III.

Jehan de Pilles est envoyé à l'évêque d'Autun avec les mémoires relatifs à cette affaire, pour ce diocèse.

SOULGÉ.

—

La descendance de Mme Tallien et Ferdinand Brunetière (LXXV ; LXXVI). — M. La Coussière n'a pas tort : l'éminent et regretté académicien Ferdinand Brunetière était bien le fils de Charles Marie Ferdinand, inspecteur en chef de la Marine, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1884.

Mais M. le « Bibliophile Comtois » a tout à fait raison : l'ancien Directeur de la *Revue des Deux-Mondes* était bien le cousin au 6e degré du Ferdinand Brunetière, l'un des petits-fils de Madame Tallien, née de Cabarrus. Mais entre lui et « Notre-Dame de Thermidor » il n'y avait pas de sang commun et la similitude du prénom : Ferdinand — de tradition dans la vieille maison des Brunetière — s'explique tout naturellement par la seule parenté masculine.

HECTOR-HOGIER.

—

Quel a été le premier marquis français ? (LXXVI, 144, 311, 363). — Edw. Le Glay a écrit de Baudouin, dit Bras-de-fer, à qui Charles-le-Chauve, son beau-père, inféoda en 863 la Flandre :

> Baudouin, en conséquence, prêta serment de fidélité entre les mains du roi, et prit le titre de marquis des Flamands, titre que ses successeurs abandonnèrent plus tard pour prendre celui de comtes de Flandre.

(*Histoire des Comtes de Flandre*, t. Ier, p. 41).

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Armoiries sur une plaque de cheminée : Mortemart (LXXVI, 288 ; LXXVII, 23). — Dans le passé les armes Rochechouart ont été toujours, non pas trois fasces, mais *fascé ondé d'argent et de gueules de six pièces.*

De même les portent aujourd'hui les deux branches encore existantes de la maison.

Marquise DE LAGUICHE, *douairière*, née ROCHECHOUART-MORTEMART.

—

Tapisseries d'Aubusson. Attribution (LXXVI, 290 ; LXXVII, 66. — Erratum : Vol. LXXVII, col. 67, 2e ligne, lire : JEAUCOURT et non JEANCOURT.

Edmond L'HOMMEDÉ.

—

Apothéoses et imprécations de Pythagore (LXXVI, 383). — Voici ce que Querard dit de cet ouvrage dans *La France Littéraire* (1834) article Nodier, § Poésie :

> *Apothéoses et Imprécations de Pythagore* publiées par Charles Nodier). A Crotone (Besançon 1808), in 8° de 3 pages Cet ouvrage n'a été tiré qu'à 17 exemplaires, dont 15 sur un grand papier vélin superfin, et 2 sur papier rose. Il est imprimé en style lapidaire Les prolégomènes de l'éditeur sont en petites capitales, et le corps de l'ouvrage en grandes capitales. La souscription était de 24 fr. Le nom de chaque souscripteur est imprimé sur un feuillet séparé, avec le numéro de l'exemplaire.

Graesse, dans son *Trésor des livres rares* (1859), fait de l'ouvrage un grand in-4°, dit qu'il a été écrit en style lapidaire par Ch. Nodier et Wencke et ajoute :

> Le Catalogue de M. de Chateaugiron, n° 2091, prétend qu'il renferme une satire lancée contre l'empereur Napoléon.

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Le Héraut d'armes de Murcie (LXXIII, 430). — Merci à l'*Intermédiaire* d'avoir inséré en son temps notre demande, ce qui nous a valu le don du *Paris-Murcie* par un intermédiairiste.

Comme toute question doit, en principe, trouver tôt ou tard sa réponse, nous dirons que le dessin du « Héraut d'armes » est de Meissonnier et la gravure-sur-bois de Ch. Baude.

BIBLIOTHEQUE DE BOURGES.

—

Réponse d'un ministre : la chose possible et impossible (LXXVI, 386). — Mais n'est-ce pas la réponse légendaire, vraie peut-être, comme un mot historique, faite par Calonne à Marie-Antoinette ?

H. C. M.

***

C'est la réponse bien connue de M. de Calonne à Marie Antoinette qui lui demandait « une chose très difficile » : « Si elle n'est que difficile, Madame, elle est faite ; si elle est impossible, elle se fera ».

Le courtisan ministre espérait ainsi gagner la faveur de la Reine qui, disent les mémoires du temps, avait pour lui une invincible antipathie.

J. W.

***

Cette phrase est attribuée au Ministre des finances Calonne, en réponse à une jolie femme qui lui disait qu'elle avait une grâce à lui demander.

AUGUSTE RAULT.

***

Voir III, 513, 598.

P. CORDIER

—

Les fleuves ne remontent pas vers leur source (LXXVI, 51 ; LXXVII, 68). — La citation tirée de la *Vie de Diogène le cynique* par le Bibliophile Comtois est intéressante, mais n'a qu'un rapport lointain et même un rapport de contraste avec le mot de Royer-Collard (ou présumé de Royer-Collard), qui a une signification diamétralement opposée.

Dans la bouche de Diogène et de Xéniade les fleuves se révoltent en remontant vers leur source. Dans la bouche de l'orateur libertaire les fleuves se révoltent en refusant de remonter vers leur source, en renversant les obstacles que l'on tente d'opposer à leur cours naturel. C'est dans ce sens que le Giboyer d'Emile Augier s'approprie, en l'accentuant un peu pour l'effet dramatique, le mot de Royer-Collard.

Est-il exactement de Royer Collard ? Mes souvenirs personnels manquent de précision, et je souhaiterais moi-même d'être fixé Le mot est devenu classique, et plusieurs fois je l'ai rencontré, depuis le début de la guerre, dans des articles où on le citait sans en nommer l'auteur Il vient spontanément sous la plume des publicistes proclamant la marche invincible du progrès, de la raison, de l humanité, à qui l'on voudrait barrer la route par la force, par des lois ou des mesures *régressives* .. Je n'en souligne le sens que pour permettre aux intermédiairistes de situer plus aisément dans tel discours, tel débat parlementaire, la phrase historique qui fait l'objet de la question. (Je crois également qu'elle est d'un orateur de la Restauration).

PIETRESSAC.

***

Au lieu de :

Il [Diogène] disait une fois Xéniade...

lire :

Il [Diogène] disait une fois à Xéniade...

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Bovarysme (LXXVI, 384). — Le *bovarysme,* qui étonne si fort notre collègue, s'applique au caractère de quelqu'un, qui se conçoit autre qu'il n'est en réalité, comme Emma Bovary, dans le célèbre roman de Gustave Flaubert.

Le mot *bovarysme*, a été créé par le critique et le philosophe Jules de Gaultier, qui, dès 1892, publiait, chez Cerf, le *Bovarisme. La psychologie dans l'œuvre de Flaubert* ; il l'a réédité depuis, en 1902. Suivant la théorie de Jules de Gaultier, il y a un *bovarysme* de la volonté, un *bovarysme* des foules et des collectivités.

L'auteur des *Raisons de l'idéalisme,* a même employé l'adjectif *bovaryque* « Le pouvoir *bovaryque,* qui permet à l'homme de s'approprier et d'assimiler les résultats d'un effort qu'il n'a pu lui-même accomplir ».

Bovarysme a été employé dans un sens moins philosophique. M. F. Clérembray, a, en effet, publié un très curieux opuscule sous le titre : *Bovarysme et Flaubertisme,* qui se réfère seulement à l'histoire littéraire de « Madame Bovary » et à la biographie de son auteur, Gustave Flaubert.

GEORGES DUBOSC.

***

Saiduarig trouvera le mot qui fait l'objet de sa question dans le *Larousse mensuel illustré* du mois d'octobre 1909, p. 553. Monsieur Jules de Gaultier, qui n'est peut-être que le signataire « J. G. » de la phrase citée par Saiduarig a écrit sur le sujet qui intéresse notre confrère un ouvrage intitulé : *Le Bovarysme* (Paris, 1902. Société du Mercure de France, rue de l Echaudé-Saint Germain, 15).

NAUTICUS.

***

Lorsque, vers 1875, Jules de Gaultier (qui

s'appelait alors Jules de Laguionie) usait à côté de moi ses culottes sur les bance du même collège, il ne songeait guèrd au « bovarysme », et notre professeur ee philosophie n'y songeait pas davantage ; la chose existait cependant, sinon le mot.

Jules de Gaultier avait remarqué, dès 1892, que la plupart des personnages mis en scène par Flaubert, sont atteints d'une sorte de tare psychologique consistant dans la faculté de se concevoir autres qu'ils ne sont. La découverte de ce phénomène l'a amené à édifier la théorie neuve et originale d'un pouvoir morbide de métamorphose qui se manifeste chez les individus, et qu'il a appelé bovarysme Généralisant son système, il s'est attaché ensuite à démontrer que cette faculté départie à l'homme a un caractère universel et se rencontre également dans les collectivités.

L'auteur a choisi, pour caractériser sa doctrine, le nom de Mme Bovary, parce que, parmi tous les personnages de l'œuvre de Flaubert, c'est chez cette héroïne que se manifeste la plus violemment cette volonté de substituer à soi-même l'être imaginaire que l'on croit être

Je suis trop peu familiarisé avec les questions de philosophie « spectaculaire » pour me risquer à exposer ici d'une façon plus approfondie et plus détaillée le système ingénieux imaginé par Jules de Gaultier ; le collaborateur J. G serait certainement plus qualifié que personne pour entreprendre une pareille étude.

M. Saiduarig trouvera d'ailleurs la doctrine du bovarysme exposée tout au long sous ce titre dans l'ouvrage de Jules de Gaultier édité par le *Mercure de France* et dont la dernière édition est de 1913. Après la lecture de ce petit in-12 de 300 pages, notre confrère en saura autant sur ce sujet que tous les lettrés du monde, sans en excepter ceux du dit *Mercure*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

P. S. — Au moment d'expédier la présente notice, je m'aperçois que le *Supplément* du *Larousse Illustré* a consacré à Jules de Gaultier un article qui donnera à M. Saiduarig toutes les indications désirables sur l'auteur et sur ses ouvrages.

*
* *

Dans l'ordre des faits psychologiques, le bovarysme est cette tendance naturelle qu'ont les hommes à se concevoir autres qu'ils ne sont — à se tromper sur eux-mêmes.

C'est le cas de presque tous les personnages de Flaubert, et ce doit être parce que l'un des plus fameux d'entre eux a servi de point de départ à certaines réflexions philosophiques, qu'il a donné son nom à leur réunion.

Dans le domaine de la métaphysique le bovarysme est le caractère que présente l'Etre universel de se concevoir (se concevoir, dans le sens d'être conçu) autre qu'il n'est. C'est par conséquent la fatalité qui conduit l'homme à se tromper sur Dieu.

Ces définitions que je réduis volontairement au point de les ramener à n'être plus que des données de sens commun, ou presque, sont à peu près extraites de la brochure consacrée par M. Palante au bovarysme et à l'œuvre de M. de Gaultier.

C'est en effet M. de Gaultier, qui a mis en circulation vers 1892, le mot *bovarysme.*

Quelle qu'ait été depuis cette époque la diffusion des ouvrages de cet auteur pénétrant, il n'est pas impossible qu'ils aient échappé à la curieuse attention de solides lettrés. Notre confrère Saiduarig à qui personne ne songe à contester cette qualité en est la preuve.

Mais on s'en étonne, et on le regrette.

PLUS OU MOINS.

—

Gnole (LXXVI, — 339). — On a trouvé bien des étymologies à *gniole*. Le mot existait dans l'argot d'avant guerre, avec la signification de *mou*, *bête*, s'appliquant aux personnes. Est-ce la boisson *niaise*, ou bien celle qui rend *niais*, *mou*, *bête*, qui abrutit ? D'après Sainéan, dans son *Argot des tranchées*, 1915, p. 147.

Si la forme initiale est *gniole*, on pourrait y voir le même mot que *gniole* (abrégé de *torniole*), coup qui donne le vertige : l'eau-de-vie serait dans ce cas, envisagée comme la boisson assommante.

Suivant d'autres étymologies, recueillies par les journaux (*La Presse* du 9 novembre 1916. *Le Cri de Paris* du 6 février 1916) la *gnôle* ou plus correctement la *niole* est le nom que, depuis plus d'un demi siècle, les Lyonnais donnent à l'alcol. C'est une métaphore tirée des patois du Lyonnais, de la Savoie, de la Suisse

romande, où le brouillard s'appelle la *niôla*, descendant direct du latin *nebula*. Comment du « brouillard », ce mot en est il arrivé à signifier : « eau de vie » ? De la manière la plus logique. Celui qui a bu est dans le brouillard ; nous disons qu'il est gris, qu'il a les idées brouillées. Dans les vieux *Vaux de Vire*, on trouve l'expression « *charmer li brouée*, le brouillard », dans le sens de boire un bon coup, le matin. Les Normands disent, en effet, en prenant un petit verre de *fil* ou de *scasse*, qu'ils « chassent le brouillard. » Tour à tour, l'alcool peut donc provoquer ou dissiper le brouillard. C'est affaire de dose et de tempérament

GEORGES DUBOSC

—

La manche mal taillée (LXXVII, 47). — C'était un meuble de blason qui figurait une manche d habit taillée d'une manière capricieuse et bizarre. C'est à tort que le P Ménétrier dit qu'il n'y en a d'exemple qu en Angleterre Les Condé de Coenry, notamment portaient : *d'or à 3 manches mal taillées de gueules* qui sont dessinées comme des manchettes, non fermées par un bouton et avec un bord dépassant l'autre.

E. FYOT.

—

Origine du mot pilori (T. G. 205 ; LXXV ; LXXVI, 228, 420). — Que va penser notre confrère, le Bibliophile Comtois, de ce qu'il appelle ma *ténacité* ? Car je reviens, encore aujourd'hui, à la charge ; et c'est-lui même qui m'y encourage, puisqu'en appelant son attention sur l'omission qu'il faisait de la forme provençale *spillori*, néo-latine *spilorium*, j'ai réussi à ramener le débat sur ce point pour moi très capital du débat.

J'ai affirmé, en effet, comme le constate notre distingué confrère, que le mot *pilori*, désigné en provençal par le mot *spillori*, en néo-latin par celui de *spilorium*, dérive à n'en pouvoir douter de l'Allemand *spilerei* (jouet tournant) ou de tout autre vocable germanique, flamand par exemple, de même forme et de même sens. Je me suis appuyé non seulement sur le fait que l'un tout au moins de ces instruments d'exhibition publique était tournant, mais encore sur la constatation que les mots *spielen*, *spiel*, renferment une idée de *tourner*.

Or, mon contradicteur confirme bien ma première affirmation en ce qui concerne la particularité du *mouvement giratoire* de certains piloris connus, mais il conteste que *spielen spiel* aient jamais signifié *tourner*.

Pour nous départager il n'est rien de tel qu'un dictionnaire allemand français un peu complet. J ouvre le mien celui Dr Schüster, revu pour le français du par Ad Régnier, édité chez Ch. Hiorgray à Paris, 1849, T. 1er p.777 et j'y lis : *Spiel*... acception usuelle 1° action de jouer, harmonie, accords.. *tourniquet, carrousel*, par extension *mouvement* [illegible] 3° jeu (de cloches), *carillon*... par extension : *chose mobile, cabestan* (je [illegible] cabestan) .. etc...

SPIELEN... jouer d'un instrument, [illegible]*lonner*... par extension. 1° *vibrer, osciller*.. 2° exécuter des *mouvements doux et gracieux*, *se mouvoir avec aisance, voltiger*, se jouer, s'ébattre, *balancer*, *faire passer*.

J'omets à dessein les sens connus de tous pour ne citer que ceux qui font l'objet de la contestation, et je demande à notre aimable bibliophile : Etes vous satisfait et avais-je raison de tenir mordicus à l'origine *spilerei* ?

Evidemment notre confrère est un peu étonné... mais il le serait bien davantage si je lui démontrais que *spielen* est une des formes des mots *épeler*, *appeler* et *parler* Ce sera peut-être pour une autre fois.

En attendant, je reviens à ce que j'ai dit sur la quantité *prodigieuse* de termes germaniques dont est infestée la langue française. Ce n'est pas par quelques pauvres centaines, mais par beaucoup plus qu'on les chiffre, par milliers peut être. Une longue pratique m'a démontré que presque tous les termes de *marine* et de *pêche* sont germaniques et nous sont venus par les Normands, les Anglais et les Hollandais ; que beaucoup de termes de *métier* (travail du fer, des charpentes, des étoffes), sont germaniques, venus par les Flandres ou directement d Allemagne ; que la presque totalité des termes de *droit coutumier* primitif est d'origine franque ou bourguignonne J'en passe... et je n'ose en tirer la moralité, car l'invasion continue et continuera sans qu'il y ait espoir de l'endiguer, sans qu'on sache même s'il y aurait intérêt réel à le faire. Toutes les

langues passent par des phénomènes identiques, se transforment... et meurent. C'est pour elles la loi de nature comme pour les individus D'autres naissent d'elles et vont vers de nouveaux destins et de nouvelles gloires. Héritiers de Rome et d'Athènes nous aurons des héritiers dign s d'elles et de nous : que cette perspective nous soit une consolation

L. ABET.

—

Prononciation des noms latins en as sous Louis XIV (LXXVI, 290). — Il y a lieu de remarquer que l'on trouve dans les meilleurs poètes des rimes qui ne satisfont que l'œil et pas l'oreille. Tel est le cas pour les vers suivants de P. Corneille :

Photin, je parle au roi ; vous répondrez pour [tous
Quand je m'abaisserai jusqu'à parler à vous.
La Mort de Pompée, A. I, Sc. III.
La reine et mon amour sauront bien empêcher
Qu'un choix si criminel ne coûte un sang si [cher.
Andromède, A II, Sc. III.
Et souffrez que je tâche enfin à mériter
Au refus de Phinée, un fils de Jupiter.
Id., A. V. Sc. II.
Et le grand Jupiter
Par des signes plus clairs ne pouvait l'accepter.
Id., A. V. Sc. III.
Ce même bras s'apprête à troubler son repos
Comme si le marq s cessait d'être Carlos.
Don Sanche d'Aragon, A. II, Sc. II.

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Ce qu'on a dit des Allemands. — (LXX à LXXVI) — Deux extraits du *Journal des Goncourt.*

24 septembre 1866 — Dîner Magny. Neftzer raconte, ce soir, cette anecdote qu'il tient d'une personne qui dîna, après Sadowa, avec le roi de Prusse Le roi à la fin du dîner, moitie larmoyant d'attendrissement, moitié gris, dit : « Comment Dieu a-t-il choisi un cochon comme moi, pour *cochonner* avec moi une si grande gloire pour la Prusse ! »

Et 15 octobre 1866. La princesse Mathilde parlant de l'empereur Nicolas :

Et encore, je vous dis, un reste de sauvage. A propos de la princesse de Hesse, fille adultérine, épousée par un de ses fils, il me jeta dans l'oreille : « Après tout, c'est le cochon qui anoblit la truie ! »

P. c. c. SIMON.

Couleur cuisse de nymphe émue (T. G. 253). — Au nombre des ouvrages de ma bibliothèque relatifs à l'histoire du costume en France, figure un exemplaire broché d'une étude très fouillée de M. Pierre Dufay sur le Pantalon féminin, que j'ai voulu dernièrement faire habiller d'une façon convenable. J'ai pensé, qu'étant donné le sujet, une reliure *cuisse de nymphe émue* était tout indiquée ; mais mon relieur ordinaire, à qui je me suis adressé, ne paraissait pas avoir une idée très nette de cette couleur, et j'avoue n'avoir pu, de mon côté, lui donner à cet égard toutes les précisions qu'il réclamait de moi.

Je viens faire appel à l'érudition de mes confrères pour me renseigner sur ce point, et particulièrement à l'obligeance de M. Pierre Dufay, qui connaît les dessous de beaucoup de choses et sera certainement en mesure de satisfaire ma curiosité.

Cette couleur a déjà fait l'objet d'une question dans l'*Intermédiaire*, il y a une vingtaine d'années, mais sans qu'il y ait été répondu d'une façon satisfaisante

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Tatouage (T. G. 871 ; LXXVI, 194, 375). — Ceux des lecteurs de l'*Intermédiaire* qui s'intéressent à cette question pourront consulter d'abord, comme toujours, la table de notre journal ; et même, sous la rubrique « Collections Bizarres (XX 714) » un article signalant l'existence d'albums spéciaux de fragments de peau humaine illustrée et tannée. Le Dr Hamy, mort il y a quelques années, professeur d'anthropologie, nous parlait aussi d'une collection semblable prélevée sur les criminels et souvent sur leurs victimes.

Enfin le 1er numéro de la Revue *Lectures pour tous* a donné, avec vignettes à l'appui, une curieuse étude sur le même sujet.

ROLIN POETE.

—

Martins-pêcheurs empaillés préservatifs contre les teignes ravageuses des tissus (LXXVI; LXXVII, 83). — Une preuve assez convaincante du respect qu'inspirent aux mites, teignes et autres insectes destructeurs, la peau et la plume

du martin-pêcheur empaillé est, présentement, sous mes yeux : Depuis 1850 ou 1851, je conserve, dans une petite vitrine à bibelots un petit oiseau de ce genre.

A cette date de mon enfance, il me fut donné, par un mien frère aîné, que j'ai perdu, et qui était un fin chasseur.

Il est là, mon oiselet, gentiment juché sur son petit socle, toujours très brillant de plumage, sans avoir demandé d'autre soin qu'un léger coup d'époussette de temps à autre, et ainsi maintenu absolument indemne de vermine quelconque.

Comme le placide colimaçon et sa commère la tortue qui portent, tous les deux, sur eux, leur propre maison, le martin-pêcheur porterait-il, en soi, quelque charme magique qui lui perpétuerait sa conservation ? ULRIC RICHARD-DESAIX

*
* *

De tout temps le Martin Pécheur a été l'objet de fables ridicules, et, aujourd'hui encore, il est censé préserver les étoffes de l'attaque des insectes ; d'où ses noms vulgaires de *drapier*, *oiseau teigne*, *garde-boutique*, etc.

C'est un crime de le tuer, dit Toussenel (*Le monde des Oiseaux*, 4e éd., t. III, p. 549), puisqu'il ne fait de tort à personne et qu'il charme les regards par l'éclat de ses couleurs, et que sa chair n'est pas mangeable. Ce meurtre s'expliquait autrefois par l'importance extrême des propriétés qu'on attachait au corps de cet oiseau, qui passait alors pour prédire les changements de temps, pour indiquer la direction du pôle par celle de son bec, et aussi pour préserver les draps de l'invasion des teignes Il n'a plus d'excuse aujourd'hui que le Martin-Pècheur empaillé peut être avantageusement remplacé dans le triple office ci dessus par le baromètre, la boussole, le camphre et le vétiver.

V. aussi Valmont de Bomare *(Dict. raisonné d'hist. naturelle)*, P.Larousse (*grand dict. de la langue fançaise*), la *Grande Encyclopédie*, Buffon *Œuvres complètes, les Oiseaux*), Brehm (*Merveilles de la nature, les Oiseaux*). Ed. Perrier (*La vie des animaux illustrée, les Oiseaux*) Brocchi(*Traité de Zoologie agricole*), etc., etc A. PICAUD.

La dentelle de Montmorency (LXXVI, 385).

.....et nous en aurions fini ici avec cet article si nous n'avions à rappeler que, en outre des dentelles de fil, notre pays a produit également des dentelles de soie qui ont été longtemps et sont encore extrêmement renommées. C'est surtout dans les environs de Paris que cette fabrication fut florissante. Elle brilla à *Montmorency*, à Ecouen, à Gisors, à Villiers-le-Roi, à Etrépagny, à Mauregard, près Meaux, et à Chantilly qui lui donna son nom.

(*Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration* par Henry Havard, article dentelle).

NAUTICUS.

*
* *

Notre excellent confrère Ardouin-Dumazet demande s'il a jadis existé des dentellières à Montmorency, pays des cerises et des promenades à âne. Suivant lui, il n'en existe plus aujourd'hui, mais il laisse soupçonner qu'on a pu faire de la dentelle à Montmorency, au temps où Jean-Jacques Rousseau habitait l'Ermitage.

Il ne se trompe point. A la suite du mouvement provoqué par Colbert et par Louis XIV, en faveur de la dentelle française, on organisa des fabriques, tout d'abord au château de Madrid, dans le bois de Boulogne, puis à Chantilly, qui devint un centre très célèbre de fabrication de dentelle aux fuseaux.

De là, le mouvement s'étendit à toute l'Ile-de France, et d'après de Gombardière « cette province renfermait 10.000 « familles, dont les enfants avaient été « instruits pour la manufacture desdits « ouvrages de dentelles ».

Dans son curieux *Dictionnaire universel du Commerce*, publié en 1723, Savary des Bruslons, parle de ces dentelles de l'Ile-de-France et de ces dentelles de Montmorency, qui ont bien existé.

Les dentelles de soye les plus fines, dit il, se font à Fontenay, à Puisieux, à Morgas et à Louvre-en-Parisis.

Pour ce qui est des communes et grossières, elles se manufacturent toutes à Saint-Denis en France, à *Mont morency*, à Villiers-le-Bel, à Cercelles, à Ecouen, à Saint-Brice, à Grosflait, à Gisors, à St-Pierre-es-Champs, à Etrepagny, à Doumesnil et en quelques aultres lieux voisins de ces petites villes, bourgs et villages (tome Ier, p. 1678).

Et il ajoute encore :

A Louvres, se font les hautes dentelles de soie noire pour les écharpes des femmes.

Il dit aussi que :

Pour les dentelles de fil de lin blanc, après Dieppe, le Havre, Honfleur, Harfleur, Pont-l'Evêque, Gisors, Fécamp, il faut encore citer, Saint-Denis, *Montmorency*, Villiers-le-Bel.

Ces dentelles de soie, étaient, d'après l'arrêté du 3 juillet 1692, frappées d'un droit de 5 sous à la sortie : les dentelles grosses, à la sortie, payaient 10 livres du cent pesant, suivant le tarif de 1664. La dentelle de Montmorency a donc bien existé. Elle a dû disparaître, comme la dentelle de Chantilly, au commencement du dernier siècle, absorbée par les manufactures normandes de Caen et de Bayeux. GEORGES DUBOSC.

* * *

Un très intéressant mémoire « de l'assemblée municipale d'Anguien [c'est ainsi qu'on appelait alors Montmorency] à Messieurs de l'Assemblée de Département de Saint-Germain en Laye » nous renseigne sur la situation économique de la petite ville en 1788. On y lit notamment ceci :

Anciennement, les filles et femmes, même les enfants, étaient fort occupés à travailler à la dentelle, dont le commerce était assez considérable, au point que certaines habiles et adroites ouvrières gagnoient jusqu'à 20 s. et plus ar jour. Le courant était de 12 à 15 s., et, pour peu qu'on prît soin des enfans depuis l'âge de 8 à 12 ans, ils gagnoient au moins leur pain, sans que cela les empêchât d'aller aux écoles, mais, le commerce étant absolument tombé et le menus gens étant presque désœuvrés, c'est ce qui les a afénéanti...

(Archives de Seine-et Oise, c. 421, n° 37).

La dentelle que l'on fabriquait à Montmorency était de la *blonde*, et cette industrie, dont l'histoire serait à faire, — comme d'ailleurs celle de presque toutes les branches de l'activité économique au XVIIIe siècle — s'étendait dans un large rayon au nord de la capitale, ainsi qu'en témoigne l'abbé Lebeuf en maints passages de son *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*. (Voir la table analytique de l'éd. de 1883 par MM. Angier et F. Bournon, p. 178). A Villiers-le Bel, en particulier, des familles protestantes se livraient à la fabrication et au commerce de la dentelle, ainsi qu'en témoignage un curieux acte d'inhumation publié par Monsieur Coüard, archiviste de Seine-et-Oise, dans son rapport annuel au Préfet (*Conseil général de Seine-et-Oise*, session d'août 1897, p. 563).

La décadence de cette industrie, peut-être accentuée par les traités de commerce de 1786, (Aug. Rey, *Les cahiers de Saint-Prix*, Paris, 1892, 8°, p. 176-179), semble due principalement à une transformation dans la mode, comme le dit clairement le cahier d'Attainville :

Que les députés de notre ordre représentent la situation déplorable de plus de dix mille femmes et filles, qui, dans un grand nombre de villages des environs de Paris et de plus loin, n'ayant pour toute ressource et unique talent que le travail de la blonde, dont le produit n'est plus de mode, sont réduites à l'état le plus malheureux.

(*Archives parlementaires*, t. IV).

ANDRÉ LESORT.

—

Trouvailles et Curiosités

—

« **Rendre l'honneur.** » « **L'honneur sera rendu le...** » C'est une vieille coutume genevoise qui devrait bien disparaître tout à fait. Il y a cinquante ans, aucune famille n'eût osé s'y soustraire. Aujourd'hui nombre de testateurs expriment le désir d'être enterrés sans cérémonie. J'ai connu le temps, déjà bien éloigné, où l'honneur se rendait dans l'avenue plantée d'armes du vieux cimetière de Plainpalais. Les amis et connaissances, prévenus, par un avis dans les journaux de l'heure du convoi, se réunissaient dans ce lieu. En attendant l'arrivée du cortège funèbre, on parlait bourse, politique, assez peu du mort. Un jour un Monsieur, qui s'était placé à côté de moi, me demanda : « Savez-vous qui l'on enterre ? » Mais, lui dis-je, que faites-vous ici, si vous l'ignorez ? » « J'y viens souvent, répondit-il, pour rencontrer des gens avec qui causer ; j'y récolte des renseignements sur les bonnes valeurs, sur le meilleur sermon prononcé dimanche, sur les menus scandales qui passent sous le manteau ». Ce citoyen était un homme pratique. — Le cimetière était pour lui le dernier salon où l'on cause. — Lorsque les parents, venus en voiture, vêtus de longs manteaux noirs et avec de longs crèpes à leurs chapeaux avaient mis pied

à terre, que la bière avait été enlevée par les porteurs, le cortège, précédé par deux pleureuses, se mettait en marche et défilant entre les amis placés sur deux rangs, pénétrait dans le champ du repos.

Au retour, les parents faisaient face sur l'avenue et les amis passaient, à leur tour devant eux, tête découverte.

Ainsi se rendait l'*honneur*.

De nos jours, cette cérémonie se passe plutôt, vu l'éloignement des cimetières, devant la maison mortuaire On a renoncé aux manteaux, aux crêpes et aux pleureuses. Par les hivers rigoureux, lorsqu'une bise glaciale souffle sur le pays, il peut être dangereux d'y prendre part ; souvent, les parents sont en retard, soit parce que le culte à domicile se prolonge (chez les protestants) soit pour tout autre motif, et pendant ce temps, la foule attend dans la rue, les pieds dans la boue ou la neige, et la tête sous les frimas.

On a cité pas mal de vieillards qui avaient « *attrapé ça le jour de l'enterrement de X ..* » et ne s'en étaient pas relevés — Lorsqu'il s'agit de grands citoyens dont la mort suscite une émotion générale, on comprend que le peuple tienne à honorer leur dépouille, — mais pourquoi tant de bourgeois incolores et inaperçus tiennent ils à se faire accompagner en terre par une cohorte d'indifférents, c'est une question que je ne chercherai pas à résoudre. Il me semble que l'enterrement d'un ami, d'un parent, d'un être aimé, doit se borner à la manifestation très restreinte des sentiments de ceux qui ont été près de lui dans la vie et que toute publicité doit en être exclue. Mais les coutumes sont tenaces.

Vous en avez un exemple bien remarquable à Paris dans les enterrements qui persistent à gêner la circulation et constituent une singulière corvée pour les parents.

NISIAR.

—

Nouveaux riches (LXXVII, 88). — Je lis dans une aimable comédie de Roger, *Caroline ou le Tableau*, représentée sur le Théâtre Français le 4 octobre 1800 (*Œuvres de M. Roger* de l'Académie Française, publiées par Ch. Nodier 2 vol. 1835, in-8°, librairie de Fournier) :

... Un nouveau riche ! Eh quoi !
Ne connaissez-vous pas ces gens-là comme [moi ?
Prodigues de leurs biens, comme avides des [nôtres
Ils dissipent les uns comme ils ont pris les [autres.

Scène IX).

Ce trait, nous dit l'auteur, est emprunté à Tacite (*Histoires*, livre Ier, XX).

Isdem erga aliena sumptibus quibus, sua prodegerant, cum rapacissimo cuique ac perditissimo, non agri aut fœnus, sed sola instrumenta vitiorum manerent.

Dans la scène XII, nous voyons un de ces nouveaux riches (ou plutôt un valet jouant au parvenu) faire le connaisseur pour choisir un tableau :

A vos yeux, ce tableau paraît donc un trésor ?
— Ah ! Mon Dieu, pour l'avoir je l'aurais [couvert d'or.
. . . .
— Qu'y trouvez-vous de bien ?
. . . .
Ce que j'y trouve ? — Eh ! oui, voyons — [Quel embarras !
— Eh bien ! Primo le cadre est superbe. [j'espère.
— Ah ! Ah ! — Puis quel dessin, quel coloris, quel faire !
. . . .
Si j'achète un tableau, c'est qu'il est bon enfin.
— J'entends, mais celui-ci, moi, me paraît [mesquin.
— C'est qu'il est des beautés trop au-dessus, peut-être. . .
D'abord il est certain *qu'il est avant la let-* [*tre*.

L'auteur nous assure que ce mot a été réellement dit par un fournisseur fameux à une vente publique de tableaux. Il ajoute « Je me flatte d'avoir assez bien réussi à reproduire sur la scène l'épaisse fatuité, l'ignorance et l'extravagante folie des parvenus qui blessaient les yeux et les oreilles de la société d'alors (le Directoire), race d'homme qui, née des révolutions et protégée par elles, échappe trop souvent à la rigueur des lois, mais, heureusement pour la morale, reste au moins justiciable du ridicule ».

QUISETTI.

Le Directeur gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXVIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-28 février 1918.

N° 1476

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1476

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

« L'Intermédiaire » paraîtra en 1918 dans les mêmes conditions qu'en 1917 : Deux numéros par mois ; un n° en juillet, août, septembre.

L'abonnement est de 14 fr. pour la France ; 18 fr. pour l'étranger.

[Erreur du dernier numéro rectifiée].

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

Boulangers promenés sur un âne à Orléans en 1793. — Je vois, dans un carton des *Archives Nationales*, (AF II 871-880) qu'à une séance de la Société populaire de Pithiviers, l'Assemblée,

vitupérant les boulangers du pays, qui « achetaient du bon blé et faisaient de mauvais pain », un des assistants demanda que l'administration du district en usât avec les coupables, comme celle d'Orléans en avait usé avec certains boulangers de la ville, convaincus de la même fraude.

Cités devant le tribunal de police, ceux-ci avaient été condamnés à être promenés sur un âne par toute la ville, porteurs d'un écriteau où se trouvait cette mention : « Fabricants de mauvais pain ». Ils avaient été condamnés en outre à 500 livres d'amende. D'E.

Autographe du prince Louis-Napoléon Bonaparte à expliquer. — J'ai eu dernièrement l'occasion de voir quelques lettres adressées par le prince Louis Napoléon Bonaparte de la prison de Ham, à l'un de ses plus fidèles partisans, Félix Jourdain, propriétaire du *Capitole*, journal politique qui soutenait alors à Paris la cause et les idées napoléoniennes. Parmi ces lettres, qui m'ont été obligeamment communiquées par l'un des fils du destinataire, figure le singulier document suivant :

D'abord une ligne raturée sous laquelle on peut lire :

Nous sommes to...

Puis :

O vous qui avez travaillé depuis 13 années pour moi, vous êtes des révolutionnaires, des traîtres à la patrie, des brandons de discorde ! s'insurger contre un Gouvernement

régulier, pour favoriser un *individu* ! quel crime ! Je vous répudie tous, car je n'ai plus besoin de vous. Si je garde encore quelques uns de vous près de moi, c'est que j'ai peur qu'ils ne parlent ! Mais soyés surs, ils n'auront aucune promotion, excepté *Asmodée* (Fialin) qui me tient par les cheveux, et qui a juré ma perte avant que de naître. Il vous vengera à tous [ou à vous].

dire peccavi
c'est perdre novi

L. N.
à Ham

Que de matières pour écrire des volumes !

Ce factum, qui n'est pas daté et ne porte pas d'adresse de destinataire, est écrit sur une seule feuille de papier à lettre ordinaire. Les mots sont d'une écriture plus appuyée et moins régulière que les « pattes de mouches » particulières au prince, et paraissent avoir été tracées fièvreusement, sous l'empire d'une certaine émotion. Il serait curieux de savoir à la suite de quelles circonstances le prétendant a été amené à rédiger cette apostrophe véhémente, qui s'accorde si peu avec le caractère froid et renfermé qu'on lui attribue, et aussi auxquels de ses partisans elle était destinée. Enfin que peut bien signifier cette sentence en forme de distique à rimes latines qui termine cet étrange document ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Château de Mercin (Aisne). — A Mercin, petit village situé à quelques kilomètres de Soissons sur les bords de l'Aisne dont il a été beaucoup question dans les communiqués, il existe un grand bâtiment, propriété actuelle du séminaire de Soissons. Cette maison, baptisée pompeusement du nom de « château de Mercin » a appartenu longtemps à la famille de Dupleix, gouverneur des Indes.

Saurait-on dire si le marquis Dupleix l'a habitée et jusqu'à quelle époque sa famille est restée dans la région ?

SIMPLEX.

—

Un musicien du XVIIIe siècle : André. — Je voudrais avoir quelques renseignements sur deux musiciens liégeois vivant en France dans la seconde moitié du XVIIIe siècle :

André, protégé par Grétry se fixa à Blois vers 1785 et y donna des leçons de musique. Lors de la Révolution, il participa aux événements politiques et fut nommé membre du département.

PAUL MAGNETTE.

—

Un musicien du XVIIIe siècle : Delleplanque. — (Ou Delplanque, Delaplanque), né à Liège en 1746, mort à Paris vers 1801, harpiste distingué qui fit graver plusieurs œuvres, de 1775 à 1796 (d'après Fétis).

Pourrait-on me donner des renseignements biographiques sur ces deux artistes ?

PAUL MAGNETTE.

—

Saint Vincent (M. de). — Quérard, dans la *France littéraire*, attribue à M. de Saint-Vincent les *Observations modestes d'un citoyen sur les opérations de finance de M. Necker, et sur son compte rendu, 1781 ?*

Qu'est ce que ce de Saint-Vincent ? Serait ce François Marguerite Joseph Courtin, dit le marquis de Saint Vincent, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Boisset, près de Roanne, mort en 1792, qu'on dit avoir été un des amis de Voltaire ?

O. — C. R.

—

Les plus anciens ex-libris. — Je connais un ex libris gravé et imprimé, d'Antoine d'Urfé, abbé commandataire de la Chaise Dieu, evêque élu de St Flour, frère de l'auteur de l'*Astrée*, qui porte la date de 1592.

Les pièces de ce genre doivent être rares à cette époque deja reculee. A ce propos, on désirerait connaître la date, au moins approximative, des plus anciens ex-libris français imprimés.

O. — C. R.

[Voir XLI ; XLIII ; XLIV].

—

Ouvrage singulier. — C'est bien l'épithète qui convient à ce livre dont je trouve l'annonce dans un catalogue d'un libraire parisien, catalogue paru en 1910 :

La Cantatrice grammairienne, ou l'art d'apprendre l'orthographe française seul, sans le secours d'un maître, par le moyen des chansons érotiques, pastorales, villageoises, anacréontiques, etc., par M. l'abbé Q..., de Grenoble. Genève et Lyon, chez Grabit, 1788, in-8°, 416 pp.

L'auteur de cet ouvrage est resté anonyme, ajoute le rédacteur du catalogue.

G. FUSTIER.

Topffer. « Voyages en zigzag. » — Existe t-il une « clef explicative » devoilant les noms des personnes que l'auteur indique à l'aide d'initiales : Mr B., Mr G., Mr M., professeur, et ses deux fils ? Madame T. est naturellement Madame Topffer.

Quant aux élèves, leurs noms cités ne paraissent pas fantaisistes. Certains ont-ils, plus tard, acquis quelque notoriété ?

Sans parler des étrangers, ne sait-on rien des Genevois : Blockmann, Gervais Régnier, Verret ; et des Français : Dussault et Blanchard (ce dernier de Nîmes) ?

Il y a aussi les jeunes Augier, Pillet, Peyronnet, Sorbières, d'Estraing, Jellyot, Alexandre Prover, Alfred de Rosenberg, Perlet (Léon, Ernest et Constant), Dumont (David, Etienne, André et Adolphe), Puis Constant d'Arbely, sur lesquels on souhaiterait semblables renseignements.

SIMON.

—

Histoire de Louis-Philippe Ier : auteur à déterminer. — Je viens d'acquérir le prospectus illustré de l'*Histoire de Louis Philippe Ier, roi des Français*, par Amédée Boudin et Félix Mouttet. Le fils de Philippe Egalité est représenté en uniforme de lieutenant-général de 1792, assis sur un tertre et tenant à la main droite un chapeau orné de la cocarde nationale; cette lithographie est signée V. Beaucé et a été tirée à l'imprimerie Bertauts, rue Saint-Marc, 14. D'après le prospectus, l'ouvrage devait comporter un volume in 8° de 800 pages, orné de 250 dessins et paraître en 100 livraisons à 30 cent.

Je possède un ouvrage portant le même titre, mais il se compose de deux volumes comprenant respectivement 462 et 432 pages ; en outre il porte comme nom d'auteur celui d'Amédée Boudin seul : le nom de Félix Mouttet a disparu. Mon exemplaire, qui porte la date de 1847, est conforme à la description donnée par M. Georges Vicaire dans son *Manuel de l'amateur de livres au XIXe siècle*. M. Brivois ne mentionne pas cet ouvrage dans son excellente *Bibliographie*. Y aurait-il eu deux éditions différentes de l'*Histoire de Louis Philippe*, l'une en un volume par Boudin et Mouttet, l'autre en deux volumes par Boudin tout seul ? Je serais heureux d'être renseigné à ce sujet.

Je dois ajouter que la *Bibliographie générale de la France*, dans laquelle j'espérais trouver la solution du problème, annonce en 1845 la publication de la première livraison de l'histoire en question, imprimée chez Schneider, avec les noms des deux auteurs précités, et que la même bibliographie pour l'année 1848 donne la description de l'ouvrage en deux volumes, imprimé chez Lacrampe, qu'elle attribue à Boudin seul. Enfin, les deux notices donnent comme éditeur Bitterlin, rue Neuve-Saint-Augustin, 10, tandis que mon exemplaire, qui porte la date de 1847, est édité par le Bureau de la publication, rue et terrasse Vivienne, 5.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

« Veuve d'un peuple-roi » Gilbert. — M. Ed. Fournier dans son *Esprit des autres*, édition de 1857, page 245, cite le vers :

Veuve d'un peuple-Roi, mais Reine encore du Monde

dont il attribue la paternité à Gilbert, auteur de l'*Héroïde de Didon à Enée*.

S'agit il de Gabriel Gilbert ? (ou peut-être de Nicolas Joseph-Laurent Gilbert ?) Dans quel ouvrage trouve-t-on le vers en question ?

M. BESSO.

—

L'origine du mot « Méphistophélès ». — On a beaucoup discuté et disserté sur l'origine et le sens du nom de Méphistophélès. M. A E. Taylor, de l'Université de Saint Andrews, dans une lettre au « Times », où il proposait quelques corrections au texte de Marlowe, demande si l'on connaît une mention quelconque de ce démon antérieure à la légende de Faust.

Il est généralement admis qu'il se rencontre pour la première fois dans le *Volksbuch*, le livre populaire, de 1587, sous la dénomination de : *Méphostophilès*. Et, s'il est invariablement lié à Faust, M. Taylor propose de reconnaître dans l'élément central du vocable le nom même de Faust, encadré dans la négation grecque *mè* et un dérivé du verbe *ôphelein* (*être profitable*). En somme, comme il s'agit du « mauvais génie » de Faust, cette explication ne tomberait pas mal. Qu'en pense-t-on ici ? Estime-t-on que ce soit autre

chose qu'une de ces étymologies après la lettre comme on en connait tant, ou simplement, si l'on préfère, un ingénieux calembour ? Ou n'y verra-t-on pas une formation pseudo aristophanesque bien dans l'esprit, en somme, d'une époque de grécisants et de pédants ? Déjà, d'ailleurs, dans son ouvrage de vulgarisation, l'*Histoire de la Littérature allemande*, M. A. Bossert, traitant passagèrement de la question de l'origine du vocable — il l'interprète dans le sens : *Celui qui n'aime pas la lumière* ! disait qu'il était « *assez maladroitement formé du grec.* » Il est bien entendu, d'ailleurs, que M. A. Bossert ne faisait là que résumer ses sources allemandes, citées à la p. 439 de la 4e éd. Paris, 1913.

C. PITOLLET.

—

Louis, synonyme d'Alphonse en Allemagne — Pourrait-on dire pourquoi les Allemands appellent Louis les professionnels surnommés Alphonse chez nous ?

SIMPLEX.

—

Panam pour Paris — C'est le nom que certains « poilus » donnent à Paris. D'où vient cette expression ? On la dit empruntée à l'argot des bouchers.

V.

—

Les perles fines de l'aguail — Je trouve la phrase : « Au fermail des pelisses chatoyaient les rubis, les béryls, les émeraudes et les perles fines de l'aguail ». J'ai recours à mes bons confrères de l'*Intermédiaire* pour qu'ils m'apprennent ce que représentent « les perles fines de l'aguail » dont j'ai vainement cherché l'explication.

NAUTICUS.

—

Marcadé Marcadal. — J'ai trouvé ce nom appliqué à une voie publique dans le voisinage d'un *marché* à Lourdes.

Je l'ai retrouvé, non sans surprise, à Abbeville et à Hesdin. Serait-ce un vieux souvenir de l'occupation espagnole ? A. d'E.

—

La femme sans tête. — Arrondissement de Versailles, dans le bois des Fausses Reposes, entre Ville d'Avray et le Bas-Chaville, et sur la ligne du Chemin de fer de la rive droite, se trouve un lieudit appelé la *Femme* sans tête.

D'où vient cette appellation ? Est-ce en souvenir d'un crime réel ou légendaire ?

Est-ce une épigramme à l'adresse d'une femme ou du sexe féminin ?

DEHERMANN.

—

Mon homme ! — Les Fous de Bagneux — Avant que le développement des moyens de transport ait relié Paris aux communes de la banlieue — et c'est relativement tout récent — les habitants de ces communes ne venaient que rarement à Paris et seulement lorsqu'ils y étaient contraints — et c'était une affaire. Mais la célébration de la neuvaine de Sainte-Geneviève sur la place du Panthéon et aux alentours de l'église Saint-Etienne du Mont était l'occasion de faire rencontrer les habitants de certaines communes dont les jours de pélerinage étaient fixes. Il y avait pendant ces neuf jours une affluence extraordinaire.

J'ai gardé le souvenir — bien lointain — de deux expressions qui sont restées énigmatiques pour moi, mais qui seront probablement expliquées par quelques confrères de l'*Intermédiaire*.

1° Lorsqu'on interpellait quelqu'un en lui demandant s'il était de Champigny-sur Marne, l'interpellé — dans l'affirmative — se contentait de répondre : « Mon homme ».

2° Quand on voyait arriver les habitants de Bagneux, on s'écriait : « Ah ! voilà les fous de Bagneux ! ».

Peut-être y a-t-il trace d'une vieille tradition ou d'un souvenir local qu'il serait intéressant de connaître.

LOUIS TESSON.

—

Eau minérale du Gros-Caillou. — Nous trouvons mention de ces eaux dans une relation ancienne

Qu'étaient ce que ces eaux ?

PON.

—

Bolcheviks. — C'est le nom par lequel on désigne les russes qui ont trahi la cause de leur patrie et des alliés.

Quel est son sens exact ?

E. C.

Réponses

Les Français à Candie en 1668 (LXXVII, 42). — Saint-Hilaire parlant longuement dans ses *Mémoires* des différentes expéditions françaises qui eurent lieu pendant le siège de Candie est amené à nommer les principaux officiers qui y prirent part. Voir l'édition L. Lecestre, t. I, pp 62-74. et aussi l'*Appendice*, pp. 313-327.

L'éditeur donne dans ses notes la bibliographie complète du sujet. Il constate que le secours commandé par le duc de la Feuillade n'eut aucun caractère officiel et n'était composé que de volontaires ou de troupes levées par eux. C'est ce qui explique, ajoute-t-il, que les archives de la Guerre et de la Marine ne semblent conserver aucune suite de documents sur cette [première] expédition.

On peut voir aussi, page 388 du premier volume des *Mémoires de Daniel de Cosnac*, une note de l éditeur. M le Comte Jules de Cosnac. De Mortagne.

***

La liste des officiers de l'expédition de Candie se trouve dans l'ouvrage suivant : « La campagne des français en Candie, en vers héroï comiques, en suite l'état du secours de mer et de terre, avec les noms des officiers et volontaires qui ont fait cette campagne, y compris les morts et les blessez.. Par le Chevalier de Loutaud. A Paris. chez Pierre Variquet, rue S. Jacques, à l'Enseigne du Gril, près S. Benoist. M. DC. LXX (1670) in 12. »

Lach.

***

Voilà ce que dit (à la date du 2 mai 1668) le père Griffet, dans son *Journal historique du règne de Louis XIV* qui, avec l'histoire de Louis XIII, du même auteur, forme la suite de « l'Histoire de France » du père Daniel :

Notre noblesse française, s'ennuyant déjà de la paix, alla chercher la guerre ailleurs. Les Turcs assiégeaient alors Candie sur les Vénitiens ; le duc de Rohannès, depuis maréchal de France, sous le nom de la Feuillade, assembla deux cents gentilshommes et quatre cents soldats. Il avait pour lieutenant le chevalier de Termes. Cette troupe était divisée en quatre brigades. Le comte de Saint-Pol, depuis duc de Longueville, commandait la première ; le duc de Caderousse, la seconde ; le comte de Villemort la troisième ; le duc de Château-Thierri la quatrième ; plusieurs volontaires se joignirent à eux. Ils abordèrent à Candie au mois d'octobre.

Quelques pages plus loin le père Griffet donne des détails assez curieux sur l'expédition de 1669 et les officiers qui en firent partie.

Pour l'histoire du Siège de 1666 à 1668 (les Turcs s'emparèrent de Candie le 30 août 1669) on peut consulter l'*Histoire des Voyages de Monsieur le marquis Ville en Levant et du Siège de Candie 1669.* Dans cet ouvrage de Joseph du Cros, traduction et abrégé d'un livre publié en Italie en 1668, on trouvera les noms de plusieurs officiers français et notamment de l'ingénieur Maupassant, qui joua un rôle assez important pendant le siège. Le marquis Ville ou plutôt Villa était général en chef de l'armée vénitienne contre les Turcs. Il dirigea la défense de Candie jusqu'au 21 avril 1668, et mourut quelque temps après de ses blessures

Henri d'Alméras.

P. S. — Les quatre *colonels* qui ont signé le testament fait à Candie le 25 juillet 1668, pourraient bien être quatre officiers de la compagnie dite *la Colonelle* mais je ne donne ceci que comme une conjecture.

—

Le fils aîné de l'Eglise (LXXVI). – N'avons-nous pas un exemple récent de la transposition d'une qualité d'un individu à une collectivité ?

Les révélations de Marguerite Marie Alacoque contenaient des avis et des promesses à Louis XIV personnellement, sans doute, d'après la date, pour soutenir le point de vue de Bossuet contre les Huguenots. Ne voyons-nous pas aujourd'hui le Prince remplacé par la nation, et l'objet particulier de la victoire promise étendu jusqu'à une victoire perpétuelle ?

A cause de Clovis, la France de M. Combes devient la fille aînée de l'Eglise, comme les dragonades ou la révocation de l'Edit de Nantes sont causes de l'idée de placer l'image du Sacré-Cœur sur le drapeau tricolore. La tradition a des origines bien éloignées de ses aboutissants.

S. R.

Réponse d'un ministre : la chose possible et impossible (LXXVI, 386; LXXVII, 122) — Il me semble que la réponse est mal rapportée, et qu'on doit intervertir, pour qu'elle ait quelque originalité, l'ordre des adjectifs.

En effet, j'ai toujours lu que le ministre comte de Calonne, qui fut un des plus bas courtisans de Marie-Antoinette jusqu'au jour où il en devint l'ennemi (Cf. *Mémoires de Mme Campan*) avait ainsi répondu à une demande de la reine : « Madame, Si la chose est *impossible*, ELLE EST FAITE ; si elle est possible, elle se fera ».

Autrement rapportée, on ne voit pas le piquant de cette réponse, l'originalité qui la rend mémorable. GÉO MAUR.

—

« Le Kronprinz de Bavière est-il le souverain légitime de la Grande-Bretagne » (LXXVI, 283 ; LXXVII, 7). — Que le collègue D. V. me permette de lui signaler une légère erreur dans la dernière partie de son intéressante communication.

La 2e femme du duc d'Orléans (le frère de Louis XIV), Charlotte Elisabeth de Bavière n'a eu que deux enfants parvenus à l'âge adulte :

1° Le duc d'Orléans, le Régent ;

2° Sa sœur Elisabeth Charlotte, sa *sœur unique du second lit*, qui épouse en 1698, Léopold Charles Dominique, duc de Lorraine et de Bar. De cette union sont issus 13 enfants dont François Etienne, duc de Lorraine, qui épouse en 1736, Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche (la dernière Habsbourg) d'où la famille qui règne actuellement en Autriche.

Le collègue Nauticus me permettra de dire que depuis la mort de la reine Victoria, la Maison qui règne sur la Grande-Bretagne était dénommée officiellement maison de Saxe-Cobourg et Gotha jusqu'au jour où elle a pris le nom de Windsor. GRANDMESNIL.

—

Pichegru a-t-il trahi ? (LXXIV à LXXVI; LXXVII, 102). — Voici la traduction d'une note manuscrite de Windham, relatant une conversation qu'il eut avec le général Pichegru le 24 octobre 1798. (British Museum, n° 37865, folios 329 et 330) :

.... En parlant de la Révolution, le général Pichegru déclara que les deux premières années en furent très séduisantes pour tous ceux dont les intentions étaient pures.

— Je lui répondis que nous avions trouvé la Révolution si séduisante nous-mêmes à cette époque que, d'une façon générale, nous lui voulions du bien et que les principes républicains avaient fait chez nous de nombreux adeptes ; mais que nous nous étions reconvertis au régime de la Royauté sous l'influence de deux grands apôtres : Robespierre avec sa guillotine et Edmond Burke avec son livre. (Réflexions sur la Révolution Française, paru en 1790)

Le général me dit qu'en effet tous deux usèrent d'arguments très persuasifs — le premier surtout (dont il connaissait mieux le travail) par l'opprobre qu'il apporta à la cause et l'universel dégoût qu'il inspira. Il ajouta que la grande erreur commise par lui-même et par d'autres avait consisté à croire que les hommes étaient meilleurs qu'ils ne l'étaient en réalité ; que ni la Nation Française, ni aucune autre grande nation ne possédait une dose suffisante de vertu pour se permettre un gouvernement républicain, gouvernement qui cependant, à ses yeux, devrait être le meilleur, si les hommes étaient parfaits. Puis se ravisant, il ajouta que si la perfection était de ce monde, peu ou point de gouvernement serait le mieux, mais que l'imperfection était inhérente à l'essence de la nature humaine et, par suite, de tout gouvernement.

En parlant du Directoire, le général déclara que c'était une forme de gouvernement grosse d'intentions mauvaises ; que la possession temporaire du pouvoir conduirait ses membres à se grandir et à s'enrichir aux dépens du pays, pendant la durée de leur magistrature ; que ce gouvernement serait toujours tyrannique, rapace et corrompu et que, dès maintenant, la corruption des Directeurs était effrayante

— Je lui répondis que je croyais entrevoir dans sa description quelque chose qui ressemblait au *Nepotisme des Papes*.

— Il me dit que c'était cela et, à cette occasion, bien que d'un naturel très froid, il s'emporta au point de se lever de son siège, déclarant être prêt à soutenir contre le plus farouche républicain qu'aucun pouvoir exécutif ne serait bon, à moins d'emaner d'un *seul homme* et il donna ses raisons pour cette opinion : promptitude, secret, etc., etc.

— Je ne crus pas, malgré mon désir, le presser sur le point de savoir si cet *homme seul* serait mieux qualifié sous la forme d'un monarque héréditaire ou sous celle d'un Président de la République, comme en Amérique. Mais, dans la suite de l'entretien, il me donna spontanément son avis sur cette question

— Il me dit que tant que la France aurait un gouvernement républicain, il y aurait

d'éternelles semences d'hostilités et d'animosité avec les monarchies voisines, accompagnés d'efforts persistants pour les renverser.

— Je répondis que toutes les classes de la société en Angleterre et dans les autres pays avaient en telle aversion les principes actuellement en honneur en France, qu'aucune crainte n'était à prévoir de ce côté.

— Le Général retorqua que si le programme d'une restauration monarchique en France était irréalisable par la propagation des doctrines royalistes, lui et ses partisans recourraient à la *force* comme d'une mesure politique imposée par la nécessité. Il ne voyait d'autre remède à l'état de choses actuel que l'établissement d'une *monarchie tempérée* (en français dans le texte) et la royauté seule pouvait lui convenir sous une forme ou sous une autre.

— Je fus amené à lui demander si, dans la perspective d'un appel nominal à la Nation Française le vote serait en faveur de la monarchie.

— Il répondit : Par une écrasante majorité si l'amnistie est assurée.

— J'ajoutai que, sans doute, la possession des terres confisquées offrirait une sérieuse difficulté à ce projet.

— Il me dit qu'il ne s'inscrivait pas que, dans ces circonstances, les possesseurs actuels seraient dépouillés de leurs propriétés.

— Dans un autre entretien au cours duquel je m'efforçai de lui faire comprendre les beautés de notre constitution, je lui exposai que les fonctions de notre roi étaient pour ainsi dire limitées au choix des ministres qui, seuls, étaient responsables, le roi étant, par une délicate et sage fiction, considéré comme infaillible et que, même dans le choix des ministres, les désirs et les intérêts du public [illegible] à lui. J'ajoutai que tout cela constituait une garantie suffisante contre le prétendu mal pouvant dériver du hasard de la naissance.

— A cela, le général m'exposa que le Directoire, loin de consulter l'opinion publique et de se conformer à ses désirs semblait au contraire la braver ; que les ministres ayant acquis l'estime générale avaient été remerciés et que l'on avait maintenu ceux qui avaient mérité le mépris du peuple.

— Parlant d'affaires militaires, le général Pichegru déclara que, pendant la durée de son commandement, son armée n'avait jamais eu de tentes, que l'état sanitaire de ses troupes avait toujours été parfait sauf en ce qui concerne le contingent employé au siège de Sluys ; que dans un espace de temps de quatre à six heures, une armée pouvait se construire des huttes en quantité suffisante pour s'abriter et que son camp était comme une ville composée de ces huttes ..

Et maintenant, je me demande si, à l'époque où ces idées avaient cours et étaient exposées, les émigrés, qui pensaient ainsi depuis 1792, ont trahi aussi la France ; si Pichegru, — et les Officiers de son Etat-Major qui l'ont momentanément suivi, — en acceptant du comte de Provence une mission de restaurer la royauté, voire même des titres, des grades, des châteaux et des pensions — ce qui est intéressant à noter pendant la partie fictive du règne de Louis XVIII — ont été des traîtres au sens le plus méprisable du mot ; si, enfin, ce roi lui même, par l'enchaînement de ces considérations, a également trahi sa patrie

Je ne puis le croire. PASBESNIER.

—

Prêtres morts en Espagne (LXXV ; LXXVI). — Dans la liste fort longue des prélats émigrés en Espagne sous la Révolution, que nous donne notre savant collaborateur G. Dubosc, je remarque le nom d'Etienne de Villevieille, évêque de Bayonne.

Mais une anecdote parue autrefois dans l'*Intermédiaire* (XXIII, 739), cite monseigneur de la Ferronays pour le même évêché, à la même époque, émigré à Genève.

ROLIN POÈTE.

—

Les prêtres assermentés (LXXVI, 189, 343 ; LXXVII, 13). — On demande quelle était la situation d'un prêtre condamné à mort le 29 mars 1794, pour recel de reliques, service du culte, etc., et dont le réquisitoire contient cette phrase : « Quant au serment, il n'a prêté que celui de Liberté-Egalité. »

I — Le 29 mars 1794, il y avait déjà eu huit interventions du Saint Siège au sujet du serment de Liberté-Egalité. — Le 5 octobre 1793 au vicaire général de Chambéry, le 28 mars 1794 à l'archevêque de Pise et à l'évêque de Gaëte, le Pape avait fait une obligation d'avertir ceux qui avaient prêté le serment de Liberté-Egalité *purement et simplement* de se mettre en règle avec leur conscience, parce que dans le doute il n'est pas permis de jurer. Au mois de juillet 1793, la Congrégation particulière chargée des affaires religieuses de France s'était réunie et avait délibéré sur quatre doutes que Pie VI lui avait proposés. Les réponses des 5 octo-

bre 1793 et 28 mars 1794 exprimaient la pensée de la Congrégation.

Une erreur matérielle de Hulot, copiée servilement par le P. Theiner, fait donner la première réponse de la Congrégation particulière sur le serment de Liberté Egalité avant même que celle-ci n'ait été appelée à délibérer sur ce sujet. Les autres collections des Actes de Pie VI rétablissent la vraie date du document.

II. — Quant aux lois révolutionnaires, le prêtre en question a pu se voir appliquer :

1) La loi de déportation du 26 août 1792, s'il avait été dénoncé.

2) La loi du 18 22 mars 1793, relative au jugement des émigrés et des prêtres déportés arrêtés sur le territoire français (article 2).

3) Le décret relatif aux gens suspects, du 17 septembre 1793, qui fut la cause de la condamnation d'un si grand nombre de prêtres. Ceux qui avaient refusé le serment de Liberté et d'Egalité, ne pouvaient éviter l'application des articles 2 et 3.

4) Le 20-22 octobre 1793, nouvelle loi de mort contre le clergé : « Les prêtres qui seront munis de quelques « signes contre-révolutionnaires », seront dans les vingt-quatre heures livrés à l'exécuteur des jugements criminels et mis à mort, après que le fait aura été déclaré constant par une commission militaire. »

F. UZUREAU.
Directeur de l'*Anjou historique*

—

L'inscription du monument de Michel Servet à Paris (LXXVII,3,114). — Le maître statuaire Jean Baffier, auteur du puissant Michel Servet érigé devant la du mairie du XIVe, veut bien me communiquer les renseignements relatifs aux inscriptions. Laissant de côté tout point de vue religieux ou politique, voici les documents qui, pour l'histoire des statues de Paris, peuvent intéresser les artistes et les curieux.

Le piédestal du monument est cubique, en forme de bûcher stylisé ; sur chacune des faces, les inscriptions, — acceptées d'accord avec le « Comité Servet » sous la présidence de Henri Rochefort et les vice-présidences de MM. Léon Bailby, Henri Galli et Poirier de Narçay — étaient faites sur quatre panneaux ménagés dans l'encadrement où se voient — symboliques — des vipères, des chaînes, des arbres verts léchés par les flammes...

Première inscription :

A
MICHEL SERVET
BRULÉ VIF PAR ORDRE
DE
CALVIN
MDLIII

Deuxième inscription :

MES TRÈS HONORÉS SEIGNEURS, *je vous suplie très humblement que vous plaise abréger ces grandes dilations ou me mettre hors de la criminalité. Vous voyez que Calvin est au bout de son roulle ne sachant ce que doit dire et pour son plaisir me veult icy fair pourir en la prison. Les poulx me mangent tout vif, mes chausses sont descirées et n'ay de quoy changer ni pourpoint ni chemise que une méchante.*

(*Lettre de Michel Servet aux très redoutés seigneurs, syndiques juges*).

Troisième inscription :

Lausanne 21 octobre 1757 (c'est un passage d'une lettre de Voltaire).

Il (*son libraire*) *demandait il y a six semaines communication du procez de Servet. On le refusa tout net Hélas, il aurait vu peut être qu'on brûla ce pauvre diable avec des bourrées vertes où les feuilles étaient encore ; il fit prier maître Jehan Calvin ou Chauvin de demander au moins des fagots secs, et maître Jehan répondit qu'il ne pouvait en conscience se mêler de cette affaire.*

En vérité si un Chinois lisait ces horreurs ne prendrait-il pas nos disputeurs d'Europe pour des monstres ?

L. A. SV 3 p. in-4.

VOLTAIRE.

Quatrième inscription :

Ce monument a été érigé par les amis de la liberté de conscience, sur l'initiative de Henri Rochefort. Présentée au Conseil Municipal de Paris par M. Poirier de Narçay, (séance du 21 novembre 1904) sanctionnée définitivement l'œuvre fut approuvée et subventionnée (séance du 8 juillet 1907). L'inauguration et la remise à la ville ont eu lieu le 5 juillet 1908.

Maintenant, il faut voir la statue de Michel Servet ; il faut se représenter quelle unité de pensée l'artiste a mise depuis la base jusqu'au faîte du monument ; il faut sentir combien les inscriptions manquent à l'idée de l'ensemble ; — mais il reste, au-dessus d'une inscription tron-

quée, un admirable morceau de sculpture, le « Servet » plein de force et d'expression héroïque.

CHARLES FEGDAL.

—

La place Lavoisier (LXXVI, 44, 161, 300). — La collaboration de Madame Lavoisier aux travaux de son mari n'est pas douteuse, puisqu'elle conste du Traité élémentaire de chimie dont elle a signé les planches de son nom double Paulze Lavoisier sculpsit dans la 1re édition de 1789 et la seconde de 1793 avec figures, et du vivant de l'auteur.

N'est-il pas regrettable que Brunet ait omis dans son Manuel cet ouvrage mémorable pour l'histoire de la chimie, en ne citant que les éditions posthumes publiées par la veuve en 18 0 et 1805 ?

Les éditions de 1789 et 1793 reproduisaient les Extraits des Registres de l'Académie des Sciences, de la Société royale de Médecine, de la Société Royale d'Agriculture qui concluaient en faveur de l'impression sous leur privilège.

On y lit sous le nom de Fourcroy que les planches placées à la fin de l'ouvrage ont éte gravées avec soin par la personne qui nous a donné la traduction de Kirwan et qui sait allier la culture des Lettres à celle des Arts et des Sciences.

Gravées à l'eau forte, au nombre de 13, elles sont exclusivement techniques.

Cuvier les a aussi signalées dans la Biographie universelle de Michaud qui relève le talent admirable de l'auteur pour exposer et développer avec ordre et clarté les vérités qu'il avait découvertes et pour la première représentation des appareils ingénieux de son invention, tels que le gazomètre et le calorimètre.

SUS.

—

Pierre de Quiqueran. Un évêque de dix-huit ans LXXVII, 44). La nomination de Pierre de Quiqueran comme évêque à dix-huit ans n'a rien de singulier. On trouve de nombreux exemples de jeunes gens élevés à de hautes fonctions ecclésiastiques depuis le haut moyen âge jusqu'à une époque qui n'est pas lointaine. Léon X créa cardinal Innocent Cibo à l'âge de vingt-deux ans. Dans la promotion de 1517, il y avait trois cardinaux imberbes Auparavant Giovanni de Médicis avait reçu le chapeau à treize ans, Ippolito d'Este devint évêque à neuf, cardinal à dix-sept. Jean XI était encore un enfant quand sa mère Marosia le fit élire pape.

CURIOSUS.

*
* *

Guillaume Ruzé, évêque d'Angers, étant mort le 28 septembre 1587, Henri III lui donna pour successeur un jeune clerc de dix huit ans, Charles Miron, fils de Marc Miron, premier médecin du roi, et de Marie de Gentian. René Giraud, pénitencier et théologal d'Angers, soutenu de quelques angevins, s'opposa à la prise de possession et appela même comme d'abus ; le Chapitre de la cathédrale et plusieurs autres corps s'y joignirent. Cependant Charles Miron prit possession par procureur le 19 octobre 1688 et fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale le 24 avril 1589. Le prélat fut sacré à Tours le 11 avril 1591.

F. UZUREAU.

*
* *

Les cas analogues étaient fréquents autrefois.

Dans un travail intitulé *La renaissance catholique en France sous Louis XIII* (*Le Correspondant*, t. 143, p. 151), le vicomte C de Meaux constate que :

> A peine rencontre-t-on encore quelques restes d'un abus fréquent jadis ; les évêchés donnés, comme on disait, « en confidence », à des laïqu s, à des enfants mê ne, qui en portaient le titre, en touchaient les revenus, y déléguaient juridiction et n'étaient pas revêtus du caractère épiscopal.

Et l'auteur cite encore un Lévis, nommé à Lodève à seize ans, qui n'ayant pas reçu les ordres renonça à l'état ecclésiastique dix ans plus tard ; puis Henri de Lorraine qui (né en 1614) devint en 1629 archevêque de Reims, mais demeura éloigné de l'état ecclésiastique et fit administrer son archevêché par ses suffragants.

DE MORTAGNE.

*
* *

D'après le Concordat de 1516 entre François Ier et le pape Léon X, le Roi de France était tenu de choisir comme évêque, un prêtre, étant docteur ou licencié en droit, au moins dans sa *vingt-septième* année et de le nommer dans les six mois de la vacance du siège.

D'après le nouveau et dernier concor-

dat, ou plutôt d'après la loi organique du 18 germinal an X, article 16, le futur évêque doit avoir trente ans. Il se peut que Pierre Quiqueran de Beaujeu, né à Arles, en 1526, ayant étudié à Paris, avec Turnèbe, Lambin, Morel, Baïf, Strœbée, ayant passé plusieurs années en Italie, pour continuer ses études en musique, en histoire naturelle, en mathématiques, ait pu être nommé à l'évêché de Senez, dans les Basses-Alpes, sept ans avant l'âge légal. C'est, en effet, en 1546, et non en 1544, à son retour d'Italie que Pierre de Quiqueran aurait été nommé, sur la demande du roi, favorablement accueillie par la cour de Rome, qui connaissait les mérites du jeune érudit.

Le tombeau et les épitaphes de Pierre de Quiqueran, qui se trouvaient dans l'église des Grands Augustins (Chapelle des Robertets), semblent bien indiquer qu'il a été considéré comme évêque. Sur son tombeau, l'évêque de Senez figure, en statue priante, revêtue des habits sacerdotaux. Au dessous, un bas-relief représente *La Renommée*, assise sur le globe terrestre, appuyée sur un luth et tenant une trompette à la main. A ses pieds, des livres et divers attributs des Arts. Sur l'épitaphe en vers, on lit ces mots : *Epitaphium domini Petri Quiquerani*, « EPISCOPI SENECENSIS ».

Elle commence ainsi :

Dum juvenilis honos prima lanugine malas
Vestit et in calido pectore fervet amor,
Me rapuit, quœ cunctat rapit, mors, invida doctis.
Hei mihi ! tur vitaœ tam brevis hora fuit ?

L'autre épitaphe donne aussi le titre d'évêque, à Pierre de Quiqueran. La voici :

Hic jacet reverendus in christo pater dominus Petrus. Quiqueranus, episcopus Senecensis, filius domini. Antonii Quiquerani, equitis et baronis Bellojocani illustrissimi in Provincia, cujus libri tres « De laudibus Provinciœ » exstant, disciplinarum ac rerum cognitione efflorescentes. Obiit Anno Domini MDL, XV Kalendas septembris, annos natus XXIV.

Les armes des Quiqueran sont : écartelé denché, au 1 et 4 d'or, au 2 et 3 d'azur. Voir : Manuscrit B : 1 p. 185. Bonfous f° 89 v°, cités dans L'*Epitaphier du Vieux-Paris* par Emile Raunié. T. I ; p. 206-207 ; n°s 332 et 333. GEORGES DUBOSC.

Mademoiselle Boisgontier (XLV). — A joindre aux renseignements déjà fournis sur Geneviève-Elisa Boisgontier, du Gymnase, ces vers empruntés au Panthéon grotesque des acteurs et actrices, balançoires biographiques... par Salvador, (1856).

Air : *Eh ! quoi vous ne me dites rien.*

Voici Madame Boisgontier ;
Dans tout Paris on la renomme ;
C'est une gaillarde !.: aucun homme,
Quel qu'il soit, n'a su l'effrayer.

Cœur charitable et folle tète,
Ne se faisant jamais prier,
Mais rageuse quand on l'embête :
Telle est Elisa Boisgontier.

Ce Salvador était un garçon prudent : il ménageait ses méninges.

Le *Parnasse Satyrique du XIXe siècle* a bien consacré d'autres couplets, sous la signature de Joachim Duflot, à Elisa Boisgontier.

Mais, l'on ne saurait décemment les reproduire ici

Ce n'est pas, d'ailleurs, une grande perte (1).

COLLINE.

François de Paule, écuyer (LXXVI ; LXXVII, 57, 118). — Saint François de Paule est né à Paola, petite ville de la Calabre extérieure, sur les bords de la mer, le 27 mars 1416.

Son père Giacomo Bartolillo descendait de l'ancienne et noble maison d'Alessio de Messine.

Sa mère, Vienna de Foscaldi, appartenait aussi à une famille distinguée de la Calabre, et que l'on croit avoir possédé pendant trois siècles la ville de Paola.

François n'avait pas encore atteint sa treizième année lorsque ses parents, qui étaient excessivement pieux, et pas très riches, le conduisirent au monastère des Franciscains de San Marco à une journée de marche de Paola.

Il n'est traité nulle part d'écuyer.

Il avait une jeune sœur nommée Brigitte.

E. P.

(1) Réédition Kistemaeckers, 1881 ; tome I, p. 173, 177.

Guiard (LXXVI ; LXXVII, 19).— Dans l'étude qu'il a consacrée à Adélaïde Labille Guiard, (tirée à cent exemplaires), M. le baron Roger Portalis indique qu'elle trouva un maître pour la miniature, son voisin, plus tard son second mari, le miniaturiste François Elie Vincent, génevois et protestant, mais réfugié, c'est-à-dire d'origine française, professeur de l'Académie de Saint-Luc et peintre de Mesdames. Je possède de ce maître une miniature gouachée, paysage qu'anime une danse flamande dans le goût de Téniers ; au dos on lit, en écriture du temps : « Fait par Vincent, peintre, du 30 Prairial An VIIIe ou 19 de juin 1800 ».

L'auteur de l'étude ajoute : Les miniatures de cette période, tel le portrait de seigneur âgé, destiné à orner une tabatière (collection L. de Viefville), signées simplement Labille, témoignent d'un faire à la fois large et délicat.

Mme Guiard n'a jamais dû délaisser complètement le petit genre dans lequel elle avait débuté, car on aperçoit parfois certains de ses travaux précieux dans les ventes et dans les vitrines des amateurs. Elle a fait le médaillon de la comtesse d'Angévilliers et même, au début de la Révolution, la miniature de Mlle Adelaïde d'Orléans, l'élève de Mme de Genlis ravissante et blonde princesse aux traits opalins, revêtue d'une robe blanche à haute collerette. Voir aussi : Catalogue de la collection de miniatures de J. Pierpont Morgan, tome III.

A mon tour de poser une question Je possède un pastel ovale 59 cent. sur 50 cent. signé : Labille Guiard, 1776. Il représente vu de trois quarts, un gentilhomme à la perruque poudrée, chevalier de Saint-Louis ; il porte un bandeau noir sur le front, destiné à dissimuler une blessure dont on aperçoit la cicatrice au sommet du nez entre les deux yeux. Reproduit à la page 67 de l'étude, il n'a pu encore être identifié.

R. GARRETA.

*
* *

Adélaïde Labille, dame Guiard, puis dame Vincent, fut l'élève de Fr. Elie Vincent, peintre en miniature, dont elle épousa le fils après son divorce d'avec Guiard, commis à la recette générale du clergé. Elle s'adonna d'abord au pastel et devint en 1770 membre de l'Académie de Saint-Luc, puis, afin de pouvoir entrer à l'Académie de Peinture et de Sculpture, elle se tourna vers la peinture à l'huile et fut reçue avec le portrait du sculpteur Gois, le 31 mai 1783. Depuis lors elle peignit un grand nombre de portraits, et devint peintre de Mesdames, puis de Monsieur.

Elle fut aussi une miniaturiste de grand talent, mais ses œuvres en ce genre sont rares ; une miniature d'elle, représentant Madame Adélaïde, fille de Louis XV, et appartenant au baron de Schlichting, a été exposée à l'Exposition des œuvres d'art du XVIIIe siècle à la Bibliothèque nationale, en 1906.

Elle mourut en 1803, au Collège des Quatre Nations, laissant comme élève une peintre miniaturiste d'un certain mérite, Marie-Gabrielle Capet (1761-1818) dont une douzaine d'œuvres parurent à la même exposition.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Il doit s'agir non d'un homme, mais de Mme Adélaïde Labille-Guiard, qui avant de devenir une portraitiste et une pastelliste des plus distinguées, signa quelques charmantes miniatures. Née à Paris, le 11 avril 1749, fille d'un marchand mercier et d'une demoiselle Marie de St Martin, élevée tout d'abord dans l'atelier paternel, au milieu des jeunes modistes, parmi lesquelles se trouvait la future Mme du Barry, elle fut tout d'abord l'élève d'un vieux miniaturiste célèbre, Elie Vincent, le peintre de Mesdames. Elle débuta par le portrait miniature de Mme la Comtesse d'Angevilliers, puis par celui de Mme Adélaïde d'Orléans. En 1769, elle épousa, en l'église St Eustache, Nicolas Guiard, qui était commis à la recette générale du clergé de France. Cette année même, Quenedey fit le portrait de ces jeunes époux, au physionotrace

Dès lors, Mme Labille-Guiard, qui a travaille sous la direction un peu rude de La Tour, exécute surtout au pastel, ses charmants portraits; mais elle n'abandonne point cependant la miniature. En 1774, par exemple, elle expose à l'Académie de St Luc, *Portrait d'une Dame*, qui n'est autre, qu'elle même et le *Sacrifice à l'Amour*, un émail fort délicat. Elle devient alors l'élève préférée d'Adrien

Vincent, le fils de son ancien maître, dont elle a fait le portrait au pastel et expose le *Portrait d'un gentilhomme,* une miniature connue de la collection L. de Viefville :

Dès lors, se succèdent les portraits au pastel, surtout après sa réception à l'Académie, le 31 mai 1783, en même temps que Mme Vigée-Lebrun. Ce sont tout d'abord des portraits de peintres et d'amis : Bachelier, Beaufort, A. Vanloo, Vernet, Cochin, Suvée, Voiriot, le portrait du comédien Brizard, dont on parlait dernièrement dans l'*Intermédiaire,* celui du poète Ducis, le portrait de Mme de Flahaut, avec son fils, en 1785, ce fils qui devait devenir le comte Flahaut, ami de la Reine Hortense. La même année, Mme Labille-Guiard exposait une de ses œuvres, les plus charmantes : son propre portrait en pied, accompagnée de ses deux elèves, Mlles Capet et Rosemont. De Mlle Gabrielle Capet, qui devint, elle aussi, une excellente miniaturiste, elle a encore fait un autre portrait. Dans cette série des dernières années, il faut encore citer : le *Portrait du duc de Choiseul*, celui de la *Comtesse de Selve*, du *P. Rufin*, de *Mlle Victoire*, au Musée de Versailles, de *Mme Adélaïde* au Louvre, d'*Hubert Robert*, coiffé d'un tromblon, de *Bauffremont*, de *Robespierre*, de *Charles*, le professeur de physique et l'aéronaute, de *Gilbert de la Malle*, de son mari, en 1776.

Entre temps, Mme Labille Guiard, dont les relations suivies avec Vincent avaient suscité quelques railleries, après avoir divorcé en 1793, avait épousé son jeune maître. On a même attribué au journaliste Gorsas, un petit pamphlet qu'on vendait à la porte du Salon et où Mme Labille-Guiard n'était pas épargnée. Entr'autres plaisanteries, on lui prêtait deux mille amants ou plutôt « Vingt cent », par un jeu de mots très facile. Elle mourut, le 23 avril 1803. En dehors de ses portraits par elle-même, entr'autres celui de la collection Charles Porquet et celui avec ses deux élèves, il existe de Mme Labille-Guiard, une très jolie miniature, par Vincent de Monpetit, l'inventeur de la peinture *eludorique*, en 1759, qui fut un miniaturiste de talent. Cette miniature charmante, qui représente Mlle Labille jeune, avec de grandes boucles d'oreille et en déshabillé, le sein découvert, fait partie de la Collection Pierpont-Morgan. (*Catalogue* par G. C. Williamson, 1907. Londres T III, n° 479. Planche CLVIII). — Dans cette célèbre collection, existe aussi une miniature de la *Princesse de Lamballe* et *des enfants de Louis XVI*, qui caractérise fort bien la manière de Mme Labille Guiard, comme miniaturiste. (Voir : T. II- n° 530 planche CLXXV du *Catalogue* de Williamson). Dans la notice qui accompagne la description de cette miniature et sa reproduction, M. Wiliamson cite la miniature de Mme Adélaïde, comme appartenant à la collection du baron von Schlichting et ayant été exposée à l'Exposition des miniatures de 1906.

Sur Mme Labille-Guiard voir : *Notice sur Mme Vincent, née Labille* par J. Lebreton, secrétaire de la Classe des Beaux-Arts. Paris. Chaigneau. 1803. — Ouvrages de Villot et Fidière — *Notes et documents sur les Expositions du XVIII° siècle* par Guiffrey. — *Le Portrait-miniature en France* par Henri Bouchot (Gazette des Beaux Arts. 1893, (T. II. 1894 Tomes I et II. 1895) — *Mme Adélaïde Labille-Guiard*, par Roger Portalis (Gazette des Beaux-Arts, 1903, (Tome II) et 1902. — *Catalogue de la Collection Pierpont-Morgan* par G. C. Williamson. London. 1907. Tome III pl. CLXXV et pl CLVIII.

Vente Gambon (mai 1911) Portrait de Le Kain.

Vente Decourcelle (mai 1911) Portrait d'Hubert-Robert.

GEORGES DUBOSC.

—

Le publiciste prussien de Gentz veut être français (LXXIII, 137). — A propos de cette question, posée il y a deux ans, et qui n'a pas reçu de réponse, M. Adrien Robinet de Cléry, agrégé de l'Université et auteur d'une étude récente fort intéressante sur le chevalier de Gentz, a eu l'obligeance de m'adresser la lettre suivante, qu'il veut bien m'autoriser à livrer à l'*Intermédiaire* :

8 janvier 1918.

Monsieur,

Vous avez eu l'amabilité de me communiquer une question posée dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* (LXXIII 137) en février 1910 et intitulée « Le publiciste prussien Gentz veut être français ». La lettre écrite par Louis XVIII de Varsovie le

30 mai 1804 ne m'était pas inconnue. Elle a déjà été publiée dans un des recueils de lettres, écrits et mémoires de Frédéric de Gentz : *Aus dem Nachlasse Friedrichs von Gentz*, herausgegeben von Graf Anton Prokesch Osten Sohn » Wied (Gerold) 1867-868 vol. I. p. 11.

Il n'y a donc pas de doute sur la personne du destinataire, il s'agit bien du fameux publiciste en question. Dans mon étude sur Gentz parue l'année dernière (*Un Diplomate d'il y a cent ans : Frédéric de Gentz* 1764-1832. Paris-Payot et Cie 1917), je n'ai pas eu l'occasion de citer le texte de cette lettre, mais au chapitre II du Livre III sur l'activité politique de Gentz de 1799 à 1811 j'ai analysé son état d'esprit à ce moment et j'ai été amené à parler, notamment p. 195 et 196, des conditions dans lesquelles il est entré en rapports avec Louis XVIII en 1804. La lettre de Gentz à laquelle Louis XVIII a répondu le 30 mai nous manque malheureusement Nous avons par contre de lui vers cette époque un *Mémoire sur la nécessité de ne pas reconnaître le titre impérial de Bonaparte* rédigé en français, adressé au comte de Cobenzl et présenté le 6 juin ; nous avons également un *Projet de déclaration de Louis XVIII contre le titre impérial usurpé par Bonaparte* (1). J'y fais allusion dans l'ouvrage cité plus haut.

L'énigme dont il s'agissait trouve ainsi sa solution. Il faut voir, semble-t-il, chez Gentz dans ses velléités de se faire adopter par Louis XVIII un *accès de ferveur légitimiste*, d'ailleurs assez passager, provoqué par l'élévation de Napoléon à l'Empire. Peut-être doit on en chercher le point de départ dans la nouvelle de l'exécution du duc d'Enghien le 21 mars 1804 qui produisit une impression de stupeur dans les milieux aristocratiques que Gentz fréquentait alors à Vienne Toujours est-il qu'à partir de ce moment tous ses écrits se rapportant à Napoléon témoignent d'une emphase dont il n'est pas coutumier et dont il se débarrassera de nouveau dans la suite.

Quoi qu'il en soit, le désir que satisfait Louis XVIII dans la lettre du 30 mai 1804 ne doit pas être pris trop à la lettre ; c'est plutôt une marque de déférence pour un prétendant malheureux.

Recevez, etc.

ADRIEN ROBINET DE CLÉRY.
ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de l'Université

P. c. c. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

(1) *Mémoires et lettres inédites du chevalier de Gentz*, publiés par Gustave Schlesier. Stuttgart 1841 (ouvrage contenant la plupart des écrits de Gentz en français réunis à cette époque, p. 1 à 40.

Le général Jardon (LXXVII, 43). — Jardon (Henri), né à Verviers, pays de Liège, le 3 février 1768. Lors de la formation des quelques régiments que les Etats de Liège levèrent en 1789 Jardon entra dans l'un d'eux en qualité de sous-lieutenant, et fit la campagne de la Campine liégeoise contre les troupes du Cercle de l'empire. L'Autriche ayant envahi la Belgique en 1790, il se réfugia en France. En 1792 il prit du service comme lieutenant dans la légion liégeoise, formée à Givet, et y fut presque immédiatement nommé capitaine.

Promu chef de brigade pendant la retraite de Dumouriez, et peu de temps après général de brigade (an II), il fit à l'armée du Nord les campagnes des ans II et III. Le représentant du peuple Dubois de Bellegarde voulut le nommer général de division. Il refusa. Il commanda le département de la Dyle en l'an IV, et fut mis en réforme en l'an V.

Remis en activité en l'an VII, il contribua à réprimer les troubles de la Belgique, passa à l'armée du Danube, servit pendant les ans VIII et IX en Suisse sous Masséna, et en Souabe sous Moreau, puis dans les Grisons. Après la paix de Lunéville, il ne fut pas compris dans le cadre des généraux en activité, mais quand le premier Consul fit son voyage en Belgique, Jardon lui fut présenté, et il lui donna le commandement du département des Deux Nèthes. Murat lui offrit de servir dans l'armée napolitaine avec le grade de général de division. Il refusa. En l'an XII il commanda au camp de Boulogne une brigade, sous les ordres de Brune, et fut nommé membre et commandeur de la Légion d'honneur les 19 frimaire et 25 prairial. En l'an XIV, il eut le commandement de la 2e division du corps de Gouvion-Saint-Cyr.

Il suivit l'Empereur en Espagne en 1808 et le maréchal Soult en Portugal. Le général en chef, dans son rapport sur l'affaire de Guimarens, qui eut lieu le 25 mars 1809, s'exprime ainsi :

Dans cette affaire, le général Jardon qui, avec son courage ordinaire, s'était porté en avant, accompagné seulement d'une douzaine de tirailleurs, reçut une balle à la tête qui le tua. L'armée fut très sensible à cette perte ; le général Jardon avait une réputation de valeur, de probité et de délicatesse qui le faisait

généralement estimer ; à la bataille de la Corogne, devant le Ferrol, et à Talpierra, près Baga, il avait ajouté à la gloire qu'il s'était acquise dans les combats

Son nom est gravé sur l'Arc de triomphe de l'Etoile, côté ouest.

NAUTICUS.

* * *

La *Biographie Nationale Belge* contient une notice très détaillée (8 pages à 2 colonnes) sur le général de brigade Jardon.

V. B.

* * *

M P. Henrard a longuement raconté la carrière de Jardon dans la *Bibliographie nationale belge*, t. X, col. 154-170.

MORTAGNE.

* * *

Le général de brigade figure sur la liste publiée par l'Almanach impérial pour l'année 1809 On le trouve aussi parmi les généraux de brigade dans l'Almanach impérial de 1805, il était alors employé dans la 24e division militaire (Bruxelles) sous les ordres du général de division Belliard.

P.

* * *

Sur le général Jardon, voir : A Orts. *La guerre des paysans*. Bruxelles, 1863. Ce livre se réfère à une partie de la carrière de Jardon, quand il fut chargé de réprimer les rebellions qu'avait soulevées en Belgique, le système de la conscription, imposé par le Directoire. Voir aussi : Thil Lohain. *Histoire du général belge Henri Jardon*. Verviers, 1881, in-8

GEORGES DUBOSC.

* * *

Sur le général Henry-Antoine Jardon, né à Verviers (Belgique), le 3 février 1768, tué au combat de Negrelos (Portugal), le 25 mars 1809, V. NOEL CHARAVAY : *Les généraux morts pour la Patrie*, t. II, p 34-35, Paris, 1908, in 8°.

Souvenirs de la vie militaire, du lieutenant général baron Lahure (1787-1815), Paris, 1895, in-8°

THIL LORAIN. *Histoire du général Henri Jardon*. Verviers, 1881.

R. B.

L'éditeur Ladvocat (XLIV). — Parmi les questions posées à l'*Intermédiaire* auxquelles il n'a pas été répondu, une, entre autres, concernait Ladvocat.

L'ancien éditeur, qui avait remué des millions et dont le nom avait côtoyé la célébrité, mourut pauvre et oublié, le 4 septembre 1854, — trois jours avant M. Ancelot, cet autre oublié.

Le maître chroniqueur Auguste Villemot consacra une partie de sa chronique du *Figaro* à cet « épicurien aimable, un homme d'affaires et un homme de plaisirs » (1), cependant que M. de Bragelonne, plus Balathier que vicomte, qui tiraillait au *Moniteur de la Mode*, tout en dirigeant le *Voleur*, magazine, non moins oublié que M. Ancelot, donnait quelques détails sur les dernières années de Ladvocat.

Elles furent tristes et malchanceuses, mais non dépourvues de cette fantaisie que l'éditeur et le lanceur d'Ida St-Elme n'abdiqua jamais.

Une autre mort qui touche de très près à la littérature est celle de M Ladvocat, fameux libraire du temps de la restauration. M Ladvocat fut en son temps le Mécène et presque l'inventeur de la plupart des grands écrivains de cette époque Ce fut lui qui édita le premier les *Messéniennes* de Casimir Delavigne, les *Méditations* de Lamartine, et les naissantes œuvres de quantité d'auteurs, illustres aujourd'hui dont la liste serait trop longue. Sa modeste boutique des Galeries de bois était le Parnasse de la France.

On y rencontrait tous les poètes et tous les prosateurs distingués de son temps. Il payait en prince, mais il vivait de même, et sa dépense était hors de proportion avec sa fortune Ruiné à plusieurs reprises, il engagea contre l'adversité une lutte dans laquelle, malgré le concours empressé et gratuit de la plupart des gens de lettres, ses amis et ses obligés, il finit par se voir vaincu. Il se réfugia alors dans une industrie et se fit *couturière*. Il eut même, après avoir attaché son nom à tant de volumes, la fantaisie de l'attacher à un meuble, et il imagina le divan Ladvocat, couronné de fleurs et de lumière, qui eut l'honneur de figurer à l'Escurial et aux Tuileries. Ce fut là le dernier effort de cette intelligence créatrice. Depuis lors, Ladvocat, tombé dans l'oubli, comme Ancelot, languit et s'éteignit enfin, pauvre et presque ignoré, après avoir ébloui Paris de l'éclat de son faste et rempli la France du bruit de son nom (2).

(1) AUGUSTE VILLEMOT, *La Vie à Paris*. — Edition Hetzel ; Paris, Michel Lévy, 1858 ; 2 in-12 ; Tome 1, p. 111 112.

(2) *Moniteur de la Mode*, 20 septembre 1854.

Il y a là une légère erreur : l'édition originale des *Messéniennes* est bien de Ladvocat, mais les *Méditations poétiques* furent publiées, sans nom d'auteur, en mars 1820, et non en 1819, comme l'a écrit Sainte-Beuve, par un petit libraire du nom de Nicolle. (1)

Par contre, Ladvocat, qui avait déjà édité, en 1823, les *Mémoires du général Hugo*, devait publier à la fin de 1826, en la postdatant de quelques semaines, la troisième édition des *Odes*.

Mais cela n'a jamais enrichi son homme — je parle du libraire. PIERRE DUFAY.

—

Les tournées de Mounet-Sully (LXXVI, 286). — Dans ses *Souvenirs d'un tragédien* (Paris, édit, Lafitte, s. d. (1917) — encore un sans millésime !), souvenirs un peu décevants à mon avis, Mounet Sully ne parle que de son voyage à Copenhague. Le chapitre est intitule :

« Ma visite au tombeau d'Hamlet »

L'auteur de la question doit être, d'après ses initiales — ou je me tromperais fort un de nos collègues les plus avertis des choses du théâtre ; qu'il veuille bien alors excuser cette réponse et ne me prenne point pour celui qui porte l'eau à la rivière. GUSTAVE FUSTIER.

***

Je me trouvais à Moscou au mois de Janvier 1900 lorsque Mounet Sully vint donner une série de représentations (une dizaine) le public fut assez clairsemé, et consistait en une partie de la colonie française et de la jeunesse des écoles qui fut très enthousiaste. A la dernière représentation les étudiants offrirent au tragédien non seulement des fleurs mais une palme et une couronne en métal (bronze doré).

La classe bourgeoise russe fut beaucoup plus assidue aux représentations de Comédie de la même tournée ; je crois que Galipaux en faisait partie.

RADIUS.

—

Moreau de Brazey (LXXVI ; LXXVII, 23, 130). — Une réponse partielle à cette question a été incidemment donnée dans l'*Intermédiaire*, vol. LXIX, col. 853 sous la signature de Louvan Geliot. D'après cette indication cette famille se rattacherait à Sébastien Moreau, notaire royal à Nolay en 1572 et un rameau de sa descendance semblerait s'être perpétué jusqu'à nos jours. PASBESNIER.

***

Ce personnage était frère ou proche parent de Moreau de Mautour, officier et écrivain dont on trouve la notice dans les recueils bourguignons. A ma honte (car je l'ai recherché) j'ignore les armes et la descendance de cette famille.

Il est vrai que la Bourgogne est singulièrement négligée au point de vue de l'histoire des familles, — alors que Paris, la Picardie, le Poitou, la Lorraine sont si étudiés — Les ouvrages de Palliot et de Gauthier (publ par d'Arbaumont) sont spéciaux à quelques familles du Parlement et de la chambre des comptes — celui du graveur Durand sur la Noblesse aux Etats (republié par d'Arbaumont) ne concerne que les gentilshommes inscrits au XVIIIe siècle, et dont la plupart étaient aussi des robins. L'album de Chevillard n'est que le centième de ce qu'il devrait être. L'armorial des commis de d'Hozier en 1694, pour la généralité de Bourgogne (édition Bouchot) n'est qu'un Bottin rempli d'erreurs, et dont une partie a donné lieu à restitution pour exactions, sans parler des omissions innombrables.

Tout cela est, non pas à refondre, mais à refaire, en tenant compte et de la chevalerie bourguignonne, dont il ne subsiste presque rien (c'est sans doute pourquoi on n'en a jamais parlé) et de la bourgeoisie non parlementaire, qui, elle, s'est multipliée Deux timides essais (M. de Fontenay pour Autun, M. Bergeret pour Nuits) ont tenté d'apporter leur pierre à l'édifice. C'est tout ou presque tout : et la Bourgogne compte douze sociétés d'archéologie ou d'histoire (dont une Commission départementale des Antiquités et une Académie) — et elle a les archives provinciales les plus riches du monde à sa disposition. N'y a-t-il plus de Bourguignons ? A quand un Dictionnaire comparable à celui du Poitou ?

GROGNARD.

***

Dans son *Armorial de la Chambre des Comptes* (page 372), J. d'Arbaumont si-

(1) Cf EDMOND BIRÉ : *Victor Hugo avant 1830* — Nouvelle édition, Paris, Perrin et Cie, 1895 ; in-12, p. 243.

gnale un Moreau de Brazey, qui était le petit-fils de François Moreau (sans particule), maire de Dijon de 1636 à 1638 :

Jacques Moreau, dit-il, écuyer, seigneur de Brazey, né le 18 août 1663, capitaine au régiment des cuirassiers espagnols du comte de Louvigny et colonel des dragons de Casauski, mourut à Briançon, vers l'an 1723. Il avait épousé, en premières noces, Charlotte Legrand, de Beaune ; et, en dernières noces, N. de la Valée, fille du grand-écuyer du duc de Zell, qui fit abjuration de la religion prétendue réformée qu'elle avait professée jusque-là. Il ne paraît pas avoir laissé de postérité. Armes : *D'argent, à trois têtes de Mores de sable, tortillées d'or.*

Dans l'édition in-8 donnée par Lemoine (Lyon, P. Bruysset, 1770) de la *Nouvelle Méthode raisonnée du Blason*, du P. Menestrier, on trouve, au bas de la page 112, le nom de Moreau, avec les Armes suivantes : *D'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de Mores tortillées d'argent.*

Dr J. C.

—

Famille de Pile (LXXVI, 308). — Il n'y avait pas besoin de catastrophes pour qu'une vieille race chevaleresque tombât bien plus vite et bien plus bas que les Piles, restés, eux, hors roture après tout. Les exemples abondent de rapides dérogeances formelles, sans inconduite, sans calamité : tant d'enfants, les places accaparées par la cour ou la bourgeoisie faisant sa toilette, manque d'audace ou de chance. . Pour un d'Artagnan arrivé, combien de receveurs, et pis que cela !

S. R.

—

Rochechouart-Chandeniers (LXXVII, 45). — François de Rochechouart, sénéchal de Toulouse, ambassadeur auprès du Roi des Romains, etc. eut Christophe qui suit, Antoine, auteur de la branche de Faudoas : Adrien, François, Jacques, Madeleine, Françoise, Helène, Marguerite Jeanne, morts jeunes et sans alliance ; Jeanne mariée en 1512 à Georges Damas.

Christophe mourut en 1549 ayant été marié deux fois Or dans sa descendance, éteinte en 1696, pas un sujet ne se prénomme Alexandre. On ne retrouve pas non plus ce prénom dans la branche de Faudoas ni dans celles des seigneurs de Jars, Montigny etc., issues de celles des seigneurs de Chandeniers, un degré avant celui de François mort en 1530.

Je serais très reconnaissant si l'aimable collaborateur qui a posé la question voulait bien préciser. avec dates. ce qui concerne Alexandre seigneur d'Illand. Ce qui est certain c'est qu'il n'existe des représentants que de la branche de Jars, séparée avant 1530.

SAINT-SAUD.

—

Mademoiselle Péan de la Roche-Jagu (XLVII). — On lit dans le *Moniteur de la Mode* du 30 septembre 1855 :

Sa Majesté la Reine d'Angleterre vient d'accepter la dédicace de la cantate guerrière de madame Juliette Lormeau, ayant pour titre « La triple Alliance ». et dont la musique est de mademoiselle Péan de la Roche-Jagu

Sur un ton moins guerrier, Mme Juliette Lormeau commentait, tous les dix jours, en tête de ce recueil, les dernières nouveautés vestimentaires ou sous vestimentaires.

La Triple Alliance, c'était « l'Entente cordiale » et la compositrice était bien Mlle Françoise-Elise de la Roche-Jagu, dont il a été parlé ici même.

COLLINE.

—

Montreuil ou Montereau (LXXVI ; LXXVII, 22). — Ce qui aiderait beaucoup à expliquer les deux noms attribués au même personnage, c'est l'existence à Montreuil près Paris et depuis une époque très reculée, d'un lieu dit Montereau (ancienne seigneurie de Montereau). Le parc de Montereau existe encore sous cette appellation et a déjà été signalé dans l'*Intermédiaire* où la question a été traitée il y a fort longtemps. Voir le vol VII.

PIETRO.

—

Sénac de Meilhan (LXXVII, 46). — Gabriel Sénac de Meilhan épousa Victoire-Louise Marchand de Varennes, fille d'un maître d'hôtel du Roi. Louis XV, la reine et la famille royale signèrent au contrat de mariage le 13 avril 1765.

Victoire Louise mourut rue Bergère et fut enterrée, le 15 mai 1789, à Saint-Eustache. (*Gazette de France*, avril 1765. *Affiches*, *Annonces*, mai 1789).

GASTON CAPON.

[Nous avons reçu de nombreuses réponses que nous publierons la prochaine fois].

L'Académicien Vatout ; sa naissance.—Ses poésies legères (LXXVI ; LXXVII, 63). — J'ai, dans ma bibliothèque, un bel exemplaire de l'édition originale publiée anonymement et sans nom aucun d'éditeur ni de libraire, par M. J. Vatout, de son *Histoire du Palais-Royal* Paris, 1830, 1 vol. de III-307 p. p. in-8°.

Ce volume, fort bien conservé, provenant des collections personnelles du roi Louis-Philippe Ier, est recouvert d'une riche reliure en maroquin rouge à longs grains, ornée sur ses deux plats, dans de larges encadrements de filets dorés à rinceaux, des Armoiries du roi, encore duc d'Orléans, et, sur son dos, du chiffre couronné « L. P. O. », et des armoiries encore, du même prince. Dentelles dorées, intérieurement, tranches dorées, etc.

Cette reliure, signée de son auteur : « Simier rel. du Roi », porte de plus, sur sa garde, l'étiquette imprimée de ce même pur artiste alors établi rue Saint-Honoré, n° 152, à Paris.

Ce susdit volume est, je crois, le premier de six autres qui le suivirent et que, successivement publia, toujours en ce même format in-8°, M. J Vatout, sur l'histoire particulière des résidences royales : *Palais de Saint-Cloud*. — *Château de Compiègne*, *Palais de Fontainebleau*, — *Château d'Eu*, — *Palais de Versailles*, — *Château d'Amboise*. — Deux d'entre eux, même : le *Palais Royal*, en 1833-34, chez F. Didot, et le *Château d'Eu*, en 1843-44, chez Goupil et Vibert, eurent les honneurs de grandes éditions, illustrées, in-folio.

Le bon roi Louis-Philippe était un grand amateur de livres. Ses bibliothèques aussi riches que nombreuses, furent dispersées et vendues aux enchères à Paris, dans les premières années qui suivirent les bouleversements de la révolution de 1848 Chacune d'elles fut l'objet d'un catalogue imprimé, spécial. La réunion de ces catalogues forme un gros volume in-8° de 300 à 400 pages, assez recherché des amateurs.

Il est bien probable qu'on y trouverait les désignations détaillées des divers volumes d'histoire de M. Vatout, que devait posséder Louis-Philippe, et tous, certainement, à la reliure du roi, comme l'est le mien. ULRIC RICHARD-DESAIX.

Quel a été le premier marquis français ? (LXXVI ; LXXVII, 121). — En France cette dignité devint un titre héréditaire attaché à un fief à dater du commencement du XVIe siècle. Le plus ancien marquisat français est celui de *Trans*, érigé en 1505 en faveur de Louis de *Villeneuve, seigneur de Trans* Le marquisat de Nesle, *premier marquisat de France* postérieur à celui de Trans, n'était que le plus ancien de l'Isle de France (*Dict. de Lalanne* V° *Marquis. Dict. Chesnaye-Desbois*. V° *Trans* et *Villeneuve*).

P. CORDIER.

***

Il serait facile de citer bon nombre d'érections régulières et authentiques de marquisats, bien avant Louis XIV. Mais il convient de rappeler l'une des plus connues, et, à certains égards, l'une des plus remarquables, celle du marquisat de Valromey, en faveur du célèbre Honoré d'Urfé, par lettres patentes du mois de février 1612 ; elles ont été imprimées tout au long par Guichenon, dans son *Histoire de Bresse et de Bugey* ; ce qui rend cette érection remarquable, c'est que *Valromey* n'est pas le nom d'une seigneurie particulière, mais de tout un petit pays englobant environ vingt paroisses (Voir mon livre *La Vie et les Œuvres d'Honoré d'Urfé*, Paris, Plon. 1910, in-8°, chap. X).

O. — C. REURE.

—

Les armoiries de la famille allemande de Cramm et celles de la maison de France sont-elles identiques ? (LXXVI, LXXVII, 62). — N'a-t-on pas déjà mis en doute, et ici même, l'authenticité des *Mémoires* de Mme d'Oberkirch ?

PAUL EDMOND.

—

Croix de Saint-Louis (LXXVI ; LXXVII, 64). — Sous le gouvernement de juillet, des officiers supprimèrent les fleurs de lys, qui figuraient aux angles de la Croix, mais d'autres membres de cet ordre conservèrent les insignes intacts, d'où les différences que signalent Mr G. A. Nous possédons ainsi la croix de chevalier commandeur de notre grand-père. Quant aux insignes du Lys, ils furent multiples, il y eut des décorations (genre lys), des croix (genre Saint-Louis) dont on a déjà parlé au sujet de cette de-

mande. Les Lys furent avec ou sans couronnes ; sous forme de soleil (Lys des gardes du corps). J'en connais même en nacre : La croix de la « Fidélité », était une étoile d'argent à 6 branches pommetées émaillées de blanc, surmontée d'une couronne royale à laquelle elle est reliée par une fleur de lys, au centre un écusson en or, avec effigie du roi Louis XVIII ; devise, fidélité dévouement ; ruban à 3 bandes égales, celles du milieu blanche, les 2 autres bleues ; cette décoration fut donnée en 1816 (5 février) à la Garde Nationale de Paris à la place de l'ordre du Lys — il y eut en outre à cette époque le brassard de Bordeaux qui fut d'abord un véritable brassard (12 mars 1814) puis une décoration officielle (5 mai 1824). Cf. Mengeot. Le brassard de Bordeaux (Bière, imprimeur. Bordeaux, 1912 Enfin la décoration des volontaires Royaux (1815) croix d'argent à 4 branches émaillees de vert, anglées de fleur de lys et surmontées de la couronne royale. Ce fut un insigne porté par les élèves des Ecoles de Droit et de Médecine, qui formés en un bataillon accompagnèrent Louis XVIII à Gand

Cf Sculfort. Décorations du Musée de l'armée. Paris J. Leroy 1912, pages 48 52.

Il me souvient d'avoir vu, en possession d'un ami — une croix probablement semblable à celle dont notre confrère nous donne la description à la fin de sa réponse. Je crois que ce n'était qu'un insigne de ralliement, un bijou royaliste et non une décoration, sinon ce ne peut être qu'une variante de croix du lys. Quant au médaillon de la croix de St Louis, représentant une épée « reversée », c'est peut être simplement l'erreur d'un ouvrier.

P.

—

L'Inscription de la Cathédrale du Puy (LXXIV, 294). — La très intéressante inscription signalée montre bien toute l'importance qu'avait au Moyen-Age le fameux *Pèlerinage à la Vierge* de Notre-Dame du Puy.

Ce pélerinage était purement *thérapeutique*, comme d'ailleurs celui actuel de Lourdes.

Mais Diane n'a rien à voir dans l'affaire. L'origine de tout cela est ce qui suit.

Jadis, avant Evodius, il y avait, à *Saint-Michel d'Aiguilhe*, près de la Mairie, une petite Chapelle, située près d'une Fontaine *sacrée*, existant encore mais cette dernière n'est qu'une *reconstruction* du XIIe s.). qui christianisait une Pierre *sacrée*, dite *Pierre aux Pieds de la Vierge*. — Cette pierre, reste d'un *Sanctuaire préhistorique*, avait dû être l'origine et la cause de l'érection, à St Michel d'Aiguilhe, d'un *Temple* de Jupiter ou de Mercure, suivant la coutume constante. D'où Saint-Michel...

Evodius, au ve siècle, ou plus tard, fit transporter cette *pierre* au Puy Quand on y a construit la cathédrale actuelle, on y plaça la *Pierre sacrée*, païenne, bien entendu. — D'où le *Pèlerinage*. — Elle y est encore sous le nom de La Pierre aux Fievres, devant un autel bien connu. [C'est l'*Eau* qui guérissait les fièvres, et non les Pieds].

Je ne sais pas — n'ayant pas visité les lieux — si les *Pieds de la Vierge* sont visibles encore. — Mais je suis sûr que les choses ont dû se passer ainsi, parce que c'est toujours ainsi que cela s'est passé dans d'autres circonstances analogues.

D'ailleurs, en 1627, le Père Gissey écrivait : « Pierre, que l'on voyait auprès d'une Chapelle dédiée à *St Michel*, en laquelle sont gravées *deux plantes de Pieds* .. par une *Pucelle* ».

Dr Marcel Baudouin.

—

La manche mal taillée (LXXVII, 47, 127). — Dans la Science du blason de Jouffroy, on lit à la page 152 :

> Manche mal taillée
> Espèce de figure que l'on pourrait considérer comme fantastique : quelques-uns cependant lui donnent la forme d'une véritable manche.

Et à la page 231 :

> Mal taillé
> C'est une épithète employée pour indiquer une manche d'habit que les Anglais se plaisent à placer dans les armoiries.

Albero.

—

Abdolyme, Opéra (LXXVII, 48). — Sur le répertoire de tous les opéras représentés à l'Opéra de 1763 à 1793) (*Almanach Duchesne* 1793) je ne relève nulle part l'ouvrage intitulé :*Abdolyme*. Il ne figure pas davantage sur le *Catalogue général des œuvres dramati-*

ques et *lyriques* faisant partie du répertoire de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

HENRY LYONNET.

*
* *

Aucun ouvrage, sous ce titre, ou sous celui d'*Abdolonyme*, ne fut représenté à l'Académie royale de musique en 1787. J'ajoute qu'aucun compositeur du nom de Marin n'a jamais rien fait jouer à ce théâtre Il n'y a même pas à faire de confusion avec *Marin* Marais, violiste fameux (surtout que le typographe ne m'écrive pas : violoniste), qui fut chef d'orchestre à l'Opéra au temps de Cully, et qui, après la mort de celui-ci, y fit représenter trois ouvrages : *Alcide* (1693), *Ariane et Bacchus* (1696) et *Alcyone* (1706).

En 1787, furent seulement représentés à l'Opéra : *Œdipe à Colone*, de Sacchini (son chef-d'œuvre), *Alcindor*, de Dézèdes, *Tarare*, de Salieri, et le *Roi Theodore a Venise*, adaptation française de *il Re Téodoro*, de Paisiello, plus, deux divertissements ou ballets, *le Coq de village* et *le Pied de bœuf*.

ARTHUR POUGIN.

*
* *

Il ne paraît pas y avoir eu d'*Abdolonomine* joué à l'Opéra, le plus connu est celui de Metastase, adopté ou traduit plusieurs fois.

Collet de Messine a fait jouer un *Abdolonime ou le Roi Berger*, comédie héroïque en 3 actes et en vers, à la Comédie française le 6 mars 1776. — Imprimé chez Cailleau en 1780.

La même année, une traduction libre de l'*Abdolonime*, de Métastase, en 3 actes et en vers libres, — dans le Théâtre de Société de M. D***, attribué à Edme Billard.

Et encore un *Abdolonime, roi de Sidon*, réduit en un acte et mis en vers par Madame d'Arcouville, adapté de celui de Fontenelle, en 5 actes, imprimé dans ses œuvres de 1742 Fait en 1825, à Paris et Reims. *Abdolonyme ou le couronnement*, pièce héroïque en un acte en vers par un des plus anciens auteurs de la Comédie française, qui était le baron de Manteuffeld, auteur avec Dezède d'*Auguste et Théodore ou les deux Pages*, d'après la pièce allemande Le *Page*, d'Engel.

Enfin, il y a un *Abdolomine* (sic). Tragédie française et latine, du Père Le Jay, et plusieurs autres tragédies de collège.

AUG. RONDEL.

—

Le mot « Monsieur » dans La Fontaine. Prononciation (LXXV ; LXXVI ; LXXVII, 77). — Tous les mots français terminés en *eur*, tels que monsieur, seigneur, piqueur, honneur, candeur, etc., se prononçaient autrefois *monsieu*, *seigneu*, *piqueu*, *honneu*, *candeu*, etc. Il en fut ainsi jusqu'à une époque, difficile à déterminer, où la prononciation de notre langue fut modifiée sous l'influence des gens de cour qui affectaient de parler le français à la façon des Italiens de l'entourage de Catherine et de Marie de Médicis Nos paysans du Perche et de l'Orléanais, dont les ancêtres restèrent en dehors de cette influence, ont conservé jusqu à nos jours l'ancienne prononciation du temps de Froissart. Aussi disent-ils *honneu*, *candeu*, *seigneu*, *ai leu*, etc. Mais nous-mêmes n'avons nous pas gardé de l'antique parler français *Monsieu* et, en langue de vénerie, *piqueu* ?

Il serait intéressant de pouvoir fixer exactement à quell date il fut admis par la généralité de prononcer la lettre *r* dans les mots honneur, candeur, seigneur, ailleurs, etc.

A. HARMAND.

—

Un filigrane de papier d'Alsace 1749 (LXXVI, 289). — Le papier Pasquay est très connu en Alsace. A la fin du règne de Louis XVI un Pasquay fonda une papeterie à Wasselonne. La propriété se trouve à 1500 mètres de Wasselonne, entre cette commune et Romanswiller ; elle n'est jamais sortie des mains de la famille, appartient aujourd'hui à M. Charles Pasquay et à son neveu Pierre. A cause de l'industrie qu'on y exerçait, elle fut appelée la *Papeterie*. On y a fabriqué jusque vers 1830 du papier à la main. C'était un produit excellent ; dans les ouvrages imprimés en Alsace au XVIIIe siècle on trouve le filigrane qu'indique votre correspondant. Aujourd'hui les Pasquay fabriquent de la chaux, des briques, des tuiles.

PAUL MULLER.

—

A-t-on jamais passé de grand prosateur à grand poète (LXXIII ; LXXV ; LXXVI). — De même que chez les peuples la poésie précède la prose, il en

est de même chez l'individu. La poésie est un art instinctif, fait de spontanéité, d'enthousiasme et de rythme. C'est l'imitation de la nature. La prose demande une plus grande maturité, une mise en jeu de toutes les facultés intellectuelles, un perfectionnement constant de la méthode de penser et d'écrire. La poésie peut donc être une école de la prose, mais il est naturel de penser que l'inverse se produit rarement

M. Ch. Fegdal cite comme exemple de prosateur devenu poète : Théophile Gautier. Or que dit cet auteur dans *Les grotesques* à propos de Théophile de Viau ? «Cela est un privilège de poète. Quand il quitte la langue des Dieux pour celle des hommes il parle celle-ci aussi bien que l'autre. « Les prosateurs au contraire, ne peuvent aligner quatre vers passables » Car les oiseaux peuvent bien descendre à terre et marcher comme les quadrupèdes ; mais les quadrupèdes, si rapide d'ailleurs que soit leur course, ne peuvent s'élever en l'air et voler comme les oiseaux. »

Si cette preuve, toute poétique, ne me paraît pas convaincante il n'en est pas moins vrai que Gautier ne prévoyait pas alors les *Emaux et Camées* parus, il est vrai, près de 20 ans après.

Je cède maintenant la parole à un critique moderne qui sait manier tour à tour la prose étincelante et le verbe poétique. Laurent Tailhade écrivait dernièrement :

« La méthode la plus efficace pour « entraîner » un prosateur est, à coup sûr, d'écrire en vers. Certes, la prose, « outil des forts », comme disait Veuillot — notre modèle à tous — a des ressources que le vers, même chez Hugo, même chez Verlaine et la plupart des parnassiens, est loin de posséder. Le nombre, la cadence, le rythme, ondoyants et divers, atteignent chez les maîtres de la prose une richesse, une abondance, une variété où ne sauraient prétendre les plus savants, les plus beaux alexandrins. Le français appartient aux prosateurs. Ses demi-dieux se nomment Rabelais, Saint-Simon, Flaubert et Michelet. Néanmoins, la discipline poétique (sauf pour Chateaubriand, Flaubert et l'auteur de *Pantagruel*, qui rima de si piètres balivernes) fut toujours la meilleure école du verbe non rythmé. C'est à la fois une subtile éducation de l'oreille et le plus sûr entraînement du goût. La nécessité de se borner, de choisir, de sauver le détail caractéristique donne au debutant une assurance, une fermeté, une précision de langage qu'il n'aurait pas atteinte, sans une longue patience et que l'art des vers lui confère, peut-on dire, sur-le-champ. »

LABÉDA

—

Virgilius ou Vergilius (LXXVII, 6) — L'édition de Virgile de 1675 *ad usum Delphini*, contient une vie de Virgile, qui donne l'indication suivante :

Virgilius an Vergilius, appellandus sit, magna fuit superiore sæculo controversia.

Après avoir agité la question d'étymologie, l'auteur conclut :

Sed in iis omnibus littera i denique prævaluit. T. F. X.

***

Le véritable nom du poète est Vergilius. *Vergilius* se trouve dans tous les manuscrits les plus anciens et dans les inscriptions du IIe jusqu'au IVe siècle. Voir Angelo Poliziano, *Miscellanea* (1840) cep LXXVII « *Quo argumento dicendum Vergilius, non Virgilius* ». BENSLY.

—

Triboulet, Tribolet (LXXV, 275, 429 ; LXXVI, 71, 319 ; LXXVII, 32).— Cet ancien surnom (à rapprocher de Trivelin) est devenu au XIVe siècle le nom héréditaire de plusieurs familles. L'une d'entre elles était fixée en Bourgogne dès le XVe siècle et elle florissait sur les rives de la Saône au temps de François Ier... (précisément !)

Le 28 juin 1540 eut lieu à Châlon-sur-Saône la noce d'Antoinette *Tribolet*, fille de Jean Tribolet, avocat au baillage du chalonnais, avec Jean Massot, marchand à Beaune, fils d'autre Jean Masost, procureur du roi aux sièges de Beaune et de Nuits, et de Françoise Pétral. Le marié sut faire fructifier la dot de sa femme par des opérations financières (il se contentait d'un intérêt de 8 o/o) et, en 1589, Antoinette *Tribculet* (sic) veuve de J. Massot, bourgeois de Beaune, était fort riche. Ses héritiers devinrent MM de Massol, et ils accédèrent rapidement aux honneurs dont ils se montrèrent, du reste, fort dignes. L'un d'entre eux légua ses biens à l'Hôtel Dieu de Beaune, qui, en reconnaissance, baptise de son nom, chaque année, une cuvée d'excellent vin.

BELNENSIS.

***

Cette *tribu* (étymologie proposée du nom) fut prolifique, tout spécialement en

Bourgogne. En battant les buissons de nos vieilles archives provinciales (encore si peu connues) on en feraitsortir quantités de Tribolets et de Triboulets.

Ouvrons au hasard un volume de l'Inventaire de la série E (Côte d'Or). Au xvi[e] siècle (1598) c'est, près de Grancey-le-Château, le *meix Tribolet*, assis sur les deux seigneuries de Montenaille et de Buxières et taillable des deux côtés : ce qui motive de justes réclamations de la part des victimes. (article Jannon) — Au xvii[e] siècle (1627) c'est *Jean Tribolet*, avocat, qui achète pour 700 livres l'office de lieutenant criminel au baillage de Nuits (article Macheco) — etc.

Parmi ces Tribolets bourguignons, point de guerriers, ce qui écarte une étymologie séduisante : *terribilis* ! — En revanche, j'ai connu à Dijon un commandant Tribouillard, sans doute un cousin ? supposition aussi sérieuse que les hypothèses de famille touchant la nièce de Bourdaloue — et admises par la censure de l'*Intermédiaire*.

Le vicomte MAYEUR.

—

Huns (l'origine du mot) appliqué aux Boches (LXXIII ; LXXV). — Barbier, dans ses *Iambes* n'a-t-il pas écrit :

Le Hun, le Hun stupide à la peau sale et [rance.

. . . .

P. c. c. L. P.

—

Huguenots (LXXV ; LXXVI ; LXXVII, 31.

Et allaient criant les enfants : « Vivent les Eiguenotz » voulant dire les Eydgnoss, que signifie en allemant les ligues ou alliés, du quel nom s'appellent les Suisses en général, car eyd signifie serment et genoss participant. Pourquoi ces deulx mots joinctz, ascavoir eydgnoss, signifient les ligues et ensemble assermentés Ceulx qui tenaient le party des Princes à ceste cause par moquerie les appeloient les Eidguenots, et ceulx de la part de la liberté nommaient ceulx par lopposite les Mammeluez. Et se commença lon à bender lung contre laultre porter des marques pour soy recognoistre. Les Eidgenoss portaient des plumes de chappons à la façon des Suisses, les Mammeluez ou Monseigneuristes le houx.

FRANÇOIS DE BONIVARD.
(*Chroniques de Genève*)

p. c. c. NISIAR.

Mondial (LXXVI, 339 ; LXXVII, 30). — Le *Larousse illustré* et le *Petit Larousse illustré* contiennent cet adjectif.

Mon édition du *Dictionnaire* Littré est de 1873 ; son supplément date de 1881, ce qui explique qu'ils ne donnent pas un vocable que les deux *Larousse* ci-dessus n'auraient, paraît-il, inséré que vers 1898.

Quoiqu'il en soit et bien qu'opposé, comme je l'ai démontré dans ces mêmes colonnes, à l'adoption des néologismes inutiles, surtout quand ils viennent d'outre-Rhin et spécialement si, comme l'assure l'auteur de la réponse à la question, ils sont constamment employés par le kaiser boche, je n'hésite pas cette fois à adopter, ainsi que l'a fait Larousse, et comme Littré l'eut peut être fait, l'adjectif « mondial » que le vocable « universel » ne me paraît pas pouvoir remplacer, avec la même précision, dans des expressions telles que : prolétariat « mondial ; politique « mondiale ». Il y a pour moi une nuance marquée entre ces expressions et les suivantes : prolétariat universel ; politique universelle ; C'est la même nuance qui me semble exister entre les mots : « univers » et « monde ».

NAUTICUS.

—

Poilou (LXXV, 194). — Dans Littré :

Poiloux (*poilou*). — Ancien terme de mépris Un homme de néant, un misérable. Toute la France, toute la cour, poiloux ou autres, useurs de parquet ou gens affairés, attendent à la porte [du cardinal de Fleury] ; d'Argenson, *Mém* : t. I. p. 113.

Dans le *Larousse illustré* :

Poiloux (*lou*). — Misérable, homme de rien (Vx.)

P. c. c. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Limoger (LXXVI ; LXXVIII, 70). — Exemple ; A la Chambre des Députés, le 18 janvier 1918, Paul Poncet parle d'une fiche concernant :

...le général X..., ancien gouverneur militaire . d'une ville du Sud-Est, aujourd'hui « limogé ».

SPNGL.

—

La gnole (LXVIII ; LXXV à LXXVII, 34, 126). — L'explication du *Pêle-Mêle* n'a

qu'un défaut, elle pèche par la base La petite prune de Brignoles ne sert pas à faire de l'eau de vie, mais bien une variété de petits pruneaux dépouillés de leur peau et offrant une belle couleur ambrée. Ces pruneaux, appelés brignoles se font du reste très peu à Brignoles, le centre de production est dans les Basses-Alpes à Digne et surtout à Barrême. ARD. D.

—

Etre né coiffé (LXXVII, 30, 69). — Voir *les Petites Ignorances de la Conversation*, par Charles Rozan, pages 459 et 460.

SIMON.

—

Passer l'arme à gauche (LXXVI, 6, 128, 323). Les anciens mouvements : *portez arme, arme bras, cartouche ou*, se faisaient à gauche.

L'arme n'était à droite que pour : armer, mettre en joue et tirer.

Passer l'arme à gauche c'est être passif, c'est à dire mort. ROLL.

—

L'Alphonse, d'Alexandre Dumas (LXXVI, 337 ; LXXVII, 28). — Je ne suis pas surpris de trouver le nom de M de Rothschild mêlé à l'histoire de ce baptême, car voici l'anecdote qui m'a été contée et qui ne serait pas incompatible avec la version de notre confrère N. B.

L'hiver de 1873/74, le baron Alphonse de Rothschild donnait à dîner. Parmi les convives du marquis se trouvaient entre autres Alexandre Dumas fils et M. Thiers, ex-président de la République. On fit causer le brillant dramaturge sur sa prochaine comédie. Il ne se fit pas prier pour en exposer le scenario et comme quelqu'un lui demandait : « Et comment appellerez-vous votre joli monsieur », Dumas répondit :

« Alphonsine en tient pour Alphonse, parce qu'elle dit que c'est son homme. Moi, j'avais pensé à Adolphe.. avec votre permission, M. le Président ? »

Il y eut un froid

L'amphitryon sauva la situation en ripostant :

« Appelez-le donc Alphonse, cher maître. Mon maître d'hôtel lui-même ne s'en offusquera pas ! »

. . . .

« Tout le monde ne s'appelle pas le *roi de Chine* ! comme dit une cuisinière !

D. B.

Signature humoristique (LXXV ; LXXVI). — Du *Bulletin d'autographes* prix marqués de Noël Charavay, mars 1917 :

Pillon (Germain), illustre sculpteur, un des plus grands artistes du XVI*e siècle.* — *P. s., sur vélin ; 19 octobre 1571, 1 p in-4° oblong. Très rare.* 350 »

Reçu de 50 livres tournois pour le terme d'une rente sur la ville de Paris La signature de G. Pillon est suivie d'une petite tête d'ange que l'illustre artiste dessinait en guise de paraphe.

Au bas de la deuxième *Lettre Provinciale*, on lit ceci :

Votre très humble et très obéissant serviteur

E. A B. P. A. F. E. P.

ce qui signifie :

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Et Ancien Ami, Blaise Pascal, Auvergnat, Fils d'Etienne Pascal. AUGUSTE RAULT.

—

Adresses de lettres versifiées (LXXVI ; LXXVII, 36) — J'ai vu longtemps exposées chez le « bibliopole » Léon Vanier, le quai Saint Michel, des enveloppes de lettres dont Mallarmé avait rédigé l'adresse en quatrains Ont elles été conservées ?

Willy, dont M Ysem cite des adresses en vers (je fais mes réserves sur l'exactitude de la première citation dont le dernier vers me semble mal transcrit), Willy actuellement fixé à Genève, y a transporté ses habitudes parisiennes, si j'en crois le journal *La Suisse* qui reproduit ce libelle versifié (15 janvier 1918) :

> Facteur, plus vite que le vent
> Qui s'effile au sommet du Salève,
> Porte ce mot chez Etievant
> (De la Comédie) à Genève.

Le père des « Claudine » s'enorgueillit de cet autre quatrain dont l'honora Mallarmé, jadis :

> Amandine, envers vous, ou Jeanne
> Combien je me sens endetté
> Qu'aucun de mes vers m'enrubanne
> « L'Ouvreuse du Cirque d'été ! »

Je ne crois pas qu'aucun journal eut jamais publié cette improvisation du grand symboliste que François Coppée dépeignait : « petit, au geste calme et sacerdotal, abaissant ses cils de velours sur ses yeux de chèvre amoureuse. »

ROBERT PARVILLE.

Valeur de l'argent sous Louis XIV (LXXVII, 35). — Rien n'est plus compliqué Sglpn a raison de rappeler le rapport entre la masse monétaire en circulation et le prix des denrées Mais il y a tant d'autres facteurs ! j'essaye d'établir certains prix pour ma petite province et je n'ose conclure : chaque denrée augmente avec le temps, mais selon une progression très spéciale à chaque cas, dépendant de la rareté, des besoins, etc. Dans mon village une vache valait environ 30 francs vers 1640, 150 en 1870, 350 en 1913 et 900 en 1918. La main d'œuvre augmente beaucoup moins vite de prix, malgré la traditionnelle plainte du man que de bras : de 7 a 8 sous au milieu du XVIIe, la journée nourrie n'est en 1870 que de 50 sous, en 1913 de 3 francs l'hiver, comptant la nourriture pour 20 sous, comme en 1870 ; et en 1918, la même journee n'a augmenté que de quarante sous, et on compte deux francs pour nourrir

Alors donc que le bétail vaut trente fois plus qu en 1640, la main d'œuvre ne vaut que douze fois plus.

Pourtant le cheptel local a beaucoup augmenté et le nombre de bras est stationnaire sur le XVIIe siècle. Il y a donc de si multiples facteurs que toute règle est impossible à établir. Mais on peut estimer qu un monsieur riche de 3000 livres de rente en 1650 était plus à son aise qu'un rentier de 15.000 en 1913... et de 30.000 en 1918, (attendons la fin ..). S.

—

Grammaire hébraïque du Cardinal Bellarmin (LXXVII, 96). — Voir dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* (Edit. du P. Sommervogel, I, 1151), la description de quatre éditions antérieures à celle de 1606 citée ; la première donnée à Rome en 1578.

DE MORTAGNE.

—

Livres de prix ou médailles (LXXVI). — En Italie on ne donnait anciennement, au moins dans les instituts ecclésiastiques que des médailles en guise de prix. Ces médailles étaient ordinairement en argent et offraient d'un côté un sujet religieux, le portrait de saint Thomas, etc. L'autre côté avait souvent le nom de l'institut d'enseignement qui délivrait la médaille. Cet usage persiste encore dans les grandes académies ecclésiastiques de Rome, notamment à l'université grégorienne, et à celle de Saint Thomas. Le pape envoie lui même à ces deux instituts, comme à l'institut biblique des médailles en or pour récompenser les sujets hors lignes. Les autres médailles sont en argent.

Mais pour revenir au sujet posé à « l'Intermédiaire », je croirais qu'en France l'usage des livres de prix est anttérieur à 1830. Je possède en effet dans ma bibliothèque une édition en deux volumes de Suetone, petit in-quarto, imprimée à Bassano en 1787. L'édition est reliée en basane pleine, a tout autour un fregie doré et porte sur les plats d'un côté : « Au nom du peuple français, prix d'émulation » ; de l'autre : « Accordé l'année X par l'administrateur général ». L'année X de la République nous reporte, je crois, à 1800. J'ai cherché le nom du titulaire de ce prix mais il m'a été impossible de le retrouver.

Ce qui forme l'intérêt de ce volume c'est qu'il a été soumis à son apparition à la censure ecclésiastique dont les visas s'y étalent en grosses lettres comme garantie que cet ouvrage n'offrira rien qui puisse blesser la religion chrétienne.

Des tables très détaillées terminent l'édition, elles sont même si détaillées qu'elles constituent un modèle, ou mieux l'exagération du genre. Ainsi il y a un index de tous les mots employés par Suetone, avec indication du passage où on les trouve Jusque là, rien de mieux. Mais dans cette longue liste, l'éditeur a inséré la conjonction et, pendant plus de quatre colonnes il cite avec la référence l'emploi de cette conjonction.

C'est bien un peu la science allemande, fatras indigeste et inutile.

Dr A. B.

—

La « misérable petite armée » (LXXI ; LXXVI). — M. Gustave Fustier renvoie à l'*Intermédiaire* du 10 mai 1915, col. 372. Mais, à la date du 10 mai 1915, il y avait longtemps déjà que le mot avait été « *recueilli* » et était « *entré dans l'histoire* ». Si nous avons bonne mémoire — du moins, nous retrouvons cette mention dans notre *Journal* ce jour-là — c'est le *Times* du 1er octobre 1914 qui a le premier fait connaître au monde le fameux ordre du jour d'Aix-la-Chapelle, en en donnant cette version :

« It is my Royal and Imperial Command that you concentrate your energies, for the immediate present, upon one single purpose, and that is that you address all your skill, and all the valour of my soldiers, to exterminate first the treacherous English, and to walk over General French's contemptible little Army »

Le lendemain, 2 octobre 1914, le *Daily Mail* le publiait à son tour (éd. de Paris), sous la rubrique :

FRENCH S CONTEMPTIBLE LITTLE ARMY

et lui accordait, dans ses numéros successifs, l'honneur d'un entrefilet spécial, en faisant remarquer que le Kaiser détenait les dignités anglaises suivantes : *Amiral, maréchal, colonel du 1er dragons, Ordre de la Jarretière, Grand-Croix de l'Ordre de Victoria (avec chaîne), Docteur Honoraire de l'Université d'Oxford.* — Et l'on nous saura gré, sans doute, de transcrire également de notre *Journal* et de reproduire ici une poésie très belle, que nous trouvâmes alors dans le *Times* et qui nous frappa comme un verdict anticipé de l'Histoire sur le sinistre Hohenzollern :

« FRENCH'S CONTEMPTIBLE
LITTLE ARMY »

Sire, that our army had from you
A little less than honour due
We cannot quite forget ;
But now you pay the debt.
You spoke in haste an idle word ;
A monarch's heart is lightly stirred ;
But deeds not words avow
You honour England now.
The famous Guards, the iron corps
Of Brandenburg, your message bore,
Your mightiest you chose
With England's might to close,
A thousand thousand men thrice told,
Wave upon wave, that onward rolled,
Mid flame and thunder, beat
Upon thad proud retreat,
Till French's litle army stood
And stayed the devastating flood.
French and his English few
Are famous thanks to you.
And, thanks to you, they now advance
Leagued with the chivalry of France
For just and equal ends :
Sire, you have made amends

H. M.

N'est-il pas vrai que cela méritait d'être connu ici ?

CAMILLE PITOLLET.

Trouvailles et Curiosités

—

Un homme volant en 1783. — Servant de commentaire à une vieille gravure, voici un texte qui s'amuse aux dépens de la science nouvelle qu'était alors l'aéronautique

... Extrait de la lettre de M Borne, qui se trouve dans le *Journal de Paris*, du vendredi 3 octobre 1783.

Messieurs,

Permettés que je me serve de vôtre Journal pour demander à l'Univers des nouvelles de mon pauvre Oncle le Physicien, que nous avons perdu avant hier au matin, occupé, comme tant d'autres, de ces maudits Ballons dont Dieu veuille confondre l'invention ; Jeanneton sa gouvernante et moi ne cessions de lui dire gare à vous ! les novateurs et les nouveautés sont toujours dangereux, après tout à quoi cela sert-il ! etc. etc..., mais il nous fermoit toujours la bouche en disant : « cela sert à faire des découvertes, les portraits à la Silhouette du même les tableaux des Raphaël, des Rubens etc., cela sert à faire d'un arbre creusé un vaisseau de 110 canons » ;

Enfin ce que nous lui avions prédit arriva vendredi, jour que j'ai remarqué avoir été toujours funeste à notre famille, il imagina qu'il empliroit plus aisément son ballon en mettant dans des Seringues son air inflammable, il le fit ; or, il avoit prié un de ses amis à venir voir son expérience ; ils déjeunèrent ensemble, prirent du caffé au lait, mais à force de s'echauffer en disputant sur la physique, le lait tourna dans l'estomac de mon oncle, ce qui lui occasionna une collique violente, pour la calmer j'eus recours à l'eau de Cologne ; comme elle ne fit point déffet nous lui donnames par mégarde des lavemens avec les seringues remplies d'air inflammable ; mais à peine les eut-il reçu qu'il s'est envolé par la fenêtre qu'imprudemment nous avions laissé ouverte ; comme j'ignore ce qu'il est devenu, je vous prie Messieurs de rendre ma lettre publique afin que ceux qui le trouveront puissent me le ramener par la première occasion ; c'est un petit homme, dont la tête est grosse, l'œil petit, la bouche grande, etc. etc... Mon adresse, Monsieur Borne Faubourg St Marceau, le dimanche 28 septembre.

P. c. c. C. F.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXVIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Mars 1918

N° 1477 N° 1477

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

« L'Intermédiaire » paraîtra en 1918 dans les mêmes conditions qu'en 1917 : Deux numéros par mois ; un n° en juillet, août, septembre.

L'abonnement est de 14 fr. pour la France ; 18 fr. pour l'étranger.

[Erreur du dernier numéro rectifiée].

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le nez de Cléopâtre. — La pièce jouée chez Gémier donne un caractère d'actualité à cette question. A-t-on des données certaines sur le nez de Cléopâtre, qui a inspiré à Pascal sa pensée ? Etait-il long, était-il court ? V.

—

Mémorial de Sir Hudson Lowe. — Dans son Mémorial relatif à la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène paru, en 1831, à Turin, Hudson nous raconte les déboires qu'il éprouva, après la mort du Titan, quand il retourna en Angleterre, à l'expiration de sa mission.

« Sitôt que je parus à Brighton, ce fut dans la salle du palais un murmure d'étonnement et d'horreur. A mesure que j'entrais, il se faisait un vide autour de moi ».

Dans les pays lointains, il chercha « un asyle contre cet universel déchaînement de mépris et de haine », A Ceylan, à Bombay, en France, à l'île Maurice, partout il fut reçu par des huées. On disait : Voilà l'assassin, le geôlier, le bourreau de Sainte-Hélène ! A la potence ! à l'eau ! le scélérat ! le brigand !

Expulsé de partout, il retourna en Angleterre, vécut dans un asile ignoré, sous le nom de Hudson.

Un intermédiairiste pourrait il me dire : 1° dans quelle petite ville d'Angleterre vécut dans l'oubli ce farouche tortionnaire ; — 2° comment il termina sa vie ? 3° Ses concitoyens lui pardonnèrent-ils ses rigueurs envers le Grand Capitaine ?

Dr Bonnette.

—

Aérostats postaux en 1870 — Pendant le blocus de Metz, Jeannel, pharmacien en chef de la Garde impériale, eut

l'ingénieuse idée d'entrer en communication avec la France au moyen d'aérostats libres, lancés au-dessus des lignes ennemies.

Pour récompenser tous les services qu'il avait rendus pendant l'épidémie de choléra à Varna, pendant la famine du siège de Médéah, en Algérie (viande de cheval mise en conserve), pendant le siège de Metz et à l'armée de la Loire, Jeannel fut nommé, en 1872, pharmacien inspecteur et membre du Conseil des Armées.

Un intermédiairiste pourrait-il me dire comment étaient constitués ces aérostats et quels services ils rendirent à l'armée bloquée dans Metz?

Dr Bonnette.

—

Napoléon III et Mme de Castiglione. — Vieil-Castel dit dans ses *Mémoire* (IV, 224) :

Madame Walewska règne en ce moment, mais elle craint un retour de Madame de Castiglione,

puis plus loin (IV, 307) :

La *comtesse* Castiglione revient à Paris, ce retour cause quelques appréhensions aux titulaires et aux postulantes des *faveurs particulières* de l'Empereur. La comtesse Walewska n'est pas sans inquiétudes.

M. Ch. Nauroy, qui cite ces deux passages dans son ouvrage *Les secrets des Bonaparte* (pp. 46 et 47) accompagne le nom de « Madame de Castiglione » de cette note :

La Belle et la Bête(en sculpture Marcello); c'est elle qui disait à son voisin dans un concert : Dites-moi donc quand il faut applaudir, car je n'y entends rien.

J'avais toujours cru que la « Madame de Castiglione » qui avait réussi à captiver l'empereur était la « comtesse » Vérasis de Castiglione, née Oldoïni, cette belle florentine dont Cavour avait cru devoir utiliser les talents diplomatiques et les attraits pour gagner à la cause de l'unité italienne l'appui encore hésitant du maître de la France.

M. Nauroy paraît supposer qu'il s'agit ici de la « duchesse » Colonna de Castiglione, née d'Affry, qui vivait à Paris à la même époque était également reçue à la cour et était connue comme statuaire sous le nom de « Marcello ». Frédéric Loliee, dans son ouvrage *Les femmes du second Empire* s'est assez longuement occupé de l'une et l'autre de ces deux dames ; il ne dit point que la duchesse ait jamais eu de relations avec Napoléon III, ni qu'elle ait défrayé la chronique scandaleuse de l'époque, mais il n'est pas aussi réservé en ce qui concerne la comtesse.

M Nauroy étant habituellement très exactement renseigné, son assertion me rend perplexe ; c'est pourquoi je serais curieux de savoir à laquelle de ces deux dames homonymes fait allusion Vieil-Castel.

Un Bibliophile Comtois.

—

Emile Cabanon. — Un intermédiairiste pourrait-il m'indiquer un portrait de l'auteur d'*Un roman pour les cuisinières*? Emile Cabanon publia son livre en 1834.

René Martineau.

—

Eugène Chavette. — Quel dommage qu'il ait écrit si mal, sans cela il eut laissé un nom dans la littérature contemporaine. Malgré le style, ses ouvrages humoristiques, les *Petites Comédies du Vice*, les *Petits drames de la vertu* resteront, ainsi que son type de femme insupportable, sa « Madame Duflos », imité du reste de l'anglais, je crois, car les mégères sont de tous les pays, et il n'y en a d'apprivoisées que dans Shakespeare. Comme imagination ses romans sont sans rivaux, le *Notaire en fuite*, *L'Oncle du Monsieur de madame*, par exemple. Mais c'est sur un point spécial que nous voudrions faire appel aux souvenirs de nos collaborateurs. Comment Chavette a-t-il été amené à connaître si à fond l'époque du Directoire et du Consulat, la police et la chouannerie (le *Rémouleur*, le *Saucisson à pattes*, le *Roi des Limiers*, etc.), et le Brésil (*Réveillez Sophie!*, *Si j'étais riche!..*) A-t-il jamais visité l'Amérique du Sud ?

O. S.

—

Dubois (Nicolas), dessinateur, portraitiste et miniaturiste. — On a signalé très vaguement dans des recueils de Savoie l'existence d'un artiste de ce nom, né dans les Bauges vers 1764, qui se rendit d'abord à Paris où il aurait été l'élève de Bachelier et de Saint Aubin. Ayant accepté d'accompagner à Brest le capitaine de Kerguélen qui devait entreprendre un voyage aux Terres australes, il dessina les vues de Ténérife, Madère,

du Sénégal, du Cap et de Madagascar destinées à sa relation. Celle-ci publiée à Paris en 1782, in 8° est devenue assez rare, parce que le gouvernement en aurait saisi une partie d'après Brunet. L'exemplaire que j'ai pu consulter ne les contient ni ne les annonce pas.

Pendant l'orage révolutionnaire, Dubois séjourne 16 ans à Madrid où il peignit de nombreux portraits et revint à Paris vers 1807, pour se livrer à la miniature avec un certain succès.

Il ne peut être confondu avec les deux homonymes Dubois (Nicolas) cités par M. Bénézit.

Je serais heureux de connaître ses œuvres et la date de sa mort. Sus.

—

Lecluse (F.-M.-L.). — Pourrait-on me donner des renseignements sur François-Marie-Laurent Lecluse ou L'Ecluse, né à Quimper vers 1768, employé dans la régie nationale à Brest, au début de la Révolution. (Biographie, ascendants, représentants actuels) L. C.

—

Pontani. — Quelque intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements biographiques sur cet artiste italien qui signait des dessins à la plume en 1800.

S. P.

—

Clémence Royer. — Ses descendants. — Une note du *Figaro* (numéro du 22 février), nous apprend que la villa somptueuse qu'habita Ranavalo à Mustapha Supérieur est à louer et sera bientôt inoccupée. Que va-t-il advenir de l'entourage de la feue ex Reine ? Et quelle exacte direction aura pu prendre cette demoiselle Marie-Louise dont la mère fut une indigène malgache nommée Razafinandriamanitra, nièce de l'ex-Reine, morte, elle aussi, dans l'exil et dont le père fut l'officier d'ordonnance de l'ex-Résident Général Hippolyte Laroche, le capitaine René Pascal Duprat, fils de Clémence Royer et de l'économiste Pascal Duprat ? Marie-Louise sera-t-elle retournée à l'île maternelle ? Ou bien obéissant à l'atavisme paternel prédominant et à l'éducation française reçue en Algérie, aura-t-elle gardé des attaches avec cet attirant Paris où le génie de son aïeule brilla jadis d'un incomparable éclat ?

Albert Préau-Milice.

Iconographie de George Sand. — Existe-t-il une iconographie de G. Sand ? Je connais plusieurs portraits, et surtout des caricatures de la célèbre amie de Musset. En a-t-on jamais fait un recueil ?

Alpha.

—

Marie de Villehesme, descendante d'un frère de Jeanne d'Arc. — Duquel des frères de Jeanne d'Arc descendait Marie de Villehesme, femme de Jacques le Fournier, baron de Tournebu, vivante à Caen en 1521 et dont la postérité a obtenu des arrêts de maintenue de noblesse comme issue d'un frère de la Pucelle ?

H.L.C.

—

Datations des jetons. — Y a-t-il eu une règle pour la datation des jetons anciens ?

En d'autres termes, y a-t-il lieu de référer les scènes ou événements produits par les revues aux dates exactes portées sur l'une ou l'autre face de ces médailles ?

Si la réponse que comporte la question devait conduire à rappeler les époques habituelles, dans le cours de l'année, de la frappe des jetons, seraient bienvenus tous les renseignements qui définieraient les habitudes passées, eu égard à la date de la distribution des jetons, tant pour les jetons annuels que pour les jetons particuliers, accidentels.

H. H.

—

Targinette (Caricature). — Quelque complaisant intermédiairiste pourrait-il m'expliquer la caricature ci-après décrite et intitulée « L'expirante Targinette » ?

Personnages n° 1) M. Coco ; 2) sa chère moitié ; 3); Tar...t , 4) sa fille Targinette ; 5) le grand C...us ; 6), l'Abbé F. . chef ; 7) le Clergé.

La gravure représente une femme couchée (4), la poitrine entièrement nue, la tête appuyée sur un coussin d'assignats ? et tenant une lanterne au bout d'une corde pendue en dehors du lit. Elle dit : « Leurs efforts sont inutiles, Papa, je me meurs ! » A la tête du lit se tient un homme en pleurs (3) disant « o douleur inesprimable (*sic*) je pers (*sic*) le fruit de mon pénible accouchement ». Un autre

homme (1) regarde avec une lunette dans un vase de nuit d'où sortent des papiers sur lesquels on lit « ordure de la constitution, décret, décret, décret. » Il dit : « Arrêtez, Messieurs, le cas n'est pas net. » Une femme (2) le retient par le pan de son habit ; sur une écharpe qui fait partie de sa toilette on lit : « Ah Coco ! où met (*sic*) tu ta lunette ! Un docteur (?) (5) tâte le pouls de la malade en disant : «encore un bouillon du clergé », et au bout de son bras étendu il tient un plat avec une tasse ou un coquetier. A gauche de la caricature se voit un ecclésiastique (6) qui tient renversé à terre un vieillard vêtu d'une bure de moine (?) en disant : « Volontier (*sic*) je l'achève du coup. » Le vieillard tient en main l'Evangile et dit : « Fils ingrat me sacrifié (*sic*) pour un monstre qui ne peut pas vivre. »

Comme décors, un pan de mur, un toit de chaumière et un arbre.

A quel événement politique se rapporte cette caricature et qui sont les personnages qu'elle vise ? S. P.

—

La « Chanson de Roland » et les guerres franco-allemandes. — M Henry Bordeaux, devenu « Capitaine Henry Bordeaux », et, à ce titre, auteur de deux volumes, auxquels les journaux et carnets des combattants prêtent un vif intérêt, sur la prise et la délivrance du fort de Vaux (1), a obtenu un assez heureux effet en mêlant à son récit des strophes de la « Chanson de Roland ».

Toutefois, l'idée n'est pas nouvelle.

Un ancien aumônier du 75e Mobiles, l'abbé Blanchard, curé de Souday, l'avait eue avant lui, et avait obtenu les mêmes effets en mêlant le vieux chant français au récit de la meurtrière journée de Loigny (2)

D'autres ont pu l'avoir également : les exemples que pourrait citer l'*Intermédiaire* seraient à noter. PIERRE DUFAY.

(1) *Les derniers jours du fort de Vaux.* Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1916, in 12. — *Les Captifs délivrés*, 1917 ; in-12.

(2) *Campagne de 1870-1871. — 75e Regiment de Mobiles. — Mobile de Loir-et-Cher et un bataillon de Maine et-Loire*, par l'abbé Blanchard, curé de Souday, aumônier du 2e bataillon. — Blois, Grande Imprimerie, 1896 ; in-8, de VIII-223 p.

Les gravures de l'Histoire des Juifs. — Je possède un exemplaire de l'*Histoire des Juifs* écrite par Flavius Josèphe, traduite par Arnaud d'Andilly, 1 vol in-4°, à Amsterdam chez Georges Gallet, libraire 1700, suivie de l'*Histoire de la guerre des Juifs contre les Romains*.

Ce livre contient une très grande quantité de gravures en taille douce non signées ; quelques unes de celles qui illustrent la Guerre des Juifs, portent : A S. 1662. Elles sont d'une facture différente des premières.

Serait-il possible à un de nos savants abonnés de me dire à qui attribuer ces estampes ?

Le Guide Cohen ne mentionne que mes éditions postérieures et en 3 vol. in-8°.

M. L.

—

Mémoires sur Marie-Antoinette. — Quelle autorité peut on attacher aux *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, par Lafont d'Aussonne, et aux *Mémoires secrets pour servir à la République des lettres* (en une quarantaine de volumes) ? Ces deux sources de renseignements sont souvent citées, notamment dans *Marie-Antoinette et la Révolution française*, recherches historiques par le comte Horace de Viel-Castel (Paris, 1859).

J. W.

—

A propos de l'Alceste de Gluck. — Un article sous la signature M. W. lu dans le *Journal des Débats* du 4 mars, a ravivé en moi des souvenirs lointains mais non abolis, ni même affaiblis, de l'œuvre admirable souverainement interprétée autrefois par Mme Viardot.

Aussi, est-ce avec une surprise que j'ai lu ceci :

On a donné à Genève la version française dépouillée des faux ornements que des modes successives y avaient ajoutés. Le personnage d'Hercule, fâcheuse addition que rien ne justifiait, a été supprimé et le dénouement a retrouvé sa simplicité si émouvante.

Et le journaliste exprime le vœu que l'on nous restitue à Paris l'opéra dans sa forme primitive tel qu'il y fut joué pour la première fois le 23 avril 1776.

Eh bien, je ne comprends pas du tout ; le personnage d'Hercule n'est nullement une adjonction postérieure ; il figure dans la tragédie d'Euripide et c'est lui qui fait

le dénouement en combattant les génies infernaux pour ramener à son mari la jeune Alceste voilée et dans un demi sommeil qui n'est déja plus la mort sans être encore la plénitude de la vie terrestre. S'il y a un autre dénouement je ne le connais pas, mais soupçonne que c'est celui-là qui est postiche.

Voilà, du moins, comme les choses apparaissent à ma vieille mémoire ; peut-être se trompe-t-elle et ce ne serait pas la première fois. En tout cas, il y a là, selon moi, un problème d'histoire musicale, histoire d'un chef d'œuvre, que j'aimerais à voir discuter et résoudre. Je pose donc la question aux amis collaborateurs de l'*Intermédiaire*, ce qui est ma ressource dans toutes mes incertitudes d'impressions et de souvenirs. H. C. M.

—

Tompin. — Que comprend la désignation ; « C'est un tompin »,dont l'emploi paraît aujourd'hui de plus en plus fréquent ?

A qui peut-elle s'appliquer? Son sens exact et l'origine du mot ? QUÆSO.

—

Prononciation des mots Français par des étrangers. — Pourquoi les Allemands prononcent-ils *Baix* pour *Paix* (1), *Brintemps* (2), pour *Printemps*, etc,. etc. ? Pourquoi remplacent-ils le *P* par un *B* ?

Certes le B et le P *se remplacent*, puisque ce sont des consonnes de même nature, dans diverses langues ! Mais quelle est la raison du remplacement dans ce cas particulier ? Elle ne peut être purement *physiologique*, puisque la langue allemande renferme un nombre considérable de mots, commençant par un P.

On pourrait faire les mêmes réflexions pour nombre d'autres lettres, dans nombre d'autres langues.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Portrait de la mère de François Guizot. — J'ai conservé très présent le souvenir de l'exposition des œuvres d'Ary Scheffer, qui eut lieu en 1859,après sa mort,boulevard des Italiens. Exposition incomplète, d'ailleurs, mais assez variée pour donner une idée du talent de l'artiste ; talent qui eut bien des modalités successives, puisque Ary Scheffer partit du pur romantisme avec le *Larmoyeur* et les *Femmes Souliotes* pour arriver,en passant par la série des Marguerites, j'entends la Marguerite de Faust, à ces compositions un peu abstraites de dessin et de couleur dans lesquelles il a exprimé les idées morales plutôt que les scènes vécues de l'Evangile.

Quant aux Marguerites, à part la *Marguerite au rouet* et la *Marguerite à l'Eglise*, elles me plurent médiocrement. Mais ce que j'admirais sans réserve, ce furent les portraits et, dame quand on réussit le portrait cela emporte tout. Le plus beau me paraît être celui de la mère de François Guizot, un type achevé de vieille et digne bourgeoise vêtue à la mode des dernières années de la Restauration ou des premières de Louis-Philippe, assise, ajustée et grave, près d'une table sur laquelle est posée,ouverte,une grande Bible ancienne à tranches rouges. Je vois encore, après beaucoup plus d'un demi siècle écoulé, cette image austère, sans dureté, d'une fervente calviniste, image type et exécutée d'un pinceau ferme, sobre et coloriste.

Ary Scheffer n'aurait peint que cette figure là qu'il aurait dans notre école française du XIXe siècle un rang que ne lui donneraient peut-être pas ses autres œuvres.

En évoquant ces lointains souvenirs je ne crois pas surfaire l'impression reçue et désirerais connaître la destinée de ce portrait dont la place est au Louvre ou à Versailles, mais que, en attendant, la famille a dû pieusement conserver.

H. C. M.

—

La semaine Anglaise. — Courtépée dit que Philibert d'Ugny, évêque d'Autun, abolit en 1556 l'usage *superstitieux* de ne point travailler le samedi après-midi.

Quelle est l'origine de la semaine... autunoise ?

Et que devint cette *superstition* jusqu'à sa restauration ? SOULGÉ.

(1) Il y a même des mots allemands commençant par *Pai* ; par exemple *Pairschaft* (pairie) ; et jamais un allemand ne dira *Bairshaft* !

(2) Les mots, allemands, commençant par *Prins* ne sont pas nombreux (*Prinz*, etc.) pourtant. Mais jamais un Allemand ne prononce « Brinz ».

Réponses

Le drapeau de la Légion Etrangère (LXXVII, 43). — De l'*Illustration*, 30 mars 1918 :

Il est parfaitement exact que les drapeaux de la Légion étrangère portaient, depuis la création des régiments (10 mars 1831), la devise « Valeur et Discipline ». Les drapeaux des 1er et 2e régiments étrangers du temps de paix, gardés en ce moment par les dépôts de Sidi-Bel-Abbès et de Saïda, l'ont toujours.

Elle s'explique en effet d'elle même, comme le dit le correspondant de l'*Intermédiaire*. Jusqu'à la guerre actuelle la Légion était formée d'éléments venus de tous les pays du monde, qu'avaient poussés vers elle les raisons les plus diverses, goût des aventures, besoin d'oublier, devoir de se réhabiliter parfois. Ce ne pouvait être le patriotisme qui poussait l'étranger à venir servir à l'ombre de ses drapeaux ; le plus souvent il y venait chercher un dérivatif à de lourds chagrins, y recueillir un peu de gloire. Et le beau corps, accueillant ces hommes avec bienveillance, ne leur demandait que deux choses : de se battre en bons soldats et d'obéir. D'où : « Valeur et Discipline. »

Survient août 1914. Alors, tant d'étrangers, mus par des sentiments tout différents de ceux qui animaient les anciens Légionnaires, vinrent, dans un élan magnifique, offrir à la France attaquée leurs bras, leurs cœurs, leur sang, qu'il fallut en former quatre régiments de marche.

On ne leur donna pas de drapeaux. Par oubli, sans doute : tant d'autres préoccupations, et si graves, obsédaient, en ces heures, et le haut commandement et le gouvernement !... Rien, en tout cas, n'empêchait qu'on leur en confiât et ils eussent été en bonnes mains.

Ce fut seulement en septembre 1915 que fut réparé cet oubli : le 13, à Chaux (territoire de Belfort), le président de la République remettait solennellement un drapeau à chacun des 1er et 2e régiments, les seuls qui subsistaient alors. Et, moins de deux semaines après, en Champagne, ces étendards allaient à la victoire,

Quand, le 11 novembre suivant, les deux régiments furent fondus en un seul, sous la dénomination de « Régiment de marche de la Légion étrangère », le drapeau du 1er régiment fut envoyé aux Invalides ; celui du 2e demeura au régiment actuel : c'est lui, surchargé des plus glorieux insignes, dont l'image a illustré notre numéro du 19 janvier.

Comme son frère, abrité actuellement sous les voûtes des Invalides, il porte, en effet, la devise de tous les drapeaux français : « Honneur et Patrie ». Et c'est bien à dessein que le ministre de la Guerre que le gouvernement français a tenu à donner la même enseigne à tous ceux qui se battaient pour la même cause, pour la même Patrie pour la France, que les sublimes volontaires de la Légion étaient venus spontanément défendre, qu'ils adoptaient, en fait, — au point que beaucoup de ceux qui survivent aux combats meurtriers de ces quatre années bientôt revendiquent aujourd'hui le nom, le titre de Français qu'ils ont si superbement gagné.

—

Valeur de l'argent sous Louis XIV (LXXVI, 45, 180 ; LXXVII, 35, 181). — « Nous vivons sous le régime de l'imprécision de la position de la question » (Un Député).

En cette matière, la base de comparaison acceptée par les spécialistes est la valeur normale de la journée de vie humaine : la somme de numéraire qu'il faut dépenser chaque jour, en un lieu donné, pour n'y pas mourir de faim ou de besoin. Telle était, jadis, la base de la paye du *journalier*. Ne parlons pas, ici, des grèves, coalitions, etc. qui souvent ont faussé cette base ; elle a été faussée, de nos jours, par un facteur bien plus permanent, la générosité sociale : un écart est survenu entre le gain nécessaire et le gain minimum, parce qu'on a admis, comme un principe, que l'ouvrier doit *pouvoir* non seulement vivre, mais faire des économies, et qu'il y a lieu de l'y aider. Cette fraction gratuite peut, du reste, se chiffrer. Quoi qu'il en soit, pour limiter notre observation dans le temps et dans l'espace — et ne pas nous perdre — tenons compte de la constante diversité de la valeur étalon de la journée de vie : 1° entre un lieu et un autre lieu ; 2° entre un temps et un autre temps dans les mêmes lieux Exemple : A Paris, en 1914, le moindre ouvrier gagnait 6 francs par jour ; sous Louis XIV, il y gagnait 10 sols. *Ergo*, à Paris, 10 sols de ce temps-là valaient 6 francs de notre monnaie, diminués de la fraction gratuite ci-dessus. D'autre part, dans telle campagne éloignée, la journée est actuellement de 3 francs, elle y était de 3 sous au temps de Louis XIV : la correspondance n'est plus la même ; il faut en prendre son parti. Etablir une correspondance *moyenne* de valeurs pour l'ensemble d'un pays,

serait une œuvre chimérique. Illusoire, également toute moyenne des prix de vie actuels en France — ces prix étant, du reste, incomparables entre eux selon qu'ils sont payés par des français, des anglais ou des américains, qui n'ont pas le même étalon monétaire. Donc, pas de formule générale, mais beaucoup de formules locales. — Avant de philosopher, apprenons l'histoire de notre village. Amen.

NOLLIACUS.

—

L'affaire du Collier. La fin des époux la Motte (LXXVI ; LXXVII, 49, 99). — On s'accorde généralement sur le cas de Mme de la Motte, réfugiée en Angleterre, qui serait morte, le 23 août 1791 à Londres, d'une chute faite par une fenêtre. Poursuivie et traquée pour dettes, elle se serait tuée ainsi, non volontairement mais accidentellement, en voulant s'échapper.

Carlyle, dit une note parue dans les *Note and queries*, aurait constaté que la maison, dont avait voulu s'échapper la célèbre comtesse de « l'Affaire du Collier », se trouvait près du « Temple de Flore. »

Plusieurs années avant cet incident, existait en cet endroit, en effet, une manufacture de fleurs artificielles, dirigée par un sieur Lambert, sur la route de Londres I. E., allant, de *l'Eléphant and Castle*, à la route de Black friar. (Soutwork). La maison en question était, sur le côté, à droite, à un quart de mille de l'enseigne. Elle exista de longues années après, toujours sous le nom du Temple de Flore et était fréquentée par les gens du West-End.

Tout cela a l'air bien précis, cependant il y a quelques années, Mme Hommaire de Hell, indiqua dans un livre, intitulé *Les Steppes de la mer Caspienne*, publié en partie dans la *Revue Contemporaine*, qu'une certaine femme, connue sous le nom de comtesse Noguer, serait venue, de Londres à St-Petersbourg, aurait été la favorite de l'Empereur Alexandre, puis aurait été exilée en Crimée, en compagnie d'une princesse Galitzine et de la fameuse Mme Krudener. Cette femme qui n'était autre que la comtesse de la Motte, serait morte en Crimée, vers 1813-1820.

Quant au Comte de la Motte, qui traîna une misérable vie d'expédients, il reçut bien une pension de Louis XVIII, ainsi que l'a prétendu Lafont d'Ausonne. En 1824, étant à l'Hospice de la Charité dans la dernière misère, il aurait déclaré que tous les écrits de sa femme étaient calomnieux et diffamatoires. Il recevait alors une pension de 4000 francs de la Cassette royale, plus 200 francs de la police, pour écrire ses *Mémoires*. Cette allocation lui était servie par l'intermédiaire d'un sieur Panisset, qui avait recueilli le comte de la Motte à son retour à Paris. On a publié un de ces reçus, dans l'*Intermédiaire* même.

Je reconnais avoir reçu de M. Panisset, la somme de 120 fr., pour le prix de la pension et 30 fr. pour les dépenses courantes. Paris, le 22 janvier 1825.

En outre de ces *Mémoires*, écrits sous l'inspiration de la police, il exista aussi une autre version, qui fut également tripatouillée. C'est elle qui fut publiée, sous le titre : *Mémoires inédits du comte de La Motte-Valois, sur sa vie et son époque* (1754-1830), publiés d'après le manuscrit autographe, avec une histoire préliminaire et des notes par M. L. Lacour, Paris. Poulet-Malassis et de Broise, libraires. — Alençon ; typographie Poulet-Malassis et de Broise. 1858, in-12.

M. de la Sicotière, dans sa *Bio-Bibliographie de Marie-Antoinette* p. 30, dit que « ces *Mémoires* ne furent pas rédigés par le Comte de la Motte, mais sur ses notes, par quelque folliculaire affamé, comme il l'était souvent. »

Le comte de la Motte serait mort en novembre 1831.

GEORGES DUBOSC.

—

Conventionnels ralliés à l'Empire (LXII, LXXVI, 203). — Je transcris ci-dessous les renseignements demandés par J. D. :

Rousseau (Jean), né à Vitry-les-Reims en 1740, mort en 1813. Nommé à Paris député suppléant à la Convention, il ne prit séance qu'après la mort de Robespierre, il se joignit aux réacteurs, passa au conseil des Cinq Cents et attira l'attention sur lui par un article ridicule inséré dans le *Moniteur* du 30 germinal an VI, où il prétendait prouver que le comité de Salut public avait constamment été d'intelligence avec les chefs de l'émigration. Il prit une part très active au 18 brumaire. Pour le récompenser, Napoléon

lui donna une place au Sénat et le titre de comte.

Guillerault-Bacoin (Jean-Guillaume), né à Pouilly-sur-Loire en 1752, mort dans la même ville en 1819. Il était avocat lorsqu'éclata la Révolution, dont il adopta les principes, devint procureur syndic, fut élu membre de la Convention dans le département de la Nièvre, vota pour la mort du roi avec sursis et appel au peuple et fut, tant que dura la session, un des membres les plus silencieux de la Plaine. Il fit ensuite partie du conseil des Cinq-Cents, puis devint successivement président de l'administration de la Nièvre, juge au tribunal civil de Nevers, juge d'appel à Bourges et conseiller de la cour royale de cette ville. Forcé, en 1816, de quitter la France, il vit en 1819 la fin de son exil et mourut la même année.

Saint-Florent (Guyot de), né à Semur (Bourgogne) en 1755, mort à Avallon en 1834. Il était avocat dans sa ville natale lorsque les electeurs du baillage d'Auxois l'envoyèrent aux Etats généraux de 1789. Il se montra partisan déclaré des idées nouvelles, supprima de son nom la particule et le mot « Saint », de sorte qu'il ne fut bientôt connu que sous le nom de Florent-Guyot, devint membre de la Convention et vota la mort de Louis XVI. Guyot fut chargé ensuite de missions auprès de l'armée du Nord, dans le Pas-de-Calais, se rangea contre Robespierre, au 9 thermidor et s'opposa vivement à la rentrée des émigrés en 1795. Nommé membre du conseil des Anciens, il quitta cette assemblée en 1797 pour aller représenter la France près la ligue des Grisons, puis fut ministre plénipotentiaire à La Haye. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, il refusa d'entrer au Corps Législatif, où il venait d'être élu. Toutefois, en 1806, il accepta du gouvernement impérial la place de secrétaire du Conseil des prises et, quelques années plus tard, les fonctions de substitut du procureur général près ce conseil. Contraint, comme régicide, de partir pour l'exil, en 1816, il obtint, au bout de trois ans, la permission de revenir en France.

Richard (Joseph-Charles Etienne), né à La Flèche le 28 septembre 1761, mort à Saintes le 17 avril 1834. Avocat en 1788, élu accusateur public du tribunal de sa ville natale 1790, il fut député, en 1791, à la Législative, par le département de la Sarthe, puis, le premier de la liste, à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI, fut représentant en mission dans la Vendée et près l'armée du nord. Après le 9 thermidor, c'est lui qui procéda à la fermeture du club des Jacobins. Envoyé de nouveau à l'armée du Nord, il fit mettre en liberté un grand nombre d'émigrés faits prisonniers et négocia avec la République batave un traité relatif à l'entretien de 25.000 hommes de troupes françaises. Il entra au ministère de la guerre en 1779, devint préfet de la Haute-Garonne sous le Consulat, puis, sous l'Empire, préfet de la Charente (1806-14) et baron ; il administra le Calvados pendant les Cent-jours. Louis XVIII lui confia quelque temps la préfecture de la Charente Inférieure, l'excepta de la loi de proscription du 12 janvier 1816, et lui accorda même une pension.

NAUTICUS.

Mêmes réponses : MONTMOREL, E. LHOMMEDÉ, JOSEPH ODENT, LÉON SAGET, DEHERMANN, V. A.T., Capitaine C. ; P. NÉONOS.

—

Le Kronprinz de Bavière est-il le souverain légitime de la Grande Bretagne ? (LXXVI ; LXXVII, 7, 147). — Je réponds à côté de la question, en traduisant l'entrefilet suivant paru récemment dans un journal anglais dans le but de satisfaire la curiosité d'un lecteur anonyme :

« Il ne semble pas qu'il y ait accord sur le point de déterminer avec certitude le nom patronymique porté précédemment par Sa Majesté (le Roi Georges V). D'un côté, un certain nombre de personnes prétendent que ce nom était *Guelph*, établissant leur opinion sur cette phrase extraite de la correspondance de la reine Victoria : « Notre nom est *Guelph d'Este* » D'autre part, il y a également de bonnes raisons pour admettre que le Roi d'Angleterre puisse se réclamer du nom de *Wettin* qui était celui du Prince consort ».

Sans entreprendre de résoudre ce problème, il me paraît néanmoins que l'auteur de cet article commet — tout en tenant compte du tour d'ambiguité donné à ses doutes — une confusion contre deux familles distinctes. La Reine Victoria portait, en effet, le nom de la maison de Brunswich-Hanovre qui était celui de son père. Son mari, le Prince Albert, de-

vait porter celui de la maison de Saxe-Cobourg à laquelle il se rattachait dans la ligne paternelle et qu'il a transmis, sans doute, à sa descendance jusqu'au jour où son petit-fils, sous la pression de l'opinion publique, l'a abandonné pour celui de Windsor. C'est à la suite d'une décision prise cette année par les membres du Privy Conseil auxquels s'étaient adjoints les représentants des dominions d'outre-mer, que les descendants de la Reine Victoria ont adopté cette dénomination nouvelle et il est à noter que pour le Roi Edouard VII cette modification a eu un curieux effet rétroactif.

Maintenant, il n'est pas bien certain que le Roi George, qui descend de Jacques Stuart, ait le droit historique de reprendre ce nom de Stuart, même s'il est prouvé que la famille en est éteinte. Il semble admis en tout pays et depuis un temps immémorial que les enfants prennent le nom de leur père. Bien avant même l'hérédité en matière de patronymes, les fils et les filles se rattachaient historiquement à la *race* paternelle et les généalogies bibliques, pour ne donner qu'un exemple confirment cette assertion.

Cette coutume n'est pas discutée et c'est, au contraire, la dérogation à cette coutume qui est soumise à une sanction légale quelconque — contrat, décision juridique, publicité spéciale —, selon les usages ou la législation en cours chez les peuples civilisés. Ainsi, la maison de France est devenue maison de Bourbon par suite d'une clause insérée au contrat de mariage de Robert de Clermont et de Béatrice de Bourbon Ainsi, de nos jours, — le Conseil d'Etat entendu — les Français peuvent être admis à substituer un autre nom à celui de leur père, après avoir accompli certaines formalités destinées à sauvegarder les droits des tiers intéressés : le droit exclusif au nom paternel des consanguins.

La transmission des armoiries et des titres dans la descendance maternelle est d'une portée différente encore que, pour les armoiries il ne soit pas bien sûr que sous une forme ou une autre, elles ne puissent survivre au nom. Mais le titre est, lui, indépendant du patronyme ; il s'y accole, en quelque sorte et, s'il est transmissible par les femmes il s'ajoutera au nom paternel du fils de la femme titrée. Cette législation a des effets très fréquents en Angleterre et s'applique à plus forte raison si le titre est une *fonction* comme celle de Roi Dans un pays où la loi salique n'existe pas, un Tudor peut être roi, un Stuart peut être roi, un d'Este peut être roi, un Windsor peut être roi, — successivement et par droit de naissance, sans que l'un ait pour cela acquis l'autorité de s'emparer du nom de l'autre. S'il en était ainsi, « George V aurait pu sans contrôle juridique — et peut-être aurait dû — prendre « historiquement » le patronyme de Guillaume le Conquérant, le premier possesseur du trône héréditaire qu'il occupe.

Je m'excuse de cette longue digression qui aura déçu, par l'ignorance que j'éprouve à trancher la question posée, notre aimable et érudit confrère le Bibliophile comtois. Pourtant, me permettra-t-il, pour conclure, de demander s'il existe des *textes de lois* spécifiant d'une façon formelle que les enfants nés d'un mariage légitime sont tenus de porter le nom de leur père et que le nom est héréditaire en principe dans la ligne paternelle, autrement que par une sorte de tacite reconduction ?

PASBESNIER.

—

L'inscription du monument de Michel Servet à Paris (LXXVII, 3, 114, 151). — Je crois que C. Q. F. D., n'a pas complètement saisi la portée de ma question. Je ne sollicitais pas, ainsi que paraît le croire notre confrère, de renseignements sur les circonstances dans lesquelles a été supplicié Michel Servet, et ne réclamais point l'apposition ni le rétablissement d'une inscription commémorative. Je sais, comme tout le monde, que l'hérésiarque espagnol a été brûlé vif à Genève, le 27 oct. 1553, par ordre de Calvin pour avoir soutenu contre lui la doctrine antitrinitaire et avoir refusé de se rétracter en dépit des exhortations et des tortures ; j'estime, en outre, qu'il n'y a aucun intérêt à perpétuer par des monuments ou des inscriptions le souvenir des actes de fanatisme qui ont pu être commis dans les siècles passés. Je désirais simplement savoir pour quels motifs l'inscription gravée sur le monument en question avait été tronquée, accident dont n'ont pas bénéficié

d'autres monuments similaires à Paris, celui du chevalier de La Barre, par exemple ; la réponse faite par M. J. de Woimbey me donne toute satisfaction à cet égard.

Je ne suis, d'ailleurs, « exigeant » qu'en matière d'exactitude historique et, à ce propos, je crains que le collaborateur C. Q. F. D. n'ait confondu la victime de Calvin avec Etienne Dolet, qui fut effectivement brûlé vif à Paris, en place Maubert, quelques années auparavant, dans des conditions et pour des motifs qui se rapprochent de ceux auxquels fait allusion notre confrère.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La maison de Franklin à Passy (LXXVI; LXXVII, 15). — Quand la marquise de Monconseil abandonna les droits, à elle concédés par le roi, sur le pavillon de Bagatelle, elle les céda au comte de Boisgelin par acte du 30 juin 1772 (notaire inconnu) et loua, à Passy, rue Basse, près de la Seigneurie, une maison appartenant au mari de son intime amie, Madame Bertin.

Bertin, alors trésorier des « parties casuelles » consentit à la marquise un bail qui commença à courir le 1er mai 1774. La locataire partagea dès lors son temps entre Paris et Passy et resta en possession jusqu'à sa mort survenue en janvier 1787.

Margantin, son notaire, se rendit, aux fins d'inventaire, le 15 février dans la dite maison que les Bertin avaient, depuis plusieurs années, vendue à certain sieur Leroy de Chaumont et qui était meublée. Il serait donc intéressant, avant d'aller plus loin, de savoir si Leroy de Chaumont possédait à Passy deux immeubles, ou si Madame de Monconseil, grande amie des savants et des philosophes, offrit l'hospitalité à Franklin. M. de la Vallée-Poussin le sait peut être, en tous cas moi je l'ignore. CHAMPVOLANT.

—

Charles-Louis de Bonnay (LXXVI, 46, 163, 303). — Puisqu'aussi bien les épigrammes du marquis de Bonnay sont actuellement à l'ordre du jour à l'*Interdiaire*, qu'il me soit permis de reproduire l'anecdote suivante rapportée par le chevalier de Cussy dans ses *Souvenirs* (I, 70) :

A l'époque où Mme de Staël, mariée secrètement avec M. de Rocca, dont elle n'a jamais pris le nom, — préférant porter celui sous lequel elle a acquis une si légitime célébrité — se rendit à Vienne dans un état de grossesse assez avancée qu'elle faisait passer pour une hydropisie, dont personne n'était dupe (en 1808), il revint au marquis de Bonnay que Mme de Staël avait dit : « En voyant le marquis de Bonnay, j'ai cru voir le spectre de l'ancien régime. » M. de Bonnay ne tira d'autre vengeance de cette petite saillie que par le quatrain suivant qui circula dans les salons de Vienne et fit voir à la célèbre femme que le mal dont elle se disait souffrante était connu :

Par ses écrits, par son génie,
Elle appartient à l'immortalité,
Et, jusqu'à son hydropisie,
Rien n'est perdu pour la postérité.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les Boullongne (LXVII, 238). — Le travail sur cette famille que « le Besacier » annonçait comme presque terminé, en Février 1913, est-il publié, chez qui et sous quel titre ?

Un de mes amis me dit posséder une série de renseignements sur les Tavernier de Boullongne, pour la période entre 1750 et 1820 ou 1830, date à laquelle cette famille s'est éteinte. Il ne considère pas les Tavernier de B. comme apparentés aux peintres, malgré le changement d'armoiries de ces derniers.

J. H.

—

Bourbon-Montpeyroux (LXXVII, 5). — Montperoux était une ancienne baronnie qui faisait partie de celle de Bourbon Lancy. Donnée en dot au XVe siècle à Catherine de Bourbon, avec une partie de la baronnie de Vaivre par son contrat de mariage avec Guyot de Dio.

Ces Dio Palatin, famille noble qui posséda la baronnie de Fléchères, dans la principauté des Dombes, dans l'Ain, prirent souvent le nom et les titres des Montpeyroux. On cite : Jacques de Dio, comte de Montpeyroux, vers 1597. — Noel Eléonor, marquis de Montpeyroux. — Eléonor-François, marquis de Montpeyroux, lieutenant général des armées du Roi, mestre de camp de cavalerie légère, mort en 1714. — Claude Henri de Dio Palatin de Montpeyroux, écuyer, seigneur de Montmor, lieutenant-colonel du régiment de Morte-

mart. — Claude Gustave Eléonor de Dio Palatin, marquis de Montpeyroux, né en 1713, mort en 1770. Ils portaient : *fascé d'or et d'azur, de six pièces, à la bordure de gueules.*

Est-ce que Léonce Guyot-Montpeyroux, qui fut député de l'opposition à l'Empire, dans l'arrondissement de Brioude (Haute-Loire), dans les parages des Dombes, ne se serait pas rattaché à cette famille de Montpeyroux, où le prénom de Guiot se retrouve ? C'était un terrible et ardent interrupteur, qui, après avoir combattu l'Empire, attaqua ensuite plus maladroitement le Gouvernement de la Défense Nationale et Gambetta, qui le fit arrêter le 3 février 1871. Depuis, grâce à Thiers, il fut consul de France à Buda-Pesth.

GEORGES DUBOSC.

—

G. Dargenty (LXXVI, 141). — M. d'Echerac, connu sous le pseudonyme de G. Dargenty, a été simultanément fonctionnaire, littérateur, artiste et quelque peu homme politique. Ne l'ayant connu que sous le premier de ces quatre aspects, il ne m'était pas possible d'esquisser de lui une biographie courte mais substantielle et suffisamment complète. Aussi me suis-je adressé pour cela à quelqu'un qui le touche de près ; il m'a été aussitôt répondu par l'envoi de la notice ci-après :

G. Dargenty est le pseudonyme pris en littérature et en art par Arthur-Auguste Mallebay du Cluzeau d'Echerac, né en 1832 à Guéret (Creuse) de Jean-Baptiste Mallebay du Cluzeau d'Echerac et de Louise de Champs.

Les Mallebay sont originaires de la basse Marche. Quoique leur origine remonte authentiquement au XIIe siècle, on ne les voit apparaître qu'en 1424, à propos d'une insurrection des habitants de la ville franche de Bellac conduite victorieusement par les frères Pierre et Jehan Mallebay contre Jean de Bourbon, comte de la Marche et le duc de Bavière.

Si la personne qui a posé la question dans l'*Intermédiaire des Chercheurs* désire avoir plus amples renseignements sur la famille Mallebay, il en trouvera de nombreux dans l'*Inventaire sommaire des archives départementales de la Haute Vienne antérieures à 1789*. L'introduction du premier volume dit à la page XI : Noms de famille : « Parmi « les noms de famille particuliers à la ville « de Bellac et que l'on pourrait dire autochtones, si ce mot n'emportait une idée « d'extrême antiquité, qui n'est rien moins « qu'applicable aux dénominations nées depuis le XIIe siècle, figure celui de la famille « Mallebay ».

En ce qui concerne particulièrement la branche à laquelle appartient M. d'Echerac, nous rappellerons que depuis Louis XIV, jusques et y compris Louis XVIII, presque tous ses représentants ont servi sans interruption dans la maison militaire du roi, soit dans les 200 gendarmes préposés à sa garde particulière, soit dans les gardes du corps.

Ajoutons pour mémoire que les armes de cette famille, qui sont *d'or au chevron de sable accompagné en chef de deux étoiles d'azur et en pointe d'un lion de gueules* ont été inscrites, en 1696, par d'Hozier dans l'*Armorial général*.

La famille de Champs est aussi très ancienne et tire son origine du Nivernais. La plupart de ses membres ont servi également dans la maison du roi en qualité de gendarmes de la garde particulière ou de gardes du corps.

Orphelin de bonne heure, M. d'Echerac abandonna la carrière du commissariat de la marine, qu'il avait embrassée pour satisfaire au désir de sa mère, veuve et déjà atteinte du mal qui devait l'emporter, et vint à Paris faire son droit.

C'est alors qu'il connut, au quartier latin, la plupart des hommes qui ont marqué, à notre époque, dans la politique, les lettres et la science et qu'il forma de nombreuses et solides amitiés.

Ses études de droit terminées, il entra dans l'administration de la ville de Paris, la seule qui n'exigeait pas, sous l'Empire, le serment que ses convictions politiques ne lui permettaient pas de prêter, et fut attaché au cabinet du préfet Haussmann. Sous-chef de bureau à la direction des affaires départementales en 1870, il fut emmené à l'Assistance publique par son directeur, Michel Möring, nommé agent général des hospices, après le coup d'état du 4 septembre, et chargé des fonctions de chef de personnel d'une part, et, d'autre part, de celles d'organisateur du service des hôpitaux temporaires et ambulances avec mission d'assurer l'évacuation et le transfert des blessés de la zone de combat sur les centres hospitaliers.

Après la remise en vigueur de la loi de 1849 sur l'organisation de l'Assistance publique à Paris (Juin 1871), M. d'Echerac resta dans cette administration, où il avait fait apprécier ses services, et occupa le poste de chef du bureau des secours, qu'il échangea, en Janvier 1878, contre les fonctions de Secrétaire général, lors du retour de Michel Möring à la tête de cette administration.

A la mort de ce directeur, survenue en avril 1881, le ministre de l'intérieur, M. Le-

père, voulait nommer d'Echerac, directeur de l'Assistance publique et lui en avait d'avance confié les fonctions à titre intérimaire. Un parti politique puissant voulait y placer un déporté de 1871 récemment revenu d'exil, Charles Quentin. Pendant deux mois Lepere lutta contre la faction, mais dut céder et proposa à M. d'Echerac de le nommer à l'emploi qu'il souhaiterait. Ce dernier, qui trouvait dans les lettres et les arts un aliment suffisant à son activité, refusa les bons offices du ministre et prit le poste d'inspecteur de son administration, qui lui assurait, avec une sorte d'indépendance, une liberté relative.

***

Il avait déjà collaboré, avant 1870, à la *République des lettres*. En 1872, il publiait son premier ouvrage *Le Roman d'un exilé ;* puis, lié d'amitié avec Clémenceau, il se chargeait, lors de la fondation du Journal *La Justice*, de la partie critique d'art, pour laquelle sa qualité de statuaire annuellement reçu au Salon, lui donnait toute compétence.

Ses articles, remarqués par le monde des arts, lui ouvrirent les portes de la grande revue *L'Art*, avec son journal *Le Courrier de l'Art*, qui, sous la direction de Léon Gaucher, étaient, comme importance et autorité, à la tête des publications de ce genre. Il fit, dans ces deux journaux, un nombre considérable d'articles, en même temps qu'il créa et dirigea, à lui seul, pendant plusieurs années, un petit Journal hebdomadaire de vulgarisation artistique appelé *L'Art ornemental*, destiné à stimuler et éduquer le goût des ouvriers d'art, et qui eut un réel succès dans les centres industriels.

C'est également vers cette époque qu'il publia un volume sur Delacroix, puis, un autre sur Watteau, un troisième sur le baron Gros, enfin une série de brochures, notamment sur Carpeaux, Français, etc. Il fait partie de la Commission de décoration de l'Hôtel de Ville depuis sa création (1887).

La mort de Léon Gaucher mit fin à cette longue collaboration à *L'Art* et M. d'Echerac, qui avait également collaboré au journal *Le Temps*, où il avait publié une série d'articles remarqués sur l'Assistance publique, remania et livra ce travail en volume sous le titre : *L'Assistance, ce qu'elle fut, ce qu'elle est*. Enfin il donna, en 1906, une dernière œuvre littéraire sous le titre de *Mademoiselle de Kéravon*.

L'art avait toujours attiré M. d'Echerac. Initié à la statuaire par Jean Gautherin, il avait, dès 1874, exposé au Salon le portrait de sa fille, puis successivement les bustes de Ferdinand Fabre, Clémenceau, Léon Cladel, J. A. Lafont, etc. Son œuvre est, en ce genre, très importante, et, ami fidèle autant que désintéressé, il a orné les monuments funéraires de Michel Môring, Asseline, docteur Coudereau, André Lefèvre, Salmon, Raoux, etc.

M. d'Echerac s'est également adonné à la peinture et ses études de paysages ont été fort appréciées des connaisseurs. Il a fait aussi de la céramique avec succès chez ses amis Dammouse.

***

En outre M. d'Echerac, très épris de science, et particulièrement des sciences anthropologiques, fait partie depuis 38 ans de la Société d'anthropologie ; il en était le président au moment où cette Société célébrait son cinquantenaire.

Il appartient également au Conseil de l'école d'anthropologie, et a été pendant de longues années président de l'association pour l'avancement des sciences anthropologiques.

***

En politique M. d'Echerach a toujours appartenu au parti libéral et ce fut avec la Jeunesse d'opposition à l'Empire qu'il se lia au quartier latin.

Domicilié la plus grande partie de l'année à Sèvres, il fut sollicité par les républicains de ce chef-lieu de canton d'entrer au Conseil municipal et de prendre en main l'administration de la Commune. Elu une première fois en 1886, il dut, par suite de maladie, résigner ses fonctions de maire (1889). Réélu en 1898, il occupa de nouveau ces fonctions, qu'il abandonna définitivement en 1904, lors du renouvellement des conseils municipaux.

M. d'Echerac a activement collaboré pendant toute cette période aux Journaux politiques du département de Seine-et-Oise, *Le Canton de Sèvres* et *Le Journal de Versailles*.

Bibliographie de ses œuvres.

— *Le Roman d'un Exilé*. Paris, Lemerre 1872, in-18 J.

— *Delacroix raconté par lui-même*. Paris-Rouam 1885, in-18°.

— *Le baron Gros*. Paris : Rouam, 1887, in-4°.

— *Watteau*. Paris, Rouam, 1891, in-4°.

— *L'Assistance publique. Ce qu'elle fut ; ce qu'elle est*. Paris, Steinhel, 1909, in 8°.

— *Mademoiselle de Kéravon*. Paris, Dujarric, 1906, in-8°.

— *L'Art ornemental*. Paris, Rouam, 1882 à 1885, 4 vol gr. in-4°.

P. c. c. Albert Catel.

Emile de Girardin. — Ses mariages. Sa descendance (LXXVII, 92). — La question du Bibliophile Comtois me surprend.

En 1870-71, il circulait une toute autre version acceptée de tout le monde Emile de Girardin, veuf de la charmante Delphine Gay, avait épousé, peu de temps avant la guerre, une *toute jeune* femme. Cette jeune femme quitta Paris au moment du Siège, y laissant son mari. En 1871, elle accoucha d'un enfant dont la conception remontait sans contestation possible au moment où Emile de Girardin était enfermé dans Paris assiégé et sans communication avec sa femme. Il plaida en désaveu de paternité et n'eut pas de peine à gagner sa cause.

Quelle fut la suite ? L'enfant-a-t-il vécu ? Sous quel nom ? Le divorce n'existant pas, y eut-il une simple séparation ? Je ne m'en souviens pas.

D'autre part je n'ai jamais entendu parler d'un fils d'Emile de Girardin, légitime ou non. J. V. P.

*
* *

Alexandre de Girardin, fils adultérin du célèbre publiciste fut recueilli par son père longtemps après sa naissance et lorsque celui-ci, après s'être séparé de sa seconde femme se trouva seul, Alexandre vécut alors dans la maison paternelle, s'y maria et y eut un fils. Il en fut chassé par la mort de son père et par la ruine totale qui fut déclarée dès le lendemain. Il quitta Paris et passa en Angleterre, où il est mort, il y a quelques années, après avoir connu les pires infortunes.

Abandonnée par lui, sa femme avait dû recourir au divorce pour se délivrer et faire un mariage digne d'elle. Leur enfant est mort aussi. Toute l'histoire privée d'Emile de Girardin et de sa descendance est aussi extraordimaire que lamentable. M. Ernest Daudet y a fait allusion dans ses *Coulisses de la Société parisienne.*

R.

*
* *

Notre confrère « Un Bibliophile Comtois » trouvera dans les *Souvenirs du général du Barail*, tome II, page 275, des renseignements de nature à le satisfaire.

En 1861, le général du Barail, alors colonel de chasseurs d'Afrique, reçut un mot d'Emile de Girardin lui recommandant, en ces termes, un jeune homme qui allait s'engager dans son régiment :

Monsieur le colonel, vous allez recevoir dans votre régiment, une jeune recrue à laquelle je porte le plus vif intérêt : c'est un jeune homme qui m'appartient au même titre que j'appartenais au général Alexandre de Girardin qui, pour nom, porte le prénom de son grand-père.

C'était donc bien un enfant de l'amour. Suivent d'autres détails intéressants pour notre confrère.

L. L.

*
* *

Un à côté, cette épigramme que valut à Emile de Girardin le beau « lâchage » qu'il exécuta dans la préface du *Supplice d'une femme*, à l'encontre de son collaborateur et « élagueur » masqué, Alexandre Dumas fils :

Mais Barbe-Bleue, épouvantail des femmes,
Etait plus fort que toi, mon cher auteur :
Il fit sans collaborateur,
Le supplice de plusieurs femmes.
Ah ! bien t'en prend d'être un mari parfait !
Si tu n'avais été bon pour ces dames,
On t'accuserait d'avoir fait
Seul le supplice de deux femmes.
(*Petite Revue*, 3 juin 1865).

P. c. c. P. D.

*
* *

On rencontre toujours, au Luxembourg et dans les cafés du boulevard St-Michel un grand bohême d'une extrême politesse, âgé d'une quarantaine d'années, et qui assure être le fils d'Emile de Girardin.

G. H. Maron.

—

La famille de Lingendes (LXXVI, 142). — Dans une lettre à d'Hozier du août 1770 il est dit : La famille de Lingendes est perdue pour le Forez et continue sa descendance dans le Bourbonnais et tient à la maison de l'Egonite dont le dernier vient de mourir chef d'Escadre.

Soulgé.

—

Agathe du Pré de Saint-Maur (LXXV). — Il y a une bonne généalogie de cette famille dans l'un des *Annuaires héraldiques et généalogiques* de M. Borel d'Hauterive.

Saffroy frères.

—

De Rothe (LXXVII, 46). — Voir *Intermédiaire*, T. G. 786. LXIX : 7990, LXXIV : 104. (Madame de Rothe ; Jeanne de Lavaulx de Semerecourt, troisième femme du maréchal de Richelieu. Sa descendance).

Voir également : La veuve du maréchal de Richelieu et Napoléon III. LXVIII : 574, 823. LXIX : 54, 395. 810 LXXIII : 199, 295, 407. COLLINE.

—

Miniaturiste Saint (T. G., 800; LXXVI, 48). — L'*Intermédiaire* s'est déjà occupé de cet artiste en 1875 et en 1890. Comme il se pourrait que M. Henry de Biumo n'ait pas sous la main ces deux années de notre recueil, je crois lui être agréable en résumant les réponses qui furent données à cette occasion.

Daniel Saint est né à Saint-Lô en 1777 et y est mort le 23 mai 1847. Il a exposé de 1801 à 1839 ; en 1816, il fut nommé peintre du roi et chevalier de la Légion d'honneur.

On trouve des indications sur la vie et sur les œuvres de Saint dans le *Dictionnaire* de Gabet, dans le *Livre des Collectionneurs* de M. Maze-Sencier et dans le *Dictionnaire des artistes français*, de Bellier de la Chavignerie, qui a donné la liste de ses ouvrages.

Le musée municipal de Saint Lô et le musée annexé à la Bibliothèque de Provins possèdent des miniatures de cet artiste, dont les œuvres sont estimées et dont la valeur est en général considérable. Quelques-unes de ses miniatures ont atteint dans ces dernières années plus de deux mille francs. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Il s'agit vraisemblablement de Daniel Saint, fils d'un médecin de Saint-Lô, né le 12 janvier 1778.

Le jeune Saint arriva à Paris au début de 1794 pour parfaire ses études, car sa famille le destinait au corps du génie ; mais les goûts paternels n'étaient pas ceux du fils, lequel réussit à vaincre la résistance que sa famille leur opposait et, enfin, vers l'âge de 20 ans, il entra dans l'atelier de Regnault qu'il quitta pour celui d'Augustin. J'ajoute, pour compléter cette esquisse, qu'après avoir quitté Augustin il séjourna chez Aubry et que c'est de cette époque que datent ses premiers succès, modestes toutefois. Enfin, les conseils d'un compatriote artiste, Robert Lefèvre, qui *fit exécuter à son jeune ami de nombreuses copies réduites des portraits de plusieurs membres de la famille impériale* ne nuisirent nullement à la formation artistique de Daniel Saint, et surtout, l'aidèrent à se faire connaître. Que sont devenues ces copies ? Elles auront sans doute suivi la fortune de leurs possesseurs et c'est dans la descendance qu'il conviendrait peut-être de les rechercher.

Le salon de 1804 fut un premier succès pour notre artiste et cela explique l'espèce d'engouement dont les courtisans, assez nombreux au début de l'Empire, firent montre, non pas tant pour le maître qu'il était déjà, mais bien plutôt pour flatter le goût des grands du jour.

A la veille du mariage de Napoléon et de Marie-Louise, il fut chargé de faire le portrait de l'Empereur, tâche difficile puisque ce dernier ne posait jamais, dit-on, il fallait donc profiter du moment, de l'heure, et croquer l'Empereur pendant un entretien ou au cours... d'un déjeuner. C'est peut-être ce qui fut fait. Daniel Saint s'en tira à son honneur, car au début de 1810, c'est ce portrait qui fut porté à Vienne pour être remis à celle qui quelques jours plus tard devait devenir l'impératrice des Français.

Au lendemain de ce grand succès, une cabale montée par les jaloux devait faire cesser toutes relations entre Daniel Saint et la Cour. Tout autre, eût peut-être sombré en pareille circonstance, mais notre compatriote avait mieux que le titre de peintre officiel, il avait l'art, le talent et... l'estime du public.

Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur au début du règne de Louis XVIII ; il ne semble cependant pas avoir joui de grandes faveurs à la Cour de ce roi, mais Charles X le vengea et lui permit d'ajouter quelques beaux fleurons a sa couronne d'artiste. Nul doute que le portrait dont il va être parlé ci après, ne soit le résultat d'une des nombreuses séances que lui accorda ce prince.

Daniel Saint mourut à Saint Lô, le 23 mai 1847 ; j'ai relevé au cimetière de cette ville, son épitaphe que voici, et qui, je pense, n'a jamais été publiée :

Daniel Saint,
Peintre du Cabinet du Roi,
Chevalier
de la Légion d'Honneur ;
enlevé aux Arts,
à sa famille et à ses amis,
le 23 mai 1847,
à l'âge de 69 ans.

A l'heure actuelle, les œuvres de cet artiste atteignent un certain prix. En 1914, eut lieu à l'hôtel Drouot une vente de miniatures parmi lesquelles se trouvait la suivante : « Portrait de roi Charles X en uniforme. Miniature ovale, signée à droite. Elle est montée sur une boîte en écaille et or, portant sur la gorge la marque Vachette, bijoutier à Paris ». Elle a été vendue 2.310 francs à M. Fabius, marchand, 3, rue de Provence.

Il existe des miniatures de Daniel Saint dans certaines familles Saint-Loisés ; au musée de sa ville natale, on trouve une aquarelle et quatre miniatures sur ivoire. L'une d'elles est la copie d'un portrait de Louis Aubry par lui-même Le catalogue du musée dressé par M. Gaëtan Guillot, en donne la description suivante :

Représenté en buste, tourné vers la gauche, cheveux châtains ébouriffés, grand col et cravate de mousseline blanche, gilet bleu à raies, habit gris. Costume du début de l'Empire. Miniature sur ivoire. L'original est exposé au Louvre sous le n° 645 des dessins et miniatures. Il est ovale (H. 0.132. L. 0,105). Il est signé et a été donné au musée du Louvre par Mme veuve Aubry, en décembre 1851. Il est probable que Saint, élève d'Aubry, aura copié le portrait dans l'atelier et sous les yeux du maître.

Le musée du Louvre, enfin, possède quelques miniatures de Daniel Saint.

S'il existe un catalogue des œuvres de Daniel Saint, ce que j'ignore, c'est là que M. Henry de Biumo pourrait le plus utilement se renseigner.

ROLL BALDRIC.

—

Les Tascher (LXXVI ; LXXVII, 24). — Il est certain qu'une bonne généalogie des Tascher serait intéressante à faire et à publier. Déjà dans notre tome LIII il a été posé une question à ce sujet (10 mai 1906).

SAIND-SAUD.

—

Le baron Thiers (LXXVI, 48, 173, 212, 263) — Voici un des rares exemples de nom titré sans particule sous l'ancien régime : l'état militaire de 1784, cite parmi les lieutenants-généraux, au 25 juillet 1762 : « M. le Comte Fouquet a été mestre de camp de Toulouse, incorp. Br. 1747 ».

L'habitude de placer la particule entre le titre et le nom était si générale que la Chenaye, parlant de maisons Polonaises, écrit d'abord correctement les noms sans particule. Mais dès qu'il trouve un titre, il intercale la particule : Prince de Radziwill, Prince de Zamoyski. Si au moins il avait écrit : Prince de Zamosc.....

SOULGÉ.

—

Sénac de Meilhan (LXXXII, 46, 168). — La *Gazette de France* du 19 avril 1769 nous apprend que Leurs Majestés et la famille royale ont signé le 13 le contrat de mariage du S. S. de Meilhan avec Dlle Marchand de Varennes, fille du Sr Marchand de Varennes, Maître d'hôtel du Roi.

M. L. Legrand, qui a placé en tête de son ouvrage intitulé *Sénac de Meilhan et l'Intendance du Hainaut et du Cambrésis sous Louis XVI* (Valenciennes, 1868, in-8°), la biographie la plus complète que nous possédions du personnage, nous dit que sa femme s'appelait Victoire-Louise et lui apporta une dot de 216.000 livres. Il ajoute :

Je n'aurai guère à reparler de cette pauvre femme qui semble avoir tenu peu de place dans les préoccupations de son mari. En ce temps-là se marier ne signifiait pas du tout se ranger ; le mariage n'était plus qu'une concession faite à un vieil usage, conservé on ne sait pourquoi.

Le *Journal de Paris* du 16 mai 1789, annonce la mort de Mme Sénac, « excellente et très douce personne qui adorait son mari », dit M. Legrand.

Elle lui laissait deux fils, dont l'aîné était déjà adolescent et donnait des espérances. Il ne semble pas que cette perte ait profondément affecté Sénac, car peu après nous le voyons composer une chanson pour M. de Créqui, et je ne sache pas qu'il ait interrompu un seul moment ses relations avec le monde...

Au milieu de 1790, Sénac partait pour l'Angleterre. Peut-être est-ce à ce voyage que se rapporte la mort de l'un de ses fils ; car il semble qu'il les ait perdus au commencement de la révolution française.

M. Legrand ajoute en note qu'il existe encore (1868) un membre de la famille Sénac, médecin à Vichy, qui ignore à quel degré il est parent de notre personnage. On sait que ce dernier avait un frère qui fut fermier-général.

M. Legrand suit Sénac en Italie, en Allemagne, en Russie, et je ne puis que renvoyer à son récit, qui s'étend sur les rapports du voyageur avec le prince de Ligne.

De *L'Emigré*, l'auteur dit que c'est un ouvrage à peu près introuvable en France et que le seul exemplaire qu'il connaisse appartient à M. Sainte-Beuve qui a eu la bonté de le mettre à sa disposition.

Enfin, je citerai, pour finir, cette note de la p. 98 :

Les papiers de Sénac furent laissés à l'abbé Kinzieger de Vienne et rapportés en France vers 1809 ; M. de Lévis en a publié quelques extraits. Ces manuscrits furent achetés par M. Le Couteulx de Canteleu, ils sont en ce moment, une partie entre les mains du descendant de ce dernier et une autre partie entre les mains de M. le vicomte Du Manoir. C'est de là qu'on a tiré la correspondance inédite de M. de Créqui avec Sénac.

DE MORTAGNE.

* * *

Hélas ! une question à laquelle il n'a pas encore été répondu a déjà été posée sur la descendance de Sénac de Meilhan : LXVIII : 8. Puisse, cette fois, le prince Cantacuzène se montrer plus heureux ?

C.

* * *

Il n'y a pas que les *Mémoires* de Tilly qui ont attaqué un peu Sénac de Meilhan, Restif de la Bretonne, dans *Monsieur Nicolas* a également cité ses mauvaises mœurs. La *Correspondance* de Grimm cite un poëme lubrique de lui, imprimé en 1775 et dont on se refuse à transcrire le titre. Sa femme était une demoiselle Marchant, qui mourut en 1789 ; Sénac de Meilhan l'adorait, dit Mme de Créquy, qui fut si longtemps la vieille amie de cet homme politique « un des plus fertiles en idées et les plus originaux du XVIIIe siècle, dit Sainte-Beuve ». Son frère, le fermier général, avait épousé une demoiselle Barray, fille d'un receveur de rentes, et c'est en s'adressant à elle, qu'il aurait prononcé ce mot fameux, souvent répété : « Je vous permets tout, hors les princes et les laquais ». Sa femme n'en crut rien, et prit le comte de La Marche, dit Grimm, aujourd'hui prince de Conti.

Sur Sénac de Meilhan, les deux études de Sainte-Beuve, qui l'aimait fort, sont toujours à retenir dans les *Causeries du lundi*. T. X. et aussi l'étude sur Madame de Créquy, dans le Tome XII, où il analyse si finement *L'Emigré*, qu'il n'avait pas pu tout d'abord se procurer.

Avoir encore sur cette physionomie originale : la *Notice* du duc de Lévis, en tête de *Portraits et caractères* du XVIIIe siècle ; un *Essai bibliographique* sur Sénac de Meilhan en 1803 ; Les *Lettres choisies* de Mme de Créquy ; la notice de M. de Lescure, en tête des *Œuvres choisies* de Sénac de Meilhan ; *Les considérations choisies*. précédées d'une notice et suivies de commentaires par F Caussy en 1905 ; *Sénac de Meilhan et l'Intendance du Hainaut* par L. Legrand en 1868, et *L'Emigré*, le très curieux et très rare roman, paru en 1794 et republié par Stryenski et Fr. Funck-Brentano, en 1904.

GEORGES DUBOSC.

* * *

L'histoire de Marseille, de Méry, et *des rues de Marseille* d'Augustin Fabre peuvent apporter une légère contribution à la demande formulée par notre confrère Charles Adolphe Cantacuzène sur la personnalité de Sénac de Meilhan qui fut, de 1773 à 1775, deux ans à peine, intendant de Provence en remplacement de M. de Montyon.

La ville de Marseille possède deux voies qui portent le nom de cet intendant : les Allées de Meilhan, et la rive Sénac qui aboutit au haut des allées de Meilhan. Ce double honneur, échu à un magistrat, en somme assez médiocre, qui n'a fait que passer en Provence où il fut remplacé par le premier Président du Parlement d'Aix, des Gallois de la Tour, lui est échu parce qu'il a eu la chance d'apporter une heureuse solution à la question intéressante pour les Marseillais d'alors, de la promenade qui devait supprimer la Porte des Fainéants et celle des Capucines pour transformer les terrains en promenade.

Gabriel Sénac de Meilhan, né à Paris, en 1736, fils du premier médecin de Louis XV était intendant de Provence au moment où se débattait devant le Conseil municipal de Marseille — 17 Mars 1773 et 6 Mai 1774 — l'affaire de la promenade. Marseille avait obtenu du roi de faire accorder à la communauté, à compter du 1er janvier 1773, une remise annuelle de 25.000 livres sur l'augmentation du prix du sel, à condition d'employer cette remise à des

ouvrages d'utilité publique. Sénac de Meilhan favorisa de tous ses moyens l'emploi de la remise sur le sel à l'établissement du cours qu'on désignait alors sous le double nom des Capucines et des Lyonnaises.

Aussi de Marin, alors Maire de Marseille, se fit l'interprète des sentiments de ses concitoyens en proposant au Conseil Municipal, le 8 Avril 1775, de donner le nom de Meilhan à ces allées qui faisaient les délices de marseillais « perpétuant le souvenir du respectacle magistrat à qui ils le doivent ».

Les allées de Meilhan furent terminées en 1775 et Grosson dans son si documenté *Almanach historique de Marseille*, 1776, page 308, indique que la Municipalité fit placer deux tablettes de marbre aux angles de l'île des maisons qui sépare ces deux avenues et l'on y grava cette inscription : *Allées de Meilhan. MDCCLXXV.*

On sait qu'en 1755, à l'âge de 19 ans, Sénac de Meilhan adressa des vers de sa composition à Voltaire qui lui répondit avec plus de politesse que de vérité : « Si Monsieur votre père est le favori d'Esculape, vous l'êtes d'Apollon. C'est une famille pour qui je me suis toujours senti un profond respect en qualité de poète et de malade. »

Sénac de Meilhan est l'auteur des *Mémoires d'Anne de Gonzague*; des *Considérations sur la richesse et le luxe*;des *Considérations sur l'esprit et les mœurs*, de la *Galerie des Etats généraux* ; *des principes et des causes de la Révolution en France :* Ouvrages qu'on trouve à la Bibliothèque de Marseille mais qui paraissent y être très rarement consultés.

Les allées de Meilhan prirent le nom de Champ du 10 Août en 1793, on leur rendit le nom de Meilhan au commencement du XIXe siècle. On ne possède pas dans les notices historiques de Provence des notes sur la situation de famille de Sénac de Meilhan.

Ain PAILHÈS-COMMINGES.

—

Lettres... et contes de ma chaumière (LXXV ; LXXVI, 414). — J'avais sous les yeux l'édition originale en posant la question : Je la reprends. Le titre est bien « Lettres *de* ma chaumière » et non : Lettres *à* ma chaumière, ce qui ne signifierait rien. Paris, A. Laurent, éditeur. Librairie de la Presse, 8, rue Taitbout, 1886 ; in-12, de 434 p.

Il est possible que, paru dans les derniers mois de 1885, le volume ait été antidaté.

En comparant l'édition originale des « Lettres » aux « Contes » on s'aperçoit, en effet, que le volume a été complètement remanié. Les « Lettres » comprenaient vingt et une nouvelles, alors que les « Contes » n'en contiennent que quatorze. Neuf seulement sont communes aux deux recueils : « Ma chaumière, la « Mort du père Dugué, la Justice de paix, « le père Nicolas, la Mort du chien, Agro-« nomie, L'enfant, Histoire de ma lampe, « Paysages d'automne ».

« Le père Nicolas », en passant dans les *Contes* a eu son titre légèrement modifisé: « Hé ! père Nicolas ».

Les *Lettres* comptaient douze nouvelles qui ont disparu des *Contes*: « Le tripôt aux « champs, la bonne, les eaux muettes, le « petit mendiant, le crapaud, un poète « local, veuve, la chasse, la table d'hôte, « la guerre et l'homme, tête coupée, le « duel de Pescaire et de Cassaire », remplacées par ces cinq autres : « la confes-« sion de Gibory, la tristesse de maît' Pi-« tault, avant l'enterrement, l'oiseau sa-« cré, l'homme au grenier »

Les deux ouvrages sont assez dissemblables l'un de l'autre pour ne faire nullement double emploi.

PIERRE DUFAY.

—

Une héroïne parisienne en 1870 ; Madame de Sienne — Brada LXXVII, 43). — Brada n'est pas le nom d'un homme ; c'est le pseudonyme de la comtesse de Puliga, l'auteur de plusieurs romans, édités chez Plon, et dont les plus connus sont : *Leurs Excellences* et *Madame d'Epône*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les armoiries de la famille allemande de Cramm et celles de la Maison de France sont-elles identiques ? (LXXVI, 50, 365 ; LXXVII, 62, 170). — La question paraît tranchée quant aux armes de Cramm,qui diffèrent, comme émaux et comme métaux, de

celles des Bourbon de France (branche royale).

Mais le principe de la propriété des armes se trouve être remis en question, et il n'est pas inutile de rappeler ici :

1° que les Bourbon ont eu plusieurs écussons différents: leurs anciens sceaux présentent non seulement des variantes mais des dissemblances absolues ; plusieurs branches n'ont jamais porté les fleurs de lis (ou crapauds selon quelques-uns).

2° que des armoiries identiques ont été souvent portées, et cela très anciennement, par des familles totalement étrangères les unes aux autres. De courtes recherches dans la série des pièces simples (fasce, sautoir, croix, chef, pal) démontreront le fait.

3° que les principaux serviteurs des grandes maisons portèrent non seulement la livrée, mais l'écusson même de leur maître. Un des exemples typiques de cet usage, qui accompagna quelquefois d'autres usurpations, est celui des Saulx-Tavanes, dont l'origine, beaucoup plus modeste que n'a dit d'Hozier, ressort des travaux de M. d'Arbaumont.

4° que le héraut d'armes n'avait pas qualité pour modifier l'usage, par une famille, d'armoiries dont la possession d'état était anciennement prouvée, ni pour en rechercher l'origine.

5° quant aux villes, c'est seulement à dater des *chartes* que quelques *communes* prirent un sceau (qui n'était pas un écu militaire) dont le meuble caractéristique entra, plus tard, dans un écu. Cet abus s'étendit au XVII° siècle, où d'Hozier, fermier des armoiries, mais aussi mauvais héraldiste que mauvais généalogiste, enregistra jusqu'à de prétendues armoiries de villages. Si le bourg de Montcenis en Bourgogne *porte* les armes de France, c'est tout simplement que c'était, comme beaucoup d'autres, une chatellenie royale

CHAROLOIS.

—

Ex-libris à identifier : Haute Mer Saint-Michel (LXXV). — Cet ex-libris appartient à la famille Peyssonnel (de Provence) dont il porte les armes et les devises.

Dr EUGÈNE OLIVIER.

—

Médaille à identifier. — Cardinalis Brancacius (LXXVII, 27). — Il ne s'agit pas d'un cardinal de la famille de Brancas, mais de la famille italienne des Brancaccio. Ce prélat qui était évêque dans le Napolitain fut créé cardinal par Urbain VIII en 1634. Pourvu ensuite d'évêchés divers, il mourut en 1675 cardinal évêque de Porte et sous-doyen du Sacré-Collège.

La médaille a été frappée à l'occasion de son élévation au Cardinalat. Je ne saurais rien dire sur le nom du graveur. Je sais seulement qu'il n'est pas dans la liste des graveurs pontificaux. Dr A. B.

—

Tapisseries dites « Verdures » (LXXVI ; LXXVII, 28). — M. Louis Braquenié, dont je parle d'autre part (1), veut bien, en ce qui concerne les verdures, m'adresser les renseignements suivants :

Les verdures étaient, lorsqu'on les fabriquait dans toute la France, des marchandises très courantes répondant au besoin qu'on éprouvait d'atténuer la froidure des murs alors que les procédés de chauffage étaient très restreints. C'était le seul tissu un peu chaud, l'étoffe d'ameublement n'existant pas encore.

Les verdures n'ont pas d'histoire car on les exécutait avec les éléments dont on disposait, des bandes pouvant se raccorder pour obtenir la mesure désirée et plus ou moins bien dessinées suivant qu'une main plus ou moins habile exécutait les modèles. Les verdures, qu'elles soient de Flandre ou d'Aubusson, se ressemblent comme dessin et c'est par les coloris et les matières qu'on les distingue. Quelques cartes avaient leurs bordures spéciales ; celles d'Audenarde sont toujours ou à peu près les mêmes.

Enfin on ne pouvait supposer, à l'époque où l'on faisait des verdures, qu'on les tiendrait, un jour, pour objets de grand luxe et ceux qui les commandaient, alors, à des prix infimes, seraient surpris s'ils pouvaient connaître les prix auxquels monte aujourd'hui la moindre loque qu'ils eussent jetée simplement aux chiffons.

On trouve des verdures moins communes et plus intéressantes comme dessin et comme exécution ; elles étaient commandées par des gens au goût plus délicat et plus éclairé.

Beauvais a fait, à un moment donné, des verdures remarquables comme com-

(1) Voir LXXVII, 65.

position ; Boucher et Oudry avaient esquissé les modèles ; elles étaient agrémenmentées d'animaux et quelquefois, d'un ou deux personnages.

J'en ai une entre les mains dont le paysage est merveilleusement exécuté et fort bien agrémenté et dans laquelle la louve allaite Romulus et Rémus. Ce sujet est fort bien traité et l'on regrette presque de le voir noyé dans une grande verdure si intéressante, cependant.

P.c.c. EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

La dentelle de Montmorency (LXXVI ; LXXVII, 131).— Il fut un temps où le point de Paris existait ; des centres de fabrication de dentelles s'étaient formés à Langres, Gisors, Villiers-le-Bel et Montmorency.

Plus de 10 à 15.000 dentellières ont jadis travaillé dans ces régions. Mais ceci se passait sous Louis XIII ; la dentelle qu'on portait à cette époque était fabriquée dans l'Ile de France, après des édits somptuaires de 1633, interdisant l'emploi des dentelles d'Italie. Les Espagnols eux-mêmes venaient y faire des achats. Les premières barbes ont été faites en point de Paris : qui le sait aujourd'hui ?

Remarquons cependant que cela date de trente ans avant Colbert, et d'environ cinquante ans avant la vogue de la fabrication d'Alençon. Les points d'Argentan, d'Alençon, de Bruges, d'Angleterre qui lui ont succédé et qui l'ont probablement imité, sont seuls connus.

Peut être ne reste-t-il plus aujourd'hui un seul exemplaire de dentelle de Montmorency. Sic transit...

ALDE.

—

La prononciation des noms latins en us sous Louis XIV (LXXVI ; LXXVII, 129). — Cette question est complexe, comme toutes les questions d'histoire de la prononciation, sur lesquelles, ne pouvant plus entendre nos aïeux, nous devons nous contenter soit d'inductions tirées de faits clairsemés et parfois contradictoires, comme les rimes des poètes, comme la graphie, souvent approximative, des passages d'auteurs qui ont voulu figurer le parler populaire, soit d'indications, bien incomplètes, gauchement données souvent, et souvent aussi en désaccord entre elles, fournies par les grammairiens soucieux d'enseigner à leurs contemporains le bon usage. Les livres à consulter sont l'ouvrage de Thurot. *La Prononciation française depuis le commencement du* XVIe *siècle d'après les témoignagnes des grammairiens* (1881), qui reste le livre capital sur ce sujet, et le savant travail, plus limité dans son objet, de M. Rosset, *Les origines de la prononciation moderne étudiées au* XVIIe *siècle* (1911) ; auxquels il faut joindre les chapitres relatifs à la prononciation dans les volumes successifs de l'*Histoire de la langue française* de M. F. Brunot. Il en ressort que, pour la prononciation des consonnes finales comme sur bien d'autres points, des tendances diverses se mêlaient et se heurtaient dans l'usage très peu unifié du XVIIe siècle ; en gros, une tendance spontanée, populaire, à ne plus faire entendre ces consonnes, et une tendance des milieux plus ou moins lettrés, dont le parler est toujours plus influencé par l'écriture, et l'était aussi par la prononciation scolaire des langues anciennes, à les faire entendre au moins dans un certain nombre de cas. D'une façon presque générale, les finales *p*, *t*, *s*, étaient devenues muettes au XVIIe siècle, et elles le sont, le plus souvent restées depuis ; cependant, elles étaient prononcées, ou ont recommencé à l'être, dans des mots du vocabulaire savant, donc peu soumis à l'usage populaire, surtout dans ceux qui se sont introduits par emprunt aux langues anciennes ou étrangères. Parmi ces mots se trouvait les mots latins en *us*, comme *papyrus*, *chorus*, *omnibus*, etc ; mais c'est surtout au cours du XVIIIe siècle que la prononciation de l'*s* y a été déclarée obligatoire par les grammairiens ; au XVIIe siècle il y avait hésitation entre les deux tendances, et les poètes en profitaient, comme ils le faisaient dans le cas des rimes en *er* dites normandes, pour se donner plus de liberté. Dans les vers cités de Racine, il est bien probable qu'on ne faisait sonner l'*s* ni de *refus* ni de *Burrhus*. M. Rosset cite un exemple de Montfleury où *argus* rime même avec *affût* au singulier ; il est évident que là, l'*s* est muet, aussi bien que le *t*.

Chose curieuse, en laissant ainsi muette, par obéissance à une tendance spontanée de la prononciation populaire française l'*s* finale de mots latins, on rejoignait la

vieille prononciation populaire latine, dans laquelle, le fait est prouvé par des inscriptions où cette lettre manque, par des particularités bien connues de la métrique des poètes latins archaïques, et attesté d'ailleurs par les écrivains anciens, l'*s* finale était muette après les diverses voyelles, particulièrement après *i* et *u*.

Ibère.

***

Cette question me semble rentrer dans celle de la rime et de l'orthographe. Les mots tels que *refus*, *Rufus*, *Burrhus*, etc., constituent ce qu'on appelle des rimes normandes, qui ne sont tolérées qu'en raison du petit nombre de rimes à consonne finale sonore avec ou sans consonne d'appui ; mais la consonne finale sonore a toujours plus d'importance que la consonne d'appui, et par exemple, *Amadis* rime encore mieux avec *fils* qu'avec *paradis*. Cela résulte de la définition même de la rime.

Il faut donc éviter de faire rimer les mots en *as*, *ès*, *is*, *os*, *us*, etc., dont la lettre finale se prononce avec ceux où cette lettre ne se prononce pas, et l'on a tort d'accoupler des rimes comme *coutelas* et *Pallas*, *Xerxès* et *succès*, *prix* et *Lycoris*, *Chrysis* et *assis*, *Atropos* et *repos*, *Vénus* et *nus*, etc. De pareilles rimes nous forcent à prononcer *coutelass*, *success*, *priss*, *assiss*, *reposs*, *pieds nuss*, « même si nous ne sommes pas Marseillais et habitant de la Cannebière », comme le fait si humoristiquement remarquer Théodore de Banville.

En ce qui concerne la prononciation des noms latins en *us*, je ne suis pas aussi sûr que paraît l'être H. C. M., que sous Louis XIV on ait dit, sur la scène, *Burrhu* (Burrhus) pour avoir le même son final que dans *refus*, pas plus que *Brutu* (Brutus) avec *vertus*, *Ru* (Ruth) avec le verbe *mourut*, ou qu'un comédien de cette époque eût prononcé *Vénu* (Vénus) dans les vers suivants :

Le faune, haletant parmi ces grandes dames,
Cornu, boiteux, difforme, alla droit à Vénus ;
L'homme-chèvre ébloui regarda ses pieds nus.

Puisque le phonographe, enregistreur et reproducteur de sons, n'existait point du temps de Racine et que nous ne pouvons par suite savoir de façon certaine comment, dans les cas de l'espèce, la Champmeslé et les demoiselles de Saint-Cyr prononçaient les mots latins en *us*, je demande comment les acteurs de la Comédie-Française tranchent aujourd'hui la difficulté.

Nauticus.

***

La question d'H. C. M. m'encourage à... poser un problème de même nature : les lettres du XVII[e] et XVIII[e], émanant de personnes de qualité, sont parfois ortographiées de façon à laisser croire que leurs auteurs écrivaient comme ils prononçaient. Je pensais que cela pourrait donner une indication sur la prononciation, mais ne risquerait-on pas de prendre une prononciation toute locale pour une règle générale ? Y avait-il du reste une règle générale ? aujourd'hui encore... Le temps n'est pas si loin où un excellent gentilhomme, le jour de sa réception au Jockey, demanda au valet de pied « *garçonne*, a quelle heure la table d'*hotte* ? » il faudrait réunir un grand nombre de lettres dont l'orthographe dénote une habitude et non un oubli, provenant de gens instruits et sortis de leur province. H.C.M. pense-t-il que cette collection fournirait un indice ?

S. R.

Pecca fortiter (LXXVII, 6). — La fameuse expression si souvent jetée à la tête de Luther, se trouve à la fin d'une lettre écrite à Mélanchthon, de la Wartbourg, le 1[er] août 1521. Luther répond à des questions sur le péché et la grâce, que nous n'avons plus : (Enders, *Luthers Briefwechsel III*, 208).

Si tu es un prédicateur de la grâce, prêche une grâce (c'est-à-dire un pardon) réelle et non imaginaire ; si la grâce est réelle, elle enlève un péché réel et non imaginaire : Dieu ne sauve pas des pêcheurs imaginaires. *Sois pécheur et même un fort pécheur*, mais crois et te réjouis encore plus en Christ qui est le vainqueur du péché, de la mort et du monde. Nous pécherons tant que nous serons ici-bas Cette vie n'est pas la demeure de la justice, mais nous attendons, dit St-Pierre, de nouveaux cieux et une nouvelle terre où la justice habite. Il suffit que, par les richesses de sa gloire, nous reconnaissions l'agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde ; le péché ne pourra nous séparer de lui, quand même nous commettrions mille paillardises ou meurtres en un seul jour.

Penses-tu qu'en un tel et si grand agneau nous ait été offerte une rédemption au rabais pour nos péchés?

Prie fortement, car tu es un très fort pécheur.

Il est facile, pour tout esprit non prévenu, de voir que ce que Luther veut faire comprendre à son ami, c'est que la grâce, le pardon de Dieu, effacent *réellement tous les péchés, même les plus nombreux et les plus énormes*. En un mot la grâce de Dieu est illimitée et offerte au plus grand comme au plus petit pécheur. Luther, cela tombe sous le sens de quiconque lit sans prévention des paroles qu'il est si facile de détourner de son intention, *ne recommande nullement* de pécher fortement, mais veut dire ; quand même tu serais un très grand pécheur et que, par impossible, tu aurais commis en un jour mille paillardises ou meurtres, la grâce de Dieu en Jésus-Christ, agneau sans tache offert pour notre rédemption, *est encore plus grande*.

N. Weiss.

—

Etant donné (LXXVI; LXXVII, 72). — Depuis 1901, les tolérances grammaticales sont nombreuses. Et il suffira à M. J. V. P. de prendre un *Dussouchet* d'après 1901, pour se convaincre qu'il est parfaitement loisible de faire l'accord au petit bonheur, pour certains participes passés comme *ci-inclus*, *ci-joint*, *étant donné*, *excepté*, *passé*, *vu*, etc., quand ils sont placés *avant* le nom, mais que l'accord est de rigueur quand ces mots sont placés après le nom.

Henri Sebban.

—

Le héraut d'armes de Murcie (LXXIII ; LXXVII, 122). — La réponse déjà donnée à cette question aurait elle donc échappé à la « Bibliothèque de Bourges » ? LXXIII, 508. P. D.

—

Les Mœurs de mon temps 1870-1870 par Maxime Du Camp (LXXVII, 47). — Le tome LXXIII de l'*Intermédiaire* représente le 1er semestre 1916. Il n'y a donc pas bien haut à remonter pour trouver la réponse (col. 360) à cette question qui avait été posée en termes presque identiques (col. 192).

P. D.

—

Elévatrice (LXXVI, 243 ; LXXVII, 33, 77). — Ce n'est pas élévatrice, c'est *levatrice*, le mot italien pour *sage femme*. Marie de Médicis a demandé : « Qu'est-il de la *levatrice* que l'on m'a montrée hier ? » Le mot a été mal compris ou mal répété. E. M. P.

***

Marie de Médicis en disant : — Qu'est-il de l'*Elévatrice* que l'on m'a montré hier ? se servait simplement du mot « *levatrice* », de sa langue maternelle, qui signifie encore aujourd'hui : *accoucheuse*, sage-femme.

Nauticus.

—

Postaliser (LXXV ; LXXVI, 274 ; LXXVII, 32). — « Postaliser » ne signifie pas simplement « envoyer par la Poste » mais « envoyer par la Poste ce « qui aurait pu être envoyé autrement, « par télégraphe par exemple ». Ainsi un télégramme, adressé à quelqu'un qui habite à plusieurs kilomètres d'un bureau de poste, est « postalisé » à partir de ce bureau si l'expéditeur ne paye pas les frais d'« express ». C'est l'Administration, et non le Public, qui « postalise », de même que le Parquet « correctionnalise » un délit qui aurait pu être jugé par le Jury.

P. Hendlé.

—

Protocole mondain. Comment appeler les officiers ? (LXXV ; LXXVI ; LXXVII, 79). — C'est par erreur que notre collaborateur Pelleport dit que les annuaires réservent les titres nobiliaires aux généraux, *colonels* et *lieutenants colonels*. Le décret du 23 décembre 1830, encore en vigueur, n'attribue le droit de mettre un de ces titres sur les états de service, « qu'aux officiers généraux ayant justifié de la légitime possession de ce titre et de sa transmission régulière par la production des lettres patentes, décrets de confirmation, arrêtés d'investiture ou par tous autres actes établissant leurs droits d'une manière indiscutable. »

On ne trouverait pas dans les annuaires officiels un seul colonel ou lieutenant-colonel, même portant les plus grands noms de France qui soit désigné par son titre. Ainsi le dernier annuaire paru, celui de 1814, désigne ainsi le colonel du 155e d'infanterie : de Mac-Mahon de Magenta, sans le titre de duc. Son frère, colonel du 35e, est simplement de Mac-Mahon, sous le nom de pure courtoisie pour un cadet, de Magenta.

Dans la cavalerie le colonel de Clermont-Tonnerre n'est pas davantage désigné par son titre. ARDOUIN-DUMAZET.

—

Les fleuves ne remontent pas vers leur source (LXXVI, 51 ; LXXVII, 68, 123). — En citant la phrase de Xéniade, j'avais eu simplement pour but d'établir que l'image qu'elle emprunte était fort ancienne et ne datait pas seulement de la Restauration. Quant au point de savoir si la phrase attribuée à Royer-Collard présente une signification analogue ou contraire à celle qu'entendait le maître de Diogène, il faudrait pour cela être auparavant renseigné sur les circonstances dans lesquelles elle a été prononcée.

A propos de Royer Collard, j'ai été surpris de voir M. Pietressac traiter cet homme politique de « libertaire ». A mon humble avis, cette épithète doit être réservée aux partisans de l'abolition de toute loi et de tout gouvernement ; aussi Royer Collard serait il fort scandalisé s'il pouvait revenir sur cette terre, de se voir mis dans le même sac — si j'ose m'exprimer ainsi — que des anarchistes tels que feu Almereyda et M. Sébastien Faure. Il faut supposer que ce n'est qu'un simple *lapsus calami*, et que notre confrère aura voulu écrire « doctrinaire » ou « libéral ».

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Kevelaer (image pieuse) (LXXVI, 340 ; LXXVII, 67). — L'image décrite par le collaborateur L. C. doit être tout simplement une image religieuse représentant la Vierge miraculeuse honorée depuis 1642 dans l'église de Kevelaer ou Kevelaar, et bourg de la Prusse rhénane dans le pays de Gueldre, près la frontière hollandaise, lieu de pèlerinage célèbre.

Henri Heine, dans son *Buch der Lieder*, a publié une de ses poésies les plus touchantes sous le titre de *die Wallfahrt nach Kevlaar* (le Pèlerinage à Kevelaer) ; le sujet de ce petit poème lui avait été inspiré par une histoire d'amour malheureux survenu à l'un de ses camarades d'enfance de Dusseldorf, qu'il suppose avoir accompli ce pèlerinage pour obtenir la guérison de son cœur malade, et que la Vierge miraculuse exauce en le rappelant à Dieu.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Voir dans les *Nocturnes* d'Henri Heine le poème intitulé le *Pèlerinage à Kevlaar*.

Lève-toi, dit la mère à son fils, nous irons à Kevlaar.. Les bannières de la croix flottent au vent, les saints cantiques retentissent, c'est à Cologne, sur le Rhin, que passe la procession.

Kevelaer et Kevlaar sont sans doute des orthographes différentes du même monastère, que situe l'élégie de Henri Heine, « prussien libéré », mais fils attendri d'une Allemagne que l'on ne voulait voir, jadis, d'après lui, qu'avec des conceptions romantiques.

Cependant, dans *Germania*, le poète contait qu'il avait vu, dans un rêve, l'avenir de l'Allemagne et qu'il en avait été effrayé. Il est curieux, aujourd'hui, de citer ces deux strophes :

Je pense encore avec dégoût aux nausées que me donnaient les maudites odeurs de ce maudit avenir : c'était comme un mélange de vieille choucroute *et de cuir de Russie.*

Quelle horreur, ô mon Dieu que les parfums qui s'élevèrent, c'était comme si l'on eût vidé, à la fois, les trente-six fosses qui forment la confédération germanique.

Qu'eût dit Henri Heine de l'Allemagne d'aujourd'hui ? PAUL GINISTY.

—

Le Balai et le Manche (LXXV, 371 ; LXXVI, 227). — L'un de nos confrères assure que les derniers omnibus de modèle suranné qui aient sillonné les rues de Paris furent ceux des lignes *Pigalle-Halle-aux-Vins* et *Saint-Jacques-Rochechouart*. Ne serait-ce pas plutôt la fameuse ligne *Panthéon — Place-Courcelles*, qui suivait un itinéraire si capricieux et si interminable que les mauvais plaisants prétendaient que « cet omnibus promenait ses voyageurs autour de toutes les p....tières de Paris pour les amener à une place qui n'existe pas » ?

Dans tous les cas, la ligne *Panthéon — Courcelles*, qui a eu la gloire d'être célébrée par Courteline dans une revue très-spirituelle donnée au *Grand Guignol* en 1900, est bien la dernière qui ait possédé des omnibus hippomobiles, et je me souviens qu'à son dernier voyage, — il y a sept ou huit ans — la dernière voiture fut envahie à son départ du Panthéon par une bande de rapins et d'étudiants, qui accomplirent une dernière fois le tra-

jet légendaire en honorant sur tout le parcours d'une chaleureuse et bruyante apothéose ce dernier survivant d'une époque disparue.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Fromage petit Suisse ou de Neufchâtel (LXXVII, 48) — Les fromages de Neufchâtel-en-Bray sont connus depuis le moyen-âge. Dans les comptes de l'Abbaye de St-Amand à Rouen, en 1543, on trouve cité : « un grand fromage de Neufchatel, onze sous ». Champier, Charles Estienne et l'abbé de Marolles, dans une longue liste des fromages, publiée en note d'une de ses traductions de Martial, citent les fromages de Neufchatel qu'on appelait jadis des *angelots* et des bondes. L'abbé de Marolle signale même à part les *Cœurs de Bray* et de *Gournay*, faits avec de la crème pure.

Ce sont ces fromages à la crème ou double crème, auxquels on a donné, surtout à Paris le nom de « *petit suisse* », peu employé en Normandie Pour les fabriquer on recharge le lait, de crême pure, puis on le coagule On le moule en petits cylindres, enveloppés de papier léger, qu'on expédie ensuite dans des boîtes en bois

Les fromages à la crème sortent surtout de deux fromageries bien connues : Pommel à Gournay, et Charles Gervais et fils, à Ferrières. De là les noms de *Gournays*, de « *petits Gervais* », de *double creme*. donnés à ces fromages à la crème, que fabrique aussi la maison Godbout, à St-Waast d'Equiqueville.

Les fromages de Neufchâtel en général, qui, comprennent les genres dénommés : *bondes*, *bondarts*, *bondes fines*, *demi sel*, *carrés*, *gros Gournays* se fabriquent particulièrement dans l'arrondissement de Neufchâtel : à Bouelles, Mesnières, Nesle-Hodeng, Neuville Ferrières, Saint-Martin-l'Hortier, Vieux Rouen, Gournay, La Feuillie, Roucherolles-en-Bray, Serqueux.

On en fabrique aussi dans l'Eure, à St-Aquilin de-Pacy. Parmi les variétés de Neufchatel, citons encore le « *Mignot* » et le « *Malakoff* ».

A ce nom de « petit Suisse » qui semble indiquer une origine étrangère, si on veut employer une désignation plus locale, pourquoi ne pas dire : un « petit Gournay » ou un « petit Gervais », un petit Pommel, ou un « petit normand » si on veut différencier ces petits fromages de luxe, des marques plus populaires du fromage de Neufchâtel, du *bondon* ordinaire ?

GEORGES DUBOSC.

***

A l'appui de l'observation de notre collègue, je puis dire que, pendant un assez long séjour que j'ai fait en pays vaudois, j'ai essayé de me faire servir du « petit-suisse » de Suisse même. On m'a donné une mixture qui n'était qu'une grossière imitation de nos crêmeux petits « Gervais », qui ne leur ressemblait que comme la margarine ressemble au beurre; l'aspect extérieur y était : la forme, la bande de papier portant le nom (ou plutôt un nom) imprimé en bleu, mais c'était tout.

J'ai aussi trouvé du Camembert, du Brie et du Pont-l'Evêque, mais, comme disait mon compagnon, c'était « de la fausse imitation ! » et nous avons dû nous rabattre sur le délicieux Emmenthal autochtone.

Un de mes amis, qui était consul, a signalé cette contrefaçon à un fabricant français en lui envoyant les étiquettes des pseudo camembert et des pseudo-brie ; il a reçu, comme remerçiement, un échantillon authentique et nous avons pu l'expertiser ensemble à la suite d'un fameux déjeûner, comme on en faisait *in illo tempore*.

P. J.

—

Le premier sous-marin. Le Torpedo de Fulton (LXXII ; LXXIII ; LXXIV ; LXXV). — *The Ilustraded London News* du 27 août 1910 a publié la photographie d'un sous-marin avec cette légende :

Un monstre des profondeurs : un mystérieux sous-marin ancien trouvé à la Nouvelle Orléans.

Au cours d'opérations de dragage à la Nouvelle-Orléans on a trouvé la coque d'un ancien sous-marin. Elle mesure environ seize pieds de long, cinq pieds de profondeur et quatre pieds de large ; elle possède deux ouvertures dant l'une suffisante pour le passage d'un homme, un arbre de propulsion à l'extrémité resserrée ainsi que les restes de deux nageoires, mais les lames du propulseur et la machine motrice ont disparu.

Il date propablement de l'époque de la

guerre civile américaine, car il est admis que les Confédérés possédaient deux sous-marins D'aucuns ont supposé qu'il datait de la guerre franco-anglaise de 1815.

GASTON HELLEVÉ.

—

Les cheveux blancs de Marie-Antoinette. Les cheveux qui blanchissent bruquement (LXXII à LXXIV; LXXV, 382). —

... Qui penserait qu'un tel homme (Hyacinte de Corriol, avocat, né à Digne, en Provence, en 1705) eût dû rencontrer, dans le cours d'une vie qui fut toujours heureuse et tranquille, un de ces instants tristes et fâcheux, à l'influence desquels la philosophie n'eut jamais rien à opposer ? Il avait été nommé par le Roi premier Consul de Digne en 1746 ; et c'est dans le cours de la même année que l'irruption des Allemands en Provence jeta le trouble et l'épouvante dans ces quartiers.

Le service de l'approvisionnement pour un corps d'armée considérable cantonné dans cette petite ville et ses environs, ne se faisait pas assez vite au gré du général qui y commandait ; mais ce n'était pas la faute du consul. Ce commandant, inquet sans doute pour raison d'une position ou désavantageuse ou pénible, fit à Corriol une de ces querelles ordinairement plus familières à cette nation alors ennemie, qu'à celle qu'il avait sous ses ordres en Provence.

Les termes durs et déplacés ne furent pas épargnés dans cette scène désagréable. Corriol rentre chez lui comme en triomphe, accompagné des personnages les plus notables de la ville et des militaires même les plus qualifiés, qui tous plus mortifiés encore que lui, firent de leur mieux pour le tranquilliser et le consoler de l'impression qu'avait pu faire sur lui un procédé si déplacé et peu fait pour un homme de son mérite, et moins encore pour un administrateur irréprochable.

C'était le soir, il se couche et s'éveille le lendemain matin avec la barbe, les sourcils, les paupières, la juste moitié enfin de tous les cheveux de son corps, blanche comme neige, l'autre moitié n'ayant rien perdu de sa couleur naturelle et étant toujours demeurée noire...

(*Dictionnaire de la Provence et du comté Venaissin*, tome IV, p. 425 ; à Marseille, de l'imprimerie de Jean Mossy, père et fils, imprimeurs du Roi, de la marine et libraires à la Canebière, à côté du bureau des draps, 1787. Avec approbation et privilège du Roi).

P. c. c. NAUTICUS.

Trouvailles et Curiosités

—

Le bruit des grenades. — Dans le livre de M. Marcel Poëte, le savant conservateur de la bibliothèque de la rue de Sévigné : *La Promenade de Paris au XVIIe siècle* (Arm. Colin, 1913). — ouvrage auquel ou ne peut reprocher que le format beaucoup trop réduit de ses illustrations, pourtant fort bien choisies, — il y a, au chapitre V, consacré à l'histoire du Cours la-Reine, des vers du temps qui donnent un tableau exact de la ville sous Louis XIII.

L'actualité y trouve à glaner, hélas !

. . . .

Quelques braves vont contant
Quel bruit font en s'escartant
Les grains mortels des *grenades*,
Si bien qu'un bourgeois peureux
Baisse la teste auprès d'eux
Comme au bruit des mousquetades.

. . . .

P. c. c. A. G.

*
* *

Le pain de troupe sous Louis XIV

à Versailles, ce 27 juillet 1687.

Le pain que l'on fournit à Mont-Royal continue à être si mauvais que cela ne se peut pas soutenir davantage, n'étant jamais cuit et y ayant de la terre mêlée dans la farine. Les plaintes continuelles que j'en ai reçues m'ont porté à en faire venir que j'ai trouvé de la méchante qualité que l'on m'avait mandé. Je vous prie de partir aussitôt cette lettre reçue pour aller au Mont-Royal où vous ferez un marché pour fournir du pain aux troupes, qui soit moitié seigle et moitié froment, dont le grain soit bien moulu, et à condition de faire ôter vingt livres de son de chaque sac de farine, et afin que vous ne puissiez être trompé là-dessus vous ferez ôté en votre présence ces vingt livres de son, vous ferez faire ensuite du pain de la farine qui restera lequel demeurera pour échantillon entre les mains du commissaire Grésillemort, afin que si l'entrepreneur venait à en faire de plus bis il puisse être puni très sévèrement.

Donnez ordre aussi que l'on en donne les échantillons aux commandants des régiments afin que chacun sache de quelle qualité doit être le pain.

[Communication de M. Raoul Bonnet].
[Collection Noël Charavay].

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXVIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 Mars 1918.

N° 1478 N° 1478

31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

« L'Intermédiaire » paraîtra en 1918 dans les mêmes conditions qu'en 1917 : Deux numéros par mois ; un n° en juillet, août, septembre.

L'abonnement est de 14 fr. pour la France ; 18 fr. pour l'étranger.

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

La mort du comte de Vermandois. — Quelle est la version la plus probable sur la mort du jeune comte de Vermandois, fils de Louis XIV et de Mlle de la Vallière ? Cette mort, ou cette disparition, se produisit à la suite d'une scène des plus violentes qui eut lieu entre le Grand-Dauphin et la comte de Vermandois, scène au cours de laquelle le comte de Vermandois aurait souffleté le Dauphin qui aurait riposté par un coup de canne. Les mémoires du temps sont assez réticents sur les faits en question.

L. de MONTCENEY.

—

Napoléon Ier auteur dramatique. — On a parfois assuré que Napoléon Ier avait collaboré à une tragédie de Luce de Lancival, *Hector*.

La tragédie refusée par les comédiens du Théâtre Français fut d'ailleurs jouée par ordre sur un billet fort vif de l'Empereur.

Connaît-on quelques détails précis à ce sujet ?

J.

—

L'obélisque de Louqsor est-il un symbole maçonnique ? Dans son ouvrage : *Les trois coups d'état de Louis-Napoléon Bonaparte* (Perrin, 1906, in-16, 1re partie, p. 95), M. André Lebey, après avoir avancé ce fait que Louis-Philippe avait dû, au début de son règne, s'appuyer sur les républicains qui avaient renversé Charles X, écrit à ce propos :

> Il [Louis-Philippe] était tenu par ceux-là même, qui l'avaient porté au pouvoir, et les sociétés secrètes qui l'avaient aidé puissamment réclamaient de toutes manières le paiement de leur précieux concours.

Puis, au bas de cette phrase, se trouve la note suivante :

L'obélisque installé place de la Concorde, là où fonctionna l'échafaud révolutionnaire, — ou non loin de son emplacement précis, — là où fut coupée la tête du roi bourbonien, *est une consécration maçonnique. Ce que nous avançons ici peut étonner ; on en reconnaîtra la vérité dans peu de temps.*

N'ayant pas l'avantage de compter parmi les « Enfants de la Veuve », je ne suis pas à même de connaître la corrélation qui pourrait exister entre le monolithe en question et les mystères maçonniques. Je viens donc prier ceux de nos confrères, qui appartiennent à la Fr.·. maç.·., de vouloir bien, si toutefois ma question n'est pas indiscrète, me renseigner sur la particularité signalée par M. Lebey. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Vaisseau confortable de 60 tonneaux. — Dans la *Revue Rétrospective*, publiée par P. Cottin et Georges Bertin. (Année 1889, dixième semestre, janvier-juin 1889) je lis page 195 :

Voyage d'un Anglais à Paris en 1788, 15 octobre. A onze heures et demie, nous nous embarquâmes sur le *King Georges*, capitaine Bagster, excellent vaisseau rapide de 60 tonneaux environ, avec des logements confortables pour les passagers.

J'ai quelque peu voyagé, comme passager, à travers l'Atlantique et la Méditerranée. — Les paquebots de l'Atlantique de 4 à 5000 tonneaux étaient grands et confortables. — Ceux de la Méditerranée de 1800 à 2500 ne l'étaient pas moins. Cependant j'ai le souvenir en 1809 d'un voyage dans l'Adriatique sur un bateau de 759 tonneaux qui n'était rien moins que cela. Je demande alors à mes confrères marins de l'*Intermédiaire*, ce que pouvait être un bâtiment de 60 tonneaux en 1788, qui faisait le service entre Douvres et Calais et où les passagers trouvaient des logements confortables. Quels pouvaient être les dimensions et les aménagements d'un pareil bâtiment ? VARIUS.

—

Descendance du Général Bertrand. — Où pourrait-on trouver des renseignements sur la descendance du fidèle compagnon de Napoléon Ier à Ste-Hélène ?

A-t-il eu une fille, Catherine-Marie, qui aurait épousé le chevalier Chabaud, gouverneur (?) de Nice au début du XIXe siècle ? TABAC.

Blot le chansonnier. — Dans une brochure de M. le commandant du Broc de Segange, sur la famille Chauvigny de Blot, il est parlé des archives du château d'Avrilly (Allier) qui lui auraient été communiquées par M. le comte de Tournon. Que sont devenues ces archives et quelque intermédiairiste obligeant pourrait-il me communiquer l'adresse de M. le comte de Tournon ? Il va de soi que ces archives ne sont plus au château d'Avrilly. LACH.

—

Autour de Bossuet mourant. — Dans une de ses conférences sur La Fontaine, celle du 21 mars 1917, Jean Richepin raconte que, après avoir reçu les derniers sacrements et à la minute suprême, Bossuet se mit à murmurer des vers d'Horace, si bien que son confesseur ne put s'empêcher de lui dire :

— Monseigneur, ce sont des vers bien profanes.

Je suis maintenant en règle avec Dieu, répondit le mourant ; laissez moi encore me rappeler quelques jolis vers en joli latin.

Eh bien, je le dis franchement, cela ne lui ressemble pas ; que Bossuet « le plus grand orateur chrétien qu'il y ait eu », dit avec justice le conférencier, ait murmuré dans son agonie quelques vers de latinité profane, ce peut être un de ces réveils de mémoire se produisant comme il arrive parfois au seuil du grand passage alors que sont déjà abolies la pensée et la connaissance, soit. Mais que Bossuet en pleine conscience se soit laissé aller en un tel moment à une telle réminiscence, qu'il ait parlé de « jolis vers » et de « joli latin », j'avoue avoir peine à le croire. Non, cela ne ressemble pas, cela n'est ni d'un évêque, ni d'un Bossuet. Puis quel croyant oserait dire cette parole : « Je suis en règle avec Dieu maintenant ! » Voilà mes objections toutes de sentiment, il est vrai, et je suis prêt, bien entendu, à m'incliner devant une démonstration en règle, mais serais quelque peu difficiles sur les preuves données.

Donc, je pose cette question à tous mes confrères connus et inconnus en *Intermédiaire :* l'anecdote citée par le solide et éblouissant conférencier est elle authentique et quels en sont les répondants ?

H. C. M.

Famille de Cantineau. — Je fais appel à l'érudition des intermédiairistes angevins. Quelqu'un d'entre eux serait-il assez complaisant pour me faire savoir s'il existe une généalogie imprimée ou manuscrite de la famille de Cantineau ? A défaut de tout document de ce genre, je serais très reconnaissant à qui voudrait bien me fournir la filiation de la famille et l'état de ses principaux membres, à partir du XVIIIe siècle. Je m'intéresse d'une façon particulière à la branche qui s'est établie à St-Domingue.

A. B.

—

Dernier domicile d'Armand Carrel dans la rue Grange-Batelière. — Après avoir occupé un modeste appartement au n° 9 de la rue Blanche, Armand Carrel était venu s'installer en 1836 dans la rue Grange-Batelière. Dans son ouvrage intitulé *Armand Carrel et Emile de Girardin* (Paris, Rivière, 1911, p. 96), M. Louis Fiaux assure qu'il habitait « au n° 7, aujourd'hui n° 18 (?) », mais n'est pas certain de l'identité de ce dernier numéro avec le numéro ancien, puisqu'il l'accompagne d'un point d'interrogation ; du reste, il ajoute en note :

La topographie de la rue Grange-Batelière, du côté opposé au faubourg Montmartre, a beaucoup changé depuis 1836. Elle débouchait alors sur le grand boulevard en faisant deux coudes dont l'un subsiste encore sous le nom de rue Rossini. Les hôtels de Gramont, de Choiseul, Delessert et d'Auguy occupaient le commencement de la rue, devenue première partie de la rue Drouot. L'Opéra transféré de la rue de Richelieu (emplacement du square Louvois) rue Le Peletier, fut construit sur une partie des jardins de l'hôtel de Gramont ; l'Hôtel des ventes, venu de la place de la Bourse, fut également construit en 1851 sur des terrains vagues provenant des hôtels disparus. Nous ne donnons que sous réserve l'indication ci-dessus relative au dernier domicile de Carrel.

De son côté, Frédéric Lock (*Dictionnaire de l'Ancien Paris*, 1855), prétend qu'à l'époque de sa mort (juillet 1836), Armand Carrel demeurait rue Grange-Batelière, n° 19.

Quant à Lefeuve, chez qui j'espérais trouver quelque indication, il se borne, dans son *Histoire de Paris rue par rue*. ., à donner l'historique de la propriété dans la rue Grange-Batelière de 1729 jusqu'à la Révolution, en accompagnant cette description de commentaires explicatifs rédigés dans le galimatias triple qui lui est habituel ; mais il ne dit mot des personnages célèbres ayant habité dans cette rue, parmi lesquels on compte pourtant George Sand, encore toute enfant.

Avant l'absorption par la rue Drouot du tronçon en retour d'équerre de la rue Grange-Batelière qui aboutissait au boulevard des Italiens, la numérotation partait de ce dernier boulevard pour finir à la rue du faubourg Montmartre, et le n° 7 devait être la première ou peut-être la deuxième maison à main gauche à partir de l'angle dans la partie de la rue parallèle au boulevard qui a conservé le nom de rue Grange-Batelière Mais quand cette rue fut réduite en 1847, ainsi qu'on l'a vu plus haut, la numérotation commença par le faubourg Montmartre ; c'est ce qui explique pourquoi la maison habitée en 1836, par Carrel, après avoir porté un numéro impair, reçut alors un numéro pair. Le n° 19, malgré l'autorité de feu notre confrère Lock, ne peut donc être pris en considération. Mais le n° 18, que donne M. Fiaux *sous réserve*, correspond-il réellement à l'ancien n° 7 ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Résidence de la famille Desaix. — Je trouve dans une petite notice intéressante : *Notre Suisse Roannaise* par Bourquin, les renseignements suivants :

Le presbytère de St-Just-en-Chevalet (Loire) fut autrefois la propriété de la famille Desaix. Le général y vint souvent visiter un oncle qui l'habitait à cette époque et passa plusieurs fois ses vacances à St-Just...

Puis quelques lignes plus bas :

Disons en passant que la famille Desaix a habité St-Just jusqu'en 1835. L'ancien manoir de cette famille se trouve à Denicé (Rhône) et appartient, présentement, au comte du Peyroux de Salmagne, habitant à Courpierre (Puy-de-Dôme)...

Je désirerais savoir si ces informations sont bien exactes, tout au moins la première : car pour la seconde, je la crois fausse. Le domaine possédé actuellement à Denicé par M. du Peyroux et qui a nom « Charmes » a eu comme possesseurs successifs : les Mondard, d'Aiguebonne (par mariage avec Jeanne Mondard), du

Sauzey (1615), puis les Danicourt (début du XVIIIe siecle), Farjon (par alliance, fin du XVIIIe siècle), enfin les Surieux, de qui le tiennent les du Peyroux de Salmagne, en suite d'alliance.

FRANCOPOLITANUS.

—

Foch. — Doit-on prononcer le nom de notre généralissime *Fok* ou *Foche*. Il me semble qu'après la Marne les *Annales politiques et littéraires* avaient préconisé la prononciation *Foche*. Mais je n'en suis pas sûr, et je fais appel à un collègue qui puisse me fixer *en connaissance de cause*.

E. FYOT.

—

M. de Gravigny. — A la *Gazette des Beaux-Arts*, vers 1860, on avait un rédacteur de ce nom, ou de ce pseudonyme, qui s'occupait d'autographes, et avait beaucoup de verve. On ne peut lui reprocher que d'avoir signé — comme beaucoup de gens à cette époque — *de* Gravigny, au lieu de : Gravigny, tout court, ou de : *X. de* Gravigny.

Quelqu'un de « l'Intermédiaire » aimable et renseigné, pourrait-il donner quelques renseignements, sur cet homme d'esprit ?

MONSIEUR DU PAUR.

—

Stuart, miniaturiste. — Que sait-on d'un miniaturiste de ce nom vers 1702 ?

Z. B.

—

Joseph de Maistre et l'Académie Française. — Faisant allusion au discours de réception du comte de Saint-Priest qui prenait possession du fauteuil de Ballanche, un panégyriste de l'auteur des *Soirées* put écrire :

« Aux premiers jours de l'année 1850, le « nom de M. de Maistre fut solennellement « évoqué dans l'enceinte de l'Institut de « France et solennellement maudit. »

On ne prétend pas écrire une *Histoire des Variations de l'Académie*. On serait simplement curieux de savoir si, depuis 1850, Joseph de Maistre a obtenu une réparation académique.

PLUS OU MOINS.

—

Armoiries à déterminer : d'or à trois losanges. — Les armoiries suivantes sont gravées sur le chaton d'une bague : *d'or à trois losanges ou macles d'*...... Casque ouvert de face ; pas de tenonts. — Cimier : un 1/2 sauvage de carnation nu jusqu'à la ceinture ; la tête laurée — portant sur l'épaule gauche une massue.

Dr R.

—

Hic Terminus Hæret. — Un collègue latiniste serait très aimable d'interpréter cette devise des Gouffier, dont la traduction est peu claire. Elle s'accompagne en général d'un tronc d'arbre.

SOULGÉ.

—

Les Physionotraces de Sauvage et de Chrétien. — A la date du 20 octobre 1865, le *Journal des Goncourt* parle de Sauvage, l'inventeur de l'hélice, « dont « la véritable application était dans l'air « et non dans l'eau », et dit que sa découverte lui fut volée par Ericsen.

On lit aussi qu'il fut volé par Girardin de sa découverte du physionotrace.

Quel rapport y a-t-il entre le physionotrace de Sauvage et celui à l'aide duquel Chrétien, Quenedey, Bouchardy, St-Mesmin ont dessiné ou gravé ces charmants petits portraits de forme ronde qu'on trouve chez les marchands d'estampes ?

SIMON.

—

Livre à rechercher : « Préparation à la mort » par le chevalier le Maire. — Robert-François-Joseph le Maire, chevalier, seigneur de Berguette, de Wail, de Portville, de Plumoison, etc., conseiller au parlement de Douai dit de Flandre, fils de François-Onuphre, éc., sgr de Berguette etc., et de Marie-Thérèse Rémy de Maisnil, naquit à Douai en 1705 et y mourut célibataire, en odeur de sainteté, le 17 janvier 1771.

La fin de sa vie avait été consacrée à des œuvres de charité et à des pratiques pieuses. Il traduisit l'opuscule latin du cardinal Bona, intitulé : « de prœparatione ad mortem », et fit imprimer sa traduction. Quand et où cette traduction fut-elle imprimée ? Quel en est le titre exact ? En connaît-on des exemplaires ?

Tout renseignement biographique concernant ce personnage m'intéresserait également.

Sources : (1) de la Chesnaye-des-Bois : Dict. de la noblesse 3e édit. t. XII. p. 913 art. le Maire ; de Magny : Nobiliaire universel. t. VI. 1860.p. 159. art. le Maire ; Ephémérides histor. de.... Douai, 2e édit. 1828, p. 139 art. le Maire ; Hoverlant de Beauwelaere : Essai chronolog. pour servir à l'hist. de Tournai, t. LXXIII, 1821, p. 490, art. le Maire ; Dict histor. et archéolog. du département du Pas-de-Calais, t. III. Ar. de Béthune, Arras 1879, p. 225, art. Berguette.

O. LE MAIRE.

—

Un mot de Goethe sur les Prussiens. — Depuis quelque temps on cite souvent, et on reproduit même sur des timbres de propagande patriotique (je l'ai vu du moins sur des timbres italiens) ce mot de Goethe : « Les Prussiens sont naturellement cruels, la *kultur* les rendra féroces. »

Pourrait-on préciser où se trouve ce mot dans les œuvres de Goethe, et en donner le texte original ?

V. B.

—

Le Cernéen. — C'est le titre d'un Journal publié à l'Ile Maurice ; je n'ai trouvé ni le mot ni son explication dans les dictionnaires que j'ai consultés.

D'HEUZEL.

—

Chanson tempérant la monarchie absolue. — L'ancienne monarchie était un « gouvernement absolu tempéré par des chansons. » Pourrait-on me dire de qui est cette jolie définition, que tout le monde répète, mais dont personne n'indique l'auteur : « *Un gouvernement absolu, tempéré par des chansons* » ? Où peut-on en lire le texte authentique ?

Dr J. C.

—

Anagramme. — Quel doit être au juste le genre de ce mot ? Il y a controverse : Littré décrète le féminin, mais Nodier déclare qu'anagramme est masculin selon l'étymologie et le bon usage.

D'HEUZEL.

—

Etre chocolat. — Que signifie au juste cette expression d'argot ?

Quelle en est l'origine ?

MAURICE JEANNARD.

—

Miroir à alouettes. — Quelle est l'origine et quel fut l'inventeur de cet instrument ? J'ai déjà posé la question, en 1899, dans l'*Intermédiaire* (XL, 818), mais elle n'a reçu aucune réponse.

YSEM.

—

Tuyauphobie et Tuyaumanie. — Qu'on nous passe ces horribles barbarismes d'origine ultra-hybrides, mais nous voulons désigner ainsi 1° la peur du célèbre Janséniste Nicole qui, sur la fin de sa vie, n'osait plus sortir dans Paris, craignant d'être écrasé par la chute d'une cheminée : est-ce vrai ? 2° La manie qu'ont certaines gens, depuis quelques années, de se prétendre renseignés, d'avoir des *tuyaux* sur tel et tel événement. Ce mot de *tuyau* appartint primitivement à l'argot de courses.

Mais quelle est, en réalité, son origine et qui l'a employé le premier ?

SIR GRAPH.

—

Jean-Jacques Rousseau à Chenonceaux. — Dans *L'Histoire de ma vie*, de George Sand, on lit :

M. et Madame Dupin travaillaient à un ouvrage sur le mérite des femmes, lorsque Jean Jacques vécut auprès d'eux. Il les aidait à prendre des notes et à faire des recherches, et il entassa à ce sujet des matériaux considérables qui subsistent encore à l'état de manuscrits au château de Chenonceaux. L'ouvrage ne fut point exécuté, à cause de la mort de M. Dupin, et madame Dupin, par modestie, ne publia jamais ses travaux. »

Ces lignes se trouvent dans la première partie de l'ouvrage de George Sand et furent écrites en 1847. Quelqu'un pourrait-il me dire ce que sont devenues ces notes de Jean-Jacques ?

ASH.

1 L'ouvrage de Plouvain : Notes historiques relatives aux offices et officiers du parlement de Flandre. Douai 1809, in-4°, doit également donner une notice sur le chevalier le Maire. Mais cet ouvrage est introuvable dans les Bibliothèques de Londres.

Réponses

—

L'obélisque de la bataille d'Arques (LXXVI, 42, 341). — Le monument commémoratif de la victoire d'Henri IV a été décidé le 6 septembre 1827, au cours d'une fête à laquelle assistaient la duchesse de Berry et Mademoiselle, Louise de France. Cette fête consistait en une reconstitution de la bataille sur le terrain où elle fut livrée. L'obélisque fut inauguré le 30 août 1829, jour fixé par Madame, qui assista à la cérémonie.

A même la pierre de la pyramide, on grava ces mots : [Bataille d'Arques [XXI [Septembre [MDLXXXIX. Au dessous une plaque scellée sur le socle portait l'inscription suivante :

[Erigé [par souscription [ouverte [le 6 septembre 1827 [sur [le champ de Bataille [d'Arques [en présence [de S A R madame, [Duchesse de Berry [et de S. A. R. [Mademoiselle.

Une main inconnue détruisit cette plaque en 1830. Rétablie en 1862 par le Préfet de la Seine Inférieure, elle a disparu depuis

A ce sujet, l'auteur de la question critique les guides, muets sur certains renseignements archéologiques, ou d'une documentation qui retarde, et les sociétés historiques, indolentes ou même inexistantes. Les guides ne peuvent fournir la matière historique contenue - pour Dieppe par exemple — dans plusieurs centaines d'ouvrages de tous formats. Des indications résumées suffisent aux simples touristes. Aux curieux de menus détails et de précisions, s'offrent les bibliographies locales et les archives. Quant aux sociétés d'histoire locale, peut-être ne sont-elles pas aussi répandues en France que beaucoup le désireraient, mais il en est un certain nombre, en temps normal très ardentes, et publiant leurs travaux dans des périodiques dont elles font les frais, tels le *Vieux Dieppe*, le *Vieux Honfleur*, et tant d'autres. Nier leur activité, en bloc, c'est trop vite dit pour ne pas commettre à la fois une erreur et une injustice. G. L.

*
* *

Certainement, M. André Lebey ne se doute point que la question de l'obélisque de la bataille d'Arques, est aussi compliquée que la formation d'un ministère !

Or, donc en 1827, l'idée vint à un vieil historien dieppois, P. J. Feret, de rappeler la fameuse bataille d'Arques, gagnée par le roi Henri IV sur Mayenne, le 21 septembre 1589 sur un monument commémoratif, élevé par l'endroit même où s'était déroulée la bataille. La duchesse de Berry, qui villégiaturait alors à Dieppe qu'elle avait mis a la mode, approuva le projet. On lança donc une souscription, qui fut rapidement couverte, et on fit établir un projet d'obélisque en granit par l'ingénieur des Ponts et Chaussées, Frissard.

Sans attendre que le monument fut exécuté, on donna, dès le 6 septembre 1827, une grande fête à Arques même, où on avait dressé une sorte de maquette en toile peinte du monument projeté. Grand repas champêtre en plein air, auquel présida la duchesse de Berry ; revue des troupes de la garnison ; puis répétition des mouvements et des opérations principales de la bataille d'Arques et enfin grand concert par la musique militaire, venue de Rouen ; danses et chansons aux flambeaux.

Deux ans après, en 1829, on inaugure le monument définitif, en face et au nord du village d'Arques, entre Arques et Martin-Eglise, sur les pentes du coteau que couronnent les belles futaies de la forêt, tout près de l'ancienne *Chapelle St-Etienne* ou de *La Maladrerie*. Une inscription rappelant la date de la célèbre bataille, et l'initiative due à la duchesse de Berry, avait été fixée sur le monument.

Mais arrive la révolution de 1830 ! Henri IV, les Bourbons, ne sont plus à la mode et on arrache la plaque encastrée dans la base du petit monument. « Quand donc, apprendra t on en France, à respecter nos monuments et nos souvenirs historiques ? » écrit Deville, dans son *Histoire du Château d'Arques*, en 1839. Vitet, lui, plus... normand, dans son *Histoire de Dieppe*, écrivait :

Le petit monument pourrait être d'un dessin moins roide et il serait à désirer que quelques sculptures, ou *tout au moins une inscription*, indiquassent à quelle fin il a été construit.

Au fond, il savait bien que l'inscription avait été enlevée.

En dehors de ce petit obélisque, il existait dans la vieille et belle église d'Arques-

la-Bataille, un autre mémorial de la victoire d'Henri IV, qui avait été élevé peu de temps après l'assassinat du Roi. Sur une plaque de marbre noir, au dessous d'un buste en pierre du roi, on lisait ces mots :

HENRI LE GRAND ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE GAIGNA LA JOURNÉE EN CE LIEU D'ARQUES LE 21e SEPTEMBRE 1589 IL MOURUT LE 14e JOUR DE MAY 1610.

L'univers cainct son front des lauriers de la [gloire.
La France ha ces trophées et Paris ces tré- [sors.
Arques, Yvry, Coutras ont chacun leur vic- [toire.
Ces lieux ayant l'esprit Sainct Denis a le [corps.
LOUIS 13e EST ROI.

Inutile de dire que ce mémorial intéressant fut enlevé en 1793, mais il ne fut pas complétement détruit. Un paysan avait conservé cette plaque, brisée, et l'avait encastrée dans sa maison, située sur la place d'Arques, avant d'entrer dans l'enceinte ou *baile* du château En 1860, le célèbre archéologue l'abbé Cochet, la restitua et la fit replacer sur son emplacement primitif, dans l'église.

Mais revenons .. à l'obélisque, veuf de son inscription arrachee et dont on voyait encore les fiches en fer de scellement. En 1862, on rétablit l'inscription sur une plaque en fonte, mais en 1870, elle disparait de nouveau.

Vers 1903, comme on avait retrouvé les vestiges de l'ancienne *Chapelle de la Maladrerie*, ou *St-Etienne*, qui avait été un des points principaux de la bataille d'Arques, cette découverte attire à nouveau l'attention sur l'inscription disparue de l'obelisque. La *Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure*, en avril et juin 1903 demande son rétablissement. Le maire d'Arques veut bien partic.per à la dépense, mais son Conseil municipal n'est pas réélu. La *Commission des Antiquités*, en 1904 et 1905, renouvelle alors ses demandes, mais la question — pourtant si simple — se complique à plaisir. A qui appartient le monument ? A la ville d'Arques, à la commune de Martin Eglise, à la ville de Dieppe, au Département ou aux ayants-droits des possesseurs de 1827.

Et on discute encore !... L'inscription ancienne de l'obélisque n'est pourtant pas très subversive. La voici, telle que P. J. Feret la rapporte dans son *Histoire des Bains de Dieppe* (1855, p. 140).

Bataille d'Arques, 21 septembre 1589, Erigé par souscription ouverte sur le champ de bataille d'Arques, en présence de S. A. R. Madame, duchesse de Berry et de S. A. R. Mademoiselle.

M. André Lebey, aujourd'hui député, né à Dieppe, qui n'est point seulement le poète des *Poëmes de l'Amour et de la Mort*, mais l'historien des coups d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, devrait bien comme on dit en Normandie, « toucher un mot » de l'Obélisque d'Arques la-Bataille et de son inscription, deux fois disparue à Messieurs les Inspecteurs des Beaux-Arts !... GEORGES DUBOSC.

—

Voyage de la Duchesse d'Angoulême de sa sortie du Temple en Suisse (LXXVII, 2). — Il faut lire *aux Grès*, hameau de quelques maisons dépendant autrefois du village de Savières et aujourd'hui de celui de Fontaine-les-Grès, dernier relais de poste sur la route de Paris avant d'arriver à Troyes à environ 21 kilomètres de cette ville.

Voir *Mémoires et Souvenirs* sur la Révolution et l'Empire, publiés par G. Lenôtre. « La Fille de Louis XVI » (Perrin, 1907), page 187.

Lenotre écrit d'après l'orthographe du temps *les Grez*.

LUCIEN MOREL-PAYEN.

—

Prêtre ayant émigré en Espagne (LXXV ; LXXVI ; LXXVII, 150). — L'article paru dans l'*Intermédiaire* du 10 décembre 1917 relatif aux prêtres ayant émigré en Espagne, à l'époque de la Révolution me fait signaler à ceux de vos lecteurs pouvant s'y intéresser un ouvrage récemment paru : *Un curé de campagne en Saintonge au temps de la Révolution*. L'abbé Géraud Migal, curé d'Ozillac de 1787 à 1792 et *à son retour d'Espagne* de 1002 à 1820. On y trouve de très intéressants détails sur la vie du haut et bas clergé en Espagne pendant l'émigration. R. LE MELAUDE.

—

Napoléon III et Mme de Castiglione (LXXVII, 187). — La duchesse Colonna de Castiglione n'a rien à voir

dans les aventures de la comtesse de Castiglione, née Oldoini, la seule de ce nom ayant captivé Napoléon III. — Si Monsieur Nauroy a confondu les deux personnes il en est seul responsable.

L. N. B.

—

L'Inscription du monument de Michel Servet à Paris (LXXVII, 3, 114, 151, 202). — La lettre inédite que M. Charles Fegdal a l'obligeance de nous faire connaître, m'amène à formuler les deux observations suivantes :

Il n'est pas prouvé, comme l'avance Voltaire, que Calvin ait ordonné, de propos délibéré, que Servet fût brûlé « avec des bourrées vertes où les feuilles étaient encore ». Cette accusation, généralement admise, et reproduite par la plupart des historiens, est contredite par ce qu'écrit M. le pasteur Auguste Dide, décédé récemment, dans son ouvrage *Michel Servet et Calvin* (Flammarion) Paris, s. d, où il se montre pourtant, résolument hostile au réformateur de Genève : « La mort fut lente a venir. Il avait plu dans la matinée et le bois était encore humide. »

Par contre, l'impossibilité dans laquelle s'est trouvé le libraire de Voltaire d'obtenir communication du procès de Servet doit être un fait exact, car la même impossibilité se rencontre encore aujourd'hui. En présence de la réprobation générale provoquée par le supplice de l'anti-trinitaire, les autorités genevoises se sont toujours appliquées à soustraire avec un soin jaloux les documents concernant cette affaire à l'investigation des profanes. D'après la *Bibliographie universelle* de Michaud (article Servet), elles auraient détruit, à une époque qui n'est pas indiquée, mais, en tout cas, antérieure à 1814, toutes les pièces de la procédure conservées en original dans les archives de la Ville. Mais cette suppression ne paraît pas avoir été effectivement réalisée ; car Audin, dans son *Histoire de la vie de Calvin*, et Dide, dans l'ouvrage précité, racontent qu'à Genève, un pasteur du nom de Joseph Vernet, ayant voulu, au milieu du siècle dernier, réfuter les assertions de Voltaire, demande au Conseil de voir les documents relatifs au procès de Servet, mais que sa requête fut rejetée ; le syndic Calandrini lui répondit que « le Conseil se trouvant intéressé à ce que la procédure contre Servet ne soit point rendue publique, ne veut pas qu'elle soit communiquée à qui que ce soit ni en tout ni en partie... la conduite de Calvin et du Conseil, connue par les notes sur l'histoire de Genève, est telle que l'on veut que tout soit enseveli dans un profond oubli » Et, en terminant il lui donne le Conseil de se « dispenser d'un ouvrage qui ne peut être que nuisible à la religion, à la réformation et à sa patrie. »

J. DE WOIMBEY.

—

Chemin des Dames (LXXV, LXXVI, LXXVII, 16). — Dans une réponse il a été dit que Mesdames de France allaient visiter M. de Narbonne au château de la Bove. Cela m'incite à signaler que j'ai vu en 1916, dans les sous-sols du château d'Hédouville, sis à Pontavert, à 5 kilomètres de Craonne, une très jolie plaque de cheminée aux armes de M. de Narbonne et de sa femme, née de Chalus. L'ornementation de cette plaque est identique à celle de l'ex-libris de ce personnage.

Caporal H. SAFFROY.

—

Société des Bénédictins anglais de St-Edmond (LXXVI ; LXXVII, 17). — M. l'abbé Grente dans son *Histoire de la paroisse St Jacques-du-Haut-Pas*, nous apprend qu'après le schisme qui sépara la Grande-Bretagne de l'Eglise Romaine, les *Bénédictins anglais* durent chercher un refuge sur le continent, ne laissant dans leur patrie que les religieux en état de s'acquitter de la périlleuse mission de soutenir les catholiques restés fidèles. Marie de Lorraine, abbesse de Chelles, employait les revenus de son abbaye à soutenir ces réfugiés en France. Elle les installa d'abord au collège de Montaigu, puis en 1615 à l'hospice de St-André au faubourg St-Jacques.

Le supérieur de la congrégation dom Gabriel Gifford de Sainte Marie, voulue se rendre indépendant des religieuses de Chelles. Il loua pour ses religieux au faubourg Saint-Germain, rue de Vaugirard, une maison où il restèrent six ans et demi : le prieur de Saint-Germain-des-Prés n'ayant pas voulu leur permettre une installation définitive, quand on com-

mença la construction du Palais d'Orléans sur l'emplacement qu'ils occupaient, ils s'en retournèrent au faubourg Saint-Jacques, rue d'Enfer, puis en 1632, rue Saint-Jacques, dans une maison louée aux Feuillantines. Enfin, en 1640 ils purent acheter la propriété qu'ils habitèrent depuis 1642 jusqu'à la Révolution.

Dans son *Guide pratique à travers le Vieux Paris*, M. le marquis de Rochegude nous dit qu'en 1674 ils élevèrent des bâtiments nouveaux et une chapelle qui fut achevée en 1677 et consacrée à saint Edmond, roi d'Angleterre.

Le corps de Jacques II, en 1701, et celui de Louise-Marie Stuart, sa fille, en 1712, y furent déposés. La première pierre des bâtiments fut posée par Marie-Louise d'Orléans qui épousa Charles II d'Espagne. La maison habitée aujourd'hui par la *Scholà*, œuvre fondée pour la restauration de la musique religieuse, est encore la propriété des évêques anglais. A l'intérieur se trouvent un beau salon Louis XIV, un bel escalier, un oratoire et une chapelle mutilée. Le mur du fond séparait cette propriété du couvent des Feuillantines.

A consulter encore : l'*Eglise de Paris pendant la Révoluti n française*, tome Ier, page 208, par l'abbé Delarc. *Histoire de la ville de Paris,* par Lebeuf-Cocheris, tome 2, page 182, où il est dit que ces Bénédictins avaient deux bibliothèques, celle du couvent composée de 4878 volumes (823 in fol. 705 in 4°, 1.118 in-8° et 2.232 in-12) et celle d'un certain nombre de religieux qui s'etaient formés dès 1749 en Académie ; cette dernière bibliothèque ne renfermait encore à la Révolution que 428 volumes. — 1749, voilà bien la date de votre si joli ex-libris.

E. P.

***

Les renseignements qui suivent sont destinés à compléter ceux déjà fournis sur la question :

Ces religieux obtinrent, le 14 janvier 1642, la permission de l'archevêque de Paris de s'établir et de célébrer l'office divin dans le monastère qu'ils occupaient et qu'ils devaient aux libéralités du P. Gabriel Giffort, alors archevêque de Reims En 1650, ils obtinrent des lettres-patentes pour la confirmation de leur établissement et de nouvelles, en 1467, qui leur permirent de posséder des bénéfices de leur ordre comme les religieux nés dans le royaume.

Lè père Joseph Shirburne, prieur de leur couvent, fit démolir, dans la même année 1674, l'ancienne maison pour faire construire de nouveaux bâtiments et une église dont la première pierre fut posée, le 29 mai de cette même année par Mademoiselle Marie-Louise d'Orléans, devenue plus tard la femme de Charles II, roi d'Espagne. Cette église, achevée en 1677, fut bénite sous le nom de saint Edmond, roi d'*East-Angles,* c'est-à-dire de la partie orientale de l'Angleterre. Elle était décorée de pilastres ioniens, dans l'intervalle desquels régnaient des arcades ; on la restaura vers 1772. Sur le maître-autel, orné de colonnes corinthiennes, était un tableau représentant saint Edmond, roi d'Angleterre et martyr. Au dessus d'une des chapelles se trouvait une *Vierge* peinte par Louise de Bavière, abbesse de Maubuisson, petite-fille de Jacques 1er. C'est dans cet église qu'était en dépôt le corps de Jacques II, mort à Saint-Germain-en-Laye, le 6 septembre 1701, de même que celui de Louise-Marie Stuart, sa fille, morte au même endroit, le 18 avril 1712. La maison de Fitz James avait aussi sa sépulture dans cette église.

Le couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, dont les jardins s'étendaient le long de la rue d'Enfer jusqu'à celle de la Bourbe était presque vis-à-vis des Bénédictins anglais. A gauche de la porte d'entrée de Carmélites se trouvait la fontaine appelée de leur nom Ces religieuses avaient aussi une entrée dans la première de ces rues. Cette fontaine fournissait de l'eau provenant de la source abondante de Rungis, localité située à environ 12 kilomètres au Sud de Paris, entre les routes d'Orléans et de Fontainebleau. Cette eau avait été conduite à grands frais, en 1613, jusqu'à Arcueil, d'où elle arrive à Paris par le moyen d'un aqueduc qui date de Louis XIII, car c'est de l'an 1613 à l'an 1624 qu'on l'éleva sur les plans de Jacques Debrosse, le célèbre architecte du palais du Luxembourg, pour amener l'eau de Rungis dans les jardins du dit palais, aqueduc dont il reste des ruines au sud du pont aqueduc d'Arcueil, dans une propriété particulière.

Plus tard, Paris a possédé un établisse-

ment de Bénédictines anglaises ; il était situé dans la rue des Filles Anglaises, la seconde après le couvent des Cordelières, sur une portion du terrain nommé le *Champ de l'Alouette*. Le couvent des Cordelières se trouvait sur la gauche de la rue de ce nom ; il était attenant à une des deux casernes de gardes-françaises situées dans ce quartier.

L'église des Bénédictines anglaises était fort petite et n'avait de recommandable que sa propreté. Le maître-autel, érigé aux frais de M. Davignon, secrétaire du roi, avait été béni le 14 septembre 1784

NAUTICUS.

—

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX à LXXIII ; LXXV ; LXXVI ; LXXVII, 129). — Je lis dans l'étude de Th. Ribot sur la Philosophie de Schopenhauer (p. 14) : « Il (Schopenhauer) reprochait à ses compatriotes de chercher dans les nuages ce qu'ils ont à leurs pieds. « Quand, disait-il, on prononce devant eux le mot idée qui offre à un Anglais ou à un Français un sens clair et précis on dirait un homme qui va monter en ballon ».

P. c. c. R. DE BOYER DE STE-SUZANNE.

*
* *

On voit, en les lisant (les romans de Walter Scott), ce qu'est l'histoire anglaise et quelles ressources elle offre à un poète de mérite. Notre histoire allemande en 5 volumes est au contraire d'une pauvreté véritable.

De La Mothe Le Vayer (*Diversité des Religions*) :

Pline dit que les vieux Germains adoraient le Soleil et la Lune, parce que ces Astres leur étaient favorables.

Du baron Friedrich von Logau, poète, né en Silésie (1604-1655) :

L'Allemagne vit des balayures des autres peuples.

De Montaigne :

Les Allemands boivent quasi également de tout vin avecques plaisir ; leur fin, c'est l'avaler plus que le goûter.

De Renan :

Les Allemands ont peu de jouissances, et la plus grande qu'ils peuvent se donner, ils la placent dans la haine, dans la pensée et la perpétration de la vengeance.

De Voltaire (l'*Ingénu*, chap. XI) :

... les dieux avaient habité dix mille ans en Egypte, et les diables en Scythie, où ils avaient engendré les Huns.

On trouverait beaucoup à noter pour la présente rubrique dans le livre de M. J. Bourdeau : *Poètes et humoristes de l'Allemagne* (Hachette, 1906), travail excellent, plein de finesse et d'une très remarquable érudition. SIMON.

—

La douceur de vivre sous la Révolution (LXXII). — C'est à M. Guizot que Talleyrand a dit un jour : « Qui n'a pas vécu dans les années voisines de 1789 ne sait pas ce que c'est que le plaisir de vivre ! » — Voir : Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. I, p 6.

DE MORTAGNE.

—

Le peintre Aved (LXXVI). — Comme nombre de peintres, le portraitiste Aved fut surtout un collectionneur très adroit de tableaux et d'objets d'art Peut-être faisait-il des échanges avec des amis ayant les mêmes goûts que lui, mais il serait bien téméraire de conclure de là qu'il tenait boutique ouverte de brocanteur et de marchand d'antiquités.

Aved, qui était le fils d'un médecin de Douai, si on s'en fie à la note placée sous son portrait gravé par Benoît, en 1727, était né le 12 janvier 1702. Il avait épousé Anne-Charlotte Gauthier de Loizerolle, fille d'un officier au régiment de Rouergue, qui, à en juger par son portrait, gravé par Balechou, n'était guère séduisante : traits épais et lourds, double menton, bonne grosse commère. Mais elle avait quelque fortune et assura une certaine aisance, à Aved. On en a la preuve en le voyant payer et acquitter le droit pécunier d'entrer à l'Académie, dont généralement remise était faite aux artistes pauvres. Il pouvait ainsi satisfaire ses goûts coûteux de collectionneur et avait pu former un des cabinets les plus réputés de son temps. C'est ce qui certainement a éveillé la jalousie de Grimm, qui décocha au peintre collectionneur cette boutade : « Son renom d'amateur con« trebalançait sa réputation de portrai« tiste, Aved aimait plus le métier de bro« canteur que celui de peintre : il connais« sait bien les vieux tableaux et savait en

« faire un trafic, d'une façon très avanta-« geuse pour lui ».

Il est certain qu'Aved possédait une très belle série de toiles de Rembrandt, ainsi désignées à cette époque: *La Suzanne au bain* ; *Jeune fille tenant un livre de musique* *Portrait de Léonard Bremer*, *Portrait de la princesse de Nassau Sighem*, *La Femme au Chapeau*, d'après l'inventaire dressé par l'expert Remy. La *Suzanne au bain* est maintenant au Musée de Berlin, passée des descendants d'Aved, réfugiés à Londres, dans la collection du peintre Reynolds. Aved possédait aussi quelques toiles de son ami Chardin : *Raisins et pêches*. *Concombres*. *Ciboules*, *Gobelets d'argent*, études d'animaux.

C'est très vraisemblablement Aved, excellent portraitiste, qui avait décidé Chardin, jusqu'alors peintre de natures-mortes à aborder le portrait avec les *portraits d'Andreas Levet et d'Antoine Louis*, gravés par Dupin et par Legrand, Aved lui, avait signé de très beaux portraits, que nous rappellerons en passant, ceux de *Catherine de Seyn*, en 1736, gravé par Fessard ; de *Mlle Croizat, à sa tapisserie* ; de sa belle-sœur, *Mlle de Loizerolle*, décolletée, coiffée d'un grand chapeau et tournant un petit rouet, qu'elle tient sur ses genoux ; le beau portrait de *J. P. Rameau*, pinçant les cordes d'un violon (1738) du Musée de Dijon, qu'on a revu à l'Exposition de 1900 ; le portrait très connu du poète *Jean Baptiste Rousseau* (1738) du Musée de Versailles ; le portrait de *M. Roques*, de la collection Sedelmeyer ; le Portrait de *Mehemet-Effendi* ; le portrait de *Mme de Varenne en liseuse* ; le portrait de *Mme du Tencin*, exposé au Trocadéro, en 1878.

Est-ce pour rappeler les manies de collectionneur et de chercheur d'Aved, est-ce par allusion à ses goûts, que son ami Chardin a portraicturé Aved, sous le titre de *L'Alchimiste* ou du *Philosophe lisant* et l'a représenté assis, coiffé d'une toque de fourrure, en train de parcourir un lourd in-folio, plongé dans le travail, au milieu d'un intérieur, encombré d'un pêle-mêle de bric-à-brac ? Est-ce un souvenir du *Philosophe lisant* de Rembrandt, qui fit partie de la collection d'Aved ? Peut-être aussi Aved avait-il peint autrefois Chardin, sous ce même déguisement ?

Avons-nous dit que le portraitiste Aved, accusé de bric-à-bracomanie, portait un prénom singulier ? Il s'appelait, en effet, André-Joseph-Cammelot Aved.

Sur Aved voir : *Archives du Nord de la France*. Tome II. Notice par Dineux. — *Catalogue raisonné des tableaux d'Italie et des Flandres du cabinet d'Aved* par Rémy. Paris, 1750, précédé d'une préface, par le fils du peintre, avocat au Parlement. — *Nécrologe*. 1767 article de Castillon, *Galerie douaisienne* par Dutilleul (1844) Les *Artistes français à l'Etranger* par Dussieux (1855). *Abécédario* par Mariette T. IV *Notice sur Aved* par Cournault dans le Bulletin des réunions des Sociétés des Beaux-Arts des Département. (T. III, p. 107). *Aved et Chardin*. par Prosper Durbec (*Gazette des Beaux Arts*). 1904. *Mémoires de Wille*. Paris 1857. T. II. Olivier-Merson. *p* Le *Musée de Douai*. Paris 1863. *Gazette des Beaux-Arts*. — *L'orientalisme en Europe au XVIII*e. (Portrait de la marquise de St-Maur Montansier par Aved), article de J. L. Vaudoyer (Juin 1911, Gazette des Beaux Arts. — Les *Aved de Loizerolles* par Alphonse Boullé (Société historique et archéologique de Corbeil) 1911. (p. 15-34). Jal. *Dictionnaire biographique*. Article : Aved.

GEORGES DUBOSC.

—

Pierre-Arnaud de la Briffe (LXX). — A qui s'intéresse à cette famille je signale que M de Laverdy ou Del Averdy fut seigneur du Pré-Saint-Gervais (Seine) et qu'il existe dans cette commune un ancien regard des eaux portant l'inscription : *Regard de Bernage*. Ces deux noms ont été cités dans les réponses précédentes comme alliés de la famille de La Briffe.

H. S.

—

A quelle date est mort le maréchal de France Louis-Georges-Erasme, duc de Contades ? (LXXVII; 117). — Un léger « mastic » et une erreur d'un jour ont dénaturé la date de cette mort.

Le duc de Contades est mort le 7 pluviose an III, c'est-à-dire, d'après la concordance de M. Pierre Caron, le 26 et non le 25 janvier 1795. P. D.

***

L'erreur plus grave des dictionnaires

biographiques antidatant son décès de deux ans n'est, d'ailleurs, pas partagée par le *Larousse illustré* : il donne bien la date de 1795.

Antérieurement à M. Emile Dard, notre confrère M. Ernest Daudet dans son livre : *Le Roman d'un Conventionnel* (page 252) a précisé que le maréchal était mort au mois de janvier 1795. A la page 41 du même ouvrage, il mentionne la tradition familiale d'après laquelle le maréchal, oncle par alliance de Hérault de Séchelles, aurait été son père. D.

—

Degault, miniaturiste (LXXVII, 44). — Siret dit simplement que cet artiste, qui florissait en 1825, s'est fait un nom dans la peinture imitative des camées.

DE MORTAGNE.

***

Je suis heureux de la circonstance qui va me permettre d'élucider un point d'histoire de la miniature jusqu'ici assez confus. Degault miniaturiste est-il autre que Gault de St Germain, miniaturiste, peintre, inventeur et même auteur ? *Le Dictionnaire des Peintres*, de Bénézit, en fait deux artistes différents ; il me semble avoir tort : l'un et l'autre sont identiques.

La grande originalité de Gault de St-Germain, (alias Degault ou de Gault) élève de Durumeau, fut non seulement d'avoir peint de petits sujets d'après l'antique (ce qui était déjà la spécialité de Klingstett et de Sauvage) destinés à des couvertures de boîtes ou de tabatières, mais d'avoir inventé la peinture dite en camées. L'une d'elles, l'*Ivresse de Silène* bacchanale en grisaille camée, a figuré à l'Exposition de la Miniature, de la Bibliothèque nationale, en 1906, et était signée J. V. J. de Gault. Or, elle est cataloguée, page 39, sous le nom de Gault de St-Germain, et comme ce dernier est sans conteste l'inventeur de cette sorte de peinture, la conclusion s'impose.

Donc, Degault ou plutôt Gault de St Germain, car il est plus connu sous ce dernier nom, né en 1749, exposa pour la première fois en 1774 à l'Académie de St-Luc quatre « bas-reliefs imitant l'onyx » ce qui lui fit bientôt une spécialité distincte. L'*Almanach historique*, *les Tablettes de Renommée* le citent dans ce genre, ainsi que pour les « boîtes les plus précieuses ». Mais la fortune ne lui vint pas à ce moment.

En 1788, il se maria à une Polonaise, Mlle Rojeska, envoyée à Paris pour étudier la peinture aux frais de son souverain. Le ménage vivota, Gault de St Germain fit de 1791 à 1801 des tableaux qui sont quelconques, mais qui sont restés dans plusieurs de nos églises et de nos musées.

Fut-ce sous l'impulsion de sa femme, intelligente et remplie de savoir-faire, fut-ce simple effet du hasard, toujours est-il que les goûts de l'Empire et de la société du temps allaient concorder avec le genre creé en 1774 par Gault de St Germain. La peinture en camée eut la vogue entre 1800 et 1815. Il reprit ses pinceaux avec ardeur pour y développer son véritable genre, et dès lors ce fut l'aisance, sinon la fortune.

Inventeur, il paraît qu'il le fut, non seulement de cette peinture, mais encore d'un instrument pour la mise en perspective des corps dans l'espace. Auteur, il a fait paraître à Genève, en 1820, un *Traité de la Peinture de Léonard de Vinci*. Je possède cet ouvrage, qui est intéressant. C'est une traduction nouvelle de cette partie de l'œuvre du Grand Florentin. Gault s'y donne les qualifications de ci-devant pensionnaire du Roi de Pologne, ex-Professeur au ci-devant collège de Clermont. Ceci montre qu'aux premiers temps du ménage, Mme Gault de St-Germain avait su intéresser le souverain de sa patrie au sort de son mari. Le roi de Pologne, qui payait les frais d'étude de Mlle Rojeska, s'était en effet étonné du mariage, et le lui avait fait savoir par l'entremise de son ministre. Mme Gault s'en était disculpée ingénuement. Elle avait, écrivait-elle, épousé Gault pour avoir des ressources, il avait du talent, mais « les talents n'ont de valeur qu'autant qu'ils sont protégés ». Ce en quoi, elle n'avait pas tort. Le roi de Pologne, touché d'une semblable requête, avait dû répondre en pensionnant le mari.

Somme toute, en 1820, Gault de St-Germain avait pu parcourir depuis vingt ans une carrière assez brillante, en exploitant son propre genre. Sa fortune lui permettait de publier un ouvrage demandant de longues recherches, la peinture lui laissait donc quelques loisirs. Ils de-

vaient être encore plus longs au soir de sa vie, car il mourut seulement en 1842, âgé de 92 ans. ALDE.

—

Portrait de Gilbert de Voisins (LXIX). — J'ai eu un portrait de Gilbert de Voisins gravé en manière noire par Gautier Dagoty. Je l'ai cédé il y a une dizaine d'années à M. Pierre Louys qui eut un livre préfacé par un descendant de Gilbert de Voisins.

S.

—

Karnowitch (LXXVII, 91). — Voici les seuls renseignements que je possède sur cette question :

Le mariage du grand-duc Paul de Russie avec Olga-Valérianovna, née Karnovitch et divorcée Pistolkors, a été contracté à Livourne le 27 septembre 1902 (*V.S.*). Cette deuxième épouse du grand-duc est née à Saint-Pétersbourg le 2 || 14 décembre 1865 ; elle est comtesse de Hohenfelsen (collation bavaroise de 1904. Voir le *Taschenbuch der Græflichen Hæuser*) et indiquée comme habitant Boulogne-sur-Seine.

Les enfants issus de ce mariage morganatique sont le comte et les comtesses de Hohenfelsen.

NAUTICUS.

—

Koreff. — Ses portraits ; son ex-libris (LXXVI, 4, 166, 354). — Conformément à l'obligeante indication de notre confrère, le Dr Désarchives, je me suis reporté à l'étude sur le docteur Koreff, *avec illustrations*, parue dans les nos d'août et de septembre 1915 de la *Médecine internationale illustrée*, espérant y trouver un portrait de ce singulier personnage

J'ai été déçu dans mon attente ; mais j'ai constaté que l'étude en question, signée du Dr Rondelet, était, mot pour mot, identique à celle qu'a publiée en 1916 notre confrère le docteur Cabanès à la suite de son livre : *Une Allemande à la Cour de France*, ce qui m'a appris que le Dr Rondelet et le Dr Cabanès n'étaient qu'une seule et même personne.

N'existe-t il donc, en dehors de l'image indistincte que l'on perçoit dans un coin du tableau de Mme Ancelot, aucun portrait du fameux Koreff ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Manuscrit concernant le procès Koreff-Hamilton au sujet de Lady Lincoln (LXXVII, 92). — Ces documents semblent être restés inédits : notre ami Cabanès ne fait pas allusion à leur publication dans le chapitre qu'il a consacré à « un médecin prussien dans les salons romantiques », au cours de son dernier volume : *Une allemande à la cour de France* (1).

Il n'y eut pas transaction, mais bien jugement, qui longuement et solidement motivé, déclara que Koreff et Wolowski seraient suffisamment rémunérés par l'attribution d'une somme de 24.000 francs, déposée à cette intention chez un banquier de Paris, (alors qu'ils en réclamaient 400.000, excusez du peu !) en échange de quoi les deux médecins devaient faire remise à la famille de tous les documents concernant la malade, qu'ils prétendaient indûment conserver ». — C'est bien le manuscrit visé par la question.

« Quant aux dépens, ils étaient partagés entre les deux parties ».

PIERRE DUFAY.

—

Famille de Luzy (LXXVII, 45). — L'an 1359, Jaquinot de Luzy est homme d'armes à Chatillon-sur-Seine. (Bibl. Nat. Hist. de Bourgogne. mss 98).

SOULGÉ.

***

Il y avait une famille noble de Luzy, qui tirait son nom de la petite ville de Luzy, dans l'Autunois. Cette branche s'éteignit, en 1250, par le mariage de Jeanne de Luzy avec Jean de Chateauvilain, mais elle a subsisté, dans les branches de Pelissac et de Pallier. La branche de Pélissac s'établit, au XIVe, par le mariage de Thomas de Luzy avec Marguerite de Pelissac. C'est à cette branche de Pelissac que se rattacherait, non une Claudine de Luzy, mais une Françoise de Luzy, fille de Jean de Luzy, marquis de Pelissac, déclarée noble, par jugement du 2 janvier 1669, à Montpellier, et qui a épousé Léonor de Vallerot, seigneur de Beaudesir.

La branche de Luzy Pelissac s'est poursuivie jusqu'à notre époque, car il existait encore, en 1869, un de Luzy au

(1) Paris, Albin Michel, 1916 ; in-12, p. 313 360. — Les passages guillemetés sont empruntés à la p. 350.

Château de Saône, par Besançon, dans le Doubs. Sous le second Empire, on a aussi gardé le souvenir du général Luzy de Pelissac, né en 1797, qui prit part aux campagnes d'Algérie, dans la région de Constantine, puis passa au 4e corps et fut nommé grand officier de la Légion d'honneur, après la victoire de Solferino. En 1863, il fut élu député au Corps Législatif.

GEORGES DUBOSC.

*
* *

Au retour d'un voyage en Morvan pour préparer un des volumes de mon voyage en France, je m'arrêtai à Luzy. Quelque temps apres, dans les Alpes, je retrouvais un officier de chasseurs à pied, avec qui j'avais noué d'amicales relations, le lieutenant vicomte de Luzy de Pélissac, petit-fils du général de ce nom. Comme je lui racontais ma visite à Luzy, il me dit : « C'est le berceau de ma famille ».

Ces Luzy avaient eu de grands domaines dans cette région du Nivernais, de la Haute-Bourgogne et du Forez, notamment le château de Couzan (Loire) dont les ruines sont parmi les plus belles de France.

ARDOUIN-DUMAZET.

*
* *

Soultrait s'exprime ainsi :

« La Chesnaye fait descendre les Luzy-Pélissac des anciens barons de Luzy : *cette origine n'est point admissible*. Les Luzy... du XVIIe siècle... prenaient peut-être leur nom de la ville de Luzy mais *ils ne descendaient point* des seigneurs primitifs de cette ville Le premier dont nous trouvions la mention est André de Luzy, bailly de Nevers en 1260. On voit ensuite d'autres Luzy... etc. »

Je repense au pourtant savant M de Valous qui trouvait aussi inadmissible qu'un Chaponay bourgeois de Lyon au XIIe siècle fut descendant d'un gentilhomme.

M. Gras demandait « des preuves irréfutables pour pouvoir admettre qu'un marchand, en 1580, fut fils d'un écuyer » Toutes ces dénégations trop absolues d'origines viennent d'une incompréhension de l'état nobiliaire antérieur à la réglementation rigoureuse de Louis XIV. Les ordonnances, la façon de procéder aux recherches et aux preuves, enfin la classification du XVIIe aveuglent de bons historiens. Il faut voir par dessus les idées rigides du grand siècle.

De l'origine au XVIe, l'état de gentilhomme fut un état de fait, un statut plus réel et plus pratique que théorique. et l'on passait naturellement, par la force des situations. de l'état d'écuyer à celui de bourgeois et inversement, souvent sans exclusion d'un statut par l'autre, comme on devient, dans la France de 1918, homme du monde ou agent d'assurances, parfois les deux en même temps.

Elvis de Luzy porta Luzy à Simon de Semur au XIIe siècle. Pierre de Luzy se croisa en 1146, Bernard en 1248. Un siècle plus tard Pierre de Luzy, damoiseau, épousait Hélène de Talaru.

Dans une brochure de 1911 M. Bessey dit de l'acquéreur de Couzan en 1656 :

« Ce Jean de Luzy appartenait à une famille de petite noblesse et de bourgeois venue du Bourbonnais ; il descendait au 10e degré de Pierre et d'Hélène de Talaru. »

Petite noblesse ! alliée aux Talaru en 1350 ! que dira M. Bessey des Savonnettes, alors ?

Il n'y a peut être pas de « preuve » de l'origine chevaleresque des Luzy-Couzan, et de leur communauté d'estoc avec les barons de Luzy, mais ils sont en tout cas de noblesse d'extraction, et rien ne permet de déclarer *inadmissible* une hypothèse fort vraisemblable. Prouverait on même que Pierre de Luzy, auteur des seigneurs d'Oyé et de Pélissac, fut commun d'origine aux marchands d'Autun, cela ne rendrait pas *inadmissible* leur origine chevaleresque antérieure, car des marchands peuvent bien appartenir à une branche cadette d'une famille d'écuyers : le mur infranchissable élevé par le pouvoir central triomphant entre les classes, n'existait pas au XIVe siècle. Il était inutile ; l'usurpateur de noblesse assumait les risques de cet état, et ces risques légitimaient le plus souvent sa prétention, et le frère malingre ou prudent qui s'embourgeoisait n'enviait pas son frère homme d'armes...

SOULGÉ.

*
* *

La famille de Luzy appartenait, au XIIe siècle, à la haute noblesse du Nivernais et de la Bourgogne. Elle prit son nom de la baronnie de Luzy située sur la limite des deux provinces. Jeanne de

Luzy, probablement fille d'André de Luzy, bailly de Nevers, fut la dernière représentante de la famille et épousa Jean de Chateauvillain vers 1250

Les armes des Luzy étaient : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même.*

Ainsi s'éteignit la famille des barons de Luzy, mais Jean de Chateauvillain prit le titre de seigneur de Luzy qui paraît s'être conservé ainsi. J'en ai la preuve dans plusieurs actes datés de 1296, 1314 et 1334.

En 1314, notamment, Jean, Sire de Luzy figurait parmi les délégués des nobles de Bourgogne qui furent les précurseurs de ceux qu'on appela plus tard les élus de la Province.

L'*Armorial du Nivernais* (de Soultrait) constate la présence d'autres Luzy en Nivernais du XVIe au XVIIe siècle, les uns exerçant des fonctions de magistrature, les autres portant des qualificatifs nobiliaires. Néanmoins, il n'admet pas la prétention de La Chesnaye des Bois de les faire descendre des seigneurs primitifs de Luzy.

Quoiqu'il en soit, Françoise de Luzy, relicte d'Eléonore de Vallerot, écuyer, Sr de Baudésire, portait : *de gueules à un chevron d'or accompagné de trois étoiles de même*, qui est bien l'écusson des barons de Luzy. Tandis que les Luzy de Champetreux portaient une variante : *de gueules au chevron d'argent accompagné de 3 étoiles d'or.*

Le nom de Luzy est encore représenté en 1873 dans l'*Etat présent de la noblesse française* (Bachelin-Deflorenne) par le marquis de Luzy de Pélissac général de division et député de la Drôme, et par M. de Luzy, au château de Saône par Besançon. Ils conservent les deux variantes d'armoiries précitées.

E. Fyot.

—

Le prince Elim Metzcherki (LIX. 729, 861, 920 ; LX, 38). — Voir dans les « Mémoires d'Horace de Vieil-Castel » à la date du 29 janvier 1851, l'aventure du prince Elim avec une grande dame, la marquise de C... (Viel-Castel donne le nom) qui avait eu la maladresse de venir à un premier rendez-vous, avec un pantalon « fermé ».

Il n'osa mettre à mal la lingerie de la dame, ce qu'elle ne lui pardonna pas — naturellement.

Colline.

—

Comte Joseph Orsy (LXXVII, 93). — Orsi Joseph, négociant, né à Florence, demeurant à Londres, que le réquisitoire appelle le banquier de Louis-Bonaparte, répondit lorsqu'on lui demanda, au cours du procès, quels motifs l'auraient porté à participer à l'attentat :

Mon attachement au prince Napoléon. J'ai eu l'honneur de le connaître en Italie. Le mouvement imprimé au pays que j'habitais par la révolution de juillet a rendu mes rapports plus habituels avec le prince. Le courage et le patriotisme qu'il a déployés en cherchant à rendre la liberté à mon pays m'avaient pénétré pour lui d'admiration et de reconnaissance. J'ai été surtout touché du malheureux sort de son frère qui a perdu la vie dans une tentative désespérée. J'ai voué au prince Louis reconnaissance et dévouement.

Me Lignier, défenseur d'Orsi, déclara ce qui suit :

Orsi est un proscrit italien qui a sacrifié à la liberté de son pays une brillante existence et une grande fortune. Obligé de fuir sa patrie, il est venu se réfugier à Londres, où il fut chargé par le prince, dont il avait été le banquier à Florence, de quelques affaires d'intérêt. Ses rapports avec lui ne furent jamais ni bien intimes ni bien fréquents...

Joseph Orsi fut condamné à cinq ans de détention et placé sous la surveillance de la haute police pendant le reste de sa vie.

De Mortagne.

—

Albert Samain : bibliographie ; correspondance (LXXVII, 46). — La bibliographie la plus complète de l'Œuvre d'Albert Samain, ainsi que des ouvrages et articles de critiques consacrés à ce poète, me paraît être celle de MM. Van Bever et P. Leautaud dans *Poètes d'Aujourd'hui*, (*Mercure de France*, 2 vol. in-12) tome II pages 204 et 205.

Cette bibliographie indique pour la correspondance d'Albert Samain des *Lettres inédites* publiées par « Vers et Proses » Septembre, Novembre 1907, et deux lettres dans l'ouvrage *Mon Ame* par Georges Thouret, Le Havre, Quoist, 1903, in-16°.

Julien Monnet.

***

Il n'existe pas à ma connaissance de bibliographie d'Albert Samain et je ne crois pas que sa correspondance ait été publiée.

Ici même : *le Chat Noir et les partants pour la gloire* (LV : 265) une liste a été donnée de ses poèmes publiés dans le journal de Salis, dont certains ne figurent pas dans les œuvres du poète. P. D.

***

La bibliographie de l'œuvre de ce poète, mort jeune, est courte ; elle ne comprend guère que trois recueils de poésies publiés par la « Société du Mercure de France » ;

1° *Au Jardin de l'Infante* (1893), in-16.

(Le même ouvrage, augmenté de plusieurs poèmes, a été réédité en 1897 dans le même format) ;

2° *Aux Flancs du Vase*, suivi de *Polyphème* et de *Poèmes* inachevés (1898), in-8° ;

3° un ouvrage posthume intitulé *Le Chariot d'Or* (1901), in-16.

Il faut ajouter un volume de *Contes* en prose édité par la même maison.

Parmi les ouvrages qui se sont occupés d'Albert Samain et de son œuvre on peut citer :

François Coppée. — *Mon franc parler*, 2e série ; Lemerre (1894) ;

Remy de Gourmont. — *Le Livre des Masques* ; « Soc. du Merc. de France » (1896) ;

Vigié-Lecocq. — *La Poésie contemporaine* (1884-1896) ; id. 1897) ;

Ad. Van Bever et Paul Léautaud. — *Poètes d'aujourd'hui* (1880-1900) ; Morceaux choisis ; id. (1900) ;

H. Bordeaux. — *Les Ecrivains et les mœurs* ; Plon, Nourrit (1900) ;

Léon Bocquet. — *Albert Samain, sa vie, son œuvre* ; « Société du Mercure de France » (1905).

En outre, des périodiques ont publié sur Albert Samain de nombreux articles dont la liste est trop longue pour qu'il soit possible de l'insérer à la suite de la présente notice, mais que je me ferai un plaisir de communiquer directement à notre confrère, s'il le désire.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

La bibliographie sur Albert Samain et son œuvre est assez mince jusqu'à présent.

Il est même curieux que ce délicieux poète, d'un charme si raffiné, d'un art si subtil, n'ait pas davantage tenté la plume des biographes et des critiques. Il est vrai que son existence qui fut celle d'un modeste employé, banale et dépourvue d'incidents marquants, courte aussi (puisque la phtisie ? l'emporta tout jeune) ne prête pas à beaucoup de développements. Bref on ne peut guère citer sur lui, je crois, qu'un volume de Léon Bocquel *Albert Samain, sa vie et son œuvre* édité au *Mercure de France*. En 1912 le même Léon Bocquet a publié dans la *Revue de Paris* des fragments de correspondance de Samain, d'un intérêt assez médiocre, du reste, d'après mes souvenirs,

R. DE L.

***

On trouvera dans *Poètes d'aujourd'hui* de Ad. Van Bever et Paul Léautaud, tome II, p. 199 une biographie du poète suivie d'une bibliographie très consciencieuse de ses œuvres et d'un certain nombre d'articles qui lui ont été consacrés, avec des notes iconographiques et une quinzaine de poèmes choisis parmi les plus purs du délicieux auteur d'*Au jardin de l'Infante*, d'*Aux flancs du Vase* et du *Chariot d'Or*.

PASBESNIER.

***

Le délicieux poète que fut Albert Samain, était né à Lille en 1858 et est mort, en 1900, à Magny-les Hameaux, près Port-Royal-des-Champs.

Les principaux ouvrages sur l'auteur d'*Au Jardin de l'Infante*, sont : *A Samain, Sa Vie et son œuvre* par L. Bocquet, paru en 1905, puis des études parues en volumes dans : *Mon Franc parler* par François Coppée 1894 ; dans *Le Livre des Masques* par Rémy de Gourmont 1894 ; *La Poésie contemporaine* par Vigié Lecoq, 1897 ; dans *Les Poètes d'aujourd'hui* (1880 à 1890) par Van Bever et Léotaud, 1900 ; dans *Les Ecrivains et des Mœurs* par H. Bordeaux, 1900 ; dans l'*Œuvre littéraire du nord dans les temps modernes* (Albert Samain) par Potez. Lille 1909 et *Albert Samain. Souvenirs* par A. Jarry, 1907.

Dans les périodiques ont également paru, les études suivantes :

A. Samain dans le *Mercure de France*, 1893, t. IX, p. 97 ; *A. Samain*, par Vigié-Lecoq, *Mercure de France*, janvier 1897 ; — A. Samain, dans *Le Temps*, 25 octo-

bre 1897 ; *A. Samain* par H. Bordeaux, dans *La Revue hebdomadaire*, 2 septembre 1899 ; *A. Samain*, dans *La Province* (revue paraissant au Havre), 25 octobre 1900 ; dans *La Plume* 1er septembre 1900 ; dans la *Revue septentrionale*, 5 novembre 1900 ; dans *Le Beffroi*, juillet et août 1900 ; *A. Samain* par A. Beaunier, dans *La Revue des Revues*, t. 34, p. 601, en 1900 ; *A. Samain* par L. Denise, dans le *Mercure de France*, octobre 1900 ; *Trois poètes* par Doumic dans *La Revue des Deux-Mondes*, t. CLXI, p. 938 en 1900 ; *Samain* par G. Grappe, dans *La Revue bleue*, t. XIV, p. 358, en 1900. *A. Samain* par Valette, dans le *Mercure de France*, septembre 1900 ; *A. Samain* par A. Rivoire, dans *La Revue de Paris*, t. IV, p. 653, en 1901 ; A. Samain (*Poètes d'aujourd'hui*) dans la *Revue des Deux-Mondes*, t. X, p. 446, en 1902 ; *Samain*, dans *La Revue bleue* par Ernest-Charles, t. III, p. 725-728 ; le *Chariot d'or* d'Albert Samain et *La Revue savoisienne*, par J. Desormeaux, Annecy, 1911 ; *La Genèse du « Polyphème » de Samain* par L. Bocquet, dans *La Revue bleue*, 1911.

Il a été publié des lettres d'Albert Samain dans l'*Esprit qui pense* d'E. Rocher, 1910, et des *Lettres inédites*, dans *La Revue de Paris*, en 1912.

Georges Dubosc.

—

Le baron Thiers. — M. Thiers a-t-il été créé baron ? (LI ; LIII ; LVI ; LXXVI ; LXXVII, 213). — Que M. Thiers ait ou n'ait pas été créé baron, on lui en donnait volontiers le titre, en manière d'amusement, d'autant plus qu'à cette époque, « Monsieur le Premier », se donnait non moins volontiers des allures de mauvais sujet et de roué. Cela paraît invraisemblable ; pourtant, il y a une petite histoire que raconte Arsène Houssaye et que je vais lui emprunter, on ne peut plus instructive. C'est presque un conte de la Régence : M. Thiers, précurseur de la « Mouquette » :

M. Thiers se croit sous la Régence, il veut faire le beau et le dépravé, comme les roués. Il dit qu'il ne connaît ni Dieu, ni diable, parce qu'il ne les a jamais rencontrés dans le monde.

Pour mieux accentuer ses belles impertinences, il vient de faire des siennes au château de Grandvaux, où il a dit, après boire, à ses compagnons d'aventures : « Voulez-vous voir la lune ? » Et il leur a montré la lune. Grand scandale à Paris, où on dit : « Le pouvoir ne doit jamais se montrer qu'en face ». M. Thiers restera-t-il ministre ? On assure que la première fois qu'il montera à la tribune, tous les malins de la Chambre crieront : *La lune, la lune, la lune* ! Le roi, arrière petit fils du Régent, ne veut pas renier son aïeul, mais il ne veut pas de roués à sa cour.

On parle du mariage de M. Thiers. Il ne sera plus question que de lune de miel.

M. le baron Thiers fait bien les choses. Il ne lui manque que la taille pour être un Brummel en lunettes. On parle de ses chevaux et de sa livrée ; les uns disent « ce dandy », les autres disent ce « féodal ». Ses footmen et ses grooms sont habillés dans le goût de ceux du baron de Riblesblad et du baron Fitz-Gibbon.

Tous barons, jusqu'au baron Thiers, Tout le monde se met sur sa porte pour le voir passer en briska, avec l'air dégagé d'un grand seigneur de race — et en lunettes. — Il n'a pas encore joué du lorgnon ». (1)

Puisque nous parlons du baron Thiers, pourrait-on fixer la personnalité de la dame Ripert, qui, en 1866, faisait distribuer sur le boulevard ces papillons qui ressemblaient fort à un chantage :

Mme L. Ripert
SOEUR DE M. A. THIERS
Ancien Président du Conseil des Ministres, etc, etc.
vient d'organiser
UNE EXCELLENTE TABLE D'HOTE
MÉRIDIONALE
A 3 fr. par tête, vin compris
Rue de la Ville-l'Evêque, n° 28
à 6 heures
Lith, Lamy, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9

Arsène Houssay a déjà révélé l'existence d'un frère de l'homme d'Etat, qui, ancien peintre en bâtiment, menaçait de remonter sur son échelle, si on ne le nommait pas directeur des bâtiments civils. Autre chantage.

La dame Ripert était-elle vraiment une sœur du ministre ?

« On subit sa famille, on ne la choisit pas », a dit un sage.

Qui se souvient de la table d'hôte méridionale de la rue de la Ville-l'Evêque ?

Pierre Dufay.

—

Guiard (LXXVI, 335 ; LXXVII, 20). — Il n'a jamais existé de peintre du nom de Guiard : il s'agit de Mme Labille-Guiard, plus tard Mme Vincent, ci-devant

1 — *Confessions*, II, p. 213-214.

Guiard. Née en 1749 à Paris, rue des Petits Champs, elle fut l'élève du peintre Vincent de Genève et débuta par la miniature. Elle fut mariée très jeune à un sieur Jean Hugues Guiard, commis général à la recette ou clergé. Un secret penchant la liait depuis l'enfance au jeune François André-Vincent, fils de son premier maître. Celui ci, revenu de Rome, eut d'heureux débuts, fut recherché de Mme Labille, qui l'épousa en 1793 sitôt que la loi sur le divorce lui permit de le faire. Mme Labille-Guiard fut un peintre de grand talent; elle fut reçue à l'Académie de peinture en même temps que Mme Vigée-Lebrun, et elle a pu se défendre plus tard d'avoir été miniaturiste. C'est qu'elle était devenue un peintre de portraits remarquable, et pour une académicienne, la miniature ne représentait qu'un des à-côté de la peinture. Il n'en est pas moins vrai que ses miniatures sont de véritables chefs-d'œuvre, témoin la bonbonnière décorée d'un portrait de Mme Adélaïde, appartenant au baron de Schlichting, qui figura à l'exposition de miniatures de la Bibliothèque nationale en 1906. Leur nombre est du reste très restreint. Mme Vincent mourut le 4 Floréal an XI (24 août 1803) au Palais des Arts, dans un des appartements réservés aux membres de l'Institut national.

ALDE.

—

Limoger (LXXVI ; LXXVII, 70, 178). — Le mot devenu d'un usage courant dans l'armée — et ailleurs — a fait naître des formules non moins pittoresques ?

En voici deux :

— Le général X... ? Il a pris le train de 9 heures 43.

(Je ne garantis pas l'heure exacte, mais quand l'expression prit naissance, le train du soir passait pour emporter les *limogés*).

Et lorsque le nombre des généraux éliminés s'accrut, on disait sur le front :

Le général Z... est allé faire le quatrième au bridge. ARDOUIN-DUMAZET.

—

Devises des 41e et 78e régiments d'infanterie anglaise (LXXVII, 4, 53). — La devise du 41e régiment d'infanterie de l'armée britannique (Welsh Regiment) signifie : *Plutôt la mort que le déshonneur.* Elle est exprimée en langue galloise.

Celle du 78e (Seaforth Highlanders) est exprimée en langue gaélique et signifie : *Servir le Roi*

PASBESNIER.

***

J'avais espéré pouvoir répondre à cette question, mais mon correspondant m'écrit que, parmi les officiers de l'armée britannique les originaires d'Ecosse ou du pays de Galles, qui possèdent bien le gaëlique sont très rares Il croit qu'on aurait plus de chance d'aboutir en s'adressant à la Revue : « Notes and Queries », publication assez semblable à l'*Intermédiaire.*

Je me permets de faire remarquer que pour poser cette question de l'autre côté de la Manche, il vaudrait mieux ne pas englober les deux régiments en question sous la qualification d'Infanterie *anglaise.* Les Gallois et les Ecossais entendent bien faire partie du Royaume des Iles-Britanniques ou Grande-Bretagne, mais en conservant leurs nationalités respectives, tout à fait distinctes de la nationalité anglaise. Le mot *Britannique* satisfait, je crois, toutes les susceptibilités.

BENEDICTE.

—

Papier monnaie et monnaie de nécessité (LXXIII, 158 ; LXXV, 72). — Je signalerai aussi le jeton de 20 c. en aluminium créé à Vincennes (Seine) par un groupement important de commerçants en détail, pour les besoins locaux et sous leur propre responsabilité.

PIETRO.

—

Ouvrage singulier (LXXVII, 140). — Le libraire parisien, qui a publié le catalogue dont parle M. G. Fustier, devait être un bien médiocre bibliographe. Il n'avait qu'à ouvrir la bibliographie de Gay sur les *ouvrages relatifs à l'Amour, aux Femmes et au Mariage*, ainsi que la *France littéraire*, de Quérard pour y trouver le nom de l'auteur soi-disant anonyme de la *Cantatrice grammairienne.*

L'abbé Q... n'est autre que l'abbé L. Barthélemy, de Grenoble, né vers 1760 et auteur d'une douzaine d'ouvrages d'histoire, de morale et de grammaire, dont notre confrère trouvera la liste dans la *France littéraire.*

Gay donne une première édition de la *Cantatrice grammairienne* qui aurait été publiée à Genève et à Lyon en 1787 ; la

deuxième édition a paru à Genève et à Paris, en 1788.

Il est inutile d'ajouter que cet ecclésiastique ne doit pas être confondu avec le célèbre auteur du *Voyage du jeune Anarchasis*, qui se prénommait Jean-Jacques et avait vu le jour quarante-cinq ans avant son plus modeste homonyme.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

1649-1793 — ??? (LXXVI, 285). — La pièce de vers en question se trouve dans les *Dernières poésies* de Henri Heine («Heinrich Heine's sämmthliche Werke ». *Lezte Gedichte*. Edition Hoffmann et Campe ; 1885. Tome III, page 262). Elle débute ainsi :

Die Britten zeigten sich sehr rüde...

et se compose de cinq strophes de six vers chacune.

Quant à l'événement capital prédit par Henri Heine, il est permis de douter, étant donné la mentalité actuelle du peuple allemand, qu'il se réalise de sitôt.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

— Cette fantaisie de Heine se trouve dans ses *Letzte Gedichte*, (1853-1856).

Elle figure dans le 3me volume de l'édition complète de ses œuvres publiée à Leipzig, par Adolph Shumann — Bibliographische Anstalt — sous le titre : « Heinrich Heines Sâmtliche Werke, (in zwölf bänden). »

PAUL DE MONTZAIGLE.

—

Virgilius ou Vergilius? (LXXVII, 6, 176). — La Bibliothèque de Quimper, dont j'ai fait le catalogue en 1909-1912, possède deux exemplaires des œuvres de Virgile, au nom de *Vergilius*.

1° — *Publii Vergilii Maronis Opéra*, annoté par Louis Luz, professeur à Bâle-Bâle, Sébastien-Henri pierre, 1613, 1 volume in-folio. P.

2° — Opéra Vergiliana, etc. Commentaires de Josse Badius. Imprimé à Bâle par Josse Badius Paris Jehan Petit. 1507. 1 vol. petit in-folio. Ce beau volume ne contient que les Bucoliques et les Georgiques, et les notes de Josse Badius remplissent les neuf-dixièmes de l'impression.

Ces ouvrages proviennent de l'abbaye des Bénédictins de Landévennec

FRÉDÉRIC LE GUYADER.

*
* *

Virgilius ou Vergilius n'était pas le nom mais le surnom du grand poëte qui s'appelait Publius Maro. Ainsi d'Horace, qui s'appelait Flaccus, de Cicéron qui s'appelait Marcus Tullius, et dont le surnom lui venait d'une verrue, *cicer* qui ornait sa figure. On multiplierait les exemples. Le surnom de Virgile lui venait de ce qu'il était vierge, *virgo*, en ce sens qu'on ne lui connaissait pas de maîtresse, mais la chronique scandaleuse de l'époque prétend qu'il prenait des compensations ailleurs, et qu'il se serait dépeint lui-même, dans la 4e églogue sous les traits de Corydon :

Formosum pastor Corydon ardebat Alexim.
Délicias domini, nec quid spera et habebat etc...

Cte DE VARAIZE.

*
* *

Je remercie les collaborateurs T. F. X. et Bensly de leurs réponses auxquelles j'ajoute une référence d'un grand poids, puisqu'il s'agit de Sainte-Beuve. En effet, précisant le lointain et vague souvenir évoqué par moi dans ma communication introductive d'instance, un ami m'indique un des premiers *Lundis* où je trouve bien relaté ce fait que l'orthographe primitive, donc véritable, était Vergilius. Il me semble que dans l'*Inferno*, Dante emploie déjà la forme en *i*.

Et puisque j'ai posé cette question, je demande la permission de l'élargir un peu. J'ai lu, je ne sais plus où — on devrait toujours prendre des notes et classer ses fiches — que les Gaulois donnaient à l'*i* un son intermédiaire entre *e* et *i* ; c'etait un de ces idiotismes de prononciation qui font le désespoir des étrangers. De là viendrait la substitution assez générale des deux lettres l'une à l'autre dans les noms de lieux ; ainsi, Alesia fait Alise, Lemovices, Limoges, Bituriges, Berry. N'y aurait-il pas quelque intérêt à étudier dans l'*Intermédiaire* cette menue question de prononciation et de linguistique ?

H. C. M.

*
* *

Il en est de Virgilius comme de Virginius, autre nom romain connu. Il paraît bien certain que leur véritable forme antique était Vergilius, Verginius. Pour ne parler que de Virgile, c'est, si j'en crois l'édition savante de Benoîst, cette forme

que donnent tous les plus anciens manuscrits (pour Virgile nous en avons qui remontent à l'époque romaine). C'est elle aussi qu'on rencontre, dans les premiers siècles de l'Empire romain, sur les inscriptions où se trouvent nommés des personnages ayant porté ce nom. Enfin les Grecs, quand ils transcrivaient ce nom dans leur langue, employaient l'*e*, non l'*i*, comme pour transcrire Verginius, et écrivaient Bergilios, ou Ouergilios Peut-être dans les derniers temps de l'Empire romain, la prononciation actuelle de ces mots changea-t-elle sous l'influence de mots de forme voisine comme *virgo* ou *virga*. En tout cas, c'est vers le ve siècle, si je ne me trompe, qu'on voit apparaître la forme Virgilius, qui finit par prévaloir ; malgré les efforts de certains érudits de la Renaissance, comme Politien, les éditeurs modernes l'ont pour la plupart adoptée, même quand ils la croient erronée. Cependant il y a actuellement une tendance à revenir décidément à Vergilius ; mais Virgilius conserve quelques partisans. Quoi qu'il en soit, le mot a passé avec un *i* dans notre langue, et en français nous continuerons à dire Virgile, même si nous disons Vergilius.

IBÈRE.

*
* *

C'est une question : *Virgilius* ou *Vergelius* ? qui amusait bien Sainte-Beuve. Dans les *Nouveaux Lundis* (Tome XI), à propos d'une nouvelle édition des œuvres du poète latin, par M. E. Benoit, chez Hachette, il écrivait ces lignes :

Virgile est un doux nom, cher à l'oreille et au cœur de tous. Il est devenu tel à travers les âges. Il s'est francisé sous cette forme et nul ne peut songer à le ravir, mais en latin, il est bien certain que le nom est *P. Vergilius Maro*. Il y aura quatre-cents ans que le grand humaniste de la Renaissance, Politien, prenait la peine, dans un chapitre de ses *Miscellanées*, de le démontrer. Il prouvait la forme de *Vergilius* par les marbres et les inscriptions, par les manuscrits les plus anciens et les plus authentiques, tant les manuscrits de Virgile même, que ceux qui l'ont cité.

Depuis, on n'a jamais eu rien de raisonnable à opposer contre et pourtant on a coutume chez nous d'imprimer obstinément en tête des éditions latines : *Virgilius*. La philologie a eu beau rendre son arrêt, la librairie tient bon et ne veut pas se soumettre. Craindrait-on quelque émeute du Quartier latin ? Il serait vraiment digne de la Maison Hachette de vulgariser enfin cette réforme, qui ne prend quelqu'importance que parce qu'on y résiste Grande nation qui avez renversé la Bastille, allons, il en est temps, décidez-vous, dans le titre d'un livre classique scolaire, à permuter *i* en *e*.

A la Renaissance, plusieurs éditeurs avaient fait ce changement réclamé par Sainte-Beuve. Si l'édition princeps de Virgile, de Conrad Sweynheim et Arnold Pannardz, en 1469, porte : *Publius Virgilius Maro opera*, l'édition d'Alde de 1501, à Venise, porte : *Vergilius Venetiis, ex ædibus Aldi Romani, mense aprili 1501*, et l'édition de Lyon, également en caractères italiques, calquée page pour page, et ligne pour ligne, porte aussi le même titre.

Une autre édition de chez Alde, à Venise, *mense decembri*. 1505, plus rare et différente de l'édition de 1501, porte aussi le titre : *Vergilius*, qu'on retrouve dans d'autres publications : *Vergilius si elegantiam* ..... in-16, où se trouve l'Epitre de Petrus Gratianopolitanus et le *Manuale vergilianum*.

Citons encore comme éditions « vergiliennes » : le *Vergilius* de Florence, 1510 ; le *Vergilius in hoc volumine continenties* ; les *Opera Vergiliana* de Jacques Saccon, à Lyon ; une édition de Jacques Petit, à Paris 1531 ; une édition de Venise, aux frais de Turrisan, imprimée par Nicolino à Sabio, en 1539, et, parmi les traductions, *L'Eneida de Vergilio*, en espagnol par Juan Bellero. Anvers, 1557, mais la belle édition de Paris (1799) de Firmin Didot, et celle de Heyne, à Leipzig (1767 à 1775) restent fidèles à la forme francisée : Virgile.

Il semble que ce soit au Moyen-âge que l'*i* se soit substitué à l'*e*, dans le nom du poète de Mantoue. A cette époque, la biographie de Virgile s'est surchargée de fictions compliquées et étranges, créées par les commentateurs et les scoliastes. On transforma le doux poëte des *Bucoliques*, en un saint adoré à Naples, en un prophète annonciateur du Christ, en un thaumaturge, en un magicien. Le nom de son aïeul maternel, *Magius*, était cité même à l'appui de cette dernière assertion. Son nom, transformé de *Vergilius* en *Virgilius*, lui fit attribuer ces dons de divination de l'avenir, où l'on composait

les oracles, en jetant au hasard des baguettes, *virgæ*, marquées d'une lettre différente. En présence de toutes ces fantaisistes interprétations, on s'est demandé s'il n'y avait pas eu réellement deux Virgile ; le poëte et un magicien, tout à fait différent du poëte du temps d'Auguste. Dobeneck a traité cette question dans ses *Croyances populaires et légendes héroïques du Moyen âge* ; Edelestand Duméril, dans ses *Mélanges archéologiques*, où il se prononça contre les deux Virgile et Francisque Michel, dans sa thèse en latin, sur les transformations du nom de Virgile et de ses vers, publiée en 1840.

GEORGES DUBOSC.

—

Gordon (LXXVII, 95) — Je ne saisis pas très bien le sens precis de la solution demandée par la Bibliothèque de Bourges. A tout hasard, voici quelques renseignements qui aideront peut-être à résoudre le problème.

L'ancienne famille écossaise des Gordon s'est éteinte, je crois, en 1847, avec le diplomate Robert Gordon, mais il ne faut pas chercher pour cela une origine écossaise à son nom patronymique. Aucun élément anglo-saxon de la langue ne prête à quelque rapprochement, et les Gordon, d'ailleurs, passaient pour avoir émigré de Normandie en Angleterre avec Guillaume le Conquérant.

En France, le mot Gordon ou Gourdon n'est pas spécial au Berry. Il désigne plusieurs localités situées notamment dans les Alpes-Maritimes, l'Ardèche, Saône-et-Loire et le Lot. Gourdon, en Saône-et-Loire, est dénommé dans les chartes du moyen âge *Gurdunum*. Or, on sait que le suffixe *dunum* est le mot gaulois *dunos* latinisé. Il ajoute au terme qui lui est accolé l'idée de lieu élevé, de montagne, et, par dérivation, de forteresse. Aujourd'hui le suffixe subsiste, après suppression de la finale, sous la forme dun, don, din, un, on (Verdun, Brandon, Gourdon, Autun, etc...) Quant au mot précédant le suffixe, il vient du latin *gurdus*, sot, engourdi, lourd, pesant, obèse, gros, qui tirerait, selon Quintilien, son origine de l'Espagne. On en a formé le français *gourd*.

Mais la caractéristique de gurdus associé à dunum pouvait être aussi bien celle d'un gentilice que d'un qualificatif. Il peut donc signifier montagne ou maison-forte de Gurdus, comme grosse montagne ou forteresse épaisse. Puis, lorsqu'en suite de la contraction et de la suppression de la désinence latine, Gurdi dunum ou Gurdum dunum se sont transformés en gurdon, Gordon ou Gourdon, il est très naturel qu'ils soient devenus ainsi les noms patronymiques de certains habitants du lieu, émigrant en d'autres contrées

Je dois ajouter cependant que toutes les formes se rapprochant de Gourdon n'ont pas la même étymologie, et que le suffixe diffère. Tel peut être le cas de la place *Gordaine* à Bourges. J'ignore si cette place est près d'un cours d'eau ou d'un étang, mais la forme de son nom se trouve exactement dans le vieux français *Gourdaine* et *Gordaine*, formé de Gord et ana. *Gord* venait lui-même du latin *Gurges*, gouffre, et la Gourdaine était, dans une rivière, un endroit que l'on aménageait spécialement, à l'aide de pieux, pour la pêche.

Je ne sais pourquoi une ancienne prison de Paris s'appelait aussi La Gourdaine ; mais pour être complet, je dois mentionner que Rochefort, dans son *Glossaire*, prétend qu'on nommait également Gourdaine « une espèce de barque, à cause de son gros ventre en forme de courge qu'on nomme gourde. »

Bien entendu la situation des lieux, les chartes, les souvenirs et les traditions seront les meilleurs guides pour faire un choix raisonné dans ces origines diverses.

E. FYOT.

***

Ce mot se rapproche beaucoup de notre vieux manceau *Gourdaine*. C'est le nom de diverses localités, entre autres d'une ancienne paroisse et ancien quartier du Mans, *Notre-Dame de Gourdaine*. Au dire de M. de Montesson (*Vocabulaire du Haut-Maine*, p. 256), ce mot signifierait « une pêcherie, une eau dormante ». Selon M. Lucien Beszard (*Etude sur l'origine des noms de lieux habités du Maine*, p. 313). Gourdaine, dont les variantes latines auraient été, au cours des âges, *Gurzena* (1019, 1125), *Gordana* (1266, 1330), *Gourdana* (1508), aurait des rapports avec l'ancien manceau *gor*, « barrage sur une rivière » ; identique lui-même au vieux français *gort* « endroit profond d'une rivière ou d'un ruisseau où l'eau est dormante » (latin *gurges*). Le *Gurzena* latin

n'a pu être qu'un phénomène transitoire. « Ni *Gordana*, ni *Gurzena*, dit M Beszard, ne correspondent à des thèmes connus » au point de vue étymologique. On les peut rapprocher de nom manceau *Gorron*. Précisément, une ancienne porte du Mans était appelée la porte de *Gorron*, et se trouvait au bas de l'escalier des *Pans de Gorron*, sur la rivière de la Sarthe, dans le quartier de *Gourdaine*.

M. Besnard dit encore que le vieux français *Gourdane* a eu le sens de « barque », *Gourdaine*, celui de « prison », ou *gordel* celui de « vivien », et qu'on trouve la *Gourdaine* ancienne prison de Paris, la *Gourdaine*, ferme en Degré (Sarthe) le moulin et le ruisseau de *Gordel* dans le Morbihan.

Par ailleurs, le manceau *goret* se dit de tout ce qui est stagnant ; *goret*, *gord*, *gourd*, seraient donc synonimes d'eau dormante, profonde, et on les désigne encore aujourd'hui sous le nom de *Gourdaine*, *Gordaine*. LOUIS CALENDINI.

—

L'article devant le nom propre (LXXVII, 97). — Il n'y a pas en effet de règle, là-dessus. Mais, s'il m'est permis de faire part d'une impression personnelle, j'inclinerais à écrire l'article *sans* majuscule toutes les fois qu'il précède un nom de lieu, ou un nom de chose (*la* Guadeloupe, *le* Victorieux), et inversement, à l'écrire *avec* une majuscule quand il précède un nom patronymique (M. de *La* Fayette, M. de *La* Motte) : affaire de logique, ce semble, autant qu'affaire de goût.

Dr J. C.

***

Je pense que, dans l'intérieur d'une phrase, il faut écrire *la* Martinique, *la* Guadeloupe, *la* Burbude comme *la* France, bien que les noms de ces trois premiers pays, à cause de leur étendue restreinte, puissent être plus déterminés que celui de la France.

De tout temps on a écrit *la* Couronne, *le* Vigoureux.

Les noms de personnes doivent commencer par une majuscule : *Le* Berceur, *Le* Verrier, *Le* Poitevin, *Le* Marchand ; à moins qu'ils ne soient des noms patrimoniaux, auquel cas le nom du lieu, du fief, de la propriété comporte seul la majuscule : *de la Porte*, *de la Fieffe*, *de l'*Air du Bois, *de la* Force.

C'est pourquoi j'écris *de la* Fayette, *de la* Motte ; et non seulement au milieu, mais aussi au début d'une phrase.

Il en est de même de certains noms patronymiques tels que ceux cités par M. G. de la Véronne (LXIV. col. 224), *d'*Anneville par exemple *(de* Annevilla chartes latines - Anneville - en - Saire) qui ne saurait être écrit *D'*Anneville, même au commencement d'une phrase, encore moins Anneville ou Danneville.

Par la définition même du nom patronymique (premier surnom connu), ce dit nom, quoique altéré souvent dans les registres de l'état civil, fréquemment sur les originaux des anciennes recherches de la noblesse, parfois aussi sur des parchemins revêtus des signatures des Souverains, ne doit subir aucune modification d'orthographe.

Et dans le cas d'un changement de nom, le nom patronymique demeure : Day (1) ou Dare, nom patronymique des familles d'Arc et du Lys ; Bonaparte celui de la famille de Napoléon. — de la Fayette (le général) s'appelait Motier ; l'abbé de Saint-Pierre était un Castel.

Le surnom qualificatif ajouté au nom est, au milieu d'une phrase, précédé de *le*, *la* : Guillaume *le* Conquerant, Philippe le Bel, Jehanne la Pucelle. — Au début d'une phrase *La* Pucelle. G. A.

***

Bibliographiquement la question ne fait pas de doute.

« Les noms précédés de l'article *le* ou *la* se classent à la lettre L. ».

Les fiches se classent ainsi alphabétiquement : La Fontaine (Jean de) ; La Rochefoucauld (Duc de) ; Le Maire (Jean).

« Les noms précédés de la particule nobiliaire *du* ou *des* ne rejettent pas cette particule à la fin et se classent à la lettre D. La raison qu'on donne pour justifier cette règle c'est que *du* étant mis pour *de le*, *des* pour *de les*, c'est cet article contracté qui, comme tout à l'heure l'article simple, doit déterminer le classement ».

ALBERT CIM : *Une Bibliothèque*, p. 233).

Il en est de même dans les index et

(1) Recherches nobiliaires par un gentilhomme, sous-préfet et antiquaire A. B. C. (1860-1876). Caen, Typographie de Le Blanc-Hardel.

dans les tables. A peine si l'on peut chercher noise à notre collaborateur Albert Cim sur sa « particule nobiliaire ». Ce doit être là un lapsus : il sait mieux que personne que la particule, pas plus que le qualificatif « noble homme », n'a jamais indiqué la noblesse — au contraire, pour ce dernier.

Typographiquement, malgré l'avis contraire du Dictionnaire de l'Académie, on doit mettre une majuscule aux noms de personnes commençant par *le* ou *la*. Ex :

La Rochefoucauld, L'Hospital, Le Verier, de La Ferté, A Le Braz.

(Louis Chollet : *Petit manuel de composition.* Tours, Alfred Mame, s. d. in-16).

« Il est fait exception pour les noms propres italianisés et quelques rares noms français composés. Ex :

« le Tintoret, le Tasse, la Patti, la Malibran, Violet-le-Duc ».

Dans les relations mondaines, au contraire, par une anomalie difficile à expliquer, la minuscule semble de règle.

Pierre Dufay.

—

Le marquis de Tombelaine (LXXVI, 408, LXXVII, 62). — Il est nécessaire, à mon avis, de ne pas laisser s'accréditer dans le public des bruits qui pourraient donner plus tard à un personnage banal des attributions de légende.

Tel est le cas pour le marquis de Tombelaine. Cet homme ne parlait jamais ni de ses antécédents, ni de son origine. Sa fin fut sinistre, car il fut enseveli dans les sables mouvants de la baie. Il est mort sans que la plupart des habitants du Mont-saint-Michel, et a fortiori, les milliers de touristes qui venaient chaque année contempler la merveille, aient jamais su son véritable nom. Le hasard m'a permis cependant de connaître son identité.

Notre collègue, M Oscar Havard, a parfaitement raison. Jamais il ne s'est appelé Loriot. Il se nommait J. B. Burtet et était le fils d'un garde du marquis de V. de la C., dont le château se trouve dans le voisinage de la Baie.

Le père était même beaucoup plus intéressant que le fils. Je l'ai connu jadis, vers 1890, lors d'un séjour que je fis chez le marquis de V. de la C., qui est de mes amis. C'était un vieux chouan du pays de Vendée qui avait combattu en 1832 au moment de l'équipée de la duchesse de Berri. Il avait assisté au combat de la Pénissière et gardait comme une relique sacrée un vieux drapeau en soie blanche qu'il prétendait être le dernier drapeau fleurdelisé qui eut mené des troupes à la bataille. Je vois encore avec quel respect il sortit le drapeau de la boîte où il était enfermé pour me le faire toucher. Ne pouvant, après cette échauffourrée de la Pénissière, rester dans son pays natal, il était venu s'expatrier en Normandie et avait, pendant tout le reste de sa vie, rempli les fonctions de garde successivement chez le grand oncle et l'oncle du marquis de V. de la C. A l'époque où je le vis, il ne faisait plus aucun service actif, étant âgé de plus de 80 ans, et habitait seul, au milieu du parc, *dans une petite maisonnette* qu'il avait construite lui-même et qui fut démolie après sa mort, survenue en 1894.

J'essayai de le faire parler de son fils, le marquis de Tombelaine Mais là, ce fut le mutisme. C'est que ce dernier ne lui avait pas fait honneur, me dit le marquis de V. Après une jeunesse plutôt orageuse, il s'était engagé dans la marine, et une incartade assez grave l'avait fait condamner à mort. Grâcié, ayant quitté le métier et passé de longues années dans les colonies anglaises du Pacifique, J. B. Burtet était revenu un beau jour chez son père qui l'avait fort mal reçu. Le vieux Vendeen n'était pas d'humeur facile. Ce que voyant, le malheureux, fatigué de sa vie errante et sans un sou vaillant, s'était engagé sur les chantiers de la digue alors en construction, et avait élu domicile à Tombelaine, pour n'être pas loin de son travail. Il retrouvait là ses souvenirs de jeunesse, où déjà il fréquentait les pêcheurs plus que la maison de son père, et s'y bâtit une cabane. Il y resta après l'achèvement de la digue, vivant des produits de sa pêche et des menus objets qu'il vendait aux touristes qui le prenaient souvent pour guide dans les grèves.

Il connaissait merveilleusement la baie, et ce fut ce qui le perdit. Après une forte marée d'équinoxe, qui avait sans doute déplacé les lises, il voulut néanmoins, le 3 avril 1892, regagner le soir son îlot de Tombelaine. Il ne put y aborder, et trouva la mort dans les sables.

Grand, bien découplé, distingué dans ses manières et réserve dans ses paroles, le marquis de Tombelaine pouvait donner à ceux qui le voyaient en passant l'illusion de cacher une personnalité inconnue. Grâce à ce nom d'emprunt et à sa belle prestance, son souvenir est resté vivace parmi les habitants du pays et se perpétue par la carte postale chez les visiteurs de la merveille de l'Occident. ALDI.

—

Bolchevik (LXXVII, 144). — En Russe *Bolche* veut dire plus et *Menche* moins. — En 1902, la sociale-démocrate se divisa en deux partis. La majorité qu'on appela Bolchevik, au pluriel Bolchevikis ou maximaliste, et la minorité dite Menchevik ou minimaliste. Les premiers avaient à leur tête Lenine et les seconds Slekanoff et Trotzky.

Ces deux partis ne différaient que par les procédés de tactique à employer, comme par exemple de savoir si la journée de 8 heures figurant dans la constitution serait votée après.

Arrive la guerre, puis la révolution de 1917 ; Lenine devient anarchiste et par habitude on continue à appeler Bolchevikis ceux qui étaient partisans de ses doctrines. Mais à partir de ce moment au lieu de donner à Bolchevikis ou maximalistes, le sens de majoritaires, on donna à ce mot un sens doctrinaire : ceux qui demandent *le plus* de ce qu'on peut demander, c'est-à-dire tout. En France nous avions eu les partageux.

En Russie le Bolchevik dit au bourgeois : Jusqu'ici, c'est toi qui a eu tout, changeons de rôle ; c'est toi qui n'aura plus rien. — Par la suite, Trotzky s'est rallié au Leninisme anarchique.

Nous voyons aujourd'hui entre Somme et Oise les conséquences de l'anarchisme Russe.

GUSTAVE BORD.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Une lettre du Père Hyacynthe (Loyson) à l'allemand Büchner.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire de *la Liberté* du 16 juillet, qui contient une lettre écrite par moi à M. How-Jacque, dans un mouvement d'indignation que je ne regrette point.

L'hommage de cette lettre vous revient de droit, Monsieur, puisque vous avez été l'acolyte allemand du pontife parisien de la religion nouvelle inaugurée au cimetière Mont-Parnasse et sur la place St-Germain des Prés. Quant à Diderot, il valait mieux sous plus d'un rapport, que vos louanges à tous les deux, et je préfere ce qu'en a dit Auguste Comte : « Son siècle le condamna à seconder une pure démolition, tandis qu'il était né pour les sublimes constructions ».

Je vous prie de lire dans ce même numéro de la *Liberté* l'article intitulé : *Perversité précoce*, lequel n'est qu'un résumé exact et un commentaire sensé des récentes statistiques sur la criminalité des enfants. Vous y verrez ce que devient sour l'influence de vos coupables doctrines, la race sans Dieu, sans âme et sans responsabilité, et vous comprendrez la colère patriotique d'un Français qui vous voit franchir les plaines funèbres de l'Alsace et de la Lorraine, pour venir nous prêcher, sous le couvert de nos édiles, votre matérialisme prétendu scientifique et émancipateur, doublé du pessimisme de celui que vous appelez « notre grand philosophe Schopenhauer ».

Recevez, Monsieur, les salutations d'un admirateur de ces maîtres de la Science qui s'appellent Descartes et Leibnitz, et qui furent des esprits si libres et si religieux, et croyez que si parmi des souvenirs plus récents et moins purs, il nous fallait absolument choisir, nous préférerions encore Kant à Fenerbach, Robespierre à Chaumette et le culte de l'Etre suprême à celui de la déesse Raison.

HYACINTHE LOYSON.

A Monsieur Büchner.

[Communiqué par le docteur Cabanès].

—

Nécrologie

M. VICTOR DESÉGLISE

Nous avons le regret d'apprendre la mort de notre ancien et distingué collaborateur M. Victor Deséglise, décédé à Frapesle, près Issoudun. Il était un bibliophile éclairé et fervent : il appartenait depuis leur fondation à la Société des Amis des livres, et à la société des Cent bibliophiles.

Le Directeur gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXVIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Avril 1918.

N° 1479 N° 1479

31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez SINGULA QUÆQUE LEGENDA *Il se faut entr'aider*



31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

« L'Intermédiaire » paraîtra en 1918 dans les mêmes conditions qu'en 1917 : Deux numéros par mois ; un n° en juillet, août, septembre.

L'abonnement est de 14 fr. pour la France ; 18 fr. pour l'étranger.

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

Nous recevons plus de cinquante questions à chaque numéro : il nous est impossible de les insérer toutes, les réponses qu'elles entraînent dépassent trois fois la place dont nous disposons.

Nous prions, une fois de plus, nos collaborateurs, de bien vouloir se limiter aux seules questions sans solution généralement connue, dont la réponse est d'un intérêt de premier ordre, ou dont ils ont un besoin absolu.

Nous leur demanderons alors d'indiquer eux-mêmes, lorsqu'ils le jugeront bon, l'importance qu'ils attachent à ce que la question soit posée.

—

Henri III et Mlle d'Espinay. — Henri III a-t-il épousé morganatiquement une demoiselle d'Espinay ?

Comte de P. H.

—

Combat de la Bourgonce, en 1870. — Au musée d'Epinal se trouve une toile du combat de la Bourgonce (6 octobre 1870), dénommé aussi combat de Nompatelize et inscrit, à tort, au Musée de l'armée, « combat de Saint-Dié. » L'auteur, ayant, comme officier, pris part à ce combat, représente différents chefs dont le lieutenant colonel commandant le 32e de marche au moment où, à cheval, il est frappé par un éclat d'obus qui lui fracasse le côté gauche (bras et jambe) blessures à la suite desquelles il succomba au presbytère de la Bourgonce, le 9 octobre.

Le capitaine Gridel a-t-il involontairement omis de faire figurer sur son tableau le général commandant le corps d'opération ou ce dernier était-il en effet absent au moment précis indiqué sur ce tableau ?

Je remercie à l'avance l'*Intermédiairiste*, combattant de 1870, qui voudra bien, en connaissance de cause, répondre à ma question. G .. A.

—

Le nobiliaire des gentilshommes verriers. — Y avait-il des métiers anoblissants avant 89 et les gentilshommes verriers tiraient-ils leur noblesse de leur profession ? Ou simplement pouvaient ils s'y livrer sans déroger ?

Quels étaient leurs privilèges ? Les directeurs de la verrerie royale de Sèvres (ne pas confondre avec la manufacture de porcelaine) Bélot et Sandret qui m'intéressent, s'intitulaient gentilhommes verriers, vers 1750.

SURMONT.

—

Cordon Rouge. — Sur un portrait de 1770, une femme de 35 ans, fille et femme de gentilshommes de noblesse d'extraction, porte en sautoir un large cordon rouge, retenu sur l'épaule droite par un bouton d'or, auquel pend un gros gland tressé d'or. Est-ce un ordre ? Une confrérie ? SOULGÉ.

—

L'architecte Dauvergne. — D'où était originaire ce maître à qui Châteauroux doit deux œuvres superbes : l'église Notre-Dame et l'église Saint-André. Dauvergne est aussi l'auteur de la belle église Saint-Pierre à Neuilly sur-Seine.

ARD. D.

—

Le Chevalier de Flamanville. — Corancez, dans sa brochure : « *De J. J. Rousseau, extrait du Journal de Paris de l'an VI* », p. 55, fait connaître qu'un jeune chevalier de Malte, du nom de Flamanville, avait offert à Rousseau, quelques mois avant sa mort, de lui donner l'hospitalité dans un château qu'il possédait au bord de la mer.

Divers écrivains normands dont le premier semble avoir révélé le fait en 1833, ont précisé ce détail de l'histoire littéraire et ont présenté l'ami de Rousseau comme étant Marie-Bonaventure-Jean-Joseph-Augustin le Comte de Nonant-Raray, dit le Chevalier de Flamanville, fils de Jean-Joseph et de Françoise-Elisabeth Bazan, dame de Flamanville. Suivant leurs dires, ce seigneur normand aurait fait pour Rousseau en 1778, construire le parc de son château de Flamanvile, en Cotentin, sur le bord de la mer, une petite maison, qui existe encore aujourd'hui et porte le nom de « Pavillon de J. J. Rousseau ».

Désireux de rassembler sur ce personnage des documents destinés à faire l'objet d'un travail historique, je prie les chercheurs qui seraient renseignés sur lui, sa vie, sa carrière militaire, sa famille, ses écrits, ses relations avec Rousseau, de porter à ma connaissance ces données qui seraient précieusement utilisées.

LOUIS AURENCHE.

—

Visite de la duchesse de Montebello au caveau du maréchal Lannes à Strasbourg. — Le Dr Fortin. — Mme de Montebello, qui accompagnait Marie-Louise d'Autriche dans son voyage à Strasbourg, voulut voir le corps de son mari qui avait été déposé dans un caveau de cette ville.

C'est en vain qu'on l'en dissuada, qu'on lui représenta tout ce que ce spectacle aurait d'affreux et de terrible pour elle : il fallut céder.

Accompagnée d'un de ses parents et du *docteur Fortin*, elle accomplit ce pieux pélérinage et quitta le lugubre caveau en s'écriant : « *O mon Dieu comme il est changé !* »

Un intermédiairiste pourrait il me fournir quelques renseignements biographiques sur *le docteur Fortin* ?

Dr BONNETTE.

—

Pigafetta. — Vicence possède entre autres splendeurs une maison qui date de 1481 : la casa Pigafetta Cette demeure qui est parée de dentelles, tellement ses colonnes ont de grâce et de délicatesse, porte cette devise mélancolique, la devise des Pigafetta : « *Il n'est pas de rose sans espines* ».

Ce palais a connu la magnificence, du temps où Marc Antonio Pigafetta, de retour de ses voyages y tenait ses assises.

Je suis en train d'étudier *Marc Antoine Pigafetta*. Le compagnon de voyage de Magellan est ce que les Anglais appelleraient « a wonderful personality ». Si quelques intermédiairistes connaissent quelques documents sur ce grand voyageur, je leur serai très reconnaissant de vouloir bien me les communiquer.

SERGE FL.

Ex-libris à déterminer : Trois coquilles d'or. — A qui appartient l'ex-libris suivant : *D'azur à un chevron d'argent accompagné de trois coquilles d'or, au chef d'or chargé de trois bandes de gueules*? Région lyonnaise, probablement.

FRANCOPOLITANUS.

—

Armoiries à déterminer : d'or ou d'argent à un sanglier. — *D'or ou d'argent, à un sanglier passant sur une terrasse.* Couronne de comte. Tenants : deux sauvages.

Argenterie XVIIIe ; limites de l'Auvergne et du Forez.

SOULGÉ.

—

Armoiries à déterminer : 3 chevrons, un canon. — *D'argent à 3 chevrons d'azur accompagnés de 3 étoiles de...; accolé d'or, à un canon sur son affut... Terrassé de.. au chef d'azur chargé de 3 étoiles.*

Couronne de comte. Croix de St-Louis. XVIIIe Auvergne ou Forez. La bombarde, pièce assez rare avant l'Empire, devrait guider les recherches.

SOULGÉ.

—

Gazette de Liège. — Dans quelle bibliothèque publique ou privée pourrais-je consulter la collection du journal : « *La Gazette de Liège* », à partir de l'année 1764 ?

PAUL MAGNETTE.

—

Bohème ou Bohême. — Le « Larousse » emploie les deux accents. La Bohème, pays, est suivie d'un article consacré à la « bohème » et aux « Scènes de la vie de Bhohème ».

Mélange semblable du circonflexe et du grave dans le roman de Murger, édition Michel Lévy. Le titre du volume porte : *Scènes de la vie de Bohème* et le titre de départ, conservant comme le titre courant, le titre primitif de *Scènes de la Bohême*), comporte également un accent circonflexe, tandis que le titre courant et le texte se contentent d'un accent grave.

Par contre, l'édition illustrée par Gill (Paris, librairie illustrée, s. d.) modifiant le titre : *La Vie de Bohême*, l'orthographie partout avec un accent circonflexe.

Avec Larchey, comme avec Delvau, l'accent grave semble l'emporter, tenant pour une coquille le malencontreux accent *aigu* qui, à la page 38 du *Dictionnaire de la langue verte* (Paris, Dentu, 1866) en défigure le texte.

Accent grave également dans *Henry Murger et la Bohème*, dudit Delvau.

Mais, avec Firmin Maillard, on revient à l'accent circonflexe : *Les derniers Bohêmes*.

Alors ?

Bon nombre des chercheurs et des curieux qui composent la clientèle de l'*Intermédiaire* sont en même temps des érudits, quelques-uns même sont des puristes : je fais appel à leurs lumières. — Bohème ou Bohême ?

Pierre DUFAY.

—

Député ou députée ? — Comment faut-il orthographier le mot député dans le cas d'une femme élue ?

V.

—

La polygamie en Prusse. — Je lis dans une lettre du Comte de Caylus au Jésuite Paciandi, lettre datée du 19 août 1765 : « On prétend que le roi de Prusse veut permettre la polygamie dans ses états. »

Frédéric II en était bien capable : mais rien ne prouve qu'il ait eu pareille idée : en tout cas, d'où vient ce racontar ?

H. QUINNET.

—

Finis Germaniæ. — J'ai trouvé dans la collection d'un amateur une pièce en argent, de la grandeur d'une pièce de 5 francs, à l'effigie de Napoléon III, avec cet exergue : *NEAPOLIO III IMPERATORI*, et au revers : *FINIS GERMANIÆ, 1870*. Aucun nom de graveur.

Un de nos confrères pourrait-il m'indiquer l'origine de cette pièce et l'endroit où elle a été frappée ?

W. J.

—

Beaudelaire illustré par Rodin. — A la date du 29 décembre 1887, le « Journal des Goncourt » fait mention d'un exemplaire des poésies de Baudelaire dont Rodin avait entrepris l'illustration.

Sait-on quel est l'heureux possesseur de ce livre ?

SIMON.

Réponses

La Banque de France et Louis Napoléon Bonaparte (LXXVII, 90) — Victor Hugo dans *Napoléon le Petit*, dit que la Banque de France aurait mis à la disposition de Louis Napoléon Bonaparte pour faciliter le coup d'Etat du 2 décembre 1851 une somme de vingt-cinq millions.

D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, La Banque de France n'a pas mis à la disposition de Napoléon, ni de son gouvernement, 25 millions sous forme d'avance. Ce qui peut prêter à la confusion,(même pour un poète, hommes d'affaires) c'est que le Trésor a un compte courant à la Banque de France, alimenté d'une part par les versements de ses comptables (contributions directes etc. etc) d'autre part consommé par les prélèvements qu'il opère à Paris et en province pour ses dépenses. Ce compte ne diffère en rien d'un compte courant ordinaire de particulier chez son banquier. Le ministre a-t-il prélevé d'une façon anormale dans les jours qui ont précédé le Coup d'Etat? Il n'est pas possible de le savoir, mais en tout cas il ne saurait s'agir de 25 millions.

R. B.

—

Voyage de la duchesse d'Angoulême, de sa sortie du Temple en Suisse (LXXVII, 2, 246). — Le confrère A.E. trouvera dans l'ouvrage de M. Lenôtre la relation exacte et détaillée de l'itinéraire suivi par Madame Royale depuis sa sortie du Temple jusqu'à Bâle.

Il y verra que la localité dans laquelle l'auguste voyageuse a passé la nuit du 19 au 20 décembre, après avoir quitté Nogent-sur-Seine, n'est ni Gray, ni Gretz, Armainvilliers, mais le hameau *des Grez*, situé à six lieues de Nogent.

En outre, il n'est pas exact que la princesse ait couché le 21 décembre à Langres. Après avoir quitté Chaumont vers 11 heures du matin, elle s'arrêta douze heures après dans le bourg de Fayl-Billot (dép. de la Haute-Marne), à quatorze lieues de Chaumont, et y passa la nuit. Elle en repartit le 22 à 6 heures du matin pour arriver le soir à Vesoul qui est à vingt lieues de Fayl-Billot. Le séjour de Madame Royale dans cette dernière localité est relaté dans l'*Histoire de la ville de Fayl-Billot*, par l'abbé Briffault (Besançon, 1860).

Un bibliophile comtois.

⁂

Deux documents authentiques, écrits par la duchesse d'Angoulême elle même, au lendemain de sa sortie du Temple, en 1795 en échange des prisonniers français rendus par l'Autriche, les conventionnels Bournonville, Lamarque, Bancal, Quinette, Semonville, ambassadeur ; Mergez, Drouet, indiquent l'itinéraire que suivirent les deux berlines de voyage, qui l'emmenèrent, elle et sa suite, jusqu'à Huningue et à Bâle. Ce sont, une *Lettre de Madame à Mme de Chantercine*, sa compagne de captivité, restée en France, publiée par M. Costa de Beauregard, sous le titre de : *Mémoire écrit par Marie-Thérèse Charlotte de France*, puis une autre lettre donnée à son ancien gardien, le brave Gomin, qui l'avait accompagnée en Suisse et publiée par de Beauchesne, dans son *Louis XVII* (Tome II, p. 430) avec de nombreux croquis.

Il résulte de ces lettres qu'accompagnée de Mme de Soucy, de Gomin, du capitaine de maréchaussée, Méchain, qui avait été chargé de diriger le voyage par le ministre de l'intérieur, Pierre Bénezech, précédée du courrier-postillon Chasaut, Madame de France, fille de Louis XVI, alors âgée de 17 ans, partit le 18 décembre 1795, à minuit, dans une berline spéciale. Elle quitta Paris par la barrière de Reuilly, pour suivre la grande route de Bâle. Le premier arrêt eut lieu à Charenton, puis, on traversa Boissy St Léger, Grosbois et Brie-Comte-Robert pour se trouver, le 29 décembre 1795 à neuf heures à Guignes, où on déjeuna. On passa ensuite par Mormant, Nangis, Provins, où la voiture s'arrêta à la Poste et à Nogent-sur-Seine, où on s'arrêta à l'Hôtel de la Poste (Voir : *Histoire de Nogent*, par A. Aufaure. Troyes, 1859). Sortis par la Porte de Troyes, les voyageurs, après avoir traversé une longue plaine, relayèrent aux Granges, puis trois lieues plus loin, aux Grès ou Grez.

Madame, dans la *Relation de son voyage*, publiée par Beauchesne, après avoir raconté l'arrêt, à Nogent sur-Seine, où la maîtresse de l'auberge, la reconnut et où les habitants accourus, lui firent le meilleur accueil, s'exprime ainsi :

Nous allâmes de là à Gray, où la maîtresse nous dit que le courrier de l'ambassadeur, M. Carletti, lui avait dit que je devais passer par là ; que j'avais deux voitures. Nous arrivâmes à Gray, à onze heures et nous y couchâmes. Nous en repartîmes le lendemain, 20 décembre, à 6 heures du matin.

Ce hameau des Grez est un écart d'une commune du département de l'Aube, appelée Fontaine Saint-Georges, Fontaine lès-Saint-Georges et aujourd'hui Fontaine-les-Grès. Cette commune du canton de Romilly-sur-Seine, arrondissement de Nogent-sur-Seine, compte environ 300 habitants.

Autrefois, Fontaine-lès-Saint Georges, dépendait du diocèse, de la coutume et du bailliage de Troyes, de la Châtellenie de Payns, un village qui se trouve au dessous des Grès, dans le Gouvernement et la Généralité de Champagne. Dans cette petite commune de Fontaine-les Grès, où existent quelques fabriques de bonneterie, se trouve une église du XII[e] siècle, reconstruite, en partie au XVI[e] siècle Le hameau des Grez indiqué sur la carte de Cassini et dans la *Topographie* de Courtalon (T. III, p. 133), se trouve un peu à l'est de Fontaine-les-Grez) sur la grande route. Au milieu, passe un petit ruisseau, le ruisseau de Fontaine Saint Georges qui va se jeter dans la Seine, qui coule là, en deux branches, sur le territoire de Savières, près d'un lieu dit Blives sur la carte de Cassini. Le chemin de fer de Montereau à Troyes, coupe cette ancienne seigneurie de Blives, tandis que le canal de la Haute-Seine, suit, en droite ligne, les méandres de la Seine, au milieu des prairies bordées de saules. Les Grès sont à 37 kil. de Nogent et à 20 kil. nord-ouest de Troyes et à 34 lieues environ de Paris.

De cette auberge des Grez, la berline passa par la Malmaison, le relai avant Vermoise, le 20 décembre 1795 au matin ; elle était à 9 heures à Troyes, où elle dépassa le convoi de Carletti. Ce Carletti était un ministre plénipotentiaire du duc de Toscane auquel le Directoire avait rendu ses papiers, et qui rentrait en Italie, en encombrant un peu la route.

> Je suis né natif de Florence.
> Je fus six mois ministre en France.
> Mais déjà m'en voilà parti !
> *Povero Caro Carletti.*

ainsi chantait-on à Paris.

La berline continua sa route par Vandeuvres jusqu'à Bar-sur-Aube, où on coucha. Le 21 décembre, on est à Chaumont, à l'*Hôtel de la Poste,* tenu par la citoyenne Royer. De Chaumont, la berline passe à Fayl-Billot où l'on couche ; le 22 décembre 1795, on couche à Vesoul. Le lendemain, 23 décembre, Madame dit qu'on passa par Ronchamp, Frahier pour gagner Belfort, à la nuit. Le 24 décembre, on entre en Alsace par Dannemarie, Alkirch, Bourg Louis, et enfin Huningue, terme du voyage où Madame descend à l'*Hôtel du Corbeau*, existant encore et qui était alors tenu par François Schultz. Dix heures après, arrivait la seconde voiture, qui transportait le service de la jeune exilée : le valet de pied Baron, le cuisinier Meunier, Hue, le fils de Mme de Saucy, Mme Varennes, une femme de confiance et le petit chien du Temple, Coco. L'échange eut lieu le 26 décembre.

Il est très vraisemblable que Madame passa par Langres, entre Chaumont et Fayl-Billot, mais elle n'a pas pu passer par Gray (Haute-Saône), qui se trouve à 40 kil. environ, au dessous de Vesoul.

Sur ce voyage de Madame qui, aller et retour, coûta 15.856 francs, voir : *La fille de Louis XVI*, par G Lenôtre. Perrin. Paris. 1907, p. 185 et suivantes.

GEORGES DUBOSC.

—

Le roi de Rome est-il un enfant substitué ? (LXXIV ; LXXV, 188, 286). — La marquise de La Tour du Pin écrit à ce sujet dans son *Journal d'une femme de cinquante ans* (tome II, p. 308-309) publié par le comte de Liedekerke-Beaufort et édité à Paris, chez Chapelot en 1913 :

> L'Empereur parut à côté de Mme de Montesquiou qui portait l'enfant (François-Charles-Joseph-Napoléon, roi de Rome, Napoléon II) à visage découvert, sur un coussin de satin blanc couvert de dentelles. J'eus le temps de le bien voir, et la conviction m'est toujours restée que cet enfant là n'était pas né le matin. C'est un mystère bien inutile à éclaircir puisque celui qui en est l'objet a fourni une aussi courte carrière. Mais j'en fus troublée et préoccupée sans assurément, en faire part à personne, si ce n'est à mon mari.

P.c.c. R. DE BOYER DE S[te] SUZANNE.

Les Forcenés de Waterloo (LXXVII 97). — Je n'ai pas en ce moment sous la main la collection complète de l'*Intermédiaire*, mais crois bien me rappeler avoir vu citer cette légende dans les premiers volumes de notre recueil, à propos de l'*Histoire de France* du P. Loriquet.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Le serment révolutionnaire et le clergé (LXXIV ; LXXVI). — C'est le 23 août 1792 que l'Assemblée Législative vota l'article 1er de la loi de déportation pour les ecclésiastiques. Un membre proposa d'exempter de la déportation ceux qui avaient prêté le serment de Liberté et d'Egalité, depuis la Révolution du 10 août, mais cet amendement fut rejeté. L'ensemble de la loi de déportation fut voté trois jours après. Dans sa séance du 24 août, l'Assemblée Nationale décida souverainement que le serment du 27 novembre 1790 n'était plus recevable, et qu'il était remplacé, pour tous les ecclésiastiques, sans distinction, par le nouveau serment de Liberté et d'Egalité. Nous lisons à ce sujet dans le *Journal des Débats et des Décrets* :

Un membre de la municipalité de Melun annonce à l'Assemblée que tous les membres composant cette commune et tous les fonctionnaires publics ont prêté le nouveau serment prescrit. Il observe qu'au nombre des citoyens qui ont juré de maintenir la liberté et l'égalité, se trouvent des ecclésiastiques non fonctionnaires publics, à l'égard desquels il demande à l'Assemblée s'ils sont assujettis à un serment particulier comme ecclésiastiques. Plusieurs membres s'expliquent sur cet objet d'une manière négative. « La question qui nous est soumise, observe M. Delacroix (président), ne peut souffrir aucune difficulté. Les citoyens dont il est question ne sont point fonctionnaires publics ; et quand ils le seraient, le serment devrait, pour eux, être le même que pour les autres citoyens. S'ils veulent jouir de leurs droits de citoyens, ils doivent le prêter collectivement ou individuellement mais sans distinction. Je ne suis point étonné, pourtant, qu'on ait mis en question s'ils prêteront le serment de maintenir l'égalité ; car on sait que MM. les ecclésiastiques ne sont pas les plus fervents adorateurs de cette divinité. Il est temps, Messieurs, a ajouté M. Delacroix, que vous fassiez disparaître ces inégalités politiques qui défigurent la plupart des lois, notamment à l'égard des ecclésiastiques ; ceux dont il est question devaient prêter le serment imposé à tous les citoyens indistinctement. En conséquence, je demande l'ordre du jour sur la demande qui vous est faite (*Adopté*). »

Le *Procès-verbal de l'Assemblée Nationale* résume ainsi cet incident parlementaire, qui est d'une importance capitale pour notre sujet :

Des citoyens députés par le conseil général de la commune de Melun se présentent à la barre et consultent l'Assemblée sur la question de savoir si les ecclésiastiques non fonctionnaires qui offrent de prêter le serment, doivent se conformer aux dispositions prescrites par la constitution civile du clergé. L'Assemblée Nationale passe à l'ordre du jour, attendu que le Décret du 10 de ce mois exprime suffisamment la formule du serment et le mode de prestation.

Il n'est donc pas exact de dire qu'après le 26 août toute faculté de prêter un serment, quel qu'il soit, était retirée aux membres du clergé, comme le croit M. Joseph Odent.

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

Prêtres morts en Espagne (LXXV ; LXXVI ; LXXVII, 150). — Mgr Etienne Joseph de Cavée de Villevieille, nommé évêque de Bayonne en 1783, émigra en Espagne en 1791 ; il y mourut en mars 1793 à Oliva.

Quant à Mgr Ferron de la Ferronnays, il avait bien été évêque de Bayonne avant Mgr de Vieilleville, mais il fut transféré à Lisieux en 1783. Il émigra en Suisse, Pays-Bas et Allemagne ; il mourut en 1799 à Munich.

SAINT-SAUD.

Société des Bénédictins Anglais de Saint-Edmond (LXXVII, 171, 248).

A Paris, ce 26 Avril 1703.

Madame,

Les choses prétentieuses ont droit de se faire un peu attendre. Il y a déjà longtemps que vous m'avez fait l'honneur Madame de me demander des nouveles des miracles du feu Roy d Angleterre. Je me transportai bientôt après avoir reçu votre lettre aux Bénédictins Anglois pour avoir là-dessus quelque chose d'assuré. Ils me dirent come une chose dont on ne pouvoit douter qu'une Religieuse de Viviers paralitique depuis fort longtemps avoit été guéri apres avoir bu de l'eau dans laquele avoit trempé un peu de linge qui avoit servi au feu Roy et qu'on verroit bien

tôt un procès-verbal des Grands-Vicaires du diocèse de Viviers là-dessus. Sans vouloir diminuer la foy que l'on doit avoir à ces miracles, j'aurai l'honneur de vous raporter le sentiment de M. Nicole sur ceux qu'on attribuait à feu M. de Pont-château son amy. Voicy come il en parle dans une de ses letres :

« Je vous avoue que je ne fais pas grand fond sur ce grand concours de peuple à son tombeau ny sur les miracles qu'on luy attribue ; je ne sais pas bien même s'ils sont effectifs ; mais je sais seulement..... que ne paroissant pas de ceux ou l'opération de Dieu est incontestable, il eût été bon, ce me semble, de n'en pas faire de bruit. Une humeur s'est dissipée en un jour par l'attouchement de ses pieds. Qui sait si ele ne se fut pas dissipée d'ele même; car il y en a qui se dissipent et cela arrive en certain temps qui peut être celui-là ».

Après un si grand home, si j'ose dire quelque chose de moy, ce sera que je fais pour le moins autant de cas de la patience et de la résignation avec laquele le feu Roy d'Angleterre a soutenu la perte de sa couronne pendant les dernières années de sa vie que de tout ce qu'on en a publié après sa mort. C'est là ce que j'apele un grand miracle et d'autant plus rare que le comun des homes soufre toujours avec une peine extrême la perte des biens les plus médiocres. Au reste, après bien des alées pour trouver le Père Sousprieur des Bénédictins Anglois qui est aussy Protonotaire apostolique et qui seul pouvoit vous satisfaire sur les reliques que vous demandiez, Madame il m'a fait présent comme d'une grace singulière de ce que vous trouverez dans ce petit paquet cacheté et intitulé de sa main. Aiez, s'il vous plaît, la bonté de me continuer cele que vous m'avez jusqu'icy témoignée et me faites la grâce d'être persuadée que je suis avec un dévouement tout entier.

Madame

Votre très humble et très obéissant serviteur.

DESTRÉFORETS.

Recommandez moy, je vous suplie, aux prières de Mme de Bernières

L'enveloppe étant absente, j'ignore à qui était adressée cette lettre. Elle est accompagnée d'un premier pli portant cette inscription :

« Voile qui a esté sur Notre Dame de Lorette avec un morceau de serviette trempé dans le sang du Roy Jacques : un fil de sa jartière ».

Un second pli, renfermé dans le premier porte : « Du sang du feu Roy Jacques second de la Grande Bretagne, d'heureuse mémoire Fr : Joseph Johnston Bened. Angl. Prot. Apiique », (avec paraphe). Il est clos et scellé d'un cachet en cire rouge, aux armes du dit protonotaire apostolique : « D'argent, au sautoir de sable, au chef de gueules chargé de deux coussins carrés d'or ». L'écu ovale est surmonté d'un chapeau orné de cordons à trois glands. Devise : *Réparabile.*

R. GARRETA.

—

Un évêque de 18 ans (LXXVII, 44, 153). — Cette nomination était-elle conforme aux canons de l'Eglise, en ce qui concerne l'âge exigé d'un prélat de l'espèce ? (N° 1474. Vol. LXXVII, 44).

D'après le concordat passé entre Léon X et François Ier, le roi de France, quand un siège était vacant, devait nommer au pape dans l'espace de six mois, à compter du jour de la vacance du siège, un docteur ou un licencié en théologie âgé au moins de *vingt-sept ans.* Si le roi ne nomme pas une personne capable, il en nommera une autre trois mois après en avoir été averti, à compter du jour du refus, au défaut de quoi, le pape y pourvoira.

Pierre de Quiqueran était né à Arles en 1526, d'une famille pourvue des premières charges de l'Etat. En 1546 bien qu'il n'eut que 20 ans, il fut nommé à l'évêché de Senez, grâce à sa réputation de grand savant. Il mourut d'apoplexie à l'âge de 24 ans, le 18 août 1550. Sans avoir été sacré, sans avoir jamais pris possession de son siège, ce qui semble prouver que le Pape n'avait pas accepté cette nomination, qu'il attendait qu'il eût l'âge.

E. P.

—

Un musicien du XVIIIe siècle : André (LXXVII, 139). — Cet André avait été recommandé à Dufort de Cheverny, ancien introducteur des ambassadeurs et lieutenant général du Blésois, par Sedaine, pour remplacer le claveciniste Dobel, entré au service de M. de Rancogne C'était, paraît-il, un « excellent professeur », qui, pour vivre, était chez Grétry « seulement pour son pain ».

Mais les temps étaient changés, l'éducation des enfants de Dufort était terminée et ce n'était plus le moment de faire jouer la comédie à Cheverny. André trouva néanmoins à se placer chez Mme de La

Tour de Clairvaux, veuve d'un ancien premier président du bureau des finances de la généralité d'Orléans, propriétaire, depuis 1786, du petit château des Savonnières, l'ancien castel de Dunois.

Deux fois par semaine, il venait donner des leçons à Blois, puis il ne tarda à s'y fixer l'hiver et y eut bientôt assez d'élèves pour pouvoir faire quelques économies.

Le futur terroriste Arnaud, après n'avoir pas réussi à Ménilmontant comme maître de pension, était venu tenter fortune à Blois, où il réussit, par contre, à merveille. Plus de quarante jeunes filles suivaient les cours donnés sous sa direction.

« Toutes les mères de Blois et des environs avaient été séduites. La pension, en trois ans, était montée à un degré de perfection, et la plus amère critique ne pouvait mordre contre les mœurs ».

Arnaud comprit combien un sujet tel qu'André « serait utile dans ses classes. Lui et sa femme employèrent tout pour le fixer ; André remit à Arnaud environ cent louis d'épargne, alla loger chez lui, et ne tarda pas à prendre tous ses principes. Le voilà jacobin enragé, oubliant ses protecteurs, et plus à craindre pour eux, parce qu'il avait eu jusque là le ton de la société. Cependant Arnaud le voyant totalement gagné au parti, se hâta de le salir tout à fait pour qu'il ne put plus reculer, et le fit faire membre du département, où il se signala par son ineptie, son insolence et ses propos révolutionnaires » (1).

Son rôle semble pourtant avoir été au département des plus effacés et son nom même est, ou peu s'en faut, oublié. L'ineptie du personnage n'égalait sans doute pas celle de Velu, cet inquiétant primaire, et des autres fantoches qui péroraient à la Société des Amis de la Constitution, y écorchaient la langue française et poussaient à la rebellion quelques mauvais soldats du régiment de Rouergue.

PIERRE DUFAY.

—

Une héroïne parisienne en 1870: Madame de Sienne - Brada (LXXVII, 43). — Brada n'est pas le nom d'un homme ; c'est le pseudonyme de la comtesse de Puliga, l'auteur de plusieurs romans, édités chez Plon, et dont les plus connus sont : *Leurs Excellences* et *Madame d'Epône*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS..

—

Fabrice Campana (LXXV, 412 ; LXXVI, 19). — Fabrice Campana, issu d'une noble famille, était né à Osimo, province d'Ancona, vers 1530 ; son père s'appelait François Campana. Les historiens sont muets sur les premières années de sa vie, ainsi que sur son éducation littéraire et scientifique. Vers sa dix-huitième année, il fut envoyé à Rome pour y étudier le droit, et, comme il était doué d'une vive intelligence, il acquit au bout de peu d'années le grade de docteur en droit. Mais il n'embrassa pas la carrière du barreau, « car, — dit-il dans son ouvrage, — « comme je connais qu'en cette science, je n'ai fait beaucoup de profit, j'ai voulu plutôt, en jetant mon doctorat aux orties, porter en certaines occasions l'épée et faire autre profession que celle de docteur ès-lois ». Il avait pensé à écrire des livres d'histoire, mais ses amis l'en aurait dissuadé. Nommé capitaine des milices du Saint-Siège, il résida quelque temps à Avignon et passa ensuite au service de François-Marie della Rovere, duc d'Urbin, qui faisait grand cas de lui. En 1588, il revint à Osimo, puis entra en 1600 au service de la République de Venise avec le grade de capitaine. En 1605, il publia son ouvrage « Della vita civile ovvero del senno », qui fut réimprimé en 1607.

Fabrice Campana mourut à Osimo presque octogénaire.

A. HARMAND.

—

Clémence de Neufchâtel (LXXVI, 380 ; LXXVII, 56, 116). — Le généalogiste le mieux renseigné sur les vieilles familles comtoises est, sans contredit, M. Roger de Lurion, à Salins (Jura), auteur du *Nobiliaire de Franche-Comté*, ouvrage qui a été, je crois, publié en 1884.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Foch (LXXVII, 239). — Je crois qu'il faut dire *Foche*, la prononciation *Fock* rappelant un mot anglais, qui touche de près l'obscénité.

ASCH.

(1) *Mémoires de Dufort de Cheverny*, tome II, 1886 ; p. 147-148.

Girardot de Préfond (LXXII). — Ces années dernières l'*Intermédiaire* a publié différentes notes sur la famille Girardot, dont un membre fut un habile propagateur de la culture de la pêche à Bagnolet. Consulter Abbé Masson : *Histoire de Bagnolet.*

—

Lacroix de Rochambeau (LXXV, LXXVI). — Achille Lacroix nous entraîne un peu loin, mais est-il inutile de discuter ici une question encore pendante devant la jurisprudence ? M. Albero a parfaitement raison en ce qui concerne les titres de l'Empire, bien que Napoléon ait varié d'opinion, puisque les décrets de 1806 portent que les duchés ne seront transmissibles qu'en ligne naturelle légitime et que les statuts de 1808 admettent la ligne adoptive pour tous les titres de l'Empire. Pourtant, le 30 mai 1895, la Cour d'appel de Paris a jugé dans un sens tout opposé, refusant à l'adopté le droit de porter le titre, pourtant impérial, de l'adoptant.

Bonaparte n'était pas ignorant en matière nobiliaire : son père avait fait ses preuves ; mais il prit grand soin de séparer absolument les titres nouveaux des anciens, à tel point qu'en réponse à la politesse de Louis XVIII maintenant les nouveaux titrés en possession, il répondit par l'abolition, en 1815, de la noblesse féodale et interdit le port des titres non décernés par lui-même. Il est donc impossible de juger tous les titres selon la loi Napoléon. La noblesse est d'essence féodale. L'aristocratie impériale est un Tchin. Cela est si vrai que l'Empereur ne prétendait pas anoblir un maréchal ou un magistrat en les dotant d'une principauté ou d'une baronnie, et qu'il n'est pas question de noblesse dans son système hiérarchique ; et Napoléon III, bien qu'il ait conféré des titres, n'accorda point de lettres de noblesse.

C'est pourquoi l'expression « Titre de noblesse » me semble impropre, s'adressant plutôt aux preuves de noblesse, contrats, testaments, etc. C'est une question de savoir si un roturier est anobli *ipso facto* par la collation d'un titre. Le vicomte Révérend (*Restauration*, tome III, p. 175). dit d'une illustre famille « qu'elle ne pourrait revendiquer la noblesse que par le majorat au titre de baron pair héréditaire institué par L. P. de 1828 », mais la règle absolue est qu'il n'y a pas prescription en matière d'usurpation de noblesse, et le titre peut être très régulier, et porté par un non-noble si l'anoblissement n'a précédé la collation. Dira-t-on que l'anoblissement est tacite ? Les brefs pontificaux disent : « Nous te faisons comte », mais ils ne disent pas auparavant : « Nous te faisons noble ».

La puissante famille Strogonoff eut un membre créé baron le 6 mai 1722 avant d'être anoblie.

Quoi qu'il en soit, Napoléon, partisan du droit romain qui assimile la parenté adoptive à la naturelle, a transporté cette loi dans le domaine des titres de son aristocratie.

Mais la noblesse royale, d'essence toute différente, continue à être régie par des lois qu'il ne faut pas oublier. Quant aux armoiries, elles appartiennent à toute une race. Un adopté, un héritier même peut écarteler des armes de son bienfaiteur ; mais la substitution pure et simple serait une usurpation, et puis si Gros-Jean était adopté par le premier duc de la Couronne, que dirait M. Albero en voyant passer le nouveau duc et pair dans une voiture aux armes pleines du Duché ? SOULGÉ.

—

Moreau de Brazey (LXXVI ; LXXVII, 23, 120. 165). — Notre confrère Grognard trouvera, dans la Chesnaye-Desbois, 2e édit. T. 10 (1775) p. 467 à l'article Moreau, les armes des Moreau de Mautour.

Le Moreau de Mautour dont parle notre confrère était vraisemblablement le troisième fils de *Philibert Bernard Moreau* avocat au Parlement de Paris, auditeur à la Chambre des Comptes et pensionnaire de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, lequel avait épousé *Jeanne-Françoise de Bourgogne*, fille de *François* Seigneur de *Mautour-en-Brie*, capitaine au régiment de la reine-mère Anne d'Autriche et de *Françoise de Villers.*

Ce *François de Bourgogne*, Sgr. de Mautour est le brave chevalier de Bourgogne dont Cyrano de Bergerac invoque le témoignage dans ses mémoires à l'occasion de l'agression dont il fut lui-même l'objet près de la Tour de Nesles de la part de spadassins qu'il mit en fuite avec le concours de quelques amis.

Le père de ce François de Bourgogne. *Dieudonné*, exempt des gardes du Corps du roi Louis XIII a joué un rôle important, mais ignoré jusqu'ici, du public dans la mort de Concini, maréchal d'Ancre.

L. Abet.

*
* *

Sur Moreau de Mautour, Philibert-Bernard, savant antiquaire né à Beaune le 23 décembre 1654, mort à Paris le 7 septembre 1737, voir la notice que lui a consacrée Weiss dans la Biographie universelle de Michaud, au mot Mautour. Pourvu d'une charge d'auditeur à la Chambre des Comptes de Paris, il consacra tous ses loisirs à la recherche et à l'examen des monuments d'antiquité et entra en 1701 à l'Académie des Inscriptions où il obtint la vétérance en 1736.

Parmi ses œuvres toutes de peu d'étendue et concernant des mémoires et des dissertations critiques de littérature et d'archéologie, on est surpris de trouver les deux ouvrages historiques militaires : « Journal de la campagne de Piémont conduite par Catinat en 1690. » Paris, 1691, et du « Siège de Montmélian. » Paris, 1692, in-12 avec cette référence : Fontelle (Bibl. histor. de la France n° 24300) attribue à Moreau de Mautour la rédaction de ces deux relations, publiées sous le nom de Moreau de Brazay, son neveu, capitaine de cavalerie.

Je ne connais pas le premier, mais j'ai sous les yeux le second plus important qui a pour titre exact : « Journal de la campagne de Piémont pendant l'année 1491 et du siège de Montmélian », sous le commandement de M. de Catinat, Général des armées de sa Majesté en Italie, par Monsieur Moreau de Brasey, capitaine dans le régiment de la Sarre. A Paris, chez Mazuel. 1692, in-12, avec privilège.

Il comprend 201 pages plus la table avec un plan plié d'ordre de bataille et commence ainsi : « Lorsque je pris la résolution d'écrire le journal de la première campagne de Piémont, je le fis pour ma seule instruction et je n'avais aucun dessein de le mettre au jour. Mais ayant depuis considéré que tous les exploits militaires, qui avaient rendu cette campagne si célèbre ne pouvaient être connus dans les Relations particulières qui ne parlent que des actions les plus éclatantes ; je crus faire une chose digne de ma profession, d'apprendre au Public le détail de tant de faits glorieux à notre Nation, et qui méritent d'être conservés à la postérité. Ce motif m'a engagé de donner le Journal de la seconde campagne qui n'a pas été moins honorable que la première et dont j'ai été témoin, c'est ce qu'on a vu dans mon premier Journal et qui se confirmera dans la campagne de 1691 qui n'est qu'une suite de la précédente ».

Le privilège qui rappelle celui du journal de 1690 est accordé pour le journal de 1691 à « Jacques Moreau *Ecuïer*, sieur de Brasey, capitaine dans notre Régiment de la Sarre le 14 May 1692 ».

La rédaction écrite au jour le jour, mais pour l'ensemble des événements, ne s'explique guère, en effet, de la part d'un simple capitaine qui n'en avait qu'une connaissance restreinte. Il est plausible qu'elle ait recouru, au moyen des notes du témoin, à la mise en forme élargie d'un teinturier.

Sus.

—

Comte Joseph Orsi (LXXVII, 93, 262). — Le comte Joseph Orsi était un Italien du même âge que le prince Louis-Napoléon, dont il fit la connaissance en 1827, alors que ce dernier conspirait avec les carbonari pour l'affranchissement de la Péninsule. Ayant été témoin du courage dont le prince avait fait preuve dans les rangs des patriotes italiens lors de l'insurrection des Romagnes contre le gouvernement pontifical en 1831, il lui voua — ainsi qu'il le déclara à la Chambre des Pairs en 1840 — une vive reconnaissance et, depuis ce moment, il s'attacha à sa personne et à sa fortune.

Cependant, Orsi ne participa pas à l'échauffourée de Strasbourg ; mais on le trouve, quatre ans après, parmi les vingt-et-un conjurés arrêtés à la suite de l'affaire de Boulogne. L'arrêt de mise en accusation, qui renvoie les inculpés devant la Chambre des Pairs, le qualifie de négociant (?) Il fut condamné à cinq ans de détention qu'il accomplit intégralement dans la citadelle de Doullens. A sa sortie, il alla résider à Londres et fut chargé par le prince Louis de lui procurer les cent cinquante mille francs que celui-ci jugeait nécessaires pour son évasion de Ham. Orsi

s'adressa aux anciens amis du prince, mais fut éconduit par ceux-ci, auxquels « le socialisme affiché de l'héritier de César avait profondément déplu. » Il se tourna alors du côté du duc de Brunswick qui, chassé de ses états par ses sujets révoltés, s'était réfugié à Londres. Orsi a laissé de son entrevue avec le souverain dépossédé un récit pittoresque qui a été publié dans le *Galignani's Messenger* en 1873. Il réussit à obtenir la somme indiquée moyennant certaines conditions, dont plusieurs, d'un caractère politique, furent consignées dans un curieux traité d'alliance entre le futur empereur et le duc détrôné ; ce pacte, dont l'original se trouve à la bibliothèque de Genève, a été publié dans le *Figaro* du 3 août 1868. Orsi parvint, grâce à un subterfuge, à faire passer au prisonnier de Ham les billets du duc qui versa la somme stipulée.

Orsi s'associa dans la suite à un industriel et banquier londonien, du nom d'Armani, qui, outre ses affaires de banque, était à la tête d'une entreprise industrielle dénommée : *Metallic Lava*. D'après les *Papiers secrets* et *correspondance du second Empire*, publiés par Poulet-Malassis, il aurait conservé avec le prince des relations suivies qui continuèrent sous l'Empire. Représentant à Paris de la maison de Londres, il recevait certains fonds déposés par Napoléon et destinés à divers paiements ; mais en outre, il touchait des mensualités qui s'élevaient à 5000 francs en 1856 et 1857, puis tombèrent à 1000 francs à partir de 1858. Ces subventions régulières représentaient-elles une marque de générosité de la part du souverain en reconnaissance des services que lui avaient rendus son ancien complice, ou étaient-elles destinées à payer certaines dépenses secrètes d'ordre politique ? c'est ce que la lecture des papiers trouvés aux Tuileries ne permet pas de déterminer.

On trouve dans la même publication une requête d'Orsi adressée en 1863 au secrétariat particulier de l'Empereur et sollicitant la concession de l'ouverture projetée de la rue de l'Impératrice, à Montrouge, nouvelle voie qui, en 1875, est devenue la rue Lalande.

Je n'ai pu arriver à découvrir le lieu ni la date du décès du comte Orsi.

Ce personnage a donné dans le *Frazer's Magazine* une relation de l'expédition de Boulogne qui a été reproduite par le *Figaro* des 11 et 25 février 1880. Il a fait aussi le récit de l'évasion de Bonaparte du fort de Ham (*Figaro* des 5 janvier et 2 février 1881).

Sur Orsi, voir, outre les publications précitées : *Procès de Napoléon-Louis Bonaparte*, Pagnerre, 1840 ; Hachet-Souplet, *Louis-Napoléon au fort de Ham ;* Ch. Nauroy, *les Secrets des Bonaparte ;* André Lebey, *les trois Coups d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte*, 1re partie.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

« Famille de Piles » (LXXVI ; LXXVII, 121, 167). — Un membre de cette famille fut précepteur du fils du Président Amelot, celui-là même dont Madame de Sévigné, dans une lettre à Madame de Grignan, rapporte les circonstances de la mort en 1671. Le jeune Amelot, devenu conseiller d'état, puis ambassadeur en Portugal, emmena son ancien précepteur comme secrétaire à Lisbonne. On a, de ce dernier, une « Relation de Portugal » dédiée à Madame la Présidente Amelot, et qui a été imprimée dans un ouvrage du Baron de Girardot intitulé « Correspondance de Louis XIV avec le marquis Amelot, son ambassadeur en Portugal ». Cette relation, d'ailleurs très intéressante, donne une piètre idée du Portugal et des Portugais au XVIIe siècle.

Je demanderai à mon tour à mes confrères, s'il existe quelque part une généalogie de la famille de Piles, et où je pourrais trouver quelques détails sur la vie de Roger de Piles (il s'appelait ainsi, je crois) qui a fait l'objet de cet article.

Comte DE VARAIZE.

Richer, enseigne de vaisseau (LXXVII, 93). — Une planche des *Fastes de la Nation Française*, par Terninien d'Haudricourt, représente le fait d'arme qui intéresse M. Cerameus.

La feuille, in-4, est occupée au bas par un texte de 22 lignes, et la partie supérieure, — gravée par Pourvoyeur, d'après Laffitte, — est intitulée : « Edmond Richer, lieutenant de vaisseau, commandant la corvette la Bayonnaise, 24 frimaire an 7 (14 décembre 1798) »

L'engagement naval eut lieu à 35 ou 40 lieues de Rochefort, avec la frégate anglaise l'Embuscade.

J'offre de communiquer ou céder ma gravure au demandeur, à qui je puis ussi donner copie du texte si cela lui suffit.

A. Geoffroy.

***

Voici les renseignements que veut bien me demander notre confrère Cerameus : Richer (Jean-Baptiste-Edmond), né à Saint-Pierre (Martinique), le 8 mars 1762, d'un capitaine de frégate, embarqua, dès l'âge de 11 ans sur le cutter le *Surveillant*, commandé par son père, servit pendant la guerre de l'Indépendance américaine dans l'armée navale du comte de Grasse, sur le vaisseau le *Citoyen*, et y reçut sept blessures dans autant de combats. Lieutenant de vaisseau depuis 1796, il commandait la *Bayonnaise*, de 24 canons de 8 en batterie et 8 canons sur les gaillards, quand cette corvette soutint le 24 frimaire an VII (14 décembre 1798), à environ 30 lieues de l'île de Ré, un combat de près de 5 heures contre la frégate de 40 canons l'*Embuscade*, commandant Henry Jenkins, devenue anglaise par la prise qui en avait été faite dans l'affaire (20 octobre 1798) de la division Bompard, où elle était commandée par Nicolas-Clément de la Roncière. Cette frégate fut reprise à l'abordage, après une résistance acharnée.

La corvette française était tellement maltraitée, qu'elle fut obligée de se faire remorquer par sa prise, pour pouvoir rentrer à Rochefort où elle arriva le 20 décembre. Richer avait été grièvement blessé dans ce beau combat qui lui valut le grade de capitaine de vaisseau. Il remplit encore, sur la frégate la *Régénérée*, du 30 juin 1799 au 15 septembre 1801, une mission en Egypte, malgré 25 vaisseaux anglais et 30 frégates de la même nation qui ne purent l'empêcher d'entrer à Alexandrie.

Forcé d'y laisser sa frégate, par suite de la capitulation de cette ville, il repassa en France où, après avoir commandé *le Héros* qui fut envoyé en Amérique, il fut mis à la tête d'une division et d'un bataillon de la flottille jusqu'en 1809. Admis à la retraite en 1816, il est mort à Toulon, le 6 février 1820, chevalier de la Légion d'honneur.

Tous les ans, le Calendrier-Ephémérides de l'*Annuaire de la Marine* rapelle, à la date du 14 décembre, le brillant fait d'armes de la prise de la frégate anglaise l'*Embuscade* par la *Bayonnaise*, commandant Richer.

Je crois que l'*Intermédiaire* (XIX, 363) commet une erreur en attribuant à Richer le baptême de la rue qui porte ce nom à Paris : c'est à un homonyne, échevin de la capitale en 1782, qu'elle doit cette appellation

Nauticus.

***

Sans avoir les connaissances navales de notre collègue Nauticus, il nous est peut être possible de fournir quelques renseignements sur le lieutenant de marine Edmond Richer et sur sa carrière glorieuse.

Edmond Richer fut, en effet, le héros du célèbre combat entre la corvette française *La Bayonnaise* et la frégate anglaise l'*Embuscade*, le 14 décembre 1798. C'est un des plus glorieux épisodes de nos guerres maritimes.

La corvette française, avec 20 canons, de 8, revenait de Cayenne quand, en vue des côtes de France, elle fut attaquée par la frégate anglaise l'*Embuscade*, de 42 canons. L'action dura pendant 3 heures, avec un échange de coups de canon ininterrompu. L'*Embuscade* s'étant approchée de la *Bayonnaise*, tout l'équipage de ce dernier navire réclama l'abordage, prêt à la révolte, si on l'avait refusé.

Le lieutenant de vaisseau Richer, s'avança alors vers l'équipage et s'écria : « Marins et soldats, je compte assez sur « votre bravoure et sur votre attache- « ment à la patrie, pour me rendre à « vos désirs. » Puis, il lança son navire sur la frégate anglaise, tandis que le mât de misaine de sa corvette, s'étant abattu, servait à son équipage pour se précipiter à l'abordage des Anglais.

Ceux ci arrêtèrent les assaillants à coups de piques, mais sous l'assaut intrépide des marins français, ils furent obligés d'évacuer le gaillard d'arrière pour se réfugier dans les passavants et sur le gaillard d'avant, d'où ils fusillèrent sans pitié les assaillants. A coups de hache, à coups de pistolets, dans un corps à corps acharné, qui dura une demi-heure, les marins de la *Bayonnaise*, parviennent à emporter le gaillard d'avant, aux cris de « Vive la République ! ». La frégate anglaise est

alors amarinée, tandis que le pavillon tricolore est arboré à son grand mât. Aussitôt, avec sa prise, la *Bayonnaise* rentra victorieusement dans le port de Rochefort, aux acclamations de la population accourue.

Dans ce combat s'étaient distingués au premier rang : le lieutenant de vaisseau Edmond Richer, l'enseigne de vaisseau Ledanseur et le chef de bataillon Lerch, qui avaient été destitués de leurs grades à la Guyane et qui voulurent les reconquérir par cette action d'éclat. Le danseur fut tué, mais un jeune mousse Marie Richard, qui l'avait suivi lors de l'abordage, le vengea en tuant d'un coup de pistolet, le marin anglais, qui l'avait abattu.

Plusieurs arrêtés du Directoire furent rendus en faveur des braves combattants de la *Bayonnaise*. En exécution de la loi du 1er octobre 1793, on paya 3.500 francs pour chacun des canons de la frégate anglaise capturée : le lieutenant de vaisseau Richer fut fait capitaine de vaisseau, sans avoir passé par le grade de capitaine de frégate ; les enseignes Corbie, Guigner, Frouin, Potier de la Houssaye furent faits lieutenants de vaisseau ; Lerch fut réintégré dans son grade de chef de bataillon ; le sergent Kinzelbach fut fait lieutenant.

Des secours et des pensions furent accordés à toutes les familles des marins tués.

Les peintres et les graveurs ont souvent reproduit le combat naval de la *Bayonnaise* et de l'*Embuscade*. Au Salon de 1799, le peintre de marine Louis-Philippe Crépin, un élève de Joseph Vernet, exposait une « Esquisse du combat de la *Bayonnaise* contre l'*Embuscade*, le 24 frimaire an VII » et une « Vue générale du même combat ». Il reprenait le même sujet au Salon de 1801, et exposait : « Le combat de la frégate française la *Bayonnaise*, le 14 décembre 1798 ». Ce tableau valut un prix d'encouragement à l'artiste et fut acquis par l'Etat, pour le Musée de Versailles.

Edmond Richer, à la suite de ce haut fait de guerre, fut envoyé en Egypte. Il commandait le port d'Alexandrie, quand le général Abdulah Menou, après l'assassinat de Kléber, prit le commandement de l'armée et livra aux Anglais la bataille d'Alexandrie qu'il perdit. Edmond Richer, figure parmi les signataires de la capitulation, le 2 septembre 1801, avec les généraux Rampon, Songis, Destaing, Zayonscheck. En 1814, il fut décoré de la Croix de Saint Louis.

Quelques détails encore. La *Bayonnaise* avait été à Cayenne, convoyer des prêtres déportés ; à son retour, elle avait à bord une trentaine de soldats du régiment d'Alsace. L'*Embuscade* était une frégate, nouvellement armée, qui sortait de Plymouth et qui avait, à son bord, une cinquantaine de prisonniers français, jetés dans la lutte et qui furent délivrés. Parmi les soldats et marins récompensés par le Directoire, citons : le lieutenant en second de la brigade d'artillerie, Gantois et le sergent Viaud, l'un et l'autre faits lieutenants en premier ; le lieutenant Nicolas Aimé ; l'armurier Pierre Maillard, blessé, qui reçut un secours et les familles du mousse Sarrazin Guichon et du caporal Thouvenin, tous deux tués dans le combat, qui reçurent des pensions du ministère de la marine.

Voir : *Le Moniteur universel*. An VII, nos 97, 100, 105, 140. An X : nos 272, 273. Année 1814 : no 852. — *Histoire de la marine française* par E. Chevalier. Paris. Hachette 1886, t. 1, p. 403.

GEORGES DUBOSC.

***

Sans grandes références, le *Bottin* des rues de Paris indique que la rue Richer (IXe arrondissement ; 380 mètres de long), tire son nom d'un échevin parisien, de 1782.

Il s'agit de Jean-Charles Richer, écuyer, chevalier de St-Michel, quartenier, puis échevin en 1780, qui aurait possédé un petit hôtel, no 8, dans cette rue, alors appelée *Ruelle de l'Egout*. Les « almanachs royaux » donnent cependant l'adresse de Richer, avocat, conseiller du Roi et expéditeur en cour de Rome, dans la rue des Petits Augustins.

Antérieurement, on aurait relevé dans cette rue, en 1734, un Antoine Richer, marchand et fabricant de bas au métier, dont la propriété se serait trouvée au lieu dit Les Pointes, entre la propriété Pesty et la propriété L'Allemand.

L'échevin Richer, descendant et successeur du fabricant de bas, aurait été le parrain de la rue, composée surtout alors de jardins et de terrains marécageux.

GEORGES DUBOSC.

Rochechouart-Chandeniers (LXXVII, 45, 167). — Ce que n'a pu trouver notre érudit confrère Saint Saud, comment puis-je espérer le savoir ? Quoi qu'il en soit, la question ne semble pouvoir être résolue que par des pièces d'archives, et non par des généalogies imprimées, celles des Rochechouart étant, à ma connaissance, déplorablement étayées.

Alexandre de Rochechouart, sgr. d'Illand, capitaine du château de Nolay en Bourgogne depuis 1492 jusqu'à sa mort en 1528, avait épousé Cécile de Barges, fille de Jean, et de Jeanne de Marcheseuil.

Il en eut au moins cinq enfants : Jean de Rochechouart, sgr. de Corda en 1562 — Hugues de R. sgr. de St Marc, archer de la Garde du Corps du Roi en 1540. — Pierre de R., sgr. de Chappes et du Pleix en 1542, capitaine du château de Nolay de 1532 à 1548, marié à Jeanne de Humblière, dont le fils Pierre habitait à Nolay en 1608 — Louis de R. mort en 1539 — Georges de R. (fille) mariée à Nicolas de Rovoize, sgr de Lantage — et enfin Madeleine de R. mariée à Nicolas de Portebedyan, lieutenant en la justice de Chateauvillain

Alexandre de R. sgr. d'Illand était-il le fils d'Hector de R. et de Catherine d'Estrabonne, dame de Nolay ? cela est possible, car cette dernière, remariée à Jacques d'Aumont, lui apporta en dot la seigneurie de Nolay, et il est normal qu'elle en eût réservé la capitainerie à ses enfants du premier lit. (On sait qu'elle eut, du second lit, Blanche d'Aumont, mariée à François de Rochechouart-Chandenier). Mais je n'en ai aucune preuve. Les livres que j'ai eus en mains n'en parlent pas, et les quelques pièces des archives de la Côte d'Or (G. 955) n'éclairent pas cette origine qui serait compliquée par une alliance entre parents.

Du reste, je n'ai pu rattacher Hector lui-même à aucune branche connue, et une nouvelle question s'ouvre en ce qui le concerne. DONT CARE.

***

François de Rochechouart, qui fut gouverneur de Gênes, puis de la Rochette, en 1514, avait épousé, le 6 novembre 1478, Blanche d'Aumont, qui mourut deux jours après son mari, au château de la Motte de Beaucay, le 6 décembre 1530.

Douze enfants naquirent de ce mariage, comme le dit notre collègue, qui se plaint de ne pas connaître leurs généalogies. Il y a, pour cette absence de renseignements, une bonne raison. C'est que la plupart de ces douze enfants sont morts, jeunes ou sans alliances. On en jugera mieux par cette liste :

1° *Christophe*, né en 1486, mort en 1549, a épousé 1° Suzanne de Blezy. 2° Madeleine de Vienne — 2° : *François*, né le 4 septembre 1488, mort jeune. — 3° : *Adrien*, né à Boisbâton, en 1489, mort trois mois après. — 4° : *Antoine*, seigneur de St-Amand, auteur de la branche de Faudoas et Barbazan.— 5° : *Jacques* né à Javarzay, le 20 mai 1491 mort sans alliance. — 6° : *Anne*, non mariée. — 7° : *Madeleine*, non mariée. — 8° : *Jeanne*, née à la Motte, le 8 mai 1493, mariée le 21 septembre 1592 à Georges Damas, seigneur de Marcilly et Thianges. — 9° : *Hélène*, morte jeune. — 10 : *Marguerite*, née à Javarzay, le 15 mars 1498, sans alliance. — 11 : *Françoise*, née à St-Amand, le 4 octobre 1500, élevée par sa tante Françoise d'Aumont à la Cour de France ; l'accompagne en 1514, à Boulogne, où celle-ci figure comme dame d'honneur de la reine Marie d'Angleterre et meurt trois mois après.

La descendance de François de Rochechouart-Chandenier, ne se poursuit que par 1° Christophe, le premier né et 2° par le quatrième fils, *Antoine*, qui fut sénéchal de Toulouse, lieutenant-général de Languedoc, blessé à la bataille de Cerisolles, et dont Montluc parle en ses *Mémoires* ; c'est par son mariage, en 1517, avec Catherine de Faudoas-Barbazan que se crée cette branche. Il eut dix enfants.

Dans ces deux descendances mâles des Rochechouart-Chandenier, on ne trouve pas de membre portant le nom d'Alexandre. On n'en rencontre que dans la branche Rochechouart Montigny notamment, en 1678, Alexandre, marquis de Jars.

De toutes les filles de François de Rochechouart, seule Jeanne de Rochechouart, le huitième enfant, eut une descendance. De son mariage avec Georges de Damas, chambellan de François Ier, capitaine de Châlons, mort en 1552, elle eut six enfants. La descendance s'établit ensuite par les aînés de la famille : Claude, Jean, Antoine, Louis et Antoine II Damas de Marcilly. Le deuxième fils de Georges de Damas forma la branche de Thianges.

GEORGES DUBOSC.

Clémence Royer : Sa descendance (LXXVII, 189). — Nous regrettons d'avoir laissé poser la question relative à la descendance de Clémence Royer dans les termes où elle a été rédigée. Rien n'autorisait son auteur à s'avancer comme il l'a fait, avec une impardonnable légèreté, et sans raison, en parlant du capitaine René Pascal-Duprat. Sa question reste donc nulle et non avenue et à ce titre est rayée de l'*Intermédiaire*. M.

—

Volney était-il apparenté à la mère de Victor Hugo (LXXVI, 192 ; LXXVII, 25). — C'est Victor Hugo lui-même qui a laissé colporter toutes ces histoires de parenté avec le comte Cornet et avec Constantin François Volney, comte de Chassebeuf, afin de rattacher sa mère, Sophie Trébuchet, avec de prétendues familles nobles de Nantes. Richard Lesclide dans les *Propos de table de Victor Hugo* et Barbou, dans son *Victor Hugo et son temps*, ont recueilli de la bouche du maître, ces racontars sur Cornet et sur Chassebeuf, l'un et l'autre, suivant lui, « cousins germains » de sa mère.

Il est possible que Cornet et Chassebeuf aient été parents ou alliés, de la famille Trébuchet, mais ils n'étaient nobles d'origine, ni l'un ni l'autre. Mathieu-Augustin Cornet était le fils de Nicolas Cornet, *marchand* (*Actes de baptême, Archives municipales de Nantes*). Constantin-François Chassebeuf était le fils d'un notaire de campagne, fils lui-même d'un procureur de la petite ville de Craon (*Biographie des députés d'Anjou* par Bougler. T. I. p. 150). Il était si peu noble que dans une de ses brochures du commencement de la Révolution, il écrivait « *Nous autres roturiers*, notre noblesse est l'estime publique ». Chassebeuf faisait même serment de ne jamais rechercher aucun titre de noblesse. Sous l'Empire, il n'en renonça pas moins au nom de son père, pour prendre le nom de Volney et le titre de comte. Ses armoiries rappelaient même un de ses principaux ouvrages. Elles se blasonnaient ainsi : *De sable, aux ruines antiques d'argent, surmontées d'une hirondelle aussi d'argent, volant en bande.* Comme on le voit, si Volney-Chassebeuf, parent plus ou moins éloigné de Sophie Trébuchet, fut noble, c'était de noblesse toute récente.

Il en était de même, avons-nous dit, pour Mathieu Augustin Cornet, sénateur sous l'Empire, créé comte d'Empire, le 4 juin 1814, puis pair de France en 1817. Alexandre Dumas, dans ses *Mémoires*, a pu raconter que le comte Cornet aurait été disposé à transmettre sa pairie à Victor Hugo, encore très jeune, mais il avait dû recueillir ce fait, plus ou moins vrai, auprès du poète lui-même. Richard Lesclide, toujours dans ses *Propos de table* de *Victor Hugo* et Barbou dans *Victor Hugo et son temps*, ont encore reproduit, d'après le maître, cette assertion. D'après eux, le général comte Cornet, pair de France et cousin germain de la mère de Victor Hugo, avait voulu lui transmettre son droit de siéger à la Chambre haute. Il aurait fait alors partie des « *Héritiers de la pairie* », qui occupaient une place spéciale à la Chambre. Comme condition, à cette transmission le comte Cornet aurait exigé que le jeune poète prit le nom de Cornet-Hugo, et sa mère n'aurait pas voulu y consentir.

Il semble que ce récit fait par Victor Hugo soulève bien des doutes. En effet, l'ordonnance de 1815 n'avait rendu la pairie héréditaire, transmissible, qu'au cas où la ligne directe viendrait à manquer. Or, le comte Cornet, qui ne fut jamais général, avait un gendre, et le Roi, n'aurait pu choisir en dehors de la ligne directe, pour transmettre la pairie, à son détriment, à un cousin éloigné.

Cela est si vrai que dans le *Moniteur* du 12 décembre 1832, où le comte Lemercier prononça l'éloge du comte Cornet, il s'exprima ainsi à son sujet :

« Entièrement dévoué à la monarchie « constitutionnelle de Juillet, il lui a fallu « faire le sacrifice patriotique de la pairie, « qu'il avait eu l'espoir de *transmettre à un* « *gendre estimable*, issu d'une famille par- « lementaire ».

Victor Hugo, comme on le voit, avait une imagination romantique, qui souvent, anticipait sur les réalités !

GEORGES DUBOSC.

—

Armoiries sur une plaque de cheminée : Mortemart (LXXVII, 23, 121). — L'écu tel qu'il est blasonné dans la ques-

tion est de 7 pièces ; or les Rochechouart, qu'ils soient Mortemart ou non, blasonnent de 6 pièces ; en outre, les fasces ondées n'y sont pas simples mais endentées ou nebulées. *Fascé endenté d'argent et de gueules de 6 pièces.* Il n'y a, je crois, que les Maillé qui ont aussi des fasces endentées de 6 pièces. Au contraire, nombreuses sont les familles qui portent 3 fasces ondées sur un champ, ce qui fait 7 pièces, comme dans la plaque de cheminée en question. Baudart (Normandie). Bernard (id), Thoulongeon (Bourgogne), Loir et Vernay (Normandie), Baulac (Gascogne), Villadon (Saintonge), Artasse (Auvergne), Draison (Provence), Ornaison (Champagne), Pardaillan (Gascogne), Podenas (id), etc., etc.

SAINT-SAUD.

— —

Les plus anciens ex-libris (LXXVII, 140). — En effet, les ex-libris du XVIe siècle sont fort rares.

Voici, d'après des notes de mon père, les sept plus anciens ex-libris français imprimés, avec leurs dates approximatives :

1515. Cardinal de Tournon, né en 1489.

1528. Jehan Bertrand (ou Bertaud) de La Tour-Blanche, né en 1502.

1541. Nicolas de Lescut, jurisconsulte, né à Nancy, vers 1500.

1544. Wolfrart, dit Conrad de Lycosthènes, de Schelestadt (Alsace); né en 1518.

1558. Désiré Buffet, dijonnais. Daté 1558.

1574. Ch. d'Alboise, d'Autun. Pièce typographiée datée 1574.

1580. Cardinal de Larochefoucault, abbé de Tournus, né en 1558.

GEORGES SAFFROY.

*
* *

La mode des ex-libris, pratiquée en Allemagne depuis la moitié du XVe siècle, ne paraît s'être introduite en France que beaucoup plus tard.

D'après H. Bouchot (*Les Ex-libris* Ed. Rouveyre, 1891), le premier ex-libris français indiscutable serait une très simple étiquette imprimée, la marque de Charles d'Alboise, d'Autun (1574). Le second ex-libris connu serait l'estampe composée par Léonard Gaultier en 1611 et représentant les armoiries d'Alexandre Bouchart, vicomte de Blosseville, conseiller au Parlement de Rouen ; cette vignette se retrouve collée au plat verso d'un Ptolémée portant la cote X f q au département des estampes de la Bibliothèque nationale.

L'ex-libris de l'abbé Antoine d'Urfé, cité par notre confrère O. — C. R., étant antérieur d'une vingtaine d'années à celui d'Alexandre Bouchart, devrait donc être considéré comme le second ex-libris français connu.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les perles fines de l'aguail (LXXVII ; 143). — Double emploi : question déjà posée : (LXXVI : 97).

*
* *

Dans Godefroy. *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. I, p. 496, je trouve : Augel ou Agueil s. m. lit de la mer.

LOUIS GABREAU.

—

Livres de prix ou médailles (LXXVI ; LXXVII, 181). — L'usage de donner des livres comme prix existait déjà au XVIIe siècle dans les Pays-Bas. Le professeur y inscrivait une dédicace latine souvent versifiée.

Sur quelques livres de prix donnés au XVIIIe siècle, par l'Université de Douai, voyez : Mgr Voisin : *Les prix d'aujourd'hui et les prix d'autrefois* (Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai. Tome 18. Tournai 1866, pp. 53-56).

MAIRE.

*
* *

L'usage des livres de prix est certainement de beaucoup antérieur, en France au XIXe siècle. Je possède, en effet, dans ma bibliothèque, un exemplaire des œuvres de Macrobe (Venise-Jenson-1472) et je lis sur une des feuilles de garde la mention suivante :

Ego infra scriptus Studiorum Præfectus in colegio Cenomanensi Oratorii Domini Jesu testor ingenuum adolescentem Renatum Franciscum Deschapelles in quarta classe primum latinæ scriptionis prœmium eruditorum œstimatorum judicio meritum et in publico theatro consecutum esse in quorum fidem illud ejusdem collegii sigillo muniendum curavi 2 d. Augusti Anno 1671.

RH. MONHEROU.
OR. DO. JES.

Au dessous de la signature se trouve en effet un cachet ovale, timbré à sec, avec, au centre les mots « Jesus Maria » entou-

rés d'une double couronne d'épines entrelacées, et, extérieurement autour de cette couronne, une légende à demi effacée que je n'ai pu déchiffrer. La reliure en veau plein, avec dorure au petit fer au dos et sur les plats, reproduit au centre de la décoration des plats les mots « Jesus Maria » et la double couronne d'épines sous la légende.

A cette époque on donnait, en prix, des ivres d'une valeur que les élèves d'aujourd'hui ne connaissent plus.

T. O'REUT.

* * *

L'usage des livres de prix est antérieur à 1830; En effet, j'ai dans ma bibliothèque entre autres ouvrages à ce destinés :

1° *Les Aventures de Télémaque*, fils *d'Ulysse* (suivant l'édition de 1725), qui a été donné comme prix à mon aïeul en 1785 ;

2° *Les Beaux traits du jeune âge*, par Fréville, imprimé chez Genets jeune, libraire à Paris en 1822, et qui a été donné en 1823 à mon père, comme premier prix de géographie. ALBÉRO.

—

« Contre une nuit trop claire » (LXXVII, 94).—Je jurerais presque que ce titre qui sollicite, dans ces circonstances ténébreuses, l'attention de l'Intermédiairiste, est du grand Desportes.

Ch. Ad. C.

—

« Veuve d'un peuple roi » Gilbert (LXXVII, 142). — Il suffit de lire avec un peu d'attention la phrase de Fournier pour qu'il ne puisse y avoir doute sur la personnalité du poète. Les « héroïdes » et quelques pièces fugitives furent en effet les premiers vers par lesquels se révéla Nicolas-Joseph-Laurent Gilbert.

La question ne se pose guère davantage au sujet du vers cité. Que l'on cherche dans les œuvres de Gilbert l'Ode VI, publiée en 1776, à l'occasion du mariage de Madame Clotilde, sœur de Monsieur (Louis XVI) avec le prince de Piémont, devenu roi de Sardaigne sous le nom de Charles-Emmanuel IV, on y trouvera cette strophe :

Ici Rome pourtant demande votre hommage ;
Rome qui d'elle-même est une triste image ;
Rome où les vils troupeaux marchent sur [les Césars,
Veuve d'un peuple roi, mais reine encor du [monde ;
La gloire d'un pays deux fois père des arts.

Il y a parfois des majuscules bien inutiles.

PIERRE DUFAY.

—

« Paris », poème mis en musique par César Franck (LXXVII, 95). — Dans une étude sur César Franck, publiée par son disciple Vincent d'Indy dans la collection des *Maîtres de la Musique*, (Paris, Alcan, 1910), on trouve la mention suivante du poème sur *Paris*, de l'illustre vieux compositeur.

Quoique né en Belgique, César Franck était français de cœur et de choix. La plupart de ses jeunes disciples, lorsque la guerre éclata en 1870, avaient abandonné l'orgue ou le piano pour prendre le fusil. Plusieurs ne revinrent pas. D'autres succombèrent quelque temps après, comme cet ancien officier d'état-major, Castillon de St-Victor, qui avait abandonné l'armée pour la musique et devant lequel s'ouvrait un admirable avenir artistique.

Henri Duparc, Arthur Coquard et Vincent d'Indy étaient enfermés dans Paris assiégé. Un soir, écrit ce dernier, dans l'intervalle de deux gardes aux avant-postes, ayant été visiter le maître en son calme logis du Boulevard St-Michel, nous le trouvâmes tout frémissant d'enthousiasme, à la lecture d'un article du journal *Le Figaro*, où était célébrée en une prose suffisamment poétique, la mâle fierté de notre cher Paris blessé, mais résistant encore. « Je veux en faire la musique », s'écria-t-il après l'avoir lu. Peu de jours après, il nous chantait fiévreusement le résultat de son travail, plein de patriotique inspiration, et de chaleur française.

Je suis Paris, reine des cités...

Cette ode n'a jamais été gravée jusqu'ici et ce fut la première fois qu'un musicien osa s'aventurer à composer sur un poème en prose (*page 21*).

Dans le « Catalogue des œuvres de César Franck », dressé par Vincent d'Indy, qui figure à la fin de son étude, cet ouvrage est ainsi mentionné : « *1870*, *Paris* chant patriotique pour ténor (texte en prose). » C'est la seule pièce restée inédite, composée en 1870. Les *Trois offertoires* datent, en effet, de 1871. Il est peut-être curieux de savoir que le poème

publié par le *Figaro* était en prose, et que le chant, qui a été interprété pour la première fois par Mlle Chenal, avait été écrit pour un ténor.

GEORGES DUBOSC.

—

Topffer. « Voyages en zig-zag » (LXXVII, 141). — Notre confrère M. Simon trouvera les renseignements qu'il demande dans la « Bibliographie des Œuvres de Rodolphe Topffer », par Paul Mirabaud (Paris Hachette et Cᵒ 1887).

Voici les noms :

Blokmann = Hoffmann (Genève).

Gervais = Henri Hentsch (Genève).

Régnier = Vignier (Genève).

Verret = Duval (Genève).

Dussaut = Du Seigneur (Crest, Drôme)

Blanchard = Blanc (Nîmes).

Augier = Odier (Adrien) (Paris).

Pillet = A. Pictet (Genève).

Peyronnet = Gustave Perdonnet (Paris)

d'Estraing = William de la Rive (Genève)

Jellyot = Johannot (Annonay, Ardèche).

Prover = Prevost (Alexandre) (Genève).

de Rosenberg = de Sonnenberg (Alfred) (Lucerne).

Perret (Léon et Ernest) = Perret (Léon et Ernest) (Paris) Alfred = Perret, Constant. (Lucerne)

Dumont = André et Adolphe Duval (Genève) d'Arbely = Cazaly. (Montpellier).

Il y en a beaucoup d'autres dont M. Simon trouvera la mention ou la clef.

Il ne semble pas qu'aucun des élèves de Topffer ait joué quelque rôle important dans son pays.

NISIAR.

—

A propos de l'« Alceste » de Glück (LXXVII, 192). — Il ne faut pas que M. H. Ç. M. se frappe de la nouvelle d'une représentation de l'*Alceste* de Gluck à Genève, pour tomber dans de telles incertitudes, douter de ses souvenirs et de ses connaissances. Cela s'est passé sur un petit théâtre, avec une troupe composée en partie d'amateurs. En pareil cas les organisateurs, comme le font aussi des directeurs malins, recherchent des simplifications, et annoncent au public que la version qui leur sera offerte, pour être digne de lui, sera allégée de toutes les impuretés qu'une tradition condamnable a pu introduire dans l'œuvre. Présentées de la sorte les restrictions ne peuvent être que flatteuses pour les spectateurs, outre qu'elles sont pour les autres des brevets d'érudition.

C'est dans ce même ordre d'idée que des directeurs finauds ont la prétention de représenter sur une scène de théâtre des pièces avec des décors simplifiés ou inexistants, pour ne pas nuire, disent-ils, à la beauté intrinsèque de l'œuvre et faire injure à la compréhension, à l'intelligence et au goût du public ! Avec de tels assauts il y a toujours un public dit « intellectuel », pour donner dans ces panneaux-là. Mais cela n'empêche pas le théâtre sans décors d'être la négation même du théâtre.

La manifestation modeste qui a ému M. H. C M. a pris son importance en raison du carré des distances par des correspondances déjà exagérées et l'échange de ces sortes de politesses dans ce qu'on appelle, « le monde des arts et des lettres ».

Comte DE ROULAVE..

*
* *

Le *Journal des Débats*, 27 avril 1918 :

Un de ses lecteurs a envoyé à l'*Intermédiaire des Chercheurs* une note intéressante au sujet d'un écho paru ici sur l'*Alceste* de Gluck, qu'on a récemment représenté à Genève pour la première fois

Ce lecteur s'étonne que nous ayons — d'après une brochure du metteur en scène de là-bas, M. Maurice Kufferath — déclaré que la suppression du rôle d'Hercule, dont on a eu ensuite le *Deus ex machina*, ait été faite conformément à la version primitive du drame lyrique. Il croit se rappeler qu'Euripide n'ignorait pas le personnage d'Hercule. Oui, certes ; mais ce n'est pas d'Euripide qu'il s'agit. C'est Gluck qui supprima l'intervention d'Hercule. Plus tard seulement il crut le rétablir, et, comme l'écrit M. Kufferath, « c'est avec ce personnage que commencent les interprétations et les absurdités ». Nous n'avons jamais soutenu autre chose. — M. W.

—

Prononciation des noms latins en us sous Louis XIV (LXXVI, 290 ; LXXVII, 129, 221). — En remerciant le collaborateur de Mortagne d'avoir bien voulu relever dans P. Corneille un certain nombre de vers rimant, semble-t-il,

pour l'œil et non pour l'oreille, je me permets de lui faire remarquer que ses citations laissent entière la question posée par moi. De quoi s'agissait-il en effet ? Précisément de savoir si en prosodie, surtout dans le langage déclamé, on pouvait admettre de telles rimes. Aussi me demandais-je, surtout je demandais aux grammairiens s'il ne fallait pas conclure de tels exemples qu'aux XVIIe siècle on faisait encore muettes telles lettres finales que nous faisons sonner depuis longtemps. Un homme d'esprit délicat et ingénieux, Figenin qui vivait et écrivait il y a une bonne soixantaine d'années, a touché, je crois, ce sujet dans des ouvrages de philologie et de grammaire : *Récréations philologiques* et *Variations de la langue française*, que je n'ai pas sous la main en ce moment, mais que j'espère pouvoir consulter prochainement. H. C. M.

*
* *

Assurément Genin n'est pas infaillible, mais en fait de langage sans compter l'étymologie, on le peut consulter utilement ; le livre n'a pas vieilli ; de plus les exemples et les références y fourmillent. Eh bien, j'y trouve et en abondance des arguments en faveur de ma thèse que les vers doivent toujours être « calculés », c'est le mot de Genin, pour l'oreille et non pour l'œil ; que les dernières lettres ne se prononçaient pour ainsi dire jamais, si bien que l'on écrivait souvent *cin* pour *cinq*, que même sous Louis XVI — l'auteur cite pour preuve une chanson de Boufflers — on disait un *co* non un *coq*. L'*r* finale était toujours muette autrefois ; ainsi on ne prononçait même pas un *our* pour un *ours*, mais un *ou*, puisque ours rimait avec courroux, enfin, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les vieilles gens supprimaient l'*r* finale dans les mots en *eur*, comme pasteur prêcheur, passeur, donc dans flatteur. Je n'insiste pas et renvoie au volume lui-même ; il n'est pas difficile à rencontrer et la lecture en peut être recommandée. Enfin l's finale était également supprimée si bien que la prononciation *fi* pour *fils* s'est conservée longtemps de même que celle d'*avri* pour *avril*.

Une dernière observation : si vieux que je sois, je n'ai cependant pas connu Talma, mais j'ai entendu plusieurs fois et dans plusieurs de ses rôles, Rachel, eh bien en combinant les impressions et souvenirs conservés de la Comédie française au milieu du dernier siècle, je crois pouvoir noter quelques légères différences entre la prononciation d'alors et celle d'aujourd'hui. Ainsi Rachel ne faisait pas sentir les lettres redoublées et, par exemple, articulait *terible* et non *terrible*, comme nous faisons maintenant à la méridionale plutôt qu'à la parisienne.

L'enregistrement par le phonographe de la prononciation actuelle sera pour nos descendants un moyen de démonstration qui nous a fait défaut.

H. C M.

—

Protocole mondain. Comment appeler les officiers (LXXV ; LXXVI ; LXXVII, 79, 226. — Je ne connais pas le décret du 23 décembre 1830 — S'appliquait il seulement à la Guerre ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans la Marine, il y a peu d'années encore, les titres de noblesse étaient officiellement inconnus tant pour les officiers *subalternes* que pour les officiers *supérieurs* et *généraux*. En feuilletant quelques annuaires de la Marine on trouve :

En 1855, le baron Clément de la Roncière-Noury et le comte de Lastic, tous deux capitaines de frégate ; en 1856, le baron Clément de la Roncière Noury, capitaine de vaisseau ; en 1858, le marquis de Montaignac de Chauvance, capitaine de frégate ; en 1860 le baron Darricau et le baron Roussin capitaines de vaisseau ; le comte Pouget, le comte d'Harcourt, le baron Duperré, le comte Morand, capitaines de frégate ; le baron Nielly, *lieutenant de vaisseau* ; en 1880, le comte de Marquessac, capitaine de vaisseau.

G. A.

*
* *

Pour faire suite à la communication de notre si érudit collègue Ardouin-Dumazet. Dans le cas où le décret du 23 décembre 1830 n'aurait pas été abrogé, des circulaires le modifiant ont dû disparaître, car depuis bien longtemps, même un inférieur, écrivant *officiellement* à un officier général, ne doit pas le qualifier par un titre nobiliaire, mais par un grade militaire *seulement*. C'est réglementaire. Ce décret modifié ou ces circulaires doivent remonter au moins à 25 ans.

GRANDMESNIL.

« Nous ne vivons jamais ». .. etc. (LXXVII, 94) — Dans le poème qu'il intitula *Epitaphe*, l'admirable Tristan Corbière écrivit ces deux vers :

Il vécut, s'attendant mourir
Et mourut en s'attendant vivre.

Les *Amours Jaunes* parurent en 1873, seize ans avant la mort de Barbey. L'alexandrin cité par lui peut-être une réminiscence. Les vers de Corbière nous semblent l'emporter de beaucoup sur celui qui intrigue notre confrère et qui. je dois le confesser, nous inspire beaucoup moins d'admiration.

PLUS OU MOINS.

—

Réponse d'un ministre : La chose possible et impossible (LXXVI ; LXXVII, 68, 122, 147).— Je ne comprends pas la rectification de notre confrère Géo Maur. Je n'ai pas trouvé dans les *Mémoires de Mme Campan* la réponse en question de Calonne à Marie-Antoinette, mais tous les auteurs qui ont cité cette réponse l'ont reproduite en ces termes : « Madame, si la chose est impossible, *elle se fera.* »

On ne s'expliquerait guère, en effet, comment une chose impossible serait déjà faite ; c'est déjà bien beau de promettre que, malgré toutes les difficultés, *elle se fera*.

Je demande à nos savants collègues de l'*Intermédiaire*, de dire si historiquement la phrase célèbre prêtée à Calonne est prouvée.

Dire aussi ce qu'ils pensent du passage de Calonne au Contrôle général.

Je demande qu'on reste sur le terrain strictement historique.

Qui le premier a reproduit ce mot ?

Quelle est la valeur historique des preuves qui peuvent l'authentifier ou l'infirmer ? Faire la critique serrée des témoignages historiques produits.

Calonne est arrivé au Contrôle général dans un moment très difficile. Il était doué d'une vaste intelligence, mais les mesures financières qu'il a voulu prendre se sont heurtées à l'opposition irréductible du parti philosophique presque en entier inféodé à Necker, à celle des possesseurs de fiefs, du haut Clergé, du Parlement et d'une grande partie de la Cour.

Depuis une trentaine d'années la science historique a remis bien des choses au point.

Necker, approuvé presque unanimement de son vivant et combattu par quelques hommes seulement, a vu ses mesures financières étudiées de près dans ces dernières années et son mérite réduit à de justes proportions.

Le distingué professeur au Collège de France, M. Marion, a fait, il y a trois ou quatre ans, un cours sur Necker remettant au point ses talents d'administrateur.

Calonne, si dénigré jusqu'ici, mérite une étude approfondie qui rectifierait, sans doute, bien des erreurs d'appréciation commises sur sa gestion financière.

GRANDMESNIL.

—

Triboulet, Tribolet (LXXV ; LXXVI, 71, 319 ; LXXVII, 32, 176). — Une famille belge de ce nom portait anciennement : « d.... à un cœur d.... transpercée en barre d'une flèche d......, et surmonté d'une croisette d... » Plus tard elle porta : » d'argent à trois boulets de gueules et prit le nom de : Tribolet de Miraumont ».

Voici comment le comte P. A. du Chastel de la Howarderie raconte l'origine de ces armes parlantes, dans ses « Notices généalogiques tournaisiennes » (E. III. p. 579. Art. Tribolet, dit de Miraumont, degré V) ;

François *Trabolet*, dit Tribolet de Miraumont, seigneur d'Inkendael, baptisé à Bruxelles, Notre Dame de la Chapelle, le 7 juin 1621, y décédé, même paroisse, le 25 septembre 1675, est le premier de sa famille qui ait pris le nom et les armoiries de la maison picarde de Miraumont dont il se prétendait issu sur la foi d'un certificat du héraut d'armes *Jean de Launay* le faussaire, qui avait trouvé plaisir et profit en colloquant le Tribolet avec les trois boulets rouges, guses ou tourteaux de gueules des *de Miraumont.*

Sur cette famille voyez aussi : Annuaire de la noblesse de Belgique, année 1876. p. 288.

O. LE MAIRE.

—

Huns (L'Origine du mot) appliqué aux Boches) (LXXIII ; LXXV ; LXXVII, 177). — Dans une nouvelle intitulée « Philosophia », publiée en recueil en 1881 sous le titre *Le Roman caché*, mais écrite à une date certainement antérieure, Alfred de Courcy a appliqué le terme

« Huns » aux allemands. Il rapporte ses souvenirs personnels à la sortie de Paris après le Siège . « me reprochera-t-on d'avoir essayé de parlementer avec *le Hun* à barbe rouge qui commandait la gare?... Le *Hun* était probablement père...(p. 132). Je n'avais pas subi la moindre offense... je pensais même aux égards témoignés par *les Huns* de l'auberge de Corbeil et de la gare de Montargis (p 134) ». Le terme de Hun semble donc bien avoir été appliqué systématiquement aux Germains dès 1871. HENRI CLOUZOT.

—

Bolcheviks (LXXVII, 144). — Je crois que c'est simplement le nom des maximalistes avec le même sens en langue russe. IGNOTUS.

***

« Bolchevik » n'est pas plus russe que sa traduction « maximaliste » n'est française ; mais les deux expressions sont, comme néologismes, assez exactement équivalentes dans les deux langues.

Ce qui est russe, c'est la racine du mot, laquelle est « bolché » et signifie le plus, le maximum. La terminaison « ik » en russe, comme celle de « iste » en français, entraîne l'idée de « partisan de... » Bolchevik signifie alors « partisan du maximum », et, suivant la pensée de ceux qui ont créé l'expression, ce maximum est celui des revendications socialistes et révolutionnaires. Le bolchevik ou maximaliste est un « extrémiste » en la matière.

On peut, je crois, sans faire échec au principe de la neutralité politique de l'*Intermédiaire*, déplorer l'invention du mot et surtout de la chose ! A. W.

***

Bolchevik vient de *Balchoi*, grand, *Bolbcii*, plus grand, dont l'adverbe est *Bolche*, plus grandement. *Vik* est une terminaison masculine ajoutée à l'adverbe *Bolche*, auquel il donne le sens de : ceux qui veulent la révolution en plus grand, par opposition à *Minchevik*, tiré de l'adverbe *Minche*, moins, et qui veut dire : ceux qui se contenteraient du moindre résultat.

En somme *Bolchevik* signifie : les révolutionnaires absolus.

Minchevik, les révolutionnaires moins gourmands. JOSEPH DAUTREMER.

***

Bolchewick n'est pas « le nom par lequel on désigne les Russes qui ont trahi la cause de leur patrie et des alliés ». Car nul ne songe à qualifier de Bolchewicks nombre de Russes qui ont parfaitement trahi les alliés et la Russie ; d'autre part nul ne peut dire que les Bolchewiks allogènes, c'est-à-dire la majorité d'entre eux, aient trahi la cause de leur patrie, la Russie n'ayant rempli vis-à-vis de ces populations aucune des conditions constitutives d'une Patrie.

Bolchewick signifie maximaliste, qui équivaut à majoritaire

Menchewick signifie minimaliste, qui équivaut à minoritaire.

Ces appellations sont antérieures à la guerre ; depuis longtemps les partisans des idées avancées avaient la majorité au sein du parti révolutionnaire en Russie. Les minoritaires étaient un peu plus modérés, sans être dévoués aux Français ou aux Anglais pour cela.

SOULGÉ.

—

Rapatriés (LXXVII, 97). — Il est certain que l'expression n'est pas très exacte, mais elle comporte le mot *rapatriement*, qu'hélas ! bien des personnes sont forcées d'employer ces temps-ci. On ne peut pas créer le mot *réfugiement*. D'autre part l'expression *service des réfugiés* ne correspondrait pas à celle exprimée par *réfugiement*, parce que elle s'applique à nos infortunés compatriotes surtout une fois qu'ils sont hospitalisés en France. — On observera en outre qu'un grand nombre de réfugiés du nord de la France nous sont rendus après avoir séjourné des semaines et même des mois en Belgique ; ils reviennent dans leur *patrie*, ce sont bien des *rapatriés*. Qui s'occupe de les faire revenir, puis d'eux à leur arrivée en France (saluons avec respect et admiration le service des rapatriés tel qu'il fonctionne à Evian), s'occupe de leur rapatriement.

LA COUSSIÈRE.

—

Le Petit Suisse. Autrement appelé Neufchâtel : LXXVII, 48, 229. — L'*Humanité*, 9 mars :

Dans son chapitre des Fromages, Aristote n'a pas épuisé complètement le sujet et il reste encore quelques petits paragraphes à

ajouter. L'érudit *Intermédiaire des chercheurs* contient, par exemple, en son dernier fascicule, une légitime revendication signée « Sus » et qui a trait au « petit suisse », autrement appelé « Neufchâtel ».

En qualité de compatriote de ce fromage dont le vrai lieu d'origine est dans l'arrondissement de Neuchâtel-en-Bray, le correspondant de l'*Intermédiaire* proteste contre l'opinion qui le rattache à la Suisse et « au chef-lieu d'une principauté romande qui a su la première s'affranchir de la dynastie boche ».

M. Sus a tout à fait raison L'erreur économique dont il se plaint provient peut-être d'une erreur géographique, ou tout au moins typographique, qu'il n'est pas sans intérêt de relever au passage : Neufchâtel-en-Bray s'écrit avec un *f*, tandis que Neuchâtel (Suisse) — la principauté romande en question — s'écrit sans *f*. La faute est faite couramment dans nos journaux, mais ce n'en est pas moins une faute et qui agace un peu les Neufchâtelois.

Au surplus, et pour montrer à M. Sus à quel point il a raison, voici une petite anecdote commerciale qui lui plaira peut-être. Ce sera ma contribution au chapitre :

Nul n'ignore qu'un des plus célèbres fabricants de petits-suisses porte le nom de Gervais, illustre dans les annales fromagères. On dit couramment un « gervais » comme on dit un « petit-suisse ».

Or, il se fonda un jour à Genève — il y a quelque trente ans — une fabrique d'imitation (je dis bien : imitation) de cet excellent produit. Et comme la concurrence est toujours, sinon par définition, du moins par pratique, un tantinet déloyale, le fabricant imagina de donner à son fromage le nom du quartier de la ville dans lequel était installée sa fabrique : il le dénomma ainsi « Saint-Gervais » — en écrivaint « St » par abreviation, et aussi petit que possible...

Ce souci de trop habile contrefaçon serait, s'il en était besoin, un argument de plus en faveur de la légitime revendication française de M. Sus.

VICTOR SNELL.

—

Eau minérale du Gros-Caillou (LXXVII, 143). — Les spécialistes qui ont écrit sur les anciennes eaux de Paris n'ont pas mentionné l'existence de sources dans la région parisienne du Gros-Caillou. Je sais pourtant qu'il en existe au moins une ; je serais reconnaissant au confrère Pon de bien vouloir faire connaitre la relation ancienne qui en fait mention.

LOUIS TESSON.

Couleur cuisse de nymphe émue (T. G., 253 ; LXXVIII, 130). — Le précipité d'hydrate de sulfure de manganèse, obtenu en versant du sulfhydrate d'ammoniaque dans une solution acide d'un sel de manganèse est couleur « chair » ; les anciens professeurs de chimie disaient couleur « cuisse de nymphe émue ».

Ce précipité rougeâtre pâle, passe au brun par l'exposition au contact de l'air.

Le chlorure et le sulfate de manganèse ont la même couleur.

Avec ces données, il est facile de préparer l'étalon de cette couleur.

Dr P. NOURY.

—

Le Glic (LXXVII, 48). — D'après Le Duchat, dans son commentaire de Rabelais (T. I. p. 79), il s'agit de la chance, de l'allemand : *glück*, qui s'applique à la chance au jeu des dés, au jeu de hasard et au jeu de cartes, appelé *glic*.

« A Metz, on appelle *glic* au jeu de « dix-crois, le hasard qui arrive lorsqu'un « des joueurs a trois ou quatre rois, dames « ou valets, et on l'appelle de la sorte, « parce qu'il est favorisé par la bonne for- « tune, parce que la *gligue*, comme on « dit, vaut plusieurs points ».

La *Moralité des Enfants de Maintenant*. (Ancien Théâtre français. T. III, p. 45), met en scène toute une partie de *glic*, entre Malduitet, Jabien, Finet et Luxure.

> Le glic est un jeu moult très beau,
> Et es gallans trop plus honneste.

dit Jabien. Et Luxure lui répond :

> Quant à moy, je suis toute preste.
> Ça, les cartes, mon beau Seigneur...

Et la partie se joue et se poursuit, mais le texte n'est pas assez clair et assez explicite pour qu'on puisse en déduire absolument la marche du jeu. A la fin cependant, Luxure s'écrie : « J'ai le *glic des rois* », ce qui semble indiquer, comme un avantage, d'avoir plusieurs rois groupés, en main. On trouve le mot *glic*, maintes fois cité dans les auteurs du XVe et du XVIe siècle.

Tout d'abord dans un *Compte de l'hôtel de Charles VII*. (Monteil, *Histoire*, T. III, note 34) Le texte est de 1451.

Pour trois aulnes de drap vert pour faire un bureau, parce que les dames avaient eu le sien, pour jouer aux martres et *glic*.

Dans un compte, cité dans *Les Ducs de Bourgogne*, de Laborde, 6978.

A James, pour jouer au *glic*, venant en chaland de Beaugencys à Blois, en 1457.

Autre texte de 1460, dans l'*Abuzé en court* (Œuvres du Roi René T. IV, p. 108).

Et trouverez en l'hostel de Madame avec plusieurs compaignons ad ce faire que vous vouldrez, soit à la paulme, ou au *glic*, soit aux tables ou eschiez.

En 1461, dans sa *Ballade de bonne doctrine à ceux de mauvaise vie*, par Villon. (*Grand Testament* : vers 1705, édit. Longnon, p. 94).

Gaigne au berlanc, au *glic*, aux quilles.

Dans une *Lettre de Jean de Lannoy*. (*Cabinet historique*, 1875, p. 24) il est dit en 1464, qu'on « joue au *ghelicque* »

Coquillart, dans *Les Nouveaux Droitz* (De statu Hominum. I. 85 Bibliothèque elzévirienne), cite le *glic*, en 1480.

Puis quand la bourgeoise est en galles,
Une caterve, une brigade,
Vient jouer au son des cymbales,
Au *glic* ou à la contemnade.

En 1498, voilà encore le *glic*, cité dans un sermon d'Olivier Maillart, à la veille de Noël, f° 92.

Omnis ludus de hazart sicut au *glic*, aux dez et sicde aliis est prohibitus.

Le même cite encore « le *glic*, cartes et dez » dans un sermon sur la Fête de St-Etienne f° 99 v°. On le trouve encore dans Eloy Dumervai. *Le livre de la dyablerie*, en 1507. (2me livre, ch. III).

Ils me hobent de leurs maisons.
Ils jouent en toutes saisons,
Aux quilles, au franc du carré,
Au truic, au plus prez du cousteau,
Aux dez, au *glic*, aux belles dames.

En 1517, dans ses *Sermons*, Michel Menot cite le *glic*, le flux et le triomphe, (p. 205). On le rencontre aussi dans *La Chambrière à louer* (p. 17), dans *Les Epitres* de Roger de Collerye, enfin dans une citation très connue de L'*Apologie pour Hérodote*, T. II. p.p. 112.(Edition Ristelhuber. Paris. Lisieux 1879) où Henri Estienne dit que les dits moines ne font autre chose que « paillarder et jouer au glic »

Cotgrave en s'autorisant de ce passage, a cru traduire : *jouer au glic* par *tolo cker, to play at fast and loose*, besogner, jouer de la navette, dans un sens un peu... naturaliste. C'est une erreur, le *glic* était bien un jeu de cartes, comme le dit très bien le *Dictionnaire* de *Trévoux*, à l'article *Glic*. Ducange sous la forme : *glissis*, cite dans des lettres de remission de 1471, les formes : *glic*, *glicq* et renvoie à Rabelais T. I. p. 139 et au *Mercure de France*, mois de Juin 1738 T. I.

Sous la forme *gleek*, du vieux français *glic*, le mot a existé en anglais, pour désigner un jeu de cartes disparu, dit Webster, dans un *Dictionnaire*, jeu qui se jouait à trois joueurs. Il fallait réunir dans la même main trois as, ou trois figures du même rang. De là venait l'expression : un *gleck* pour un *trio*.

Sur le *glic* voir : *Les Jeux de Gargantua* par Michel Psichari. *Revue des Etudes rabelaisiennes*. 1908. T. VI, p. 132.

Georges Dubosc.

—

La plus vieille maison habitée du monde (LXXVII, 98). — Il n'est pas nécessaire de sortir de France pour la rencontrer. La Maison Carrée, à Nîmes, constitue bien la maison de l'époque romaine avec ses murs et les remparts de son toit. Elle abrite un musée fort intéressant, et pourrait parfaitement être habitée.

Comte de Varaize.

—

Boulanger promené sur un âne, à Orléans, en 1793 (LXXVII, 137). — Bien que les textes officiels soient difficiles à retrouver, il est de tradition que la burlesque promenade de l'âne fut infligée au moyen-âge, en maintes régions de l'Europe, aux boulangers fraudeurs. D'autres modes de répression, assez curieux, étaient également en usage.

A Augsbourg, en Allemagne, le boulanger convaincu de fraude pouvait, en certains cas, être mis dans un panier et plongé dans un étang d'eau bourbeuse.

A Constantinople, au IXe siècle, le boulanger qui enfreignait les ordonnances de la profession devait avoir la barbe et les cheveux rasés ; en cas de récidive, il était condamné à traverser la ville monté sur un âne ou un chameau. Après avoir subi les ruées et les outrages de la foule, il était banni à perpétuité.

Un placard illustré du XVIIe siècle, conservé dans la collection Paul Sébillot, re-

présente la chevauchée de l'âne appliquée a un boulanger madrilène, poursuivi, hué, bâtonné et frappé à coups de semelles par la populace. Sous le dessin, cette mention : *Histoire d'un boulanger de Madrid qui a esté en tié pour avoir vendu son pain trop cher* ; suit une complainte en six couplets, dont voici les deux premiers :

On m'a condamné
En Justice
D'être proiнené
Pour mon indice
A cheval, monté
Dessus un Asne ;
M'ayant vu fouetter
Chacun me vanne.

Mon pain je vendoet
Trop à usure,
Pour celà le fouet
Faut que j'endure,
Pauvre boulanger,
Gilles Marouflé,
On m'a maltraité
D'une pantoufle.

A Paris, et dans quelques grands centres, les peines qui frappaient les contrevenants étaient fort sévères ; elles comportaient tour à tour la confiscation de la marchandise, la démolition des fours, ou l'ordre de les murer pendant un certain temps, l'amende pécuniaire, l'amende honorable, la perte de la maîtrise, et même, au moyen âge, la flagellation. De nombreuses condamnations de ce genre se retrouvent dans les registres, surtout aux XVIe et XVIIe siècles.

Cet amour du gain illicite avait valu aux disciples de Saint Honoré maints brocards et quolibets, passés à l'état d'axiomes. « Trois années de cherté font une dot à la fille d'un boulanger », dit un proverbe anglais. Un proverbe allemand insinue à son tour : « Il est inutile de s'inquiéter de la poule du meunier, du porc du boulanger et du va'et de ferme de la veuve ». Au proverbe hollandais maintenant : « Cent boulangers, cent meuniers et cent tailleurs font trois cents voleurs ». A quoi la vieille formule française réplique de son côté : « Si l'on mettait ensemble dans un sac trois individus de métiers mal notés, le premier qu'en sortirait serait à coup sûr un boulanger ».

Hâtons-nous d'ajouter que cette façon de voir et de juger remonte à l'ancien régime, et non pas au nôtre.

RAOUL AUBÉ.

*
* *

Ces promenades sur un âne à travers les villes avec un écriteau sur le dos semblent avoir été une punition infamante, surtout infligée aux fonctionnaires et aux employés publics, accusés de lâcheté ou de prévarications dans les temps troublés.

Cette punition fut infligée par Napoléon à un malheureux médecin sous-aide major requis *Lakanal* qui, effrayé par la mortalité de ses camarades mourant de la *peste* en Egypte, avait refusé de donner ses soins aux pestiférés.

Indigné, voici comment le général en chef flétrit cet acte inconcevable de lâcheté dans l'ordre du jour suivant :

Q. G. du Caire, 19 nivose an VII.

Le citoyen Lakanal, chirurgien des blessés à Alexandrie, qui a été assez lâche pour refuser de donner ses soins à des blessés supposés atteints de maladies contagieuses, *est indigne de la qualité de citoyen français.* Il sera habillé en femme promené sur un âne dans les rue d'Alexandrie, avec un écriteau sur le dos, portant : « *Indigne d'être citoyen français, il craint de mourir* ». Après quoi, il sera remis en prison et renvoyé en France sur le premier bâtiment. BONAPARTE.

P. c. c. Dr BONNETTE.

—

Aérostats postaux en 1870 (LXXVII, 186). — L'ouvrage intitulé : *Les Pharmaciens militaires français*, par A. Balland, ancien pharmacien principal de l'armée (Paris, L. Fournier, 1913, p 70-73), contient une biographie de Jeannel, dont le passage suivant me paraît devoir contenter M. le Dr Bonnette :

Pendant la guerre de 1870-1871, Jeannel était au siège de Metz. Là, le vieux principal, hanté sans doute par le souvenir du jeune aide-major de Médéah, conçoit l'idée d'entrer en communication avec la France, au moyen d'aérostats lancés par dessus les lignes prussiennes. Il expose ses projets au maréchal commandant en chef [Bazaine], qui ne juge pas devoir lui confier des dépêches officielles, mais l'autorise à transmettre les correspondances particulières.

Du 5 au 15 septembre [1870], quatorze aérostats, cubant en moyenne 500 litres d'hydrogène et fabriqués avec le papier calque tenu en réserve pour les besoins de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, emportèrent trois mille lettres, dont plus de la moitié sont sûrement parvenues à destination. Les grands ballons montés de Paris ont laissé dans l'ombre les petits ballons perdus de Metz, mais ils ne les ont pas fait oublier : c'est une page qui restera dans l'histoire des sieges de la vaillante cité.

P. DORVEAUX.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXVII° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 Avril 1918.

N° 1480 N° 1480

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDA



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

« L'Intermédiaire » paraîtra en 1918 dans les mêmes conditions qu'en 1917 : Deux numéros par mois ; un n° en juillet, août, septembre.

L'abonnement est de 14 fr. pour la France ; 18 fr. pour l'étranger.

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le nombre des nobles avant 1789 ? — Quel était en 1789 le nombre des familles et des individus jouissant, en France, des prérogatives attachées à la noblesse, d'après les documents officiels de l'époque ou les évaluations des historiens ?

Est il possible de préciser combien de familles, sur ce nombre, ont aujourd'hui disparu?

Al.

—

Boulets de canon de 1814. — L'on remarquait autrefois dans la banlieue parisienne, la présence de boulets de canon, de différentes grosseurs, à demi enfoncés dans les murs et portant la date de 1814, peinte en lettres noires, à même les enduits des maisons où ils étaient.

Les bombardements récents m'ont rappelé ces souvenirs des combats des alliés autour de la Capitale ; il serait intéressant de savoir s'il reste encore en place quelques-uns de ces boulets. On pourrait peut-être apprendre en même temps si ces projectiles n'avaient pas été simplement mis comme emblèmes des combats de l'époque, pour entretenir la mémoire des habitants ou passants, des méfaits des envahisseurs étrangers.

Louis Tesson.

—

Ponts de Paris : noms des arches. — Lorsque le Pont Notre-Dame à Paris fut remplacé par le pont actuel formé d'une arche en fer, contrebuttée de chaque côté à une arche ancienne, parementée de bossages, on fit connaître que le passage sous ce pont était redouté de la batellerie, à cause surtout des difficultés que présentait la traversée de l'arche dite du Diable.

Or, j'ai trouvé récemment une indication qui permet de supposer que les arches de ce doyen des ponts de Paris avaient chacune un nom spécial : lorsque vers la fin du XVIIIe siècle, la rue de la Pelleterie fut supprimée il arriva que trois maisons en démolition s'écroulèrent dans la Seine auprès du Pont Notre-Dame ; or, une dame Bugnot, locataire d'une place sous ce pont, où elle exploitait un moulin à blé, demanda un dégrèvement à l'Hôtel de Ville parce que, pour faciliter l'avalage des trains de bois, qui habituellement passaient sous l'arche Saint-Denis, elle était obligée de déplacer son bateau qui était accroché sous l'arche du Dideau.

Il serait intéressant de connaître les noms des autres arches du Pont Notre-Dame et aussi les dénominations spéciales à d'autres ponts anciens.

L. TESSON.

—

Ministère des Affaires étrangères — des Relations extérieures. — Je vois, par la lecture de l'*Histoire des deux Restaurations* de Vaulabelle, qu'en 1830 encore le ministère, nommé aujourd'hui des Affaires étrangères, s'appelait ministère des Relations exterieures. A quelle époque cette dénomination si rationnelle a-t elle été remplacée par celle actuellement en usage, qui incite fâcheusement nos concitoyens à se désintéresser de ce qui se passe en dehors du pays ?

PAUL MULLER.

—

Etat-civil parisien — Demande de conseils. — Une question ne se résoud bien que si elle a été posée explicitement. Voici donc le cas concret qui m'occupe : Je sais que *François Maurice Honoré*, rentier à Paris, a épousé à Paris, le 19 avril 1785, *Louise Geneviève Le Monnier*. (Aucune autre indication). Et je voudrais retrouver cet acte de mariage pour renseignements sur les deux familles — A quelle source m'adresser ? Existe-t-il quelque part un répertoire des anciens actes des paroisses parisiennes, qui ont été brûlés sous la Commune ? Ces actes n'ont-ils pas été reconstitués en grande partie ? Est-ce au greffe du Tribunal civil, ou aux secrétariats des mairies qu'il faut aller pour en être informé ? Y a-t-il une procédure à suivre ? N'y a-t-il pas des entreprises particulières qui se chargent de telles recherches d'état-civil, et peut on avoir confiance en elles ? Je demande conseil à des collègues plus expérimentés.

TÉLÉMAQUE.

[Notre collaborateur n'est pas sans connaître les archives de l'Etat-civil boulevard Henri IV, où sont les reconstitutions de tous les actes détruits en 1871. On y est renseigné avec une obligeance extrême et la plus complète érudition].

—

Famille d'Aurelle. — Peut-on donner des précisions sur les personnages suivants et leurs ascendance et descendance :

1° Claude d'Aurelle, citée par M. de Burdin dans ses *Documents historiques sur la province du Gévaudan*, t. II, p. 287) comme ayant épousé, en 1686, Georges de Framond de la Framondie, fils de François de Framond et de Louise de la Panouze de Fabrègues.

2° Gabrielle d'Aurelle de Colombines mariée en 1645 à François Ier d'Aubusson, seigneur de Banson fils de Louis d'Aubusson et de Marie de Baudry. (Nobiliaire de dom Gabriel de Sainte-Anne, B. Nr. ms. fr. N, 32020).

3° Abbesse d'Aurelle, mariée à Guillaume de Montvallat en 1418 (M. Boudet : *Les baillis royaux et ducaux de la Haute-Auvergne*, p. 28).

4° Benoît d'Aurelle, prieur claustral de Savignieu en Forez l'année 1698. (Broutin : *Histoire des couvents de Montbrison avant 1793*).

MILES.

—

Auguste d'Aydie et la duchesse de Berry, fille du Régent. — Dans les *Dossiers-Bleus*, au Cabinet des Titres, à la Bibliothèque Nationale, on relève dans les notes dites de Bertin du Rocheret, au dossier Aydie, qu'Auguste d'Aydie épousa la duchesse de Berry dans sa dernière maladie et en eut deux filles. Faisant en ce moment des recherches sur les d'Aydie cette question m'intéresse.

Le d'Aydie, dont il s'agit, est Sicaire-Antonin-Armand-Auguste, comte de Rions, né en 1692, mort en mars 1741

Il fut lieutenant des Gardes du Corps de la duchesse de Berry, fille du Régent, en décembre 1715, puis son premier écuyer; en 1718 il était colonel du Dauphin-Dragons. J'ajoute que sa sœur, Marie-Angélique, épouse de son cousin Antoine d'Aydie, mourut en 1717, dame d'honneur de la duchesse de Berry.

En ce qui concerne celle-ci, que saurait-on, grâce aux mémoires du temps (je n'en ai pas sous la main), sur son mariage *in-extremis* avec son premier écuyer (veuve du duc, en 1714, elle mourut en 1719 et ses enfants n'eurent pas de postérité).

Comment se prénommaient les deux filles de son amant et que devinrent-elles, si tant est que cette note Rocheret renferme la vérité ? SAINT-SAUD.

—

Bal costumé chez Alexandre Dumas père en 1832. — Pendant le carnaval de 1832, Alexandre Dumas père donna au Paris artistique et littéraire, dans son appartement de la rue Saint-Lazare, un bal costumé dont le souvenir est parvenu jusqu'à nous. La plupart des ouvrages sur le romantisme et Dumas lui-même dans ses *Mémoires* ont rendu compte de cette fête inoubliable où les costumes les plus divers et les plus pittoresques rivalisaient de fantaisie.

D'après M. L. Henry Lecomte (*Alexandre Dumas*, Paris [1903], in-12), il serait resté de ce bal magnifique un souvenir lithographié. Sait-on quel est l'auteur de cette lithographie et si celle-ci est actuellement facile à rencontrer ?

A l'occasion de cette fête, plusieurs peintres, amis de Dumas, s'étaient chargés de décorer les murs de l'appartement tendus de toile à cet effet. Et ces artistes n'étaient pas les premiers venus : c'était Eugène Delacroix, Louis Boulanger, Alfred et Tony Johannot, Decamps, Granville, Célestin Nanteuil ; j'en passe et des meilleurs. Il serait intéressant de savoir ce que sont devenues ces décorations sur le sort desquelles Dumas a oublié de nous renseigner ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Gerdin. — Je désirerais des renseignements sur le miniaturiste de dessin de boîtes Gerdin (fin du XVIII[e] siècle)

JEAN DE BERDOT.

Les Logis de J.-K. Huysmans.— Quelles sont, à Paris, les maisons où logea Huysmans, et quelles sont les particularités qui pourraient se rattacher à cette question ? G.-U. LANGÉ.

—

Etymologie de « Huysmans » ?— Quelle est l'étymologie de ce nom ?

G.-U. LANGÉ.

—

Loyeau, maître de pension à Paris. — Je rencontre en 1794, parmi les Vendéens arrêtés au Mans, Charles-Luc Renaud, étudiant chez le citoyen Loyeau, rue Neuve de Berry à Paris. Pourrais-je avoir quelques précisions sur cette pension, ses maîtres et ses élèves ?

L. C.

—

Manet. — Dans son tableau « La Chanteuse des rues », une particularité se remarque : les sourcils de la femme sont placés « verticalement », le long du nez ! Connaît on des peintures avec des bizarreries analogues ?

Le « Déjeuner sur l'herbe », du même artiste, montre deux femmes nues près de deux hommes vêtus.

Sait-on les noms de ces messieurs ? Ce sont très probablement des portraits, je suppose, d'amis de Manet. SIMON.

—

Renan et « la vie de Jésus ». — Je lis dans une critique de la *Vie de Jésus*, de Renan : « Je suis conduit à conclure logiquement et par forme d'expertise que si le fonds de la *Vie de Jésus* est de Monsieur Renan (et il doit l'être puisqu'il reproduirait en entier sa doctrine) la forme n est pas de son cru ; ou que, si elle l'est en partie, tout le reste indique une collaboration étrangère, ou une correction générale faite par des esprits consommés dans la dupl cité et qui ont l'habitude de cacher leur jeu (A. Nicolas, *Renan et sa vie de Jésus sous les rapports moral, légal et littéraire*, p. 88, Paris Victor Sarlit ed. 1864). Je serais curieux de savoir le crédit que cette opinion a rencontré à l'époque.

R. DE BOYER DE STE-SUZANNE.

—

Anthoine de Lévis, comte de Villars. — Un intermédiairiste pourrait-il renseigner sur Anthoine de Lévis, comte de Villars, qui traduisit de latin en français un traité théologique, pour Jeanne de

France, à la fin du xve siècle ? De quel pays était-il, connaît on des particularités sur sa vie, sa famille, ses accointances avec la famille royale ?

JEAN DE VILLARS.

—

Le général Wilson. — Un aimable intermédiairiste peut il me donner des détails sur le général Wilson qui fut un ami si fidèle de Lavalette et contribua si puissamment à son évasion ?

SERGE FL.

—

Charge vacante en 1770. — Quelle charge importante, en Lyonnais ou Forez, était vacante en 1770, pour laquelle, étant en voie de traiter, le candidat demandait un certificat de noblesse d'extraction à d'Hozier? Messieurs de Masso de La Ferrière s'occupèrent activement de cette affaire qui devait être de conséquence pour leur cousin. Le certificat fut obtenu, mais pas la charge. Quel officier important fut nommé dans cette province à cette date ou l'année suivante ?

SOULGÉ.

—

Armes de Saint-Amand-les-Eaux et de Saint-Amand-Mont-Rond. — La ville de Saint-Amand les Eaux, au département du Nord, a comme armes : *de sinople à l'épée haute d'argent, accompagnée de deux fleurs de lys d'or.*

Les armes de la ville de Saint Amand-Mont-Rond, au département du Cher, sont exactement les mêmes, sauf que dans ces dernières, le champ est *d'azur* au lieu d'être de *sinople.*

Il est singulier que les armes de ces deux villes, si distantes l'une de l'autre, soient presque identiques. Pourrait-on expliquer cette coïncidence ?

UN BIBLIPPHILE COMTOIS.

—

Nobiliaire d'Auvergne, de Bouillet. — A cet ouvrage, difficile à se procurer aujourd'hui et qui cependant, il y a quatre ou cinq ans, figura sur de nombreux catalogues de bouquinistes, on a adressé un reproche : l'absence de toutes références. Ce reproche était injustifié. La mort empêcha Bouillet de publier le 8e volume de son Nobiliaire qui devait comporter l'indication des sources. Le manuscrit était prêt et il figura quelque temps au catalogue de la librairie Dumont. Peut-on demander ce qu'est devenu ce manuscrit qu'il y aurait grand intérêt à voir publier ?

D'autre part, on a laissé entendre que Bouillet n'aurait pris qu'une part très vague à la publication du Nobiliaire et que le principal mérite en reviendrait au comte de Sartiges d'Angles.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion ?

MILES.

—

Adron. Il Mepio. — J'ai sur mon bureau un presse papier de lave, je crois, en forme de livre. Sur chaque plat est gravée une mosquée, ou une construction similaire. Au dessous de l'une est écrit : *Adron* : au dessous de l'autre : *Il Mepio.* Inutilement j'ai cherché ces noms dans plusieurs dictionnaires. Quels sont ces monuments ?

ARCH. CAP.

—

Parler français comme une vache espagnole. — On connaît le proverbe : *Parler français comme une vache espagnole.*

J'ai une explication à mettre en avant, certes un peu difficile à donner, basée sur un jeu de cartes spécial, à enseignes espagnoles.

Mais, avant de l'indiquer, je serais heureux de savoir si on a déjà publié quelque article à ce sujet.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Décors d'une pièce de théâtre du XVIIe siècle ; initiales à identifier. — J'ai 4 gravures de décors d'une pièce de Théâtre du xviie siècle, signées Burnacini — Le Fronton de la Scène porte l'aigle bi-céphale, entre les initiales W F., III.

A quel souverain ces initiales peuvent-elles appartenir?

L'époque indiquerait Ferdinand III d'Allemagne ; mais comment expliquer le W ?

AUG. RONDEL.

—

Portrait de Quinquet. — Existe-t-il un portrait de l'apothicaire parisien Quinquet, qui inventa en 1784 la lampe dite *quinquet ?*

P. DORVEAUX.

Réponses

L'Entente Cordiale (LXXVI ; LXXVII). — Du *Mercure de France* 16 décembre 1917.

Récemment, Mr T. Fisher Unwin demandait, dans *Notes and Queries*, qui est *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux* en Angleterre, quel était le plus ancien exemple de l'usage de l'expression « Entente cordiale ».

Nous trouvons, à ce propos, le passage suivant dans une lettre de Richard Cobden à Michel Chevalier, datée du 14 septembre 1859 :

« —..... Je serais heureux de voir abolis les obstacles que notre sotte législation met aux rapports des deux pays.

« — Je ne vois qu'une telle politique qui puisse apporter une amélioration durable dans les relations *politiques* de la France et de l'Angleterre. Je désespère entièrement de trouver la paix et l'harmonie dans les efforts des gouvernements et de la diplomatie.

« Les deux pays doivent être amenés à une dépendance mutuelle par la satisfaction de leurs besoins réciproques. Il n'y a pas d'autre moyen de détruire l'antagonisme de langage et de race. C'est la méthode de Dieu lui-même pour produire une *entente cordiale*, et tout autre système ne vaut pas un liard ».

Depuis lors, les Anglais n'ont guère cessé de nous reprocher notre protectionnisme, en nous engageant à nous en débarrasser. Puis, un beau jour, certains d'entre eux s'aperçurent que le libre échange, — qui ne présentait aucun danger entre la France et l'Angleterre, pays d'activité économique complémentaire, — favorisait surtout la déloyale concurrence de l'Allemagne, et il y eut un parti qui réclama l'imposition de tarifs douaniers. L'entente cordiale n'en subit aucune atteinte, au contraire, et elle s'est affermie depuis lors avec les résultats que l'on sait. Il serait intéressant de connaître, à présent, des exemples anciens de l'emploi de cette expression si heureuse.

—

Le précepteur du duc d'Orléans (LXXVI ; LXXVII, 50, 104). — Question assez embrouillée que cette question des précepteurs du duc de Chartres, futur duc d'Orléans, fils du Régent. A première vue, l'assertion de M. Lacour-Gayet, qui attribue ce poste de précepteur au vice-amiral Claude Elisée de Court-la Bruyère, paraît un peu hasardee. La carrière de ce brave officier de marine, depuis le moment où il entre comme garde dans la flotte, le 8 janvier 1684, jusqu'au grand combat naval de Toulon, le 22 février 1744, qu'il dirigea comme chef d'escadre de la Méditerranée, paraît tellement remplie, qu'on se demande quand et à quel moment ce brave marin, qui combattit un peu de tous les côtés, aurait pu remplir cette mission pacifique auprès du jeune prince.

Cependant *Le Mercure de France*, dans la notice qu'il consacre à de Court-la Bruyère (1er volume : décembre 1752, p. 205 212), après sa mort, s'exprime ainsi :

En 1711, près de se rendre à Toulon, il reçut ordre du feu Roi de se charger de l'éducation de son A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, alors duc de Chartres. Le zèle, le tendre attachement, la dignité même avec laquelle il s'acquitta de cet emploi, lui acquirent la confiance et l'estime de leurs A. R. Monseigneur et Mme la duchesse d'Orléans, confiance qu'il a consacrée sans variation jusqu'à leur mort.

Il semble donc résulter de ces lignes que le vice-amiral, qui était un vieux garçon, nous apprend le *Mercure*, n'ayant qu'un neveu pour héritier, M. de Montplaisant, fils de sa sœur, a bien été gouverneur ou précepteur du duc de Chartres.

Par contre, un passage des *Mémoires* de Saint-Simon, cité déjà incomplètement dans l'*Intermédiaire* (t. XII de l'édition Cheruel et non VII : page 434) va nous donner quelques indications dans un sens différent.

Le Prince (il s'agit du Régent), dit Saint-Simon, choisit Cheverny comme précepteur de son fils. Il était homme de qualité. Mais il avait depuis longtemps de Court, dont le nom n'était point faux et de plus, était un pédant achevé. Son frère avait toujours été au duc de Maine et y était mort. C'en était assez pour avoir toute la confiance de Mme la duchesse d'Orléans, qui n'avait d'yeux que pour ses frères et qui de préférence à tout, voulait inculquer à son fils sa manie, là-dessus.

Or, ce de Court, qui d'après, Saint-Simon avait été au service du duc du Maine comme précepteur et y « était mort », ce qui est exact, est bien connu surtout par le long article que lui a consacré Moreri dans son *Dictionnaire*.

C'est Charles Caton de Court, fils d'un officier du Roi et d'Anne de Saumaise et par sa mère neveu du fameux érudit. Né en Bourgogne à Pont-de-Vaux, dans l'Ain,

en mars 1654, il avait commencé ses études à Bourg, et les avait poursuivies à Lyon, à Paris, en 1674, à Rome, au Vatican. Versé dans les langues anciennes et orientales, il était devenu un érudit remarquable, connaissant fort bien les monuments antiques, les médailles, les inscriptions. « Il fut appelé à la cour, dit « Moreri, pour venir en aide à l'éducation « du duc du Maine, fils naturel de « Louis XIV. » Quand le jeune prince prit part aux campagnes de l'armée, Caton de Court voulut suivre son élève, et, comme le dit toujours Saint-Simon « y est mort ». Après la prise de Philisbourg, il fut saisi par une attaque de fièvre, à laquelle il succomba, le 16 août 1694, au camp de Vignamont, près de Huy, en Belgique. On a sur cette physionomie d'érudit une notice, parue sous le titre : *Portrait d'un savant écrivain*, parue en 1696 et attribuée à l'abbé Genest. Caton de Court avait aussi écrit une Relation.

Toujours, d'après Saint-Simon, le de Court, qui avait été imposé comme précepteur du duc de Chartres, par Mme la duchesse d'Orléans, était le frère de Caton de Court, précepteur du duc du Maine. Or celui-ci aussi est connu par la notice que lui consacre Moreri. C'est l'abbé Louis de Court, son frère, né aussi à Pont-de-Vaux, ecclésiastique distingué, qui obtint les abbayes de Saint Serge-d'Angers et de Saint-Georges sur Loire. Il fut élu membre de l'Académie d'Angers, le 21 février 1701 et dans son discours d'entrée, se vanta aussi de sa parenté avec Saumaise.

On a de lui plusieurs recueils, en vers et prose, *L'Heureux infortuné*, qui contient des odes, des discours, des traductions de psaumes et de proses, une traduction en vers latins du *Ruisseau*, de Saint-Amant toutes sortes de pièces qu'accueillait souvent *Le Mercure*. En 1725, il publiait, dans le même genre, *Les Variétés ingénieuses* par H. D. et Moreri, lui attribue aussi une *Vie de Robert d'Arbrissel*, qui n'a jamais paru.

N'est-ce point à ce frère de Caton de Court, que s'appliquerait la désignation de « pédant achevé », prononcée par Saint-Simon, bien plutôt qu'au vieux loup de mer, de Court la-Bruyère, ancien compagnon de Jean-Bart ?

C'est, au surplus l'avis de M. E. Asse, dans la *Grande Encyclopédie*, qui écrit, dans sa notice sur Louis, duc d'Orléans, fils unique du régent,

qu'il eut pour précepteurs *l'abbé de Court* et Montgault qui fut plus tard de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie française.

Moreri, dans l'article qu'il publie, dans son *Dictionnaire*, sur de Montgault, ancien oratorien, traducteur des *Lettres de Cicéron à Atticus*, note aussi que de Mongault fut un des précepteurs du duc de Chartres et qu'il lui resta attaché comme secrétaire-général (Moreri : *Dictionnaire*, t. VII, p. 655). Voltaire, toujours bonne langue, prétend même que de Montgault, qui est mort en 1746, « est mort de, n'avoir pu faire auprès du duc de Chartres devenu duc d'Orléans, la même fortune que Dubois, auprès du Régent. »

Il semble donc que les précepteurs du duc de Chartres ont été l'abbé Louis de Court et de Montgault. Reste toutefois l'article nécrologique du *Mercure de France*, qui tient pour le vice-amiral de Court-la Bruyère. N'y aurait il pas eu erreur ? Le rédacteur de cet article qui qualifie de Court-la Bruyère du titre de « Premier maître d'hôtel » de Monseigneur le duc d'Orléans, n'a-t-il pas confondu ce titre avec celui de précepteur ? Il resterait aussi à savoir si de Court la-Bruyère, était le frère de Caton de Court et de l'abbé Louis de Court ?

GEORGES DUBOSC.

Les prêtres assermentés (LXXVI, 189, 343 ; LXXVII, 13, 150). — On sait que la formule du serment de Liberté et d'Egalité fut modifiée comme suit, le 3 septembre 1792, par l'Assemblée Législative : « Je jure d'être fidèle à la Nation, de maintenir de tout mon pouvoir la Liberté, l'Egalité, la sûreté des personnes et des propriétés, et de mourir, s'il le faut, *pour l'exécution de la loi* ».

M. le chanoine Mangenot, le savant professeur d'Ecriture Sainte à l'Institut catholique de Paris, dit que cette formule ne visait que la loi du 3 septembre 1792, à l'exclusion des autres lois (*Revue pratique d'Apologétique*, tome XXIV, pages 259 et 345).

Cette interprétation, d'ailleurs toute nouvelle et absolument personnelle à M.

Mangenot, est en contradiction avec celle de M Emery, supérieur général de Saint-Sulpice.

Ce dernier, qui avait prêté le serment de Liberté et d'Egalité, le 11 septembre 1792, en se servant de la formule du 3 septembre, présenta, le 15 mars 1793, au rapporteur du décret, Gensonné, un commentaire écrit de la formule, qui limitait l'étendue du serment à l'ordre civil et qui déterminait le sens des mots *liberté*, *égalité* et *lois*, et lui demanda si la pensée du législateur s'y trouvait fidèlement rendue. Voici ce document :

1° J'ai envisagé et j'envisage ce serment comme renfermé purement dans l'ordre civil et politique.

2° J'entends par *liberté* en général, tout ce qui exclut le despotisme d'un côté et la servitude de l'autre ; et plus particulièrement, j'entends par liberté cet état où l'on est gouverné par des lois et non par des volontés arbitraires.

3° J'entends par *égalité*, premièrement la répartition des impôts entre les citoyens, en raison de leurs facultés, sans aucun privilège ; secondement, l'application des mêmes peines aux mêmes delits, sans aucune distinction de personnes ; troisièmement, le droit pour chaque citoyen d'aspirer et de parvenir aux dignités et aux emplois par le mérite et les services, sans qu'aucun puisse en être exclu sous le prétexte seulement de l'obscurité de sa naissance ou de la modicité de sa fortune

4° J'entends par LES LOIS DONT IL S'AGIT DANS CE SERMENT, les lois qui ont pour objet de maintenir la liberté et l'égalité ainsi entendues.

Gensonné assura que cette quadruple déclaration rendait parfaitement le sens du serment du 3 septembre 1792.

On le voit, l'interprétation de M. le chanoine Mangenot *en ce qui concerne les derniers mots de la formule du serment*, ne cadre pas avec celle de M. Emery et de Gensonné. Elle ne sera pas acceptée, croyons-nous, par les historiens.

F. UZUREAU.

—

Les sentiments religieux de Louis XVIII à l'heure de sa mort (LXXVI ; LXXVII, 13, 51, 104). — Puisque la question des sentiments religieux de Louis XVIII à l'heure de sa mort met aujourd'hui en avant celle des mots d'esprit qui aurait alors fait ce monarque, je vous adresse, à titre de curiosité, cet extrait d'une lettre de la marquise de Coigny, dont j'ai déjà cité la correspondance inédite ;

A la date du 25 août 1824 la marquise écrivait :

Notre pauvre Sire baisse à vue d'œil, et il ne peut plus soulever la tête qui tombe sur ses genoux, mais qui ne faiblit pas encore d'esprit, car le sien est toujours présent, et même encore si plaisant et si galant, qu'il a donné « hier pour mot de l'ordre : « Zoé à Choisy le-Roi ».

Et en post-scriptum, la marquise ajoutait : « Madame du Cayla s'appelle Zoé ».

JEAN VINOT DE PREFONTAINES.

—

Napoléon en Crête (LXXVI, 3, 107). — Il ne semble point que ni à l'aller ni au retour de l'Expédition d'Egypte, Bonaparte ait abordé et séjourné en Crête. Tout au plus l'a t-il cotoyée, à l'aller.

Parti le 19 mai 1798, de Toulon sur l'*Orient*, avec la flotte, le vendredi 1er juin, Bonaparte passe au nord est du Cap Carbonaro. Le 7 juin, il est au sud de Girgenti, et il arrive à Malte, le samedi 9 juin 1798, à midi. Il reste à bord de l'*Orient* et ne descend à terre, *incognito*, que le mardi 12 juin.

L'*Orient* repart de Malte, le 19 juin. Voici maintenant, d'après une pièce officielle, Le *Tableau établi au dépôt de la guerre*, peu après le retour de l'Expédition d'Egypte, quelle est, jour par jour, la marche de la flotte. Du 20 au 25 juin, la flotte un peu dispersée, se dirige sur Goze de Candie ; le 26 juin, elle est à 3 degrés latitude 1/2 sud de Candie. Du 27 juin au 1er juillet, elle se dirige sur Alexandrie, où Bonaparte arrive, le 1er juillet. D'autre part, le *Journal* du Général Belliard donne quelques détails sur cette partie du voyage :

Le 22 juin 1798, (6 messidor), toujours bon vent, N 1/4 NO, à l'aide duquel nous faisons une lieue à l'heure. A midi, le vent change N O et nous faisons une lieue 1/2 à l'heure. A trois heures, le vent est calme.

Le 25 juin 1798 (7 messidor). La route que nous faisons nous conduit à Candie, que nous verrons demain matin j'espère, si le vent continue. *Je ne crois pas que l'intention du général soit d'y relâcher* L'escadre est en arrière. L'*Orient* est escorté, de la *Courageuse*, perdue de vue depuis Malte.

Le 26 juin (8 messidor) Notre bâtiment est le premier et nous apercevons les îles de

Goze et la fameuse Candie. Celle de Goze est un rocher

Dans tout ce récit, aucune mention d'une relâche ou d'un séjour dans l'ile de Crète. D'après Sulkowski, « les vents qui avaient été maniables jusqu'à Candie, se renforcerent et mirent la flotte en danger ». Somme toute, la flotte française avait mis 44 jours de voyage, d'où il faut déduire la prise de Malte et les 9 jours de stationnement. La marche effective de la flotte fut donc de 35 jours.

Pas plus au retour qu'à l'aller on ne trouve mention d'aucun arrêt de Bonaparte, en Crête. Pour ce second voyage, on n'a point de tableau officiel, de journal de bord, comme celui qui a servi à relever la marche de l'*Orient*. Les journaux de *La Muiron*, sur laquelle s'embarqua Bonaparte à son retour et de *La Carrère*, la frégate qui l'accompagnait, ont peut-être existé, mais ils ont disparu. On sait toutefois que Bonaparte s'embarqua, le 22 août 1799, non à Alexandrie mais sur la côte, à El-Beydah et qu'il partit, le 23 août, vers 8 heures du matin, avec Berthier Andreossy, Monge, Berthollet, Duroc, Beauharnais et Bourrienne Deux autres petits navires, L'*Indépendant* et la *Revanche* accompagnèrent quelque temps les deux frégates.

Les pages officielles de l'armée d'Egypte, qui contiennent une *Relation du Général Bonaparte*, qui a été insérée dans la *Correspondance de Napoléon*, disent au sujet de ce voyage de retour, que les vents forcèrent les navires à courir des bordées, au nord-est et sur toute la Côte de l'Afrique. Les témoignages, du reste, abondent sur la direction suivie par l'expédition de retour et tous écartent la relâche et le séjour en Crête. *Les Souvenirs d'un nonagénaire*, de Merlin, sont même formels sur ce point :

Si nous eussions pu passer, écrit-il, sur la côte orientale de Candie, et traverser ensuite l'Archipel, l'obstacle du vent de nord-est eut cessé pour nous, mais ces parages, couverts de vaisseaux anglais, étaient dangereux et l'amiral Ganteaume qui commandait *La Muiron*, ne voulut pas suivre cet itinéraire.

Le *Voyage dans la Basse et Haute-Egypte* de Vivant-Denon (p. 221) est d'accord avec les *Pièces officielles de l'Expédition d'Egypte*, pour indiquer que la flottille doubla le cap d'Ocre, Derne, traversa le golfe de la Sydre, doubla le cap Bon, passa devant Carthage et Bizerte, le Lampedouze et le rocher de Panatelloria, puis les Bouches de Bonifacio, pour relâcher en Corse, restée française, à Ajaccio De là Napoléon debarqua à St Raphaël, à midi, le 9 octobre 1799 et, à six heures, partit pour Paris, où il arriva, le 16 octobre 1799, rue de la Victoire, chez Joséphine.

L'itinéraire général de Napoléon Ier, par Albert Schuermans, (Paris 1911,) détermine ainsi, par journées, ce retour de Napoléon en France :

Le 16 septembre 1799. La Muiron double le cap d'Ocre ; du 18 au 19, le vent passe au sud sud-est et souffle pendant huit jours ; le 20 septembre l'escadre passe le golfe de la Syrte ; le 21 septembre elle passe entre Malte et la côte d'Afrique ; le 22 septembre, elle est en vue de l'île Pantelloria, et le soir à deux lieues du château de Gallipoli, le 24 septembre ; pendant la nuit du 23, elle double le cap Bon a midi, elle passe par le travers de Bizerte ; le 26 septembre, elle est par le travers du golfe d'Oristano, en Sardaigne ; le 27, elle double le cap Falcone ; le 29 septembre, elle dépasse les bouches de Bonifacio et le 30 septembre, elle est en vue d'Ajaccio où elle entre le 1er octobre et où Bonaparte reste, du 2 au 5 octobre 1799

Sur le premier voyage d'Egypte, voir : *L'Expédition d'Egypte* 1798-1801 par C. de la Jonquière, Paris, Ch. Lavauzelle T. I. p. 531 et suiv. p. 534-7. — *Campagnes d'Egypte et de Syrie*, par Bertrand, 1847. T. I. p. 10 et 5 *Relation de l'Expédition de l'armée à Malte*, par Berthier, au ministre de la guerre (prairial an VI) publiée par La Jonquière.

Sur le voyage de retour : l'ouvrage déjà cité de La Jonquière. Tome V. p 613 et suiv. — *Souvenirs d'un nonagénaire*, par Arnault, (suite de Merlin). — *Voyage dans la Basse et Haute-Egypte* par Vivant-Denon. p. 221. — Bourrienne. Tome III. p. 7. — *Souvenirs sur Monge*, par Jomard, p. 142. — *Mémoires*, de Lavalette, T. I. p. 334. — *Mémoires*, du duc de Raguse, T. II, p. 46.

GEORGES DUBOSC.

—

Mémorial de Sir Hudson Lowe (LXXVII, 186). — Les *Biographies* Michaud et Didot, sans parler de la *National Biography* de Stephen Leslie, nous renseignent sur le *curriculum vitæ* de

Lowe après son retour de Sainte-Hélène, On trouvera dans le dernier de ces ouvrages la bibliographie anglaise du sujet.

Hudson Lowe mourut d'apoplexie, à l'âge de 75 ans, le 10 janvier 1844, dans le « Charlotte Cottage », près de Sloan Street, Chelsea, (Faubourg de Londres).

Il laissait une masse énorme de papiers dont W. Forsyth s'est servi pour faire son apologie sous le titre : *Captivity of Napoleon at St-Helena*, Londres, 1853, 3 vol., ouvrage que Lord Rosebery déclare illisible, mais qui n'en fut pas moins dès la même année traduit et publié en français (4 vol).

Pour se faire une idée de ce que pensèrent de lui ses compatriotes, le mieux, semble-t il, est de lire le chapitre (V) que lui a consacré Lord Rosebery dans son *Napoléon, La dernière phase* (Traduction A. Filon).

De Mortagne.

*
* *

Le geôlier de Napoléon est mort à Chelsea en 1844, lit-on dans le *Larousse*. Et pourtant. Accueilli partout avec haine et mépris, Hudson Lowe n'aurait pas terminé sa vie en Angleterre, mais il aurait été réduit à passer ses dernières années dans un village du Piémont, Caïro Montenotte qui appartient aujourd'hui au département de Gênes.

C'est, du moins, la tradition que j'ai recueillie enfant, et qui m'a été confirmée par des vieux témoins de son séjour dans cet asile. Il vivait dans l'oubli, seul, sans amis, ignoré, ne cultivant pas de relations, fuyant le monde. Il recevait son traitement par l'intermédiaire des banquiers Rocca, de Gênes. Il mourut peu de temps après la publication de son Mémorial. Ce fut justement par cette publication, où figurait son portrait, qu'on arriva à l'identifier. Je crois même me rappeler qu'on aurait trouvé les épreuves de ce livre dans ses papiers. Il fut enterré dans le cimetière du pays. J'ai vu sa tombe et j'en ai lu l'épitaphe, dans laquelle un faux nom lui continue l'incognito au-delà.

A l'appui de cette version on pourrait invoquer le fait que le Mémorial d'Hudson Lowe parut à Turin.

Par un curieux hasard de l'histoire, le sinistre tortionnaire de Napoléon serait allé finir sa misérable carrière dans les lieux mêmes où sa grande victime avait commencé la série de ses éclatantes victoires.

P. G Breschi.

—

Les conjurés de Boulogne (LXXVI, 235 ; LXXVII, 14, 51). — Bouffet-Montauban, ancien aide de camp du Prince Eugène, blessé pendant la campagne de Russie, avait fait partie du bataillon sacré de l'Empereur au retour de l'île d'Elbe.

Après une éclipse d'environ un quart de siècle, pendant laquelle il paraît avoir pris du service en Amérique, et s'être livré à des entreprises industrielles, on le retrouve en 1840 attaché à la fortune du prince Louis-Napoléon Bonaparte ; à Boulogne, il avait tenté, sans succès d'ailleurs, d'entraîner le poste de douaniers en faveur du prétendant, et, après l'échec de l'attentat, avait été fait prisonnier par les gardes nationaux.

L'arrêt de mise en accusation devant la Chambre des Pairs, du 16 septembre 1840, le qualifie ainsi :

Hippolyte - François - Athale - Sébastien Bouffet-Montauban âgé de quarante-six ans, ancien colonel au service de la Colombie.

Il fut condamné à cinq années de détention qu'il accomplit à la citadelle de Doullens.

Dans les *Papiers trouvés aux Tuileries*, une note représente Bouffet Montauban comme s'étant ruiné au service du prince et avoir perdu une fabrique de savon indignement volée pendant sa captivité. Nommé receveur-percepteur sous la Présidence, il est indiqué comme ayant reçu 25.000 francs en 1849.

Dans une lettre adressée au prince-président, il prétend avoir été présent à l'Elysée dans la nuit du 2 décembre 1851, et se plaint de ne s'être pas vu attribué quelque poste élevé : il s'apprête même, à un moment donné, à remettre sa démission et à se retirer en Angleterre.

Il n'eut sans doute le temps de mettre sa menace à exécution, car il mourut à la fin d'octobre 1852. Viel-Castel, qui

ne l'aime pas, relate sa mort dans les termes suivants (id. p. 111) :

Le colonel marquis Bouffey de Montauban est mort, disent les journaux.

Ce colonel de la suite du prince, compagnon de ses expéditions et imposé a sa fortune presente par son infortune passée, était tont simplement le fils d'un perruquier de Montauban, nommé Bouffey. Il avait servi dans les Amériques méridionales, et il était marquis comme Lavalette qui, ainsi que je l'ai dit, l'est autant que mon portier.

Les mêmes *Papiers secrets de la famille impériale* mentionnent en outre une dame Anais de Bouffet Montauban, femme d'un commissaire-priseur probablement cautionné de 20 000 fr., laquelle en 1861, obtient sur la caisse des dons et secours de l'Empereur un surplus de 12.000 fr.

Voici maintenant quelques indications complémentaires sur Napoléon d'Ornano, autre conjuré, à qui j'ai eu l'occasion de faire allusion dans ma dernière notice.

D'après *les Bonaparte et leurs alliances* de M Léonce de Brotonne, Napoléon d'Ornano, fils de Jean-Baptiste d Ornano d'Ajaccio, et petit-fils de Louis d'Ornano, et d'Isabelle-Marie Bonaparte, cousine germaine du père de Napoléon Ier, naquit à Ajaccio le 27 septembre 1806. Lieutenant au 3e dragons, il fut impliqué dans l'affaire de Boulogne et détenu pendant cinq ans à Doullens. Il devint en 1852, inspecteur des palais, parcs et jardins impériaux aux appointement de 6.000 fr.

Il avait épousé le 14 octobre 1848, à Auteuil, Louise Estelle Michel, née à St-Quentin en 1810, décédée à Paris le 21 mai 1850, légitimant ainsi une fille, Hortense-Thadée, née à Paris le 1er janvier 1846, morte à Florence le 17 août 1874, et mariée à Paris à Stanislas Prosper-Philippe, comte Bentivoglio d'Aragon, consul général de France à Smyrne.

Les *Papiers trouvés aux Tuileries* nous apprennent qu'en 1853 et 1854, il reçut, en plusieurs fois, sur les fonds de l'intérieur, 52.850 francs pour payer des dettes criardes. Il mourut à Fontenoy (Aisne) le 2 décembre 1859

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Guillaume II est-il venu à Paris ? (LXXIII ; LXXIV à LXXVI). — Dans le journal *La Liberté* (nº du 2 fév. 1918) M. Charles Le Goffic rapporte, d'après les mémoires du baron Frédéric Owen, que le kaiser est venu deux fois à Paris : une fois à l'âge de cinq ans avec son père et sa mère ; une autre fois, incognito, en juin 1878 pendant l'Exposition. Le prince Guillaume serait descendu à l'hôtel Chatham où il s'inscrivit sous un nom anglais.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Aérostats postaux en 1870 (LXXVII, 86, 328). — Il n'y eut pas qu'à Metz que les Français assiégés employèrent des ballons *libres*, sans pilote, pour la poste. Ce système fut aussi pratiqué à Paris. Les ballons libres n'emportaient que des cartes postales. A cette époque, j'étais en Anjou, sur les bords de la Loire et je me souviens que ma mère reçut ainsi diverses cartes de mon père, resté dans Paris. Les cartes étaient postalisées dans les endroits où les ballons allaient tomber, sous la poussée des vents et autres conditions atmosphériques.

Bien entendu, plusieurs de ces ballons libres allèrent tomber dans les lignes prussiennes. Notre collègue Bonnette trouvera dans le volume : *Les Télégraphes et les Postes pendant la guerre de 1870-71*, par F. F. Steenackers, dans le chapitre XIII, p. 358-457, les renseignements qu'il demande.

AUGUSTIN HAMON.

—

Le château de Mercin. Aisne (LXXVII, 139). — Le marquis du Cauzé de Nazelles, ancien officier de cavalerie, qui habitait dans l'Aisne le château de Gugnicourt avait publié quelques années avant la guerre, un important ouvrage sur le marquis Dupleix, auquel il était apparenté et dont il possédait les papiers. On y trouvera de très intéressants détails sur les propriétés que possédait dans l'Aisne le célèbre gouverneur des Indes.

Le déménagement forcé de ma bibliothèque de Vic-sur Aisne m'empêche de pouvoir donner le nom de l'éditeur de l'ouvrage.

Vicomte de REISET.

*
* *

En réponse à votre note sur le château de Mercin (Aisne) parue dans l'*Intermédiaire* du 20-28 Février, je puis vous faire savoir très exactement que le château de

Mercin s'appellait autrefois Bacquencourt. Il a été habité au commencement du XVIIIe siècle par Pierre François Dupleix de Bacquencourt, frère aîné de Joseph François, marquis Dupleix, Gouverneur des Indes.

Le château passa ensuite aux mains de Guillaume Joseph Dupleix de Bacquencourt qui périt sur l'échafaud révolutionnaire. Marie-Françoise Dupleix, fille du précédent, épousa Henri comte de Montesquiou Fezensac. Ils eurent un fils, le comte Henri de Montesquiou Fezensac, lequel vendit le château de Mercin qui devint presqu'aussitôt propriété de l'Evêché de Soissons.

M. le chanoine Ledouble, du diocèse de Soissons, a publié une notice chez Nougarède, sur Mercin, peu avant la guerre. Libraire à Soissons. La consulter. Tous les documents en ont été fournis par le marquis de Nazelle, arrière-petit neveu de Guillaume-Joseph Dupleix de Bacquencourt. Je me tiens, du reste, à l'entière disposition de M. XXX. pour lui fournir les détails qui pourront l'intéresser, lorsque je serai de retour à Longpont (Aisne).

Comte HENRI DE MONTESQUIOU FEZENSAC.

—

La maison de Franklin à Passy (LXXVI ; LXXVII, 15, 203). — C'est Le Ray de Chaumont, et non Leroy de Chaumont qu'il faut lire. D'origine nantaise, Jacques-Donatien Le Ray, marié en 1750, à Marie-Thérèse Joques des Ormeaux, acheta cette même année, aux héritiers de Nicolas Bertin de Vaugien le château de Chaumont sur-Loire, dont il ajouta le nom au sien.

Grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France au département de Blois, Berry, Haut et Bas Vendômois, de 1754 à 1763 ; puis, intendant de l'hôtel des Invalides (1770), Jacques-Donatien Le Ray séjourna, cependant, souvent à Chaumont, où il fonda, dans les dépendances, diverses industries d'art, dont une a atteint la célébrité, l'atelier de terres cuites que dirigea longtemps Giovanni-Batista Nini, d'Urbino.

Parmi les délicieux médaillons de Nini, si recherchés aujourd'hui, il existe plusieurs modèles, dont un assez commun, de médaillons de Franklin, modelés sur place. Car Franklin, lié d'amitié avec Le Ray, fut son hôte, non seulement à Paris, mais à Chaumont.

Le Ray et son fils Jacques, furent jusqu'à la bourse, des premiers amis de la République américaine.

Jacques, naturalisé citoyen américain, alla fonder sur les rives de l'Ohio une colonie qui ne réussit pas et, rentré en France, vendit en 1823, la terre et le château de Chaumont à Jean-Louis Bernard, baron d'Etchégoyen.

La personnalité de Jacques Donatien Le Ray ne fait aucun doute, et l'altération de son nom est sans doute imputable à une faute de lecture, (ou à un nom mal orthographié sur les actes), de M. Henri-Gaston Duchesne, dans son très consciencieux volume sur le *Château de Bagatelle*, que semble avoir utilisé dans sa réponse notre collègue Champvolant.

D'après M. Duchesne (1) Le Ray de Chaumont était donc propriétaire, depuis 1773 environ, de la maison de la rue Basse, près la seigneurie, que loua Mme de Mauconseil.

Mais ce n'est sans doute pas là qu'il hébergea Franklin, car il est plus que probable que le châtelain de Chaumont qui, dans divers actes, se donnait comme appartenant à la paroisse de Passy, y possédait un autre hôtel.

Est-ce à l'emplacement de cet hôtel, ancien hôtel de Valentinois (2) que la *Société historique d'Auteuil et de Passy*, a fait placer une plaque commémorative du séjour de Franklin, sur les murs de la chapelle des frères de la Doctrine chrétienne, occupant, au coin de la rue Singer actuelle, l'emplacement du pavillon qu habita l'Américain ? (3).

C'est à croire. — Il ne faut pas oublier cependant, qu'il fut également l'hôte, à Passy, de Jacques Le Ray, le fils Mais, celui-ci, encore très jeune, possédait-il une maison distincte de celle de ses parents ? Ne serait-ce pas plutôt le pavillon

(1) *Le Château de Bagatelle.* — Paris, Jean Schemit, 1909 ; in-8. p. 264, 267, 268.

(2) Ne pas confondre avec l'hôtel de Valentinois, situé rue Saint-Lazare (Thiery, 1, 143).

(3) J. LAFFITE : *Un coin de Paris, le XVIe arrondissement dans le passé*, Paris, Hachette et Cie, 1898 ; in-12, p. 134.

qui fut mis à la disposition du philosophe ?

Le jeune homme eut eu ainsi la liberté et l'indépendance désirables, sans avoir la charge et l'ennui d'un établissement particulier.

Mais, voilà malheureusement qui complique la question ; dans les notes de son édition des *Mémoires de J. N. Dufort*, M. de Crèvecœur a placé non pas à Passy, mais à Auteuil, la résidence de Le Ray de Chaumont :

« En 1777, il mit à la disposition de Franklin et des commissaires américains une maison dépendant de sa magnifique habitation d'Auteuil (1). Nouveau point d'interrogation.

Auteuil et Passy sont assez voisins pour qu'une confusion ait pu se produire sous la plume de l'annotateur de Dufort et, mettant les choses au pis, rien ne s'oppose à ce que le pavillon situé sur la paroisse de Passy n'ait dépendu de la « magnifique habitation » appartenant à celle d'Auteuil ?

C'eut été là une question amusante à résoudre pour le pauvre Bournon touchant son cher Auteuil Il n'est malheureusement plus là pour le faire.

PIERRE DUFAY.

—

La descendance de Mme Tallien et Ferdinand Brunetière (LXXV ; LXXVI ; LXXVII, 121). — Dans le tome Ier de ses *Mémoires d'un journaliste* (p. 108), Villemessant raconte que, vers 1841, il avait eu, pendant un certain temps, comme « chroniqueur de modes » dans son journal *La Sylphide*, « une vraie femme du monde » (*sic*), Mme Brunetière, à laquelle il octroie parfois le titre de comtesse, et qui était, paraît-il, une fort belle personne. Il écrit à son sujet :

Madame Brunetière avait été très jeune en Espagne, lors de la guerre de 1822, avec Ouvrard, alors fournisseur général et son tuteur. Elle faisait les honneurs de sa maison et était presque aussi belle que sa mère. Plus tard, elle se maria et compta parmi les jolies femmes de la société Des événements étrangers à son ménage dérangèrent cette position toute faite ; elle essaya de s'en créer une autre à côté...

Puis il ajoute un peu plus loin :

Elle avait une sorte de *meneo* comme les Espagnoles, qu'elle tenait de sa mère et qui agitait jusqu'aux plis de ses volans.

Cette origine semi espagnole, l'allusion faite à la beauté de sa mère, enfin ces fonctions de tuteur assumées par Ouvrard, dont personne n'ignore les relations intimes avec N. D de Thermidor, sembleraient bien indiquer que la collaboratrice de Villemessant n'est autre que la fille de Mme Tallien, Theresia.

Et cette identité se trouve, en quelque sorte, corroborée par un passage de l'ouvrage de M. Charles Nauroy intitulé *Revolutionnaires* (p 125), qui nous apprend qu'à cette époque, Mme Ferdinand Brunetière avait embrassé la carrière du journalisme. Le 15 décembre 1842 (soit l'année qui suivit les débuts à la *Sylphide* de la chroniqueuse mondaine engagée par Villemessant), elle devenait propriétaire de *Paris, journal des Travaux publics de l'agriculture et du commerce*, et qu'un peu plus d'un an après, le 16 janvier 1844, elle était déclarée en faillite. Suit une lacune de plusieurs années pendant lesquelles elle disparaît, pour reparaître en 1853 Les *Papiers secrets du second Empire* (p. 338) nous révèlent par la plume d'André Lefèvre qu'à cette date elle habitait Londres où elle touchait 2 400 francs de pension de Napoléon III et qu'elle vint plus tard à Paris où elle mourut en avril 1877 ; on ne dit pas à quel titre elle a été l'objet de la générosité impériale.

Elle avait eu plusieurs enfants dont une fille, Laure Clémence Gabrielle, morte à Paris le 24 mai 1861, place de la Madeleine n° 3, à l'âge de 33 ans, après avoir épousé en décembre 1859 M. Ollivier, agent de change à Lille. Celle-ci figure également dans les *Papiers secrets du second Empire*, à la suite de la mère, sous le nom de Mlle *de* Brunetière pour les années 1858 et suivantes, où elle reçoit cinq ou six fois 5 000 francs (probablement une dot, remarque Lefèvre à la suite de cette mention)

(1) Paris, Plon, 1886 ; 2 vol. in-8, I, p. 345. Pour Chaumont-sur Loire, Jacques-Donatien Le Ray et Nini, se reporter au luxueux volume de l'abbé Bossebœuf : *le château de Chaumont dans l'histoire et les arts*, Tours, A Mame, 1906 ; in-8, p. 457-518 et à la belle et savante étude de M. Storelli : *Jean-Baptiste Nini, sa vie, son œuvre*. Tours, Mame, 1896 ; in-8.

En 1884, lorsqu'il préparait son travail sur Madame Tallien, M. Nauroy avait demandé dans l'*Intermédiaire* (XVII, 227) « si Madame *de* Brunetière, sa fille et Mademoiselle *de* Brunetière, sa petite-fille, bien connues aux Tuileries sous Napoléon III vivent encore, où et quand elles sont mortes ».

La seule réponse qui ait été faite à cette question a été donnée par un collaborateur signant H. S. Ashbee ; il renvoie M. Nauroy aux *Mémoires du comte Horace de Viel Castel* « qui renfermeraient des anecdotes sur cette dame ». Je me suis reporté aux dits *Mémoires*, et, dans ce recueil de commérages et de médisances, je n'ai rien trouvé concernant cette Madame Brunetière et sa fille. Les autres ouvrages que j'ai consultés, sur la Société du second Empire ne m'ont rien appris non plus sur le compte de ces deux dames, dont le nom n'est même pas mentionné dans les chroniques mondaines de l'époque ; si elles ont paru à la Cour impériale, elles n'ont dû y jouer qu'un rôle bien effacé.

J. DE WOIMBEY.

—

Famille de Cantineau (LXXVII, 237). — La famille de Cantineau portait : *d'argent à trois molettes d'éperon de cinq pointes de sable; posées deux et une*

L'hôtel principal de la famille était situé sur la paroissse de la Trinité, à Angers. Voici plusieurs mariages célébrés dans cette paroisse.

23 février 1632 : François de Cantineau avec Claude de Serizay.

4 septembre 1685 : Charles de Cantineau, seigneur de du Benicherie, avec Claude Blanche.

2 février 1690 : Gabriel-Michel de Cantineau avec Marie Madeleine Bigot.

22 juin 1716 : François de Cantineau, avec Marie-Madeleine de Lancrau.

17 août 1785 : Jean-Laurent de Cantineau, fils de Jean François de Cantineau, seigneur de la Perchardière, et de Marie-Laurence Dureau, avec Renée-Anne Boisard de l'Epinière.

F. UZUREAU.

Directeur de l'*Anjou historique*.

—

Eugène Chavette (LXXVII, 188). — O. S. pourrait obtenir des renseignements sur Chavette en s'adressant aux membres survivants de la famille Vachette.

Chavette était le fils du prédécesseur du restaurateur Brébant.

L. DU BOUCHET.

—

La mort du chirurgien Desault (LXXV ; LXXVI). — Sur la foi du *Larousse illustré*, j'avais avancé, à propos du buste de Desault, par Iselin, à Lure, que ce statuaire était également l'auteur d'un buste de Mérimée qui se trouvait à la Bibliothèque nationale.

D'après les informations que j'ai recueillies depuis lors auprès de l'administration de ladite Bibliothèque, *Larousse* fait erreur. Aucun buste de l'auteur de *Colomba* n'orne les salles de l'établissement en question, et pour cause : le défenseur du trop fameux « bibliokleptomane » Libri ne pouvait qu'être mal vu dans la maison.

Iselin a cependant fait en 1874 un buste de Mérimée dont une reproduction en bronze a été donnée par l'Etat en 1891 au Musée d'Ajaccio (H. Stein *Réunion des Beaux-Arts*, XVIII (1894), 1194). Un autre buste de Mérimée par le même artiste (est ce une copie de celui de 1874)? se trouve au Musée municipal de Cannes, et une réplique de cette œuvre a été inaugurée le 28 avril 1907 dans le square Prosper-Mérimée de cette ville, par le Comité créé sur l'iniative du *Journal des Débats* à l'occasion du centenaire de l'illustre écrivain.

J'ajouterai que, toujours d'après le *Larousse illustré*, il existerait également au Musée du Trocadéro un troisième buste de Mérimée par Iselin ; mais je n'ai pas eu jusqu'à présent l'occasion de vérifier l'exactitude de cette assertion.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Dubois (Nicolas), dessinateur, portraitiste et miniaturiste (LXXVII, 188). — Cet artiste né à Doucy-en-Bauges le 22 juillet 1746 est mort à Paris avant le 12 février 1826.

Il a laissé au musée de Chambéry une partie de ses dessins et tableaux MM. A. Dufour et F. Rabut en ont parlé dans leurs *Notes pour servir à l'histoire des savoyards de divers états. Les peintres et la peinture*

en Savoie du XIIIe au XIXe siècle. (*Mémoires de la Société Savoisienne*, t. XII, p. 251).

DE MORTAGNE.

—

Portrait de la mère de François Guizot (LXXVII, 194). — Le portrait de Mme Guizot peint par Ary Scheffer fut longtemps à Paris, dans le salon de son petit-fils Guillaume Guizot. A sa mort il le laissa à sa veuve qui, l'année dernière, en mourant le légua à M. Cornélis de Witt, son neveu, l'arrière petit-fils de Mme Guizot.

L'austérité de cette belle peinture s'explique par l'attitude noble et digne de Mme Guizot veuve, très jeune, dans les conditions les plus dramatiques Son mari, M. Guizot, homme de loi à Nimes, accusé de fédéralisme y fut exécuté le 19 germinal an II (13 avril 1794) ; elle accepta religieusement cette épreuve et consacra toute une vie de solitude à son fils M. François Guizot qu'elle fit élever à Genève.

Tel était l'usage dans les familles huguenotes du Bas-Languedoc.

B. DE C.

—

Le Docteur Koreff (T. G. 478 ; LXXVI ; LXXVII, 58, 257, 258). — Dans La *Société française du XVe siècle au XXe siècle* (6e Série, pp. 119-121), M V. du Bled a parlé du Dr Koreff et des opinions contradictoires émises à son sujet. Il cite un passage de la comtesse Dash qui, dans les *Mémoires des autres*, l'a célébré longuement.

DE MORTAGNE.

—

Lacroix de Rochambeau LXXV, LXXVI). — Voici l'opinion de St Allais (Dictionnaire) sur la noblesse de l'adopté. Le texte est de 1816, donc postérieur à l'organisation du Tchin napoléonien. On voit que l'ancienne noblesse avait repris ses titres et ses lois, sans se soucier des décrets de 1808 :

« Noblesse d'adoption : on appelait ainsi l'état de celui qui entrait dans une famille noble ou qui en était institué héritier à la charge d'en porter le nom et les armes. Cette espèce de noblesse n'en avait que le nom et n'en produisait point les effets ; car celui qui prenait ainsi le nom et les armes d'une autre famille que la sienne ne jouissait pas des Titres et privilèges de la noblesse s'il ne les avait déjà d'ailleurs. Un enfant adoptif, dans les pays où l'adoption avait lieu, ne participait pas non plus à la noblesse de celui qui l'adoptait »

Borel d'Hauterive, en 1862, approuvant une décision du Conseil du Sceau contraire à un enfant adoptif, dit :

« Cette mesure est d'autant plus sage que presque toujours l'adoption est un moyen de réparer une naissance non-seulement illégitime mais même adultérine.

En résumé, un duc et pair lui même ne peut anoblir un enfant trouvé en l'adoptant. En droit féodal, son bâtard serait plus noble que son fils adoptif.

SOULGÉ.

—

Artiste ayant signé : Marie (LXXIV ; LXXV. LXXVI, 26). — *Coda* ou renseignement complémentaire, finale sur la question : « Artiste ayant signé : « Marie ».

Dernière heure — C'est Marie, fille reconnue d'Alexandre Dumas père. Dans son acte de naissance du 7 mars 1831, il est dit : « à qui le déclarant a donné le nom de Marie pour tenir lieu de nom de famille ».

Elle épousa le 24 avril 1856 M. Olinde Fetel, propriétaire à Châteauroux ; puis le quitta pour entrer au couvent des Oiseaux, ensuite à celui de l'Assomption. Elle s'y livra à la peinture, et fit le plus souvent des sujets religieux. Aidée des conseils de Mène, le sculpteur animalier, elle commit quelques statuettes ou « Biboches » d'étagère, d'un certain mérite.

Elle écrivit aussi, et publia sous le nom de Marie Alexandre Dumas, *Au lit de mort*, *Madame Benoit*, et mourut le 5 octobre 1878, en 1880 selon une autre version.

PAUL KLENCK.

—

Saint, miniaturiste (LXXVI). — Il se peut fort bien que le miniaturiste Saint ait fait quelques répliques en miniature de portraits ou de tableaux Son compatriote Robert Lefebvre, le grand portraitiste normand de l'Empire, donna, en effet, à Saint, alors au début de sa carrière, plusieurs de ses portraits à copier en miniature.

Né à St-Lô, le 12 janvier 1778, Daniel Saint, dit une notice par Travers, publiée

dans l'*Annuaire normand* (1853, p. 592) montra. tout jeune, de vives dispositions pour le dessin Fils d'un médecin, il s'amusait à crayonner les physionomies des paysans, qui, le samedi, jour de marché, venaient consulter son père. A seize ans, on le destinait au corps du Génie. Venu à Paris pour poursuivre ses études mathématiques, il entra chez Regnault, puis dans les ateliers des miniaturistes Augustin et Aubry. Tout jeune, il conquiert une réputation très grande et devient le rival d'Isabey. Sa manière très en hachures, son modelé vigoureux, qui se prêtait plutôt à l'interprétation des figures masculines que des physionomies de femme, lui valurent de grands succès. Dès le Salon de 1804, il fut remarqué pour son tableau de *Pausanias*, puis exécuta, sur leurs demandes, des portraits de l'*Impératrice Joséphine*, de la *Reine Hortense* et du *Prince Eugène*. Admis un jour au déjeuner de Napoléon, il sut admirablement saisir la physionomie de l'Empereur, sans que celui-ci eut posé.

Parmi les œuvres les plus connues de Daniel Saint, figurent au Salon de 1810 le portrait du *Prince Boriz de Kourakin*, ministre de Russie ; en 1812, les portraits du *général Tompans*, du *comte Kossakouski* ; en 1814, les portraits de *M. Boissard* ; du célèbre collectionneur de *La Peyrière* ; de *Zimmerman* ; en 1817, le portrait du *Comte d'Artois*, du *duc de Grammont*, du *duc de Guiche* et, en 1833, le portrait du roi *Louis-Philippe* Au Musée du Louvre figurent plusieurs portraits d'hommes, de Saint, ainsi qu'au Musée de St-Lô.

La collection Pierpont Morgan (Voir *Catalogue* par Williamson, Tome IV, p. 87), contient deux très belles miniatures de Daniel Saint, celles de la *Princesse Pauline Borghèse*, deuxième sœur de Napoléon, d'abord mariée au général Leclerc, représentée en robe blanche, appuyée sur des coussins, devant une fenêtre entr'ouverte, avec un châle sur les genoux et celle de *Mme Arnault*, (Geneviève Planat), charmante actrice de la Comédie-Française, connue sous le nom de Naptal Arnault. La première de ces miniatures faisait partie des collections du marquis de Biron Plusieurs miniatures de Saint sont passées en vente publique à l'Hôtel Drouot : en 1861, *Louis-Napoléon*, roi de Hollande : 280 fr ; en 1862, *Une dame en chapeau bleu* : 255 fr. *Jeune fille dans un parc* : 955 fr. *Jeune femme, près d'une fenêtre* : 1970 fr. *Vente Eugène Tondu* 1865. *Impératrice Joséphine*, signée Saint, boîte d'écaille : 251 fr. *Vente Allègre*. 1872. *Jeune femme à mi-corps*, genoux couverts d'un cachemire, coiffure blanche, garnie de roses (très vraisemblablement le portrait de Pauline Borghèse) : 2400 fr. Daniel Saint, très fatigué par la vie mondaine qu'il menait, se retira à St-Lô, où il passa son temps à collectionner et où il mourut, le 23 mai 1847.

GEORGES DUBOSC.

—

Marie de Villebresme, descendante d'un frère de Jeanne d'Arc (LXXVII, 190). — Marie de Villebresme (et non de Villehesme) descendrait, par les femmes, de Pierre d'Arc, chevalier du Lys et de Jeanne de Prouville, sa femme, par suite du mariage de Jeanne du Lys, alias Catherine l'aînée, leur fille, avec François de Villebresme. (Confirmation par Charles X).

Cf Wallon : *Jeanne d'Arc*, tableau généalogique et descendance des frères de Jeanne d'Arc par les femmes.

P.

* * *

Marie de Villebresme (et non Villehesme) épouse de Jacques Fournier, descend de Pierre du Lys, chevalier, 3e frère de Jehanne d'Arc :

Pierre du Lys, chevalier, seigneur de l'Isle-aux-bœufs, près d'Orléans, épouse 2° Jeanne de Prouville d'où : Hauvy du Lys, épouse Jean de Villebresme, originaire de Blois, receveur des domaines d'Orléans. d'où : François de Villebresme : Jeanne Brachet, d'où Marie de Villebresme : 1487 Jacques le Fournier, écuyer, seigneur de Villamblay, grenetier du grenier à sel de Chateaudun, puis receveur des Tailles à l'élection de Caen d'où : Robert le Fournier, († 1557) ; Marie de Mélissent, d'où Marie le Fournier ; Jean I de Marguerye, de la branche des Seigneurs de Sorteval, député en 1576 aux Etats-Généraux de Blois en la place de M. de Beuvron (voir branche normande de Marguerye).

N. J. DE P. G.

* *
*

La descendance immédiate des frères de Jeanne d'Arc n'a jamais été clairement élucidée, et il est impossible actuellement de savoir avec certitude auquel d'entre eux pouvait se rattacher Marie de Villebresme.

En 1628, Charles du Lys écrivait que cette dame, épouse de Jacques Le Fournier, était fille de *Catherine du Lis, fille de Messire Pierre*, troisième frere de la Pucelle. C'est la version qu'a adoptée Wallon dans sa *Jeanne d'Arc*.

Plus tard, Boucher de Molandon, s'appuyant sur l'enquête, faite à Caen, en 1551, dans le but de vérifier la prétention qu'avait Marie de Villebresme de se rattacher a la lignée de Jehanne d'Arc, document aujourd'hui perdu, nous apprend que ladite Marie était fille de François de Villebresme et de Jeanne Brachet et petite-fille de Jean (alias Louis) de Villebresme, mari d'une Jehanne d'Arc, fille de Jean, deuxième frère de la Pucelle.

Un généalogiste distingué, M. Henri Le Court, propose une troisième version.

Jacquemin d'Arc, frère aîné de l'héroïne, aurait épousé vers 1420 Catherine Corviset, d'où Catherine, femme de Jean de Villebresme. Ces derniers auraient eu François de Villebresme, époux de Jeanne Brachet, dont est venue Marie de Villebresme.

Ajoutons qu'une savante étude du Dr Garsonnin, intitulée : *Marie de Villebresme appartient-elle à la famille de Jeanne d'Arc ?* et parue dans le *Bulletin* n° 182 de la Société archéologique de l'Orléanais, année 1905, conclut qu'il n'existe aucun document probant en faveur du rattachement de Marie de Villebresme à la lignée de la Pucelle. A. HARMAND.

—

Les armoiries de la famille allemande de Cramm et celles de la Maison de France sont-elles identiques ? (LXXVI ; LXXVII. 62, 170, 218). — Je possede l'ex libris de Auguste Adolphe von Cramm, conseiller privé en Brunswick ; elles sont *de gueules à 3 fleurs de lys d'argent* : Cimier : *un bâton de gueules sommé de 3 plumes de paon au naturel et accosté de 2 fleurs de lys d'argent.*

Cet écu est conforme aux armes décrites par l'Armorial général de Rietstap.

NISIAR.

Les plus anciens ex-libris (LXVIII, 140.) — Je serais bien reconnaissant à notre confrère O. — C. R de m'envoyer un calque de l'ex libris d'Antoine d'Urfé, portant la date de 1592. Merci d'avance.

Dans son livre intitulé « *Date d'Ex-libris* » (Londres 1895) Walther Hamilton dit que le premier ex libris français daté est celui d'Albose, évêque d'Autun.

C'est une simple étiquette imprimée et portant l'inscription « Ex bibliotheca Caroli Albosii E. Eduensis — Ex-labore quies, 1574 ».

Bouchot reproduit l'ex-libris de Alexandre Bouchart sieur de Blosseville, gravé par Léonard Gaultier et portant la date de 1611. Poulet Malassis en mentionne d'autres.

NISIAR.

—

L'article devant le nom propre (LXXVII, 97, 275). En répondant, non à la question, mais à une idée à côté qu'a fait naître l'opinion émise par un collabo, je ne crois pas sortir des usages admis à l'*Intermédiaire*. Aussi je me permettrai donc de dire à M. Pierre Dufay que si je pense absolument comme lui quant à la *particule nobiliaire* (?), je ne saurais partager sa manière d'apprécier le qualificatif de « noble homme ». S'il est vrai qu'au cours du temps il perdit sa valeur, il n'en est pas moins vrai que dans le haut moyen âge il était vraiment indicatif de noblesse et qu'en Normandie particulierement il conserva longtemps toute sa valeur.

G. DE LA VÉRONNE.

—

La dentelle de Montmorency (LXXVI, 385, LXXVII, 131, 221). — A la note de M. Georges Dubosc je pourrais ajouter ce supplement confirmatif. Il y a environ une trentaine d'années, dans les communes de Saint Germer, Puiseux-en-Bray et Talmontiers, limitrophes de celle de Saint-Pierre-ès Champs (Oise) quelques rares femmes occupaient encore les loisirs que leur laissaient les soins du ménage à la fabrication de la dentelle dite de Chantilly. Cette industrie locale, autrefois assez active dans la région, commençait alors fortement à déchoir.

GELIDUS.

Editeurs qui ne datent pas leurs livres (LXXV ; LXXVI). — Ils commettent, en ne donnant pas cette indication, un crime de lèse enseignement, puisque les livres sont faits pour instruire, que ce soit, ou non, en amusant. Quelles que soient les notions contenues dans un livre, elles seront, *a priori*, diminuées de valeur du fait de ne pouvoir être « situées » dans le temps, si le lecteur n'a pas, par ailleurs, la chance de connaître l'ancienneté de l'écrit ; et il se trouvera toujours au moins un lecteur pour être frustré de cette façon, d'une partie de l'instruction, qu'en achetant le volume, il avait le droit de compter recevoir.

Parfois, l'omission de la date donne, par surcroit, une allure ridicule à certains passages du texte. Exemple : Dans la Liste des auteurs des « Lectures choisies d'auteurs français, en usage dans l'enseignement primaire. » 76e mille, je rencontre le mot « contemporain » ; mais le titre est sans date ! d'où les questions : Contemporain de qui ? de quoi ? de Paris ? de la « Librairie d'éducation nationale ? des compilateurs ? en quel siecle vivaient-ils ? etc. etc. etc. Il faudrait non seulement des loisirs prolongés, mais une curiosité aiguë et une obstination tenace, pour poursuivre les recherches qu'exige la solution de ce problème. Le plus souvent, le lecteur passe, et conserve son ignorance ! Alors, à quoi sert la lecture des livres sans date ? A écouler des kilog. de papier et d'encre d'imprimerie. Piètre résultat !

SGLPN.

—

Le Connétable de Bourbon (LXXIV ; LXXV). — Voir une critique acerbe de cette tragédie dans les prétendus *Souvenirs* de la marquise de Créquy. (Nouv. édit., Paris, 1867, t. III, p 146-7.).

DE MORTAGNE.

—

A propos de l' « Alceste » de Gluck (LXXVII, 192). — Je n'ai pas eu connaissance de l'article du *Journal des Débats* cité par notre confrère H. C. M. concernant l'*Alceste* de Gluck ; mais je le trouve extraordinaire d'après la citation donnée : — « On a donné à Genève la version française dépouillée des faux ornements que des modes successives y avaient ajoutés. Le personnage d'Hercule, fâcheuse addition que rien ne justifiait, a été supprimé ».

Est ce qu'il se fiche du monde, l'auteur de l'article en question ? et où a-t-il vu que le personnage d'Hercule dans *Alceste* était « une fâcheuse addition que rien ne justifiait ». Si la rédaction des *Débats*, avant d'accueillir cet article bizarre, avait consulté son critique musical, mon vieux camarade Adolphe Jullien, particulièrement expert en la matière, elle se serait épargné cette.. légèreté.

Le personnage d'Hercule était si peu une « addition » qu'on le trouvait à la première apparition d'*Alceste* à l'Opéra, en 1776, où les principaux rôles étaient ainsi tenus : *Alceste*, Mlle Levasseur ; *Admète*, Legros ; *Evandre*, Lainé ; *Hercule*, Larrivée. Ce rôle d'Hercule reparut, car il était obstiné, dans toutes les reprises qui furent faites du chef d'œuvre : en 1797 et en 1804, où il était joué par Adrien ; en 1825, par Prévot ; en 1861, par Borchard ; en 1866, par David Enfin, lorsque, le 30 Mai 1904, l'Opéra Comique s'empara du chef-d'œuvre, il nous en donne cette très belle interprétation avec Mme Litvinne (Alceste), MM. Beyle (Admète) et Allard (Hercule). Où diable le rédacteur des *Débats* a-t-il pu dénicher que dans la représentation de Genève on a donné « la version française d'*Alceste* dépouillée des faux ornements », etc. ?

La vérité est que le seul changement qu'on se soit permis à l'Opéra dans le texte musical d'*Alceste* (et il faut convenir qu'il était important) consiste dans l'appropriation qu'en 1861 on dut faire du rôle principal à la voix de Mme Viardot, qui n'était pas un soprano. On sait que cette reprise solennelle de l'œuvre, disparue du répertoire depuis 1826 (avec la représentation de retraite de Madame Branchin, qui fut pour la dernière fois une Alceste admirable), était faite sous la surveillance et avec la coopération de Berlioz qui se chargea des modifications nécestées pour le contralto de Mme Viardot. Il les indiquait ainsi dans son compte-rendu de la reprise au *Journal des Débats* du 24 Décembre 1861 :

... Il est seulement à regretter qu'on n'ait pu faire cette reprise dans des conditions de fidélité plus rigoureuses. L'obligation de transporter d'un bout à l'autre le rôle d'Al-

ceste, pour l'approprier à la voix de Mme Viardot, et les modifications de détails qui devaient nécessairement résulter de cette transposition, ont, en maint endroit, altéré la physionomie de l'ouvrage. Quelques airs perdent peu, il est vrai, à être ainsi baissés, mais l'effet de beaucoup d'autres est affaibli, pour ne pas dire détruit ; l'orchestration devient flasque, sourde ; l'enchaînement des modulations n'est plus celui de l'auteur, puisque la nécessité de préparer la transposition et celle de rentrer dans le ton primitif après les morceaux transposés oblige d'en suivre un autre... Hâtons-nous de reconnaître que, sous tous les autres rapports, l'exécution d'*Alceste* à l'Opéra est d'une assez respectueuse exactitude. Les chanteurs ne changent presque pas une note de leurs rôles ; les mélodies, les récitatifs, les chœurs sont reproduits absolument tels que l'auteur les écrivit. Quelques personnes croient qu'on a ajouté à l'orchestration des instruments à vent ; c'est une erreur. M. Royer, considérant que les instruments à cordes remplissent le rôle principal dans l'orchestre d'*Alceste*, a seulement voulu leur donner plus de puissance; en augmentant un peu le nombre, celui des violons, en conséquence, a été porté à vingt-huit ; celui des altos à dix ; celui des violoncelles à onze, et celui des contrebasses à neuf.

Voilà à quoi se réduisent les « faux ornements que des modes successives » avaient apportées à la version française d'*Alceste*, selon l'article du *Journal des Débats*. Si, à Genève, on a supprimé le personnage d'Hercule, on a simplement fait une sottise et dénaturé l'œuvre de Gluck, et il n'y a pas de quoi s'en vanter.

ARTHUR POUGIN.

—

Targinette (Caricature) (LXXVII, 190). — La collection des *Actes des Apôtres* et, pour éviter une perte de temps, le volume de M. Marcellin Pellet (1), fourniront l'explication demandée. Les plaisanteries sur l'accouchement de M. Target et sur les « équipées de Targinette » furent souvent renouvelées et peu variées.

PIERRE DUFAY.

*
* *

Je n'ai pas mes collections sous la main, mais il me semble que cette caricature est tirée des *Actes des Apôtres*. Il y en a en tous cas d'analogues dans ce célèbre journal ultra-royaliste.

L'accouchement de Target était une des facéties préférées de Rivarol, de Champcenetz et des autres collaborateurs de Peltier.

Sans cesse, elle revient sous leur plume avec des détails grotesques et souvent obscènes. Target fut le rapporteur de la Constitution de 1791, aussi les royalistes donnaient-ils à cette Constitution le surnom de « Targinette ».

M. P.

*
* *

Cette pièce satirique est relative à la Constitution de 1791, dont s'occupa Target.

Elle représente Target, Targinette (la Constitution), Camus, l'abbé Fauchet et sans doute La Fayette (Coco).

On la trouve indiquée sous le n° 1658 du catalogue 39 des frères Geoffroy, novembre 1909, avec deux autres caricatures intitulées : *Les Douleurs de Target, ou les travaux d'Hercule* et *Les couches de M. Target*. — Cette dernière montre Target, Fauchet, Populus, d'Aiguillon et Théroigne.

Même source, catalogue 23, septembre 1903 (n° 2696), autre caricature coloriée, de l'époque : *Dans la main de Target, que la balance de Thémis est juste*. Celle-ci est rare.

Dans le même esprit critique, on publia des brochures : *Bulletin des couches de Mme Target; Relevailles, chute et nouvelle conception de Target; Mort, testament et enterrement de Target ; Levée des scellés, mausolée et résurrection de Target.*

Ces curieuses pièces sont mentionnées dans le catalogue du comte de La Bédoyère (1862), très utile à consulter, de même que ceux de Hennin et du baron de Vinck, pour les publications révolutionnaires.

SIMON.

Mêmes références et même clef : DE MORTAGNE. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Panam (LXXVII, 143). — *Panam*, pour Paris, ne peut pas être de l'argot de boucher. Celui-ci est bien connu et sans entrer dans toutes les règles qu'il com-

(1) *Un journal royaliste en 1789. — Les Actes des Apôtres*. Paris, Le Chevalier, 1873 ; in-12, p. 131-136.

porte, on sait qu'il consiste à toujours remplacer la première lettre du mot que l'on prononce par un *l* et rapporter la lettre remplacée à la fin du mot, en y ajoutant une terminaison en *aime*, en *muche*, en *oque*, en *qui*, *é*, *ji in* ou *vente*.

Exemple : boucher, en argot *louchébaime* ou *loucheboque*.

Panam a remplacé *Pantin* très ancien et sa forme argotique *Pantruche*. « Pantin, dit Gérard de Nerval, c'est le Paris obscur, quelques-uns disaient le Paris canaille, mais ce dernier s'appelle en argot *Pantruche*. » Lorédan Larchey dans son *Dictionnaire historique d'argot* (11e édition) 1889, dit que cette définition manque de justesse. Pantin est aussi bien le Paris beau que le Paris laid. Et la preuve, c'est qu'on dit dans le goût de Pantin, pour élégant, à la mode de Paris. *Pantruche* est son seul péjoratif. Il est probable que le peuple a donné à Paris, par un caprice ironique, le nom d'un village de sa banlieue. Il y eut jadis une chanson qui débutait par ces mots

A Paris, près de Pantin
Je naquis un beau matin...

Pantin, a fait *Pantinois*, cité par Halbert d'Angers, *Nouveau Dictionnaire complet de l'Argot*. Paris, 1840, et, *Pantruche*, *pantruchois*, parisien et, par extension, *pante* et *pantre*, qui ont tout d'abord signifié bourgeois de Paris. Le *Dictionnaire d'Argot* de Jean La Rue, donne aussi la forme : *Pampeluche*, pour Paris. Rossignol, dans son *Dictionnaire d'argot*, de 1901, donne aussi : *Pantin*, Paris. « Que vous soyez d'Aubervilliers ou de Vincennes, « vous êtes toujours *Pantinois de Pantin*; » Il donne ainsi : *Pantruche*, Paris.

Panam, *Paname*, a remplacé les mots argotiques périmés : *Pantruche* et *Pantin*. Dans son *Argot des tranchées*, (1915.), L. Sainéan dit que *Panam* est l'appellation récente de Paris. *Le Petit Voisognard*, organe bi-hebdomadaire du 369e terrassiers, du 21 mars 1915, qui publie « Le Petit Larousse de la tranchée » explique ainsi les deux termes : « *Panam*, nom d'amour donné par les Parisiens à leur village. *Pantruche*, village voisin de Pantin où les Parisiens se retireront à la paix. » *L'Echo des Marmites*, qui a également publié un vocabulaire de la Guerre, en 1915, donne Paris : *Panam*, *Pantruche*.

L. Sainéan semble admettre la signification particulière donnée à *Panam* ; dans son lexique-index, il définit ainsi le nouveau terme : *Panam*. Paris, nom de tendresse.

Le *Mercure de France* du 1er juillet 1917, a publié une note anonyme curieuse (p. 188) sur *Panam*, sous le titre « L'Argot du front. »

Paris, c'est maintenant *Paname* : très répandu sur le front, ce vocable n'est pas encore acclimaté à Paris. *Paname !* Cela semble un terme péjoratif, qui ne va pas sans rappeler désagréablement *Panama*. *Paname* est cependant aujourd'hui le nom secret de Paris. Les noms secrets de Rome : *Valentia* ou *Amor* étaient plus heureux. *Paname* est un des rares mots d'argot militaire, nés de la guerre.

Pantin pour *Paris*, était très ancien, car il figure dans Balzac « J'ai fait la connaissance d'une petite fille corse que j'ai rencontrée, en arrivant à Pantin » Dans ses *Etudes de philologie comparée*, (1856, Francisque Michel fait venir Pantin de *pantes; Pantin*, ville des *pantes*. Il indique aussi les formes *Pantemuche* et *Pampeluche*, comme des altérations postérieures, et volontaires de *Pantin*. Enfin, il dit que *Paris* est appelé *Pandore*, dans *Les Epithètes de M. de la Porte, parisien*, fo 303 recto.

Pantin, *Pantruche*, *Pampeluche* et *Pandore* sont morts ! Vive *Paname*.

GEORGES DUBOSC.

—

Tompin (LXXVII, 193). — N'ayant pas entendu cette expression je ne puis savoir avec quelle acception elle peut être employée, mais sans doute faut il la rapprocher d'une locution populaire très ancienne, employée à Genève et dans les régions voisines : être sourd comme un tompin. Dans le patois savoyard on dit « topin » ; le tonpin est une cruche, un grand pot en terre. De là aussi, être bête comme un pot, ou, quelle cruche, pour les dames.

Comte DE ROULAVE.

*
* *

« Quieso » aurait bien dû nous apprendre quel sens on donne aujourd'hui à tompin, dont l'emploi, à l'en croire, serait de plus en plus fréquent. Pour ma part, il y a fort longtemps que je ne l'ai entendu. Ce fut vers la fin de l'Empire

que tompin fut mis à la mode parmi un petit nombre d'hommes du monde extrêmement raffinés et délicats ; il exprimait cette idée qu'entre le *chic* et le *faux-chic* et, plus près peut-être du *chic* que du *faux-chic*, il y avait une sorte d'entre-deux, une manière de *chic* imparfait qui était précisément le genre *tompin*.

Cette définition est celle donnée par le *Figaro* (n° du 11 juin 1882).

Tompin, vers la fin de l'Empire, n'eut qu'une durée éphémère ; il fut remis en circulation en 1882 et vécut une dizaine d'années ; *tompin* désignait surtout alors un élégant doublé d'un vaniteux.

De *tompin* on avait fait *tompinette*, élégante, femme a la mode. Je ne donne pas ici d exemples, tirés des journaux du temps, pour ne pas encombrer nos colonnes.

Mais est-ce bien là le *tompin* de « Quœso » ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Il n'y a pas de samedi sans soleil (LXXV, 48, 222, 268, 355). — Ce proverbe se retrouve dans Brantôme :

Aussy j'ai ouy parler d'une grande dame qui di o t que nul samedy fut sans soleil, nulle belle femme sans amours et nul vieillard sans estre jaloux ; et tout procède pour la debolleze de ses forces (1).

Le Roux de Lincy, dans son *Livre des proverbes françaıs*, (2) cite ces deux exemples :

Nul samedy sans soleil
(*Recueil de Gruther*)

Le soleil par excellence
Au samedi fait la révérence.

(*Calendrier des bons Laboureurs*, pour 1618).

En cherchant dans les *Etudes* de Quitard *sur les Proverbes français et le langage proverbial* si je n'y trouverais pas trace de celui-ci, (il ne figure pas davantage dans le *Dictionnaire des Proverbes français* de La Mésangère), j'y note par contre ces deux proverbes allemands, que je ne crois pas inutile de reproduire. Ils ont leur actualité :

O über die schlaue Sünde, die einen Engel vor jeden Teufel stelt. « Que le crime est rusé il place un ange devant chaque démon » (3).

Blutige hand nimmt kein Erbe, « la main sanglante ne touche point l'héritage » (4).

« On n'hérite pas de celui qu'on assassine », disons-nous. Pour une fois, la formule d'Outre Rhin me paraît préférable et il est un certain Kronprinz qui, à loisir, la pourrait peut être méditer.

PIERRE DUFAY.

(1) *Les sept discours touchant les Dames galantes*. Edition Bouchot ; Paris, Jouaust, 1882 ; 3 vol. in-16. Tome I, 1er discours, p. 20.

(2) Paris, Paulin, 1842 ; 2 vol. in-12, tome I, p. 82.

(3) Paris. Techener, 1860 ; in-8, p. 40.

(4) Quitard : *op. cit.* p. 79.

—

Etre né coiffé (T. G., 635 ; LXXVI ; LXXVII). — Peut-on, à propos de cette expression, citer la jolie épigramme du conventionnel Pons (de Verdun) que Rivarol appelait « la Providence des Almanachs » :

Ci-gît Rondon... Voici l'histoire de sa vie ;
Le bonhomme était né coiffé ;
A soixante ans il prit une femme jolie.
Et mourut comme il était né.

GÉO MAUR.

—

Mon homme ! Les Fous de Bagneux (LXXVII, 144). — « Les Fous... » — J'entendis il y a quelques années une locution analogue, en Seine-et-Oise : les jeunes gens de Villiers-le Bâcle appelaient leurs voisins « les *fous* de Châteaufort », et ces derniers ripostaient par « les *paysans* de Villiers-le-Bacle ».

Il est probable que ces échanges... péjoratifs naissent dans des rivalités et querelles de gamins grands ou petits ; un clan trouve l'autre soit trop remuant, agité, fou, soit trop lent, lourd, paysan ; et ils se le disent ; mais, en bloc, les deux coteries se valent.

SGLPN.

—

Etre chocolat (LXXVII, 242). — L'expression en question date d'une vingtaine d'années au plus, et provient sans doute de la notoriété acquise par Footit

et Chocolat, clowns de cirque inoubliables.

Le nègre Chocolat était immanquablement le dindon de toutes les farces que lui faisait son partenaire, et son ahurissement désespéré a fait rire de nombreuses générations.

Dr Vogt.

*
* *

Etre chocolat, expression d'argot signifiant être le dindon de la farce, être joué.

Quant à l'origine, je proposerais volontiers celle-ci : Les deux clowns qui ont fait nos délices d'enfants étaient Footit et Chocolat. Dans leurs démêlés bouffons, Chocolat était toujours la victime de Footit qui le bafouait à plaisir. Le pauvre Chocolat était toujours le dindon de la farce.

Edmond l'Hommedé.

—

La femme sans tête (LXXVII, 143). — Les lieuxdits désignés sous les dénominations de la femme morte, la femme enterrée, la tête de mort, etc. se trouvent au cadastre d'un bon nombre de communes. Ces appellations macabres rappelait,sans aucun doute, certaines exécutions de la justice seigneuriale d'autrefois. Il est fort probable que le lieudit dont il est ici question a une origine semblable.

Gelidus.

—

Le vin de quatre feuilles (LXXIV, LXXV, 538). — On lit dans le *Dictionnaire universel français et latin*, dit de Trévoux (nouvelle édition, t. IV, p. 125 et 126, Paris 1771), au mot *Feuille* : « On trouve dans quelques Coutumes le mot de *feuilles*, pour dire *années*, comme les poëtes prennent les étés, les automnes et les autres saisons, les moissons et autres choses semblables qui n'arrivent qu'une fois en une année, pour l'année même... On appelle du vin de deux feuilles, de trois feuilles, etc., du vin de deux ans, de trois ans, etc., parce que la vigne a changé deux fois, trois fois, etc., de feuilles, pendant ces deux, ces trois années ».

De même Littré, dans son *Dictionnaire de la langue française*, dit au mot *Feuille :* « Vin, bois de deux, de trois feuilles, vin, bois de deux, de trois années : ainsi dits parce qu'il faut une année pour le renouvellement des feuilles. »

Pour Savary des Bruslons (*Dictionnaire universel de commerce*, t. II, col 35, Paris, 1723), « les Vignerons, Cabaretiers et Marchands de vin, distinguent et marquent l'âge des vins par le mot de Feuille, chaque feuille désignant une année. Ainsi l'on dit : Du vin de deux, de trois et de quatre Feuilles, pour dire du vin de deux, de trois et de quatre années. »

P. Dorveaux.

—

Le Pain de pommes de terre (LXXV, 132, 542 ; LXXVI, 327, 423). — Il y a un an (*Intermédiaire* du 20-30 avril 1917), après avoir établi que Voltaire (lettres à Imbert du 21 janvier 1771 et à Parmentier du 1er avril 1775) avait donné à ses agriculteurs un pain de pommes de terre qu'il qualifiait de plus nourrissant et de plus savoureux que le pain de Gonesse, nous demandions s'il était possible de boulanger un pain de pommes de terre comestible et de digestion facile dans les conditions et avec les proportions indiquées par Voltaire.

M Geo de Rhé (n° du 20-30 juin 1917) rappela, à ce propos, une note des *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont, à la date du 7 novembre 1778, note dans laquelle il est question d'un dîner où M. d'Espagnac (le gouverneur des Invalides à cette époque) fit servir du pain de pommes de terre qui fut trouvé » aussi beau, aussi léger, aussi blanc, aussi excellent que le meilleur pain mollet. »

MM. Gustave Fustier, O. C. Reure, M. Marcel Baudouin ont pareillement donné, dans des numéros suivants de l'*Intermédiaire*, de fort bonnes références sur l'historique de ce pain de pommes de terre. Et, précisément, il nous revient qu'il y a quelque cinquante ans, autant qu'il m'en souvienne, un boulanger du faubourg Saint Germain préparait de ce pain, que sa clientèle trouvait délicieux.

Or, voici que, dans une circulaire toute récente, le ministre actuel du ravitaillement préconise, *pour épargner autant que possible la farine de froment*, l'addition d'une proportion de 25 o/o de pommes de terre, *tubercule abondant, alors qu'aujourd'hui le blé l'est si peu.*

Mais, encore une fois, pourquoi les boulangers se refusent-ils si obstinément à cette panification ? Est-ce par esprit de routine ou par difficulté de manipulation . Il faudrait pourtant résoudre ce problème une fois pour toutes : il en vaut la peine.

SIR GRAPH.

—

Le plus ancien sous-marin (LXXII ; LXXIII ; LXXIV ; LXXV ; LXXVI ; LXXVII, 230) — Parmi les nombreuses réponses provoquées par cette question, une seule a, sous la signature de M.H.C.M. (LXXII ; 326), fait allusion, mais sans pouvoir fournir de références, à un ancien article de l'*Illustration*, auquel il aurait été bon de se reporter

Cet article, consacré au « bateau sous-marin du docteur Payerne ». a paru en tête du numéro du samedi 25 juillet 1846. Il est d'autant plus interessant qu'il joint à sa description des chiffres et deux gravures.

Construit en tôle de 7 millimètres d'épaisseur, le bateau du docteur Payerne avait la configuration d'une ellipse assez rapprochée de la forme d'un œuf qui aurait pour diamètre 9 mètres de l'arrière à l'avant et 3 mètres 80 centimètres dans sa plus grande section transversale ; il cube 36 mètres et pèse 10.000 kilogrammes.

Un propulseur hélicoïdal et un gouvernail étaient placés à l'arrière du bateau, destiné, semble-t-il, bien plus à explorer le fond de l'eau qu'à marcher sous l'eau. Des pompes assuraient l'approvisionnement en air comprimé et le fonctionnement des « water-ballast », le nom était encore à trouver. Des aubes latérales jouaient le rôle de nageoires et aidaient à la plongée et au retour en surface.

Des expériences publiques, auxquelles assistèrent bon nombre de parisiens, eurent lieu en Seine, dans le courant de 1846, entre le Pont Royal et le pont de la Concorde.

Après avoir fait de l'appareil Payerne une étude sérieuse, concluait l'*Illustration*, nous avons acquis la conviction qu'il est appelé à rendre à la marine royale et au commerce les plus éminents services Nous faisons des vœux pour que le gouvernement lui accorde toute la protection qu'il mérite ; les compagnies d'assurances maritimes considéreront désormais le bateau sous-marin comme un complément indispensable de leur institution. Et M Payerne aura bien mérité de la science et de l'humanité.

Le but de l'invention a singulièrement dévié et le torpillage du *Lusitania* et tant d'autres ont infligé un cruel démenti à ces pronostics.

PIERRE DUFAY.

—

Le balai et le manche (LXXV ; LXXVI ; 228). — La question dévia en prenant de l'ampleur.

Est ce bien la ligne *Panthéon Courcelles* qui a possédé les derniers omnibus de modèle suranné ? M. le Bibliophile Comtois ne se rappelle-t il pas avoir vu, plus tard encore, la petite patache qui stationnait au coin des boulevards Henri IV et Bourdon, à l'entrée de la place, et qui portait cette alléchante intrigue : *Bastille. Porte d'Ivry. Service rabatteur ...*

Est-ce bien la ligne *Panthéon-Courcelles*, la dernière qui ait possédé des omnibus à chevaux ?. . Les détails fournis par M. le Bibliophile Comtois me reviennent parfaitement en mémoire ; la voiture prise d'assaut, notamment. Mais il me souvient d'avoir découpé dans le n° du *Matin* un article intitulé *Le dernier omnibus a vécu*, ou quelque chose d'approchant, orné d'un cliché représentant l'événement qui se passait devant St-Sulpice.

Et je crois bien qu'il s'agissait du dernier omnibus *St Sulpice la-Villette* entrant à jamais à son dépôt.

Je ne puis malheureusement pas consulter le dossier actuellement pour fixer ce petit point de notre histoire de Paris.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

* * *

Non, le dernier omnibus hippomobile ne fut pas l'inoubliable Panthéon Courcelles, mais bien celui de La Villette à la place Saint-Sulpice.

On lit dans la *Chronique de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, pour l'année 1893*, sous la signature de M. E. Mareuse :

« 11 janvier. — Suppression des derniers omnibus à traction animale (ligne L, de la Villette à la place Saint-Sulpice). Les

étudiants organisent une manifestation et accompagnent la dernière voiture avec des couronnes mortuaires ».

Les revuistes durent s'en souvenir, mais je dois avouer avoir songé à autre chose, depuis lors. COLLINE.

—

Majesté ou Sire (LXXV; LXXVII, 80). — J'ai également entendu dans mon enfance en Lorraine, raconter l'anecdote dont parle notre confrère Bibl. Mac; mais on la situait à Metz, lors d'une visite qu'y fit Louis-Philippe, dans les premières années de son règne.

Le général Campariol, vieux soldat de l'Empire, commandant la Garde Nationale de la Moselle, aurait, s'adressant au Roi, commencé ainsi son discours « Sire mon cœur pète de joie quand je vois votre Majesté ».

Le Maire d'une commune rurale fut à cette même réception, d'après les vieux Messins, l'auteur de la fameuse phrase : « Majesté votre Sire est bien bonne ». Le Roi aurait répondu : « Et bien, Monsieur, vous en aurez autant que vous voudrez ».

ACEITE.

—

Trouvailles et Curiosités

—

A propos d'une plaisanterie de Mérimée. — Un autographe de Mérimée, vendu recemment aux enchères de l'Hôtel Drouot, a mis en gaieté le petit monde des archéologues. C'était d'après le catalogue, le plan d'un dialogue entre Mérimée et le possesseur d'une médaille de Jules César, portant au revers la tête de Cléopâtre. Ce possesseur voulait montrer sa médaille à Napoléon III, qui s'occupait alors de sa fameuse histoire de Jules César; mais craignant qu'on ne lui volât l'objet, en attendant l'audience du souverain, à Compiègne, il s'avisa de l'avaler. Et Mérimée ajoute sérieusement « L'Empereur ne perd rien pour attendre. »

L'anecdote est-elle vraie? Seule, la chronique secrète de la numismatique sous le Second Empire pourrait nous l'apprendre. Mérimée était amateur de ces traits singuliers; il les recueillait soigneusement, quand ils venaient à sa portée, et les racontait ensuite avec une conviction affectée qui en augmentait la drôlerie, même aux dépens des convenances.

Je le soupçonnerais volontiers, dans la circonstance, d'avoir modernisé une aventure vieille de deux siècles et qu'il était trop bien informé pour ignorer. Elle est contée dans les voyages de Spon (Lyon, 1678, t. I, p. 15 et suivantes), et advint à Jean-Foy-Vaillant, un numismate célèbre en son temps, sous Louis XIV, qui enrichit grandement les collections royales et dont la vocation s'était manifestée par hasard, tandis qu'il exerçait la médecine à Beauvais, son pays natal, un jour qu'un fermier lui avait apporté un lot de médailles antiques, trouvé dans les champs, en labourant.

A la fin de 1674, Vaillant allait partir pour l'Italie, faire une récolte de monnaies destinées au cabinet du roi, et devait être accompagné dans cette mission par son contemporain Jacob Spon, un antiquaire non moins fameux de Lyon. Diverses causes retardèrent le départ de Spon, mais Vaillant s'embarqua à Marseille et était fait prisonnier peu après, par des corsaires barbaresques, en compagnie « d'une vingtaine de Français qui allaient à Rome voir l'ouverture du Jubilé ». C'était un désagrément qui arrivait parfois alors, quand on se rendait par mer, de Marseille à Livourne, visiter l'Italie.

Le capitaine des corsaires était d'Alger et c'est là qu'il conduisit ses prisonniers. Ce que fut la captivité, il serait trop long de le dire; toutefois, après quatre mois et demi, Vaillant obtint sa mise en liberté et repartit pour Marseille, emportant avec lui vingt médailles d'or antiques et deux cents médailles d'argent, qu'il possédait et que le dey d'Alger lui laissait. C'est alors que se produisit la mésaventure que nous voulons citer et que Vaillant lui-même conta plus tard à son ami Spon, qui l'a insérée dans ses propres voyages.

On naviguait normalement depuis deux jours, entre Alger et Marseille, quand on aperçut le vaisseau d'un corsaire de Salé, une ville du Maroc, sur le littoral de l'Atlantique, où les esclaves étaient tout particulièrement maltraités. — Il n'y avait aucune illusion à se faire : c'était l'éventualité d'une captivité nouvelle, plus dure que la première. A cette vue, le capitaine du bateau français mit le cap sur l'Espagne et Vaillant s'avisa « d'un dessein tout à fait extraordinaire, qui fut

d'avaler les vingt médailles d'or qu'il avait sur lui, pour se faire quelques ressources dans les nécessités qu'il prévoyait lui devoir arriver. Et dès que le corsaire fut proche, presque à la portée du canon, il ne manqua pas de l'exécuter », en absorbant les pièces.

A ce moment, une bourrasque opportune vint séparer le corsaire de la proie qu'il convoitait, et l'équipage français put enfin, sans trop de dommage, aborder en Provence, près des Saintes Maries, dans la Camargue, à l'embouchure du Rhône.

Vaillant était toujours nanti des médailles qu'il avait avalées et qui lui pesaient fort sur l'estomac. Il soumit son cas à deux médecins, rencontrés sur la route d'Avignon. Est-il besoin d'ajouter qu'ils ne s'entendirent pas ? « L'accident leur parut singulier et ils ne demeurèrent pas d'accord du remède, l'un proposant les purgatifs et l'autre les vomitifs ». Dans cette incertitude, Vaillant poursuivit son chemin jusqu'à Lyon, « où, dit Spon, il fit quelques-unes des médailles par dessous, de même qu'auparavant à Saint-Vallier, — actuellement chef-lieu de canton dans la Drôme, — après avoir mangé des épinards. »

A Lyon, ce furent d'autres incidents. D'abord, la difficulté de se faire reconnaître, sous la barbe et les habits d'un esclave, d'un numismate local, nommé Philippe Sylvestre Dufour, possesseur d'un riche médailler et qui publia lui même un Traité du café, du thé et du chocolat qui n'est pas oublié. Les relations renouées, Vaillant s'empresse de conter son aventure et décrit en homme du métier les *conditions* de son trésor. Dufour en est tout éberlué. Mais ici il convient de laisser la parole à Spon, qui s'exprime lui aussi en spécialiste.

Dufour demanda à Vaillant la qualité de ses médailles et si elles étaient du Haut-Empire, qui sont les plus pesantes. Celui-ci lui en fit voir l'échantillon et lui assura qu'elles étaient toutes des premiers empereurs romains.

« — Mais est-il possible, lui dit M. Dufour, qu'un homme d'esprit et un habile médecin comme vous ait osé charger son estomac d'un poids si considérable de cinq ou six onces — c'est-à dire d'une centaine de grammes environ — et d'une matière si solide ?

« — Vous parlez, lui repartit Vaillant, comme un homme qui est à son aise dans son cabinet et qui n'envisage que de cent lieues loin les malheurs de l'esclavage ! Si vous aviez été en ma place, vous auriez peut être avalé, non seulement les médailles, mais la barque même, s'il avait été possible, pour adoucir les amertumes de votre captivité ! »

M. Dufour, ajoute Spon, qui avait acheté en même temps cinq médailles que son ami lui avait montrées, fit aussi marché d'un Othon d'or et de quelques autres que M. Vaillant avait encore dans le corps : singulière emplette dont sans doute il ne s'était jamais présenté l'occasion auparavant. M. Vaillant s'y accorda, pour la rareté du fait, et ayant pris congé de M. Dufour, il se résolut de partir le lendemain par le coche ; mais par bonheur, nous apprend Spon, il acheva de rendre ses médailles avant que de s'embarquer et put remettre à l'acheteur celles que celui-ci avait choisies de confiance, sans les voir.

Après cette aventure extraordinaire, M. Dufour entra en possession de toutes ses monnaies. Si l'histoire contée par Mérimée est aussi vraie que celle-ci, elle ne manqua pas d'avoir le même dénouement et Napoléon III éprouva sans doute la même émotion que M. Dufour à contempler l'effigie de César, au retour d'un pareil voyage. Faut-il regretter qu'un écrivain tel que Mérimée, observateur délicat et fin courtisan, n'ait pas pris la peine de décrire le sentiment du nouveau César retrouvant l'ancien sous ses yeux par une voie aussi détournée ? Passons. Aussi bien, cet objet n'eût pas été le seul du même genre conservé dans les collections impériales. Mme Carette, lectrice de l'Impératrice, raconte dans ses souvenirs que celle-ci avait parmi ses joyaux un diamant qu'un voleur avait avalé, pour se l'approprier, et qu'on le retrouva seulement à l'autopsie. Quand elle en connut l'histoire, l'impératrice Eugénie ne voulut plus se parer du malencontreux diamant.

PAUL BONNEFON.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXVIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Mai 1918.

No 1481 No 1481

31bis.r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez SINGULA QUÆQUE LEGENDA *Il se faut entr'aider*

31bis.r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Jules Favre et l'espion Stieber. — Dans son livre intitulé : « *Mes aventures comme espion* », Sir Robert Baden-Powell raconte que lorsque Jules Favre se rendit à Versailles pour négocier, avec l'Etat-major allemand, la capitulation de Paris, on sut le faire monter dans une voiture dont le cocher était un espion allemand et le contraindre à loger dans une maison où la section d'espionnage avait son quartier-général. Stieber, qui était le chef de vingt mille espions politiques et militaires, remplit, en personne, auprès de Favre, les fonctions de valet de chambre, ayant été recommandé *comme un domestique digne d'une confiance illimitée*. Stieber put ainsi fournir à Bismark de précieux renseignements.

Que faut-il croire de cette histoire ?

NISIAR.

—

Le sexe des animaux représentant les constellations. — Au cours de mes longues recherches sur le *Culte stello solaire préhistorique*, j'ai relevé les faits suivants :

1o Tous les Animaux célestes, correspondant aux principales Constellations du Pôle, la *Grande* et la *Petite Ourse*, sont du sexe féminin (hippopotame, vache, jument, biche, louve, etc.).

2o Tous les Oiseaux, symbolisant les Equinoxes, ainsi que les Divinités qui en

dérivent, sont du sexe faible également (cygnes, colombes, etc).

3o Tous les Animaux du Zodiaque sont, au contraire, du sexe *masculin* (lion, taureau, etc.).

J'ai trouvé une cause à tout cela. Mais je voudrais savoir s'il y a des faits, historiquement connus, qui contredisent les règles ci-dessus.

MARCEL BAUDOUIN.

—

La noblesse westphalienne créée par le roi Jérôme. — Le roi Jérôme de Westphalie avait octroyé des titres allemands à un certain nombre de ministres et de hauts dignitaires de sa cour, français pour la plupart, dont voici les noms :

La Flèche, intendant de la liste civile, créé baron de Keudelstein ;

Le Camus, secrétaire d'état aux relations extérieures, fait comte de Fürstenstein ;

Du Chambon, trésorier général, qui devint baron de Retterode ;

Brugnières, qui reçut le titre de baron de Sorsum ;

Le général du Coudras, qui servait dans la garde et fut créé comte de Benterode ;

Malchus, un allemand, qui fut ministre des finances et comte de Marienrode;

Le général d'Albignac, ministre de la guerre, nommé comte de Reed ;

Le général de Salha, son successeur à la guerre, qui fut fait comte de Hohne ;

Enfin Meyronnet, le grand-maréchal du palais, qui devint comte de Wellingerode et mourut en 1812.

Jérôme, après la perte de son trône, licencia sa maison en 1814.

J'ai eu la curiosité de rechercher ce qu'étaient devenus, après la chute de leur maître, tous ces seigneurs de fraîche création. Mais, sauf pour Brugnieres, qui acheta une terre près de Blois, épousa la fille d'un préfet de l'Empire et devint secrétaire d'ambassade à Londres en 1819, je n'ai rien pu découvrir sur le compte de ces personnages qui paraissent avoir complétement sombré dans la tourmente qui emporta avec Napoléon, l'éphémère royaume de son frère. Peut-être des confrères bien renseignés seraient-ils en mesure de nous édifier sur leur sort et, notamment, de nous faire savoir si, à l'instar des anoblis de Napoléon, ces fonctionnaires westphaliens ont pu conserver, sous le nouvel état de choses, les titres germaniques dont ils avaient été affublés.

Un Bibliophile Comtois.

—

Le Point Central — J'ai eu entre les mains récemment une pièce manuscrite de l'époque révolutionnaire 1794, si mes souvenirs sont précis, qui était marquée d'un cachet en creux, ovale, portant l'inscription : Le Point Central. On y voyait un point, duquel partaient des rayons nombreux.

La Société qui avait cet emblème siégeait au Palais du Louvre.

Dans les livres usuels que j'ai consultés je n'ai pas trouvé trace de cette Société du Point Central qui, dans la pièce que j'ai vue, donne un certificat d'aptitude professionnelle.

L. Tesson.

—

Bernique. — Deux frères, au XIVe siècle, portaient ces surnoms : l'un Boisseau, l'autre Bernique. Je vois qu'un Berniquet est un coffre à mettre le son. Faut-il penser que Boisseau, qui était l'aîné, possédait la grasse part des biens, le Blé ; et que son cadet, doté du résidu décevant, n'ait été considéré qu'en propriétaire du son ?

Soulgé.

—

Bertrand Gaillard d'Estallonde. — Où trouver une indication sur le lieu et la date précise du décès de Jacques Marie-Bertrand Gaillard d'Estallonde, né à Abbeville le 28 octobre 1743 ?

Varta.

Mort de Mme Grévy. — Un intermédiairiste pourrait-il m'indiquer la date exacte de la mort de Mme Jules Grévy, veuve de l'ancien président de la République ?

M. P.

—

Pavet de Courteilles.(Famille).— Je désirerais beaucoup apprendre par qui cette famille mancelle est actuellement représentée. S'il n'existait plus de membre de ce nom, pourrait on savoir quelle descendance féminine a conservé les papiers et les tableaux de la famille ?

Louis Calendini.

—

Le Médecin Pugnet à l'Institut d'Egypte. — Pendant la campagne d'Egypte, le général en chef eut à l'Institut une assez vive discussion avec le médecin chef de l'armée, le baron Desgenettes, qui soutenait avec courage son opinion sur *les causes de la Peste.*

Impatienté, Bonaparte s'écrie : « Vous voilà tous jetés dans un même moule : médecins, chirurgiens, pharmaciens vous laisseriez périr une armée plutôt que d'abandonner un principe de l'Ecole. »

Mais un jeune et bouillant médecin aide-major, du nom de Pugnet, écrivit au général : « Vous êtes un conquérant qui sacrifie tout à ses propres intérêts, qu'il qualifie du nom de gloire. Restez conquérant, poursuivez votre carrière de destruction ; mais *respectez ces hommes qui, sans autre ambition que le bien de l'humanité, passent leur vie à réparer les maux que vous causez* »

Bonaparte, amusé par cet accent de conviction, ordonna à Desgenettes de lui amener Puget à dîner. Et lui pinçant familièrement l'oreille, il lui dit : « Monsieur Pugnet, vous êtes du midi ; vous avez une mauvaise tête, mais un excellent cœur. Vous ayant vu à l'œuvre sur le champ de bataille, je pardonne à votre fougue. »

Un intermédiairiste pourrait-il me donner quelques renseignements biographiques sur ce médecin Pugnet, qui alla à la Martinique comme médecin en chef, pour y étudier la *fièvre jaune ?*

Dr Bonnette.

M. de Vernègue. — Pourrait-on connaître à quelle date et en quel lieu mourut M. de Vernègue, agent royaliste pendant le premier Empire ?

A. L. S.

—

Gravures à identifier (XVIIIe siècle). — La première représente un repas champêtre auquel prennent part deux jeunes seigneurs et des paysans ; la seconde une gentille paysanne qu'un jeune gentilhomme courtise.

La légende de la première est ainsi conçue :

O, le bon temps que la moisson
On est ensemble sans façon.

Celle de la seconde :

Ne m'enviez pas la douceur
De passer en ces lieux mes jours avec ma mère.

Ces gravures, évidemment extraites d'un ouvrage quelconque, ne sont pas signées.

Je voudrais savoir le titre de l'ouvrage et le nom du graveur.

CHAMPVOLANT.

—

Vers à identifier : « Fit scelus indulgens... »

Fit scelus indulgens per nubila sæcula virtus.

« La vertu indulgente (la faiblesse) devient un crime pendant les temps troublés ».

E. Fournier n'a pas hésité à l'attribuer — mais sans en donner la référence, naturellement — à Silius Italicus. Malheureusement le vers n'est pas plus de Silius Italicus qu'il n'est de Lucain, de Lucrèce, de Manilius, ou de Stace : il ne peut se lire nulle part dans les *Puniques*.

Quelque confrère obligeant pourrait-il m'en indiquer l'auteur, et me dire exactement où il se trouve ?

Dr J. C.

—

J'aime de... — Je désire soumettre à mes confrères grammairiens de l'*Intermédiaire* une petite question grammaticale. C'est à propos du verbe *aimer* suivi d'un infinitif que l'on fait précéder de la préposition *de*... Par exemple, je rencontre fréquemment — dans des écrivains dont il est inutile de citer le nom, et qui cependant sont des meilleurs, la forme suivante : — *J'aime de voir*. *J'aime d'entendre* par extension la même préposition *de* se place sous leur plume dans des phrases ainsi faites : *Je désire de vous convaincre* — *Je prétends de vous amener*... — N'y a-t-il pas là un abus de la préposition *de* qui alourdit la phrase et ne serait-il pas plus simple et plus correct de la supprimer ?

VARIUS.

—

L'anémone du Campo Santo à Pise. — Je lis ceci dans « La Renaissance » par Walter Pater, traduction française :

« Quand la terre sainte amenée de Jérusalem fut mêlée dans le Campo Santo de Pise à l'argile vulgaire, il s'en éleva une fleur nouvelle, différant de toutes les fleurs connues, une anémone aux cercles de couleurs mêlées qu'on peut trouver encore, si on la cherche assez longtemps, parmi les longues herbes de la Maremme ».

Ainsi le germe d'une fleur orientale jusque alors inconnue en occident aurait été apporté avec la terre que les navires pisans étaient allés chercher en Judée pour former le sol du préau béni ; je serais curieux d'avoir là-dessus quelques clartés venant d'un botaniste collaborateur et ami, comme il s'en trouve certainement à l'*Intermédiaire*.

H. C. M.

—

Pudibonderie ou pudibondage ? — On emploie l'un ou l'autre terme. Larousse que cite Albéric Second est pour *pudibonderie*. Littré, qui cite Charles de Bernard, est pour *pudibondage*.

Auquel des deux mots faut-il donner la préférence ?

V.

—

Armorial des Villes de France. — Il y a une quinzaine d'années cet ouvrage était annoncé comme projeté. Il en fut question soit dans l' « Annuaire du Conseil Héraldique », soit dans des bulletins héraldiques. A-t-il paru ?

SAINT-SAUD.

Réponses

L'obélisque de la bataille d'Arques (LXXVI ; LXXVII, 243). — La pâture au milieu de laquelle se trouve la pyramide commémorative de la bataille d'Arques a été vendue trois fois depuis la date de l'érection.

Dans le premier acte de vente (en 1837) on lit :

« Demeurent exceptés de la présente vente, la colonne, le terrain sur lequel elle est construite, ainsi que le terrain qui l'entoure et les sapins qui y sont plantés, le tout de la contenance de quatre ares vingt neuf centiares (dix perches) ou environ »

Lorsque mon père en fit l'acquisition en 1877, il fit quelques recherches pour savoir à qui appartenaient ces 4 ares, mais elles n'aboutirent pas.

Quant aux sapins désignés en 1837 ils ont disparu depuis longtemps et je ne me souviens pas de les avoir jamais vus.

EDOUARD LE CORBEILLER.

—

Henri III et Mlle d'Espinay (LXXVII, 282). — Henri III ne put épouser d'aucune façon Louise de Lorraine, Comtesse de Vaudemont, car celle-ci née à Nomény (Meurthe) le 30 avril 1553 mourut 12 ans après Henri III, au château de Moulins, le 29 janvier 1601. Elle avait épousé Henri III à l'âge de 22 ans (15 février 1575) Ce prince né en 1551 avait alors 24 ans. Il n'est pas vraisemblable qu'il se soit marié morganatiquement avant son mariage royal.

GUSTAVE BORD.

—

La mort du comte de Vermandois (LXXVII, 233). — Cette histoire d'un échange de voies de fait qui aurait eu lieu entre le grand Dauphin et le comte de Vermandois est une légende qui a été lancée pour la première fois dans un livre anonyme à clef intitulé *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*, (Amsterdam, aux dépens de la compagnie, 1745, petit in-8°), et réimprimé plusieurs fois tant au XVIIIe siècle que de nos jours. Cet ouvrage, qui a la prétention de représenter, sous des noms « persifiés », l'histoire de France à la fin du règne de Louis XIV, sous la Régence, et sous Louis XV, a été successivement attribué au chevalier de Rességuier, à La Beaumelle, à Mme de Vieux Maisons, à Voltaire lui-même ; on est maintenant à peu près d'accord pour considérer comme l'auteur de ce libelle un sieur Antoine Pecquet, premier commis des affaires étrangères, qui a d'ailleurs été mis à la Bastille sous l'inculpation de l'avoir écrit.

La clef des personnages se trouve au commencement du volume et a été intégralement reproduite dans l'ouvrage de Drujon sur les *Livres à clef*.

L'auteur raconte à un certain endroit que *Giafer* (le comte de Vermandois), fils naturel du roi de Perse *Cha Abas* (Louis XIV) et d'une belle *Indienne* (Mlle de Lavallière), ayant un jour donné un soufflet au prince héritier *Séphir Mirza* (le grand Dauphin), aurait été condamné à mort et allait être exécuté, quand le souverain, cédant aux instances de son entourage, aurait expédié le coupable dans le pays de *Feldran* (Flandre) où combattaient alors ses armées, avec l'ordre secret de faire courir le bruit de sa mort. Après un simulacre de funérailles, Giafer aurait été clandestinement transporté dans une prison, puis dans une autre, et aurait vécu en captivité jusqu'à sa mort, la figure couverte d'un masque.

C'est le premier ouvrage où l'on ait parlé du *Masque de fer*. Voltaire, qui s'est défendu ailleurs d'être l'auteur du pamphlet en question, a fait justice de la légende qui nous occupe dans son *Dictionnaire philosophique*, à l'article *Ana, anecdotes*. Voici ce qu'il écrit au sujet du célèbre prisonnier :

... Les autres ont rêvé le comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV, mort publiquement de la petite vérole en 1683 à l'armée, et enterré dans la ville d'Arras.

Puis il ajoute en note :

Dans la première édition de cet ouvrage, on a dit que le duc (*sic*) de Vermandois fut enterré dans la ville d'Aire.

Mais que ce soit dans Arras ou dans Aire, il est toujours constant qu'il mourut de la petite vérole, et qu'on lui fit des obsèques magnifiques. Il faut être fou pour imaginer qu'on enterra une bûche à sa place, que Louis XIV fit faire un service solennel à cette bûche et que, pour achever la convalescence de son propre fils, il l'envoya

prendre l'air à la Bastille pour le reste de sa vie, avec un masque de fer sur le visage.

D'autre part, dans *Les Bâtards de la Maison de France*, du marquis de Belleval, se trouve la notice suivante :

Louis de Bourbon, comte de Vermandois, amiral de France, né au vieux château de Saint-Germain, le 2 octobre 1667 ; légitimé de France, le 20 février 1669 ; mort d'une fièvre maligne à Courtrai, pendant sa première campagne, le 18 novembre 1683, inhumé le 26 dans le chœur de la cathédrale d'Arras. Courtrai, ville et citadelle, venaient d'être prises par le maréchal d'Humières, les 4 et 6 novembre précédents. La Grande Mademoiselle, dans ses Mémoires, dit qu'il mourut d'un excès d'eau-de-vie. Sans alliance.

Il est donc plus que probable que le fils du grand Roi et de la touchante La Vallière a simplement succombé aux suites d'une maladie infectieuse, et que tout le reste n'est que légende.

Voir au surplus, sur cette question, l'article *Vermandois* dans la *Biographie Universelle* de Michaud, et la réfutation donnée par Sainte-Foix dans le dernier volume de ses *Essais historiques sur Paris*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

L'accent allemand de Napoléon III (LXII à LXVI ; LXXIV à LXXVI). — L'autre jour, parcourant — pour un motif bien autre que Napoléon III, — une collection de la *Gazette de Francfort*, j'ai trouvé, un feuilleton intitulé : *Die Allgemeine Zeitung* (n° 90, *Morgenblatt* du 30 mars 1908), la curieuse indication que, de 1835 à 1838, le futur Empereur des Français avait, d'Arenenberg, écrit plusieurs articles allemands dans le grand organe de Cotta, la *Gazette d'Augsbourg* — qui a disparu, on le sait, dans l'hiver de 1908. Ne serait-il pas intéressant de rechercher — dans l'exemplaire de notre *Bibliothèque Nationale* ces publications du Prince ? Celui-ci ne fut, d'ailleurs, pas le seul illustre collaborateur français de cette feuille mondiale. Chateaubriand, Thiers, Renan, Jules Simon et Laboulaye y ont aussi collaboré. Et d'autres encore, sans doute.

CAMILLE PITOLLET.

—

Combat de la Bourgonce en 1870 (LXXVII, 282). — C'est le général Dupré qui commandait à la Bourgonce ; il amena lui-même les bataillons du 32e de marche pour appuyer les mobiles des Deux-Sèvres, les francs-tireurs de Neuilly et de Lamarche qui avaient dû évacuer Saint-Remy (au nord de la Bourgonce). La plupart des officiers du 32e, dont le lieutenant colonel Hocedé et le commandant Witte étaient blessés dans cette contre-attaque.

Si le général Dupré ne figure pas dans le tableau du musée d'Epinal, peut-être faut-il l'attribuer à ce qu'il ne marchait pas avec le 32e de marche et se tenait avec les mobiles qu'il ramenait au feu.

Les détails sur ce combat de la Bourgonce, qui se termina vers Nompatelize, sont assez incohérents ; cela tient au désordre qui se mit dans les troupes hâtivement organisées, que tous les efforts de Dupré — colonel de gendarmerie promu général — ne purent arrêter. Le général fut lui-même blessé à la fin de la journée.

Celle ci se termina mieux qu'on ne pouvait le supposer, grâce à l'attitude du corps franc des Vosges, groupement de compagnies de francs-tireurs confiées à l'énergique capitaine Bourras. Ces volontaires, à la grande joie de leur chef, soutinrent la retraite et, le lendemain, malgré la supériorité de l'ennemi, ralentirent jusqu'à la rivière de Vologne la poursuite de celui-ci, par les rencontres de Brouvelieures et de Bruyères.

J'ai appartenu comme sous-officier à une compagnie — les éclaireurs de la division Cremer — qui fut rattachée au corps franc des Vosges de Bourras, devenu colonel, après la retraite de l'Armée de l'Est, et ai recueilli quelques détails chez mes camarades. Plus tard j'ai eu en main et publié le rapport de Bourras sur ses opérations. Rien dans ces divers récits ne permet de répondre à la question de M. G. A.

Les détails les plus complets sur ce combat du 6 octobre sont ceux donnés dans la *Première campagne de l'Est* par le capitaine breveté J. B. Dumas, en 1891. Le capitaine Dumas est aujourd'hui général commandant la région du Nord, après avoir brillamment dirigé le 17e corps, de 1914 à 1917.

ARDOUIN-DUMAZET.

—

Aérostats postaux en 1870 (LXXVII, 186, 328, 347). — Voilà ce que dit Pierre Lehautcourt, à ce sujet, dans so

Histoire de la Guerre de 1870-71, Tome VII, p. 304.

Depuis le 14 septembre, nous utilisions de petits ballons non montés pour correspondre avec le reste de la France (Voir l'ordre pour le départ du premier ballon, dans l'ouvrage du lieutenant-colonel de Montluisant, p. 170.) Malgré les demandes instantes, il n'a pas été possible d'amener Bazaine à employer la correspondance par aérostiers

Coffinières avait écrit à la Délégation de Tours une longue lettre rendant compte de la situation de la ville et de l'état des esprits. Il s'y plaignait amèrement du maréchal et confia ses doléances à un de ces ballons, qui, par malheur, tomba entre les mains de l'ennemi. L'Etat major allemand se fit alors un malin plaisir de renvoyer à Bazaine, la lettre de Coffinières, ainsi qu'une correspondance d'un journaliste anglais, donnant sur l'armée et la ville les plus sombres renseignements.

(Voir général Fay, *Journal d'un officier de l'armée du Rhin*, p. 154. — *Trois trois mois à l'armée de Metz* par un officier du génie, p. 201. — Dick de Lonlay —, T. VI, p 78, 99, 201 et suivantes).

En note, Pierre Lehaucourt, ajoute :

C'est un pharmacien militaire, M. Jeannel, qui eut le premier cette idée Ne rencontrant qu'indifférence, qu'inertie ou même défiance, il agit seul, s'installa dans une salle d'hôpital, se fit aider par des convalescents et envoya deux ou trois ballons à ses frais, partant chacun avec 4.000 ou 5.000 lettres. On s'émut et on confia ce service au commandant de la place.

Le Dr Julien François Jeannel était un homme de haute valeur, comme l'indique notre collègue. Né à Paris, en 1814, il était entré dans le service de pharmacie d'armée, en 1832, et prit le grade de docteur, en 1838. Il passa major, en 1842 et pharmacien principal de 1re classe, en 1858 Tout en appartenant au service de l'armée, il fut chargé de professer la thérapeutique et la matière médicale, à la Faculté de médecine de Bordeaux. Il fut aussi inspecteur général au Service de Santé. Quand en 1873, il fut mis au cadre de réserve, il accepta une chaire de l'Université catholique de Lille Le Dr Jeannel s'était occupé dans ses publications de nombreuses questions d'hygiène publique. Il avait écrit deux ouvrages importants sur la prostitution ancienne et moderne, des *Lettres sur l'homéopathie*, des ouvrages sur *l'Intendance, la médecine et la pharmacie militaire*, un *Formulaire officinal et magistral international*, paru en 1870. Vers la fin de sa carrière, le Dr Julien Jeannel se retira à Villefranche.

Il eut deux fils, Charles Jeannel, né à Bordeaux en 1848, et qui, vers 1900, était lieutenant-colonel d'artillerie et le Dr Maurice Jeannel, né également à Bordeaux, en 1850, qui fut médecin militaire et appartenant comme professeur à la Faculté de médecine de Toulouse, où il s'est occupé principalement de la chirurgie de l'estomac. Le Dr René Jeannel, né à Paris en 1879, qui s'est spécialement occupé d'histoire naturelle et des coléoptères, doit appartenir à cette famille de l'inventeur des petits ballons du siège de Metz, qui rendirent tant de service aux familles, en leur donnant des nouvelles de leurs enfants.

GEORGES DUBOSC.

—

Société des Bénédictins anglais de Saint-Edmond (LXXVI ; LXXVII, 17, 245, 292). — Notre regretté confrère Nauticus, à l'occasion de la maison de la Scala Cantorum provenant des Bénédictins anglais, donne une courte notice sur le couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques ; il indique notamment la fontaine alimentée par l'eau de Rungis qui y arrivait, dit-il, par un aqueduc construit de 1613 à 1624 sur les plans de Jacques Debrosse. Je sais, en effet, que la construction de cet acqueduc est attribuée généralement à Debrosse, mais je n'ai pas encore pu trouver de précisions à cet égard.

Les dossiers des Bâtiments du Roi, aux Archives nationales, ne citent jamais le nom de Debrosse lorsqu'il est question du marché de construction et des procès-verbaux de réception des ouvrages concernant le Pont aqueduc d'Arcueil. Des malfaçons d'origine y furent constatées, peu après son achèvement et ensuite, lors des grandes réparations exécutées pendant la Révolution, et il semble peu probable qu'un architecte de la haute probité artistique de Debrosse se serait prêté à ces vices de construction.

LOUIS TESSON.

L'inscription du monument de Michel Servet à Paris (LXXVII, 3, 144, 151, 202, 247). — Il me paraît qu'une juste reconnaissance est due aux inconnus, — du moins jusqu'à présent — qui s'opposèrent à ce que l'inscription, contraire à la vérité historique : *A Michel Servet brûlé vif par ordre de Calvin*, fut gravée sur le monument élevé à la mémoire du martyr.

Il ne s'agit pas d'innocenter le Réformateur, loin de là. Il n'est pas de plus sombre tache dans son histoire et comme le disait mon père : les protestants ont éteint le bûcher de Servet avec leurs larmes. Mais, avant tout, est-il nécessaire de ne pas avancer comme vrai un fait que réfute la documentation historique. On ne saurait oublier que Matthieu Ozy, pénitencier du Saint-Siège et inquisiteur général du Royaume de France, de concert avec le Cardinal de Tournon avait dénoncé Michel Servet qui fut condamné par le tribunal de Vienne : « à estre bruslé tout vifz à petit feu tellement que son corps soit mys en cendre » (17 juin 1553).

Si Servet ne s'était pas enfui, son bûcher se serait dressé non à Genève mais à Vienne. Du reste, la sentence fut exécutée par contumace et Servet fut brûlé en effigie avec cinq ballots de ses livres qu'on avait saisis à Lyon. Il vint, pour son malheur, à Genève, fut reconnu et arrêté. Mais ce serait une erreur de croire qu'il fut au pouvoir de Calvin de donner des ordres dans un procès instruit suivant les règles judiciaires du temps ; d'autant plus que les adversaires de Calvin étaient alors les maîtres de la ville.

On ne saurait trop dans l'appréciation des événements des siècles passés, ne jamais céder à la trop grande facilité de les juger en s'inspirant de nos conceptions modernes du droit et de la justice. C'est ainsi que l'on doit constater que les magistrats de Genève demandèrent à ceux de Vienne « de nous communiquer doble des indices, informations et exploicts que vous avez pour nous aider à suyvre à la vuydange de ce procès tout ainsi que vouldriez que fassions pour vous en tel cas, ce que voudrions bien faire, voire plus grand ».

Les magistrats de Vienne, par contre, demandèrent à Genève : « Notre prisonnier, votre bon plaisir soit de nous le rendre pour exequuter la dite sentence de sorte qu'il ne sera besoing de chercher aultres charges contre luy, accorder ce que une justice doit à une aultre ». Comme l'a écrit Mignet : « La persécution était alors la jurisprudence universelle et sans s'apercevoir de la contradiction, celui qui aurait été martyr dans un lieu se faisait bourreau dans un autre ».

Calvin fut un témoin à charge, accusateur haineux et passionné, mais sur la réquisition du procureur général, Servet fut condamné. Donc brûlé vif par ordre de Calvin est une fausseté historique, *cuique suum*.

Mais si l'erreur grandit c'est dans la prétention de graver sur le marbre un extrait d'une lettre de Voltaire où il est dit : que Servet fit prier maître Jehan Calvin ou Chauvin de demander au moins des fagots secs... Une minute de réflexion aurait dû suffire pour comprendre que Voltaire, à son ordinaire, ne pouvait laisser échapper un trait qu'il estimait aussi mordant que plaisant. — Il ne faut y vouloir rien savoir des circonstances de ce drame pour attacher la moindre valeur historique à une telle inscription qui heureusement n'a pas été acceptée.

Calvin, dans une lettre, qui certes ne fut pas écrite dans l'interêt de se disculper d'une accusation voltairienne, écrivait à Farel, le 26 octobre 1553 : *Crass ad supplicium ducetur. Genus mortis conati sumus mutare sed frustra.* Il estimait que Servet méritait la mort, mais « *pœnæ vero atrocitatem remitti cupio.* » Le Réformateur était donc nettement opposé à la barbarie du supplice. Je ne peux m'empêcher de marquer la surprise que j'ai éprouvée en apprenant de M. J. de Woimbey que « l'impossibilité d'avoir communication du procès de Servet, se rencontre encore aujourd'hui ». Mais alors la troisième inscription qui relate un passage d'une lettre de Servet à la seigneurie de Genève, lettre devant de droit appartenir au dossier de ce procès dont les actes ne peuvent être communiqués, serait donc fausse ? Cruelle énigme, mais en apparence seulement. — Il aurait fallu du moins, compléter l'inscription en rappelant que satisfaction fut donnée à Serve

le jour même où il fit entendre sa douloureuse plainte.

M de Woimbey ne me semble donc pas autorisé à dire que « les autorités genevoises se sont toujours appliquées à soustraire avec un soin jaloux les documents concernant cette affaire à l'investigation des profanes » puisqu'un extrait d'une pièce appartenant au dossier du procès devait être gravé sur le monument.

L'autorité de la Bibliographie Michaud, celle d'Oudin, celle de M Dide qui, de très longue date, soit dit en passant, avait abandonné complètement le pastorat, ne sont pas décisives dans la question. Il est préférable de s'appuyer sur les faits. Les autorités genevoises ont si peu fermé leurs archives, que les savants éditeurs des *Opera Calvinii* ont publié tous les actes du procès de Servet dans le tome huitième de cette grande œuvre. M. Rillet, dans sa relation du procès de Servet (1844) s'est servi de ces mêmes documents.

A dire vrai les inscriptions devaient montrer que le monument était élevé moins pour glorifier Servet que pour condamner Calvin. L'année même du martyre de Servet, l'official de l'archevêque de Lyon livrait au bras séculier cinq jeunes étudiants dont le seul crime était l'hérésie et qui, comme Servet furent condamnés à être brûlés vifs et exécutés, le 16 mai 1553. Si un monument était élevé à la memoire de ces martyrs, serait il admissible que l'inscription portât : brûlés vifs par ordre de l'official de l'archevêque de Lyon ?

Les polémiques lapidaires ne sont pas de notre temps, on reconnaitra que celle des journaux sont suffisantes.

FRANK PUAUX.

—

L'obélisque de Louqsor est-il un symbole maçonnique ? (LXXVII, 234). — Quoique je ne sois pas dans les confrères interrogés par le Bibliophile Comtois, je transcris ci-dessous les lignes puisées dans l'intéressant ouvrage (1) que je possède, dont l'auteur, M A Lebas était l'ingénieur qui exécuta l'abattage, le transport et l'érection de l'obélisque de Luxor.

Dans son mémoire publié en 1590, l'architecte Fontana expose les motifs qui déterminèrent le pape à faire transporter l'obélisque du Vatican sur une des places de Rome. Sixte-Quint, dit-il, le meilleur et le plus sage des princes, était à peine intronisé qu'il résolut de détruire, d'effacer jusqu'aux traces de l'idolâtrie, de purifier les obélisques, les colosses et tous les monuments superbes élevés par les païens en l'honneur de leurs dieux Animé d'un zèle ardent pour la sainte religion, notre saint père résolut de commencer cette entreprise pieuse sur le monolithe de Saint Pierre. Il voulut purger cette aiguille consacrée à la superstition payenne de cette tache d'infamie, en la faisant servir de support à la sainte croix, simulacre abhorré des gentils, comme l'instrument du plus honteux supplice, et devenu par la mort du Christ le signe triomphant des rois et des empereurs. Il voulut enfin transformer la colonne de Sésostris en un monument chrétien, en faire un des trophées de Jésus-Christ.

On ne trouve dans cet exposé aucune pensée profane La translation du monument n'est motivée que sur des idées religieuses. Pas un mot qui ait trait à l'art, à la science, à la convenance de placer l'obélisque devant tel ou tel édifice. De nos jours, on a discuté sur le lieu où il convenait d'ériger l'obélisque de Luxor à Paris ; mais les points sur lesquels a roulé la discussion sont complètement étrangers à ceux qui ont fait l'objet de la relation precitée. Ce rapprochement m'a paru assez curieux.

Malgré la réserve que l'on y constate, le dernier paragraphe de cet extrait pourrait peut être aider à trouver la réponse desirée.

Antérieurement au passage précité, M. Lebas avait écrit, p. 148 :

Le centre de la place de la Concorde, successivement occupé par divers monuments, avait été, sous la Restauration, affecté à l'*apothéose de Louis XVI*. Après la révolution de 1830, on eut l'idée d'y substituer « un des trophées de Sésostris, qui s'acheminait vers la capitale à travers le vaste Océan. »

G... A.

—

Aubert, joaillier de la Couronne. — Il acquit en 1776 un domaine à Nogent-Villiers (Oise), que ses héritiers revendirent en 1787. Ce renseignement a été donné dans les comptes-rendus et mé-

(1) L'*Obélisque de Luxor* Histoire de la translation à Paris par M A. Lebas, ingénieur de la Marine, conservateur du Musée naval. Paris Cariflan Goury et V. Dalmont. Edit. 1839.

moires du *Comité archéologique de Senlis* (1911) ; mais comme il ne m'est pas possible, dans la ville que j'habite, d'avoir communication de ce recueil, je prie nos collaborateurs Senlisiens de vouloir bien compléter, si possible, la note ci-dessus par l'indication du vendeur en 1776, de l'acquéreur en 1787, etc. Le moindre détail sur la biographie d'Aubert sera reçu avec reconnaissance.

ADRIEN MARCEL.

—

Le peintre Aved (LXXVI ; LXXVII, 252). — Je lis dans la communication sur Aved signée Georges Dubosc : « Aved, « lui, avait signé de très beaux portraits « que nous rappellerons en passant... » Suit une énumération où figure « le beau « portrait de J. P. Rameau pinçant les « cordes d'un violon (1738), du Musée de « Dijon, qu'on a revu à l'Exposition « universelle de 1900 ».

Or cette manière de parler pourrait faire croire que le Rameau de Dijon est signé, ce qui n'est pas. Le collaborateur Dubosc donne la date de 1738 ; serait ce celle du Salon où est exposé le tableau ?

Si oui, la question de l'attribution nouvelle donnée au Rameau aurait fait un grand pas, aussi je prie M. Georges Dubosc de vouloir bien nous renseigner sur ce point.

Le Rameau est traditionnellement donné à Chardin, et il ne s'agit pas d'une de ces attributions plus ou moins hasardeuses nées du besoin, un peu provincial, d'inscrire de beaux noms sur un cadre et dans un catalogue ; le tableau a été envoyé par le Gouvernement en 1812 avec la mention formelle du nom de Chardin. D'ou provenait-il? Nous l'ignorons, mais on peut penser qu'il avait fait partie des inépuisables collections royales ; quoiqu'il en soit, le certificat d'origine a sa valeur documentaire. Et si Aved a pu peindre un tel morceau de pleine pâte, faire vibrer comme note dominante de l'harmonie générale l'écarlate de l'habit, modeler d'un pinceau si puissant les chairs vieillies mais saines du visage, les mains maigres et nerveuses, animer d'une telle vie les yeux et les lèvres, enfin asseoir si bien son modèle dans l'attitude aisée d'un homme qui ne pose pas et qui ne se sait même pas regardé, ce jour-là, il a égalé le maitre des maîtres de la vérité intime et personnelle en son temps ; j'ai nommé Chardin.

J'avoue ignorer tout d'Aved, j'entends de ses œuvres, sa biographie m'étant connue, et tiens volontiers sa réputation pour inferieure à son mérite. Il ne me souvient pas du marquis de Mirabeau qui est sa carte de visite au Louvre, ni bien entendu, des deux portraits, dont celui de J.-B. Rousseau, perdus dans l'immensité de Versailles ; je sais enfin, sans plus, que l'Ecole des Beaux Arts de Paris conserve ceux des peintres Cazes et de Troy, qui sont les morceaux de réception de l'artiste à l'Académie en 1734. Mais tout disposé que je sois à faire bon crédit à Jacques-André Joseph Aved, on me semble aller loin en ôtant délibérément à Chardin, pour le lui attribuer, une œuvre aussi savoureuse et puissante que le Rameau.

H. C. M.

—

Descendance du général Bertrand (LXXVII, 235). — La Bibliothèque municipale de Châteauroux est bien placée pour répondre à la question du Correspondant de l'*Intermédiaire* (p. 235, nº 1478, du 20-30 mars de l'année courante.

Le général Bertrand a eu un grand nombre d'enfants, morts en bas âge, sauf cinq, dont voici les noms :

1° — Napoléon Bertrand, officier de cavalerie, mort célibataire ;

2° — Henri Bertrand, général sous le second empire, marié, mort sans enfant. Il avait adopté la petite fille du général Junot, duc d'Abrantès, mariée au comte de la Ferrière ;

3° — Alphonse Bertrand, officier de cavalerie, décédé célibataire ;

4° — Hortense Bertrand qui a épousé M. Amédée Thayer ; sénateur durant le 2e empire. Ils ont eu deux enfants morts très jeunes. Mme Thayer a laissé la plus grande partie de sa fortune à M. de Gontaud-Biron. Sa propriété à Touvent, qui avait été donnée à l'Archevêché de Bourges, a fait retour à l'Etat. Elle a légué une partie de ses souvenirs de Napoléon Ier au prince Victor Napoléon ;

5° — Arthur Bertrand, mort célibataire.

Le grand Maréchal du Palais n'a pas eu

de fille, Catherine-Marie, mariée au gouverneur de Nice.

Ces renseignements, je l'espère, pourront satisfaire l'auteur de la question.

LAURENT

*
* *

Le général Bertrand, originaire de Châteauroux, appartenait à une vieille famille anoblie à la fin du XVIIIe siècle. les Bertrand de Greuille et les Bertrand de Boislarge, dont plusieurs furent inspecteurs des forêts. Le général Henri-Gratian Bertrand, né à Châteauroux, en 1773, fait comte le 21 septembre 1808, est mort en 1844. Il avait épousé la fille du général Arthur Dillon, sœur de la duchesse de Fitz James.

De ce mariage, il eut quatre fils, qui publièrent, après la mort de leur père en 1827, *Les Campagnes d'Egypte et de Syrie dictées par Napoléon Ier à Ste Hélène au général Bertrand.* Ces fils sont tous morts, sans postérité. Le plus connu fut le second : Alexandre Bertrand, né en 1811, marié à Mlle Michel de Puisard. Il fit toute sa carrière dans l'artillerie. Entré en 1831 à l'Ecole polytechnique, il sortit lieutenant en 1833, puis prit part à l'expédition de Constantine, avec le général Clausel, et fut fait capitaine, en 1839

Lors de la révolution de 1848, il fut élu représentant de l'Indre, et nommé membre du Comité de la Guerre. Après le 10 décembre, il ne fut pas réélu à la Législative. Il devint alors chef d'escadron et aide-de camp du Prince Napoléon. Colonel en 1858, inspecteur des manufactures d'armes, général de brigade en 1864 grand officier de la Légion d'honneur en 1873 il est mort, à Paris, le 22 janvier 1878. Sa femme est morte en 1885.

Le général Bertrand eut une fille qui avait été élevée à Ste Hélène Elle devint Mme Thayer, par son mariage avec Amédée-Foursy-William Thayer, qui était né à Orléans en 1799, fils de James Thayer, qui vint à Paris sous la Révolution et acquit de très grands biens. Avocat à la Cour, colonel dans la garde nationale il fut nommé sénateur, le 26 janvier 1851 et mourut à Paris, sans enfants, en 1868. Il avait un frère Edouard-James Thayer, qui fut aussi sénateur et qui mourut à Fontenay-les-Bries, le 11 septembre 1859. Il avait épousé la fille de Toussaint Arrighi, duc de Padoue, qui fut aussi général sous le premier Empire.

GEORGES DUBOSC.

[Notre collaborateur « le Bibliophile Comtois », en fournissant les mêmes détails que ci-dessus, qui répondent à la question, écrit une notice importante, très étendue, et que nous avons le regret d'ajourner faute de place. Il voudra bien nous en excuser].

—

Blot le chansonnier (LXXVII, 236). — Philippe Antoine François, comte de Tournon, possesseur du château d'Avrilly, est mort en 1905 au château de Montmelaz (Rhône) laissant une fille unique, Louise Hélène Françoise, mariée au comte Jean de Chabannes-la-Palice.

Madame de Chabannes, propriétaire d'Avrilly, habite ordinairement le vieux castel de Montmelas, ancienne résidence des sires de Beaujeu et se fait un plaisir de communiquer ses précieuses archives aux érudits qui veulent bien venir les consulter.

FRANCOPOLITANUS.

—

Autour de Bossuet mourant (LXXVII, 236). — Richepin paraît méconnaître ce que Bossuet pensait d'Horace et de Montaigne, et de tous les épicuriens contre lesquels il prononçait l'anathème : « Que je méprise ces philosophes ». On sait que Bossuet était sévère pour les prêtres qui, sous couleur de littérature, emplissaient leurs écrits des fables du paganisme : et sa rigidité le fit à cet égard soupçonner de jansénisme. L'anecdote que Richepin a dû inventer ne se concilie pas avec les mœurs graves de l'évêque de Meaux.

VARTA.

—

Dernier domicile d'Armand Carrel dans la rue Grange-Batelière (LXXVII, 237). — Grâce à une entente établie depuis plusieurs années entre la Préfecture de la Seine et la Direction de l'Enregistrement et du Domaine, le Service des Archives de la Seine a été autorisé à consulter régulièrement les registres du sommier foncier, conservé dans cette Direction, qui mentionnent la plupart des numéros successivement portés, de 1809 à 1850 environ, par un grand nombre d'immeubles parisiens.

C'est ainsi qu'au fur et à mesure des demandes particulières adressées à ce service, des extraits ou copies de ce précieux document ont pu être établis par les soins des collaborateurs de l'érudit et obligeant archiviste de la Seine, et qu'il est permis de répondre à la question qui vient d'être posée.

L'immeuble que possédaient, en 1811, les époux Guerreau, au n° 7 de la rue Grange-Batelière (et qui appartenait encore à leurs descendants au milieu du XIXe siècle) porta ensuite le n° 18, qui n'avait pas changé au début du second Empire. La *Nomenclature des voies publiques*, éditée par la Ville de Paris, ne signale point, d'ailleurs, que la rue Grange Batelière ait été, depuis 1851, l'objet d'un nouvel arrêté de numérotage.

Et voici, d'après le même sommier foncier, la concordance des anciens numéros impairs de cette rue : n° 3 = 22 ; n° 5 = 20 ; n° 7 = 18, n° 9 = 16 ; n° 11 = 14 ; n° 13 = 12 ; n° 15 = 10 ; n° 17 = 8 ; n° 19 = 6 bis ; n°s 21 et 19 = 4 ; n° 23 = 2.

Il est à noter que, dans le sommier de l'immeuble portant l'ancien n° 7, le nom d'Armand Carrel ne figure point parmi ceux des locataires dont les baux ont été enregistrés. L. R.

—

Clémence de Neufchâtel (LXXVI ; LXXVII, 56, 116, 296). — Ce n'est pas en 1884, mais en *1894* que, d'après les indications qui m'ont été données par la maison Champion, aurait été publié le *Nobiliaire de Franche-Comté* de M. Roger de Lurion.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Delleplanque (LXXVII, 140). — Dans son *Histoire de la Musique* (édition des Manuels Roret), Choron indique Delleplanque comme compositeur de solos et sonates pour harpe.

Il a existé à Lille, en 1770, un Gérard J. Deleplanque, luthier, rue de la Grande Chaussée, dit son adresse, « au coin de celle des Dominicains ».

Il avait exécuté un très beau cistre, qui se trouve au Musée du Conservatoire, à Paris n° 188, daté de 1768. A l'Exposition universelle de Paris en 1878, figura un joli pardessus de viole ; vernis jaune

clair, daté de 1766. Etait-il de la famille de Deleplanque, le harpiste ?

GEORGES DUBOSC.

—

Résidence de la famille Desaix. (LXXVII, 238). — L'auteur a sans doute pris les *du Saix*. que Steyert dit possessionnés à St-Just en Chevalet, pour les *des Aix* d'Auvergne. Il en a profité pour imaginer les visites du général. Beaucoup de traditions locales n'ont pas d'autre origine que de telles erreurs bravement imprimées.

Dès 1350, les du Says, alias du Saix, sont seigneurs du Poyet à Chazelles, près de l'Auvergne. (Il y a un autre Poyet à Saint Just). Leur nom s'écrivit aussi des Ayes ; mais leurs armes diffèrent entièrement de celles des Desaix.

L'abbé Prajoux, dans son *Canton de St-Just*, ne mentionne pas les du Saix, dont on ne doit plus parler là-haut. Si j'osais, je demanderais à Francopolitanus communication de sa brochure que j'ignorais... mais... tous les principes s'y opposent à moins qu'il ne s'en veuille défaire ..

SOULGÉ.

—

Le général Foch : prononciation de son nom ? (LXXVII, 239) — De l'*Intransigeant*, cet écho, en date du 18 avril dernier :

On lit dans un journal britannique :

General Foch's name should be pronounced « Fosh ».

C'est fort bien dit. Il ne s'agit même pas d'une convention dictée par le *cant* de nos alliés. *Foch* prononcé *Fock* ayant un sens malséant en anglais.

Le nom du généralissime des troupes alliées doit se prononcer *Foche* en français.

P. D.

P. c. c.

***

Foch doit se prononcer comme loch et Roch, sans discussion possible.

AUGUSTE RAULT.

***

Dit-on « Saint-*Roche* et son chien » ? ou bien paroisse et église St *Roche* ?

A des correspondants lui écrivant qu'un *schisme* les divisait sur la prononciation de son nom, Aurélien Scholl répondit en leur demandant comment eux-mêmes prononçaient le mot *schisme*.

Jules Claretie répondit à une question

analogue (et en vers, si je ne me trompe) que son nom ne rimait pas avec *scie*.

A. G.

*
* *

J'habitais Orléans, lorsque le général Foch y commandait une brigade. Sans avoir été en relations avec lui, j'avais des amis qui voyaient sa famille, et je puis affirmer qu'on ne prononçait pas autrement ce nom que *Foche*.

SAIDUCRIZ

*
* *

Dans l'entourage et dans la famille du général, on prononce *Foche*, comme « poche » et non *Fock*, comme un « foc », la petite voile triangulaire dans l'origine est, du reste, anglo saxonne ou scandinave.

Le général Foch est originaire de Tarbes, et on prononce le *ch* final de son nom, d'une façon douce, comme au pays de la langue d'oc, sans donner le son rude du *ch* des pays du Nord.

On prononce *Foche*, comme on prononce : *Pueche* quand on parle du sculpteur Denys Puech, qui est originaire de Gavernac dans l'Aveyron, ou du vice Amiral Puech, qui est originaire de Nîmes. On ne dit pas : *Puck* ou *Puec*. Puech avec le son doux, veut dire « colline ».

Quand on parle de la ville d'Auch, le chef-lieu du Gers, l'ancienne *A scia*, la capitale des *Auxi*, son nom se prononce, suivant les derniers dictionnaires, *ô-ch* et non *Auk*. Il en est de même, par exemple, pour le *Buech*, le redoutable torrent qui traverse la Drôme, les Hautes-Alpes, pour se jeter dans la Durance, le *Buxium* antique. Son nom, en provençal, se prononce le *Buèche* et non le *Bueck*. La *Touch*, une rivière du département de la Haute-Garonne, se prononce la *Touche*. Ce mot de la *Touche* est, au surplus, un terme du glossaire toponymique de la France, très répandu, car il s'applique à un petit bois de haute futaie. On trouve des *La Touche* de tous côtés, mais dans les pays du nord, il prend une forme rude et il devient, en Normandie : *La Touque*, ou dans le Pas-de-Calais : *Le Touquet*.

Ce qui suscite le doute pour la prononciation du mot *Foch*, c'est que souvent dans la France du Nord le *ch* final est prononcé dur, par exemple dans l'interminable liste des noms de lieux bretons : les Créach, Karamanech, Kergouadech, Penmarch, Plomarch, Ploulech, Ploumanach, Port-Manech, Quimerch, L'Abervrach, Brech, Coatloch.

En somme Foch doit se prononcer comme Hoche, et on ne peut pas trouver d'assimilation plus glorieuse entre les deux généraux.

GEORGES DUBOSC.

François de Paule, écuyer (LXXVI ; LXXVII 57, 118, 156). — On pourrait voir :

Généalogie des neveux et nièces du glorieux père saint François de Paule, instituteur et fondateur de l'ordre des frères Minimes, selon et ainsi qu'elle est justifiée par titres originaux et authentiques qu'ont en leurs mains ceux qui demeurent en France.

S. l., 1625. gr. in-4°. — *Bibl. Nle.*, Choisy 302, f° 30.

DE MORTAGNE.

Karnowitch (LXXVII, 91, 257). — Depuis la guerre, la seconde femme et les enfants du grand-duc Paul de Russie ne portent plus le titre bavarois des comtes et comtesses de Hohenfelsen. Un oukase de Nicolas II leur a accordé le titre des princes et princesses Paley.

W. KATENEFF.

*
* *

De la famille Karnovitch, je ne sais rien ; mais, étant donné la consonance de ce nom, il est douteux qu'elle soit d'origine française

En vue de compléter les indications données par notre confrère Nauticus sur le compte de l'épouse morganatique du grand duc Paul Alexandrovitch, j'ajouterai que l'*Almanach* de Gotha pour 1917 nous apprend que la comtesse de Hohenfelsen, probablement peu fière de porter un titre bavarois, a obtenu pour elle et pour ses enfants, par une collation de septembre 1915, le titre princier russe de Paleï.

La descendance du grand-duc Paul et de la princesse Paleï se compose de trois enfants :

1° Pr. *Vladimir*, né à Saint-Pétersbourg le 28 décembre 1896 (vieux style) ;

2° Princesse *Irène*, née à Paris le 8 décembre 1903 (v. s.) ;

3° Princesse *Natalie*, née à Paris le 22 novembre 1905 (v. s.)

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Le père de la Colombière (LXXVI, 46) — Le vénérable Claude de la Colombière S. J., qui fut le directeur de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, est né le samedi 2 février 1641, à Saint-Symphorien d'Ozon (Isère) qui faisait alors la partie du baillage de Vienne en Dauphiné.

Il était le troisième enfant de Bertrand de la Colombière, notaire royal à la résidence de Saint Symphorien d'Ozon, et Marguerite Coindat, son épouse

Il appartenait à une vieille et honorable famille de notaires.

Son bisaïeul, Benoit de la Colombière, notaire et chatelain de Saint Symphorien d'Ozon, naquit vers 1530. Ce dernier, dans les actes latins est appelé « de Colombiero » ; dans les autres documents officiels on le désigne indifféremment sous les noms de Colombier, Coulombier, du Colombier, Coulombière, la Colombière et de la Colombière. Le vénérable porta le nom de Colombier, jusqu'à 1666, date de son séjour à Paris.

Son aïeul paternel, Pierre de la Colombière, fils et successeur du précédent, fut notaire et procureur d'office à la cour du Marquisat de Saint-Symphorien.

Son père céda l'office de notaire royal au commencement de l'année 1650. Ayant acheté la charge d'élu de l'élection de Vienne il alla s'établir dans cette ville avec sa famille. Il conserva cependant sa maison de Saint Symphorien d'Ozon qui lui servit de résidence d'été. C'est là que mourut le mardi, 2 août 1661, à dix heures du soir, la mère du vénérable père Claude de la Colombière.

Je trouve ces renseignements dans l'ouvrage très documenté de M. l'abbé Charrier : *Histoire du vénérable père Claude de la Colombière*, de la Compagnie de Jésus, par M. l'abbé Charrier un vol. in 12 Paris, Lethielleux-Lyon , Nouvellet-Marseille , Verdot-19104.

JULIEN MONNET.

—

La famille de Lingendes (LXXVI ; LXXVII, 210). — Merci à M. Soulgé pour la lettre de d'Hozier. Il y est question de la maison de l'Egonite : N'est-ce pas une mauvaise lecture ? Le nom de l'Egonite n'existe pas en Bourbonnais, à ma connaissance.

LA BRUYÈRE.

Famille de Luzy (LXXVII, 45, 258). — Un bourg situé en pays riche et populeux, tel qu'était au moyen-âge Luzy en Nivernais (*villa Lucii*) a nécessairement donné son nom à quantité d'émigrants, qui ont essaimé soit aux environs, soit au loin, et dont le surnom, *Luzy* ou *de Luzy*, ou *Deluzy*, est devenu héréditaire au XIVe siècle, comme tant d'autres.

J'ai rencontré souvent ce nom de famille, dont les porteurs s'ignoraient réciproquement. C'était aussi celui de la jeune institutrice qui figura dans le célèbre procès Choiseul Praslin. Descendait-elle des Luzy, riches drapiers d'Autun au XVe siècle ou des Luzy acquéreurs de Cousan au XVIIe siècle ?

Les uns ou les autres avaient-ils quelques droits à se croire issus des anciens seigneurs de Luzy ? Autant de questions qui ne peuvent être résolues que sur le vu des pièces originales. En attendant cette solution, il est permis de regarder les armes parlantes des Luzy (Lux, lucis) comme non antérieures au XVIe siècle, qui a eu presque le monopole de ces jeux de mots latins ; leurs trois étoiles, qui n'ont rien de chevaleresque appuieraient plutot la présomption d'une origine bourgeoise. Palliot cite également comme pièces de l'écu d'une famille de Luzy, deux *luths* ; celui-là serait encore plus moderne, et digne de l'imagination des commis de d'Hozier.

LOUVAN GELIOT.

—

Joseph de Maistre et l'Académie Française (LXXVII, 239) Je ne suppose pas que l'Académie dût la moindre réparation à Joseph de Maistre, qui n'est sans doute pas sacro-saint, pour un jugement plus ou moins défavorable exprimé dans un discours académique sur l'écrivain savoyard ; mais on peut tout au moins noter qu'en 1892 elle a proposé comme sujet de son prix d'éloquence annuel une étude sur Joseph de Maistre. La *Nouvelle Revue* et la *Revue bleue* ont alors publié, l'une en totalité, l'autre en partie, deux des écrits couronnés, celui de M. Michel Revon et celui de M. S. Rocheblave.

IBÈRE.

***

Le collaborateur et confrère « Plus ou Moins » me permettra-t-il de rectifier, sauf

erreur de ma part, l'attribution du fauteuil de Ballanche au comte de Saint-Priest, alors que, selon mes notes, ce serait l'historien Vatout, élu en juin 1848 et mort en novembre de la même année, qui aurait succédé à Ballanche ?

Le Comte de Saint-Priest fut élu en 1849 en remplacement de Vatout. Il mourut en 1851 et eut pour successeur le fameux Berryer.

Je crois devoir ajouter qu'il s'agit ici du 28e fauteuil, et que ce n'est qu'après un long et minutieux travail que je suis arrivé à reconstituer, fauteuil par fauteuil, l'ensemble de tous les Académiciens depuis l'origine avec ses 12 premiers fondateurs, le protectorat de Richelieu (1635), enfin la réorganisation de l'*Institut National* dans lequel l'Académie française représentait la 2e classe avec 40 membres (nombre fixé par Louis XIV en 1672).

L'abonné H. Cd.

—

Marat romancier (LXXVII, 90). — M. Pierre de Witt a publié en 1892 chez Perrin une plaquette in-12, intitulée *La Jeunesse de Marat. — Marat romancier*, dans laquelle il écrit au sujet du roman signalé par M. Jean-Bernard :

Marat avait composé un roman .. qui n'a été publié qu'après sa mort, et longtemps après. Pieusement conservé par la sœur de l'*Ami du Peuple*, dans le grenier où elle recevait la visite des adorateurs de son frère, le manuscrit de cette œuvre étrange a été acheté à la pauvre fille, un jour où le pain lui manquait sans doute.

Devenu la propriété d'un amateur distingué, Aimé Martin, et revêtu d'une reliure soignée, ce manuscrit a fini par tomber entre les mains du Bibliophile Jacob qui l'a fait paraître en 1848. Depuis il a pris place dans les vitrines de l'Exposition rétrospective de la Révolution. Les apologistes de Marat n'aiment guère à s'étendre sur cette œuvre de jeunesse, dont ils cherchent à diminuer l'importance, mais dont ils doivent bien reconnaître l'authenticité.

M. de Witt donne en outre dans une note les détails bibliographiques suivants :

Le roman de Marat fournit un recueil de 240 pages « écrit de sa plus jolie écriture avec ses fautes d'orthographe ordinaires », d'après le Bibliophile Jacob. Il a été imprimé pour la première fois, comme feuilleton du journal le *Siècle*. Il en existe une édition en deux volumes in 8° avec la préface du Bibliophile Jacob : *Un roman de cœur*, par Marat (le conventionnel). Paris, chez Louis Chlendowski, 1848.

Suit une analyse de ce roman qui, par l'imagination et le style, rappellerait les œuvres de J. J. Rousseau et, par la crudité de certains détails, celles de Louvet de Couvray. On pourra avoir une idée de la bizarrerie du sujet de cet ouvrage quand on saura qu'il s'agit pendant deux volumes de la lutte que soutient le jeune polonais Potowski pour mériter de sa fiancée un brevet de *virginité*.

Un bibliophile comtois.

—

Georges de Villiers de l'Isle-Adam (LXVI ; LXXIV). — Notre confrère Bookworm demandait en 1908 quelle parenté pouvait unir Philippe-Auguste-Mathias Villiers de l'Isle-Adam, le vrai, le seul, l'auteur des *Contes Cruels* et des *Histoires insolites*, avec un Georges de Villiers de l'Isle Adam, dont il venait de lire des vers ?

Les vers étaient « beaux », la pièce « patriotique » et les sentiments « très nobles ».

En vérité, notre collègue était indulgent. Après tout, c'est peut-être l'excuse des mauvais vers d'être, comme l'enfer, pavés de bonnes intentions.

Je viens de feuilleter quelques brochures consacrées par ce barde au nom sonore à la guerre de 1870. Ces poèmes, imprimés par A. Repos, imprimeur-libraire éditeur, rue de Buci 21 et rue Tiquetonne 26, ne révèlent aucune parenté intellectuelle entre les deux Villiers.

Entre eux s'étendait le vaste océan qui sépare le talent confinant le génie des alexandrins poussifs d'un versificateur.

Cela s'appelait *Simple Récit*, *le Conscrit de 1813*, *Honneur et Patrie*, *la Croix de Berny*, *le Pont de Fontenoy*, *l'Orphelin de la guerre*, *la Cité des braves*, etc., et suivant l'épaisseur de la brochure se vendait 10 ou 20 centimes.

Une « Histoire en vers de la guerre de 1870 1871 » était même annoncée en 1886, comme devant paraître prochainement. C'était ne douter de rien.

Ces « très nobles sentiments » auraient gagné à être exprimés en vers plus courts qu'aurait chantés Amiati, alors

que, chaque soir, on reprenait sur le plateau, à grand renfort de cuivres et de grosse caisse, l'Alsace et la Lorraine.

Ce fut là une époque du beuglant.

PIERRE DUFAY.

—

Armoiries. Chevron et Têtes de Maures (LXXVII, 5). — Ce cachet ayant intéressé plusieurs collègues, j'ajoute que les 2e et 3e quartiers de l'écu mâle peuvent se rapprocher, sauf le chef des armes d'une famille Cognet de la Rome : *d'or à l'arbre de gueules, Terrassé et accosté de deux coings du même.* Ces Cognet ont passé en Lyonnais et Mâconnais, mais où est leur généalogie ?

SOULGÉ.

—

Armoiries à déterminer : d'or à 3 losanges (LXXVII, 239). — L'indication est un peu imprécise : les losanges n'étant pas des macles. Si les losanges sont de *gueules*, l'écu peut s'appliquer aux familles : Van den Berg (Flandre occidentale), de Gaultier de Couraval, van Geesdorp, Hoola. Troisdorf, van Vliet, van Woerden (Flandres), van den Woude (Flandre occidentale). — Si ce sont des *macles* de gueules. Familles : de Sainte-Marguerite, de Stadts.

Si les losanges sont azur : van Thoor ; si les macles sont azur : de Ménard.

C'est du moins ce que donne le Rénesse d'après Riestap.

ST-SAUD.

—

Papier Monnaie et Monnaie de nécessité (LXXIII, 158 ; LXXV, 72 ; LXXVII, 268). — Les papiers monnaie émis par les Chambres de commerce, par les villes, par les corporations, par les magasins ou les cafés, voire même les tramways et la Croix-Rouge (à Bordeaux par exemple pour servir dans les tramways), sont si nombreux que cette rubrique pourrait être fermée.

Des catalogues en paraissent tous les jours ; il suffira de s'y reporter

Nombreux aussi sont les jetons en métal représentant de la monnaie fiduciaire : atrocement laids comme ceux en fer de Cette et de Bayonne ; médiocres comme ceux de Bône, Bougie, Carcassonne, l'Hérault ; très artistiques comme ceux de Castres, Auch, Besançon, le Gard, Rochefort.

Des camps de prisonniers ont émis des papiers-monnaie et même des jetons en métal. Nos colonnes ne peuvent, à mon avis, signaler toutes ces créations.

LA COUSSIÈRE.

[Nous abondons dans le sens de La Coussière : arrêtons là cette rubrique trop absorbante].

—

Protocole mondain. Comment appeler les officiers (LXXVII, col. 18, ligne 24). — Lire : « les titres de noblesse étaient officiellement *reconnus* » au lieu de « les titres de noblesse étaient officiellement *inconnus* ». A. G.

—

Tuyauphobie et tuyaumanie (LXXVII 242). — Lorédan Larchey et C. Virmaître, mentionnent, bien entendu, l'origine sportive (pelousarde, serait, peut-être, plus juste) du « tuyau ».

« Faut-il voir ici, ajoute Larchey, une allusion au mode des confidences dans le tuyau de l'oreille ? » *(Nouveau supplément au Dictionnaire d'argot*, 1889).

Virmaître se borne à un exemple.

P. D.

*
* *

Le mot tuyau provient en effet de l'argot des courses et date au moins de 1884. Tuyau, dans le principe, renseignement confidentiel qui se chuchote dans le tuyau de l'oreille ; aujourd'hui, renseignement quelconque. V. *Intermédiaire* n° du 30 mai 1899.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Livre à rechercher : « Prépation à la mort » par le chevalier le Maire (LXXVII, 240). — Je trouve dans *Le Bibliophile du Nord de la France* de L. Crépin, Douai, 1865 (2e année), l'article suivant :

Bona — *De la préparation à la mort*, opuscule traduit du latin en français par R. Lemaire de Berguette ; Douay, Willerval, 1771, in-12, veau marbré : 7 fr.

A la page 224, fig. ajoutée représentant la sépulture de Lemaire de Berguettes.

Ce petit volume figure sous le n° 1071 dans la *Bibliographie douaisienne* de H. R. Duthillœul (2e édit.). Mais ce dernier auteur n'a pas fait figurer Le Maire dans sa *Galerie douaisienne* (2 vol. in 8o).

DE MORTAGNE.

Virgilius ou Vergilius (LXXVII, 6, 176, 269). Je m'excuse de rentrer dans cette question, mais il me semble que, tous faillibles, nous nous devons les uns aux autres de ne pas laisser sans les relever les assertions contestables, résultat sans doute de confusions. Il n'est pas conforme aux faits de tenir Virgilius pour un surnom, pas plus qu'Horatius, et les rapprochements depuis longtemps faits entre le nom et les mœurs supposées de Virgile (je dis supposées, car qu'en pouvons-nous savoir, et que valent des cancans de commentateurs anciens ? ces rapprochements sont plus spirituels que très sérieux. L'onomastique romaine, au siècle d'Auguste encore, avait ses règles tres précises. Un nom donné au complet selon les formes comprenait d'abord un prénom (et le nombre en était limité), puis un nom de famille (*nomen* ou *gentilitium*), puis un surnom (*cognomen*), quelquefois plusieurs surnoms : le surnom n'était pas nécessairement personnel, il pouvait être héréditaire ; il l'était, ou du moins un des surnoms, le premier, l'était, quand ces surnoms, servant a distinguer les diverses branches d'une nombreuse famille, étaient eux mêmes devenus des noms de famille complémentaires. Ainsi la grande famille des Cornelius comprenait les Cornelius Lentulus, les Cornelius Sylla, les Cornelius Scipio, d autres encore ; dans chacune de ces branches, le surnom individuel de son fondateur était devenu nom de famille complémentaire, et il s'y ajoutait alors des surnoms individuels, comme Africanus, Asiaticus, etc. Le nom de famille d'Horace était Horatius ; Flaccus était son surnom ; son père s'appelait déjà Horatius, et ce père, esclave affranchi, qui donc, le premier de sa lignée, avait possédé un nom de famille, portait celui-là parce qu'il avait été esclave, non d'un particulier, mais de sa ville, Venusia, et que la population de Venusia, colonie romaine, était, dans la répartition des citoyens romains en tribus, rangée dans la tribu Horatia, qui portait le nom de la famille légendaire des Horaces et du non moins légendaire Horatius Coclès. — Le nom de famille de Virgile était Vergilius, Maro son surnom ; et un frère qu'il avait s'appelait du même nom de famille, Vergilius, avec un surnom différent, le même que celui d'Horace, Flacus. Quant à Cicéron, Tullius était son nom de famille, Cicéro, un surnom ; mais un surnom qui ne lui était pas personnel ; la verrue, le pois chiche, *cicer*, si verrue il y avait, devait se trouver sur la figure d'un de ses ancêtres ; car son frere s'appelait Quintus Tullius Cicero son père Marcus Tullius Cicero ; le frère de son père Lucius Tullius Cicero, le père de son père Marcus Tullius Cicero, et il n'est pas dit que celui-là ait été le premier des Tullii Cicerones. Le cas est analogue à celui des Cornelii Scipiones, peut être ; il se peut qu'il y eût à Arpinum plusieurs branches de la famille Tullia, distinguées par des surnoms héréditaires différents ; il se peut aussi que dans cette famille, comme dans d'autres, puisqu on n'y voit pas d'autre surnom que celui-là, on ait eu l'habitude, tout simplement, de se transmettre le même de père en fils.

IBÈRE.

—

Montreuil ou Montereau. La construction de Notre Dame de Paris (LXXVI ; LXXVII, 22, 168). — Si j'ai parlé de la construction de Notre Dame de Paris sous la rubrique *Montreuil* ou *Montereau*, c'est en raison de la remarque faite par le collaborateur qui signe H. C. M. (LXXI c. 174) à propos de l'attribution à l'ensemble de l'édifice de N. D., de la date inscrite à la partie méridionale du transept, attribution qu'il pensait être le fait d'une inadvertance. Ceci dit, j'en viens aux points soulevés par le collaborateur qui signe Parisiensis.

1° Si l'auteur de cette communication veut bien me faire connaître des inscriptions antérieures à la deuxième moitié du quinzième siècle, se rapportant incontestablement, sans discussion ou interprétation possible, à telle ou telle partie d'un édifice, je lui en serai très obligé : je n'en connais pour ma part aucune en France, et celles que l'on a pu relever en Italie sont très sujettes à caution. Pour les œuvres d'art servant à l'ornement des édifices, sans en faire partie absolument intégrante, le nom de l'artiste paraît, quoique très rarement dès le quatorzième siècle. Mais plus fréquemment encore à cette époque et jusque vers 1450, c'est le nom du donateur qui figure sous une formule plus ou moins pompeuse et dont la

plus simple est peut être celle-ci : *N... me facere fecit*, appliquée surtout aux édifices eux-mêmes. Quant aux parties d'édifices je n'en connais point de datées, en tant que constructions partielles, antérieurement au XVIe siècle. Je ne fais d'exception que pour les chapelles, qui aux époques où elle furent construites étaient des propriétés particulières indépendantes de l'œuvre des églises auxquelles on les avait accolées. Encore les exemples que l'on pourrait citer sont ils très rares avant la deuxième moitié du XVe siècle ; même nombre des inscriptions donnant la date de la construction des chapelles ont-elles été apposées tardivement, et on n'y trouve jamais de nom d'architecte, seulement celui du possesseur de l'édifice accessoire. A la fin du XVIe siècle, surtout après les réfections nécessitées par les ravages des huguenots on voit apparaître la mention de réfections partielles d'églises. Ces dates diverses se rencontrent très fréquemment, au commencement du XVIIe s., dans les églises de la Flandre Maritime.

2° Le collaborateur Parisiensis veut bien reconnaître qu'il est *généralement admis* que le chœur de Notre-Dame est l'œuvre, commencée tout au moins, par Maurice de Sully. Mais est-ce bien, au vrai, celui de l'édifice actuel ? Pour ma part, je dis non, et je préfère me ranger à l'avis de Blondel qui fait dter le commencement de la construction de Notre-Dame de 1257. Je sais bien que les « antiquaires » surtout ceux du XVIIIe s.. et plus particulièrement Le Beuf, ont disserté sur la date de la construction des différentes parties de Notre Dame. Mais dans quels documents d'une valeur incontestable Parisiensis a t-il vu que le transept et le bas côté nord furent bâtis sous Philippe Auguste ? J'avoue mon ignorance à cet égard. Mais je puis dire, d après la marche adoptée par les constructeurs d'églises de tous temps, que ces derniers construisaient par travées successives en commençant, sauf le cas d'agrandissement ou de reconstruction partielle, par la partie la plus noble de l'édifice, c'est à dire le chevet.

J'ai dit que la cathédrale commencée par Maurice de Sully était devenue la chapelle de l'évêché. Cette chapelle, quoi qu'en dise « Parisiensis », était unique, mais à deux étages, comme la Sainte-Chapelle, et on la considérait au XVIIe siècle, comme le plus ancien des bâtiments compris dans l'enclos de l'évêché. A la chapelle inférieure étaient attachés très anciennement des bénéfices comme on peut le voir par une bulle de Jean XXII datée du 13 mai 1326, (*Reg. Vat.* 81, p. 1656). La partie supérieure a pu être fortement restaurée sinon refaite par le cardinal de Noailles, à qui l'on doit les voûtes actuelles de la croisée de Notre Dame, ainsi que la rose du sud (1725 ; la précédente était une réfection du XVIe s.); en tout cas le remaniement n'a pas été si complet qu'il ait fait disparaître l'inscription relative à la fondation de la chapelle, et dont le texte a été rapporté par divers auteurs qui ont écrit sur les antiquités de Paris. La chapelle et son clocher existaient au moment de la Révolution ; on les voit figurer très nettement sur certain plans perpectifs de Paris et dans quelques rares gravures, notamment dans celle qui représente l'incendie de l'Hôtel Dieu en 1782. Et, si le clocher a disparu, c'est qu'il a dû être démoli à un moment donné ; la date de sa disparition nous a été conservée par le dernier descendant de deux ou trois générations de sonneurs de cloches de Notre Dame, Gilbert, collectionneur émérite et auteur d'une monographie de la Cathédrale de Paris, où. quoi qu'en pense Parisiensis, il y a encore beaucoup à prendre et à apprendre.

RIEKA.

—

Le Cernéen (LXXVII, 241). Notre confrère d Heuzel s'étonne de n'avoir trouvé ni le mot *Cernéen*, (titre d'un journal de l'île Maurice), ni son explication dans les dictionnaires qu'il a consultés.

Je vais lui expliquer ce qui le surprend et j'aurai, en même temps, le plaisir de satisfaire sa curiosité.

L'île Maurice fut découverte au mois de février 1507 par le navigateur portugais Diego Fernandez Pereira qui l'appela *Cirne* du nom de son navire. Quand, plus tard, les cartographes terriens eurent à recopier et à mettre au point les esquisses géographiques rapportées par Pereira, ils lurent mal le nom et, au lieu de *Cirne*, ils écrivirent *Cerne*.

Là-dessus, certains historiens à l'esprit imaginatif — il y en avait déjà dans ce temps-là — racontèrent que le navigateur

portugais avait donné le nom de *Cerne* à sa nouvelle découverte parce qu'il avait cru y reconnaître l'île de ce nom dont parle Pline l'Ancien, dans son *Histoire* (liv. 6, chap. 31). Et, bien que la *Cerne* de Pline fut probablement un des îlots du Golfe Persique, on décerna au célèbre historien romain le titre de découvreur des Mascarignes !

Les légendes sont tenaces et, pendant trois siècles il fut admis, sans conteste que le premier nom que porta l'île fut *Cerne*.

Lorsque, le 14 février 1831, — dans des circonstances qu'il serait malséant de rappeler au moment où les Anglais mêlent leur sang au nôtre sur la terre de France — le grand patriote mauricien Adrien d'Epinay fonda un journal pour défendre la tradition française à l'île Maurice et les droits des colons franco-mauriciens, il songea à lui donner le nom de *Ile de France*, puis à la réflexion et pour ôter tout caractère subversif à la nouvelle feuille, il l'appella *le Cernéen* (habitant de l'île Cerne), avec le sous-titre : *ancienne île de France*, par opposition à *Maurice* qui est le nom anglais de l'île. H. R.

* * *

Les géographes anciens parlent d'une île située sur la côte d'Afrique, où les Carthaginois auraient eu des entrepôts, et qu'ils nomment *Cerné*. Les modernes l'ont identifiée, d'après leurs indications peu précises, de façon très diverses, la plaçant tantôt sur la côte occidentale, tantôt sur la côte orientale. On a voulu y reconnaître Madère, et Madagascar, et d'autres îles encore. Vraisemblablement il y a ou il y a eu à l'île Maurice des partisans d'une identification de cette île avec la Cernè, des Grecs et des Latins ; de cette hypothèse doit dériver le nom du journal signalé.

IBÈRE.

—

Couleur cuisse de nymphe émue (T. G. 253, LXXVII, 130). — Je dois tous d'abord remercier le « Bibliophile comtois », dont le suffrage m'est précieux, de la bienveillante indulgence qu'il veut bien accorder à mon *Pantalon féminin*. Il n'est pas de ces tartuffes que le mot effraye peut-être plus que la chose. Ceux-là me l'ont reproché et me le reprocheront longtemps. Heureusement, l'*Intermédiaire* ne s'adresse guère à eux.

Puisque le « Bibliophile comtois » veut bien, et je lui en sais grand gré, faire établir pour ce volume une reliure « harmonique », la cuisse de nymphe émue paraît, en effet, tout indiquée.

Mais, en quoi consiste exactement sa couleur ?

Les dictionnaires sont muets.

Notre collaborateur, Albert de Rochas, parle bien dans son introduction au *Livre de Demain* (1) de livres imprimés sur papier rose, mais il n'en spécifie pas autrement la teinte et il faut recourir au maître ouvrage de M. Albert Cim, l'un de mes voisins au dîner de l'*Intermédiaire*, pour trouver le vocable imprimé, sans que la nuance, cette Nuance que, suivant Verlaine, il faut préférer à la couleur, soit davantage indiquée.

Il y a quelques années, écrivait en 1902 notre confrère, un éditeur, déterminé à brusquer le succès, entreprit le lancement d'une collection de mignons petits in-16, imprimés sur papier rose, papier « cuisse de nymphe ». (2).

Joli à l'œil, il ne faudrait pas croire que ce papier soit pour lui reposant. La cuisse de nymphe est fatigante, ce qui ne saurait surprendre les sages. Aussi l'éditeur de ne se faire aucune illusion. Mais, il y a le monde des *snobs* sur lequel il faut toujours compter Ces gens là sont légion, ils sont les arbitres de la vogue, sinon de l'elégance. Leur engouement suffit souvent à assurer le succès. Les modes les plus absurdes leur sont dues.

« Je sais bien, disait l'éditeur avec une aimable désinvolture, que je risquerais d'abîmer les yeux de mes clients, si ces braves gens commettaient l'imprudence d'ouvrir mes volumes, mais ils ne les ouvriront pas ! C'est pour la pose et la montre qu'on achète des livres aujour d'hui.., quand on en achète ! On ne lit plus ! » (3)

Tout change. Singulier effet de la guerre, on lit, depuis trois ans, comme on n'y avait pas lu depuis longtemps. Malgré la hausse croissante des livres, plus

(1) — Blois, Imprimerie Marchand, 1884 ; in-8.

(2) — *Une Bibliothèque*. — Paris, E. Flammarion, 1902 ; in-8, p. 51.

(3) — *Une Bibliothèque*, p. 51.

que jamais on en achète. Au front, les livres sérieux et les poètes font prime. Des exemplaires de Baudelaire et de Samain y sont quotidiennement envoyés. Il n'est pas jusqu'à la mythologie qui n'y soit demandée.

Ah ! la belle mentalité des combattants de tout âge qui opposent ainsi leur intelligence, entretenue par cet ami fidèle, le livre, aux dangers, à la fatigue et à l'ennui des tranchées !

Quant à la nuance de la « cuisse de la nymphe émue », si les dictionnaires sont muets, adressez-vous, cher confrère, à ce « tout le monde » qui a plus d'esprit que M. de Voltaire. Vendeuses des Galeries Lafayette, couturières et accessoiristes vous répondront que c'est un rose tirant au mauve. Un rose fatigué, un rose, si j'ose dire, qui aurait les yeux cernés, et, malgré moi, je songe à l'*Eros vanné* de Maurice Donnay :

> Usé, blasé, car je suis né
> Sur un lit de roses fanées
> Et je suis un Eros vanné.

Cuisse de nymphe émue ! Quel meilleur papier choisir pour y tirer, à quelques exemplaires numérotés, une édition composée en caractères de Georges Auriol de ce délicieux *Ailleurs* ?

PIERRE DUFAY.

* * *

Rien n'est plus difficile que de déterminer par les mots, les valeurs et les nuances, d'une couleur ou d'un ton. D'une génération à une autre, les expressions varient. Chaque époque, en combinant des nuances, donne à chacune un nom, qui, plus tard, ne rappelle plus rien. Il est alors quasi impossible de reconstituer la couleur disparue. On peut se faire une idée de certaines couleurs, parce que leur nom s'assimile à des objets déterminés tels : *rouge vin*, *bleu turquoise*, *vert de gris*, *jaune serin*, *sang de bœuf*, *ardoise*, *gris souris*, *gorge de pigeon*, *pain brûlé*, *souci*, *carotte*, *fleur de pêcher*, qu'on trouve, par exemple, dans le *Dictionnaire français latin* d'Estienne, au XVIe siècle.

Mais qu'est ce que pouvaient bien représenter, les couleurs appelées au moyen-âge, dans les *Comptes d'argenterie*, recueillis par Douet d'Arcq : *caignet*, *dosien*, *paonace*, *plunquié*? Ce n'est que par comparaison qu'on sait que *pers* veut dire bleu foncé et *yude*, bleu clair. Mais comment déterminer la valeur exacte des nuances dénommées par des images bizarres ? Quelle idée se faire des couleurs indiquées dans *La Science de chromatique* des *Aventures du baron de Fœneste*, en 1616. Que représentent les couleurs : *Aurore*, *Bœuf fumé*, *Céladon*, *Constipé*, *Désirs amoureux*, *Triste amie*, *Ventre de nonain*, *Faute de pissas*, *Fiamette*, *Faveur*, *Astrée*, *Face grattée*, *Singe mourant*, *Veuve réjouie*, *Temps perdu*, *Baise-moi*, *ma mignonne*, *Péché mortel*, *Selle à dos*, *Trépassé revenu*, *Jus de nature ?*

Qu'était ce au juste que la couleur « *Prince* », qui fit fureur en 1688 ? Qui se souviendra, dans deux siècles, de ce que représentèrent les couleurs *Solférino*, *Magenta*, *Bismarck*, les nuances *Khaki*, *Bleu horizon* et *Feldgrau* ?

La couleur « *Cuisse de nymphe émue* », qui inquiète notre très aimable collègue, *Un bibliophile comtois*, rentre un peu dans ces définitions vagues, et sans précision. Cependant, un fait permet de déterminer exactement cette couleur mythologique. C'est qu'avant d'être donné aux tissus et aux étoffes, ce nom a été porté par une vieille espèce de rose française, qui figure dans tous les *Dictionnaires de botanique*, notamment dans celui de Baillon. Cette rose ancienne, qui aujourd'hui ne sert plus que comme porte-greffe, était une variété de rose blanche, teintée de rose, d'une pointe de rose, de ce rose qui n'existe point dans le blason, sauf pour les figures humaines et qu'on appelle « *carnation* ». De cette variété botanique de rose, sera venu le nom général de la couleur.

Cette dénomination ne dut pas être appliquée avant le XVIIIe siècle, car cette couleur ne figure pas dans la liste pourtant si complète de 1616. Dans *La Femme au XVIIIe siècle*, les Goncourt semblent attribuer cette couleur au coiffeur Beaulard, grand maître dans l'art des modes de cette époque. Il créa, dit il, la nuance « *Soupirs étouffés* », sans compter toutes « les nuances combinées, disposées, ima- « ginées par son goût, sortant de cette « boutique assiégée d'où partent les cou- « leurs qu'il faut porter, la couleur *Vive* « *bergère*, la couleur *Cuisse de nymphe* « *émue*, la couleur « *Entrailles de petit*

« *maître* ». Et, à propos de cette couleur, il cite comme références *Les modes* du chevalier de Mouhy, puis *Les numéros* : (*La matinée*, *la soirée*, *la nuit des Boulevards*, ambigu de scènes comiques) 1776. A la même époque les Goncourt citent encore les couleurs : « *Boue de Paris* », *merd'oie*, la *couleur puce* dénommée par Louis XVI qui fut fort en vogue, et qui figure à toutes les pages de *Volsidor et Zulmenie*, le petit roman de Dorat, avec tous ses succédanés : *Ventre de puce, puce en fièvre de lait, vieille puce, jeune puce* ; *dos, ventre et cuisse de puce*, *tête de puce*. Et encore la nuance « *cheveux de la Reine* », d'un blond jaune cendré.

Théophile Gautier a aussi signalé la couleur « *Cuisse de nymphe* » dans un de ses ouvrages. « Un ciel orné de grands « bouquets de plumes et fixé au plafond « par un câble doré d'où coulent une « double paire de rideaux, d'une étoffe « couleur « *cuisse de nymphe* », moirée « d'argent. » Mais Gautier, prestigieux coloriste, n'a point déterminé exactement la nuance dont il parlait.

Cette détermination n'est pas, du reste, facile, quand on songe que la *Table des laines colorées*, établie un peu empiriquement par Chevreul pour les Gobelins, en tenant compte des couleurs mères rabattues par du blanc, compte 14.400 échantillons ! Encore est il que cette table a été vivement attaquée, comme n'étant pas établie scientifiquement !

GEORGES DUBOSC.

—

La femme sans tête (LXXVII, 143) — Aux environs de Vervins, il existait une auberge dite de *la femme sans tête*. Cette auberge portait une enseigne sur laquelle était peint un corps de femme sans tête, et l'enseigne était surmontée de l'inscription : *A la Bonne Femme*, inscription évidement satirique.

De même, à la sortie de Besançon, sur la route de Gray, il existe une auberge et un lieudit : « la femme sans tête. » Seulement en Comté, l'usage des enseignes est tombé depuis longtemps en désuétude.

Néanmoins, il ne me paraît pas douteux, qu'à Ville d'Avray, comme à Besançon et à Vervins, il ne faut voir là qu'une épigramme à l'adresse du sexe féminin.

YSEM.

* * *

Il n'est pas à penser que cette dénomination ait été donnée à un endroit, en souvenir d'un crime. C'est très vraisemblablement, en souvenir de l'enseigne de quelque cabaret, ou de quelque guinguette. Au XVIIIe siècle, ces enseignes de la *Femme sans tête,* étaient assez répandues dans les villes et dans les campagnes. En réalité, elles portaient le titre : *A la bonne femme* ». Par plaisanterie populaire, par raillerie, on concluait de ce quelle n'avait point de tête, que la femme était « bonne ». On n'était guère féministe, il y a cent ans !...

En 1684, à Rouen, dans une liste des hôtelleries, publiée par M. Charles de Beaurepaire, figurent trois enseignes de la *Femme sans tête* ; rue des Charrettes, rue St Julien et rue de Sotteville Dans le quartier de la petite rivière d'Aubette, une auberge arbore encore l'enseigne de la *Femme sans tête*, représentée privée de son « chef, » en une somptueuse robe bleue, à manches à bouffants, qui se détache sur la colonnade d un palais.

A Lyon, 34, rue Moncey, à la Guillotière. il existe aussi une enseigne en ferronnerie, placée sur un balcon ; « *A la bonne femme* », maison de la *Femme sans tête* Représentée sans tête, la « bonne femme », tient une quenouille. L'enseigne en ferronnerie, très connue, dans ce quartier jadis désert et qu'on appelait le *quartier de la Femme sans tête*, a été reproduite dans l'*Enseigne, son histoire, sa philosophie* par Grand Carteret p. 151. L'enseigne peinte de la *Bonne femme*, figure dans le *Recueil des autographies* de Rousset. T. II. A Amiens, une enseigne en rébus picard, signifie : *Aux corps nus sans têtes*. Ces enseignes ne sont que des variations sur un vieux proverbe français, retrouvé par Leroux de Lincy (T. I, p. 148) dans *Les adages français* (XVIe siècle) « La femme ne doit pas apporter sa teste en ménage ».

Dans les appellations de « lieux dits » ou d' « écarts », on ne trouve guère le nom de *La Femme sans tête*. Tout au plus, *La Femme morte*, à Vermanton, dans l'Yonne ; *La fille morte* dans la Nièvre ; *La femme enterrée*, canton de la forêt de Louviers, dans l'Eure ; le ruisseau de *La Femme noyée*, commune de Margerie, dans la Marne.

GEORGES DUBOSC.

***

Cette appellation de « Femme sans tête » ne vient pas d'un souvenir .. sanglant. Il y avait à Paris, jadis, plusieurs maisons à l'enseigne de la « Femme sans tête », il y a encore aujourd'hui dans l'île Saint Louis, une enseigne d'encoignure connue sous ce nom. J'ai rencontré, dans la banlieue, une vieille et historique auberge — celle où fut vu le fameux courrier de Lyon, avant son assassinat en forêt de Sénart — auberge qui est encore à l'enseigne de la « Femme sans tête ». L'art de l'enseigne, qui est un art éminemment français, est souvent spirituel ou malicieux ; et nos pères, autrefois, aimaient cette enseigne très répandue : une statuette représentant une femme, la femme veuve de sa tête, enfin, sous la femme mutilée, l'inscription « Tout en est bon ! ».

Il me semble qu'il faille penser, pour ce qui concerne le lieudit du bois des Fausses Reposes, à une interprétation venant d'une enseigne disparue, placée, à cet endroit ou dans les environs à la porte de quelque joyeux cabaret.

CHARLES FEGDAL.

—

Les cheveux devenus subitement blancs (LXXII à LXXV ; LXXVII, 231). — Peut être se souvient-on encore de Stepniak ? Ce nom, qui signifie en russe « l'homme des steppes », était le pseudonyme sous lequel parurent plusieurs ouvrages intéressants. sur l'organisation, l'activité et les principaux chefs du parti nihiliste. L'auteur, dont le véritable nom était Serge Kravtchinski, avait été l'un de ceux qui poignardèrent, le 16 août 1878, le général des gendarmes Mézentzeff, successeur du général Trépoff, le célèbre gouverneur de Saint Pétersbourg, qui avait été lui même assassiné, le 29 mars 1877, par la fameuse révolutionnaire Vera Zassoulitch. Faut-il ajouter que le successeur de Mezentzeff devait à son tour subir le même sort ? Ses ennemis, n'ayant pu l'atteindre en Russie, le retrouvèrent à Paris : c'était le général Séliverstoff, qui fut tué par Padlewski, dont on n'a pas oublié la dramatique et romanesque évasion, accomplie avec la complicité du journaliste Georges de Labruyère.

Or, dans l'un de ses livres, la *Russie Souveraine*, (traduction française par Hugues Le Roux, un vol in 16, Paris, Jules Lévy, édit 1885), Stepniak relate un fait saisissant. L'un de ses amis, Valerian Ossinsky, depuis longtemps connu de la police comme « un des membres les plus influents du parti terroriste » ayant été arrêté à Kieff, au printemps de 1879, fut, le 5 mai de la même année, condamné à la peine capitale, avec deux de ses complices. L'exécution eut lieu le 14 mai, et voici dans quels termes Stépniak la raconte :

Par raffinement de cruauté, on ne lui banda pas les yeux et il dut contempler sur ses deux compagnons les atroces contorsions par où il allait passer lui-même. Bien que ce spectacle horrible n'eût pas prise sur sa volonté, sa nature physique se révolta *Et, en cinq minutes, la tête de Valerian devint blanche comme celle d'un vieillard.* Mais le cœur resta indomptable.

L'auteur ajoute qu'après avoir repoussé dédaigneusement les gendarmes qui lui proposaient de demander son recours en grâce, Ossinsky refusa la main du bourreau, et monta seul d'un pas ferme les gradins de la potence. PAUL MATHIEX.

—

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX à LXXIII ; LXXV ; LXXVI ; LXXVII, 129, 251). — Après un assez long séjour dans les villes universitaires allemandes, le P. Didon, de l'ordre des frères prêcheurs, a écrit un ouvrage (les *Allemands*) duquel nous extrayons le passage suivant :

Le Français a l'impatience et la fougue ; l'Allemand le calme imperturbable : il sait attendre. L'obstacle lasse le premier, le second lasse l'obstacle. L'un tranche le nœud gordien, l'autre finirait par le dénouer. L'un est une flamme qui embraserait le monde, l'autre une masse qui pourrait l'écraser.

Si la vivacité du tempérament pousse à la franchise, la lourdeur prédispose à la réserve. Il est facile de voir le fond d'une âme chaude qui se livre ; il l'est moins de pénétrer dans les replis d'un caractère calme qu'un sentiment vif ne fait pas sortir de lui-même. Ces têtes blondes et ses yeux clairs sont loin de la candeur et de la transparence ; et il faudrait être bien naïf pour ne pas lire mille arrière-pensées entre les phrases polies, mais sans finesse qui tombent des lèvres allemandes. Notre défaut, à nous Français, est un défaut de franchise ; le défaut des Germains est l'excès dans la réserve. Nous parlons trop : ils parlent trop peu ; nous sommes éloquents, ils sont taciturnes ; la fausseté est une exception chez nous ; la franchise en est une chez eux. La vivacité

et la souplesse de nos formules nous permettent de tout dire ; quand l'Allemand dit tout, il n'évite guère, alors même qu'il manie sa langue en maître, la grossièreté et la brutalité.

(*Les Allemands*, 4e édit., ch. V, p. 48, 49).

P. c. c. A. PICAUD.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Gustave Flaubert et Orlowski. Une lettre inédite de Flaubert. — Dans son numéro de mars-avril 1888, (page 41) l'*Amateur d autographes* a publié une lettre de Gustave Flaubert adressée, dit ce périodique, à *un professeur de ses amis* Cette lettre (ce n'est pas malheureusement la seule qui soit dans ce cas), n'a pas été réunie, depuis, à l'édition Conard, des *Œuvres complètes* du romancier. Elle est datée : *Croisset, près Rouen, lundi matin.* Flaubert y recommande un musicien, « *homme de talent*, dit-il, *d'un talent vrai et sérieux, que l'on appelle Orlowski* », comme candidat à la place de chef d'orchestre de l'Opéra, laissée vacante par le départ d'Habeneck.

François-Antoine Habeneck, ne à Mézières (Ardennes) le 1er juin 1781, était fils d'un musicien de régiment, qui, originaire de Manheim, avait pris du service en France. Le bonhomme enseigna le violon à son fils ; à dix ans, l'enfant exécutait déjà des concerts publics Après avoir habité plusieurs villes où le régiment de son père tenait garnison, entre autres Brest, François-Antoine vint à Paris, et se fit recevoir au Conservatoire dans la classe de Baillot, d'abord comme élève, ensuite comme répétiteur. Il avait alors vingt ans environ. Premier prix en 1804, il obtint de l'impératrice Joséphine une pension de 1200 fr. Son talent reconnu ne tarda pas à lui ouvrir les portes de l'Opéra-Comique ; mais il n'y demeura pas, et entra à l'Opéra comme premier violon adjoint, bientôt titularisé. A cette époque, les premiers prix du Conservatoire dirigeaient alternativement, pendant un an, les concerts de cette Ecole. Habeneck eut son tour en 1806 et montra, dans ces fonctions une telle supériorité, qu'il les conserva jusqu'en 1815 Il y fit entendre pour la première fois la symphonie en *ut* de Beethowen. En 1828, une nouvelle société de concerts s'étant organisée au Conservatoire, il en prit derechef la direction. Nommé en 1824, directeur de l'Opéra, il avait, dès 1824, remplacé Kreutzer comme chef d'orchestre. Depuis 1830, il était en outre premier violon de la musique du Roi.

Mais, en 1846, Habeneck, frappé d'apoplexie dut abandonner sa place. C'est à ce moment qu'Orlowski songea à la postuler.

Orlowski, né à Varsovie en 1811, avait fait, au Conservatoire de cette ville, d'excellentes études musicales. Il y obtint, en 1823, les premiers prix de piano et de violon. On y joua plusieurs de ses œuvres, car il était non seulement virtuose, mais compositeur ; un ballet en trois actes, l'*Envahissement de l'Espagne par les Maures*, mérita, en 1827, un réel succès. Après quelques temps passés en Allemagne, Orlowski vint a Paris en 1830, y compléta ses études musicales sous la direction de Lesueur, et se fixa enfin à Rouen, où nous le retrouvons bientôt directeur de l'orchestre du Théâtre et de celui de la Société philharmonique. Il fit exécuter au Théâtre, en 1834, l opéra de Planard intitulé *le Mari de circonstance* ; il y monta aussi *la Juive*, « *d'une façon telle* écrit Flaubert, *qu'il s'est acquis, de ce jour là, la protection et l'amitié d'Halévy.* »

En même temps Orlowski donnait en ville des leçons de piano et d'accompagnement. Or, (c'est Flaubert qui nous l'apprend, dans la lettre inédite à Louise Colet qu'on lira plus loin), au nombre de ses élèves était Caroline Flaubert, plus tard Madame Emile Hamard. Ceci se passait vers 1835 ou 1840. Orlowski avait dix ans de plus que Gustave. Qu'une vive sympathie soit née entre eux des circonstances qui obligeaient Orlowski à fréquenter la maison du docteur Flaubert, cela n'a rien que de naturel. Orlowski, (autant qu'on peut en juger par la *Correspondance*, et que sa physionomie se révèle dans la lettre à Louise Colet citée plus loin) était un type curieux d'artiste bohême et de joyeux compagnon. Flaubert, capable d'apprécier son talent de musicien, l'appelle à la fois *grand homme* et *toujours aussi facétieux.* (Lettres des 29 octobre 1838 et 31 mai 1839, à Ernest Chevalier).

Il semble surtout que le Polonais se montrait fort entendu aux apprêts d'une bonne chère, grand buveur et fin mangeur, gai convive, très éloigné de condamner des fredaines auxquelles il ne dédaignait pas lui même de prendre sa part. Or (c'est là un des aspects les moins connus, quoique curieux et peut-être bien très important, de l'enfance et de la jeunesse de Flaubert) le futur auteur de *Mme Bovary* n'a pas été uniquement le collégien studieux, le travailleur acharné, l'écrivain précoce, que l'on est souvent tenté de se représenter Il y a, dans sa vie, toute une période de quatre ou cinq ans, entre 1835 et 1840, pendant laquelle, en compagnie de son ami Alfred Le Poittevin, d'Ernest Chevalier, de Nion, et d'autres camarades, (et aussi croyons nous d'Orlowski), il a fait l'expérience des plus dangereuses tentations auxquelles peut succomber un jeune homme. C'est ce qu'il appelle lui-même l'époque des « dévergondages » et des « bouffonneries ». Les preuves de ceci abondent dans les lettres inédites de Le Poittevin que j'ai entre les mains ; mais la liberté d'expression qui les accompagne est telle qu'il est impossible de les fournir Dans les lettres à Ernest Chevalier publiées dans la *Correspondance*, on rencontre également des allusions à peine déguisées à ce « genre de vie », un peu libre et très peu moral, qui était celui de Gustave et de ses habituels compagnons. Orlowski était-il du nombre ? Il semble qu'on puisse l'affirmer, et les passages suivants des lettres à Chevalier l'indiquent :

« Le père Langlois et Orlowski, écrit Flaubert le 24 mars 1837, ont dîné hier à la maison, et ils ont passablement bu, mâqué, (*sic*), blagué. Achille, moi et Bizet sommes invités pour dimanche à aller riboter, fumer et entendre de la musique chez Orlowski. Tous les réfugiés polonais y seront. Ils sont 30. C'est une fête nationale ; tous les dimanches de Pâques il en est ainsi chez l'un deux. On mange des saucisses, des boudins, des œufs durs, de la cochonnaille, et il n'est permis d en sortir que saoûls, et après avoir vomi 5 ou 6 fois ». (*Corresp*. éd. Conard I. 23).

Ailleurs : « C'est demain qu'on (son frère Achille) se marie... Mercredi Achille nous a payé son dîner d'adieu chez Jay. Le grand homme d'Orlowski l'avait commandé d'une façon pas trop canaille. Le frappé, c'était l'ordinaire ! A 5, nous avons bu 7 bouteilles de champagne frappé, 1 de madère, 1 de chambertin, etc... » (Lettre du 31 mai 1839 ; *Corresp*. I. 49).

Bon cœur, d'ailleurs, cet Orlowski ; franche et loyale nature d'artiste, et, pour autant que nous le connaissions, malgré ses dehors légers, musicien de valeur et intelligence très ouverte.

Il n'est donc pas surprenant qu'en 1846 Flaubert ait voulu le recommander à un de ses amis, alors que le Polonais ambitionnait une place plus honorifique, plus lucrative aussi, sans doute, à Paris. Son ancienne élève, Caroline Flaubert, venait de mourir, en mars 1846. Et ce deuil, si douloureux à Gustave,(auquel n'avait pas manquer de s'associer Orlowski),avait été sans doute l'occasion d'un rapprochement entre ces deux amis d'une jeunesse dejà lointaine.

Le hasard d'une recherche littéraire me permet aujourd'hui de compléter l'histoire de leurs relations, et d'identifier le destinataire de la lettre publiée par l'*Amateur d'autographes*.

Ce n'est pas à « *un professeur de ses amis* » que Flaubert recommandait Orlowski, mais au sculpteur Pradier. On sait que les intimes de celui-ci l'appelaient Phidias. Pradier achevait alors un buste de Louise Colet ; et c'est dans son atelier que Flaubert avait, pour la première fois, rencontré la Muse, en juillet 1846. Le Maître,qui avait été en quelque sorte l'instrument de leur liaison en restait le complice discret. Il facilitait les entrevues. donnant à Flaubert les prétextes dont il avait besoin pour venir, de temps à autre, à Paris.

Or voici un fragment d'une lettre inédite par laquelle le 20 septembre 1846, Flaubert priait son amie de transmettre à Phidias, (c'est-à-dire à Pradier), sa recommandation en faveur d'Orlowski. Aucun doute n'est possible ; cette lettre à Louise Colet, datée *dimanche soir 10 heures*, est bien celle qui contenait la lettre « à un professeur de ses amis » de l'*Amateur d'autographes* :

Je t'envoie un mot pour remettre à Phidias, quand tu sauras où on peut le trouver. Le mieux sera le plus tôt possible. Lis le, tu

verras de quoi il est question, et si tu connais quelqu'un qui puisse rendre service à mon protégé cela me fera grand plaisir. Je suis tout dévoué à ce brave garçon qui se rallie à mes souvenirs les plus gais et les plus tendres aussi. C'est lui qui faisait jouer à ma sœur du Mozart et du Beethoven. J'ai beaucoup ri avec lui autrefois, et beaucoup bu aussi. Maintenant, entre lui et moi, comme avec tous les autres du reste, il n'y a plus rien de commun. Cela est venu par la force des choses ; j'ai changé, j'ai grandi ! — Voilà une nature heureuse ! Il a été dans la plus atroce misère sans en être affecté et, quand il a pu, il s'en est donné à cœur joie. C'est une belle et bonne âme, et la plus généreuse que je connaisse, sous son enveloppe commune. Quand il n'a plus d'argent il donne ses habits, ses meubles. Je l'ai vu hébergeant et nourrissant sept personnes à la fois. Comme il n'avait pas de draps pour le septième, il le faisait coucher avec lui. J'y suis entré un matin ; l'étranger avait pour bonnet de nuit une casquette d'été que son hôte lui avait prêtée. C'était d'un comique achevé. — J'aimerais à le voir réussir dans sa demande ; je le crois un vrai artiste. Parles en a Chopin si tu vas chez G. Sand ; c'est son ami intime et son camarade d'enfance.

La recommandation de Flaubert resta sans effet : c'est Narcisse Girard qui, en 1846, succéda à Habeneck comme chef d'orchestre de l'Opéra Je n'ai pu découvrir ce que, par la suite, devint Orlowski.

René Descharmes.

—

Nécrologie

Paul Le Blanc

Nous avons le regret d'apprendre la mort de notre doyen, M. Paul Le Blanc, collaborateur depuis la fondation de l'*Intermédiaire*, ainsi qu'il nous le rappelait encore il y a peu de temps.

M. Paul Le Blanc, le bibliophile auvergnat bien connu, est décédé à Brioude (Haute-Loire), le 16 mai dernier, à l'âge de 91 ans.

Doyen de la Société de l'Histoire de France, membre de plusieurs sociétés d'études régionales M. Paul Le Blanc avait publié de nombreux travaux concernant l'Auvergne et le Velay, notamment sur Madame de Lafayette et sur les grands jours du Velay.

Généalogiste distingué, esprit curieux, causeur charmant, ayant compté parmi ses amis ou ses correspondants, Berryer, Delisle, Lafayette, Alfred Baudrillard, Louis Audiat, Firmin Boissin, le P. Sommervogel, Babeau, Gaidoz, pour ne citer que ceux-là. M. Paul Le Blanc était, pour tous ceux qui s'intéressaient aux anciennes familles du Massif Central, une mine inépuisable de renseignements qu'il communiquait d'ailleurs avec une rare obligeance ; ce dont nos pages témoignent depuis cinquante ans ;

Egaré un moment dans les travaux des chemins de fer, ce qui d'ailleurs ne fit que ralentir, sans jamais lui faire oublier, son œuvre de chercheur infatigable, il a consacré 70 ans de sa longue vie à la constitution de sa bibliothèque et de ses dossiers.

Sans héritiers directs, il a légué ses livres et ses papiers à la bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand.

M. Paul Le Blanc signait à l'*Intermédiaire* P. L. B.

—

Eugène Grécourt

Il nous faut déplorer un second vide dans la personne de M. Eugène Grécourt, directeur du personnel à la Préfecture de police, chevalier de la Légion d'honneur.

Depuis de nombreuses années, Eugène Grécourt, publiait dans l'*Intermédiaire* des études très appréciées sur les mœurs parisiennes. Ses fonctions avaient orienté sa curiosité du côté du fonctionnement de la police sous les divers régimes. Ses goûts de lettré et d'érudit lui auraient permis d'en écrire l'histoire, si sa tâche supérieure ne l'avait tant absorbé.

Il nous a fait les dépositaires de ses meilleures pages dans cette revue, où on les consultera souvent et avec profit.

M. Eugène Grécourt — qui n'avait point de pseudonyme — est décédé à Paris, le 4 juin 1918, à l'âge de 63 ans.

Le Directeur gérant :

Georges MONTORGUEIL

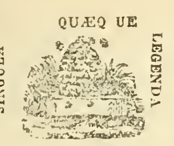
Imp. Clerc-Daniel, Saint-Amand-Montrond.

LXXVIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 Mai 1918.

N° 1482 N° 1482

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Le docteur Payerne et les sous-marins. — Nous trouvons dans un catalogue de M. Noël Charavay l'analyse d'une lettre signée par le Dr Payerne et Lamiral à Napoléon III. (Paris, 26 août 1854).

Les pétitionnaires rappellent la construction du bateau-plongeur dû au Dr Payerne, qui fut utilisé à Brest lors du lancement du *Valmy* et demandent une subvention pour donner au bateau-plongeur une locomotion rapide sous l'eau au moyen d'un foyer hermétiquement clos, en y brûlant un combustible dosé d'azotate de potasse ou d'azotate de soude pour remplacer le courant d'air et servant à générer dans la chaudière la puissance de la vapeur d'eau.

Qui était le docteur Payerne ? Qu'était-ce que ce sous-marin ?

Un médecin inventeur d'un sous marin : c'est pour exciter la curiosité du docteur Cabanès. Va-t-il résoudre ce petit problème ?

A. B. X.

—

Soldats américains : Surnoms. — Quel surnom donner aux soldats américains ?

Ce surnom doit être celui qu'on leur donne en Amérique : quel est-il ? D^r L.

—

La nationalité de Jeanne d'Arc. — Au moment où semble sur le point d'aboutir le procès de canonisation, n'est-il pas à propos d'introduire une cause parallèle : celle de la nationalité de notre héroïne grande française ? Et la question n'est pas sans intérêt ; dans ma manière de voir, en effet, et je prie les amis collaborateurs de l'*Intermédiaire* de croire qu'elle est aussi désintéressée que raisonnée et sincère, il serait opportun de supprimer dans tous livres, scolaires ou autres œuvres d'histoire ou de littérature, surtout dans les discours publics, la qualification de « bonne Lorraine » appliquée à Jeanne. D'origine, de famille et de naissance, je la tiens plutôt pour champenoise, mais n'insiste pas ; une telle figure appartient à la France entière non à une province ; va donc pour la « bonne Française ». Je demande donc qu'on ne fasse plus d'elle une Lorraine et qu'on laisse à Villon — de quoi n'est pas capable un poète en mal de rime ? — et à sa si jolie *Ballade des dames du temps passé*, la responsabilité d'une appellation inexacte. Si Jeanne était Lorraine elle ne serait pas Française, puisque, au XVe siècle et pour bien des générations encore, la Lorraine qui prendra une si belle revanche, est étrangère à la France. Il me semble que la question mérite d'être posée, discutée dans l'*Intermédiaire*. Je prévois et le trouverai tout naturel, que des érudits lorrains défendront avec chaleur, avec conviction, avec succès, peut-être, l'origine lorraine de Jeanne. N'étant ni Lorrain ni Champenois, mais Bourguignon, il n'y a ici pour moi aucun intérêt de patriotisme provincial ; d'ailleurs je n'ai jamais su ce qu'était cet amour propre de clocher quand il s'agit de vérité historique. Si les raisons données

sont concluantes, je m'inclinerai de bonne foi mais serai naturellement quelque peu difficile sur la preuve.

Il me paraît d'autant plus intéressant de poser une question qui, d'ailleurs, n'est pas nouvelle, que dans leurs récentes histoires de Jeanne, ni M. Anatole France, ni M. M. Hanotaux ne l'ont abordée.

H. C. M.

—

Le roman secret de Mme Léonie Léon. — M. Joseph Reinach, dans le *Mercure de France*, parle de Mme Léonie Léon, qui fut la confidente fidèle de Gambetta. Il écrit :

Je la revis souvent jusque dans les dernières heures de sa vie, dit-il, où elle tomba dans une dévotion étroite et se condamna à une espèce de claustration. Le plus qu'elle m'a raconté d'elle-même la laisse entourée d'un grand mystère. Son père était officier et avait servi auprès du duc d'Orléans. Il finit dans un drame. Ce n'est point par elle que j'ai su la liaison sous l'Empire, avec Hyrvoix, le chef de la police secrète ; mais elle n'ignorait pas que j'en étais instruit. Il est fait allusion dans les lettres de Gambetta à des épreuves « terribles et cruelles » qu'elle traversa avec une grande vigilance : elle ne m'en a jamais rien dit.

M. Joseph Reinach ayant publiquement rappelé cette particularité de la vie de cette femme énigmatique, peut-on parler de cette liaison sans blesser aucune susceptibilité ? Avait-elle un caractère politique ou privé ?

L.

[Nous transmettrons les réponses directement à l'intéressé si elles sont de nature trop intime ; nous nous défendons d'entrer dans les détails de la vie privée, même des personnages historiques. Nous nous faisons une loi d'honneur de cette discrétion].

—

Val Saint-Lambert. — Où puis-je trouver des renseignements sur l'abbaye de Val Saint-Lambert et sur la série de ses abbés ? Rien dans *Larousse*, *Gallia Christiana*, Bouillet, abbé Migne, *Encyclopédie*, Ulysse Chevalier, etc.

Nisiar.

—

La seigneurie du Villars en Velay. — Dans son ouvrage sur la *Baronnie de Bouzols*, M. Truchard du Molin, après avoir relaté l'alliance de Joseph de Montagu de Beaune, comte de Bouzols, maréchal de camp en 1719, avec Jeanne Henriette d'Aurelle de Colombines, dernière de cette branche de la famille d'Aurelle ajoute :

Cette alliance avait fait rentrer deux nouvelles terres dans la maison de Montaigu-Bouzols, celle de Viverols en Auvergne et celle du Villars en Velay, résidence et patrimoine au XVIe siècle d'Henri de la Tour, seigneur de Montvert... Comment de génération en génération cette terre du Villars était tombée dans la maison d'Aurelle de Colombines, ce n'est pas ici le lieu de le dire, mais elle y était lors d'un fait de disette publique de l'année 1709 rapporté par Arnaud.

(*Histoire du Velay*, t. II, p. 246), et elle y était antérieurement.

Peut-on éclaircir le point laissé dans l'ombre par Truchard du Molin et donner la succession des possesseurs de la terre du Villars ?

Miles.

—

Flaubert avait-il des Peaux-Rouges dans son ascendance ? — Les Goncourt racontent dans leur *Journal* (tome II, p. 8) que Flaubert leur avait avoué qu'exaspéré un jour contre Louise Colet, il avait failli la tuer :

Il ajoute qu'un de ses grand-pères a épousé une femme au Canada. Il y a effectivement parfois chez Flaubert du sang de Peau Rouge avec ses violences.

Que Flaubert qui n'était guère patient, ait été un jour tenté d'étrangler Louise Colet, qui était bien la personne la plus exaspérante qu'il y eut au monde, cela n'a rien d'invraisemblable. Mais il n'est pas indispensable, pour avoir failli céder à un mouvement de fureur, d'avoir du sang de Mohican dans les veines ; aussi je demande si l'on doit considérer comme digne de créance l'explication que donne Flaubert pour excuser son intention homicide.

Un bibliophile comtois.

—

Famille Perret, en Bourgogne. — Au XVe siècle, ce nom était encore rare, et confiné aux environs de Chalon. René Perret, né vers 1570 à St Gengoux, avocat au baillage de Mâcon, puis Procureur du Roi au Présidial de Bourg, en-

fin Conseiller au Parlement de Bourgogne 1608 et vicomte mayeur de Dijon 1640, mort en 1642, n'a fait l'objet d'aucune monographie, bien que sa carrière dans la robe, à une époque troublée, paraisse avoir été intéressante, et qu'il ait laissé des regrets, et de grands biens.

D'après les recueils bourguignons — si incomplets, du reste — il n'aurait eu qu'un fils, Edme Bernard Perret, aussi conseiller au Parlement; et celui ci, de son mariage avec Philibert Potillon, n'aurait laissé que des filles, qui portèrent ses richesses dans la famille Legouz-Morin, devenue plus tard Legouz de Gerland et Legouz de Saint Seine.

Cependant, d'autres Perret, au XVIIe siècle, et dans la région du Chalonnais, portèrent les mêmes armes qu'avait portées René Perret et qui figurent sur son jeton de maire de Dijon. Plusieurs branches paraissent s'être ramifiées les unes jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, d'autres même jusqu'à nos jours, où les Perret sont devenus nombreux et divers.

Descendraient-elles d'un autre fils de René Perret, ou d'un collatéral ? Existe-t-il quelque généalogie de cette famille ?

LOUVAN GELIOT.

—

Quinckhard (J. M.) peintre. — Dans quels Musées connaît-on des œuvres de cet artiste (1688-1772) ?

Même question quant à son fils, Jules, mort en 1757.

SIMON.

—

Armoiries d'Albi. — Le *Larousse pour Tous* donne : *de gueules à la tour d'argent sommée d'une croix archiépiscopale d'or, au pied de laquelle passe un léopard du même, et accostée en chef d'un soleil et d'un croissant en pal.* Cette ville a-t-elle toujours porté ces armoiries ? Sur un poids ancien où on lit : *Albi*, on voit bien une tour avec un léopard, mais avec une crosse abbatiale au lieu de la croix patriarchale, puis ni soleil, ni croissant. Alors ?

SAINT-SAUD.

—

Preuves de Malte. Rouvroy. — Où aurais-je chance de trouver les preuves faites par Claude de Rouvroy de St-Simon, fils de Titus et de C. E. d'Hauterive, en 1725 ? Où sont les différents dépôts des archives de l'ordre ?

Les archives départementales du Rhône contiennent une partie seulement des pièces relatives à la Langue d'Auvergne. Sait-on si le reste de ces titres subsiste ?

SOULGÉ.

—

« Toison d'or ». Pseudonyme. — On connaît le livre intitulé : *Noblesse de contrebande,* par Toison d'Or. Quel nom cache ce pseudonyme ? On a prétendu que l'auteur de ce livre qui fit quelque bruit serait le vicomte de Calonne. J'ai connu une personne alliée aux Calonne, le comte de T. du P. Il ignorait cette paternité littéraire.

Peut-on donner des éclaircissements sur cette question ?

MILES.

—

Ex-libris à déterminer : « aigle éployée d'argent ». — A qui appartient l'ex-libris suivant : *d'azur à l'aigle éployée d'argent, au chef d'argent chargé de trois croix fichées de gueule ?*

Dr M. D.

—

Buste à identifier. — Un obligeant et érudit collègue saurait-il nous dire quel est le personnage — sans doute un artiste ou un littérateur — représenté par le buste dont nous donnons la reproduction ?

XXX.

—

Portrait à identifier. — Nous poserons la même question au sujet du portrait lequel, du reste, a bien perdu de son intérêt et de sa valeur à la reproduction. Il est daté de 1837 et représente un personnage portant à la boutonnière un gros ruban de la Légion d'Honneur passé dans un anneau d'or sur lequel se lit cette inscription : N. 1811. Ce personnage, coiffé à la mode de l'époque, a une figure beaucoup plus fine que ne le laisserait supposer la reproduction. Ses trait rappellent ceux de Lamartine ou de Chateaubriand.

XXX.

—

Deux bustes du « Bosquet de la Reine » à Versailles. — Au cours d'une permission récente, je suis allé

voir le réveil du printemps dans le parc incomparable de Versailles. J'ai pu pénétrer dans le bosquet abandonné dit « de la Reine » (le fameux Bosquet du Collier). Ce bosquet s'appelait sous Louis XIV « le Labyrinthe » et fut construit sur les plans de Lenôtre et de Lebrun : détruit sous Louis XV, c'est sans doute sous son règne qu'il prit le nom — qu'il a conservé — de « Bosquet de la Reine ». Est-ce à cette époque, au plus tard, que l'on plaça, au centre de la petite rotonde de gazon, 4 bustes, dont 2 surtout sont tout à fait remarquables ? L'un, un buste d'homme très jeune et souriant, drapé d'une peau de tigre, pourrait être un personnage mythologique. L'autre, une femme, au profil admirable de pureté et de ligne, le cou, la gorge et les seins d'un modelé inouï, semble une Diane ou une Phébé. La vie de ces deux bustes est telle qu'on peut se demander si ce ne sont pas des portraits. Je n'ai pu trouver aucuns renseignements sur ces deux œuvres d'art.

Quelque amateur de Versailles pourrait-il me dire si l'on connaît l'auteur de ces bustes ? Et qui ils représentent ?

Ash.

—

Un vers de Lucrèce. — Tout le monde connaît l'admirable début du second livre de Lucrèce, *Suave mari magno.. alterius spectare laborem.* Quelle n'a pas été ma surprise ces jours-ci en entendant deux universitaires soutenir que cette version, celle de Pankouke, celle de toutes les éditions de ma jeunesse, était fausse et qu'il fallait substituer *periclum* à *laborem*. Depuis quand admet-on cette correction (? sans doute d'origine boche ? Qui l'a inventée ?

M. P.

—

Saint François de Sales et la Patrie. — Je trouve sur une image mortuaire cette phrase de Monsieur de Genève :

> Ceux qui meurent pour la patrie sont considérés comme des martyrs et les portes du ciel leur sont ouvertes toutes grandes.

Je demande simplement d'où est tirée cette sentence.

Car ce n'est pas l'heure d'ouvrir un débat sur sa valeur théologique, qu'il serait cruel d'estimer sans connaître le contexte.

Soulgé.

Quelle règle pour prononcer la finale er dans les noms allemands ? — M. Schneider, possesseur du Creusot, s'appelle toujours M. Schédre. Le musicien allemand Weber voyait son nom se prononcer Webre ; par contre, Mlle Weber, de la Comédie-Française, dont parle une chanson de Xanrof,

> Tragique cousine Mademoiselle Weber

se prononçait au moins alors Weber.

Cela étant, et on pourrait multiplier les exemples, comment doit on prononcer en français les noms allemands terminés en *er* ? Y a-t-il une règle ou seulement des usages qui se sont établis en dehors de toute réglementation ?

Dr A. B.

—

D'où vient cette expression : « genus irritabile medicorum » ? — Dans quel texte ancien la trouve-t-on ?

Nisiar.

—

« C'est la nuit qu'il est beau... » : Quel est l'auteur de ce vers ? — Dans un livre remarquable qu'il vient de publier sous ce titre : *La France vue d'Amérique*, M. l'abbé Thellier de Poncheville cite ce beau vers :

> C'est la nuit qu'il est beau de croire à la [lumière.

sans dire quel en est l'auteur.

En remarquant, d'une manière générale, qu'il est toujours mieux, lorsqu'on fait une citation de donner le nom de l'auteur cité, je voudrais bien savoir quel est précisément l'auteur de ce très beau vers.

Rusticus.

—

Chérie ou chéry. Etymologie — Ce nom de lieu est assez fréquent. Que signifie-t il ?

Comme la plupart de ces lieux dits sont situés sur un cours d'eau, j'ai cru que ce vocable se rapportait à l'eau. Mais n'est-ce pas plutôt que, pour être sur la rive, il faut souvent être au flanc d'une colline, au bas d'une côte ? Et Chérie ne vient-il pas du verbe cheyre, chère, chérier (choir, tomber) de plusieurs patois ? Ou bien, les routes suivant volontiers les vallées, chérie dérive-t-il de charreri, charriri (voie charretière, rue).

BUSTE A IDENTIFIER



PORTRAIT A IDENTIFIER

Un texte de 1220 qui porte *charressa* se traduirait par *chérier* ou *chérie*, lieux dits.

SOULGÉ.

—

Monnaie de platine. — Un récent décret ordonne la déclaration du platine, ce métal rare et précieux, dont personne n'ignore l'utilité en matière industrielle et principalement l'importance actuelle dans la fabrication des explosifs. Ce que l'on sait moins, c'est qu'au début du siècle dernier, on a essayé d'employer le platine comme monnaie.

Un certain médecin allemand, Julius Erich Bollmann, qui, à l'époque de la Révolution, avait vécu à Paris, où il fréquentait chez Mme de Staël, puis avait été chercher sans succès fortune aux Etat-Unis, avait fini par échouer en 1814-15 au Congrès de Vienne comme agent de la maison de banque Baring. C'était un homme à projets, qui venait proposer à l'Autriche de la faire bénéficier de certaines améliorations financières de son invention, parmi lesquelles se trouvait l'institution d'une monnaie de platine.

Cette idée ne fut pas adoptée à Vienne, mais elle fut, paraît-il, réalisée quelques années plus tard en Russie où se trouvent des mines de platine dans la Sibérie et dans l'Oural : un oukase de 1828 ordonna la frappe de ducats en platine de 3, 6 et 12 roubles. Cette monnaie fut employée jusqu'en 1845 : mais, à ce moment, un avilissement sensible du cours du métal en question obligea le gouvernement russe à y renoncer.

Sait-on si d'autres pays ont, à l'exemple de la Russie, monnayé le platine ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Mme de Sévigné au château d'Ognon. — Dans la *Description du département de l'Oise* par le citoyen Cambry (Paris, an XI) tome 2, page 50, je cueille la phrase suivante :

Ognon fut habité par Mme de Sévigné.

Je fais appel à l'amabilité et à l'érudition des collaborateurs de l'*Intermédiaire* afin de savoir à quelle époque et dans quelles circonstances Mme de Sévigné résida à Ognon.

JOSEPH ODENT.

—

Les minutes de Guillaume Le Blant. — Un érudit normand pourrait-il faire connaître ce que sont devenus les minutes de Guillaume Le Blant, tabellion royal à Saint-Sauveur le-Vicomte au XVIIe siècle ? Je sais qu'il était en charge en janvier 1663.

G. DE LA VÉRONNE.

—

Vers de M. de Chateaubriand. Elisa G. — *Pour Elisa F. la fille d'un de ses amis enterrée devant lui au cimetière de Passi* (sic) *le 16 juin 1832.*

Il descend, ce cercueil, et la rose sans tache,
Qu'un père y déposa, tribut de sa douleur.
Terre, tu les portas, et maintenant tu caches
Jeune fille et jeune fleur ?

Ah ! ne les rends jamais à ce monde profane,
A ce monde de deuil, d'angoisse et de [malheur,
Le vent brise et flétrit, le soleil brûle et fane
Jeune fille et jeune fleur ?

Tu dors, pauvre Elisa, si légère d'années,
Tu ne crains plus du jour le poids et la cha- [leur,
Elles ont achevé leurs fraîches matinées,
Jeune fille et jeune fleur ?

Mais ton père, Elisa, vers ta cendre s'incline.
Aux rides de son front a monté la pâleur,
Et, vieux chêne, le temps fauche sur sa ra- [cine
Jeune fille et jeune fleur ?

Ces vers sont tirés de l'album, où nous les avons copiés. Qui était Elisa G.

R. M.

—

Nénette et Rintintin. — Ce sont les fétiches à la mode. Ils conjurent la menace des gothas. Ce sont deux petits bonshommes faits en fils. Poulbot avait baptisé de ces noms « ses poupées » ; on a donné aux fétiches les noms des poupées de Poulbot. Ce qu'on voudrait savoir c'est le nom de l'inventeur de ces pantins, le nom du fabricant, leur lanceur, c'est leur origine exacte.

V.

Réponses

—

Boulets de canon de 1814 (LXXVII, 330). — Qu'on me permette d'observer qu'entre 1814 et 1914 il y eut 1870-71, dates que nous avons trop vite oubliées et dont les tristes souvenirs parisiens ont été effacés trop tôt.

Les soldats qui défendent la France n'ont pas assez connu les horreurs que la guerre civile peut ajouter à celles d'une guerre nationale : la colonne Vendôme était rétablie avant leur naissance, les Tuileries, la Préfecture de police, l'Hôtel de Ville, la Cour des Comptes, nivelés et déjà oubliés, le « pétrolage » de tant de précieux trésors français, amnistié. Que reste-t il des traces du Siège et de la Commune ?

En montant la côte de Saint-Cloud, on voit encore un obus encastré au fronton d'une jolie villa... Dans la muraille face sud du pavillon de Bagatelle, à hauteur de figure, on voyait encore, il y a quelques années, le culot d'une balle tirée de Paris, avec la date 18 mars 71, gravée au couteau sur l'enduit.

Un architecte de la ville a noyé le tout sous une couche épaisse de céruse : avec intention, ou par ignorance ? Je n'en sais rien, mais je sais qu'avec le respect des souvenirs disparaît l'âme d'un peuple — et que la loi municipale de 1884, qui abandonne l'autorité locale à des étrangers, a fait à ce point de vue, beaucoup de mal.

DONT CARE.

—

Auguste d'Aydie et la duchesse de Berry, fille du Régent (LXXVII, 332). — Ce n'est pas, et pour cause, dans le P. Anselme, qu'il faut chercher des renseignements sur le mariage et les enfants de la fameuse duchesse de Berry et de Rions : mais ce mariage ne fait pas doute, témoin le long récit des faits et gestes du couple que nous a laissé Saint-Simon.

La *Gazette de France* du 16 avril 1741, en annonçant qu'est mort à Paris le 26 mars, dans sa 48e année, le comte de Rions, se contente d'ajouter qu'il avait été premier écuyer de feu Mme la duchesse de Berry.

Madame écrit, à la date du 8 septembre 1719, que

le mariage de la duchesse de Berri avec la tête de crapaud n'est malheureusement que trop vrai ; ce n'est point d'ailleurs un mauvais gentilhomme ; il est allié aux meilleures maisons : le duc de Lauzun est son oncle et Biron son neveu.

(Trad. Brunet).

DE MORTAGNE.

* * *

Les *Mémoires* de Saint-Simon, (tomes VIII et XI, édition Hachette, 1858) renferment de piquants détails sur les amours d'Auguste d'Aydie, plus connu sous le titre de comte de Rions, et de la jeune veuve du duc de Berry.

Les pages qui leur sont consacrées sont trop copieuses pour qu'il soit possible de les reproduire ici. Contentons nous de quelques extraits parmi lesquels le portrait de Rions tracé de si originale façon par le memoriographe.

Après maintes passades, elle (la duchesse de Berry) s'étoit tout de bon éprise de Rion, jeune cadet de la maison d'Aydie, fils d'une sœur de Mme de Biron, qui n'avoit ni figure ni esprit. C'étoit un gros garçon court, joufflu, pâle qui avec force bourgeons ne ressembloit pas mal à un abcès.

Il avoit de belles dents, et n'avoit pas imaginé causer une passion qui, en moins de rien, devint effrénée et qui dura toujours, sans néanmoins empêcher les passades et les goûts de traverse.

Il n'avoit rien vaillant, mais force frères et sœurs qui n'en avoient guère davantage. M. et Mme de Pons, dame d'atours de Mme la duchesse de Berry étoient de leurs parents et de même province Il firent venir ce jeune homme, qui étoit lieutenant de dragons, pour tâcher d'en faire quelque chose. A peine fut il arrivé que le goût se déclara et qu'il devint maître au Luxembourg. M. de Lauzun, dont il était petit neveu en rioit sous cape. Il étoit ravi : il se croyoit renaître en lui au Luxembourg, du temps de Mademoiselle ; il lui donnoit des instruction .

Rion étoit doux et naturellement poli et respectueux, bon et honnête garçon Il sentit bientôt le pouvoir de ses charmes qui ne pouvoient captiver que l'incompréhensible fantaisie dépravée d'une princesse Il n'en abusa avec personne et se fit aimer de tout le monde par ses manières, mais il traita Mme la duchesse de Berry, comme M. de Lauzun avait traité Mademoiselle.

. . . .

Peu à peu il la mit sur le pied de n'oser rien faire sans sa permission, non pas même les choses les plus indifférentes..... Jusqu'à sa parure, elle n'avoit pas la moindre liberté, Il se divertissoit à la faire décoiffer ou lui faire changer d'habits, quand elle étoit toute prête, et cela si souvent et quelquefois si publiquement qu'il l'avoit accoutumée à prendre le soir ses ordres pour la parure et l'occupation du lendemain et le lendemain il changeoit tout et la princesse pleuroit tant et plus. . . . .

... Si quelquefois elle osoit se licencier à la moindre chose sans son congé, il la traitoit comme une servante et les pleurs duroient quelquefois plusieurs jours. . . .

... C'étoit M. de Lauzun qui avoit conseillé à son neveu de traiter sa princesse, comme il avoit lui même traité Mademoiselle. Sa maxime étoit que les Bourbons vouloient être rudoyés et menés le baton haut, sans quoi on ne pouvoit se conserver sur eux aucun empire.

Saint-Simon relate, au début de 1719, la naissance d'une fille de Rions et de la duchesse ; mais s'il s'étend beaucoup sur le scandale que causa l'accouchement de la princesse, il est muet sur le sort de cet enfant qui vraisemblablement mourut jeune.

Il n'est pas douteux que peu après ses couches la duchesse de Berry avait secrètement épousé Rions.

Alexandre Dumas, dans une de ses charmantes fictions, *Une fille du Régent*, nous fait assister au mariage qui, selon lui, eut lieu au château de Meudon, dans la nuit du 5 au 6 février 1719.

Le choix des figurants de cette cérémonie : La Rochefoucauld, Mouchy, Pons et Lauzun est trop judicieux pour être sorti de l'imagination du romancier qui a dû puiser les éléments de son récit à des sources historiques sérieuses.

Quoi qu'il en soit, voici ce que rapporte Saint Simon au sujet de ce mariage :

M. le duc d'Orléans m'apprit le dessein arrêté de Mme la duchesse de Berry de déclarer le mariage secret qu'elle avait fait avec Rion. . . . . , ...

Elle voulait déclarer son mariage, et tout l'esprit, l'art, la douceur, la colère, les menaces, les prières et les instances les plus vives de M. le duc d'Orléans ne purent qu'à grand peine pousser en délais le temps avec l'épaule.

..... Ce mariage ne me surprit que médiocrement par cet assemblage de passion et de peur du diable et par le scandale qui venoit d'arriver. Mais je fus étonné au dernier point de cette fureur de le déclarer, dans une personne si superbement orgueilleuse. . . .

... Si on en avoit cru Madame (la duchesse d'Orléans) l'affaire aurait été bientôt finie car M. le duc d'Orléans aurait fait jeter Rion par les fenêtres du Luxembourg.

Le Régent trouva plus habile d'éloigner Rion qui reçut l'ordre de rejoindre son régiment sur les frontières d'Espagne, dans l'armée du duc de Berwick

La duchesse de Berry mourut peu après, le 21 juillet 1719 et l'autopsie pratiquée le lendemain révéla qu'elle était de nouveau enceinte.

On peut juger, ajoute Saint-Simon, en quel état tomba Rion en apprenant, à l'armée, une aussi terrible nouvelle ; quel affreux dénouement d'une aventure plus que romanesque au point qu'il touchait à tout ce que l'ambition peut procurer même de plus imaginaire ; aussi fut-il plus d'une fois sur le point de se tuer, et longtemps gardé à vue par des amis que la pitié lui fit. Il vendit bientôt après la fin de la campagne son régiment et son gouvernement. Comme il avoit été doux et poli avec ses amis il en conserva, et fit bonne chère avec eux pour se consoler. Mais au fond, il demeura obscur, et cette obscurité l'absorba.

BERGERAC.

[D'autres réponses sur ce sujet sont ajournées faute d'être composées au moment de la mise en page].

—

La mort du comte de Vermandois (LXXVII, 233,383). — Exposer les raisons des auteurs qui ont admis que le *Giafer* des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse* n'était autre que le comte de Vermandois et par conséquent ont vu en lui l'Homme au masque de fer conduirait loin.

D'ailleurs, tout cela est infirmé par ce que raconte Mlle de Montpensier de la fin du fils de Mlle de La Vallière. « Madame de Montespan, dit-elle, m'écrivit que M. de Vermandois était mort... Il tomba malade au siège de Courtray d'avoir trop bu d'eau de vie... Pour moi je n'en fus pas fâchée ; j'étais bien aise que M. du Maine n'eut aucun de ses frères devant lui.. » La chose lui fut confirmée par Lauzun, qui lui aussi était allé à Courtray et qu'elle rabroua parce qu'à son retour « il ne *lui* parla que de la perte que le Roi et l'Etat avoient faite de M. de Vermandois et le mettoit au dessus des plus grands hommes qui eussent jamais été. » DE MORTAGNE.

***

Sous la question posée par notre collègue, serait-ce Le Masque de Fer, qui réapparaîtrait ? Toute cette histoire de querelles entre le Dauphin et le jeune duc de Vermandois, fils reconnu de La Vallière, tous deux à peu près du même âge, est une invention des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse. Berlin*, 1759, qu'on a attribués, tantôt à Resseguier, à Piequets, à Mme de Vaux-Masson et tantôt à Voltaire. C'est là qu'on voit le prince *Giafer*, le duc de Vermandois), fils de *Cha-Abas* (Louis XIV) et d'une indienne, donner un soufflet au prince *Sephir-Mirza* (le Dauphin). Pour cet acte de violence, il aurait été condamné à mort, mais cette condamnation, après un simulacre de maladie et même de mort et d'inhumation en grande pompe, aurait été transformée en une détention perpétuelle, dans l'île d'*Ormus*, l'île Sainte Marguerite (p. 24, 25 et 26).

Toutes ces assertions anonymes ont été maintes fois réfutées, notamment par Poullain de Sainte Foix, dans ses *Essais historiques sur Paris*. En réalité, Louis de Vermandois, comte de Bourbon, fils naturel de Louis XIV et de la duchesse de La Vallière, né à Paris le 2 octobre 1671, est mort à Courtray, le 18 novembre 1683. Il avait été légitimé en 1669 et pour lui, on avait relevé le titre de grand amiral de France. Il faut lire le *Mémoire pour scavoir quel nom il est besoin de donner à M. le Comte de Vermandois, amiral de France*, qu'on attribua à Baluze, pour voir jusqu'à quel point s'étendait la servilité monarchique.

Bien fait, gracieux, le visage agréable, avec de jolis yeux, le fils de la Vallière, fut elevé par les soins de Mme Colbert, par Gedouin, un Orléanais, puis par l'abbé Fleury. Plusieurs portraits, datant de son enfance, sont à Versailles : un, entr'autres, peint par Mignard, a été gravé par Dornique.

Intelligent, aimable, séduisant, mais aussi facile à séduire, le jeune duc de Vermandois, se lia avec le Chevalier de Lorraine et son frère de Marsan, tous deux très vicieux, d'après *La Correspondance de la duchesse d'Orléans* (T. I, p. 302). Très corrompu à treize ans, il se serait livré à des badinages débauchés dans le Jardin de Diane, une dépendance du Palais de Fontainebleau, d'après la *Correspondance générale de Mme de Maintenon* (T. II, p. 323). C'est à la même époque qu'on placerait la scène du soufflet, donné au Dauphin, qui avait quatre ans de plus que le duc de Vermandois.

Toujours est-il que cette conduite mécontenta Louis XIV, qui le bannit. Ses fautes cependant ne devaient être que des peccadilles de jeunesse. La duchesse d'Orléans, d'après sa *Correspondance*. (T. II, p. 17) intervint en sa faveur. Il fut cependant relégué, pendant quelque temps en Normandie, puis exilé à Versailles, quand la Cour était à Fontainebleau vivant sans voir personne, sauf l'abbé Fleury.

Cette situation durait encore, quand il demanda à faire ses premières armes au moment de l'expédition du Maréchal d'Humières dans les Pays Bas espagnols. Il y prit part, sous la direction de M. de Montchevreuil, et se montra brave, charmant, généreux, délicat, et le Roi très content, autorisa pour lui toutes les dépenses. (Voir : *Correspondance de Bussy-Rabutin* (T. V. p. 331). *Correspondance générale de Mme de Maintenon* (T. II, p. 323-330.)

Mais, il tomba malade, surpris par un accès de fièvre pernicieuse, causé par le surmenage. Pendant trois jours, il dissimula son mal, parce qu'il voulait prendre part à l'assaut de Courtray, où il se conduisit vaillamment. La lettre, annonçant à Louis XIV son premier exploit, annonça aussi sa maladie. Le Roi ému, commanda de le ramener à Lille. Il délira dans la nuit du 17 au 18 novembre et mourut, pleuré par tous ceux, qui, quelques jours auparavant, l'avaient acclamé pour son courage. Il fut inhumé, en grande pompe, dans l'abbaye St-Waast, d'Arras. M. de Boislisle, dans ses notes de la réédition de St Simon, dit que le corps du jeune duc de Vermandois fut retrouvé en 1786 et que le proces verbal d'exhumation se trouve dans le carton K. 542, dossier 52, nos 1 – 4 (Voir : *Mémoires de St-Simon*, édition des Grands Ecrivains, t. XIX, p. 389). N'est-ce point là la meilleure preuve de la mort naturelle du petit duc de Vermandois ?

GEORGES DUBOSC.

Napoléon Ier auteur dramatique (LXXVII, 234). — Napoléon a-t-il collaboré à la tragédie de Luce de Lancival, *Hector* ? Voici ce que je trouve à ce sujet dans le discours de réception prononcé à la séance du 10 février 1852 de la Société académique de Laon, par Hippolyte Greilet, président du tribunal de cette ville :

Luce de Lancival, après avoir traduit .. le poème de Stace, *Achille à Scyros*, préparait en silence le grand ouvrage qui devait fonder sa renommée et lui promettre la postérité ; c'était la tragédie d'*Hector*. L'empereur, entre deux batailles, voulut en entendre la lecture, et un coup d'œil de ce génie universel avait suffi pour lui en faire voir les beautés en même temps que les défauts qui déparaient plusieurs scènes ; les défauts, corrigés aussi vite que signalés, Talma reçut l'ordre de hâter la première représentation. C'était en 1809 et le 1er février ; j'étais présent à cette solennité littéraire et je ne l'oublierai jamais. Ce qui ne s'était jamais vu au théâtre, à pareil jour, l'empereur y vint de sa personne, pour en assurer mieux le succès, et (pardonnez à un souvenir qui me reporte à mes plus belles années), je le vois encore applaudissant, le premier, de ses mains puissantes qui tenaient la balance de l'Europe et du monde...

Il ressort du témoignage de l'excellent et lyrique magistrat que, si Napoléon n'a pas, dans le sens strict du mot, « collaboré » à la tragédie de Luce de Lancival, il a, du moins, exprimé sur cette œuvre quelques critiques qui, fondées ou non, ont été aussitôt prises en considération par l'auteur ; il est vrai que les désirs de l'empereur étaient le plus souvent des ordres.

Il faut croire, dans tous les cas, que Napoléon professait pour cette tragédie une admiration particulière, car Quérard (*La France littéraire*, V. p. 384) assure qu'il disait d'*Hector* que « c'était *une pièce de quartier général*, et qu'on irait mieux à l'ennemi après l'avoir entendue ».

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Frères bleus de Poitiers (1813) (LXXVII, 91). – L'ouvrage de Ranc, auquel il est fait allusion dans la *Vieille France*, est le *Roman d'une Conspiration* (C. Marpon et E. Flammarion, 1880, in-12), dans lequel l'auteur, né à Poitiers, comme chacun sait, met en scène un jeune homme de cette ville, qu'il nomme Louis Roquereuil, et qui, aidé de quelques Philadelphes de la section des Frères bleus, veut mettre à profit la déroute de Leipzig pour assassiner l'Empereur ; mais son intention homicide se trouve déjouée par certaines circonstances, et Louis Roaquereuil est jugé et fusillé à Poitiers, à la suite d'événements aussi romanesques qu'invraisemblables. Il y a notamment une prison extraordinaire de laquelle les détenus sortent et dans laquelle ils rentrent aussi souvent qu'ils le désirent, et qui rappelle la commode prison du *Réveillon*, de joyeuse mémoire.

Ranc assure cependant que « l'aventure qui fait le sujet de son récit est vraie pour la plus grande partie » ; il affirme l'existence des conspirateurs et des autres personnages et déclare qu'il a « seulement changé quelques noms ».

J'ai eu la curiosité de rechercher si l'ouvrage en question était véritablement un *livre à clef*, ainsi que l'affirme l'auteur.

Certains des personnages qu'il nous présente, tels que Fouché, Buonarotti et Méhée de la Touche (le Méhu de la Guiche du roman) sont facilement reconnaissables, mais tous les autres paraissent être des produits directs de l'imagination de l'écrivain. D'ailleurs, ni dans l'*Histoire des Sociétés secrètes de l'Armée*, dans laquelle Ch. Nodier s'étend longuement sur la Société des « Philadelphes », et sur les sociétés qui lui étaient affiliées, ni dans l'ouvrage de M. E. Guillon sur les *Complots militaires sous le Consulat et l'Empire*, ni enfin dans les nombreux ouvrages d'histoire ou mémoires publiés sur la période napoléonienne, je n'ai trouvé mentionnée cette affaire de Leipzig.

J'avais espéré réussir au moins à identifier ce Louis Roquereuil en retrouvant le nom de son père. Ranc représente ce dernier comme un ancien conventionnel, montagnard ardent, inquiété un instant après l'affaire de Prairial, puis, à la suite de l'attentat de la machine infernale, englobé en Nivôse an IX dans les proscriptions et les déportations qui atteignirent un certain nombre de révolutionnaires, absolument innocents de ce crime, mais dont Bonaparte avait intérêt de se débarrasser. Roquereuil père, transporté

d'abord à Mahé des Seychelles, sur la *Chiffonne*, capitaine Guiyesse, avec le général républicain Rossignol et trente autres déportés, se trouva, suivant Ranc, parmi un certain nombre de ces derniers qui furent transférés, au bout d'une année, dans l'île d'Anjouan, l'une des Comores. Il y serait mort d'une épidémie de fièvre jaune, qui l'aurait emporté en même temps que Rossignol et 21 de leurs compagnons d'infortune. L'ouvrage très détaillé de Fescourt (*Histoire de la double conspiration de 1800 contre le gouvernement consulaire et de la déportation qui eut lieu dans la deuxième année du Consulat*, Paris, 1819), donne les noms des malheureux décédés; aucun d'eux n'avait fait partie de la Convention.

Le roman de Ranc peut donc être considéré comme une œuvre de pure imagination. C'est, d'ailleurs, un livre intéressant, bien écrit et agréable à lire, bien qu'on y sente percer un peu trop cet esprit d'hostilité envers le « prêtre, le soldat et le juge », qui avait été inculqué à l'auteur, dès son jeune âge, ainsi qu'il a soin de nous l'apprendre lui même, par l'un des personnages de son drame.

Un Bibliophile comtois.

—

Louis Napoléon et la Banque de France (LXXVII, 90, 287). — Les avances de la Banque de France au Trésor, qui avaient été fixées à 150 millions, productif de 4 o/o d'intérêt, par le décret du 5 juillet 1848 et du 6 août 1850, furent réduites à cette dernière date à 75 millions, dont 50 déjà versés en 1848. Il restait donc 25 millions disponibles que le gouvernement du Coup d'Etat s'empressa de retirer. Voilà du moins ce que l'on relève dans les historiques de notre grand établissement de Crédit National. Jef.

—

Ministère des affaires étrangères — des Relations Extérieures (LXXVII, 331). — Les actes officiels des gouvernements qui se sont succédé depuis le Consulat — je n'ai pu remonter plus haut — mentionnent le Ministre des Affaires Etrangères et non celui des Relations Extérieures.

Le dernier titulaire de ce portefeuille, sous la Restauration, fut le duc de Mortemart, président du Conseil, nommé par ordonnance du 29 juillet 1830.

Valaubelle fait donc erreur sur ce point, tout au moins en ce qui concerne le titre officiel de ce département.

La République de 1848 n'a pas fait exception à la règle

Seule, la Commune de Paris eut, en guise de Ministère des Affaires Etrangères, une Commission des Relations Extérieures. Le 29 mars 1871, lors de son organisation, cette Commission se composait de Delescluze, Ranc, Paschal Grousset, Ulysse Parent, Arthur Arnould, Ch. Girardin.

Ranc et Ulysse Parent donnèrent leur démission de membres de la Commune ; le premier, le 6 août, un jour après le second.

De Paschal Grousset qui était, en effet, de visage agréable, cette mauvaise langue de Rochefort disait qu'il avait « plus d'extérieur que de relations »

Edmond L'Hommedé.

—

Henri III et Mlle d'Espinay (LXXVII, 282, 383). — Une phrase passée dans ma réponse, rend celle ci complètement incompréhensible.

Il faut lire : « Henri III ne put épouser d'aucune façon *Mlle d'Espinay avant* Louise de Lorraine... »

Gustave Bord.

—

Baudelaire illustré par Rodin — (LXXVII, 286). — Monsieur P. Gallimard possède un exemplaire des « *Fleurs du Mal* », illustré dans les marges par Rodin. Ce magnifique volume a figuré, quelque temps avant la guerre, dans une exposition chez Manzi, rue de la Ville l'Evêque.

Ash.

* * *

M. Camille Mauclair, dans son livre, *Charles Baudelaire*, dit que M. Paul Gallimard remit, un jour, à Rodin un exemplaire des *Fleurs du Mal*, en le laissant libre de dessiner en marge ce qu'il voudrait. « On a fait espérer, ajoute M. Mauclair, que ce volume serait un jour édité et livré au public, après avoir fait longtemps les délices exclusives de l'amateur assez fortuné et assez éclairé pour se l'offrir et il faut souhaiter cette révélation d'art ». On ne saurait mieux dire.

Dr M. D.

Emile Cabanon (LXVII, 188). — Il doit être assez difficile de rencontrer un portrait d'Emile Cabanon, l'auteur du bizarre et romantique *Roman pour les cuisinières* On ignore, en effet, à peu près tout de ce « petit romantique », auteur d'un livre unique. On ne sait ni où il est né, ni où il est mort. Asselineau, qui l'a signalé un des premiers dans sa *Bibliographie romantique*, l'a posé en une sorte de mystificateur, du genre de Romieu, ami et compagnon de fête de Chegaray et de Charles de Boigne, habitué de la « Loge infernale » de l'Opéra. Suivant Champfleury dans ses notes, *L'art et la littérature romantique*, parues dans *Le Livre*, 1880 (p. 396), il aurait été rédacteur au *Corsaire* et aurait donné quelques articles au *Journal des Enfants*. Il aurait été aussi pendant quelque temps, attaché au Ministère du Commerce, quand d'Argout en était titulaire et Mérimée, chef de cabinet. Le libraire Brière, qui avait des attaches rouennaises, attribuait à Emile Cabanon, le *Roman pour les cuisinières* et c'était aussi l'avis du libraire Aubry, dans le *Bulletin du Bouquiniste*.

Un roman pour les cuisinières, imprimé chez A. Barbier, avec couverture imprimée, 283 pages, y compris le faux-titre, au verso le nom de l'imprimeur et le titre avec un blason, reproduit sur la couverture, fut édité, en 1834, par le célèbre éditeur des romantiques, Eugène Renduel, alors rue des Grands-Augustins, 22. Il figure à son catalogue, auprès des *Paroles d'un croyant* de Lamennais. Dans son livre sur la *Bibliographie romantique*, Champfleury a omis de signaler, *Un roman pour les cuisinières*, aujourd'hui si recherché par les bibliophiles romantiques.

Ce n'est point un roman échevelé et moyen-âgeux, avec scènes fantastiques et horrifiantes, comme le *Champavert* de Pétrus Borel. Emile Cabanon est plutôt un humoriste un peu exaspéré et son petit livre ressemble surtout aux *Roueries de Trialph* de Charles Lassailly qui fut secrétaire de Balzac. Aussi bien, son héros Julio de Clémantine, semble bien avoir été Emile Cabanon lui-même et ses aventures amoureuses avec Cydalise, son propre roman. Physionomie peu banale, du reste, que celle de Julio, à en juger par son costume, « avec sa robe de chambre en ca« chemire orange, son gilet de satin « mauve et son pantalon du matin en ve« lours vert, complétés par un bonnet « grec en brocart d'argent ». Peu banale, la rencontre amoureuse entre Julio, passant la nuit sur un fauteuil et Cydalise dans le lit, qui se termine par cette phrase bien romantique : « Agile et sou« ple comme un serpent, Julio se glissa à « son côté et la remercia dans une *modeste* « étreinte ». C'est cette scène curieuse qu'a représentée Camille Rogier, dans la vignette du *Roman pour les cuisinières* et il ne serait peut-être pas invraisemblable de retrouver la silhouette d'Emile Cabanon dans ce Julio endormi, aux pantalons noirs collants, à la chemise au jabot de dentelles, entrouverte. Camille Rogier était le dessinateur ordinaire de ces petits romans romantiques, l'illustrateur, d'*Ernestine ou L'Epreuve*, de M. de St Firmin ; du *Marchepied* de L. de Vallerand ; des *Rosées* d'Hermance Léguillon...

Dans l'énigmatique *Roman pour les cuisinières*, qui se termine si bizarrement par une recette pour accommoder les cailles à la Clémantine, il est question d'un oncle fort riche, dont Julio aurait hérité *avunculairement*, comme il l'écrit. On a indiqué, ici même dans l'*Intermédiaire*, que cet oncle était un commerçant en laines, fort riche.

Il se pourrait bien que cet oncle d'Emile Cabanon, ait été Bernard Cabanon, qui fut député de Rouen, de 1819 à 1820, et de 1827 à 1833. Bernard Cabanon était né à Cadix, de parents français, en 1776 ; son père y était encore agent de change, en 1792, et s'y était marié en l'église Notre-Dame du Rosaire, le 21 mai 1791 à Mlle Lenormand. La maison Cabanon et Cie de Rouen avait alors comme commanditaires, pour 50 000 livres, les citoyens Vandenyer, banquiers à Paris, condamnés à mort avec la comtesse du Barry, le 18 frimaire an II Arrêté à Rouen, en messidor par des Commissaires du Comité de sûreté générale, Bernard Cabanon fut accusé de correspondance et d'envoi d'argent au dehors et traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Il fut acquitté, le 3 fructidor an II, faute de preuves. (Voir : *Histoire du Tribunal révolutionnaire* par Wallon. T. VI. p. 194). Voir aussi : *La Terreur à Rouen* par F. Clérembray, p. 259 et note).

Bernard Cabanon, sous la Révolution, habitait rue du Fardeau, nº 30 mais il avait une maison de campagne aux environs de Rouen, qu'on appelait le château de Coquetot, situé alors sur le district de Louviers, canton de Pont-St-Pierre (Eure) à Radepont, qui se trouve aujourd'hui sur le canton de Fleury-sur-Andelle, arrondissement des Andelys (Eure).

C'est dans la maison de campagne de Bernard Cabanon, que fut transporté le cadavre du ministre Roland, qui s'était suicidé, dans un petit bois du voisinage, dans la nuit du 11 au 12 décembre 1793. C'est là que se rendirent le représentant du peuple Legendre et Pillon du Comité de surveillance, pour constater ce décès.

Juge au tribunal de commerce, nommé par décret de Napoléon, pour deux ans, en 1813, Bernard Cabanon habitait alors boulevard Bouvreuil. Il habita ensuite une maison nº 8 rue de Crosne, puis un hôtel nº 22, même rue, qui devait devenir l'hôtel de Pouyer-Quertier, le signataire du Traité de Francfort, en 1871.

Adjoint au maire pendant les Cent-jours, Bernard Cabanon, élu député le 11 septembre 1819, avec 1527 voix sur 2473 votants, vota presque toujours avec la Gauche et avec le parti libéral. Ce qui prouve qu'il s'intéressait au commerce des laines étrangères, c'est la part prise par lui dans le débat sur la loi de douanes, en 1819. Il soutint aussi en 1820, la discussion sur les nankins ; sur la libre sortie des laines françaises ; sur la pétition des manufacturiers de St-Quentin et de Rouen pour les toiles et sur divers sujets politiques : la loi du double vote, l'expulsion de Manuel, la paix avec l'Espagne. Bernard Cabanon fut encore réélu, le 24 novembre 1827, par le collège entier de la Seine-Inférieure : il soutint toujours les idées libérales, vota contre les ministères Villèle et Polignac, et contribua à l'établissement de la monarchie de Juillet. En 1833, Bernard Cabanon donna sa démission et il mourut à Rouen, le 5 juillet 1839. Il existe de lui, dans les collections de la Bibliothèque de Rouen, un portrait lithographié.

Son fils, Pierre Cabanon, né à Rouen, le 26 février 1792 fut, lui aussi, député, de 1842 à 1846. Elu le 9 juillet 1842, contre Henry Barbet, député sortant, il joua un rôle très effacé et, comme son père, démissionna tout à coup, en 1846. A partir de 1848, cette vieille famille de bourgeoisie libérale, semble avoir quitté Rouen.

C'est vraisemblablement par l'intermédiaire de Bernard Cabanon qu'Emile Cabanon était entré au ministère du Commerce et des Travaux publics, vers 1832, dans le Cabinet Casimir-Périer. C'est ce qui nous incline à croire que l'humoriste auteur du *Roman pour les cuisinières*, le Cabanon de Bicêtre, comme on le surnomma, fut le neveu de Bernard Cabanon. C'est de ce côté que M. René Martineau, qui s'est déjà intéressé à Emile Cabanon, dans ses notes du *Mercure de France* de 1913, devrait tourner ses recherches. Et puis la descendance de la famille Cabanon est-elle complètement disparue ?

GEORGES DUBOSC.

—

Bal costumé chez Alexandre Dumas père en 1832 (LXXVII, 333). — J'espérais pouvoir satisfaire au désir exprimé par le Bibliophile comtois en feuilletant les *Confessions* d'Arsène Houssaye (Paris, Dentu, 4 vol. in-8º, 1885), mais l'auteur de l'*Histoire du quarante et unième fauteuil* se borne à dire (II, 229) :

Alexandre Dumas a voulu réconcilier tous les mondes, les légitimistes, les bonapartistes et les orléanistes, dans un bal qui sera une page d'histoire intime et pittoresque. Les personnages les plus remarqués étaient Lafayette et Deburau. Les singes de Decamps jouaient du violon. Alexandre Dumas s'était déguisé en Alexandre Dumas, avec tout l'esprit d'Alexandre Dumas.

GUSTAVE FUSTIER.

*

C'est en mars 1833 qu'eut lieu le fameux bal costumé donné par Alexandre Dumas. Tous les journaux du temps en donnèrent des comptes rendus enthousiastes, notamment *L'Artiste* (tome v, p. 119 1re série) *L'Europe littéraire* (Nº 14 du lundi 1er avril 1833), etc.

Pour consacrer le souvenir de cette fête, dit Champfleury (*Vignettes Romantiques*) Célestin Nanteuil se chargea d'en graver à l'eau-forte ses principaux motifs décoratifs. Un ami fort lancé jadis dans le mouvement romantique, me fit cadeau d'une suite de cinq croquis suite si rare que je ne l'ai jamais vue signalée jusqu'ici. Ce sont des dessus de portes avec des figures allégoriques

soutenant l'une le portrait de Victor Hugo, avec le masque de Quasimodo au-dessous, l'autre le profil d'Alexandre Dumas, auquel est jointe une scène de roman ou de poésie dont je n'ai pu retrouver le sujet ; la dernière eau-forte représente la porte d'un bahut ornementé, dans ses cartouches, de diverses peintures. A l'aide de ces croquis on peut reconstituer jusqu'à un certain point, et dans quelques parties de détail, les décors de la salle de bal. »

Je possède ces cinq croquis, réunis sur une seule planche dans l'encadrement d'un double filet, avec la légende « Décors pour le bal d'Alexandre Dumas », signée à droite : A Nanteuil 1833. En tête du journal *L'Artiste*. Je dois ajouter qu'on chercherait vainement cette gravure dans la collection du journal. Elle ne figure pas à la table.

L'article de L'*Artiste* débute ainsi :

« Soyez prince, soyez roi, soyez banquier, ayez une liste civile de douze millions, une fortune d'un milliard, je vous défie de créer une fête aussi brillante, aussi gaie, aussi nouvelle... »

Cet article ne porte pas de signature et se termine ainsi :

« Ce bal artistique et féerique fera époque de même qu'une première d'Alexandre Dumas. »

J. D.

—

Le chevalier de Flamanville (LXXVII, 283). — L'ami de J.-J. Rousseau était Marie-Bonaventure Jean-Joseph Augustin *Le Conte* de Nonant-Raray, fils de Jean-Joseph *Le Conte* de Nonant, marquis de Raray, qui était devenu marquis de Flamanville par suite de son mariage avec Marie-Jeanne-Françoise Elisabeth, fille de Jean-Jacques Bazan lequel fut, de ce nom, le dernier des seigneurs de Flamanville, dont le domaine avait été érigé en baronnie en 1610, puis en marquisat en 1656.

Le chevalier de Flamanville mourut à Lyon, fin de 1778 ou commencement de 1779, jeune et célibataire, étant chevalier non-profès de Malte. Il avait cependant au moins 26 ans, puisqu'il était l'aîné de sa sœur Monique-Sophie Louise Le Conte de Nonant-Raray, née à Paris en 1754 et mariée à Marie François de Bruc, marquis de la Guierche.

Selon les uns, il fut emporté par la petite vérole ; selon les autres, et cette dernière version est la plus probable, il se brûla la cervelle. (Extrait des séances du Congrès scientifique de France tenu à Cherbourg en septembre 1860). Et l'auteur de la brochure *Le domaine seigneurial et le château de Flamanville* ajoute :

Nous avons peu de notions sur les rapports qui pouvaient exister entre l'austère philosophe et le jeune marquis et moins encore sur les circonstances qui portèrent celui-ci à lui faire construire, au début de 1778, cette cellule inhabitée, qu'un illustre souvenir fait seul respecter, pavillon en forme de tour, dit de J.-J. Rousseau. Corancez est le seul auteur contemporain qui donne à cet égard quelques renseignements.

Les dits renseignements sont certainement connus de M. Louis Aurenche. Je ne les transcris donc pas.

G... A.

—

Foch (LXXVII, 239, 296, 398). — A Tarbes où il est né, à Villeneuve-de-Rivière où il a une propriété, le nom du grand général se prononce Foche. Je suis persuadé que notre chef militaire ne renie ni la prononciation... ni l'accent de son pays.

Dr Louis Montréal.

—

Garvani et La Mode (XXVI, 688). — D'après M. Henri Béraldi, la première planche donnée par Gavarni à la *Mode* de 1839, serait une lithographie intitulée : *le Frère et la sœur* et représentant le comte de Chambord et la duchesse de Parme, enfants

Puis parurent dans la même publication 10 lithographies de modes. Pendant les années 1830 et 1831, Gavarni y fit paraître plus de cent planches de gravures de modes coloriées et 6 planches de travestissements.

En 1832, il fut remplacé par Lanté, mais de 1835 à 1837, il donna de nouveau de nombreux dessins à la *Mode*. A partir de 1838, on trouve encore 8 lithographies de lui dans ce journal.

Un bibliophile comtois.

—

Emile de Girardin. Ses mariages, sa descendance (LXXVII, 92, 208). — Emile de Girardin avait épousé en premières noces, le 1er juin 1831, Delphine Gay, née à Aix-la-Chapelle, le 26 juin

1804 En 1856, il épousa Mina Brunold, comtesse de Tiefenbach, fille d'un prince de Nassau. De ce mariage, il eut une fille, Clotilde, morte à Biarritz, à l'âge de six ans, en 1865, dont le portrait a été publié dans *L'Artiste*, du 15 novembre 1865.

Ce deuxième mariage fut peu heureux et Emile de Girardin dut désavouer une fille Anaïs Marguerite Suzanne, née à Londres, le 20 août 1871. Il poursuivit ce désaveu de paternité en un procès, dont on trouvera le compte rendu dans *La Gazette des Tribunaux* du 27 avril et du 3 mai 1872 Emile de Girardin aurait encore eu, d'une actrice célèbre, un fils, qui longtemps fut directeur d'un journal fort connu, pendant la période du Seize Mai. Enfin, le *Figaro*, du 28 avril 1881, croit savoir qu'Emile de Girardin avait encore une fille, non reconnue.

Alexandre Emile dont il a été parlé dans les communications déjà faites, était né, le 4 mars 1839, à Paris, rue St Dominique-St Germain, mais son acte de naissance, publié par Nauroy, dans le *Curieux*, n'indique ni le nom du père, ni celui de la mère. Il fut autorisé à s'appeler Alexandre-Emile Girardin le 10 février 1865. En 1872. Alexandre de Girardin avait épousé Emilie Vincercati. fille du comte Octavien Vincercati, aide de camp du roi d'Italie, dont il eut une fille, née le 4 janvier 1878, d'un fils Charles Emile, qui fut légataire de son grand-père. Alexandre de Girardin, qui avait dilapidé sa fortune, vécut quelque temps à Constantinople.

GEORGES DUBOSC.

*
* *

Je remercie les aimables collaborateurs R. et L. L. des intéressants renseignements qu'ils ont eu l'obligeance de me donner sur la descendance illégitime d'Emile de Girardin, et qui confirment absolument les dires de G. d'Heilly. J'espère que notre confrère J. V. P. voudra bien, dans ces conditions, reconnaître que la question que j'ai posée était justifiée.

Cet Alexandre, à présent disparu, ne serait pas le seul rejeton irrégulier d'Emile de Girardin D'après M. Louis Fiaux, le journaliste Odysse Barot, né à Mirebeau (Vienne) en 1830, et décédé à Paris en 1907, était également le fils du fameux publiciste :

On a dit que M. Odysse Barot se trouvait avec Emile de Girardin précisément dans le rapport où Emile de Girardin se trouvait lui même avec le général Alexandre de Girardin. Cette descendance dont M. Odysse Barot, loin d'y mettre mystère, faisait, avec une expansion connue, la fréquente confidence, mais dont il ne poursuivit pas autrement l'affirmation, s'étayait encore d'une ressemblance à la fois naturelle et apprêtée dans le geste, le détail du vêtement et l'arrangement original de la chevelure.

(*Armand Carrel et Emile de Girardin*, Paris, Riviere, s. d. in-12 ; note de la page 318).

Je crois qu'il convient de n'accorder qu'une confiance très limitée aux prétentions émises par le bohème rencontré au Quartier latin par M G. H. Maron ; il semble, en effet, difficile d'admettre qu'Emile de Girardin, décédé en 1881 à l'âge de 75 ans, ait laissé un fils qui ne serait actuellement que quadragénaire.

Quant à l'histoire de l'enfant né en 1871 de la seconde femme d'Emile de Girardin et au sujet duquel ce dernier a dû plaider en désaveu de paternité, elle se concilie parfaitement avec certaines dates et certains faits connus, à condition toutefois que la mère de l'enfant soit, non pas « une *toute jeune femme* épousée peu de temps avant la guerre », mais tout simplement la comtesse de Tiefenbach, née en 1834, à laquelle le publiciste s'était uni en 1856 et dont il fut séparé de corps en 1872.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Emile de Girardin eut un fils — Alexandre — un bon garçon, pas très fort, qui épousa une jolie et gracieuse femme N..... dont il eut un petit garçon — On questionne le grand père au sujet du nom à donner à l'enfant.

« S'il est intelligent, répondit-il, on l'appellera Emile — Si c'est un imbécile. on l'appellera Alexandre ».

Emile mourut — la fortune s'effondra — J'ai retrouvé le mobilier en drap rouge du salon au château de Nivillers !

Madame Alexandre de Girardin divorça — puis épousa un artiste, grand amateur de Bayreuth.

La dernière fois que j'entendis parler d'Alexandre de Girardin, on le disait cocher de fiacre à Constantinople.

PRESSUS.

Loyseau, maître de pension à Paris (LXXVII, 334). — L'Institution Loyseau ou Loiseau (et non Loyeau) était un établissement destiné à l'éducation de la jeune noblesse. Thierry dans son *Voyageur à Paris* (1788, tome I, pp 54 56), consacre une longue notice à cet établissement Il avait été fondé vers 1760 et dirigé successivement par MM. Viard, Douchet, Lévêque et en 1774 par MM. Loiseau et Lemoine. Sous la Révolution, l'Institution de la jeune noblesse prit le titre d'Institution polytechnique dont les élèves participèrent à toutes les fêtes civiques de l'arrondissement. En 1813, cette pension existait encore sous la direction de M. Lemoine seul. Elle est indiquée sur les plans de Maire (1808 et 1813) au bout de la rue Neuve de Berry, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les maisons portant les numéros 5 et 5 *bis* de la rue de Berry actuelle ; ses jardins s'étendaient jusqu'à la rue de l'Oratoire, à présent rue Washington.

GASTON CAPON.

*
* *

Loyeau est un nom de famille particulièrement vendéen.

L. C. pourrait donc avec chance de succès, s'adresser pour être bien informé à M. René Valette le distingué directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, à Fontenay-le-Comte (Vendée) dont je lui garantis la compétence et la complaisance les ayant personnellement constatées.

D. ROY, Vendéen.

—

Manet (LXXVII, 334). — L'original de la *Chanteuse des Rues* se trouvant dans une galerie particulière à Boston, il n'est pas possible de se rendre exactement compte de la particularité signalée par M. Simon.

Cependant, si l'on examine la gravure sur bois de M. T Beltrand, qui reproduit l'œuvre en question dans l'intéressante étude que M. Th. Duret a consacrée à Edouard Manet (H. Floury, 1902 ; in 4°), on distingue effectivement chez la guitariste, de chaque côté de la racine du nez, deux traits noirs verticaux dont chacun va se perdre dans une arcade sourcilière à peine indiquée ; mais, à mon humble avis, il est peut-être hasardeux de considérer ces marques sombres comme étant la représentation d'une rare anomalie physique ; ne serait-ce pas tout simplement deux taches d'ombre produites, à la faveur d'un éclairage spécial, par la lumière tombant sur chacune des deux orbites ?

Si, comme le suppose très vraisemblablement notre confrère, les deux personnages masculins qui figurent dans le « Déjeuner sur l'herbe » (*Le Bain*), sont les portraits d'amis de Manet, M. Moreau-Nélaton, à qui a appartenu cette toile, serait sans doute en mesure de satisfaire sa curiosité à cet égard.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Famille de Piles (LXXVI ; LXXVII, 121, 167, 302). — Au nombre des prêtres manceaux passés en Espagne, en 1792, je rencontre M. Depille, (Athanase ou François) originaire de Nesle en Picardie, religieux Bernardin, prieur — curé de Thoiré-sous-Contensor, au diocèse du Mans, mort à Sobrado, en Espagne chez les Bernardins, en 1795.

LOUIS CALENDINI.

—

Rochechouart-Chandeniers (LXXVII, 45, 167, 307). — La question a été posée dans notre revue (II de 1904) et il y a été répondu dans le I de 1905, p. 81. — Il est très regrettable qu'on ne puisse arriver à une solution.

SAINT-SAUD.

—

Jean-Jacques Rousseau à Chenonceaux (LXXVII, 242). — En 1742, recommandé par le Père jésuite Castel, Jean-Jacques Rousseau devint le commensal du fermier-général Dupin, de Chenonceaux et de sa femme, Mme Dupin. A son retour de Venise, il reprit chez Mme Dupin et M. de Francueil, ses fonctions de secrétaire. Mme Dupin lui avait confié les papiers de l'abbé de Saint-Pierre, qui avait été son grand ami, pour en publier une édition. Mais Jean Jacques n'alla pas plus loin qu'un extrait du *Projet de paix perpétuelle*. Le *Devin du Village* et L'*Engagement téméraire* furent représentés en 1747 à Chenonceaux. Dans son livre sur *La Vie et les Œuvres de Jean-Jacques Rousseau* (Paris, 1891, T. I, p. 193) Henri Beaudouin reproduit l'assertion de George Sand, suivant laquelle Jean-Jacques écrivait sous la dictée de Mme Dupin et l'aidait à un ouvrage qu'elle préparait avec son mari, sur le mérite des

femmes, ou bien faisait de la chimie avec son fils Francueil. « On a encore à Chenonceaux, dit il, des liasses de manuscrits de la main de J.-J. Rousseau ».

N'est-ce pas de ces manuscrits que le comte de Villeneuve-Guibert a tiré, en 1884, un volume intitulé « *Le Portefeuille de Mme Dupin.* Lettres et écrits de Jean-Jacques Rousseau, de Mme Dupin, de l'abbé de Saint-Pierre, de Voltaire, de Montesquieu, de Mably, de Mairan ? » Le comte Gaston de Villeneuve-Guibert, dont la famille était apparentée aux Talleyrand-Périgord, aux Duchâtel, était l'arrière-petit neveu de Mme Dupin, dont un portrait figure dans ce livre.

GEORGES DUBOSC.

—

Les Physionotraces de Sauvage et Chrétien (LXXVII, 240). — On connaît certainement mieux les jolis portraits au « physionotrace » ou « physiotrace » du XVIIIe siècle, qu'on ne connait l'appareil lui-même, l'instrument qui servait à tracer entièrement ou en partie, les portraits de profil. On peut croire que c'était une application ingénieuse de l'optique, peut être de la « chambre noire ».

Il est à peu près certain que le « physionotrace », ne pouvait fournir que des profils, des silhouettes, alors si fort à la mode, qui étaient complétés, terminés par un habile et rapide dessinateur, flanqué d'un graveur, afin de pouvoir exécuter le portrait en plusieurs exemplaires.

L'inventeur du « Physionotrace » fut Chrétien, un musicien de la chapelle du Roi, puis de S. M. l'Empereur et roi Napoléon, né en 1754 et mort en 1811. Ce fut lui qui créa cet instrument ou appareil, fournissant une première esquisse rapide en quelques minutes, complétée par le dessinateur Fouquet. Chrétien gravait ensuite le tout, au lavis, sur des plaques de fer blanc.

Le succès fut énorme et on afflua chez Chrétien, rue Saint-Honoré, 45 et 133, vis à vis de l'Oratoire, où fonctionnait le « physionotrace ».

En 1793, Chrétien exposait cent épreuves au Salon, dessinées par Fouquet ; en l'an IV, il en exposait 600. Parmi ces portraits exposés, figure le portrait même de Chrétien avec ce titre : *Portrait de G. L. Chrétien, musicien du Roi, inventeur du physionotrace et graveur, en 1787. Dessiné par Fouquet, gravé par Chrétien, en 1797, à Paris.* Chrétien grava ainsi un très grand nombre des personnages de la Révolution.

Edme Quenedey, qui était né à Riceys-le-Haut, dans l'Aube, en 1756, s'associa en 1788 avec Chrétien. Elève de Desvoge, c'était un habile peintre miniaturiste. Il exécuta un nombre considérable de ces petits portraits « réduits à la grandeur de 18 lignes » moyennant 24 livres les 12 épreuves. Ces portraits sont souvent en deux états, en formats in-8 et in-18 : Quenedey, avait eu soin d'en établir des catalogues, par séries A, B., etc., L'*Intermédiaire,* jadis a publié quelques-unes de ces séries de noms des personnes représentées. Le « physionotrace », que le « daguéréotype » photographique devait remplacer, réapparut encore sous le nom de « physionotype » qui aurait mieux été nommé, disait Maurice Alhoy, dans le *Charivari,* le « physionatrape ».

Sauvage, l'inventeur malheureux de l'hélice, semble n'avoir été pour rien, dans le « physionotrace », tel qu'on en connait les portraits. Il a simplement trouvé le « physionomètre », un intrument nouveau qui permettait de prendre, par le contact, pour les mouler ensuite les objets en relief. C'est ce procédé, qui, avant d'être breveté, fut exploité par d'habiles spéculateurs, sous le nom de « physionotype ».

Sauvage avait également inventé le « réducteur », une application du pantographe à la réduction des ronde-bosses, qui devait être plus tard mis en pratique par son fils Henri Sauvage, pour la reproduction des statues antiques du Louvre.

GEORGES DUBOSC.

*
* *

N'en déplaise aux mânes du sieur Vittozet des frères Goncourt, le « physionotrace » n'a pu avoir été inventé par Frédéric Sauvage qui est né en 1786, c'est-à-dire l'année même dans laquelle Gilles-Louis Chrétien imaginait cet appareil dont Quenedey et lui ont su tirer un si ingénieux parti.

Sauvage est l'auteur du « physionomètre », instrument qui permettait de prendre par le contact, pour les couler ensuite dans des moules, les empreintes

des objets en relief. Mais avant qu'il eut fait breveter sa découverte, d'habiles spéculateurs (Emile de Girardin était-il l'un d'eux ?) s'en emparèrent et l'exploitèrent à sa place.

Il ne fut pas plus heureux dans ses autres inventions, telles que le « réducteur », le « soufflet hydraulique », etc., enfin « l hélice » dont il reprit l'idée à la suite de Dallery et de Delisle : il révéla la supériorité d'un engin en forme de vis comme appareil de propulsion sur les roues à palettes, et démontra que, pour produire son maximum d'effet, l'hélice devait être simple et réduite à la longueur d'une seule révolution. En 1832, il prit un brevet, mais, manquant de fonds pour exécuter ses essais sur une échelle suffisante, et n'ayant pu obtenir de subventions des pouvoirs publics, il dut renoncer à mettre son invention en pratique ; ce fut un fermier anglais du nom de Smith, qui, ayant eu connaissance du résultat de ses recherches, prit, lui-même, en 1835, un autre brevet et exploita avec succès la découverte de notre compatriote. Ce n'est que l'année suivante, en 1836, que l'ingénieur suédois Jean Ericsson (et non Ericsen), établi aux Etats-Unis, appliqua aux navires à vapeur le propulseur hélicoïdal.

Boucher de Perthes essaya d'intéresser le gouvernement de Louis-Philippe à l'infortuné inventeur, ruiné et emprisonné pour dettes (*Sous dix Rois*, tome V, août 1843) ; de son côté, Alphonse Karr raconta, au même moment, dans les *Guêpes*, sa lamentable histoire. Mais ses déboires avaient épuisé ses facultés inventrices, et, après avoir végété pendant quelques années, Sauvage finit par échouer misérablement dans une maison de santé à Paris, où il mourut fou en 1857.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le général Wilson (LXXVII, 335). — Sir Robert Thomas Wilson (1777-1849) a une notice dans les *Biographies* Michaud et Didot. On en trouvera une beaucoup plus détaillée dans la *National Biography*.

DE MORTAGNE.

***

M. Serge Fl. trouvera, sur l'existence très-remplie du général Wilson, tous les renseignements qui pourraient l'intéresser dans la *Biographie Universelle* de Michaud (notice par Gustave Brunet), dans l'*Encyclopædia Britannica* et surtout dans le *Dictionary of national Biography*

Je signalerai également à notre confrère, dans les *Mémoires et Souvenirs du comte Lavallette* (Paris, Société parisienne d'éditions, 1905, in-8°), les pages 450 et suivantes, ainsi que l'appendice de la page 496.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Ex-libris à déterminer : Trois coquilles d'or (LXXVII, 285). — Cet ex-libris appartient à la famille La Poix de Fréminville (Lyonnais-Bourgogne) ; il est reproduit et décrit dans Léon Quantin, *Ex-libris anonymes*, sous le n° 901 : la planche plus usée, a servi au XIXe siècle ; le chevron d'or est devenu d'argent. L'*Armorial des Bibliophiles Lyonnais* le décrit et reproduit page 332. *Le catalogue de la troisième vente de Remacle*, le donne sous le numéro 1029, il a été vendu 13 francs en tirage du XVIIIe siècle.

LE MÉDECIN DE SERVICE.

***

Ce sont les armes des La Poix de Fréminville.

L'*Armorial des Bibliophiles du Lyonnais* reproduit un joli ex-libris où ces armes, surmontées d'une couronne à 7 perles, sont encadrées par deux amours brandissant des gerbes de fleurs. C'est celui d'Edme-Claude, bailli de La Palisse, commissaire en droits seigneuriaux, né en 1680 en Bourgogne, mort à Lyon en 1773. Jurisconsulte apprécié. Fréminville a écrit de nombreux traités.

SOULGÉ.

***

Cet ex-libris est aux armes de La Poix de Fréminville. Il a appartenu à Edme Claude de la P. de F. né à Verdun en 1680, mort à Lyon en 1775, bailli de la ville et marquisat de La Palisse.

NISIAR.

—

Finis Germaniæ LXXVII, 286). — Voici la description exacte de la médaille citée. D/ NEAPOLIO III IMPERATOR. Tête laurée à gauche. R/ FINIS GERMANIÆ 1870 en trois lignes, dans une couronne de chêne et de laurier. — Argent, module de la pièce de 5 francs, 25 grammes.

Cette médaille fut frappée probable-

ment à la Monnaie au début de la guerre franco allemande. Le graveur n'a pas signé son œuvre, mais ne serait-ce pas le graveur A. Bovy qui signa, à la même époque, une médaille à l'effigie de l'Impératrice Eugénie et portant au revers, comme la précédente, une couronne de chêne et de laurier ?

Ces deux médailles, hélas ! étaient prématurées, sans compter celles qui commémoraient la déclaration de guerre avec le cri : « A Berlin ! »

Mais la réaction ne se fit pas attendre. Au lendemain de Sedan, une médaille de 51 millimètres en étain doré représenta le buste casqué de l'empereur tombé, accompagné de la légende : NAPOLÉON III LE MISÉRABLE — 2 DÉCEMBRE 1851, 2 SEPTEMBRE 1870.

Ce fut alors une débauche de médailles, et l'on a peine à se figurer, en notre temps de dignité.... et de censure, cette rage de propagande par le bronze qui jetait ainsi à la postérité les moindres événements de cette époque néfaste.

Plus de 1500 médailles ou emblèmes furent fabriqués de la sorte en moins d'une année.

Par eux on célébra la proclamation de la République, les généraux populaires, le Gouvernement de la Défense Nationale, le Siège de Paris.

La plus belle médaille, frappée à l'occasion du Siège, est en étain doré au module de 70 millimètres.

Elle représente, sous l'aspect d'une femme tourelée, la ville de Paris assise, tenant le drapeau et protégeant un enfant nouveau né. A l'exergue on lit : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, NÉE LE 4 SEPTEMBRE 1870. Mais, le plus curieux, c'est qu'on avait, en l'occurence, emprunté le motif gravé par Dromard sur la médaille de naissance du comte de Paris ; seulement, cruelle ironie, le comte de Paris s'était transformé en République !

Une autre médaille, frappée à la Monnaie, au module de 60 millimètres, rappelle avec humour que certain banquet qui avait lieu tous les 15 jours chez Brébant, ne fut pas interrompu par le Siege Parmi les noms gravés des convives se trouvent ceux d'Ernest Renan, Paul de Saint-Victor, M. Berthelot. Ch. Blanc, Ed. de Goncourt, Th. Gauthier, A. Hébrard, etc...

La province elle-même fournit ses médailles : Tel, Dijon avec 8 médailles de Garibaldi.

Et l'on trouve des médailles de l'armistice, du traité de Francfort, de l'entrée des Allemands à Paris, de la Commune... et tant d'autres ! Tout cela pourrait fournir sur la guerre franco-allemande les éléments d'une histoire bien curieuse parce qu'elle refléterait les passions du moment.

On avait formé de ces médailles quatre collections : deux à Paris, une en province, et la 4e à Bruxelles. Ces deux dernières furent dispersées presque immédiatement. Une des collections parisiennes, la plus complète, dit-on, fut vendue à l'Hôtel Drouot les 19 et 20 mars 1889. Elle avait été inventoriée et cataloguée par l'expert Van Peteghem et comprenait 1520 numéros.

La seconde collection parisienne fut heureusement donnée à la Ville de Paris.

E. FYOT.

—

Gazette de Liège (LXXVII, 285). — Deux ans avant la guerre, j'ai vu dans le bureau du directeur actuel de la *Gazette de Liège* la collection complète de ce journal depuis le milieu du XVIIIe siècle.

Des volumes anciens étaient en double ou en triple. Le directeur eut la gracieuseté de m'offrir l'année 1773, que j'ai dans ma bibliothèque. J'ai lu sur place les articles sur la Prise de la Bastille et la Mort de Louis XVI Je fus surpris de la rapidité et de l'abondance des informations. Mais tout cela est à Liège ! Souhaitons que M. Paul Magnette puisse le plus tôt possible aller consulter la collection.

LÉO CLARETIE.

—

« Pecca fortiter », adage attribué à Luther et à Bismarck (LXXVII, 6, 224). — Luther ne s'est pas toujours tiré très heureusement des grands embarras que lui ont souvent donné les spéculations théologiques. Ses ennemis en ont beaucoup profité pour expliquer certains de ses écarts de langage par de monstrueuses aberrations de pensée. Ainsi on a traduit son « *pecca fortiter* » comme un *conseil* de pécher hardiment. Mais cela peut

signifier bien plus justement un conseil de rester fort même dans le péché et de ne pas désespérer parce que l'on pèche ; et alors, cela ne fait qu'exprimer cette pensée de saint Paul, qu'en bon augustin et augustinien Luther devait bien connaître, surtout sur la triple question de la Loi, du péché et de la grâce : « *Ubi abundavit delictum, superabundavit gratia* : *Là où il y eut abondance de péché, la grâce surabonda* (Ep aux Rom. V, 20). Dans ce même verset, saint Paul incrimine la Loi d'être l'auteur de l'abondance du péché, et saint Paul annonçait la déchéance de la Loi au profit de la grâce, qui, seule, pouvait conduire aux « meilleures choses » auxquelles la Loi n'avait pu nous faire accéder, comme il est dit aussi dans l'Epitre aux Hébreux. D'ailleurs, la théologie catholique a toujours dit qu'il est impossible de ne pas pécher, et que cette faiblesse naturelle est la raison même pour laquelle on doit garder, jusque dans le péché, l'invincible confiance en la grâce, qui soutient en proportion même de la faiblesse, et relève, parce qu'elle est, en soi, le remède plus fort que le mal ; aussi, le désespoir à cause du péché est-il tenu par cette même théologie comme bien pire que le péché lui-même. Et sans doute que Luther, qui était un théologien, n'a pas voulu dire autre chose.

Louis Le Leu.

* * *

Voir « Lutheri Epistolæ », Iéna, 1556, t. I. 345, à Melanchtkon, « Esto peccator fortiter, sed fortius fide et gaude in christo ». Je dois ce renseignement à W. F. H. King, *Classical and Foreign quotations.*

E. Bensly.

—

Hic terminus Haeret (LXXVII, 240,461). Ces deux mots sont de Virgile :

Si tangere portus
Onfandum caput ac terris adnave [necesse est.
Et si fata ovis poscunt, *hic terminus hæret.*

Enéide V, 612 — 614.

Hic terminus haeret = Cette borne est plantée immobilement.

E. Bensly.

* * *

C'est là un texte qui, comme il arrive souvent dans les devises, a reçu un sens un peu différent de celui qu'il a dans le passage où il est pris. Au 4e livre de l'*Enéide*, Didon abandonnée lance contre Enée ses célèbres imprécations. Elle le voudrait mort, lui et les siens, sa flotte dispersée, coulée par une flotte carthaginoise lancée à sa poursuite. Mais cela ne peut se réaliser. Du moins, si les destins veulent qu'il aborde en Italie, puisse-t-il y subir mille épreuves, mille désastres. « Mais, s'il est inévitable qu'il atteigne au port.., si les destins réglés par Jupiter l'exigent, si c'est là le terme fixé (à ses courses errantes), du moins, puisse-t-il, etc. « Si... fata jovis poscunt hic terminus hæret ; » C'est à-dire *si* hic terminus hæret ; *si* est sous-entendu). En détachant ces trois mots, on leur donne, au lieu du sens figuré, leur sens propre, comme dans cet hémistiche de Lucrèce : « Alte terminus hærens » ; ils veulent dire alors : « Ici la borne est solidement fixée » ; ce qui, dans l'intention de ceux qui ont choisi la devise, équivaut sans doute à peu près à : « vous n'irez pas plus loin, vous ne passerez pas » ; excellente devise pour un chevalier défenseur de sa terre, ou de son pays. « Hic terminus hæret », dit en ce moment à l'offensive ennemie la solide résistance des Alliés. Et comme les bornes des Latins, symboles du Dieu Terme, étaient souvent des pierres, mais souvent aussi des souches, des troncs d'arbre (« Termine, sive lapis sive es defossus in agro Stipes ab antiquis » : dieu Terme, que tu sois une pierre, ou une souche plantée dans le sol par nos pères, dit Ovide dans les *Fastes*), on comprend l'image du tronc d'arbre accompagnant la devise.

Ibère.

—

Triboulet Tribolet (LXXV ; LXXVI ; LXXVII, 32, 176, 320) — N*** Tribolet, receveur des Aydes à Clamecy, épouse N***, d'où N*** Tribolet épouse N***, d'où :

1° François Tribolet, écuyer, Cr du Roy, maison et couronne de France et ses Finances, Marie-Françoise de Fougeret (1695-1780), d'où Marie-Françoise Tribolet François-Marie, marquis de Fougières, gouverneur d'Amiens.

2° Demoiselle Tribolet N * Fougeret, d'où : Jean Fougeret écuyer, Sgr de Montpreuil, Saint-Creu, etc, etc., Trésorier de l'Extraordinaire des guerres né

en 1671-1699 Marie de Parvillers, d'où Marie Françoise de Fougeret qui épouse François Tribolet, son oncle (voir ci-dessus) — Cette Marie Françoise de F. est mentionnée à l'article Fougeret, armorial imprimé de d'Hozier, reg. V, page 539).

— Autre note, d'après le Chartrier Français 1668 :

Nicolas Tribollet, Sgr de Choubly, épouse Charlotte le Maire, d'où : Charlotte Tribollet, 1657, à Auxerre, François de Beaux hostes, capitaine au Régiment de Picardie, Seigneur de la Rochemondière.

Armes de Charlotte Tribollet : *d'or à un chevron d'azur accompagné en chef de deux trèfles d'azur et en pointe d'un croissant du même, surmonté d'un trèfle de sable, au chef d'azur chargé de deux étoiles d'argent.* N. J. de P. G.

—

Adion — Il Mepio (LXXVII, 336) — J'ignore complètement ce que peut signifier « Il Mepio ». Mais en revanche « Adion » qu'on orthographie plutôt Adran existe parfaitement, ou plutôt existait ; car je ne sais trop ce qu'il en est aujourd'hui de cette bourgade asiatique, ancien siège d'un évêché, surtout connu comme étant le titre du Père Pigneau de Behaisne, comme évêque in-partibus, alors qu'en 1787. en qualité de vicaire apostolique de Cochinchine, il passait avec le roi Gia-Long (naguère Nguyen-Ahn), le fameux traité de 1787 qui devait nous donner la possession de Tourane.

Toutefois je croirais, volontiers, étant donné la représentation d'une mosquée qu'il s'agit tout simplement d'Andrinople et de la fameuse mosquée Sélimié. En effet, si l'Edrissi transcrit simplement en arabe le nom grec de cette ville sous la forme (prononcez Adernoubli), il n'en est pas moins constant qu'en Orient elle est plutôt connue sous le nom de Adranat, ou Adran, ou Adernat. Les représentations de cette mosquée sont assez nombreuses pour permettre de vérifier par le dessin si ma supposition est exacte.

El Kantara.

—

Anagramme : Genre du mot (LXXVII, 241). — Larousse le ou la met au féminin.

Autant en fait le *Dictionnaire de l'Académie*, 7e édition 1878.

D. Roy.

*
* *

Etymologiquement, le mot anagramme qui devrait être du masculin et qui l'a sans doute été lors de sa création est en réalité du genre féminin depuis fort longtemps déjà puisque Colletet dit dans une pièce de vers adressée à Ménage:

J'aime mieux sans comparaison,
Ménage, tirer à la rame,
Que d'aller chercher la raison
Dans les replis d'une anagramme.

Tallemant des Réaux, dans l'historiette qu'il a consacrée à Henri IV raconte l'anecdote suivante : « Un Monsieur de Vienne qui s'appelait Jean, était bien empêché à faire sa propre anagramme.... »

Par contre, Léon Daudet dans un livre récent parle de Jules Claretie et de « son curieux » anagramme : *je sue l'article.*

Le mot est employé au masculin bien plus souvent qu'au féminin par la majorité des amateurs de jeux d'esprit et c'est en 1848, si j'en crois H. Lecadet, qu'on aurait essayé de le masculiniser au même titre que métagramme et programme.

Auguste Rault.
Dr de la Revue des Jeux d'esprit.

*
* *

Ces mots en *gramme*, anagramme, épigramme, cryptogramme, dérivent de mots grecs du genre neutre ; il est donc illogique, étymologiquement, de les faire féminins. Mais la terminaison en *e* muet pousse instinctivement, en français, à donner aux mots le genre féminin, surtout quand ils commencent par une voyelle, (une belle orage, dit on dans le peuple) ; aussi voit-on la langue hésiter longtemps entre le féminin et le masculin pour épigramme, qui a fini par se fixer au féminin ; pour anagramme, qui a commencé, au xvie siècle, par être masculin, la même tendance, renforcée par le précédent d'épigramme, tend à faire prévaloir le féminin, qu'adoptent de préférence les lexicographes actuels. La chose est sans importance, et c'est l'usage qui finira par décider, sans doute en faveur du féminin. La logique étymologique n'est pas ce qui règle les langues. L'analogie est bien plus forte.

Ibère.

*
* *

Les divers dictionnaires que nous avons consultés indiquent tous pour le mot « anagramme » le genre féminin. Le dictionnaire de « Trévoux », le « Larousse » sont catégoriques sur cette question. On s'explique cependant que les auteurs ne soient pas d'accord, car une controverse analogue a été soulevée au sujet du genre du mot « épigramme », d'origine semblable. Voici ce que dit le « Trévoux ». « Epigramme s. p. Quelques-uns veulent qu'il soit masculin, ou féminin suivant la situation de l'adjectif. Ils disent une belle épigramme et un épigramme aigu. M. de Balzac a dit : Pour un épigramme de bon goût combien y en a-t-il d'insipides et de froids. Car je vous apprends qu'épigramme est mâle et femelle. Le père Mourgues le fait féminin, Marot l'a fait masculin. Anne, ma sœur, sur ces miens épigrammes, etc. Aujourd'hui l'usage général fait ce mot féminin ».

Nous croyons qu'il en est ainsi du mot anagramme.

L.

*
* *

Tabourat dit : « *Celle* de Madame Loyse de Savoie » — et, plus loin : « Comme ces jeunes escholiers, qui payèrent leur hôtesse Tholosane, de *ce bel* anagramme. »

Nisiar.

—

Toupin (LXXVII, 316). — Lire dans la question : *appeaux* au lieu d'assauts — et *toupin* au lieu de tompin.

—

Origine du mot pilori (T. G. 205 ; LXXV ; LXXVI, LXXVII, 127). — Je comptais trouver dans la dernière riposte de M. L. Abet une démonstration concluante et définitive de l'origine qu'il attribue au mot *pilori*, mais j'ai été déçu dans mon attente. Mon érudit confrère me pardonnera si je lui fais observer courtoisement qu'il ne répond en somme à aucune des objections que je lui ai soumises, et se contente de reproduire ses précédentes allégations avec une énergie nouvelle. Il me faut donc, à mon grand regret, reprendre à mon tour les arguments que j'ai déjà formulés en les renforçant de quelques considérations complémentaires.

1° Dans le bas-latin, pilori se dit *pilorium* ; mais, dit Littré, on rencontre aussi le mot *spilorium*. Il ajoute que, dans le dialecte provençal, existe le vocable *espitlori* (et non pas *spillori*), mots que, par parenthèse, j'ai cherchés inutilement sous ces deux formes dans le dictionnaire provençal-français de Mistral. Sauf dans les deux idiomes précités, on ne rencontre dans aucune autre langue européenne — germanique ou latine, — cette corruption du mot *pilorium* ; on peut donc en inférer qu'il s'agit là d'une déformation populaire de ce dernier substantif, analogue à celle que commettent les gens qui disent *esquelette* ou *estatue*. C'est ce qu'on appelle en grammaire une *prosthèse*.

2° Je pourrais répondre à M. Abet que le dictionnaire de Schuster et Régnier est sans doute un excellent vocabulaire à l'usage des collégiens et des étudiants, mais qu'il ne peut être considéré comme une autorité en matière d'étymologie. Cependant si, suivant mon aimable contradicteur sur le terrain qu'il a choisi, je considère successivement les diverses acceptions qu'énumère triomphalement M. Abet pour les mots *Spiel et spielen*, je ne parviens pas, avec la meilleure volonté du monde, à découvrir dans aucune d'elles la moindre idée de rotation. Ainsi il est douteux qu'aucun des nombreux criminels qui ont subi le supplice de la plaque tournante, aient jamais trouvé ce mouvement *aisé*, *doux* et *gracieux*. D'autre part, *osciller* et *tourner* sont deux actions différentes : un arbre oscille sous le souffle du vent, mais ne tourne pas. On pourrait multiplier les exemples.

J'ai cru devoir, par acquit de conscience, consulter les glossaires des lexicographes allemands ; or, ni dans le *Mittelhochdeustches Worterbuch* de Benecke, ni dans le *Worterbuch der deutschen Sprachen* de Sanders, ni dans le *Deutsches Worterbuch* de Jacob et Wilhelm Grimm, je n'ai trouvé aux mots *Spiel*, *spielen* et *spilerei* une indication quelconque de mouvement tournant. Et pourtant tous ces ouvrages techniques enregistrent les diverses acceptions de chaque mot allemand avec une minutie poussée jusqu'à l'exagération. C'est ainsi que le dictionnaire des deux Grimm ne consacre pas moins de 54 pages in-8° imprimées sur deux colonnes au mot *Spiel*, et 62 pages au mot *spielen*. Que M. Abet veuille bien prendre la peine d'entreprendre cette lecture plus instructive que récréative, et, s'il y découvre un

exemple confirmant la thèse qu'il soutient, je suis prêt à m'y rallier.

Quant au mot *Spill*, cabestan, c'est — je l'ai déjà dit, et les frères Grimm me donnent raison, — un mot tout différent qui est apparenté au mot *Spindel*, fuseau, et offre effectivement le sens d'un objet tournant autour d'un axe. Mais *Spill* n'a rien à faire avec *Spiel* : d'ailleurs, le premier de ces mots est bref et l'autre long; il n'est pas plus permis de les confondre que les deux mots français *cote* et *côte*, par exemple.

3° J'insiste encore une fois sur un fait dont notre confrère persiste à ne pas tenir compte, et qui a pourtant son importance : c'est que la généralité des piloris étaient des poteaux fixes. En conséquence, la plate forme tournante que l'on rencontre dans certains d'entre eux, n'est qu'un accessoire exceptionnel qui a dû être imaginé postérieurement à l'invention de l'instrument de supplice en question, et n'a pu exercer une influence quelconque sur la formation du mot *pilori*.

Je crois avoir surabondamment démontré que la théorie échafaudée par mon érudit adversaire ne repose que sur une extension ingénieuse, mais arbitraire, du sens d'un mot. Mais, comme il est possible que ma démonstration n'ait pas plus qu'auparavant la bonne fortune de convaincre M. Abet, et que nous demeurions chacun sur nos positions, j'estime qu'il n'y a aucun avantage à prolonger une controverse qui — à l'exemple des piloris chers à notre confrère, — menace de tourner indéfiniment dans le même cercle; c'est pourquoi je déclare, qu'en ce qui me concerne, j'ai l'intention de clore, avec la présente notice, cette discussion déjà un peu longue.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Etre chocolat (LXXVII, 242, 368). Je ne crois pas que cette expression populaire et non argotique vienne de la notoriété du brave nègre, partenaire de Footitt. Il me semble d'ailleurs qu'elle est antérieure à la venue de ce clown amusant. En outre le populaire a peu fréquenté le Nouveau Cirque.

Elle est, à mon avis, basée sur le geste du garçon qui, chez Prévost dans les cafés-glaciers « roulait » le chocolat avec un bâton dans la chocolatière.

Etre chocolat, n'est-ce pas être roulé ?

Et puis ne se souvient-on pas d'une boutique de la rue Saint Honoré, non loin du Théâtre Français où l'on voyait un rouleau mécanique qui allait et venait sur une couche de chocolat ?

Le public en a tiré rapidement une comparaison.

E. H.

—

Coquecigrues (LVI ; LVII ; LXIII ; LXXV, LXXVI). — A propos de l'étymologie de ce terme, on a remis à l'ordre du jour la question des *Oiseaux* (1) et des *Poissons* (2), qui « peuvent se donner des clystères avec de l'eau de mer ! »

Il ne faut pas se hâter de crier au merveilleux. — L'HOMME lui-même est parfaitement capable d'en faire autant, ainsi que la FEMME !

En physiologie, ce phénomène doit s'appeler comme je l'ai signalé il y a 25 ans : « ASPIRATION RECTALE DE L'EAU », l'Homme étant soit dans une baignoire, soit sur un bain de siège, soit dans la mer ou un fleuve.

Tout Paris, au demeurant, a connu jadis deux Phénomènes célèbres de ce genre, sous un autre nom, que les bienséances m'empêchent de rappeler ici. — J'ajoute seulement que si l'on veut étudier, scientifiquement, ces deux faux miracles, il suffira de lire les deux articles suivants : Marcel Baudouin : *Un cas extraordinaire d'aspiration rectale*, etc. *Semaine médicale*,

(1) Ce n'est pas un *Oiseau* qui a appris le « Lavement » aux Hommes !

La preuve est faite par l'Ethnographie. On connaît, en effet, des Peuplades d'Afrique, qui emploient le lavement à l'aide de Calebasses.

Ce doit être le mode d'insufflation sous-cutanée de la dépouille des animaux — opérations facilitant beaucoup le dépeçage — qui est à l'origine de cette découverte thérapeutique, très importante en réalité.

(2) Dans la « *Coquecigrue de mer* », on doit retrouver le radical *Coque*, qui sert à désigner le *Cardium edule* (notre vulgaire *Sourdon*) ; c'est un vieux mot français, qui a donné *Coquellion* (d'où des *Coquellions*, en Vendée, XVIII° siècle) ; il dérive de l'Anglais *Cockle* (Bucarde).

En Vendée, on emploie toujours ces mots *Coques* et *Coquellions* !

Paris, 1892, XII, 20 Avril, n° 19, p. 144-146. — *Un nouveau cas d'aspiration rectale*, etc., chez la *femme. Gaz. méd. de Paris*, 1898, n° 22, 28 mai, p. 266-271, 1 photographie.

A mon avis, la véritable étymologie est celle relative à un *Animal fantastique*, imaginé de toutes pièces, et dû à l'association d'un Coq et d'une Grue, qui représente l'Ibis des Egyptiens.

Ces animaux, comme l'*Hippalectryon* (le Cheval-Coq), le *Centaure*, la *Sirène*, etc., sont des associations de symboles cultuels, ayant été très en honneur au premier *Age du Fer*, et dans la vieille Grèce.

En effet, l'*Ibis* a été le symbole de l'Equinoxe de Printemps qui, en Egypte, avec l'*Oie*, a remplacé le *Cygne* de l'âge du Bronze.

De plus, le *Coq* est le mari de la *Poule*, c'est-à-dire de *La Poussinière* (Constellation des Pléiades), qui caractérise l'Equinoxe de Printemps.

Coquecigrue veut donc dire : « l'Oiseau qui a remplacé en Europe la *Grue* ».

C'est donc d'un Coq stellaire, c'est-à-dire du symbole du Printemps, qu'il s'agit. *Coq*-ci-*Grue*, c'est-à dire le *Coq* qui égale la *Grue*.

L'étymologie de Nizard, dans cette hypothèse, ne tient pas.

Les proverbes plaident singulièrement — comme toujours — en faveur de ces interprétations, basées sur le *Culte Stello Solaire préhistorique*.

Ex : « Venue des Coquecigrues = *Poules* auront des dents ! »

Aristophane a bien connu tous ces symboles, qu'il n'a fait que.... « blaguer » dans ses célèbres « *Oiseaux* ».....

D[r] Marcel Baudouin.

—

La plus vieille maison habitée. (LXXVII, 98, 326) N'est-ce pas un peu jouer sur son nom moderne que de donner la Maison Carrée pour un type de maison romaine ? Ce temple, élevé par Auguste, comme l'indique l'inscription qu'il porte, en l'honneur de ses petits fils et fils adoptifs Caius et Lucius, est un spécimen parfait, avec sa *cella* entourée de murs pleins à colonnes encastrées, et son portique à colonnade en avant de l'entrée, du petit temple romain. Sans doute, en y perçant des fenêtres, en y établissant des planchers et des cloisons, on pourrait arriver à y installer tant bien que mal une habitation. Mais je ne pense pas qu'il en ait jamais existé, dans l'antiquité, qui fût construite sur ce plan singulier : une salle immense, unique, sans fenêtres, et devant la porte d'entrée un profond prostyle qui la plonge dans l'ombre une grande partie du jour. Rien n'est plus connu que le type classique de la maison romaine, avec ses appartements disposés autour d'une ou de deux cours intérieures (*atrium* et *péristylium*) en grande partie couvertes (au moins l'*atrium*) de toits très avançants ; ou encore que la maison à plusieurs étages et à locataires multiples des grandes villes, qui ressemblait fort aux maisons des temps plus modernes ; mais l'une comme l'autre était fort différente d'un temple.

Ibère.

***

La maison carrée de Nîmes — qui d'ailleurs n'est pas carrée mais rectangulaire — est un petit temple remontant au principat d'Auguste, et n'a jamais été une maison d'habitation.

H. C. M.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Les savants français et la Prusse. — La guerre que les Allemands nous font est une vaste entreprise de brigandage ; tout est bon à nos ennemis, les biens, les meubles, les personnes et, si possible, le sol. Lorsqu'ils en seront chassés ils le laisseront nu. Telle n'était pas la conception que les Français se faisaient de la guerre au début du xix[e] siècle. On en trouvera la preuve dans un document que je viens de découvrir dans le fonds de M. Noël Charavay. C'est une lettre du grand naturaliste Etienne Geoffroy Saint Hilaire ; il demande, avec beaucoup de délicatesse, qu'on attribue au Muséum de Paris certains doubles de l'Académie des Sciences de Berlin et encore, ces doubles, il ne les demande que par voie d'échange. De plus, il assure les savants prussiens de l'estime et de l'affection des savants français. C'étaient là les sentiments des hommes issus de la Révolution, mais les Allemands ont changé tout cela et il n'est plus possible

d'avoir pour eux que l'horreur qu'inspirent leurs exactions et leurs crimes.

R. B.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Paris, 15 Juin 1807.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous parler des services que la position du général Hulin (1) l'appelaient à rendre à notre établissement et aux sciences naturelles. Vous avez cru qu'il était convenable de donner de la suite à ces idées et vous m'avez engagé à vous en écrire. Je défère à vos conseils ; voici ce dont il s'agit.

Un citoyen de Berlin, le célèbre M. Bloch, que les sciences ont eu le malheur de perdre il y a quelques années, a fait beaucoup de bons ouvrages sur les poissons. Comme il s'était acquis une grande réputation en ce genre, il est devenu le centre de toutes les correspondances sur cette matière et on s'est plu à lui expédier de toutes parts une grande quantité de poissons. Ses voyages dans le nord, et particulièrement sur les côtes de la Baltique lui en ont procuré beaucoup d'autres. Il avait donc réussi à rassembler une immense collection de poissons, laquelle a, depuis sa mort, passé à l'Académie des Sciences de Berlin.

Il ne m'appartient en aucune manière de provoquer le gouvernement français à dépouiller la capitale de la Prusse de toutes ces richesses. Nous regardons les savants qui en sont dépositaires comme des confrères et nous avons pour eux la plus grande estime et la plus sincère affection. Nous nous ferions au contraire un devoir de les recommander à la bienveillance de notre gouvernement, si nous ne savions que nos vœux à cet égard ont été prévenus de la manière la plus efficace.

Ainsi, je me garderai bien d'indiquer que nous souhaitons la collection entière de M. Bloch. Mais nous savons par les publications de ce savant qu'il avait le plus souvent trois et quatre individus d'une même espèce.

Ne pourrait-on pas profiter de la position de nos armées pour demander qu'on nous fît passer les seconds individus de chaque espèce de poissons de la collection de M. Bloch. Il me semble que nous n'appauvririons pas nos voisins et nous procurerions un accroissement notable et indispensable à la riche collection du Muséum de Paris.

Notre reconnaissance nous porterait même à dédommager les savants de Berlin du léger sacrifice qu'ils auraient faits en notre faveur, car nous ne manquerions pas de nous conduire à leur égard comme nous l'avons fait par rapport aux Hollandais.

Il y a plusieurs années que nous avons enrichi le cabinet de Harlem des doubles les plus précieux de notre Muséum pour tenir lieu à la Hollande d'un dédommagement des collections d'histoire naturelle du stathouder que des ordres supérieurs avaient fait transporter à Paris.

Dans le nombre des poissons qui sont en double, il en est que nous possédons déjà. Il serait fâcheux d'en priver les savants de Berlin sans utilité pour nous, et d'être entraîné à leur égard dans les dépenses d'encaissement et de transport, et d'un autre côté les autres parties de l'histoire naturelle pourront offrir beaucoup de doubles qui seraient très précieux pour notre Muséum.

On préviendrait ces inconvénients, si l'on appelait à Berlin un naturaliste qui connût très bien le Muséum d'histoire naturelle de Paris, qui pût se charger de faire le choix des objets qui lui conviennent et qui voulût prendre le soin d'en surveiller l'encaissement et le transport. Si mes soins étaient jugés nécessaires, je me chargerais volontiers de cette commission.

Veuillez, Monsieur, agréer mes salutations.

GEOFFROY SAINT-HILAIRE.
administrateur et professeur
du Muséum d'histoire naturelle, y
demeurant, rue de Seine Saint-Victor.

(1) Hulin, l'un des vainqueurs de la Bastille; il était à ce moment gouverneur de Berlin.

—

NÉCROLOGIE

Le Capitaine Pailhès

Notre brillant collaborateur, le capitaine de navire en retraite, Pailhès, commandeur de la Légion d'honneur, résidant à Toulon, y est décédé.

Il signait *Nauticus*. Un pseudonyme qu'on a rencontré fréquemment, comme signature, à des notes d'histoire d'un grand intérêt.

Nous avons sollicité, mais il ne nous sont pas encore parvenus, des détails qui nous eussent permis d'adresser un adieu moins bref au collaborateur si regretté que nous venons de perdre.

Le Directeur-gérant :

Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXVIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10-20-30 juin 1918

N° 1483

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDA



Il se faut entr'aider

N° 1483

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Lettre inédite de Gustave Flaubert. — En compulsant de vieux papiers je tombe en arrêt sur cette lettre écrite par Gustave Flaubert à mon beau-père :

Paris, lundi matin.

Je te remercie bien, mon cher ami, pour la promptitude de ta réponse.

Je devais partir de Paris dimanche soir mais comme je tiens à t'y voir, je recule mon départ jusqu'à mercredi. Dès ton arrivée donne-moi un rendez-vous, et je me transporte à ton domicile, *illico*.

Oui ! ils vont bien, les misérables ! les folichonneries de notre Bayard moderne nuisent à tous les commerces ! celui de la Littérature, entr'autres. La librairie Charpentier qui vend ordinairement 300 volumes par jour, en a vendu samedi dernier 5 ! — Quant à mon pauvre bouquin il est complètement rasé. Je n'ai plus qu'à me frotter le ventre !

Le délabrement des Affaires publiques s'ajoute à la tristesses de mes affaires privées. Tout est noir dans mon horizon. Je n'ai d'éclaircie que de ton côté, — et je compte sur toi en te serrant la main fortement, ton

GUSTAVE FLAUBERT.

A quelle époque peut-on situer la date de cette lettre ? Un rapprochement de papier et d'écriture m'inclinerait à la placer entre 1861 et 1865, tandis que le texte semble se référer à l'année 1877, qui vit le *16 mai* et la publication des « Trois Contes ». Qu'en pense-t on à l'*Intermédiaire* ?

JOSEPH ODENT.

—

Les mémoires justificatifs de Barras. — La *Revue historique* a publié dans son numéro de mai juin 1918, un chapitre intéressant d'un *Mémoire justificatif* de Barras, fort différent des mémoires proprement dits, édités par Georges Duruy.

Un de nos confrères pourrait-il dire si ce *Mémoire justificatif* est authentique, s'il a été publié déjà en tout ou en partie, et qui est le détenteur du manuscrit ?

P. de L.

Saint-Bonaventure au Synode provincial à Reims entre 1257-1274. — On connait deux sermons de ce Docteur de l'Eglise dans la cathédrale martyre.

Le premier fut donné le quatrième dimanche de l'Avent,« Sermo fratris Bonaventure factus Remis in Synodo metropolis illius, coram omnibus provincie congregatis ibidem » Quelque ami de la Basilique Martyre peut-il, par hasard, m'indiquer la date de ce Synode provincial entre 1257 1274 ? Je n'ai pu la rencontrer dans aucune des histoires des conciles que j'ai sous la main.

Il y a un second sermon du même saint donné le deuxième dimanche du carême. Pour le deuxième comme pour le premier le manuscrit du XIIIe siècle de la Bibl. Ambrosienne,où l'on trouve ces sermons, ne donne pas l'année.

NARDÉ.

—

Garibaldi a-t-il acheté l'armée du Roi de Naples ? — Dans un livre qui fourmille d'ailleurs d'inexactitudes et d'erreurs : *Le conflit franco allemand* par MM. Denys Guibert et Henri Ferrette, (Paris.Albin Michel.1905), les auteurs affirment gravement que « L'armée du roi de Naples fut achetée par Garibaldi à tant par tête de soldat. — La convention signée, on s'aperçut que les soldats de la monarchie bourbonnienne avaient chacun un sac qui représentait une valeur vénale, on ajouta donc ce prix préablement fixé 0,50 centimes par homme. »

Les auteurs qui tous deux,ont été députés conservateurs ajoutent : « Aucun historien sérieux ne pourrait démentir le fait ».

Avant de le démentir, il faudrait l'établir et quelques spécifications sérieuses seraient nécessaires. J.

—

Capo des Feuillides. — Je lis, non sans étonnement, dans « François Buloz et ses amis », par Mme Marie-Louise Pailleron, (*Revue des Deux Mondes*, du 15 avril 1918) :

> Capo de Feuillides, rédacteur en chef de l'*Europe littéraire* et auteur aussi de la fameuse grande journée de Dieu en cinq coupes d'amertume et en vers...

S'agirait-il de *Semiramis la Grande, journée de Dieu en cinq coupes d'amertume*, publiée en 1834 sous le nom de G. Desjardins ? J. D.

—

Choiseul, portrait 1825. — Peut-on savoir ce qu'est devenu :

Le portrait de la comtesse Artus de Choiseul-Gouffier, née Niesiolowska, vers 1825, en pied, grandeur nature, peint par un Français, en Pologne ?

SOULGÉ.

—

Le baron de Curel et M. Bauvillers. — Le savant auteur du *Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle*, M. Georges Vicaire a consacré, dans un bel ouvrage : *Bibliographie gastronomique*, toute une page (74-76) au *Nouveau cuisinier royal*, par M. Bauvillers, Paris 1836. Il y démontre clairement que ce nom est un pseudonyme ; et, au cours de sa dissertation, il déclare que ce *Nouveau cuisinier royal* n'est que la reproduction textuelle d'un ouvrage anonyme : *Manuel de la cuisine ou l'art d'irriter la gueule, par une société de gens de bouche*, imprimé à Metz en 1811.

M. E. Auricoste de Lazarque, dans sa *Cuisine messine*, dont les recettes sont assaissonnées de beaucoup d'esprit, attribue l'*art d'irriter la gueule* au baron de Curel. Auricoste de Lazarque qui était en relations avec les principales familles de Metz, devait sans doute être bien renseigné, mais il a omis d'indiquer sa source. Connaît on de cette paternité une preuve plus certaine que cet *on dit* ?

J. F.

—

Les L'Empereur. — La famille normande des L'Empereur, seigneurs de la Rochelle et de la Bellière, existe-t-elle encore ou par qui est-elle représentée ?

G. DE LA VÉRONNE.

—

Benjamin Galzain et le patriarche de Jérusalem : Elie de ou des Narbinaux. — Selon L. Audiat, *Pelerinages en Terre Sainte*, Paris 1870, p. 5. B. Galzain membre de la Soc. archéologique de la Charente, aurait fait une étude sur Elie (Hélie) de ou des Narbinaux, loyal serviteur de la France en Orient. Il fut en Orient évêque de Nicosie, Légat des papes d'Avignon et Pa-

triarche de Jérusalem. L'étude en question a t-elle été publiée, ou se conserve-t-elle encore ? NARDÉ.

—

Guillard de la Vacherie. — La famille Guillard de La Vacherie, dont un chambellan du duc de Berry et gouverneur d'Arras en 1732, qui habitait aussi dans l'élection de Couches, près d'Evreux, existe-t-elle encore ou sinon par qui est-elle représentée ?

G. DE LA VÉRONNE.

—

Famille de Meaux. — 1° Cette famille, à laquelle on assigne une origine très ancienne (VIe siècle) et peut-être légendaire, est elle éteinte, comme l'assure M. de La Morinerie dans un article de la *Revue nobiliaire* (1865) ?

2° Pourrait on me dire en quelles mains se trouvent actuellement les archives de cette maison, qui, à l'époque ci-dessus, (1865), appartenaient à M. le vicomte de Brémond d'Ars, sous-préfet de Quimperlé ?

3° Serait-il possible de trouver encore en librairie la notice sur la famille de Meaux publiée en 1854, aussi par M. de La Morinerie ?

Quel fut l'éditeur de cet ouvrage ?

ALBERT CATEL.

—

Comte de Poli, portrait, 1845. — Le portrait équestre du comte Ph. de Poli, commandant au 21e léger, petit tableau peint vers 1845.

Ce tableau a été vendu en 89. On serait très heureux de pouvoir le consulter.

SOULGÉ.

—

Troussel de la Douëtrie. — Ne pouvant actuellement me livrer à aucune recherche, je serais reconnaisssnt si un intermédiairiste voulait bien me faire connaître la généalogie de cette famille de la Manche (?), qui a dû s'éteindre en quenouille vers 1870. Au XVIIe siècle, la Douëtrie devait appartenir aux Auvray, vicomte de Gavray.

Capitaine DE GUENYVEAU.

—

Alfred de Vigny et la politique. — Un périodique français a publié depuis la guerre, un fort intéressant article sur la candidature d'Alfred de Vigny à l'Assemblée législative sous la deuxième République. Un intermédiairiste pourrait-il me dire de quel périodique il s'agit ?

SANCEY.

—

Armoiries et devises à déterminer : une montre du XVIIIe siècle. — Sur une montre de mariage richement émaillée, aux alentours de 1670, on voit figurer les armes suivantes : *d'or à la tour au naturel maçonnée de sable, sur une montagne de sinople, accompagnée en chef de trois besants de gueule.* Devise : *Virtude et spe*, avec la Valeur et l'Espérance pour supports. Autres devises : *Semper idem*, avec la double allégorie d'un vaiseau battu par la tempête et d'un vaisseau entrant au port par un temps calme, et *Quid non hinc sperandum ?* allusion probable au mariage. La tour revient plusieurs fois dans le décor.

HENRI CLOUZOT.

—

Le Livre des familles. — Je possède les trois premières années (1844 45-46) d'un recueil périodique illustré, genre *Magasin Pittoresque*, intitulé : *Le Livre des Familles, Journal de monsieur le curé.*

J'attacherais du prix à savoir si cette publication a été continuée et pendant combien d'années ; je ne l'ai pas trouvée mentionnée dans la *Bibliographie* de Hatin ni dans les autres ouvrages similaires que j'ai été à même de consulter.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Un passage des « Misérables. » — Victor Hugo a écrit dans les *Misérables* :

« Le lendemain, le *journal de Toulon* (?) imprimait : « 17 novembre 1823 : Hier, un forçat, de corvée à bord de l'*Orion*, en revenant de porter secours à un matelot, est tombé à la mer et s'est noyé... Cet homme était écroué sous le n° 9430 et se nommait Jean Valjean »

Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il dire quel était le titre exact du journal cité et ceux des périodiques toulonnais antérieurs au 13 octobre 1826, date de la publication de l'*Observateur de Toulon et du Var*, le plus ancien que je possède ?

L PETIT-JEAN.

—

Définitions de la Religion. — On a proposé beaucoup de définitions de la Religion. Outre celle de Kant, Schleier-

macher, Feuerbach, Max Müller, Tylor, Guyau, je connais, pour ma part, celle de M. Alfred Loisy :

En son idée la plus générale, la religion est le rapport spécial où l'homme croit se trouver et se met à l'égard des êtres ou des principes supérieurs dont il s'estime dépendant, rapport qui s'affirme et se réalise principalement dans ce qu'on appelle le culte, c'est-à-dire la façon de traiter les êtres ou principes dont il s'agit, lesquels sont regardés plus ou moins comme des personnalités transcendantes, susceptibles d'être affectées en quelque manière, honorée ou offensée par la conduite des humains.

(A Loisy, *La Religion*, Paris, Emile Nourry éd 1917, p. 49)

de M. E. Durkheim :

Une religion est un système solidaire de croyances et de pratiques relatives à des choses sacrées, c'est-à-dire séparées, interdites, croyances et pratiques qui unissent dans une même communauté morale appelée Eglise tous ceux qui y adhèrent.

(E. Durkheim ; *Les formes élémentaires de la vie religieuse, le système totémique en Australie*, Alcan, éd. Paris, 1912, p. 65.)

du Dr Gustave Le Bon pour lequel les Religions et les philosophies sont de

« simples synthèses de nos ignorances ou de nos espérances ».

(Gustave le Bon, l'*Evolution de la Matière*, Ernest Flammarion éd., Paris, p. 308).

de M. Salomon Reinach :

Je propose de définir la Religion : Un ensemble de scrupules qui font obstacle au libre exercice de nos facultés

(Salomon Reinach, *Orpheus*. Alcide Picard, éd Paris, 9e édition, 1903, p. 4.)

du Père Léonce de Grandmaison :

La Religion se définira ainsi par l'ensemble des croyances, des sentiments des règles et des rites, individuels ou collectifs, visant [ou : imposés par] un Pouvoir que l'homme tient actuellement pour souverain, « dont il dépend par conséquent, avec lequel il peut entrer [ou mieux : il est entré] en relations personnelles. Plus brièvement, la religion est la conversation de l'homme, individuel et social avec son Dieu.

Christus, Gabriel Beauchesnes, éd. Paris 1916, ch I § 1, p. 9 et 10).

de M. Emile Boutroux :

La Religion est l'élan de l'âme qui, se retrempant aux sources de l'être conçoit un idéal transcendant et acquiert, pour y tendre, des forces dépassant la nature.

(E. Boutroux, *Morale et Religion*, *Revue des Deux Mondes* du 1er septembre 1910).

Je serai très reconnaissant aux Intermédiairistes de bien vouloir compléter ces citations en me transcrivant des définitions de la Religion puisée dans des ouvrages d'auteurs contemporains.

R. DE BOYER DE SAINTE SUZANNE

—

« Métier d'auteur, métier d'oseur » — On cite volontiers cette boutade, devenue célèbre : « Métier d'auteur, métier d'oseur ». Littré l'a enregistrée, au mot « oseur », mais sans en donner la référence. Quelqu'un pourrait-il me l'indiquer ? La citation ne se trouve, je crois, dans aucune des « Préfaces » de Beaumarchais, quoiqu'elles abondent cependant en confidences personnelles et en mots curieux.

Lr J. C.

—

Cothurne et souliers à cothurnes. — Dans l'antiquité, on appelait « cothurnes » des espèces de brodequins lacés qui couvraient une partie de la jambe, et aussi des chaussures surélevées employées par les auteurs tragiques pour rehausser leur taille.

Ce mot se retrouve fréquemment dans les ouvrages de l'époque 1830, romans ou journaux de modes, mais sous l'expression : « souliers à cothurnes », et semble désigner moins une chaussure d'une forme particulière qu'une partie accessoire de la chaussure des dames. C'est ainsi que dans la « *Peau de chagrin* », Balzac faisant décrire par Raphaël de Valentin la toilette de nuit de la comtesse Fœdora, lui fait dire que la femme de chambre de cette dernière « s'agenouilla, défit les « cothurnes des souliers », déchaussa sa maîtresse, qui, nonchalamment étendue sur un fauteuil à ressorts, au coin du feu, bâillait en se grattant la tête ».

Les « souliers à cothurnes » seraient donc ces souliers très découverts et garnis de cordons ou de rubans entrelacés sur le coup de pied et autour de la cheville, qui furent inventés sous le Directoire et durèrent jusqu'au milieu du règne de Louis-Philippe.

Comme je n'ai trouvé ce terme dans aucune encyclopédie, je ne suis pas certain de mon fait et serais reconnaissant à mes confrères, et particulièrement à nos gracieuses collaboratrices, de vouloir bien me donner quelques précisions sur cet article de toilette féminine.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Anomalies du Parthénon (?). — Pour bien poser ma question je dois faire un état de lieu préalable.

L'Acropole est un massif rocheux qui a la forme d'un tronc de pyramide, hexagonale, applati, à peu près symétrique avec 4 grands côtés presque égaux entre eux (2 au nord, 2 au sud) et 2 petits (1 à l'est, l'autre à l'ouest). Son grand axe est orienté E O et le petit, N S

La plate forme dominant de 80 m. les terrains avoisinants est à 150 m. au-dessus du niveau de la mer.

L'Acropole a, à sa base 300 m. et au sommet 270 dans la plus grande longueur, 185 et 156 dans sa plus grande largeur.

Cette configuration à peu près naturelle a été parachevée par quelques déblais et la construction de murs avec un fruit de 8 centimètres par mètre. — A l'ouest, un terre plein à peu près naturel, dit le Pelargicon, facilite l'ascension du sommet auquel on accède uniquement par cette région, soit par la Voie Sacrée, soit par l'escalier de la Clepsydre, soit encore par un petit sentier tortueux et souterrain situé au milieu du grand côté N O.

Les Propylées constituent l'entrée triomphale du Pelargicon à la plate forme supérieure où se sont trouvés simultanément ou successivement l'Hékatompedon, le Parthenon, l'Erechtéion, le Pandroseon, le temple de la victoire Aptère et divers autres temples et statues.

En raison de l'obstacle mis par les prêtres du culte d'Artemis Brauronia et du Pandroseon, l'aile droite des Propylées ne put être faite qu'en plaquage et l'on ne put édifier la partie Est de l'Erechteion.

Or, le Parthenon de Périclès destiné à remplacer l'Hekatompedon de Pisistrate de même que l'Erechteion qui devait remplacer le Pandroseon furent construits aux extrémités du petit axe N-S.

Ces temples, non parallèles entre eux, sont inégalement et très vaguement orientés E-O. Leur façade d'entrée (Pronaos) sont à l'Est et leur derrière de sortie (Opisthodom) sont à l'ouest, de telle sorte que ces deux temples tournent le dos à l'entrée par les Propylées. Pourquoi cette anomalie ?

Est-ce que tous les temples grecs ont obligatoirement leur entrée à l'Est ?

Dans ce cas, pourquoi n'a-t-on pas construit les Propylées à l'Est ? Il n'y avait pas de difficultés matérielles insurmontables et on eut évité l'obstruction des prêtres d'Arthemis et du Pandroseon.

Est-ce que Périclès, Nicias ou d'autres ne songèrent pas à cette solution élégante ?

Si oui, quel fut l'obstacle ?

GUSTAVE BORD.

—

« Aphorismes de Mesmer » — Je suis à la recherche de toutes les éditions des *Aphorismes de Mesmer*, publiés par Caullet de Veaumorel, et jusqu'à ce jour je n'ai pu en voir que deux, datées de 1785 : l'une, de format in-24, qui « se trouve chez M. Quinquet, l'aîné, maître en pharmacie, rue du Marché aux Poirées », à Paris, et qui me paraît être la première, et l'autre intitulée : « troisième édition », de format in-8°. Pourrait-on m'indiquer une bibliothèque possédant la deuxième édition ?

Ersch (*Supplément à la France littéraire de 1771-96*, Hambourg, 1802, p. 101) dit que « la première édition des *Aphorismes de Mesmer* a paru à Compiègne en 1784, in-16, et les deux autres à Paris, 1785, in 8° ». N'a-t-il pas commis une erreur ?

Dans l'« approbation » qui se trouve à la page 172 de l'édition in-24 et qui est datée du 10 décembre 1784, l'apothicaire De Machy dit qu'il a lu le manuscrit des *Aphorismes de Mesmer* et qu'il le croit intéressant à imprimer Dans ces conditions, il me semble peu probable qu'il puisse y avoir une édition publiée à Compiègne en 1784 Qu'en pensent mes confrères en bibliographie ?

P. DORVEAUX.

Réponses

—

Le nombre des nobles avant 1789 (LXXVII. 329). — Le nombre des nobles avant 1789 doit être bien difficile à trouver En ce qui concerne la généralité de Caen (Calvados Orne, Manche) alors que la France avait une population d'environ trente-sept millions d'habitants, ces trois départements avaient quinze cent mille habitants, soit trois cent mille familles (en comptant cinq habitants pour une famille). Or à la recherche de Chamillart, en 1666, la généralité de Caen possédait neuf cents familles nobles.

ALBERO.

***

On trouvera déjà quelques renseignements intéressants à ce propos dans une étude de M. Georges Maurevert : *De la particule « de » et de la particulomanie*, parue dans le *Mercure de France* des 15 décembre 1916 — 1er janvier 1917.

Mais nous croyons savoir que cet écrivain a donné une extension singulière à cette question dans *Le Paradoxe de la noblesse moderne*, un volume qu'il va prochainement publier chez Flammarion.

X

***

Pour savoir quel était, en 1789, le nombre des familles et des individus jouissant, en France, des prérogatives attachées à la noblesse. il faut consulter les procès-verbaux des assemblées de la noblesse qui eurent lieu au mois de mars 1789 dans chaque sénechaussée en vue des élections aux Etats Généraux. Ce sont là des documents officiels de l'époque. Plusieurs de ces procès-verbaux ont été publiés, notamment ceux de l'Anjou et du Saumurois.

F. UZUREAU.

***

Taine le fixe à 140 000, soit 25.000 à 30.000 familles nobles, et dans une note justificative, après avoir rappelé ce que divers auteurs ont dit à ce sujet, il expose les bases de son calcul (Voir *Les origines de la France contemporaine*, édit. in-12, t. I, p. 20, et la note 1 à la fin du volume).

DE MORTAGNE.

***

Taine *L'ancien régime*, note 1) dit que Chérin en 89, Lavoisier en 91, ignorent ce nombre. D'après les catalogues de Laroque et Barthelemy, Taine estime que 30 000 familles nobles existaient alors. Si l'on considère que beaucoup de gentilshommes ne répondirent pas à leur convocation et ne figurent pas dans les catalogues publiés lors du calcul de Taine ; et d'autre part qu'il y eut des omissions résultant de l'obscure pauvreté de certaines races à la veille de se perdre dans la roture, on peut porter à 40.000 le nombre susdit.

Mais observons qu'il s'agit là de la famille cellule, et non de la maison ; ce qui, aucune proportion n'étant possible à établir, doit simplement nous faire considérer le chiffre de 40.000 comme un maximum. Taine estime qu'il y avait 140 000 privilégiés nobles, compris évidemment le privilège de la noblesse personnelle non transmissible. Peut-être donc faut-il s'en tenir à dénombrer une vingtaine de mille noms nobles sur lesquels 3.000 à peine d'extraction.

C'est une loi constatée que les classes supérieures de la société voient les familles qui les composent s'éteindre assez rapidement.

De plus, les noms nobles sont sujets à disparaître dans le peuple lorsque la fortune ne les soutient point. Aux XVIIe et XVIIIe, les rangs de la noblesse se reformaient abondamment par les anoblissements.

Mais au XIXe, l'extinction et l'obscurcissement ne sont plus compensés. Valous estime que de 1789 à 1864 le nombre des familles nobles du Lyonnais, Forez, Beaujolais est tombé de 370 à 250, en tenant compte des émigrations et des immigrations. Aujourd'hui, il y a beaucoup de familles qui sont arrivées à compter, en apparence, dans les rangs de la noblesse. Mais il suffit de se reporter aux rares ouvrages scientifiquement établis, le *Dictionnaire* de C. d'E. A, par exemple, pour constater que sur cent familles actuellement titrées ou « particularisées », trente environ n'ont d'autre principe à leur noblesse que l'idée qu'elles en peuvent donner.

Cette catégorie mise à part. il faut encore déduire les nombreux noms réellement nobles qui, tous les jours s'abîment dans la foule et s'y perdent. Pour préciser le nombre de familles nobles disparues de 1789 à 1900, il faut faire un pointage

par province, et le résultat sera encore approximatif. Pour le pays de Forez, plus de la moitié des noms nobles se sont éteints depuis les Etats-Généraux.

SOULGÉ.

—

Auguste d'Aydie et la duchesse de Berry, fille du Régent (LXXVII, 332). — Chassé par l'invasion, j'occupe mes loisirs forcés à recueillir les notes dont plusieurs érudits ont enrichi un exemplaire du P. Anselme qui se trouve dans la bibliothèque du château de Mérélessart. Cet exemplaire porte comme indications de provenance : *canonicæ Bucilii* (Bucilly, ordre de Premontré du diocèse de Laon) et l'ex-libris de *A. J. Delignières de Bommy*, érudit abbevillois. Au premier possesseur, il faut attribuer les notes d'une écriture microscopique qui ont pour objet non seulement d'intercaler dans le texte les rectifications et additions imprimées à la fin du t. IX du P. Anselme, mais encore d'y ajouter beaucoup d'autres renseignements et aussi de continuer les généalogies jusque vers la fin du règne de Louis XV. Un second érudit, sans doute M. Delignières de Bommy, a d'une écriture plus grosse mais moins nette, continué jusqu'au milieu du Premier Empire ce travail qui, même après Potier de Courcy, constitue un utile supplément au P. Anselme.

Au second de ces érudits, appartient la note inscrite en marge du t, I, p. 190, que je suis heureux de transmettre à mon ami le comte de Saint-Saud, bien qu'elle ne soit pas de nature à satisfaire un généalogiste aussi consciencieux :

« La duchesse de Berry après avoir eu pour amant le sieur Delahaye, son écuyer, épousa, dit on, secrètement, le comte de Rions, Sicaire-Antoine Armand Auguste-Nicolas d'Adiée, comte de Rions, lieutenant des gardes et depuis son écuyer, fils de Blaise comte de Bessange et de Marguerite-Louise Thérèse Diane de Baudru de Nogent. Elle n'eut qu'une fille que les mémoires nomment Mlle Veaugois, élevée, dit-on, au couvent de Moreaucourt à Amiens, depuis pensionnaire et religieuse à Valenciennes, les *Mémoires* de Duclos disent à Pontoise et qu'elle n'avait que 300 fr. de pension.

« Je crois que le comte de Rions se remaria après la mort de la duchesse ».

Les Bénédictines du prieuré de Moreaucourt près d'Estoile (canton de Picquigny, Somme) quittèrent ce prieuré pour s'installer à Amiens en 1636 dans le monastère bâti par elles, là où s'élève actuellement la bibliothèque communale d'Amiens, rue de la République. Le couvent subsista jusqu'à la Révolution.

Baron DE B.

—

Le nobiliaire des gentilshommes verriers (LXXVII, 283). — Il fut un temps où tout commerce, tout métier manuel impliquait dérogeance, mais les nécessités de la vie amenèrent à tolérer certaines exceptions.

On a prétendu, je le sais, que non seulement les gentilshommes ne dérogeaient pas en se livrant à la fabrication du verre, mais encore que les roturiers acquéraient dans ce métier une noblesse personnelle intransmissible à leurs descendants.

Cette opinion est fort controversée. Pour la soutenir, on invoque certains historiens affirmant que des gentilshommes verriers avaient été établis par François Ier et que cette noblesse d'occasion prêtait à la plaisanterie. C'est ainsi que Magnard disait à Saint-Amant dont le père avait exercé l'art du verrier :

Gentilshommes de verre
Si vous tombez à terre
Adieu vos qualités.

Mais les contradicteurs prétendent que des gentilshommes de Champagne auraient demandé à Philippe le Bel des lettres de dispense pour fabriquer le verre, et que les verriers gentilshommes des autres provinces en auraient obtenu de semblables de lui et de ses successeurs.

Or, ajoute-t-on, ces demandes n'auraient pas eu leur raison d'être si la verrerie eût supposé la noblesse. Si donc les rois se décidèrent à faire une exception à la dérogeance en faveur des gentilshommes verriers, c'était sans doute pour encourager l'industrie du verre qui s'introduisait en France.

Il me semble que ce dernier raisonnement est le bon, car en soi, il n'est pas plus relevé de fabriquer des bouteilles que du drap ou de la soie, mais à mesure que les rois reconnaissaient l'utilité spéciale d'une profession, il leur arrivait de la favoriser par des moyens analogues.

C'est ainsi que les nobles purent, sans déroger, se présenter pour enchérir les fermes et régies des impôts. Puis les charges touchant à la magistrature eurent le même privilège. Enfin le xviiiᵉ siècle vit les nobles faire le commerce de mer, le commerce en gros et toutes sortes de spéculations commerciales. Cela fut réglé par des édits.

Toutefois il faut reconnaître que le verrier prit plus spécialement la qualification de gentilhomme afin de mieux affirmer sa possession d'état.

E. Fyot.

* * *

Le Dictionnaire du Dauphiné de Gay-Allard, au mot : *Verrerie* contient ce qui suit : « Par arrêt du Parlement de Gre
« noble du 26 de mai 1575, il a été dit
« que les gentilshommes exerçant cet art
« jouiraient du privilege de noblesse et
« que toutes marchandises de verrerie en
« Dauphiné seraient franches et exemptes
« de tous péages, gabelles et impositions
« par eau et par terre. »

Une remarque curieuse qui a été faite c'est que les familles de verriers portent, en général, des fleurs de lys dans leurs armes, ce qui indiquerait une concession de noblesse.

Nisiar.

* * *

La verrerie n'anoblissait personne, mais les gentilshommes ne dérogeaient point en exerçant cet art, et même la plupart des verriers se recrutaient dans la noblesse. Des familles sont cantonnées dans la verrerie pendant plusieurs siècles consécutifs Voir La Roque *Dictionnaire*, de Saint-Allais, etc

Régulierement le métier militaire luimême n était pas anoblissant en soi. sauf au cas de trois générations de chevaliers de Saint-Louis.

Belot et Sandret, s'ils n'étaient nobles de race, tiraient donc d'une charge ou de lettres le droit de s'intituler gentilshommes verriers.

Soulgé.

* * *

Dès le dixième siècle, les verriers avaient acquis en Normandie une grande importance, et les ducs de Normandie créèrent des privilèges en leur faveur. Comme tout privilege se rattachait alors à la caste nobiliaire, ils imaginerent de les donner à des familles nobles dont la position de fortune était des plus précaires : de là les gentilshommes verriers.

Ces nobles ne dérogèrent pas par cette industrie ; leurs privilèges ne conféraient pas la noblesse et conformément au proverbe dejà ancien. pour faire un gentilhomme verrier, il fallait d'abord prendre un gentilhomme. (Honard, *Dictionnaire normand*, tome 3. page 351)

Ces gentilshommes n'avaient pas le droit de fabriquer toute espèce de verre ; ils avaient le droit exclusif de fabriquer le verre à vitres, mais il leur était expressément défendu d'en fabriquer d'autres sous peine de perdre les privilèges et immunités qui leur avaient été accordés La conservation de leur noblesse était un acte rémunératoire ; le bénéfice était alors ce que sont de nos jours les avantages des brevets d'invention.

Pendant que les gentilshommes verriers observaient scrupuleusement les conditions de leurs privilèges, l'art faisait des progrès et les verres à manchons faisaient disparaître les verres à férule et les gentilshommes verriers n'ayant plus d'intérêt à rester dans les strictes limites où ils avaient dû se renfermer, abandonnèrent les verreries depuis la destruction de leur branche d'industrie.

Albero.

* * *

L'exercice de certaines charges publiques pouvait annoblir, mais tous les arts mécaniques derogeaient en principe à la noblesse par le motif *« qu'il ne convenait pas qu'un gentilhomme gagnait sa vie par le travail de ses mains. »* Comme le dit Loiseau : « *Le propre de la noblesse est de vivre de ses rentes* ». Il y avait cependant certaines exceptions : un noble pouvait faire le commerce de mer et s'intéresser à l'exploitation des mines sans déroger. Il pouvait aussi labourer ses propres terres On avait même admis lors de certaines recherches de fausses noblesses que l'état de valet de chambre chez les grands ne dérogeait pas. En conséquence un valet de Henri de Bourbon, le duc de Verneuil fut maintenu dans sa noblesse.

Il en était de même pour les verriers. Cette tradition remonte très haut et on la faisait deriver de l'eclat et de l'utilité du verre « *car si l'or est le fils du soleil. le verre est le fils du feu* ».

Le principe que les verrier- ne dérogeaient pas avait éte au surplus reconnu par les rois et c'est ainsi que Philippe le Bel donna par lettres patentes aux gentilshommes de Champagne la faculté d'exercer l'industrie du verre sans déchoir.

En 1582, 1597 et 1601 la Cour des Aides de Paris reconnut ce principe. Et le derniers de ces arrêts répondant pour ainsi dire à la question posée portait expressément : « *Sans qu'à l'occasion de l exercice et trafic de verrerie, ces verriers puissent prétendre avoir acquis ce degré de noblesse ni le droit d'exemption.* »

Il est donc certain que si le métier de verrier ne dérogeait pas, il ne pouvait du moins anoblir en aucun cas.

Quant aux privilèges dont jouissaient les gentilshommes verriers, ce sont ceux de la noblesse qu'on nous dispensera d'indiquer tant ils sont connus : Ils ne payaient pas la taille et, condamnés à morts, ils avaient la tête tranchée au lieu d'être pendus.

MAURICE GARÇON.

* * *

J'ai entendu raconter par Jules Claretie que Pierre Chatrian, collaborateur d'Emile Erckmann, se disait descendant d'une famille de gentilshommes verriers, fondateurs de Baccarat M. Sudmont pourrait s'informer de ce côté.

LÉO CLARETIE.

[Nous remettons au prochain numéro les articles de MM. le comte L. Beaupré N J. de P G. et G. A., cette question ayant provoqué un nombre considérable de réponses, la plupart très longues].

—

Henri III et Mlle d'Espinay (LXXVII, 287, 383, 444). — Henri III a été assassiné en 1589 ; sa veuve, Louise de Lorraine est morte en 1601. Je ne vois pas comment on pourrait placer ici un mariage morganatique.

G. O. B.

—

Valeur de l'argent sous Louis XIV (LXXVI, LXXVII, 35, 81, 196). —L'interprétation des valeurs historiques a été faite par divers érudits spécialistes Natalis de Wailly, d'Avenel, de Foville, etc D'après ce dernier (*La Monnaie*, Victor Lecoffre, 1907) le budget de 10 à 12 000 que Mme de Maintenon dressait en 1678 pour son frère le comte d'Aubigné équivaudrait aujourd'hui (avant la guerre) à 50.000 fr. au moins ; en effet Mme de Maintenon compte 1.000 livres, par exemple, pour les gages de trois domestiques femmes et sept domestiques hommes qui, aujourd'hui, demanderaient plus de 5.000 fr. à eux dix.

H. M.

—

Aubert, Joailler de la Couronne. (LXXVII, 392). — Répondant à l'appel de M. Adrien Marcel, j'extrais du mémoire de M. Macon sur les *Fiefs de Montépilloy*, publiée en 1911 par le Comité archéologique de Senlis les renseignements que voici :

Le domaine de Nogent - Villers fut acheté le 22 mai 1776 de M. et Mme de Sartine par Ange Joseph Aubert, joaillier de la Couronne, demeurant à Paris aux galeries du Louvre, moyennant le prix de 172.000 livres. M. Aubert mourut en décembre 1785 ; il avait fait un testament le 21 mars précédent ; il laissait pour héritiers : son frère, Dominique Agricol Aubert, secrétaire du roi, et ses deux sœurs, Jeanne Marie Claire, femme de Jean Delacroix — Pigeon, bourgeois d'Avignon, et Claire Cécile, veuve d'Eloi Grégoire, dit Juste, orfèvre joaillier à Avignon, qui vendirent le domaine de Nogent-Villers, le 3 juillet 1786 à Charles-Louis de la Martellière, comte d'Orteuil au prix de 312.000 livres.

JOSEPH ODENT.

—

Autour de Bossuet mourant (LXXVII, 236, 396). — On a la relation de la mort de Bossuet par son grand vicaire, M. de Saint-André ; on n'y trouve rien qui puisse permettre de croire à l'anecdote racontée par M Richepin. J'ai dans ma bibliothèque presque tout ce qui a été écrit sur Bossuet et contre Bossuet et je n'ai rien lu qui rende vraisemblable cette historiette.

G. O. B.

—

Cantineau (Famille de) (LXXVII 237, 353) — L'*Armorial de Touraine*, par J. X Carré de Busserolle, Tours 1867, Librairie Georget Joutet, Armorial de Complaisance, du reste, donne une longue note sur les Cantineau de Commacre en Touraine.

Cette famille originaire du Bas-Poitou et dont la filiation *suivie* remonte à Nicolas Cantineau vivant en 1327, s'est établie à Parçay en Touraine au xvie siècle. A cette époque elle a donné le nom de la Cantinière à un fief qu'elle possédait dans la paroisse de Razines.

D'argent à 3 molettes d'éperon de sable.

Baron DE BOUSSAC.

*
* *

L'auteur de la question trouvera des généalogies de la famille Cantineau, sgrs de la Cantinière de Commacre, etc, dans les ouvrages ci-après :

1° Lainé, *Archives de la Noblesse* III (8 pages).

2° Carré de Busserolle. *Archives des familles nobles de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou* II. p. 77 à 79.

3° Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles nobles du Poitou*, 2e édition II, 115 à 117.

4° Chaix d'Est-ange. *Dictionnaire des familles Françaises*, VIII. 212, 213.

Il trouvera également de très nombreux renseignements dans les Manuscrits de la Bibliothèque Nationale et notamment dans les *Carrés d'Hozier* vol. 149 et le *Nouveau d'Hozier* vol. 80.

Beauchet Filleau donne également une courte généalogie (II p. 117, 118) d'une famille Cantineau, Srs de la Cour, de la Chaume, originaire du Montmorillonnais.

BRONDINEUF.

*
* *

La famille Cantineau était originaire du Poitou. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. Nombreux dossiers sur cette famille, dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Carrés d'Hozier*

Le premier auteur de cette famille serait Nicolas Cantineau, écuyer, seigneur de la Cantinière, paroisse St-Aubin de Beaubigné, près Bressuires, cité dans un aveu du 1er juin 1327.

A partir de 1572 environ, la famille de Cantineau se divise en trois branches : la branche aînée, qui semble s'être éteinte avec Jean Cantineau, vers 1699, qui ne laisse que trois filles ; la seconde branche, dite des Cantineau de Comacre, par suite du mariage d'un Jean Cantineau, en 1690, avec Gabrielle des Champs, héritière de la seigneurerie de Comacre. Cette branche était encore représentée de nos jours par Félix Armand Cantineau, comte de Comacre, mort sans postérité.

La troisième branche, en Anjou, posséda la Seigneurerie de la Châtaigneraie, élection de Beaugé et fut maintenue dans sa noblesse, en 1668 et 1715. Des preuves de noblesse furent faites par Anne Françoise de Cantineau, baptisée à Angers en 1719, pour entrer à St Cyr, et par Raoul de Cantineau, né à Angers en 1775, pour entrer dans les pages de la Grande Ecurie. Les armoiries de la famille de Cantineau étaient : *d'argent à trois molettes d'eperon de sable* : 2 et 1 ; les branches cadettes portaient un *lambel, de même en chef*.

GEORGES DUBOSC.

—

Le père de la Colombière (LXXVI, LXXVII, 401). — Il y a à St-Symphorien d'Ozon, gros bourg de l'Isère près de l'hôtel de M. le comte de Rambuteau, une maison gardant des traces intéressantes du Moyen-Age et de la Renaissance. J'ai vu souvent, dans ma jeunesse, des dévotes aller dans cet archaïque logis où aurait habité le célèbre jésuite Sa chambre avait été organisée en chapelle. Il y eut un moment de ferveur quand le culte du Sacré Cœur se répandit et eut pour principal foyer Paray le Monial. Quelques pèlerins de Paray seraient même venu prier à Saint-Symphorien après avoir vénéré Marie Alacoque.

Le père de la Colombière était-il né là ? On pourrait s'en assurer dans les archives du bourg dauphinois qui avait été domaine de la maison de Savoie.

ARDOUIN DUMAZET.

P.-S. — Après réflexion j'ouvre tout simplement le Larousse et je vois que mon renseignement est exact. « Claude de la Colombière, jésuite et théologien, naquit à Saint-Symphorien d'Ozon en 1682. »

A. D.

*
* *

Claude de la Colombière, qui appartenait à la Compagnie de Jésus est né à St-Symphorien d'Ozon, (Isère), dans l'arrondissement de Vienne, à 95 kilomètres de Grenoble. Il ne faut pas confondre cette petite ville, où est né aussi Guy Le Pape, un célèbre jurisconsulte au moyen-

âge, avec St Symphorien-sur-Coise, près de Lyon, où l'on a également fait naître le P. de la Colombière, le 2 février 1641.

Après être entré au noviciat en 1659, il professa la rhétorique à Lyon, puis fut envoyé en Angleterre, comme prédicateur de la duchesse d'York. A son retour, il habita Paray-le Monial, où il fut le directeur de Marie-Alacoque et où il mourut, le 15 février 1682.

Ses *Sermons* furent tout d'abord édités à Lyon, en 1684 chez Anisson, et eurent quatre éditions successives. C'est dans la première que se trouve la notice biographique, dont on a peu parlé. Une de ces éditions contient une préface du P. Nicolas de la Pesse. De nouvelles éditions de ces *Sermons* furent faites chez Pierre Bruys et Ponthus ; puis, en 1834, à Clermont Ferrand, sans compter celle qui figure dans les *Orateurs sacrés*, de Migne, T. VII ; col. 367-1650, puis à Paris en 1853.

Quelques-uns de ces sermons ont été publiés à part : celui sur *Le Scapulaire*, à Trévoux, en 1746, dans les *Essais sur les Sermons* et celui *Sur la fréquente communion*, à Paris ; chez Gauthier, en 1835. Ces *Sermon* du P. de la Colombière, ont été traduits, ensemble ou séparés, en allemand, en anglais, en hollandais, en espagnol et en italien. De lui, il faut encore citer *Les Réflexions chrétiennes*, traduites aussi en italien, en allemand, en espagnol ; *Les Retraites spirituelles*, éditées en 1715, 1727 et 1875 ; *De la dévotion au Sacré-Cœur*, avec la vie de Ste-Marie Alacoque, 1726, traduite plusieurs fois en italien.

Les *Œuvres Complètes* du P. de la Colombière ont été éditées à Avignon, par Seguin, 1832, en 8 volumes in-12, puis, à Lyon par Périsse, en 1864, en 7 volumes.

Le P. Claude de la Colombière a fait l'objet de plusieurs biographies, en dehors de celle déjà citée : *Notice sur le P. de la Colombière*, dans l'édition de Seguin, de 1832. *Notice sur le serviteur de Dieu, le R. P. Claude de la Colombière* par le P. Pouplard (3 éditions). Lyon : Briday, 1875, in-12 traduite en allemand et en italien. — *Vie du P. de la Colombière* par le P. E. Seguin, Paris, 1876 in-12. *Die ehrwürdige Diener Gottes P. Claudius de la Colombière von P. Wilhem Lüben Einsiedeln*, 1885.

Sur le P. de la Colombière voir : Lambert *Histoire littéraire du règne de Louis XIV* T. I. p. 214 217. — Allard (Guy) *Bibliographie du Dauphiné*. Grenoble (Vve Giroud) 1797. — Moreri *Dict. historiqu* 1759. — Rochas. *Bibliographie du Dauphiné*, 1860, T. II, p. 3. — de Backer. *Bibliographie des écrivains de la Société de Jésus*. T. I. 1332, T. III 2094. C. Sommervogel. *Bibliographie de la Compagnie de Jésus*. T. II, coll. 1311 à 1317.

GEORGES DUBOSC.

***

Connaissant depuis plus d'un demi-siècle Saint-Symphorien d'Ozon et sa région, nous n'y avons recueilli aucune trace d'une famille La Colombière.

V. B.

Mêmes réponses ou références PATCHOUNA ; V. B. ; DE MORTAGNE ; comte P ; SAINT-F ; Dr L. ; A. B. X.

Les logis de J.-K. Huysmans (LXXVII, 334). — Huysmans est décédé dans l'immeuble portant le n° 31 de la rue Saint-Placide.

GUSTAVE FUSTIER.

***

Le R. P. Dom Besse, dans son *Eloge de Joris Karl Huysmans*, prononcé à Bruxelles le 28 Mai 1907, publié à Paris, à la Librairie d'Art Catholique en 1917, indique comme domicile de J. K. Huysmans :

En 1894 — 11, rue de Sèvres, 5e étage. Après avoir quitté la Villa Notre Dame, à Saint-Martin de Ligugé, il revint à Paris, où il vécut en oblat d'abord au 20 de la rue Monsieur puis au 60 de la rue de Babylone, et enfin au 31 de la rue St-Placide ».

C'est là qu'il mourut le Dimanche 12 Mai 1907.

GASTON HELLEVÉ.

***

Pour répondre à la question de mon excellent confrère, M. Langé, je vous adresse ci dessous la liste des domiciles de J. K Huysmans telle qu'on peut l'établir en consultant les principales biographies du grand converti littéraire (Henry Céard, Jean de Caldain, René Dumesnil, Gustave Coquiot, André du Fresnois, Jeanny Bricaud, etc)

11 *Rue Suger*. — Sa maison natale, une vieille maison avec une « antique

porte ronde à double vantail teinte en vert et martelée d'énormes clous » (*Les hommes d'aujourd'hui*, 6e volume, n° 263) ;

11, *rue de Sèvres*. — l'ancien couvent des Prémontrés ; son oncle maternel, Jules Badin, y avait habité une vingtaine d'années ; (cf. *De Tout*).

114, Rue de Vaugirard. — où il écrivit *le Drageoir à Epices* ;

73, Rue du Cherche-Midi — (voir la description du logis de Ludo, dans *Marthe*) ;

11, Rue de Sèvres ;

Rue de la Martinière à Lyon. — chez l'abbé J.-A. Boullan, directeur des *Annales de la Sainteté*, en juillet 1891 ;

20, Rue Monsieur. — chez les Bénédictines du Saint-Sacrement et de Saint-Louis du Temple ;

Trappe de Notre Dame d'Igny. — *Maison Notre-Dame* à Ligugé ;

60, Rue de Babylone. — cf. *Le Vrai J. K. Huysmans*, par G. Coquiot, p. 216.

Issy-les Moulineaux. — Une villa où il passa 6 mois, peu de temps avant sa mort ; cf. Coquiot, p. 227).

Maison de Santé. — rue Blomet, où il fut opéré ;

31, Rue St-Placide.

Je n'ai pas parlé des séjours à Evreux, à Chartres, à Lourdes à Hambourg, à Bruxelles, etc, mais les auteurs cités plus haut fourniraient sur ces voyages d'utiles renseignements.

LÉON DEFFOUX.

*
* *

Huysmans, à l'état civil Charles-Marie-Georges, était né à Paris, 11 rue Suger (le n° 9 actuel) et l'*Intermédiaire* a publié la reproduction de son acte de naissance ainsi qu'une vue de sa maison natale (LVII : 997). Ce fut là son premier logis.

J'ignore où habita l'écrivain jusqu'à ce que la célébrité vint à lui. On le trouve alors installé dans un appartement situé 2 rue de Sèvres qu'il occupa longtemps. Livres, tableaux, bibelots : l'intérieur du maître a été décrit à diverses reprises et la plaquette de M. Gustave Boucher : *Une séance de spiritisme chez J. K. Huysmans* (1) fournit deux photographies de son salon.

(1) — Paris, G. Ficker, s. d. ; in-8, de 51 p.

Puis, un beau jour, ses amis reçurent une carte ainsi libellée :

Changement de domicile
J. K. HUYSMANS
Maison Notre-Dame à Ligugé (Vienne)

C'était la dernière étape de sa conversion qu'il allait achever et parfaire près des bénédictins de Ligugé.

Il resta deux ans, y composa et y publia cette mince plaquette aujourd'hui devenue rarissime : *La magie en Poitou. Gilles de Rais* (2) — y écrivit une partie de l'*Oblat*.

La dissolution de la communauté — ces quelques moines, comme ceux de Saint Benoît sur-Loire, constituaient sans doute un danger pour l'Etat — mit fin à cette quiétude.

Les pères et les frères dispersés, Huysmans n'avait plus qu'à quitter cette campagne que lui rendaient odieuse « l'extraordinaire sournoiserie et l'incomparable fainéantise » des paysans d'alentour.

Il lui fallait réintégrer Paris et y retrouver les boîtes à dominos d'une maison commune, avec menace, en dessus et en-dessous, de femmes s'hystérisant sur des pianos et de mioches roulant avec fracas des chaises pendant l'après midi et hurlant sans qu'on se résolve à les étrangler, pendant la nuit. » (2).

Pourtant, c'était Paris, et, là seulement il pouvait vivre, une fois séparé des religieux près desquels il travaillait et priait.

Tout d'abord, François Coppée avait songé à l'installer près de lui, dans la maison qu'il habitait 12 rue Oudinot. Mais, les prétentions du propriétaire ayant augmenté, à la nouvelle de la venue d'un tel locataire, il fallut renoncer à ce projet, et Huysmans alla s'installer dans un appartement dépendant d'une annexe de la communauté des Bénédictines du Saint-Sacrement, 19, rue Monsieur.

Il y resta peu et *le vrai J. K. Huysmans* de M. Gustave Coquiot, que je viens déjà de mettre à contribution dans ces notes, fournit des détails circonstanciés sur les divers logis du maître jusqu'à sa mort.

(2) — Ligugé, (imprimerie Saint-Martin), 1899 ; in-8, de 27 p., tiré à 100 exemplaires numérotés non mis dans le commerce.

Ayant quitté la rue Monsieur, il alla habiter un appartement de la rue de Babylone (nº 60). Ce fut un supplice :

« Combien de fois il s'est plaint du tapage de ses co-locataires. Il redoutait comme pas un le sans gêne de ces mufles qui assènent des coups de marteau sur les murs ou braillent sans répit des airs d'opéras Il cherchait aussi à échapper autant que possible à ces soirées où des folles saccagent un clavier ; mais comment éviter cette menace ? » (3).

Ses amis parvinrent à découvrir au nº 31 de la rue Saint-Placide, au cinquième, un appartement qui semblait présenter toutes les garanties possibles d'une tranquillité relative. A nouveau, Huysmans déménagea et alla y ranger ses livres et suspendre aux murs ses tableaux et ses gravures.

Là, du moins, des fenêtres de sa salle à manger, il pouvait voir « les tours de l'église Saint-Sulpice, le clocher de Saint-Germain-des-Prés et la quiétude d'un ancien cloître. »

Si ce n'était pas le calme de Ligugé, la vue était reposante cependant, le décor répondait à sa soif de mysticisme, les bruits et les bas parfums du grand bazar proche ne montaient pas jusque là. Il pouvait y oublier l'incomparable muflerie de toute une époque et y attendre la mort.

Sa santé périclitant et n'étant pas sans donner des inquiétudes à ses fidèles, le docteur Crépel, son médecin, crut devoir lui conseiller d'aller passer l'été à la campagne.

Du coup Huysmans sursauta et protesta :

— Ah ! non, j'en ai assez. Un ami, l'autre semaine m'a emmené à Blois. En voilà pour toute ma vie à présent !

A grand peine, put on l'emmener six semaines à Issy-les-Moulineaux, où il fut le locataire du curé du lieu. Puis, il revint, aussi dégoûté de la banlieue que de la campagne. Les maraîchers des environs de Paris n'avaient rien à envier aux paysans des bord du Clain.

Une opération — le cancer des fumeurs — l'éloigna quelques jours de ses livres, leur substituant les fleurs stylisées et les arbres de la maison de santé de la rue Blomet, et ce fut le retour, le retour définitif rue Saint Placide. Il y mourut le dimanche 12 mai 1907 au soir, alors qu'il semblait tomber dans le sommeil.

On l'ensevelit dans sa robe d'oblat, et par une cruelle ironie, ce fervent de la beauté, l'évocateur de la « Cathédrale » reçut l'absoute, en une moderne et laide bâtisse dépourvue de tout style, Notre-Dame des Champs, sa paroisse.

L'inhumation eut lieu au cimetière Montparnasse. C'est là son dernier logis. Il y repose près des siens, dans la tranquillité de ce cimetière pas trop parisien, généralement ignoré des habitués des grands enterrements. Les « m'as tu vu » de la mort y sont rares et Huysmans devait aimer ce cimetière de la rive gauche, où, quarante ans plus tôt, l'avait précédé Baudelaire.

PIERRE DUFAY.

*
* *

Joris-Karl Huysmans naquit le 5 février, 1848 à Paris, au nº 11 de la rue Suger où son père exerçait la profession de dessinateur et de peintre en miniature. Puis la famille se transporta rue Saint-Sulpice dans une maison dont je n'ai pu découvrir le numéro et dans laquelle Huysmans père mourut en 1856. Lorsque le jeune garçon eut atteint l'âge d'étudier, il suivit les cours de l'institution Hortus et fit ses humanités au lycée Saint-Louis ; devenu bachelier, il prit, parait il, quelques inscriptions de droit.

Le 1er avril 1866, Huysmans entrait comme surnuméraire au ministère de l'Intérieur, où il devait rester pendant trente deux ans. A une date indéterminée, sa mère avait quitté la rue Saint-Sulpice pour monter au nº 11 de la rue de Sèvres un atelier de brochure, le fameux atelier qu'il a mis en scène dans les *Sœurs Vatard* et qui était installé dans la cour de l'immeuble, ancien couvent de Prémontrés. Ce qui est certain, c'est que Huysmans habita pendant de longues années un confortable appartement dans cette vieille maison conventuelle qu'il aimait profondément, qu'il a décrite dans son livre intitulé *De Tout* et que — si l'on excepte sa fugue de quelques mois, en 1892, à la petite Trappe de Notre-Dame d'Igny, près de Fismes — il n'a quitté définitivement qu'en 1899 pour se

(3) Gustave Coquiot : *op cit.* p. 218.

retirer à Ligugé. C'est dans cette habitation de la rue de Sèvres qu'il écrivit la plus grande partie de son œuvre, depuis le *Drageoir à Epices* (1874) jusqu'à la *Cathédrale* (1898), en passant par *Sac-au-Dos* (1878), *A Rebours* (1884), *Certains* (1891), *La-Bas* (1891), et *En Route* (1895), pour ne citer que ses ouvrages principaux.

Touché de la grâce, en même temps qu'écœuré par le « panmuflisme contemporain », Huysmans se réfugia dans le couvent des Bénédictins de Ligugé, près de Poitiers, où il composa *Sainte Lydwine de Schiedam* et l'*Oblat*. Mais au bout de deux années, il fut pris de la nostalgie de Paris et, en 1901, il loua au 19 de la rue Monsieur, chez les Bénédictines du Saint-Sacrement, un petit logement d'où il pouvait suivre les offices de la Chapelle ; cependant il ne s'y plut point et, en 1902, alla habiter non loin de là, au n° 60 de la rue de Babylone.

Mais, comme cette maison n'était pas assez tranquille à son gré, il démenagea quelque temps après et alla loger au n° 31 de la rue Saint Placide, au cinquième étage. C'est là qu'il écrivit ses dernières œuvres : *Trois Primitifs*, 1905, *Les Foules de Lourdes*, 1906 ; etc) et qu'il ressentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Après un court séjour à Issy-les-Moulineaux dans une petite maison avec jardin, que lui avait louée un curé pour la saison, il dut revenir à Paris et s'installer dans une maison de santé de la rue Blomet pour se faire opérer d'une tumeur cancéreuse qui lui était survenue à la voûte palatine.

Enfin, Huysmans rentra dans son appartement de la rue Saint Placide, où il mourut le 12 mai 1907, après de vives souffrances qu'il supporta avec un courage héroïque et une résignation toute chrétienne. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Etymologie de « Huysmans » (LXXVII, 334). — *Huysmans* doit être, dans la langue néerlandaise, la forme ancienne du mot *huisman* qui signifie villageois, paysan, campagnard.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Pontani (LXVII, 000) — Ce Pontani, auteur de dessins en 1807, ne serait-il pas le même que Charles Pontani, archéologue et architecte érudit qui a publié, le premier, les *Opere architettonice di Raffaello Sanzio* a Parme, en 1845 ? Ce bel ouvrage sur l'œuvre architecturale de Raphaël, illustré de nombreux dessins, précéda l'ouvrage bien connu d'Henri de Geymüller sur *Rafaello Sanzio studiato comme architetto*, paru en 1884.

Il y a eu aussi un Pontanini qui dessinait, car dans « l'Antiquitaten Zeitung » du 24 avril 1912, on signale un portrait de Bonaparte fait par lui à l'Ecole de Brienne, mais Pontanini n'est pas Pontani.

GEORGES DUBOSC.

—

L'Académicien Vatout ; sa naissance. — Ses poésies légères (LXXVI, 382 ; LXXVII, 62. 169). — Lorsque j'ai posé ma question relative à la naissance de Vatout, j'ignorais que ce point de petite histoire avait déjà été traité, il y a quelque temps dans l'*Intermédiaire* : la nécessité d'une table générale pour les vingt dernières années se fait décidément de plus en plus sentir. Grâce à l'obligeant avis de M. P Cordier, je sais maintenant que l'opinion la plus généralement répandue est que Vatout était le frère, et non le fils de Louis-Philippe ; mais ce n'est pas un fait avéré, de façon que ma question reste entière.

Il en est de même des deux fameuses chansons du *Maire d'Eu* et de l'*Ecu de France*, dont l'origine demeure toujours incertaine.

M Ulric Richard-Desaix, veut bien, à propos des œuvres de Vatout, mentionner une *Histoire du Palais Royal* qui se trouve dans sa bibliothèque, et que je possède également, mais modestement habillée d'une demi reliure en veau fauve qui ne sort certainement pas, comme l'exemplaire de notre confrère, de l'atelier de Simier, relieur du Roi

Mon exemplaire répond, d'ailleurs, à la description que donne M. Richard-Desaix de l'ouvrage en question, mais il contient en outre, reliée à sa suite une plaquette anonyme de 68 pages, intitulée le *Palais-Royal* et attribuée par Barbier à l'architecte Fontaine qui restaura, comme on le sait, ledit palais de 1814 à 1831.

Cette étude de Vatout n'est point, comme parait le croire notre aimable

confrère, le *premier* volume de l'ouvrage en sept volumes in-8°, édité en 1837-46 chez Didot sous le titre de *Souvenirs historiques des résidences royales de France.* Ce dernier ouvrage, dont la partie consacrée au Palais-Royal et publiée en 1838, forme le *deuxième* tome (408 pages ; annoncé dans la *Bibliographie de la France* du 16 décembre 1837), est indiqué par Quérard (*Les supercheries littéraires dévoilées*, III, col. 913, f.) comme étant le résultat de la collaboration de plusieurs auteurs dont il donne les noms : Vatout n'aurait été qu'un *auteur supposé,* et les quatre premiers volumes auraient été écrits par un certain Saint Esteban. Toutefois, le fait que l'on relève dans cet ouvrage un assez grand nombre de phrases qui se trouvent également dans l'*Histoire du Palais-Royal*, permet de supposer que les *Souvenirs historiques* ont été rédigés, sinon par Vatout, du moins sous sa direction.

Quant à l'*Histoire lithographiée du Palais-Royal*, in-folio, qui est bien l'œuvre de Vatout, ce n'est point, ainsi que l'écrit M. U. Richard-Desaix, une édition illustrée des *Souvenirs historiques des résidences royales de France*, mais la reproduction des tableaux de la galerie historique du Palais-Royal et de plusieurs portraits des possesseurs antérieurs de cette résidence. Cette publication est, du reste, annoncée par une note de la page 341 des dits *Souvenirs historiques.*

Un bibliophile comtois.

—

Armorial des villes de France (LXXVII, 382). — Je ne sais pas si l'*Armorial des villes de France* annoncé il y a 15 ans, a paru, mais en attendant d'être fixé à ce sujet et pour faire patienter M. Saint-Saud je peux lui indiquer un très bel ouvrage sur le même sujet : *L'Armorial national de France, recueil complet des armes des villes et provinces du territoire français*, par M Traversier, Paris, 1843 Challamel, in-folio. » Bibliothèque Nationale L i 26/10

Dehermann.

—

Inscription dans la Cathédrale du Puy (LXXIV ; LXXVII, 171). — Ainsi que l'indique fort bien M. le Dr Marcel Baudouin, le [illegible] Odo de Gisseny dans son *Discours historique de la très ancienne dévotion à Notre-Dame du Puy*, (édition de 1627) Tolose R. Colomiez parle « d'une pierre que l'on voyait auprès d'une chapelle dédiée à St Michel, en laquelle sont gravées deux plantes de pieds que l'on dit avoir été imprimées par une pucelle. »

Mais il indique ensuite comment ce fait miraculeux s'était produit et il ajoute « qu'elle avait sauté de haut en bas « pour témoigner de son pucelage et virginité, ce qu'ayant fait par deux fois sans « se blesser, à la troisième, poussée d'un « vent de vaine gloire, elle se tua ». D'après la tradition actuelle, rapporte Paul Sébillot, *Le Folklore de France* T. I., p. 371, ces pieds seraient ceux d'une jeune fille, qui, en butte aux médisances de ses voisins, s'était précipitée dans la plaine à 300 pieds au dessous. Elle réussit deux fois grâce à la protection de St Michel, mais ayant fait par vanité une troisième tentative, elle fut abandonnée par son saint protecteur et périt misérablement. (*Mémoires de la Société archéologique du Midi*. T I, p. 239).

Cette legende du *saut de la Pucelle*, menacée, laissant l'empreinte de ses pieds marqués sur le roc, n'existe pas qu'au Puy-en-Velay, on la rencontre ailleurs. M. A. Certeux, un folkloriste bien connu, l'a retrouvée à la Bourboule. Poursuivie par son seigneur, une jeune fille de la Bourboule, se voyant près d'être atteinte, s'élança de la *Roche aux fées*, où l'on voit encore la trace de ses pieds Elle adressa une courte prière à la Vierge, qui la protègea dans sa chûte et, en tombant, ne se fit aucun mal. Ses compatriotes ayant mis en doute le fait, elle voulut recommencer et s'écrasa au pied de la roche. D'après une autre légende, ce serait simplement une fée qui se serait élancée du rocher dans l'air et aurait ainsi marqué son empreinte. (*Revue des Traditions populaires. T. VII, p. 628*). Dans la même région, près du lac Chambon et du Château de Murols, il se trouve un endroit, appelé le *Saut de la Pucelle,* qui pourrait bien se rattacher à la même légende.

Au fond de la Gorge de C[illegible]iroux, près d'un endroit où se trouvait jadis une abbaye de femmes, dans la Corrèze, on relève aussi les traces des pieds d'une pastoure, qui, voulant échapper aux poursuites d'un trop galant berger, sauva son

innocence, en se précipitant d'une roche, mais, poussée par l'orgueil, elle voulut recommencer et se tua (*Revue Limouzi*, octobre 1898).

Dans le saut du Château de Beaurevoir, fait par Jeanne Darc, n'y aurait-il pas comme un souvenir de ces sauts miraculeux, tentés pour se préserver d'un danger ? Non, la Pucelle, en sautant par la fenêtre du Donjon, d'une hauteur de 70 pieds, a toujours soutenu, dans ses interrogatoires du 14 mars 1431, que son seul but avait été de s'évader, pour ne point tomber aux mains des anglais et pour aller au secours des bonnes gens de Compiègne. Telles furent les raisons de ce saut de la Pucelle : elle y fut poussée par le désir de se sauver et non dans le but de se suicider, comme l'a prétendu le Réquisitoire, dans son article 41. Mais ce qui est curieux et à noter, c'est que *Le Bourgeois de Paris* croit que Jeanne Darc a été déterminée à faire ce saut, pour les mêmes raisons que les jeunes filles, de la légende, voulant sauvegarder leur honneur. « Une foys, dit *Le Bourgeois de Paris*, « on volt lui faire de son corps des plaisir, « mais elle sailly, d'une haulte tour en « bas, sans soy blécier aucunement ».

N'y a-t-il point là la preuve que la légende des sauts miraculeux de la Pucelle, comme celle du Puy, était fort ancienne ?

GEORGES DUBOSC.

—

L'Académie de St-Luc et le Salon de la Correspondance (LXXVI ; LXXVII, 28). — L'Académie de St Luc, qui était la maîtrise des peintres, organisa 7 expositions, de 1751 à 1774, en opposition avec l'Académie royale, protégée par le pouvoir.

Ces expositions eurent lieu dans la salle des Grands-Augustins, puis dans une salle de l'Arsenal, où le marquis de Voyer et son cousin, le marquis de Pauly leur offrirent asile en 1752, 1753 et 1756. En 1762 et en 1764, l'exposition eut lieu à l'Hôtel d'Aligre, rue St-Honoré, puis dix ans après, à l'Hôtel Jabach, rue Neuve-St Merry. Ces expositions n'étaient pas périodiques et la date d'ouverture variait souvent. En 1751, l'exposition ouvrit le 20 février ; en 1752, le 15 mai ; en 1753, le 30 mai ; en 1756 le 18 septembre ; en 1772, 73 et 74 le 25 août. Ses livrets furent imprimés et édités par Prault, d'Houry, Butard et Lebreton, (Voir : *Les livrets des expositions de St Luc par Guiffrey*, Paris 1872 et *Revue universelle des Arts* T. XIV, p. 172 361 ; T. XV p. 172 361 ; T. XV, p. 185 et 309 ; T XVI p 108, 253, 297. *Notes et documents sur les Expositions du XVIII*e *siècle* par Guiffey. Paris. Baur. 1873.)

Quand les maîtrises et communautés furent supprimées et notamment l'*Académie de St Luc*, le 15 mars 1776, un dernier salon libre fut organisé au Colisée, dans le *Salon des Grâces*, en 1776, par le graveur Marcenay de Ghy et par le peintre de Peters. En 1777, Mamet, Ledreux, Porché et Dodement, qui avaient demandé à d'Angeviller, directeur des bâtiments, l'autorisation d'ouvrir à nouveau ce salon, furent déboutés devant le Conseil d'Etat. L'Académie royale, en effet, avait contribué de toutes ses forces à faire avorter ces essais. D'Angeviller avait écrit lui-même deux lettres à Lenoir, pour interdire les expositions du Colisée qu'il considérait « comme déshonorantes pour l'Art. »

Cette opposition systématique n'empêcha point un innovateur hardi, qui fut, en réalité, le créateur du premier « Salon des Indépendants », Pahin de la Blancherie, d'ouvrir le *Salon de la Correspondance*, à ses risques et péril, salon libre où les Académiciens et les débutants trouvèrent un accueil parfait, de 1779 à 1787. (Voir : *Notes pour servir à l'Exposition de la Jeunesse*, par Bellier de la Chavignerie, extrait de la *Revue Universelle des Arts*. Paris 1864. *Notes et documents sur les Expositions du XVIII*e *siècle* par Guiffrey, 1873, et l'*Exposition du Salon de la Correspondance*, par Bellier de la Chavignerie dans *La Revue universelle des Arts*.) Pahin Champlain de la Blancherie avait aussi créé *Les Nouvelles de la République des Lettres et des Arts*, qui ont paru de 1779 à 1788, tous les mercredis, par livraisons de 16 grandes colonnes. Elles avaient justement pour but de faire connaître tous les objets des sciences, des arts et de la littérature. Cette collection des *Nouvelles de la République et des Arts*, forment 8 volumes. Elles contenaient un supplément, intitulé le *Salon de la Correspondance*, dont quelques rares exemplaires se trouvent à la Bibliothèque de la Chambre des Députés, de décembre 1786 à avril 1787. C'était l'organe du cercle artis-

tique et de l'exposition de peinture libre, qu'avait créés Pahin Champlain de la Blancherie et qui devaient être un centre de ralliement, pour les artistes, avec le moyen de se connaître et de se faire connaître.

GEORGES DUBOSC.

—

Livres de prix ou médailles (LXXVI ; LXXVII, 181, 312). — L'usage de donner des livres en prix aux écoliers est très ancien, sinon dans tous les collèges, au moins dans quelques-uns.

J'ai vu un exemplaire des Œuvres d'Hérodote, en grec (s. l. n. d. in 16), qui porte en tête une note en latin dont voici la traduction littérale : « Ce livre a été le prix de prose grecque que l'an du seigneur 1609, dans la première classe de grammaire, j'ai remporté, avec l'aide de Dieu. La Gresle, à Molins, au collège des R. R. Pères Jésuites ». Ce volume, élégamment relié, porte sur les deux plats les armes accolées des maisons d'Urfé et de Châteaumorand. Il a dû être offert par Honoré d'Urfé et sa femme Diane de Châteaumorand, fondateurs du collège de Moulins par un acte solennel du 14 octobre 1604.

O.-C. REURE.

—

Grammaire hébraïque du cardinal Bellarmin (LXXVII, 96, 181). — Avant cette édition plantinienne, in-octavo, de 1606 (CID IDCVI) des *Institutiones linguæ hebraicæ* de Robert Bellarmin qui porte la mention « *apud Joannem Moretum*, » à Anvers, il y a eu plusieurs éditions.

Il y a tout d'abord une autre édition plantinienne, à Anvers, « auprès de la veuve et de Jean Moretus. » MDXCVI, in 8° pp. 197. Christophe Plantin, étant mort le 1er juillet 1589, à l'âge de 75 ans, par testament, il avait laissé son imprimerie d'Anvers à son gendre, Jean Mœretorf, qui avait épousé sa seconde fille, Martine. C'est lui qui est désigné sous le nom de *Moretus*. Les ouvrages qui furent imprimés pendant la discussion du testament de Plantin entre ses enfants, portent la mention : Apud *Viduam*, « chez la Veuve ». avec le nom de Jean Moretus. Ensuite, ils portent le nom de *Moretus* seul.

D'autres éditions des *Institutiones linguæ hebraicæ*, antérieures aux éditions de l'imprimerie de Plantin, existent encore : l'édition de 1596, in-8° ; pp. 232, à Lyon, « *venæunt in officinam Vincentii* ; l'édition de 1585, dite troisième édition (*tertia editione*), in 8° ; pp. 229, à Rome chez *Dominici Basæ*, avec, à la fin, mention « *apud Alexandr. Gardanum et Franciscum Coattinum, socios, 1585* » ; l'édition de Cologne, 1580 ; l'édition, également de 1580 (MDLXXX), in-8° ; pp. 192, seconde édition, où se trouve, pour la première fois, la mention : *Accessit in hac sæcunda editione exercitatio grammatica, in Psalmum XXXIV*, éditée également à Rome. Ce psaume 33 est le psaume 34 des Hébreux et se trouve dans la plupart des éditions postérieures à cette seconde édition.

Cette seconde édition est la reproduction, sauf le psaume, de la première édition des : *Institutiones linguæ hebraicæ ex optimo quoque auctore collectæ*, publiée à Rome, *apud Franciscum Zanettum, cum licentia Superiorum*. 1578, in 8°, pp. 139.

Avant de faire imprimer chez Plantin, ses *Institutiones linguæ hebraicæ*, Robert Bellarmin, avait fait imprimer également, à Anvers, son *De translatione Imperii Romani* pp. 326. Le privilège de cet ouvrage est daté du 10 avril 1589. Christophe Plantin étant mort au mois de juillet de la même année, le *De translatione*, de Bellarmin, est donc un des derniers livres imprimés par le célèbre maître typographe, de son vivant.

GEORGES DUBOSC.

—

Le Connétable de Bourbon (LXXIV ; LXXV ; LXXVII 361,). — Voici, sur la *carrière* de cette tragédie, des renseignements que donne M. V. du Bled dans *La Société Française du XVIe siècle au XXe siècle* (6e série, p. 292) :

Les princes du sang sollicitent à l'envi une lecture du *Connétable*, la reine s'en déclare fanatique et le fait représenter à Versailles avec un tel luxe de mise en scène que la dépense s'élève à trois cent mille livres. Plus clairvoyante Julie (de Lespinasse) ose mettre en garde l'auteur contre lui-même, car elle a senti les défauts de la pièce : forme incorrecte, versification médiocre, et cet effort hâtif ce contentement de soi-même à bon marché, qui empêchèrent Guibert de dépasser le niveau de l'amateur distingué. La pièce ne réussit pas à la Cour ; poussé par Marie-Antoinette, Guibert voulut en appeler au grand public, et l'on reprit le *Connétable* au grand théâtre de Versailles, malgré les

sages conseils de Julie qui suppliait son ami d'en rester là : il opéra force retouches, et la chute fut plus profonde encore. Comment avez-vous trouvé le *Connétable?* disait on au marquis de Chastellux. « Je l'ai trouvé d'un changement affreux Au reste, dès la première fois, il était évident qu'il couvait une grave maladie. » Guibert eut plus tard une grande consolation : il fut élu membre de l'Académie française le 15 décembre 1785.

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Décors d'une pièce de théâtre au XVIIe siècle. Initiales à identifier (LXXVII, 336). Double emploi : question déjà posée : LXXVI, 289.

P. D.

—

A propos d'Alceste (LXXVII, 192, 315, 361). — M Maurice Kufferath nous adresse la lettre suivante :

Genève, le 15 juin 1918.

Monsieur le Directeur,

Voulez-vous me permettre d'éclairer les deux amateurs de théâtre qui ont récemment confié à *l'Intermédiaire des chercheurs* leurs incertitudes à propos de l'*Alceste* de Gluck à Genève. Je veux tout d'abord rassurer le comte de Roulave sur la qualité de cette représentation, la première du chef-d'œuvre de Gluck dans la cité de Calvin : Le rôle d'Alceste était tenu par Mme Rose Feart de l'Opéra, celui d'Admète par le ténor Farini, du théâtre de Monte-Carlo et celui du grand Prêtre par M. Beckmens des théâtres de Genève, Lyon et Liège.

S'il est vrai que le théâtre de *la Comédie* de Genève n'est pas un grand théâtre, il n'est pas exact, vous le voyez, « que cela s'est passé avec une troupe composée d'amateurs ». Seuls les choristes étaient des amateurs,jeunes filles et jeunes gens de la bonne société genevoise, chanteurs et musiciens également sûrs Ils étaient égaux en nombre aux choristes qui chanterent pour la première fois l'ouvrage à l'Opéra de Paris en 1776 sous la direction de Gluck, et ces chœurs admirables n'auraient pas fait regretter au comte de Roulave les choristes professionnels de l'Opéra ou de l'Opéra-Comique, s'il les avait entendus.

M. de Roulave se trompe d'ailleurs en s'imaginant que les organisateurs de ces représentations aient recherché des simplifications en annonçant au public que la version qui lui était offerte serait allégée de toutes les impuretés introduites dans l'œuvre par des traditions condamnables.

Ils n'ont rien simplifié ils ont simplement exécuté la partition de Gluck telle qu'elle a été écrite intégralement, sans les fâcheuses coupures et les interpolations diverses que l'on a vues à l'Opéra et à l'Opéra-Comique ; car il faut le dire, c'est sur ces deux scènes subventionnées que, de temps immémorial, on a l'habitude de « simplifier » les partitions. *Alceste* n'y a pas été plus respectée que *Don Juan*, les *Noces de Figaro*, la *Flûte Enchantée* de Mozart, le *Fidelio* de Beethoven, le *Freyschutz* ou l'*Obéron* de Weber. Jusqu'en ces dernières années, les habitués de l'Opéra ou de l'Opéra Comique ne connaissaient ces chefs-d'œuvres qu'abominablement tripatouillés.

Je prie M. de Roulave de se reporter aux protestations de Berlioz, de Gounod, de Bizet, de Saint-Saens et de combien d'autres grands musiciens à propos des altérations infligées à tant de chefs-d'œuvre dans ces deux maisons, il sera fixé.

A Genève,le *texte authentique d'Alceste* a été respecté, peut être pour la première fois sur une scene française, tout au moins dans la partie de la partition qui est parvenue intacte jusqu'à nous. Il faut rappeller en effet que de la fin du dernier acte, nous ne possédons plus qu'un arrangement qui n'est pas de Gluck, mais d'un de ses disciples : le compositeur Gossec. Cet arrangement fut fait quelque temps après la première à Paris, le dénouement original de l'ouvrage n'ayant pas plu. Gluck y donne son assentiment, mais il n'y collabore point, ayant quitté subitement Paris. C'est donc en son absence que fut bâclé par Gossec et les metteurs en scène de l'opéra un dénouement nouveau dans léquel Hercule intervient de la façon la plus arbitraire et la plus imprévue, tout le monde est d'accord sur ce point.

Ce personnage n'était ni dans l'*Alceste* italienne de gluck, ni dans la version primitive de son *Alceste* français.

Apollon seul s'occupait du soin de rendre Alceste à son époux. Malheureusement,lors du remaniement de 1776,la partition du *final* fut déchirée et détruite. Nous n'avons plus la musique, il ne nous reste que le texte des paroles reproduites dans la première édition du livret. En m'inspirant de ce livret et en m'aidant des indications très précieuses que contient la correspondance de Gluck avec le bailli du Roullet, j'ai trouvé un dénouement qui se rapproche du dénouement primitif tout en étant plus rapide et moins encombré. Il m'a suffi de prendre dans l'arrangement de Gossec les pages de musique qui sont authentiquement de Gluck et qui proviennent de la première version du dénouement ; elles s'enchaînent normalement. Il n'y a qu'à les rétablir dans leur ordre primitif, pour obtenir un dénouement correspondant en tout point aux idées exposées à ce

sujet dans les lettres de Gluck à son collaborateur littéraire.

Sur tout ceci, je me suis expliqué en détail dans une notice placée en tête d'une réimpression du livret publié à l'occasion de la première d'*Alceste* à Genève Je me fe ai un plaisir de l'adresser au comte de Roulave et à M H. C. M s'ils veulent bien me faire parvenir leur adresse

Les souvenirs de ce dernier sont d'ailleurs tout à fait confus. Mme Viardot n'a jamais chanté *Alceste*, c'est dans *Orphée* qu'elle produisit à l'Opéra l'impression profonde dont le souvenir est resté. La dernière en date des grandes tragédiennes lyriques qui, avant Mme Félia Litvine, parurent à Paris et à Bruxelles dans le rôle d'Alceste, est Marie Battu.

M. H C. M. a confondu sans doute celle-ci avec Mme Viardot. Les documents abondent. Sans parler des ouvrages consacrés à Gluck, il y a les écrits de Berlioz, la grande édition de Gluck publiée par Mlle Pelletan, enfin la préface de l'édition piano et chant de F. A. Gevaert.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, mes sentiments distingués.

MAURICE KUFFERATH.
Membre de l'Académie royale de Belgique
Directeur du Théâtre de la Monnaie.

—

Le Chevalier de Flamanville (LXXVII, 283, 449). — J'ai lu jadis : « Le domaine seigneurial et le château de Flamanville », par Vérusmor, dans « Congrès scientifique de France » — 27e session, tenue à Cherbourg au mois de septembre 1860. — Tome second, Paris-Cherbourg, 1861. in 8, pages 175 à 188.

J'ai noté « description et histoire », mais n'ai pas conservé d'extraits.

SGLPN.

—

L'article devant le nom propre (LXXVII, 97, 275, 360). — « La particule — écrit notre collaborateur Pierre Dufay — pas plus que le qualificatif « noble homme », n'a jamais indiqué la noblesse — au contraire, pour ce dernier ».

M. G. de la Véronne l'approuve sur le premier point, mais conteste le second.

Je crois, pour ma part, qu'il vaut mieux, sur ce « qualificatif », s'en tenir à la définition qu'en donne Littré au mot « noble » : « *Noble homme, qualité que prenaient quelquefois, non seulement ceux qui étaient nobles, mais aussi quelques bourgeois dans les actes qu'ils passaient* ». Les références de La Bruyère, de Montesquieu, de d'Alembert, dont Littré fait suivre sa définition, en légitiment singulièrement la réserve prudente.

D'ailleurs, à partir, au moins, du XVIIe siècle, la différence est-elle si grande entre un gentilhomme et un bourgeois ?... Du jour au lendemain, ou d'une année à l'autre, par l'acquisition d'une quelconque charge, le bourgeois devenait gentilhomme... Le gentilhomme est un bourgeois qui a réussi et c'est tout.

Au surplus, MM. Dufay et de La Véronne me seront peut-être reconnaissants de leur signaler — au cas où ils ne la connaîtraient point — cette distinction que faisait, aux temps encore héraldiques du XVIIe siècle, le prêtre lettré Laurent Bouchet (1618-1695), qui fréquentait la meilleure compagnie, et qui a laissé sur son époqne trente-neuf volumes, encore manuscrits, conservés à la Bibliothèque municipale de Chartres, qui doivent être des plus curieux, voire des plus précieux, à en juger par ce qu'en a publié M. l'abbé Langlois.

Voici ce document :

« ...On fait encore une autre distinction, on dit : noble, gentilhomme, *vivant noblement.*

« Un noble : c'est une personne qui descend d'ancêtres illustres et qui ont été célèbres dans les siècles passez.

« Un gentilhomme : est un homme que le Roy ennoblit (*sic*), et à qui il met une espée au costé, pour quelque belle action qu'il a faicte à la guerre, où il s'est signalé par sa bravoure.

« *Vivant noblement : c'est celuy qui mène une vie honorable, et qui ne faict aucun commerce.*

« ... Quelques-uns mettent de la différence entre un gentilhomme et un noble, parce que la qualité de gentilhomme ne s'attribue qu'à celuy qui l'est de son extraction et non pas à celui qui est ennobly (*sic*)... Etc. »

(Cf UN MÉMORIALISTE PARISIEN : LAURENT BOUCHET, *Documents d'Histoire*, juillet 1912, p. 313 à 330).

GEO. MAUR.

* * *

« Il n'y a pas de règle ».. Il n'est pas très désirable, à mon sens, qu'il y en ait une .. à moins que chacun reconnaisse à autrui le droit de l'ignorer, car il y en a déjà tant !.... Mais chacun peut, pour son usage, adopter une routine et s'y tenir... sauf distractions... d'où infractions... in-

commodes à tel point que, même dans les paperasses rangées de mes mains, je n'ose négliger, presque pour chaque recherche, de consulter et le rang article et le rang nom ! En général, en intention au moins, voici mes formules :

— Noms géographiques de territoires : Je vais *à La* Martinique comme *en* Beauce ; mais pour les noms de localités, je vais à *La* Rochelle, j'habite au hameau de *La* Trinité ; toutefois, je contracte, pour ne pas prendre le chemin *de Le* Hâvre, je passe *aux* Andelys. — Et je suis timoré, tellement je rencontre de contradictions, de motifs de doute, exemples : l'Almanach des Postes met la majuscule à l'article dans la Carte du Département, mais il ne la met pas dans la liste des communes, et l'article, rejeté après le nom, est négligé pour le rangement alphabétique. Dans La *Grande Encyclopédie,* la carte des Antilles porte « *la* Martinique », et le texte « Martinique (*La*) » avec majuscule, l'article ne servant pas non plus au classement. Ces articles initials [hein ?..] sont d'ailleurs si nombreux que, mettre à la file les noms qui en sont affublés, forme des kyrielles bien incommodes ! leur suppression totale ne me mettrait pas en deuil : j'irais *en* Martinique comme *en* France.

— Noms de choses : Je préfère la majuscule : embarquer sur *La* Couronne, parce qu'on ne radoube *pas Couronne,* mais *La* Couronne ; le relieur ne couvre pas *Grande* Encyclopédie, donc, c'est *La* Grande Encyclopédie que je consulte.

— Noms de personnes : Quel est le nom vrai ? Celui dont on se sert pour préciser de qui on parle. C'est *La* Fontaine qui a fait ses fables, et non *Fontaine* ; les nommés *F*èvre, *L*efèvre, *Le Fèvre*, *Le* Roux, *L*eroux, *R*oux, et tant d'autres à noms analogues ne doivent pas être confondus. J'écris donc, avec majuscule : *La* Fayette, *La* Motte, *La* Fontaine, etc. etc.

— Je n'oserais qualifier tout cela « règles, méthode », et n'ai pas la sottise de me croire compétent ; mais ces errements ne me semblent pas s'éloigner outre mesure des indications contenues dans la *Grammaire des grammaires*, chap. I, art. I ; chap. II, art. VI, 4 ; chap. X, art. V ; dans les *Instructions* de Léopold Delisle, et dans l'article de E. D. Grand sur la Bibliographie dans *La Grande Encyclopédie*, tome 6, p. 615, col. 1. Je n'ai pas cherché d'autres comparaisons !

SGLPN.

J'aime de... (LXXVII, 381).

J'aime de voir, j'aime d'entendre sont des expressions vicieuses.

La suppression de la préposition *de* dans les phrases proposées ne suffirait pas : *Aimer voir* est tout aussi incorrect que *aimer de voir.*

On aime le chant ou on aime *à* chanter ; on aime le son, l'audition ou bien l'on aime *à* entendre.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

***

Le verbe *aimer*, suivi d'un infinitif, a été jadis employé, soit sans préposition, soit avec l'une *ou* l'autre des deux prépositions *à* et *de*. Il se construisait couramment avec *de*, au XVIIe siècle et même au XVIIIe, comme en fourniraient la preuve de nombreux textes de Bossuet, de Sévigné, de Fléchier, de Massillon, etc. Mais, aujourd'hui, « aimer *de* » a vieilli et ressemble bien à un archaïsme ; on ne dit plus guère maintenant que « aimer chasser », *ou* « aimer *à* chasser ».

Quant à « désirer *de* », « prétendre *de* », ce sont, si je ne m'abuse, d'authentiques solécismes. On les commet peut-être avec d'autant plus d'inconscience, que la préposition *de* étant, sans conteste, de toutes les prépositions françaises, la plus parasite, c'est aussi celle dont on est le plus tenté d'abuser. Combien de gens n'entendons-nous pas, qui tiennent à *de* mordicus, s'obstiner encore à répéter, par exemple : Rue *de* Saint Simon (comme ils diraient : Rue de Brest, ou Rue de Berry), Paroisse *de* Saint Roch, Église *de* Saint-Honoré, etc. !...

Dr J. C.

***

Aimer à et *Aimer de* ont le même sens, qui est : *avoir du plaisir à*. Ex : *J'aime* à me promener le long de la rivière : ou *J'aime de* me promener, etc.

Mais cette dernière locution a beaucoup vieilli : elle ne constitue plus qu'un archaïsme toléré en poésie dans le vieux style, etc.

Avec le verbe *faire* on dit tantôt : *faire aimer à* et *faire aimer de*.

Si *aimer* marque seulement l'attachement, le goût pour certaines choses, on emploie *à* :

Ex : La religion *fait aimer* les souffrances mêmes *à* ceux dont elle remplit l'âme.

Mais s'il s'agit d'un sentiment affectueux qu'on a pour quelqu'un, on emploie *de*.

Ex : La modestie et la grâce *font aimer* une jeune fille *de* tous ceux qui aperçoivent en elle ces qualités.

MAURICE JEANNARD.

* * *

Les exemples groupés dans le Littré suffisent pour répondre à la question. Devant l'infinitif, *aimer de* et *aimer à* sont indifféremment employés par les meilleurs auteurs ; *aimer* sans préposition est depuis longtemps le tour préféré quand on dit *aimer mieux* ; dans les autres cas Littré, contrairement à l'opinion, dit-il, de certains grammairiens, considère la suppression de la préposition comme une licence, dont les poètes surtout ont usé, et qu'on peut appeler un archaïsme. Si je ne me trompe, dans le langage courant on dit surtout, aujourd'hui, *aimer à* ; *aimer de* a quelque peu vieilli, et *aimer* sans préposition ne se dit guère, mais n'est cependant pas entièrement inusité. L'usage est seul à consulter ici ; aucun des trois tours n'a rien en soi d'illogique ou de choquant.

Pour *désirer*, la langue connaît depuis longtemps les trois mêmes tours. Mais *désirer a*, encore usité au XVIe siècle, est sorti de l'usage depuis ; restent *désirer de* et *désirer* sans préposition, qui se rencontrent l'un et l'autre chez nos meilleurs écrivains, et que Littré, avec raison, soutient, contre l'Académie ou plutôt contre son dictionnaire, être équivalents, non seulement comme correction, mais comme sens.

Quant à *prétendre*, Littré fait entre les sens « avoir l'intention de » (je prétends vous traiter comme mon propre fils; Racine, *Athalie*) « aspirer à » (et il faudrait dire encore « se croire en état ou en droit de ») des distinctions qui me semblent contestables. Ici, *prétendre à* me paraît un peu vieilli, (Littré cite encore de Mme de Staël : « cette révolution qui... prétendait à recommencer l'histoire du monde ») ; *prétendre de*, comme il l'indique lui-même, l'est aussi, mais se trouve chez les grands écrivains classiques ; *prétendre* sans préposition, qu'ils ont employé aussi, paraît-être le plus conforme à l'usage actuel.

IBÈRE.

—

Chanson tempérant la monarchie absolue (LXXVII, 241) — Au sujet de cette phrase, *Le Musée de la Conversation* de Roger Alexandre (Bouillon, édit., 1902) dit ceci page 523 : on lit dans les *Caractères et portraits* de Chamfort :

> Un homme d'esprit me disait un jour que le gouvernement de France était une monarchie absolue tempérée par des chansons.

(*Œuvres de Chamfort*, édit. Lecou, 1852, page 80).

Ce mot paraît être la parodie d'un ancien principe de droit public que MM. Dupin et Ed. Laboulaye ont fait figurer en tête des *Institutes coutumières* d'Antoine Loysel, dans leur édition de 1846 (t. I, p. 1) : *La France est une monarchie héréditaire tempérée par les lois.*

On cite du marquis de Custine cette cruelle imitation du mot de Chamfort, bien justifiée d'ailleurs par l'histoire de Russie :

> *Le gouvernement russe est une monarchie absolue, tempérée par l'assassinat.*

(*La Russie en 1839*, t. I, p. 317).

Au lendemain de la mort de l'empereur Paul Ier (23 mars 1801) un grand personnage russe (?) aurait dit au comte Munster ambassadeur de Hanovre :

> *Le despotisme tempéré par l'assassinat, c'est notre* Magna charta.

(Büchmann *Geflügete Worte*, XVIe édit. 1889, page 371).

P. c. c. AUGUSTE RAULT.

—

Adion. Il mepio (LXXVII, 336, 463). — Objet de lave ? Deux mosquées ou constructions similaires gravées ? Au dessous de l'une le mot *Adion* ? J'inclinerais à croire qu'il s'agit de monuments de la Judée, d'où viennent précisément des objets de lave gravée et où l'on rencontre beaucoup de noms géographiques avec la désinence *on*.

E. M. d. P.

Contre une nuit trop claire (LXXVII, 94, 313). — M. Ch. Ad. C. a raison. La pièce « Contre une nuit trop claire » est une des plus célèbres de Desportes, celle qui commence ainsi :

O nuit ! jalouse nuit, contre moi conjurée,
Qui renflamme le ciel de nouvelle clarté,
T'ai-je donc aujourd'hui tant de fois désirée
Pour être si contraire à ma felicité ?

Elle fait partie des « Diverses amours », et se trouve à la page 378 de l'édition la plus accessible des Œuvres de Philippe Desportes, celle qu'a donnée en 1858 Alfred Michiels à la librairie Ad. Delahays. Elle est citée en partie au 2e volume des *Poètes Français* de Crépet (1861).

IBÈRE.

Même référence : AUGUSTE RAULT.

—

Les perles fines de l'Aguail (LXXVI ; LXXVIII, 143, 312). — *Aguail* paraît bien être une transcription fautive d'*ai guail*. *Aiguail*, mot français vieilli, c'est la rosée (de *aigue*, *aqua*, eau mot bien connu de l'ancien français et de nombreux dialectes). Les perles de l'aiguail, ce sont les perles de la rosée, image courante pour dire les gouttes de rosée. Dans le texte cité, il est vrai, il semble qu'il s'agisse de joyaux Il est regrettable que Nauticus n'ait pas indiqué d'où il a tiré la phrase sur laquelle porte sa question Mais il ne manque pas d'écrivains de demi-culture qui emploient au hasard des termes rares retenus de leurs lectures, où parfois ils en ont mal saisi le sens. Mon hypothèse, peut-être irrévérencieuse, serait — sauf contre indication si son nom donnait quelque garantie — que l'auteur de la phrase citée, ayant dans la mémoire, ou piquée quelque part dans ses notes, l'expression « perles de l'aiguail », a cru qu'elle désignait de véritables perles, et l'a employée en conséquence.

IBÈRE.

—

Bohême ou Bohème (LXXVII, 285). — Bescherelle et Bachelet écrivent le mot (dans leurs dictionnaires) tantôt avec un accent grave et tantôt avec un accent circonflexe. Ils estiment sans doute (à moins que ce ne soit le résultat d'une faute d'impression) que les deux modes d'accentuation sont équivalentes.

ALBERO.

***

On écrivait jadis Bohesme Il me semble que la plupart de ces vieux mots français en *es* se sont mués en *ê*.

ARD.-D.

***

Le *Dictionnaire de l'Académie* écrit *Bohème* (accent grave). Il semble que les lexicographes ont suivi cette leçon : c'est celle qui est adoptée en particulier par Littré et par l'estimable Bescherelle. Il convient pourtant de remarquer que ce dernier après avoir écrit *Bohème* (accent grave) en tête de l'article relatif à ce mot, l'a écrit sans exception *Bohême* (accent circonflexe) au cours de l'article.

Malgré ces autorités nous tenons pour certain qu'il faut écrire *Bohême* avec un accent circonflexe.

En effet, il est bien connu que cet accent a été inventé pour indiquer une syllabe devenue longue par suite de la chute d'une lettre, qui était le plus souvent un *s*. Les exemples en abondent : *vêtement* pour *vestement*, *âge* pour *aage*.

C'est précisément le cas pour le mot Bohême qui s'écrivait autrefois Boesme ainsi que le prouvent d'ailleurs des exemples très connus.

Pis suis que Boesme n'Indien. Ch. d'Orléans. P. 337.

Les dictionnaires géographiques n'ont point commis la même erreur que l'Académie et écrivent généralement *Bohême* (accent circonflexe) V. Desobry.

D'ailleurs conformément à une exception classique les dérivés de Bohême s'écrivent avec un accent aigu : Bohémiens de même que âcre perd son accent circonflexe dans acrimonie, grâce dans gracieux, jeûne dans jeuner.

MAURICE GARÇON.

—

Mon homme. Les Fous de Bagneux (LXXVII, 144, 368). C'est une appellation qui fait partie, comme tant d'autres du blason populaire d'autrefois. Dans son *Livre des Proverbes Français* (T. I. p. 206). Le Roux de Lincy, n'a pas eu garde d'oublier les « fous de Bagneux ». Il donne cette locution : « Ce sont les fols de Bagneux, qui ont vendu leurs eaux pour avoir du « son » (des cloches) Il est à présumer que les habitants du village

de Bagneux, au sud de Paris, avaient vendu une partie des eaux de la Bièvre, aux Parisiens.

Ce terme de « fous », appliqué à tous les gens d'un bourg et d'un village, parfois avec une explication qui motive ce sobriquet, n'est pas rare dans le blason populaire.

Ainsi, dans son *Blason populaire de Normandie*, Alfred Canel a relevé : « Les fous de Montreuil, qui veulent guérir leur médecin. » Il s'agit de Montreuil au-Houlme, près d'Argentan, (Orne). Dans ce même département, Canel cite aussi : « Les fous de Saint-Evroult » ; les « Fous de Longni, » près de Mortagne ; les « Enragés de Bazoche, » et les « Hannetons de la Beslière, » près d'Avranches, dans la Manche. On en trouverait bien d'autres.. car, plus on est de fous plus on rit...

Georges Dubosc.

*
* *

Le dicton bien connu de la banlieue parisienne : « ce sont les fous de Bagneux qui ont vendu leurs eaux pour avoir du son » (Le Roux de Lincy, *Le livre des Proverbes français* est relatif à l'acquisition des cloches de l'église de Bagneux, et joue sur le double sens du mot « son ». On retrouverait peut être chez les historiens de cette banlieue le fait précis qui sans doute lui a donné naissance.

Ibère.

—

Le sexe des animaux représentant les constellations (LXXVII, 377. — A quoi reconnaît on le sexe faible de la constellation *du* Cygne ? La difficulté m'apparaît plus rande que lorsqu'il s'agit de celle *de la* grande Ourse... Je serais fort reconnaissant à M. Marcel Baudoin de nous donner des précisions à cet égard.

Je crois du reste que nous sommes en présence d'une simple coïncidence, la règle énoncée par notre collègue ne s'appliquant qu'aux noms *français* des constellations et des animaux du Zodiaque.

Dr Vogt.

—

La femme sans tête (LXXVII, 143, 369). — Ne pendait-on pas plus qu'on ne décapitait et jamais des fourches patibulaires attristèrent-elles les bois de Fausses-Reposes ? Convient-il de chercher un crime ou une sanction là où ce n'était peut-être qu'un bouchon ? Ils furent nombreux, au temps jadis, les cabarets de la femme sans tête. C'était même au dire des satiriques les meilleures femmes.

Une partie de la rue Le Regrattier a porté le nom de la « rue de la Femme sans tête », en l'honneur de la statue très mutilée qui se voit au coin du quai Bourbon, non loin du « Franc Pinot », dont l'enseigne remarquable et digne d'être conservée doit tenir d'assez près au « pinard » des poilus.

Colline.

—

La polygamie en Prusse (LXXVII, 286). — Si Frédéric II a pu songer un instant à autoriser la polygamie dans ses états, ce n'était certainement pas dans un intérêt personnel, car, comme on le sait, il abhorrait les femmes ; bien que marié fort jeune à Elisabeth de Brunswick-Bevern, princesse parée de toutes les grâces et de toutes les vertus, il tint celle-ci constamment à l'écart et vécut de son côté jusqu'à sa mort dans un célibat suspect.

En revanche, d'autres princes allemands, s'autorisant d'une certaine indulgence en matière conjugale manifestée par certains chefs de la Réforme, n'ont pas hésité à pratiquer ouvertement la bigamie.

Sans remonter au landgrave Philippe de Hesse, qui, avec l'assentiment de Luther et de Mélanchton, se maria avec Marguerite de la Saal du vivant de sa femme légitime, on peut citer l'électeur-palatin du Rhin, Charles-Louis, le père de la fameuse Madame, duchesse d'Orléans, qui, trouvant à son gré Louise de Degenfeld, une des filles d'honneur de son épouse, et ne voulant pas divorcer pour des motifs politiques, trouva le moyen de concilier sa passion et ses intérêts : il épousa la jeune personne et garda ses deux femmes et leurs enfants sous le même toit.

Le neveu et successeur du grand Frédéric, le roi Frédéric-Guillaume II, était loin de partager l'aversion de son oncle pour le beau sexe, et il le fit bien voir Divorcé d'Elisabeth Christine-Ulrique de Brunswick, il s'était remarié en 1769 à Louise de Hesse-Darmstadt et avait

en même temps comme favorite une certaine Wilhelmine Encke, qu'il avait fait épouser à son valet de chambre Ritz.

Etant tombé éperdument amoureux d'une dame d'honneur de la cour, Mlle de Voss, il forma le projet de l'épouser ; celle ci, personne de haute piété et de grande vertu, résista d abord à l'étrange proposition qui lui était faite, puis, vaincue par les sollicitations de son entourage, elle finit par y consentir La Reine eut la faiblesse d'acquiescer par écrit à cette singulière combinaison, mais elle mit à son consentement la condition que ses dettes, qui se montaient à plus de deux cent mille écus, seraient payées.

Enfin le consistoire des Réformés, réuni à Berlin, s'appuya sur le précédent du landgrave de Hesse pour autoriser le roi à contracter un double mariage. Mlle de Voss, faite après son mariage comtesse d'Ingenheim, mourut en 1789, laissant un fils, et Fréderic Guillaume s'empressa de convoler l'année suivante en secondes noces de la main gauche avec la comtesse de Dœnhoff, qui lui donna deux enfants, et tomba en disgrâce en 1792 Débarrassée de ses rivales, la Ritz fut élevée au rang de comtesse de Lichtenau et conserva la faveur du roi jusqu'à la mort de ce dernier survenue en 1797.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Les Etats-Unis et la France en 1848. — Le général Cavaignac, écrit en 1848, au président des Etats Unis — en accréditant, auprès des Etats-Unis le citoyen Poussin, comme représentant de la République française :

La République française fidèle a ses déclarations, confiante dans la force de son droit, dans la fermeté comme dans la loyauté de ses intentions répondra avec confiance aux paroles de paix et [de] concorde de quelque part qu'elles lui parviennent, mais elle ne peut s'empêcher de reporter sa pensée avec un sentiment particulier d'affection et de douce confiance vers la nation américaine à laquelle, liée depuis longtemps par une étroite amitié, elle se trouve aujourd'hui unie par une confraternité nouvelle.

Ce document — qui est de circonstance — appartient aux collections d'autographes, de M. Noël Charavay.

Une lettre de Hoche au général Taponier. — Notre distingué confrère, M. Lemonnier, directeur de l'*Indépendance belge*, veut bien nous communiquer la copie de cette très belle lettre de Hoche qu'il vient d'acquérir :

Au citoyen Taponnier, général de division en avant de Wertensé près Kayserslautern.

Au quartier général de Willersbach le 7 primaire l'an 2 de la République française une et indivisible.

Le citoyen L. Hoche, commandant l'armée de la Moselle, au général Taponiez

Ardent Républicain, brave ennemi des rois et de leurs vils suppots, c'est demain qu'il faut redoubler d'efforts pour nous emparer de Kaiserslautern.

Je ne pense pas qu'ils fassent grande résistance aux coups que voit leur porter nos fiers républicains J'attaque par la droite; portes-toi par ta droite sur Hochepeur et Sischbach, afin d'attaquer par la gauche. Frapes ferme, ça ira. Ambert que j'envoie à Otterberg doit nous seconder.

Je ne pense pas comme toi qu'il faille dire je prends demain telle position, telle ville, ou je gagne telle bataille. Rappelles toi que le scélerat Dumouriez et l'infâme Custine tenaient ces propos. Qu'en est-il arrivé. Un vrai Sans culot e doit servir son pays de tous ses moyens, et n'employer jamais une vaine jactance que le sort ne seconde pas toujours.

Tâches de commencer à frapper tes premiers coups vers dix heures du matin, c'est toi qui dois donner le signal à Ambert et à moi. Puissent le Génie de la Liberté et nos efforts nous faire triompher à jamais.

L. HOCHE.

Cette lettre nous apporte l'appréciation de Lazare Hoche sur Dumouriez et Custine, et c'est un document précieux à joindre de l'enquête que nous avons ouverte à ce sujet.

Mais, — pour répondre aux sollicitations de l'actualité, — on remarquera la modestie du jeune général républicain, si hardi dans ses plans, si mesuré dans l'expression de ses espérances.

Cette vaine jactance, il la laisse aux traîtres — il la laisserait de nos jours à l'ennemi

---

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

TABLE

DU

1er Semestre 1918

LXXVIIe VOLUME

TABLE

DU

1er Semestre 1918

VOLUME LXXVII

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

A

B

F

G

H

I

O

P

P

Q

L'INTERMEDIAIRE

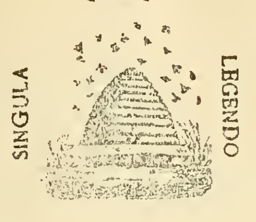
DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez

SINGULA



LEGENDO

Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

54e ANNÉE — 1918

DEUXIÈME SEMESTRE

VOLUME LXXVIII

PARIS

L'INTERMEDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ 31 bis

LXXVIII° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10-20-30 juillet 1918.

N° 1484

31bis r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1484

31bis r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes. Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Flamands et Néerlandais. — Je lis à la page 89 d'un volume nouvellement paru, la *Question Flamande* et l'*Allemagne* par M Passelecq, ces lignes attribuées à H. Pirenne :

Les rapports qui se sont établis dans ce pays (la Belgique) entre les Wallons descendant des Gallo et des Germano-Romains latinisés après la conquête de César, et les Flamands, fils des Francs-Saliens et Ripuaires qui ont pris possession de nos plaines au cinquième siècle..., etc.

Or, je croyais que les Flamands et les Néerlandais, peuples de famille germanique, étaient les descendants des antiques tribus Friso-Bataves qui occupaient les bouches du Rhin.

Les Francs, ce me semble, campèrent plutôt sur les deux rives de la Meuse, appuyés d'une part sur Tournai, capitale des Saliens, et d'autre part sur Cologne, capitale des Ripuaires. Cette dernière tribu, contrairement à la phrase citée plus haut, resta fort éloignée des côtes flamandes.

Le pays où les Francs laissèrent la plus forte empreinte, est, si je ne me trompe, l'Austrasie Ce ne sont donc pas les Flamands, mais les Wallons qui, à leur origine celtique, ont ajouté la part la plus abondante de sang franc.

Si les Saliens ont laissé par leur mélange restreint avec les habitants des côtes quelques traces, le fond de la population flamande est essentiellement frison, la langue a certainement la même origine que la langue hollandaise.

Aussi, suis je absolument d'accord avec les lignes suivantes que je trouve dans l'ouvrage cité plus haut, page 232 :

La vérité admise par les etnographes et philologues néerlandais et même allemands les plus sérieux est que le noyau ethnique de la population néerlando-flamande est l'élément frison antique, divisé au moins en deux branches, les Friso Flamands, et les Friso-Hollandais ..

Je me permets de soumettre la question aux aimables confrères de l'*Intermédiaire* qui s'intéressent à la formation des na-

tions, et je leur serai reconnaissant de vouloir bien nous éclairer de leurs lumières.

D'AISECO.

—

Le Manoir d'Ango. — Tous les promeneurs de Dieppe connaissent cet excellent échantillon d'architecture comme les hautes allées si belles, qui y conduisent. Ce manoir, que l'Etat aurait dû faire sien, a été vendu, m'assure-t-on, à un marchand de livres qui serait décidé à jeter bas les grands arbres qui l'environnent.

Dans cet *Intermédiaire* accueillant auquel collaborent des érudits de Dieppe, renseigné entre tous, je viens leur demander ce qu'il y a de vrai dans ces bruits, ensuite, s'ils sont exacts, qu'ils rédigent une pétition afin d'empêcher un pareil acte de vandalisme, connaissant d'autre part, par expérience, hélas ! combien il est superflu de s'adresser aux ministres compétents — terme classique — afin d'obtenir d'eux ce qui, d'ailleurs, attacherait à leur nom une renommée discrète, mais sûre et légitime. Je les interroge aussi sur un autre point : Pourquoi la ville de Dieppe qui aurait tout intérêt, même matériel, à recueillir et à utiliser les souvenirs, n'achèterait-elle pas le manoir d'Ango afin d'y établir un musée maritime ? A une heure où il s'agit de plus en plus de comprendre la nécessité du développement de nos ports — et qu'une grande partie de notre avenir est sur mer — les Américains sont stupéfaits du temps que nous avons perdu à ce sujet, des merveilleuses ressources que nous avons négligées. Je suis persuadé qu'une initiative de ce genre serait secondée de toute part. N'attendons pas le canal de Paris à Dieppe pour nous décider et commençons déjà nous mêmes, avec nos alliés, à mettre de plus en plus en valeur une des plus belles régions de France.

La Ligue maritime, qui publie un bulletin si intéressant, *La France Maritime*, dont les numéros sont si heureusement présentés, nous aideraient certainement. Les enfants de Dieppe profiteraient de cet appui. Le vieux port normand, en berçant les fils, par une leçon de choses vivantes dans le souvenir de Duquesne et d'Ango, en susciterait d'autres, armateurs d'aujourd'hui et de demain. ANDRÉ LEBEY.

Pie VI et le serment révolutionnaire : le doute. — Pie VI fit répondre plusieurs fois au sujet du serment de Liberté et d Egalité, demandé à partir de la nouvelle Révolution du 10 août 1792 : « *In dubio jurare non licet.* » Dans son ouvrage sur les *Serments pendant la Révolution* (Paris, Lecoffre, 1904), M. l abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou Historique*, traduit : « Il n'est pas permis de jurer là où il y a du doute. »

Que faut-il penser de cette traduction ? Est elle un contresens, comme le dit la *Revue pratique d'Apologétique* (tome XXIV, page 548) ?

UN CHERCHEUR.

—

La naissance de d'Alembert. — Où se trouvait Mme de Tencin en novembre 1717, quand naquit son fils, le futur d'Alembert ou Dalembert ?

Car ce serait à ce domicile même, qu'elle lui aurait donné le jour, (il serait facile de situer ainsi le lieu de sa naissance) à moins qu'elle ne s'en fût allé accoucher chez une de ces sages-femmes discrètes, comme il s'en trouve aujourd'hui encore, pour prêter leur obligeant concours à de grandes ou petites dames dans l'embarras. Mais autant qu'il m'en souvienne, la question a déjà dû être traitée ; seulement je n'ai pas sous la main les éléments de vérification.

SIR GRAPH.

—

Miniaturiste Augustin fils, 1803. — Cette signature est elle celle de J. B. Jacques Augustin, Premier peintre du Cabinet du Roi en 1819 ? ou bien eut-il un fils et que sait-on de ce second Augustin ?

SOULGÉ.

—

Hte Bellangé, sculpteur. — Je possède un christ en ivoire signé Hte Bellanger et suivi d'une date qui peut être 1812 ou 1832. Une tradition de famille veut que ce Christ ait été offert à l'un de nous, par le peintre Hippolyte Bellangé et soit son œuvre.

Mais si je compare les signatures du Christ et des crayons de ce peintre la différence des orthographes me laisse perplexe, bien que l'écriture soit identique.

Pourrait-on me dire si le peintre

H^te Bellangé a signé parfois H^te Bellanger et si l'on connaît d'autres exemples indiquant qu'il a fait œuvre de sculpteur ?

L. ABET.

—

Benoist du Troncy 1627. — Il parut à Lyon en 1627 un petit livre très gaulois, certainement composé avant la fin des guerres de religion, dans un esprit aussi peu Ligueur que peu Huguenot : *Formulaire fort récréatif de tous contracts ... Faict par Bredin le cocu, notaire Rural...*

Sur quoi se fonde-t-on pour l'attribuer à B. du Troncy ? Que sait-on de cet auteur et de sa famille ?

SOULGÉ.

—

Chedel. — Dans les *Mémoires* de J.-Fr. Thoury, 1789-1830, publiés par Ch. Boy (Plon, 1895), il est plusieurs fois parlé de Chedel. Serait-ce un parent du graveur châlonnais P.-Q. Chedel (1705-1762) ? SIMON.

—

Henri du Mont. — Qui pourrait nous signaler un portrait du compositeur Henri du Mont (1618 84),l'auteur des célèbres *Messes royales* ?

PAUL MAGNETTE.

—

Famille Foltz... — Existe-t-il une généalogie de la Famille Foltz (de Strasbourg) ? N'ayant pas sous la main le magnifique ouvrage de Lehr sur l'Alsace noble, quelque intermédiairiste pourrait-il nous donner ces renseignements généalogiques ?

LE MÉDECIN DE SERVICE.

—

Famille de Fonton en Russie. — Joseph Fonton, fils et petit fils de secrétaires-interprètes attachés à notre ambassade à Constantinople passe, en 1792, au service de Russie,où depuis lors ses descendants n'ont cessé de remplir avec distinction des fonctions diplomatiques. Le dernier représentant de cette famille qui soit venu à ma connaissance est M. Nicolas de Fonton qui, en 1902, était ministre de Russie à Bucarest. Mais jusqu'à présent, je n'ai pu me procurer sa filiation exacte. J'accueillerai donc avec reconnaissance toutes indications permettant de la reconstituer, sans préjudice des renseignements que l'on voudra bien me communiquer sur les autres porteurs du nom de Fonton qui peuvent encore exister en Russie.

UN BIBLIOTHÉCAIRE.

—

Frézeau de la Frezelière. — Anne F, s'intitule en 1681 : « Veuve de N*** Réné de Rousselé ou Rouxelé, Marquis de Saché, dame de Gizeux (Anjou) et Comtesse de la Rochemillay (actuellement Nièvre). »

Comment les Rouxellé ont-ils possédé et cessé de posséder ces deux somptueuses demeures ? D'où leur venait cette opulence ? Les archives de ces deux châteaux contiennent elles des documents sur les Rouxellé et spécialement sur François, marquis de Saché, qui, en 1681, commit plusieurs assassinats aux environs de Vizeux ?

Capitaine DE GUÉNYVEAU.

—

L'imprimeur Etienne Guilleret, de Lunéville. Que sait-on sur l'imprimeur lorrain Guilleret, qui aurait vécu et aurait imprimé à Rome au commencement du XVIe siècle ?

Une édition des *Nova urbis Romae | statuta | super causis civilibus a | magistratibus Roma | nis promulgata et | par sanctissimum* | D.N.D. *Leonein X Pont. Opti. Maxi. Motu | pr prio confirmata.*+ qui appartient à la Bibliothèque de Rouen (Fond Montbret), publiée en 1519, porte le nom de ce typographe français peu connu.

Elle porte, en effet, sur le dernier feuillet du livre VI, la mention qui indique qu'Etienne Guilleret était originaire de Lunéville dans le diocèse de Toul, ainsi rédigée en latin; *Impressum Rome in Regione Parionis per Magistrum Stephanum Guillireti de Lunarivilla Tullen Dioc. Sub anno. Dni. M D. XIX. Die vero. VIII. Mensis Aprilis. Sedente Divo Leone X. Pont. Opt. Max. Pontificatus sui Anno Septimo.*

La marque de Guilleret, gravée sur bois, figure au dessous de cette mention. Elle forme un carré long. En haut dans un cercle divisé en quatre par une croix lorraine, on lit les lettres : S. G. Suspendu à ce cercle. se trouve un écu divisé en trois parties : à dextre, en tête, une étoile à six rayons ; en pointe, une fleur de lis ; à senestre, un lion hissant ; l'écu est accosté de deux fleurettes cruciformes.

Ces *Nova Urbis Romae statuta*, divisés en six livres avec tables, renferment encore différentes mentions du nom de cet imprimeur. A la fin du livre III p. 67, il est dit que ce volume de statuts a été imprimé « *per me Magistrum Stephanum Guilleretì. Anno Dni M D. XXIII quarto Kal. Julias Regnante Adriano Sexto Pont Maximo Anno ejus secundo.* Après la table de ce livre III, se trouve un privilege, donné par le pape Adrien VI, à son fils chéri *Etienne Guilereti* le quatre juillet 1523, parce qu'avec de grands frais Guilereti *typographus Romae*, avait réuni, en un seul livre de statuts tous les actes et mandements, sous peine d'une amende de deux cents écus d'or, donnés à Guilleret ou à ses héritiers, il interdit aux autres libraires d'imprimer ou de vendre ces statuts, pendant dix ans. Et pour l'observation de cette interdiction et pour l'exercice de ce privilège, il fait appel aux Patriarches, aux Archevêques et aux Evêques et à tous les fidèles

A une autre place de ce livre, se rencontre encore une mention de cet imprimeur appelé alors *Stephanum Guillireti, Romane Academie, bibliopolo*, à la date du 28 septembre 1521 sous le Pontificat de Léon X. Différentes armoiries, aux armes de la ville de Rome et des Papes ornent ce volume, ainsi qu'un encadrement gravé sur bois, composé d'arabesques et d'une chasse au sanglier.

L'imprimeur Etienne Guilleret ou Guillireti, ne figure ni dans Hainl ni dans Coppenger, ni dans Proctor. Cette édition de 1519 est seulement signalée dans le *Trésor des livres rares et curieux* de Graesse (T. P. p. 485) Dans son *Dictionnaire géographique d'Italie* pour servir à l'histoire de l'imprimerie, M. G. Fumagalli, à l'article « Tivoli », indique « qu'en 1522, la commune de Tivoli faisait imprimer ses statuts à Rome par Etienne Guillireti, lorrain » (p. 413),

Quelque confrère lorrain pourrait-il nous renseigner sur cet imprimeur de Lunéville, qui avait installé ses presses à Rome, sur sa vie et sur les ouvrages, par lui publiés ?

GEORGES DUBOSC.

—

Angélique Labory. — On vient de découvrir un nouveau portrait de S. Vincent de Paul, au bas duquel on lit : « *Mgr Vincent 1654. Angèlique Labory fecit.* »

Qui nous donnera des renseignements sur cette femme-peintre dont le nom ne se retrouve pas dans les listes connues des Dames de la Charité qui approchaient S. Vincent ?

Le nom Labory étant très méridional, ne pourrait-on pas avoir en même temps des notes genéalogiques sur cette famille peut-être Bordelaise, peut être Landaise, Gasconne en tout cas ?

AURIBAT.

—

Madame de Laguiche en laitière, par Mme Vigée-Lebrun — Publiés chez Charpentier, sans date, les « Souvenirs de Madame Vigée Lebrun » se terminent par la nomenclature de ses portraits. Il est mentionné celui de la Marquise de Laguiche, 1783, que nous possédons. Peut on savoir ce qu'est devenu le portrait de Madame de Laguiche en laitière 1788, dont la famille n'a aucune connaissance ?

Marquise DE LAGUICHE,
Douairière.

—

Tombeau de Lamennais — Dans une lettre datée du 25 septembre 1833 et adressée à Montalembert, Lamennais parle d'un endroit qu'il avait découvert et choisi pour être le lieu de sa sépulture. Il désirait qu'on y plaçât « une croix gravée en creux dans le roc et quelques mottes de terre sur le pauvre corps ».

Le vœu du célèbre écrivain fut il réalisé ? Où se trouve la tombe de Féli ?

QUÆSITOR.

—

Libon, peintre. — Pourrais-je obtenir quelques renseignements sur ce peintre, qui travaillait à Lyon et dans les environs en 1779 ?

Il a exécuté à cette date une grande toile où figure le portrait d'un Secrétaire du Roi, de Saint-Chamond, entouré de sa femme et de ses six enfants.

Il est possible que la signature ait souffert lorsque ce tableau qui témoigne plus de métier que de talent, a été réparé, au début du siècle dernier.

L. S. G.

Panetier, peintre. — Un peintre du nom de Panetier, demeurant, vers 1844, place des Vosges, à Paris, est l'auteur de divers portraits parmi lesquels un grand tableau, datant de 1804, représentant un Ingénieur des Constructions Navales en tenue d'Enseigne de Vaisseau, grade à lui donné par décision spéciale du 1er Consul, en même temps qu'une arme d'honneur, pour sa conduite héroïque du 25 Mai 1801, relatée dans *La Plume et l'Epée* du 15 Juin 1912.

Connaît-on ce peintre ? — sa valeur ? — Les dates de sa naissance, de son décès ?

G.. A.

—

Le nom de Stendhal. — Quel motif détermina Henri Beyle à choisir le nom de *Stendhal*, qui est (à un h près) celui d'une ville d'Allemagne (Prusse) ? Il ne semble pas que l'auteur de *La Chartreuse de Parme* ait été particulièrement germanophile ; il détestait « l'emphase germanique », et rédigea pour sa tombe une inscription italienne où il se qualifie de « Milanais » Un journal annonçant sa fin a dit qu'il « avait écrit sous le pseudonyme de Frédéric *Styndall*, titre d'un roman oublié de Kératry. » J'ignore le roman oublié de Kératry, mais j'observe que *Styndall* n'est pas *Stendhal*. Je note aussi qu'Henri Beyle fit la campagne d'Allemagne en 1813 : lui serait-il arrivé quelque aventure dans la ville dont son pseudonyme rappelle le nom ?

Milasino.

—

Etymologie des noms de famille : Quoëx. — Une famille de la Haute-Savoie porte le nom de Quoëx ; quelle peut en être l'étymologie ou l'origine ?

E. R.

—

Généalogies des familles qui ont figuré au Parlement de Flandre. — Dans la dédicace de son excellent ouvrage : *Notices généalogiques tournaisiennes* le comte P A du Chastel de la Howarderie dit en note que le Cher le Boucq de Ternas a dressé sur titres toutes les généalogies des familles dont les membres ont figuré dans le Parlement de Douai dit de Flandre. Ces généalogies ont-elles été publiées, ou sont-elles restées inédites ? Où peut-on les consulter ? Cette collection renferme-t-elle une généalogie de la famille le Maire qui a figuré audit Parlement (Voyez l'*Intermédiaire*, LXXV, 240, 406).

O. le Maire.

—

Armoiries d'Ault. — Quelque collaborateur pourrait-il m'indiquer quelles sont les armoiries d'Ault, ou du Bourg d'Ault, dans la Somme ?

V.

—

Armoiries à identifier : au dextrochère d'argent. — D'azur au dextrochère d'argent, tenant une épée mise en pal du même, surmontant un cœur enflammé, aussi d'argent et accosté de deux étoiles d'or en chef.

Miles.

—

Ex-libris de guerre. — Existe-t-il d'autres Ex-libris de guerre que ceux composés par le maître Henry-André ? Quels sont les artistes qui les ont signés depuis le 1er Août 1914 ?

Le médecin de service.

—

Un livre d'heures décoré par Boucher. — Je lis dans *Louis XV et Madame de Pompadour* de M. Pierre de Nolhac :

> Et déjà ses jolies mains tiennent correctement, aux grands offices, son livre d'heures décoré par Boucher,

Il s'agit de la Pompadour.

Ce livre précieux existe-t-il encore ? Et où est-il ?

Ash.

—

Montaigne : Aphorisme dans le livre III. — On trouve dans les *Essais* de Montaigne, Livre III, chapitre 8, l'aphorisme suivant :

> « Ce n'est pas assez de compter les espérances, il les faut peser et assortir ; il les faut avoir digérées et alambiquées, pour en tirer les raisons et conclusions qu'elles portent. »

J'ai demandé en vain à plusieurs érudits l'origine de cet aphorisme, qui est vraisemblablement grec ou latin, mais aucun n'a pu me répondre. J'espere qu'un de mes collègues pourra me donner cette réponse.

A. Jy.

Conscience cosmique — Quelque intermédiairiste pourrait il me dire, si un livre de ce titre, existe, écrit par un auteur nommé Buch ou Busch ?

COLOCCI.

—

Picciola — Quelle est la fleur qui a inspiré à Saintine son délicieux roman ?

SIMON.

—

Bucaille (rue de la) à Cherbourg. — D'où vient son nom ? Wright, dans son *Histoire de la caricature*, p. 200, parle de Dom de La Bucaille, prieur de l'abbaye de Saint Taurin à Rouen. Le P Lelong, en sa « Liste de Portraits » (Bibliothèque historique de la France), mentionne sœur Marie-de-Saint-Joseph, dite Benoiste Bucaille.

A. G.

—

« En politique, il n'y a pas de justice ! » — On a rappele bien souvent cette phrase, à propos d'un procès retentissant et de l'arrêt de condamnation qui l'a récemment terminé. M. Paul Brulat, dans un article, l'a attribuée à M. Clémenceau, et a précisé qu'elle aurait été prononcée « au temps de l'Affaire Dreyfus ».

Elle est certainement bien antérieure à cette époque, et doit dater de l'agitation boulangiste. Henri Rochefort, pendant son exil à Londres, l'a bien souvent citée et commentée, on devine avec quelle vigueur. Il l'attribuait à un député « opportuniste »,dont il ne donnait,d'ailleurs, pas le nom. Faut-il en conclure que, si l'*Officiel* a enregistré l'interruption, le sténographe n'en avait pas discerné l'auteur ?

Un intermédiairiste pourrait-il indiquer par qui et dans quelles circonstances ce mot fameux fut prononcé, soit à la Chambre, soit au Sénat ?

MICHEL PAULIEX.

—

Bouly, étymologie du nom. — Quelle est l'étymologie du nom patronymique Bouly,anciennement Boulit et probablement Bouslit ?

A quelle époque remonte-t-il ?

Ne peut on me fournir aucun autre renseignement à son sujet ?

Il doit être originaire du Nord de la France.

L. de L.

Le luthier F. S Jean ? — A quelle époque et a quelle école a appartenu ce luthier dont le nom est marqué au fer chaud à l'intérieur du fond des violons qu'il a fabriqués ? Son nom ne figure ni dans la *Cote du violon* de Dupuich ni dans *Le violon* de Georges Hart.

A. B. Z.

—

Duc d'Albe. — On appelle, Plus ou moins, à Rouen,de ce nom un faisceau de pieux fichés dans la Seine le long des rives du fleuve, en aval des quais du port de la ville ; ces pieux servent à protéger les navires aux mouillage.

N'ayant pu obtenir de renseignements précis sur l'origine de cette dénomination, je m'adresse à mes confrères de l'*Intermédiaire*.

E. P.

—

Bégude. — Dans toute la région au sud de Lyon, en Dauphiné, en Vivarais, dans le Cantal et les Cévennes méridionales, ce mot s'applique à une multitude de lieux-dits, fermes, hameaux ou villages. Quelle en est la signification précise ? Il semblerait que le terme « bégude » s'applique à des relais ou à des côtes.

Il y a notamment, dans la Drôme, près du château de M Loubet l'ancien président de la République, une Bégude-de-Mazenc.

ARD. D.

—

Fontaine Rabelaisienne. — Qu'est devenu l'exquise « Fontaine Rabelaisienne » qui, avant la guerre, ornait le square Saint Pierre, à Montmartre, fontaine que Willette a reproduite dans un dessin du *Courrier Français* et dans un de ses plus délicieux Menus du Bon Bock ?

J'ai voulu revoir l'œuvre du statuaire Em. Derré en 1916. A sa place,je vis avec stupeur d'énormes maçonneries dévalant des réservoirs et de l'escalier du Sacré-Cœur. Or il me paraît difficile qu'un monument de cette qualité et de cette importance puisse disparaître totalement.

Où l'a t-on remisé, et quel sort lui réserve-t-on ?

RONDIBIL.

Réponses

—

La nationalité de Jeanne d'Arc (LXXVII, 425). — Gabriel Hanotaux, qui n'est ni lorrain ni champenois, mais qui est un historien impartial et très documenté, a répondu à cette question de façon à satisfaire tout le monde, même les plus « difficiles ». Aux pages 79 80 de la 1re édition de sa *Jeanne d'Arc*, il expose sommairement, mais avec la plus grande clarté, toutes les données du problème et il conclut que Jeanne d'Arc est française.

Mais pourquoi chercher à détruire la légende de « La bonne lorraine » qui a pris naissance au moment même ou Jeanne arrivait « devers le Roy à Chinon » ? Si le village de Domremy, à cheval sur la frontière, n'était pas lorrain administrativement, il se trouvait néanmoins en pays de Lorraine, et les historiens du temps sont tous d'accord pour faire venir la Pucelle des « marches de Lorraine et de Barrois ». La conclusion de G. Hanotaux me semble donc de nature à clore le débat : Jeanne d'Arc est née « en France au pays de Lorraine ».

J. F.

***

Un prêtre de Paris, l'abbé Misset, a consacré à cette question une dizaine de brochures écrites avec une verve endiablée. Voici quelques titres :

Jeanne d'Arc champenoise, étude critique sur la véritable nationalité de la Pucelle. Première réponse à M l'abbé L'Hote, professeur au Grand séminaire de Saint Dié. — Réponse à M. Poinsignon, professeur honoraire de l'Academie de Paris. — Deuxième réponse à M. l'abbé L'Hote. — Un contre sens, ou la Croix de Lorraine dans la Basilique de Domremy. — Un double contre-sens ou le prétendu blason de Jeanne d'Arc et sa prétendue devise. — Petite réponse d'un champenois à trois Lorrains etc. Toutes ont paru chez Champion, de 1895 à 1897. Au cours de la polémique, divers incidents se sont produits et ont amené M. Misset à publier d'autres brochures, dont l'une, intitulée : *Un enfant de la Savoie, arpenteur et deux fois pape* (*359-1276*) qui est une merveille dans le genre drôlatique.

En ce qui me concerne personnellement, je pense que le Barrois était un district lorrain rattaché à la province française de Champagne ; la Lorraine était loin de former un tout homogène, a dans le conflit qu'on nous signale, il y et plus de mots que de choses Jeanne d'Arc fut le modèle des bonnes françaises et cela doit nous suffire ; mettre des questions de clocher dans son affaire ne servirait qu'à la rapetisser.

P. J.

***

Dans *Les sources de l'histoire de France*, t. IV p. 329. (Paris, 1904, in-8°), M. A. Molinier, après avoir constaté qu'on a beaucoup discuté, depuis tantôt cinquante ans, pour savoir si Jeanne d'Arc était lorraine ou champenoise et que les travaux sur la question sont très nombreux, cite les principaux de ces travaux sous les nos 4537 à 4548, en donnant l'avis de chaque auteur

Voir aussi dans *La France pendant la Guerre de Cent ans*, de Siméon Luce, (1re série), l'étude intitulée : *Jeanne d'Arc, son lieu natal et ses premières années, d'après des découvertes récentes.*

DE MORTAGNE.

***

A ce propos je crois intéressant de signaler la réponse faite à ce sujet par Mgr Debout, dans sa *Grande Histoire Illustrée de Jeanne d'Arc*. On verra par cette note que, si la question de la nationalité de Jeanne d'Arc est très simple dans sa conclusion, elle est néanmoins fort compliquée dans ses considérants.

La nationalité de l'enfant qui allait naître de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée a donné lieu à des discussions âpres et ardentes.

Le resumé succinct des opinions émises et les noms des auteurs qu'il faut consulter sur cette question se trouvent dans le premier volume, appendice III, du remarquable ouvrage de M. le chanoine Dunand, un des plus récents et des plus distingués historiens de Jeanne d'Arc (Voir chan. Dunand, *Histoire complète de Jeanne d'Arc*, Paris, 1898, 1 vol. p. 437-447)

L'étude de M Stofflet, parue en mai 1905 dans le *Mois littéraire et pittoresque*, démontre d'une façon, à notre avis irréfutable, que Jeanne naquit, non sur la partie barroise, mais sur la partie française de Domrémy. Le ruisseau des Trois Fontaines, qui, au temps de Jeanne d'Arc, délimitait la partie française et la partie barroise de Domremy, n'a jamais changé de cours, et, alors comme maintenant, il coulait au Sud de la maison

de Jacques d'Arc. Il existait toutefois à Domremy un autre ruisseau nommé les Fontenottes ; ce dernier avait son lit plus rapproché de Greux de cent cinquante mètres environ, et dès le 25 janvier 1571 jusqu'à l'époque de l'annexion de la Lorraine à la France, servit à son tour de frontière entre les deux parties de Domrémy. Or, en 1767, afin d'améliorer la route, l'Intendance lorraine fit amener les eaux des Fontenottes dans le ruisseau des Trois-Fontaines dont l'ancien lit conduisit désormais à la Meuse les deux cours d'eau réunis. Ces changements successifs ont fourni aux historiens modernes l'occasion de plus d'une erreur et de nombreuses polémiques.

Toutefois, la discussion ne porte plus aujourd'hui que sur les délimitations des provinces en 1412, et nul auteur, qu'il appelle Jeanne d'Arc Champenoise, Barroise ou Lorraine, ne lui conteste plus son titre de française : elle est pour tous, comme pour nous, la plus grande et la plus glorieuse des filles de France.

(Voir : *Mgr Henri Debout. Prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine Honoraire d'Arras et d'Orléans, Archiprêtre de Calais. Jeanne d'Arc. Grande Histoire Illustrée.* Ouvrage couronné par l'Académie Française. Troisième édition. Paris. Bonne Presse, 5, rue Bayard, Page 12, note 2).

R. V.

—

Les serments pendant la Révolution (LXXV ; LXXVI ; LXXVII). — Tout au début de l'année 1793, M de Marbeuf, archevêque de Lyon, adressait, du château de Lubeck où il était réfugié, un Mandement de Carême à ses diocésains. Cette pièce est conservée à la Bibliothèque de Lyon (fonds Coste 92 mss in-4º de 15 feuilles). Le prélat s'exprime ainsi :

Ministres courageux du Dieu vivant, soyez toujours fermes dans votre foi, également opposés au premier serment, la cause de notre exil, et au *second serment de liberté et d'égalité*, qui n'est qu'un piège tendu à la simplicité et une approbation sacrilège de toutes les atteintes portées à la hiérarchie, à la discipline de l'Eglise et à la morale sacrée de l'Evangile. Gardez-vous de céder à des considérations humaines, toujours vaines au tribunal du juste Juge, qui condamne le serviteur oisif et celui qui veut plaire au monde. Rappelez vous l'exemple héroïque des *martyrs du second septembre dernier, qui auraient pu apaiser leurs bourreaux par ce serment, et qui n'ont pas cru pouvoir racheter leur vie par une semblable faiblesse...*

Le premier serment avait été condamné solennellement comme schismatique par le Pape (13 avril 1791) Voici quelle était la formule du second serment, décrété le 10 14 août 1792 : « Je jure d'être fidèle à la nation, et de maintenir la *liberté* et l'*égalité*, ou de mourir en les défendant ».

A la même époque l'archevêque de Lyon, écrivant contre le serment de liberté et d'égalité, parle des « trois cents martyrs égorgés à Paris, auxquels on a proposé *le serment ou la mort* et qui n'ont pas balancé à préférer la mort. Peut-on se tromper en prenant l'avis que ces respectables confesseurs ont scellé de leur sang ? Nous savons combien le grand nombre d'entre eux était distingué par les lumières et les vertus ». *(Archives de l'archevêché de Lyon).*

L'opinion de Mgr de Marbeuf, archevêque de Lyon, ancien ministre de la feuille des bénéfices, donne donc raison à ceux qui disent que les prêtres martyrisés aux journées de septembre 1792 ont refusé, au moment de leur mort, non pas le serment à la constitution civile du clergé, mais le nouveau serment civique décrété les 10-14 août 1792, et rendu *obligatoire* dès le 18 août par la commune de Paris.

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*,

—

Prêtres morts en Espagne (LXXV ; LXXVI ; LXXVII, 150, 246, 292) — M Georges Dubosc, citant les noms de divers prêtres réfugiés en Espagne, lors de la Révolution, ajoute notamment que Saint-Sébastien servit d'asile à 54 prêtres de Périgueux et d'Agen, venus par terre.

Pourrait-il me faire savoir si, parmi ces derniers, il aurait remarqué le nom du curé de Celles arrondissement de Ribérac (Dordogne) : François Lafon, qui, après avoir pris un passeport, ainsi que son vicaire Chanard, quitta sa paroisse le 10 septembre 1792, à la suite de la promulgation de la loi du 26 août précédent, « relative aux ecclésiastiques qui n'ont pas prêté et ont rétracté leur serment et ont persisté » selon la mention portée au registre de Celles ?

M. Dubosc a-t-il connaissance de quelques particularités concernant ces deux prêtres, qui ont résidé en Espagne pendant la tourmente révolutionnaire?

A. DUJARRIC-DESCOMBES.

Boulets de canon en 1814. — (LXXVII, 330).

Tendant à détruire l'hypothèse exprimée à la fin de la demande, je cite deux cas de projectiles authentiques et non placés comme enseigne :

A Paris : l'Hôtel de Sens : un boulet qui s'est incrusté en 1830 dans la façade.

A Pont Noyelles : une maison qui existait encore en 1916 mais qui est peut-être fort endommagée aujourd'hui, présente dans sa façade un obus reçu en 1870. Dans le pays, l'immeuble est appelé « maison de l'obus ».

HENRI D. D'A.

—

Entente cordiale (LXXIV ; LXXV ; LXXVII, 337) — Racontant dans ses *Etudes d'histoire contemporaine. — L'Entente cordiale entre la France et l'Angleterre* — que lord Aberdeen reçut en octobre 1843, dans sa terre de Haddo en Ecosse, le chargé d'affaires français, le comte de Jarnac et que le sujet le plus fréquent de leurs entretiens fut naturellement la situation respective de la France et de l'Angleterre, M. Thureau Dangin ajoute :

C'est même en cette circonstance que leurs nouveaux rapports paraissent avoir reçu, pour la première fois, le nom qu'ils devaient conserver dans l'histoire diplomatique. Un jour, en effet, le ministre fut amené à communiquer à notre chargé d'affaires une longue lettre confidentielle qu'il adressait à son frère sir Robert Gordon, ambassadeur à Vienne ; dans cette lettre, pour caractériser les relations qu'il désirait désormais entretenir avec le gouvernement français, il se servait de cette expression :

A cordial good understanding, « une cordiale bonne entente ».

Plus loin l'auteur dit encore :

En ouvrant, le 27 décembre 1843, la session de 1844, le roi témoigna solennellement de « la sincère amitié qui l'unissait à la reine de la Grande Bretagne » et de « la cordiale entente » établie entre les deux cabinets. Il avait, on le voit, traduit l'expression même dont s'était servi lord Aberdeen dans la dépêche communiquée à M. de Jarnac : *cordial understanding*.

(*Le Correspondant*, nº du 10 février 1889, p. 452 et 461).

P. c. c. DE MORTAGNE.

Le docteur Payerne et les sous-marins (LXXVII, 425). — Il y a, en effet, longtemps que le nom du Dr Payerne m'est familier : dès 1901, la *Chronique médicale* (p. 787) mentionnait ce précurseur, généralement ignoré, de M Goubet.

Payerne fit ses expériences sur la Seine, entre le Pont-Royal et le Pont de la Concorde, en juillet 1846

Mais il avait eu lui-même des prédécesseurs, parmi les médecins (car je ne parlerai pas de Fulton, dont tout le monde connaît les expériences, et qui lui-même ne faisait que reprendre les essais d'un autre Américain, du nom de Bashnell). Donc, le médecin qui fit une tentative, d'ailleurs avortée, de navigation sous-marine, s'appelait J. B. Petit ; et son aventure, ou plutôt sa mésaventure, nous fut contée par notre érudit confrère, le Dr Lormier ; c'est grâce à ce dernier, que nous avons pu relater, à notre tour, le *curriculum vitae* de ce jeune médecin amiénois, « un des premiers martyrs de la navigation sous-marine », comme nous le désignons dans l'étude que nous lui avons consacrée (*Chron. méd.*, 1906, 15 avril), et que l'auteur de la question pourra, s'il lui plaît, utilement consulter.

Dr CABANÈS.

***

Antoine Prosper Payerne, docteur-médecin, né à...(Isère) le 27 février 1806, ancien président de la classe des Sciences de l'Athénée de Paris, conçut en effet l'idée d'un sous-marin ; mais son invention n'eût pas, auprès du Génie Maritime, le succès souhaité et, en pratique, se réduisit à l'exécution d'une cloche à plongeur mobile.

En 1845 et 1846, le Dr Payerne fit construire à Paris, dans les ateliers de M. Lemaistre Caré, un bateau plongeur qu'il fit agrandir dans les ateliers de MM. Mazelines frères, du Havre. En 1852, ce nouveau bateau plongeur fut amené à Cherbourg où il fut procédé à des expériences

Dans une feuille locale du 19 septembre 1852, je lis :

« La première visite que M. Théodore Ducos, ministre de la Marine, sénateur, ancien représentant du peuple, a faite dans le grand port, a été pour le *bateau plongeur*. Il voulait le voir avant que les ouvriers des-

cendissent au fond de la mer où ils exécutent leurs travaux Il est encore revenu sur es lieux après l'immersion.

La découverte de la navigation sous-marine n'est guère moins importante que la navigation aérienne, avec cette différence que la première ne sera bientôt plus une question, tandis que la seconde fera long temps encore le désespoir des chercheurs intrépid s. M. le docteur Payerne n'a pas trouvé seulement le moyen de descendre a fond de la mer, d'y travailler à l'aise avec une troupe d'ouvriers, d'y séjourner autant de temps qu cela peut lui plaire, car il re fait à volonté par ses procédés chimiques l'oxygène que l'on absorbe ; mais il a trouvé aussi celui de se diriger sous l'eau avec la vapeur. Il a pris l'engagement de partir de l'un des points donnés de France et d'arriver sur les côtes d'Angleterre en naviguant au milieu de l'onde. Une semblable promesse vaut certes bien qu'on xamine la possibilité de réalisation. Elle épargnerait à la France bien des millions qui vont s'enfouir chaque année dans des fortifications dont l'usage deviendrait alors à peu près inutile.

Napoléon, trompé par ses ingénieurs, refusa la vapeur comme moteur sur l'eau, que lui apportait Fulton ; Louis-Napoléon ne refusera pas l'application de la vapeur sous l'eau que lui apporte un autre savant, et dont les résultats peuvent être non moins merveilleux.

M. le Ministre de la Marine a fait à M Lamiral, associé de M. Payerne, l'accueil le plus bienveillant; il lui a promis d'entretenir sérieusement le Prince-Président de l'avenir qu'il croit réservé à la navigation sous-marine et d'en faire bie tôt, avec les propriétaires du brevet, l'objet d'une étude spéciale

C'est donc deux ans plus tard que se place la lettre citée par le confrère A. B. X, lettre qui, je n'en doute pas, reçut, en réponse, de belles paroles, mais finalement fut classée, comme les précédentes pétitions.

Le Docteur, manquant de l'appui indispensable, ne put mettre du monde son sous-marin ; par contre, son bateau-plongeur eut une vie longue et fort active, ce que démontre la phrase suivante :

« Dans sa séance du 26 décembre 1885, le Conseil municipal de Cherbourg appuie favorablement une demande de subvention faite à l'Etat par le Dr Payerne dont les ingénieuses inventions ont rendu des services publics et ont été notamment appliquées à l'extraction des rochers qui obstruaient l'avant-port militaire de Cherbourg. »

M. Payerne, qui décéda à Cherbourg, le 11 avril 1886, à l'âge de 80 ans, laissa de nombreuses études, dont :

1° Perfectionnement des modes de construction des travaux hydrauliques et projet de chemin de fer sous-marin de Calais à Douvres (25 janvier 1852).

2° Influence de l'air comprimé sur l'homme (sans date).

3° Solubilité de l'air dans l'eau de mer (1854).

4° Bateau à air de Coulomb et bateau sous marin du Dr Payerne (1855).

5° Hydrostat. Substitution de son emploi à celui du bateau sous-marin. (Sans date).

6° Bateaux sous-marins du Dr Payerne. — Mémoire descriptif produit à l'appui d'une demande de brevet d'invention et de perfectionnement (sans date) ; reste la propriété exclusive de l'auteur et ne peut etre reproduit.

G. A.

[D'autres réponses sont à l'impression].

—

Jules Favre et l'espion Stieber (LXXVII, 377). — Aug. Jehan dans son livre *La ville de Versailles, s n histoire, ses monuments, rues*, Versailles, Bernard, 1900, dit ceci : page 141.

Boulevard du Roi n° 1, siège de la police allemande en 1870-71. Le directeur de cette police, Stieber et son subordonné , Zernicki y demeuraient. Jules Fav e, venu à Versailles, fin janvier 1871 pour négocier les conditions de l'armistice, fut contraint de loger dans cette maison. Il ne sut qu'après qu'il était resté sous la surveillance de la police allemande.

La *Revue de l'histoire de Versailles* en 1897. page 232, a donné un extrait des mémoires de Stiéber, sous le titre « Jules Favre et la police allemande à Versailles ». Cette note est tout à fait édifiante. Il serait facile de citer d'autres auteurs et documents s'il était besoin, ainsi que les souvenirs des Versaillais.

EMILE HOUTH.

—

Le peintre Aved (LXXVI : LXXVII, 252, 393). — M. Georges Dubosc n'hésite pas a attribuer au peintre Aved le portrait de Rameau qui se trouve au musée de Dijon. De son côté. notre confrère H.C. M. nous expose les excellentes raisons qui l'induisent à conserver à Chardin la paternité de cette œuvre. Parmi le

critiques d'art, Bellier de la Chavignerie, dans son *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française* donne également le « Rameau » comme une œuvre de Chardin. Plus prudent, M. Edmond Pilon écrit dans le tableau chronologique placé à la fin de son étude sur *Chardin* (Paris, Plon; s. d.) :

Musée de Dijon. « Portrait » dit de « Rameau » (attribué à Chardin).

Il est surprenant que les Goncourt, qui connaissaient admirablement l'œuvre de Chardin et ont donné dans l'étude qu'ils lui ont consacrée dans leurs *Artistes français au XVIIIe siècle* le catalogue raisonné, soient absolument muets sur le portrait en question. On sait d'ailleurs que, tout en reconnaissant la supériorité de ce maître dans les natures mortes et dans les scènes familières d'enfants et de femmes ils ne lui accordaient pas le même talent en ce qui concerne le portrait. Ils avaient même édifié à ce sujet une théorie fort ingénieuse d'après laquelle certains portraits, attribués à Chardin, seraient tout entiers de lui sauf les têtes qui auraient été peintes par son ami Aved.

Sans adopter absolument cette hypothèse, M. Edmond Pilon ne la considère pas comme invraisemblable. Je la livre à mon tour à nos deux excellents confrères, en leur laissant le soin de déterminer si elle peut s'appliquer au « Rameau » de Dijon, ce qui concilierait leurs opinions divergentes.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Autour de Bossuet mourant (LXXVII, 236, 396, 490). — S'il est vrai, comme l'assure un de nos confrères de l'*Intermédiaire*, que Jean Richepin, dans une conférence sur Lafontaine, en date du 21 mars 1917, ait raconté que Bossuet, après avoir reçu les derniers sacrements, se soit mis à réciter des vers d'Horace, et qu'il ait répondu à son confesseur qui lui faisait remarquer que ce n'était guère le moment :

Je suis maintenant en règle avec Dieu, laissez moi encore me rappeler quelques jolis vers en joli latin.

Richepin devrait bien nous dire où il a fait cette singulière trouvaille. Je connais un peu Bossuet, j'ai des amis qui le connaissent beaucoup mieux que moi, qui ont bien voulu faire des recherches et qui n'ont rien trouvé. Ces novissima verba du grand orateur ressemblent si peu aux dernières paroles de l'oraison funèbre du prince de Condé.

Au lieu de déplorer la mort des autres, dorénavant, je veux apprendre de vous à rendre la mienne sainte : heureux si averti par ces cheveux blancs... etc. . etc..

Connaît-on les vers d'Horace?...

E. P.

*
* *

Nous avons de Bossuet un petit traité sur la *préparation à la mort*, en 8 paragraphes, ou pour mieux dire, en huit prières que fait le malade (VIIe) quand il va recevoir l'extrême onction, VIIIe au moment d'expirer, il s'unit à l'agonie du Sauveur... et lui, Bossuet, après avoir mis sur les lèvres des mourants de si belles prières se serait endormi en murmurant des vers d'Horace !... Ce n'est guère croyable.

E. P.

—

Les Boullongne (LXXVI; LXXVII, 204). — Par suite de circonstances que l'état troublé dans lequel nous vivons explique suffisamment, je viens seulement de lire le numéro du 10 mars dernier de l'*Intermédiaire* dans lequel notre confrère J. H. veut bien me demander ce que devient le livre sur les Boullongne, peintres et financiers, que j'annonçais comme presque terminé dès février 1913 et que je notais, l'année suivante, comme publié, dans un autre ouvrage de moi paru au printemps 1914, *Vieux manoirs et gentilshommes bas-normands*. A cette époque, en effet, le volume était presque entièrement imprimé ; lors de la déclaration de guerre, il ne restait plus à tirer que les titres, tables, avant-propos et gravures hors texte. La mobilisation vint tout arrêter. La ville du Nord où habite mon imprimeur était envahie et occupée par l'ennemi — elle l'est encore ! — au moment où je recevais les dernières bonnes feuilles, et depuis ce temps, je n'en ai plus entendu parler. D'autre part, l'éditeur Bruxellois avec lequel j'avais traité, réfugié en France, et ignorant dans quel état de ruine il sortirait du présent cataclysme, me demandait de résilier notre contrat, ce que je ne pus lui refuser.

On me pardonnera de raconter aussi longuement mes doléances d'auteur ;

mais la question de M. J. H. m'a déjà été posée par diverses personnes et je suis heureux de l'occasion que me fournit l'*Intermédiaire* de donner une fois pour toutes cette explication.

J'ignore ce qu'est devenu le tirage de mon livre, n'en ayant plus eu aucune nouvelle depuis bientôt quatre ans. S'il a échappé aux barbares, il sera publié, quelques semaines après la délivrance de la ville du Nord où il est aujourd'hui prisonnier. Si, au contraire, il a été détruit par les bombes ou les incendies des Allemands, il sera réimprimé aussi rapidement que possible, puisque j'ai la bonne fortune d'avoir conservé le texte de mon travail. Voilà tout ce que je puis répondre à M. J. H. sur la première partie de sa question.

Quant à la parenté des Boullongne peintres et financiers, et des Tavernier de Boullongne, je donne dans ma monographie des pièces prouvant que cette parenté, appuyée sur des documents, était reconnue par les deux familles. Je ne puis qu'y renvoyer l'ami de M. J. H. avec lequel je serais très heureux, d'ailleurs, d'être mis en relations directes et personnelles.

COMTE DE CAIX DE SAINT-AYMOUR

—

Le Médecin Bugnet (LXXVII). — M. le docteur Bonnette trouvera une longue et détaillée notice sur ce médecin dans la *Biographie universelle* Michaud. (Bibliothèque nationale, Casier C, 148).

D. R.

—

Le général Foch : prononciation de son nom (LXXVII 239, 296, 398, 450). — M. Georges Dubosc veut-il me permettre une petite remarque ?

Le *ch* breton n'a pas précisément le son dur *que*.

Il est d'une prononciation très difficile que, pour ma part, je n'ai pu donner malgré des efforts répétés durant plusieurs années : c'est une espèce de choc en retour de l'air dans l'arrière-gorge et je crois bien que, seul, un gosier breton, parlant la langue maternelle, peut arriver à l'émettre.

Pour essayer de caractériser ce son, on pourrait, peut être, le comparer à la *jota* (j espagnol) ou encore au *ch* allemand ; mais c'est quelque chose de plus complexe.

Il me semblait que le *ch* breton se rapproche davantage du *che* que du *que*.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

*
* *

A Tarbes où il est né, à Villeneuve-de-Rivière où il a une propriété, le nom du grand général se prononce Foche. Je suis persuadé que notre chef militaire ne renie ni la prononciation... ni l'accent de son pays.

Dr LOUIS MONTRÉAL.

*
* *

Si vous dites que c'est le coq
Frappant et de taille et d'estoc ;
Si vous dites que c'est un roc ;
Prononcez : Fock !
Mais si, devant ce fils de Hoche,
Vous voyez le Kronp inz alboche,
Que sa vaillante épée embroche ;
Prononcez : Foche !

NISIAR.

—

Mort de Mme Grévy (LXXVII, 380). — Euphrasie-Coralie Fraisse, dame Jules Grévy, née à Narbonne en 1813, morte à Paris le 1er mars 1893. (*Revue Encyclopédique*, III : 303).

P. D.

—

Lacroix de Rochambeau (LXXVI, 207, 409 ; LXXVII, 297, 356). — Bien avant Napoléon Ier, l'adoption conférait à l'adopté des privilèges ; autrement dit l'adopté était considéré comme le fils légitime de l'adoptant.

En effet, à la page 203 des Recherches historiques sur la personne de Jésus-Christ et de sa famille par un ancien bibliothécaire, je lis ce qui suit :

« Pourquoi saint Mathieu nous donne-t-il la généalogie de Joseph et non celle de Marie ?

D'abord, parce que parmi les Hébreux, on n'avait pas coutume de tirer la généalogie des femmes. En second lieu, quoique Joseph ne fut pas le père naturel de Jésus-Christ, il suffisait qu'il reconnût cet enfant, qu'il l'élevât et le traitât comme son propre fils, pour le faire entrer dans les droits et les privilèges de la famille, et pour faire que la généalogie de l'un fût celle de l'autre.

Et aujourd'hui que tant de fils de famille auront disparu, ne serait il bon pour

la conservation du nom et des privilèges de la famille légitime que l'adopté fût considéré comme le fils de l'adoptant ?

ALBÉRO.

—

Anthoine de Lévis, comte de Villars (LXXVII, 334). — D'après Moreri, Antoine de Lévis, vicomte de Lautrec, comte de Villars, 1473, épousa Jeanne de Chamborant. Il était fils d'autre Antoine : Isabelle de Chartres, 1454, petit-fils de Philippe, Antoinette d'Anduze, et arrière-petit fils d'autre Philippe, Eléonor de Villars, 1372.

AURIBAT.

* * *

En 1444 Antoine de Lévis, comte de Villars, est un des seigneurs cautions de la dot de Marguerite de Savoie-Guichenon, t. I, p. 501.

Betencourt, t. I, p. 76 cite un échange en 1440 d'Antoine de Lévis, comte de Villars.

Le même en 1474 nomme Jeanne de Chalençon, dame des baronnies de Roche et Renier sa veuve : elle se réserve l'usufruit de la Roche, qui avait appartenu à Philippes, Antoine et Jean de Lévis, aïeul, père et frère d'Antoine de Lévis son mari.

LA BRUYÈRE.

* * *

Consulter Steyert, *Armorial du lyonnais* : Révérend du Mesnil, *Armorial de Bresse*. La Chesnaye, etc.

Anthoine de Lévis, comte de Villars en Dombes, était petit-fils d'Eléonore de Thoire-Villars. Il eut d'Isabeau de Chartres, entre autres, Antoine de Lévis Villars, seigneur d'Ons en Bray, qui vendit de 1461 à 1494, au duc de Bourbon tous ses biens. Sans enfant de Jeanne de Chambarant, il entra dans les ordres à 70 ans en 96.

Les Lévis-Mirepoix ont fait de nombreux rameaux en Forez et pays voisins. La généalogie en est encore incomplète.

SOULGÉ.

* * *

On trouvera une notice sur lui dans le Père Anselme, *Histoire généalogique* (t. IV, Généalogie des Lévis), et dans la plupart des ouvrages généalogiques qui traitent de la maison de Lévis. Mais, sur ce personnage assez singulier, grand dissipateur des biens de sa famille, il faudra voir surtout les *Archives du château de Léran*, tome IV (Toulouse, 1912, in 4°), page 93 et suiv.

Dans cette longue notice, il est question du Traité sur l'Immaculée conception de la Sainte Vierge, mentionné par notre confrère Jean de Villars. Ce livre manuscrit, traduit du latin par Antoine de Lévis pour Jeanne de France, duchesse de Bourbon, a figuré, en 1907, à une exposition faite dans une des salles de la Bibliothèque nationale (n° 47 du catalogue).

O.-C. REURE.

—

La famille de Lingendes (LXXVI ; LXXVII, 210, 401). — J'avais écrit « la maison de d'Egouite ». C'est ce que porte ma copie de la lettre à d'Hozier dont l'original est au *Nouveau d'Hozier* 2189, folio 51.

Je me demande s'il ne faut pas lire « de d'Egoutte » et chercher si en effet les Raquin des Gouttes, seigneurs de Lingendes, ne se sont pas éteints avec un chef d'escadre.

Au sujet des Lingendes du Roannais, je puis fournir quelques détails.

SOULGÉ.

—

Famille Luzy (LXXVII, 45, 258, 402). — La réponse à la question de l'*Intermédiaire* se trouve exposée dans l'*Histoire du Morvan* par l'abbé Bandian.

D. A.

* * *

Henriette Deluzy était fille de Lucile Desportes et de père inconnu.

SOULGÉ.

—

Joseph de Maistre et l'Académie Française (LXXVII, 239, 402). — Notre confrère « L'abonné H. Cd » a parfaitement raison de dire que le successeur de Ballanche à l'Académie française fut l'historien Vatout.

Mais c'est en janvier et non en juin 1848 que ce dernier fut élu. La révolution survint quelques semaines après et Vatout, réfugié en Angleterre à la suite de Louis-Philippe, mourut à Claremont peu de mois après, sans avoir pu prendre possession de son fauteuil.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Moreau de Brazey (LXXVII, 120). — Il y avait, dans le Maine, plusieurs familles Moreau : Moreau, sgr. du Boulay : *de gueules au chevron d'argent, accompagné de 3 annelets de même, 2 et 1* ; Moreau, du Belinois ; *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 étoiles de même, 2 en chef, 1 en pointe* ; Moreau à la Flèche ; *d'azur à la bande d'argent chargée de 3 mouches d'hermine* ; Pierre Moreau ; *de gueules à 2 fasces d'argent* ; Moreau de la Poissonnière ; *de sable à une fasce d'or accompagnée de 3 molettes de même.*

LOUIS CALENDINI.

—

Pavet de Courteille (Famille) (LXXVII, 380). — Il y a eu un savant de ce nom, Abel Pavet de Courteille, orientaliste qui était né à Paris le 23 juin 1821. Elève de l'Ecole des langues orientales, il fut chargé de cours, puis professeur de langue et de littérature turques au Collège de France. Il connaissait particulièrement l'arabe, le turc et le persan. Il a publié l'*Histoire de la Campagne de Mohacz*, par Kemal-Pacha Zadeh, en 1859, puis *Les prairies d'or de Maçoudi*, texte arabe avec Barbier de Meynard, en 1861, un *Dictionnaire turc* oriental, ouvrage rapatriel, publié en 1870, puis l'*Etat présent de l'Empire ottoman*, avec Ubicini en 1876. Il fut élu membre de l'Académie des Inscriptions, en 1873 en remplacement du vicomte de Rougé et peut être, au secrétariat de cette Académie pourrait-on fournir quelques indications à notre confrère ? En 1866, M. Pavet de Courteille habitait rue du Bac 35. Il est mort à Paris, le 12 décembre 1889. Il avait un parent qui était chef de bureau au Ministère de l'Intérieur et qui demeurait 18, rue de la Ferme des Mathurins.

GEORGES DUBOSC.

*
* *

M. Pavet de Courteille, consul de France à Saint Sébastien, issu de cette belle famille qui tint à Paris à toutes les aristocraties de la naissance et de l'esprit, a laissé une veuve, née de Tavernier, un fils mobilisé et une fille.

Mme de Courteille habite Paris, 50 avenue des Ternes et dans les Landes.

Baron A. DE MARICOURT.

*
* *

Les Pavet qu'on rencontre dans le Haut-Maine, baronnie de Sillé et vicomte de Fresnay, aux XVII° et XVIII° siècles, étaient représentés dans la seconde moitié du XIX° siècle, à Paris, par la veuve et les deux filles d'un docteur médecin, de ce nom. La cadette, Marie Pavet de Courteille, remplissait les fonctions de secrétaire auprès du comte Serge Sergueyeff, fils putatif du général, aide de camp de l'Empereur Nicolas.

P. DE MONTLEVRET.

*
* *

Voici les renseignements que je possède sur la famille Pavet de Courteille (sans *s* à la fin).

Il y eut à la fin du siècle dernier un orientaliste renommé de ce nom, Abel-Jean Baptiste Pavet de Courteille, né et mort à Paris (1821-1889), professeur de langue turque au Collège de France, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres (1873). Notre confrère trouvera sa biographie détaillée dans toutes les encyclopédies.

Son fils, Henri Pavet de Courteille, né le 4 mars 1857, et que j'ai personnellement connu vers 1887, a d'abord été attaché au bureau du chiffre du ministère des Affaires étrangères de 1880 à 1892 ; il fut ensuite vice-consul de France à Séville, à Cadix et a Tarragone et mourut consul à Saint-Sébastien le 11 juin 1905. Si M. Louis Calendini le désire, je suis prêt à lui communiquer directement les états de services détaillés d'Henri Pavet de Courteille ; il pourra d'ailleurs les trouver dans l'*Annuaire diplomatique et consulaire* pour l'année 1905.

Henri Pavet de Courteille avait épousé le 14 janvier 1890 mademoiselle Anne-Marie de Tavernier dont il eut deux enfants : un fils, Edmond, actuellement mobilisé, sergent-aviateur au front, et une fille, mademoiselle Maria de la Esperanza. Madame Pavet de Courteille habite 90, avenue des Ternes, à Paris et réside actuellement à Condures (Landes).

J'ajouterai qu'Henri Pavet de Courteille avait deux sœurs, dont l'une, Mme Kemlin, était mariée, je crois, à un officier.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Famille de Piles (LXXVI ; LXXVII, 121, 167, 302, 454 — Dans son « Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans le département de l'Yonne »,

M. Challe signale « parmi les gentilshommes protestants qui périrent au Louvre dans l'affaire de la Saint Barthélemy, le capitaine Armand de Piles, qui avait pris d'assaut et saccagé en 1567 nos bourgs de Pont sur Yonne et d'Irancy, et défendu avec tant d'énergie la ville de Saint-Jean d'Angély, après la bataille de Moncontour ».

Je ne crois pas qu'il existe de généalogie imprimée de la famille de Piles. Mais l'historien le mieux renseigné sur les vieilles familles ayant habité, tels les de Piles, la zone limitrophe de l'Auxerrois et du Nivernais est M. Arthur de Guerchy. Château de Guerchy — à Treigny, Yonne ; le mieux serait de lui écrire directement.

UN BELLIFONTAIN.

—

Le Nobiliaire des gentilshommes Verriers (LXXVII, 283, 486). — Si l'auteur de la question pouvait se reporter à un opuscule de 50 pages publié par mon aïeul J.N. Beaupré, conseiller à la Cour Impériale de Nancy, chez Hinzelin et Cie, en 1847, et intitulé : *Les gentilshommes Verriers* ou *Recherches sur l'industrie et les privilèges des Verriers dans l'ancienne Lorraine aux XV*e, *XVI*e *et XVII*e *siècle*, il trouverait réponse à plusieurs de ses questions ; au moins en ce qui concerne les Gentilshommes verriers du Duché de Lorraine. Je détache de cet ouvrage les renseignements suivants :

Le plus ancien document connu en Lorraine est *la charte des Verriers*, octroyée en 1448 par Jean de Calabre, gouvernant les duchés de Lorraine et de Bar, en l'absence de son père René d'Anjou.

Jehan, filz du roy de Hiérusalem-d'Arragon, de Sicile etc., duc de Calabre et de Lorraine, Mis et prince de Gironne, concède à ses bien aimez Pierre Brysonale, fils de Jehan Brysonale, Henry filz, Nycholas Mengin filz, Jacob Guillaume du Tyson et Jehan son filz tous ouvriers ez verriers de Jehan Brysonale en la Verrière des Auffaus, en la Verrière Jacob et en la Verrière Jehan Heudel ou Henezel en la prévoté de Darney, concède des lettres confirmant privilèges droits et prérogatives dont ils ont toujours joui en qualité de Verriers « Comme pourraient estre et sont gens extraits de noble lignée ».

« Nous, les dessus nommés ouvriers de Verre, ensemble leurs hoirs et successeurs, ouvrant du dit métier ez dites Verrières et à chacun d'iceulx, voulons, et octroyons être tenuz francs quittes et exempts de toute tailles, aydes, subsides, d'ost de giste et de chevaulchiées etc...

« Les dits ouvriers Verriers pourront en la saison de la faisson en bois mettre et tenir ez bois et forestz de Monseigneur Centfores pourront les dits ouvriers prendre couper et remporter bois pour les édifices et reffaisons à faire en leurs maisons et ez Verrières Item pourront les Verriers et ouvriers chasser ez bois et forestz de Monseigneur, à bestes grosses et rousses, à chiens et harnais de chasse etc

« Tous privilèges franchises, libertés nous voulons être entretenus observez et guardez à eulx, à leurs hoirs et successeurs Verriers et ouvriers.

« Nous leur avons consenti licence et congé de faire édifier sur l'un des ruisseaux dépendants des dites Verrières un moulin, à leurs despens pour ne pas aller mouldre leur blé en pays de Bourgoigne « pourront les dits Verriers pêcher à filets et à harnais et prendre poissons ez rivières et ruisseaux prochains des dites Verrières Sous le scel de Monseigneur... donné à Nancy le 29 juing l'an milquatre-centz-quarante-huit ».

Tous ces privilèges étaient consentis pour une redevance annuelle de six petits florins ou douze gros d'or.

Soit environ *145* livres tournois au cours de 1690.

Cette charte de 1448 ne fournit aucune indication de l'époque où l'industrie Verrière s'était introduite en Lorraine. Mais elle confirme « l'ancienneté » de ces privilèges.

Ils sont (les Verriers), dit Florentin Thierrat, (écuyer, seigneur de Lochepierre) des nobles et anoblis, francs et immuns de taille, etc...

Les Verriers de la forêt de Darney comme ceux de l'Argonne prétendaient à la qualité de « Chevaliers » mais plus fréquemment à celle « d'écuyers ».

« Les Verriers de Lorraine, sinon tous au moins les descendans de ceux qui sont dénommés dans les actes antérieurs à l'ordonnance de reformation pouvaient donc sans témérité se dire nobles. Leur noblesse tenait à la profession même qu'ils exerçaient, soit comme chefs d'usines, comme Jehan Brysonale et Jehan Hennezel, soit comme « ouvriers demourant ez Verrière et ouvrant le Verre » tels que Nicholas Mengin, Guillaume du Tyson, Jehan son fils et autres, de là, la

qualification de « Gentilshomme Verriers » que de nos jours on donne encore à leurs descendants.

Elle les distinguait de la noblesse de race ou ancienne chevalerie et des familles d'origine roturière que l'épée ou la robe avaient anoblies...

En France les gentilshommes Verriers formaient aussi une classe particulière entre les autres nobles et comme en Lorraine, ceux-ci affectaient de les dédaigner... la bourgeoisie ne leur accordait pas à beaucoup près la même considération qu'au gentilhomme campagnard, et leur genre de vie, nous dit l'auteur de l'histoire de Ste-Menehould, diminuait encore le peu de considération qu'on leur portait

La plupart sans éducation, pauvres et mal vêtus, quelquefois même réduits en état de domesticité, se vengeaient du dédain que leur montrait l'autre noblesse, sur les roturiers qu'ils appelaient des « Sacrés-Mâtins » ; ceux-ci ripostaient en les appelant « hazis », c'est-à-dire havis, desséchés « parceque le travail des Verriers les tient exposés à l'ardeur desséchante du feu des fours ».

Magnard a lancé contre le poëte St-Amand dont les ancêtres étaient verriers, cette épigramme :

Votre noblesse est mince
Car ce n'est pas d'un prince,
Daphins, que vous sortez.
Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu vos qualites.

Dans le « Dictionnaire encyclopédique » au mot « noblesse Verrière » on peut lire : « On appelle ainsi celle des gentilshommes qui s'occupent à souffler le verre. C'est une tradition vulgaire que les gentilshommes ont seul le droit de travailler à cet ouvrage ; ce qui est certain, c'est que, dans la plupart des verreries, ce sont des gentilshommes qui s'occupent à cet exercice et qu'ils ne souffriraient pas que des roturiers travaillassent avec eux, si ce n'est pour les servir.

« C'est apparemment ce qui a fait croire à quelques personnes que l'exercice de l'art de verrerie faisait une preuve de noblesse ».

Cette conclusion est inexacte en ce qui concerne les Verriers de Lorraine tenus pour nobles et jouissants de tous les privilèges de noblesse.

Les deux noms de famille que l'on rencontre le plus fréquemment dans les actes concernant les gentilshommes verriers de Lorraine sont les : de Hennezel et de Finance.

Mais les verriers. quoiqu'assimilés à la noblesse, par les privilèges que leur avait concédés le Souverain, n'étaient dans l'origine que des étrangers sans nom ou des serfs affranchis.

Leur existence avait le travail pour principe et pour base et s'il arrivait qu'ils tirassent quelque orgueil des privilèges dont ils jouissaient, des richesses qu'ils avaient acquises dans l'exercice de leur art, la dédaigneuse qualification de « souffleurs de verre et souffleurs de bouteilles » ne tardait pas à leur rappeler ce que cet art avait de mécanique.

Le mot de la fin nous sera fourni par une tradition populaire en Argonne.

On rapporte qu'Henry IV, lors du voyage qu'il fit à Metz en 1603, apercevant de loin les gentilshommes Verriers, de la forêt de l'Argonne qui accouraient se ranger sur son passage au pont de la Biesme, demanda ce que c'étaient que ces gens. Ce sont « les souffleurs de bouteilles » répondit le postillon qui conduisait la voiture du Roi. — « Eh bien, dis-leur de souffler au c... de tes chevaux pour les faire aller plus vite ! »

Tel est le royal emploi que le Béarnais assignait sans hésiter à ces braves gentilshommes.

Comte L. Beaupré.

* * *

Voir l'*Intermédiaire* (T. G. 919).

Un bibliophile comtois.

—

Armoiries à déterminer : d'or à 3 losanges (LXXVII, 239, 405) — Il existe un ex-libris : *d'or à 3 losanges d'azur, couronne de comte, pas de support. Nom* : Margue.

A. Herrier.

—

Ex-libris à déterminer : « aigle éployée d'argent » (LXXVII, 430). — Cet ex-libris est celui de Jean-Baptiste Cusset, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses princes, en la généralité de Lyon, recteur de l'Hôtel-

Dieu de 1700 à 1722, trésorier, échevin de Lyon (1724 1725.) Fils d'autre Jean-Baptiste, bourgeois de Lyon, et de Françoise Chappard, il épousa en 1713 Louise Vérot dont il eut treize enfants. La pièce est reproduite dans l'*Armorial des Bibliophiles du Lyonnais* p. 161 et accompagnée du curriculum vitæ du possesseur.

LE MÉDECIN DE SERVICE.

—

Monnaie de platine (LXXVII, 433). — Je surprendrai peut-être quelques personnes en leur disant qu'il a circulé en France pendant plusieurs mois, il y a une quarantaine d'années, des monnaies de platine. Vers 1876, — je ne me rappelle pas exactement l'époque, — on a été frappé, dans la région de Toulouse, de voir soudain une quantité de pièces de 20 francs à fleur de coin, à l'effigie de Napoléon III, 1864 ; elles avaient le poids et le son des louis ordinaires. Mais les spécialistes ont soumis ces pièces à un examen attentif, et, bien qu'elles fussent une admirable contrefaçon, ils s'aperçurent qu'au bout d'un certain temps elles présentaient, aux bords de la tranche, une minuscule ligne blanche. On regarda de plus près, et l'on constata que les pièces étaient en platine doré ; la dorure s'effaçait aux points de frottement. Le Gouvernement ne tarda pas à savoir que cette inondation de pièces contrefaites provenait d'Espagne, où les faux monnayeurs étaient à cette époque d'une merveilleuse habileté. Il chargea un de ses agents diplomatiques de chercher, de concert avec la police espagnole, les auteurs et le lieu du délit, et l'on mit la main sur la fabrique et la partie du magot non encore émise. Notre agent reçut quelques exemplaires en souvenir et m'en donna un que je possède encore.

La spéculation était excellente, car le platine était alors à bon marché : le disque d'une pièce de 20 francs n'en valait que 7 ou 8, donc le bénéfice était d'environ 12 fr. par pièce. Mais ce qu'il y a de rare en cette affaire, c'est que ceux qui ont reçu et gardé de cette fausse monnaie ont fait un joli bénéfice, car aujourd'hui le même disque de platine vaut près de 30 fr., tant ce métal a renchéri.

Un peu plus tard, d'autres faux monnayeurs espagnols ont fait une spéculation analogue, en fabriquant des écus de 5 francs aux titres et poids *légaux*, alors que 25 gr. d'argent ne valaient guère que 3 fr. 50. Ils émirent de ces écus pour de nombreux millions, et l'on a eu, depuis, une peine infinie à les retirer de la circulation, tant l'imitation était parfaite. Il y a vingt ans, tous les écus en Espagne étaient neufs.

PAUL.

—

Tapisserie : Les amours de Gombaut et de Macée (LXXVI) — Je ne connais pas la monographie consacrée, en 1882, par M. J.-J Guiffrey à cette célèbre tapisserie, sur laquelle il dit avoir essayé de réunir tout ce qu'on savait d'elle.

En 1863, M. Gariel en avait déjà fait l'objet d'une brochure intitulée : *Tapisseries représentant les amours de Gombaut et de Macée* (in-8°, avec une planche).

Ces publications prouvent l'intérêt de cette tenture qu'aurait possédée Molière, et dans laquelle Gombaut et toute la noce étaient représentés en costumes de Louis XII à François Ier, sur une longueur de près de cinq mètres.

Dans un mémoire, que j'ai présenté, en 1899, à la Société archéologique et historique du Limousin : *Les tapisseries marchoises en Périgord*, j'ai mentionné un marchand tapissier de Felletin, fort en vogue au XVIIe siècle, Léonard de La Mazure, que, durant son long séjour à Périgueux, se disputèrent plusieurs nobles maisons de la Ville

Après avoir fait, chez François de Bordes, conseiller en la Cour présidiale, et chez Jean de Chancel, seigneur de La Chalupie et de Genebrières, la même tenture représentant une scène de chasse, l'artiste de la Marche travailla pour le receveur des tailles Jean de Salleton, auquel il fournit une suite des « Amours de Gombaud et de Massée ».

Cette tapisserie, comme celle de la chasse, fit envie à Jean Chevalier, sieur de Cablanc, élu pour le roi au pays du Périgord. Un livre de raisons de ce magistrat révèle que, le 8 février 1639, voulant orner la salle haute de sa maison de Cablanc, dans la banlieue de Périgueux, il commanda à La Mazure, pour la Saint-Jean prochaine, une semblable tenture, avec les « Amours de Gombaud et de Massée », de même fabrique et de pareilles laine et

étoffe, au prix de 6 livres, 10 sols, l'aune de Paris au carré.

On ignore le sort de ces deux tapisseries. M. Guiffrey pourra en ajouter la mention à sa monographie.

A. DUJARRIC-DESCOMBES.

—

Médailles décernées à titre de récompenses universitaires (LXXVI ; LXXVII, 181, 312, 505) — « La mode de donner des livres à titre de récompenses universitaires », comme l'usage de distribuer ces récompenses publiquement, en des séances solennelles précédées de pièces de théâtre, de « disputations » ou « plaidoyers », autrement dit d' « exercices littéraires », d'intermèdes, de « discours préliminaires »,de « compliments » ou de « remerciements », etc., doivent être attribués aux Jésuites qui, depuis la seconde moitié du XVIᵉ jusqu'à celle du XVIIIᵉ siècle, s'étaient peu à peu ménagé le monopole, pour ainsi dire, de l'instruction secondaire non seulement en France, mais dans le monde. En effet, on sait que, lors de la promulgation de la bulle *Dominus ac Redemptor noster* qui prononça la suppression complète de la Société de Jésus (21 juillet 1773), celle-ci comptait 22 589 membres, 24 maisons professes, 669 collèges, 176 séminaires, 61 noviciats, 335 résidences et 273 missions.

A quelle date la première distribution de prix eut-elle lieu? Serait ce à partir du moment même où l'ordre obtint le droit d'enseigner la jeunesse (1562)? — Je ne saurais le dire précisément Ce que je puis faire, c'est, à l'aide des éléments contenus dans ma bibliothèque et de mes notes, remonter vers cette origine encore plus loin que n'y sont parvenus nos collaborateurs, et fournir quelques renseignements complémentaires sur cette intéressante question.

Je possède une édition des Emblèmes d'Alciat (*Omnia Andreæ Alciati Emblemata*) dont le titre a disparu, mais dont le « privilège » est daté du 4 août 1618. Cet exemplaire porte, sur le 1ᵉʳ feuillet de garde, la mention manuscrite consacrée en pareille circonstance et conçue à peu près dans les mêmes termes latins que ceux rapportés *in extenso* par M. T. O'Reut. Elle atteste, par la plume de Jean-Maximilien Anffrye, préfet des études du Collège d'Alençon (*collegii allenconiensis*), que le jeune Jean Gourdin, élève de la première classe, a reçu ce livre, comme prix de discours latin, au théâtre public de la ville, *le 9 septembre 1630.* A côté de la signature du préfet se trouve également un timbre sec, portant dans un ovale entouré de rayons alternativement droits et ondoyants, le monogramme du Christ accompagné d'une croix en chef et de trois clous en pointe, avec devise en exergue + RECT. COLL. ALENCONIENSIS. SOCI. IESU. (Il y aurait beaucoup à dire sur la coïncidence, non fortuite, de la distribution de ce livre d'Alciat, dans ce collège, le premier, protégé, l'autre fondé par la célèbre duchesse d'Alençon, la « Reine de Navarre »).

J'ai aussi *Antiquitatum Romanarum Corpus* de Rosini, Genève, Cartier, 1620, donné en semblable occasion, le 29 août 1746, à Jacques du Pré, élève de 6ᵉ au Collège Henri IV de la Flèche (*in Henricæ Flexiensi Collegio Societatis Jesu*). Il eût été inutile d'en parler s'il n'offrait ces particularités qu'ici la formule générale est imprimée, sauf les espaces laissés en blanc nécessaires pour inscrire le nom du lauréat, la classe, la matière couronnée et la date, et incorporée dans la reliure du livre ; et qu'aussi il y est fait mention que cet ouvrage est dû « à la libéralité et à la munificence du roi très chrétien Louis le Grand » : le don de livres de prix par les chefs de Gouvernement et les personnages de marque n'est donc pas chose nouvelle non plus.

Ce feuillet, intercalé entre celui de garde et le titre, porte en tête, dans un cartouche fort historié et entouré de « Renommées », les armes de la société de Jésus et, à côté de la signature autographe du préfet Janet, le cachet du collège, semblable à celui décrit précédemment. Sur les plats de la reliure très ornée, se voient, entourées d'une large dentelle, les armes royales avec l'inscription *Collegii Flexiensis societatis Jesu*, le tout en or.

Un des plus célèbres collèges de la Compagnie fut celui de Sainte Marie de Bourges que les Jésuites possédèrent de 1572 à 1762 (avec un court interrègne lors de leur première expulsion) et qui compta jusqu'à 900 élèves, parmi lesquels le duc d'Enghien, plus tard le grand

Condé. Nous avons les relations de la plupart de ses distributions de prix, à l'achat desquels l'établissement consacrait annuellement 200 livres, somme considérable pour l'époque. Et l'on nous a conservé une tragédie latine en 5 actes : *Hyacinthus liberatus* jouée pour l'une de ces circonstances, vers 1630, et dans laquelle le jeune prince remplissait le rôle principal. A la distribution des prix de 1632 il remportait celui de prose latine ; enfin la réserve de la Bibliothèque nationale (D. 17599) possède le prix, avec reliure à ses armes et dédicace, que le petit duc remporta à ce même collège, en 1634 « pour sa grâce merveilleuse dans l'art de dire et sa supériorité dans l'art d'écrire ».

Lorsque le collège échappa aux mains des jésuites, si les études y devinrent de moins en moins brillantes, les distributions de prix ne perdirent rien de leur ancienne splendeur ; et le musée de Bourges conserve deux magnifiques « fers » de relieur qui servaient à estampiller les livres sur leurs plats après cette époque. Le plus grand, ovale de 98 millimètres sur 82 représente l'écu aux armes de France surmonté de la couronne royale et entouré des colliers des ordres de Saint Michel et du Saint Esprit, avec la légende : COLLÈGE ROYAL DE SAINTE MARIE DE BOURGES et une bordure fleurdelysée. Il est signé et daté sur la tranche : *Arault fecit 1781* (ce graveur de talent était de Bourges). Le second, plus petit, de 61 millim. sur 49, est du même type, avec la légende simplifiée : COLLÈGE ROYAL DE BOURGES.

PIERRE.

*
* *

J'ai dans ma bibliothèque les Œuvres d'Horace — in usum sereniss Delphini — publiées à Amsterdam en 1695 et données en prix, la même année.

C'est un volume in 8° de 915 pages, contenant de nombreuses notes. Reliure parchemin aux armes d'Amsterdam.

En regard du titre se trouve l'attestation suivante :

Ingenio optimœque spei
Adolescentulo
Paulo de Halter
Hoc industriæ prœmiolum
in classe sexta nova
decreverunt
Ampliss. Dd. Coss et Scholarchœ
Amstelœdamenses
Quo testor *Jos Theod Schalbruch*,
Gymnasii publici Amstelœdamensis
Rector, Examine *Autumn*
XVIII kal. oct. CIↃ. IↃC. XCV.

(Les passages en italique sont manuscrits).

A. C. R.

Mémoires sur Marie-Antoinette (LXXVII, 192) — M. G. Lenôtre constate, dans *Marie-Antoinette* (*La captivité et la mort*), que Lafont d'Aussone, ancien curé de Drancy, dans le diocèse de Versailles, se qualifiant lui-même d'*ex prêtre, aujourd'hui fabricant de bleu de Prusse*, a dans un livre sur Marie Antoinette raconté « entre autres énormités », sans donner aucune preuve, sans prendre la peine de justifier par une note son assertion, que la Reine était morte d'une attaque d'apoplexie, pendant le trajet du Palais à la place de la Révolution ; le bourreau n'avait décapité qu'un cadavre.

Quérard n'avait pas l'homme en grande estime :

Il était, dit il dans *La France Littéraire*, avant la révolution prêtre habitué de l'église Saint-Etienne-du Mont ; il fut depuis la restauration industriel et agent de police.

Il eut à soutenir en 1827 devant le tribunal correctionnel de Paris une cause dont le fond lui faisait déjà peu d'honneur : la discussion amena des explications sur la moralité du prêtre apostat qui alarmèrent la pudeur des juges et de l'auditoire.

Au sujet des Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres, plus connus sous le nom de « Mémoires de Bachaumont » parce que ce dernier en a rédigé les premiers volumes, voir la notice de Hatin dans sa *Bibliographie de la Presse Périodique*, pp 66 68.

DE MORTAGNE.

*
* *

L'introduction de l'ouvrage sur Madame du Barry par Maurice Vitrac et Arnould Galopin donne des détails sur les « Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres. »

Capitaine P.

Pudibonderie ou pudibondage (LXXVII, 382). — En dépit de la supériorité au point de vue littéraire de Charles de Bernard sur Albéric Second et de l'autorité de Littré, je crois que le mot *pudibonderie* est plus fréquemment usité que *pudibondage* et doit lui être préféré.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Il n'est pas très juste de dire que Littré « est pour pudibondage ». Les deux mots sont des néologismes. Quand il a écrit son dictionnaire, il n avait rencontré d'exemples que de *pudibondage* ; il l'a enregistré, comme il enregistrait tous les mots, mais avec un signe qui indique un néologisme non encore autorisé. Plus tard, il a rencontré, ou on lui a signalé, *pudibonderie*, et il l'a enregistré à son tour, précédé du même signe, avec un exemple d'André Theuriet (p. 372 du volume du supplément de son dictionnaire), en renvoyant à pudibondage, autre néologisme qui est au dictionnaire, formule qui n'indique aucune préférence.

Je ne sais si on rencontre *pudibondage* ailleurs que dans cet exemple de Charles de Bernard, dont la langue était quelquefois aussi singulière que le style. En tout cas *pudibonderie* est tout à fait entré dans l'usage ; on le lit et on l'entend couramment ; et il est conforme aux procédés actuels de la langue, qui abonde en substantifs tirés d'adjectifs avec le suffixe *erie*, comme pruderie, poltronnerie, coquetterie, etc. au lieu que le suffixe *age* ne sert plus guère depuis longtemps qu'à tirer des subtantifs du radical de verbes : marchandage, vernissage, rentoilage, etc.

IBÈRE.

* * *

Parfois la terminaison *age* devient suffixe en donnant au mot un sens péjoratif ; comme dans agio agiotage. Souvent les mots en *age* sont de formation vulgaire :

Est-ce pour cela que j'opine avec Larousse contre Littré, quelque osé qu'un pareil choix puisse être en général ?

Quoi qu'il en soit, je préfère *pudibonderie* et, pour ma part, je n'emploierai pas *pudibondage* sans répugnnce.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

Parler français comme une vache espagnole (LXXVII, 336). — Les explications que tentent de donner de cette locution La Mésangère (*Dictionnaire des proverbes français*, 265) et P. M. Quitard (*Etudes sur les proverbes français*, 139-140), ne font aucune allusion à un jeu de cartes.

P. D.

* * *

J'ai visité jadis un *frère* français auquel son pays refusait le droit d'enseigner les petits enfants et que l'Espagne avait accueilli. Il m'expliqua que le proverbe : *parler français comme une vache espagnole*, était sûrement une corruption de : *parler français comme un basque l'espagnol*, *basque*, *vasque*, *vache*. — Mon interlocuteur concluait ainsi une dissertation qu'il venait de me faire sur la différence considérable entre l'espagnol et le basque.

Je livre cette explication pour ce qu'elle vaut.

JEAN DE VILLARS.

* * *

La solution est assez connue. La phrase primitive était... *comme un Basque l'espagnol*. Dans les idiomes méridionaux, en castillan surtout, le *v* et le *b* se prononcent l'un pour l'autre (d'où le charmant jeu de mots : *bibere est vivere*). On voit comment : comme un *vasque* l'espagnol a été transformé en... un *basque*.

SAINT SAUD.

* * *

Parler français comme une vache espagnole — est une corruption de la phrase espagnole.

« El pabla francès como un basque espagnol ».

Il parle français comme *un basque espagnol*.

Or, le b espagnol se prononçant à peu près comme un V on a vasque — d'où vache.

LE PICARD.

* * *

J'ai toujours entendu donner cette explication : on sait que le basque est une langue qui, si elle a des accointances avec l'espagnol, en diffère cependant profondément. Quand un basque arrive en Espagne ces divergences lui rendent dif

ficile de parler espagnol et cette langue prend dans sa bouche une saveur spéciale sans parler des erreurs de syntaxe et de l'immixtion de mots basques. D'où l'expression « parler français comme un basque l'espagnol ». Mais cette étymologie linguistique était au dessus du peuple qui, adoptant l'expression, l'a modifiée en changeant *basque* en *vache*, et en a fait le dicton connu. Il y a d'ailleurs de nombreux exemples de ces déformations par l'usage.

Dr A. B.

* * *

On lit dans les *Récréations grammaticales et littéraires* de Paul Stapfer (Paris, A. Colin, 1909, 1 vol. in-18 jésus) page 75 :

« On peut-être grand écrivain et fort mal instruit de petites curiosités de la grammaire ; on peut-être bon clerc en ces matières secondes et parler français comme un Basque espagnol (car c'est un *basque* qu'il faudrait dire encore et non pas une *vache*).

Et en note :

« C'est à dire comme un Basque (parle) espagnol »

J. P.

* * *

Ce dicton serait une déformation populaire, idiotique, de cet autre qui a un sens : « parler français comme un Basque espagnol », pour « le mal parler ». V pour B est fréquent chez les Basques, les Gascons, les Espagnols, et même chez d'autres *Bibere est vivere*, disait quelqu'un.

E. M. d. P.

* * *

Il m'a toujours été dit, par des Espagnols, que cela signifiait : «. . . comme un Basque l'espagnol ». En effet, les espagnols prononçant le B comme un V. (Baldrich ou Valdrich, Basque ou Vasque, etc.) et les Basques patoisant la langue espagnole.

* * *

Je ne voudrais pas faire de peine à mon aimable confrère M. Marcel Baudoin, mais je crois qu'il se sert d'une locution vicieuse.

Le proverbe est, m'a-t-on appris à l'école : *Parler français comme un Basque, l'espagnol.*

E. H.

* * *

Il faudrait dire « parler français comme un basque espagnol ».

Les basques espagnols ont été de tout temps fort inhabiles à s'exprimer en français La confusion vient de ce que le mot espagnol *vacce*, que nous traduisons par vache, a signifié également *basque*.

Quoi d'étrange à cela ? nous avons de nos jours des aviateurs qui exécutent de beaux vols, mais pas comme les voleurs.

A. Sauvadet.

* * *

Et d'abord le proverbe en question est-il bien exact Tandis que dans certains pays d'Europe que nous pourrions citer on dit : « Parler Français comme une vache *l'*Espagnol » ce qui évidemment s'explique davantage ?

E. R. F.

* * *

Lorédan Larchey, copiant Legoarant (*Nouveau dictionnaire critique de la langue française*) et Rozan (*Petites ignorances de la conversation*) voit dans *vache* une altération de *vacce* qui aurait signifié *basque*. L'expression voudrait donc dire proprement : parler français comme les Basques d'Espagne et, par suite, le mal parler. Selon d'autres étymologistes, on aurait d'abord dit : parler français comme un Basque Espagnol, c'est-à-dire parler français comme un Basque parle l'espagnol. Un correspondant bien connu des lecteurs de l'*Intermédiaire*, (Ego E. G.) s'est inscrit en faux contre cette explication par *vacce* et a donné ses raisons dans le n° du 25 juillet 1885. Le même correspondant pense (n° du 10 août) que ce dicton pourrait remonter à l'époque de la Ligue ou d'Anne d'Autriche, époque pendant laquelle nombreux furent les Espagnols qui vinrent en France.

De son côté, Toubin (*Diction. étymol.*) écrit : D'un individu qui parlait mal, nos pères ont dit, avec le sans gêne de leur temps, qu'il parlait français comme une vache, et pour donner plus de force à l'expression, ils ont ajouté que cette vache était espagnole, manière de parler tout conforme aux lois de formation du langage populaire et aux habitudes d'esprit de ceux qui l'ont créé.

Gustave Fustier.

Couleur cuisse de nymphe émue (T. G. 253 ; LXXVII, 130,324,411). — La couleur appelée au moyen-âge *paonace*, dont parle le collègue G. Dubosc, est bien la couleur *paonazzo*, dont le nom est toujours courant en italien et d'usage actuel. C'est une nuance bleu violet, comme le cou du paon, dont évidemment elle tire son étymologie.

A propos des couleurs appelées jadis par des noms bizarres, il est curieux de se rappeler qu'en Italie (et probablement en France aussi) au printemps de 1811 fit fureur une couleur brun-ocre, d'une nuance spéciale, que les modes du temps appelaient d'une façon aussi bonapartiste que vériste : *couleur c...a du roi de Rome !*

Dans l'inventaire de garde robe de ma grande-mère, j'ai trouvé plusieurs fois répétée cette curieuse définition ; et mon père m'a confirmé que cette nuance tenait, jusqu'à 1815, le dessus du panier en fait de tissus et d'étoffes à la mode.

COLOCCI.

—

Le vin des quatre feuilles (LXXIV ; LXXV ; LXXVII, 369). — Les explications données à ce sujet n'émanent évidemment pas de vignerons ! Ceux ci ont remarqué que chaque année, au commencement de la belle saison, quand la vigne *débourre*, le vin de l'année précédente, et même celui de deux ou trois années auparavant, subit une fermentation tumultueuse. Je l'ai constaté moi même pour du vin vieux de champagne, mais conservé en barrique.

Peut-être est-ce à ce phénomène, coïncidant avec l'apparition des premières feuilles, qu'il faudrait attribuer l'expression ; sinon elle semble tirée par les cheveux.

ARD. D.

***

Autrefois, « vendre à feuillée », c'était vendre au détail, à la chopine. On trouve cette expression dans un arrêt du Parlement de Paris de 1479, cité par Du Cange.

GUSTAVE FUSTIER.

—

L'anémone du Campo Santo de Pise (LXXVII, 382) — Quoique peu botaniste, je peux faire savoir à M. H. C. M. que le genre Anémones des Renonculacées ne comprend, dit Baillon (*Dictionnaire de Botanique*, t. I, p. 185) parmi ses différentes espèces que des plantes croissant dans les régions « froides et tempérées » du globe et plus particulièrement dans l'hémisphère boréal que dans l'hémisphère austral. Le groupe « Knonltonia » seul comprend des plantes du cap de Bonne-Espérance.

Par suite, Walter Pater a dû donner à la plante issue de terre rapportée de Judée un nom de genre qui ne lui appartient pas. L'anémone ne me paraît pas devoir être qualifiée de plante orientale ni se trouver en Judée.

DEHERMANN.

***

Mistress Ross, l'Anglaise bien connue à Florence, qui est botaniste distinguée de la flora Toscana, affirme qu'il se trouve à l'état sauvage, plusieurs plantes orientales rapportées au temps des Croisades, soit par accident, soit à dessein, dans les alentours de l'adorable cité du « Lys Rouge »

BOSTON.

***

Il s'agit évidemment de l'*Anemone coronaria*. L'aire géographique de cette belle espèce comprend l'Europe orientale depuis la Macédoine et la Grèce, jusqu'à la Syrie et la Palestine. De là, elle s'est répandue vers l'ouest, jusqu'en Espagne et en France où une de ses races a fait récemment son apparition dans le Lot-et-Garonne.

Il est fort douteux que la plante du Campo Santo ait quoi que ce soit qui la caractérise spécialement ; plus douteux encore qu'on doive la chercher longtemps, car cette anémone est remarquable par la grandeur et l'éclat de ses fleurs dont les nuances varient du blanc le plus pur (*A. alba* Goaty et Pons), au rouge le plus intense (*A. coccinea* Jord).

La plante d'orient a suivi l'homme dans ses migrations vers les régions occidentales et se maintient spontanément partout où elle trouve un terrain et un climat à sa convenance. Les espèces migratrices sont légion et l'on peut citer entre autres le bleuet et le pavot qui font l'ornement de nos moissons, pour ne citer que les espèces que tout le monde connaît.

SAIDUARIG.

Poids aux oreilles. Parure des dames sous Louis XIV (LXXV, 87). — La duchesse d'Abrantès, dans son *Histoire des Salons de Paris*, parle ainsi de la duchesse de Mazarin, Hortense Mancini (1646-1699) :

Elle avait des diamants superbes. Un jour elle fit monter une paire de girandoles, mais d'une telle dimension que ses oreilles en étaient allongées d'un pouce. Ce fut ce soir-là que M. d'Ayen dit qu'elle ressemblait à un lustre.

P. c. c. A. G.

—

Boulanger promené sur un âne à Orléans en 1793 (LXVII, 137, 326). — Ce Lakanal, dont parle le docteur Bonnette, était-il parent, à un degré quelconque, du Conventionnel du même nom ?

PAUL EDMOND.

—

Ce qu'on a dit des Allemands. LXX à LXXVII, 129, 251, 418). -

Comme le peuple allemand est calme en apparence, comme il semble placide, indifférent ! Ce n'est pas lui, se dit-on, qui troublerait la paix du monde : il est si simple, si patriarcal !

Mais ce peuple patriarcal a des nerfs, il est agacé, morose ; sa force négative le tourmente, son instinct de femme l'éveille, il jalouse le voisin, le regarde, il épie les autres ménages.

Mais qu'est-ce donc ? Ne parle-t-on pas allemand là-bas ?

Ne sont ce pas des Allemands en cage ?

Tout ce qui parle allemand appartient de droit à l'Allemagne.

La chanson nationale le dit.

Et puis, en se mettant dix contre un, on les délivrerait, et quel avantage pour *notre marine !*

Et puis, une fois une idée en tête, ils la ruminent à l'aise ; ruminer c'est leur nature.

Et au moment où l'on y pense le moins, une rumeur subite s'élève au banc de ces dormeurs.

Ils se sont comptés, ils sont bien dix contre un Il faut agir.

Et ils brisent, disent-ils, les fers de cette fausse Allemagne qui, certes, ne le demandait pas, et ils brisent aussi les fers d'une autre portion du pays bien moins allemande

Tant pis pour le faible !

Ils prennent une province, deux provinces, comme certaines personnes prennent un panier, deux paniers d'argenterie.

Et s'ils demandent le partage, ce qui est légal, après tout, même chez ces messieurs du grand chemin ?

— Oh ! que non pas, dit l'un d'eux.

Ce qui est bon à prendre est bon à garder.

Ceci nous appartient par le droit du plus fort. Or je suis le plus fort, je reste donc dans la légalité, je garde.

Et ils commencent à s'entre-détruire pour une proie volée.

Mais le commerce est anéanti, l'industrie compromise les arts en fuite. Les routes sont pavées de cadavres, la barbarie secoue son flambeau tout constellé d'étincelles, et, dans les villages le chaume brûle vite ! Voilà le canon qui gronde, les murs qui s'écroulent, les paisibles habitants qui fuient et que couche la mitraille comme le vent les moissons.

Voilà les belles forêts qui flambent et les riantes vallées qui sont des lacs de sang humain.

Et tout cela parce que l'Allemagne s'ennuyait et qu'il faut des émotions à l'hystérie.

Et aussi parce qu'il s'est justement trouvé là un sinistre ambitieux, plein d'audace, qui a flairé la main belliqueuse d'un monarque germain, et qu'il est question d'utiliser *une invention française,* négligée par la France, une gentillesse guerrière qui tuera trois fois plus de monde qu'auparavant, et alors commence le plus épouvantable des carnages de gens innocents.

En vérité, on se demande, en ces temps d'intelligence positive, si l'on sera toujours exposé à subir les contre-coups désastreux de pareils caprices.

On se demande si l'humanité tout entière ne prendra pas un jour des garanties contre des calamités pareilles, et si l'Europe réunie ne viendra pas un jour museler l'Allemagne, ce bouledogue qui gronde sans cesse et qui happe au moment où l'on y pense le moins.

DESBAROLLES.

(*Le caractère allemand expliqué par la physiologie (pages 301-303) 1866.*)

—

Trouvailles et Curiosités

—

Lettre inédite de Béranger à M. Clogenson. — Voici une lettre inédite de Béranger adressée en 1822 à M. Jean Clogenson, qui fut successivement

préfet, député de l'Orne et conseiller à la cour d'appel de Rouen, mais qui était alors bibliothécaire à Alençon ; c'était un fin lettré, qui a commenté les œuvres de Voltaire.

Le général comte Bonet, dont il est question dans la même lettre, était un vieux soldat du premier Empire, qui devint pair de France en 1831, fut chargé l'année suivante de pacifier la Vendée et mourut sénateur en 1857. Il était le gendre du baron Mercier, également cité dans la présente lettre, manufacturier dans l'Orne, qui fut député de ce département sous la Restauration, sous la Monarchie de Juillet et sous le second Empire. Tous deux appartenaient, ainsi que M. Clogenson, au parti bonapartiste et libéral, qui faisait alors opposition au gouvernement royal.

La lettre de Béranger a été écrite lorsque le chansonnier venait de purger la peine de trois mois de prison à laquelle il avait été condamné le 8 décembre 1821 pour un recueil de chansons publié la même année, dans lequel le parquet avait relevé les délits d'outrage aux bonnes mœurs à la morale religieuse et à la personne du roi. Béranger avait été en même temps destitué de la place d'expéditionnaire qu'il occupait depuis 1809 au ministère de l'Instruction publique, et c'est ce qui explique le désir qu'il formule naïvement d'obtenir une place analogue qui lui laisserait assez de loisirs pour lui permettre de consacrer à la Muse le meilleur de son temps.

Monsieur Clogenson,
Bibliothécaire
à Alençon (Orne)

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre et celle du général Bonet ; toutes deux m'ont fait un grand plaisir, et je vous remercie d'en avoir chargé M. Mercier, dont la conversation m'a fait regretter le peu de succes que vous avez obtenu dans vos élections.

Non Monsieur, je n'ai point oublié l'intérêt que vous m'avez bien voulu témoigner lors de la publication de mon recueil. Je n'ai point oublié non plus les jolis vers que vous m'avez laissés. Je ne doute point que cet intérêt ne se soit accru par suite des persécutions qu'on m'a fait éprouver. Ma détention n'a pas dû me laisser d'amertume contre ceux qui l'auraient bien voulu prolonger : car elle m'a valu tant de témoignages d'estime et de bienveillance qu'il serait sot à moi de les attribuer à mon petit mérite littéraire. *On a flatté l'infortune* et j'ai eu de la vogue. Au reste cela fait honneur à nos français.

Je regrette de ne pouvoir dans ce moment céder à l'invitation toute aimable du général. Mais je lui dis : il me faut une place : je n'en veux qu'une du genre de celle qu'on m'a ôtée, c'est à dire une place d'expéditionnaire. Ce n'est pas par humilité, mais par goût. Tout autre emploi m'occuperait trop Je ne puis donc disposer de tout mon temps. Je le regrette, puisque cela me privera de voir les bons français de votre departement et vous particulièrement, Monsieur, de qui il m'eut été bien agréable de completter la connaissance. Si vous voyez le brave général Bonet, répétez lui de ma part, je vous prie, l'impossibilité où je me trouve et la peine que j'en ressens.

Agréez la nouvelle assurance du souvenir que je garde de nos courtes relations et celle de la considération distinguée de votre dévoué serviteur.

Béranger.

(Reçue le 10 juin 1822)

P. C. C. Un bibliophile comtois.

Nécrologie

M. Félix Meunié

Nous avons le très grand regret d'apprendre la mort de notre ancien et très distingué collaborateur M. Félix Meunié.

Il s'était consacré surtout à la littérature des Almanachs. Il avait publié une *Bibliographie de quelques almanachs illustrés des XVIIIe et XIXe siècles*, en 1906, chez Henri Leclerc.

A la même librairie, il avait publié une *Histoire des Mayeux*, ces bossus qui ont tenu une si grande place dans la caricature du siècle dernier.

Erudit, collectionneur patient, très instruit des mœurs du passé, ce charmant vieillard poussait jusqu'à la minutie ces études, très personnelles.

Nous gardons le meilleur souvenir de sa collaboration — et souvent nous aurons à revenir vers les études qu'il nous a laissées, si riches en documents précieux et en références exactes.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, Saint-Amand-Montrond

LXXVIIIe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 10-20-30 août 1918.

N° 1485 N° 1485

31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDE — Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous nous excusons des irrégularités dans l'envoi des numéros, on voudra bien nous être indulgent, en considération des difficultés que nous rencontrons du fait de la guerre.

—

AVIS ESSENTIEL

—

La crise du papier

*Au début de la guerre, quand nous avons décidé la réapparition de l'*Intermédiaire, *nous avons diminué le nombre des numéros, en même temps que le prix de l'abonnement (12 francs au lieu de 16, pour la France ; 14 fr. au lieu de 18, pour l'étranger).*

Nous avons conservé ces conditions jusqu'à ce jour, mais l'augmentation de prix du papier est devenue telle que nous sommes dans la nécessité de prier nos abonnés de nous aider à passer cette crise.

L'abonnement restera réduit, *mais il sera porté durant l'année 1918 à*

14 FRANCS POUR LA FRANCE
16 — POUR L'ÉTRANGER

*Nous sommes persuadés que nos abonnés et lecteurs consentiront à ce léger sacrifice, qui est loin d'égaler celui que nous consentons pour assurer la continuité de la publication de l'*Intermédiaire *dans ces moments si difficiles.*

Questions

—

La naissance du duc d'Orléans. — Il paraîtrait que le duc d'Orléans (Philippe Egalité) aurait déclaré dans un interrogatoire devant le Tribunal révolutionnaire, qu'il « *n'était pas fils de France* », faisant ainsi allusion à l'illégitimité de sa naissance.

Un intermédiairiste pourrait-il indiquer dans quelles circonstances ces paroles auraient été prononcées et le nom des auteurs qui les ont rapportées ?

L. M.

—

Jeanne d'Arc brûlée en effigie. — Parmi les opinions singulières de Gabriel Naudé, ce parangon des bibliophiles et des curieux, Sainte-Beuve (*Portraits littéraires*, II, 497), cite le passage où il range la venue de la Pucelle dans les inventions des *Coups d'Etat* et où il ajoute « qu'elle ne fut brûlée qu'en effigie ». Guy Patin (*Mercure Galant*, nov. 1683), aurait été plus loin et aurait dit que, loin d'avoir été brûlée, elle se serait mariée et aurait eu des enfants. On voudrait connaître le texte exact de ces opinions paradoxales et savoir si ces deux mystificateurs du XVIIe siècle ont eu des modèles ou des imitateurs ?

HENRI CLOUZOT.

—

Les Gardes du Corps du Comte d'Artois. — Au début de la Restauration, les Gardes du Corps des Princes furent réorganisés. Un confrère de l'*Inter-*

médiaire pourrait il dire où se trouvent les archives de cette arme et si des ouvrages ont été publiés sur ce sujet ?

L. N. B.

—

Jules Favre et le Traité de Francfort. — Les Naundorffistes racontent qu'au moment où les plénipotentiaires des Puissances signaient le traité de Francfort, et y apposaient les cachets à leurs armes, Jules Favre s'aperçut qu'il n'avait au doigt qu'une bague aux armes de France que lui avait donnée, autrefois, son client Naundorff. Il s'en servit, et le représentant de la République mit ainsi sur le traité le sceau de la monarchie. Il serait intéressant de vérifier aux Archives, sur le document original, l'exactitude de cette affirmation.

NISIAR.

—

Le temps de l'Amérique est à la fin venu..... — Dans un *Abrégé de la Révolution de l'Amérique anglaise*, par M. XXX, Américain, je trouve ces vers attribués à Voltaire et qui sont vraiment d'une saisissante actualité :

« Chaque peuple à son tour a brillé sur la [terre,
Par les lois, par les arts et surtout par la guerre.
Le temps de l'Amérique est à la fin venu.
Ce peuple généreux, trop longtemps inconnu,
Laissait dans les déserts ensevelir la gloire :
Voici les jours nouveaux marqués pour la [Victoire »

L'*Abrégé* est l'œuvre de Paul Ulrich Dubuisson, (Du Buisson, inscrit le « Privilège du Roi »), auteur dramatique qui était aux Etats-Unis d'Amérique au moment de la Révolution. Né en 1746 ou 1753, devenu révolutionnaire en 1789, Dubuisson fut décapité en 1794 avec Hébert, Cloots, etc. L'*Abrégé* est de 1778, année de la mort de Voltaire. Trouve-t-on ces vers dans les œuvres de Voltaire ?

JOSÉ FELICIANO DE OLIVEIRA.

—

Auvray, baron de Gavray. - Gabriel A., baron de G. (Manche), fin du XVIIe. Généalogie et ascendants maternels.

Capitaine DE GUENYVEAU.

—

Gérard Edelinck à Rochefort. — Le 8 juin 1702, Michel Bégon, intendant de La Rochelle, qui fut un de nos premiers « amateurs », écrivait de Rochefort à M. Cabart de Villermont, secrétaire du marquis de Dangeau :

« Le Sr Edelinck n'est pas encore parti, il voudrait bien se « dispenser de faire ce voyage ».

Il avait déjà fait allusion au grand graveur dans une lettre du 6 mai 1702.

Quelqu'un pourrait-il me dire à quelle occasion Girard Edelinck s'était rendu à Rochefort ? Serait ce pour contrôler le travail de son élève Jacques Lubin, que Bégon avait attaché à son service et dont il se plaignait parfois ?

ASH.

—

Georget de Bourjoly. — Détails et généalogie de cette famille Loudunois ou Mirebalais, fin du XVIIIe)

Capitaine DE GUENYVEAU.

—

Sentence de Noblesse en faveur de la famille le Maire. — Je désirerais vérifier certains renseignements relatifs à cette famille au moyen d'une sentence de noblesse rendue le 27 octobre 1635, par l'Election d'Artois, en faveur de Philippe le Maire, écuyer, seigneur de Ripion, Plumoison, Blequin, etc., bisaïeul du chev. le Maire, conseiller au Parlement de Flandre (Voyez l'*Intermédiaire*, LXXVII, 240, 406). On m'obligerait en m'indiquant s'il en existe une copie en France et où ?

O. LE MAIRE.

—

Le Texier, renseignements biographiques. — Je n'ai trouvé ni dans le Larousse ni dans la grande Encyclopédie — à moins que j'aie mal cherché, — le nom de cet acteur qui donnait, en Angleterre, des lectures fort suivies et que l'on retrouve en France, en 1802.

Pourrais-je obtenir quelques renseignements sur lui et, plus simplement, l'indication d'ouvrages le concernant ?

Dans la réponse de M. Silbert, Directeur de l'Académie de Marseille, au discours de réception de M. Auguste Rondel, je lis la phrase suivante :

«... Le Tixier, ce curieux acteur homme du monde qui ne songea à tirer parti de son réel talent qu'après avoir gagné un peu précipitamment l'Angleterre, pour mettre la Manche entre lui et les

exempts du roi, alors que de fâcheuses erreurs venaient d'être constatées dans ses comptes à la ferme des impôts de Lyon dont il était le directeur ».

De quoi s'agit-il, exactement ? Quand se place cet incident ?

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

De Marsilly et D'espériès. — Bernard Tromet de Marsilly, chevalier de St-Louis, ex-lieutenant-colonel de cavalerie, mort à Thann (Alsace) en 1783, laissa sa fortune à l'hôpital de Thann. Un volumineux inventaire de ses biens meubles fut dressé dans cette ville le 21 octobre 1783, par Rey, greffier-tabellion. On y trouve de nombreuses pièces d'argenterie aux armes de Marsilly et d'Espériès. Quels rapports de famille y avait il entre Marsilly et Espériès ? Ce dernier était alors à Thann. Nous avons déjà parlé de lui ; le château d Espériès existe dans les Cévennes, près de Vallerangue (Gard).

Comment ce Cévenol avait-il été amené en Alsace ? Avait-il épousé une Marsilly ? M. P.

—

Pasquier, peintre et miniaturiste. — Je possède deux miniatures, représentant toutes deux le même enfant blond jouant,sur l'une,avec un chat,et sur l'autre,avec un chien, et rappelant le faire de la fin du XVIIIe siècle et la manière de Greuze.

Ces deux miniatures sont signées : *Pasquier*.

Je voudrais savoir si l'on connaît la signature de ce peintre de portraits à l'huile et en miniature qui vivait précisément sous Louis XVI et la Révolution et qui a laissé de multiples œuvres signalées sur les catalogues d'Expositions de l'époque.

Je crois pouvoir attribuer ces miniatures a cet artiste, à moins qu'il n'ait eu un homonyme, ce que je désirerais savoir.

Y a-t-il des miniatures de Pasquier au Louvre ou dans quelqu'autre musée ?

J. B.

—

Richard et les antipodes — « Ce Richard, qui crut le premier qu'il y avait dans l'autre hémisphère des peuples antipodes, fut combattu et rejeté par les autorités les plus respectables de l'Europe... Il avait néanmoins raison. »

Voilà ce qu'a écrit Fénelon dans sa Première lettre sur l'Ordonnance du cardinal de Noailles, du 22 février 1703. — Quel est ce Richard ? Où et quand a-t-il vécu ?

DEBASLE.

—

Miniaturiste : Uzureau, 1818. — Que sait-on de lui ? SOULGÉ.

—

Au sujet du nom de Waldeck-Rousseau. — Des deux noms formant le nom de Waldeck-Rousseau, le second seul est français ; le premier, qui est évidemment le nom patronymique, présente une forme germanique

Le célèbre homme politique était né à Nantes, où son père, qui avait vu le jour à Avranches, était venu s'établir pour y exercer la profession d'avocat. On serait donc tenté de lui attribuer une origine normande, si l'apparence étrangère de son premier nom ne venait détruire une semblable hypothèse.

Le nom de Waldeck est porté en Allemagne par un certain nombre de familles, juives pour la plupart ; mais le fait d'avoir un nom allemand n'implique pas nécessairement une origine tudesque et la famille Waldeck pourrait être simplement une famille alsacienne ou lorraine transplantée depuis un temps plus ou moins éloigné dans ma province de la France occidentale.

Quelle est donc l'origine de cette famille ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Diverses armoiries sur un coffret à déterminer. — Un de mes amis a acquis, il y a quelques années, chez un antiquaire de Châteaudun, un petit coffret en bois qui est recouvert sur toutes ses faces, sauf une, d'une couche assez épaisse de cire à cacheter noire sur laquelle on s'est amusé à exécuter une cinquantaine d'empreintes de cachets.

Ces empreintes, dont certaines sont répétées plusieurs fois, représentent pour la plupart des armoiries ; cependant quelques-unes sont des initiales ou des sujets mythologiques ou religieux accompagnés de devises.

Voici la description des empreintes des deux premières catégories que je livre à la sagacité de mes confrères experts en blason, en m'excusant par avance des impropriétés de termes qu'aura pu me faire commettre ma faible connaissance du langage héraldique.

1° *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de...* Couronne de marquis. Supports : deux aigles la tête contournée. Epoque Louis XVI.

D'autres empreintes, d'un module plus petit, reproduisent les mêmes armoiries, mais les aigles des supports y sont remplacées par deux léopards contournés, celui de senestre rampant, celui de dextre couché. Epoque Louis XV.

2° *De..., au chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles de... et en pointe de trois tours de... posées 1 et 2 ; au lambel de..* Couronne de marquis. Pas de supports : guirlandes de roses. Epoque Louis XVI.

Dans d'autres empreintes, faites au moyen d'un cachet un peu plus grand, ou retrouve les mêmes armoiries, dans lesquelles, contrairement aux lois de l'héraldique, le chevron demeurant de gueules, le champ est de sable ; d'autre part, le lambel manque, et les tours, qui paraissent être d'or, sont posées, deux en tête sous les étoiles, et la troisième en pointe. Couronne de comte. Croix de Saint-Louis, guirlande de roses.

L'écu n° 1 se rencontre aussi, accolé de l'écu n° 2. Mais alors : Couronne de marquis. Supports : deux aigles la tête contournée.

3° *D'azur à la croix ancrée (d'argent ?)* Couronne de comte. Supports : deux griffons. Epoque Louis XVI.

On trouve encore cet écu accolé de l'écu suivant :

4° *D'azur à trois barillets de... posés 2 et 1.* Couronne de comte. Supports : deux griffons la tête tournée en dehors. Epoque Louis XVI.

5° *De gueules à six losanges (ou macles) de. . posées 3,2 et 1.* Couronne chargée de cinq trèfles (?). Pas de supports. Epoque Louis XV.

6° Ecu de forme suisse, sur fond octogonal treillissé, portant l'initiale C en cursive. Epoque Restauration.

7° Ecu ovale enfermé dans un cartouche de style Louis XIII et portant un chiffre composé de plusieurs initiales entrelacées que je n'ai pu déchiffrer. Couronne de comte. Epoque Restauration.

8° Cachet ovale en large portant les initiales F. K. en lettres gothiques Couronne de comte. Epoque : milieu du XIX° siècle.

9° Cachet ovale en large, entouré d'une large bordure treillissée et portant l'initiale S en lettre romaine. Epoque Restauration.

A quelles familles appartiennent ces armoiries, dont aucune ne rappelle les armes bien connues des Montmorency ou des Gontaut-Biron, propriétaires successifs du château de Courtalain (Eure-et-Loir) d'où proviendrait, au dire du vendeur, le curieux coffret en question ? Je fais particulièrement appel à l'érudition de mes confrères de l'Orléanais et du Vendômois.

Un Bibliophile Comtois.

—

Ex-libris, aigle éployée. — *D'argent à l'aigle éployée de sable*, couronne de comte, XVIII° siècle, 7 X 9.

Plus de quarante familles portent ces armes, alors j'ai recours à la science d'un confrère...

Soulgé.

—

Les tableaux de la collection de Michel Bégon ? — Lors du décès de Michel Bégon, survenu à Rochefort le 14 mars 1710, les nombreux objets d'art qu'il avait réunis furent dispersés. D'après M. Georges Duplessis (*Michel Begon, correspondance et documents inédits*, Paris, chez Auguste Aubry 1874) Il ne reste plus aujourd'hui que la collection d'estampes, acquise par le roi de France en 1770.

Un inventaire sommaire du cabinet de Bégon fait à Rochefort le 1er juin 1699 et communiqué à M. Duplessis par M. Frédéric Reiset, mentionne, après les livres rares, les médailles, les pierres, les cires, les antiques, etc. :

« 100 autres tableaux sur différents sujets, entre lesquels il y a des originaux de Raphael, de l'Albane, du Tintoret, de Vandaik, de le Brun, de Mignard et autres bons peintres.

52 portraits de personnes illustres, par d'excellents peintres.

32 portraits de famille, le tout à bordure dorée ».

Il serait intéressant de savoir si la liste de ces tableaux existe et ce qu'ils sont devenus. Ce serait un document précieux pour tous ceux qui s'intéressent à la peinture du XVIIe siècle et à l'iconographie de cette époque. Ash.

—

Iconographie des Editions illustrées de « La Pucelle », de Voltaire. — Existe-t-il une Iconographie, bien détaillée, des Illustrations, tant françaises qu'étrangères, des diverses éditions de « La Pucelle » de Voltaire, et qui mérite d'être signalée aux bibliophiles ? TRUTH

—

« L'Education Sentimentale ». — Un Bovariste peut il donner la clef des principaux personnages de l'*Education ?*

Par exemple, qui est le mystique Lovarias (ch. IV) ?

L'Edition Conard 1910 contient une bonne notice, par M. L. Biernawski, sur la Politique de Flaubert.

La question y est posée... mais non résolue. SOULGÉ.

—

Le catalogue de la bibliothèque de Louis XVI à Versailles. — En 1859, l'erudit Le Roux de Lincy publiait dans le *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire*, un article intitulé : « Le Catalogue des livres du Cabinet du Roi à Versailles, 1775 », dans lequel il étudiait un manuscrit qui, sous ce titre, donnait l'inventaire de la bibliothèque de Louis XVI au château de Versailles et se trouvait alors en possession du libraire Techener, l'éditeur du périodique

L'on chercherait à connaître la destinée de ce manuscrit (in-folio relié en maroquin rouge) et la bibliothèque publique ou privée qui l'abriterait actuellement. G. B.

—

Cartulaire de Brioude. — J'ai entendu maintes fois contester l'authenticité des documents publiés par Augustin Chassaing sous les titres « Spicilegium brivatense » et « Cartulaire de Brioude ». Qu'en pensent les Intermédiairistes ? Ont-ils connaissance d'ouvrages où la question de cette authenticité ait été effleurée ? MILES.

—

L'âge d'Adam et Eve. — Peut-être la question a t-elle été posée. Sinon, les circonstances sont trop favorables à l'esprit de famille pour nous en désintéresser.

A quel âge est née Eve ?

A. de Musset dit 15 ans.

Quinze ans ! l'âge où la femme au jour de [sa naissance,
Sortit des mains de Dieu...

Mais Musset n'est pas une autorité en exégèse. Il suppose qu'Eve est née nubile. Or Bayle assure qu'Adam attendit quinze ans, ou peut-être cent ans, avant la consommation du mariage.

A quel âge est-elle morte ? Il paraît que sa tombe est non loin de La Mecque.

Et Adam ?

A quel âge est-il né ? A quel âge est-il mort ? Voltaire observe avec raison que, sauf chez les Juifs, Adam fut inconnu de tous ses enfants jusqu'au siècle de Mahomet. Personne, ni en Grèce, ni en Perse, ni en Syrie, ne parle de lui. Est-il vrai qu'il s'est remarié avec Lilith ?

LÉO CLARETIE.

—

Une avance de l'heure au XVIe siècle — Montaigne dans son *Journal de Voyages* (t. 1 p. 41 Ed. Lejoy, Paris, 1774) écrit ce qui suit sur l'horologe de Bâle :

« Ils ont cela que leur horologe, dans la ville non pas aux fauxbourgs sone toujours les heures d'une heure avant le temps.

« S'il sonne dix heures ce n'est à dire que neuf, parce, disent-ils, qu'autrefois une telle faute de leur horologe fortuite préserva leur ville d'une entreprise qu'on y avait faite. »

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil ! Reste à savoir si les Bâlois ont conservé de nos jours cette avance de leur *horologe*.

DEHERMANN ROY.

—

Les tickets de pain — Pourquoi la numération dans les cartes de tickets est-elle disposée, contrairement à tous nos usages, de droite à gauche et de bas en haut ? J'imagine pourtant que notre dictateur aux vivres n'avait point confié le soin de leur établissement à un oriental ! Je désirerais avoir la clef de ce petit mystère. EL KANTARO.

Réponses

—

L'accent allemand de Napoléon III (LXII à LXVI ; LXXIV à LXVI). — Le confrère que la question intéresse peut trouver des détails assez précis sur l'accent allemand du souverain dans les « Six derniers mois d'Empire », de Paul Ginisty et Quatrelles l'Epine (1), au chapitre X traitant du cabinet civil de l'Empereur.

L. DE MERRET.

—

La nationalité de Jeanne d'Arc (T. G 54 ; LXXVII, 425). — La question de la nationalité de Jeanne d'Arc a déjà été agitée il y a une quarantaine d'années dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, sans avoir été résolue d'une façon définitive. Nous ne pouvons que remercier notre érudit confrère H. C. M. de l'excellente idée qu'il a eue de la reprendre.

Dans son ouvrage, *Jeanne d'Arc à Domremy*, Siméon Luce est très catégorique : à ses yeux, la nationalité champenoise de Jeanne ne fait pas l'ombre d'un doute. Le village de Domremy se composait de deux parties séparées par un ruisseau affluent de la Meuse. La partie méridionale, comprenant une maison forte et une trentaine de chaumières, formait une seigneurie possédée de vieille date par la famille de Bourlémont et dépendant de la châtellenie de Gondrecourt, c'est-à-dire d'une partie de la Champagne cédée en 1308 par Philippe-le Bel à Edouard, comte de Bar et mouvant de la couronne de France. La partie septentrionale, où se trouvait l'église paroissiale, relevait seule de la châtellenie de Vaucouleurs, qui était une des six châtellenies du bailliage de Chaumont et se trouvait conséquemment en Champagne ; c'est sur cette partie française qu'est née Jeanne d'Arc le 6 janvier 1342 dans une chaumière contiguë au cimetière et située entre l'église et le ruisseau.

Le même historien ajoute que, si la mère de Jeanne, Isabelle Romée, était originaire du village de Vouthon, en Barrois, son père, Jacques d'Arc, était de Ceffonds, près Montiérender en Champagne (actuellement au département de la Haute-Marne). Ces circonstances et le fait qu'elle était considérée et se considérait elle-même comme Française, semblent ne laisser aucune incertitude sur l'origine champenoise de Jeanne d'Arc.

Il faut noter, en outre, qu'avant de se mettre en route pour aller voir à Nancy le duc de Lorraine, Jeanne avait pris la précaution de se faire délivrer un sauf-conduit, signe qu'elle se considérait en Lorraine comme en pays ennemi.

Il semble donc que la nationalité française de Jeanne d'Arc soit bien établie ; cependant, on l'a contesté et on le conteste encore. Ainsi, on a fait observer que, dans les interrogatoires auxquelles elle fut soumise à Rouen, Jeanne déclara à de nombreuses reprises qu'elle avait quitté Domremy « pour venir en France », ce qui indiquait bien que si ses sentiments étaient français, elle-même considérait son village natal comme faisant partie d'un pays étranger.

D'autre part, un collaborateur de l'*Intermédiaire*, qui signait H. de S., a objecté (IX, 56) que l'article V de la *Coutume du bailliage de Chaumont*, usitée à Domremy comme à Ceffonds, porte que « en tout bailliage, le fruit ensuit le ventre excepté se dit si l'un des deux conjoints est noble » ; il en conclut que, Jeanne d'Arc étant d'extraction roturière avait dû suivre, non la nationalité champenoise de son père, mais celle de sa mère qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, était Barrisienne, et qu'en conséquence, elle n'était point française. N'ayant pas l'avantage d'être chartiste, je crois devoir laisser à ceux de mes confrères mieux versés dans les questions de droit coutumier, le soin de décider de la valeur de cette objection.

Mais que notre confrère H. C. M. ne se fasse pas d'illusions ; Jeanne d'Arc a été sacrée « La bonne Lorraine », et toutes les démonstrations du monde ne prévaudront pas contre cette qualification.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS

—

Les Mémoires justificatifs de Barras (LXXVII, 474). — Peu de Mémoires ont été aussi expurgés et dénaturés que ceux de Barras. Après le passage du manuscrit entre les mains de Paul Grand, d'Hortentius Saint-Albin, de Louis-Phi-

(1) Pierre Laffitte et Cie (1912).

lipe et de M. G. Duruy, Barras ne retrouverait sans doute pas beaucoup de pages écrites par lui. Le Chevalier de Fonvielle, premier détenteur du manuscrit, vit, malgré ses protestations, opérer les premières mutilations. Depuis il y en a eu bien d'autres !

T. V. M.

—

La noblesse wesphalienne créée par le roi Jérôme (LXXVII, 378). — Antoine André Bruguière, dont parle le *Bibliophile Comtois*, était né à Marseille en juillet 1773. Il avait été attaché à l'armée d'Italie à l'état-major de Dessoles, chef d'Etat-major de Moreau. Il etait surtout poëte, ainsi que nous l'avons dit, et traducteur.

C'est ainsi qu'il a traduit *Sacountala* ou *L'Anneau fatal*, de l'anglais W. Jones, en 1803, puis *Lao-Seng-Cent*, traduit également par W. Jones du chinois. Il publia ensuite une traduction des *Chefs d'œuvre de Shakespeare*, en vers rimés et en vers blancs ; une traduction de l'anglais des *Œuvres de Robert Southey*, en 1819 ; des *Poésies diverses*, en 1826, ainsi qu'un travail posthume, qui fut publié par Chênedollé. Nous avons dit que Bruguières de Sorsum avait reçu, en 1807, un prix de poésie. C'était vraisemblablement pour une pièce de vers, intitulée *Le Voyageur*. Signalons encore de lui, un drame allégorique, resté manuscrit et qui porte ce titre étrange : *Le Clair de lune de l'Intelligence*.

—

Les conjurés de Boulogne (LXXVI, 235 ; LXXVII, 14, 51). — Voici sur la carrière de deux des conjurés de Boulogne, après leur condamnation, quelques indications que je trouve dans le *Dictionnaire des Contemporains*, de Vapereau.

L'ancien officier d'infanterie, Le Duff de Mésonan, condamné par la cour des Pairs à quinze ans de détention, fut incarcéré dans la citadelle de Doullens. Mis en liberté par le gouvernement provisoire après la révolution de février, il servit avec ardeur la politique de l'Elysée, reçut diverses missions particulières, et devint, à la suite du Coup d'Etat, député de sa ville natale, Quimper, au Corps législatif. Je n'ai pu découvrir l'époque de sa mort.

Etienne Laborde, ancien officier d'infanterie comme Mésonan, fut condamné à deux années d'emprisonnement qu'il subit, avec Voisin, dans une maison de santé de Chaillot. Après avoir échoué en 1848, aux élections de l'Assemblée Constituante, il fut élu en 1849 par la Charente-Inférieure et vint siéger à la Législative dans les rangs de la majorité conservatrice. Toutefois, après le 2 décembre, il se retira quelque temps de la vie publique. Il fut nommé ensuite gouverneur du palais du Luxembourg et mourut en 1865.

On a de Laborde, qui avait accompagné l'Empereur à l'île d'Elbe, *Napoléon et sa garde* (1814), relation intéressante du voyage de Fontainebleau à l'île d'Elbe, du séjour de l'Empereur dans cette île et de son retour en France.

La notice fort complète que notre confrère, M. Georges Dubosc, a consacrée à Eugène Bataille, me dispense de donner la biographie de ce personnage. Je dirai seulement que, d'après Vapereau, le général Henri Bataille était son frère, non son cousin.

Un bbiliophile comtois.

—

L'inscription du monument de Michel Servet à Paris (LXXVII, 3, 144, 151, 202, 247, 389) — M. Frank Puaux me permettra-t-il de lui faire observer que, dans son zèle à défendre la mémoire de Calvin, il paraît avoir quelque peu perdu de vue l'objet essentiel du débat ? De quoi s'agit-il en effet ? non pas de déterminer la part plus ou moins grande qu'a prise le réformateur dans le procès et la condamnation de Michel Servet, mais simplement de savoir par suite de quelles circonstances l'inscription placée sur le monument élevé à la victime a été tronquée.

Notre collaborateur se félicite de la mesure prise par ceux qu'il appelle des inconnus, mais qui furent évidemment les gens au pouvoir à cette époque. Seulement, à notre avis, il fait trop d'honneur à ceux-ci en attribuant leur veto uniquement à un souci quelconque de la verité historique. M. Frank Puaux croit-il donc réellement que tous nos hommes politiques soient si compétents en matière d'érudition et si accessibles aux considérations d'équité qu'ils puissent être touchés par des scrupules de cette nature ?

L'explication donnée par notre confrère nous laisse sceptique ; il a dû y avoir

autre chose et il serait intéressant de savoir à quelles préoccupations d'un ordre moins élevé et aussi à quelles influences ont obéi les autorités compétentes lorsque, comme le fait justement observer l'auteur de la question, elles ont, en 1908, fait bénéficier le monument de Servet d'un traitement de faveur que les mêmes autorités n'avaient pas éprouvé le besoin d'accorder deux ans auparavant à celui du chevalier de La Barre.

Ceci dit, et au risque d'encourir le reproche de prolonger une polémique « lapidaire », je me vois, à mon grand regret, obligé de revenir sur les allégations de Voltaire, à l'occasion desquelles M. Frank Puaux — très courtoisement d'ailleurs — me prend à partie.

Si mon honorable contradicteur avait pris la peine de lire plus attentivement ce que j'en ai dit, il aurait vu que, d'accord sur ce point avec l'ex-pasteur Dide et avec M. Frank Puaux lui-même, j'ai protesté contre la légende des fagots de bois vert. Il aurait vu également que je n'ai pas admis, ainsi qu'il paraît le croire, la destruction des pièces annoncée par la *Biographie Universelle.*

Reste la question du refus de communication de la procédure par le conseil de Genève. M. Frank Puaux conteste l'autorité d'Audin et de Dide sur ce point ; pourtant ces deux historiens ne se sont point entendus avec Voltaire pour proclamer la mauvaise volonté apportée par les autorités genevoises à ouvrir aux profanes le dossier de l'affaire !

L'argument que mon estimable confrère tire de la publicité donnée à la lettre de Servet à ses juges ne prouve rien ; cette lettre ainsi que d'autres pièces de la procédure, a pu très bien être publiée et connue à l'époque du procès, et ce n'est vraisemblablement que plus tard que le Conseil, en présence de l'émotion soulevée par le supplice de Servet, a voulu que « tout fût enseveli dans un profond oubli ». Mais, objecte M. Frank Puaux, les éditeurs des *Calvini opera* ont publié tous les actes du procès Servet dans le tome huitième de cet ouvrage. Notre confrère est-il certain que tous les documents aient été communiqués intégralement aux dits éditeurs ? Ce ne serait pas la première fois que, pour des raisons d'État ou d'ordre public, des coupures ou des suppressions auraient été pratiquées dans des pièces officielles, cela se voit encore de nos jours, et, en vérité, la répugnance manifestée jusqu'alors par le conseil de Genève à ouvrir ses dossiers, autorise une pareille supposition. Au surplus, l'édition de Brunswick, celle à laquelle M. Frank Puaux doit faire allusion, n'a paru qu'en 1870, c'est-à-dire à une époque relativement récente. Voltaire peut donc être cru sur parole lorsqu'en 1757 il se plaint de n'avoir pu obtenir communication du dossier en question ..... La réponse du Syndic Calendini au pasteur Jacob Vernet confirme l'assertion de Voltaire en démontrant que les archives secrètes des autorités genevoises ont été fermées aux investigations indiscrètes pendant une assez longue période ; il semble, d'autre part, que, si elles s'entrouvraient, ce n'était que très rarement et en faveur de personnages qui, comme Rilliet (de Candolle), présentaient à ces messieurs de Genève toutes les garanties de discrétion et d'orthodoxie désirables. E. de Saisset, dans son étude sur Michel Servet (*Revue des deux mondes*, 15 février 1848, p. 588), le fait suffisamment entendre lorsqu'il dit que ce n'est que « *grâce à l'influence très peu calviniste qui dominait en ce moment (en 1847) à Genève* » qu'il a pu avoir la communication la plus complète de tous les documents. On peut donc conclure de tout ceci que s'il était juste de supprimer dans l'inscription le passage relatif aux fagots de bois vert, il n'y avait pas de raison pour frapper du même ostracisme la plainte de Voltaire concernant le refus opposé à sa demande de communication des actes du procès, et M. Frank Puaux ne me contredira certainement pas si je prétends que cette équitable solution eût été conforme à la vérité historique dont il a le si légitime souci.

J'ai déclaré, en commençant, que la responsabilité de Calvin n'était pas en question dans le débat actuel et je me suis appliqué, en conséquence, à éviter soigneusement toute appréciation sur le rôle joué par le Réformateur dans l'affaire Servet. Cependant, puisque M. Franck Puaux a cru devoir un peu imprudemment peut-être, insister sur les persécutions dont Servet aurait été l'objet à Vienne de la part de l'inquisiteur Mathieu Ory (et non Ozy), je me permettrai de lui signaler

dans son récit et de réparer une omission qui n'est certainement due qu'à un oubli de sa part. Si l'hérésiarque espagnol a été poursuivi et même emprisonné à Vienne, c'est qu'il avait été dénoncé aux magistrats de cette ville par Calvin lui-même ; celui-ci par l'entremise d'un certain Guillaume de Trie, réfugié français de Genève, leur avait communiqué, d'abord des feuilles détachées du livre de Servet *De Christianismi restitutione* où la doctrine anti trinitaire était défendue puis, ce moyen n'ayant pas réussi, des lettres compromettantes qu'il avait jadis reçues du même Servet *sub sigillo Secreti* et qu'il avait eu soin de garder par devers lui, bien que ce dernier les lui eût instamment redemandées.

Les autorités françaises ne paraissent pas avoir déployé un très grand zèle dans leur action contre Servet, qui comptait à Vienne, parmi les gens haut placés tant laïques qu'ecclésiastiques, de puissants protecteurs. Il fut mis dans une prison où « les poulx ne le mangeaient pas tout vif » et comme dans les cachots de Genève dont la surveillance était si peu étroite qu'au bout de deux jours il parvenait à s'évader de cette prison qui, a-t-il déclaré plus tard aux juges de Genève, « était tenue comme si on voulait qu'il s'échappât ». Il est vrai que le tribunal de Vienne condamne Servet à être brûlé en effigie, ce qui fut exécuté. Si Servet ne s'était soustrait au dernier supplice par la fuite, il est possible, il est même probable qu'il eût été condamné à être brûlé vif, car les juges n'auraient pu faire autrement que d'appliquer les lois du royaume. Il est vrai également que lorsque les magistrats genevois demandèrent à ceux de Vienne la communication des pièces du procès qui avait été intenté à Servet, ceux-ci refusèrent de s'en dessaisir et qu'ils réclamèrent son extradition ; mais cette dernière démarche était, pour ainsi dire, de pure forme, et, lorsque leur requête fut rejetée par le Conseil de Genève, les juges de Vienne n'insistèrent point, heureux sans doute, dans leur for intérieur, d'échapper à l'obligation d'infliger à Servet un châtiment moins platonique que celui qu'ils lui avaient fait subir en effigie.

'. DE WOIMBEY.

Les projets de couronnement de l'Arc de triomphe de l'Etoile (LXIV). — **La chapelle expiatoire,** (LVII). — **Les chevaux de Marly,** (LXI'I). — **Desclozeaux et le cimetière de la Madeleine** (LXIII). — La Société historique et archéologique des VIII[e] et XVII[e] arrondissements vient de rendre un éclatant hommage à la mémoire de son ancien secrétaire général Jean Emile Le Senne, mort glorieusement pour la France, à Lille, le 14 novembre 1914, des suites des blessures qu'il avait reçues, le 11 novembre, à Witschaëte (Belgique).

Emile Le Senne avait été l'objet de deux belles citations, mais rien tant que ces *Mélanges* (1) réunis par les mains fraternelles de ses anciens collègues, ne saurait glorifier sa mémoire.

Il n'y a pas lieu de faire ici l'éloge de ce beau livre répondant par sa forme impeccable à l'intérêt et à la variété des mémoires qui le composent. Un souvenir ému s'attache au nom d'Emile Le Senne ; le deuil du père, l'un de nos meilleurs collaborateurs de ce recueil, commande une douloureuse et profonde sympathie. L'*Intermédiaire* trouve d'ailleurs à glaner au cours de ces pages. Des questions qui y avaient été posées y sont résolues ou étudiées avec des développements que ne sauraient comporter ses colonnes. Elles abondent en références précieuses qu'il est bon de noter et auxquelles on ne se reportera pas inutilement.

Les projets de couronnement de l'Arc de triomphe de l'Etoile, par M. Jacques Doucet, p. 63-66.

Georges Hartmann : *Une lettre de l'architecte Fontaine au sujet du cimetière de la Madeleine et de la chapelle expiatoire*, p. 91 98.

Paul Lacombe : *Notes bibliographiques sur les romans intitulés* : « le cimetière de la Madeleine », p. 117-129. Félix Meu-

(1) *Mélanges Emile Le Senne.* — Paris, hommage des membres de la Société, 1915-1916 ; in-8, de 326 p. Trois cents exemplaires non mis dans le commerce. Cet ouvrage fait honneur aux presses de la maison Philippe Renouard et l'on ne saurait assez louer le soin et le zèle avec lesquels MM. Alfred Vuaflart et Paul Jarry en ont assuré l'exécution et surveillé l'impression.

nié : *La médaille de la chapelle expiatoire*, p. 175-183.

Georges Pélissier : *Les chevaux de Marly*, p. 195-216.

La moisson est, comme on voit, assez riche, et l'étude de M. Pélissier sera d'autant plus goûtée par les lecteurs de l'*Intermédiaire* que la question concernant les chevaux de Marly était restée sans réponse.

Des phototypies tirées avec le plus grand soin à la presse à main enrichissent ces travaux.

PIERRE DUFAY.

—

Val Saint-Lambert (LXXVII, 427). — Le Val Saint Lambert... pour moi qui habite un autre petit val parallèle, et peu distant, c'est celui où se trouve Port Royal .

Alors.....

SGLPN.

***

Le Val St-Lambert est un village de la province de Liège, à 4 kilomètres environ de Seraing, sur la rive droite de la Meuse, sur le chemin de fer de Seraing à Huy.

L'abbaye du Val St-Lambert était une abbaye de Cisterciens du diocèse de Liège, en Belgique, fondée en mai 1202. Il existe à la Bibliothèque nationale à Paris, (manuscrits fond latin, deux cartulaires de l'abbaye du Val St Lambert. Cartulaire ms. du XIVe siècle, sur parchemin avec table en tête, sur papier, in-4°, de VIII-63 feuillets à 2 colonnes ; incomplet, à la fin (ms. latin. 19176). Autre cartulaire du Val St-Lambert, ms XVIe s. sur papier in-4°, de VI-74 feuillets (ms. latin. 10177) Ces deux cartulaires sont mentionnés dans *l'Inventaire des cartulaires des Bibliothèques de Paris* par Ulysse Robert, Paris-Alphonse Picard, 1878 p. 46) et dans *Bibliographie générale des cartulaires français* par Henri Stein. Paris, Alph. Picard. 1907 (p. 288).

Sur le Val St-Lambert voir aussi : *Gallia christiania nova* (Tome III, p. 1121) notre confrère y trouvera la liste des 49 abbés qu'il désire, depuis Gérard ou Ghérard, venu de l'abbaye de Signy, dans les Ardennes, fondée par St-Bernard, jusqu'à Robert III. Boyer, nommé abbé, le 29 avril 1722. Dans la courte notice sur le Val St-Lambert, on voit que cette abbaye doit ses débuts, vers l'an 1187, à Gilles, comte de Clermont, qui demande à l'abbé de Signy, à celui de Bonnefont, d'envoyer des moines, dans l'endroit appelé *Fleinval*, et qui fut ensuite appelé Ste-Marie des Roses, ainsi qu'en témoigne un sceau. Mais les moines eurent tôt fait de voir les inconvénients de ce premier établissement et revinrent à Signy. Clermont, dont le zèle ne s'était pas éteint, s'ouvrit de ses projets à Henri de Limbourg et il fut décidé que les Cisterciens, avec l'approbation d'Hugues Pierrepont, évêque de Liège, s'installeraient au bord de la Meuse, dans l'endroit dit camp des Maures et qui, depuis 1202, a pris le nom de Val St-Lambert.

Voir encore : Janauschek. *Origines Cisterciennes*, 1877. T I. p. 207-208. — J. C. Schoonbroodt. *Inventaire analytique et chronologique des archives de l'abbaye du Val St-Lambert* de Liège, publié à Liège. 1880, 2 vol. 4° et VJ. 452 pages.

Dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de l'ordre de Citeaux, et aujourd'hui installée la cristallerie du Val St Lambert, une des plus considérables d'Europe (dépôt à Paris, cité Paradis), où 5000 ouvriers fabriquent 200 000 pièces par 24 heures.

GEORGES DUBOSC.

—

Aubert, joaillier de la Couronne (LXXVII, 392, 490). — Notre confrère, M. Joseph Odent, a répondu très complètement à la question de M. Adrien Marcel. Je voudrais seulement ajouter qu'il n'y a pas, dans le département de l'Oise, de localité s'appelant Nogent-Villers. Ce nom du domaine acquis par Joseph Aubert est arbitrairement formé par l'union des deux noms. Nogent-les Vierges et Villers-Saint-Paul, les deux paroisses sur lesquelles étaient situés les différents fiefs composant le domaine en question.

LE BESACIER.

***

Grâce à la bibliothèque de notre Société locale, correspondante du *Comité arch. de Senlis* pour les échanges de leurs publications, voici le renseignement demandé. Il est tiré d'un mémoire de M. G. Macon sur les fiefs de Montépilloy, p. 193 du volume indiqué (de 1911) :

... Marie-Anne Hardy du Plessis épousa Antoine-Raymond Jean-Gualbert-Gabriel de Sartine, chevalier, comte d'Alby, ministre d'Etat...

Le 22 mai 1776, M. et Mme de Sartine vendirent à Ange Joseph Aubert, joaillier de la Couronne, demeurant à Paris aux galeries du Louvre, leur domaine de Nogent Villers, au prix de 172.000 l, dont 15.000 pour le fief de Laubier ; à mentionner la terre et seigneurie de Mortéfontaine en la paroisse de Villers, consistant « en un lieu et château seigneurial entouré d'eau et fossés revêtus de pierre, basse-cour, corps d'hôtel, grange, colombier, chapelle et autres bâtimens, jardin, parc clos de murs dans lequel passe la rivière de Brèche, etc. » La terre et seigneurie des Granges, au bourg de Nogent, consiste en maison, granges, colombier et autres bâtimens, etc. »

M. Aubert fit son testament le 21 mars 1785 et mourut au mois de décembre suivant ; il laissait pour héritiers son frère et ses deux sœurs : Dominique-Agricol Aubert, secrétaire du roi, Jeanne Marie-Claire, femme de Jean Delacroix Pigeon, bourgeois d'Avignon, et Claire-Cécile, veuve d'Eloi Grégoire dit Juste, orfèvre-joaillier à Avignon. Le 3 juillet 1786, ils vendirent le domaine de Nogent Villers a Charles-Louis de La Martellière, comte d'Orteuil, au prix global de 312.000 l. dans lequel le fief de Laubier figurait pour 26.000. L'acte fut publié dans les *Affiches de Senlis* le 8 février 1787.

P.c.c. MARGEVILLE.

—

Vers de M. de Châteaubriand (LXXVII, 434) — Voir les *Mémoires d'Outre tombe*, éd. Biré t. V. p. 520 et suiv. p. 651 et suiv. — La veille de son arrestation en 1832, Châteaubriand avait assisté, à Passy, à l'enterrement de la fille de son vieil ami anglais, John Fraser Frisell. Le lendemain, enfermé au Dépôt, il se mit à lui composer une épitaphe en vers latins ; il conte avec verve comment, hésitant sur la quantité d'un mot, il réclama à son geôlier, stupéfait un *Gradus*, et comment, pendant qu'on allait le quérir, changeant d'idée, il se mit, debout sur sa table pour respirer l'air du dehors par la lucarne, à faire sur cette mort des strophes françaises ; comment enfin, interrompu par son appel devant le juge d'instruction auquel il refusa de répondre, il venait d'achever son élégie et se mettait au lit quand survint le préfet de police, qui venait lui offrir comme prison une pièce de son appartement. Les vers parurent deux ou trois jours après dans un journal, mais avec des fautes qui chagrinèrent Châteaubriand. Le 22 juin, de sa prison, il écrivait au directeur de la *Revue de Paris*, M. Amédée Pichot, pour rétablir son texte, une jolie lettre que reproduit l'édition Biré des *Mémoires*. Le texte trouvé dans un album par R. M. est, à un détail près, la copie du texte incorrect. Il renferme à la 1re strophe la rime incorrecte *tache-caches*. Châteaubriand rectifie dans sa lettre :

Il descend le cercueil, et les roses sans taches ;

à la dernière strophe, le vers de onze syllabes imprimé par le journal est ici corrigé, mais avec ce que Châteaubriand appelle « la correction ingénieuse de quelques amis prompts à cacher ma faute » correction qu'il « n'accepte pas ».

« Je n'ai point écrit, dit-il, avec une syllabe de moins :

Vieux chêne, le temps fauche sur ta racine ;

Je n'ai point écrit, avec une syllabe restituée :

Et vieux chêne, le temps fauche sur *sa* racine ;

j'ai écrit :

Vieux chêne !... le temps a *fauché* sur *ta* racine.

« Il est vrai, ajoute-t-il, qu'en maintenant cette leçon, je me déclare de l'école romantique, je romps le vers à la barbe de Boileau (1), et place l'hémistiche à la troisième syllabe au lieu de la sixième... Mon oreille demeurée classique, en contradiction avec mon esprit romantique, n'est point choquée de cette césure ; elle y trouve une sorte d'euphonie rapide et triste, imitative de l'action du temps, qui, d'un seul coup, abat la jeune fille et la fleur ».

IBÈRE.

—

Flaubert avait-il des Peaux-Rouges dans son ascendance ? (LXXVII, 428). — La recherche des traits héréditaires, ou prétendus tels, du caractère, de l'esprit, de la constitution physique des hommes célèbres, ouvre un large champ à la fantaisie des légendes de famille et aux hypothèses pseudo-scientifiques. Qu'un imaginatif comme Flaubert

(1) Boileau aussi a quelques coupes hardies.

se soit complu par moments, lui qui aurait voulu vivre dans des temps et des lieux moins prosaïques, moins vulgaires, moins bourgeois que le siècle et la ville où son destin l'avait fait naitre, à se rêver d'hypothétiques pirates normands ou des Peaux-Rouges comme ancêtres, cela se comprend. Qu'Edmond de Goncourt, en littéraire ignorant prêt à prendre au sérieux toute affirmation se présentant avec l'étiquette scientifique, ait pu écrire avec candeur : « On découvrirait chez un homme comme Flaubert des violences littéraires provenant d'un Natchez », ce n'est pas non plus très surprenant. On pourrait remarquer en passant que les Indiens de l'Amérique du Nord sont plutôt réputés pour leur impassibilité, leur maîtrise absolue d'eux-mêmes, que pour une tendance aux éclats d'humeur et de passion. Mais si l'on tient absolument à trouver aux accès de violence auxquels dès sa jeunesse Flaubert était sujet, des antécédents,et si l'on pense après cela les mieux connaître ou les mieux comprendre, il n'est pas besoin de remonter si loin. Son père, l'éminent chirurgien, descendant de vétérinaires champenois qui ne se connaissaient ou ne se supposaient sans doute pas d'ancêtres Indiens ou Northmans, déjà nerveux et sensible comme lui,avait, dit M. René Dumesnil dans son volume sur *Flaubert*, « des colères terribles... de véritables crises que chacun redoutait et qui éclataient le plus souvent pour un motif futile ».

IBÈRE.

*
* *

C'est dans le *Journal* des Goncourt (T. VI, p. 74), que se trouve cette mention de l'ascendance peau rouge de Flaubert :

Il est plus briqueté, plus coloré à la Jordaens que jamais, disent les Goncourt, et une mèche de ses longs cheveux de la nuque remontée sur son crâne dénudé fait penser à son ascendance de Peau rouge.

Mais plusieurs fois Flaubert lui-même a parlé de cette ascendance exotique. Dans une lettre à Eugène de Goncourt. (*Correspondance*. T. IV. p. 32), écrite vers les débuts de la guerre de 1870 alors qu'il s'était engagé comme infirmier à l'Hotel Dieu. « J'ai une envie, un prurit de me battre, écrivait-il. Est-ce le sang de mes aïeux Les Natchez qui reparaît ? » Les Natchez sont un peu là, comme un souvenir de l'ouvrage de Chateaubriand, dont Flaubert était grand admirateur. Il devait lui plaire qu'un de ses aïeux soit tombé épris d'une sauvagesse, comme René aime la jeune Célita, violentée par le chef des Natchez,Onduré.

Ailleurs Flaubert s'est expliqué un peu plus clairement sur son ascendance peau-rouge. C'est dans une lettre à Mme Roger Des Genettes, en 1877 (*Correspondance* T. IV, p 272).

Je passerai. écrit-il. par Argentan, qui est un peu ma patrie,puisque mon arrière-grand père M. Fleuriot, le compagnon de La Rochejacquelein était de ce pays-là. Et dire que je ne me suis pas servi de cette parenté, pour faire ma tête dans le noble faubourg. Je suis plus fier de mon aïeule la Sauvagesse, une Natchez ou une Iroquoise, je ne sais.

Il y a pourtant une différence entre la tribu des Natchez,dont la peuplade est à peu près disparue et qui habitait les rives du Mississipi, et les Iroquois, divisés en six groupes et vivant au sud des laçs Erié et Ontario. Ce n'est certes pas du côté paternel, du côté des Flaubert, paisibles vétérinaires champenois, qu'il faut chercher l'ancêtre aventureux qui aurait épousé une petite sauvagesse, comme un des Davy de la Pailleterie, soldat aux îles, épousa un beau jour une mulâtresse,sous le nom de Dumas.

C'est bien plutôt dans l'ascendance maternelle de Flaubert, parmi les Cambremer de Croixmare, qu'il faudrait chercher son ancêtre américain. La généalogie des Cambremer n'a jamais été complètement établie dans son ensemble. M. Le Court,dans les appendices du livre de René Dumesnil, *Flaubert et son hérédité* (p. 320), a noté cependant que les Cambremer étaient originaires de Coquainvilliers, un village de 500 habitants,dans le canton de Blaigny, dans le Calvados, dans la Vallée d'Auge. Un gage-pleige de 1420 cite plusieurs Cambremer, devant certaines redevances,à cette date. Il existe aussi,dans le canton de Pont-l'Evêque, un chef-lieu de canton qui s'appelle Cambremer, mais les seigneurs de cet endroit n'étaient pas les Cambremer, aïeux de Gustave Flaubert. Ce furent au XIVe et au XVe siècles, les Beuville et les Bieville,

seigneurs de Sarqueux et de Cambremer.

Dans l'ascendance directe de Gustave Flaubert, M Le Court n'est remonté que jusqu'à Nicolas de Cambremer, qui, en 1722, épousa une Anne Geneviève Havron, originaire du Pays de Bray, dont la famille fut alliée aux Mouchard et par ceux-ci aux Cahière, à laquelle appartenait la mère de la femme de Thouret, le constituant, qui fut mandataire du tuteur de la mère de Gustave Flaubert lors de son mariage. La descendance s'établit ensuite ainsi : Nicolas Guillaume-Justin Cambremer de Croixmare, conseiller du roi en la chancellerie de Rouen, y demeurant longtemps rue Percière, revenu en 1792 comme homme de loi à Pont-l'Evêque. Il épouse Françoise-Jeanne-Marguerite Fouet de Crémanville, morte en 1786, d'où naquit une fille, Charlotte Cambremer de Croixmare, mariée à Jean-Baptiste Prosper Fleuriot, médecin à Pont-l'Evêque, morte en 1797, laissant une fille, Anne Justine-Caroline Fleuriot, mariée au Docteur Achille Cléophas Flaubert, chirurgien à l'Hôtel Dieu, mère de Gustave Flaubert.

Comme on le voit, il faudrait remonter antérieurement au Nicolas de Cambremer, vivant en 1722, pour retrouver celui qui avait pu prendre part à la Conquête du Canada et de l'Amérique. Dans son très curieux ouvrage, *Flaubertisme et Bovarysme*, M. F. Clérembray, qui est un fervent intermédiairiste, s'est préoccupé de cette question et a cherché quelques traces d'un Cambremer... américain.

Il a feuilleté le catalogue de *Anciennes familles françaises du Canada*, publié par l'abbé C. Tanguay, à Québec et reproduit dans la *Revue historique et nobiliaire*, p. 262, 1872 ; les *Recherches de la noblesse* des généralités de Caen et de Rouen ; les tables du *Traité du Ban et de l'Arrière-Ban* de de la Roque, les *Grands Officiers de la Couronne* du P. Anselme. Il n'a rencontré aucun Cambremer, et surtout aucun Cambremer ayant été en Amérique. Dans les listes des Normands émigrés au Canada figurent cependant quelques originaires de Lisieux : Binot, de la Chenaye, le chirurgien de Mosny et le médecin Duroy, De Fresnel, sieur de la Pipardière.

L'ascendance américaine du côté maternel, devait reposer sur quelque tradition orale de famille, conservée par Gustave Flaubert avec d'autant plus de soin qu'elle devait satisfaire ses goûts et son esprit d'aventures.

GEORGES DUBOSC.

Lettre inédite de Gustave Flaubert (LXXVII, 473) — Il ne me semble guère y avoir de doute Le « Bayard moderne », c'est Mac-Mahon ; Flaubert l'appelle souvent ainsi, et notamment dans une lettre du 30 mai 1877 à Mme Roger des Genettes, il écrit : « cet idiot de Mac Mahon nuit beaucoup au débit des *Trois Contes*, » et plus loin : « Plusieurs articles favorables doivent ou devaient paraître, mais tout a été arrêté par le Bayard des temps modernes ».

Sous l Empire, d'ailleurs, on ne voit ni quel événement politique a nui à la vente d'un livre de Flaubert, ni à quel personnage important s'appliquerait l'appellation de « Bayard moderne ». Napoléon III, qui n'avait rien d un Bayard, c'était pour Flaubert « Badinguet », ou « Isidore ». Et « la tristesse des affaires privées » ne peut guère s'entendre non plus que de l'époque où Flaubert, ruiné par le mari de sa nièce, vivait dans la gêne et l'inquiétude constante.

Il y a des chances pour que la lettre citée date de la fin de mai 1877. Flaubert était à Paris depuis Février, semble-t-il d'après sa correspondance. Les *Trois Contes* avaient dû paraître à la fin d'Avril ou au début de Mai. « Je corrige, écrivait-il le 2 avril, les épreuves de mon volume, qui paraîtra le 20 ou le 25 de ce mois ». Et le 30 mai, il écrivait : « Enfin demain, dès l'aurore, je m'en retourne vers mon pauvre vieux cabinet de Croisset ». Il revint à Paris, pour peu de temps sans doute, en août-septembre.

IBÈRE.

***

Flaubert était très hostile au gouvernement de « l'ordre moral ». Dans une lettre du 30 mai 1877 adressée à Mme Roger des Genettes, il s'exprime d'une manière très irrévérencieuse sur le vainqueur de Magenta :

« Cet idiot de Mac-Mahon, écrit-il, nuit beaucoup au débit des *Trois Contes* ; mais je me console, car après tout je ne m'at-

tendais pas à un succès comme celui de l'*Assommoir* » (Flaubert. *Correspondance* IV p. 267).

Dans une autre lettre du 5 octobre 1877 à Emile Zola il constate que « le Bayard des temps modernes — est l'objet de la réprobation universelle ». (*Correspondance*, IV p. 275).

La lettre de Flaubert publiée par *l'Intermédiaire* (LXXVII. 473) a certainement été écrite dans le cours de l'année 1877.

ARMAND LODS.

* * *

Nos collaborateurs, le BIBLIOPHILE COMTOIS et M. GEORGES DUBOSC, — en raison de ce que la place nous est très mesurée — nous pardonneront de résumer leurs probantes réponses étayées d'arguments.

Le Bibliophile comtois : « La lettre en question n'a pu avoir été écrite que dans la seconde quinzaine de mai ou commencement de juin 1877. »

M. Georges Dubosc : « La lettre de Gustave Flaubert inédite est postérieure au 24 avril 1877 et se place vraisemblablement dans le courant du mois de mai 1877, après la publication des premiers articles sur les *Trois contes.* »

—

Le luthier F. S. Jean ? (LXXVIII, 12). — L. Von Lütgendorff, *Die Geigen-und Lautenmacher von Mittelalter bis zur Gegenwart*, Frankfürt-a-M. H. Keller, 1904 (peut-être le plus complet répertoire de luthier, qui existe), cite :

« Jean. — Pa is, 1667.

Dans une guitare de la collection Rothschild se trouve le nom (probablement incomplet) *Jean, Luthier, rue Saint-Martin.* »

Mais est-ce le même que le F. S. Jean demandé ?

G. AL.

* * *

Très vraisemblablement, c'est bien le même, car on trouve, dans un supplément de l'ouvrage de von Lütgendorff cette autre notice :

« Jean, F. S. — (Paris).

Un violon, très ancien à en juger par son enveloppe en bois [Deckenbolz] porte sur le fond la marque au fer F. S. Jean (vernis couleur feuille morte foncée, voûtes peu élevées, rappelant Stradivarius par le patron et la forme des FF) qui pourrait fort bien être attribuée à ce *Luthier Jean* demeurant en 1667 à Paris, rue Saint-Martin. »

G. AL.

—

Antoine de Lévis, comte de Villars (LXXVII, 334, 453). — Le titre de comte de Villars semble exceptionnel dans la maison de Lévis. Le texte ci-dessous sera peut-être de quelque utilité :

« Philipe II de Lévis, fils de Guignes V, marié en 1315 à Béatrix de Lautrec, épousa en 1351 Eléonore de Villars, d'où un fils, Philippe III, marié en 1402 à Antoinette d'Anduse ».

(Cf. : Les *dames d'Espinchal et la baronnie de Dunières* par Anfos-Martin et A. Boudon-Lashermes, in « Revue du Vivarais », 1918, p. 15) ».

Peut-être un autre fils fut-il Anthoine de Lévis qui pouvait encore exister à la fin du xve siècle. La descendance de ces Lévis se continue dans les branches de Lévis-Ventadour et Lévis-Chateaumorand. Consulter en outre l'ouvrage du docteur de Ribier : *Charlus-Champagnac et ses seigneurs*, dans lequel est étudiée assez longuement la famille de Lévis. (Je n'ai pas cet ouvrage sous la main aux armées).

HENRI D. D'A.

—

Loyeau, maître de pension à Paris (LXXVII, 334, 453). — Loyeau est un nom de famille particulièrement vendéen.

L. C. pourrait donc, avec chance de succès, s'adresser pour être bien informé à M. René Valette, le distingué directeur de la *Revue du Bas Poitou*, à Fontenay-le-Comte (Vendée), dont je lui garantis la compétence et la complaisance, les ayant personnellement constatées.

D. ROY, VENDÉEN.

—

Joseph de Maistre et l'Académie française (LXXVII, 239, 402). — Si j'ai fait une erreur en donnant à Ballanche M. de St-Priest pour successeur à l'Académie Française, l'erreur est le fait de l'auteur à qui je me référais en rédigeant ma question. Je renvoie donc au *Joseph de Maistre* de *Louis Moreau*. Société Générale de Libraire catholique. Paris et Bruxelles, 1879.

PLUS OU MOINS.

—

Le docteur Payerne et les sous-marins (LXXVII ; LXXVIII, 18). — Que notre collaborateur A. B. X. veuille bien se

reporter à la colonne 371 du même volume, il y fut question du bateau du docteur Payerne, des dessins et de la notice que lui consacra l'*Illustration* du 25 juillet 1846.

Cette nouvelle question a le mérite de faire connaître que l'inventeur avait poursuivi ses travaux et avait apporté des modifications à son appareil.

P. D.

* * *

Le docteur en médecine Payerne, est bien connu à Cherbourg, où une dame du même nom est sage-femme.

M. Payerne avait étudié la navigation sous-marine et fait des expériences sur la respiration des ouvriers appelés à creuser sous l'eau, au moyen de la cloche à plongeur, la passe de Chantereyne au port militaire de Cherbourg.

Il avait étudié la navigation sous marine aux trois points de vue :

- du maintien de la respirabilité de l'air ;
- de la propulsion ;
- et du travail sous l'eau ;

Et ainsi qu'il est constaté dans les annales des ponts et chaussées de 1851, le ministre des travaux publics avait donné son approbation officielle au bateau plongeur du docteur Payerne et en avait recommandé l'emploi aux ingénieurs.

L'idée de construire des bateaux sous-marins est très ancienne ; un écrivain anglais la fait remonter au XVIe siècle : mais l'américain Fulton est le premier qui ait donne à cette idée un commencement d'exécution, le bateau muni d'avirons articulés mis en action de l'intérieur effectua plusieurs kilomètres de traversée.

Guyton de Morvau, en conséquence de cet essai, lut à l'Académie des Sciences un mémoire sur la question de rendre respirable l'air déjà respiré ; mais les expériences n'ont pas confirmé ses prévisions théoriques.

Après Fulton, le docteur Petit d'Amiens fit des essais malheureux dans lesquels il perdit la vie à Saint-Valery-sur Somme.

Un bateau essayé à Paris en 1846 eut le même sort ; il alla s'échouer chez un mécanicien de la rue Mazarine.

Mais pendant six ans, le docteur Payerne a expérimenté à Cherbourg ses bateaux plongeurs, le premier cubant sept mètres, le second, trente cinq mètres et qui naviguait à huit mètres sous l'eau.

Tous ces détails sont constatés dans les Annales des ponts et chaussées de 1848.

ALBÉRO.

—

Famille Perret en Bourgogne. (LXXVII, 428). — Il y a eu des Perret en Franche-Comté et en Bresse au XVIIe et au XVIIIe siècles, vivant sur les confins du Mâconnais et qui pourraient bien se rattacher à ceux de Bourgogne.

J'ai noté :

a) Claude Perret, procureur au présidial de Bresse qui fit enregistrer par les commis de d'Hozier, vers 1696, le blason suivant : *d'or à trois hures de sanglier de sable.*

b) Pierre-François Perret, à Pont de Vaux en Bresse, qui portait selon d'Hozier : *d'azur à une fasce d'argent accompagnée en chef d'un lion passant d'or et en pointe de trois étoiles du même posées 2 et 1.*

c) Jean-Baptiste Perret, qui résidait à Molinges au XVIIIe siècle (Archives du Jura G. 63).

d) Marie-Françoise Perret, originaire de Molinges, qui épousa à Orgelet, le 20 janvier 1750, Claude-André La Combe.

L'armorial de Rietstap attribue à une famille Franc-Comtoise du nom de Perret des armoiries qui s'énoncent : *d'azur au pal échiqueté d'argent et de gueules.*

PASBESNIER.

—

Quinckhard (J.-M.) peintre (LXXVII, 429). — Le Musée d'Amsterdam possède de nombreux tableaux du père sous les numéros 1935-1968 (Catalogue français) Il y en a aussi aux Musées d'Haarlem et d'Utrecht.

Le fils est représenté au Musée d'Amsterdam par deux tableaux : *Les amateurs de musique* (1755) et *Les Amateurs d'Art* (1757).

DE MORTAGNE.

* * *

Jan Mauritz Quinckardt et son fils sont des artistes Hollandais, de la fin de l'Ecole. Jan Mauritz Quinckhardt (1688-1772), reçut tout d'abord les leçons de son père, dont les aïeux étaient originaires de Clèves. Il entra ensuite, après qu'il se fut établi à Amsterdam, chez A. Boonen, puis fréquenta l'atelier de Liebnitzki, peintre d'o-

rigine allemande, élève de Gérard de Lairesse et qui s'était fixé en Hollande Quinckhardt peignit, non sans talent, des portraits et jouit longtemps d'une grande popularité, jusqu'à 80 ans environ.

Au musée d'Amsterdam, dans la salle dite du pavillon, 268, (2e travée) se trouve un tableau de J. Mauritz Quinckhardt, *les amateurs de musique* (1755), deux musiciens dans une chambre. A la vente W. Wierman (1762), a figuré un tableau de J. Quinckhard : *Jupiter* et *Diane*. En 1872, à une *Exposition des chefs d'œuvre de l'Ecole Hollandaise*, à Amsterdam, figura aussi, sous le n° 197, un tableau de J. Mauritz Quinckhardt. C'était une toile représentant différents personnages, groupés, comme il en existe tant dans l'école hollandaise, une sorte de *Schutterstuck*, réunion de régents affreusement prétentieux, à grandes perruques contournées, « et sans grâce, » dit Henry Havard dans un article de la *Gazette des Beaux-Arts* 1872. t. VI ; p. 308.

Julien Quinckhardt, fils de Jan, qui vécut de 1736 à 1776 à Amsterdam, abandonna la peinture pour le commerce. On connaît de lui quelques pièces gravées ; le portrait de son père *Maurice Quinckhardt*, à son chevalet, en 1756 ; *La marchande de harengs*, d'après Metzu, 1757 ; *Jeune fille Hollandaise* avec drapeau, in-4° ; *Homme avec tricorne*, in-4°

GEORGES DUBOSC.

—

Renan, c'est une cathédrale désaffectée (LXXVI, 48, 120). — Les deux définitions sont jolies. On peut y joindre ce portrait de Renan par Leconte de Lisle. Il a le mérite de tenir en une ligne :

Tout petit ... Un nez avec appendice.

COLLINE.

—

Saint, miniaturiste (LXXVI ; LXXVII, 211, 356). — Le chercheur intéressé pourrait utilement s'adresser pour obtenir des renseignements sur Saint à son petit-fils par alliance M. Le Carpentier, Inspecteur des Domaines à Saint Lô.

L. A.

—

Mme de Sévigné au Château d'Ognon (LXXVII, 433). — Comme M. Joseph Odent, j'avais été intrigué depuis longtemps par la phrase de Cambry, affirmant dans sa *Description du Département de l'Oise* (tome II p 501), que « Ognon fut habité par Madame de Sévigné. » Ayant vainement cherché un peu partout les traces de ce séjour, j'en suis arrivé à me convaincre que le premier Préfet de l'Oise, ordinairement si sagace et si bien renseigné, avait été sur ce point particulier la dupe d'une confusion et d'une consonnance approximative de nom : Chevigné pour Sévigné. Bien que dans la station thermale où je suis en ce moment, je n'aie sous la main aucun document, je vais essayer d'élucider de mon mieux la question soulevée par mon érudit compatriote et confrère.

Le domaine d'Ognon, possédé aujourd'hui par Madame Demachy, a très longtemps appartenu au XVIIIe siècle à la comtesse de Chevigné, née Titon. Maximilien Titon de Villagenou, créateur des Arsenaux de France, avait, vers le milieu du XVIIe siècle, acheté la terre d'Ognon, à un M. Lécuyer, conseiller à la Chambre des Comptes de Paris acquéreur lui même du dernier La Fontaine Solar. C'est ce premier des Titon, marié à Marguerite Bécaille, qui construisit alors le beau château dont je possède une curieuse vue, et qui établit le magnifique parc français qui existe encore à côté d'un autre parc anglais arrangé au siècle dernier, sur les pelouses duquel sont actuellement les baraques d'un centre sanitaire où les avions boches ont récemment assassiné vingt infirmiers, au mépris des lois divines et humaines.

La dernière représentante de la famille Titon qui fut dame d'Ognon, est précisément celle dont je veux parler ici, laquelle, veuve de M. de Bragelongne, épousa en secondes noces le comte de Chevigné qui fut colonel du régiment provincial de Senlis. Le ménage ne fut pas heureux. On prétend que le mari était un original, qu'il vivait d'une manière tout à fait bizarre, et on voyait encore en 1884, dans le grand parc, derrière le Miroir, une maisonnette que l'on appelait la maison Chevigné et dans laquelle les gens du pays assuraient que le comte demeurait quand il venait à Ognon. Je n'ai jamais admis, quant à moi, cette baliverne, et j'aimerais mieux croire une autre tradition qui faisait de cette construction une simple baraque d'affût dans laquelle M. de Chevigné allait se cacher vers le soir pour canarder à son

aise les nombreux lapins qui, sortant des fourrés voisins, venaient au gagnage dans la prairie que commande la maison et qui s'appelait encore, à l'époque dont je parle : la pièce Chevigne. Quoiqu'il en soit, cet original mourut, je crois, vers 1789 A la révolution, sa femme, très bonne et très aimée des paysans du village, resta dans son château. On raconte même qu'ayant été arrêtée un jour par des policiers qui la conduisaient à Senlis, les Ognonnais s'armèrent, coururent après le cortège qui l'emmenait, la délivrèrent et la ramenèrent triomphalement chez elle. Elle fut cependant plus tard incarcérée pendant quelque temps au château de Chantilly ; je renvoie pour ce détail au livre si intéressant de M. Alexandre Sorel, jadis Président du Tribunal de Compiègne. La tourmente passée, Madame de Chevigné revint tranquillement à Ognon et c'est seulement à sa mort, arrivée vers 1804 ou 1805 (encore une fois, je m'excuse d'écrire ceci de mémoire) qu'Ognon fut vendu à M. Perier, un des nombreux cadets des Perier de Grenoble.

C'est donc à mon avis, ce nom de Chevigne, porté par une dame très connue dans la région, qui a trompé Cambry et lui a fait écrire que Madame de Sévigné avait habité le château d'Ognon. Cette confusion est d'autant plus singulière que la Comtesse de Chevigné vivait encore au moment où Cambry écrivait son ouvrage paru en 1803, et ce renseignement erroné donné par un auteur consciencieux et faisant autorité, prouve une fois de plus qu'il ne faut accepter comme certains — et encore ! — que les événements confirmés par des documents précis. Même quand il s'agit de faits contemporains, il est bien difficile de se renseigner et il faut surtout être prudent quand on doit utiliser des indications verbales. Cambry est certainement venu à Senlis ; on lui a dit qu'Ognon était ou avait été habité par une dame de Chevigné ; il a mal entendu et a noté sur ses tablettes : Madame de Sevigné à Ognon. De là son erreur qui a motivé la question de M. Joseph Odent et cette réponse dont le lecteur voudra bien excuser la longueur, en raison de la personnalité de la grande épistolière dans la biographie de laquelle il est inutile de laisser pénétrer cette légende.

COMTE DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

—

Anagramme (LXXVII, 241, 46). — Rectification. — Pas Tabour*a*t, s. v. p., mais Tabourot (col. 465).

NISIAR.

—

Tascher de la Pagerie (LXXVI ; LXXVII). — Voir *Curiosités des anciennes justices*, par Ch. Desmaze 1867, *art. Ports* in fine :

Marie Françoise (l'impératrice Joséphine) née 3 sept. 1760, bapt. 6 avril 1767, paroisse des Trois-Islets, Martinique, épousa le 15 déc. 1779 à Noisy-le-Grand, près Pontoise, un autre créole, le vicomte Alexandre François, marquis de Beauharnais. Fille de Joseph-Gaspard, sieur de la Pagerie, né au Carbet, 5 juillet 1735, mort aux Trois-Islets 7 sept. 1790. Petite fille de Françoise Boureau, dame de la Chevalerie, née au Carbet 3 avril 1709, mariée à Gaspard de la Pagerie, 10 août 1734. .. Belain d'Esnambuc, pauvre et obscur gentilhomme, conquérant de la Guadeloupe et la Martinique dont une des descendantes... l'impératrice Joséphine.

La Chesnaye donne mêmes dates..., sauf en ce que la femme de Bonaparte, Marie-Rose Joséphine, était née le 24 juin 1763, ce qui dut convenir mieux à M. de Beauharnais. Mais la citoyenne Beauharnais préféra l'état-civil de sa cadette au moment d'épouser le petit officier...

SOULGÉ.

—

Le baron Thiers (LXXVI ; LXXVII, 213, 265). — Une dame Ripert est décédée à Caen (je crois) un peu après la guerre de 1870. J'ai reçu une lettre de part me convoquant à ses obsèques ; je ne sais si j'ai conservé ce papier funèbre ; mais je me rappelle très bien que la lettre mentionnait la parenté avec M. Thiers, alors président de la République.

ALBERO.

***

A ce propos, on a soulevé la question de l'existence d'une sœur d'Adolphe Thiers, Mme Ripert, qui aurait tenu une table d'hôte. Le fait est très exact.

Le père de M. Thiers, l'ancien ministre, président de la République, Pierre-Louis Marie Thiers, qui avait fait un peu tous les métiers, avait eu une vie très

agitée. Il s'était marié une première fois, le 11 ventôse an V avec Marie Claude Fougasse, dont, après douze ans de mariage, il eut un fils Alexandre Frédéric Thiers, né à Marseille, le 18 septembre 1788.

De Marie-Madeleine Amic, qui était parente d'André Chenier, du vivant de sa première femme, il eut un enfant adultérin : Adolphe Thiers, le célèbre historien, né à Marseille, le 29 germinal an V Le 24 floréal an V, 13 mai 1797, il épousa Marie-Madeleine Amic et régularisa cette union de la main gauche.

D'un troisieme mariage avec Catherine-Louise-Marie Chevalier, fait en Italie, à Bologne, Pierre-Louis Marie Thiers, eut encore deux enfants, dont l'un fut Mme Ripert, sœur d'Adolphe Thiers sur laquelle on demande quelques explications :

Mlle Louise Thiers, née à Paris, le 15 fructidor an VII, épousa Mme Ripert. Ce Riper, par la protection de Thiers, fut nommé directeur d'une maison centrale. Mme Ripert est morte dans le Calvados (*Figaro* du 16 septembre 1871). Elle a laissé une fille, Mlle Rocher, inspectrice des salles d'asile dans l'Oise, en 1848 ; inspectrice générale des salles d'asile et des écoles primaires le 28 février 1872 ; mise à la retraite, en janvier 1880.

Pierre-Louis-Marie, de sa femme Louise-Marie Chevalier eut un second enfant, un fils : Charles-Louis Marie Thiers, né le 20 ventôse de l'an IX, rue de la Concorde n° 688, à Paris. Il a été vice-consul et est mort le 10 juin 1870.

Et ce n'est pas tout ! Pierre-Louis Marie Thiers, d'une demoiselle Eléonore-Euphrasie Chevalier, qui devait être une parente de sa troisième femme, eut une fille, Marie-Louise Antoinette Thiers, née le 26 juin 1815 qui fut reconnue. Elle épousa, le 19 mars 1831 Pierre-Gustave-Brunet, horloger. Devenue veuve Brunet, cette autre sœur de M. Adolphe Thiers, fut titulaire d'un bureau de tabac à Sennevoy-le-Bas, canton de Cruzy-le-Châtel (Yonne). Elle eut un fils.

GEORGES DUBOSC.

—

Portrait-charge de Vallès (T. G., 908). — Il a été question, en 1885, dans l'*Intermédiaire*, de la fameuse charge publiée par André Gill dans la *Lune* du 14 juillet 1867 et représentant Vallès en chien, trainant une casserole attachée à la queue et suivant un corbillard. A cette occasion, notre confrère le docteur Cabanès s'était déclaré fort intrigué du « cadre noir du dessin, du corbillard et, à l'arrière-place, de la figure d'un contrôleur comptant sur ses doigts », et avait prié ses confrères de lui donner une explication raisonnée de ce dessin (XVIII 537).

Aucune réponse, à ma connaissance, n'a été faite à la question posée par M. Cabanès. Je n'ai pas la prétention d'être renseigné sur la signification de cette amusante parodie du *Convoi du pauvre* et n'entreprendrai point de l'expliquer. Je dirai seulement que cette année là, qui était celle de l'Exposition universelle, l'effigie du personnage qui compte sur ses doigts s'étalait sur tous les murs de Paris. J'étais bien jeune à cette époque, mais je me souviens parfaitement de cette affiche mystérieuse qui n'était accompagnée d'aucun nom ni d'aucune légende et excitait la curiosité de tous les badauds. Qu'était-ce au juste que ce personnage hétéroclite, au monocle inquisitorial et aux favoris de coupe britannique, qui se livrait à cette mimique incompréhensible ? Je ne l'ai jamais su, et j'ai longtemps supposé qu'il s'agissait d'un de ces phénomènes, habiles à calculer rapidement et à résoudre les opérations arithmétiques les plus compliquées, et que l'affiche était destinée à faire pressentir aux Parisiens son arrivée prochaine dans la capitale ; mais je n'en suis pas autrement certain. Peut-être notre confrère, M. Paul Klenck, qui a conservé de cette époque un souvenir très précis, serait-il en mesure de nous renseigner exactement sur l'identité de cet énigmatique « compteur », qu'André Gill n'aura sans doute introduit dans son dessin que sous l'influence de l'obsession générale.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le nobiliaire des gentilshommes verriers (LXXVII, 283, 486). La question est traitée dans le *Répertoire de jurisprudence* de Guyot, au mot *Noblesse* (t. XII, p. 110). On y lit :

Par un arrêt de la Cour des Aides de Paris, donné l'an 1582 un gentilhomme verrier fut déclaré exempt de la taille, toutefois après avoir justifié qu'il était extrait de no-

ble et ancienne lignée et avoir communiqué une enquête de sa filiation...

Les verriers de Charlen, de Fontenay et de Thiérache en Picardie en obtinrent un du mois d'avril 1601, ainsi que ceux de Princeaux proche Nevers.

Toutefois cet arrêt porte cette restriction notable, sans qu'à l'occasion de l'exercice et trafic de verrerie, ces verriers puissent avoir acquis le degré de Noblesse ni le droit d'exemption ; comme aussi sans que les habitans des lieux puissent prétendre que les verriers fassent acte dérogeant à Noblesse ; ce qui a été ordonné pour éviter l'usurpation que faisoient les mercenaires servans aux verreries et autres de condition roturière.

Voir aussi, dans le même article, le § VI intitulé : *De la Noblesse par charges, états et offices.*

De Mortagne.

*
* *

Aux tomes VI, XXIII (35 et 182) et XXXI de l'*Intermédiaire* on trouvera des réponses sur cette intéressante question, pour laquelle n'interviendra jamais une solution fixe. Je l'étudie depuis plus de vingt ans et, tout documenté que je sois, mon esprit a bien des doutes. Pour ce motif, je n'ose y répondre. J'ai pris très bonne note des réponses données colonnes 182 et suivantes de notre précédent volume.

Saint-Saud.

—

Armorial des Villes de France (LXVII, 382) — L'ouvrage ci-dessous répond, au moins en partie, à la question.

Les devises des villes de France, leur origine, leur historique, avec les descriptions des armoiries et quelques reproductions, par Henri Tausin, Paris, Campbell, 1914, petit in-8° XIV, 428 pp.

Dr A.-B.

*
* *

Je puis répondre très précisément à M. le comte de Saint-Saud que son vœu sera comblé dès que la Paix rendra un de nos vaillants officiers de chasseurs à ses travaux d'héraldique. J'ai eu l'occasion d'admirer le premier volume d'un superbe « Armorial des Villes de France », qui paraîtra, souhaitons le, bientôt, et sera suivi de plusieurs autres. Les documents en sont réunis depuis cinq ans, et l'auteur, M Jacques Meurgey, du 17e alpins, continue, de la première ligne de feu, ses soins à son œuvre, dont les planches sont dues au maître Henry-André.

Je crois que tous les héraldistes seront heureux de cette collaboration dont les premiers fruits sont déjà bien connus.

Neufbourg.

—

Armoiries d'Albi (LXXVII, 429). — La maison du Bon Marché a publié un agenda pour 1918, qui donne en tête de chaque page une notice sur l'un de nos départements, avec le dessin des armoiries du chef-lieu.

A la page 201 sont les armes d'Albi. Leur image est complètement conforme à la description donnée par le *Larousse pour tous* et citée par M. Saint Saud, sauf cette différence, que le léopard passant, au lieu d'être au pied de la tour, est en haut, les pattes sur les créneaux et le corps cachant le bas de la croix archiépiscopale.

V. A. T.

*
* *

Dans l'*Armorial national des villes de France* de Traversier et Léon Vaïsse, (p. 40, n° LXXVIII), les armoiries de la ville d'Albi, chef-lieu du département du Tarn, sont ainsi décrites : « De gueules, à la « croix archiépiscopale d'or en pal, à la « tour d'argent crénelée de quatre pièces « et ouverte de deux portes, les herses « levées à quatre barreaux et au léopard, « du second émail, les pattes posées sur « les quatre créneaux, brochant sur la « croix ; en chef, à dextre un soleil « rayonnant d'or et à senestre, une lune « en descours, d'argent. Deux palmes de « sinople, liées de gueules, comme or- « nement. »

Ces armoiries sont figurées dans cet *Armorial*, qui date de 1842, planche 16, numéro 78. Elles sont aussi semblablement figurées dans le *Nouveau Larousse* illustré. La devise de la ville d'Albi, ancienne colonie romaine, qui fournissait un corps de cavalerie, les *Equites albienses*, qui fut aussi au pouvoir des Visigoths et des Sarrazins, puis au pouvoir des vicomtes d'Albi, avant d'être réunie à la Couronne en 1249, est : *Stat baculus, vigilatque leo, turresque tuetur*. (*Dictionnaire des devises historiques* de Chassant et Tausin.

Georges Dubosc.

*
* *

Quand j'ai posé la question, je n'avais pas vu le poids. L'ayant examiné depuis,

j'ai constaté que le soleil et le croissant y figurent aussi. La question reste bien la même. SAINT-SAUD.

*
* *

M. de Saint-Saud a raison de présumer que la ville d'Albi a possédé d'autres armoiries. On les retrouve sur un sceau attaché à une charte de 1236, où leur disposition diffère quelque peu de celle qui est adoptée aujourd'hui. A la place de la tour des armoiries actuelles, figure un mur crenelé ; au lieu de la croix archiépiscopale, il y a une crosse épiscopale ; sur le sceau de 1236, le lion léopardé se voit seul sur un des côtés.

Le bâton (pedum pastorale), la muraille ou la tour, le lion léopardé subsistent pendant environ sept siècles sur le blason de la ville, attestant la haute puissance des évêques ou archevêques sur le pouvoir militaire des consuls.

Le blason nouveau a conservé les meubles anciens, témoignages de l'histoire de la Ville d'Albi, de la vaillance de ses consuls et de ses habitants ayant à leur tête leurs archevêques ou évêques. La devise moderne (XVIIIe siècle) souligne les intentions des meubles allégoriques : *Stat baculus, vigilatque leo turresque tuetur.* Le distique entier donne comme complément : « *Macto animo, ô cives ! quis vos impune lacesset* ».

Le « qui vous attaquera impunément » a bonne saveur méridionale.

Le blasonnement donné par Larousse n'est pas absolument exact, la ville d'Albi porte : *De gueules, à la tour d'argent, crénelée de quatre pièces, maçonnée de sable, ouverte de deux portes du champ, les herses levées d'argent, supportant un lion léopardé d'or, les pattes posées sur les quatre creneaux ; le tout brochant sur une croix archiépiscopale d'or posée en pal, en chef, adextrée d'un soleil du même, et senestrée d'une lune en décours d'argent.*

La guerre a empêché la publication annoncée de l'*Armorial Général des Villes et Communes de France*, par J.-P. Meurgey, — dont j'ai l'honneur d'être le collaborateur. M. le lieutenant Meurgey vient d'être grièvement blessé à la suite de faits d'armes qui lui ont valu la Légion d'honneur et une palme à sa précédente croix de guerre. Quand sa guérison et les événements lui permettront la reprise de son travail, l'histoire du blason de la ville d'Albi sera détaillée, et nous publierons en reproduction les armoiries de jadis de la ville, en regard de celles d'à présent.

HENRY-ANDRÉ.

—

Les ex-libris les plus anciens (LXXVII, 140, 311, 360). — Il a toujours existé, sur les livres, des inscriptions ou marques de possession, placées sur les feuilles de garde et aussi sur le plat des reliures.

Sous sa forme actuelle d'étiquette volante, appliquée sur le volume d'une bibliothèque ou d'une collection, l'*ex-libris*, tel que nous ne le connaissons, semble d'origine allemande. D'après Henri Bouchot, dans son livre sur *Les Ex-libris et les marques de possession des livres*, le plus ancien *ex-libris*, serait celui composé, vers 1511, par Albert Dürer, pour l'érudit et savant Wilibald Pirckheimer, né en 1410 et mort en 1550, grand bibliophile. Le second *ex-libris* serait celui de Jérôme Ebner, composé en 1516. Viendraient ensuite, toujours en Allemagne : la marque du prévôt de Saint-Laurent, Hector Pœmer (1525), attribuée également à Dürer ; celle d'Antoine, évêque de Philadelphie, de Juste Siring (1539) ; celle de l'évêque de Vienne, Jean Faber (1540). Ensuite, on rencontre encore : l'*Ex-libris* d'André Imhoff, par Virgile Solis (1555), puis l'*ex-libris* de Sebald Beham, composé pour lui même.

En France, Bouchot est d'accord avec Poulet-Malassis, dans sa plaquette sur *Les Ex-libris Français*, pour considérer comme le plus ancien *ex-libris*, l'étiquette imprimée et typographiée, portant la mention : « *Ex bibliotheca Caroli Albosii, e Eduensis* », à la date de 1574. Cet *ex-libris* de Charles d'Alboise, d'Autun, semble le premier. Bouchot écarte le second, celui d'un sieur Dacquet, rencontré sur un volume des *Œuvres de Philippe Desportes*, imprimé à Anvers, chez Arnould Coninx. Cet *ex-libris* gravé lui apparaît comme flamand, plutôt que français, et dater du XVIIe siècle. Il place comme second *ex-libris* français, celui trouvé sur un « Ptolémée », édité par Mercator, à Amsterdam, en 1605. Cet *ex-libris*, gravé par Léonard Gaultier, en 1611, est celui d'Alexis Bouchart, vicomte de Blosseville, conseiller au Par-

lement de Rouen. Vient ensuite celui de Jean Bigot, seigneur de Sousmesnil et de Cleuville, doyen de la Cour des Aides de Rouen, vers 1638, et enfin celui de Claude Sarrau, autre rouennais, gravé par Briot. Sauf sur une marque de *Cameronianus*, on rencontre peu la formule *ex libris*, mais plutôt la formule flamande *ex Museo* et la formule *Ex bibliotheca*, comme sur la marque de Charles d'Alboise, le premier des possesseurs français d'*ex-libris*.

GEORGES DUBOSC.

—

Définition de la Religion (LXXVII, 478). — Notre confrère pourrait consulter utilement les volumes suivants :

1° L'*Athéisme* de F. Le Dantec, 1 vol. E. Flammarion, Paris, 1917.

2° Les *Mensonges conventionnels de notre Civilisation*, de Max Nordau, 1 vol. F. Alcan, Paris 1905. Il lui sera facile, en juxtaposant certaines idées émises par les auteurs, d'en synthétiser, pour chacun d'eux, une définition de la religion.

A. L.

—

Tompin (LXXVII, 193, 366, 465). — Le sens de Tompin me paraît bien défini dans la réponse de M. Gustave Fustier (366), surtout si le bénéficiaire de ce qualificatif recèle quelque vulgarité sous son « faux chic ».

Mais l'origine du mot ? QUÆSO.

—

Etre chocolat (LXXVII, 242, 368). — Etre *chocolat*, être attrapé. Proprement dupe, dit Sainéan, dans l'*Argot des tranchées*, 1915, (p. 140), *Chocolat* est le compère du bonneteur. Autre explication plus compliquée par M. Gaston Esnault, dans *Le français de la tranchée* (*Mercure de France*) (16 avril 1918, n° 476).

L'ivresse obscurcit le cerveau. Un sergent, après boire, n'arrivait pas à déchiffrer un ordre crasseux. « On ne savait pas si le sergent était trop *noir* pour lire son papelard » 81e territorial 1916. Or les *nègres* sont noirs Or les noirs s'appellent des *chocolats*, donc *chocolat* : ivre.

Le nègre, c'est aussi celui qui travaille, sans en recueillir le fruit légitime « A huit ans chez un biffin, on est *nègre* ». (A. Bruant : A *St Ouen*).

On est apprenti chiffonnier, sans aucune part au bénéfice. De là : être *chocolat* : être dupe. (Parisien 1914) se dit aussi dans l'argot des soldats suisses. « On est *chocolat*, on est éreinté (*Schwitz Sold.* p. 73).

Est-ce qu'il n'y aurait pas là une allusion au célèbre clown Chocolat, qui tenait souvent un rôle de dupe, de mystifié dans les pantomimes de cirque ?

GEORGES DUBOSC.

* * *

Etre chocolat, c'est être déçu, trompé, volé, *être refait*, pour me servir d'une expression du langage du peuple. Ce sont, je crois, les bonneteurs qui, les premiers, ont usé de ce mot *chocolat*.

Parlant de ces filous qui, au retour des courses, installent dans les trains le jeu dit « de consolation », le journal *Le Temps*, dans un article paru en 1886 s'exprime ainsi :

Ils (les bonneteurs) s'associent à trois : celui qui fait le chocolat et qui est chargé de commencer la partie, de l'allumer en jouant ; l'enquilleur ou lourdier qui tient la portière de la voiture, invitant les voyageurs à monter dans le compartiment, et enfin, le patineur qui monte lorsqu'il n'y a plus qu'une place et qui doit tenir les trois cartes.

Dans le principe, *faire le chocolat*, c'était donc faire le naïf, simuler l'imbécillité ; par extension, faire le compère. Il se pourrait que *chocolat* se rattachât à l'argot *chiquier, chiqueur*, compère du camelot, à *chiquer*, simuler, et aussi à l'argot *chiquer*, battre.

Un clown qui eut son heure de célébrité au Nouveau-Cirque et qui, appartenant à la race noire, avait pour ce motif reçu le surnom de Chocolat sous lequel il était connu de tous, n'a pas peu contribué à populariser le mot.

Puis, le sens s'est étendu Aujourd'hui, *chocolat* signifie tout à la fois :

1° Dupé.

« Il fait d'abord comme s'il se gondolait d'être chocolat ». (*Vie Parisienne*, 15 déc. 1906).

Vous vous imaginiez que dans ce truc-là, tout le monde allait faire son beurre et que moi seul je serais chocolat.

(Bernstein : *Samson* 1907).

2° Pris, arrêté.

File! Si tu restes, tu es chocolat (Willy : *Maîtresse d'esthètes* 1892) — Le juge à l'assassin Meynier : On n'échappe pas à la justice. Un assassin finit toujours par être chocolat... Meynier ! (*Rire* 19 déc. 1910).

3° Ruiné.

Tout de même, avec le beef et avec le cacao, je suis, j'ose le dire, chocolat... Ne vous inquiétez pas ; chaque fois que je suis chocolat, je suis beaucoup plus riche après! (Croisset et Arène, *Paris-New-York*, 1907).

Les chocolateries roulent dans la débacle, et, sous les décombres, il y a le patrimoine du petit Brizey qui reste chocolat (Kistemaeckers : *Marchand de bonheur*, 1910)

4° Vaincu.

Je l'cherre aux pinces, et il est chocolat ! (Bruant : *Dict*)

Enfin, si nous en croyons M. Macé, l'ancien chef du service de sûreté, *chocolat* dans l'argot des malfaiteurs, se serait pris dans l'acception de bon, excellent ; on pourrait alors pour le sens et par association d'idées, voir là l'argot *choquotte*, bon, beau.

Couper la cabèche à quelqu'un, c'est du chocolat, du velours (Macé : *Un Cent Garde*, 1893).

Gustave Fustier.

[Mêmes références : le « Nègre », P. A. Varta].

***

J'étais assis, un jour, sur la terrasse d'un café, à Genève, à côté de deux Messieurs fort gais, qui se félicitaient d'une affaire qu'ils venaient de conclure, et disaient : « Comme nous avons eu raison de *faire chocolat !* Sans cela nous n'y serions jamais arrivés ! » Je reconnus des voyageurs de commerce et, curieux de me renseigner sur l'expression qu'ils venaient d'employer, je leur en demandai le sens. Ils m'expliquèrent alors que lorsque l'un d'eux rencontrait une certaine résistance chez le client qu'il visitait, il faisait appel à son camarade, qui voyageait en même temps que lui pour une autre maison, et qu'ils allaient ensemble chez le récalcitrant Là on se livrait à une attaque en règle du Monsieur, lui faisant valoir la qualité de la marchandise, la modicité du prix, la hausse certaine, etc. etc. tout cela rapidement, sans laisser l'autre placer un mot, les deux parlant à la fois, et exerçant sur le client une action telle que ce dernier qui avait d'abord refusé d'acheter une grosse de paires de chaussettes finissait par en commander douze. Il avait été remué, agité, tourné, battu comme un simple chocolat.

Ces Messieurs me racontèrent que parfois, ils se mettaient à trois pour accomplir un tel haut fait. Et je me disais que tous les psychologues ne sont pas à l'Institut !

Nisiar.

—

Le Balai et le Manche (LXXV ; LXXVI ; LXXVII, 228, 372). — Lorsque, rappelant à ce propos le début des Impériales, (1857 ou 58) ; dix places pour les hommes seulement ; et que je citais la dernière « voiture » de cette première et primitive forme d'Impériales d'omnibus, je ne m'occupais aucunement de la transformation qui vint ensuite : voitures plus grandes avec escalier tournant, et conduisant à l'Impériale où à présent étaient admises les dames.

Je maintiens donc que les deux derniers omnibus de la création, ceux dont je parlais dans ma notice, furent les lignes : « Rochechouart-Place St-Jacques » et « Pigalle-Halle aux Vins ».

Je terminais par ces mots : « est-ce donc si loin ? », décidément oui ! loin... très loin..... songez donc ! 1857 !... comment avouer avoir connu ces incommodes véhicules, autant déclarer avoir toujours vécu.

Paul Klenck

—

Un érudit « wattman », qu'entre deux trajets d'autobus, trouve le temps de collaborer à l'*Intransigeant*, me fait observer dans le numéro du 20 avril, que la ligne qui a possédé les derniers omnibus hippomobiles n'est pas celle de « Panthéon-Place Courcelles », ainsi que je l'avais indiqué dans une de mes récentes communications, mais la ligne « La Villette-Saint-Sulpice » ; il ajoute que les derniers omnibus à deux chevaux, dont l'impériale, inaccessible aux dames, offrait aux hommes une ascension si périlleuse, appartenaient à la ligne « Montsouris-Palais-Royal ».

Sur le premier point, le « wattman » a raison. Il résulte des renseignements qui m'ont été obligeamment donnés par l'administration de la Compagnie des Omnibus, qu'effectivement c'est la ligne « La Villette Saint-Sulpice » qui a été la dernière à être desservie par des omnibus à trois chevaux et dont la dernière voiture

ainsi attelée a été l'objet de la manifestation que j'ai rappelée dans ma note précitée ; la transformation de cet omnibus en autobus a eu lieu le 12 janvier 1913.

D'autre part, ce n'est pas la ligne « Montsouris - Palais - Royal », comme l'avance le « wattman », mais la ligne « Montmartre Place-Saint Jacques » — qui a conservé la dernière (jusqu'au 3 juillet 1900) ces voitures d'un modèle incommode et suranné qui nous venaient du Second Empire, et que mes contemporains ont pu encore voir circuler pendant un assez grand nombre d'années dans les rues de Paris.

Toutefois, un service-rabatteur, entre « La Porte-d'Ivry et la Bastille », a continué à fonctionner avec une ou deux voitures sans escalier jusqu'au 1er janvier 1903.

Un biliophile comtois.

—

L'Obélisque de Louqsor est il un symbole maçonnique? LXXVII, 234, 391). — Je ne saisis pas bien pourquoi cette hypothèse a été émise.

D'une étude ancienne sur l'Evolution de l'Idée Menhir dans la série des âges, communiquée à la *Société d'Anthropologie de Paris*, mais non encore publiée, j'ai été amené à conclure que les Obélisques ne sont que la transformation des *Menhirs* satellites des Cromlechs néolithiques et qu'ils représentent, en somme, des Statues du Soleil, tout comme les Menhirs, eux mêmes : Soleil Levant ou Couchant, d'ordinaire *Solsticial - d Eté* ou *d'Hiver*, suivant leur position à l'entrée ou dans l'intérieur des Temples Egyptiens, dérivés des *Cromlechs* [par Stonehenge et autres constructions].

D'ordinaire, les symboles maçonniques sont surtout relatifs au *Pôle Nord* (Cf. la fameuse Etoile polaire des cartes à jouer du Moyen Age : Atout des vieux Tarots) plutôt qu'au soleil lui-même. — Mais ils sont tout récents et n'ont rien de préhistorique ni *protohistorique* (comme les Obélisques).

Marcel Baudouin.

***

Edouard Fournier indique bien le choix de la place de la Concorde comme un résultat de la Révolution de Juillet :

Si l'obélisque ne représente pas un symbole maçonnique — je cherche en vain à l'identifier — le choix de la place de la Concorde où il remplaça le monument à élever à la mémoire de Louis XVI semble bien marquer le triomphe des idées libérales auxquelles Louis-Philippe dut son avènement.

En 1816, Louis XVIII décida que la place Louis XV reprendrait son ancien nom, et qu'on rétablirait son premier monument. Dix ans après, projet nouveau : la statue de Louis XV sera mise au rond-point des Champs-Elysées ; la place à laquelle on la destinait d'abord s'appellera place Louis XVI, et c'est un monument expiatoire à la mémoire du roi martyr qui sera placé au milieu. Tout cela n'était encore qu'en voie d'exécution quand éclata la Révolution de Juillet qui fit passer violemment à d'autres idées. Ce qu'on avait fait du monument de Louis XVI fut démoli, et l'on chercha ce qu'on mettrait à sa place. On le trouva en Egypte. (1)

Toujours d'après Fournier, on aurait tout d'abord songé à ériger l'obélisque dans la cour du Louvre, « comme pour ajouter une curiosité de plus au Musée Egyptien, dont les fenêtres lui eussent fait face ». (2)

Mais, qu'il est donc difficile, quand on n'a pas sous les yeux des documents authentiques, de fixer des dates.

« En 1831, — écrivait Fernand Bournon Mehemet-Ali, vice-roi d'Egypte, avait fait don au roi des Français d'un bel obélisque qui ornait le palais de Louqsor, dans la Haute-Egypte » (3).

Ce don, suivant Fournier, aurait été fait, non à Louis-Philippe, mais à Charles X ; si le départ de Toulon du vaisseau le *Louqsor*, remonte bien, comme l'indique l'auteur du *Vieux-Neuf*, au 15 avril 1830, la question se trouve résolue aussitôt que posée.

Une divergence plus grande, (elle est de dix ans) s'élève au sujet des fossés qui entouraient la place.

Ils auraient été « comblés en 1844, suivant M. Georges Cain, à la suite d'une panique qui, lors des fêtes commémoratives de juillet, se produisit dans des

(1) *Promenade historique dans Paris* (1894), p. 356-357.

(2) E. Fournier : *Op. cit.* p. 358-359.

(3) *La Voie publique et son décor.* — Paris, Laurens, 1909 ; in-8, p. 154.

conditions presque identiques à celles qui avaient ensanglanté le mariage de Marie-Antoinette » (4).

Voilà qui est catégorique.

Pourtant, dans le beau volume de *Mélanges* que la *Société historique des VIII° et XVII° arrondissements* vient de consacrer à la mémoire de son secrétaire général, Emile Le Senne, mort glorieusement pour la France, on peut lire sous la signature de Lucien Lazard, au début de son article sur *Les Théâtres de la place de la Concorde :* « Bordée jusque vers 1854 de fossés larges de 23 mètres, profonds de 5..., » (5)

Nul n'est mieux placé que M. Georges Cain pour trancher ces petits problèmes, mais l'on sait, d'autre part quelle conscience apportait dans ses recherches et dans tout ce qu'il écrivait, le très regretté Lucien Lazard.

A qui se fier alors, pas même au poète, dont l'imagination prenait plaisir à évoquer la nostalgie de l'Obélisque :

Je vois de janvier à décembre,
La procession des Bourgeois,
Les Solon qui vont à la Chambre !
Et les Arthur qui vont au Bois. (6)

Les Solon deviennent rares, les Arthur gagnent à ne pas trop se montrer, et pour bercer sa nostalgie, l'obélisque semble surtout avoir maintenant la puissante respiration des camions et l'ignoble bruit de ferraille des taxis. Ceux-là, le bon Gautier ne les avait pas prévus.

PIERRE DUFAY.

—

Surnoms donnés aux Américains (LXXVII), 425. — Les Americains ne veulent pas être appelés Sammies. Le général March, chef de l'état-major, a déclaré aux representants des journaux que Yanks est l'appellation qui leur plaît le mieux.

* * *

En Amérique leur surnom est toujours « OUR BOYS » (nos garçons).

* * *

Maurice Dekobra vient de publier un volume consacré au soldat américain et qui porte le nom de *Sammie* C'est le surnom donné — plutôt en France qu'aux Etats-Unis — au soldat américain et qui n'a été accepté qu'avec quelque résistance. *Sammie* dérive très probablement du type figuratif de l'Américain : *Uncle Sam*. Mais sait-on d'où vient ce nom ? Il provient des deux initiales U. S. United States, qui avaient été marquées sur des caisses de provisions, envoyées à Troy, dans l'Etat de New-York et destinées à l'armée américaine, pendant la guerre de 1812. Facétieusement, on interpréta les initiales U. S en *Uncle Sam*, parce que c'était le surnom de M. Samuel Wilson, qui était alors inspecteur des vivres du gouvernement américain.

Maurice Dekobra indique également qu'on a proposé d'autres surnoms pour les soldats : *Yank*, abréviation de *Yankee* ; *Jim* diminutif familier de James qui rappelle la fameuse chanson américaine de Jim Crow, que chantait en 1835, le minstrel nègre T. D. Rice ; *Joanny*, diminutif de John (Jean), ou *Amex*, qui a l'air d'être de la même formation qu'Anzac. *American Expédition Amex* est souvent employé dans le *New York Herald*

GEORGES LUBOSC.

—

NÉCROLOGIE

Mme la comtesse Caroline d'Arjuzon

— *Le Figaro*, dans son numéro du 14 juillet 1918, a annoncé la mort de Mme la Comtesse Caroline d'Arjuzon.

Cette aimable dame était des *nôtres*, à l'*Intermédiaire*. Elle y signait C. de la Benotte, du nom d'une de ses propriétés, des articles toujours intéressants Elle était d'un esprit distingué. Elle avait utilisé des Documents inédits, conservés dans sa famille, et publié, entre autres, deux volumes de valeur : *Hortense de Beauharnais*, puis *Madame Louis Bonaparte*, et fit paraître aussi de nombreux ouvrages pour les jeunes filles.

U. R. D.

---

(4) *Promenades dans Paris.* — Paris, Flammarion, s. d. ; in-8, p. 394.

(5) *Mélanges Emile Le Senne.* — Paris, Hommage des membres de la Société, 1915-1916 ; in-8, p. 139.

(6) *Emaux et Camées.* — Paris, Eugène Didier, 1852 ; in-18.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXVIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10-20-30 Sept. 1918.

N° 1486

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDE

Il se faut entr'aider
N° 1486

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes. Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Diamants de la Couronne. — Dans un article de la *Grande Encyclopédie*, XIV, 437, sur les diamants de la Couronne, signé : R. S. (René Samuel ?), il est dit que Louis XVI fit retailler en Hollande la plupart de ces diamants, et qu'il en retira « illégalement », le 13 mars 1785, une parure dont il fit cadeau à Marie-Antoinette. — A quelle époque exacte les joyaux furent-ils envoyées en Hollande ? Quels ateliers furent-ils chargés de la re-

taille ? Quels joailliers français désigna-t-on pour surveiller cette opération ?...

ADRIEN MARCEL.

—

Massacre des Carmes ; bibliographie. — L'abbé Saurin, ex-Jésuite, de Marseille, échappa au massacre des Carmes, le 2 septembre 1792, grâce à la protection d'un garde national, son compatriote. Cet ecclésiastique composa des notices sur les prêtres victimes des septembriseurs. Son manuscrit qu'il communiqua à MM. Vialar et d'Auribeau pendant leur séjour commun à Rome, fut rapporté par lui-même en France lorsqu'il y revint après la Révolution. Où retrouver ces notes d'un contemporain et d'un témoin oculaire ?

UN CURIEUX.

—

Le monument du chevalier de la Barre, à Abbeville. — Une photographie de ce monument, élevé le 7 juillet 1907, porte que La Barre fut supplicié pour avoir omis de saluer une procession. La plaque de métal appliquée sur la face en pierre du piedestal du monument représente la scène de la torture, mais omet le médecin qui y assistait et dont le nom est connu. — Pourquoi ?

CLÉREMBRAY.

—

Le Canal du Nord. — On a beaucoup parlé, ces temps derniers, à l'occasion des opérations militaires, de ce canal. Si je ne me trompe, il n'était pas achevé au moment de la déclaration de guerre ; d'après les cartes que publient

certains journaux, il semble destiné à relier la Scarpe canalisée à la Somme et à l'Oise, et partirait de Douai pour passer à Péronne et Nesle, en aboutissant dans l'Oise près de Noyon Avait-on dressé avant la guerre un plan du projet, et peut-on donner quelques renseignements sur les motifs qui l'avaient fait construire ?

UN NATIF DU VERMANDOIS.

—

Les Pestiférés de Jaffa. — Un intermédiairiste pourrait-il me nommer l'auteur qui a dit : « Le tableau de Gros représentant Bonaparte visitant les pestiférés de Jaffa *est une belle peinture et une mauvaise action* » ?

Dr BONNETTE.

—

La robe lilas de la France, l'Espagne et le Portugal ? — Que signifie ce passage d'une lettre de Stendhal écrite d'Italie en 1834 :

L'Italie... est amoureuse d'une chose qu'elle n'a pas. Les beaux-arts pour lesquels seuls elle est faite ne sont plus qu'un pis aller : elle est profondément humiliée, dans son amour propre excessif de ne pas avoir une robe lilas comme ses sœurs aînées la France, l'Espagne, le Portugal ?

J'emprunte cette citation à l'article Sainte-Beuve, reproduite dans les *Causeries du lundi*, IX, p. 323.

M. LAILLER.

—

Rues de l'Arbre-Sec. — Quelles sont les villes qui, outre Paris et Fontainebleau, possèdent une *rue de l'Arbre Sec* ? — Quelles sont la signification et la raison d'être de ce nom de rue dans un certain nombre de villes de France !

PAUL LESOURD.

—

Campanella. — Quels sont tous les ouvrages, biographiques ou autres, même les romans, qui traitent de la vie et des doctrines de Campanella ?

PEIRESC.

—

Aquarelles signées Combo. — Je possède de fort jolies aquarelles, qui semblent dater de 1845 à 1855 et qui sont signées Combo. Connaît-on un artiste de ce nom ou serait ce un pseudonyme ? Ces aquarelles me paraissent françaises. HENRY DE BUIMO.

Cousineau père et fils, luthiers de la Reine. — Quelques érudits intermédiairistes pourraient-ils me donner des renseignements sur ces fabricants dont le nom est inscrit sur une harpe de l'époque Louis XVI que j'ai en ma possession ?

Comte L. BEAUPRÉ.

—

Alexandre Dumas et une pièce commandée. — Dans le dernier « Bulletin » d'autographes de Charavay, on met en vente une lettre de Camille Doucet à Alexandre Dumas fils, dans laquelle Camille Doucet prie Alexandre Dumas de « venir voir le Ministre avec son manuscrit. Une prime de 5.000 francs sera mise à sa disposition pour l'ouvrage qui lui a été commandé ».

La lettre est datée du 17 octobre 1854. Il serait intéressant de savoir quel était l'ouvrage qui avait été commandé et pour lequel le Ministre donnait une allocation de 5.000 francs.

Quelque intermédiairiste pourrait-il donner un renseignement à ce sujet ?

J...

—

Franque, architecte. — L'architecte François Franque, membre de l'Académie royale d'architecture, perdit sa femme à Paris, en 1779 ; elle fut inhumée le 6 novembre (*Petites affiches*, 1779, p. 2486). Y a-t-il possibilité de connaître les nom et prénoms de cette dame, la date de son mariage, etc ?

ADRIEN MARCEL.

Joly, secrétaire de M. de Saint-Simon. — Que sait on de Joly, secrétaire de M. de Saint-Simon, vivant à Paris le 2 janvier 1632 ?

SOULGÉ.

—

Familles Le Vayer et de Ferrière. — Je serais très reconnaissant si quelqu'intermédiariste pouvait me dire : 1° comment s'est éteinte la famille parlementaire des le Vayer dont la famille de Ferrière fut autorisée à relever le nom par décrets de 1836 et de 1843 ; 2° quelles sont les armes de la famille de Ferrière-le-Vayer ; 3° si cette famille est la même que celle de Claude de Ferrière, né à Paris en 1639, professeur de droit civil et de droit canon à Reims, décédé dans cette

ville en 1715, et de son fils, Claude-Joseph de Ferrière, doyen de la Faculté de droit de Paris, décédé vers 1748.

LASCOMBES.

—

Planche. (Un portrait de Gustave). — Dans l'ouvrage qu'il a consacré à Sainte-Beuve (Paris, *Mercure de France*, 1904, 2 vol. in-18). M. Léon Séché, parlant de Gustave Planche, écrit (I, 315) : « Quant à Gustave Planche, c'était un « pédagogue qui faisait, comme on l'a « dit spirituellement, de l'algèbre avec « *Manon Lescaut* ». Qui a dit cela et où se trouve ce jugement ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Les Pantoufles de Félix Pyat. — Félix Pyat autrefois a écrit : « J'ai écrit ce roman (*Le Chiffonnier*) en pantoufles faites avec le velours du trône. »

Est-ce là une simple figure de rhétorique ou bien Félix Pyat avait il vraiment trouvé dans quelque rideau des Tuileries saccagées après 1830, de quoi se faire confectionner une paire de pantoufles ?

J...

—

Rohan-Guéménée. — Comment s'appelait le duc de Rohan qui fit la sérénissime banqueroute en 1782 ? On lui donne tantôt les prénoms d'Henry-Louis Marie, tantôt ceux de Henry Louis Mériadec. Quand était-il né ? L'un dit : vers 1745, et Bouillet : en 1726. Sa femme n'était-elle pas Anne de Rohan-Soubise, fille du maréchal de ce nom ? Pourquoi Bouillet lui donne-t-il pour femme la fille du duc de Bouillon ?

On raconte qu'après s'être démis de leurs charges, les époux Rohan vécurent en Allemagne, sous un nom d'emprunt et que le duc s'y livra à une profession manuelle.

Cependant Bouillet affirme que la duchesse fut guillotinée en 1793. On fait mourir le duc vers 1807, sans dire où.

NISIAR.

—

La fille d'Aurélien Scholl. — On vient de mettre en vente, chez Charavay, une lettre d'Aurélien Scholl adressée à Alexandre Dumas fils, datée du 18 juillet 1880, dans laquelle Aurélien Scholl remercie chaleureusement l'auteur de *La Dame aux Camélias* de son appui, qui, dit-il, « a été un véritable sauvetage », car il veut vivre pour sa fille. Aurélien Scholl annonce qu'il a commencé la rédaction de ses « Confessions » où il dira pourquoi il est resté « Tartampion ».

Pour fixer quelques points de l'histoire anecdotique littéraire, il serait intéressant de savoir de quel sauvetage il s'agit, ce qu'est devenue la fille d'Aurélien Scholl que nous ne connaissons pas, et ce que sont devenues ses « Confessions » qui ont dû être trouvées dans les papiers du spirituel chroniqueur.

J..

—

Tilly : Auteur à déterminer. — Notre confrère anglais *Notes and Queries* a publié récemment une question à laquelle il n'a pas encore été répondu. Qu'est-ce que Tilly que Stendahl cite comme un auteur des plus amusants ?

OLD POT.

—

Armoiries d'un abbé : 3 têtes de loup. — On me communique la reproduction d'un bois à armoiries, que je suppose abbatiales. Dans une couronne de lauriers un écu surmonté d'une sorte de tortil perlé (genre 1re moitié du XVIIe) avec au-dessus une mitre et une crosse à volute à dextre. Sans émaux ni métaux : de... à deux piques en sautoir accompagnées de 3 têtes de loup de... Devise, inscrite sur les flancs et la pointe extérieurement. *Mors ero certa lupis.* — J'ajoute que les manches des piques sont courtes par rapport au fer.

A qui cela peut-il bien être attribué ? Le Renesse (Riestap) et les dictionnaires des devises de Tausin ne donnent rien.

SAINT-SAUD.

—

Ex-libris Richer. — Un fort joli ex-libris de l'époque de Louis XVI (je pense) est celui de Richer. La pièce ovale, avec la devise : *miscuit utile dulci* nous montre un appareil de distillation reposant sur une tablette à denticules sur laquelle est le nom *Richer*. Au-dessous, un charmant clavecin ouvert avec une partition de musique.

Quel était ce chimiste mélomane ?

NISIAR.

—

Bustes de Marie-Antoinette. — Un buste de Louis XVI par Augustin Pajou est au Petit Trianon.

1º Existe-t-il quelque part un buste en marbre de Marie-Antoinette par le même artiste ?

Ni la notice sur Pajou dans le dictionnaire des artistes français de Bellier de la Chavignerie, ni le catalogue du musée de Versailles par E. Soulié ne mentionnent de buste de Marie-Antoinette par Pajou.

Je connais un buste en biscuit signé « Pajou » qui représente Marie-Antoinette vers l'âge de 20 à 23 ans, sensiblement antérieur par conséquent au buste en marbre, à médaillon, de Lecomte. Le biscuit a une hauteur de 60 centimètres environ, socle compris, et ne porte pas de marque de fabrication. La reine a le visage tourné vers la gauche du spectateur. Sorte de diadème. Chevelure tressée, relevée au-dessus de la nuque et retombant en boucles de chaque côté.

2º Sous l'ancien régime, les manufactures apposaient elles ordinairement sur les biscuits les mêmes marques que sur les porcelaines ?

A. CR.

—

L'enfant Jésus dans le temple ; peinture de Jacques Stella. — Un tableau de retable, de Jacques Stella : *Jésus enfant au milieu des docteurs*, existait jadis à Paris, dans l'église du noviciat des Jésuites.

Cette composition a été fort agréablement décrite, en 62 vers latins, par le P. Cossart (*Gabrielis Cossartii, e S. J.. orationes et carmina* ; Paris, Barbou, 1723 ; pp. 205 206 : *Puer Jesus in medio doctorum*, opus Stellæ, pictoris, in eadem basilica Xaveriana. Anno CIϽ. IϽC. XLII).

L'église Saint-Ayoul, à Provins, en a possédé une réplique, provenant d'un couvent voisin. De plus, en 1844, à la vente de la galerie Fesch figurait, sous le nº 434 de l'Ecole française, une peinture attribuée à Jacques Stella et représentant le même sujet

Sait-on ce que sont devenues ces différentes toiles ?

QUÆSITOR.

—

H. B. lithographe. — Quel est le nom de l'artiste, qui signa H. B. quelques albums lithographiques de caricatures du Parlement anglais, et qui furent publiées à Londres chez Ph. Marc-Lean, le grand éditeur d'Hay-Market ? — M. H. Bouchot parle de cet artiste dans son livre *La Lithographie* de la collection de la Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux Arts, mais il semble ne pas connaître le nom qui se cachait sous ces deux initiales

A-H.

—

Scènes russes. Lithographies. — Je possède une quinzaine de lithographies (Lasteyrie) en couleurs, représentant des scènes populaires de la vie russe. Je désirerais savoir si ces lithographies, qui doivent former une suite car elles sont numérotées, étaient destinées à illustrer quelque ouvrage et dans ce cas quel est le titre de cet ouvrage et la date de sa publication.

HENRI DE BIUMO.

—

La duchesse de Maufrigneuse. — Sait-on quelle est l'ambassadrice du second Empire que Mme Rattazzi désigne sous ce pseudonyme dans un roman à clef qu'elle a publié sous ce titre : *la Fin d'une ambassadrice* ?

INCERTUS.

—

Pharmacien éditeur d'œuvres de Louise Colet. — Le *Figaro* du 14 juin 1913 publie, sous la signature de M. André Beaunier, le résumé d'une étude de M. Albert de Bersancourt sur Louise Colet parue dans le *Temps présent*. J'en extrais ce qui suit :

« L'Académie a couronné L. C ; les théâtres ont joué ses pièces. *Un pharmacien fit imprimer à 25 exemplaires et puis relier en maroquin rouge* les œuvres de L. C. Cinquante volumes ? Non, sans doute ; et il dut éprouver ce bel enthousiasme quand il n'y avait pas encore tous ces volumes Mais enfin quel est aujourd'hui l'écrivain, poète ou romancier, pour qui *le pharmacien* consentirait cette dépense ? »

Je demande à mon tour : quel est ce pharmacien ?

F. BARGALLO.

—

« Mémoires de désir ». — Dans un catalogue de bouquiniste se trouve mentionné un livre sous ce titre : *Registre de dépenses* ou *Mémoires de désir* « d'une famille établie à Pont Audemer pour l'année 1830 » avec cette indication complémentaire : « Achat de denrées comesti-

bles (détaillées) appareils d'éclairage, de chauffage, vêtements divers, etc., etc. » Que signifie cette expression « Mémoires de désir » ? M. LAILLER.

—

Porte-letton. — Que peut signifier cette mention manuscrite sur un ex-libris du XVIIe siècle *M. Reveitegal 2e porte-letton de Sa M.* ? La pièce porte *un écu d'azur à une étoile de seize rais d'argent.*

NISIAR.

—

Le Magasin Universel. — Eloigné de Paris je désirerais avoir des renseignements bibliographiques sur un journal illustré de ce nom, dont je possède le tome III (1835 1836). Il était édité 20 rue des Grands-Augustins, avec des figures sur bois rudimentaires, et consacré pour la plus grande partie aux voyages et à la géographie.

L'aspect est celui du *Magasin Pittoresque*, et peut être avait-il commencé les publications avant celle de la célèbre revue qui, sous la direction d'Edouard Charton, a obtenu pendant plus d'un demi-siècle un succès si éclatant et si mérité.

Le *Magasin Universel* « publié sous la direction d'une société de savants et d'artistes » a des allures plutôt réactionnaires. On voudrait savoir qui l'a fondé, et jusques à quand il a paru. O. S.

—

Duranty ou Duvernet ? — Dans un numéro de la *Bibliographie de la France* du mois d'août 1918 (Ouvrages d'occasion, p. 875), un libraire de Londres demande un volume intitulé : *la Canne de Madame Desrieux* par Duranty.

Duranty est-il vraiment l'auteur de ce roman ?

Il a bien paru, en effet, en 1862, dans la Collection Hetzel (chez E. Jung Trenttel, rue de Lille, 19, Paris), un livre intitulé *la Canne de Madame Desrieux*, et portant sur le dos et le plat de la couverture le nom de Duranty comme nom d'auteur ; mais, à l'intérieur du volume, sur la feuille de titre, on lit Duvernet, au lieu de Duranty. Il y a eu là très probablement une singulière erreur d'attribution commise par l'imprimeur ou l'éditeur

Duranty est bien connu comme romancier et écrivain d'art Quant à Charles Duvernet, Jules Levallois nous en parle dans ses *Mémoires d'un critique* (p. 209). — C'était un vieil ami de George Sand, qui devint aveugle à la fin de sa vie, et dont un roman, *les Deux orages*, parut en feuilletons dans l'*Opinion nationale* d'Adolphe Guéroult, vers 1860. ALBERT CIM.

—

Un voyage en Italie de Stendhal, Ampère et Victor Le Clerc. — Existe-t-il un récit de ce voyage auquel fait allusion Sainte-Beuve dans son étude sur Stendhal reproduite dans les *Causeries du lundi* IX, p. 324 ? M. LAILLER.

—

Anciennes mesures : Bichet. — On sait combien la question est délicate, surtout lorsqu'il s'agit de lieux voisins de plusieurs provinces.

J'ai besoin d'évaluer le bichet employé aux limites du Brionnais, du Forez et du Beaujolais, au XVIIIe siècle.

Or le bichet du Chalonnais valait 178 litres : la bichetée étant de 45 ares, on semait donc 400 litres à l'hectare ce qui semble fort.

Le bichet de Tournus valait 16 boisseaux de pays ou 19 de Paris à 20 livres, donc 380 livres ; c'est à peu près la mesure du bichet de 178 litres.

Mais le bichet de Lyon n'est que de 60 livres, et n'impliquerait, à la bichetée correspondante qui est de 42 ares, qu'une semence de 70 à 80 litres à l'hectare, ce qui est impossible.

J'en conclus que bichet et bichetée ne correspondaient plus. Pour savoir combien de litres contient mon bichet, il faut que l'on veuille bien me dire le prix du litre de seigle ou de froment en Lyonnais et en Bourgogne de 1775 à 1780. Car voici les prix notés : 1775 : le bichet seigle 4 livres tournois 16 sous, le froment 7 livres. 1776 : seigle 4 l. 8 s. froment 6 l. 1777 seigle 6 l. froment 8 l. 1778 seigle 8 l. froment 10 l. 1779 seigle 6 l. froment 10 l.

A t-on des notions sur la *coupe* de grains ? SOULGÉ.

—

On ne fait la guerre que pour avoir la paix. — Je crois que c'est ainsi que Cervantes fait parler el Quijote, — « No se hace la guerra que por tener la paz ». Est-ce bien le texte espagnol ?

F. G. BORD.

Réponses

—

Les mémoires justificatifs de Barras (LXXVII, 474 ; LXXVIII, 60). — Loin de Paris, je n'ai pas sous les yeux le texte publié par la *Revue historique* au mois de juin dernier, mais ce texte ne me paraît pas devoir être autre que celui que colportait, il y a déjà une huitaine d'années, un inconnu, sans jamais en permettre la lecture. Je vis le découvreur de ce document, pour la première fois, chez un honorable sénateur qui s'occupait de la question Louis XVII. On était à la veille du procès Bourbon Naundorff contre Rochefort ; le « Mémoire de Barras » devait, disait son possesseur, éclairer définitivement la question. Mais la lumière resta obstinément sous le boisseau : impossible de prendre connaissance du manuscrit. Tout se bornait en récits et explications verbeuses, diffuses et confuses qui ne prouvaient rien du tout et ne révélaient nullement l'origine du manuscrit, les mains qui le détenaient ne fournissait aucun indice d'authenticité

Si la chose est sérieuse, si réellement M. X. a trouvé un manuscrit émanant de Barras, pourquoi ne pas en montrer le texte, en expliquer l'origine, la transmission régulière de mains en mains, avec pièces à l'appui, pour permettre d'établir la religion de ceux que l'on veut convaincre ou intéresser simplement ?

D'où vient le dit Mémoire ? Des papiers de Rousselin de Corbeau de Saint Albin qui fut secrétaire de Barras ? Je ne le crois pas, mais je puis me tromper. Cependant les papiers de Rousselin sont connus, ils sont passés des mains de sa fille, Madame Achille Jubinal, en celles du gendre de celle-ci, Georges Duruy, et par les papiers laissés par cet historien, nous pourrions être renseignés prochainement.

Rousselin avait épousé une demoiselle de Montpezat, nièce de Barras ; or, il y a vingt ans un pharmacien, que je n'ai jamais retrouvé à Paris, un nommé Rédarès, qui avait épousé, lui aussi, une demoiselle de Montpezat, prétendait avoir chez lui, ou dans la famille de sa femme, un manuscrit de Barras, dont le texte ne correspondait pas à celui publié par Georges Duruy. Serait-ce le texte de Monsieur X ?

Bref, que l'on s'explique, que l'on montre et que l'on prouve, et surtout un peu moins ou mieux Pas de mystère nuisible à la manifestion de la vérité.

LÉONCE GRASILIER.

—

La nationalité de Jeanne d'Arc (LXXVII ; LXXVIII, 13, 59) — Depuis 4 ans aux armées, j'attends, avec bien d'autres, la paix victorieuse dont luit l'aurore, pour me replonger dans mes études généalogiques et héraldiques. Loin de mes livres, qu'il me soit cependant permis de rappeler l'opinion du feu baron de Braux, descendant à la fois des trois frères de notre héroïne nationale, lotharingiste réputé, décédé il y a quinze ans, dont les ouvrages font foi en ce qui concerne la famille de Jeanne d'Arc : « Jeanne d'Arc, née aux confins des marches de Lorraine, dans le diocèse de Toul, était sujette du roi de France, donc française et non lorraine au sens étroit de la nationalité ».

Officier, lorrain et neveu de l'érudit dont je rapporte exactement la pensée, mon témoignage ne peut être suspecté.

E R.

*
* *

La question a déjà fait couler des flots d'encre et pour être traitée à fond nécessiterait un nombre illimité de numéros de l'*Intermédiaire*. J'ai d'ailleurs posé une question analogue il y a quelque temps et il n'y a pas encore été répondu.

Elle se trouve singulièrement obscurcie par l'enchevêtrement des droits féodaux et des fiefs relevant plus ou moins directement soit de la Champagne, qui appartenait au roi de France, soit du Barrois mouvant ou non mouvant. M. Guillaume dans son ouvrage « *Les problèmes de l'histoire de Jeanne d'Arc* » (Chaumont 1908) prouve aussi nettement que possible que Jeanne d'Arc était française, d'ailleurs sa vie, à elle seule, le prouve. Il donne, en 4 pages la bibliographie y relative. M. Mettrier, dans son ouvrage sur la formation du département de la Hte-Marne arrive à la même conclusion.

A. D'E.

*
* *

Si l'on en croit nos vieux géographes primaires, — et les primaires ont souvent du bon — Domremy appartenait au Vallage

Champenois. La limite sud du Barrois semble avoir été Gondrecourt. Le Vallage, compris entre le Bassigny, le Der et la Blaise avait pour capitale Joinville et s'étendait à l'est jusqu'aux vallées de la Meuse et de la Saonelle laissant à la Lorraine Neufchateau, Frébécourt et la crête de Julien.

Au point de vue de la configuration du sol, au point de vue des cultures, Domremy tient de la Champagne plus que de la Lorraine. Jeanne d'Arc était bien champenoise. Villon, cherchant une rime en fit une Lorraine, mais pour lui et ses contemporains, elle devait être « Jehanne la bonne champenoise ».

Jeanne d'Arc plane au-desus des clochers et je ne pense pas que sa mémoire prenne ombrage des cordiales discussions des Intermédiairistes. J'ajoute que je ne suis pas champenois, mais que les moutons que gardait Jeanne étaient certainement du nombre de ceux qui avaient donné naissance à l'adage connu : Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois...

MILES.

*
* *

Jeanne d'Arc, si nous en croyons Monsieur Andrew Lang serait issue d'un père champenois et née vraisemblablement en Lorraine.

En effet, son père « Jacques d'Arc était natif de Ceffonds en Champagne » et sa maison natale à Domrémy « était séparée du duché de Lorraine par un ruisseau, ou même se trouvait du côté lorrain, car ce petit cours d'eau assez vagabond a pu changer de lit plus d'une fois. Quelle que soit la vérité sur ce point qui a provoqué un grand étalage d'érudition, Jeanne et Charles VII étaient d'accord en regardant Domrémy et Greux comme étant en territoire français » (Andrew Lang : *La Pucelle de France*, ch. II) Jeanne d'Arc serait donc Champenoise de race Lorraine de naissance et Française de toute façon.

Voilà qui doit contenter tout le monde...

R. DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE.

—

§ **La noblesse Westphalienne créée par le roi Jérome** LXXVII, LXXVIII, 61). — Parmi ces nobles westphaliens dont nous parle le *Bibliophile comtois*, il en est encore quelques-uns qui ne sont pas tout à fait inconnus. Voici, par exemple, le général d'Albignac, (Philippe-François Maurice) souvent cité Né le 7 juillet 1775, à Milhau, il avait émigré avec son père et avait quelque temps servi en Autriche. Rentré en France au 18 brumaire, il passe au service du roi Jérôme, de Westphalie. En 1808, il est aide de camp, puis nommé grand écuyer, général de brigade. A peine arrivé à son poste, il accompagne le nouveau souverain dans le voyage qu'il entreprend dans ses états ; en 1809, il commande l'avant-garde du 10ᵉ corps de l'Armée d'Allemagne et fait sa jonction avec le corps du Comte de Beinterode (Voir : *Moniteur Officiel*. (An 1808 : pages 802, 889, 1107. An 1809 : pages 482, 721). Il est chargé de poursuivre un allemand, le brigand Schill (*Moniteur*, an 1809, p. 617) et, en 1810, il est créé comte de Ried et reçoit le fief de ce nom A la rentrée des Bourbons, le général d'Albignac servit Louis XVIII avec empressement et fut, en 1821, nommé lieutenant-général et commandant de l'Ecole militaire, St-Cyr. Il fit partie du Conseil de guerre, qui, en 1816, condamna à mort le général Lallemand le jeune. Les d'Albignac, d'ancienne noblesse chevaleresque, portaient : *d'azur, à trois pommes de pin d'or, 2 et 1, au chef de même*, avec une couronne de marquis et *deux griffons*, comme supports. Devise : *Nihil in me, nisi valor*. Le général d'Albignac est mort, le 31 janvier 1824.

Charles-Auguste de Malchus, comte de Marienrod, était, lui, un brave allemand né à Manheim, en 1770. Il fit ses études aux frais du duc Charles des Deux Ponts, son père étant intendant. Secrétaire privé du Comte de Westphalie, ambassadeur auprès de l'Electeur de Trèves, en 1807, Malchus était conseiller d'Etat à Cassel, quand il fut nommé directeur général des contributions, puis ministre des finances en 1811 et enfin ministre de l'intérieur, en 1813. (Voir *Moniteur Officiel* Année 1808, p. 541, 845. — Année : 1809, p. — Année 1811 : p. 561. — Année 1813 : p 673).

Après la dissolution du royaume de Westphalie, l'administration de Malchus fut très vivement attaquée. Pour se défendre, il publia une brochure *sur l'Administration du Royaume de Westphalie*. Stuttgard (1814). Jusqu'en 1817, il était demeuré ministre des finances de Würtem-

berg, mais là, sa qualité d'étranger suscita de véritables émeutes, qui entraînèrent sa démission. Il vécut alors dans la retraite, jusqu'à sa mort en 1840 (24 octobre), à Hedelberg, s'occupant à rédiger des ouvrages administratifs : *Der Organismus der Behœrden für die Staatsverwaltung.* (Hertdelberg, 1821, 2 vol.), remanié sous le titre *Politik der innern Staats verwaltung* (1823, 3 vol.); *Handbuch der Finanzwissenchaft* (1830, 2 volumes).

Constantin Laflèche, qui fut intendant général de la Couronne de Westphalie en 1808, puis Conseiller d'état dans la section des finances, est aussi souvent appelé Marseille La-Flèche; sa femme Mme Bianca Laflèche, avait été nommée dame du Palais. La Flèche appartenait à une famille de négociants marseillais, mais il passait pour une parfaite nullité; Beugnot, un beau jour, lui ayant communiqué une statistique sur la situation générale de l'Etat, comme on lui faisait remarquer une notice sur les Etablissements d'instruction publique, il demanda : « Fort bien, qu'est-ce que cela rapporte? » (Voir *Moniteur* : Année 1808, p. 802).

Auguste Le Camus, chambellan du roi de Westphalie, en 1812, fut conseiller de la Couronne et fut Comte de Furstenberg. Sa sœur aurait épousé un autre personnage de la petite cour westphalienne, le général Morio, que Napoléon détestait cordialement. Brugnières, cité par notre confrère *Le Bibliophile comtois*, était un poëte; il avait remporté un deuxième accessit au prix de poésie, en 1807 (V. *Moniteur*. An 1807, p. 182, 362, 379 et 380), Il excellait dans les épigrammes et les quatrains, les acrostiches : il avait été secrétaire de la guerre, puis maitre des requêtes C'était une créature de Camus. Meyronnet avait été mousse à Marseille et avait dû sa situation à ses relations avec la famille Bonaparte. Il suivit le roi Jérôme dans toutes ses aventures. C'était un brave homme, ayant de l'esprit, qui comptait à son actif de nombreuses bonnes actions. Nommé grand maréchal du Palais, il se ridiculisa un peu, en se faisant enlever un beau jour par Frédéric de Brunswick, le duc d'Œls, qui, révolté, menait la guerre des partisans dans le pays rhénan ; Simon Meyronet avait été nommé grand-maréchal en 1808 ; — il était commandeur de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière et du Mérite de Wurtemberg. Il mourut à Paris, le 10 septembre 1812, d'une maladie de poitrine et n'assista pas à la débâcle du nouveau royaume. Le général de Salha, comte de Hohne, était un bon allemand, qui avait tout d'abord servi dans la marine : c'était une nullité, incapable de prendre un jugement. Lors de la chute de l'Empire Napoléonien, il suivit Jérôme ainsi que les généraux Chabert, Danloup, Verdun, Mulsbourg, le comte de Bocholtz, grand maître des cérémonies

Si le *Bibliophile comtois*, qui connaît fort bien les Cours européennes d'aujourd'hui, veut se renseigner, tout en s'amusant, sur la petite Cour de . Gérolstein, du Roi Jérôme, sur le baron de Boucheporne, administrateur du garde-meuble ; sur Pephau, directeur des Postes ; sur le général Bongars, qui rentra en France en 1814 et sur les autres fantoches du royaume de Wesphalie, sans oublier les favorites et les intrigantes, il fera bien de feuilleter un ouvrage intitulé, *Le royaume de Westphalie. Jérôme Bonaparte, sa cour, ses favoris et ses ministres, par un témoin oculaire.* Paris, chez les Marchands de nouveautés, 1820, imprimé par J. Smith, rue Montmorency, n° 16, in-8° ; 274 p. Quérard l'attribue à Vincent Lombard de Langres, le protégé de Treilhard, ancien vaudevilliste de la Montansier, qui fut un instant envoyé extraordinaire en Hollande et qui a écrit aussi quelques ouvrages sur les Sociétés secrètes militaires en France et en Allemagne, attribués à Charles Nodier.

Son volume sur le roi Jérôme et son entourage est bien curieux.

GEORGES DUBOSC.

—

Pie VI et le serment révolutionnaire : le doute (LXXVIII, 4). — Totalement étranger au fond de la question, je donne mon avis sur la traduction des mots : *In dubio jurare non licet.*

Nous pourrions traduire dans l'italien le plus pur et classique : « Nel dubbio giurare non lice ».

Et la traduction française serait précisément celle de M. l'Abbé Uzureau : « Il n'est pas permis de jurer là où il y a doute ».

E. M. D. P.

*
* *

L'abbé Guillon, dans sa *Collection générale des brefs et instructions de Notre Saint-Père le Pape Pie VI relatifs à la Révolution française depuis 1790 jusqu'en 1796* (Paris, 1798), et l'auteur du *Recueil des décisions du Saint-Siège apostolique relatives à la constitution civile du clergé et aux affaires de l'Eglise de France depuis 1790 jusqu'en 1799* (Rome, 1800), traduisent tous deux : *In dubio jurare non licet*, comme il suit : « N'étant pas permis de jurer là où il y a du doute ».

Notre savant confrère M. l'abbé Uzureau, est donc en bonne compagnie).

QUÆRENS.

—

Garibaldi a-t-il acheté l'armée du Roi de Naples ? (LXXVII, 475). —Le fait est relaté de la manière suivante à la page 66 du livre de M. A Insogna : *François II Roi de Naples* » (Delhomme et Briguet, éditeurs, Paris, 1897) :

« Le 11 mai (1860) deux bâteaux à vapeur abordèrent à Marsala, sans que les navires royaux « Capri » et « Stromboli » eussent pu les capturer. La raison, qui paraît étrange d'abord, est très naturelle, c'est qu'on prit ces deux bâtiments par des navires anglais, comme l'affirmait le Consul britannique ; et puis, il faut tout dire, beaucoup d'officiers étaient déjà passés dans le camp de la révolution. C'est à ces derniers que Garibaldi doit d'être entré dans Marsala...

« Le 14 mai Garibaldi prit, au nom de Victor Emmanuel, la dictature à Misilmeri. Les troupes napolitaines étaient impatientes de se battre contre les insurgés.

« Quand le lieutenant général de Castelcicala eût connaissance de la proclamation de Garibaldi, il mit Palerme en état de siège, envoya du renfort à la colonne du Général Landi, en lui ordonnant de combattre Garibaldi, tandis qu'une colonne de troupes mobiles parcourrait les environs de Palerme.

« A Calatafimi le général Landi se battit en brave contre Garibaldi, qui dut se persuader qu'il avait affaire à une armée dévouée à son Roi et fidèle à ses devoirs. Malheureusement, ce ne fut qu'un éclair au milieu de l'orage, et la journée devait se terminer par une victoire pour Garibaldi, victoire due non à la valeur des siens, mais à la trahison du général Landi. Celui-ci garda les troupes inactives et n'empêcha pas qu'on occupât le château-fort planté à cheval sur la route de Catalafimi et par où devait passer Garibaldi ; s'il avait prévenu cette occupation il aurait pu entourer l'ennemi et on serait venu à bout très facilement, mais il se vendit à Garibaldi et son souvenir est exécré même par ceux qui l'ont acheté. Cet homme devait se rendre coupable de tant de lâchetés que Garibaldi même lui jeta à la face l'épithète de traître.

« Le général Landi se vendit au Piémont pour 30.000 ducats, payables à la Banque de Naples, lorsqu'il se présenta pour retirer la somme, il dut subir le suprême affront de ne recevoir de la main du caissier que 30 ducats seulement, car la police fut reconnue altérée de trois zeros.

« Rentré dans sa maison, ce nouveau Judas mourut peu de temps après, subitement, peut-être comme Iscariote, la conscience rongée par le remords d'avoir vendu son maître pour 30 pièces d'argent !

De L. de V.

—

Entente cordiale (LXXIV ; LXXV ; LXXVII, LXXVIII), 17. — A propos de l'Entente cordiale, qu'il nous soit permis de signaler un groupe fort amusant, modelé par le sculpteur Prosper d'Epinay, en 1863, et qui représente Lord Palmerston et Napoléon III, se donnant le bras. Lord Palmerston, haut sur cravate, la physionomie rasée, mais encadrée dans de lourds favoris, vêtu en dandy, une fleur à la boutonnière, canne et chapeau en main, surveille du coin de l'œil, son ami et allié. Napoléon III. Celui-ci petit, cagneux, est représenté en uniforme militaire, culottes bouffantes de fantassin et veste avec épaulettes. Il porte le petit chapeau napoléonien et frise sa longue moustache. Sur le socle de cette charge sculptée, dans le goût de celles du statuaire Dantan, est gravé ce titre : *L'Entente Cordiale*, 1863 ; le groupe a figuré au Salon des Humoristes vers 1910 et a été reproduit dans le journal d'art anglais *The Studio*.

GEORGES DUBOSC.

*
* *

Consulter, entre autres, *Le livre d'or de l'Entente Cordiale*, in-folio, 350 pp., Paris, 1908 ; et *Rapport général de l'Exposition Franco-Britannique de Londres, 1908*, 3 vol. in-4°, Paris, Comité Français des Expositions, 1917, tome I, *préface* de M. Yves Guyot : *Histoire des Rapports Economiques de la France et de la Grande Bretagne*, depuis la guerre de Cent ans, pages 1-104.

LÉO CLARETIE.

*
* *

F. V. Raspail, dans son annuaire de la santé et de la maladie, année 1847 ou 1848, donne un certain nombre de préceptes alimentaires et hygiéniques, terminés par la formule de la liqueur qu'il a inventée, et qui se débite encore sous son nom. Il parle, dans ce chapitre, et peut-être même (je cite de mémoire) à propos de cette liqueur, d'une *entente cordiale toute française celle-là*, entre les malades et les gourmets, heureux de trouver à la même source la santé et le plaisir.

Le célèbre physiologiste politicien semble faire allusion à une autre entente cordiale, dont il aurait été parlé antérieurement ; ce qui donnerait à cette expression une date de plus de dix années antérieure au 14 septembre 1859, qui est celle de la lettre de Richard Cobden à Michel Chevalier.

V. A. T.

—

Anomalies du Parthénon (LXXVII, 481). — M. Gustave Bord demande pourquoi les façades d'entrée de l'Erechteion et du Parthénon se trouvent placées du côté opposé à l'entrée de l'Acropole par les Propylées. Cette anomalie, qui paraît choquer notre confrère, s'explique facilement lorsque l'on sait que l'Acropole est un plateau escarpé de toutes parts, sauf à l'occident où il présente une pente accessible, et que l'usage rituel exigeait que, dans les temples grecs, la façade principale fût toujours orientée vers l'est. Il était donc impossible de construire les Propylées sur le côté oriental, dont l'escarpement — j'ai pu le constater pendant une année de séjour à Athènes — aurait opposé, quoi qu'en pense M. Bord, des difficultés insurmontables à un pareil travail.

J'ajouterai que j'ai eu de fréquentes occasions de visiter le Parthénon et l'Erechteion et que je n'ai pas remarqué entre ces deux temples, orientés chacun vers l'est, le défaut de parallélisme signalé par notre confrère, qui pourra d'ailleurs s'en assurer en se reportant au plan publié par Beulé dans son ouvrage *L'Acropole d'Athènes.*

Un bibliophile comtois.

*
* *

Je n'ai pas, me trouvant dans l'Ouest à l'heure présente, sous les yeux, de plan détaillé et sûr des temples de l'Acropole d'Athènes. — Mais je puis, dès aujourd'hui, donner la raison du fait remarqué que les deux Temples, le Parthenon et l'Erechteion, ouvert à l'Est, sont *non parallèles* entr'eux, *inégalement et très vaguement orientés Est Ouest.* .

Cela est la reproduction de ce qui est bien connu pour les Dolmens et Allées couvertes *Néolitiques*, les Temples Egyptiens et surtout Chaldéens, Libyens, etc., etc.

Le fait a pour cause cette donnée *préhistorique*, que j'ai découverte il y a plus de dix ans : « La *Méridienne* des Anciens n'était pas la ligne basée sur le *Soleil à Midi*, mais une ligne ayant pour repère l'*Etoile polaire actuelle* (*alpha* de la *Petite Ourse*). — Comme l'*Est* (*Entrée* des Temples) était toujours supposé être à 90° à droite de cette ligne, qui varie de position au cours des siècles (1° par 250 ans environ), on conçoit, que l'Entrée soit de position variable avec la date de contruction des *Temples* et par suite permette, comme pour les Dolmens, de dater ces édifices, en se basant sur la *Précession des Equinoxes.*

[Cf. tous mes travaux sur l'*Orientation* des Dolmens].

Marcel B[a]udouin.
Secrét. génér. Soc. Préhistor. franc.

—

La Maison de Franklin à Passy (LXXVII, 15, 203, 349). — De la Société historique d'Auteuil et de Passy, séance du 12 juin :

M. Dufay reprend dans l'*Intermédiaire* la question de Francklin à Passy sur laquelle notre *Bulletin* pourrait être utilement consulté, il y sera donné des additions. Un fait positif est que M. Le [R]ay de Chaumont n'eut pas de possession à Auteuil.

—

Etat-Civil Parisien. Demande de Conseils (LXXVII, 331). — On trouverait, si je ne m'abuse, des renseignements sur la famille Le Monnier en Normandie, Caen ou environs.

Deauville, peut être Trouville, devait être le lieu de villégiature d'une famille Honoré, il y a 30 ou 40 ans.

N. J. de P. G.

—

Badière (LXXIV ; LXXV ; LXXVI). — Grâce à M. Batcave, de Paris, intré-

pide et heureux chercheur, nous pouvons donner plusieurs renseignements sur les Formalaguès.

Ils sont venus de Loubieng. Arnaud-Guilhem de F. épousa Jeannette de Monbalon, de Navarrenx, assisté de Bernard de F. (entre 1563 1571).

Bernard de F., ministre à Morlanne, épousa Jeanne Brun, fille de Geoffre, ministre à Lucq (entre 1569-1572). Bernard est ministre à Cadillon et donne quittance (entre 1538 1596) à Jean de Codelongue, son beau-frère.

David F. ministre, épouse à son tour Judith, fille de Robert Rémy, valet de chambre du roi (vers 1590)

Les Formalaguès existaient à Loubieng, au XVIII[e] siècl e. Mais c'est de Cadillon qu'est issue la branche qui a essaimé dans la région. Le 13 août 1749 on si nale le mariage de Marie-Judith de F. avec M[e] Pierre de Casenave, procureur au parlement de Navarre.

Un F. a publié chez Didot une *Nouvelle méthode de calculer l'intérêt* ; une célèbre danseuse a eu nom Judith Formalaguès. A bientôt peut-être un autre détail plus nobiliaire.

AURIBAT.

—

Famille de Cantineau (LXXVII, 237, 353, 490). — Je me permets de vous signaler que j'ai dans ma famille *Marie Cantineau*, née Benoist de Genault, fille de Claude Benoist de Genault, officier de Mgr le Duc d'Orléans, seigneur de Ray, Yseurs et autres lieux, mort en 1788 et de Marie Guyet de la Granière. mariée à une date inconnue à *Jean-Félix Cantineau*, Ecuyer, Seigneur de Comacre, lieutenant des Maréchaux de France.

De cette union naquit une fille *Adélaïde* mariée à *Gabriel, marquis de Ternay*, seigneur d'Arsac et autres lieux. — Ils eurent un fils né en 1771, qui émigra à la Révolution et sur lequel je ne sais rien.

PAUL LESOURD.

***

La dernière représentante de cette famille, Adélaïde de Cantineau, chanoinesse du chapitrenoble de Ste-Anne de Bavière s'est éteinte à Blois le 9 février 1863, à l'âge de 81 ans Elle était fille de Louis-Dominique, officier de cavalerie, chevalier de St Louis et de Marie Louise-Catherine de St Ours. Les titres, tant originaux que copies, demeurés en la possession de Mlle de Cantineau appartiennent aujourd'hui à son petit-neveu à la mode de Bretagne M. G. de Pellerin de Latouche, président de la C[ie] Générale Transatlantique qui s'est fait un devoir de réunir sur cette ancienne maison angevine une collection de notes parfaitement classées.

UN BIBLIOTHÉCAIRE.

—

Emile Cabanon (LXXVII, 188, 445). — Notre aimable collaborateur, M. Georges Dubosc a résumé avec son talent habituel tout ce que l'on sait, et même ce que l'on ignore, de l'auteur du *Roman pour les Cuisinières*. Cependant mon érudit confrère me permettra-t-il de lui signaler une très légère inadvertance qui s'est glissée dans sa notice ? Dans son ouvrage les *Vignettes romantiques*, Champfleury, qui a consacré à Emile Cabanon près d'une douzaine de pages, n'a pas omis de mentionner l'unique livre de cet auteur dans la bibliographie placee à la fin de son étude.

Voici ce qu'il en dit au chapitre « Romans » de la dite bibliographie, à la page 345 :

EMILE CABANON.

Un roman pour les cuisinières. Paris, Renduel, 1834, in-8°. Frontispice lithographié à la plume par Camille Rogier. Voir reproduction page 172.

Ce roman est assez rare; pour ma part je n'en ai rencontré en douze ans qu'un exemplaire broché, que je me suis hâté d'acquérir et que j'ai mis en bonne place dans la partie de ma bibliothèque réservée aux romantiques.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Capo de Feuillide (LXXVII, 475). — La collection même de l'*Intermédiaire*, — ce qui arrive souvent — semble répondre à la question posée.

Suivant une communication signée « Un liseur » (XXVIII, 543), Capo de Feuillide et G. Desjardins ne faisaient qu'un même personnage : nom patronymique et pseudonyme.

Sur *Sémiramis la Grande*, consulter en dehors de l'*Intermédiaire* (T. G. : 274) :

Catalogue Soleinne, tome II, p. 322.

Théophile Gautier (*Chronique de Paris*, 19 juin 1836).

Alphonse Karr (*Monde dramatique*, tome I, p 90)

Maxime du Camp : *Souvenirs littéraires* tome I, p. 156).

Léon Séché : *Le Cénacle de la Muse française*, p. 137-143.

Ch. M. des Granges : *La Presse littéraire sous la Restauration*, p. 110-111.

La Muse Française, édition critique, p. VII.

Onze ans avant de publier *Sémiramis* G. Desjardins avait, comme on sait, consacré un compte rendu qui est à lire au *Saül* d'Alexandre Soumet, dans la troisième livraison de la *Muse Française*, (septembre 1823 ; édition critique, tome I, p. 129-153).

PIERRE DUFAY.

—

Bertrand Gaillard d'Estallonde (LXXXII, 379). — « Le lieu et la date de son décès » me sont connus. — J'ai même la copie de l'acte de décès, avec des renseignements sur les circonstances de ce décès. Le tout est compris dans les préliminaires, texte récit manuscrit de plusieurs centaines de pages de l' « Affaire d'Abbeville » et d'à peu près tout ce qui s'y rattache, sous ce titre : « Singularités d'une cause célèbre de son objet et de ses suites. — La mutilation du crucifix et les blasphémateurs d'Abbeville (1765-1766). De la Barre, d'Etalonde et leurs co-accusés — Les juges, les protecteurs et les historiens. — Un frère de d'Etalondes en Normandie pendant la Terreur).

Le curieux qui signe Varta ne m'étant pas connu, j'attendrai d'être fixé sur son identité pour lui répondre, si je juge qu'il y ait lieu.

CLÉREMBRAY.

—

Benjamin Galzain et le patriarche de Jérusalem : Elie de ou des Narbinaux (LXXVII, 476). — Benjamin Galzain fit bien partie de la Société archéologique et historique de la Charente : il n'y a publié que deux notes : *Notes sur les sépultures mérovingiennes de St Severin*, en 1867, p. 379 et, en 1873 : Nécrologie : *Le baron Charles de la Porte-aux-loups*.

Trois Elie furent patriarches de Jérusalem : St Elie, né 25 juillet 494, exilé en 513, mort en Arabie, 20 juillet 518. (Voir : *Les Annales* de Baronius et les *Mémoires* de Lenain de Tillemont) ; Elie II, patriarche de Jérusalem, né vers 772, exilé en Perse vers 784, revenu en 796, mort vers 800 (Page *Critiques des Annales* de Baronius) ; Elie III, patriarche de Jérusalem, né 879, mort en 907. (Voir : Cave II, 63, Dupin. Fabricius).

Elie de Pelet fut aussi patriarche de Jérusalem.

GEORGES DUBOSC.

—

Gravigny. (M. de) (LXXVII 239). — M. de Gravigny a collaboré pendant peu de temps à la *Gazette des Beaux-Arts*, des derniers mois de 1859 à la fin de 1860.

Il y fit des comptes-rendus charmants des ventes d'autographes, notamment des ventes des lettres de Colardeau, de la collection si nombreuse de Lucas de Montigny, le fils adoptif de Mirabeau ; de la vente de la collection Amédée Renée ; des lettres de Natoire, de Charlet, de Voltaire à Mlle Quinault. Ses articles qui prouvaient une connaissance très approfondie des auteurs du XVIIe siècle et de leurs mœurs littéraires, sont pétillants d'esprit et de bon sens. M. de Gravigny, — ainsi qu'il le dit lui-même — avait été dénommé par Charles Blanc : *L'inspecteur aux autographes*.

Sous le pseudonyme de Jean Gravigny, il a été publié, il y a quelques années, quelques études : *Abbés galants et libertins*, des études sur Chaulieu et sur Voisenon, en 1911, puis des romans : *Externes surveillées*, également en 1911 ; *Les dernières Bacchantes*, roman d'amours antiques, paru en 1909. Ce Jean Gravigny serait le pseudonyme du Dr G. Marchand, né à Bas-sur-Somme, en 1833. Ce Jean Gravigny serait-il le M. de Gravigny de la *Gazette des Beaux-Arts* ?

GEORGES DUBOSC.

—

Quinckhard (J. M.), peintre (LXXVII ; LXXVIII, 78). — Un de mes amis possède deux portraits de femmes peints par un des artistes de ce nom.

Leurs œuvres ont été gravées par Houbraken, Tangé, Haid, Meyssens, von Gunst. Au total une trentaines de pièces.

Le fils a gravé à l'eau forte.

A. G.

L'imprimeur Etienne Guilleret de Lunéville (LXXVIII, 6). — Etienne Guilleret ne figure sur aucune des listes des personnes plus ou moins connues de la Lorraine, et il ne peut être question de le chercher dans les registres paroissiaux de Lunéville dont le plus ancien ne remonte qu'à 1562. Par contre on le trouve cité plusieurs fois, soit comme libraire éditeur, soit comme imprimeur à Rome, par G. W. Panzer, *Annales typographici*.. tome VIII, pages 248-278, et tome XI, pages 499 et 501.

En 1506 Jean Besiken imprimait un volume intitulé : Rhicardi. *Confutatio legis late,.. a... Mahometo*, dont la souscription porte : *Expensis Stephani Guilleretì de Lothoringia bibliopola Academie romane*. Ce n'est qu'à partir de 1511 que Guilleret apparaît comme imprimeur. Il fut d'abord associé à Hercule Nani, de Bologne, avec lequel il aurait imprimé six ouvrages de 1511 à 1514, tandis que de 1515 à 1524, sans associé, il n'en aurait imprimé que quatre. Il est certain que ces chiffres ont été dépassés. Panzer n'est pas complet ; il n'a pu connaître tous les ouvrages ni toutes les éditions parus pendant la période qui l'occupe, et il indique souvent, sous des titres écourtés ou même approximatifs, des ouvrages qu'il n'a pas vus et dont il ignore le lieu, la date d'impression et le nom de l'imprimeur. Ainsi il ne signale pas cette édition des *Nova urbis Romæ statuta* que nous décrit M. Georges Dubosc.

J. F.

—

De Rothe (LXXIV ; LXXVII). — Il y a une famille de Rothe, originaire d'Irlande, qui a donné Michel de Rothe, qui fut lieutenant-général des armées du Roi, et mourut à Paris, en 1741 ; puis, Charles Edouard, comte de Rothe, colonel d'infanterie d'un régiment irlandais, puis lieutenant-général, né en 1710. En 1905, il existait encore un comte Hugo de Rothe, habitant à Paris, rue Poncelet.

GEORGES DUBOSC.

—

Iconographie de George Sand. (LXXVII, 190.) Aux portraits et statues déjà signalés, on peut adjoindre :

Portraits d'Aurore Dudevant, à 7 ans. (Collection de Mme Lauth-Sand).

George Sand, par elle-même, 1831. De face, lourds bandeaux, col plat, cravate flottante, manches à gigot. (Collection de Mme Lauth Sand).

George Sand, en homme, figure de trois quarts, dessin de Julien. — *George Sand*, croquis à la plume par elle même, dans une lettre humoristique à Buloz ; elle s'est représentée en femme, fumant et répondant à une douzaine de créanciers qui l'assaillent. — *George Sand*, de dos, discutant avec Liszt et le major Pictet, dessin à la plume (collection Adolphe Julien). — *George Sand*, en homme, habit, gilet et pantalon très collants, haute cravate noire, fumant une cigarette, entourée de papiers et de projets de loi. Dessin humoristique de A. Lorentz, dans le *Miroir dramatique* :

Si, de George Sand, ce portrait
Laisse l'esprit un peu perplexe
C'est que le génie est abstrait
Et, comme on sait, n'a pas de sexe.

George Sand, avec le ministre Ledru-Rollin. Elle tient un porte feuille, 1848.

George Sand, en femme, une cravache à la main, fouaillant de petits personnages : députés, hommes politiques, magistrats. Par terre, un rat grignote un peloton de laine. Caricature, gravée sur bois, publiée à Bourges, en 1848, dans *La Gigogne politique*. — *George Sand*, déjeunant sur l'herbe, au bord de la Creuse, tableau d'Eugène Grandsire, vers 1860. — *Portrait de Mme D.* (Dudevant), en costume d'homme. (Salon de 1835. n° 333) par Charles Raymond Chabrillac. — *George Sand*, croquis de trois quarts, avec un éventail (1833), par Alfred de Musset. — *George Sand*, portrait-charge par Alfred de Musset.

GEORGES DUBOSC.

—

La Marquise de Sévigné au château d'Ognon (LXXVII, 433 ; LXXVIII, 79). — Jamais Mme de Sévigné n'est venue à Ognon.

Cette terre appartenait à la famille Titon du Tillet dont la dernière descendante fut mariée, sous Louis XVI, à M. de Chevigné. De là sans doute l'erreur ; on aura confondu Chevigné avec Sévigné ! Malgré la différence des dates. CORTUS.

—

Troussel de la Douétrie (LXXVII, 477). — Pélagie Marie-Françoise Troussel

de la Douétrie épousa Jean Antoine Le Beurier Andillou.

Leur fille Eucharis Anatoline 1823-1896, épouse : 1° Joseph-Raoul Théodore du Buat 1820 1854, dont postérité à Paris, 2° M... Groscourt.

(Branche du Buat de Mortain).

--

Preuves de Malte-Rouvroy. (LXXVII, 429). — On pourrait explorer, aux Archives nationales, M. 617 627. Preuves de Malte par ordre alphabétique, suivies de correspondances et de la chronologie des grands-maîtres, XVII° XVIII° siècle. DE MORTAGNE.

—

Charge vacante en 1770 (LXXVII, 335). — Sans doute s'agit-il de la charge de grand Bailli d'Epée. En effet, on voit dans l'Armorial de Bresse, de du Mesnil, que M. de Mortillet, nommé en 1740 Bailly d'Epée de Burgey, tint sa charge du gouvernement même, et que la noblesse était nécessaire au candidat.

En Forez, cette charge purement honorifique appartenait à la maison d'Urfé, r les héritiers de cette maison, les Chastellet vendirent les terres en 1768, et la Bibliothèque, transportée à Paris, y fut mise en vente précisément en 1770. Il est probable que la charge de Bailly se négocia alors. En fait, le marquis du Chastellet ne l'occupait plus lorsqu'il partit pour l'Amérique. C'est en 1771 que le marquis de Rostaing, qui avait de bons états de service, fut revêtu de la charge de grand bailli d'épée du Forez. Il serait intéressant d'avoir le nom de son compétiteur. Est-ce un Masso ?

SURMONT.

—

Ex-libris à déterminer : aigle d'argent. (LXXVII;LXXVIII,32). — Sans doute, s'agit-il d'une aigle à une seule tête et les croix fichées sont-elles recroisettées ?

Ce serait l'ex-libris de J B. Cusset, Echevin de Lyon en 1724.

A noter que son oncle Ennemond épousa, en 1692, une Dervieu de Goiffeu et qu'à la même époque les Dervieux de Villien adoptaient les armes des Riverson offrant beaucoup d'analogie avec celles des Cusset. Il y a de ces petits traquenards à généalogistes...

SOULGE.

***

C'est l'ex-libris de Jean Baptiste Cusset seigneur de Marlieux, Montrozard et de St Germain-sur Renom, secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances en la généralité de Lyon, recteur de l'Hôtel-Dieu de 1700 à 1722, trésorier, échevin de Lyon pour les années 1724 et 1725. Il épousa en 1713, Louise Verot dont il eut treize enfants.

GEORGES SAFFROY.

—

Ex-libris de guerre (LXXVIII, 10). — Je signale celui de Madame Isabelle Bogelot reproduisant la plaquette de Rotsy « aux âmes brisées secours » avec la légende « La France pleure ses fils tués en la défendant. »

Et le mien par Albert Robida, pièce vengeresse contre les crimes des boches.

NISIAR.

***

Je crois devoir signaler, en première ligne, comme type d'ex libris de guerre, celui que le maître A. Robida a composé pour M. Frédéric Raisin, de Genève. C'est une brillante eau-forte (215 × 135) où, en épisodes nombreux, l'artiste a fixé un virulent réquisitoire contre la sauvagerie des Boches agissant en territoire envahi. On ne saurait même imaginer de plus saisissant frontispice pour un ouvrage sur la Kultur.

Cet ex-libris constituera toujours pour les collectionneurs une pièce de premier ordre, non seulement comme remarquable mise au pilori de nos infâmes ennemis, mais aussi comme beau spécimen de l'habileté de composition et du talent d'aquafortiste que possède Albert Robida.

HENRY ANDRÉ.

—

Portrait à identifier (LXXVII; 430). — Comparer avec les portraits de Talleyrand.

Ce portrait de Talleyrand doit être de Prudhon. Il a été reproduit plusieurs fois par la gravure.

VARTA.

—

Monnaies de platine (LXXVII; LXXVIII, 33). — Il y a une douzaine d'années, j'ai vu chez un bijoutier indigène une pièce de 20 fr. en platine à l'effigie de Napoléon III lauré. Ce bijoutier « Makh-

lout Belichâ, bijoutier à Blida (Alger) (adresse suffisante) pourrait, à l'aide de son registre de vente, dire sans doute ce que cette pièce est devenue.

R. CURA

***

Tout en signalant les monnaies de platine émises en Russie, un numismate érudit nous indique qu'on fabriqua il y a quelques années des pièces fausses de monnaie française, faites en platine, puis dorées. Cette fabrication de fausse monnaie avait été faite en Espagne et les pièces très répandues dans le Midi, gascon et toulousain. Ces pièces différaient un peu comme poids.

GEORGES DUBOSC.

—

Reliure. — Un exemplaire de Ducis (LXXVI ; LXXVII). — Il existe d'autres types de reliure, avec portrait de l'auteur médaillon de l'ouvrage sur le plat du volume, poussé à froid ou gaufré. Beraldi, dans son grand ouvrage sur *La reliure au XIXe siècle* (T. III, p. 50 et 52), cite *Les Œuvres de Voltaire*, édition de Didot, en 4 volumes, in-8°, sur deux colonnes, 1827-1829. Maroquin bleu, décor à gros fers sur le dos et sur le plat, avec raccords de filets un peu lourds. Au milieu, médaillon de Voltaire, poussé à froid. Cette reliure est reproduite dans *La reliure au XIXe siècle*. L'ouvrage appartient, du reste, à la bibliothèque de Béraldi et figure dans son livre-catalogue : *Estampes et livres*, 1892, p. 179. Cette reliure à portrait était l'œuvre du maître relieur bien connu, de la Restauration, Simier.

Un autre relieur du même temps, de 1848 à 1870, contemporain de Capé et de Rossigneux, le relieur Lebrun qui demeurait rue de Grenelle, 126, avait la spécialité de ces portraits. « Quelle singulière idée, écrit Beraldi, en parlant de Lebrun. Il reproduit, avec des filets d'or « sur les plats, les portraits des auteurs des livres. » En notre temps, un relieur pourtant audacieux, Marius Michel, a condamné, lui aussi, le portrait..... sur le plat. « Pas de scènes, pas de portraits incisé sur le cuir, écrit-il, dans son *Ornementation des reliures modernes*. Hérou, dont il est parlé, était surtout un graveur de fers comme Culembourg et Lefevre.

GEORGES DUBOSC.

Médailles données à titre de récompenses universitaires (LXXVII, LXXVIII, 35). — L'usage de donner des livres est assez ancien si l'on en croit une note manuscrite en latin collée sur un exemplaire de l'*Histoire du maréchal de Matignon, gouverneur de Guyenne*, par M. de Caillière. Paris, Courbé, 1661.

D'après l'inscription, ce livre constituait un prix de latin accordé par le principal du Collège Louis-le-Grand, à Paris, en 1690, à l'élève François Sanguin.

Ce livre, précieux à plus d'un titre, relié magnifiquement est devenu en Mai 1917, la propriété d'un libraire italien, tant il est vrai que nous, Français, nous sommes trop bêtes pour savoir conserver nos richesses.

ROLL BALDRIC.

***

Pierre Corneille reçut en prix des ouvrages sur l'Histoire Romaine. Ernest Desjardins a pensé qu'il y prit de bonne heure le goût des sujets de ce genre.

Ernest Boysse, *Théâtre des Jesuites*, dit que tragédies et ballets accompagnaient « la distribution des prix » dès 1618, (page 32)

Alexis Piemon *Voltaire et ses maîtres*, page 22, conte que en 1709, J. B. Rousseau félicita devant son maître le P. Tarteron, le jeune Arouet « qui pliait sous le poids des livres et des couronnes » le jour de la distribution des prix.

Voir aussi le *Francion*.

LÉO CLARETIE.

***

C'est à Pont-à Mousson que fut fondée, en 1572, par Charles III, duc de Lorraine, l'Université de Lorraine qui y subsista jusqu'à sa translation à Nancy en 1768 — Au début et pendant un certain nombre d'années ce furent des notables qui firent les frais de distribution de prix et frapper leurs armes sur les plats — La ville elle même en 1596 — Consulter à ce sujet l'ouvrage de MM. le comte Antoine de Mahuet et Edmond des Robert : *Essai de répertoire des ex libris et fers de reliure des bibliophiles lorrains*.

E. R.

—

Un vers de Lucrèce (LXXVII, 431). Je crains fort que les deux universitaires en question ne soient une nouvelle preuve de l'affaiblissement des études

classiques. Il n'existe pas d'autre leçon du vers.

Suave mari magno.... ....
E terra magnum alterius spectare laborem.

Ni Lachmann, ni Munroe, ni aucun autre commentateur ne cite une variante « spectare periclum ».

A. P. L.

*
* *

Que M. P. se rassure. Ce ne sont pas seulement les éditions Panckoucke, dont le texte n'a pas toujours beaucoup plus d'autorité que les traductions de valeur, mais les meilleures éditions modernes, comme l'édition anglaise de Munro, qui portent « laborem », d'accord, si je ne me trompe, avec les manuscrits. « Periclum » est là d'autant plus invraisemblable que le second vers après celui là se termine par « pericli »,et que la différence entre les mots correspond à une différence de gravité entre les situations décrites. L'idée est-elle venue à quelqu'un de substituer « periclum » à « laborem » ? Je ne sais, n'ayant pas toutes les éditions récentes sous les yeux ; il en faudrait peut-être une autre preuve qu'un propos entendu en passant. En tout cas, quand il n'y a ni une variante de manuscrit autorisé, ni une impropriété ou incorrection d'expression, ni une difficulté d'interprétation pour inciter à corriger un texte, toute conjecture tendant à le modifier n'est que pure fantaisie, qu'on n'a pas à prendre au sérieux.

IBÈRE.

—

J'aime de... (LXXVII, 381, 512). — Voici sur ce point l'avis de Littré.« *Aimer de* suivi d'un infinitif est devenu un archaïsme mais soutenu par d'excellents auteurs et n'ayant rien d'incorrect. La poésie et le haut style ont toujours licence de s'en servir. »

On pourrait, du reste, citer de cet emploi du *de*, quelques exemples. De Massillon :

Monseigneur aimait les peuples et aimait *d*'en être aimé.

De Bossuet (*Connaissance de Dieu*) :

[L'amour] fait qu'on aime *de* s'unir à ces choses et *de* les avoir en sa puissance.

De Mme de Sévigné :

Elle aime la conversation et surtout *de* plaire au Roi.

De Racine (*Remarques sur l'Odyssée*, t. VI, 87) :

Je n'aime pas *de* pleurer.

De Massillon (*Carême Vérité religieuse*) :

Une religion qui n'aimerait pas *d*'être approfondie, serait suspecte.

De Lamartine (*Mort de Socrate*) :

Pourquoi pour la Justice ai je aimé *de* souffrir ?

Hatzfeld et Darmesteter, disent : « aimer *de* faire quelque chose » (*vieilli*).

On pourrait encore citer d'autres exemples, de l'emploi de *désirer de* :

Il désirait *de* l'anéantir (la vérité).
(Pascal, *Pensées*, II,8).

Elle avoit désiré avec une extrême ardeur *d*'entrer à Port-Royal.
(Racine, IV, 560, *Port-Royal*).

Tout le monde regarde mon fils comme le député, que désiroit *de* faire Monseigneur le duc de Chaulnes.
(Mme de Sévigné, G. R. IX, 297).

Je désire *de* passer le reste de ma vie avec vous.
(Mme de Sévigné, VI, 327).

De Corneille, on peut aussi citer ce vers d'*Héraclius*. Acte V, 192) à propos d'*aimer de* :

Ce que je suis m'arrache à ce que j'aimois [*d*'être.

Quelques exemples encore de l'emplo de *désirer de* :

C'est aux hommes qu'elles désirent *de* plaire.
(La Bruyère).

Elle ne désire pas même *d*'être délivrée des langueurs présentes.
(Fléchier).

et enfin Fénélon, dans *Télémaque* :

Voilà ce que vous désirez *de* savoir,

et le roi des grammairiens, Vaugelas :

Il désiroit *de* combattre avec sa cavalerie.

Dans la réalité, l'usage ne prend pas souci des nuances indiquées par l'Académie dans l'emploi du *de*, et en use ou le supprime, à son gré.

GEORGES DUBOSC.

—

D'où vient cette expression : « Genus irritabile medicorum » ? (LXXVII, 432). — Non pas *medicorum*, mais *vatum*, comme le dit Horace :

Multa fero, ut placem genus irritabile [*vatum*.

Epist. II II, 102).

L'adaptation ne serait d'ailleurs pas heureuse, n'eut-elle que le grave défaut de rompre la mesure du vers.

QUÆSITOR.

* * *

Je ne connais cette expression que par le second hémistiche d'un vers des *Epîtres* d'Horace : « genus irritabile *vatum* ». Appliquée d'abord aux poètes, elle a été généralisée et étendue à tous les gens de lettres, et parfois aux comédiens. Il est possible qu'on l'ait appliquée également aux médecins, mais je n'ai jamais entendu cette dernière variante.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS

* * *

N'est-ce pas simplement un pastiche du *genus irritabile vatum* d'Horace ?

Cet adage, plus ou moins exact, ne se trouve point sous cette forme, dans un texte précis. Ce n'est qu'une variante arrangée du vers d'Horace (Epitres : livre II. épitre II, vers 102).

Genus irritabile vatum

qui s'applique aux poètes. En parlant des médecins, auxquels on prête tant de défauts, on a souvent cité l'*invidia medicorum*. Ne serait-ce pas Guy-Patin qui aurait le premier donné cette formule ?

GEORGES DUBOSC.

* * *

Ce n'est pas une expression d'un ancien. C'est une adaptation moderne — et qui a pu venir à l'esprit, ou sous la plume, de plus d'un moderne — d'une expression bien connue d'Horace sur ses confrères en poésie : « Genus irritabile vatum » (Horace, Epitre 2e du livre II, vers 102).

IBÈRE.

—

« Pecca fortiter », adage attribué à Luther et à Bismarck (LXXVII, 6, 224, 460). — Voici un commentaire de cet adage, commentaire dû à M. Alexandre Brou et au père Pierre Rousselot :

Le contact direct avec le Christ ! de là résultait cette conséquence capitale : les œuvres sont indifférentes pour la justice et pour le salut. Non que Luther ait été sans souci du péché et des bonnes œuvres. Son invitation bien connue à pécher fortement, mais à croire plus fortement encore, est une boutade oratoire, une manière de « proposition concessive ». Mais c'est ici que l'antipapisme se découvre à plein.

Sur ce point particulier et précis de la justification, Mélanchton avouait plus tard qu'il n'y avait pas raison suffisante à se séparer de Rome. Pour le catholique en effet, c'est Dieu qui justifie et non pas nos mérites. Mais la volonté créé, coopère en ce sens qu'elle accepte librement d'être justifiée, qu'elle n'est point passive sous la grâce comme une pierre ou un morceau de bois.

Ne pourrait-on s'entendre sur ces bases ? Dans son for intérieur Luther pensait il autre chose ? Mais non, avant tout, *los von Rom*. A cette rupture il fallait un prétexte doctrinal. C'est la logique de la passion antipapiste qui le conduisit à nier jusqu'à l'élément d'activité humaine que le catholique reconnaît dans l'acte divin de la justification.

(Christus IV : *Le Christianime de la Renaissance à la Révolution*, I la Réforme, pp. 1165-6. Paris. Beauchesne, éd 1916.

Et qu'on me permette aussi de rappeler le vers de Paul Claudel — vers qui est une belle traduction de la formule Paulinienne rappelée récemment par M. Louis Le Leu dans l'*Intermédiaire*, à propos du « Pecca fortiter ».

Je sais que là où le Péché abonde, Votre [miséricorde surabonde.

(*Corona Beneguitatis anni Dei* : Ténèbres, éd. de la « Nouvelle Revue française », p. 11.9)

P. c. c. R. DE BOYER DE STE-SUZANNE.

—

Aphorismes de Mesmer (LXXVII, 482). Quérard indique *Aphorismes de Mesmer*, dictés à l'assemblée de ses élèves, ouvrage mis à jour par M. C. de V. (Caullet de Veaumorel). Compiègne. 1784. in-16 de 172 pages. — Puis troisième édition : Paris, 1785, in-8°. — Puis IIIe édition, corrigée, considérablement augmentée. Paris, l'éditeur Quinquet aîné, 1785, in-8° de 48 et 138 p. Enfin, autre édition de 1786, 2 volumes in-12.

La Bibliothèque nationale possède un

exemplaire de 1785 in 24, (T b 634). Enfin la *Table méthodique* de Brunet cite même (n° 4318), une édition, Paris, in-8° de 1783.

GEORGES DUBOSC.

* * *

Voici ce que dit, au sujet de cet ouvrage, Quérard dans le tome VI de la *France Littéraire* à la page 87 :

Aphorismes de M. MESMER, dictés à l'Assemblée de ses élèves, et dans lesquels on trouve ses principes, sa théorie et les moyens de magnétiser ; le tout formant un corps de doctrine, développé en 344 §§ pour faciliter l'application des commentaires au Magnétisme animal ; ouvrage mis au jour par M. C de V. (Caullet de Veaumorel) (*Compiègne*) 1784, in-16 de 172 pages. — *Paris*, 1785, in-8° — IIIe édit corr. et considérablement augmentée, *Paris*, l'*Editeur* ; *Quinquet l'aîné*, 1785, in 8° de 48 et 138 pages — Autre édit. 1786, 2 vol. in-12.

L'édition de 1785 porte déjà le nom de l'éditeur.

Ersch aurait donc raison.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

« Toison d'or ». Pseudonyme (LXXVII, 430). — D'après le *Dictionnaire des pseudonymes* de Georges d'Heylli, l'auteur du pamphlet en question, qui fit en effet quelque bruit vers 1883, serait A. de Bernard, ancien directeur de la *Revue contemporaine*, de son vrai nom Alphonse Bernard, vicomte de Calonne, décédé en 1902.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

P. S. Voir dans le *Nouveau Larousse Illutré* une notice sur sa vie et ses ouvrages.

—

Métier d'auteur, métier d'oseur (LXXVII, 480). — Littré n'est pas seul à donner cette formule comme de Beaumarchais : la même citation se trouve dans le *Dictionnaire* de Bescherelle, dans le *Dictionnaire* de Larousse, dans le *Nouveau Larousse*, mais sans indiquer ni préciser l'ouvrage de Beaumarchais où se rencontre cette phrase. *Oseur*, qui ne se trouve point dans le *Dictionnaire* de l'Académie, ni même dans celui d'Hatzfeld et Darmesteter, a pourtant été employé par Charles Nodier et par de Cormenin.

G. D.

A propos de l'Alceste de Glück (LXXVII, 192, 315, 361, 507). — M. Maurice Kufferath, membre de l'Académie royale de Belgique, directeur du théâtre de la Monnaie, le prend peut être d'un peu haut avec ses contradicteurs, et il est sans doute plus familier avec l'histoire du théâtre dont il était l'un des directeurs (car il avait un associé, Guidé, mort récemment) qu'avec celle de notre Opéra, comme on va le voir par une double erreur commise par lui et qu'il est bon de rectifier.

A propos de la récente représentation d'*Alceste* à Genève et des réflexions auxquelles elle a donné lieu, M. Kufferath écrit ceci :

« Mme Viardot n'a jamais chanté *Alceste* ; c'est dans *Orphée* qu'elle produisit à l'Opéra l'impression profonde dont le souvenir est resté ».

Deux lignes, deux erreurs capitales.

La première consiste à dire que Mme Viardot n'a jamais chanté *Alceste*. Or, le 21 octobre 1861, l'Opéra reprenait *Alceste* avec la distribution que voici : Alceste, Mme Viardot ; Admète Michot ; le grand prêtre, Cazaux ; Hercule, Borchard ; Berlioz, dont M. Kufferath aime à rappeler le souvenir, était spécialement chargé de diriger les études du chef-d'œuvre, et il regrettait précisément d'avoir été obligé de transposer le rôle d'Alceste pour la voix de Mme Viardot, qui était un contralto. J'ai reproduit ici même, à ce sujet, les regrets qu'il exprimait dans son compte rendu de la reprise au *Journal des Débats*, et M. Kufferath peut se reporter à ce feuilleton pour être édifié.

Voilà pour le premier point, qui prouve que Mme Viardot a chanté Alceste. Pour le second, concernant *Orphée*, il est bon de constater que ce n'est pas à l'Opéra que Mme Viardot y a produit « l'impression profonde dont le souvenir est resté », mais au Théâtre Lyrique, où, sous la direction Carvalho, l'ouvrage parut le 19 novembre 1859, alors, que le Théâtre-Lyrique était situé boulevard du Temple. Là encore, c'était Berlioz qui était chargé de la direction des études. Il n'y a qu'à consulter les journaux du temps pour s'assurer de la vérité

M. Kufferath, qui déplore avec amer-

tume les tripatouillages que les œuvres de Gluck ont toujours subies à l'Opéra et à l'Opéra-Comique (qu'il appelle, avec une nuance de dédain « ces deux maisons »), ne se gêne pourtant pas pour tripatouiller lui-même *Alceste*, en lui fabriquant un dénouement nouveau, un dénouement qui, selon lui, est le seul bon, le seul vrai, celui qui n'est pas au coin du quai. Peut-être a-t-il raison, mais il y faudrait tout de même d'autres preuves, et plus solides, que celles qu'il présente pour justifier la nature de son intervention, ses affirmations hasardées au sujet de Mme Viardot n'étant pas sans inspirer quelque méfiance pour le reste.

ARTHUR POUGIN.

—

Rue de la Bucaille (LXVIII, II. — Il a été abondamment répondu à cette question ; les réponses très nombreuses passeront dans le prochain n°.

—

Triboulet, origine du nom, (LXXV ; LXXVI, LXXVII, 32, 176, 320, 462) — Dans les notes relevées par un officier dont le sang a été versé pour la France, je trouve encore :

Armorial d'Hozier (manuscrits) Bourgogne tome I, *page 95* — (Dijon) Chrestien Tribolet, etc., porte : *d'or à trois trèfles de sinople, 2 en chef, 1 en pointe* — *Page* 252 (Dijon) Claude Tribollet : *d'argent à une tête de more de sable bandée d'argent.* — *Page 464*, Bénigne Tribollet, veuve de Nicolas Perrier : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de 2 roses d'argent, en pointe d'un rocher du même.* — *Page 1 141* (Vesoul) Jean Baptiste Triboulet : *d'argent à 3 croix ancrées de gueules 2 et 1.*

Tome II *page 241* (Semur en-Auxois) Jacques Tribollet : *d'or à 3 trèfles de sinople, 2 et 1.*

Id. Paris. Tome I.

Page 1326. — Jacques Tribolet : *d'or à un chevron d'azur accompagné en chef de 2 trèfles de sable et en pointe d'un croissant d'azur, surmonté d'un trèfle de sable et au chef d'azur chargé de 2 étoiles d'argent.*

— En outre : Bibliothèque nationale, Pièces originales, tome 2882 plusieurs reçus ou pièces à l'article : Tribolet.

— Pays de Vaud : Tribolet porte : *d'azur à 2 chevrons d'argent* cimier : *un lion naissant.*

— Dans le *Nouveau d'Hozier*, p. 277, on trouve : liste des alliances de Lanfernat, Louis de Lanfernat, épouse Madeleine Tribolet en 1539 ; d'autres papiers la nomment Tribouille ou Tribouillé.

— Les registres de Saint-Gervais, Paris, mentionnent le 4 avril 1786 l'inhumation de Catherine V rnée, veuve : 1° de Louis Henriet ; 2° de Nicolas Davi ler : 3° de Nicolas Hussenot et au jour de son décès, épouse de François Tribollet.

— *L'Annuaire de l'armée en 1900*, donne une longue liste de Tribouillet, Tribouillier. Triboul, Triboulet, Triboulev, Triboulot (Pas de Tribouillart à cette date).

Ces innombrables Trib... ne donnent pa, il me semble, les solutions réclamées par l'*Intermédiaire.*

N. J. DE P. G.

P. S. (LXXVII, 32*). — D'après des notes généalogiques sur les Bourdaloue et Chamillart, les « Bours » seraient originaires d'Alsace ; une branche puinée s'établit au comté d'Aloz. — L'un d'eux épouse une de Branges (Bourgogne).

En 1431, François Bours d'Aloz meurt à Mehun sur-Yèvre.

D'autre part, les Monnicault seraient d'origine normande ; leur tombeau était avant la Révolution, dans l'église des Carmélites de Caen, mais ils étaient très honorablement connus en Berry, avant 1565,

N. J. DE P. G.

—

Prononciation des mots français par les Allemands (T. G. 33 ; LXXVII, 193) — Cette question a déjà été agitée dans l'*Intermédiaire*, à deux reprises différentes, mais sans avoir été traitée d'une façon sérieuse, ni complète.

Autrefois en Allemagne les consonnes *b* et *p* étaient fréquemment confondues, et non seulement dans le langage parlé, mais aussi dans l'orthographe. Ainsi on trouve dans Hans Sachs ce vers :

Ich *pin* [bin] gezogen ferr und weit.

Le même poète écrit couramment

« Plut » pour « Blut, pleipt » pour « bleibt, Pauer » pour « Bauer », etc. Il met indifféremment « Pabst » pour « Papst » et « Bapsthumb » pour « Papsthum ».

Dans les vieux atlas, on trouve imprimé : « Innspruck » pour « Innsbruck, Augspurg » pour « Augsburg », etc.

A partir du XVIIe s., époque à laquelle la langue allemande a commencé à se fixer, cette confusion devient plus rare et, actuellement, il n'en est plus ainsi. Cependant, dans le sud, et aussi dans le centre de l'Allemagne, le *b* et le *p* sont encore maintenant pris souvent l'un pour l'autre, mais seulemnt dans la prononciation.

Il n'est donc pas surprenant que les Allemands de ces dernières régions lorsqu'ils s'expriment en français, c'est-à-dire dans une langue qui leur est étrangère et dont ils connaissent imparfaitement l'orthographe, aient une certaine propension à confondre parfois les consonnes *b* et *p*; mais cette prononciation défectueuse se rencontre principalement chez les gens appartenant aux classes inférieures et très rarement chez les personnes cultivées.

D'ailleurs, l'Allemand prononce habituellement le français beaucoup plus correctement qu'on se l'imagine en France, sauf toutefois quand il se trouve en présence de notre lettre *j*, qui n'existe pas dans sa langue, et qu'il est toujours porté à prononcer comme *ch*. Le jargon grotesque que Balzac prête à Nucingen ou à Schmucke, est d'une exagération manifeste, et, en ce qui me concerne, je ne l'ai jamais entendu que dans la bouche des colporteurs ou maquignons juifs originaires d'Alsace.

Enfin j'ai remarqué qu'en règle générale, les Allemands, tout en adoucissant parfois certaines consonnes, comme le dit M. le Dr Marcel Baudouin, ont plutôt une tendance à leur donner un son dur, à transformer par exemple le *v* en *f*, le *d* en *t* et le *b* en *p* ; mais encore une fois, il n'y a pas de règle précise à cet égard, et la façon de prononcer ces différentes consonnes varie suivant les pays et les individus. UN BIBLIPHILE COMTOIS.

* * *

Je connais moins la règle que l'usage. M. Schneider « ne s'appelle » jamais « M. Schèdre », mais Schneider. Weber, le compositeur, allemand, l'auteur du *Freyschutz* et d'*Oberon*, ne « voyait pas son nom se prononcer Web-re », mais bien Weber. La terminaison en er s'envoie pour ainsi dire en l'air, et c'est à pei e si on perçoit l'e, bien qu'il se trouve prononcé.

Ce même effet, on peut le constater dans une langue aussi douce et mélodieuse que l'allemand est dur et abrupt; c'est en italien, la terminaison a ou o qui ne s'entend point, et dont pourtant l'oreille distingue la fluide musique ; exemple : la Traviatta, Violetta, Rigoletto.

Quant à « Mlle Weber », c'est parce que elle est alsacienne ou d'origine, que son nom se prononce Web*er* comme Karch*er*, Ri*ler*, et autres terminaisons semblables. Etait-ce pour ne point ressembler aux allemands, je l'ignore, mais en Alsace avant 1870, dans la classe bourgeoise qui parle le bon allemand, on prononçait ainsi la terminaison en er, cela tout au moins pour les noms propres.

PAUL KLENCK, Alsacien Français.

—

Chérie ou Chéry. Etymologie (LXXVII, 432). — La véritable solution serait donnée par de vieilles chartes portant l'orthographe ancienne en français vulgaire et en latin du M. A.

A défaut de ces documents, on ne peut porter que des jugements... téméraires.

Le texte de 1220 invoqué qui porte *charressa* peut se rapporter à *chéry* ou *chérie*, car toutes les exceptions sont possibles. Pourtant il me paraît préférable de penser que ces noms de *chéry*, *chérie* suivent la même règle que *chézy*, *chézal*, *chèze*, etc., et qu'ils répondent à un primitif *cher*, en Breton *Ker*, signifiant *demeure*, *maison*

En effet, je vois que *Chéroy*, par exemple, (canton de l'Yonne, arrondissement de Sens), se disait *Chésiacus* et se rattache par conséquent aux formes que j'ai indiquées plus haut. L'origine serait donc probablement la même que dans les mots *case*, *chez*, par substitution de l'*r* à l'*s* primitif, ce qui est assez fréquent.

L. ABET.

—

Pudibonderie ou pudibondage (LXXVII ; LXXVIII, 39). —Les deux mots ne me semblent pas synonymes,

ni devoir être employés dans le même sens.

Pudibonderie : c'est l'état, la qualité, la manière d'être, le caractère, l'habitude.

Pudibondage : c'est l'acte (agere) le geste, la parole, l'attitude, qui exprime avec exagération la pudeur, et dont la réitération, la persistance, la permanence, fait la pudibonderie.

J'entends du moins ainsi.

SGLPN.

—

Le docteur Payerne et les sous-marins (LXXVII; LXXVIII, 18, 76). — Le docteur Payerne est né à Theys (Isère) en 1806. De Grenoble, où il fut reçu bachelier, il se rendit à Montpellier, où il étudia la pharmacie, puis la médecine. Payerne était pharmacien (de 1re classe), et médecin. En possession de ses diplômes, il se rendit à Cherbourg où il concentra bientôt toute son attention sur les moyens de revivifier l'air dans les milieux hermétiquement clos. Il apporta ainsi plusieurs améliorations dans les cloches à plongeur, et, en 1846, contruisit un bateau sous marin en tôle, *Le bateau Payerne,* qui fit ses essais sur la Seine, à Paris, (v. l'*Illustration*, 1846) et qui servit longtemps à Brest, puis à Cherbourg, dans les travaux du port. On lui doit aussi un projet de chemin de fer sous-marin entre Calais et Douvres (1852).

Payerne était membre de la société des sciences naturelles de Cherbourg et de plusieurs autres sociétés savantes. On a de lui :

Quelques mots sur la pleurésie (thèse pour le doctorat en médecine, 1833).

Etudes sur la navigation sous-marine.

Perfectionnement des modes de construction des travaux hydrauliques (Cherbourg, 1852), et plusieurs autres travaux insérés dans les Mémoires de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg, entre autres :

Influence de l'air comprimé sur l'homme, sous quelques points de vue inétudiées (1853).

Solubilité de l'air dans l'eau de mer (1854) ;

Solubilité de l'air dans l'eau de mer, 2e série d'observations. *Bateau à air de Coulomb et bateau sous marin du Dr Payerne* (1855).

Pyroscaphe sous-marin du Dr Payerne ; *son bateau plongeur, sa cloche hydraulique.*

Cloche hydraulique Appareil à descendre sous l'eau, remonter, flotter à la surface, ou entre deux eaux, au gré de l'équipage qui s'y renferme, destiné à faciliter l'exécution des travaux sous marins (Substitution de son emploi à celui du bateau-plongeur) (1857).

Bateaux sous marins du Dr Payerne. Mémoire descriptif produit à l'appui d'une demande de brevet d'invention et de perfectionnement, etc., etc.

Enfin, vers 1880, après avoir cédé sa pharmacie d'Equeurdreville, près de Cherbourg, le Dr Payerne, découragé, écrivit un petit opuscule, devenu très rare et intitulé : *Mon retour à l'orléanisme ; causes déterminantes* (Cherbourg, imp. Vve Feuardent).

A. PICARD.

—

Le balai et le manche (LXXV à LXXVII ; LXXVIII, 92). — J'ai retrouvé mes notes sur le dernier omnibus, *La Villette St Sulpice*, qui, comme l'indique M. Colline, a effectué son dernier voyage, le 11 janvier 1913.

La voiture partit de St Sulpice, chargée de 54 voyageurs, en présence de 500 badauds ; elle était suivie d'une file d'autos dont le premier, voilé de crêpe, conduisait le deuil.

Il y eut réception solennelle au dépôt de la Villette et des fleurs furent offertes au cocher, Louis Hesse, qui prenait sa retraite en même temps que sa voiture, après 36 ans de bons et loyaux services.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

La femme sans tête (LXXVII). — Il y a peu d'années, à l'une des entrées d'Elbeuf-sur Seine on pouvait voir, pendue au-dessus d'une porte d'auberge, l'enseigne qui figurait une femme acéphale, fort grossièrement peinte. Au bas du petit tableau se lisaient ces mots :

A LA MEILLEURE DES FEMMES

La facétieuse enseigne a maintenant disparu, mais ce coin de faubourg était et est toujours dénommé, dans le langage populaire : « La femme sans tête. »

LE CHERCHEUR.

*
* *

M. Colline est il bien sûr que l'ancien nom de la rue Le Regrattier lui venait de

la statue mutilée du coin du quai Bourbon ?

Frédéric Lock et Gustave Pessard, entre autres, indiquent comme origine, une enseigne représentant une femme sans tête tenant un verre à la main avec, au-dessous, comme devise : *Tout en est bon*.

La statue de la Vierge fut brisée, dit-on, par Goffinhal qui habitait en face, au n° 5.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

Soldats américains : Surnoms (LXXVII ; LXXVIII, 95). — Il ne faut pas dire *Sammies* en parlant des Soldats américains, mais bien *Yanks*.

Yank vient naturellement de *Yankee*, appellation qui, jusqu'à la guerre actuelle, désignait exclusivement les habitants des Etats du Nord Est ; maintenant, tous les journaux américains emploient le mot pour désigner les soldats et pour réclamer l'envoi de « toujours plus de Yanks » sur le continent.

Il reste à déterminer l'origine du mot *Yankee*. Lors de la Guerre de l'Indépendance, les troupes anglaises, dès leur débarquement, se mirent en route sur l'air de *Yankee Doodle* qui n'avait pas plus de signification que *It's a long, long way to Tipperary*.

La chanson fut adoptée par leurs adversaires et si vite que lors du départ des Anglais, à l'issue de la guerre malheureuse pour eux, les musiques des nouveaux Etats-Unis jouaient, tout comme les leurs, *Yankee Doodle*.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

Pain de pomme de terre (LXXV ; LXXVI ; LXXVII, 370) — Sir Graph cite une lettre de Voltaire, en date du 21 janvier 1771, de laquelle il semble résulter qu'on avait tenté, à Paris, de fabriquer du pain contenant une certaine proportion de pommes de terre, tubercule connu, dit-il, depuis un certain nombre d'années, avant que Parmentier n'en vulgarisât l'emploi.

A la même époque, une des sœurs de Bertin, ministre de Louis XV, Marguerite, demoiselle de Bellisle, faisait procéder, la première de ses compatriotes, à la culture réglée de la pomme de terre, aux environs de Périgueux, dans sa terre de Rossignol, paroisse de Chalagnac, ainsi qu'en fait foi une lettre écrite par elle, le 5 avril 1771, à son régisseur Mᵉ Joseph Gravier, procureur d'office du pariage. Mais les métayers de sa ferme paraissant rebelles à la nouvelle culture, elle écrivait de nouveau non découragée, le 14 janvier 1774, au même Gravier :

> Peut-être que votre exemple pour les pommes de terre donnera envie aux métayers d'en avoir pour l'année prochaine. On en tire grand parti dans ce pays.

Mlle de Bertin était alors retirée, près de son frère, à Chatou. Quand elle parle du grand parti qu'on tirait de la pomme de terre sur les bords de la Seine, elle ne devait pas ignorer les essais de fabrication du pain « moitié pomme de terre et moitié froment », vanté par Voltaire.

Quoi qu'il en soit, c'est à la famille de Bertin, fervent propagateur d'améliorations agricoles, que le Périgord est redevable de l'importation du précieux tubercule, devenu, depuis la guerre, l'une des bases les plus nécessaires de notre cuisine.

A. DUJARRIC-DESCOMBES.

—

Un précurseur de l'aviation (LXXI ; LXXIV ; LXXV). — M. Capet a donné d'intéressants détails sur Pierre Mesnier et autres ancêtres de l'aviation, J'apporte, d'après un vieux chroniqueur de ma province, un exemple établissant que la navigation aérienne si perfectionnée hélas ! pour le malheur actuel de l'humanité, n'était pas inconnue au moyen âge.

Cet exemple est tiré de la chronique latine de Geoffroy du Breuil, natif de Clermont-d'Excideuil en Périgord, prieur de Vigeois en Limousin. Publiée, en 1657, par le P Labbe dans sa *Biblioteca nova manuscriptorum librorum* (tome II, pp. 279-342), cette chronique renferme la mention de divers événements relatifs surtout à l'histoire du Limousin, du Périgord et des provinces voisines, depuis le règne du roi Robert, fin du xᵉ siècle (996), jusqu'à l'année 1183. L'histoire générale y est aussi effleurée et, à côté de grands faits, on peut relever de moindres particularités qui, comme la suivante, méritent d'attirer l'attention. Voici ce que mentionne Geoffroy du Breuil :

Navis sursum in aere velut natanoran œquore visa est in Angliâ Jacta anchs i urbis in medio, a civibus Londoniorum impeditur. Mittitur a nautis quidam, qui solveret anchoram ; sed retentus a pluribus, qui mersus aquis expiravit. Clamantes nantœ aera denuo sulcant, fune anchorœ secto.

En Angleterre, on vit dans les airs un vaisseau qui voguait comme un nautonnier sur la mer. Ayant jeté l'ancre au milieu de a ville de Londres, il fut empêché d'aller plus loin par les habitants de la cité. Les matelots détachent l'un des leurs pour lever l'ancre ; mais retenu par plusieurs personnes il fut plongé dans les eaux, où il expira. Alors les matelots poussent des cris et, ayant coupé la corde de l'ancre, ils sillonnent de nouveau l'espace aérien.

Cet événement, qui se rapporte à l'année 1123, nous montre en action les premiers aviateurs connus. Malheureusement le prieur de Vigeois ne donne aucune espèce de détails sur la manière dont était composé l'aérostat, apparu à Londres. Toujours est-il que, dès le XIIe siècle, l'on s'était déjà préoccupé de la construction d'un aéroplane, et que c'est l'Angleterre qui aurait eu l'honneur d'en faire les premiers essais. A. DUJARRIC-DESCOMBES.

—

Ce qu'on a dit des Allemands, LXX à LXXVII ; LXXVIII, 45) — Ce jugement de Schiller mérite d'être relevé :

« On peut tailler un honnête homme dans le premier bloc venu. Mais pour un coquin il faut une pâte fine, et de plus en certain génie national, une sorte du climat de coquins. L'Allemagne pourra ainsi nous fournir quelques bons produits. » GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Je trouve par hasard dans Saint-Isidore de Séville (560 636) un des principaux écrivains ecclésiastiques du Moyen âge, cette appréciation encore vraie des Germains :

« Qui mores ex ipro cœli rigore traxerunt feroces animi et semper indomiti, raptu venatuque viventes Horum plurimas gentes varice armis, discolores habitu, linguis dissonere et origine vocabulorum incertie ut Polosates Angrivarii, Quadi, tangrii, Marcomanes, Bructeri, Chamavi, Vangiones, Tubantes quarum immanitus barbarice etiam in ipsis vocabulis horrorem quemdam Significat Isidorus 9. Orig. 2 97

Je traduis de mon mieux :

... qui tirent leurs mœurs de la rigueur même du Climat, d'un esprit farouche et toujours indompté, vivant de rapine et de produit de leur chasse. D'eux un grand nombre de races ayant des armes diverses dissemblables d'usages, de langues confuses et incertaines quant à l'origine des mots, comme les Tolozates, Angrivares, Quand, Tangres Marcomans, Bructères, Chamaves, Vangiones dont la monstrueuse barbarie inspire quelque horreur même dans ces vocables.

Les Boches étaient donc au VIIe siècle de notre ère ce qu'ils sont encore aujourd'hui.

Décidément ils sont incorrigibles !

DEHERMANN-ROY.

*
* *

A-t-on déjà cité ici (la vie est si mouvementée, par les temps qui courent, que ce doute est permis) la scène II du *Marchand de Venise* ? Nérissa demande à Portia, qui lui a déclaré qu'elle ne peut ni choisir ni refuser personne, si elle connaît le tel ou le tel autre. Le prince de Naples, par exemple ? Le Comte palatin, qui est un noble polonais ? Le seigneur français, Monsieur Le Bon ? Falconbridge, le jeune seigneur anglais ? Le Seigneur écossais, son voisin ? Elle en arrive au Boche.

— « Comment trouvez-vous le jeune Allemand le neveu du Comte de Saxe ? ».

Et Portia de répondre :

— Fort mal, le matin, quand il est à jeun, et bien plus mal encore le soir, quand il est ivre Lorsqu'il est le mieux, il est un peu plus mal qu'un homme, et quand il est le plus mal, il est tant soit peu mieux qu'une bête. Quelque chose qui m'arrive, j'espère trouver le moyen de me défaire de lui

Je laisse la suite du dialogue. Portia conclut, au sujet de l'Allemand : « Je ferais tout au monde, Nérissa, plutôt que d'épouser une éponge ». E. M. D. P.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Une lettre du duc de Brunswick à Catherine II (7 septembre 1795). — Le rôle du duc de Brunswick, l'auteur du fameux manifeste, a été diversement commenté : il est demeuré quelque peu obscur. La lettre qu'on va lire, et qui appartient au très riche fonds d'autographes de M. Noël Charavay, est propre à jeter sur le personnage une importante lumière. Elle démontre, contrairement à ce qu'on lit dans

certains auteurs, qu'il est faux que le duc de Brunswick, après sa démission donnée en 1794, cessa de s'occuper des affaires autres que celles de son duché. Il resta l'implacable ennemi de la France révolutionnaire. Sa lettre à Catherine II, — dont les termes désespérés ne sont pas sans analogie avec ce que nous voyons aujourd'hui se passer en Allemagne — atteste, en outre, qu'il est resté l'homme du manifeste, dont des esprits enclins à une excessive générosité ont essayé de le laver devant l'histoire.

Nous saisissons enfin, dans cette lettre, l'allemand sur le vif ; et ceci encore est pour ajouter à l'exceptionnel intérêt de ce précieux document inédit.

Madame,

En profitant si tard de la permission que Votre Majesté Impériale me donne de lui écrire, je ne crains pas qu'elle se trompe sur le motif de mon silence, mon profond respect pour sa personne, ma sincère admiration pour les grandes et éminentes qualités qui la distinguent et la parent plus encore que sa puissance à la tête de tous les souverains de l'Europe, sont de surs garants de ma vive reconnaissance et de mon empressement à la lui prouver. J'avais commencé à écrire à Votre Majesté Impériale une lettre, sur la crise allarmante que l'Europe éprouve, mais que la mobilité incalculable des circonstances m'a fait supprimer. Votre Majesté Impériale accoutumée a concevoir, méditer et suivre de vastes plans, sait mieux qu'un autre combien la prévoyance même devient circonspecte, quand il n'en est aucun de formé, ni de suivi. Elle sent ce que je dois éprouver d'embarras à lui parler sur notre fâcheuse situation, je l'avouerai avec franchise et sans honte à votre Majesté Impériale qu'il m'en coûte au milieu de si grands Intérêts pour tous les souverains et pour tous les Empires de n'avoir à lui offrir que des pensées vagues par la mobilité que donnent aux événements des causes qui n'ont point de principe. Les succès des Anglais sur mer, l'échec que les Emigrés ont essuiés dans la baie de Quiberon, la paix inspirée de l'Espagne, une seconde tentative des Anglais sur les côtes de France, dont nous attendons les résultats, leurs pertes aux Isles du vent augmentées par la cession de St-Domingue à la France, enfin la dépréciation inévitable des assignats, sont les objets qui divisent l'Europe entre la crainte et l'espérance sur les evénements à venir.

Il se joint à cela l'inertie inconcevable des armées sur Rhin, lesquelles en absorbant de grands moyens ne produisent aucun effet analogue et fournissent malheureusement à l'ennemi, sa faculté dangereuse de détacher à son gré le plus de forces possible pour en accabler les vendéens.

Dans cet état de choses, il semble qu'un concert avec Charrette serait d'une grande ressource et que ce serait à une jonction avec lui, qu'il importerait de parvenir, c'est au moins le seul parti qui paraît présenter politiquement et militairement quelques apparences de succès, surtout si l'on ne néglige pas de fortes diversions en Italie et sur le Rhin ; elles deviendront d'autant plus nécessaires que l'ennemi menace de passer le Rhin et de forcer l'Empire à une paix honteuse. Si des circonstances malheureuses ont fait déployer l'étendard de la guerre plus tard qu'il n'eut été à désirer pour étouffer la revolution dans sa naissance, au moins faut il espérer que si la paix doit avoir lieu, qu'elle sera établie sur des bases honorables et solides auxquelles un plan de pacification générale pourra vraisemblablement seul conduire. Malgré les victoires et les conquêtes il est connu que la condition de la France est plus affligeante que celle d'aucune autre nation européenne et que les malheurs qui pèsent sur elle ne sont point en équilibre avec les dangers qui menacent l'Europe.

Le juste empire que le vaste génie de votre Majesté Impériale lui a acquis pour l'opinion des nations encore plus que les victoires remportées par ses armées invincibles servira de guide et de boussole à tous les souverains qui, persuadés du danger des dogmes qui bouleversent la France voudront se concerter pour en prévenir les suites funestes. C'est dans l'immensité des ressources du génie créateur et des grands moyens que le ciel a mis entre ses mains que la confiance de l'Allemagne est fondée. Daignez permettre, Madame, que j'exprime ce sentiment si profondément gravé dans mon âme et que, plein de la plus haute admiration, je forme le vœu de voir décidé par la juste prepondérance des talents et de la puissance réunis dans l'auguste personne de Votre Majesté Impériale le sort qui va attendre l'Europe dans les siecles à venir.

Je suis, avec le plus profond respect,

Madame,

de Votre Majesté Impériale,

Le très humble, très obéissant et très soumis serviteur,

CHARLES, D C DE BRUNSWIC.

à Bronsvic, ce 7 septembre 1795.

Le Directeur-gérant :

Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXVIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 octobre 1918.

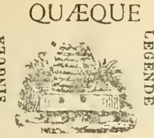
N° 1487

31bis r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDE



Il se faut entr'aider

N° 1487

31bis r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes. Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

—

Les clefs de Metz. — Les journaux ont raconté que le sculpteur Lucien Pallez avait remis, au président du Conseil, trois clés de Metz miraculeusement sauvées au moment où la ville tomba au pouvoir des Allemands en 1870.

En les recevant, M. Clémenceau éprouva une si violente émotion, qu'il ne put retenir ses larmes.

Or, un vieux Messin écrit, au *Journal des Débats*, que cette histoire de clés lui cause un certain étonnement. Il y avait dix portes à Metz, toutes munies de ponts-levis mais aucune n'avait de clé.

Que faut-il penser de ces clefs ? D'où viennent elles ? Quel fut leur dernier possesseur ? De qui les tenait-il ?

Un document historique ne vaut que par les références.

Dr L.

—

M. de Mauduit le 31 octobre. — En dépouillant d'anciens dossiers, nous trouvons une relation anonyme, inédite, du 31 octobre 1870 Cette relation semble être de M. de Mauduit.

Nous désirerions connaître qui fut M. de Mauduit officier à cette époque ?

Et si l'un de nos collaborateurs n'aurait pas connaissance de cette relation.

M.

—

Clovis avait-il une oriflamme ? — Clovis avait-il un drapeau, une oriflamme ? Y avait-il à cette époque un écu représentant les armes de ce chef ou des autres chefs francs ?

ALEX. THOMAS.

[Voir Intermédiaire].

—

« Finis Poloniæ ! » — Les journaux rapportent que, le 6 octobre dernier, a eu lieu à Nancy, devant la statue du roi Stanislas Leczinski, une manifestation franco-polonaise au cours de laquelle

M. Mirman, préfet de Meurthe-et-Moselle, a lu une adresse de l'Académie de Stanislas rédigée à l'intention du général Haller. Cette adresse, qui retrace, paraît-il, d'une façon éloquente, les souvenirs unissant la Lorraine et la Pologne contient ce passage :

Finis Poloniæ. C'est le sanglot, dit-on, de Poniatowski disparaissant dans les flots de l'Elster.

J'avais toujours entendu attribuer ce cri désespéré à Kosciuzko tombant blessé sur le champ de bataille de Maciejowice ; la *Biographie universelle* de Michaud et le *Dictionnaire d'Histoire* de Bouillet, seuls documents que j'aie actuellement à ma disposition, mettent également ces mots dans la bouche du héros populaire. Mais je trouve dans un numéro de l'*Intermédiaire* de 1893 (XXVIII, 45, 268), une protestation de Kosciusko adressée en 1803 au comte de Ségur contre l'attribution qui lui est faite de la fameuse phrase historique.

Faut-il rendre à Poniatowski ce qui a longtemps appartenu à Kosciuzko ? Si l'on considère que ce n'est pas dans un mouvement de désespoir, mais dans le but d'échapper à l'ennemi qui le poursuivait, que Poniatowski s'est jeté dans le fleuve, il est permis de douter que ce dernier ait eu le temps et la présence d'esprit de proclamer ainsi la mort de sa patrie. C'est pourquoi je demande, si la phrase en question a été réellement prononcée, quel en est l'auteur.

Un bibliophile comtois.

—

Un portrait de l'impératrice Joséphine par Heinsius. — Dupont de l'Eure possédait un portrait de l'impératrice Joséphine, qui lui avait été donné par elle et qui se trouvait dans la bibliothèque de la propriété de Dupont, Rouge-Perrier près de Neubourg (Eure). Ce portrait, peint par Heinsius, disparut à la mort de la fille, restée célibataire, de l'ancien président du gouvernement provisoire de 1848.

Pourrait-on donner quelques renseignements à son sujet ?

J. M.

—

Chanson alsacienne sur la famille grand-ducale de Bade. — On lit dans le *Matin* du 11 octobre 1918, a propos du prince Max de Bade, sous la signature de M. Louis Forest :

Si vous n'avez pas les oreilles trop chastes, faites-vous chanter la chanson que les Alsaciens, ses voisins, connaissent sur la famille de Bade. Vous aurez ainsi une opinion populaire fondée sur l'histoire et l'expérience.

Si l'un de nos confrères, originaire de nos provinces momentanément annexées, qui connaîtrait la chanson en question, éprouvait quelque scrupule à la publier dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, il m'obligerait en me la communiquant dans le texte original.

Un bibliophile comtois.

—

Emigrés normands et bretons à Jersey. — Dans un ouvrage récemment paru, *La Maison du Hecquet et les Seigneuries de Hautteville et de Rauville*, par M. Hervé de Rauville, on trouve, pages 163 164 et 165, une liste de 228 noms que l'auteur donne comme étant ceux des émigrés normands et bretons résidant à Jersey en Juillet 1796.

L'ouvrage étant visiblement d'un érudit, et très consciencieusement documenté, cette liste présente de réelles garanties d'exactitude. On voudrait néanmoins pouvoir la contrôler par d'autres sources. Existe-t-il un travail spécial sur les émigrés à Jersey ? Si oui, où pourrait on se la procurer ?

S. d'A.

—

Monsieur ou Monseigneur ? Un journal cherche querelle à l'*Action Française* parce qu'elle écrit « Monseigneur le Duc d'Orléans » alors qu'il faudrait écrire « Monsieur le Duc ». L'*Action Française* n'accepte pas cette critique. Il me semble me rappeler cependant que naguère les feuilles légitimistes écrivaient toujours *Monsieur* (et non Monseigneur) le *Comte de Chambord*. Et il en fut de même pour le Comte de Paris à partir de 1883, date de la mort du comte de Chambord.

Que pensent nos confrères de cette question de protocole ?

J. W.

—

Une nourrice de Danton. — Dans le livre si remarquable de Madelin sur Danton, on peut lire (p. 6, ligne 9) : « Un taureau, lorsque Danton avait un an, se

jetait sur une vache qui allaitait l'enfant et... »

Ainsi Danton, à 1 an, était allaité par une vache, ce qui veut dire sans doute que Danton têtait la vache. Quel prodige !

Quand on songe d'une part aux dimensions des pis d'une vache par rapport au mamelon des femmes nourrices ; d'autre part à la force qu'il faut déployer pour traire. Quelles capacités cela présume en faveur du futur tribun !

N'est ce pas à souligner ? Des explications ne seraient-elles pas justifiées ?

REISSIT.

—

F. Brion, peintre. — Peut-on me donner quelques renseignements biographiques sur ce peintre qui obtint en 1868 une médaille d'honneur au Salon, pour son tableau représentant : *La lecture de la Bible en Alsace.*

De plus, dans des papiers de famille, je trouve trace d une demoiselle Brion qui fut, dit-on, le modèle d'Ary Scheffer ; elle aurait en particulier posé pour « Mignon ». Que sait-on d'elle ?

—

Le peintre Finsonius ou Phinsonius. — Au XVIIe siècle vivait un peintre Finsonius, Fensonius ou Phinsonius. Où et en quel termes en a-t-il été parlé ?

A. B.

—

Le livret de « La Fille de Madame Angot » et la censure. — M. Jean Drault, dans la *Libre Parole*, rapporte le fait suivant :

Clairville, en 1848, avait fait jouer plusieurs petites pièces contre les socialistes, et l'on ne séparait pas alors le sociali me de la République.

A l'aurore de la Troisième, ou même à la fin de l Empire, où les républicains deve naient puissants, Clairville sentit renaître sa verve anti républicaine. Il chercha dans les vieux vaudevilles du Directoire, dont le type de Mme Angot, la « poissarde parvenue », la nouvelle riche, était apprécié du public de l'époque, un thème à rajeunir.

Il n'en tira rien et fit quelque chose de tout nouveau, qui n'avait aucun rapport avec les « nouveaux riches », mais qui chansonnait seulement la République, sa bête noire. Des couplets étaient si virulents que la censure les interdit. Je ne sache pas qu'on ait jamais songé à les rétablir.

Pourrait-on connaître les couplets supprimés ?

V.

—

La chevelure de Mirabeau. — Mirabeau avait une épaisse chevelure naturellement frisée. Quand il était malade, ses cheveux pendaient longs et droits. Cabanis, son médecin, s'informait toujours, préalablement à ses visites, de l'état de la chevelure de son client.

Un tel baromètre de santé était-il spécial au grand orateur, ou bien est-il normal ?

TERYEN.

—

« Rapports » de J. B. Poidebard au gouvernement russe. — Dans sa *Notice sur J.B. Poidebard* (Lyon, 1826), Breghot du Lut dit que cet ingénieur-mécanicien, né à Saint Etienne (Loire), et qui s'était mis au service de la Russie, a fait un grand nombre de rapports aux ministres russes. Pourrait-on signaler ceux qui ont été imprimés, soit en français, soit en russe, en donnant, s'il est possible, la traduction de ceux qui ont été publiés en russe ?

O. — C. R.

—

Prévost de Sansac. — Il a été question dans les colonnes de l'*Intermédiaire* de cette famille à laquelle appartenait Louis Prévost, baron de Sansac, le vaillant compagnon de François 1er. Un membre de cette famille aurait, dit-on, émigré en Angleterre, à la révocation de l'Edit de Nantes, et y aurait laissé des descendants.

A l'heure où Français et Anglais combattent côte à côte, sur tous les champs de bataille quelque aimable confrère pourrait-il me dire si les Prévost d'Angleterre, dont un membre, George Prévost, né en 1767, mort en 1816, fut commandant du Canada, et créé Baronnet le 6 décembre 1805, descendent réellement des Prévost de Sansac ? Leurs armoiries sont-elles semblables ? Quels sont les membres actuels de la famille anglaise ? Enfin s'en trouve-t-il dans l'armée britannique ?

D'AIZECQ.

Rebière de Maillac de Cessac. — Marguerite Couturier de Fornoue sœur de l'abbé avait épousé un Rebière de Maillac de Cessac.

Ils eurent Pierre Gabriel, marié à Françoise des Ardillers de Neuville. Nous serions désireux d'avoir l'origine de cette famille également de la marche dont la Préfecture actuelle de Guéret est l'ancien hôtel.

Les archives de Cessac en partie détruites pendant la Révolution ne contiennent aucune donnée suffisante pour établir leur filiation. Elles révèlent cependant l'internement d'un Rebière de Maillac au Mont St-Michel. Mais sans donner son prénom et la cause de cet internement à la fin du XVIIIe siècle.

MONTMOREL.

—

Réginald de Roye — Guillaume Nogaret avec *Réginald* (Raynald, Renaud) *de Roye* arrêta les Templiers de Paris en octobre 1307. Quelque aimable collaborateur peut il me renseigner sur ce Réginald et plus particulièrement sur le rôle joué par lui dans l'affaire des Templiers ?

NARDÉ.

—

Comte Stewarton ou Stuarton. Quelqu'un pourrait il me renseigner sur le comte Stewarton ou Stuarton, l'auteur des « Mémoires de Talleyrand » (1805) de « The Révolutionary Plutarch » (1804) Date de sa naissance, de sa mort.

HORACE BIHAKLCEY.

—

Cachet ovale de 19 m/m × 17 mm. — *Ecu fond à la base portant une fasce de..... A la croisette de.....posée en chef. Et à une rose de. .. posée en pointe.*

Heaume de profil à 3 grilles ornées d'un Tortil de baron ? ou bourrelet ?

Cimier : *une panelle* (nom héraldique de la famille du peuplier blanc).

Les panelles ne sont usitées qu'en Espagne et en Allemagne (Souabe et Brunswick) Il en est de même de la forme de l'écu en demi-cercle XVIIe ou XVIIIe siècle.

A qui a pu appartenir ce cachet.

P. V.

—

Nouvelle orthographe du latin. — On sait que de nombreux changements d'orthographe se sont produits dans les textes latins imprimés depuis une trentaine d'années environ, et ces modifications, dues surtout, assure t on, aux érudits d'Outre Rhin, vont chaque jour en augmentant. C'est ainsi qu'on écrit à présent : *umor* pour *humor*, *umerus (humerus)*, *umidus* (*humidus*), etc., et, au contraire, *harundo* pour *arundo*, *holus* (*olus*), etc., et *suboles* (*soboles*), *adulescens* (*adolescens*, *cottidianus* (*quotidianus*), etc., etc.

En opérant ces corrections, on a cherché, paraît il, et à se conformer aux inscriptions et manuscrits les plus autorisés, et aussi à uniformiser, autant que possible, l'orthographe latine, à choisir la meilleure, par exemple, entre celle de Plaute (deux siècles avant J.-C.) et celle de Pline le Jeune ou de Tacite (un siècle après J. C.).

Pour être plus exact encore, on aurait dû, dans les réimpressions modernes, supprimer la ponctuation qui ne figure pas dans les anciens textes : nos savants ont reculé devant cette innovation.

En revanche ils ont enlevé sans pitié ces accents circonflexes, qui, je crois, ne dataient guère que de la Renaissance, et servaient si bien à distinguer l'ablatif du nominatif dans les mots de la première déclinaison (*rosâ*, *rosa*), ou bien les génitifs syncopés, qu'on pourrait prendre pour des accusatifs (*deûm*, *deorum*), etc. circonflexes si utiles parfois pour l'intelligence du texte, que Dubner les a souvent maintenus dans sa bonne petite édition de Virgile (cf. *Géorg.*, II, 542 ; III, 95, note, etc.).

Les professeurs ont de même remplacé *quum* par *cum* ce qui permet de confondre *lorsque* avec *avec*, etc. Enfin, quand on compare une édition d'un auteur latin, de Virgile, par exemple, imprimée il y a un demi-siècle et plus, — celle de Bouchot, je suppose, éditée en 1858 chez Dezobry et Magdeleine (aujourd'hui Delagrave), avec les *Bucoliques* annotées par Frédéric Plessis (Hachette, 1913) et les *Géorgiques* de Paul Lejay (Hachette, 1915), on voit combien le premier de ces livres est plus accessible, plus clair que les suivants.

A une époque où l'on se plaint — et les universitaires plus que personne — de l'affaiblissement des études latines, n'aurait-il pas été plus sage de faciliter

ces études, d'en aplanir, autant que possible, les difficultés, comme on faisait naguère, plutôt que de les multiplier ?

ALBERT CIM.

—

Etymologie de Simandre. — Il existe dans le sud est de la France plusieurs communes (ou lieux) du nom de *Simandre* ou *Simandres*, savoir : cinq (plus un ruisseau, le *Simandre*) dans l'Ain ; deux dans l'Isère, une dans Saône-et-Loire.

D'après le *Dictionnaire topographique* de l'Ain (il n'en a pas encore paru pour l'Isère et pour Saône-et Loire), la forme ancienne, soit au XIIIe, soit au XVe siècle, était *Cimandres* ou *Cymandres*.

De plus, il existe dans le Hanovre, circonscription de Lunebourg, une p tite commune du nom de *Simander*.

Malgré de nombreuses recherches dans la litterature toponymique, je n'ai trouvé ni cette étymologie, ni rien qui m'ait mis sur sa trace.

B. V.

—

Le désir et la mort. — De qui ce vers et dans quelle œuvre le trouver :

Ces deux enfants divins, le désir et la mort,

W.

—

Un drame de la Porte-Saint-Martin évoqué par Vigny. — Dans une de ses « Lettres Parisiennes » qu'Alfred de Vigny adressait au journal *L'Avenir* et qui est reproduite dans le tome III des œuvres d'Alfred de Vigny, de l'édition Nelson, p. 563 l'auteur parle d'une pièce *L'Incendiaire*, dans laquelle Mme Dorval obtenait un grand succès à la Porte Saint Martin.

On voyait dans cette pièce une « incendiaire formée et façonnée au crime par un archevêque ».

Quelque intermédiairiste pourrait-il nous donner le titre de cette pièce. dont les archives de la Porte Saint-Martin n'ont point gardé le souvenir Les biographes de Mme Dorval ne parlent pas non plus de ce drame. On ne voit pourtant pas tous les jours à la scène un archevêque faisant jurer à une femme, dans la sacristie et sur le Christ de commettre un crime.

J...

Chambres quoyes. — La coutume de Sens et Langres stipule, art. 107. — « On ne peut faire chambres quoyes contre l'héritage de son voisin, sans faire mur d'un pied et demi d'épaisseur entre eux. »

Que faut-il entendre par chambres quoyes ?

Quelle est l'origine du mot quoyes ?

YSEM.

—

Formules administratives. — Quelqu'un écrit : « En réponse à vos deux demandes du... j'ai l'honneur de vous faire savoir :

« 1° que l'équipe chargée... etc.

« 2° que la construction demandée, etc.

L'autorité supérieure biffe « savoir » et le remplace par « connaître ».

Ce dernier mot est il plus approprié à la phrase que l'autre ?

Quant à moi, il me semble que « savoir » est le mot propre dans la circonstance et je garderais connaître pour une phrase comme celle-ci : « J'ai l'honneur de vous faire connaître la décision prise... ...etc »

Quel est l'avis des puristes de l'*Intermédiaire* ?

G. DE LA VÉRONNE.

—

Rocade — Les écrivains militaires, dont je suis un peu, emploient fréquemment le terme « ligne de rocade » pour exprimer un mouvement parallèle au front, le passage rapide d'une extrémité à l'autre.

Ainsi, les Allemands dans la bataille du Nord et du Nord-Est disposaient de la voie ferrée Metz, Sedan, Mézières, Hirson, Maubeuge pour porter des troupes *par rocade* de l'Est à l'ouest, ou vice versa.

Bien que le terme soit si courant que tout le monde dans l'armée le comprend, on ne le trouve dans aucun dictionnaire, du moins je ne l'ai découvert sous aucune des formes que lui donnent ceux qui l'utilisent : rocade, roccade ou roquade. Je crois bien l'avoir lu dans des récits de guerre d'autrefois, chez des auteurs du XVIIe siècle mais ne puis me rappeler où.

Quelle est l'origine de ce mot ?

ARDOUIN-DUMAZET.

Réponses

—

Le serment Révolutionnaire et le clergé (LXXV; LXXVI; LXXVII; LXXVIII, 15). — On nous apprend qu'au début de l'année 1795, M. de Marbeuf, archevêque de Lyon, a publié un mandement dans lequel il censure de la façon la plus formelle le serment de Liberté-Egalité, demandé aux prêtres en 1792. C'est incontestablement un témoignage en faveur de la thèse de l'illégitimité de ce serment.

Cependant, avant de faire état d'un témoignage, convient-il de se demander ce que vaut le témoin. M. de Marbeuf était le « Primat des Gaules » et la confiance royale l'avait chargé de la « Feuille des bénéfices » ; autrement dit : c'était lui qui désignait les titulaires des évêchés et abbayes qui allaient être pourvus par le Roi. Or, M. de Marbeuf, auparavant évêque d'Autun, avait exploité sa situation pour s'attribuer à lui-même le siège primatial de Lyon. Il ne l'occupa d'ailleurs jamais effectivement ; il se contenta de se faire mettre en possession du temporel et ne trouva pas le temps de paraître dans son diocèse, même après qu'il eût été remplacé comme ministre de la Feuille par l'Archevêque de Vienne, Lefranc de Pompignan, M. de Marbeuf émigra des premiers ; on est tenté de le ranger dans la catégorie des profiteurs ecclésiastiques, plaie et honte de l'ancien clergé. Plus homme de cour que pasteur des âmes, il ne parait donc mériter qu'une confiance toute relative.

Le serment de 1792 impliquait une reconnaissance du nouveau régime politique de la France. Ce n'est pas par scrupules de conscience, mais par attachement aux institutions de la Monarchie que le serment a été attaqué avec une fureur peut-être indiscrète par ceux qui faisaient passer leurs obligations de royalistes avant leur devoir sacerdotal et épiscopal.

Au mois de juin 1793, le Pape faisait savoir qu'il n'avait pas encore statué sur la question. Il semble bien que Pie VI n'était pas personnellement favorable au serment, mais que, faisant abstraction de son sentiment propre, il cédait aux conseils de prudence que lui donnaient les cardinaux. L'archevêque de Lyon avait parlé dès le mois de Mai ; le Cardinal Maury, alors dans toute sa ferveur royaliste, avait parlé et plus énergiquement encore. Est-ce à leur adresse que le Secrétaire d'Etat, cardinal Zelada, écrivait au mois de mai :

« Les personnes sensées ne doivent pas s'en rapporter à ce que dit un particulier, qui écrit selon sa propre manière de penser... mais s'en tenir à ce qui a été dit jusqu'à présent et à ce que pourra dire celui qui seul peut décider en telle matière. Anticiper ce jugement est chose parfaitement inutile... »

Le Pape finit par parler, au mois d'octobre suivant, mais sa réponse ne fut pas celle que désirait M. de Marbeuf.

P. PISANI.

—

Pie VI et le serment révolutionnaire : le doute (LXXVIII, 4, 112). — La maxime : *In dubio jurare non licet* signifie qu'il n'est pas permis d'affirmer sous serment un fait dont on n'est pas absolument certain, ou de s'engager par promesse solennelle à faire un acte dont la moralité paraît douteuse Le doute est *objectif* quand l'incertitude porte sur la matière du serment ; il est dit *subjectif* quand c'est la conscience de celui qui jure qui n'est pas suffisamment éclairée et rassurée sur la licéité des engagements pris.

Dans le cas du serment de *Liberté-Egalité*, de 1792, le doute ne pouvait être objectif, car il ne s'agissait de corroborer aucune affirmation sous la foi du serment. Le doute était subjectif en ce sens que plusieurs de ceux à qui ce serment fut imposé purent douter de sa légitimité

Ce doute *subjectif* pouvait être *antécédent* ou *conséquent* : antécédent si le doute a précédé le serment, conséquent si c'est après coup que, troublé par les raisonnements des uns et les anathèmes des autres, le jureur finit par se demander s'il n'a pas pris un engagement répréhensible.

De la réponse donnée au nom du Pape au mois d'octobre 1793, il résulte que ceux qui avaient fait le serment avec une conscience tranquille ne devaient pas être inquiétés (*non inquietandi*), et que ceux qui, alors qu'ils juraient, doutaient de la

légitimité du serment devaient « mettre ordre à leur conscience » ; ils avaient juré *in dubio.*

Cela ne veut pas dire qu'ils s'étaient rendus passibles d'une peine canonique, ni qu'ils fussent obligés à se rétracter. ils avaient commis une faute par leur imprudence, ils avaient à se faire absoudre par leur confesseur, seul juge compétent pour tout ce qui regarde le « for interne ». Les censures fulminées à la légère par les Maury et autres exagérés ne les atteignaient pas. P. PISANI.

—

Combat de la Bourgonce, en 1870 (LXXVII). — De Saint-Dié à la Bourgonce, 12 kil., à Nompatelize, 11 kil. Le combat fut livré entre ces deux villages le 6 octobre 1870. La petite armée forte de 9450 hommes, était commandée par le général Dupré, ancien colonel de gendarmerie. Blessé à l'entrée du village de Nompatelize, vers une heure du soir, il remit le commandement, au lieut-col. Hocédé, qui une heure après fut atteint par un éclat d'obus et mourut le 9 à la Bourgonce. — Le chef d'état-major était le capitaine du génie Varaigne, qui fut blessé Effectifs : 1° 32° de marche, 3600 h., lieut.-col. Hocédé ; — 2° gardes mobiles des Deux-Sèvres, 3500 h., lieut-col. Rouget de Gourcez ; — 3° Deux bataillons des mobiles de la Meurthe, commandant Brisac ; 4° un bataillon et demi des mobiles des Vosges, lieut.-col. Dyonnet ; 5° une batterie d'artillerie, capitaine Delahaye, — 6° deux compagnies de francs-tireurs de Colmar, capitaine Eudeline ; — 7° francs-tireurs de Neuilly, capitaine Sageret, tué ; — 8° francs-tireurs de Lamarche, lieutenant Antoinette Lix, en habit d'homme. — Furent tués aussi : commandant Vitré, du 32° et capitaine Schœldin. En tout : 300 morts, 500 blessés, 588 prisonniers.

VARTA.

—

La noblesse westphalienne créée par le roi Jérôme (LXXVII; LXVIII,61, 109). — J'ai sous les yeux l'almanach de Gotha des familles comtales allemandes de 1914, et celui des familles baroniales de la même année ; de tous les noms et titres donnés par notre confrère, seul y figure celui des Le Camus, comtes de Fürstentein.

Voici en résumé ce qu'on en dit : Fürstenstein, (famille le Camus). — Comte westphalien sous le nom « Fürstenstein » (par inféodation des biens de la famille hessoise éteinte des « Diede de Fürstenstein ») 24 décembre 1807 (diplôme du 12 juillet 1813) ; comte de l'empire français (primogéniture) 17 avril 1812 ; reconnaissance et confirmation de l'état de Comte par la Prusse avec augmentation des armes, donné à Berlin 30 avril 1864.

Etat actuel (1914) :

Frédéric Guillaume le Camus, comte de Fürstenstein, né à Ullesdorf 11 septembre 1863, seigneur de Ullesdorf, Sarichen, etc, etc. (en tout 2018 hectares). Référendaire prussien en retraite et capitaine de cavalerie de réserve, chevalier de St-Jean, marié 7 mai 1904 à Ellinor, comtesse d'Einsiédel sans enfants.

Frère et sœur :

1) Alexandre le Camus, Cte de Fürstenstein né 6 janvier 1869, conseiller du gouvernement en retraite et capitaine de hussards de réserve ;

2) Victoria le Camus, comtesse de Füstenstein, née 11 sept. 1863, mariée, 19 novembre 1885 à Henri XXVI prince de Reuss, branche cadette, mort 11 juin, 1913. Le père de ces trois le Camus, mort en 1895, était chambellan, et grand écuyer tranchant de Prusse et leur mère qui vit toujours, née de Watzdorff, est de son chef dame de Wiesenburg (5202 hectares).

Il est à croire que les autres titulaires ont vu à l'époque leurs titres reconnus par la Hesse, et les autres états restaurés, et que leurs descendance au moins mâle est éteinte — Notre confrère pourrait consulter l'ouvrage de feu Révérend : « Titres impériaux », surtout le chapitre concernant les titres accordés par les frères de Napoléon ; je n'ai malheureusement pas cet ouvrage ici.

X.

—

Etymologie des noms de famille : Quoëx (LXXVIII, 9). — Les noms de famille appartiennent à cinq types principaux : 1° ceux qui dérivent d'un métier, comme *Boulanger*, *Boucher*, *Charpentier*, etc.; 2° ceux qui dérivent d'une qualité ou d'un défaut, comme *Legros*, *Legrand*, *Vilain*, *Lesourd*, etc... ; 3° ceux

qui dérivent d'un nom d'animal plante ou objet comme *Lebœuf*, *Canard*, *Lelièvre*, *Lecoutre*, *Voiture*, etc. ; 4° ceux qui proviennent d'un nom de lieu, d'habitation, comme *Duval*, *Dupont*, *Durand*, *Duverger* ; comme les noms à particule séparée de l'ancienne noblesse ; comme beaucoup de noms de familles juives, ex : *Rotschild*, *Fribourg*, *Mayence*, *Crémieux* etc. ; 5° Ceux enfin qui sont de véritables prénoms, comme *Henri*, *Mathieu*, *Grand clément*, *Grosjean* etc...

Dans quelle catégorie peut se placer le nom de *Quoëx* ? Ce nom avait dans le langage courant le sens de *cuisinier* au XIIe siècle ; c'est le même mot que *coq* ou *queux*.

Il avait aussi le sens de *queux* (pierre à affuter), mais exceptionnellement.

La première hypothèse est donc plus vraisemblable.

Enfin quelques localités portent ce nom ; je citerai *Coëx* en Vendée et *Quoeux* dans le Pas de-Calais, qui peuvent être considérées comme des variantes de *queux* (pierre à aiguiser). Je n'en connais pas en Hte-Savoie ; tout au moins n'y existe t il pas de commune de ce nom mais la liste des écarts des communes en ferait peut être découvrir. Ces écarts figurent sur la carte d'E. M au 80.000e et dans la notice sur le département de la Hte-Savoie (confidentielle) publiée par le Service Géographique de l'armée.

L. ABET.

***

Ce nom ne se rapproche-t il pas des mots Cuaz, Couaz, la Quaz, Cué, Cues, Cuvaz, Longe Coue, Couasses, Cuasse, les Queues, Courte queue, Queue d'Arve, sur Queue, etc. que l'on rencontre dans nombre de localités du pays romand et se rapporte à des localités situées sur des croupes allongées entre deux ruisseaux ou sur une pointe de territoire ? Du patois Caua ou cuva, queue. (Voir : Essai de toponymie de Jaccard, Lausanne, 1906).

Ou bien est-ce, simplement, le mot queux, coquns, cuisinier ? « Les maitres-queux souvent lardent perdrix » (Rabelais).

NISIAR.

—

Miniaturiste Augustin (LXXVIII, 4). — J.-B. Jacques *Augustin*, né à Saint-Dié en 1759, était fils d'un vitrier. Il se maria en 1800 et mourut en 1832. Il n'eut aucun enfant. La mention « Augustin fils, 1803 », paraît donc erronée ; et il conviendrait peut-être de lire : Augustin fecit, 1803 ». Ne pas confondre avec Augustin Dubourg, aussi miniaturiste et natif de Saint-Dié, qui signait quelquefois de son prénom seul : « Augustin ». Il mourut en 1800.

VARTA.

***

Jean-Baptiste Jacques Augustin, né en 1759, épousa le 20 messidor an VIII (10 juillet 1800) Madeleine Pauline du Cruet, âgee de dix-neuf ans ; il n'est donc pas possible que la miniature de 1803 soit l'œuvre d'un fils né de cette union. D'ailleurs, Augustin n'eut comme élève de son nom que sa propre femme « dont les œuvres se confondent souvent avec celles de son mari, dont elle avait complètement embrassé les procédés et l'esthétique », dit Henri Bouchot dans la notice qu'il consacre à ces deux artistes dans son *Catalogue des Miniatures*, etc., exposées en 1906 à la Bibliothèque Nationale.

Cette exposition contenait un assez grand nombre de pièces provenant d'Augustin, dont plusieurs, appartenant à ses héritiers, ont été vendues en bloc, pendant la publication du catalogue, à des amateurs inconnus Ces héritiers étaient-ils directs ? il est permis d'en douter, car si l on trouve au catalogue des portraits du peintre par lui même, de sa femme, de ses parents et de ses beaux parents, on n'y rencontre aucun portrait indiqué comme étant celui d'un enfant qu'aurait eu le ménage.

Notre confrère est il bien sûr qué c'est le mot *fils* qui suit le nom d'Augustin dans la miniature en question ? ne serait-ce pas plutôt le mot mal écrit *fecit* que l'artiste ajoutait parfois à sa signature ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le peintre Aved (LXXVI ; LXXVII, 252, 393 ; LXXVIII, 20). — Je m'excuse de venir, en quatrième, apporter ici quelques réflexions La malicieuse hypothèse du Bibliophile Comtois en est la cause.

Ce « Rameau » de Dijon était-il de Chardin ou d'Aved ? C'est à quoi se bor-

nait jusqu'ici la discussion. A présent, cruelle énigme ! on pose le problème de paternité complexe Aved Chardin.

Cela me fait songer au Jugement de Salomon, toutefois, je crains fort qu'en l'occurence, ni mon collègue et ami H. C. M. ni M. Georges Dubosc ne montrent l'abnégation de la bonne mère citée par la Bible.

Les Goncourt avaient, en critique d'art, un incomparable brio, mais ils visaient à l'originalité du style et de l'idée avec une continuité quelque peu fatiguante. Leur imagination les emportait parfois au-delà des limites de la vraisemblance. Tel me paraît le cas de leur théorie sur les portraits à double auteur.

Que certains peintres, même célèbres, aient eu recours à des collaborateurs, nul ne songe à le nier. Et je ne parle pas de ces tableaux d'atelier auxquels travaillent plusieurs élèves sous le contrôle de leur maître. Mais on sait que Breughel de Velours, par exemple, dont le pinceau prestigieux savait évoquer des paysages de rêve, faisait appel volontiers au talent de Rubens, de Van der Venne ou de Van Balen pour animer de personnages ses bois et ses prairies.

A la réflexion, cela se conçoit. Le paysagiste, absorbé par la technique de son genre, néglige trop souvent l'étude du modèle vivant.

De même, le peintre de personnages les entoure parfois de paysages conventionnels qui ne rappellent que vaguement les réalités de la nature. Il y a là une ligne de démarcation bien compréhensible qui résulte de la spécialité.

Mais cette ligne de démarcation n'existe pas dans un portrait. Comment supposer que l artiste, capable de faire vivre une tête, d'en rendre avec bonheur l'expression et l'intelligence en un modelé savant, d'en brosser avec souplesse la chevelure lisse ou vaporeuse, soit impuissant à compléter son œuvre en ce qu'elle a de moins ardu ? Le portrait, ce n'est pas uniquement le visage. La pose, l'attitude, les mains, le vêtement, les accessoires, font partie d'un tout qu'une seule pensée doit composer, un seul pinceau doit exprimer sous peine de rompre l'unité de l'ensemble.

Il suffit d'observer l'état d'esprit d'un bon portraitiste en mal de travail pour écarter a priori la possibilité d'un partage dans son œuvre.

Qu'un tel partage ait pu se faire, qu'on en cite des exemples, cela n'est pas impossible ; mais on se trouve alors en face de portraits disparates, accusant la retouche du maître ou la farce d'atelier. Là n'est pas notre cas.

Aved avait trop le respect de son art pour se prêter à semblable supercherie, et j'imagine que Chardin eût préféré s'abstenir de faire un portrait s'il avait été incapable d'en peindre la tête, plutôt que de recourir à son voisin.

Il faut donc, je crois, considérer comme une aimable plaisanterie l'hypothèse Aved-Chardin.

Au surplus, je conviens qn'Aved fut un portraitiste réputé, je reconnais qu'il fut l'ami de Chardin, mais serait-ce une raison suffisante pour démarquer à son profit l'œuvre superbe du Musée de Dijon, revêtue d'une longue possession d'état ?

On dit bien que Chardin n'avait pas l'habitude du portrait. Il n'en fit pas son genre ordinaire, c'est exact ; mais j'ai peine à croire que le peintre du « Benedicite » et de si nombreuses compositions expressives ait reculé devant l'étude particulière d'un visage ou d'un vêtement.

Et puis, au fait, ce vieil homme à lunettes qu'on voit au Musée du Louvre, n'est il point le portrait de Chardin par lui même ? C'est une toile fort belle, et nul ne songe, je pense, à contester son origine et la maîtrise de son auteur.

E. FYOT

—

Benoist du Troncy, 1627 (LXXVIII, 5). -- Le *Formulaire fort récréatif de tous contratz, donations, testamens, codicilles... Faict par Bredin le cocu, notaire rural et contrôleur des Basses-Marches au Royaume d'Utopie...* etc., est un livre fort curieux et très recherché. La plus ancienne édition et la plus rare est celle de P. Rigaud, à Lyon, en 1594, in-16 de 308, pp. et un folio de table. Les autres éditions sont celles : de 1602, Lyon, P Rigaud in-16, dont un exemplaire figura à la vente de Soleinne ; celle de 1603, in 16 J. B. Gros, à Lyon ; celle de 1610. P. Rigaud à Lyon, in 16, dont des exemplaires figurèrent aux ventes Courtois, Labedoy et Boorlut ; celle de 1615, à Paris, sans nom de li-

braire ; celle de 1618 de P. Rigaud, in-16, à Lyon, dont des exemplaires passèrent aux ventes Coulon, Ch. Nodier, Hebbelynck et Solar ; celle de 1627, chez Hugueton. Fr. de la Boutiere, dont plusieurs exemplaires figurèrent aux ventes Bignon, Coste et Solar.

Brunet a indiqué une édition antérieure à Paris, en 1590, in-12. Le *Formulaire fort récréatif* a été également publié dans le recueil intitulé : *Joyeusetez, facéties et folastres imaginations de Caresme Prenant....*, en 16 volumes, publié à Paris, par Techener 1829 1834. Il fait partie du cinquième livre. Tome X, 224 p. avec le titre, l'avis des trois bibliophiles et l'avis aux lecteurs bénévoles.

M. Antoine Péricaud, ancien bibliothécaire de Lyon, a donné sur cet ouvrage une notice curieuse dans la *Bibliograpie de la France* 1821, page 442. Selon lui, les mots *Bonté n'y croist*, qui sont en guise de signature, à la fin de l'avis au lecteur, sont l'anagramme du nom de l'auteur *Benoist (du) Troncy* : On connaîtrait de cet auteur d'autres ouvrages, publiés à Lyon, chez Rigaud, éditeur et vendeur du Formulaire. Une édition moderne du *Formulaire* par Benoit de Troncy, collationnée sur les anciennes, par C. Breghot du Lut, a été publiée à Lyon, 1846, petit in-8, tiré à petit nombre d'exemplaires, chez Dumoulin et Ronet.

Le *Formulaire, récréatif*, publié chez Pierre Rigaud, à Lyon, *rue Mercière, au coin de la rue Ferrandière*, renferme une foule d'observations amusantes, plaisantes par la manière dont elles sont formulées. La Fontaine y a trouvé le sujet de sa fable : *La Goutte et l'Araignée*, et de son conte *Le Bât*. La librairie Morgand et Futon, a mis en vente un exemplaire du *Formulaire*, avec reliure de Derôme signée, ayant appartenu à Méon, à Pixérecourt (n° 1415) et à O. de Béhague (n° 1245), au prix de 350 fr.

Un exemplaire de 1618, ayant appartenu à Ch. Nodier et P. Desq, reliure de Bauzonnet, a passé également par la même maison ; un autre encore, de 1618, dans une jolie reliure. Benoist du Troncy fut contrôleur à Lyon, vers 1584.

Georges Dubosc.

* * *

D'après le C. d'I. (*Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour*, etc.) la plus ancienne édition connue du *Formulaire fort récréatif de tous contratz .. Fait par Bredin le Cocu, notaire rural et contreroleur des Basses Marches du royaume d'Utopie*, etc., est celle de 1594, publiée à Lyon, chez P. Rigaud. Cet ouvrage a été réimprimé très-souvent depuis, notamment en 1603, 1610 et 1618, chez le même éditeur, et en 1627, également à Lyon, chez Jean Huguetan. De nos jours, on en a fait deux réimpressions : 1° en 1831, dans la collection des *Joyeusetez* publiée par le libraire Techener, où elle occupe le tome X tout entier ; 2° à Lyon, en 1846, à tirage restreint.

Un avocat de Lyon, A. Péricaud, depuis bibliothécaire de cette ville, a donné sur cet ouvrage une curieuse notice insérée dans le *Journal de Lyon* du 3 juin 1821 et reproduite dans la *Bibliographie de la France* de la même année, p. 442. Selon lui, l'auteur du *Formulaire* serait Benoit du Troncy, traducteur d'un ouvrage latin, le *Traité de la Consolation*, publié en 1584, chez Rigaud, le même libraire qui vendait le *Formulaire*. Pour justifier cette attribution, Péricaud fait d'abord remarquer que les auteurs, dans le XVIe siècle, avaient la manie de publier leurs ouvrages sous le voile de l'anonyme ou de l'anagramme ; puis, appliquant cette hypothèse à la signature : *Bonté n'y croit*, placée au bas de l'avis au lecteur du *Formulaire*, il en tire l'anagramme de *Benoist-Troncy*, nom d'un individu qui était *contrôleur* du domaine du roi et secrétaire de la ville de Lyon ; comme cette dernière place anoblissait, Péricaud en conclut que celui qui portait ce nom y avait sans doute ajouté un *du*.

Enfin Péricaud s'est livré sur Benoist du Troncy à des recherches ultérieures dont il a consigné le résultat dans le 1er volume des « Mélanges biographiques pour servir à l'histoire de Lyon » (1828).

Un Bibliophile Comtois.

—

Bouly, étymologie du nom (LXXVIII, 11). — Rien n'est plus incertain que l'étymologie d'un grand nombre de noms propres ; d'abord, leur orthographe a été si longtemps variable, selon la fantaisie des scribes qui rédigeaient les actes, qu'il est souvent à peu près impossible de savoir quelle en a été la forme primitive. Puis, il faudrait, dans bien des cas, savoir

— mais comment ? — si ceux qui les ont portés les premiers n'ont pas été nommés d'un nom de lieu, celui qu'ils habitaient ou dont ils étaient originaires ; et c'est un cas extrêmement fréquent. Dans ce cas-là, il faut se reporter aux quelques notions, bien incomplètes, qu'on a sur l'étymologie des noms de lieux.

Pour Bouly, sans doute identique à Boully, autre nom de famille, il pourrait être une déformation ou une prononciation régionale, picarde par exemple, de cet autre nom bien connu : Bouilly. Et *si* le nom propre Bouilly vient du nom de lieu identique, d'après Quicherat ce serait un nom du centre ou du Nord, venant de Baudiliacum, c'est-à dire d'un nom germanique latinisé, Baldilus, Baudilus, et du suffixe celtique *iacum*, qui a donné tant de noms de lieux en ac, at. as, a, é, ey, ay, i, y, etc. Mais il est évident que Bouilly, Boully, Bouly, peuvent être aussi le participe du verbe *bouillir* (dans la France du Nord *boullir* ou *boulir ; boulit* pourrait être le même mot en patois du Midi), qu'on peut se figurer avoir été donné comme sobriquet (origine de tant de noms propres) pour telle ou telle raison particulière. Il n'y a pas impossibilité non plus à ce que Bouly soit proche parent de Bouley, Boulay, Boulaye, dont une des origines possibles est le nom de lieu Boulay ou Boulaye, qui signifie un lieu planté de bouleaux. (Cf. de La Boulaye).

Voilà quelques-unes des hypothèses entre lesquelles la fantaisie d'un curieux peut choisir. Il y en a sans doute plus d'une autre.

IBÈRE

* * *

J'ai beaucoup connu, pendant ma jeunesse, une famille *Bouly de Lesdain*, qui habita longtemps Beauvais.

M. *Bouly de Lesdain* (Eugène) né en 1804 à Cambrai — du Nord par conséquent — mourut à Beauvais le 5 décembre 1884.

Un prêtre érudit du diocèse, le chanoine Pihan, aujourd'hui doyen d'Estrées-Saint-Denis (Oise) a publié une notice sur cet homme fort estimé. Je me ferai un plaisir de la communiquer.

F. BARGALLO.

Dernier domicile d'Armand Carrel dans la rue Grange Batelière. (LXXVII, 237, 396). — Il faut préciser ; la rue de la Grange Batelière commençait à l'angle du boulevard des Italiens et comprenant le tronçon de la rue Drouot qui va de ce boulevard à la rue Rossini, empruntait le parcours de cette dernière voie jusqu'à la rue de la Grange Batelière et se continuait jusqu'à la rue du Faubourg Montmartre.

En vertu de l'ordonnance royale du 30 décembre 1846, la ville avait été autorisée à ouvrir sur les terrains de l'hôtel Pinon, deux voies publiques, l'une, en prolongement de la partie de la rue de la Grange Batelière aboutissant sur le boulevard, jusqu'à la rue de Provence, et l'autre, en prolongement de celle qui débouchait dans la rue du Faubourg Montmartre. En vertu d'une autre ordonnance royale du 15 octobre 1847, la partie aboutissant sur le boulevard et son prolongement prenaient le nom de rue Drouot, en l'honneur du général, mort à Nancy le 24 mars de la même année. En outre, une décision ministérielle en date du 21 octobre suivant réunissait à la rue Pinon, devenue plus tard rue Rossini en vertu d'un décret du président de la République du 28 mars 1850, le tronçon de la rue de la Grange-Batelière en retour d'équerre compris entre les deux voies.

A gauche de la partie aboutissant sur le boulevard (rue Drouot), et portant le n° 1, s'élevaient les constructions de l'hôtel Choiseul, qui étaient occupées par l'administration de l'Opéra, puis venait sur le retour d'équerre (rue Rossini), dans les bâtiments de l'hôtel Pinon, qui portaient les numéros 3 et 5, l'administration générale de l'Octroi. Dans la partie qui a conservé le nom de la rue de la Grange-Batelière, et qui, par suite de son prolongement, devenant voie parallèle à la Seine, a dû subir un changement de numérotage et la maison portant le numéro 7, (voir le plan de Vasserot et Bellanger 1827-1836) qui était habitée par Armand Carrel, est devenue le 18, tandis que la maison neuve contiguë, construite sur le prolongement exécuté en 1846 en vertu de l'ordonnance royale du 30 décembre prenait le n° 20.

GOMBOUST.

—

Alexandre Dumas et une pièce commandée (LXXVIII, 100). — L'avant propos du *Demi-monde* expose toutes les circonstances de cet incident.

D'HEUZEL.

—

Kormann-Johan (LXXVI). — Kormann, Johan, en italien Cormano, Giovanni Jacobo, médailliste fameux, né à Augsburg. Il exerça d'abord le métier de joaillier puis vint à Rome où il travailla pour plusieurs cardinaux et pour des papes (1630-1650) ; il avait séjourné à Venise. Son origine et ses opinions le rendirent suspect à l'Inquisition et il perdit, dit son biographe, ses biens et sa liberté.

CURIOSUS.

—

La tombe de Lamennais (LXXVIII, 8). — « Je veux être enterré au milieu des « pauvres et comme le sont les pauvres « On ne mettra rien sur ma tombe, pas « même une simple pierre. Mon corps sera « porté directement au cimetière, sans être « présenté à aucune église » Telles furent les dernières volontés de Lamennais : elles furent strictement exécutées par ses amis.

Ceux-ci, annoncèrent sa mort dans une note parue dans *Le Siècle*. Lamennais était mort, disaient ils le 27 février 1854, à 9 h. 35 du matin. Cette note était signée par Auguste Barbet et Benoit-Champy, exécuteurs testamentaires, le Dr Jallat, Emile Forgues, de La Loyère, le nonce Karwowski Eugène Maron, Henri Martin, Montanelli, d'Ortigues, baron de Vitrolles.

Les obsèques de Lamennais eurent lieu le lendemain, au milieu d'une foule immense. Le gouvernement impérial fit avancer l'heure des obsèques qui eurent lieu à 8 heures ; il ne toléra l'entrée du Cimetière du Père-Lachaise qu'aux exécuteurs testamentaires et à quelques amis.

A la porte du domicile du célèbre écrivain, il n'y eut ni tenture, ni exposition du corps. Le cercueil fut placé sur le corbillard des pauvres, suivi par Béranger, Garnier-Pagès, Benoit-Champy, Auguste Barbet, Blaise, directeur du Mont de-Piété, neveu de Lamennais, Martin (de Strasbourg), l'acteur Bocage. Le corps ne passa point par l'église ; il fut déposé dans la *fosse commune* du cimetière du Père-Lachaise, sans croix, couronne, inscription, afin que rien ne puisse distinguer l'endroit où reposèrent ses restes. Aucun discours ne fut prononcé et les amis de Lamennais se retirèrent en silence quand la tombe fut comblée. Lamennais demeurait lors de sa mort dans la maison n° 12, rue du Grand Chantier.

GEORGES DUBOSC.

* * *

Voici les dispositions dernières remises par Lamennais, quelques jours avant la mort (27 février 1854) à M. Auguste Barbet, l'un de ses exécuteurs testamentaires :

« Je veux être enterré au milieu des pauvres, et comme le sont les pauvres. On ne mettra rien sur ma fosse, pas même une simple pierre.

« Mon corps sera porté directement au cimetière, sans être présenté à aucune église. »

Ces volontés furent ponctuellement exécutées, et, le 1er mars 1854, le corps de Lamennais fut directement porté au cimetière du Père-Lachaise, et enterré dans la fosse commune et aucun monument, aucun signe ne permet de retrouver l'emplacement de cette inhumation

Ces détails sont empruntés à la biographie de Lamennais par Hippolyte Castille (Portraits historiques au dix neuvième siècle), pages 41 et suiv., où se trouvent nombre d'autres renseignements intéressants, relatifs aux derniers instants et à la mort de l'auteur des *Paroles d'un croyant*.

ALBERT CIM.

* * *

Dans sa lettre de la Chenaie à Montalembert, Lamennais indique le lieu qu'il a choisi pour sa sépulture.

« Hier, en me promenant sur les bords de notre étang, je remarquai sur un rocher qui forme une espèce de voûte et d'où sort un chêne isolé, une place que je destinai en moi-même pour mon tombeau. Les frais n'en seront pas considérables : une croix gravée en creux dans le roc, et quelques mottes de gazon sur le pauvre mort, voilà tout. »

En ce temps-là il était ami de Montalembert et de Lacordaire, plus tard quand

ces amis furent remplacés par Carnot, Barbet, Henri Martin, il écrivait : « Je veux être enterré au milieu des pauvres, et comme le sont les pauvres. On ne mettra rien sur ma tombe, pas même une simple pierre. Mon corps sera porté directement au cimetière, sans être présenté à aucune église. »

Il mourut à Paris le 27 février 1854, et fut enterré le 1er mars, dans la fosse commune, et sans qu'aucun signe extérieur, tombeau, pierre ou croix put faire distinguer sa place.

Quinze ans plus tard, la Baronne Cottu qui était toujours demeurée fidèle au souvenir du prêtre qui l'avait convertie, résumant en quelques pages son jugement sur lui, terminait par ces paroles qui sont une réponse à la question : Où est son tombeau ?

« Puisse cet hommage dirigé au hasard VERS LA PLACE LAMENTABLEMENT INCERTAINE OU REPOSENT SES RESTES, les consoler des attaques mensongères qui poursuivent sa mémoire. »

E. P.

*
* *

Dans son ouvrage intitulé *Essai biographique sur F M. de La Mennais*, M. A. Blaize, neveu du célèbre écrivain, donne le texte des instructions que celui-ci, sentant sa fin approcher, remit le 16 janvier 1854 à ses exécuteurs testamentaires, MM. Auguste Barbet et Adrien Benoît Champy. Dans cet écrit, La Mennais manifestait le désir d' « être enterré au milieu des pauvres, et comme le sont les pauvres », et interdisait qu'on mît « rien sur sa fosse, pas même une simple pierre. »

Les obsèques eurent lieu conformément aux volontés du défunt ; le cercueil, placé sur le corbillard des pauvres, fut conduit au cimetière du Père Lachaise, et descendu, dit l'auteur « dans une de ces longues et hideuses tranchées où l'on enterre le peuple ».

M. Blaize ajoute ceci :

Dans d'autres temps, M. de La Mennais avait désiré être inhumé à la Chênaie Il avait marqué l'emplacement de son tombeau sur le bord de l'étang, à l'ombre des arbres qu'il avait plantés.

La rupture de La Mennais avec l'Eglise catholique ayant eu lieu en 1834, il est permis de présumer que son désir de reposer à La Chênaie est antérieur à cette date, et que c'est à ce vœu qu'il faisait allusion dans la lettre à Montalembert citée par notre confrère.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

C'est dans le jardin de sa maison de campagne de La Chenaye que Lamennais avait, à plusieurs reprises, exprimé le désir d'être inhumé, à l'ombre d'un hêtre dont il parle dans ses *Paroles d'un Croyant* (1833) :

« Je voyais un hêtre monter à une prodigieuse hauteur. Du sommet jusqu'en bas, il étalait d'énormes branches qui couvraient la terre, alentour, de sorte qu'elle était nue ; il n'y avait pas un seul brin d'herbe... »

C'est sans doute au pied de ce hêtre qu'il était assis, lorsqu'en 1833, le lendemain de la fête de Pâques, il disait à un de ses amis, Elie de Kertangny :

« C'est là que je veux reposer, mais point de pierre tumulaire, rien qu'un simple banc de gazon... »

Mais depuis le mois d'avril 1836 Lamennais ne revint jamais à La Chenaye, ni vivant ni mort, et le 1er mars 1854, il fut enterré dans la fosse commune, comme il l'avait demandé dans ses dernières années.

HENRI D'ALMERAS.

—

Lacroix de Rochambeau... ou de l'adoption (LXXV à LXXVIII, 24). — La rubrique tient. .jusqu'au bout ! nous voilà remontés au Père Abraham qui n'était point marquis. Notre aimable confrère demande que l'adopté soit considéré comme le fils de l'adoptant pour la conservation du nom et des privilèges de la famille légitime.

Mais la loi accorde pleinement tout cela à l'adopté : il hérite du nom et, jusqu'à la prochaine occasion de la partie de la fortune du mort que l'Etat ne retient pas.

La loi ne connaît point d'autres privilèges à l'héritier actuel, et toutes les lois du monde ne pourraient rétroactivement changer les fondements de l'ancienne institution de la noblesse. Notre ancien droit repoussait, du reste, toute adoption en général, et puis, est il souhaitable de perpétuer son nom malgré la nature ? Si

l'on rend une vie, toujours diminuée, à un nom éteint, on plonge dans l'oubli son propre nom, qui disparait. Polignac a vécu, mais Chalancon est mort à sa place.

Et l'on peut citer cent vieux « patronymes » dont la gloire se fut bien trouvée d'une fin qui n'était déjà plus prématurée.

SOULGÉ.

—

M. de Saint-Vincent (LXXVII, 140). — Le Marquis de Ségur a publié dans « *Julie de Lespinasse* » quelques lettres de l'amie de d'Alembert au marquis de Vichy Il y est plusieurs fois question de ce marquis de Saint-Vincent. Le Journal de M. de Vichy, récemment publié par la « Nouvelle Revue Heraldique » contient des notes sur les opinions de M de St-Vincent qui rendent vraisemblables sa paternité des « Observations » sur Necker.

SURMONT.

—

Portrait charge de Vallès (T. G. 908 ; LXXXIII, 83 — Le personnage « hétéroclite, au monôme inquisitorial, et aux favoris de coupe britannique qui se livrait à cette mimique incompréhensible, de compter sur ses doigts », dont parle notre éminent confrère le Bibliophile comtois, est bien connu de tous ceux de ma génération. — C'était un Américain du nom de Slosson, qui devait figurer comme *numéro*, dans un café concert. Ce numéro consistait à montrer, par une façon particulière de compter, que nous avions 11 doigts au lieu de 10. — Il commençait à compter les doigts de l'une à l'autre main de 1 à 10, puis redescendant, il comptait de la main gauche 10, 9, 8, 7, 6, et élevant les cinq doigts de la main droite, il ajoutait 6 et 5 font 11. — Ce n'était pas plus difficile que cela. — En somme c'était une simple fumisterie. Aussi le numéro fut bien vite épuisé et Slosson disparut. Mais la publicité extravagante dont il s'était fait précéder, survécut à sa disparition, et pendant longtemps on put voir son portrait s'étaler non seulement sur tous les murs de la capitale mais encore dans les réduits les plus secrets des hôtels et des édicules spéciaux de la voie publique, où cette figure, « au monocle inquisitorial » vous poursuivait, violant ainsi toute intimité Ce portrait avait fini par devenir pour les Parisiens, une scie comme l'avait été, bien des années auparavant, l'inscription de *Crédeville voleur*, ou comme celle de *Champroux, Nadar et Mangin, les trois font la paire*, qui est de la même époque que Slosson.

VARIUS.

—

Toison d'or (LXXVII; LXXVIII, 131). — L'ouvrage intitulé « Noblesse de Contrebande » a été en vente chez plusieurs libraires dont j'ai reçu le catalogue. »

Chambeau, rue Bonaparte, indique que le livre est rare et recherché.

Dans le catalogue d'un autre libraire sous le n° 194 l'ouvrage est indiqué ainsi :

« *Toison d'or*, pseudonyme de de Calonne, Noblesse de contrebande. Paris-1883, petit in-8° de 328 pages ...... 12 francs.

« tiré à 500 exemplaires — plaisant recueil — bien que très sérieux au fond rétablissant l'origine véritable d'une quantité de familles titrées. »

A la page 128 du livre est la signature de Jean Lefebvre — dit Toison d'Or et à la page 329. L'an 1883, le 31 juillet, ce livre fut fini d'imprimer par Jean Le Fevre, sieur de Saint Remy, dit Toison d'Or, sorti de sa tombe de Bruge à cette occasion.

ALBERO

—

Les Ex-libris les plus anciens (LXXVII ; LXXVIII, 88). — Une faute d'impression fait naître Wilibald Pirckheimer en 1410 et mourir en 1550 — ce qui lui donnerait 140 ans d'existence ! — Monsieur Georges Dubosc pourrait-il rectifier ces dates pour mettre au point son excellent article ?

A. N.

*
* *

J'ai lu dernièrement dans un catalogue de libraire, que l'Ex-libris suivant était en vente :

« *Ex-Libris J. Gudin, gravé sur bois.* — 1538-1550.

« C'est probablement, ajoutait-on, le plus ancien, après celui de Jehan Bertrand ».

Hamilton donne les suivants, ignorés de M. Dubosc.

— Charles de Lorraine, Evêque de Verdun (1592-1631).

— Melchior de la Vallée, daté 1613.

LOUBY.

*
* *

Malgré l'autorité d'Henri Bouchot, il ne parait pas que le plus ancien ex-libris connu soit celui qu'a dessiné Albert Dürer en 1511 pour Willibald Pirckheimer. D'après Seyler (*Illustriertes Handbuch der Ex-libris Kunde*. Berlin, 1895, in-8°), le plus ancien ex libris serait celui d'un chanoine allemand, Jean Knallensperger, dit Igler, qui vivait vers 1450 : c'est une gravure sur bois grossièrement enluminée, mesurant 143 × 210 mm. et représentant un grand hérison (Igel) passant sur un gazon fleuri et paraissant brouter ; au-dessus de l'animal se trouve une banderole avec cette inscription :

Hanns Igler das dich ein igel küss.

Cet ex-libris, dont Warnecke a donné la reproduction dans son ouvrage, *die deutschen Bücherzeichen*, est collé sur la garde du premier plat d'un incunable, un dictionnaire allemand latin

Seyler donne comme second ex-libris celui d'un patricien de Francfort, Bernhard de Rohrbach et de sa femme Eilchen de Holzhausen et lui attribue la date de 1406. La vignette représente les armoiries des deux époux avec deux personnages comme tenants et de nombreux ornements.

Le même auteur cite ensuite quelques autres ex-libris, dont il donne la description et qui sont tous antérieurs au XVIe siècle.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Les chercheurs de très-anciens Ex-libris trouveront la reproduction d'un intéressant spécimen d'Ex-libris, armorié, de la première moitié, même, du XVIe siècle, dans une curieuse étude de feu M. Hippolyte Boyer, de Bourges, publiée, avec figures, sous ce titre : *Un Ménage littéraire en Berry* (*Jacques Thiboust de Quantilly et Jeanne de La Font*), dans les *Mémoires de la Société historique du Cher*, de 1859, in-4°. Bourges, Vve Jollet-Souchois, impr. (Il en existe un tirage à part, avec titre spécial, couverture imprimée et planches, 78 pp. in-4° 1859).

Cet Ex-libris est celui de Messire Jacques Thiboust de Quantilly, escuyer notaire royal, secrétaire du roi François Ier et son Elu en Berry. grénetier du grenier à sel d'Issoudun, puis aussi, secrétaire de la Reine Marguerite de Navarre, sœur du même roi François, quand elle devint Duchesse de Berry.

Fin bibliophile et grand amateur de belles choses, Jacques Thiboust, né à Bourges en 1492, mort à Quantilly, près de Bourges, en 1555, fut aussi, durant un long temps, l'ami du vieux poète d'Issoudun François Habert, le *Banny de liesse*, avec lequel, poète lui même, il échangea de nombreuses poésies.

Dans cet Ex libris de J. Thiboust, l'écusson est surmonté de sa devise : « LEX ET REGIO », et au-dessous, on y lit son nom, ainsi anagrammatisé : « *Qui voyt s'esbat.* » Ecartelées des alliances, ses Armoiries doivent exactement se lire : Au 1 et 4, d'Azur, à une etoile-comète d'or, qui était de Villemer ; au 2 et 3 d'Or, à deux perroquets adossés de sinople, membrés et becqués de gueules, qui était de Rusticat, et, sur le tout, d'Argent à la fasce de sable, chargé de trois glands attaches à leurs coupettes et branchettes d'or, accompagné de trois feuilles de chêne de sinople, deux en chef, une en pointe (Jacques Thiboust).

Cet Ex libris, assurément, est l'un des plus anciens qui soient connus. La Bibliothèque de Bourges en possède plusieurs exemplaires, tous apposés sur des livres de cette même provenance.

M. Hippolyte Boyer en signalait un autre, que possédait alors, M Hiver de Beauvoir, Conseiller à la Cour de Bourges, sur un exemplaire de la traduction des *Histoires de Josephe*, par Guillaume Michel, de Chastillon sur-Indre, Paris, Le Bret, 1539, in 4°. Nous ignorons ce qu'est devenu ce rare volume, depuis la mort du bibliophile berruyer qui le possédait.

ULRIC-RICHARD-DESAIX.

—

La véritable traduction de l'Alkoran (LXXIII). — Je possède deux traductions très différentes de l'Alkoran.

La première figure dans la collection des Livres Sacrés, publiée par l'Abbé Migne. Elle est de Kasimirski.

La deuxième se dit « traduction tex-

tuelle de l'arabe, faite par Fatma-Zaida/ Djarié Odalyk-Doul/ den/ Beniamin Aly, Effendi-Agha. »

C'est une traduction française, mais éditée à Lisbonne en 1861.

L'auteur dit que le véritable Alkoran, écrit de la main de Mohamed est à la Kaaba, à Mecque. Il y en a un autre qu'on suit en Perse, soit-disant écrit par Aly, le gendre du Prophète. « Les sourates du Koran Persan ont des titres comme des chapitres de roman » Et la traductrice ajoute : « J'ai lu cet Alkoran écrit en français, et moi, Musulmane, je n'y ai rien compris. »

La traduction de Fatma-Zaida est dédiée à « Monseigneur le vénérable et honoré cheik (Derviche) Méhémet Abdel, à Is Tamboul (Constantinople). » Elle semble donc avoir une certaine garantie d'authenticité.

Elle commence par une prière en 7 versets, à peu près identique dans les deux traductions. Puis, la deuxième sourate est un dialogue entre Mahomet et l'Ange. Aucune des sourates n'a des titres. Dans les traductions qui ont cours en France, à commencer par celle de Kasimirski, que j'ai déja nommée, la deuxième sourate s'appelle « La Vache » la troisième « La famille Imran », la quatrième « Les femmes »...

Quelle est la traduction authentique ? Laquelle des deux pourrait présenter comme garantie de son authenticité *l'opinion d'une autorité religieuse musulmane ?*

M. A.

—

Montaigne : Aphorisme dans le livre III (LXXVIII, 10). — Quelle est la raison pour laquelle M. A. H., suppose que la phrase qu'il cite a une origine grecque ou latine ? Montaigne vient de parler de gens qui, dès qu'on contredit une de leurs idées, « vous assomment de l'autorité de leur expérience : ils ont ouï, ils ont vu, ils ont fait, vous êtes accablés d'exemples. » Et fidele à la même pensée, si juste, qui lui fait exprimer ailleurs le peu de cas qu'il fait de l'érudition non digerée, du savoir dont la réflexion n'a pas su tirer un accroissement de sagesse, il indique qu'à son avis il en est de même des expériences que la vie vous a fait faire. Il le montre par l'exemple du chirurgien : le fruit de son expérience n'est pas l'histoire de ses pratiques ; il peut avoir soigné, guéri même, par hasard, bien des malades ; s'il n'a pas su raisonner sur ces cas, en tirer des conclusions réfléchies, ce que nous appellerions des idees générales relatives à son art, il n'est pas plus habile après vingt malades soignés qu'au début. Et tout naturellement, après cet exemple que je paraphrase, Montaigne formule le précepte : « ce n'est pas assez de compter les expériences (non espérances comme on l'a imprimé par erreur), il les faut peser et assortir, et les faut avoir digérées et alambiquées pour en tirer les raisons et conclusions qu'elles portent. » C'est la suite naturelle de sa pensée, ou plutôt c'en est l'essentiel ; et il n'avait pas besoin, pour penser, d'avoir un texte latin, grec ou autre derrière lui. Les Essais ne sont pas une marqueterie de citations, quoique l'édition de Mlle de Gournay ait donné un peu de cet air à certains passages, mais un livre de pensée originale parfois suscitée par des lectures, ou aimant, en d'autres rencontres, à s'appuyer sur des souvenirs de grands écrivains.

IBÈRE.

—

Iconographie des Editions illustrées de « La Pucelle » de Voltaire (LXXVIII, 57). — Notre confrère trouvera le catalogue assez complet des diverses illustrations composées pour la *Pucelle* par des artistes français dans le livre de Sieurin, *Manuel de l'amateur d'illustrations* (Ad. Labitte 4, r. de Lille, 1875, in-8°). L'ouvrage en question n'indique pas d'illustrations provenant d'artistes étrangers.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Topffer. « Voyages en zig-zag » (LXXVII, 141, 315). — Je me fais un plaisir de signaler à M. Simon une lettre qu'à propos de son œuvre et notamment de ces *Voyages*, Topffer adressait le 30 mai 1841 à Philarète Chasles qui désirait en écrire dans les *Débats*, Sainte-Beuve avait été l'intermédiaire entre les deux écrivains.

Je me permets de glisser, (dans mon envoi de volumes, mande Topffer à Chasles,

deux *relations de voyages* (1) à l'intention de quiconque autour de vous pourrait y trouver quelque récréation Ce sont des voyages d'écoliers en vacances, *avec incidents personnels et noms propres* ; aussi, serai-je reconnaissant, si vous voulez bien ne pas vous dessaisir de ces deux cahiers...

Cette lettre de Topffer se trouve *in extenso* en note de la page 69 de la *nouvelle Correspondance de Sainte Beuve* ; Paris, Calman Lévy, in-18, 1880.

GUSTAVE FUSTIER.

—

« **L'Education sentimentale** » (LXII; LXXVIII, 57). — La question a déjà été posée dans le fascicule de l'*Intermédiaire* du 20 novembre 1910 par M. Gramadoch, sans avoir reçu de réponse.

Nous savons seulement, par notre confrère, que Frédéric est Gustave Flaubert et que l'héroïne indiquée sous le nom de Mme Arnoux est une dame Schlesinger, femme d'un éditeur de musique.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Tableau d'Oudry (LXXVII) — Ce tableau d Oudry n'est pas seulement connu par les lignes que lui a consacrées Grimm, il est connu par ce qu'en a écrit Oudry lui-même Cette toile n'est, en effet, qu'une sorte d'expérience, d'essai fait par le peintre, sur les conseils de son maître Largillière.

Avant que cette toile ne fut exposée au Salon de 1753, sous le titre de *Tableau sur un fond blanc représentant tous objets blancs*, elle avait été connue et expliquée dans le très curieux mémoire qu'Oudry lut à l'Académie royale des Beaux-Arts, dans la séance du 7 juin 1749, sous le titre de « Réflexions sur la manière d'étudier la couleur en comparant les objets les uns avec les autres » et auquel Coypel répondit. Ce manuscrit appartient maintenant, croyons-nous, à l'Académie de Bordeaux.

Ce sont les réflexions que Largillière suggérait à Oudry, son élève, sur la couleur, sur le rapport des tons entre eux, sur la variété infinie que leur donne la dégradation de la lumière. Il y a là des observations très curieuses, très personnelles, qui ont inspiré les recherches modernes des Impressionnistes et des Néo-Impressionnistes Voici le passage qui a trait au tableau d'Oudry :

C'est l'étude sur la nature qui conduit d'une couleur à une autre, toujours par comparaison et jamais autrement.

Pour mieux inculquer ces principes, je vais me servir d'un exemple. Je suppose que vous vouliez peindre sur une toile un vase d'argent L'idée générale qu'on se fait de la couleur de l'argent est qu'elle est blanche, mais, pour rendre ce métal dans son vrai, il faut déterminer d'une manière juste l'espèce de blanc qui lui est propre et particulier Et comment déterminer cela ? Le voici. C'est en mettant auprès de votre vase d'argent, plusieurs objets d'autres blancs, comme linge, papier, satin, porcelaine Ces différents blancs vous feront évaluer le ton précis du blanc qu'il vous faut, pour rendre votre vase d'argent, car vous connaîtrez par la comparaison, que les teintes de l'un de ces objets blancs, ne seront jamais celles des autres et vous éviterez les fausses teintes que sans elle, vous courrez grand risque d'employer.

C'est ce que fit Oudry qui, dans son tableau de 1753, groupa un canard blanc, sur une serviette damassée, un vase de porcelaine blanc avec de la crème, près d'un chandelier d'argent, avec sa bougie blanche, sur un fond de papier blanc. Son envoi à cette expédition fut, du reste, très nombreux et ne comptait pas moins de quinze toiles, animaux, natures-mortes, paysages, vues de Longchamps et d'Arcueil. On n'y trouve point un autre tableau que Largilière avait également imposé à son élève, comme étude de *valeurs*, celui d'un bouquet de fleurs, entièrement blanches Le grand succès de l'envoi d'Oudry au Salon de 1753 fut surtout *Une chienne allaitant ses petits*, autre étude de blancs, la chienne et ses petits étant blancs, en plein soleil. Dans son *Mémoire* sur les couleurs, Oudry s'élève, en effet, très spirituellement sur les *repoussoirs*, sur les premiers plans dans l'ombre et sur les ombres qui, suivant lui, doivent participer de la couleur A ce sujet, il fait cette déclaration qu'auraient pu signer Claude Monet ou Signac : « Jamais la nature n'offre rien de noir que ce qui est non seulement privé de couleur, mais qui est assez enfoncé, pour être absolument privé de reflets. »

Depuis le *Tableau blanc* d'Oudry, ce thème a été repris bien souvent par d'autres artistes, par le peintre anglo-améri-

(1) Ces mots sont soulignés dans le texte.

cain Whitsler, dans sa fameuse *Dame en blanc*, du Salon des Indépendants, en 1863 et par d'autres *arrangements et symphonies*, suivant le terme qu'il aimait à employer. On sait aussi que Gainsborough, mis au défi par Reynolds, en 1778, d'employer le bleu, couleur si froide, comme note dominante, peignit le fameux portrait de Master Buttat, fils d'un riche marchand de fer de Soho, l'*Enfant bleu*, de la Collection du duc de Westminster

Où se trouve aujourd'hui la *Nature ? morte* blanche d'Oudry, du Salon de 1753. M. Jean Locquin si bien renseigné sur l'œuvre d Oudry, pourrait peut-être nous le dire ?

GEORGES DUBOSC.

—

J'aime de... (LXXVII; LXXVIII, 127) — Ah ! certes non il ne faut pas dire : j'aime de voir . j'aime d'entendre. Pas plus que je désire de... je prétends de... Ces abus de certaines prépositions ou conjonctions viennent des étrangers qui sont si nombreux en France et dont certains voudraient nous imposer leur manière incorrecte de construire les phrases d'une langue qu'ils écorchent, n'en ayant pas pénétré le génie et n'en ayant appris les règles que superficiellement.

Et puis il y a nos écrivains nationaux, nos académiciens, Bourget, Bordeaux, Brieux, Bazin, Barrès, pour ne citer que ceux-là, qui vous écrivent : Il tâchait *à* retenir... il désirait *de* se débarrasser... on commençait *de* le renseigner. . j'arrivais dans le moment *que* vous sortiez... elle ne s'attendait pas *que* cet homme... Je tâche *à* me convaincre... j'*ai* accouru tout de suite . elle est prête *de* sortir ! Là où il faudrait la préposition *à*, on la remplace par *de*, là où il faudrait *de* on met *à*, là ou il faudrait *où* on met *que* ; le jour *que* vous m'avez écrit...

Le bon sens et la grammaire vous diront que l'adverbe de lieu *où* ne peut être remplacé par *que* conjonction, pas plus que la préposition *de* qui marque l'origine, ne peut remplacer la préposition à qui marque la tendance.

Il y a, à la fin de presque toutes les grammaires une page séparée en deux parties portant comme en tête : Locutions vicieuses Ne dites pas... Dites...

Jadis on faisait apprendre cette page ar cœur aux écoliers, je trouve que c'était un exercice excellent. Pourquoi les gens sérieux, indécis sur certaines formes de phrases, ne rechercheraient-ils pas leur vieille grammaire pour consulter la page des locutions vicieuses ?

MNÉMOSYNE.

*
* *

Aimer (prendre plaisir à) « L'homme n'*aime* point *à* s'occuper de son néant et de sa bassesse ».

(Massillon).

« J'aime *à* voir comme vous l'instruisez ».

(Racine, Athalie).

Devant un infinitif le verbe aimer demande la préposition à.

(Grammaire des Grammaires).

P.c.c. NISIAR.

—

Hic terminus Hæret (LXXVII, 240, 461). — Je propose cette séduisante traduction « Ici se fixe le temps ».

SURMONT.

—

Prononciation d'Alcibiade (LXXIII; LXXIV) — Je peux vous dire qu'il en est fait mention dans la « Biographie Universelle » éditée chez Firmin-Didot. On y cite même quelques vers d'Aristophane que j'ai pu retrouver dans « Les Guêpes » (vers 44) :

Sosie : « J'ai vu en outre Théorus qui rampait lâchement ; il avait une tête de corbeau ; *alors Alcibiade m'a dit en grasseyant : Regalde Théolus avec sa tête de colbeau.* »

C'est là une traduction imitative ; Alcibiade prononçait κόλαξ (flatteur) au lieu de κόραξ (corbeau).

MARCEL THIERRY

—

Quelle règle pour prononcer la finale er dans les noms allemands ? (LXXVII, 432). — En matière de prononciation des noms propres, soit étrangers, soit français, il n'y a pas de règles, mais seulement des usages ; ainsi, chacun a le droit de donner à son nom la prononciation qui lui convient et de la faire adopter par les autres. On en pourrait citer de nombreux exemples

En ce qui concerne les noms allemands terminés en *er*, nous les prononçons généralement en faisant sonner l'*er* : Huber, Reber, Mme Weber, Schiller, Wagner,

etc. Ce qui, d'ailleurs, n'est pas la prononciation allemande, dans laquelle il faudrait accentuer assez fortement la première syllabe, et sombrer, atténuer l'*er* final.

Pourquoi beaucoup de personnes (pas toutes) prononcent-elles *Webre* (ce qui ne rend pas beaucoup mieux la prononciation allemande), quand il s'agit de l'auteur du *Freischütz* ? Ce sont, sans doute les poètes qui ont introduit cette prononciation, comme avantageuse pour la rime :

« Il est un air pour qui je donnerais
Tout Rossini ,tout Mozart et tout Weber,
Un air très vieux, languissant et funèbre.. .»
(Gérard de Nerval)

Quant à la prononciation *Schnèdre,* elle est d'origine moins littéraire ; les ouvriers du Creusot l'auront créée comme plus aisée pour eux. Je me rappelle l'avoir entendue, non sans surprise, dans leur bouche avant 1870 (*Le père Schnèdre*). Mais cela n'empêchait pas qu'à cette époque, dans les milieux plus cultivés, on disait, généralement, M. Alfred *Sch aïdère*, en parlant du fondateur du Creusot, président du Corps Législatif.

L'auteur de la question semble indiquer que la prononciation populaire du Creusot est devenue aujourd'hui le bon usage ; je n'ai aucune objection à y faire, n'ayant pas eu depuis longtemps l'occasion d'entendre prononcer le nom en question dans des milieux politiques ou mondains. Il est possible, et tout naturel, qu'après 1870 la famille ait adopté une prononciation qui enlevait à son nom toute allure tudesque.

V. B.

—

Prononciation des mots français par les étrangers (LXXVII; LXXVIII, 134) — Il y a deux sortes d'Allemands au point de vue de la prononciation des b et des p, des d et des t. Pour la majorité d'entr'eux, ces consonnes se confondent à leur oreille dans les langues étrangères, car leur propre b est plus doux, leur propre p plus dur qu'en français par exemple. Ils entendent un son « autre » et pensent automatiquement à b quand ils ont entendu p. et vice versa

En outre, il y a les Saxons, allemands de langue, mais certainement d'une autre origine ethnique, peuple aimable, très obligeant, et incapable de distinguer entre b et p, d et t. Je me souviens que mon père eut jadis un secrétaire Saxon, auquel il dictait en allemand des œuvres d'ordre zoologique, et auquel, à chaque mot inconnu du scribe, il était obligé de dire « avec un t dur », « avec un p doux ». Il en résulte ce fait curieux qu'en Anglais, le d allemand devint un th, (ding = thing), le t un d (Teufel = devil) ; les ancêtres des Saxons actuels apportèrent en Grande Bretagne leur prononciation défectueuse que les autochtones adaptèrent de leur mieux.

VOGT.

—

Bohême ou Bohème (LXXVII, 285, 515). L'accent circonflexe a pour lui le souvenir des anciennes graphies par *es*. Mais il faut remarquer que dans ces graphies, peu sûres comme souvent celles des noms propres, personnels ou toponymiques, rien ne justifiait l'*es*. Car le mot est Latin, et se trouve dans Tacite avec la forme Boihæmum dans Velleius Paterculus avec la forme Boiohæmum, ou Boiohemum. Comme le fait remarquer Tacite, le pays a gardé le nom des Boïens, une des grandes peuplades celtiques qui avaient essaimé et fondé les royaumes celtiques qui occupèrent un temps toute l'Europe centrale, la vallée du Danube, et le Nord des pays balkaniques ; on a pensé souvent retrouver ce même nom dans celui de la Bavière (Bavaria ou Bajoaria) L'*e* ou l'*æ* du mot latin ne comporte pas d'*s* dans la dérivation française et l'orthographe *Bohème*, avec accent grave, s'accorde avec l'étymologie.

IBÈRE.

—

Bégude (LXXVIII, 12). — En Provence, et en Languedoc ce nom de localité est très répandu, en effet. Il désignait à l'origine un lieu situé à l'embranchement de deux voies importantes, généralement près des relais, c'est à-dire comme le suppose M Ard. D aux endroits marquants de la route et obligeant à une halte temporaire.

Le nom en dialectes méridionaux signifie *cabaret* et plus exactement *buvette* et *beuverie* ; V. *Begudo*. (Dict. provençal de Mistral).

L. ABET.

*
* *

Le même nom se retrouve fréquemment en Normandie sous la forme Bijude.

Le « Dictionnaire de Patois Normand », par Henri Moisy donne à l'article Bijude :

Bijude, Bihute, cahute, mauvaise hutte, cabane

Dans Cotgrave, bégude se rencontre avec le même sens : le mot a aussi cette acception dans le « Roman du Chevalier délibéré ».

Le portier me fut ung peu rude,
Et me dist : Aiez pacience,
Ce n'est cy une bégude ;
C'est le lieu qui s'appelle estude

En patois normand de Jersey, l'on dit bijueuque.

Biineuques qu'nou z'appelait maisons

Béneauville.

*
* *

Le dictionnaire des idiomes méridionaux de Boucoiran (Paris, Welter, 1898) donne :

Begudo, s. f. lieu où l'on boit, tonnelle, petite halte. — Action de boire. Fig. : méprise, bévue, erreur. »

Gustave Fustier.

*
* *

Je ne crois pas me tromper en avançant que bégude provient du latin « bevutam ». On peut donc considérer cette désignation comme un équivalent méridional du mot buvette : nom générique qui convient fort bien à des points de relai, puisque tel est le caractère commun de la plupart des Bégudes ainsi que l'a très justement remarqué M. A. D Cf. Lacurne de Ste-Palaye (*Dictionnaire de l'ancien langage français*, t. I, p. 448) qui donne pour le provençal begudo le sens d'hôtellerie.

Un Bibliothécaire.

*
* *

Le nom de *Begude* ou *Beguë* est, en effet, très répandu, dans le Midi — surtout dans le Midi provençal et dans le Dauphiné, comme nom de lieu. On trouve, par exemple, seize dénominations : *Bègude* ou *Bègüe* dans le Gard ; huit, dans les Hautes-Alpes ; sept, dans la Drôme et quatre lieux-dits *Bègüe* ; cinq, dans l'Hérault, sans compter l'Ardèche, l'Isère, le Vaucluse, les Alpes Maritimes.

Begude, la Bégude, a plusieurs significations : ce mot signifie : l'endroit où l'on boit, la guinguette campagnarde, l'auberge, le « bouchon ». Il vient du provençal : *Begudo, Beugudo*, cité dans le *Dictionnaire de la langue provençale* de F. Mistral, qui donne exactement la forme italienne *bevuta* C'est donc la *buvette*. Le mot sert aussi à désigner, le « lieu où l'on abreuve les bestiaux. »

Sous la forme *begutta*, il a été employé dans le bas-latin et se trouve dans Du Cange, avec le sens d'auberge, hôtellerie, endroits de repos pour le voyageur. A ce propos, il cite un texte de Charles d'Angers de 1481, où il est fait mention de la *Bègude de Septèmes :* il indique aussi un endroit dit *Bégude*, entre Marseille et Aix.

Du bas-latin, le mot est passé dans la langue française, comme le montrent les citations suivantes :

Le portier me fust ung peu rude,
Et me dist : Aiez patience
Ce n'est pas cy une *bégude*
C'est le lieu qui s'appelle étude. »

Texte, tiré du *Chevalier délibéré* (Biblioth. de l'Arsenal. 5117. f° 27.)

Dans *La Trahison de France*, p. 163. (Chronique belge), voici une autre mention du mot *begude :*

Toutes les loges et *bègudes* furent en feu et en flambe.

Et dans le *Pline* (XXIV, 6), de Du Pinet, cette troisième mention :

Cest air leur profitte plus que d'aller boire le laict frais par les cabanes et *bègudes* des montagnes.

Bégude a même donné naissance à un adjectif : *bégudien* appliqué à certaines couches lignitifères, développées en Provence, dans les terrains senoniens supérieurs.

La Bégude de Mazenc, rendue célèbre par les villégiatures du Président Loubet, est un hameau de Châteauneuf de Mazenc, dans la Drôme ; elle est citée sous la forme *las Bègurs*, en 1528, et *les Bègudes*, en 1566. Châteauneuf de Mazenc, dans le plus ancien texte concernant cet endroit, dans le Cartulaire de Die, en 1187, est dénommé *Castrum novum Dalmatiensis*.

Georges Dubosc.

—

Etre chocolat (LXXVII ; LXXVIII, 89). — Deux sens : Etre dupe ; Etre ivre.

L'équation *chocolat* = Dupe était posée avant que le cirque eût fait connaître

Footit et son partenaire : le texte du *Temps* (1886), cité par M. Fustier, prouve qu'ils n'y sont pour rien. Le partenaire que Footit roulait était M. *Chocolat* parce qu'il était nègre.

Couramment, à la Sorbonne, en 1896, les étudiants noirs étaient nommés *les chocolats* ; couramment, aux armées, aujourd'hui, les Sénégalais et les Marocains sont nommés *les chocolats*. *Chocolat* est un vieux synonyme populaire de Foncé en couleur et de Noir ; *noir* est un synonyme populaire de Ivre ; aussi ai-je entendu Parisiens et marins dire « j'étais chocolat » aussi bien que « j'étais noir » pour parler de leur ivresse de la veille. A la section sanitaire automobile 45, en 1916 1917, un Homme ivre est un *Sénégalais* ; l'Ensemble des saoulauds le *Sénégal* ; au 289e d'inf. en 1918, les soldats ivres sont les *troupes noires*. Ainsi l'explication de *chocolat*. = Ivre, donnée *Mercure de France*, 16 4-18, p. 653, est simple et certaine.

L'explication donnée, *ibidem*, de *chocolat* = Dupe, est aussi simple, mais non évidente. Je la rédigeai aux tranchées ; j'aurais dû me souvenir d'une fiche où j'avais consigné celle-ci, bien meilleure, qu'on retrouvera dans mon *Poilu tel qu'il se parle* :

« *Chocolat*, usuel aux filous du jeu de bonneteau dès 1886, a été tiré, par synecdoque, de **crème au chocolat*, queue romantique sur *crème* ; *crème* a le même sens que *chocolat* : *être fait crème*, Etre dupé par son complice, DELESALLE ; « Tu me fais pas crème, va ! », Tu ne m'illusionnes pas, HIRSCH, *Le Tigre*, 213. — De ce *crème* a été tiré aussi **crème au moka*, puis, par synecdoque, *moka*, synonyme de *chocolat* : « Oui, et l'autre s'est rebecqueté la cerise, mais cela ne l'a pas empêché d'être moka. Ce qui veut dire en vieux français . . l'adversaire [du boxeur Sam Mac Vea] a repris des forces, mais il a été tout de même vaincu », VAUTEL, *Matin*, 10-2-09.

De savoir quelle était l'image comportée par *crème*, c'est une autre affaire. Les soldats suisses disent. *On est chocolat*. On est éreinté. C'est à peu près au même sens qu'on trouve l'image de crème dans nos provinces, *des gas tout creumés* : Manquant d'énergie, Mous comme de la crème, DUINE, *Patois de Dol*, *Annales de Bretagne*, XII, 592 ; « Vers le soir, je commençai à penser où je me retirerais pour la nuit. En face de moi ..un village était campé... Mais d'aller y demander l'abri, c'était comme pour le manger, ça me faisait crème », Je me trouvais sans courage, LE ROY, *Jacquou le Croquant*, 150. Cf. la locution *rester comme deux ronds de flan*, Rester ébahi. Toutefois la mollesse des crèmes n'explique pas bien tous les emplois de la locution *faire crème* ; leur couleur jaune a pu coopérer : *passer au jaune*, c'est Tromper. »

GASTON ESNAULT.

—

Gourdon (LXXVII, 95, 273). — S'il est un site qui rappelle bien l'étymologie de Gordon, Gourdon que les anciennes chartes du moyen âge nomment *gurdunum*, c'est bien le gourdon des Alpes maritimes qui s'élève, dans sa majesté calcaire, devant la barre de la gigantesque caviole où l'on retrouve les traces d'un camp retranché ligurien.

Morris, le savant bibliothécaire des Alpes maritimes lui consacre dans son *Pays bleu* une curieuse notice et Garcin dans son dictionnaire historique de Provence indique que la forteresse de Gourdon est de celles qui auraient été inviolable si quelques hommes résolus en eussent défendu l'étroit passage qui, à revers du coteau donnant le gouffre du Loup, n'a pas plus de 60 centimètres de largeur.

Poinsinet de Sevré, le traducteur de Pline parle de Gourdon comme une ville alliée aux Déciates : mais il ne paraît pas trop probable que l'emplacement même ait été habité avant les Romains qui y avaient établi un poste d'observation. Le petit village qui compte avec ses maisons basses et ses (pas) à troupeaux comme sur une carapace de pierres tend à disparaître. Il existe au milieu de la montagne une cavité, une grotte qui assume à cette position une ancienneté certaine.

Du haut de Gourdon le regard découvre toute une étendue de mer à l'horizon de laquelle, au sud, au soleil levant, floconnent en tâches roses, les montagnes de la Corse.

L'ancien nom est bien *gurdunum*, *gourdon*.

A. PAILHÈS-COMMINGES.

Cothurne et souliers à cothurnes (LXXVII, 480) — Les historiens du costume et les encyclopédies se montrent en effet, très réservés en ce qui touche la chaussure en général et le cothurne en particulier. Comme l'a pensé avec raison le Bibliophile comtois, suivant que le mot est employé au singulier ou au pluriel, suivant l'époque, il désigne soit la chaussure — chaussure des merveilleuses — soit un de ses accessoires, son principal accessoire, les cordons qui, enroulés autour de la cheville et au bas de la jambe, la retenaient.

Le *Dictionnaire de la Femme* de Gaston Cerfberr et V. Ramin, décrit ainsi les cothurnes de Mme Hamelin et de ses émules :

Certaines élégantes portaient des cothurnes,- de simples semelles tenues par des bandelettes, les pieds nus avec des diamants sur chaque doigt » (1).

Tandis que le costume grec disparaissait, et avec lui le pantalon couleur chair le cothurne au contraire subsista ou plutôt se transforma. Ce n'était plus une simple semelle, mais un soulier découvert attaché par des rubans qui prirent eux-mêmes le nom de cothurnes. Les romanciers et les dessinateurs de l'époque (2) ont eu souvent occasion de décrire ou de dessiner ces souliers à cothurnes dont la vogue persista sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet (3).

Elle semble avoir disparu avec le Second Empire.

C'est le « soulier à cothurnes », que Balzac fait porter à « la Femme comme il faut », dans le tome Ier des *Français peints par eux-mêmes* :

Vous remarquerez à ses pieds soit des souliers de prunelle à cothurnes croisés sur un bas de coton d'une finesse excessive ou sur un bas de soie uni de couleur grise, soit des brodequins de la plus exquise simplicité (1840).

Mêmes souliers chez une héroïne d'Eugène Sue qui en croise « les minces cothurnes sur un bas de soie à jour qui laissait deviner la blancheur rosée de la peau, et accusait la cheville la plus fine, la plus déliée qu'on pût voir » (Bescherelle). PIERRE DUFAY.

(1) Paris, Firmin Didot, s. d ; in-8, p 167.

(2) Voir : *Le Pretexte*, de D. bucourt (1804) et pour la période de la Restauration et du règne de Louis-Philippe les lithographies de Devéria, Gavarni (*Scènes de la Vie intime*). Octave Tassaert, Tony Johannot, Saint Fal, de Brolie Robillard Numa Bassaget, J. Scheffer, Pigal, E Mauiissel, Nicolas Maurin, Vallou de Villeneuve, Wattier, etc.

(3) Cf. Comtesse de Tramar : *La Mode et l'Elégance* Paris, Victor Havard, 1906 ; in-12, p. 226.

Un livre d'heures décoré par Boucher (LXXVIII, 10). — L'ouvrage en question doit être celui dont M. Ernest Quentin-Bauchart donne la description aux pages 67 et suiv. du tome II de son ouvrage *Les femmes bibliophiles de France* :

OFFICE DE LA SAINTE VIERGE pour tous les jours de la semaine. *Paris, Imprimerie Royale*, 1757 2 vol in-12, mar bl avec fermoirs d'or, ornés de huit dessins à l'encre de chine par Fr. Boucher.

Ces volumes sont en maroquin bleu et portent les armes de la marquise, *d'azur à 3 tours d'argent maçonnees de sable* ; a doublure en maroquin rouge est dorée à petits fers, et les fermoirs qui, d'ailleurs, sont charmants, ne présentent aucune particularité héraldique ou amoureuse se rapportant à Madame de Pompadour. Les dessins de Boucher sont secs et très inférieurs à ceux du Molière de 1734 Le premier est, cependant, joli et ingénieux. Il représente une *tour* avec des fleurs (dont des lis au naturel), des nuages et une banderole où est écrit *Turris eburnea* (un des noms des litanies de la Vierge), allusion aux armes et, peut-être aussi, à la blancheur de Madame de Pompadour.

A la vente de la marquise, ce livre fut acheté 53 livres par la duchesse de Gramont, sœur du duc de Choiseul, à laquelle nous consacrons plus loin quelques lignes.

M. Quentin-Bauchart ne fait pas figurer le livre de piété dont il s'agit dans la nomenclature qu'il donne des ouvrages formant la bibliothèque de la duchesse de Gramont Choiseul, peut-être cet exemplaire se trouve-t-il dans la collection de M. le comte de Gramont d'Aster, petit-neveu de la duchesse, qui possède la plus grande partie des livres ayant appartenu à sa grand'tante.

Dans la partie consacrée à Boucher de leur ouvrage *L'Art au XVIIIe siècle*, les Goncourt ne mentionnent pas cette œuvre au nombre des dessins religieux de cet artiste. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Le « Sans-Culotte », par Alfred Le Petit (LXXI, 181). — Jean Berleux ne peut, en effet, mentionner le *Sans Culotte*, qui parut, non pendant la guerre ou la Commune, mais suivant Grand Carteret, du 8 octobre 1878 au 8 mai 1879

« 30 numéros grand in-8. Alfred Le Petit, *Dessinateur — Directeur — Rédacteur en chef*.

« Charges coloriées à la 1re page.

« Les articles de tête portaient pour titre : *Premier Sans Culotte ?* P. D.

—

Le balai et le manche (LXXV ; LXXVI ; LXXVII ; LXXVIII, 92, 138). N'en déplaise au Bibliophile Comtois, ce n'est pas la ligne d'omnibus Panthéon-Courcelles qui a été exploitée la dernière par traction animale. C'est en effet le samedi 11 janvier 1913, à 11 heures, et pre que sous ses fenêtres, qu'il a pu voir la cérémonie d'enterrement du dernier omnibus hippomobile, ligne L (De Saint-Sulpice à la Villette). Les étudiants avaient organisé une manifestation, sur la place Saint Sulpice, et escaladant l'impériale de la voiture, l'avaient accompagnée jusqu'au point terminus avec des couronnes mortuaires.

GOMBOUST.

—

Le sexe des Animaux représentent les Constellations (LXXVII, 377, 517). — Il n'y a nullement *coïncidence* en cette affaire, comme le croit mon confrère, le Dr Vogt, car la règle est générale, non pas dans toutes les langues, mais pour tous les faits archéologiques, c. à d. *matériels*, de tous les pays !

Dans mes études, je ne m'occupe pas que des langues ; j'envisage surtout les *œuvres d'art* (sculptures, gravures, etc.), représentant, sous leur forme astérozoologique, des constellations.

Je sortirais des limites que m'impose cette revue, en entrant dans le détail des faits, car les démonstrations seraient très longues à établir pour chaque cas particulier.

Je me borne à répondre ici à la question posée, en ce qui concerne le *cygne*.

Le CYGNE a été d'abord, non pas la constellation actuelle (polaire) du *Cygne* (qui date de peu de siècles), mais le Symbole ornithomorphique du point stello-solaire, dit *Equinoxe de Printemps*, dès l'époque de la Pierre Polie (On connaît des *statuettes*, en silex taillé, de Cygnes en Egypte, et remontant au Néolithique).

Au Bronze, ce CYGNE a été *anthropomorphisé*, c'est-à-dire qu'on a revêtu de sa dépouille un être humain : ce qui a donné les « SIRÈNES » d'Homère. — Or les sirènes sont des « FEMMES, à chant de Cygne ».

On en est absolument sûr, car on connaît un aryballe corinthien, du VIe siècle avant Jésus-Christ, sur lequel est représenté le Bateau d'Ulysse avec 3 Sirènes. Et ce sont des Cygnes [comme les fameux Oiseaux de Stymphale d'Hercule], à *tête humaine* et à *tête de femmes*, qui *chantent* vraiment...

Donc le *Cygne* stellaire d'origine, était *féminin*. La cause ? C'est parce qu'il symbolisait alors à ce moment l'idée de *Fécondité* et apparaissait alors au Printemps en Méditerranée. — C. q. f. d.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Valeur de l'argent sous Louis XIV (LXXVI ; LXXVII, 35, 181, 196, 489). — Un livre de raison très minutieusement tenu au début du XVIIe me permet de donner satisfaction, modestement, au vœu si sage de Nolliacus. La scène se passe en Roannais, confins du Brionnais.

En 1625 un ménage d'ouvriers agricoles, non nourri, c'est à dire aux grands-gages, recevait 30 livres en argent et divers dons en nature estimés 10 livres, au total 40 francs par an. A la même date, au même endroit, deux bœufs gras valaient au maximum 80 livres, une vache en bon état 18 livres Une maison avec jardin et chenevière se louait 4 livres l'an.

Actuellement la locaterie équivalente, qui ne s'est guère améliorée dans nos pays vaut 100 francs en notant que le prix n'en a pas augmenté depuis la guerre, car ce n'est pas au village, hélas, qu'il y a surpopulation.

En 1913, les bœufs gras valaient 1500 fr. près de 4000 en 1918. La vache, en ces 5 ans, a passé de 400 à 1000, et les grands gages du ménage, de 1000 à 2000 fr.

Par conséquent : de 1625 à 1913 puis à 1918, le logement a augmenté de 1 à 25 ; les bœufs de 1 à 19 et à 50 ; les vaches de 1 à 25 et à 56 ; le grand gage de 1 à 25 et à 50.

D'où nous pouvons conclure : que les bœufs étaient plus chers en 1625 que de

nos jours, relativement aux vaches ; que tout a suivi à peu près la même progression ; que le chemin fait ces dernières années l'a été dix fois plus rapidement que par le passé ; et enfin que la main d'œuvre n'est pas payée plus cher de nos jours, comparativement au prix de la vie : probablement moins, le chou valant 5 fr. et l'œuf 10 sous...

Le pain et l'habillement ont seuls relativement baissé avec le temps.

Il serait utile de faire le même calcul pour l'augmentation des salaires urbains, eu égard aux loyers, repas et fournitures dans les villes.

SOULGÉ.

Trouvailles et Curiosités

Rachel et Waleski. — Le comte Alexandre Waleski, fils de Napoléon Ier et de la comtesse Waleska, entra, on le sait, dans la vie de Rachel. Leur liaison fut affichée. Il en naquit un fils, qui fut reconnu par son père. Rachel, pour élever l'enfant, acquit une maison de campagne à Marly le Roi. Elle avait, pour son petit Alexandre, une tendresse passionnée. Elle en donne des nouvelles au père dans ce court billet :

Mon cher Alexandre

L'arrangement de ma maison de campagne, un déménagement à Paris, tout cela m'a empêchée de répondre tout de suite à ton avant-dernière lettre, comme j'en avais le désir, mais ce qui me console, c'est ton prochain retour, car alors je te dirai tout ce que je n'ai pu t'écrire faute de temps.

Ton fils a paru très heureux de la lettre que tu lui as écrite ; sa santé est fort bonne, la mienne commence à se détraquer avec l'arrivée du mauvais temps. Je ne serais pas fâché d'ailleurs que tu me trouves un peu en mauvais état ; cela t'arrêtera à me faire des scenes Ma conduite est irréprochable, comme tu dis mais cela ne m'empèche pas de faire des bêtises [mot illisible] être effrayé pour moi, ce ne sont que petites bêtises.

A bientôt et mille tendresses.

RACHEL.

Cette idylle fut traversée d'éclairs. A la veille de son second mariage, Waleskir retira l'enfant a la comédienne il l'envoya en Suisse. Rachel en exprima une douleur tragique Aurait-elle pu en exprimer une autre ? Son chagrin était immense ; et son style, en ces circonstances, marquait toujours le paroxysme du désespoir :

Oh oui, mon cœur est brisé, il n'y reste plus un sentiment louable en le déchirant comme vous l'avez fait Alexandre, le meilleur s'en est répandu aussi maintenant n'ai-je plus ni amour ni affection aucune pour me faire prendre désormais la vie en patience : pourquoi si jeune m'a-t on tout donné car aujourd hui je n'attends, je n'espère plus rien, je ne veux plus que la profonde solitude de mon âme. *Je suis donc un monstre.* Mais vous, vous avez été bien coupable un instant, qu'avez-vous donc souffert pour cet enfant pour oser me l'arracher ainsi sans pitié Eh bien cela ne vous a pas encore suffit. Peut-on le croire ? vos domestiques m'ont humilié par votre ordre, une femme que j'ai comblé a osé me répéter (sans pâlir, sans me demander pardon de l'insulte qu'elle allait me faire) vos propres paroles. Oh je ne puis même les écrire froidement sur le papier *Je suis donc un monstre* car je ne puis oublier un pareil outrage.

Si vous me rendez mon enfant pour lui je vivrai *seule*, la nature même je saurai la dompter pour rester toujours digne de lui, mon cœur enfin ne s'ouvrira que pour lui, ma vie entière sera trop courte pour lui prouver ma tendresse, mon amour, mon dévouement.

Si vous persistez à me chasser de son cœur en l'éloignant de sa mère, je voue mon existence à l enfer et le diable se chargera du reste.

A vous donc de disposer de tout mon avenir. Cette fois encore mon âme vous appartient.

RACHEL.

Le cœur innombrable de Phèdre et de Camille ne fut pas brisé. Il trouva des consolations.

Mais tenons-nous en à ces deux paragraphes du même épisode.

Les lettres autographes qu'on vient de lire sont ignorées des biographes de Rachel. Nous en devons la gracieuse communication à M. Noël Charavay.

M.

Le Directeur gérant :

Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXVIII° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 octobre 1918.

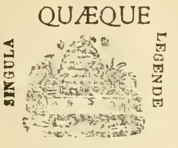
N° 1488

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

N° 1488

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

A nos abonnés

Notre imprimeur ne peut assurer la publication de l'Intermédiaire *qu'en lui imposant une nouvelle augmentation. Avec celle déjà subie, cette augmentation sera de 100 pour 100. Il la motive par la crise continue du papier et les indemnités de vie chère.*

Pendant cette longue et difficile période, et lorsque tant de publications ont cessé, nous avons tenu à continuer à paraître.

En compensation des restrictions matérielles que l'Intermédiaire *subissait, nous avions abaissé l'abonnement.*

Alors que les journaux qui avaient autrefois six, huit et dix pages, n'en ont plus que deux ou quatre, et coûtent deux fois plus cher, nous avons maintenu jusqu'à ce jour l'Intermédiaire *au-dessous de son prix habituel de 16 fr.*

Les 100 pour 100 d'augmentation que nous subissons nous obligent à un plus grand sacrifice. Nous en supporterons la plus large part dans l'espoir que la paix nous ramènera bientôt à des conditions normales. Nos abonnés voudront bien nous y aider :

A partir de Janvier 1919, l'abonnement sera au prix ancien, soit :

SEIZE FRANCS POUR LA FRANCE
DIX-HUIT FRANCS POUR L'ETRANGER

Que les abonnés, sur la fidélité desquels nous savons pouvoir compter, soient assurés que, dès que les circonstances le permettront, nous reviendrons comme choix du papier, illustrations et nombre des numéros, à ce que nous étions avant la guerre.

Le prix du numéro sera porté à **0** fr. **75**.

—

Questions

—

Le dernier soldat français tué dans la guerre mondiale. — On a discusté sur le nom de la première victime. Ne tardons pas à nous enquérir du nom de la dernière, de celle qui, le 11 novembre 1918, date mémorable, aura été tué vers 4 ou 5 heures du matin ou plutôt peu avant 11 heures, puisque l armistice n'a dû commencer qu'à cette heure-là. A moins que les Allemands, gens de peu de foi, n'aient lancé encore des obus après cette heure règlementaire de la cessation des hostilités et fait des victimes.

La Coussière.

Assassinat du duc d'Orléans en 1407. — Je désirerais avoir quelques précisions sur ce drame historique ; voici :

1° Où était exactement situé cet hôtel de Montaigu, près la porte Barbette, d'où partit le duc pour mourir ?

2° D'où vient ce nom de Barbette, porté par une rue du 3e arrondissement ; c'est là, je crois, qu'était l'hôtel de Montaigu ? (1)

3° Que sont devenues les statues gisantes du duc d'Orléans et de sa femme Valentine de Milan ? Elles étaient avant 1790 aux Célestins, dans la chapelle d'Orléans, puis passèrent au Musée des Monuments français non sans avoir été fortement raccommodées par Lenoir. Or, il ne me souvient pas de les avoir vues soit au Louvre, soit à Versailles ; seraient-elles à Saint-Denis ? Lenoir les attribuait à Paul-Ponce Trebati ; toutefois il me paraît difficile que ce sculpteur italien qui vers le milieu du XVIe siècle, travailla au Louvre de Henri II, ait pu exécuter sous Louis XII, les deux gisants dont il s'agit.

4° J'ai vu autrefois à l'angle des rues Vieille du Temple et des Francs Bourgeois, une jolie tourelle suspendue qui avait été, dit-on, témoin de l'assassinat. Qu'en pense-t-on à l'*Intermédiaire*, au point de vue de la topographie et de la date ?

H. C. M.

—

Un tableau allemand exposé par ordre officiel au salon de 1853. — Dans une lettre de Paul Huet, datée de juillet 1853 (*Paul Huet*... par son fils p. 178) je lis ceci : « Il a été accroché à la plus belle place du Salon, contre toutes les règles et habitudes, au milieu de l'Exposition, une croûte informe, recommandée il est vrai à notre sublime Empereur par la Grande-duchesse de Bade. Sa Majesté, dans sa munificence, trouvait très naturel de donner 40.000 francs de ce tableau représentant une revue fantatisque de Napoléon 1er aux Champs-Elysées ; composition pillée de la charmante petite lithographie de Raffet. Le directeur des Musées, M. de Nieuwerkerke, a trouvé que dans ce moment de pénurie, c'était bien dur de donner 40 000 fr. et a obtenu de Sa Majesté l'Empereur de n'en donner que 10.000, il a, de plus, fait mettre en bas du tableau cette inscription à la fois courageuse et impudente : *Exposé par ordre* ».

Quel était le nom du plagiaire allemand dont le budget français a par ordre de l'Empereur acquis la croûte ? Et quel est le musée qu'elle déshonore actuellement de sa présence ?

IBÈRE.

—

L'avenir de l'Allemagne est sur l'eau. — Où a été écrite cette phrase ? Par qui ?

A. B. X.

—

« Ce sont des Français qui rôtissent. » — Bismarck a-t-il réellement tenu le propos qu'on lui prête (il en était bien capable) lorsque, en 1870, dans son passage à Bazeilles en flammes, sentant une odeur de roussi, il s'écria :

— Pouah ! Ce sont des Français qui rôtissent.

SIR GRAPH.

—

Château de Beauté. — Sur ce château. élevé par Charles V entre Nogent et Vincennes, donné par Charles VII à Agnès Sorel, et, plus tard, rasé sur l'ordre de Louis XIII, existe-t-il des renseignements intéressants, notamment, la vie d'Agnès Sorel dans ce château ?

G. U. LANGÉ.

—

Le Dr Crétin, homéopathe, médecin de P. J. Proudhon. — P. J. Proudhon avait comme médecin et ami un Docteur Crétin qui était homéopathe convaincu et militant ; Proudhon partageait ses idées avec quelques restrictions.

Le Dr Crétin avait publié un opuscule où il attaquait la médecine allopathe officielle, et, en particulier, Trousseau. Proudhon, à qui Crétin avait envoyé sa brochure, l'en remercie le 14 novembre 1862, et lui écrit, entre autres choses, que Trousseau lui fait pitié et l'a brouillé irrémédiablement, sinon avec la médecine allopathe, tout au moins avec la médecine officielle.

Quelqu'intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements sur le Dr Crétin, et me dire le titre de son opuscule ?

Dr M. D.

(1) Nom de l'ancien Hôtel Barbette (*La Rédaction*).

Dubois (abbé) maître de pension. — Quel était cet abbé Dubois qui, « maître de pension au bas de Menilmontant », vivait à Paris au cours de la Révolution ? D'où venait-il ? où mourut-il ?

L. C.

—

Famille du Vigne. — Dans l'Armorial de la généralite de Paris de 1696, Jean du Vigne, chef de panneterie du roi, à Vezelay, fit enregistrer ses armes.

Je fais appel aux collaborateurs de *l'Intermédiaire* pour avoir quelques renseignements sur cette famille du Vigne qui a probablement dû laisser des souvenirs dans la région.

UN BELLIFONTAIN.

—

Descendance du conventionnel Henry-Larivière. — Pourrait-on donner les noms et adresse des descendants de Pierre-François Joachim Henry-*Larivière*, le fameux président du club de Clichy en 1797, né à Falaise le 6 décembre 1761, mort à Paris le 3 novembre 1838 ? Existe-t-il une biographie de ce personnage ? Son nom de famille était-il bien Henry et d'où provient l'appellation de Larivière ?

NÉRAC.

—

Le peintre Louis Le Camus. — J'ai vu dernièrement à Vincennes, à l'Ecole des aveugles Braille, marouflés dans la Salle des Fêtes, de grandes toiles magnifiques, signées Le Camus. Elles ont été peintes là vers 1896.

Le Musée de Caen possède de cet artiste, (mort en 1905) une œuvre fort belle et j'en connais une autre, chez un de mes amis, représentant une vue du Midi de la France.

Je serais heureux d'avoir des renseignements sur le peintre Le Camus et sur son œuvre.

MONTMORT.

—

Le nom de Louvel. — Lors de l'assassinat du duc de Berry par Louvel, plusieurs familles qui portaient le nom de Louvel demandèrent et obtinrent, me dit-on, de changer de nom.

Pourrait-on m'indiquer quelques-unes de ces familles, et le nom substitué au leur ?

NEMO.

Madame de Salvage. — Qui était cette dame de Salvage que Vieil-Castel appelle en plusieurs endroits de ses *Mémoires* « l'Egérie napoléonienne » ou « l'Egérie de l'Elysée » ? — Cette famille de Salvage a-t-elle encore des représentants ?

L. DU BOUCHET.

—

Raymond ou Remond portant 3 bandes. — Au début du XVIIe s. Blanche et Anne Raymond (parfois Reymond, Rémond) sœurs, mariées à des gentilshommes du Roannais, semblent avoir porté un écu à 3 bandes.

Aucune famille de ce nom, en Bourgogne ou Forez, n'a de telles armoiries, mais je vois que Raymond de Lacepède en Provence, Remont en Belgique, Remond de Bussay à Ypres, portent 3 bandes. Peut-on avoir des généalogies de ces maisons entre 1550 et 1650 ?

SOULGÉ.

—

La princesse de Beauveau, née Komar, et le coq gaulois de nos monnaies d'or. — Une notice, signée La B. et publiée dans le n° 1114 de *l'Intermédiaire* du 10 juin 1906 (LIII, 860), donne la généalogie de la famille polonaise Komar. On y trouve l'indication suivante :

Ludmile, princesse de Beauveau, amie de Thiers, *donna le Coq Gaulois qui se trouve sur les pièces de 20 francs* ; amie d'Hébert, de Delaroche, fut peinte par Dubufe, Delaroche, Hébert.

Est-il exact que l'introduction du coq gaulois dans nos pièces d'or, qui, si je ne me trompe, ne remonte guère qu'à une quinzaine d'années, soit due à l'initiative de cette grande dame polonaise, devenue française ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Louis XVI au Temple ; fusain. — A qui attribuer un dessin au fusain de l'époque Restauration représentant le roi Louis XVI à la tour du Temple donnant connaissance de son testament à M. de Malesherbes ?

Le roi assis derrière une table recouverte d'un tapis, tient d'une main les feuilles de son testament, la main droite posée sur le cœur ; — à sa droite, son illustre défenseur, les deux mains élevées à la hauteur de la poitrine.

On aperçoit derrière le roi, un grand paravent qu'éclaire la lumière du bas d'un châssis, -- derrière le roi un prie-Dieu, surmonté d'un Christ, et sur la tablette un livre religieux. — A coté du roi un tabouret sur lequel se trouvent deux volumes.

Ce dessin — qualifié précieux par la fille de son propriétaire, M. de Monnesque-Derochais, a été racheté à la mort de ce dernier (1860) par sa fille Mad^{e} Mariani, ainsi qu'en fait foi une dédicace manuscrite au dos du dessein.

C. Reu.

—

Général au camp de Boulogne.— Portraits à identifier. — Sur une carte postale, n° 153, de Neurdein frères, intitulée : Napoléon et son époque, portraits des généraux et d'officiers de l'armée d'Angleterre, camp de Boulogne 1804, sont représentés 18 portraits numérotés, que je souhaiterais déterminer. Au bas une inscription peu lisible : d'après l'original... au musée de Calais.

Simon.

—

Harpe signée Krupp. — Un de mes sous officiers me demande des renseignements sur une Harpe Louis XV offerte à une de ses grand'tantes par Marie Leczinska. Cette Harpe est signée Krupp. — Date et lieu de Fabrication ? Réputation du Fabricant ?

Capitaine de Guenyveau.

—

Souvenirs ou mémoires d'Henri Gréville. — Mme Alice Durand, la romancière connue sous le nom d'Henri Gréville, n'a-t-elle pas laissé des souvenirs ou mémoires fort intéressants ?

Cette œuvre posthume a-t elle été publiée ?

Un bibliophile comtois.

—

Les Comédies du Bernin. — Baldinucci, historiographe du sculpteur (« Vita del cavaliere S. L. Bernino » Firenze 1682, in-4°, p. 23 et 73)— M. de Chantelou dans son « Journal du voyage du Cavalier Bernin en France », écrit en 1665 et publié en 1885 par M. Ludovic Lalanne (p. 17) — parlent du grand succès qu'obtinrent à Rome les comédies du Bernin, « c'est pourquoi ». dit M. de Chantelou », « il a si bien réussi dans l'exécution des comédies qu'il a composées. Elles ont eu, dit-on, une approbation universelle, et elles ont fait un fort grand bruit à Rome, à cause des décorations et incidents surprenants qu'il y introduisait, lesquels trompaient même ceux qu'il avait avertis auparavant ».

Ces comédies ont-elles été publiées ? Et a-t-on des détails sur leur valeur et sur ces décorations « surprenantes » ? L'étude de la mise en scène imaginée par le Cavalier serait intéressante pour les théâtres qui, comme l'Opéra avec M. Maxime Dethomas, essaient des reconstitutions d'anciens décors et de costumes.

Ash.

—

An Englishman in Paris. — Qui était l'auteur du livre fort documenté et très intéressant *An Englishman in Paris* ami intime de Delacroix, de Dumas père, et de tant d'autres célébrités ?

Boston.

—

Bibliographie Bourbonnaise. Une grand-mère. — Je relève dans un ancien catalogue de la librairie Margraaf (septembre 1913).

311. Une Jardinière. Echantillon de l'histoire du grand Napoléon, raconté aux enfants de Montluçon et trouvé (en 70) sur la place de cette ville par une jardinière. Montluçon, Imp. Priot, 1871, in-12 de 61 p.

Très curieux recueil d'anecdotes sur Montluçon pendant le 1er Empire.

Quoique m'intéressant depuis pas mal d'années à tout ce qui touche le Bourbonnais, j'ignore absolument cette plaquette.

Pourrais je savoir si elle existe dans quelque bibliothèque publique ou privée, quelles en sont les grandes lignes ou têtes de chapitre.

Montebras.

—

Certitude. — L'homme doit tendre à la certitude, mais n'y jamais prétendre. — Cette pensée est-elle, comme on me l'assure, de Malebranche et dans lequel de ses ouvrages ?

E. A.

Hors de l'Eglise, pas de salut. — Quelle est l'origine de cette formule ?

E. A.

—

Ad Graecas, bone rex... Réponse d'Elisabeth d'Angleterre à Philippe II. — L'Encyclopaedia 1re edition Philadelphie, MDCCXCVIII dans l'article sur Elisabeth d'Angleterre cite sa réplique extemoraire à cette prohibition insolente, que lui adressait, par son Ambassadeur, Philippe II.

« Te veto ne pergas bello defendere Belgas :
Quæ Dracus eripuit, nunc restituantur [oportet,
Quas pater evertit Jubeo te condere cellas.
Religio papae fac restituatur ad unquem. »

Sa réponse immédiate fut

« Ad Graecas, bone rex, sient mandata Ka- [lendas ».

Ce latin est-il irréprochable ?

BINGO.

—

Musidora. — Pourquoi ce titre que je lis sous un portrait de Lady Hamilton, par Gainsborough, à la National Gallery : *Musidora* se baignant les pieds?

HY-MANY.

—

Par surcroît. — M. Léon Daudet emploie constamment « par surcroît » expression adverbiale. Est-ce bien correct? Ne faudrait il pas dire dans ce sens : « de surcroit » ?

HENRY DE BIUMO.

—

Crochets de tabliers d'artisans. — Existe-t-il une collection publique ou privée ou bien une étude sur les crochets de tabliers, en cuivre pour ouvriers, à attributs politiques ou du métier ?

Ces agrafes portées sur les reins sont en usage depuis le XVIIe siècle.

DE GIVRY.

—

Les tombes d'animaux. — Peut-on citer des personnalités artistiques, politiques, littéraires, amies des animaux, ayant parlé ou écrit à propos de la mort d'un animal favori ? Connaît-on les endroits où ont été enterrés certains animaux ayant appartenu à des célébrités? Des chiens d'Alexandre Dumas père sont enterrés dans le jardin de la propriété « Monte Christo » près de St-Germain et rue d'Amsterdam à Paris. Des chats de Barbey d'Aurevilly, de François Coppée, d'Henri Rochefort, la chienne de Sully-Prud'homme, etc, etc, sont au cimetière des chiens à Asnières. Je voudrais quelques indications du même genre.

MARGUERITE DURAND.

—

La défense de planter la vigne. — Le *Blé* manqua en 1731. — Alors on fit une *Loi*, qui devait en fournir. Ce fut une défense de planter la vigne ! — En effet, on lit dans un des premiers volumes de la *Correspondance de Grimm* (1756) :

« Il y a en France une loi qui défend toute nouvelle plantation de vignes. Cette loi fut renouvelée et rendue générale pour toutes les provinces du royaume, en 1731 ; on a cru prévenir par là la disette des grains. »

Sait-on ce qu'il est advenu de cette loi extraordinaire?

MARCEL BAUDOUIN.

—

Magie. — Dans un roman de Péladan, que publie « le Mercure de France », le Sar nous parle d'une opération noire, dite « vénéfice », et qui consistait à « se procurer des objets imprégnés d'une personne, et encore mieux des produits de son corps, cheveux, coupures d'ongles, peau morte... Par ces objets une mystérieuse action se transmet à la personne aimée selon les lois magnétiques ».

Faut-il voir dans le fait de conserver et de porter sur soi dans un médaillon ou une bague, des cheveux d'une personne aimée, un restant de ces pratiques moyenâgeuses ? — ou faut-il remonter plus loin,... jusque dans l'antiquité ? Certains de nos confrères intermédiairistes dont nous goûtons fréquemment l'érudition, auront peut-être sur ce sujet, ou à ce sujet, des choses intéressantes à nous communiquer.

A. DANIEL.

—

Louis Magnès et la Païva. — Il existe un pastel qui passe pour être le portrait de la Païva, et qui aurait pour auteur Louis Magnès.

Que sait-on de ce peintre ?

Que sait-on de ce portrait ?

M.

Réponses

Jeanne d'Arc brûlée en effigie (T. G. 54 ; LXXVIII, 50). — Voir dans l'*Intermédiaire*, au sujet du supplice de Jeanne d'Arc et de son soi-disant mariage : XXXII, 196, 378, 493 ; XXXIII, 9, 422 ; XXXIV, 25.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Voir à ce sujet dans les « Variétés historiques, Physiques et Littéraires ou recherches d'un sçavant ». Paris, Nyon Fils — 1752. Tome II, seconde partie, pages 499 et suivantes, les lettres de M. Vignier et de M. de Vienne de Plancy.

A. HERRIER.

* * *

Voici les mots de Guy Patin sur ce sujet :

M. Naudé dans ce Livre dit que la Pucelle d'Orléans ne fut pas brûlée, mais qu'au lieu d'elle, un billet fut jetté dans le feu : j'ai bien ouï dire davantage, que non seulement elle ne fut point brûlée, mais même qu'elle s'en retourna dans son pays où elle se maria et eut des enfans.

Naudaeana et Patiniana, Seconde Edition, Amsterdam, 1703, p. 42 des *Patiniana*.

Le livre de Naudé dont parle Guy Patin est *Considérations Politiques sur les coups d'Etat*, Rome, 1639, Amsterdam 1667.

E. BENSLY.

—

La cage de fer du cardinal La Balue (LXXIV ; LXXVI). — On ne montre pas seulement dans trois endroits l'emplacement de la cage de fer où aurait été incarcéré par le roi Louis XI, le cardinal Jean Balue, mais dans cinq ou six. Si on s'en rapporte, en effet, à tous les chroniqueurs ou historiens qui ont parlé de l'incarcération de Jean Balue, on trouvera, mentionnés, les endroits suivants :

1° LE CHATEAU DE LOCHES, cité par Cardella, *Memorie storiche di Cardinali*, t. III, 169 ; (Rome 1793) ; par Moroni (*Dictionnaire*, au mot Balue) par Edmond Gautier : *Etude historique et pittoresque sur le donjon de Loches*, p. 29 et 31 ; par Mss. Clairambault, publiés dans la *Notice sur Simon de Quingey et sa captivité dans une cage de fer* par André Salmon (Bibliothèque de l'*Ecole des Chartes*, 3e série t. IV, p. 376) : par *Procès verbal de la Société patriotique et littéraire de Loches*. (Tours A Vauquer. 1790), où l'on constate la destruction d'une cage en fer ; par Viard, *Histoire de France*, à l'année 1464, cité aussi par Riccy, p. 231.

2° MONTBAZON, cité par Moroni (*Dictionnaire* au mot : Balue ; par Cardella, déjà nommé : t. III, p. 169 ; par Sismondi : *Histoire des Français*, Paris, 1821, t. XIV, p. 289.

3° ONZAIN, cité par Cardella ; par Moroni (*Dictionnaire*, au mot : Balue), par Henri Martin. *Histoire de France* : t. VIII ; p. 390 ; par Célestin Port : *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*. (Paris, 1877-79).

4° TURENNE, cité par Cardella.

5° LA PORTE DE MORET, citée par Didron : *Bulletin du Comité historique des Arts et Monuments*. 1840 ; p. 50

6° PLESSIS-LÈS-TOURS, cité par le Père Griffet : monographie de la Balue dans l'*Histoire de France* du P. Daniel, 1755 : t. VII.

7° AMBOISE, cité par Michelet : *Histoire de France*. Lacroix 1878 : t. VII et VIII ; par *L'art de vérifier les dates* : t. I, p. 621, col. I.

8° LA BASTILLE, citée par d'Aguesseau : *Œuvres* t. V, p. 318.

9° LE MONT ST-MICHEL, cité par Le Héricher : L'*Avranchin monumental et historique*, t. II, p. 300 ; par Mme de Genlis ; *Mémoires* par l'abbé Desroches ; *Histoire du Mont-St-Michel*, t. II, p 324.

Dans trois endroits principalement, on montre encore l'emplacement de la fameuse cage : à Loches, à Plessis lès-Tours et au Mont-St-Michel. Quant à la cage elle-même et à celles que fit faire Louis XI, on ne les connaît que par un dessin de 1699, représentant la cage de Loches, conservé à la Bibliothèque nationale. (Département des Estampes : Indre-et-Loire), dessin reproduit dans *Le Magasin pittoresque* (1841, t. IX, p. 372), qui a inspiré le tableau célèbre de Gérome, *Louis XI visitant le cardinal Jean Balue*, du Salon de 1862.

Une question se pose au sujet de ces différentes cages de fer ? Le cardinal Jean Balue fut il enfermé dans l'une d'elles, ne pouvant s'y tenir ni assis ni debout ? Il

est peut être difficile de l'affirmer, en s'appuyant sur le dire d'auteurs contemporains. Arrêté à Amboise, le cardinal Jean Balue, évêque d'Angers, fut transféré tout d'abord, en 1469, à Monbazon (arrondissement de Tours), sous la garde de Jean de Torcy, au dire de Robert Gaguin dans son *Compendium super Francorum gestis* (Paris, 1501), et de Jean Maupoint, dans son *Journal*, publié par G. Fagniez, dans ses *Mémoires de l'Histoire de Paris*, 1877. A la fin de janvier 1470, le cardinal est conduit à Onzain, près de Blois, Loir-et-Cher), d'après une lettre de Louis XI, datée de cette époque. C'est également à ce moment que Louis XI fait remettre 70 livres tournois à Guyon de Broc, son maître d'hôtel, à charge de faire fabriquer « une caige de fer au Chasteau d'Onzain « pour la seurté et la garde du cardinal « d'Angiers » (*Bibliothèque nationale* Fond Français : 6758).

Le cardinal y fut-il placé ? Aucun auteur ne l'affirme. Tandis qu'ils relèvent l'incarcération dans une cage de fer à la Bastille, de G. de Harancourt, évêque de Verdun, complice de Balue ; de Simon de Quingey, à Loches ; de Dulau, ils ne parlent pas du cardinal. Thomas Basin, dans son *Apologie*, (Œuvres publiées par Quicherat. t. III, 282 843-302-304) n'en dit rien ; de même Jean Maupoint, dans son *Journal* ; de même Jean de Roye, dans la *Chronique scandaleuse* (Edition B. de Maudrot) *Société de l'Histoire de France*. Paris, 1895). Philippe de Commine, qui connaissait bien les cages de fer « pour en avoir tasté huit mois » et qui en a donné une description fort curieuse (t. II, L, VI. ch. 11, p. 264-265), écrit : « Il avait fait de « rigoureuses prisons comme caiges de « fer. Le premier qui les devisa, fut l'eves« que de Verdun (G. de Harancourt), qui, « en la première, fut mys incontinent », mais il ne parle point de l'incarcération de Balue. Jacques de Pavie, autre chroniqueur italien, de son vrai nom Jacques Piccolomini, dans *Jacobi Papiensis litteræ et commentarii* (Milan. 1506, f° 405 v°), compare les deux captivités de G. Harancourt, évêque de Verdun et du cardinal Jean Balue. Il dit que la prison du cardinal fut plus douce et plus grande que la cellule de Harancourt, qui avait 9 pieds de long, 8 de large et 7 de haut.

Aucune mention de la cage de fer de Jean Balue dans les historiens du XVIe siècle : Paul Emile, Brantôme, Belleforest, Bourdigné. Il faut même souligner quelques faits qui semblent encore détruire l'allégation fameuse. Après la libération du Cardinal, un chanoine de Chartres, par exemple, Robert Duval lui adresse une très longue lettre de félicitations. (*Amplissima Collectio*, t. I, p. 1606 à 1613) et il ne parle pas de l'incarcération dans la cage de fer. Bien plus, il montre la tranquillité du cardinal, en prison, tranquillité qui lui permit de poursuivre des etudes de droit et de théologie. De plus, Célestin Port, dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* (Paris, 1877-79), cite une pièce (Bibliothèque d'Angers : Mss. 577), d'après laquelle Jean Balue, le 2 juillet 1472, nommait à une prébende de sa Cathédrale, un secrétaire. Il en conclut que le prisonnier travaillait et disposait des bénéfices de son évêché. Cet acte est dressé à Chinon, ce qui prouve que Jean Balue n'était plus à Onzain.

Ce n'est qu'à partir de 1510 environ, que tous les historiens acceptèrent et répandirent le fait de l'incarcération dans la cage de fer : Cortesius, dans son *De Cardinalatu*. 1510, f° 71 ; Garimberti, dans *La prima parte delle vite overo fatti memorabili d'Alcuni Papi e gli tutti cardinali passati*. Venise, 1568, p. 366 ; la *Gallia* : T. XIV, col. 581 ; Cardella, dans *Memorie Storiche de Cardinali. Roma*. 1793. T. III, 169 ; Duclos : *Histoire de Louis XI*, T. I ; *Collection Legrand*. Biblioth. nationale. Fond français, 69 62, f° 324 ; Bourgnon de Layre : *Le Cardinal la Balue*. Poitiers, 1837 ; p. 36 ; Mezeray : *Histoire de France*, T. II ; p. 707 ; Dareste : *Histoire de France*, T. III, p. 242 ; Legeay : *Histoire de Louis XI*, T. II, p. 11 ; Henri Martin : *Histoire de France*, T. VIII, p. 390 ; Michelet : *Histoire de France* ; — Moroni : *Dictionnaire*, au mot Balue ; Célestin Port ; *Dictionnaire de Maine-et-Loir* ; Vaesen. *Lettres de Louis XI* : T. III, p. 225, note 2.

Tous ces historiens se sont portés garants du même fait, sauf Giorgio Eggs dans la *Purpura docta*, citée par Cardella dans ses *Mémoiries de Cardinali*. De nos jours, le fait de l'incarcération de Jean Balue a été vivement contesté ou tout au moins mis en doute par

M. Henri Forgeot, dans son grand ouvrage, *Jean Balue, cardinal d'Angers*, publié en 1895, dans la « Bibliothèque des Hautes Etudes,(T. 106), que nous venons de résumer dans cette note.

Combien de cages en fer Louis XI fit-il construire pendant son règne ; ces cages, qu'on appelait les *fillettes du Roi*, parce qu'on y couchait comme avec une « fillette » publique? M. André Salmon, dans sa notice sur *Simon de Quingey*, indique que le Roi en fit faire une grande quantité la plupart par un forgeron allemand, nommé Hans Ferdargent. La première fut, en 1471, celle qu'on attribue au Cardinal Balue (Cimbert et Danjou : *Archives curieuses de l'Histoire de France*. T. I, p. 92.) En 1474, une pour l'hôtel des Tournelles à Paris. (Sauval : *Hist. de Paris*, T. III, p. 417).

En 1476, une Cour de la Bastille pour Guillaume de Haraucourt, évêque de Verdun (Sauval : *Histoire de Paris*, T. III, p. 428,. En 1479 trois forges sont établies au Plessis, pour faire des cages en fer (Cimber et Danjou : T. I, p. 101. A Tours, une cage pour Simon de Quingey, agent et attaché à Charles-le-Téméraire, qui fait prisonnier à Verdun-sur-Saône a voulu s'échapper, faite par Hans Fer-d'argent Extrait des *Comptes de Louis XI*, pour l'année 1479-1480. Mss. Guignières n° 772², p. 699-716.) Deux cages à Loches, au Château, dans le donjon, une grande de 10 pieds, l'autre de 9, qui furent détruites en 1790, le fer en ayant été vendu au profit des familles des vainqueurs de la Bastille et le bois, sur la demande de l'abbé Pottier, distribué aux familles pauvres de Loches. (*Procès-verbal de la Société patriotique et littéraire de Loches*. Tours, A. Vauquer. 1790) A Chinon, à Angers, une cage de fer, qui dut être détruite en même temps que celles de Loches. Au Mont Saint-Michel, une cage en bois et fer, qui fut brûlée sous les yeux de Louis-Philippe enfant, quand, avec sa gouvernante, Mme de Genlis, il visita l'abbaye du Mont St-Michel, en 1777, abbaye alors transformée en prison d'Etat.

Dans ces cages furent enfermés, en dehors de Jean Balue, le duc de Nemours, Philippe de Commines, Ludovic Sforza, duc de Milan, bien que cette incarcération soit contestée par Carrauti, Guillaume de Harancourt, évêque de Verdun. On a dit, — Michelet entr'autres, — que Jean Balue avait été l'importateur de ces cages de fer, que le, premier, il avait expérimentées. C'est inexact, car on sait qu'Alexandre-le-Grand enferma dans une cage de fer, Callisthène ; qu'un roi d'Aragon fit enfermer ainsi, pendant trois ans, Jacques, dernier roi de Majorque ; que Barbazan fut enfermé dans une cage au Château-Gaillard et que les Anglais firent construire à Rouen, une cage de fer pour y enfermer Jeanne Darc.(Voir : Ducange au mot *gabia*). On enferma aussi Bajazet en 1402 ; Jean de Leyde, le prophète, après sa défaite de Munster, en 1534, (Voir *Histoire de la guerre des Anabaptistes* par Alexandre Weill. Paris, Dentu. 1874, p. 222) ; Süss Oppenheimer, ministre prévaricateur des finances, pendu à Stuttgard dans une cage de fer, en 1738. (J. Scheiblé. *Das Schalt Jahr* 14-15 février) et après Fructidor, le général Pichegru, déporté à Sinnamary, par le Directoire et transporté dans une cage en fer, de Paris à Rochefort.

GEORGES DUBOSC.

—

La naissance du duc d'Orléans (T. G. 699 ; LXXVIII, 50). — Cette question d'illégitimité a déjà été traitée en 1885, dans l'*Intermédiaire* (XVIII, 67, 120, 144), et résolue négativement.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le nombre des nobles avant 1789 (LXXVII, 329, 483). Depuis quarante ans, la plupart de familles nobles des arrondissements de Coutances, d'Avranches et de Valognes se sont éteintes Il y a vingt cinq ans encore, on comptait à Coutances une quinzaine de familles titrées ou possédant la particule ; à l'heure actuelle, il n'y en a plus une seule. A Avranches, à Valognes, à Mortain, à Cherbourg, beaucoup sont à la veille de disparaître, et ce sera un grand dommage social.

OSCAR HAVARD.

—

Les gardes du corps du comte d'Artois. (LXXVIII, 50 · On peut avoir des renseignements sur les deux compagnies de ce corps, dans Titeux, « Histoire de la maison militaire du Roi » ; Le tableau de la Maison militaire du Roi (Versailles, Jacob) publié au moins dès 1819 donne des renseignements utiles ainsi que la compo-

sition des compagnies. — Voir aussi pour les uniformes, Lienhart, Uniforme de l'armée française, T. I p. 32 ; Valmont, Costumes militaires français ; Martinet, Canu et Gautier, éditeurs de planches parues en 1814-16, et Aubry et Lœillot « Maison du Roi et Garde Royale », LXVIII (planche).

P.

*
* *

On les trouve citées dans l'*Etat militaire pour 1782* et pour 1787. Ils ont alors pour capitaines Le Prince de Hénin ; le Chevalier de Crussol. On a dit qu'ils se recrutaient dans la bourgeoisie.

G. D.

—

L'accent allemand de Napoléon III (T. G., 631 ; LXII à LXVI ; LXXIV à LXXVII ; LXXVIII, 59). — Je lis dans l'*Histoire anecdotique du second Empire*, par un ancien fonctionnaire (Paris-Dentu, 1887, in-8°, p. 64) :

Son mutisme, causé peut-être en partie à cette époque par un accent germanique très prononcé assez désagréable à des oreilles françaises et dont il sut se débarrasser au bout de quelques années, une apparente somnolence, son œil terne qui l'avait fait comparer dans les Salons du faubourg Saint-Germain à un perroquet malade, tout contribuait à le faire passer, dans le principe, pour un homme faible, incapable de gouverner un pays comme la France.

La plupart des témoignages des contemporains sont d'accord sur l'accent allemand dont était affligé le futur empereur quand il vint en France en 1848. Ce fait m'a été notamment confirmé par Imbert de Saint-Amand, le diplomate-compilateur connu, qui avait eu fréquemment l'occasion d'approcher Napoléon III, et avait conservé le souvenir très net de cette particularité.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Jules Favre et le traité de Francfort (LVIII, 5, 127 ; LXXVIII, 51). — Cette question a déjà été traitée dans l'*Intermédiaire* en 1908.

La bague dont s'est servi Jules Favre dans cette douloureuse circonstance, n'était pas un anneau « fleurdelysé », comme l'écrit notre confrère Nisiar ; elle portait sur son chaton l'image d'une Bellone prête à lancer sa flèche. J'ai eu l'occasion, il y a quelques semaines, de constater le fait en trouvant la reproduction de la fameuse bague dans une publication illustrée dont j'ai malheureusement négligé de noter le titre.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Dans son ouvrage, le *Cabinet Noir*, M. le comte d'Hérisson, chapitre premier « les Nauendorff » dit avoir lu dans un journal :

« que la bague offerte à Jules Favre par Nauendorff, portait les trois fleurs de lis de l'écusson de France. Il n'en est rien.... La gravure représentait simplement une Renommée ou une Victoire : c'était un antique sobrement enchassé dans un mince cercle d'or ». A. HERRIER.

*
* *

Ce n'est pas lors du traité de Francfort, mais lors de la capitulation de Paris, passée entre Jules Favre et Bismarck, à Versailles, le 28 janvier 1871, qu'eut lieu cet incident de la bague, qui est fort exact. Il a été rapporté dans l'*Enquête sur les Actes de la Défense nationale* et est ainsi contée dans l'ouvrage intitulé Histoire de la guerre de 1870 71 par Le Hautcour. Paris 1878 (Tome VIII, p. 360).

La douloureuse, la néfaste convention est signée. M. de Bismarck, s'adressant à Jules Favre, lui dit alors : « Avez-vous un cachet ? « C'est l'habitude des chancelleries, que « pour des actes de ce genre, il y ait appo- « sition de cachets. — Je n'ai pas de cachet, « répondit Jules Favre, puis tirant une ba- « gue. Cela vous suffit-il ? — Oui, répond « le chancelier »

Ce fait se trouve rapporté dans la déposition du général français de Valdan, qui assistait à la signature de la convention ; en même temps que le capitaine d'Hérisson, et Jules Favre du côté français, le maréchal de Moltke, Bismarck, un officier général et deux colonels d'Etat-major allemand. L'heure exacte de la signature de la convention et de l'armistice, n'est pas déterminée avec précision. D'après Moritz Busch (T. II. p. 291) c'est à 7 h. 20 environ que fut donnée la signature dans la chambre verte près du cabinet de Bismarck. Jules Favre (Tome II, p. 408) dit 10 heures ; le général Ducrot (T. IV p. 341) à 11 heures et quart. La convention du 28 janvier 1871 est signée : *Favre* et *von Bismarck*. Son annexe, en date du 29 janvier 1871, est signée Jules Favre.

G. D.

Val Saint-Lambert (Abbaye du) (LXXVII ; LXXVIII, 67). — On trouvera dans les ouvrages suivants, des renseignements relatifs à l'abaye du Val Saint-Lambert :

de Saumery : *Délices du Pais de Liège*, 1738-44.

Daris : *Histoire des églises de la principauté de Liège*. (15 vol.) 1867-90.

Daris : *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège*, 10 vol. 1868-92.

J. G. Schombrandt : *Inventaire des archives de l'abbaye du Val St-Lambert-lez-Liège*. 2 vol, Liège 1875-80.

On trouverait peut-être quelques renseignements dans le *Voyage de deux Religieux bénédictins*, Paris 1734 (tome II.)

Paul Magnette.

—

L'Obélisque de Louqsor est-il un symbole maçonnique ? (LXXVII ; LXXVIII, 93). — Nous recevons la lettre suivante que nous insérons avec empressement, heureux de nous associer à cet éloge de notre regretté confrère.

Monsieur le Directeur,

Permettez à un ancien collègue de Lucien Lazard de donner une nouvelle preuve de la conscience dont témoignent les travaux de ce « très regretté » érudit, à laquelle M. Pierre Dufay rend justement hommage.

La lecture du *Moniteur* suffit pour trancher le petit problème soulevé dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire* (10-30 août 1918, col. 94-95), puisque ce journal, après avoir annoncé dans son numéro du 6 juin 1852 (p. 841) que « l'opération du remblai des fossés de la place et la Concorde se fait sur tous les points simultanément », nous apprend, dans son numéro du 26 juillet 1854 (p. 815) qu'il ne reste plus rien des fossés de Gabriel qui ont tous été comblés.

Les papiers de la collection Lazard, conservés aux Archives de la Seine donnent d'ailleurs quelques détails sur l'utilisation des fossés en question jusqu'à la veille du Second Empire et ils ne font aucune allusion aux faits signalés par M. Georges Cain.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

René Farges.

—

La naissance de d'Alembert (LXXVIII,4). — Dans son ouvrage *Les Guérin de Tencin* 1 vol. in 8, Paris, Hachette, 1910. M. Ch. de Coynart nous dit à la page 149 » que Mme de Tencin se réfugia rue de l'Arbre-Sec chez le docteur Molin, médecin du Roi, et le 17 novembre 1717, elle accouchait d'un garçon.

Aric.

***

Madame de Tencin, qui fut une si mauvaise mère, n'en était pas... à son coup d'essai. Au sortir du joyeux couvent, de Montfleury, où elle avait fait profession, elle avait eu un ... accident, semblable à celui qui causa la naissance de d'Alembert. D'après les *Mémoires de la Gyre*, elle avait déjà eu deux enfants du général irlandais Arthur Dillon, à Annonay et s'en serait débarrassée, on ne sait trop comment.

Quand, en novembre 1717, elle eut du chevalier Destouches, lieutenant général d'artillerie, qu'on appelait Destouches-Canon, pour le distinguer de l'auteur dramatique, l'enfant qu'elle abandonna à la charité publique, il semble qu'elle devait habiter chez sa sœur, Mme de Ferriol.

Mme de Tencin avait été alors accouchée clandestinement par Molin, médecin du roi, célèbre, du reste, par son avarice sordide. Quand l'enfant nouveau né eut été exposé quelques heures après sa naissance le 17 novembre 1717, sur les marches de la petite église St-Jean-le-Rond, tout près de Notre Dame de Paris, il fut transporté chez le commissaire de police du quartier. Celui-ci, suivant un usage constant alors, fit baptiser l'enfant sous le nom de l'endroit où il avait été trouvé, et lui donna les noms de Jean le Rond. Dans son *Dictionnaire critique et biographique*, Jal a retrouvé et publié cet acte de baptême. Il en résulte que le commissaire Perreau fit baptiser l'enfant dans la Chapelle des Enfants Trouvés de l'Enfant Jésus, par l'aumônier Grangé. Perreau servit de parrain et Marie du Rocourt, demeurant parvis Notre-Dame, paroisse St Christophe, de marraine.

C'est au commissariat de police que Molin réclama l'enfant, très vraisemblablement comme mandataire du chevalier Destouches, qui n'abandonna jamais l'enfant. Destouches avait eu l'intention d'épouser Mme de Tencin, mais il n'avait pu, à cause de la situation irrégulière au point de vue religieux, de l'ancienne chanoinesse. Lors de l'accouchement de

Mme de Tencin, il était absent depuis six mois, ayant été envoyé aux Antilles pour son service militaire. Le médecin Molin envoya le petit Jean Baptiste Lerond au village de Crémery, par Montdidier où il resta six semaines La première nourrice, Anne Frayou, femme de Louis Lemaire, en le rendant le 1er janvier 1718, reçut 5 livres pour le 1er mois et 2 livres 5 sols, pour les quatorze premiers jours du second. A son retour des Antilles, Destouches s'informa de son fils. D'Alembert a raconté lui-même à Mme Suard, qui l'a rapporté dans ses *Mémoires*, « que son père l'avait emporté bien enveloppé dans son carrosse et parcourut tout Paris pour lui donner une nourrice, mais aucune ne voulait se charger d'un enfant qui paraissait au moment de rendre son dernier souffle ». Il arriva enfin chez cette bonne Madame Rousseau, femme d'un vitrier, qui, touchée de pitié, consentit à se charger de l'enfant. A force de soins, elle put le conserver. Ce fut la véritable mère de d'Alembert, qui lui témoigna toujours une très vive tendresse. Il resta auprès d'elle jusqu'à l'âge de 50 ans et quand il alla vivre avec Mlle de l'Espinasse, il se rendait souvent chez sa nourrice. Quant à Mme de Tencin, elle ne vit jamais d'Alembert qu'une fois et contre son gré.

Pendant longtemps Mme de Tencin habita rue St-Honoré après le cul-de-sac de l'Oratoire. Elle y demeurait encore en 1741. Vers la fin de sa vie, elle habita rue Vivienne (Voir son billet d'enterrement dans les « Affiches de Paris » du lundi 8 décembre 1749 p. 8. *Bibli. Nat. Inventaire* T. V. E. 11518) Voir sur Mme de Tencin et D'Alembert : *D'Alembert* par Joseph Bertrand Hachette, Paris, 1889. *Mme de Tencin* par Pierre Maurice. Masson, Hachette, Paris, 1909, où se trouve une bibliographie très complète.

Georges Dubosc.

—

Chodruc-Duclos, pseudo-pourfendeur d'un La Rochejaquelein (LXXVI, 352). — Je ne connais pas les termes de la question posée, n'ayant pu la découvrir sous la cote LXXVI, 677 (?) dans les années antérieures de l'*Intermédiaire*. Cependant, grâce à la réponse donnée par M. Pierre Dufay, je crois pouvoir, sans inconvénient, reproduire un récit du duel en question, récit que je trouve dans une petite brochure anonyme parue en 1830 sous le titre : *Histoire véritable et complète de Chodruc-Duclos, surnommé l'homme aux haillons et à la grande barbe du Palais Royal, etc. suivie d'une complainte sur ce Diogène moderne* ; mon exemplaire, de 2e édition, possède comme frontispice une gravure se dépliant et donnant le portrait de Chodruc-Duclos sous trois aspects différents : en muscadin, en Vendéen et en loqueteux :

Reparti de nouveau pour la Vendée, il ne put supporter une insulte qu'il aurait dû mépriser, et son avenir fut compromis à jamais. Un jeune colonel de l'armée royale, fier des prérogatives d'un nom qu'il tenait de ses aïeux, et que par cela seul il ne devait qu'au hasard, eut la sottise d'appeler Duclos roturier. — Je m'en fais gloire, répond Duclos, un roturier qui se bat pour son pays et son roi, vaut un noble qui se bat pour conserver de vieux parchemins. — Un cartel suivit cette altercation, et le fer roturier de Duclos perça la poitrine du noble provocateur : il resta sur la place. Quoique notre héros ne fût pas l'agresseur, il se vit contraint de sortir de France pour échapper à la vengeance d'une famille puissante à qui il venait de ravir un de ses membres. Il passa en Italie. Les parens du mort, s'étant jetés aux genoux de Louis XVIII pour demander qu'on punît *l'assassinat* qui plongeait toute une famille dans la désolation, n'en obtinrent que cette réponse : Duclos m'a fait trop de bien pour que je lui fasse du mal, mais je vous promets de ne jamais lui faire de bien. C'est cet arrêt fatal qui pèse encore aujourd'hui sur Duclos, et le réduit à la condition humiliante où nous le voyons : malheureuse si elle est réelle, pénible si elle n'est qu'apparente.

C'est, comme on le voit, la version de Ch. Yriarte, sauf que l'auteur de la brochure ne dit pas que le jeune colonel tué fut un La Rochejaquelein ; mais, coïncidence assez curieuse, il écrit quelques pages plus loin dans une note : « Une place de maréchal-de-camp avait déjà été délivrée à Duclos dans la Vendée par le général *Laroche Jacquelin* (sic) ; à la Restauration, on lui refusa la confirmation de ce brevet. »

Larousse tient le duel pour vrai et dit que la victime était un jeune marquis de La Rochejaquelein.

Quant à l'histoire du Suisse tué par

Chodruc-Duclos en juillet 1830, elle a déjà servi plusieurs fois à propos d'autres personnages, notamment de Mérimée, qui, pendant les Trois Glorieuses, se trouvait en Espagne (Voir à ce sujet l'*Intermédiaire* : VII, 238 ; IX, 142, 233).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Pharmacien éditeur d'œuvres de Louise Colet (LXXVIII, 104). — On lit dans le *Journal de l'Imprimerie et de la Librairie*, année 1842 :

N° 1429. — Poésies de Mme Louise Colet. In 4° de 69 feuilles 1/2, plus un fac-simile. Imp. de Lacrampe à Paris.

Tiré à 25 exemplaires. L'éditeur, anonyme, en a gardé un seul, et a envoyé les autres à Mme Colet, pour être offerts par elle aux souverains et aux sommités intellectuelles.

On lit, d'autre part, dans la *Littérature contemporaine*, continuation de la *France littéraire*, par MM. Ch. Louandre et F. Bourquelot, t. III (Paris, 1848), p. 32.

Ce volume de poésies, disposé avec un grand luxe, n'a été tiré qu'à 25 exemplaires ; l'éditeur en a envoyé 24 à Mme Colet, a gardé pour lui le dernier, et ne s'est point fait connaître. On a essayé mille conjectures sur la question de savoir d'où venait ce présent, dont le monde littéraire a été fort préoccupé ; les uns voulaient que ce fût un témoignage d'admiration pour la beauté de Madame Colet ; les autres un hommage à son talent ; la question est restée indécise. Quelques indiscrets seulement attribuaient tout bas à un philosophe célèbre la dépense de ce beau volume.

Le philosophe en question n'était autre que Victor Cousin ; mais, a écrit M. J. de Mestral-Combremont dans *La Belle Madame Colet* (Paris, s. d., in-16, p. 52) :

Il était fort innocent de cette généreuse folie. Son auteur, un simple pharmacien, le Dr Quesneville, écrivait un peu après à Jules Joseph Arnoux, le directeur de la *Revue Scientifique* :

« Vous comprenez combien une odeur de rhubarbe et de séné dépoètiserait la dédicace et tout ce qu'il y a de profondément sensé à garder l'anonymat. (*Ex-Annales romantiques*), I, p. 271).

P. c. c DE MORTAGNE.

***

Le pharmacien qui édita à ses frais, en 1842, les poésies de Louise Colet, tirées à 25 exemplaires sur vélin in-folio et reliées en maroquin rouge, se nommait Quesneville, le docteur Quesneville. Ces 25 exemplaires étaient destinés aux plus notables poètes de notre temps, et ils leur ont été distribués. Ce généreux éditeur ou donateur ne s'est fait connaître qu'un peu plus tard, par une lettre adressée au directeur de la *Revue scientifique*, et voici comment il explique son silence : « Vous comprenez combien une odeur de rhubarbe et de séné dépoétiserait la dédicace (du livre), et tout ce qu'il y a de profondément sensé à garder l'anonymat ».

Ces détails sont empruntés à l'ouvrage de Mme de Mestral-Combremont, *La Belle Madame Colet*, p. 52 et passim (Fontemoing, s. d.), très attachante étude biographique de la célèbre poétesse.

Mme Louise Colet a, du reste, toujours eu de la chance avec les pharmaciens, témoin cet apothicaire de Naples, qui tomba un jour en admiration devant sa sculpturale plastique, son joli nez particulièrement : *Il bel naso ! Il gentil naso !* et refusa de lui faire payer les drogues qu'elle venait d'acheter. C'était, je crois bien, en 1865, comme le choléra régnait dans l'Italie du sud, et que les habitants de l'île d'Ischia s'étaient imaginé que Mme Louise Colet, la superbe *donna Francese*, ne travaillait qu'à introduire l'épidémie dans leur île. (Cf le journal *L'Italie* du 18 novembre 1865, cité dans *Le Voleur*, 30 novembre 1865, p. 431 ; — et J. de Mestral de Combremont, *ouvrage cité*, p. 241).

ALBERT CIM.

—

Le journaliste Dillon (LXI, 949). — « M. Dillon était Anglais, fils aîné du feu Rev. H. L. Dillon. Il était âgé de 32 ans et avait débuté dans la carrière de turfiste par le métier de simple entraîneur ». (*Figaro*, 26 octobre et 2 novembre 1862, cité par Roger Boutet de Monvel : « Les Variétés, 1850-1870 » (1).

P. c. c COLLINE.

—

Le maréchal Foch Prononciation de son nom (LXXVII ; LXXVIII ; 23). — J'ai vu jadis, plusieurs fois, chez mon père, le capitaine Foch, qui était inti-

(1) Paris, Plon Nourrit et Cie, s. d. in-12.

mement lié avec un de mes frères : son nom se prononçait bien Foche.

H. de L.

—

Famille de Fonton en Russie (LXXVIII, 5). — Joseph de Fonton de Vaugelas, d'une famille dauphinoise, dont une branche était depuis longtemps établie dans le Levant, remplissait en 1792 les fonctions de secrétaire-interprète de l'Ambassade de France à Constantinople. Suivant l'exemple de son chef, M. de Choiseul-Gouffier, il passa au service russe comme secrétaire d'ambassade. Quand il mourut à Constantinople, après 1815, il fut inhumé dans l'église nationale de Saint Louis, qui sert de chapelle à l'Ambassade, et où se lisent également les inscriptions funéraires de Pierre Fonton, mort en 1756 et de Jacques Fonton, mort en 1832.

Joseph Fonton n'eut que deux filles. La cadette épousa son cousin, C. (Charles ?) Fonton. De ce mariage naquit Nicolas, qui après avoir été fort longtemps à l'Ambassade de Russie à Paris, devint ministre à Lisbonne, puis à Bucarest. Quand il prit sa retraite, il alla s'installer à Vienne, où il est mort, il y a quelques années. Il était resté célibataire et avec lui s'éteignit la ligne masculine.

Il avait plusieurs sœurs, et son père devenu veuf, s'était remarié au moins une fois. Il résidait à Odessa, où il est mort dans un âge très avancé. Toutes ses filles se sont mariées à Odessa avec des russes ou des polonais. Une de ses petites filles s'est faite religieuse dans une communauté française et est morte à Rome, où elle était supérieure.

P. J.

—

Les logis de J.-K. Huysmans (LXXVII, 344, 494). — Ce n'est pas au n° 19 de la rue Monsieur, ainsi que je l'ai avancé par erreur, mais bien au n° 20 de cette rue que se trouvait le couvent des Bénédictines du Saint-Sacrement dans lequel est venu s'installer Huysmans en 1901.

Un bibliophile comtois

* * *

Dans l'article signalé par M. Pierre Dufay, M. Henri Vial proposait de débaptiser la rue Suger pour lui donner le nom de Huysmans.

A tout le moins, il demandait une plaque sur la maison natale de l'écrivain, au n° 9.

Cette réclamation qui date de 1908 (LVII, 967) n'a pas encore été prise en considération : c'est très regrettable.

Pourquoi oublier aussi le n° 39 de la rue Descartes où, le 8 janvier 1896, mourut le pauvre Lélian ?

Albert Desvoyes

* * *

Huysmans dépeint certains logis qu'il habita dans : « De tout » (un volume publié chez Stock, actuellement chez Plon).

Henri D. d'A.

* * *

Les diverses raisons indiquées dans l'*Intermédiaire* (LXXVII, 494 et s.) en ce qui concerne le départ de Huysmans de l'abbaye de Ligugé me paraissent inexactes. Huysmans ne la quitta pas à cause de l'expulsion des moines ou « de l'extraordinaire sournoiserie et de l'incomparable fainéantise des paysans d'alentour » comme le reproduit Pierre Dufay, non plus qu'écœuré par le « panmuflisme contemporain », dont parle le Bibliophile comtois. Il en partit assez brusquement parce que son mauvais caractère et sa prétention vaniteuse lui avaient rendu la vie impossible dans le pays et dans le monastère même.

La venue de Huysmans à Ligugé s'était opérée à grand bruit et sans humilité monastique. Elle avait été précédée chez tous les libraires de la région de nombreux stocks de ses œuvres les moins converties.

Il s'installa enfin dans la maison Notre Dame, qu'il avait fait construire et qui est assurément l'une des plus belles du village. Le jardin en était mitoyen au champ de foire et Huysmans se rendit chez le maire, qui était alors un industriel, pour demander à acheter ce bien communal. Le champ de foire avait été acquis par la municipalité environ 12.000 fr. assez longtemps auparavant et l'auteur d'*A Rebours* émettait la prétention d'en opérer le rachat au même prix sans vouloir comprendre ce que pouvait être une plus value. Le Conseil municipal refusa de consentir la vente. De là l'un des premiers griefs de l'écrivain contre les paysans :

Il est Poitevin ce qui n'est pas une recom-

mandation, car s'il a les vices de son pays d'origine il sera singulièrement musard et sournois :

(*L'Oblat*. P. 392)

Huysmans avait en outre vu toutes les portes ouvertes à sa célébrité. Il ne fut pas ou presque pas reçu par les propriétaires des environs qui l'admiraient assez médiocrement et ne désiraient pas se lier avec lui. De là d'autres rancunes :

quant aux gou·des armoi·ées, aux noblaillons qui croupissent dans les chât·aux des alentours, ils sont certainement, au point de vue intellectuel, encore inférieurs aux rustres : on se salue lorsque l'on se rencontre et c'est tout

(*L'Oblat*. P. 21)

Enfin il voulut donner des leçons de liturgie au monastère et se rendit insupportable à tout le monde.

Mal reçu par sa faute, il écrivit *L'Oblat*... pour se venger ! On le sut, il comprit lui-même qu'il valait mieux partir Il quitta la maison de Notre Dame en 1901 et publia son livre. Ce fut un gros scandale local. On y reconnaissait chacun des personnages depuis l'abbé de Ligugé jusqu'au baron des Atours. L'œuvre était purement diffamatoire.

Le Père Abbé composa une protestation qui parut en avril 1903 dans le « *Bulletin de St-Martin et de St-Benoit* qui est ainsi conçue :

Protestation nécessaire.

Avant la publication de *l'Oblat*, ouvrage annoncé depuis longtemps et qui avait demandé de très consciencieuses recherches à son auteur, il était permis d'espérer que cet intéressant sujet sur lequel on attendait de si belles pages, ne serait pas gâté par un encadrement de fantaisie et des hors d'œuvre déplacés, dans lesquels figurent, en relief des personnages grotesques ou ridicules, représentant des moines et autres personnages respectables.

Des dignitaires ecclésiastiques, faussement accusés, ne sont pas mieux traités que certaines familles honorables, de tout temps dévouées à notre monastère.

Le masque des attitudes et des personnes, des noms et des lieux, ne pouvait manquer de piquer la curiosité favorable au succès du livre.

Pour plusieurs raisons, faciles à deviner, ce sont les moines plus que tous autres, qui avaient lieu de se plaindre de cette publication, regrettable au point de vue qui nous occupe. Cependant j'estimais que le silence convenait mieux que la plainte.

Mais du moment que la presse libre-penseuse elle-même prend plaisir à démasquer la réalité des personnes et des situations, j'ai cru que l'honneur m'imposait le pénible devoir de protester contre des insinuations mal fondées. Fr. J-B., Abbé O. S. B.

En vain Huysmans chercha-t il à se justifier. Par une lettre adressée au « Temps » le 1er mai il disait :

Il est spécifié à diverses reprises dans « l'Oblat » que le monastère du Val des Saints situé en Bourgogne, est différent du monastère de Ligugé, sis en Poitou.

Je ne vois pas très bien dès lors pourquoi l'abbé de Ligugé veut reconnaître dans les bons moines de mon livre, les siens.

La réplique était assez plate. La presse locale du moment s'empara de la querelle pour en tirer des arguments de lutte religieuse.

On pourrait rapprocher cette aventure de celle d'un autre grand catholique au caractère insupportable, je veux parler de Léon Bloy qui, après avoir reçu l'hospitalité chez un prêtre de Lagny, fit successivement paraître deux volumes : « *Quatre ans de captivité à Cochons sur Marne* » et « *Léon Bloy chez les cochons* »

Jules Mauris

—

Les Lempereur (XLVII, 476). — Cette famille existe encore largement représentée. J'en possède la généalogie complète (avec beaucoup d'autres).

Henry Le C.

***

La famille Lempereur de Normandie est représentée par les L'Empereur de St-Pierre dont le chef était, avant la guerre officier de chasseurs à cheval et habitait Pontivy, dans le Morbihan.

Il y avait une branche qui habitait avant la Révolution dans la Touraine aux environs de Montrichard.

Baron de Boussac, Corrèze.

***

Je suis heureux de répondre à M. de la Véronne que cette famille était représentée en 1871, à l'Assemblée Nationale par un fort galant homme, M. l'Empereur de Saint-Pierre, alors propriétaire du château de La Rochelle, canton de Sartilly (Manche). M. de Saint-Pierre a laissé deux fils qui habitaient Paris en 1914.

Un membre de la même famille, le Dr de

la Bellière, habite Bichal, est maire de cette commune et conseiller général de la Manche).

OSCAR HAVARD.

*
* *

La famille l'Empereur, celle qui porte d'*or à la croix de gueule, au chef d'azur, chargé de deux étoiles d'argent* existe encore et est représentée par plusieurs membres. C'est sans doute elle sur laquelle le collègue G. de la Véronne demande des renseignements. En effet, Jacques L'Empereur qui se marie 2 fois en 1693 et en 1704 était qualifié de seigneur de Chastellnin, de SAINT PIERRE, de *la Rochette* et de *la Bellière.*

Cette famille est connue maintenant sous le nom de l'Empereur de St-Pierre, du moins la branche que je connais — j'ignore s'il y en a d'autres. Cette famille est originaire de Colombelles, je crois, près de Caen.

(J'ai négligé de prendre en note le lieu de son origine). Mais le château de Saint-Pierre est en Basse-Normandie, dans la Manche.

On peut consulter à la B. N. les différentes collections de titres, entre autre Chérin 120

Cette famille compte encore plusieurs représentants, dont M. Fernand de Saint-Pierre, 12, rue d'Anjou, Versailles.

J'ai moi-même quelques notes sur cette famille : Si M. de la Véronne insiste dans l'*Intermédiaire,* je les lui communiquerais.

GRANDMESNIL.

—

Le roman secret de Madame Léonie-Léon (LXXVII, 427). — En 1880-81, j'ai eu comme condisciple de 3e au lycée Louis-le-Grand (professeur M. Salomon) un nommé *Léon*, qui appartenait, s'il m'en souvient, au Collège Ste-Barbe.

Nous le considérions tous, à tort ou à raison, comme le fils de Gambetta. Sauf les cheveux noir d'ébène, rien dans la physionomie de ce jeune homme ne rappelait le grand tribun.

L'année suivante, il ne revint pas au Lycée, si bien que j'ignore encore si cette parenté était exacte.

C'est à M. L. que je m'adresse, pensant qu'on n'en publiera pas tout ce qui s'est écrit, s'écrit ou s'écrira sur cette question d'un caractère trop privé et insuffisamment éloignée dans l'histoire.

J'aimerais à savoir si c'est avec le fils de Gambetta que j'ai traduit de l'Homère.

SIMPLEX.

*
* *

L'*Intermédiaire* a publié cet extrait du *Mercure de France* du 1er janvier 1918 (page 53) auquel s'ajouteront ici quelques lignes nécessaires pour expliquer les brèves observations qui vont suivre :

..... Je n'ai connu Mme Léon qu'après la mort de Gambetta — dit M. Joseph Reinach —... Je fus admis auprès d'elle *ayant un peu forcé sa porte...* Je la revis souvent jusque dans les dernières années de sa vie où elle tomba dans une dévotion *étroite* et se condamna à une espèce de claustration. Le plus qu'elle m'a raconté d'elle-même la laisse entourée d'un grand mystère .. Ce n'est point par elle que j'ai su sa liaison, sous l'Empire, avec Hyrvoix, chef de la police secrète ; mais elle n'ignorait pas que j'en étais instruit... Il est fait allusion, dans les lettres de Gambetta à des épreuves « terribles et cruelles » qu'elle traversa avec une grande vigilance [vaillance ?] : elle ne m'en a jamais rien dit. *Sa sœur avait un fils : Gambetta s'étant intéressée à l'enfant, on eut vite fait de supposer qu'il était né de ses amours avec Mme Léon...*

J'ai écrit, le 22 janvier, à Reinach, touchant la forme de son article, deux mots qu'il n'a pu que garder pour lui.

Quant au fond, étant donné que Mme Léon est, en quelque sorte, entrée dans l'histoire, du fait des amis du tribun, il me paraît bon de réfuter une erreur commise par eux, volontairement comme il n'y a point à en douter.

Je ne sais si Mme Léonie Léon a eu une sœur ; mais ce que personne ne peut aujourd'hui savoir mieux que moi, c'est que l'enfant en question, Alphonse Léon, né en 1865 et mort avant sa mère, je ne sais en quelle année, était bien le fils de Mme Léonie Léon. Je m'assure que pas un des anciens amis de M. Gambetta ne s'avisera de me contredire.

Il importe de citer encore, à ce propos, un roman historique intitulé *Le cœur de Gambetta* (sans date [1907], chez « l'auteur éditeur-imprimeur », Francis Laur, 23 rue Brunel, à Paris). Au chapitre intitulé : *La confession* (pages 47-48), Mr Laur fait parler ainsi son héroïne :

..... Ma sœur, toute jeune, est séduite — aurait-elle dit à M. Gambetta, selon l'auteur de ce livre — *elle a un fils que j'aime comme s'il était le mien*... Moi, je viens à Paris [sa famille habitait Bordeaux] *pour donner des leçons à une jeune fille dans la maison d'un haut fonctionnaire de l'Empire au ministère de l'Intérieur, M. K*... Au bout de quelques mois, je suis séduite aussi. Je n'accuse personne, je n'en veux à personne. Le malheur m'a faite libre. Je me suis instruite alors pour oublier et j'ai gagné ma vie pour *élever le fils de ma sœur*...

Or, M. K... — ou plus exactement M. Louis Alphonse H..., Inspecteur général de police des résidences impériales, commandeur de la Légion d'honneur, puis Trésorier général du Jura, n'a eu qu'une fille, morte à l'âge de dix-huit mois, en 1854, et ses fils n'ont absolument rien su de Mme Léon qu'après 1870.

C'est tout ce qu'il me convient de dire à ce triste sujet. Mme Léon a fini ses jours dans une grande piété, que M. Reinach qualifie « étroite » — les catholiques ne peuvent guère le reconnaître pour bon juge en la matière.— Le *Figaro* du 6 nonovembre 1906 a rapporté que, dès les dernières années de M. Gambetta, elle s'était éloignée de l'entourage intime de ce personnage dont elle réprouvait l'impiété : c'est par là qu'elle mérite notre respect.

LANGOUMOISIN.

—

Le Texier — Renseignements biographiques (LXXVIII, 52). — J'ai publié, avec mon ami : Théodore Lascaris, dans le Bulletin de l'Histoire du Théâtre (nº de Nov. Déc. 1910) une comédie tout à fait inconnue du Duc de Lauzun, extraite du *Recueil des Pièces de Théâtre lues par M. Le Texier en sa maison, Lisle Street, Leicester Pieldi, à Londres*.— De ce recueil peu répandu, le British muséum, la bibliothèque Nationale, etc., possèdent les 6 premiers volumes, datés de 1785. — Mais je n'avais trouvé nulle part trace d'un autre exemplaire des 4 derniers, paru en 1799, où j'avais découvert cette curieuse comédie. — Je l'ai donc réimprimée avec une notice sur Le Texier, receveur général des Fermes de Lyon, acteur de société, créateur du rôle de Pygmalion, de Jean-Jacques Rousseau, à l'Hôtel de ville de Lyon ; lecteur de comédies dans les salons parisiens vers 1774, puis à Londres, etc.

Nous avions trouvé de nombreux renseignements dans les correspondances de Voltaire, de Mme du Deffand, de Grimm, etc.

Une fois l'article paru, survint un livre de F. A. Hedgcock : *Un acteur cosmopolite, David Garrick et ses amis français*. Hachette, 1911, qui apportait de nouvelles contributions à la biographie au singulier Le Texier, plutôt par ses anecdotes que par des renseignements officiels.

Depuis cette époque, la comédie de Lauzun. *Le ton de Paris ou les Amans de bonne Compagnie* a été jouée en représentation privée dans les salons de Miss Nathalie Clifford Barney, à Paris ; puis le 18 novembre 1911 dans ce Hall de l'hôtel Carlton, aux Champs-Elysées, par le Cercle des Escholiers, au cours de la soirée de son 25e anniversaire — A cette occasion, Robert de Flers, un de nos anciens présidents, fit une conférence pleine d'esprit sur le duc de Lauzun et sur Le Texier.

Pour répondre à la question précise des correspondants de l'*Intermédiaire*, Hedgcock dit : « C'est en 1775 que Le Texier arriva en Angleterre, de Bruxelles, où il avait dû se réfugier pour échapper à des poursuites judiciaires. Il était accusé d'avoir détourné les fonds de la Régie. Craignant de se voir emprisonné, Le Texier se réfugia en Belgique d'où il passa à Londres ».

Je tiens à la disposition de ce correspondant un tirage à part de l'article du Bulletin, et je serais reconnaissant aux confrères qui apporteraient de nouvelles contributions à l'histoire de Le Texier.

AUG. RONDEL.

—

Antoine de Lévis, comte de Villars (LXXVII, 334 ; LXXVIII, 25, 76). — Le titre de comte de Villars n'est pas « exceptionnel » dans la maison de Lévis, comme le croit notre collaborateur Henri D. d'A. Il a été porté, à notre connaissance, par quatre Lévis au moins : Philippe IV, Antoine I, Jean et Antoine II, frère de Jean, fils cadet d'Antoine I.

Bremond ou Bermond de Lévis, épousa, en 1423, Anne de Châteaumorand, fille de ce Jean de Châteaumorand qui a probablement retardé de cinquante ans la prise

de Constantinople par les Turcs (voir, sur ce sujet, l'article de M. Gust. Schlumberger, parue dans la *Revue hebdomadaire*, du 22 juin 1918). Tous deux sont représentés sur un vitrail, classé monument historique, de l'église de Saint-Martin-d'Estreaux (Loire). De ce mariage sont issues les branches de Lévis Ventadour, de Lévis-Charlus et de Lévis-Châteaumorand.

Pour en revenir à Antoine II de Lévis, comte de Villars, qui a fait l'objet précis de la question posée dans l'*Intermédiaire*, il eut un frère naturel, qu'on appelait « le petit bâtard de Villars » ; il fut recueilli et élevé à Châteaumorand par son oncle Brémond de Lévis, qui le tint quelque temps en pension dans une école du voisinage, comme on le voit par les comptes de Châteaumorand pour 1448-1449. Le 13 septembre 1461, Brémond écrivait de Châteaumorand à son frère Antoine I de Lévis, et lui demandait de l'argent pour le bâtard de Villars.

O. — C. Reure.

—

La fille d'Aurélien Scholl (LXXVIII, 101). — Madame Noeline Scholl nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante : nous estimons qu'elle suffit à répondre à la question posée : nous n'insérerons plus rien à ce sujet.

10 novembre 1918

Monsieur,

Un ami me communique le numéro de votre journal dans lequel un de vos lecteurs vous demande ce qu'est devenue la fille d'Aurélien Scholl ; mon mariage a été annoncé dans tous les journaux en 1884 ; j'habite Bordeaux, ville natale de mon père, où mon mari est armateur. Je vis de la vie calme de province et ne désire aucune publicité.

Je ne sais de quel sauvetage il s'agit ; quant aux confessions ou mémoires de mon père, elles sont toujours restées à l'état de projet.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Noeline Scholl.

—

Ex-libris, aigle éployée. (LXXVIII, 56) — Il existe un ex-libris : *d'argent à l'aigle éployée de sable, XVIIIe siècle, couronne de marquis* au nom de Louis de Vienne, conseiller au Parlement. Gravé par I. Gosset. (Bourgogne).

A. Herrier.

* * *

D'après des recherches du feu Comte de Burcy, cet ex-libris serait celui d'un membre de la famille de Couesplan (Bretagne).

Georges Saffroy.

—

Les plus anciens ex-libris (LXXVIII ; LXXVIII ; 88, 172). — Je retrouve dans le nº du 1er nov. 1913 de la *Revue Musicale S. I. M.* p. 28, revue qui, je crois, a souffert de la guerre, et sous la signature du maître Henry-André, qui se connaît en Ex-libris, cette amusante constatation :

« Le plus ancien ex-libris que l'on connaisse est celui de la bibliothèque d'Aménophis III, qui date d'environ 1400 av. J. C. Cette marque consiste en une petite plaque d'un genre de faïence égyptienne. Les inscriptions y sont bleu foncé sur bleu pâle. Cet ancêtre millénaire de tous les ex-libris se trouvait fixé sur une boîte à Papyrus. Il fait partie des collections du British Museum ».

M'est avis que tous les archéologues voudront avoir leur... Aménophis III, pour se montrer traditionalistes, et novateurs à la fois.

Soulgé.

—

Reliures. — Un exemplaire de Ducis. (LXXVI ; LXXVII ; LXXVIII, 125. — Le médaillon de Voltaire, poussé à froid sur la reliure du *Voltaire* de 1827-1829, citée par le correspondant de l'*Intermédiaire*, est du graveur de fers Hérou.

Voici deux autres médaillons gravés par le même :

Sur la reliure en veau d'un exemplaire des *Œuvres complètes de Lamartine*, Paris, Gosselin, 1826, 4 vol. Ill, in-18, figures de Desenne, médaillon d'Alphonse de Lamartine, de profil à gauche, *Hérou F.*, de 43 mm. de diamètre, entouré d'ornements : au bas, une petite lyre.

Sur la reliure en veau d'un exemplaire des *Chansons de Béranger*, Paris, Baudouin frères, 1829, in. 18, médaillon de M. P. J. de Béranger, de 43 mm. de diamètre, entouré d'ornements : *Hérou f.* Le chansonnier est de trois quarts à gauche, très chauve, les derniers cheveux ramenés de derrière la tête sur les côtés ; il porte des

lunettes. Très grand faux-col et chemise à jabot.

Voici maintenant une reliure importante, dans la série (curieuse à étudier) des reliures napoléoniennes illustrées par fers spéciaux : *Histoire de Napoléon*, de Laurent de l'Ardèche, 1840, grand in-8 ; maroquin rouge, dos plat orné en or, d'arabesques, croix de la Légion d'Honneur, épée, et boulets. Sur le premier plat, dans des ornements à froid, est gaufré un médaillon de Napoléon, profil à droite, lauré, de 85 mm. de diamètre. Sur le second plat, un médaillon de même dimension porte une N couronnée.

Autre. Sur un *Napoléon en Egypte*, de Barthelemy et Mery, relié par Simier, au milieu d'un décor par plaques gothiques (1) le médaillon de l'empereur, gravé par Hérou.

Mentionnons ici, en passant, un livre important et à peu près ignoré en France.

Tous les bibliophiles connaissent le *Napoléon* de Laurent de l'Ardèche, livre d'un type spécial avec double filet d'encadrement des pages.

Presque tous, depuis une trentaine d'années, connaissent ce que l'on pourrait appeler sa conséquence prussienne, le *Frédéric II*, à double filet d'encadrement, illustré par Menzel.

Mais bien rares sont ceux qui connaissent sa contre-partie autrichienne. *L'Archiduc Charles (Erzherzog Carl von Oesterreich)*, de Duller, à double filet d'encadrement, publié à Vienne, en 1847, et illustré (de façon hybride), dans le texte, de sujets allégoriques, de portraits, — et de scènes de guerre qui font l'intérêt du livre.

Voici un exemplaire dans sa reliure de l'éditeur, en percaline dorée par fers spéciaux, *Aspern*, *Wagram*, etc. Au milieu du premier plat, est encastré un médaillon ovale, en cuir (?) clair, à relief accentué, de l'archiduc Charles âgé, de profil à droite, en costume antique.

Reprenons les médaillons d'auteurs :

Sur les trois volumes in-fol. *L'Enfer*, *le Purgatoire* et *Le Paradis*, illustrés par Doré, reliure de Capé-Masson-Debonnelle maroquin rouge, fers Renaissance, le médaillon de DANTE ALIGHIERI, encastré dans chaque plat, poussés en or.

Et pour terminer, une question :

On a raconté que le relieur Lebrun exécutait au filet, sur les plats, les portraits des auteurs des livres. S'il l'a fait, il a eu tort : mieux aurait valu un trois filets d'encadrement bien poussé. Mais l'a-t-il fait ? c'est ce qu'il faudrait établir positivement. Qui a vu une reliure de Lebrun ainsi décorée ?

Ce qui est sûr, chez Lebrun, c'est le décor *tout-filets* ; le plat entièrement recouvert de filets.

Mais ceci, il ne l'avait pas inventé, on le pratiquait au commencement du XVIIe siècle. Avec moins de régularité mathématique, mais avec plus de saveur. H. B

—

Monnaie de Platine (LXXVII, 433 ; LXXVIII, 33, 124). — Les fausses pièces de 20 francs que des industriels espagnols avaient en effet essayé de répandre dans le midi de la France n'étaient pas en platine pur, le poids spécifique de ce métal ; beaucoup plus lourd que l'or aurait immédiatement attiré l'attention. C'était un alliage de platine et d'argent soigneusement fabriqué à Paris, laminé en plaques de l'épaisseur voulue et expédié à Barcelone avec toutes les précautions indispensables.

Mais, en Espagne même cette fausse-monnaie a continué à circuler et en assez grande quantité, principalement en pièces de cinq douros (25 pesetas) à l'effigie d'Isabelle II. L'imitation était parfaite et il fallait beaucoup d'habitude pour reconnaître un léger défaut du côté face de la pièce.

Comme le dit fort bien notre confrère il n'y avait guère que les points de frottement qui, en faisant disparaître la légère dorure, dénonçaient le métal blanc, aussi se gardait-on bien de frotter trop fort de crainte de ne pouvoir remettre la pièce en circulation.

J'ai très longtemps conservé trois de ces pièces dont je me suis débarrassé dernièrement avec un fort bénéfice.

Quant aux fausses pièces de 5 pesetas, elles continuaient à circuler librement il y a une vingtaine d'années, elles avaient été fabriquées à Séville, pour le compte, dit on, de banquiers très connus ; elles avaient du reste même poids et même composition que celles frappées par l'administration des Monnaies. PIETRO.

***

Vers 1908, je recevais dans la caisse de l'Etat, dont j'avais la responsabilité, des pièces de platine dorées que le Trésor public et la Banque me refusèrent d'abord, puis acceptèrent avec empressement.

Les employés qui savaient les déceler, ayant appris la hausse du platine, en faisaient, assurait-on, un petit commerce. Une indiscrétion m'ayant fait connaître l'adresse d'un changeur, je lui portai les pièces qui m'avaient été refusées, il me donna de 2 fr. 50 à 3 francs de prime pour un louis.

Ces pièces étaient assez nombreuses, provenant de fausse monnaie du temps où le platine était d'une valeur inférieure à celle de l'or. Mais la hausse de ce métal avait changé le prix intrinsèque de la pièce.

Le même changeur payait alors 6 fr. 50 les pièces de 5 francs en or, elles allaient, me dit-on, dans les Indes pour la confection de colliers. C'est à ce luxe de femmes lointaines qu'est due la disposition de ces charmantes piécettes, si faciles à perdre. ARD. D.

—

Kevelaer, image pieuse (LXXVI; LXXVII). — Il s'agit probablement ici d'une gravure provenant de la petite ville de Kevelaer, en Prusse Occidentale près Dusseldorf, qui est depuis des siècles un lieu de pèlerinage très important.

Je me souviens d'avoir eu à apprendre par cœur, quand j'étais élève dans un lycée d'une ville du Midi, une poésie allemande intitulée « Nach Kevalaer ». Malheureusement je ne me souviens plus du nom de l'auteur, mais elle doit pouvoir se retrouver dans les livres d'étude de l'allemand actuellement employés. Peut-être expliquerait-elle l'image en question. S. P.

—

A propos de l'Alceste de Glück (LXXVII, 192, 315, 361, 507; LXVIII, 132). — Après avoir lu la lettre, plutôt longue, de M. Kufferath, je crois devoir reprendre la plume pour rectifier deux erreurs essentielles commises par le Directeur du théâtre de la Monnaie. Mes souvenirs n'étaient pas aussi « confus » que le voulait bien dire mon contradicteur, puisque mon âge me permet d'avoir entendu Mme Viardot au Théâtre Lyrique, dans *Orphée*, en 1859, et à l'Opéra dans *Alceste* en 1861. Mais je me vois devancé par la réponse péremptoire de M. Arthur Pougin publiée dans le nº du 10-20-30 septembre 1918; justice étant faite, je me tiens donc pour satisfait et remplace la communication envoyée par ces quelques lignes.

Je crois cependant devoir ajouter ceci : M. Kufferath oublie que l'histoire, la légende, si l'on veut, d'Alceste, ne nous est connue que par la tragédie d'Euripide, que suit assez scrupuleusement le texte du libretto. Or, c'est l'intervention d'Hercule qui amène le dénouement et si, je ne sais où, quand et pourquoi, on en a substitué un autre, c'est là, pour employer le terme dont on s'est servi, qu'est le véritable « tripatouillage ».

Apollon a condamné Admete à mourir si quelque autre ne s'offre pour lui en sacrifice. Quand on sait à quel point étaient inflexibles les arrêts des Olympiens, un mouvement de pitié est inadmissible; pour sauver Admete il faut le secours, l'action d'un autre dieu ou d'un demi dieu, ou d'un simple mortel presque divin, et ce sera l'œuvre d'Héraclès. Voilà quelque 70 ans que je connais cette histoire-là, c'est-à-dire depuis le temps où je faisais mes classes au lycée de Dijon.

En fait de « tripatouillage », pour continuer à employer ce terme de haut goût, je n'en connais pas de plus saugrenu que celui que l on a imposé à l'*Orphée*.-Dans la légende grecque contée par Virgile au IVe livre des Georgiques, Orphée ne tire pas bêtement Eurydice par la main pour la ramener à la lumière terrestre et donner lieu au duo qui précède l'air : « J'ai perdu mon Eurydice ».

Non, et combien cela est plus poétique et beau, Orphée marche devant suivi d'Eurydice silencieuse; il ne l'entend pas glisser de son pas d'ombre, il doute, se retourne et la perd à jamais. La seconde résurrection est une sottise; mais on tenait à terminer l'Opéra par un chœur d'allégresse de manière à renvoyer les gens en belle humeur.

Je considère, en ce qui me concerne, le débat comme clos et sans préjuger de ce que fera notre très avisé Directeur, estime qu'il y aurait lieu de clore pour tout le monde. H. C. M.

« L'Education sentimentale » (LXXVIII, 57). — J'ai posé cette même question en 1910 (LXII, 731), sans obtenir de réponse. Je citais le passage des *Souvenirs* de Maxime du Camp où celui-ci déclare formellement connaître tous les personnages du livre sous leur nom véritable (*Mes Souvenirs*, t. II, p. 469).

Mme Arnoux est identifiée depuis longtemps avec Mme Schlesinger, femme d'un éditeur de musique dont les aventures furent celles mêmes d'Arnoux

GRAMADOCH.

—

Quinckhard (I. J.) peintre (LXXVII, 4291 — De Johan-Mauritz Quinckhard on peut voir :

1° au musée de Quimper — Portrait en pied du duc de Richelieu — 1763 —

2° au musée de Haarlem — Portrait de Jean van Haeften (1744) — Portrait de Adrienne Aletta Storm van's Gravesande 1744)

3° au musée de l'Etat à Amsterdam :

Six chefs de la corporation des chirurgiens (1732) — Sept chefs de la même corporation (1737) — Quatre chefs de la même corporation (1744)

Portraits de : Inconnu (1738) — Homme de qualité (1744) — Bernard de Bosch — Jean Henri van Heemskerk — Marguerite van Leuvening (1743) — Walter Senserf — Marguerite Trip — Gustave Guillaume van Imhoff (1742), Jean van de Poll (1755), qui ont été tous d'eux gravés par J. Honbraken — Isaac Verburg (1725) qui a été gravé par P. van Gunst.

Une suite de portraits, appartenant au Panpoëticon Batavum d'Arnold van Halen, exécutés d'après des gravures de Henri Bary (Guillaume de Groot, Jean de Witt), de A de Blois (Nicolas Heinsius), d'Abraham Blooteling (Tieleman van Bracht), de Romain de Hooghe (Matthys Balen), de J. Honbraken (Joost van Geel), de J. van Munickhuysen (Jean-Frédéric Gronovius), de Crispin de Passe (Jacobus Scotte), de Paul Pontius (Constantin Huygens), de H. Udemans (Cornelis Heyndriksz Udemans) — Egalement au même musée et faisant partie de la même série, les portraits de : Bernard de Bosch, Mathieu de Casteleyn, François Godijn, Jacques Lescaille, N. W. Op den Hoof, Aernout van Overbeke, Lucas Pater, Jason Pratensis, Petrus Schaak, Jacob Steendam, Frans van Steenwijk, Gijsbert Tyssens.

On connaît encore de cet artiste : un portrait de lui-même, gravé par P. van Gunst, — portrait de Jacob Honbraken, gravé par J. Honbraken, — portrait de P. de Musschenbrock, gravé par J. J. Haid et J. Houbraken — portrait d'une dame de la famille Huyghens (vente du château de Heeswyk en 1900), — portraits d'un seigneur et de son épouse — 1717, vendus à Amsterdam en 1910 — Intérieur (vente Simons 1847) — La lecture de la lettre (vente Dupire 1861) — une gravure, portrait de Jean Ruyper, (vente Hauer en 1816.

De son fils Julius (1736 + 1776) on trouve également au musée d'Amsterdam :

Les amateurs de musique (1755) — Les amateurs d'art (1757).

Catalogue du musée de Quimper — p. 97 — Catalogue du musée de l'Etat à Amsterdam p. 303 (édit. Roelofzen Hübner 1911) — Catalogue du musée de Haarlem p. 88 (édit. 1913) — D'Mireur. Dictionnaire des ventes d'art. T. VI p. 97.

C. DEHAIS

—

Député ou Députée (LXXVII, 286). — Les synonymes de Député étant : ambassadeur et envoyé qui deviennent ambassadrice et envoyée, il n'y a pas de raison pour que député ne suive pas la règle A mon avis, on doit dire une femme députée ou simplement une députée, le mot femme étant sous-entendu.

AUGUSTE RAULT.

—

Prononciation des noms latins en us sous Louis XIV (LXXVI, 290 ; LXXVII, 129, 221, 316). — Littré est loin d'être aussi affirmatif que Génin au sujet de la non-prononciation au XVIIe siècle de certaines consonnes finales.

On connaît, dit-il, ces rimes devenues défectueuses, et qui cependant se trouvent encore dans Boileau et dans Racine. Le premier a dit :

La colère est superbe et veut des mots altiers
L'abattement s'explique en des termes moins [fiers.

Nous lisons dans l'autre :

Attaquons dans leurs murs ces conquérants s[i] [fiers

Qu'ils tremblent à leur tour pour leurs pro-
pres foyers !

Ou encore :

Eh bien ! brave Acomat, si je leur suis si cher,
Que des mains de Roxane ils viennent m'ar-
[racher.

Ces rimes ne valent plus que pour l'œil, c'est-à-dire ne valent plus rien; mais il y a eu certainement un temps où elles étaient bonnes. Mais comment l'étaient-elles, c'est-à-dire prononçait-on *altier* comme *fier*, *arracher* comme *cher* ou *cher* comme *arracher ?* Génin a prétendu que l'*r* finale s'éteignait, et qu'on disait *fié*, *ché*, comme *altié*, *arraché*. Il paraît certainq ue l'extinction des consonnes finales a été plus générale à une certaine période de l'ancienne langue qu'elle ne l'est dans la moderne. Mais a-t-elle été jamais complètement rigoureuse, comme l'a prétendu cet ingénieux auteur ? Je ne sais...

Quant à Quicherat, s'il constate dans son *Traité de la versification française* que, dans l'*ancienne* langue,

S ne sonnait pas comme aujourd'hui à la fin des mots grecs et latins : *Paphos*, *Perdiccas*, *Turnus*, *Cérès*, etc..,

Reims ou *Reins* rime avec *Lorrains* dans Marot, avec *reins* dans Coquillart,

Il ajoute :

Le XVIIe siècle, qui a réformé la prononciation des rimes devenues fausses, a conservé à tort celle de *Titus* avec *vertus*.

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

O beata solitudo ! O sola beatitudo ! (LXXIII.)— *L'histoire de Versailles*, par J. A. Le Roi, tome II, p. 366-367 de la 3e édition, reproduit des stances composées par Ducis sous le titre : *O beata solitudo* ! *O sola beatitudo* ! et le sous titre : *Saint-Bernard*. La disposition typographique n'indique pas si Ducis attribuait l'exclamation au saint ; mais n'est-elle pas dans le ton de celui-ci, au style duquel H. Vollet, dans « La Grande Encyclopédie » reproche « une recherche habituelle de l'antithèse et du jeu de mots ? »

Le manuscrit de Ducis a été donné à la collection d'autographes de la Bibliothèque de Versailles par M. Chevalot. La pièce comporte sept strophes de six vers; elle débute par :

Heureuse solitude
Seule béatitude
Que votre charme est doux !

et finit par :

Je suis prêt ; frappe, immole,
Et qu'enfin je m'envole
Au séjour des vivants

Elle est datée : A Versailles, le 20 janvier 1814. SGLPN.

—

Quelle couleur désigne l'adjectif « vermeil » ? (LXXIII ; LXXIV ;LXXVI). — Je prends les dictionnaires et je lis partout que *vermeil* c'est le *rouge vif*. Darmesteter cite Boileau : « D'un vin pur et *vermeil*. Mais » je vais entendre *Ruy Blas* à la Comédie Française et quand on y parle d'un vin *vermeil* je vois qu'on sert un vin *jaune*.

Je lis Rostand, parlant de Napoléon :

« Il va tachant de gris l'Etat-Major vermeil.»

C'est jaune doré. Il s'agit de l'Etat-Major chamarré d'or.

Mais je lis Herédia :

« Rouge du flux *vermeil* de cent blessures
[fraîches »

La Comtesse de Noailles me parle de « blés *vermeils* ». C'est jaune doré. Boileau me dit : « Le teint frais et la bouche *vermeille* ». C'est rouge.

Je sais bien ce que signifie le substantif « vermeil » ; mais je ne trouve nulle part dans les bons dictionnaires l'*adjectif* « vermeil » qu'avec la signification de *rouge vif*. Alors?

M. A.

—

Bégude (LXXVIII, 12, 182).— Le mot Bégude a dans le patois languedocien une signification très nette. 1° Bégûdo ; rafraichissement, un coup à boire. *D'aici aqi i a uno bono bégudo ;* il y a d'ici là de quoi avoir soif, ou assez de chemin pour boire un coup.

2° Bégudo ; une bégude, la bégude d'un tel endroit : bouchon ou petit cabaret de campagne, où les voyageurs se rafraîchissent en passant. (Dictionnaire languedocien par l'abbé de Sauvages (Pierre Augustin Boissier) édité à Nîmes en 1753, réédité à Alais en 1820 2 vol. in-8°. C'est ce qui explique que certains relais ou hameaux aient pris le nom de bégude et que l'état général des routes de poste de l'empire français pour l'an 1811 en mentionne trois. 1° La Bégude-Blanche entre Digne et Brignolles. 2° La Bégude-de-Saze sur la route de Bordeaux à Marseille par Toulouse entre Nîmes et Avi-

gnon. 3° La Bégude-de-Jordy sur la route d'Aix à Perpignan entre Pézenas et Béziers.

La Bégude, dans la Drôme, près le château de M. Loubet, l'ancien président de la République, était avant d'être érigé en commune un hameau de la commune de Châteauneuf de Mazenc, canton de Dieulefilt, arrondissement de Montélimar.

C. DOUMON.

*
* *

Je lis dans « Lou pichot trisor », dictionnaire du R. P. Xavier de Fourvières, bien connu des félibres

beùre : boire.

begu : participe passé du verbe boire.

Begudo : action de boire, coup à boire, guinguette.

Capitaine P.

—

Couleur cuisse de Nymphe émue (T. G. 253 ; LXXVII, 130, 324, 411 ; LXXVIII, 43). — J'ai la faiblesse d'aimer les roses. Cette passion là, faut croire, est de bonne durée : elle ne m'a pas quitté depuis tantôt quatre-vingts ans.

Parmi les rosiers qui font l'ornement de mon jardin, il s'en trouve un, fort ancien, dont j'ai hérité de mes parents. Ce pauvret, hélas ! est aujourd'hui bien démodé. Son tort, inexcusable, est de n'être pas *remontant*, c'est-à-dire, pour les profanes, de ne pas fleurir à deux reprises, chaque année comme le font les variétés qui se respectent.

Crime affreux, n'est-ce pas ? Mais, comme il s'en moque, mon rosier ! — Ses roses assez abondantes, de grandeur moyenne, plutôt petites, n'en sont pas moins bien faites, très régulièrement feuilletées et d'un rosé très, très tendre, tirant sur le rose légèrement fané. Elles ont encore le double mérite d'être, à la fois, jolies et fort doucettement parfumées. Sur ma parole, je n'en connais pas d'entièrement analogues, d'une nuance aussi délicatement fine surtout, parmi toutes celles des nouveautés qui font la gloire des rosiéristes de nos jours.

Aussi ma bonne grand mère, autrefois, qui s'y connaissait, quand elle me voyait avec une de ces roses-là, tenue à mes lèvres, ne manquait elle jamais de me dire, en riant, discrètement : « Ah ! mon petit, tu mords la rose de la *Nymphe émue* ! ».

ULRIC RICHARD-DESAIX.

Peau humaine tannée (T. G. 687 ; XXXVI ; XLII ; XLIII ; LII ; LXIV).

Cette gosserie (du professeur Poirier) lui valut plusieurs histoires ennuyeuses, notamment celle connue sous le nom de *la Peau de Pranzini*.

Ce Pranzini avait tué une fille galante, sa bonne et une petite parente de cette bonne. Il fut guillotiné. Poirier, alors aide d'anatomie ou prosecteur voulut avoir — pour épater ces dames — un portefeuille en peau du célèbre assassin. Il soudoya un garçon d'amphithéâtre, lequel tailla à cet effet un bon morceau du cuir du supplicié, préalablement réclamé par la Faculté. La chose ayant transpire, fit un tapage énorme. Le doyen manda Poirier, lui administra un schampoing soigné, renvoya le garçon... J'ignore ce qu'est devenu le portefeuille.

(Léon Daudet, Devant *la douleur*, Paris). Nouvelle Librairie nationale, 1915 ; C 80-81.

P. C. C. GUSTAVE FUSTIER.

—

Les tickets de pain (LXXVII, 58). — Je ne pense pas que les cartes de ticket aient été établies par un oriental, mais il est probable qu'elles n'ont pas été non plus établies par un gaucher.

Si M. El Kantara ne l'est pas non plus, qu'il découpe lui-même son ticket : il prendra sa feuille de la main gauche et ses ciseaux de la main droite. Il s'apercev a alors que les cases sont précisément disposés de la façon la plus rationnelle et la plus commode.

Et voilà. Le mystère n'est pas bien grand et il y en a tout de même quelques-uns d'aussi simples dans les usages de l'administration française.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

*
* *

Que Monsieur El Kantara veuille bien prendre sa carte de pain pour en détacher le ticket nécessaire à son déjeuner.

Il verra que — en raison de la façon dont sont disposés les tickets — le geste à faire pour couper l'un de ceux ci est un geste naturel.

On prend la carte de la main gauche en la tenant en face de soi et l'on coupe de la main droite sans être obligé de tourner la dite carte.

Si, au contraire, les tickets étaient disposés de gauche à droite il faudrait, dans n'importe quel cas (inscription de bas en

haut ou de haut en bas) faire faire un tour ou 1/2 tour à la carte, ou bien faire faire à la main droite une contorsion inutile avec la disposition actuelle des cartes de pain.

GEORGES DEFER.

* * *

Pour qu'on puisse couper les numéros sans les retourner la tête en bas, ce qui amènerait des erreurs, mais il y a tant d'orientaux « aux affaires » qu'après tout...

SOULGÉ.

* * *

De la *France Libre* :

Un correspondant de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* s'étonne de la disposition adoptée par l'administration pour les tickets de pain d'octobre. Les jours s'y alignent de droite à gauche et de bas en haut, ce qui choque, paraît-il, les traditionnalistes

Il ne faut faire aux grands enfants qui trouvent, à l'heure actuelle, le temps de se livrer à d'aussi importantes recherches, nulle peine, même légère.

Mais tout de même, pour une fois que M. Leburcau a une idée ingénieuse, il est déplorable qu'on la lui reproche.

Ceux qui se demandent le pourquoi de cet ordre inusité n'ont qu'à s'en prendre à cette autre tradition qui veut que, lorsqu'on a un papier à découper, on le prenne de la main gauche, tandis que la droite manie les ciseaux.

C'est infiniment simple. Félicitons notre administration d'y avoir pensé.

* * *

Mais voici qui clôt toute discussion : c'est la réponse la plus officielle et la plus autorisée à la question posée par l'*Intermédiaire*.

Elle émane du Directeur du Service de la Carte d'alimentation au Ministère du Ravitaillement, M. Servat, que nous remercions de son obligeance.

Monsieur,

Votre collaborateur, M. « L. Kantara », se demande, dans le numéro de l'*Intermédiaire* qui, portant la date du 20 septembre, vient seulement de m'être communiqué, pourquoi la numération, dans les feuilles de tickets de pain, est disposée de droite à gauche et de bas en haut, contrairement à tous nos usages et, de ce qu'il considère comme une anomalie, il a tiré cette conclusion que je devais être oriental.

Depuis huit jours, un Turc pourrait presque avouer qu'il l'est et celui de nos académiciens dont le cœur, toujours jeune, restait, au début de la guerre, attaché aux rives du Bosphore, se réjouirait peut-être encore de savoir qu'il en existe un dans l'Administration française. Mais je suis Français — ce qui, par le temps qui court surtout, n'a rien de désagréable — et si, au moment de la création du régime de la carte d'Alimentation, j'ai adopté, pour les feuilles de tickets de pain, la disposition critiquée, c'est parce que je sais que mes compatriotes aiment assez leurs aises.

Que votre collaborateur prenne une feuille de papier quelconque et des ciseaux, qu'il essaie de découper cette feuille, et, à moins d'être gaucher, il commencera fatalement par la droite. Il pourra faire la même expérience sur une feuille de timbres-poste et il est certain qu'il ne détachera pas les timbres en commençant par la gauche.

Quant à la numération de haut en bas, elle fut déterminée par deux causes. D'abord les premières feuilles de tickets avaient, au recto, un titre : les titres se plaçant en tête, il convenait de conserver celui-ci jusqu'au dernier jour. Ensuite, au verso des feuilles sont imprimées des sentences brèves, des conseils, des appels au public : si celui ci avait détaché, en premier lieu, les tickets supérieurs, on n'aurait eu sous les yeux, après quatre jours d'utilisation, qu'une phrase informe, possédant peut-être une queue, mais n'ayant plus de tête.

Il ne s'agit donc de chinoiseries ni au sens propre, ni au sens figuré du mot : obligé de rendre moins lourdes, autant qu'il est en mon pouvoir, les obligations imposées au public, je dois m'attacher à des détails qui, à première vue, peuvent paraître étranges mais qui, vous le voyez, ont leur utilité.

Je serais, en conséquence, heureux si, ayant désormais la clef du mystère qui l'intriguait, votre collaborateur ne m'en voulait plus d'avoir songé, sans le connaître, à ses propres commodités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

SERVAT.

—

Panam pour Paris (LXXVII, 143). — Je ne crois pas que ce mot ait été emprunté à l'argot des bouchers.

Un des nombreux journaux du front, *Le Petit Voisognard*, dans son numéro du 21 mars 1915 prétend que c'est là un nom d'amour donné par les Parisiens à leur ville.

Un autre journal, l'*Echo des Gourbis*, a publié une pièce de vers commençant ainsi :

Ah ! nous pensons à toi, Panam, mon vieux [Paris !
Quand nous t'avons quitté, c'était pour te [défendre.
Les Boches te voulaient, mais ils ne t'ont pas [pris.
Et, de t'avoir sauvé, nous fait mieux te com- [prendre.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Le mal qu'on a dit des allemands (LXVI à LXXVIII, 45, 141). — J'extrais ce passage d'une lettre de Racine à son fils aîné qui était dans la diplomatie, lettre datée du 1er Octobre 1693 :

L'animosité des Allemands est si grande contre nous qu'on est presque obligé de remercier Dieu de leurs mauvais succès, afin qu'ils soient forcés de faire leur paix avec nous et de consentir au repos de la Chrétienté, plutôt que de s'accommoder avec les Turcs.

C'est presque de l'actualité.

D'E.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Lettre de Gambetta à son père 11 juillet 1858.— Dans son livre qu'il faut toujours consulter sur la jeunesse de *Gambetta. « Gambetta par Gambetta.* Lettres intimes et souvenirs de famille » Ollendorf.— P.B Gheusi a recueilli toutes les lettres intimes de Gambetta aux siens. Nous en trouvons une,qui manque à cette précieuse collection. Elle est datée du 19 juillet 1858. — C'est l'obligeant M. Noël Charavay qui la détache pour *l'Intermédiaire* de ses archives inestimables.

Paris le 19 juillet 1858.

Mon bon père,

Il y a fort longtemps que je ne t'ai écrit, tu as droit d'être irrité, mais tu me pardonnerais si tu voyais le travail dont je suis accablé, je ne sais où donner de la tête. Les matières de mon examen grandissent à mesure que je les approfondies, je crois que plus on s'avance, et p us on a de chemin à faire, mais grâce à Dieu, le temps approche, je vais toucher au terme, je pourra s revenir bientôt auprès de vous, vivre de votre vie, rire de vos ries, promener de vos pas, jouir de vous tous et me retremper le cœur et le courage dans vos conseils. Quel rude pas j'aurai franchi lorsque je serai reçu et je pense que cela ne tardera pas, je voudrais que cela fut déjà fait, mais que veux-tu, mon bon père, il faut lutter pour vaincre et cette lutte [est] longue. Prions et espérons, je n'ai jamais reculé devant un examen, et il faut espérer que cette fois, je serai aussi heureux que toujours. Aussi, ai-je bien quelque peu contribué à forcer la fortune, à quoi servirait le travàil

J'ai fait je crois tout ce que j'ai dû pour réussir et aussi j'y compte avant le 10 ou 12 du mois prochain. Ce jour là j'aurais doublé l'étape de ma carrière, cet examen est le seul difficile, lui passé, je suis sauvé. Tu comprendras maintenant que je ne trouve guère de temps pour écrire et penser, j'ai été rarement aussi préoccupé, aussi je vais rarement voir Sirco depuis, cependant je vais y aller demain pour voir s'il a de vos nouvelles et causer un peu de vos affaires.

Aussi je vais m'en débarrasser au plus tôt, je consignerai après-demain, ce qui me ruinera un peu, mais c'est nécessaire. Il faut arriver, ma consignation seule me coûte 200 fr.35, mais Sisco,m'a dit qu'il devait me les avancer par ton ordre, ça m'a versé du baume au cœur et j'ai renoncé à t'en remercier, ne pouvant t'exprimer assez toute ma gratitude.

Quant à exprimer toute ma satisfaction à ma bonne sœur pour la lettre qu'elle m'a écrite. je n'ai pas le temps de lui répondre et je le déplore, mais je l'en dédommagerai en vacances, elle peut y compter d'autant plus que sa lettre m'a causé un vif plaisir.

Pour terminer et revenir à mes bouquins, je te prie de ne pas m'en vouloir si je te néglige un peu, si ma lettre est faible, je vous aime tous à la folie, mais l'examen me presse tant que je ne suis plus à moi.

Bien des choses dans le quartier.

Ton fils dévoué

LÉON GAMBETTA.

Monsieur Joseph Gambetta,
négociant
place du Marché, Cahors (Lot).

Le succès est proche, le 19 août 1858. 2 h. 11 minutes du matin, il écrira à son père,à sa mère « J'ai enfin franchi le redoutable pas mais avec un succès qui a dépassé mes espérances, j'ai été reçu avec le maximum de blanches... »

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXVIIIe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 10 novembre 1918

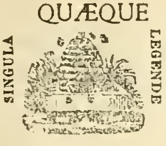
N° 1489

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDE



Il se faut entr'aider

N° 1489

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

A nos abonnés

—

*Notre imprimeur ne peut assurer la publication de l'*Intermédiaire *qu'en lui imposant une nouvelle augmentation. Avec celle déjà subie, cette augmentation sera de 100 pour 100. Il la motive par la crise continue du papier et les indemnités de vie chère.*

Pendant cette longue et difficile période, et lorsque tant de publications ont cessé, nous avons tenu à continuer à paraître.

En compensation des restrictions matérielles que l'Intermédiaire *subissait, nous avions abaissé l'abonnement.*

*Alors que les journaux qui avaient autrefois six, huit et dix pages, n'en ont plus que deux ou quatre, et coûtent deux fois plus cher, nous avons maintenu jusqu'à ce jour l'*Intermédiaire *au-dessous de son prix habituel de 16 fr.*

Les 100 pour 100 d'augmentation que nous subissons nous obligent à un grand sacrifice. Nous en supporterons la plus large part dans l'espoir que la paix nous ramènera bientôt à des conditions normales Nos abonnés voudront bien nous y aider :

A partir de Janvier 1919, l'abonnement sera ramené au prix ancien, soit :

SEIZE FRANCS POUR LA FRANCE
DIX-HUIT FRANCS POUR L'ÉTRANGER

Que les abonnés, sur la fidélité desquels nous savons pouvoir compter, soient assurés que, dès que les circonstances le pe mettront, nous reviendrons comme choix du papier, illustrations et nombre des numéros, à ce que nous étions avant la guerre.

Le prix du numéro sera porté à **0 fr. 75**

—

Questions

—

Le registre de la Statue de Strasbourg (1870). — Un registre aurait été déposé en 1871 « à la statue de Strasbourg » pour être signé par les Parisiens voulant protester contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Pourrait-on savoir ce que ce registre est devenu ? M. B.

Le livre dont il est question est un registre de comptabilité reliée en peau verte, avec massifs coins en cuivre. Il avait été déposé devant la statue pendant la guerre, pour recueillir des adhésions patriotiques. La moitié de ses pages est couverte de signatures ; quelques-unes sont précédées de réflexions.

Il a été longtemps au Ministère de l'Intérieur. Y est-il encore ? Nous croyons que son déplacement a été obtenu. Mais où est-il ? L'*Intermédiaire* s'en est occupé à deux reprises. (Voir XLVII).

—

Une prédiction sur le maréchal Foch. — « Le journal l'*Evènement*, de Québec, dit que, quand lord Roberts vint au Canada, il y a dix ans, il fit la prédiction suivante dans un discours qu'il prononça à l'inauguration du parc Abraham :

» — On refuse de me croire et nous nous endormons dans une fausse sécurité. Je n'hésite pas à affirmer que nous aurons en Europe une guerre effroyable dans laquelle l'Angleterre et la France subiront la plus rude épreuve de leur existence.

» En fait, elles verront la défaite de très près, mais finalement la guerre sera gagnée par le génie d'un général français, nommé Ferdinand Foch, professeur à l'Ecole militaire de Paris. »

Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion bien extraordinaire ?

Peut on retrouver un journal de l'époque reproduisant le discours en question de lord Roberts ?

A cette époque, le nom de Foch était connu dans les milieux militaires comme celui d'un des professeurs distingués de notre école de guerre, mais de là à voir déjà en lui le futur maréchal qui allait nous conduire à l'éclatante victoire à laquelle nous avons assisté, il y a loin.

G. DE MASSAS.

—

La tombe de Cléopâtre. — Dans son numéro du 18 septembre dernier le journal *La Liberté*, reproduisant une lettre d'un de ses lecteurs, écrit que, dans le jardin de la Bibliothèque Nationale, est enterrée Cléopâtre, l'amie d'Antoine, celle dont le nez inspira à Pascal des réflexions philosophiques.

« En effet, lit on, le tombeau de Cléopâtre fut découvert en Egypte, si je ne m'abuse, en 1869-1870, pendant l'hiver. La momie de l'ancienne reine d'Egypte fut apportée à Paris, où elle fut l'objet de la curiosité de nos savants 2.000 ans après avoir fait l'admiration des contemporains d'Antoine. Là-dessus, la guerre éclata. Vinrent les jours sombres, Paris investi, etc., etc. Au contact de l'air, la momie commença à se décomposer et les gardiens de la Bibliothèque, ne sachant que faire de cet encombrant objet, l'enterrèrent un soir dans le jardin. Il y est encore. »

Tout ceci est-il bien exact ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Un fils naturel de Louis XV : le marquis de Vernouillet? — L'*Intermédiaire* s'est occupé à différentes reprises de la nombreuse postérité illégitime de Louis XV. La baronne d'Oberkirch, dans ses *Mémoires* (tome II, p 7 et suiv.) dit avoir rencontré en 1783 à la Cour du prince de Montbéliard un certain marquis de Vernouillet, qui ressemblait beaucoup au Bien Aimé « dont il était fils naturel ». Elle écrit à son sujet :

M. de Vernouillet était gai ; il était même ce que dans le monde on appelle aimable, mais il n'avait pas toujours le goût très-fin. Il avait adopté ce détestable genre de faire des calembourgs et les siens n'étaient pas toujours heureux.

Puis, à propos d'une partie de loto, elle ajoute :

M. de Vernouillet, qui a la manie de rimer à tout propos, perdait beaucoup ; il s'écria avec une verve comique, au moment où sa bourse était vide et où le loto finissait :

Quoi ! déjà plus d'argent ! comment le concevoir ?
Vous n'avez plus de ronds, et je n'ai plus d'espoir.

Je n'ai pas rencontré le nom du marquis de Vernouillet sur les longues listes qui ont été données des enfants naturels de Louis XV dans les colonnes de notre recueil. J'ai seulement trouvé dans une notice de M. Pierre Dufay sur les Sociétés populaires et la Franc-Maçonnerie (LXIX, 348) que le « premier surveillant » d'une Société secrète appelée la Société des Amis de la Constitution, était Albert-Marie, marquis de Romé de Vernouillet, brigadier des armées du Roi, lieutenant de MM. les maréchaux de France, gouverneur de la ville de Rouen et de la citadelle de Château-Porcien ; en dépit de son libéralisme, il fut dénoncé par Garnier de Saintes et envoyé à la guillotine.

Y a-t-il identité entre ces deux personnages ? UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Sausserotte ou Saucerotte de Raucourt. — On sait que, le 14 Juillet 1789, Flesselles, le dernier des prévots des marchands, fut tué, dans le trajet de l'Hôtel-

de-Ville au Palais-Royal, sous prétexte qu'on avait trouvé ce billet, écrit de sa main, sur le cadavre du gouverneur de la Bastille, Delaunay :

« J'amuse les Parisiens par des cocardes et des promesses ; tenez bon jusqu'à ce soir et vous aurez du renfort. »

Or, après d'autres historiens, M. Pierre de Vaissière, dans les notes de son livre, si bien documenté, *Lettres d'Aristocrates*, (Paris, 1907, p. 59) s'inscrit en faux contre l'authenticité de ce billet. Il cite le témoignage de Moreau de Saint-Méry qui en nie l'existence ; puis (p. 60) il croit à une confusion entre les papiers saisis sur Delaunay et ceux trouvés sur le Prévôt des Marchands :

Voici ce qui a pu faire supposer la saisie d'une correspondance sur Flaisselles. Le 15 juillet 1789, François Eloy Sausserotte de Raucourt se présenta à l'Assemblée du district des Capucines de Saint-Louis de la Chaussée d'Antin, et lui remit le billet, qu'il avait, disait-il, retiré, la veille, de la main de Flesselles, au moment où il avait été tué. Ce billet était ainsi conçu : « J'ai l'honneur de prier M. le Prévôt des Marchands de vouloir bien faire entendre au Comité permanent de la Ville le Sieur Le Rouge sur une indication importante et sur laquelle il paraît convenir de donner les ordres les plus précis dans les districts. JANNIN, électeur de Saint-Leu et l'un de MM. les Commissaires élus députés de la Ville le 14 juillet 1789 »... Il est là, en original, ce billet, encore tout froissé, taché de sueur, arraché de la main de Flesselles, le 14 Juillet 1789.

(Répertoire Tuetey, t. I, nos 311-312).

Et, à ce propos, ce François Eloy Sausserotte de Raucourt ne serait-il pas le même que le François Saucerotte, bourgeois de Paris, père de Marie-Antoinette-Joseph » (acte de baptême de la célèbre tragédienne Raucourt, à la date du 3 Mars 1756, retrouvé par Jal dans les registres de la paroisse Saint-Séverin) ? Ce « bourgeois de Paris », qui menait une misérable existence, rue de la Vieille-Bouclerie, où naquit Marie-Antoinette-Joseph, se fit comédien, sous le nom de Saucerotte de Raucourt et courut la province avec sa fille, sans améliorer autrement sa situation; puis il revint à Paris, pour les débuts de Marie-Antoinette, qu'il escortait jusqu'à la porte du Théâtre Français, armé de pied en cap et roulant des yeux féroces, à la façon du Capitaine Matamore, pour mieux protéger la vertu de sa fille, qui, cependant, après une résistance restée célèbre, finit par succomber.

François Saucerotte y trouva-t-il son compte ? Nous l'ignorons ; mais nous apprenons par la *Gazette Française* du 1er Messidor an IV (1796), que, deux ou trois jours auparavant, sous le poids d'une détresse qui durait depuis plusieurs années, il s'était précipité d'une fenêtre d'un quatrième étage de la rue Molière et s'était écrasé sur le pavé. Le journal le donnait comme le père de la tragédienne.

Ce François Saucerotte de Raucourt était-il le même, que le François Eloy Sausserotte de Raucourt, qui avait trouvé dans la main de Flesselles le billet de Jannin ?

D'E.

—

Stalles de Port-Royal. — Jeanne de la Fin, abbesse de Port-Royal de 1513 à 1558, fit édifier les stalles du chœur des religieuses de l'abbaye de Port-Royal. « Les stalles du chœur étaient fort belles et accompagnées d'une boiserie qui faisait en haut comme une petite voûte soutenue aux deux bouts par de petits piliers de bois appuyés sur les appuis des stalles de l'extrémité. On les peut encore voir (1750) aussi bien que l'autel, chez les Bernardins de Paris qui les ont achetées à la vente des matériaux ds l'église ». (*Histoire de la dernière persécution de Port-Royal*, par l'abbé Pinault) Germain Brice (*Description de Paris*, t. II, p. 433) dit au sujet de ces stalles : « Elles avaient été faites par les ordres du roi Henri II en l'année 1556 qui y est marquée, comme on en peut encore juger par les armes et la devise de ce prince qui s'y trouvent répétées en différents endroits... »

On a perdu la trace de ces magnifiques boiseries dont quelques estampes du temps nous ont conservé la reproduction et qui étaient au nombre de 72. Il est à craindre qu'elles n'aient été détruites pendant la Révolution. Certains auteurs (Müntz, Mabile) croient qu' « une partie de ces stalles se trouve dans le chœur de l'église Saint-Gervais à Paris, leur dessin et les armes qu'elles renferment paraissent le prouver ». (H. Mabile : *L'église de Port-Royal des-Champs*. 1901). Mais cette opinion est fort controuvée ainsi que le dé-

montre l'étude de Lucien Lambeau : « L'orme Saint Gervais ». *Annexe au procès verbal de la séance du samedi 2 mars 1912 de la Commission du Vieux-Paris*, in-4°, Imprimerie municipale). Ces stalles, dit-il, « se composent de deux parties bien distinctes (à St-Gervais) ou plutôt de deux modèles différents. Le premier comprend seize stalles décorées de sculptures se rapportant directement à l'église : l'orme dans une margelle de puits, les chiffres des SS. Gervais et Protais, les palmes du martyre, etc... Les chaires qui composent le second modèle sont au nombre de 26 et présentent tout le caractère des travaux du XVIe siècle Ce sont celles qui portent, sculptées sur les miséricordes, les images des corporations et certains sujets plus ou moins profanes. . L'*Inventaire des œuvres d'art de la ville de Paris* prétend que les stalles du XVIe siècle que nous venons de décrire auraient été commandées en 1556 par le roi Henri II, dont elles portent la devise, pour l'église de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs. Il ajoute qu'après la destruction de cette abbaye, elles seraient venues aux Bernardins et ensuite à Saint-Gervais, après la démolition de ce collège. Ce certificat d'origine qui n'est malheureusement appuyé d'aucune référence, est d'autant plus difficile à admettre que ces sièges semblent bien avoir été exécutés pour Saint-Gervais en ce sens qu'ils reproduisent les images de toutes les corporations du quartier. En ce qui concerne l'origine de ces stalles, M. Troche (*Revue archéologique*, 1852-53, t. IX, p. 472) qui en a fait une description approfondie, est convaincu que ces ouvrages de menuiserie ont été exécutés directement pour Saint-Gervais. . » (Lambeau, l. c.).

De toutes ces argumentations contradictoires, il est difficile de tirer une conclusion. Remarquons que les registres paroissiaux (A. N. S, 3362-3368) n'indiquent aucune dépense relative soit à l'acquisition, soit à la réparation de ces stalles non plus qu'aucun payement à l'artiste qui les ouvra : ce qui laisse croire qu'elles vinrent à l'église pendant la période révolutionnaire. Nous inclinons à croire que la plus grande partie de ces stalles vient effectivement de l'abbaye de Port-Royal et que plusieurs autres, particulièrement celle où se remarque l'orme de Saint-Gervais, furent exécutées pour compléter les premières lors de leur mise en place, qu'elles furent exécutées, non pour le compte de la paroisse de Saint Gervais mais antérieurement et pour le compte des Bernardins : la dévotion à Saint-Gervais n'ayant pas été localisée dans sa paroisse ; d'autre part, les mêmes corporations pouvaient être représentées dans le quartier des Bernardins. Enfin, dernière hypothèse, il peut se faire que l'auteur inconnu des stalles, paroissien de Saint-Gervais, ait voulu honorer son Saint.

Nous demandons aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* la solution de ce problème, quels auteurs traitent de la question en dehors de ceux que nous avons cité, quelles opinions ont-ils émises et s'il existe encore par ailleurs des fragments des stalles de Port-Royal-des-Champs.

Henri D. d'A.

—

Bourlamaque. — Quelque collaborateur de *l'Intermédiaire* pourrait-il me fournir des renseignements sur le chevalier de Bourlamaque qui combattit aux côtés de Montcalm, dans la campagne du Canada, en 1759 60, et qui mourut gouverneur de la Guadeloupe en 1764 ? Appartenait-il à la famille italienne Burlamaqui, originaire de Lucques, mais aussi bien connue à Genève ? La seconde femme d'Agrippa d'Aubigné, Renée Burlamaqui appartenait à cette famille, ainsi que Jean-Jacques Burlamaqui, le célèbre auteur des *Principes du droit naturel*. Le général Susane, dans son *Histoire de l'Infanterie française*, tome III, page 327, mentionne le capitaine Bourlamachi, du régiment Le Dauphin, qui fut tué à la bataille de Parme, en 1734.

Je voudrais savoir en outre si, à son nom patronymique, le chevalier de Bourlamaque ajoutait un nom territorial quelconque. Je possède un exemplaire de « la Description de la France », par Piganiol de la Force, qui provient d'une ancienne bibliothèque canadienne et qui porte la signature autographe suivante : Bourlamaque du Vivier. Je suis sous l'impression que cet exemplaire a appartenu à Bourlamaque, compagnon de Montcalm.

Canadien.

—

Elisabeth de Bonsy. — Je possède, parmi mes autographes, une lettre datée de Paris le 27 août, sans indication d'an-

née, signée *Elisabeth de Bonsy*. Elle est adressée à une dame en province et elle l'assure « que ses sentiments pour elle et ceux de son fils ne sont pas changés ».

Qui étaient cette Elisabeth de Bonsy et son fils ? ECUODNOF.

—

Un petit fils de Bertrand du Guesclin ? — Je croyais que Bertrand du Guesclin n'avait eu qu'un fils illégitime, Michel, mort sans postérité. — De ses deux femmes Trephaine Raguenel et Jeanne de Laval, dame de Châtillon etc., du Guesclin n'eut point d'enfant, or le vicomte O. de Poli dans *Les Défenseurs du Mont St-Michel*, Introdution, page XLI, dit : « André de Laval, petit fils de du Guesclin » — mais cet André de Laval doit être A de L, Seigneur de Lohéac et Retz, Amiral et Maréchal de France, chevalier de l'ordre du Roi, mort en 1486 (sans postérité de Marie de Laval, dame de Metz, sa femme) — Sa mère était Anne de Montmorency-Laval, héritière, après son frère; tous deux enfants de la *veuve* de Bertrand du Guesclin, remariée (13 mai 1384) à Gui XI de Montmorency, Sr de Laval, Vitré et Gavre, mort en 1412. N. J. de P. G.

—

Les Mémoires de M. Estancelin. — Beaucoup d'entre nous ont connu M. Estancelin qui fut longtemps le confident du prince d'Orléans.

Nous savons que M. Estancelin avait rédigé des « Mémoires » auxquels il est d'ailleurs fait allusion dans l'*Intermédiaire* du 7 février 1900.

Sait-on si ces « Mémoires » ont été publiés (ce que je ne crois pas) et, dans tous les cas, quel en est, à l'heure actuelle, le détenteur ? J........

—

Famille Farcy de Moncy. — M. Quatrelles l'Epine raconte dans le nº 1208 de l'*Intermédiaire* du 20 novembre 1908 (LVIII. 768) que son arrière-grand' mère, Victoire Ytasse, veuve très jeune d'un certain Antoine Auboin, avait épousé en secondes noces un Monsieur Farcy de Moncy qui l'aurait rendue très malheureuse. Puis il a oute que « sur la famille de ce dernier, diverses questions se rattachant aux personnages réels d'un roman de Balzac pourraient intéresser les lecteurs de l'*Intermédiaire* ».

A laquelle des œuvres de Balzac faisait ainsi allusion notre collaborateur ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Fettenborn. — Où trouver des notes hist. et généal. sur la maison de Fettenborn, aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles ; et biogr. sur le lieutenant-général de Fettenborn, du corps saxon, 1914. VARTA.

—

Louis de Greffin. — Dans des papiers de famille, je trouve mention de Louis de Greffin qui soutint un procès contre le comte Charles d'Autichamp et le vicomte de Scepeaux, ses neveux, vers 1831.

Ce Louis de Greffin était né à St-Domingue. — Un intermédiairiste serait-il assez aimable de m'indiquer l'origine de cette maison et ses armes ? — Existe-t-il encore des membres de cette famille ?

NEMO.

—

Famille Guillier de Mons. — Aux Archives de l'Yonne se trouve sous le numéro B 294 un contrat de mariage de 1745 entre Charles Guillier de Mons, lieutenant général civil et criminel au baillage et pairie de Nivernois et Donziois demeurant à Nevers, fils de François Guillier, seigneur de Mons en Genevret (Nièvre), avec demoiselle Catherine Barce.

D'autre part s'éteignait en 1841, Jean Léonard Guillier de Chalvron, né à Vézelay le 22 octobre 1788 de Pierre Bazile et de Marie Anne Colon.

Sous-lieutenant en 1808, il devint chef de bataillon sous la monarchie de Juillet et avait épousé Mlle Joséphine Laferté-Meun.

Je fais appel à l'obligeance de quelque intermédiairiste pour savoir comment se rattachent ces deux personnages que je crois appartenir à la même famille.

UN BELLIFONTAIN.

—

Familles Jauffrineau de Grandmaison et Jeulin de la Noue. — Serait-il possible d'obtenir quelques renseignements sur Charles René Jauffrineau de Grandmaison qui dut épouser vers 1750, la fille de Jeulin de la Noue, Sénéchal des Essarts (Bas-Poitou) ?

Serait-il également possible de savoir quelque chose de ce sénéchal ?

René Jauffrineau devait habiter, vers

1760, le château de la Brunelière, à Ste-Cécile, près des Essarts, où naquit sa fille Rose. EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

Famille Poumiès d'Orthez. — J'offre mes meilleurs remerciements à Monsieur Auribat pour les renseignements qu'il a eu l'obligeance de réunir sur la famille de Formalaguès qui m'intéresse et j'espère qu'il pourra encore en ajouter quelques-uns. Puisque Monsieur Batcave est si documenté sur les familles Béarnaises aurait-il dans ses notes quelque chose sur la famille Poumiès d'Orthez (aujourd'hui éteinte) apparentée à d'excellentes familles du pays, ainsi que sur la famille de Pierre de Casenave dont il signale le mariage avec Mademoiselle de Formalaguès ?

J'ai lu dans les Mémoires de Barras (Tome I, chapitre XX) qu'il est question d'un Farmalaguès chez lequel se réunissaient et complotaient certains personnages politiques sous la Révolution. Est-ce que l'orthographe du nom n'aurait pas été altérée, soit par l'auteur, soit par l'éditeur, et ce personnage ne se rattacherait-il pas à la famille qui nous occupe ? R. DE L.

—

Armes à identifier : A la tortue de. — *Ecartelé aux 1 et 4 (d'argent ?) à la tortue de... posée en bande aux 2 et 3 (d'or ?) à la grappe de raisin de...* le sarment pourvu de deux feuilles en chef. — Cimier : un heaume de face, la grille à 7 barreaux baissée, orné d'un collier, couronné de 3 fleurons et deux perles, soutenant en creste un lion naissant couronné mouvant de la couronne du heaume et tenant de la dextre une épée haute. — Ecu : de forme italienne ou polonaise.

Ces armes sont ciselées en cuivre doré sur un riche coffret du XVIIIe siècle de même métal. DE GIVRY.

—

« Le Mariage secret », comédie, 1785. — Pourrait-on me dire l'auteur de cette comédie en 3 actes en vers « représentée à Fontainebleau devant Leurs Majestés le vendredi 4 novembre 1785, et pour la première fois sur le Théâtre français le 10 mars 1786 ». A Paris, chez la veuve Duchesne, 1786, in-8 de 72 pages? L. C.

« Si Dieu a fait l'homme à son image ». — Dans le livre *J'accuse* par « un Allemand », on lit, ainsi rédigée, cette pensée : « Si Dieu a fait l'homme à son image, l'homme le lui a bien rendu », qui, dans cet ouvrage, est attribuée à Voltaire.

J'ai, d'autre part, entendu citer, comme émise par Fontenelle, la même pensée sous cette forme peu différente :
« On dit que Dieu a créé l'homme à son image ; l'homme le lui a bien rendu. »

Quel en est le véritable auteur et dans laquelle de ses œuvres y est-elle énoncée ? E. A.

—

Framboisy (Sire de). — A quelle époque remonte la chanson du Sire de Framboisy ? Qui en est l'auteur ? BIBL. MAC.

—

Tailler une bavette. — D'où vient la gentille expression : *tailler une bavette* ? qui n'a point d'équivalent dans le langage courant, et qui semble comme faisant partie d'un petit argot de société. Elle ne serait point de mise dans la langue littéraire, mais comme elle est aimablement familière ! Un de mes amis, un lettré, à qui j'avais écrit pour lui demander de ses nouvelles, me répondait : « J'ai été souffrant, et dans l'impossibilité de sortir ; mais je vais mieux, et je compte aller un de ces jours tailler une bavette avec vous. »

Où, quand, comment, par qui cette expression a-t-elle été employée pour la première fois ? Quel est son père ? Où la trouve-t-on d'abord ? ARTHUR POUGIN.

—

Messageries nationales. — L'ancienne compagnie des messageries nationales de la rue Notre-Dame des Victoires n'avait-elle pas, depuis la cessation des transports sur routes par les diligences, créé un service de messageries parisiennes pour transports à prix fixe, de petits colis (service analogue à celui des colis postaux parisiens actuels ?

Ce service fonctionnait il y a une trentaine d'années et le siège de la Compagnie était voisin de la caserne de la place actuelle de la République, autrefois place du Château d'Eau.

Pourrait-on avoir quelques précisions et dates au sujet de cette compagnie ? V. A. T.

Réponses

—

Finis Poloniæ (LXXVIII, 146). — C'est tout à fait de l'éloquence administrative et officielle. Le Bibliophile Comtois a parfaitement raison, d'accord avec toute la Pologne. Personne que M. Mirman n'a entendu le sanglot du noyé de l'Elster. Quant à Kosciuszko, il a eu la chance de se survivre pour démentir son mot historique. SOULGÉ.

—

Les clefs de Metz (LXXVIII, 145). — L'entrée des Français à Metz est venue apporter la plus belle des réponses à la demande de l'*Intermédiaire*. On sait, en effet, que le président du Conseil, Georges Clemenceau, a remis à M. Prevet, maire de Metz, les clefs des quatre portes de la ville. *Le Temps* a précisé les conditions dans lesquelles elles avaient été conservées. Les clefs des quatre portes de Metz avaient été sauvées en 1870 par M. Dietz, ingénieur, ancien président de la Société des patriotes de la Moselle. M. Dietz, par la suite, remit l'une des clefs au général Lapasset, qui avait déjà sauvé quelques uns de nos drapeaux, et les trois autres furent conservées pendant 22 ans après la mort de M. Dietz, par son neveu M. Blary. Elles furent apportées récemment par M. Blary à M. Vuillaume, président actuel de la Société des patriotes de la Moselle, qui chargea le sculpteur Pallez de faire confectionner un écrin en vue d'offrir ces clefs à M. Clemenceau, président du Conseil, Ministre de la Guerre. Dans son numéro du 4 décembre 1914, *Le Temps* avait déjà parlé des clefs de la ville de Metz, aujourd'hui rendue à la France.

GEORGES DUBOSC.

—

L'avenir de l'Allemagne est sur l'eau (LXXVIII, 196). La phrase en question a été prononcée le 23 septembre 1898 par Guillaume II, lors de l'inauguration du nouveau port de Stettin, en réponse à la harangue du premier bourgmestre de cette ville. En réalité l'ex-empereur s'est exprimé ainsi :

Unsere Zukunft liegt auf dem „Wasser
(Notre avenir est sur l'eau)

Je me souviens d'avoir vu cette sentence s'étaler en lettres « Kolossales » au-dessus de la porte d'entrée de la section maritime allemande à l'exposition de 1900. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Je me souviens avoir vu cette phrase écrite sur le monument de l'Allemagne à l'Exposition de 1900 — « Notre avenir est sur l'eau — Unser Zùkùnft liegt auf dem Wasser. E. R. F.

—

La couronne du sacre de Louis XVI (LXXVII, 2, 105). — On lit dans le tome V des chroniques de *l'Œil de bœuf* : « Cette fois, la couronne seule est évaluée à dix-huit millions, la somme n'est pas précisément dépensée ; mais comme les diamants qui la représentent en grande partie sont une valeur morte, il semble que l'on prouverait mieux la grandeur de l'Etat en faisant servir utilement leur prix. » Ce qui confirmerait plutôt la deuxième opinion exposée, si ces chroniques rapportaient des faits toujours véridiques. J. B.

—

Diamants de la couronne (LXXVIII 97). — Voir à ce sujet l'*Histoire des joyaux de la couronne de France*, de M. G. Bapst.

En 1784, nous apprend-il, on reconnut que la taille des diamants qui remontait à un siècle et demi était très inférieure à celle que l'on pratiquait et on décida la mise à la meule des pièces du Trésor. Tout d'abord on consulta Menière, puis un amateur de pierres précieuses nommé Dugny. Sur leur proposition on confia à des lapidaires français le soin de reprendre quelques pierres, mais Thierry de Ville d'Avray, jaloux de son autorité, ne crut pas devoir accepter cette solution et il conclut qu'il était préférable de confier la taille des diamants à des maisons d'Anvers et d'Amsterdam. M. Bapst ajoute simplement à ce sujet que la taille s'opéra en Hollande et que, en 1788. les pierres étaient rentrées au Garde-Meuble. Peut-être trouverait-on des renseignements complémentaires dans les documents d'archives qu'il cite.

Il donne également l'histoire de la parure de la reine dont parle la question.

DE MORTAGNE.

Les conjurés de Boulogne (LXXVI, 235; LXXVII, 14, 51, 346 ; LXXVIII,61). — Sur le sort du lieutenant Aladenize après l'attentat de Boulogne, voir ce que dit l'*Intermédiaire* de 1911 (LXIII, 395, 512, 755 ; LXIV, 207).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le canal du Nord (LXXVIII, 98). — Le passage suivant, extrait d'un article publié en 1907 par le journal la *Mutuelle-Transports*, et reproduit par les *Annales des travaux publics de Belgique* (1907, août, p. 723) répond en partie à la question posée par « un natif du Vermandois » :

« Le canal du Nord prendra naissance dans le canal de la Sensée, à Arleux, un peu au Sud-Est de Douai et de la grande région houillère qu'il est destiné à desservir. Il suivra les vallées de l'Agache (affluent de la Sensé) et de la Tortille (affluent de la Somme) pour arriver à Péronne, où il empruntera, sur un faible parcours, le canal de la Somme, et il se dirigera vers Noyon par les vallées de la rivière d'Allemagne (affluent de la Somme) et de la Yerse (affluent de l'Oise. Il rejoindra le canal latéral à l'Oise entre Noyon et Lanville. Sa longueur sera de 94 km. 550, alors que la longueur du parcours actuel entre Arleux et Noyon est de 139 km. 530 ; il procurera ainsi à la navigation une économie de 43 km. environ, qui, eu égard à la nature des marchandises transportées, sera vivement appréciée.

La dépense totale du canal sera de 60.000.000 de francs environ. On évalue dès à présent le trafic à 4.500.000 de tonnes.

J. P. DUPONT DE LA CHAUSSÉE.

* * *

Il faut ajouter l'épithète *grand* car c'est ainsi que, dans le Nord, on appelle cette voie navigable dont l'achèvement a été enrayé par la guerre.

La ligne d'eau actuelle, entre le bassin houiller du Pas de Calais et l'Oise, est manifestement insuffisante pour l'énorme trafic des houilles extraite des bassins de Lens et de Valenciennes, sans compter les autres produits encombrants telles les betteraves. La découverte d'autres gisements de charbon, entre Lens et Arras, vers Vimy et sur les collines dont le tragique promontoire de Notre Dame de Lorette fait partie, allait compliquer encore la circulation ; mais avant même que l'on soupçonnât ces nouvelles richesses, les industries réclamaient la création d'une autre voie moins étroite, plus profonde, de plus grand gabarit, aux biefs moins courts.

De là est venue l'idée d'un canal unique, à grande section, remplaçant celui que constituent la Scarpe, la Sensée, l'Escaut canalisés, le canal de St Quentin, une partie de la Somme, le canal Crozat et le canal latéral à l'Oise, voies aux innombrables écluses simples, aux étroits souterrains, aux biefs rapprochés, dont le mouillage minimum est de 2 mètres 20 alors que l'Oise où ils aboutissent offre 2 mètres 30.

Après de longues campagnes de presse et l'intervention ardente des grandes industries et des chambres de commerce, un plan fut enfin adopté et la construction entreprise. Il donnait lieu à des travaux énormes, surtout pour traverser les hautes terres comprises entre la Sensée et la Somme, entre Bapaume et Cambrai, dans ces parages de Mœuvres, de Boursies et d'Ytres où se livrèrent tant de fameuses batailles.

Le canal y passe en long tunnel pour descendre à la Somme par la vallée de la Tertille, utiliser le canal latéral de la Somme mis au gabarit de la voie nouvelle et se diriger ensuite par un tracé hardi de Ham, sur la Somme, à l'Oise, qu'il atteint à Noyon.

Notre collaborateur « natif du Vermandois » trouvera tous les renseignements qui l'intéressent au ministère des Travaux publics et dans les journaux et revues consacrés au Génie Civil. Je me bornerais à dire qu'en outre de ses dimensions plus grande que la voie ancienne de ses écluses plus larges et longs, le canal du Nord fait gagner 42 kilomètres. En dehors de la partie améliorée du canal de la Somme qu'il emprunte, il conserve les tronçons compris entre Douai et la Sensée, eux mêmes approfondis et mis au même gabarit que lui. On estimait, avant la guerre, que, grâce aux conditions meilleures de navigabilité et de remorquage, le prix du frêt serait abaissé de moitié.

ARDOUIN DUMAZET.

—

Etymologie des noms de Famille Quoëx (LXXVIII, 9, 159) — Il existe, en Vendée, une commune appelée Coëx, on

prononce Qvoëx, en langage administratif et géographique.

Ce mot *Coëx* est absolument vieux celtique, comme l'ont dit A. Bitton, d'après B. Fillon, Dr Viaud Grand Marais, et H. Bourgeois (H. B. *Coëx. La Vendée historique*, Luçon, 1902, pp. 531-532).

Il dériverait, soit de *Coat* (B. Fillon) ou plutôt *Koat*, soit de *Coet*, ces diverses orthographes n'ayant rapport qu'à une seule racine, signifiant en gaulois *Le Bois.*

En effet, Coëx dût être jadis une région très boisée, faisant partie du vrai *Bocage vendéen.*

D'ailleurs, en patois bocain, on prononce *Coué* ou *Couâ*, suivant les pays.

Jamais on ne dit *Coëx* (soit *Co-ex*), qui est une prononciation savante, et par suite fautive. On devrait dire plutôt *Coys* (prononcez *Coï*), comme dans le *Grand-Gauthier* (XIVe siècle), et le *Pouillé latin* (XVIIIe siècle), ou *Coye* (prononcez *Couâ*, comme dans le *Pouillé d'Alliot* (1648).

Chose bizarre, une charte du XIIe siècle, en bas latin naturellement, a traduit *Coëx* (c.à.d. *Coie* ou *Coye*), par *Coïtus* » ! C'est sans doute parce qu'on prononçait alors *Coit* (*Co-it*),au lieu de *Coet* (*Co-et*), le mot celtico-breton d'après Viaud-Grand-Marais (*Guide de Noirmoutier*, 5e éd., p. 39). En 1533, on trouve aussi le latin *Coetius*, dérivant certainement de *Coët*, par *Coet*, pour *Koat* ; et c'est sans doute ce *Coet* latin de savant curé de la Renaissance, qui a donné *Coès*, puis *Coex*, orthographe admise aujourd'hui et bien à tort par les géographes

Y a-t-il une relation entre ce nom de Lieu-dit et le nom de famille de Savoie, Je le pense,pour de multiples raisons,sans pouvoir,bien entendu,le prouver.

Ce qui est certain, c'est que jadis, en Savoie comme en Vendée, on parlait le vieux celtique,c.à.d. le Gaulois,avant l'arrivée des Romains.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Charles-Louis de Bonnay (LXXVI ; LXXVII). — Sur la foi du chevalier de Cussy, j'avais rapporté dernièrement une épigramme du marquis de Bonnay sur une grossesse de madame de Staël. Or, voici qu'en feuilletant un volume de l'*Intermédiaire* de 1896 (XXXIII, 332), je découvre une notice, signée du pseudonyme *Le Liseur*, qui cite un passage des *Mémoires du général baron Thiébault* (T. III, p. 307) attribuant l'épigramme en question à un certain Delpech, ancien fournisseur général des armées, sorte d'aventurier qui avait accompagné le général en Espagne. Voici cette épigramme qui diffère légèrement de la première :

Qui pourrait en célébrité,
En talent, en fécondité
Surpasser, égaler cet étonnant génie,
Et, jusqu'à son hydropisie,
Rien n'est perdu pour la postérité.

Quel est, en définitive, le véritable auteur de cette spirituelle impertinence ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Campanella (LXXVIII, 99). — Voir l'article consacré à Thomas Campanella dans la *Biographie Michaud.* On y lit *in fine* :

La vie de cet homme célèbre a été écrite en latin par Ernest Salomon Cyprien, Amsterdam 1705, 1722, in-8°. On peut aussi consulter sur le même sujet Bayle, Chauffepié, Toppi, Nicodemo, Brucker (*Hist. philos.*, t.5), Lorenzo, Crasso, Les *Mémoires* du P. Nicéron, t. 7, et même l'Encyclopédie, où l'on trouve un court exposé de la philosophie de Campanella tiré de Brucker.

A cette liste on peut ajouter la *Storia della Letteratura italiana* de Tiraboschi, t. VII, p. 1537... et t. VIII, p. 240...

Consulter enfin les tables du *Giornole storico della letteratura italiana*, § § Persone et Bibliographia.

DE MORTAGNE.

***

Ernesto Salomone Cipriani, Vita di Tommaso Campanella, 1701. — L. Amabile, Fra Tom. Campanella, Naples, 1882. — Tiraboschi, vol. VIII, p. 151. — Louise Colet en tête des œuvres de Campanella Paris, 1844. — Domenico Berti dans Atti R. Accad. die Lincei an. 275, Rome, 1878, p. 439.

CURIOSUS.

—

Capo de Feuillide (LXXVII ; LXVIII, 118). — Jean-Gabriel Capot, dit Capo de Feuillide écrivit sous le pseudonyme de G. Desjardins. (Cf. Quérard : *Les supercheries littéraires dévoilées*, 2e édition, tome I, col. 916).

ALBERT DESVOYES.

* * *

Jean-Gabriel Cappot, dit Capo de Feuillide, était un écrivain de troisième ordre qui a laissé un assez grand nombre d'ouvrages en vers et en prose tombés dans un juste oubli. Il est plus connu comme journaliste et, en cette qualité, il s'est distingué davantage par la violence de ses polémiques que par la fixité de ses opinions.

Il était attaché à la Maison du Roi en 1829 lorsqu'il composa, sous forme d'épîtres à Paul-Louis Courier, deux satires violentes contre le ministère Polignac ; il devint peu après rédacteur au *Figaro*. Un instant sous-préfet en 1830, il écrivit successivement au *Constitutionnel* et à la *Tribune*. En 1832, il prit la direction de l'*Europe littéraire*, puis, après la disparition de ce journal, il fut attaché à la direction du *Bon sens*, organe d'opposition constitutionnelle fondé par Cauchois Lemaire et Rodde. Ce fut un article publié par lui dans cette feuille contre la presse à 40 francs qui, reproduit dans le *National*, donna lieu au duel dans lequel Armand Carrel fut tué par Emile de Girardin en 1836.

Est-il l'auteur de l'ouvrage mentionné par Mme Pailleron ? La *Littérature française*, de Ch. Louandre et Bourquelot, qui donne la liste des ouvrages de Capo de Feuillide jusqu'en 1846, ne cite pas *Sémiramis la grande, journée de Dieu en cinq coupes d'amertume*. En revanche, le même dictionnaire bibliographique désigne un certain G. Desjardins, ancien rédacteur en chef du *Tribun du peuple* comme l'auteur d'un ouvrage portant le titre approchant de : *Première Babylone. Sémiramis la grande*. Traduit d'un manuscrit hiéroglyphique égyptien (Paris, Guillaumin, 1834, in-8°), puis ajoute en note :

M. Desjardins, qui faisait partie des sociétés populaires qui se formèrent dans les premières années de la révolution de juillet, a publié plusieurs opuscules de circonstance qui ont aujourd'hui [en 1848] perdu toute espèce d'intérêt. En 1832, M. Desjardins a été condamné à deux ans de prison avec M. Avril comme éditeur de la publication de la *Société des Amis du Peuple*.

Voila qui parait catégorique, et ne laisser aucun doute sur la réalité de l'existence de ce G. Desjardins. Cependant, si l'on se reporte au tome IX de la *France littéraire*, ainsi qu'aux *Supercheries littéraires dévoilées*, on voit que Quérard n'hésite pas, à propos d'une brochure intitulée : *Table des droits de l'Homme et du citoyen* (1832) et parue sous le nom de G. Desjardins, à déclarer que cette brochure est l'œuvre de Capo de Feuillide. De son côté, Vapereau, dans son *Dictionnaire des Contemporains*, affirme la même chose. Le nom de G. Desjardins ne serait donc qu'un pseudonyme adopté par Capo de Feuillide et Mme Pailleron aurait raison d'attribuer à celui-ci la paternité de l'ouvrage signé G. Desjardins.

Eloigné en ce moment de Paris, je n'ai pas à ma disposition les moyens de rechercher si Desjardins est un mythe ou un personnage réel, et ne puis que laisser le soin de résoudre ce problème à ceux de mes confrères qui, suivant l'élégante périphrase de M. C. Pitollet « siegent aux sources mêmes de la science ».

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

P. S. — Au moment de renvoyer l'épreuve corrigée de la présente notice, je découvre dans la bibliographie des *Vignettes romantiques* de Champfleury l'ouvrage en question indiqué comme suit :

DESJARDINS (G). — *Première Babylone. Sémiramis la Grande*. Paris, Guillaumin, 1834. In-8. Vignettes dans le texte et au revers de la couverture.

Ce livre, qui mériterait une étude approfondie, est une dramaturgie dans laquelle la science hiéroglyphique se mêle à un romantisme républicain. Pour pénétrer dans ce drame divisé en « cinq coupes d'amertume », il faut la perception des grands monuments babyloniens Dans cet ouvrage à la hauteur d'un palimpseste, Desjardins a laissé une sorte de secret de sphynx que découvriront peut-être les nouvelles générations.

* * *

C'est vraisemblablement en une note publiée dans l'*Intermédiaire* (T. 28) que Mme Marie-Louise Pailleron a pris l'information d'après laquelle Cappot, dit Capo de Feuillide, serait l'auteur de *Première Babylone*, *Semiramis*, *Grande journée de Dieu, en cinq coupes d'amertume*, en vers sans lieu et sans nom de libraire. [Paris Guillaumin. Imprimerie H. Dupuy] in-8°, 1834. Couverture imprimée. 1 feuille faux-titre. Titre, avec en haut, les vers suivants :

Que ce globe des Dieux exprimant la tutèle
Mette un nom triomphant à l'abri de son aile

En bas du feuillet, sous le titre : *Réponse :*

La coupe qu'un Empire épuise par son crime
Aux mains du Tout-Puissant est toujours un [abîme.

CXLIII p. p. Dédicace et Porte cyclopéenne et d'introduction, 514 pp. 1 folio blanc. Page 514 : une vignette. Prix : 8 francs. Au titre il faut encore ajouter « traduit d'un manuscrit hiéroglyphique « égyptien par G. Desjardins ».

Le catalogue de Soleinne (T. II, p. 322, n° 2089) à propos de la *Première Babylone*, *Sémiramis*, donne cette note :

« Tirée à petit nombre, non vendue, cette incroyable production dramatique restera comme un curieux monument de l'abus de l'érudition et du mysticisme ; est entremêlée d'hiéroglyphes, de cartouches et dédiée à l *Art tout puissant*, à l'immortel John Martin, peintre anglais et aux deux amis de l'auteur Buchez et Jules Lefèvre. Des exemplaires de ce curieux volume, sont passés aux ventes Asselineau, Burty et Champfleury Alphonse Karr dans le *Monde Dramatique* a donné un très curieux et fort humoristique compte-rendu de *Semiramis*, souvent reproduit. Théophile Gautier, d'après M. Spoelberch de Lovenjoul a également publié dans *La Chronique*, dirigée par Balzac, un article sur cet ouvrage, le 19 juin 1836.

Il se peut fort bien que G. Desjardins, qui fut, suivant Quérard, rédacteur en chef du *Tribun du peuple*, « qui fit partie des sociétés populaires formées dans les débuts de la Révolution de Juillet, n'ait été qu'un pseudonyme de Cappot dit J. G. Capo de Feuillide, un journaliste très connu, né aux Antilles en 1800. Quérard, complété par Brunet, dit que Capo de Feuillide prit les pseudonymes de Desjardins, X de Jean de Soissy (*Supercheries littéraires*, t. II, p. 34). Au tome I, du même volume, au mot : *Desjardins* (G.) il note. J. G. Capo de Feuillide, et donne comme ayant été publié sous ce pseudonyme : *La Table des droits de l'homme et du citoyen*. Paris, 1832, in-8, 32 pages.

Cependant, d'autre part, G. Desjardins, rédacteur en chef du « Tribun du peuple », semble avoir été un personnage distinct de Capo de Feuillide. On le trouve sous ce nom, écrivant une *Lettre* à Chateaubriand en 1831, prononçant un discours sur la misère du peuple, à l'audience de la Cour d'Assises du 22 février 1833, dans l'affaire de la Société des Amis du peuple, et un autre, à la séance de la Cour d'Assises du 8 avril. G. Desjardins et Capo de Feuillide, qui est mort en 1864, sont-ils un seul et même personnage ?

GEORGES DUBOSC.

—

L'architecte Dauvergne (LXXVII, 283). — Louis-Henri-Alfred Dauvergne, né en 1824, à Challans (Vendée), est mort en 1855, à Châteauroux. — Voir : D. de Penanrun, Roux et Delaire, *Les architectes élèves de l'Ecole des Beaux-Arts* (1793-1907), 2e édit., 1907, in-8°.

DE MORTAGNE.

—

Ida Ferrier (LXIX, 235, 459, 507). — Dans le n° 1302 de l'*Intermédiaire* en date du 28 février 1914, un de nos confrères, signant Covielle, annonçait son intention de faire paraître une biographie de l'actrice Ida Ferrier, femme d'Alexandre Dumas père.

Cet ouvrage a-t-il été publié ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les logis de J.-K. Huysmans (LXXVII, 344, 494 ; LXXVIII, 218). — M. Jules Mauris paraît avoir lu distraitement ce que j'ai écrit sur le séjour de Huysmans à Ligugé.

S'il veut bien prendre la peine de relire plus attentivement ce passage de ma notice, notre confrère verra qu'en parlant du dégoût causé à l'auteur d'*A Rebours* par le « panmuflisme contemporain », j'ai clairement attribué à son désir d'y échapper, non la sortie de Huysmans du monastère poitevin, mais, au contraire, son *entrée* dans ce sanctuaire de paix et de prière.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les L'Empereur (LXXVII, LXVIII 220). — Notre confrère G. de La Véronne veut sans doute, parler de la famille qui porte : *de gueules au pot à 2 anses d'argent d'où issent deux tiges de rosiers de sinople, chacune portant une rose d'argent, et une autre rose du même au milieu sans queue.* Cette famille normande de très ancienne

origine s'appela d'abord L'*Impérieux*, puis l'*Empereur* (ces deux termes ayant d'ailleurs étymologiquement le même sens). Plus tard le nom L'*Empereur* subissant les lois de la phonétique normande devint L'*Empérier*, puis L'*Empérière* et *Lempérière*.

Je connais, pour ma part, deux représentants de cette antique maison :

1° M. Henry L'Empérière, ancien notaire à Evreux, actuellement mobilisé. Il a fait imprimer en 1904 une luxueuse généalogie de sa famille, qui n'est pas dans le commerce. Son adresse est : 97, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine.

2° M. Léon Rochette de Lemples, descendant de Lempérière par le Poérier de Pontbail. Il habite le manoir patrimonial de Lempérière à Rouville-en-Orglandes par St-Sauveur-le-Vicomte, et possède une riche documentation sur ses ascendants.

J'ai moi-même publié dans un de mes ouvrages *la Maison du Hecquet* la généalogie d'une branche de Lempérière, celle précisément dont descend la de Lempales, mais cette branche est tombée en quenouille à la fin du XVIII° siècle.

H. R.

—

Famille Le Vayer et de Ferrière (LXXVIII, 100). — Le marquis de Ferrière-le-Vayer demeure en son château à Montrichard (Loir-et-Cher). Il est pour le moment capitaine d'artillerie, mais on peut lui écrire à l'adresse ci-dessus pour avoir des renseignements sur sa famille. Il est veuf depuis 1915.

L. A. L.

*
* *

La famille Le Vayer n'est pas éteinte.

M. Paul Le Vayer, bibliothécaire de la Ville de Paris (Près le Musée Carnavalet) en 1903 en a dressé une généalogie complète, restée manuscrite.

—

Libon peintre (LXXVIII, 8). — Il s'agit, croyons-nous, d'un artiste voyageur, un portraitiste, plutôt désigné sous le nom de Libon d'Autecomble ou d'Hautecombe. D'après un mémoire très curieux, sur certains artistes travaillant en province et particulièrement à la Rochelle, publié dans une étude de M. Georges Masset, sous le titre *Un cours de la vie artistique en province* (*Bulletin des Sociétés des Beaux-Arts des Départements*. Tome XIX, 1805, p. 390). Libon d'Hautecombe « élève de l'Académie royale de « Paris, peint le portrait à l'huile avec « la plus grande ressemblance : en « ayant un certain nombre dans ce « paysage. Il fut aussi professeur de « dessin, et à en croire ce mémoire, ap- « prenait à dessiner la figure ».

—

Lieuthraud (XLI) — Ce prétendu marquis de Boisregard, qui avait gagné l'hôthel de Salm (palais de la Légion d'honneur) en loterie, étonna un moment Paris par son luxe et entretint Mlle Lange « sur le pied de 10.000 livres par jour, payables d'avance », était un ancien garçon perruquier.

C'était un faussaire également et un jugement en bonnes et dues formes, qui ne fut pas exécuté, ne tarda pas à condamner cet aspirant roi de la mode à quatre ans de fers, à la marque et à l'exposition.

Au cours de sa brève splendeur, le drôle avait acheté le château de Bagatelle, où son passage très court n'a laissé aucune trace.

Edouard Fournier a d'ailleurs consacré tout un chapitre de ses *Chroniques et Légendes des rues de Paris*, à l'hôtel de Salm et à l'aventure de Lieuthraud (1).

Cf : Georges Cain : *Promenades dans Paris*. — Henri Gaston Duchesne : *Le Château de Bagatelle*.

Colline.

—

Famille de Lingendes (LXXVI ; LXXVII ; LXXVIII, 23). — Ainsi que je l'écrivais l'autre jour, c'est bien *des Gouttes* qu'il faut lire. St-Allais, art. Dubuysson, dit qu'André Dubuysson, écuyer, épousa le 11 sept. 1577 Louise de Lingendes, d'où Jean, auteur de la branche des seigneurs de Beauregard qui s'est éteinte avec N... mariée au marquis *de Charry des Gouttes* dont sont issus un chef d'escadre des armées navales et un commandeur de l'ordre de Malte.

La branche de St-Pulgent donna Anne du Buisson, dont la fille Antoinette Rambaud de la Noirye devint belle-sœur de Madeleine de Lingendes, par alliance de

(1) Nouvelle édition ; Paris, Dentu, 1893 ; in-12, p. 126-144.

deux frères de la famille du correspondant qui rappelait à d'Hozier en 1771, l'alliance des Lingendes avec les des Gouttes.

SOULGÉ.

—

Armoiries d'Ault (LXXVIII, 10). — Le bourg d'Ault, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Abbeville, porte : *Ecartelé ; au 1, d'azur, à la croix ancrée d'or, accompagnée de quatre croissants d'argent ; au 2, cinq points d'azur, équipolés à quatre d'argent ; au 3, d'or, à trois chevrons de gueules ; au 4, d'argent, à la croix de gueules.*

Le bourg d Ault, suivant une vieille et respectable tradition, a gardé là les armes de son seigneur.

HENRY ANDRÉ.

—

Panetier peintre (LXXVIII, 9). — Ne serait-ce pas Antoine Claude Pannetier, peintre chimiste, élève de Girodet, né en 1772, mort le 21 juillet 1859. En 1833, il expose *Portraits en miniature à l'aquarelle*, sous un même numéro ; il demeure alors, 9, rue du Coq-St-Honoré. En 1834, au Salon, il expose encore des portraits à l'aquarelle. Il demeure alors 6, rue de la Bourse. Beraldi dans les *Graveurs du XIXe siècle* (T. X. p. 246) cite un Pannetier, lithographe, vers 1830. Il lui attribue les rabbins *Eger et Gonguenhein*, du Grand Sanhédrin (physionomies typiques). *Caricatures contre Charles X. Carte vivante du Restaurateur*, d'après Grandville.

GEORGES DUBOSC.

—

Pierre Pasquier, miniaturiste (LXXVIII, 53). — Le miniaturiste Pierre Pasquier est né à Villefranche (Rhône) en 1731 et il est mort en 1806. Il est surtout connu comme peintre en émail et fut l'un des plus habiles artistes de son temps. On connaît de lui le portrait du roi de Danemark 1769, de Madame Sophie de France (1781) du Comte de Vergennes (1781) Louis XV, Louis XVI, la Dauphine, la Comtesse d'Artois en Cérès, le Comte et la Comtesse du Nord, un Charles I d'après Van Dyck, etc. Il fut un des peintres officials chargés d'exécuter les portraits offerts aux ambassadeurs et souverains étrangers. Ses œuvres sont fort rares. On cite un portrait du Duc de Bouillon qui fait partie de la collection de M. Flameng à Paris et une merveilleuse miniature représentant Marie-Antoinette et ses trois premiers enfants qui se trouve — ou se trouvait — au Palais d'Hiver. Qu'est elle devenue ?

Une belle miniature de Pasquier — portrait d'inconnue — se trouve aussi dans la collection de M J. Pierpont-Morgan.

HENRY DE BIUMO.

—

Le médecin Pugnet à l'Institut d'Egypte (LXXVII, LXXVIII, 23). — Ce fut un savant très distingué et dont les travaux sur la fièvre jaune sont encore consultés. Ce fut surtout un observateur très avisé. Etait-il du midi, du vrai midi, comme le pensait Bonaparte ? Non, car Jean-François-Xavier Pugnet était né à Lyon, le 16 janvier 1765. Après de bonnes études médicales à Montpellier, il avait été attaché comme médecin ordinaire, le 14 avril 1798, à l'armée d'Egypte.

S'il tint tête à Bonaparte, celui-ci ne lui en sut pas mauvais gré, car lors de l'organisation de nos Antilles françaises, de la Guadeloupe, de Tabago, par arrêté du 13 prairial an X, il nomma Pugnet, directeur du service de santé de Castries, à Ste-Lucie. (Voir *Gazette nationale* ou *Moniteur officiel* : n° 261 page 1076 ; 21 prairial an X) Comme sous-préfet, avait été nommé Masse et comme trésorier-receveur, Piron, qui avait aussi fait partie de l'Expédition d'Egypte, comme contrôleur.

Tombé entre les mains des Anglais, Pugnet fut fait prisonnier et ne rentra en France que le 27 février 1804. En 1805, on le trouve médecin chef de l'hôpital militaire de Dunkerque, où il reste jusqu'au 15 mai 1821, époque à laquelle il prend sa retraite et se rend en Alsace, à Altkirch, puis en Suisse, à Bienne, où il meurt, le 24 novembre 1846.

Membre de nombreuses sociétés savantes, Pugnet a publié tout d'abord : *Les Institutions physiologiques* de Johan Friedrich Blumenbach, le savant naturaliste de Gottingue, traduites du latin et augmentées de notes. Lyon. J. T. Raymann : 1797. in-12 et avec gravures et Pa-

ris, Merlin. Puis un *Mémoire sur les fièvres pestilentielles et insidieuses du Levant*. Paris, Périsse 1802, réédité sous le titre *Mémoire sur les fièvres de Mauvais caractère du Levant et des Antilles*, avec un *Aperçu psychique et médical du Sayd* et un *Essai sur la topographie de Ste Lucie*, dédiés à l'Empereur, Lyon, Raymann et Cie. 1805, in-8°. Pugnet avait conservé en portefeuille un travail intitulé *Observations et expériences dans le domaine de la médecine pratique*, qui fut traduit en allemand, par le Dr C. A. Bloesch, l'historien de la ville de Bienne, sous le titre *Beobachtungen und Erfahrungen aus dem Gebiete der praktischen Heilkunst*, publié à Aarau,en 1837, deux tomes en un volume in 8° que possède la Bibliothèque nationale(T. d 34 355. Catologue des Imprimés T. XIV, p. 288). Sur Pugnet, voir : Adolph Carl Peter Callisen *Medicinisches Schriftsteller Lexicon der jetzt lebenden Aerzte, Wundærzte..* Copenhague. Verfasser 1830-1845, 33 volumes in 8°. (Dictionnaire bibliographique de tous les médecins), et Carl Neuhauss. *Le Docteur Pugnet*. Berne : 1847, in-8°, notice biographique avec un portrait. C'est dans le travail de Pugnet sur Ste Lucie, que se trouve une description de la fièvre jaune, restée classique.

GEORGES DUBOSC.

—

Le nom de Stendhal (LXXVIII, 9). — Sainte-Beuve a fait observer peut être le premier, dans les *Causeries du Lundi*, que le pseudonyme de Stendhal n'est autre que le nom de la ville natale de Winckelmann, le célèbre esthéticien et historien de l'art allemand, orné d'un *h* supplémentaire. Henri Beyle, historien de l'art lui même, a pu lire de bonne heure l'œuvre de l'écrivain allemand, dont la réputation et le prestige étaient encore très grands à cette époque,et c'est peut-être bien de la connaissance qu'il a prise de la biographie de Winckelmann que ce nom de Stendal lui est resté dans la mémoire. On peut remarquer aussi qu'il a, pour la première fois, si je ne me trompe, signé de ce pseudonyme deux ouvrages, la seconde édition des *Vies de Haydn, Mozart et Métastase* et la première de *Rome, Naples et Florence*, en 1817, l'année du centenaire de la naissance de Winckelmann. Il se peut que quelque article de revue ou de journal publié à l'occasion de ce centenaire, et lu par lui, lui ait mis sous les yeux le nom de Stendal, et qu'à la fois la sonorité du mot et l'analogie de préoccupations entre lui et Winckelmann aient déterminé son choix.

IBÈRE.

***

La question a déjà été posée deux fois dans l'*Intermédiaire*.

L'opinion la plus généralement admise est que Beyle aurait pris ce nom de la ville de Stendal,dans la Saxe prussienne, patrie de l'archéologue Winckelmann qu'il tenait en particulière estime. Dans une note de ses *Causeries du Lundi*, Sainte-Beuve indique cette origine.

Il convient de noter que l'adoption par Beyle du pseudonyme de Stendhal ne date que de 1817, année de la publication de son livre *Rome, Naples et Florence*. Dans cet ouvrage, il se donne pour « un jeune officier de cavalerie, qui a cessé d'être français en 1814 et est entré au service de la Prusse. » Par une bizarrerie inexplicable, il a cru piquant de corser l'origine fantaisiste qu'il s'attribuait en prenant le nom d'une ville allemande, auquel il a ajouté un *h*, sans doute pour lui donner une tournure plus germanique.

Quant à l'ouvrage de Kératry, *Frédéric Styndall ou la Fatale année*, il n'a été publié qu'une dizaine d'années plus tard, en 1827.

Beyle a dû passer plusieurs fois par Stendal en se rendant de Brunswick à Berlin et vice versa ; mais il ne paraît pas qu'il y ait séjourné assez longtemps pour y avoir noué une de ces intrigues qui lui étaient coutumières. Au surplus, dans son *Itinéraire de Stendhal*, M. Henri Martineau ne mentionne même pas la ville dont Beyle aurait pris le nom.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le Pasteur Thomas (T.G.). — Dans le numéro du 30 juillet 1909 de notre chère publication il a été posé sur ce personnage une question à laquelle il n'a pas été répondu. La *Revue historique de Bordeaux* (n° de juillet-septembre 1918) donne une biographie intéressante de Thomas. Pour ceux qui ne pourraient consulter cette revue si documentée, et dont l'éloge n'est plus à faire, nous résumerons en deux mots l'article : « *Pierre Thomas*

naquit en Périgord vers 1760, d'une famille calviniste. Il vint se fixer en 1782 à Ste Foy-la-Grande (coin de l'Agenais encastré dans le pays de Nouvelle-Conquête) et y exerça le ministère de pasteur », jusqu'en 1792.

En 1794 il fut, à Bordeaux, membre de la Commission militaire. Il fut installé maire de cette cité le 13 juillet 1794 et démissionna le 16 novembre suivant. Tallien le signala « comme un des chefs de la clique des terroristes ». En juin 99, il fut nommé commissaire du Directoire exécutif près l'administration départementale de la Gironde, où il ne fut pas agréé comme pasteur en 1802.

En février 1805 il fut confirmé pasteur de Sainte Foy et révoqué en 1816. En 1820 il fut nommé pasteur de l'église consistoriale de Montcaret (Dordogne). En 1840 il demeurait à Bordeaux. La date de sa mort est inconnue. Merci à qui nous l'indiquera.

SAINT-SAUD.

—

Marquis de Tombelaine (LXXVI ; LXXVII). — Dans sa réponse à propos du « Marquis de Tombelaine (n° 1478, 20-30 mars 1918), M. Adde parle du marquis de V. de la C Pourrais-je, s'il n'y a pas d'indiscrétion, savoir quel est ce marquis de V. de la C. ?

—

Tilly : auteur à déterminer, (LXXVIII, 102). — Ce Tilly, dont parle Stendhal, doit être le comte Alexandre de Tilly, qui laissa des *Mémoires* forts intéressants « pour servir à l'histoire des mœurs de la fin du XVIIIe siècle ».

Pierre Alexandre, comte de Tilly, né en 1764, dans la province du Maine, était fils de Jacques, marquis de Tilly, et appartenait à une ancienne famille originaire de la Normandie.

Page de la Reine, puis officier dans les dragons de Noailles, il démissionna bientôt, abandonnant la carrière militaire pour se jeter dans la société des actrices à la mode, se lancer à la conquête des plus jolies femmes, mener une vie de débauches.

Ses *Mémoires* sont un mélange de particularités de sa vie galante et de dissertations morales, politiques et littéraires. Il les soumit, en 1805, au prince de Ligne, qui lui conseilla de les publier. « Votre recueil, que j'ai lu avec tant de plaisir, lui dit le prince, est fait pour tous les temps, pour tous les pays, et n'a pas besoin d'indulgence ».

VICOMTE DE NOAILLES.

***

La détermination est d'autant plus facile que Stendhal s'est donné la peine de la faire lui-même.

« Le livre le plus amusant qui ait paru depuis un an en France, écrivait-il le 14 août 1828 à son ami Sutton Sharpe, c'est les *Mémoires de Tilly* » (1).

Sur ce Pierre Alexandre, comte de Tilly, qui, à quinze ans aurait été page de Marie-Antoinette et qui se suicida à Bruxelles le 23 décembre 1816, on n'a qu'à consulter la collection de l'*Intermédiaire*. Il y a souvent été question du personnage et de ses Mémoires (XLIX, 217, 306, 419 ; L : 250, 301. — LXVII : 189, 362, 449, 499, 545, 693, 842).

On ne pourrait, sans profit pour personne, que répéter ici ce qui a déjà été dit.

PIERRE DUFAY.

—

Origine du nom de Waldeck-Rousseau (LXXVIII, 54). — Le ministre Waldeck-Rousseau était né à Nantes où son père avait été avocat et maire. Celui-ci n'était pas né à Nantes, ni même en Bretagne, bien que Vapereau l'ait fait naître à Rennes en 1812, ce qui est une double erreur.

Il était né à Avranches, le 27 septembre 1809, où son père Charles Waldeck-Rousseau, ancien officier de l'armée de Mayence, exerça les fonctions de directeur des contributions directes. Le père de l'ancien ministre de l'Intérieur, fut en 1848, représentant la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale élu par 86,329 voix et y soutint la politique du Général Cavaignac. Après le Dix décembre, il combattit le Prince Louis Napoléon et ne fut pas réélu.

Dans le Livre d'Or de l'Hôtel de Ville de Nantes, MM. Perthuis et de la Nicollière, qui ont dû se renseigner auprès

(1) — *Correspondance de Stendhal*, edition Charles Bosse, 1898. — Tome II, p. 489.

de l'ancien maire lui même, disent que le mot *Waldeck*, qui veut dire « coin de forêt » ne serait pas un nom, mais un prénom commun dans cette famille, qui aurait été ajouté, comme une indication distinctive du nom patronymique. (*Intermédiaire* 10 janvier 1902). Reste à savoir si Waldeck est bien un prénom usité.

En 1793, on arrêta à Rouen, un nommé Charles Frédéric Waldeck, âgé de 36 ans, né à Bemberg en Franconie qui était soupçonné d'être de la maison princière d'Anhalt-Bernbourg-Schauenbourg ; il fut arrêté en même temps qu'une dame Rossignol, née Cardinal, dont le mari avait été chargé d'affaires en Russie et en Suède (*Voir La Terreur à Rouen* par F. Clérembray, p. 212). Interrogé le 6 frimaire an II, Charles Valdeck dit résider à Paris et être franc-maçon. Une américaine, Jeanne Alba, de l'Ile de France, veuve Louis Vauvray, était aussi en relations avec l'allemand Waldeck, dont elle recevait des secours.

GEORGES DUBOSC.

* * *

Bien que ce soit ennuyeux de répéter toujours la même chose, on ne peut que renvoyer le bibliophile Comtois à la collection de l'*Intermédiaire*. Elle ne contient pas tout, mais elle contient beaucoup de choses.

D'après des renseignements ayant chance d'émaner du père même du ministre, l'ancien maire de Nantes : « le nom de Waldeck ne serait pas un nom, mais un prénom, commun dans cette famille et qui, à un moment donné, aurait été ajouté comme indication distinctive, au nom patronymique de Rousseau ».

Le prénom et le trait d'union, la folie du jour, la noblesse de la troisième République. Nous avions eu auparavant, la ville natale ou le département d'origine ; ils avaient la même excuse.

Les ridicules se suivent et se ressemblent, les hommes restent les mêmes.

PIERRE DUFAY.

* * *

(LXXVIII, 44). — Au lieu de :

« dans *ma* province de la France occidentale »

lire :

« dans *une* province... »

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Les ex-libris les plus anciens (LXXVII ; LXXVIII, 88, 172). — Une faute d'impression a un peu allongé la vie, déjà bien remplie, de l'érudit et savant Wilibald Pirckheimer qui aurait été le premier possesseur d'un ex-libris à son nom. Pirckheimer est né le 5 décembre 1470 à Eichstadt (Bavière) d'une famille patricienne de Nurenberg et il est mort à Nurenberg le 22 décembre 1530. Son portrait se trouve dans l'*Allg-Geschite* de Oncken.

GEORGES DUBOSC.

—

Cachet ovale de 19 mm × 17 mm. (LXXVIII, 151). — *Errata*. — Au lieu de *écu fond*, lire *écu rond*. Au lieu de *nom héraldique de la famille du peuplier blanc*, lire *de la feuille du peuplier blanc*.

—

La nobiliaire des gentilshommes verriers (LXXVII ; LXXVIII, 29, 84). — Les lettres Patentes de Charles VI dont je transcris ci dessous une partie, me semblent indiquer à quelles conditions les verriers étaient anoblis.

..... Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, au bailli de Touraine et des ressorts et exemptions d'Anjou, du Maine et du Poictou ou à son lieutenant, salut. Receu avons l'humble supplication de Philippon Bertrand, maistre de la verrerie du Parc de Montchamps, pour luy et les autres verriers dudict lieu, ses alloués, contenant que *combien que tous verriers soient et doient estre à cause dudict mestier de verrier, de toute ancienneté, tenus et reputez pour nobles personnes, car à cause de la noblesse dudict mestier, aucun ne puet ne doit estre receu à icelui mestier s'il n'est nez et extraict, de par son père, d'autres verriers*, et que ledict suppléant et sesdicts alloués, qui sont verriers nez et extraits, de par leurs pères, d'autres verriers, à cause dudict mestier soient et doient estre tenuz et réputez pour nobles, et, par ce, doient joïr et user de tous les droicts, franchises, libertez et privilèges desquels usent et joyssent et ont accoustumé de joyr et user les autres nobles du pays, et à cause de ce doient estre frans, quittes et exempts de toutes tailles et fouages, sans ce que aux dictes tailles et fouages aucun les y puisse ne doie de raison mettre ne imposer avecques les non nobles dudict païs ; mesmement que les autres verriers d'icelui pays, à cause et pour raison d'icelui mestier de verrier, sont tenus et gardez paisiblement et sans contradictioe ès franchises, libertez, droits et privilègsn dessus déclairés..... Donné à Paris le vingt

quatrième jour de janvier, l'an de grâce mil trois cent quatre vingt dix neuf, et de nostre règne le vingtième. Ainsi signé, par le roy, à nostre relation, Dominique. »

Les lettres Patentes, ci-dessus, sont insérées dans un travail de Charles Dugent-Matifeux, ayant pour titre : « Les gentilshommes verriers de Mouchamps, en Bas-Poitou, 1399, » et publié très probablement dans le *Bulletin de la Société Académique de Nantes*, sans que j'en puisse indiquer l'année, n'ayant en possession qu'un tirage à part sans date.

L'orthographe de ces Lettres pourrait peut être faire suspecter leur authenticité, mais si j'ignore, puisque M. Dugast ne l'indique pas, ou il les a copiées, je puis affirmer qu'il avait trop souvent la malheureuse habitude de moderniser l'orthographe des pièces qu'il transcrivait.

Dans son travail M. Dugast Matifeux cite cette épigramme de Maynard (1582-1646) contre le poète St-Amand (1594-1660) dont le père était gentilhomme verrier :

Votre noblesse est mince
Car ce n'est pas d'un prince,
Daphnis, que vous sortez.
Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu les qualitéz.

Dr Mignen.

Tartempion (LIV, 39, 98, 152, 313). — Le *Musée pour Rire*, sur lequel M. Gustave Fustier a exprimé dans le temps le désir d'obtenir certaines indications, est un ouvrage en trois volumes in-4°, qui a été publié chez Aubert en 1839 1840).

Un bibliophile comtois.

Protocole mondain. Comment appeler les officiers ? (LXXV à LXXVI). — Le correspondant commet une légère erreur. Un officier, dans tous les grades, porte toujours la particule qui fait partie de son nom. Mais il ne peut porter un titre de noblesse, tel que marquis, baron, etc., s'il n'est *général*. Voir comme vérification l' « Annuaire de l'Armée française. »

Dans la vie privée et mondaine, un officier peut fort bien se faire appeler le lieutenant, marquis de N. Cela ne regarde en rien les règlements militaires.

F. X. T.

Un livre d'heures décoré par François Boucher (LXXVIII, 10). — M. de Nolhac ne commettrait-il pas une légère erreur, en citant un livre d'heures, appartenant à la Pompadour, illustré de compositions de François Boucher ? Il s'agit d'un *Office de la Ste-Vierge, pour tous les Jours de la semaine. Paris. Imprimerie Royale, 1757 ; deux volumes in-12. Maroquin bleu, avec des fermoirs d'or et huit dessins à l'encre de chine par M. Boucher.*

C'est ainsi que ce livre est décrit dans le *Catalogue des livres de feue Mme la Marquise de Pompadour... A Paris, rue St-Jacques, chez Jean Th. Houssant, imprimeur du cabinet du Roi.* MDCCLXV, (1765). Dans un exemplaire de ce catalogue, cet *Office de la Ste-Vierge*, placé sous le n° 42, aurait été vendu 233 livres 19 sous. La vente de la bibliothèque de la Pompadour, comprenait 3561 numéros, qui furent vendus 41,940 livres.

Dans leur ouvrage sur *La Pompadour*, les Goncourt citent cet *Office de la Vierge* (p 373) Paul Mantz, dans son grand ouvrage sur *François Boucher*, Paris A. Quentin. (1870), dit aussi, à propos de ce livre. « Boucher fut utile à la favorite pour l'ameublement de ses châteaux, pour la décoration des livres de sa bibliothèque. Il avait enrichi de huit dessins, un exemplaire de l'*Office de la Vierge*, édition de 1757, et après s'être occupé de son salut, il s'occupa peut être de sa parure (page 147) ».

Un autre ouvrage religieux. *Les Confessions de St-Augustin.* Paris, Imprimerie royale, 1758, figurant aussi au *Catalogue des livres de feue la Marquise de Pompadour*. est illustré de trois dessins frontispices de Boucher. Dans ce catalogue, sont cités quatre livres d'heures, éditions différentes de 1703, 1714, 1735 et 1759.

Dans un très curieux article, sur *Baudouin peintre religieux* (*Gazette des Beaux-Arts* T. 1897. T. I. p. 392 et T. II p. 69) Henri Bouchot, a signalé que Baudouin, l'auteur si délicat du *Coucher de la Mariée*, qui était le gendre de Boucher, avait au Salon de 1767, exposé sous le n° 75, huit petits tableaux en miniature, représentant une suite de la vie de la Vierge. « C'étaient, dit M. H. Bouchot, des miniatures sur ivoire, destinées à Mme Du Barry. Mais à la vente de Mme de Pom-

padour, on vendait huit sujets en miniatures, tirés par Baudouin du *Nouveau Testament* et une *Vie de la Vierge*, miniature sur vélin qui furent adjugés pour 320 livres, n'étaient-ce point celles du salon de 1767, où, tout au moins, une répétition ? » Les de Goncourt ont mentionné également les miniatures de la *Vie de la Vierge*, passées en vente, à la mort de Mme de Pompadour et signées de Baudouin.

GEORGES DUBOSC

—

Editeurs qui ne datent pas leurs livres (LXXV à LXXVII, — MM. Calmann-Lévy, l'éditeur, et Chaix, l'imprimeur, seraient-ils donc de ceux-là, d'habitude ? Les deux gros et beaux volumes in 8°, sortis de leurs mains, de la *Vie de Jeanne d'Arc*, de M. Anatole France, effectivement, ne portent aucunes dates, ni sur leurs titres, ni sur leurs couvertures, ni sur leurs dos.

Aussi, un ancien ami, en m'adressant, dès son apparition, un exemplaire neuf de leur édition originale, a-t-il cru bon d'y joindre, au crayon, sur le premier feuillet de garde, et dûment datée et documentée, cette judicieuse annotation :

« Tome 1er Imprimé en août 1904.

(*Vise in fine* : cette date se lit, bien numériquement chiffrée, à la toute dernière ligne elle-même du volume)

» Tome II. Publiée le 1er février 1908. *Ibidem*)

« Cet ouvrage sur la Pucelle,
Par roublardise, est non daté,
Pour lui mieux garder, éternelle,
Toute sa fleur de nouveauté »

TRUTH.

—

Iconographie des éditions illustrées de « La Pucelle de Voltaire » (LXXVIII, 57, 176). — Sieurin ne donne que les artistes français, mais pour les dessinateurs et graveurs étrangers voir J. Lewine. *Bibliography of eighteenth century Art and illustrated books*. London, 1898, in-8° de 615 pages, où il trouvera 14 éditions illustrées parues en France et en Angleterre avec *plates*.

Le *Guide de l'amateur de livres à gravures du XVIIIe siècle*, par Henri Cohen. 6e édition. Paris 1912 lui en donnera 17 avec des figures de dessinateurs français, anglais et anonymes.

SUS.

Le Magasin Universel (LXXVIII, 105). — Rien dans Hatin : *De minimis non curat prætor*.

Le n° 1 — prospectus-spécimen — est du 21 octobre 1830. A Paris, chez Furne, Quai des Augustins. On promettait un numéro tous les samedis pour 0 fr. 10.

Le *Magasin Universel* est encore mentionné en 1836, dans le *Journal de l'Imprimerie et de la Librairie*, mais on ne l'y trouve plus en 1837.

DE MORTAGNE.

***

Je trouve une réédition (la Dixième) en 7 volumes, du « Magasin Universel » (Paris, librairie à prix réduit de Edme Picard acquéreur de tout le matériel dudit ouvrage, place St-André des Arts, 11), qui répond bien à la désignation de la question de M. O. S.

C'est un répertoire des Sciences, des lettres et des arts publié sous la direction de littérateurs et d'artistes et illustré de gravures sur bois analogues à celles du *Magasin pittoresque*.

Cote de la Bibliothèque Nationale Z, 5268.

Puis je trouve le Magasin universel (dont M. O. S. possède le tome 3) en première édition allant de 1833 à 1840, tomes 1 à 7 — Cote Z — 5262.

DEHERMANN-ROY.

—

Le Désir et la Mort (LXXVIII, 153). — Voir J. M. de Hérédia *Les Trophées*. C'est le vers final du sonnet *Le Cydnus*. Cléopâtre se rend à Tarse auprès d'Antoine ; elle est debout à la proue de sa trirème, sûre de triompher, par sa beauté, du général romain.

Et ses yeux n'ont pas vu, présage de son sort,
Auprès d'elle, effeuillant sur l'eau sombre des [roses,
Les deux enfants divins, le Désir et la Mort.

IBERE.

Mêmes références : CAPITAINE P. JACQUE, MEURGEY, EDMÉE LEGRAND DUMONTETS, L. BARTHELÉMY. P., P. D., F. C.

—

Un Drame de la Porte St-Martin évoqué par Vigny. (LXXVIII, 153). — La pièce demandée sous le titre de *l'Incendiaire* est évidemment *l'Incendiaire ou la Cure et l'Archevêché*, drame en trois actes, à grand spectacle, par MM. Benja-

min [Antier] et Alexis [Decomberousse] musique de M. Piccini [fils], Décoration de M. Lefèvre, représentée pour la 1re fois sur le théâtre de la Porte Saint-Martin, le 24 mars 1831 — et imprimée chez J. N. Barba, et chez Bejou, en 1831 (in-8°, de 69 p.) puis dans La *France dramatique au XIXe siècle*, chez J. N. Barba, Pollet et Bezon, en 1834 (in-8° à 2 colonnes, 32 p.) et enfin dans le Théâtre de Alexis de Comberousse, tome premier, Hachette, 1864. — Provot jouait l'archevêque ; Bocage, le Curé de Mauclerc ; et Mme Dorval, Louise, ouvrière ; etc.

Pour répondre à la question, voici le texte visé : à la scène VI du 1er tableau de l'acte deuxième.

LOUISE : Trahir mon dieu, ses ministres. Ah ! jamais, Jamais ! Quoi qu'ils demandent, quoi que je fasse, nul profane ne l'apprendra, je le jure par le Christ lui-même et sur son saint Evangile.

L'ARCHEVÊQUE : Nous voulons retenir le coupable, l'épouvanter par la perte de ses biens qu'il n'emploie qu'à soudoyer de criminelles trames. — Dieu pourrait par le feu du ciel détruire les trésors de l'impie, mais pour les réduire en cendres, il veut la main des hommes, la main d'un être qui l'aime, qui le comprenne. Louise, c'est la vôtre qu'il a choisie.

AUGUSTE RONDEL.

* * *

L'Incendiaire ou *la Cure et l'Archevêché*, drame en trois actes, à grand spectacle par Benjamin Antier et Alexis de Comberousse, musique de Piccini, décorations de Lefèvre, Porte St-Martin, 24 mars 1831, Barba, éditeur 1831. Egalement dans le théâtre de A. de Comberousse, Hachette, 1831.

Notre confrère, M. ., dit que les archives de la Porte Saint-Martin n'en ont point gardé le souvenir. Ce n'est pas étonnant. Il n'y a point d'archives à la Porte St Martin. Quand il dit que les biographes de Mme Dorval ne parlent pas non plus de ce drame, il se trompe.

Il n'a qu'à ouvrir le volume de M. Emile Coupy édité en 1868 à la Librairie internationale et il y trouvera les renseignements suivants :

La pièce de l'*Incendiaire* ou la *Cure et l'Archevêché* est un gros drame presque historique par sa date du 24 mars 1831, un mois et demi seulement après le sac de l'archevêché, sous M. de Quélen, et de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, les lundi et mardi gras, 14 et 15 février 1831. Je ne retiens ici de cette pièce que ce qui a trait à Mme Dorval, mais avant je veux emprunter quelques lignes sur cet ouvrage à M. Paul Foucher.

« C'était peu après 1830. On avait attribué vaguement aux incitations du clergé des incendies qui se propageaient dans les provinces avec une effrayante rapidité, alors vint la mauvaise idée d'exploiter au théâtre de la Porte St Martin ces rumeurs envenimées. On oubliait que la calomnie ne peut servir aucune cause. La pièce s'appelait l'*Incendiaire* ou la *Cure et l'Archevêché*. Provost, depuis au premier rang au Théâtre-Français, jouait l'archevêque qui faisait l'appel au crime ; Mme Dorval, une paysanne fanatique qui y était poussée ; Bocage, un bon curé. Contrairement à ce qu'on en a dit, l'ouvrage ne fit pas d'argent, bien que Mme Dorval y accentuât avec une trivialité sublime, une longue scène où, agenouillée ou plutôt accroupie sur les talons, elle dévoilait au digne ecclésiastique qui l'interrogeait les fascinations exercées sur elle et les remords de sa conscience. (*Entre Cour et Jardin*, p. 516)

M. J. trouvera d'autres détails dans les *Mémoires* d'Alexandre Dumas — T. 6.27, Edition Lévy.

Enfin s'il désire une documentation plus approfondie, je lui ouvre volontiers les dossiers de ma collection que je n'ai pas le temps de consulter davantage.

E. H.

Mêmes références et renseignements : MICHEL VAUCAIRE, MAURICE GARÇON, B. LATZARUS, GEORGES DUBOSC, BENEDITE, PIERRE DUFAY, T. O'REUT, V. B.

—

On ne fait la guerre que pour avoir la paix (LXXVII, 106). — Voici ce qu'a dit Cervantes, dans *Don Quixote*, primera parte, cap. XXXVII.

Esta paz es el verdadero fin de la guerra... esta verdad, que el fin de la guerra es la paz.

E. BENSLY.

—

Rues de l'Arbre-Sec (LXXVIII, 99). — Il y a une rue de l'Arbre Sec à Lyon dans le quartier des Terreaux. Je suppose qu'elle doit son nom, comme beaucoup d'autres rues de Lyon et d'ailleurs, à une enseigne disparue ; peut-être à l'enseigne d'un marchand de vins, les débits de boisson ayant encore pour

enseigne, dans quelques villages, un rameau desséché. A. L. S

*
* *

Il y en avait une à Lyon, peut-être a-t-elle échappé à la debaptisation. Ard. D.

—

L'article devant le nom propre. (LXXVII, 9. — Je demanderais à M. Geo. Maur, la permission de ne pas partager tout à fait son avis sur un point particulier : je crois que c'est présisément au xviie s. que la différence devint réelle et nette entre le bourgeois et le gentilhomme, antérieurement, on prenait rang dans la société selon sa manière de vivre, sans grand souci des règles administratives. Maint bourgeois passe à la noblesse et repasse à la bourgeoisie, selon les occasions, jusqu'à la fin du xvie s. c'est ce qui rend si délicate la fixation des origines, et c'est lorsque la noblesse ne répondit plus à rien dans la vie sociale, lorsqu'elle se dessécha, qu'elle trouva ses limites rigides. Le nouvel anobli, en 1700, est nettement séparé de sa condition de la veille, il ne manque jamais de se qualifier écuyer, il a un statut personnel bien défini, il ne peut plus, comme vingt-cinq lustres auparavant, changer de condition de lui-même. Les classes sont plus parquées au xviie qu'au xve.

Quant au gentilhomme... il a au moins besoin d'être l'arrière petit-fils d'un bourgeois qui a réussi à entrer dans la noblesse. Ce n'est pas une règle, mais une nuance. Soulgé.

*
* *

Les Communiqués relatifs à la guerre en Flandre, et les cartes à l'appui (*Le Journal* 1918, avril 27 et suivants) ont appelé mon attention sur le nom Locre, à quelques kilom. N. E. de Bailleul, sur la route d'Ypres, Douai, avant son démantèlement, avait des portes nommées, suivant leur orientation, d'Arras, de Lille, etc. et l'une d'elles : porte d'Ocre ; il y avait aussi la rue d'Ocre. Je pense que Locre a pour origine Ocre, en passant par l'Ocre, et qu'il y a là indice d'une tendance à joindre l'article au nom en ce qui concerne les localités, d'où : adoption de la majuscule pour l'article, l'ancienne initiale devenant minuscule ; ce qui entraîne déclassement dans les listes alphabétiques ; et égarement dans les recherches ! Sglpn.

—

Rue de la Bucaille (LXXVIII, 11, 133). — Le mot *bucaille* est un vieux mot normand, qu'on trouve par exemple dans le Journal de Gouberville et qui vient du mot *buc*, bois, d'ou *bucaille*, mauvais bois. En conservant ce sens *buc* et son dérivé, *bucaille* devenu des noms de hameaux et de lieux très nombreux dans la Normandie. A Honfleur, il existe une rue de la Bucaille, ainsi dénommée à cause d'un taillis, situé sur le versant du coteau, au pied duquel elle a été ouverte. Elle prit ce nom en 1564, d'après *Vieilles rues et vieilles maisons de Honfleur* par Charles Breard. Honfleur 1900 p. 53. Une famille Le Lou, — qui fut une des premières à se rallier au protestantisme, propriétaire de terrains dans ce quartier — prit au xviie siècle la désignation de Lelou, sieurs de la Bucaille. L'origine de la rue de la Bucaille, à Cherbourg, doit être semblable.

Georges Dubosc.

*
* *

D'ou vient le nom de la rue de la Bucaille, à Cherbourg, demande M. A. G ; Est-ce d'un prieur de l'abbaye de Saint Taurin de Rouen ? Est-ce de la sœur Marie Saint-Joseph dite Benoite Bucaille ?

Le nom de la rue de la Bucaille ne vient ni de l'un ni de l'autre. Le nom vient tout simplement du lieu. Le mot Bucaille signifie fourré, taillis, broussailles, le mot vient de buquette (lequel en patois normand est synonyme de petit bois).

La bucaille est aujourd'hui un terrain cultivé situé sur Cherbourg et sur Equeurdreville et traversé par un ruisseau qui porte le même nom.

Ce nom de lieu est fort ancien, on le trouve entre autres dans une procédure de 1557 entre l'abbaye du Vœu et la cure de Cherbourg (Cherbourg, à cette époque, ne comportait qu'une seule paroisse) pour la limitation de leurs propriétés dans la Bucaille.

Le nom est par conséquent bien antérieur à Marie Bucaille.

Marie Bucaille qui se nommait Marie Benoist naquit à Cherbourg le 22 avril 1658 et mourut à Caen ou à Cherbourg

vers 1720. Elle était fille de Jean Benoist, receveur des revenus de l'abbaye du Vœu et de Marguerite Mesnager.

Jean Benoist acheta un terrain à la Bucaille vers 1688 et se fit appeler le sieur de la Bucaille.

En 1758, une partie du terrain de la Bucaille fut dénommée le terrain du Trésor et il ne serait pas étonnant que le tracé de la rue Général Jouan ait été fait sur l'emplacement de ce terrain. ce qui expliquerait pourquoi, à sa création, on l'appelait rue du Trésor.

Dans la procédure en sorcellerie contre Marie Bucaille, laquelle fut condamnée à avoir la langue traversée par un fer rouge, Marie Bucaille est dénommée, non pas Marie Bucaille, mais Marie Benoist de la Bucaille. ALBERO.

*
* *

La rue de la Bucaille tire son nom de son emplacement la Dyerie ou la Bucaille, terrain situé à l'époque dans le faubourg, au couchant de la ville (de la rue actuelle Emmanuel Liais à l'église d'Equeurdreville) et appartenant alors, en partie, à l'Hôtel-Dieu, ainsi que le prouve le plan dressé le 2 mars 1535 par Jacques Davy, lieutenant du vicomté de Carentan, en partie à l'église Sainte-Trinité, en faveur de laquelle, en 1577 le 21 septembre, Jean I. de Ravalet, écuyer, seigneur du Rozel, abbé de Humbye aumônait un herbage nommé la petite Bucaille.

La *Bucaille*, ainsi dénommée parce qu'originairement c'était un terrain de fourrés, de taillis et de broussailles (bucaille qui vient de buquette est, en patois normand, synonyme de petit bois).

Marie Bucaille, sœur Marie de Saint-Joseph, l'ex-Clarisse d'Alençon, l'amie du père Saulnier, originaire de Provence et Cordelier du Monastère de Valognes, desservant de l'Ermitage de Bas de la montagne du Roule par nomination de messire Robert de Franquetot écuyer, seigneur et patron de Tourlaville, née à Cherbourg, le 22 Avril 1658, était fille de Jean Benoist, sieur de la Bucaille, receveur près de l'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu.

Le baillage avait relevé contre la Bucaille trois ordres de faits : le sacrilège, le sortilège et l'inceste.

Retenant les faits, le Parlement de Rouen, par son arrêt en date du 30 octobre 1699, condamna la *sorcière* Marie Benoist de la Bucaille pour ses crimes qu'il qualifia impiétés, impostures, séductions, scandales et abus et lui infligea les peines suivantes :

« 100 livres d'amende envers le roi.

« Faire amende honorable, l'audience de la chambre séante, ainsi que devant l'église Notre-Dame de cette ville et aura un écriteau au front portant ces mots : *fausse dévote*, et là, étant à genoux, pieds nus, en chemise, ayant la corde au col, tenant une torche ardente du poids de deux livres, demander pardon à Dieu, au roi et à la justice des crimes mentionnés au procès.

« Ce fait, être battue et fustigée nue de verges jusqu'à effusion du sang aux carrefours ordinaires de cette ville par un jour de marché.

« Et ensuite être conduite en la ville de Cherbourg pour y faire pareille amende honorable, devant la principale église du dit lieu et ensuite être fustigée comme dessus par un jour aux endroits ordinaires.

« Après quoi la dite Benoist sera encore conduite à la ville de Valognes pour y faire amende pareille et être fustigée de même.

« La condamnons en outre à avoir au dit lieu la langue percée par un fer chaud. »

« Icelle bannie à perpétuité du royaume ».

Quelques jours s'étaient à peine écoulés que la plaie à la langue était entièrement cicatrisée, grâce aux soins du célèbre chirurgien Mauquet de la Motte, qui lui-même raconte cette cure dans son traité de chirurgie, édité en 1722, cure faite simplement par l'application d'un peu de miel rosat.

Le Père Saulnier, étant fugitif, fut jugé par contumace Le baillage le condamna à être pendu, son corps brûlé, ses cendres jetées au vent Le triste Cordelier mourut vers 1725 au Monastère de Nancy où il expiait ses fautes.

Quant à la Bucaille, frappée de bannissement, elle se rendit à Jersey ; puis, ayant obtenu la révocation de son ban, elle vint se fixer à Caen, où elle décéda le 10 septembre 1704, victime d'un accès de désespoir.

Ces renseignements sont extraits de :

« *Une sorcière cherbourgeoise au XVIII° siècle. Notice historique sur Marie Bucaille*, par A. Drouet ».

G. A.

—

Miroirs à alouettes (LXXVII, 242). — L'emploi du miroir à la chasse doit être assez ancien. On ne le rencontre pas cependant tout d'abord dans les chasses aux oiseaux, mais dans la chasse des bêtes et, qui plus est, des... bêtes féroces, des fauves les plus redoutables. D'après l'ouvrage : *Picturæ antiquæ cryptarum Romanorum et Sepulchri Nasonum*, illustrées par Jean Pierre Bellori et M. A. Causseus, dont la première édition en 1680, est en italien, on voit, en effet, d'après un bas-relief qui se trouvait sur le tombeau des Nasons, une chasse au tigre... au miroir. Sur une sorte de caisse en bois, formant piédestal, est fixé un miroir sur une des faces. Abrité derrière son bouclier, sur cette base triangulaire, se tient le chasseur, son épieu en main.

Quand le tigre s'approchait pour considérer le miroir, où se reflétait son image, le chasseur le frappait d'un coup mortel sur l'échine, ou sur la tête. D'autres bas-reliefs montrent des scènes de chasse en Hyrcanie, avec l'enlèvement de petits tigres, par des cavaliers rapides, qui se relayent.

Claudien, dans son poème de l'*Enlèvement de Proserpine*. (Livre III) a dit un mot de ces chasses aux tigres, au miroir, en comparant Cérès à une tigresse d'Hyrcaine :

Jamjamque hausura profitendo
Ore virum, vitreæ tardatur imagine formæ

On retrouve encore une représentation de la chasse des fauves au miroir, dans un très curieux livre illustré du XVI° siècle : *Venationes ferrarum, avium, piscium, pugnæ bestiarum depcitæ a Joanne Stradano, editæ à Philippo Gallæocarmine, illustratæ a Kibano Dufflæo*. S. D. un volume in-4° oblong.

Cet album de gravures très curieuses sur la Chasse qui contient entr'autres une bizarre planche, sur la « pipée des Corneilles, au cornet » contient une planche de Jean Stradan, qui était né à Harlem en 1537, montrant une chasse aux tigres au... miroir. On y voit plusieurs tigres s'approchant d'une sorte de *trébuchet*, ou piège, formé par une cage avec lourds barreaux de bois, dont une paroi est abattue et se relèvera sur le tigre capturé. Les bêtes féroces sont attirées vers ce piège par un miroir, placé verticalement dans cette cage. La tradition de ces chasses étranges, n'étaient pas inconnues du Moyen Age, puisque dans son *Livre des légendes* (Introduction, p. 213.) Paris, 1836, Le Roux de Lincy cite ce passage des *Merveilles d'Ynde* :

Tigres en les appielon
Et Keurent de si grand rendon,
Que quand li veneour y sont,
Jamais d'iluec n'échaperoient,
Si par la voie ne jetoient
Miroir de voir (verre) et quand voient,
Ses images si les conjoient
Et cuident soient leur faons.

Il est plus difficile de préciser l'emploi du miroir dans la chasse aux oiseaux, Adolphe Reinach dans son article sur la chasse aux ciseaux chez les anciens. (*Dictionnaire des Antiquités* par Saglio, article Venatio) indique bien la chasse au vol, aux filets, aux engins, aux appelants, à la glu, aux pipeaux, mais, comme se rapprochant de la chasse au miroir il ne cite que la chasse aux canards sauvages et aux sarcelles du Lac Copaïs, faite aux flambeaux au temps d'Aristophane.

Il semble que l'emploi du miroir, comme appareil de fascination sur quelques oiseaux et spécialement sur les alouettes, sur les *calandres* du Moyen-âge, se soit surtout vulgarisé vers la fin du XVI° siècle. On connaît la célèbre fable de La Fontaine *L'Oiseleur, l'Autour et l'Alouette* (Livre VI, fable XV,)

Un manant, au miroir prenoit des oisillons
Le fantôme brillant attire une alouette.

Ce mot fantôme, dans le sens de « miroir » était déjà employé au Moyen Age et dans le *Roman de Rose*, on trouve des « fantosmes apparens » avec ce sens. L'emploi du miroir se complétait, ainsi que l'indique, du reste, La Fontaine, par l'emploi de filets ou de rets pour la chasse aux alouettes.

C'est ce qui est précisé dans un livre bien curieux, *Les ruses innocentes dans lesquelles se voient comment on prend les oyseaux passagers et la manière de faire tous les rets et les filets qu'on peut s'imaginer par F. F. F.R. D. G.* (*par le Frère Fran-*

çois Fortin, religieux de Grandmont), *dit le Solitaire inventif, à Paris chez de Sercy*, 1688 Dans le Tome I, 3e partie p. 207, on y trouve un chapitre XIII, intitulé « De « quelle façon, on prend les alouettes au « miroir. » Les *nappes* ou filets y sont décrits, ainsi que la façon de les installer, pour prendre les alouettes, comme on prend les ortolans. « Mais, dit l'auteur, il y faut un miroir « tel qu'il est représenté dans la table 6, figures 17 et 18. » Par ces gravures sur bois, on voit que le miroir aux alouettes était composé d'un morceau de bois, épais d'un pouce et demi, coupé et courbé en un arc de cinq pouces. Cet arc en bois formait cinq faces, entaillées en creux pour y coller de petits morceaux de miroir Ce miroir tenu par une cheville, était placé sur un piquet formant pivot et était manié de loin, grâce à une corde.

De façon que la personne qui sera placée dans la loge, tirant la ficelle, le miroir tourne de côté et d'autre, ainsi que ces petits moulinets que les enfants tournent dans une noix qu'ils appellent *guindres* ou *noisiolles*. Cette invention sert lorsque le soleil paraît. Il faut les faire marcher incessamment. Tous ces miroirs éclatent, ce qui donne envie aux oyseaux de voltiger aux environs, pour voir ce que c'est et lorsqu'ils sont à hauteur convenable, on les prend. La vraye saison de cette chasse est depuis le mois de septembre et principalement le matin, aux gelées blanches.

Un autre livre *Les amusements de la Campagne ou Nouvelles ruses innocentes* par le sieur Ligier, 2 volumes, à Paris, chez Claude Prudhon, 1709, dans le chapitre X du livre I, (p. 47) consacre aussi plusieurs pages au « moyen de prendre les alouettes au miroir. » De même dans le poème latin du Père jésuite Philippe d'Inville, sur les oiseaux, publié au milieu du XVIIe siècle. Le poète y parle « de ces perfides « miroirs qui, fixant sur la terre, l'image « du soleil, piquent la curiosité de l'oi- « seau, qui, sans le scavoir, se rend de « lui-même dans les filets.

Le *Dictionnaire de Trévoux*, dit aussi (T. V. p. 596) que « le miroir est aussi « un petit instrument qui sert aux oise- « liers pour attraper des alouettes, et « autre menu gibier, qui se prend au mi- « roir ». On prend, dit-il, encore, des « alouettes, « au miroir, au lacet, au filet, « au trumeau, à la ridée, à la tonnelle « murée. »

Parmi les ouvrages consacrés spécialement à la chasse aux alouettes, on peut citer : *Traité complet de la chasse aux alouettes, au miroir avec le fusil*, par le commandant P. Garnier, 2e édit. in-8o, 1866. — Le *chasseur d'alouettes au miroir, et au fusil* par Nerée Quepat, in-12, 1871. — *La chasse pratique de l'alouette au miroir, au sifflet et au fusil* par L. Reymond. Firmin Didot, 1882-83. — *La chasse à l'alouette avec le nouveau miroir compensateur*, par Ch., Blandin, in-18, 1900.

Nous en passons peut-être et des meilleurs !...

GEORGES DUBOSC.

—

Anciennes mesures : Bichet (LXXVIII, 106). — Je crois que notre collaborateur Soulgé aura quelque peine à résoudre la question qui l'occupe ; car les anciennes mesures, et en particulier celles du bichet, variaient à l'infini, non seulement d'une province mais d'une localité à une autre.

En voici un exemple bien typique. J'habite un gros bourg sur les confins du Bourbonnais et du Forez. Or, dans une étendue de 90 kilomètres tout au plus, on ne connaissait pas moins de cinq bichets différents, spécifiés dans les actes et les comptes : bichets de La Palisse, du Donjon et de Châtelus, en Bourbonnais ; de Châteaumorand et de Crozet, en Forez.

O. — C. R.

—

Allemands (Ce qu'on a dit des) (LXX à LXXII ; LXXV à LXXVIII). — Les citations fournies jusqu'à ce jour sont plutôt... sévères ; mais on pourrait vraisemblablement faire aussi une anthologie dans le ton inverse ; rien que de très banal en cela : il en est de même sur tous sujets ; et, à l'*Intermédiaire*, cette constatation peut être faite avec un sceptique et impartial sang-froid.

Entrouvrant un livre scolaire usagé, je viens de sourire à la vue d'un massif soulignement violet, suivi de points d'interrogation et d'exclamation, le tout de la plume d'un adolescent dont la susceptibilité a été éveillée par cette phrase :

« Les Allemands ont le culte des morts. » Elle est, dans *Le Français* par

les textes. Lecture expliquée... Cours supérieur... 2e édition, Paris, Hachette 1913, p. 53, au commencement d'un extrait de la *Morale familière* de P. J. Stahl [Hetzel], intitulé *La tombe du forgeron* ; extrait qui, en effet, est une peinture assez touchante des coutumes allemandes, du temps, en ce qui concerne « la retraite tranquille des aïeux », les cimetières.

SGLPN.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Rachel et Waleski (LXXVIII, 191). — Aux lettres que nous avons publiées sur la liaison de Rachel et de Waleski s'ajoute celle-ci qui n'est pas datée, mais qui est manifestement relative à la même grave querelle qui divisa les deux amoureux.

Elle appartient également au dossier Noël Charavay.

J'ai été plus que blessée de la manière avec laquelle tu m'as arraché ce médaillon Je ne puis te dire combien mon cœur s'est glacé depuis quelques jours — et tu as dû t'en apercevoir — que je voulais sincèrement être pour toi ce que tu désirais que je fusse et bien, toute cette conduite était réfléchie autant pour ton fils que pour moi, mais tu ne veux pas que je continue, tu me l'as prouvé ce matin. En te quittant je t'ai dit adieu et cet adieu-là était bien arrêté dans moi. Je ne veux plus te voir. Rien, rien au monde ne me fera revenir. Je veux que tu sois pénétré autant que moi que ce que je dis aujourd'hui est vrai.

Bien adieu,
RACHEL.

Dès que mon appartement sera en état de recevoir mon fils je viendrai le chercher.

***

C'est avec une vive surprise que je vois sous ce titre une allusion à un premier mariage du comte Walewski — qui donc avait-il épousé en premières noces, et à quelle époque ?

BENEDICTE.

—

Le Maréchal Gérard (XVII). — Au moment où les Belges recueillent si glorieusement le prix de leur fidélité n'est-il pas intéressant de rappeler des jours où la France se portait au secours de sa voisine ? Voilà, communiquée par la famille, la proclamation du commandant en chef de l'armée française qui fixe avec précision ce point d'histoire rétrospectif.

Proclamation aux soldats de l'armée du Nord

Soldats,

L'armée est appelée à protéger l'indépendance du peuple que la France place à la tête de ses amis. Sa Majesté le roi des Belges n'aura pas réclamé en vain l'appui du Roi des Français. Les Hollandais qui connaissent la valeur des Belges viennent de nouveau la provoquer, en troublant la paix de l'Europe au mépris des grandes puissances dont l'accord a garanti l'indépendance et la neutralité de la Belgique.

Soldats, nous allons défendre la cause de la France, en soutenant notre allié. Vous ferez honorer le nom français par votre conduite dans un pays ami : par là vous répondez à l'attente de notre Roi, qui compte sur votre discipline autant qu'il est assuré de votre courage.

Au quartier général de Maubeuge le 9 août 1831.

Le Maréchal de France Commandant en Chef l'Armée du Nord,

Comte GÉRARD.

—

Verlaine à Metz. — Nous recevons la lettre suivante de M. Théo de Bellefond, ancien directeur du *Procope* :

Monsieur le Directeur,

Un ami me suggère une idée puisée dans la lecture d'un nº du *Figaro* de 1904. Que, l'on eut de Metz l'idée d'ériger, à cette époque, sur la Maison où naquit Verlaine, une plaque commémorative. L'administration allemande s'y opposa, non en invoquant que le Poète était Patriote, mais parce que c'était une œuvre de peu d'importance dont il importait qu'une ville ne se glorifiât pas.

Ne conviendrait-il pas, pensez-vous, que cette idée d'édification fut prise en considération dès lors et résolue malgré les jugements Boches, soit par un Comité Parisien ou mieux par les Messins eux-mêmes, car Verlaine avec son grand talent était aussi un grand Patriote.

Veuillez agréer toutes mes sympathies.

THÉO DE BELLEFOND.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

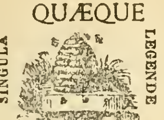
LXXVIIIe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 20-30 nov. 1918.

N° 1490

31bis.r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA
LEGENDE



Il se faut entr'aider

N° 1490

31bis.r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

A nos abonnés

—

*Notre imprimeur ne peut assurer la publication de l'*Intermédiaire *qu'en lui imposant une nouvelle augmentation. Avec celle déjà subie, cette augmentation sera de 100 pour 100. Il la motive par la crise continue du papier et les indemnités de vie chère.*

Pendant cette longue et difficile période, et lorsque tant de publications ont cessé, nous avons tenu à continuer à paraître.

En compensation des restrictions matérielles que l'Intermédiaire *subissait, nous avions abaissé l'abonnement.*

*Alors que les journaux qui avaient autrefois six, huit et dix pages, n'en ont plus que deux ou quatre, et coûtent deux fois plus cher, nous avons maintenu jusqu'à ce jour l'*Intermédiaire *au-dessous de son prix habituel de 16 fr.*

Les 100 pour 100 d'augmentation que nous subissons nous obligent à un grand sacrifice. Nous en supporterons la plus large part dans l'espoir que la paix nous ramènera bientôt à des conditions normales. Nos abonnés voudront bien nous y aider :

A partir de Janvier 1919, l'abonnement sera ramené au prix ancien, soit :

SEIZE FRANCS POUR LA FRANCER
DIX-HUIT FRANCS POUR L'ÉTRANGER

Que les abonnés, sur la fidélité desquels nous savons pouvoir compter, soient assurés que, dès que les circonstances le permettront, nous reviendrons comme choix du papier, illustrations et nombre des numéros, à ce que nous étions avant la guerre.

Le prix du numéro sera porté à 0 fr. 75

—

Questions

—

Citoyen de Paris. — Ce titre vient d'être décerné au Président Wilson par la cité de Paris. Fut-il décerné déjà ? Quels privilèges confère-t-il ?

V.

—

Les bleus. Origine du mot. — On lit dans le *Figaro :*

A propos de l'enquête ouverte par le *Figaro*, sur la question de l' « Uniforme de demain », M. Joseph Reinach citait hier l'opinion très intéressante d'un général, qui lui écrivait :

« Le pantalon rouge et le képi rouge doivent être à tout jamais proscrits.

« On a prétendu à plusieurs reprises que le pantalon rouge était le pantalon national ;

c'est absolument faux. *Le pantalon rouge est un pantalon électoral.*

« Il fut mis en service en 1828 pour favoriser la culture de la garance dans les départements du Midi.

« .. Avant 1828, le pantalon de l'infanterie était bleu. »

Or, il est intéressant de rappeler que c'est de cette époque que date une des expressions les plus usitées du vocabulaire de la caserne. Ces pantalons bleus, dont l'Intendance avait d'importantes provisions, il fallait bien les utiliser. On les fit donc porter aux jeunes recrues, qu'on appela, pour cette raison, *les Bleus.*

Que vaut cette explication ?

Dr L.

[Voir *Intermédiaire* T. G. 121.]

—

Le portrait de Guillaume Ier figure-t-il au Rœmer de Francfort ? — Dans le *Temps* du 12 novembre, M. G. Lenôtre s'occupe de l'élection des empereurs d'Allemagne à Francfort-sur-le-Mein et, à cette occasion, décrit la Grande salle du Rœmer où l'on voit dans des niches séparées les portraits de tous les souverains du Saint-Empire romain depuis Charlemagne jusqu'à François II. Après avoir rappelé que, lorsque celui-ci vint occuper la dernière place vacante, l'empire germanique s'écroula, M. Lenôtre ajoute :

Je ne sais comment on s'y prit depuis lors, mais je puis assurer, pour l'avoir constaté de mes yeux que, après 1871, on trouva moyen, soit en tassant un peu les prédécesseurs, soit en supprimant sans façon l'un d'eux qui ne réclama point, de placer dans la *Kaisersaal* le portrait de Guillaume, le premier empereur prussien, l'élu de Krupp, intrus dans cette nombreuse assemblée de Césars authentiques mais généralement très-mal peints.

J'ai visité le Rœmer et la Salle des Empereurs en 1880 et je crois être certain qu'à cette époque, le portrait du vieux Guillaume ne s'y trouvait point, car je me souviens parfaitement d'en avoir fait la remarque à mon cicerone qui me répondit qu'il ne pouvait y figurer, vu qu'il n'y avait là que les empereurs du Saint Empire romain Aussi, très-surpris du fait avancé par l'érudit chroniqueur du *Temps*, je me suis livré dans les guides et ouvrages consacrés à l'ancienne ville impériale et au *Kaisersaal* à des recherches qui sont demeurées infructueuses. Seul, le *Konversations-Lexikon* de Mayer, après avoir énuméré les portraits peints des empereurs allemands, dit que dans la même salle se trouve « un monument (Denkmal) de l'empereur Guillaume Ier », mais sans nous apprendre en quoi il consiste.

Est ce à ce « monument » que fait allusion M. Lenôtre ? Dans tous les cas il n'a dû être placé dans le *Kaisersaal* qu'après 1880. Bien qu'étant revenu plusieurs fois à Francfort depuis lors, je n'ai pas eu l'occasion de revoir le Roemer et serais reconnaissant aux confrères qui pourraient me dire, si, comme l'affirme M. Lenôtre, un portrait de « l'inoubliable grand-père » a été ajouté à la série des souverains du vieil empire germanique.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le sifflet au théâtre et les trois coups. — Chateaubriand, dans *Les Natchez*, au livre VI, mène Chactas au théâtre, et il lui fait dire au moment où le rideau se lève :

— Un sifflement tel que celui des perruches dans nos bois part d'un lieu inconnu ; le rideau se replie dans les airs, comme le voile de la Nuit touché par la main du Jour.

Est-ce à dire que sous Louis XIV, les trois coups étaient remplacés par un coup de sifflet ? Quand Lafontaine parle du sifflet des machinistes, il s'agit du signal pour les changements à vue, mais pour le lever du rideau ? Comment était-il annoncé ? A quelle époque apparaît le bâton du régisseur ?

LÉO CLARETIE.

[A signaler qu'à l'Odéon le lever du rideau est annoncé par un timbre frappant trois coups].

—

Le comte Dancourt. — En 1816 arriva, on ne sait d'où, dans la paroisse, purement française de la Baie-du-Febvre, rive sud du fleuve Saint Laurent, Canada, un homme d'une cinquantaine d'années à l'attitude militaire, d'éducation assez commune, mais passablement instruit et se faisant appeler François-Benoit-Auguste, comte d'Ancourt. Sa femme disait se nommer Adélaïde Antoinette-Augustine, comtesse de Galifet. Il faut croire qu'ils étaient mariés car l'autorité religieuse les

traita comme tels. Le 31 mars 1818 fut baptisé leur unique enfant connu, un garçon, et l'acte qui le constate déclare l'union légitime. Ce ménage cultivait une terre, vivait isolé à la façon des cultivateurs. La femme parlait de Saint-Domingue, pas de la France ; le mari non plus. Il ne causait que sur des propos de guerre, sans jamais rien localiser. Sa conduite était celle d'un homme qui ne veut pas se révéler. Il possédait des armes, plusieurs même, et des uniformes d'officier supérieur. Vers 1819 il disparut brusquement avec sa femme et leur fils. Je les rattacherais à Saint-Domingue. Qui nous éclairera sur leur compte ?

BENJAMIN SULTE.

—

Vocable géographique : Arrentes de Corcieux. — Un écart du village de Corcieux (Vosges) porte le nom de *Arrentes de Corcieux.* Quelle est l'origine de ce mot, quelle en est la signification ? A-t-il une relation avec l'expression que nous trouvons dans notre ancien droit coutumier : *arrenter* ?

HENRI D. d'A.

—

Grandpré (de). — Qui était ce M. de Grandpré » qui commandait, en août 1792, une armée Française, près de Metz ?

L. C.

—

Joli XIV. — Un intermédiairiste pourrait-il me dire l'origine du nom de Joli XIV, que porte une famille Belge que je connais. Il existe déjà des Vilain XIV, — et on sait que c'est à Louis XIV, qu'elles doivent ce titre, mais les Joli ?

LE PICARD.

—

La correspondance de Newmann. — Je lis dans l'ouvrage de G. Tyrrel intitulé le *Christianisme à la croisée des chemins*, (Nourry, éd. Paris, 1911) au chapitre consacré à *Newmann et sa théorie du développement*, la phrase suivante (p. 55) :

Il est également absurde d'en faire un ultramontain, de Newmann bien qu'il reste toujours aux ultra-montains la ressource de le réclamer pour un des leurs tant que sa correspondance n'aura pas été intégralement et sincèrement publiée.

Je voudrais savoir :

1°) Où en est au juste la publication de la correspondance de Newmann.

2°) S'il est vrai de dire que, dans ce qui a été déjà publié de cette correspondance, le texte officiel offre réellement de graves divergences avec le texte authentique.

R. DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE.

—

Famille d'Horbourg. — Etant, depuis longtemps déjà, en possession d'un parchemin faisant « Chevalier » de la Légion d'Honneur Frédéric, Amédée d'Horbourg dit Joseph Marsange, chef d'Escadrons au 15e Régt. de dragons, né à Paris le 28 février 1767 et, ce document ayant été remis à mon père, lors d'une succession par une dame Belmas, sa cousine, sœur de dame Antoinette Poutijia, mariée avec un S. d'Horbourg, je désire savoir :

Si il existe encore, en France, une famille d'Horbourg.

Ce qu'elle est ?

Où elle est ?

Si le titre de Chevalier donné par Napoléon le 14 février 1810 n'étant entre les mains d'aucun autre héritier, je pourrais en porter l'écusson sans autre formalité ?

Je ne possède aucun autre document, me permettant d'établir mes droits, si toutefois je peux en avoir ?

Madame Poutijia, mère, habitait, je crois, Perpignan.

Armoiries : *d'azur à la fasce d'or, chargée d'un casque et d'un sabre de dragon et sable accompagné du chef à dextre et 3 croissants. 1 en or, 2 en argent ; à senestre d'un coq du même or et en pointe de 2 pyramides d'or.*

Bordure de gueules du tiers de l'écu au signe de chevaliers pour les couleurs et l'écu.

TESSIER.

N. B. — Les comtes d'Horbourg sont issus de la maison royale Wirlimberg Montbeliard en 1828.

—

Comte de Pontis de Sainte-Hélène. Gabriel Peignot, dans une de ses lettres à son ami Baulmont, raconte qu'il a rencontré à Dijon le fameux Coignard, faux comte de Sainte-Hélène, « condamné dernièrement à Paris, se rendant au bagne avec 250 autres forçats ». Cette lettre est datée du 26 octobre 1819. Quel était cet

aventurier, quel délit avait-il commis, qui le défendit, son procès figure-t-il dans le recueil des causes célèbres ?

NISIAR.

[Voir « Coignard », *Intermédiaire* T.G 219]

—

Famille Souet, Parisienne. — Souet, trésorier payeur des rentes assignées sur les aides et gabelles, époux de Marie-Anne Delanois, mariait sa fille Anne Adrienne par contrat du 7 avril 1678 à Paris, en présence de Madame de Maintenon. Cette famille était elle récemment implantée à Paris ? D'où venait-elle ? A-t-elle continué à être représentée à Paris au XVIIIe ?

LA BRUYÈRE.

—

Armoiries à déterminer : autruche — Cachet ovale, en cuivre, portant les armoiries suivantes :

De.... à la terrasse de sinople, portant une autruche de... et un loup ravissant de... affrontés, accompagnés en chef d'une étoile de...

Ecu ovale entouré d'ornements et surmonté d'une couronne de comte. Paraît dater du XVIIe siècle. Provenance inconnue.

P. LAMBERT.

—

Armoiries à déterminer : deux merlettes. — Cachet rectangulaire, en argent portant les armoiries suivantes :

De gueules au chevron de... accompagné en chef de deux merlettes affrontées de..., *et en pointe d'une étoile de...*

Ecu ovale entouré d'ornements Louis XV et surmonté d'une couronne de Marquis. Provenant probablement d'une famille normande (?).

P. LAMBERT.

—

Armoiries à déterminer : chevron d'azur, trois roses. — A quel dignitaire ecclésiastique ont appartenu les armoiries suivantes : *d'or au chevron d'azur ; chargé de 3 roses (2 et une), au franc quartier des Comtes Sénateurs du 1er Empire. Toque à 5 plumes, croix pastorale à double branche surmontée du chapeau de cardinal (de gueules) avec cordons entrelacés et terminés par 5 rangs de houppes, le dernier rang de 5.* — Ces armoiries figurent sur un bouton de livrée de l'époque du Ier Empire. — On a pensé au cardinal du Belloy mais son blason portait : *de gueules à 4 losanges d'argent (2 et 1)*, d'après Révérend, *Armorial du 1er Empire.*

A. Bz.

—

« Les Terriers rendus perpétuels 1787. — ... ou mécanisme de leur confection, ouvrage utile à tous propriétaires... » ; à Paris, chez M. Aubry de St-Vibert, rue des Blancs-Manteaux n° 37.

Connaît-on l'auteur (ce n'est pas Fréminville) de cet ouvrage dont la date et le titre constituent une ironie involontaire ? De quelle province était-il, et en laquelle prit-il modèle des trois seigneuries qu'il suppose ? en Bourgogne ?

SOULGÉ.

—

Château de Broyes. — Quels sont les documents ou les ouvrages relatifs au château de Broyes, appelé aussi château des Pucelles.

Broyes est dans la Marne, à 3 kil. 1/2 au sud de Mondement, de célèbre mémoire. La famille de Broyes fut, à ma connaissance, très puissante autrefois, et je serais heureux d'avoir quelques renseignements complémentaires sur ce château qui, à en juger par l'aspect actuel devait être des plus importants.

Lt RUELLAN.

—

Anciens livrets des rues de Paris imprimés aux XVe et XVIe siècles. — L'érudit M. Lacombe vient de réimprimer d'*Anciens livrets des rues de Paris imprimés aux XVe et XVIe siècles*, pour lesquels il a obtenu cette année le prix Berger. Je désirerais savoir si ce travail a été publié en volumes ou dans une Revue et s'il en a été fait un tirage à part. Je pense qu'en m'adressant à mes collègues de l'*Intermédiaire*, il me sera facile d'obtenir le renseignement désiré et je les remercie par avance.

E. P.

—

« Le Fanal ». — Pourrait-on me fournir quelques renseignements sur un journal qui paraissait sous le Directoire, avec ce titre : « *Le Fanal* » ?

D. D.

—

Pièces en patois : Lou Languimen. — Je serais bien reconnaissant à quelque collègue expert en félibrige de

me dire quels sont les auteurs des quatre pièces suivantes en patois languedocien.

1° *Lou La guimen.*

2° *La tanta mesa a la porta.*

3° *Ma gouvernanta Louisonn* ou *la fenna sans testa.*

4° Une pièce sans titre dont le premier vers est :

L'aoutra nioch touta en dourmida..

ECUODNOF.

—

Panem et Circenses. — Un auteur a écrit récemment (*Mon. méd.*, 12 novembre 1918, p. 1, : « Un vieil académicien m'a fait remarquer — et tous les érudits le savent — que la version légendaire PANEM *et Circenses* [pour PANA *et Circenses*] est due à l'erreur, volontaire ou involontaire, d'un copiste MOYEN-AGEUX, bon moine qui méprisait ou ignorait l'amour ». — Le mot PANA voudrait dire là « Courtisanes » (1).

Or j'ai vu,de mes yeux, dans une collection archéologique célèbre de Moulins, « un débris de poterie ROMAINE. sur lequel on lit « *Panem et Circenses* »,gravés à la main sur l'argile cuite, à côté d'un cercle (O) et d'un X,ornement figurant une croix de Saint André (deux tibias en croix) symboles solaires.— Cette pièce a été recueillie à Vichy (Allier), dans un milieu sûrement *romain* (2). Ce *Graffiti* serait il donc un FAUX (3) ?

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

« Tremble Carcasse... » — L'I. C. C. a déjà cherché à fixer l'auteur de cette phrase ; deux collaborateurs l'ont attribuée à Turenne sans néanmoins donner aucune source.

Les frères Tharaud font de même dans *La Mort de Déroulède*, mais d'autres veulent qu'elle ait été prononcée par Henri IV ou par Blaise de Montluc.

(1) Je serais bien aise de connaître es noms de cet Académicien et des érudits en question.

D'autre part, quels sont les auteurs latins qui ont employé le terme PANA dans ce sens imprévu ?

(2) Cf Marcel Baudouin. *L'origine de Vichy.* Paris 1917, p. 24, note 1.

(3) Aurait-on là l'œuvre originale du moine, qui, dès lors, aurait signé sa prose ?

Les aimables correspondants de 1909 — ou de nouveaux — ne voudraient-ils pas donner une référence ?

GASTON HELLEVÉ.

—

Coquillards. — Quelle est la signification exacte de ce mot ? — Dans une édition de 1693, parue à Amsterdam chez Adrian Braackman, dans le Beurs-Sraat, près le Dams, des *Ménagiana ou Bons Mots, Rencontres agréables, Pensées judicieuses et observations curieuses, de M. Ménage, de l'Académie Française* (je donne à dessein tout le titre) je lis cette réflexion aussi juste que piquante de Gilles Ménage, recueillie par son ami Baudelot qui fut membre de l'Académie des Inscriptions :

« On est toujours enfant dans sa langue, disait Ménage, quand on ne lit que les auteurs de son temps. et que l'on ne parle que la langue de sa nourrice. On donne un tour plus net et plus sublime à son discours, quand on sait la généalogie des termes dont on se sert, et comment la saura-t-on, si l'on n'a point lu les anciens dans leur langage ? La République de Venise n'a jamais fait de loi plus sage que celle qui obligeait les nobles à se servir dans les affaires publiques,du langage ancien pour le conserver, et par ce moyen,conserver une infinité de pratiques, qui en défendant cela, n'empêche pas que le langue ne se polisse d'ailleurs, et qu'on ne parle aussi bien à Venise dans les conseils et le *Broglio*, que dans tout le reste de l'Italie. Je dis quelquefois qu'il n'y a que les *Coquillards* de ce temps-ci qui puissent me reprocher d'avoir lu les *Coquillards* d'un autre siècle ».

Mon ignorance, que je ne cherche point à dissimuler, serait reconnaissante à l'érudition de qui pourrait me dire ce qu'il faut entendre, au juste,par ce mot coquillards, et quelle en est l'origine.

Et si l'on voulait bien, en outre, me faire savoir ce qu'était à Venise le *Broglio*, d'où l'illustre famille des Broglie tire probablement son nom,l'on me ferait plaisir.

EDMOND THIAUDIÈRE.

P. S. — On sait que bien que qualifié comme on l'a vu ci dessus, par l'éditeur d'Amsterdam, de membre de l'Académie Française,Gilles Ménage,qui s'était attiré, par sa causticité, bon nombre d'ennemis, n'y put entrer.

E. T.

Réponses

—

Le dernier soldat français tué dans la guerre mondiale (LXXVIII, 194.)– Je lis dans le *Progrès* de Lyon du 18 décembre :

« Chalamont (Ain). — Mort au champ d'honneur. — M. Maurice Biget, (*sic*) classe 1918, fils de M Biguet (*sic*), buraliste, est tombé au champ d'honneur le jour de la signature de l'armistice en portant, comme agent de liaison, l'ordre de cesser le feu »

Pour reproduction conforme :

BIBL. MAC.

—

Assassinat du duc d'Orléans en 1407 (LXXVIII, 195). — 1° Pour prendre les désignations actuelles, l'hôtel Montaigu habité par Isabeau de Bavière se trouvait rue Vieille du Temple avec entrée principale aux environs du n° 60 ; il se prolongeait jusqu'à la rue Elzévir et atteignait le coin de cette rue et de la place de Thorigny. L'hôtel de Thorigny formait enclave le long de la rue de la Perle jusqu'à la rue Vieille du Temple. La rue Barbette traverse tout le domaine.

Une porte dérobée s'ouvrait au fond de l'impasse située au 38 rue des Francs-Bourgeois. C'est dans cette impasse, un peu avant d'arriver à la rue des Poulies (rue des Francs-Bourgeois) qu'il devait prendre à droite pour atteindre la porte Barbette, que le duc d'Orléans fut assassiné.

2° Le nom de Barbette est celui d'une riche famille parisienne que l'on trouve dès le XII° siècle propriétaire de la localité. Trois Barbette furent prévôts de Paris : Simon en 1241 ; Nicolas, en 1250 ; Etienne III — le plus célèbre — le fut à deux reprises de 1298 à 1308 et en 1314.

4° La tourelle faisait partie de l'hôtel construit en 1528 par Jean de la Ballue, époux de la veuve de Jean Nérouët secrétaire de Louis II d'Orléans - au n° 54 actuel de la rue Vieille du Temple.

Voir le *Quartier Barbette* par Charles Sellier. Paris. Fontemoing, 1899.

L'HOMMÉDÉ.

*
* *

La rue Barbette tire son nom d'Etienne Barbette, maitre des monnaies, puis prévôt des marchands de 1298 à 1304. Il avait fait construire, en dehors du mur d'enceinte de Philippe Auguste, une maison de plaisance, la *Courtille Barbette*, qui occupait un vaste quadrilatère compris à peu près entre les rues actuelles des Francs Bourgeois au sud, Vieille du Temple à l'ouest, de la Perle au nord et Payenne à l'est, Philippe le Bel, sur ses conseils, altéra trois fois les monnaies, ce qui amena en 1306 un soulèvement populaire ; la courtille Barbette fut saccagée. la maison dévastée, les caves pillées. Dans la rue Vieille du Temple s'élevait une porte, qui faisait partie de l'enceinte de la ville et portait le nom de Porte ou Poterne Barbette ; elle s'ouvrait exactement entre les n°s 59 et 61 actuels de la rue Vieille du Temple, entre la rue des Francs Bourgeois et celle des Blancs Manteaux.

L'hôtel Barbette fut réédifié en 1403 par Jean de Montagu, souverain maître d'hôtel du roi et vidame de Laonois qui le céda la même année à Charles VI ; le nouvel hôtel se trouvait cette fois compris dans l'intérieur de l'enceinte édifiée par Charles V. Le roi fit augmenter la propriété qui devint « le petit séjour de la reine ». Isabeau de Bavière y recevait les visites de son beau-frère et amant, le duc d'Orléans ; celui-ci, un soir qu'il venait de souper chez la reine, fut assassiné près de la porte Barbette, le 23 novembre 1407, sur l'ordre du duc de Bourgogne, Jean sans peur, par dix-huit affidés, conduits par Raoul d'Ocquetonville.

L'hôtel Montagu passa ensuite à la maison de Brézé ; les duchesses d'Aumale et de Bouillon, filles de Louis de Brézé et de la fameuse Diane de Poitiers, divisèrent la propriété pour la vendre à divers particuliers en 1561. Les constructions furent démolies pour faire place à de nouvelles habitations et la rue Barbette fut ouverte en 1563 au milieu de leur emplacement.

Quant à la tourelle existant à l'angle des rues Vieille du Temple et des Francs Bourgeois, c'est à tort que l'on désigne ce logis comme un reste de l'hôtel Barbette ou de l'hôtel Montagu qui étaient situés du même côté de la rue des Francs Bourgeois. D'ailleurs son style rend cette hypothèse inacceptable L'immeuble qu'elle décore fut construit en 1528 par

Jean de la Balue, époux de Marie Malingre, veuve en premières noces de Jean Hérout, secrétaire de Louis II d'Orléans en 1497.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Mêmes références : D. ROY.

—

Diamants de la couronne (LXXVIII, 97, 254). — La reine Marie-Antoinette se servit des diamants de la Couronne. Elle aimait particulièrement une parure de rubis, estimée 145.000 fr. dont elle voulut modifier la monture. Avec l'agrément du Roi, elle y fit ajouter une si grande partie de diamants lui appartenant en propre, si bien qu'on ne pouvait plus distinguer ce qui était à la Couronne de ce qui était la propriété de la Reine. Aussi obtint-elle du Roi que la parure lui fût donnée en propre. Mais cela ne se fit point *illégalement*, comme l'affirme *La Grande Encyclopédie*. Tout au contraire, si nous nous en rapportons à une étude de M. Germain Bapst sur « Les joyaux de la Couronne » (*Revue des Deux Mondes*, 15 février 1881, p. 370). « Louis XVI, dit « M. Bapst, crut devoir porter l'affaire « devant son Conseil, et, le 13 mars 1785, « intervint un arrêt qui validait cette do- « nation. De plus, comme les montures « des bijoux et l'achat de nombreuses « pierres avaient donné lieu à de fortes « dépenses, Louis XVI, au lieu de payer, « en argent, remit au sieur Leblanc, « joaillier de la Reine, un nombre équi- « valent de pierres, qui sont désignées « en l'inventaire de 1774 ». Jean-Baptiste Leblanc, place Baudoyer et son fils Gaspard Alphonse, furent successivement joailliers-orfèvres de la Reine et des Princesses, pendant toute la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le poinçon de Gaspard Alphonse Leblanc était G. A. L. avec un cœur. Dans un *Rapport*, fait par une Commission du Sénat, le 12 février 1884 sur les diamants de la Couronne, il est dit que « lorsque les souverains voulu- « rent se servir des joyaux par leur « usage, ils firent ce qui avait été « d'ailleurs fait, le 13 mars 1785 par « Louis XVI : ils reconnurent par le « *dépôt d'un bon*, que ce n'était là qu'un « emprunt fait aux collections de l'Etat. » C'est une erreur, car le *bon* fait par Louis XVI en 1785, s'appliquait non à un emprunt, mais à une aliénation faite au profit de la Reine, après avis du Conseil.

GEORGES DUBOSC.

—

La noblesse westphalienne créée par le roi Jérôme (LXXVII, 378 ; LXXVIII, 61, 109, 157). — Je remercie ceux de mes obligeants confrères qui ont bien voulu me renseigner sur le sort de plusieurs anciens fonctionnaires de la cour de Jérôme après la chute de leur maître ; si quelques uns de ces anoblis ont disparu sans laisser de trace, un certain nombre d'entre eux ont su s'accommoder du nouvel ordre de choses et en profiter.

Je me permets maintenant d'insister sur la seconde partie de ma question, à savoir si les titres germaniques dont Jérôme avait décoré les gens de son entourage ont été maintenus à ceux qui les portaient. Ainsi, le général d'Albignac est-il resté en France comte de Reed, et Malchus, en Wurtemberg, comte de Marienrode ?

En terminant, je puis donner à M. Georges Dubosc l'assurance que je connais parfaitement et possède même l'ouvrage qu'il a la bienveillance de me signaler. J'ai, d'ailleurs, dans ma bibliothèque, toute une série de documents sur le « roi Lustig » et sa joyeuse cour et puis, à mon tour, recommander à mon aimable confrère la lecture d'un livre intitulé : *Un joyeux souverain : Le roi Jérôme, frère de Napoléon 1784-1860. Ses Femmes — Sa Cour — Ses Maîtresses — Ses dernières années* (Paris J. Taillandier. s. d. in-16), et qui est encore plus complet et plus divertissant que celui de Lombard [de Langres].

On s'est amusé ferme à Cassel pendant six ans, surtout à l'époque où Pigault-Lebrun occupait auprès du roi les fonctions de bibliothécaire « sans bibliothèque ». Les cours européennes actuelles sont certainement moins folâtres...

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le « chemin des Dames » (LXXV à LXXVII). — Depuis que la guerre a commencé d'attirer l'attention publique sur le « Chemin des Dames », maintenant si célèbre, plusieurs explications ont été proposées au sujet de ce nom et de son origine ; l'*Intermédiaire*

en a déjà recueilli quelques-unes. Pour certains les « Dames » seraient les Fées, pour d'autres les religieuses de monastères voisins en déplacement, pour d'autres les « Dames de la Cour » rentrant de Reims à Paris après les cérémonies du sacre, pour d'autres enfin « Mesdames de France », c'est à dire les princesses filles de Louis XV allant en villégiature au château de la Bove ; c'est cette dernière interprétation que l'on rencontre le plus souvent. L'*Inventaire des Archives de l'Aisne* semblerait lui donner raison ; on y voit que ce dépôt départemental, — emporté peut être hélas ! en Allemagne lors de l'occupation de Laon par les Allemands, — contient ou contenait plusieurs dossiers relatifs à des constructions ou réparations de chemins pour la période de 1781 à 1785 : « empierrement de la Chaussée de l'Ange Gardien à la Bove » (C. 595), ce qui répond bien à notre Chemin des Dames actuel : — « réparation des routes pour le passage de Madame Adélaïde » (C. 516) ; — « redressement du chemin de La Bove pour faciliter les voyages de Mesdames » (C. 425), etc. L'*Inventaire* ne mentionne point nommément « le Chemin des Dames », d'où il semblerait que cette dénomination, devenue aisément populaire, est postérieure aux travaux en question et qu'elle en résulte Le chemin lui-même, avec ou sans nom, existait depuis longtemps.

FÉLIX BRUN.

—

Cartulaire de Brioude (LXXVIII, 57). — Il ne faut pas confondre le *Spicilegium Brivatense*, publié par Auguste Chassaing et qui concerne surtout le pays du Brivadois et les *Cartulaires de St-Julien de Brioude*, dont l'un publié par H. Doniol à Clermont-Ferrand, en 1863, sous le titre de *Cartulaire de Brioude*.

Le recueil, dont l'authenticité a été contestée est un *Recueil de copies*, in-folio, de 137 feuillets sur papier, de plusieurs mains, fait au XVIIe siècle et qui se trouve aux *Archives nationales* (R 69). Ce sont 6 feuillets de papier détachés d'un ancien cartulaire du XIe siècle et publiés par Baluze, en 1695. Favorables aux prétentions de la maison de Bouillon, dont Baluze était l'historien, ils ont été suspectés, à juste titre, de fausseté et ont donné lieu au retentissant procès de Pierre de Bar, le généalogiste attaché au cabinet de du Bouchet. On sait que soumises aux paléographes Mabillon, Ruinart et Baluze, ces pièces furent acceptées comme authentiques, bien qu'elles fussent falsifiées. De Bar fut envoyé à la Bastille, en 1700, puis condamné à mort par la Chambre de l'Arsenal (11 juillet 1704), condamnation qui fut changée en détention perpétuelle. Pierre de Bar se brisa la tête dans son cachot, et mourut des suites de ses blessures. Baluze, compromis fut condamné en 1710, banni de l'Université, et exilé, erra de ville en ville. Des pièces fausses montrant toute l'habileté de Pierre de Bar et le procès-verbal d'expertise par Mabillon, Ruinart et Baluze, ont été conservés (*Archives nationales*. R 74 et MM 208 et exposées dans le Musée de cet établissement, n° 901. Voir aussi : *Archives nationales* V 1043-1047 et *Bibliothèque Ste Geneviève* (Ms 824) M. de Boisliste avait projeté d'écrire l'histoire détaillée de ce procès.

Le *Spicilegium Brivatense* a été admis, sans aucune observation sur son authenticité, dans la *Bibliographie générale des Cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, de M. Henri Stein. Paris 1907, sous le n° 646. Il est ainsi décrit : *Spicilegium Brivatense*. Recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne par Auguste Chassaing, Paris. Imprimerie nationale, 1886 ; in-4° de IV à XVII 752 pages. Dates extrêmes 874-1709. Les documents publiés par Auguste Chassaing ne pourraient être contestés que s'ils reproduisaient les pièces falsifiées, dues à Pierre de Bar, mais c'est bien invraisemblable.

GEORGES DUBOSC.

—

Etymologie des noms de famille (LXXVIII, 9, 158, 256). — La classification des noms de famille français en cinq types serait vraiment bien désirable !.. Mais les sobriquets ? (Aiguefroide, Bataille, Biengarny, Brisebarre, Cœurderoy, Courtépée, Gagnepain, Testevuide, Couchemolin, etc.)

Et les noms d'enfants trouvés ? (Amyot, Bastard, Benoit, Déodet, Dieudonné, Donadey, Espérandieu, Fyot, Inattendu, Lordelot, Nourry, Poupon, Républicain, Trouvé, etc.)

Et les noms latins avec leurs multiples dérivés ou diminutifs ? (Albinus = Albinet, Aubin, Dauvin. — Caïus = Cail, Caillet, Gail. — Jovinus = Join, Jouvin, Jonhot — Sabinus = Savin, Saveron, Seguin, etc., etc.)

Et les noms celtiques ? (Bel = Belin, Blot, Beaunier, Le Bault — Dru = Drevon, Drouot, Druet, etc.)

Et la foule des noms germaniques ? (Adelbert = Aubert, Aubriot — Arnulf = Arnoux, Hernoux, Ernouf, Renoux — Aymo, Aimond, Emonnet, Lemonon, Monin, Monniot, Mongeot, Damongeot, — Bald = Baude, Baudouin, Bondot, Baudinot — God = Goderie, Gaudry, Gaudot, Godillot, Godefroid, Jouffroy — Oger = Auger, Augereau, Rogier, Rozerot, Logerot, Logerotte — Welt = Vautier, Vautrin, Gautier, Gautherot, Gaucher, etc., etc.)

Et les noms à forme ou désinence localisée ? Par exemple, pour certaines parties de la Bourgogne : Cazotte, Chaffotte, Bonnotte, Marcotte, Allotte, Mariotte — Beruchot, Matruchot, Alacoque, — Alapetite, Alamartine, Alombert, Augagneur, Alasseur, etc.

Ce n'est donc pas un article, mais plusieurs in-folios qui pourraient épuiser ce sujet. On y distinguerait, en particulier, de *Dupont*, surnom moderne, le vieux prénom franc *Durand*.

Quant aux noms en *az* (Lillaz, Marulaz, Pérolaz) — en *ez* (Jobez, Haviez, Morez), en *oz* (Charmoz, Dodoz, Mermoz) et en *ex* (Allex, Berex, Coex) ils appartiennent à la région du Jura et des Domhes et ils paraissent être d'origine helvétique.

NOLLIACUS.

—

Miniaturiste Augustin fils, 1803 (LXXVIII, 4, 159). — Tous mes remerciements aux aimables collaborateurs. Voici la signature au complet : sur la miniature de J. B. d'Allard = *Augustin fils et inv^t f. 1803* ; sur celle de sa femme née Sainte-Colombe = *Augustin fils f et inv^t 1803*.

Les personnages sont de profil et finement traités.

Je puis porter à Paris ces miniatures si elles intéressent un collaborateur. Elles sont fort petites. *L'l* de *fils* ne me semble pas un *t* ; *l's* qui suit est lisible, et puis la mention *invenit et fecit*, bien qu'abrégée, existe bien entre la signature et la date. Alors ? Un bâtard d'Augustin ? ?

SOULGÉ.

—

Les logis de J. K. Huysmans (LXXVII, 344, 494 ; LXVIII, 217). — Nous recevons cette lettre de Madame Jeanne Léon Bloy, dont nous supprimons un passage injurieux qui n'ajoute rien à la rectification qu'elle fait.

Dans votre dernier numéro de l'*Intermédiaire*, M. Jules Mauris termine son article par une phrase que je jure injurieuse pour la mémoire Léon Bloy.

Permettez à sa veuve de rectifier ainsi :

1° Léon Bloy n'a jamais reçu l'hospitalité à Lagny, pas plus chez un prêtre que chez tel autre habitant de la région.

2° La brochure « *Léon Bloy* DEVANT *les Cochons* » et non CHEZ, (car M. Mauris ignore jusqu'aux titres des ouvrages qu'il a cités) a paru en 1894, c'est-à-dire six ans avant que Léon Bloy vint habiter Lagny.

JEANNE LÉON BLOY.

—

Dernier domicile d'Armand Carrel dans la rue Grange-Batelière (LXXVII ; LXVIII). — Grâce aux intéressantes communications de nos obligeants confrères L. R. et Gomboust, il paraît maintenant établi que, comme le supposait M. Louis Fiaux, le numéro 18 de la rue Grange-Batelière correspond bien à l'ancien numéro 7 où habitait Armand Carrel la veille de sa mort.

Dans la numérotation qu'il donne de la partie de la rue Drouot qui était autrefois le tronçon de la rue Grange-Batelière aboutissant au boulevard des Italiens, notre aimable collaborateur Gomboust dit que les bâtiments de l'hôtel Pinon portaient les numéros 3 et 5. N'est-ce pas là une légère erreur ? Les frères Lazare, dans leur *Dictionnaire des rues de Paris* (1844), indiquent la rue Pinon (rue Rossini) comme commençant à la rue Grange-Batelière n°s 3 et 5. D'autre part, l'immeuble situé à cette époque au coin du boulevard, n'était pas l'hôtel Choiseul. Le numéro 1 de la rue Grange-Batelière était l'hôtel Vindé, ci-devant Gramont, dans lequel furent établies en 1821 les dépendances de l'Opéra ; puis venait un petit passage qui, sous le nom de passage de l'Opéra, rejoignait à angle droit les galeries de l'Horloge et du Baromètre et servait d'entrée aux artistes. Le n° 3 était occupé par

l'hotel Choiseul (successivement Bouret, de La Borde et de La Reynière) sur les jardins duquel furent élevés les bâtiments de l'Académie royale de musique. Ensuite venait la rue Pinon. De l'autre côté de ladite rue, on rencontrait l'hôtel Pinon, ou de la Grange Batelière, qui fut un moment la mairie du 2e arrondissement, puis devint l'Administration générale de l'Octroi de Paris, et qui portait sur la rue Pinon le n° 2 et sur la rue Grange-Batelière le n° 5. Enfin, au retour d'angle se trouvait et se trouve encore la maison du numéro 7, le dernier domicile d'Armand Carrel.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Famille de Cantineau (LXXVII; LXVIII, 117). — J'ignore s'il existe une généalogie de la famille de Cantineau, mais je me permets de signaler à A. B. « l'Histoire de la famille et de la Seigneurie de Saint-Ours », par l'abbé Couillard-Després. Le 1er volume de cet ouvrage, publié à Montréal, Canada, contient quelques renseignements sur la branche de la famille Cantineau qui s'est établie à Saint-Domingue.

Vers la fin du 18e siècle, Louis Dominique de Cantineau, capitaine de troupes à la Martinique et chevalier de Saint-Louis, épousait une canadienne, Marie-Louise Catherine de Saint Ours, née à Montréal, en 1754, fille de François-Xavier de Saint-Ours et de Thérèse Hertel de Cournoyer. Après un assez long séjour à la Martinique, M. et Mme de Cantineau se retiraient à Blois, où ils moururent, le premier, le 24 mai 1822 et, la seconde, en décembre 1834. Ils avaient eu trois enfants, deux filles et un garçon qui mourut au champ d'honneur, à l'âge de 19 ans, avant 1819.

CANADIEN.

—

Cousineau père et fils, luthiers de la Reine (LXXVIII, 100). — Dans *La Lutherie et Les Luthiers* par St-Antoine Vidal, Paris. Quantin. 1889, on trouve (p. 219) : *Georges Cousineau.* — « Fabricant de harpes, qui fut maitre-juré de la corporation des maitres luthiers, feseurs d'instruments de la ville de Paris, pour l'année 1769 ».

Il s'agit là du fils de Pierre Joseph Cousineau, harpiste et facteurs de harpe, néà à Paris vers 1753 et qui est mort en 1824. Il fut harpiste de l'Académie royale de musique, de 1788 à 1812 et harpiste de la reine Marie-Antoinette. Il a publié une méthode de harpe, sept sonates pour cet instrument, 5 recueils d'air variés, deux concertos, deux pots-pourris.

Etabli luthier à Paris et considéré dès 1772, au dire de *l'Almanach Dauphin*, ou *Tablettes du vrai mérite*, comme un des plus renommés pour la harpe et autres instruments à cordes, il fabriqua le premier des harpes avec double rang de pédales, pour moduler plus facilement dans tous les tons, perfectionnement repris par Dizi à Londres et par Erard. En 1799, avec Rouelle, il prit un brevet pour un procédé de torsion des cordes, que Fetis décrit dans son *Dictionnaire des Musiciens*. En 1803, Cousineau prend un autre brevet pour un mécanisme de harpes à plans inclinés avec renforcement acoustique. A l'Exposition des arts de 1806, il avait exposé de nouvelles harpes à cheville. Retiré de sa maison de lutherie en 1823, Pierre Joseph Cousineau, est mort en 1824. Il compte parmi les plus célèbres facteurs d'instruments à cordes, à côté de Gaiffre, de Salomon, de Nadermann, fournisseurs de harpes de Mme Victoire, de Holtzmann, de Louvert, de Kruppe. Les bonnes harpes de Cousineau se vendaient 12 à 15 louis.

Cousineau fils associé aux travaux de son père, et qui lui succéda à l'Opéra et dans ses ateliers, a écrit lui aussi, plusieurs airs pour harpe et une méthode éditée par Lemoine. Sur le procédé du double rang de pédales, inventé en 1782 par P. J. Cousineau, voir : Le *Mémoire sur la nouvelle harpe de M. Cousineau, luthier de la Reine*, par l'abbé Roussier. Paris, Lainé, 1782, cité dans son *Histoire de l'instrumentation* (Paris 1878), par Henri Lavoix, fils, (p. 79).

GEORGES DUBOSC.

—

Le musicien Henry Dumont (LXXVIII, 5). — Il a été exposé en 1910 au Louvre dans les salles du XVIIe certains fragments du Musée des Monuments français. Ces fragments proviennent, à n'en pas douter, du tombeau du musicien Henry Dumont, de Liège, venu Paris en 1638 et mort en 1684. Ce

tombeau se trouvait avant la Révolution, dans l'église St-Paul, dont Dumont fut organiste.

Le fragment de marbre blanc retrouvé représente *La Musique*, sous la forme d'une femme largement drapée, entre un orgue et une basse de viole. Au-dessus de ce bas relief, se trouvait une pyramide adossée au mur, qui portait le médaillon en profil d'Henri Dumont.

Ainsi est décrit ce tombeau dans le *Parnasse français*, de Titon du Tillet et ainsi il est dessiné dans un album de Gaignières (Pe 11 a f° 127) ; C'est la seule représentation, par à peu près, qu'on connaisse d'Henry Dumont, en l'absence du médaillon. Peut être existe-t-il quelque part, anonyme ou dissimulé sous une fausse attribution et le retrouvera-t-on, comme le bas-relief « La Musique », identifié par M. Paul Vitry. (Sur Dumont voir : *Un musicien en France au XVII*^e *siècle : Henry Dumont*, par Henry Quittard. Paris, 1906.)

GEORGES DUBOSC.

—

Duranty ou Duvernet (LXXVIII, 105). — Zola admirait fort Duranty. Il voyait en lui le créateur du réalisme, le pionnier du naturalisme. Il trouvait qu'il était le seul écrivain de son temps, non gangrené par le romantisme : il aimait, par contraste, son talent sec, précis et pincé.

Il est, écrivait-il, dans *Les Romanciers, naturalistes* un des cinq ou six romanciers, dont les œuvres devraient compter. « Voici, disait-il encore, la liste complète des œuvres de M. Duranty *Le Malheur d'Henriette Gérard*, *La Cause du beau Guillaume*, *Les Combats de Françoise Duquesnoy*, *Le Chevalier Navoni* et ses *Six barons de Sept-Fontaines*. Je demande une justice complète pour le romancier, je conseille de lire les volumes, dont je viens de donner les titres » (p. 343).

Zola, défenseur de l'œuvre de Duranty, a passé sous silence, comme on le voit, *La canne de Madame Desrieux*. Il ne la cite pas, quand il n'omet aucun des autres romans de Duranty. Il est donc à penser que Zola, si attentif à la glorification de Duranty, a estimé que *La canne de Madame Desrieux*, n'était pas écrite par son romancier préféré. En dehors des romans attribués à Charles Duvernet par Albert Cim, il faut ajouter *Faute de cœur*... La Rochelle, imp. O. Pic. 1873, et *Un péché originel*, Paris, A. Bourdilliat, 1859.

GEORGES DUBOSC.

—

Le peintre Finsonius ou Phinsonius (LXXVIII, 149).— Finson Louis, ou Aloïs, (ou Finsonius), naquit à Bruges vers 1580. Il alla à Rome, où il devint l'élève de Caravaggio. Il voyagea en Allemagne et s'établit à Aix, mais ensuite il visita Naples et retourna à Aix qu'il quitta pour Arles, où il se noya dans le Rhône vers 1632.

On peut citer parmi ses œuvres, qui sont d'un coloris excellent mais manquant de dignité :

Aix	Musée	*L'incrédulité de S. Thomas*,
»	»	*La Résurrection* (1613),
Andenne	Eglise	*Massacre des Innocents*,
Arles	Musée	*Le Martyre de S. Etienne.*
»	»	*L'Adoration des Mages.* (1614)
Marseille	»	*Une Madeleine Mourante.*
Naples	»	*L'Annonciation* (1612)
Rome	S. Jean	*La Résurrection* (1610).

(Traduit du Bryan's *Dictionary of Painters and Engravers*).

DE MORTAGNE.

***

Dans ses *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux*, (T. I. Paris, 1847), Philippe de Pointel, plus connu sous le nom de Marquis de Chennevières, a publié sur ce peintre une monographie d'une quarantaine de pages. Ludovicus Finsonius, ou Louis Pinson, né à Bruges vers 1580, passa quelques années en Italie où il fut élève du Caravage. Puis, il vint s'établir en Provence, à Aix en 1613, ensuite à Arles à partir de 1614. C'est à Arles qu'il mourut en 1632, noyé en se baignant dans le Rhône. Il y a des œuvres de lui dans les églises d'Aix et d'Arles, et au Musée de Marseille. M. de Chennevières le qualifie de « grand peintre, fécond et varié, trop souvent inégal ». Il constate toutefois que ce fut un « élève soumis du Caravage ».

V. B,

Le peintre Forest (LXVII; LXVIII; LXIX). — M. H. C. M., avait raison contre notre regretté confrère Maurice Tourneux. Eugène Forest s'est représenté lui même, dans l'attitude que décrit notre érudit et toujours exactement renseigné collaborateur, dans la 22° livraison du *Musée Philipon*, page 176, col. 2.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Famille Le Vayer.(LXXVIII.100),— Mes papiers étant dispersés je ne puis répondre que de mémoire à la première partie de la question. La famille Le Vayer s'est éteinte dans la personne du dernier Marquis Le Vayer décédé (avant 1830 si je ne me trompe).

Etant en garnison,je crois, à Melun,en 1797,il y avait épousé Renée de Maupeou, de la branche de Sablonnières en Brie à laquelle il laissa la plus grande partie de ses biens. Ma famille possède deux portraits d'elle. Un meilleur est entre les mains du comte de Mailly-Chalon, héritier par les Maupeou du château de la Davière (Sarthe) légué par le Marquis Le Vayer à sa veuve.

De même qu'un marquis Le Vayer avait épousé une Maupeou, un marquis de Ferrière Le Vayer — substitué aux nom et armes — épousa postérieurement une autre Maupeou. De ce mariage naquirent le Marquis actuel de Ferrière Le Vayer, dont le fils vient de tomber au champ d'honneur, la vicomtesse de Romanie Mesmon (actuellement rue Caponière, à Caen) etc.

Baron G. de MARICOURT.

* * *

1° La branche parlementaire de la famille Le Vayer (établie au Maine, mais originaire de Bretagne) s'est éteinte dans la personne de Jean-Michel Christophe Le Vayer, chevalier, S. de *Vandœuvre*, la *Rouvillière*, *Broussin*, *La Forest*, etc , au Maine, et de *Faverolles*, en Touraine, mousquetaire du Roi, chevalier de Saint-Louis, dit le marquis de Faverolles, né au Mans, le 9 avril 1947.

Nommé Grand Sénéchal du Maine, il prêta serment de fidélité, en la Grand'-Chambre du Parlement, le 27 juin 1780, et fut installé à l'audience de la Sénéchaussée du Mans, du 4 février 1784. Ce fut en cette qualité qu'il présida, lors de la convocation des Etats Généraux, l'Assemblée des Trois ordres de la Province. Trois ans plus tard, il émigrait avec ses sœurs et son séjour à l'étranger se prolongea jusqu'à la rentrée du Roi re-France.

Renonçant alors à la vie publique, il se renferma dans la plus profonde retraite et ce fut dans l'Hôtel familial de la rue du Bac, à Paris, qu'il termina sa longue et honorable carrière, le 18 juillet 1831 sans laisser de postérité des deux unions contractées : 1° en 1789 avec *Julie* de Préaux, sa nièce, morte en juin 1792. 2° avec *Amicie* Elisabeth Louise Renée Théophile Maupeou, épousée en 1797, âgée de 17 ans et qui mourut elle-même le 1er février 1833, suivant ainsi de près son mari dans la tombe.

Ce sont les petits fils d'une de ses sœurs, Marie-Henriette Le Vayer, qui furent autorisés à prendre le nom et les armes des Le Vayer. Cette sœur cadette du Grand Sénéchal fut mariée au Comte Antoine de Loyac, dont la fille *Adèle* Josèphe Henriette de Loyac épousa, en 1811, Jean Ferrière, Conseiller à la Cour de Paris.

Les armes des Le Vayer sont : *De gueules, à la croix d'argent chargée de cinq tourteaux du champ* : supports : deux licornes ; mais les Ferrière ont substitué à selles-ci : deux lions, comme on peut voir sur leur sépulture familiale, au Cimetière de Montrichard (Loir-et-Cher).

2° Jean Michel Ferrière, né à Baugé, le 4 mai 1754, avocat au Parlement de Paris Avocat Procureur à Baugé et Conseiller de ville, Electeur en 1790 le 25 mai Membre du Conseil Général du Département, puis juge au Tribunal de Baugé, mort à Angers, le 19 janvier 1807, âgé de 52 ans ; son fils :

Jean Ferrière, substitut au Tribunal de Saumur en 1812, mort en décembre 1830, Conseiller à la Cour Royale de Paris, marié en 1811 à Adèle de Loyac, dont postérité, fixée au château des Menaudières, en Chissay (Loir-et-Cher).

Aucun lien n'apparaît entre les précédents et Claude ou Claude Joseph de Ferrière que signale notre confrère Lascombes.

PATRI DE CHOURCES.

Docteur Payerne et les sous-marins (LXXVII ; LXXVIII, 18, 76, 137). — Le Docteur Payerne est bien connu dans l'histoire des appareils sous-marins. Prosper-Antoine Payerne était né à Theys, dans l'Isère, en 1806. Reçu docteur en 1833, il alla exercer la médecine à Cherbourg, où son attention fut attirée sur le moyen de revivifier l'air dans les milieux hermétiquement clos. Il s'occupa, tout d'abord, des améliorations à apporter aux cloches à plongeur. A ce sujet, concuremment avec le général Paislay, de 1840 à 1842, il fit en Angleterre une série d'expériences à l'Institution polytechnique de Londres, aux Docks de la Compagnie des Indes, à Portsmouth, et aux mines de St-Agnès.

Il essaya avec succès, son appareil sous-marin à Paris et entreprit, en 1845, de sauver, dans le goulet de Brest, les canons du navire *Le Républicain*, coulé en 1792, par 30 mètres de fond. Il s'occupa aussi de faire disparaître certain écueil appelé La Roche Mingan. Une tempête ayant coulé son appareil, relié à un ponton naviguant en surface, le Dr Payerne fut conduit à construire un navire en tôle, naviguant sous l'eau, qu'il expérimenta en Seine, en 1846 et dont *L'Illustration*, à cette date, a donné une description. Le principe appliqué par le Dr Payerne avait été déjà indiqué et expérimenté aux Andelys par l'inventeur Beaudoin, en 1827, ainsi qu'en témoigne un ouvrage de ce dernier intitulé : *Notice historique sur le nouveau système de navigation sous-marine avec des bateaux ouverts à volonté*, inventé par M. Beaudoin, Paris, imprimerie de Coniam, 1827 ; in 8° ; 16 p. Dans le *Dauphin* de Beaudoin, comme dans le submersible du Dr Payerne, il s'agissait d'empêcher l'eau de faire irruption par un panneau ouvert dans la partie inférieure, en maintenant dans l'intérieur de l'appareil, à l'aide d'air comprimé, une pression égale à celle de la colonne d'eau.

Expédié de Paris à Rouen en 1846, le bateau plongeur du Dr Payerne fut embarqué à bord du brick, *L'Union*, capitaine Laveyssière, pour être transporté à Brest. Malheureusement pendant cette traversée le brick fut jeté, par la tempête sur les roches de Guernesey et le bateau de Payerne fut fort endommagé. Remorqué par le steamer de l'Etat le *Gomer*, il fut cependant amené à Brest, où, malgré les réparations qui lui furent faites, il ne put rendre tous les services qu'on en espérait.

Grâce aux instances de l'ingénieur des travaux hydrauliques, Menu de Mesnil, à Brest, le bateau-plongeur du Dr Payerne fut employé pendant les mois de juillet, août, septembre 1847, à l'extraction de roches.

Le Docteur Payerne a publié, en 1852 un ouvrage intéressant, sous le titre : *Perfectionnement des modes de construction des travaux hydrauliques*, dans lequel on trouve un projet de chemin de fer sous-marin, ou tunnel sous la Manche, entre Calais et Douvres.

Les plans du bateau du Dr Payerne sont reproduits (figure 155, p. 393 et p. 163 et 391), dans l'ouvrage *La navigation sous-marine à travers les siècles* par Maurice Delpeuch, lieutenant de vaisseau. (Paris. Juven). De concert avec son ami Bouet, le Dr Payerne avait songé à munir son navire d'une hélice mue par la vapeur, provenant d'une chaudière pyrotechnique hermétiquement close, quand le navire était au-dessous de l'eau, et dans laquelle l'air destiné à alimenter la combustion serait fourni par des produits oxygénés. Ce bateau sous-marin ne fut pas exécuté en tant que bâtiment naviguant.

Georges Dubosc.

—

La Fille d'Aurélien Scholl. — Les Mémoires d'Aurélien Scholl, (LXXVIII ; 101, 225). — Les *Confessions* qui « ont dû être trouvées dans les papiers du spirituel chroniqueur », et sur le sort desquelles l'auteur de la question à laquelle il vient d'être répondu voudrait être renseigné, n'existent pas. Improvisateur brillant, mais inapte à un travail discipliné, Scholl ne s'était jamais mis à la rédaction de ces Mémoires, dont il parlait souvent, comme s'il eût voulu entretenir en lui-même et donner aux autres l'illusion qu'il pouvait encore produire une œuvre de longue haleine. En réalité, il n'en a jamais écrit le premier chapitre. Le signataire de ces lignes, qui fut son secrétaire jusqu'au mois d'avril 1892, époque où mourut Scholl, insista bien des fois pour que le Maître dictât ou tout au moins racontât ses Souvenirs : depuis longtemps, une conversation prolongée ne tardait pas à devenir pénible pour ce causeur étincelant, que fatiguait beaucoup

une grave affection diabétique, dont on connait l'action déprimante.

Par contre, ce que l'on a dû trouver dans les papiers d'Aurélien Scholl, ce sont les monceaux de lettres qui lui avaient été adressées ; un grand nombre émanaient des personnages illustres — écrivains, artistes, hommes politiques, comédiens, actrices, — que le chroniqueur-boulevardier avait fréquentés au cours de sa longue existence ; beaucoup étaient classées et réunies par liasses dans ses tiroirs. Il serait intéressant de savoir ce qu'est devenue cette correspondance, dont certaines pièces seraient précieuses pour l histoire anecdotique et littéraire, et peut être même pour l'Histoire tout court, si elles étaient publiées.

MICHEL PAULIEX.

—

M. Thiers a-t-il été créé baron ? (LI, LIII, LIV, LXXVI à LXXVIII ; 82). — Pour compléter les notes généalogiques fournies par M. Georges Dubosc, voici sur Mme Ripert, sœur de M. Thiers et sa table d'hôte, quelques souvenirs empruntés à l'amusant recueil intitulé : *Un Anglais à Paris*. Ils ne manquent pas d'une certaine saveur.

Mlle Thiers, sœur du premier ministre de France, tenait alors une table d'hôte. L'établissement, annoncé par une enseigne, était situé à l'entrée actuelle de la rue Drouot. Lorsque Thiers était au pouvoir les membres de l'opposition et les journalistes de leur parti se faisaient un jeu d'y organiser leurs réunions. Les journaux du lendemain en rendaient toujours compte, et non sans commentaires. Thiers était bien le plus mauvais tireur qui eût jamais désolé un garde-chasse, ce qui ne l'empêchait pas de vanter bien haut ses prouesses cynégétiques. « Nous avons demandé à Mlle Thiers, disait un de ces articles, si les délicieux faisans qu'elle nous servait provenaient de la chasse de son illustre frère. Elle a secoué négativement la tête : « Non, monsieur ; le Président du Conseil n'a pas l'honneur de fournir mon établissement. A quoi bon ? je peux acheter mon gibier à meilleur marché que lui et au meme endroit. S'il m'en envoyait, il prendrait un bénéfice, car il ne fait jamais rien pour rien C'est un peu le défaut de notre famille » (1)

(1) — *Un Anglais à Paris : notes et souvenirs*. Traduit de l'Anglais par J. Hercé. Tome 1er. 1835 1848 Plon, Nourrit et Cie, 1893 ; in-12, de VII-309 p. ; p. 115-116.

La « bosse » du commerce ! ah, oui je connais une histoire de chapeaux comme cela...

Mais, M. Georges Dubosc doit la connaitre aussi bien que moi.

PIERRE DUFAY.

—

Tilly, auteur à déterminer (LXXVIII, 102, 269). — Stendhal a dit de Tilly qu'il avait été « le plus bel homme de son temps ». Il ajoute : « Il a eu beaucoup de femmes : à cela rien d'étonnant. Mais il les a aimées. Voilà pourquoi son livre est si peu à la mode dans les châteaux aux environs de Paris. Malheureusement un homme si beau ne savait pas écrire et il se piquait d'être littérateur. Il fait de la morale et généralise à tout propos. Cette morale rend son livre un peu lourd... »

Ce livre, ce sont les *Mémoires* du comte Alexandre de Tilly parus en 1828, douze ans après la mort de leur auteur.

Tilly était né au Mans en 1764. Il étudia à la Flèche et fut nommé à quatorze ans page de Marie-Antoinette. Ses aventures furent nombreuses. Il sortit des pages pour entrer avec un brevet d'officier dans les dragons de Noailles. Mais bientôt Paris lui manqua et il donna sa démission. Il voyaga beaucoup, rentra à Paris au début de la Révolution pour y prendre la défense du Roi. Il n'émigra qu'après le 10 août, lorsqu'il se sentit directement menacé. Il vécut d'abord en Angleterre, puis en Allemagne : c'est pendant son séjour dans ce pays qu'il écrivit ses *Mémoires*. Il obtint la permission de rentrer en France en 1812. Il se suicida à Bruxelles en 1816 : les causes de cette fin prématurée sont restées mystérieuses. Peut-être un correspondant de l'*Intermédiaire* pourra-t il fournir à ce sujet quelques éclaircissements. On dit qu'il avait triché au jeu, mais Stendhal parle d un vol dont il n'aurait pas voulu avouer qu'il avait été la victime

On a comparé Tilly à Casanova. Tilly est, lui aussi, un aventurier. mais c'est un vrai gentilhomme, de la race des roués de la cour du Régent. Un roué sentimental : il y a une apparente contradiction entre ces deux termes, mais la vie amoureuse de Tilly explique qu'ils puissent parfois se concilier.

Les *Mémoires* de Tilly sont dédiés au prince de Ligne qui lui témoigna toujours de l'amitié.

Tilly connut Rivarol, Chamfort, Restif de la Bretonne, Laclos, Mirabeau, Necker, Champcenetz, Robespierre, Danton. Il témoigne une aversion toute particulière pour Sénac de Meilhan qui est pourtant un esprit distingué et un écrivain très méconnu.

Mme la comtesse d'Arjuzon a publié en 1914 sous le titre de *Souvenirs d'un page de Marie-Antoinette* un volume extrait des *Mémoires* de Tilly. Mais ce volume fait partie d'une collection à l'usage des jeunes filles ; c'est dire qu'il n'y reste pas grand chose des aventures qui font de Tilly un rival de Casanova

JACQUES MORLAND.

***

C'est dans une lettre fort amusante signée William Crocodile, adressée à Sutton Sharple à Londres, le 14 août 1828, que Stendhal a parlé des *Mémoires de Tilly*. Elle a même été publiée, pour la première fois, dans l'*Intermédiaire*, le 20 mars 1913 p. 362 ; elle se trouve aussi dans *la Correspondance de Stendhal* par A. Paupe et Chéramy, Paris, 1908 (Tome II, p. 489-490).

Jacques Pierre Alexandre, comte de Tilly, était né au Mans, en 1764, mais il appartenait à la très vieille famille normande de Tilly, dont le château se trouve auprès de Caen. Il était le fils de Jacques, marquis de Tilly-Primerais. A quinze ans, il fut page de Marie-Antoinette, puis obtint un brevet de capitaine au régiment de dragons de Noailles A la Révolution, royaliste ardent, il collabora avec Mirabeau le jeune, avec Suleau, Champcenetz. Rivarol, aux *Actes des Apôtres* et à la *Feuille du Jour*. Emigré après le 10 août, il voyagea en Angleterre, aux Etats Unis, séjourna à Hambourg, à Berlin vers 1801, où il fut chambellan du roi de Prusse. Il revint à Paris en 1807 et continua à y mener la vie déréglée et facile de l'ancien régime. A la suite d'une affaire de jeu, ainsi que le rappelle Stendhal, il se suicida à Bruxelles, le 26 décembre 1816.

Il a publié *Œuvres mêlées* : Amsterdam et Paris 1785, in-8° ; nouvelle édition augmentée de différents opuscules. Berlin 1803, in-8° ; Leipzig 1803 ; 1813 in 8°. — *Lettre à Philippe d'Orléans*. Paris, 1790, in-8°.— *Lettre à Louis XVI*. Paris, 1793, in 8° ; Berlin, 1794, in-8° ; où il présageait la fin terrible du monarque. — *De la Révolution française en 1794* ; Londres, 1795, in 8°, réimprimé dans les *Œuvres mêlées* édition de Berlin.

Pendant son séjour en Allemagne, Tilly avait écrit ses *Mémoires*, qu'il laissa à Berlin en même temps que sa correspondance, lorsqu'il disparut. Dix-huit ans après, il furent traduits en allemand, à Berlin, sous le titre de *Mémoiren des Grafen Alexander von T [illy] aus den franzœsischen. Handschrift übersetzt, mit einer biographischen Notiz über den Grafen von Tilly*. Berlin. 1825, 3 volumes in-8°, En 1828, ils furent traduits en français, sous le titre : *Mémoires du Comte Alexandre de Tilly, pour servir à l'histoire des mœurs de la fin du XVIIIe siècle.* Paris *chez les marchands de Nouveautés*. 128. 3 volumes in-8°, D'après Maurice Tourneux (*Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* (T. IV. p. 85) « l'authenticité des *Mémoires de Tilly* « n'est rien moins que certaine : une par« tie du texte serait due à Alphonse de « Beauchamp et son travail aurait été « achevé par Auguste Cavé, auteur avec « Dittmer) des *Soirées de Neuilly*, publiées « sous le nom de M. de Fongeray ». Ce M. de Fongeray pourrait bien être Beyle, lui-même, car la première édition de ces *Soirées*, Paris, Montardier, 1827, est ornée d'un portrait par Henry Monnier du prétendu M. de Fongeray, qui n'est rien moins que celui de Stendhal, légèrement chargé.

En 1830, on republia les Mémoires de Tilly, sous le titre *Mémoires du comte Alexandre de Tilly, ancien page de la reine Marie-Antoinette, pour servir à l'histoire des mœurs de la fin du XVIIIe siecle.* Paris. Ch Heideloff 1830. 3 volumes in-8°. Ils figurent aussi dans la *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France* de F. Barrière, Paris, 1862. Firmin Didot T. XXV, p 217. Tilly fit aussi des vers nombreux, mais on ne se souvient que de ces vers sur Louis XVI :

Il ne sut que mourir, aimer et pardonner,
S'il avait su punir, il aurait su régner.

Sur Tilly, voir : Préface des *Mémoires de Tilly*. — Rabbe. *Biographie universelle* et portraits des contemporains ; Que-

rard, *France littéraire*. François Barrière. *Notice sur Tilly*.

Georges Dubosc.

—

Portrait charge de Vallès (T G. 908 ; LXXXIII, 83, 71) — Je dois tout d'abord remercier mon obligeant confrère Varius de m'avoir enfin révélé l'identité de ce mystérieux « compteur » dont l'effigie, partout répandue, m'avait si fort intrigué dans mon enfance, et d'avoir en même temps confirmé l'hypothèse que j'avais émise touchant la profession du sieur Slosson.

Toujours à propos de la caricature de Jules Vallès, j'ai découvert récemment dans une étude biographique consacrée à André Gill par M. Armand Lods (*André Gill, sa vie. Bibliographie de ses œuvres*. Paris 1887, in-18, p. 55) le passage suivant qui parait répondre dans une certaine mesure à la question posée en 1885 par M. le docteur Cabanès :

Pendant ce temps [l'internement de Gill à Charenton en 1881] une controverse très vive s'engageait à son sujet [dans le *Réveil*] entre Vallès et Richepin. Le premier avait contre le malheureux caricaturiste deux griefs sérieux. Gill l'aurait représenté jadis en molosse — Vallès, dit Wolf [Albert ?], mit de tout temps une certaine coquetterie à passer pour un bouledogue — il le montrait en chien lamentable et crotté, suivant un corbillard de pauvre, et traînant à sa queue une casserolle retentissante Vallès, *qui venait d'écrire un article ému intitulé* : « *Le convoi du pauvre* », trouva la plaisanterie détestable. Il en voulait aussi à Gill d'avoir renié la Commune...

Il convient de remarquer que la caricature en question fut publiée dans la *Lune* en 1867 et ce n'est qu'en 1881 que parurent dans le *Réveil* les articles dans lesquels Vallès épanchait sa bile sur le malheureux artiste ; il faut reconnaître que l'auteur de *Jacques Vingtras* a mis un certain temps à se formaliser de la charge innocente dont il avait été l'objet.

Un bibliophile comtois.

—

Armorial des villes de France (LXXVIII, 382,501). — A la question : Existe t il un armorial moderne des Villes de France ? posée par M de Saint-Saud dans *l'Intermédiaire* du 10 mai dernier, diverses réponses, d'ailleurs négatives, ont été faites. Il a été parlé à ce propos de l'Agenda d'un grand Magasin de Nouveautés où figurent de nombreuses armoiries de villes.

Signalons également à notre confrère qu'une importante maison de tabacs a eu l'heureuse idée d'insérer, à titre de réclame, dans ses boites de cigarettes, des tickets portant au recto le blason d'une ville française et donnant au verso l'explication ou l'origine de ces armoiries.

Les blasons reproduits en couleur, avec timbres et supports sont d'une bonne exécution et le texte qui les accompagne, bien que très concis, contient des renseignements intéressants et souvent inédits.

Si cette collection, qui, parait déjà comprendre d'assez nombreux sujets, se poursuit, l'ensemble (en attendant l'armorial de nos cités qui manque toujours à la bibliographie française) semble devoir être, en somme, le recueil de blasons municipaux le mieux documenté et le plus complet qui ait encore paru.

d'Osier.

—

Monsieur ou Monseigneur (T. G., 604 ; LXXVIII, 148) — On disait : « Monsieur le Comte de Chambord », car ce nom était, en quelque sorte, un nom de guerre, comme ceux que les princes prennent, quand ils voyagent incognito. C'était un nom, ce n'était pas un titre.

Duc d'Orléans est un titre — c'est pourquoi l'on doit dire : Monseigneur le Duc d'Orléans.

Un lecteur.

* * *

Le titre de « comte de Chambord » était le nom d'incognito choisi par le roi Henri V ; de même Louis XVIII en émigration se faisait appeler le comte de Lille, le Dauphin après 1830, le comte de Marnes, le futur Tsar Paul I, lors de son voyage en France sous Louis XVI, le comte du Nord, etc. Comme l'étiquette veut qu'on respecte l'incognito des princes, il est évident qu'on devait dire (et qu'on disait) : Monsieur le comte de Chambord, Monsieur le comte de Lille, Monsieur le comte du Nord...

Il en est tout autrement pour les appellations de comte de Paris et de duc d'Or-

léans ; leurs titulaires en ont été revêtus en naissant *comme princes*, et par suite l'on devait dire Monseigneur le comte de Paris, Monseigneur le duc d'Orléans, mais en 1883, à la mort de M. le comte de Chambord, ces princes devenaient respectivement le roi Philippe VII et le Dauphin de France, selon la règle monarchique ; ils auraient donc dû pour se conformer à l'usage prendre un nom d'incognito, qu'on eût fait précéder de *Monsieur* — Au lieu de cela ils ont déclaré qu'ils entendaient conserver jusqu'à nouvel ordre les titres qu'ils portaient comme princes, avant de succéder aux droits d'Henri V.

Le comte de Caserte a fait de même lorsqu'il hérita en 1894, des droits de son frère le roi François II des Deux-Siciles.

Ceci établi, la question est de savoir si l'on doit considérer les titres de comte de Paris et de duc d'Orléans comme des noms d'incognito *depuis* 1883 — auquel cas il faut les faire précéder de *Monsieur ;* ou comme des titres princiers que leurs titulaires continuent à porter provisoirement, ce qui impliquerait le *Monseigneur*. Pour ma part, j'incline vers la forme *Monsieur* le duc d'Orléans.

D. V.

***

Monseigneur était le titre des Dauphins. Jamais il n'a été celui des Rois. En conséquence, à mon avis, l'héritier du Prétendant doit seul prendre le titre de Monseigneur, et non le Prétendant lui-même.

Il va de soi que le seul titre que le Prétendant juge digne de lui est celui de Roi. Mais il ne peut le porter qu'en en exerçant la fonction. En attendant, il ne peut que se réfugier dans un soi-disant incognito. D'où, les simples titres de Comte de Chambord, Comte de Paris, Comte de Caserte, etc., et les appellations de Monsieur le Comte.

Pourquoi le Duc d'Orléans n'a-t-il pas fait de même ? Je l'ignore. Etant donné cela, vaut-il mieux dire Monsieur que Monseigneur ? Peut-être. Toutefois le titre de Duc existant dans la famille royale et aussi en dehors, si le Duc d'Orléans était appelé Monsieur le Duc, il y aurait peut-être une égalité trop marquée entre des personnes portant le titre le plus élevé après celui de Roi et pourtant d'origine et de Droits si différents.

Celui de Monseigneur, comme je l'exposais plus haut ne me paraît pas convenir à celui qui devrait être Roi, mais à celui qui est l'héritier de ses droits et charges, en l'espèce le Duc de Montpensier.

Le mieux, à mon humble avis, (si j'avais été le Duc d'Orléans, c'est ainsi que j'aurais fait) eût été de renoncer au Duché et d'adopter un petit comté dont le nom serait devenu illustre en devenant le mien.

H. T.

***

Cette question a été déjà débattue à différentes reprises dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, et, particulièrement en ce qui concerne M. le duc d'Orléans, en 1894 (Voir : XXX, 275, 466, 530 ; XXXI, 570).

La même question a été effleurée dans le courant de 1917 et au commencement de 1918 à propos des vocables *Majesté* ou *Sire* et sous cette rubrique, dans les volumes LXXV, 489, et LXXVII, 80 et 81.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Antérieurement à la Révolution, et même à 1830, le protocole français n'avait pas eu à s'occuper de l'appellation d'un prétendant non couronné ; on disait : Sire, à Louis XVIII émigré. Plus tard on disait S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux ; Monsieur le comte de Chambord sans employer S. A. R. ; Le Prince ou Monseigneur en parlant de sa personne ; en parlant à sa personne, on disait : « Monseigneur », et l'on n'employait guère « Votre Altesse Royale » ; mais comme on avait commencé sous la restauration à dire « Le Roi » plutôt que « Votre Majesté », on parlait à Henri V, à la troisième personne : « Monseigneur voudra... »

Au XVIII[e], on disait « Monsieur le duc d'Orléans », et « Monsieur le Duc » pour le duc de Bourbon. L'ancienne France estimait que « Monsieur » comportait tout le respect possible, convenant à tous les degrés de la hiérarchie. C'est grand dommage que cette noble simplicité paraisse insuffisante. Mais l'*Action Française* n'épouse pas toutes les allures des légitimistes...

SOULGÉ.

* *

Si l'on se place au point de vue protocolaire je crois qu'il ne peut y avoir aucun doute sur le titre à donner au Duc d'Orléans, et l'usage traditionnel veut que dans une lettre ou un message adressé au Prince, on écrive : *Monsieur* le Duc d'Orléans et non *Monseigneur!* C'est ainsi qu'on en usait à Frohsdorf vis-à-vis du Comte de Chambord, et à partir de 1883 date de la mort de ce dernier, il en a été de même pour le Comte de Paris. Il est évident qu'il ne saurait en être autrement pour le Duc d'Orléans, leur successeur à tous deux.

Le titre de *Monseigneur* est, dans l'espèce, au-dessous du titre de *Monsieur*. « Monseigneur » est, en effet, une appellation générique qui s'applique d'une façon générale à tous les princes du sang, tandis que « Monsieur » est une désignation intermédiaire entre *Majesté* et *Altesse Royale*, qui différencie le prétendant à la couronne, des autres princes de sa famille.

Il faut chercher le motif de ce qui précède dans l'usage qui a prévalu à partir du XVIIe siècle où le mot *Monsieur* sans être suivi d'un nom propre servait à désigner le frère du roi ; Gaston d'Orléans, Philippe d'Orléans, le Comte de Provence et plus tard le Comte d'Artois, ont tous porté le titre de *Monsieur* et les princesses, leurs épouses, étaient désignées sous le nom de *Madame*.

La phrase célèbre de Bossuet « Madame se meurt, Madame est morte » ! est dans toutes les mémoires, et la Duchesse d'Orléans, mère du Régent, tenait si fort à ce titre distinctif qu'elle avait la juste prétention que, non seulement en France, mais dans l'Europe entière, on ne la désignât que sous le seul nom de « Madame ». Sa curieuse correspondance est pleine de ses perpétuelles revendications.

C'est sans doute par élasticité à ces prérogatives que s'est établi protocolairement l'usage de ne jamais faire précéder le nom du chef de la Maison de France de la formule imprécise de « Monseigneur » et d'y substituer celle de « Monsieur ». — Il va sans dire, que dans une conversation pour *parler* directement au Prince le titre de *Monseigneur* est le seul employé et qu'il doit en être de même lorsque dans le corps d'une lettre on s'adresse à lui à la troisième personne.

Cette opinion n'est pas seulement la mienne ; c'est également celle d'un des rares survivants de la Cour du Comte de Chambord, ami dont j'ai sollicité l'avis éclairé.

En face des événements qui se déroulent, ce sont, certes, pour l'heure présente des questions bien surannées, aux yeux de beaucoup, mais ce sont là pourtant des traditions et des souvenirs qu'il serait fâcheux de laisser s'éteindre, et dont ne sauraient se désintéresser tous ceux qui regardent en arrière, et qui conservent, malgré tout, le culte d'un passé de plus en plus oublié !

Vicomte DE REISET.

—

Les Pestiférés de Jaffa (LXXVIII, 99). — Sans être indiquée comme une citation, la phrase « Ce tableau est à la fois une belle peinture et une mauvaise action », se trouve dans l'article assez tendancieux, du *Dictionnaire Larousse* sur *Les Pestiférés de Jaffa*, toile de Gros. Cette phrase s'explique par les circonstances dans lesquelles fut exécutée l'admirable œuvre du peintre, aujourd'hui au Louvre.

Tout d'abord, Gros avait concouru et remporté le prix, le 8 décembre 1801, pour l'exécution d'un tableau, le *Combat de Nazareth*, où devait être célébrée la vaillance de Junot, le 8 avril 1799, repoussant, avec quelques cavaliers, les assauts de l'ennemi, pendant l'expédition de Syrie.

Bonaparte, mécontent de voir glorifier un exploit qui n'était pas le sien, aurait fait prévenir Gros, par Vivant-Denon, de ne pas exécuter ce *Combat de Nazareth*, d'avoir à le remplacer par la toile, dite des *Pestiférés de Jaffa* et qui au Salon de 1804, portait ce titre plus explicite : *Bonaparte, général en chef de l'armée d'Orient au moment où il touche une tumeur pestilentielle, en visitant l'Hôpital de Jaffa* (Musée du Louvre). Gros n'exécuta pas le tableau du *Combat de Nazareth*, qui est demeuré à l'état d'esquisse mouvementée et violente possédée actuellement par le Musée de Nantes, après avoir appartenu à M. Urvoy de St-Bedan.

Ce sont cette injustice et cette jalousie de Bonaparte, vis à vis de Junot, dont Gros se fit le complice, qui ont fait qualifier son œuvre admirable de « mauvaise action. » De plus, on sait qu'on a vivement contesté l'héroïsme de Bonaparte, en la circonstance, qualifié de « mensonge historique ». Les ennemis de Bonaparte ont soutenu que le général aurait fait transporter, par mer, le plus grand nombre des malades, et qu'il en aurait fait empoisonner vingt-cinq avec de l'opium. Le fait a été nié dans le *Mémorial de Ste-Hélène* et affirmé dans les *Mémoires* de Marmont.

GEORGES DUBOSC.

—

Scènes russes ; lithographies (LXXVIII, 104). — Il me paraît probable que les lithographies en couleurs, numérotées, que possède notre confrère doivent être au nombre des quarante planches coloriées qui servaient à illustrer l'ouvrage de Geissler et Grüber sur les costumes, mœurs et coutumes des Russes, lequel fait le sujet des communications insérées à l'*Intermédiaire* LXXII, 6 et 115.

V. A. T.

—

Manches à bombardes (LXXV; LXXVII). — Les *bombardes* sont encore en usage chez les paysans du Perche et de l'Orléanais, telles que les portaient les élégants des premières années du quinzième siècle. Ce sont de longues manchettes évasées, serrées aux poignets et descendant sur les mains en forme d'entonnoir renversé.

Dans nos campagnes, où ces manchettes ont conservé leur nom de *bombardes*, elles sont employées pendant l'hiver, en guise de gants, pour se garantir du froid. Elles ne dépassent pas 0 m.30 de longueur. Elles furent souvent beaucoup plus longues chez les outranciers de la mode au temps de Charles VI, ainsi qu'en témoignent quantité de miniatures de cette époque. Elles n'étaient alors qu'un ornement. Leur nom provient de celui de l'instrument de musique appelé *bombarde*, parce qu'elles affectaient la forme évasée du pavillon de cet instrument.

A. HARMAND.

Chambre quoyes (LXXVIII, 154). — La chambre quoie ou coie (camera quieta)? C'est tout simplement ce que nous appelons les W.-C ! Pourquoi ne pas avoir interrogé Lacurne ou Ducange ?

IN OCTAVO.

De nombreuses réponses paraîtront dans le numéro suivant.

—

Hors de l'Eglise pas de salut. (LXXVIII, 200) — On peut lire les pages 289-292 du *Traité d'Apologétique chrétienne*, de Moulard et Vincent. « En 1215 le VIe concile de la tiare définissait qu'il n'y a qu'une Eglise Universelle de fidèles, hors de laquelle il n'est pas de salut. — Voir aussi 4, Lesètre « *La foi Catholique* » page 234, 236 ; L. Prunet « *L'église* » p. 137-146 J. Bainvel « *Hors de l'Eglise pas de salut* » « Etudes », no du 5 août 1912. Ces articles ou ces chapitres indiqués indiquent le sens exact qu'il faut donner à cette formule.

P.

—

« C'est la nuit qu'il est beau... » (LXXVII, 432). — C'est un vers de « Chantecler », acte II, scène III. Chantecler convie la faisane à voir se lever le jour aux accents de sa voix. Comme la faisane s'indigne d'entendre d'autres coqs chanter dans le vallon et s'écrie :

Ils chantent dans du bleu !

Chantecler répond :

J'ai chanté dans du noir
Ma chanson s'éleva dans l'ombre — et la première ! —
C'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière. »

G. H. MARON.

Mêmes références : G. DUBOSC.

—

Nouvelle orthographe du latin (LXXVIII, 151). — M. Albert Cim a parfaitement raison, et plus d'un professeur est de son avis. Si l'on tient — et pour de bonnes raisons — à conserver en France des études latines et grecques, et à leur rendre un peu de la force qu'elles ont depuis vingt à trente ans trop perdue, on ne peut voir qu'avec défaveur toutes les innovations qui tendent à éloigner la forme ou le son des mots latins et grecs de la forme et du son de leurs dérivés français les plus familiers aux élèves, et les plus évidemment apparen-

tés à ces mots antiques. De cette préoccupation est venue en grande partie l'opposition de la grande majorité des maîtres de l'enseignement secondaire aux réformes de la prononciation qu'on a voulu à diverses reprises introduire chez nous pour le latin et le grec. De là aussi, la prudence avec laquelle, jusqu'en ces derniers temps, ceux d'entre eux qui ont donné des éditions scolaires d'auteurs latins ont admis les changements à l'orthographe traditionnelle adoptés par les éditeurs allemands. De cette prudence, des auteurs d'éditions appartenant en général à l'enseignement supérieur, ont eu le tort de se relâcher, et cela au nom de restitutions prétendues scientifiques où il y a, comme dans une bonne partie de la science allemande, une grande part d'arbitraire. Ils ont aussi parfois adopté l'absurde système de ponctuation, absolument contraire à nos usages français, et qu'aucun exemple antique, cette fois, n'autorise, des éditeurs allemands. Il est à souhaiter qu'en cela comme en d'autres choses, on sache se corriger, chez nous, d'une excessive docilité aux ukases des docteurs d'Outre-Rhin.

IBÈRE.

*
* *

Ce n'est pas seulement l'orthographe des mots latins que les Boches nous ont appris à défigurer, c'est aussi leur prononciation.

En Sorbonne même, un professeur, éminent du reste, lorsqu'il citait un passage dans lequel il était question de Cœsar, que j'étais habitué à prononcer César, comme en français, l'appelait Kahessâr, en appuyant sur l'h intercalaire. Je ne sais pas s'il continue, depuis la guerre, à prononcer comme l'ennemi.

V. A. T.

—

Gnole (LXXIII ; LXXV à LXXVII). — L'étymologie de *gnole*, Eau-de-vie, par *niola*, Brouillard, en patois lyonnais, savoisien, romand, n'est pas péremptoire. La métaphore invoquée est suspecte, et les deux mots ne sont même pas incontestablement homonymes. Plusieurs régiments dont les contingents ne répugnent pas a prononcer des *ô* fermés longs prononcent *gnole* avec un *o* ouvert bref.

La première chose a faire pour étudier un mot est d'en établir l'histoire : les formes diverses, les emplois variés, les dates de leurs apparitions, les milieux sociaux de leur propagation.

On répète d'après le *Cri de Paris* du 6 2-16 que *gnole*, Eau de-vie, est usuel à Lyon « depuis plus d'un demi siècle ». Moins archéologue, un Lyonnais, lieutenant au 16° chasseurs, M. Sambardier, m'affirme l'avoir entendu à Lyon et dans le Lyonnais usité par la population civile avant 1914, et l'avoir lu, fréquemment, dans les pièces du guignol lyonnais, (cela du moins est vérifiable). Par contre, deux Lyonnais de la 40e section de D. C. A. affirment en avril 18 n'avoir pas connu le mot avant la guerre. Un Grenoblois, de la même unité, l'a entendu en déc. 14 à Grenoble si usuellement qu'il était peu vraisemblable (?) que ce fût une importation récente. Autre témoin, de la même unité : le mot était usuel dans les Charentes avant 1914, et on disait *gnolle* aussi bien que *gnôle*. La Normandie, dit M. Dauzat, connaissait le mot avant 1914. En 1886 les soldats à Auxonne l'employaient couramment, témoignage recueilli ici même LXXIII, 274. En octobre 14, un adjudant de carrière, ex colonial, affirmait l'avoir entendu dès longtemps dans la coloniale. Par contre les marins que j'ai questionnés estiment avoir appris le mot par l'infanterie et depuis 1914.

Les lecteurs de l'*Intermédiaire* peuvent recueillir aisément des témoignages auprès de paysans et de soldats. Le moment est encore opportun

GASTON ESNAULT.

—

Musidora (LXXVIII, 201). — J'ai déjà répondu, LXXIII, 216, à la question posée par HY-MANY.

Voir le joli épisode de Musidora qui se baigne, dans *The Seasons* de James Thomson, *Summer* II, 1269-1370.

EDWARD BENSLY.

—

Les tombes d'animaux (LXVIII, 201). — Dans la « Biographie d'Alfred de Musset » Paris, Lemerre, voici ce que conte Paul de Musset sur un chien que possédait son frère :

« Marzo est mort de vieillesse, le 28 août 1864, entouré de soins et pleuré de son amie, Madame Martellet, ne voulant

pas que le corps de Marzo fut jeté au tombereau, pria son mari de l'aller enterrer. Le mari part de grand matin portant Marzo enveloppé dans un journal. Il va jusqu'à Auteuil et voit des ouvriers terrassiers qui travaillaient. Il leur demande la permission de déposer le corps dans le terrain qu'ils étaient en train de remuer. Marzo est enseveli sous une charretée de terre, dans une rue nouvelle qui, depuis, à ce qu'on m'assure, s'est appelée la Rue de Musset ».

J. H. MARON.

—

Mariages précoces (LXXIV, 108, 237, 329, 421 ; LXXV, 152). — La baronne d'Oberkirch écrit dans ses *Mémoires* (2e éd. tome 1er, p. 125 et suiv.) :

Il se fit au mois d'octobre de cette année [1779] un mariage dont tout le monde se crut le droit de causer. Le prince de Nassau-Saarbrück fit épouser à son fils âgé de douze ans, Mademoiselle de Montbarrey qui en avait dix-huit. On s'étonne de ce mariage... à cause de l'âge du prince. La jeune personne retourna du reste auprès de ses parents aussitôt la cérémonie faite et elle y restera jusqu'à ce que son mari puisse l'être réellement...

On célèbre de toutes les manières les jeunes époux. Voici des vers adressés à la princesse par un poète de salons ; on les répandit à profusion pendant les fêtes du mariage ; j'en ai gardé une copie :

Vous partez, vous allez loin de votre patrie
Passer des tendres mains d'une mère chérie
Dans les *avides* bras d'un époux *enchanté*.
Déposant un fardeau si cher, si regretté,

L'une arrosera de larmes :
L'autre possesseur de vos charmes
Sera de plaisir transporté, etc.

Il faut songer que cet époux *enchanté*, *transporté de plaisir*, *possesseur de ses charmes*, était un bambin de douze ans, qui pleurait du matin au soir, furieux d'être l'objet de la curiosité de tous, fuyant sa femme, la repoussant même avec une brusquerie d'enfant mal élevé et n'ayant aucune envie de réclamer des droits qu'il ne comprenait pas.

Et, comme exemple, l'auteur raconte plus loin ce qui se passa à une grande fête donnée au château de Reichshoffen par M. de Dietrich pour célébrer le mariage de l'enfant princier avec la princesse Maxilienne de Montbarrey.

Le marié ne voulut pas danser avec sa femme au bal : il fallut lui promettre le fouet s'il continuait à crier comme une chouette et lui donner au contraire un déluge d'avelines, de pistaches, de dragées de toutes sortes pour qu'il consentit à lui donner la main au menuet. Il montrait une grande sympathie pour la petite Louise de Dietrich, jolie enfant plus jeune encore que lui et retournait auprès d'elle aussitôt qu'il parvenait à s'échapper. C'était là cet époux dont les *avides bras* s'ouvraient pour la jeune princesse. Je ne puis dire combien nous avons ri des exagérations et de la figure de ce petit bonhomme.

Mon frère avait entrepris de le consoler, et il lui montra des gravures dans un grand livre ; il s'y trouva une procession et une noce de je ne sais qui. Lorsqu'il aperçut ce mot *les noces*, il referma vite la page et dit à mon frère : Otez-moi cela, monsieur, les noces ! je n'ai que faire de les voir, c'est trop ennuyeux, et tenez, ajouta-t-il en montrant une grande figure, voilà qui ressemble à Mademoiselle de Montbarrey.

Et l'excellente baronne, qui aime à oraliser, de concure :

Quel doux pronostic d'avenir !

Cet avenir, nous le connaissons par les *Mémoires* du prince de Montbarrey, père de l'épousée. Il raconte comme quoi, lorsque l'échéance de la ratification du mariage fixée à l'année 1785, fut arrivée, le prince de Nassau-Saarbrück, qui avait d'abord paru désirer avec ardeur cette union disproportionnée, s'attacha à retarder le plus possible la réunion des deux époux et qu'il fallut l'intervention personnelle et énergique du prince de Montbarrey pour obtenir ladite ratification et la fixation au mois d'avril 1789 de la réunion et de la consommation finale.

Cette union demeura stérile : le 27 avril 1797, la princesse Maximilienne devenait veuve du prince régnant Henri Louis-Charles-Albert, en la personne duquel s'éteignit la maison de Nassau Saarbrück.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La défense de planter la vigne (LXXVIII, 202). — La loi de 1731, dont parle Grinard, est un Arrêt du Conseil rendu le 5 juin 1751, cité par Denisart,

« Collection de Décisions nouvelles et de « notions relatives à la jurisprudenceac « tuelle.

On lit dans ce Recueil (7e Edition, 1771, Tome 4, page 827, V. Vignes :

« L'expérience ayant fait connaître les abus qui résultaient de la trop grande quantité de plantations de *vignes* qui faisaient négliger la culture des terres propres à être ensemencées en grains, le Roi a ordonné, par un arrêt du Conseil rendu le 5 Juin 1731 à l'exécution duquel les intendants des provinces ont été chargés de veiller, « Qu'il ne serait plus fait de nouvelles plantations de *vignes* dans l'étendue des provinces et généralités du Royaume ; et que celles qui auront été deux ans sans être cultivées, ne pourront être rétablies sans une permission expresse de sa Majesté, à peine de 3000 livres d'amende et de plus grande s'il y échet... laquelle permission ne sera accordée qu'au préalable l'intendant de la province n'ait fait vérifier le terrain, pour connaître s'il n'est pas plutôt propre à notre culture, qu'à être planté en vigne ».

Cet arrêt n'a pas eu une exécution bien rigoureuse.

En 1789 plusieurs paroisses des Bailliages de Troyes et de Bar-s-Seine dans leurs Cahiers de Doléances réclamèrent l'exécution de l'arrêt en question. Voir : Cah. de Dol. publiés par J-J. Vernier, 3 vol. 1911.

V. B.

—

Le cuisinier de Venceslas VI embroché (LXXIII, LXXIV). — Venceslas aurait eu un imitateur (en Allemagne naturellement) en la personne du duc Charles des Deux Ponts (1775-1795), s'il faut en croire l'extrait suivant de l'ouvrage de M. Alfr. Rambaud intitulé. *Le Français sur le Rhin*, Paris, 1883 (3e édit.) p. 96 :

Ce petit tyran, entêté de sa souveraineté, était capable à l'occasion d'abominables cruautés. Schlœzer seul osa l'attaquer dans ses *Staatsanzeigen*. L'article était daté de Fez et Maroc, et signé Ibrahim ben Abdallah :

« Une de nos provinces est à présent entièrement et toujours enclose comme un parc, afin que aucun animal des bois ne puisse passer en terrain étranger. Le prince qui règne en ces contrées entretient des régiments entiers de chiens de chasse...

« Ce prince est sanguinaire dans le sens littéral. Un jour, il fit venir son cuisinier dans son cabinet ; il le fit mettre nu, lui versa de l'esprit de vin sur le corps et y mit le feu, ce cuisinier est devenu enragé au milieu des tourments les plus horribles. Le prince a fait ce même traitement à un de ses secrétaires. Celui-ci fut sauvé par un valet de chambre qui le fit couvrir de fumier ; il n'en est pas moins estropié à jamais et il se promène en cet état dans la ville de...

« Il y a une certaine dame de la cour que le prince ne peut pas souffrir. Un jour, il lui a pris la main, comme pour la baiser, et lui a coupé l'index avec les dents...

« Tout le pays est comme stupéfié. Personne n'ose parler de tant de tyrannies ; bien moins encore quelqu'un ose-t-il écrire un mot au-delà des frontières excepté moi, Ibrahim Ben Abdallah ».

P. c. c. De Mortagne.

—

Le mal qu'on a dit des Allemands (LXX à LXXVIII, 45, 141, 239, 286). —

« Si demora messires Guillaumes de Nielle prisonniers devers les Englès, et puit se mist il à finance, et retourna en France dou bon gré son maistre, par obligacion, enssi que tout gentil homme françois et englès ont tousjours fait ouniement l'un à l'autre. Et ce n'ont pas fait Alemant, car quant uns Alemans tient un prisonnier en son dangier, il le met en ceps, en fiers, en buies et en dures prisons, ne il n'en a nulle pité, et tout pour estorde plus grand argent. »

(Froissart, livre deuxième, parag. 373, p. 110). A. Harmand.

—

Trouvailles et Curiosités

—

M. Clémenceau amateur de papillons. — En 1857 élève de 5e au Lycée de Nantes, j'y avais pour condisciple Monsieur Georges Clémenceau, notre vieux et glorieux tigre national Vendéen comme moi et de deux ans plus âgé, il était également externe surveillé et aux jours de congé de la saison estivale se livrait comme moi à la chasse des insectes.

J'eus le grand honneur (alors insoupçonné) de le recevoir chez moi avec un de ses amis, M. Armand Marx, également du *bahut* Nantais. J'habitais alors dans un faubourg de Nantes très voisin de la campagne et en bonne situation pour nos ébats entomologiques, ce qui me procura le plaisir de faire avec lui, par un jour bien ensoleillé, une promenade des plus

agréables dans les pittoresques abords de la rivière d'Erdre.

Fut elle fructueuse au point de vue des captures ? Ne prenant pas de notes dans un âge si tendre, je ne saurais le dire, et du reste ce détail serait peu intéressant pour mes chers confrères de l'*Intermédiaire.* Mes souvenirs sont cependant très précis et j'ajouterai à l'honneur de notre tigre qu'en consultant les palmarès des classes supérieures du lycée de Nantes, j'y ai relevé plusieurs nominations de G. Clémenceau qui était un bon élève très estimé de ses professeurs.

M. Clémenceau a-t-il toujours l'amour des papillons?

D. Roy, VENDÉEN.

—

Le vandalisme allemand. — Ce qu'ils firent à la basilique de Saint-Denis en 1870-71. — Les actes de vandalisme ne sont pas que les fruits de leur dernière guerre. Ils en avaient fait autant en 1870-1871, mais nous avions oublié.

Après leur départ de Saint-Denis, un des chanoines de la basilique dressait l'inventaire des actes de barbarie qu'ils avaient accomplis, dans ce lieu insigne. Quand on relit cette lettre aujourd'hui, on reconnaît nos gens : ils ne changent pas. Changeront-ils jamais ?

Saint-Denis, le 21 septembre 1871.

Monsieur le Rédacteur,

Enfin les Prussiens sont partis de Saint-Denis, mais ils laissent après eux dans notre vieille basilique des traces ineffaçables du vandalisme le plus hideux.

Il n'est presque pas de tombeau dans l'église qui n'ait été souillé ou mutilé par ces barbares modernes ; ils ont dévasté les richesses les plus précieuses de l'archéologie. Ils ont brisé des objets que le moyen âge nous avait légués, mais que la brutalité allemande ne saurait comprendre, encore moins apprécier.

Les Prussiens ont volé la main droite et le fleuron frontal de la couronne de Charles VI. Ils ont pris la poignée de la dague de Duguesclin ; ils ont enlevé la main droite de Charles V ; son sceptre et la main de justice sont brisés.

Ils ont coupé huit doigts à Sancerre et lui ont arraché le sabre ; ils ont coupé un doigt de la main gauche de Charles Martel ; ils ont pris un fleuron de la couronne de Jeanne d'Evreux. Ils ont enlevé les deux pouces de la statue de Catherine de Médicis. A coups de sabre, ils ont fait une entaille à cette œuvre admirable de Germain Pilon.

La statue de Henri II a les doigts de la main droite brisés, il ne lui reste plus que le pouce. Un soldat prussien lui a broyé le talon du pied droit avec la crosse de son fusil.

Charles le Bel a un fleuron de sa couronne enlevé ; on a détaché un morceau de sa main droite.

Les deux pouces de Blanche de France ont été volés.

Les deux mains de Marie de Bourbon, tante de Henri IV, ont été emportées.

Ils ont cassé le sceptre de Pépin le Bref.

Ils ont écorné la gaîne du sabre de Charles d'Anjou, roi de Sicile.

Ils ont pris les deux pouces de la reine Marie d'Espagne.

La statue de Louis XVI a les deux pouces enlevés ; elle a reçu un coup de sabre sur le nez.

La statue de la France a deux doigts cassés et enlevés.

Le tombeau de Louis et Philippe, fils du comte d'Alençon, a perdu une tête d'ange : le jeudi 16 février, j'ai vu un officier saxon, visitant l'église avec son colonel, casser une tête de chimère, la plier dans du papier et la mettre tranquillement dans sa poche.

A ces dégats, que j'avais signalés en partie dans une lettre précédente, il faut ajouter de nouveaux dégats non moins tristes, non moins desolants.

La statue de Louis XVI n'avait d'abord que les deux pouces enlevés ; depuis, les Prussiens ont enlevé deux autres doigts.

Ils ont brisé deux doigts de la main gauche de Pépin le Bref, et cassé l'extrémité inférieure de son sceptre.

Le tombeau de Louis et Philippe d'Alençon a subi de nouvelles mutilations : les Allemands ont cassé une tête de chimère et l'aile d'un ange ; ils ont fait disparaître la tête et la main droite d'une statue de moine.

Ils ont volé la poignée et la pointe de la dague de Charles de Valois, comte d'Alençon.

Dans les armoiries de la jeune Renée de Longueville, la corne de la licorne était ébréchée : ils ont augmenté la cassure.

La statue de Catherine de Médicis, dans l'intérieur du tombeau de Henri II, a perdu trois doigts du pied gauche et le gros doigt du pied droit.

Ils ont mutilé trois statues dans le mausolée des ducs d'Orléans et de Valentine de Milan.

Ils ont enlevé quatre doigts du pied gauche de François Ier.

Ils ont détaché tous les doigts du pied gauche de Claude de France et le gros doigt du pied droit.

Le rétable de la Sainte-Vierge, cette pré-

cieuse relique du moyen âge que M. Viollet-Leduc avait restaurée avec tant de goût, a été attaquée avec un acharnement incroyable On a décapité l'enfant Jésus, le bœuf et l'âne de la crèche ont disparu ; un petit enfant a eu le bras cassé dans le Massacre des Innocents ; un roi mage a perdu un bras et la moitié de sa couronne ; dans la Fuite en Egypte, on a coupé la tête de l'enfant Jésus et deux doigts de la sainte Vierge.

On prétend que le général prussien, baron de Medern, après un déjeuner copieux, avait exercé lui-même son zèle fanatique sur ses objets qu'il traitait de superstition.

Au rétable de la deuxième chapelle de l'abside à gauche, on a cassé le poignet d'une statue.

A l'extrémité des anciens caveaux des Charles se trouve un réduit où sont déposés les restes du maréchal Jean de Rieux et de Suzanne de Bourbon ; les Prussiens ont profané les deux cercueils. J'ai recueilli moi-même et remis en place les ossements de la princesse que des mains barbares avaient dispersés sur le pavé.

Et parce que j'ai réclamé contre cet ignoble vandalisme, parce que j'ai défendu les tombeaux de nos anciens rois, les Prussiens, par ordre de leurs chefs, se sont rués dans mon domicile : chez moi, ils ont pillé, volé, brisé, saccagé, anéanti ; ils m'ont insulté et menacé de mort.

Le baron de Mirbach, ce gentilhomme à la mode prussienne, ivre de colère et de libations alcooliques, m'a fait arrêter dans la cathédrale et traîner en prison par ses soldats. Il m'a retenu au fort de la Briche dans une dure captivité. Encore une infamie de plus à mettre sur le compte de ce Mirbach et de ses Prussiens.

Recevez, etc.,

L. Testory,
Chanoine de Saint-Denis, chevalier de la Légion d'honneur.

[Communication de M. Raoul Bonnet].

—

La paix franco-allemande de 1871. Lettre de Firmin-Didot à Fétis.

10 mars 1871.

Mon cher Monsieur Fétis,

Je reçois à l'instant votre lettre et vois par votre belle et ferme écriture que les années et les événements glissent sur vous sans ébranler en rien votre forte constitution et votre énergie.

Toute notre famille est en bonne santé, mais fort attristée et pour le présent et pour l'avenir. Hélas ! qui pouvait prévoir de pareilles catastrophes ! Et c'est au moment de la plus grande prospérité dont l'Europe ait jamais joui et où on avait lieu d'espérer que les liens de l'humanité et de la civilisation allaient ouvrir une nouvelle ère pour le bonheur de tous que tout s'effondre dans le cahos ; aux illusions succède le triomphe de la force, de la ruse, de la violence. Il semblerait que la chute de la dynastie de Napoléon, qui a causé tant de maux à l'Europe, l'unification de l'empire germanique, et la leçon sévère donnée à la France qui a eu le tort d'attaquer la première la Prusse, et cela conformément aux vœux et aux projets qu'elle méditait elle-même contre nous dès longtemps, permettaient à la Prusse d'être grande et généreuse. Il en fût résulté que, de même qu'à la suite d'une affaire d'honneur, deux adversaires se retirent avec une estime réciproque, les relations d'amitié n'auraient pas tardé à se rétablir ; la haine et la rancune ne sont pas dans le cœur français et certes, depuis longtemps les Français ont donné de nombreuses preuves d'estime aux Allemands, mais aujourd'hui la mesure est comble ! L'asservissement de provinces françaises est un germe de haine et de guerre qui sera funeste à la Prusse comme à la France et qui troublera l'avenir de l'Europe. Au lieu de la paix universelle et d'une confiance illimitée, l'inquiétude et la défiance paralyseront la marche des affaires et les progrès de l'industrie.

La démolition des places fortes en France aurait suffi pour rassurer la Prusse contre toute agression future et, d'ailleurs, il aurait suffi de placer les provinces sous la garantie de toutes les puissances, interdisant d'y jamais y avoir d'armées.

Nous sommes heureux que la Belgique nous ait témoigné en cette circonstance des sentiments aussi bienveillants que le lui permettaient les exigences de la neutralité. Dans nos malheurs la sympathie qu'on nous a témoignée généralement apporte quelques adoucissement à nos blessures.

Nous allons reprendre l'impression de votre bel ouvrage commencé sous de meilleurs auspices. Quel sera son avenir sous le rapport commercial ? Notre inquiétude à cet égard s'étend à tout livre important et sérieux dont nous avons entrepris la publication.

Au revoir, mon cher Monsieur Fétis.

Votre tout dévoué,

Ambroisie Firmin Didot.

[De la collection Noël Charavay.]

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, Saint-Amand-Montrond.

LXXVIIIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 déc. 1918.

N° 1491

31bis r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

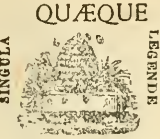
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE

SINGULA

LEGENDE



Il se faut entr'aider

N° 1491

31bis r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

A nos abonnés

*Notre imprimeur ne peut assurer la publication de l'*Intermédiaire *qu'en lui imposant une nouvelle augmentation. Avec celle déjà subie, cette augmentation sera de 100 pour 100. Il la motive par la crise continue du papier et les indemnités de vie chère.*

Pendant cette longue et difficile période, et lorsque tant de publications ont cessé, nous avons tenu à continuer à paraître.

En compensation des restrictions matérielles que l'Intermédiaire *subissait, nous avions abaissé l'abonnement.*

*Alors que les journaux qui avaient autrefois six, huit et dix pages, n'en ont plus que deux ou quatre, et coûtent deux fois plus cher, nous avons maintenu jusqu'à ce jour l'*Intermédiaire *au-dessous de son prix habituel de 16 fr.*

Les 100 pour 100 d'augmentation que nous subissons nous obligent à un grand sacrifice. Nous en supporterons la plus large part dans l'espoir que la paix nous ramènera bientôt à des conditions normales. Nos abonnés voudront bien nous y aider :

A partir de Janvier 1919, l'abonnement sera ramené au prix ancien, soit :

SEIZE FRANCS POUR LA FRANCE
DIX-HUIT FRANCS POUR L'ÉTRANGER

Que les abonnés, sur la fidélité desquels nous savons pouvoir compter, soient assurés que, dès que les circonstances le permettront, nous reviendrons comme choix du papier, illustrations et nombre des numéros, à ce que nous étions avant la guerre

Le prix du numéro sera porté à **0** fr. **75**

—

Questions

—

Une lettre de Marie-Stuart. — Du *Temps:*

M. Omont annonce (à l'Académie des Inscriptions) le don récent fait au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale par le baron Edmond de Rothschild, d'un document historique de grande valeur, consistant en une lettre entièrement autographe de Marie Stuart, adressée au roi Charles IX de France. Cette missive, datée de Carlisle, et qui est du 21 juin 1568, a été écrite à un moment tragique de la vie de cette reine. Marie-Stuart implore l'aide du roi de France et se plaint d'avoir été traitée « plus indignement que fut jamais non princesse mais gentille femme et non seulement cela, mais en danger de vie ».

Serait-il possible d'obtenir de la courtoisie et de l'obligeance de M. Omont, le texte de cette lettre? Est elle inédite ?

D[r] L.

—

Le dieu des boches. — El Shaddai signifie étymologiquement : le dieu terrible et vulgairement : le dieu tout puissant. Le mot Shaddai vient de la racine Shdd qui signifie : exercer de la violence, saccager, détruire, dévaster. Partout où la Vulgate a traduit : « Dieu tout puissant » ou « Le Tout Puissant » il convient de lire : le Devastateur ou le Terrible.

Il serait intéressant de savoir si on trouve de semblables épithètes accolées aux noms des dieux dans les textes assyro babyloniens.

Docteur Brunon.

—

Molière et les pommes cuites. — Je lis, dans une édition des *Caractères* de la Bruyère, datée de 1845, cette note (Chapitre premier. *Des ouvrages de l'Esprit*) extraite d une de ces clefs, qui, déjà du vivant de l'auteur, illustraient (?) son œuvre, souvent par malice, partant à tort et à travers.

Jean Baptiste Poquelin, si connu sous le nom de Molière, était fils d'un valet de chambre, tapissier du roi : il naquit à Paris environ l'an 1620. Il se mit d'abord dans la troupe des Comédiens de *Monsieur* et débuta sur le théâtre du Petit-Bourbon. Il reussit si mal la première fois qu'il parut à la tragédie d'*Héraclius* dont il faisait le principal personnage, qu'on lui jeta des pommes cuites qui se vendaient à la porte ; et il fut obligé de quitter. Depuis ce temps-là, il n'a plus paru au sérieux et s'est donné tout au comique, où il réussissait fort bien.

Or, Taschereau, un des meilleurs, sinon le meilleur des biographes de Molière, proteste, dans la cinquième édition de son *Histoire de la Vie et des Ouvrages* de notre grand Comique (1863, p. 87), contre l'authenticité de cette anecdote, qu'il reproche à un biographe de Corneille d'être allé chercher dans une Clef des *Caractères* de la Bruyère conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal (section des manuscrits) :

Cette assertion qu'il adopte, écrit Taschereau, il l'emprunte à un *anonyme* qu'il appelle un *contemporain*... Si une clef des *Caractères* a pu, a dû même, pour être complète, être faite quelques années après la première publication de l'œuvre de la Bruyère, augmentée de portraits nouveaux pour la 9e édition (1696), il est au moins bien évident pour tout le monde que cette clef n'a pu être antérieure à cette première publication. Or, la première édition des *Caractères* a paru en 1688 ; et c'est, trente ans auparavant le 28 avril 1659, que Molière joua pour la première fois *Héraclius*, qui fut redonné à quelques jours de là, comme nous le fait voir le registre de Lagrange. Il n'y a donc pas la moindre vraisemblance aux « pommes cuites » du *Contemporain*, qui pouvait fort bien n'être pas né en 1659, et dont le dire, démenti par une représentation nouvelle, aurait mérité de n'être pas tiré de l'oubli.

Le dernier biographe de La Bruyère, M. Servois, nous apporte dans ses Commentaires des *Caractères* (Edition des Grands Ecrivains 1912, T. I[er], 2e partie, p 402) des renseignements autrement précis sur cette Clef qui a si fort échauffé la bile de l'honnête Taschereau. Elle appartient, en effet, à la Bibliothèque de l'Arsenal ; elle est la troisième des clefs manuscrites que possède cette Bibliothèque. Elle fut trouvée, au XVIIIe siècle, dans les papiers du Curé de St Jacques du Haut Pas, M. l'abbé Cochin, fondateur de l'hôpital du même nom, dit M. Servois, qui la considère comme « la plus étendue et la plus importante » de toutes les clefs manuscrites. Il insère, dans le Chapitre *des ouvrages de l'Esprit*, la note concernant Molière, mais garde le silence sur les réflexions de Taschereau. A dire vrai, l' « anonyme » pouvait très bien être né avant 1659, vivre encore à l'apparition des *Caractères*, vers la fin du XVIIe siècle, et avoir établi à cette époque sa clef, restée, depuis inédite, et peut être ignorée, dans les papiers de la famille Cochin.

L'essentiel est de savoir si Molière, jouant dans *Héraclius*, reçut ou non, ces pommes cuites que n'a pu digérer son biographe et qui « se vendaient à la porte » du théâtre.

Cette dernière tradition survécut de beaucoup à Molière ; et, de nos jours, on voit encore, devant l'entrée des théâtres populaires, sur des tables volantes ou dans des petites voitures, à côté de divers comestibles, des pommes crues, sinon des pommes cuites. Celles-ci, toutefois, ne servent plus, depuis longtemps, de projectiles, aux spectateurs mécontents

de la pièce ou de ses interprètes... Mais, il y a quelques années encore, le public, facilement irritable, du *Paradis*, avait recours aux trognons de pommes crues pour manifester son indignation ou ses colères. C'est ainsi que nous avons vu, au Théâtre du Château d'Eau (aujourd'hui l'*Alhambra*), à la première de *Garibaldi*, s'abattre, de ces régions. . supérieures, sur les crânes respectables des princes de la Critique, toute une avalanche de pommes crues, de pelures d'orange et même de petits bancs.

D'E.

—

Les Grilles de l'Ancien Hôtel du Duc de Trévise. — Les parisiens du deuxième Empire ont connu le petit Hôtel du Duc de Trévise qui se trouvait au rond point des Champs-Elysées.

Cet hôtel possédait une grille du XVIIIe siècle en fer forgé à barreaux carrés.

Quand l'Hôtel fut démoli, sait-on ce que sont devenues ces grilles qui formèrent un arc de cercle et étaient d'un joli effet artistique ?

M. L. N.

—

Hôtel Roquelaure. — Je serais bien obligé à nos excellents confrères de me donner des renseignements historiques sur l'Hôtel Roquelaure, situé, encore au commencement du XIXe siècle, rue de Richelieu, au coin de la rue St-Marc, côté numéros impairs.

G. H.

—

La poudre pour la chevelure. — Sait-on comment, pourquoi, au XVIIIe siècle, a commencé cette mode étrange (et si jolie) de la poudre, supprimant pour tous l'âge cruel du premier cheveu blanc ?

On voudrait un texte contemporain autant que possible, et même des citations louant ou blâmant cette mode, contemporaines également.

GUILLAUME-L.

—

Famille de Blégny. — Je serais reconnaissant de tout renseignement concernant les familles de Blégny dont plusieurs membres furent seigneurs du Ratelet — château (Henri II ?) situé à Saint-Hélaire les Aubréjés (Loiret) près Courtenay.

Famille Cordelle-Leroux. — Même question.

HENRI CARPENTIER.

—

Famille Bazan de Flamenville. — Cette famille illustre du Cotentin, aujourd'hui éteinte, brilla d'un particulier éclat pendant toute la deuxième moitié du XVIIe siècle, avec Hervé Bazan, marquis de Flamenville, grand Bailli du Cotentin et ses fils.

Hervé Bazan avait épousé en 1636 Jeanne d'Argouges de Rane ; devenu veuf il se remaria, à Paris en 1652, avec Agnès Molé, fille de Jean Molé, seigneur de Jufanvigni, petite fille de Mathieu Molé, le fameux garde des sceaux.

Du premier lit, il eut une fille, entrée dans la famille parlementaire des Lescalopier ; du second, quatre fils.

Jean-René qui épousa Anne le Camus, et décéda en 1715, maréchal de camp depuis 1702, après une belle carrière militaire dont la trace se retrouve dans un des cartons des *dossiers bleus*.

Jean Hervé, qui mourut en « réputation de sainteté », Evêque d'Elne. (Perpignan) ;

Edouard Nicolas, Chevalier de Malte ;

Charles-Mathieu, dit le Cruel de Flamenville, époux de Bonne du Noyer et tué à la bataille de la Marsaille.

Un érudit généalogiste de l'*Intermédiaire* pourrait-il me communiquer des renseignements supplémentaires sur ces personnages ; leur carrière militaire ou religieuse, les familles avec lesquelles ils se sont alliés (Dates et notaires rédacteurs des contrats de mariage) sur leur vie privée, sur leur fortune, leur testament... ?

Je désirerais spécialement en obtenir sur Agnès Molé, sa famille, son mariage, son caractère, (s'il en est parlé dans certains mémoires de l'époque) ses sentiments religieux, sa mort, sa succession.

D'autre part le nom de Mgr de Flamenville, évêque d'Elne, (Perpignan) n'a été placé ni parmi ceux des 42 prélats qui, à Versailles, en février 1714, acquiescèrent à l'enregistrement de la bulle Unigenitus, ni parmi ceux des huit opposants. Je souhaiterais connaître son rôle dans l'affaire du Jansénisme. Pourrait-on m'indiquer s'il a publié des mandements à l'occasion de la bulle ?

LOUIS AURENCHE.

Une fille de Danton. — Il me semble avoir lu dans l'*Intermédiaire* qu'une fille de Danton avait épousé un Mirabeau. Je serais très obligé à l'aimable intermédiairiste qui voudrait bien m'indiquer la référence.

X. Y. Z.

—

Famille Du Guesclin (LXXVIII, 249). — « Un petit fils de Bertrand du Guesclin. Au lieu de Trépheine, lire : Tiphaine. — Au lieu de Metz, lire : Retz.

N. J. de P. G.

—

Durand d'Aubigny. Affaires d'Allemagne 1745. — Durand d'Aubigny, parent de l'ambassadeur Chavigny, avait publié (avant le 13 mars 1745) une *brochure sur les Affaires d'Allemagne* qui décida le comte d'Argenson à l'employer en Saxe.

Secrétaire du comte de Vaulgrenant, ministre plénipotentiaire à Dresde auprès du Roi de Pologne Auguste III, il publia un nouveau Mémoire sur *la Saxe*, ou sur *les Alliances* (annoncé au ministre le 13 juillet 1745).

Enfin, il adresse au même comte d'Argenson (fin 1745 ou 1746) un nouveau travail, dont le manuscrit, provenant de M. de Paulmy, est à la bibliothèque de l'Arsenal, n° 4776 (648 HF) intitulé : *Détail historique de la Révolution arrivée en Saxe à la fin de l'année 1745 par Durand d'Aubigny.*

On voudrait avoir des renseignements bibliographiques sur ces trois ouvrages (date exacte, éditeur, format, pagination, etc. etc.), et au besoin, en avoir communication.

Aux armées,
NOLLIACUS.

—

Gérôme dessine Troppmann d'après nature. — A-t-on quelque indice d un dessin au crayon, fait par le peintre Gérôme, dans la cellule de Troppmann. Ce dessin a t-il été publié, existe-t-il encore à l'état d'original ?

V.

—

Grimoux, peintre. — Un confrère pourrait il me donner quelques renseignements sur des dessins à la plume légèrement gouachés fin XVIIIe d'un nommé Grimoux (?) représentant des artistes (choristes ou de la danse de l'Opéra) ?

Voici quelques noms de ces artistes : Mlles Binet, Buzeau, Dujardin, Dulaurier, Durocher, M. Ermans, Mlles Ermans, Germain, Grassier, Guillet, etc., etc.

E. H

—

Don José de Castille, demeurant rue Férou. — Le Bulletin paroissial de Saint Sulpice, dans son numéro 3 (25 déc. 1918) publie une fort intéressante et très complète monographie par le Comte de Beaufond d'un vieil hôtel situé au numéro 4 de la rue Férou et nommé à tort par la plupart des historiographes hôtel Mahé de la Bourdonnais.

Après avoir établi que ledit hôtel était l'hôtel de Plancy, l'auteur énumère les personnages marquants qui l'ont habité et ajoute ceci ;

> Nous terminerons ce travail en signalant la présence d'un personnage mystérieux, un Espagnol. C'était, si je ne m'abuse, au moment où la péninsule se trouvait assez agitée. Don José de Castille (ainsi se nommait cet hôte), bien qu il fut boîteux, possédait une grande distinction de manières et la plus extrême courtoisie. Deux journalistes conservateurs, également locataires, lui témoignaient un respectueux intérêt. Une compatriote, sa femme sans doute, dona Mercédès, venait, avec plusieurs enfants, le voir en grand apparat. Cela semblait contraster avec le secret recherché. Peut-être cette imprudence attira-t-elle l'attention sur don José, toujours est il qu'on le vit un beau jour, quitter précipitamment la rue Férou.

Qui était cet énigmatique personnage La recherche de son identité se trouverait facilitée par la connaissance de l'époque à laquelle il habitait la rue Férou. M. de Beaufond nous dit bien que « c'était au moment où la péninsule se trouvait, assez agitée ». Comme l'agitation a été le régime normal en Espagne pendant tout le XIXe siècle, cette indication est plutôt vague. Quelque érudit confrère pourrait-il nous renseigner sur la véritable personnalité de don José de Castille -

UN BIBLIOTHÉCAIRE COMTOIS.

—

Famille Laureau de Lavault. — François Philibert Laureau, sieur de La vault, pourvu le 29 juin 1753 de l'office de conseiller-auditeur à la Chambre des

Comptes de Dijon avait épousé Louise Collas le 3 février 1733, dont il eut entr'autres enfants :

1°) François, né le 23 août 1734.

2°) André-François-Dominique, baptisé le 9 avril 1738.

3°) François-Philibert, baptisé le 24 juillet 1747, pourvu le 29 novembre 1769 de l'office de conseiller-maître à la Chambre des Comptes de Dijon. Il épousa en 1778, Jeanne Claudine-Gabrielle Maulbon d'Arbaumont.

Je fais appel à l'obligeance des collaborateurs de l'*Intermédiaire*, pour savoir si cette famille Laureau existe toujours et en connaître les représentants actuels.

UN BELLIFONTAIN.

—

Mesnier. peintre. — J'ai un tableau signé Mesnier, représentant la Fuite en Egypte. Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait il fournir quelques renseignements sur ce peintre qui avait certainement un grand talent. J. C.

—

Famille Valette de Bosredon de Rochevert. — Jean-François Valette, chevalier, sieur de Bosredon de Rochevert, et de Blénac, était trésorier de France à Riom en 1730. Origine de cette famille Valette et de ses fils de Bosredon de Rochevert et de Blenac ? LABRUYÈRE.

—

Chevaliers de Malte pendant la guerre. — *L'Association des Chevaliers de Malte*, de toutes nationalités, avait pour but principal l'assistance aux blessés en temps de guerre. La caisse de l'Association était alimentée par des droits de chancellerie, des cotisations, des dons.

Quel était le Sérénissime Grand-Maître de l'Ordre et Président de l'Association le 2 août 1914 ? Comment s'est exercée l'action de l'Association pendant la guerre ? Obéissait-elle, en France et à l'étranger, à une directive générale ?

HENRI D. D'A.

—

Corail au cou de l'Enfant Jésus. — Pourrait on me donner un renseignement sur la signification d'un brin de corail qu'un maitre viennois a attaché au cou de Jésus dans une Vierge à l'enfant ?

Connait on d'autres exemples de cet attribut. C. O.

Sur un squelette moustérien. — Ne conviendrait-il pas dans le prochain traité de Paix avec l'Allemagne, d'exiger le retour à la France, du fameux squelette moustérien, acheté il y a peu d'années 100.000 marks par le Kaiser ?

Sans considérer comme perdue pour la science, (cette pièce éminement française), du fait qu'elle occupe une place dans un musée boche, et sans entrer dans la polémique passionnée qui succéda à son départ pour Berlin ; il nous paraît que tous les archéologues français et alliés seraient d'accord pour la voir se ranger dans un musée de France.

Nous pensons qu'aucune raison d'ordre international ne s'oppose à cette restitution ?

Des objets rares, curieux ou de mince valeur intrinsèque ont-ils été compris à titre de restitution dans des traités entre puissances ?

ALBERT HUGUES.

—

Supplément au « Journal » des Goncourt. — Dans la 5e série de ses *Promenades littéraires* (*Mercure de France* 1913), Remy de Gourmont termine ainsi une étude sur les Goncourt :

... Pour finir sur un jugement littéraire, il paraît bien qu on ne risque pas beaucoup en affirmant... que le *Journal*, s'il n'a pas la prodigieuse verdeur des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, est encore un monument unique de la vie littéraire dans la seconde moitié du XIXe siècle. On nous en promet le tome secret, qui complètera tous les autres. Alors, nous aussi nous aurons connu un Tallemant.

Ce tome supplémentaire du *Journal* doit faire partie des papiers qui ont été légués par les Goncourt au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale et qui ne pouvaient être communiqués au public qu'à partir du 16 juillet 1916. Le terme fixé se trouvant dépassé depuis près de deux ans et demi, est-il permis d'espérer que les documents en question verront prochainement le jour ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Caviole. — Dans son intéressant article du 10 octobre dernier M. A Pailhès-Comminges parle d'une gigantesque *caviole* où l'on retrouve les traces d'un camp ligurien. Dans quel sens emploie-

t-il le mot *caviole* que je n'ai jamais rencontré et qui me paraît local ? Signifie-t-il, comme il semble, *cavité*, creux ?

Je serais reconnaissant à notre collègue de m'éclairer sur ce point. L. ABET.

—

Décapitaliser. — De quel quarante-huitard ce mot :

« Pour tuer la gentilhommerie, il a fallu la *décapiter*. Pour tuer la bourgeoisie, il suffit de la *décapitaliser*. »

SOULGÉ.

—

« Les Adieux ». — J'ai vu chez un ami un joli tableau non signé, portrait de femme, selon la mode d'il y a cinquante ans environ. A gauche du portrait on voit un piano et sur le pupitre une romance intitulée *Les Adieux*. Un aimable intermédiairiste pourrait-il me dire les auteurs (paroles et musique de cette romance et le nom de la cantatrice qui l'a créée ?

MARTIN EREAUNÉ.

—

Vente des chevaux pris à l'ennemi. — Vers 1870, dans la Cavalerie, au moins parmi la troupe, on croyait fermement que le peloton ou autre unité ayant pris des chevaux à l'ennemi avait le droit de les vendre et de se partager le produit (Par tête, ou proportionnellement au grade ? Je ne me rappelle pas l'avoir entendu dire). Dans le régiment de marche de Hussards dont je faisais partie en 1870-71, à la Loire et dans l'Est, je n'eus pas l'occasion de voir si la pratique confirmait ou informait cette croyance. Il nous arriva bien, au cours de reconnaissances de peloton, de capturer plusieurs fois des chevaux valides Mais nous avions beau les offrir (au vu et au su de notre officier) à des paysans de l'Orléanais ou de la Franche-Comté, ils n'en voulaient a aucun prix, pas même pour rien, parce que la possession de chevaux les eût exposés aux rigueurs de l'ennemi, dont le retour presqu'immédiat était à craindre, après notre avance toute précaire. Force nous était donc d'abandonner nos prises lorsque nous n'en avions pas besoin pour nous remonter. Quant à nous embarrasser de chevaux de main, dans notre métier d'éclaireurs lancés en avant pour une période souvent indéterminée, il n'y fallait pas songer.

Quelques mois plus tard, pendant la campagne contre la Commune, le 2e Hussards, auquel j'appartenais alors, prit quatre « chevaux de communards ». (Je ne sais plus dans quelles conditions eut lieu l'affaire, dont je n'étais pas ; peut-être se borna-t-elle à ramasser des chevaux qui vaguaient abandonnés). Cette fois, il y eut vente au profit du Regiment ; un ordre du Colonel Carrelet (plus tard Général de Division) nous informa que le produit de la vente — deux à trois cents francs, en tout — était affecté au paiement de balayeurs *civils* pour la Cour du quartier de l'Ecole Militaire, où nous venions d'être installés, ainsi qu'à l'achat de cirage pour les pieds des chevaux. Cette décision fut peu goûtée par maint ancien, qui aurait mieux aimé toucher de quoi se payer un litre ou deux, même avec la perspective d'être parfois de corvée de balayage.

Je conclus en soumettant les questions suivantes à nos confrères officiers de cavalerie, anciens ou actuels : Y a-t-il jamais eu des règlements ou des usages concernant le bénéfice des captures de chevaux ? Y en a-t-il encore aujourd'hui, et quelle a été la pratique dans la guerre actuelle ? — Il va de soi que le cas peut se présenter aussi dans l'Infanterie, quoique plus rarement.

V. B.

—

Aux Villes de France, magasin de Nouveautés. — En 1847, on parle comme d'une chose nouvelle de l'inauguration de grands magasins de nouveautés sous ce titre « Aux Villes de France », l'un des premiers en ce genre.

Où cet établissement était-il situé ? On me dit rue Montmartre ? A quel endroit ? Jusqu'à quelle époque a-t-il subsisté ?

H. L.

—

Broche en cul (Jeu de). — On lit dans « *L'ami des Enfants* » de Berquin (Edition Didier, 1843, Tome Ier, page 82) :

Casimir. — Nous n'avons qu'à jouer à Broche-en-cul.

Julie — Oui, c'est un joli jeu pour une demoiselle.

Un aimable Intermédiairiste pourrait-il me faire connaître en quoi consistait ce jeu, que je ne trouve mentionné ni dans Larousse, ni dans Littré. B.

Réponses

—

Le dernier soldat tué (LXXVIII, 194, 299). — Il arrive parfois à la presse française, dans sa hâte d'information, des mésaventures et des erreurs, vite oubliées du reste. Le 26 novembre, en effet, la plupart des journaux ont publié cette information :

Le dernier soldat tué. — Londres. On croit généralement en Angleterre que le dernier soldat tué à la guerre, sur le front occidental, a été W. Beach Thomas, qui était un cycliste et appartenait à l'armée active, depuis le début du mois d'août 1914. Il a été mortellement blessé par une balle perdue près d'Ath (Hainaut), le lundi 4 novembre, à 11 heures, juste au moment où l'armistice avec l'Allemagne entrait en application.

Or, W. Beach Thomas est le nom d'un correspondant de guerre bien connu de la *Daily Mail*, sur le front anglais, qui n'a jamais été tué et se porte très bien, continuant à envoyer à sa feuille, les plus intéressants compte-rendus. Par contre, le 14 novembre dernier, il a paru dans la *Dailly Mail*, la manchette suivante, qui ne prêtait pas à confusion, nous apprend *Le Mercure de France*.

THE LAST KILLED
1914 MANN'S ILL-LUCK
BY W. BEAGH THOMAS
BRITISH FRON. TUESDAY.

M. W. Beach Thomas s'y étend sur la mort de deux artilleurs allemands « *somewhat to the east of Ath* » car ce furent, dit il, les derniers soldats qui tombèrent avant que l heure de l'armistice sonnât. Après quoi, il relate que le cycliste anglais fut tué « *by a chance shot* », le lundi matin et enterré « *on the outs Hirts of Ath* ».

GEORGES DUBOSC.

—

La nationalité de Jeanne d'Arc, (LXXVII ; LXXVIII, 15, 59, 108). — En posant la question Jeanne d'Arc, mon but était moins de provoquer la solution d'un problème historique que de créer un mouvement d'opinion tendant à faire supprimer des livres classiques et autres une dénomination erronée Mon opinion, en effet, est faite depuis longtemps, mais je dis « opinion » non conviction, sachant par une longue expérience combien est difficile à asseoir l'impératif catégorique de la démonstration en ces matières.

Eh bien, de l'ensemble des réponses données à ce jour, il semble bien que le courant s'établisse dans le sens souhaité et que la « bonne Lorraine » est en voie de devenir la « bonne Champenoise ».

L'erreur initiale vient d'une autorité plutôt faible, celle du poète Villon alors en mal d'une rime en aine ; les poètes ne sont pas des pères de l'Eglise historique. Et cette erreur repose sur une confusion qui dure encore. Si Jeanne n'a jamais pu être de la Lorraine, alors terre d'empire, elle serait, dit-on, et c'est une forme de la thèse courante du duché de Bar, or celui-ci était uni à la Lorraine. Mais, et c'est le fait essentiel à poser, cette union, toute personnelle, d'ailleurs, ne se réalisa que postérieurement à la mort de Jeanne. Je n'apprendrai à personne que comme duc de Bar, le duc de Lorraine relevait de la couronne de France.

Partir de là pour faire de Jeanne une Lorraine serait un étrange argument de plaidoirie ; autant dire que Ney fut un général prussien, sa patrie, Sarrelouis, ayant été faite prussienne en 1815 ; j'espère que la ville créée par Louis XIV redeviendra bientôt et pour toujours française.

Mais l'argument échappe encore aux partisans de la qualification traditionnelle. Jamais ni Greux ni Domremy, son annexe, ne furent du duché de Bar. Et qu'on n'invoque pas ici je ne sais quelle subtilité géographique, le déplacement possible, non prouvé d'un ruisseau faisant frontière ; les contemporains de Jeanne, et cela emporte tout, l'ont formellement reconnue pour Champenoise ; une lettre, en effet, du sénéchal de Berry, Perceval de Boulainvillers, écrit, au duc de Milan le 23 juin 1429, porte que la Pucelle est originaire du Bassigny « en deçà « et non loin des frontières de France ». Le texte est donné en note par feu Petit de Julleville dans son livre : *Les saints : la Bienheureuse Jeanne d'Arc*. Et c'est pour cela que les lettres patentes données par Charles VII à Château-Thierry, le 31 juillet 1429, accordant exemption perpétuelle d'impôts à Domremy et à Greux, sont adressées au bailli de Chaumont en Bas-

signy ; de plus il y est formellement déclare que la paroisse natale est du Bassigny, c'est-à dire de la Champagne. Le simple bon sens indiquait qu'en accordant cette exemption le roi faisait acte de souveraineté territoriale. Il y eut des confirmations successives, entre autres par lettres données à Paris en juin 1610, régistrées en la cour des Aides le 28 ; et dans les comptes des tailles de Chaumont, la paroisse de Greux est portée avec cette mention : « Tirée à néant, à cause de la Pucelle ».

Toutes ces raisons de droit et de fait, sont depuis longtemps exprimées sans phrases, mais avec grand force et démonstration dans un volume sans doute très rare, dont voici l'indication bibliographique :

« Discovrs sommaire tant dv nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pvcelle d'Orléans, et de ses frères. Extrait de plvsievrs patentes et arrests, enquestes et informations, contracts et avltres tiltres qui sont pardeuers les aisnés de chacune des familles descendves des frères de ladicte pvcelle » — En octobre 1612, 70 p. in-8°, sans noms d'auteur ni d'éditeur. J'en extrais seulement ces deux passages :

Jeanne d'Arc, vulgairement appelée la Pucelle d'Orléans naquit et fut baptisée au village de Domp-Remy, paroisse de Greux en France, situez sur la rivière de Meuze, frontière de Champagne, prévoté d'Andelot, baillage de Chaumont en Bassigny, élection de Langres et diocèse de Toul qui a son ressort partie en France, partie en Lorraine.

On a dit que les villages de Greux et de Domp-Remy soit au Barrois et par conséquent appartenait à la Lorraine. Peut être ces villages étaient limitrophes, certaines parties peuvent être du Barrois. Mais quand même tout serait Barrois, cela ne ferait pas de Jeanne Darc une Lorraine puisque le duché de Bar relevait de la France et d'ailleurs n'était pas uni à la Lorraine en ce temps ?

contre ce faisceau d'arguments et de preuves, je ne pense pas que l'on puisse invoquer la parole entendue de ces voix par Jeanne : « Va en France ? » Pour la fille ignorante qu'était Jeanne, sortir de son pays champenois uni depuis moins d'un siecle et demi au royaume, c'était bien « aller en France ». On produit encore cet argument de droit que d'après la coutume du lieu natal, l'enfant avait la nationalité de sa mère, or Isabelle Romée aurait été Barroise. Si la chose est ainsi, ce serait une de ces subtilités baroques, si nombreuses dans le pêle-mêle juridique de l'ancienne France, mais cela ferait à Jeanne un statut barrois non lorrain. Je demande, d'ailleurs, quelque précision sur ce point. J'ai bien lu que dans le pays on donnait volontiers aux filles le nom maternel et qu'ainsi Jeanne se serait appelée dans son enfance Jeanne Romée, mais c'est tout autre chose.

A l'opinion formelle de M. Petit de Julleville, j'en ajoute une autre et non moins autorisée, celle de M. Siméon Luce.

Je comprends combien la noble province française de Lorraine, *magna parens virum* se soit laissée aller à faire sienne cette figure de femme et d'héroïne, la plus noble, la plus pure qui ait paru dans l'humanité ; mais il ne faut pas oublier que, en 1429, le duché de Lorraine est pour plus de trois siècles encore étranger à la France, plutôt même ennemi. La vérité a des droits impérieux et c'est pourquoi je salue avec sympathie, avec reconnaissance les paroles loyales du collaborateur lorrain E. R.

Quant au collaborateur Miles, qu'il me permette une observation, d'ailleurs, peu importante. Il me semble bien que Jeanne fut avant tout une femme de travaux intérieurs, non une bergère. Ne s'est-elle pas donnée dans les actes de son procès comme ne craignant aucune ménagère de Rouen sur le fait de filer et de coudre ?

Ma conclusion fort nette est donc celle-ci : Jeanne d'Arc était française de Champagne, non Lorraine et il est temps de renoncer à une qualification absolument fautive. Mais, comme l'a fait remarquer mon confrère en *Intermédiaire* et grand ami le « Bibliophile comtois », ces formules-là, surtout quand elles sont inexactes, ont la vie dure, j'ai donc grand peur d'en être pour mes frais d'argumentation. Après tout j'aurai la satisfaction d'avoir plaidé pour la muse une cause que je crois fermement être celle de la vérité historique et termine par le cri : « Vive Jeanne d'Arc, la bonne Française ». Puisse-t il trouver un écho dans les livres, les leçons des conférenciers et des professeurs à tous les degrés, enfin dans les chants des poètes ? H. C. M.

La cage de fer du cardinal La Balue (LXXIV ; LXXVI ; LXXVIII, 203). — Dans son énumération, d'après *tous* les chroniqueurs et historiens, des divers endroits où aurait été incarcéré le fameux Ministre de Louis XI, M. Georges Dubosc en omet un : *Bourges*. Il trouvera en effet dans l'excellente *Histoire du Berry* de M. Louis Raynal, Premier avocat général à la Cour Royale de Bourges, (4 vol. in-8°, 1844-47), ce passage se rapportant à la « Grosse Tour » célèbre dans les annales historiques de la cité : « Ses hautes et sombres murailles lui paraissaient (à Louis XI) assez sûres pour qu'il en fît une prison d'état et qu'il y enfermât ses ennemis. On prétend que le cardinal la Balue y fut quelque temps retenu captif et qu'il y essaya une de ces fameuses cages de fer dont on lui attribuait l'invention » (tome III, page 126) L'auteur cite comme sources : 1° L'historien Nicolas Catherinot qui, dans un de ses rarissimes opuscules : *Antiquités romaines du Berry*, 1682, page 2, dit à propos de la même tour : « Elle étoit si haulte, si épaisse et si forte qu'elle passoit la Tourmagne de Nismes, celle de Nurenberg, celle d'Aiguemorte, celle de Sens, celle d'Amiens, la grosse tour de Lourde, etc. Voici ceux qui eurent le loisir d'en prendre les dimensions.. le cardinal Baluë, vers 1469 »... 2° Thomas de la Thaumassière, lequel, en son *Histoire du Berry* (1689, p. 102), raconte de son côté : « Le Cardinal de la Balue, en l'an 1469, par le commandement de Louis XI, y ayant été emprisonné, expérimenta les rigueurs de son maître, qui lui avoit auparavant fait mille faveurs ».

Il est vrai que, dans une note, M. Raynal, après avoir renvoyé à ces chroniqueurs, ajoute : « Il est douteux que le Cardinal la Balue ait été enfermé à Bourges ». — Cependant, quelques feuillets plus loin (page 163), il reconnaît du moins qu'on trouva à la Grosse Tour « une grande cage de bois, garnie de fer, d'une toise en carré et de huit pieds de haut ». Mais il place à tort cette découverte au XVIIe siècle, outre que la description qu'il en donne est tirée d'un Inventaire dressé en 1551, on rencontre la mention de cet instrument de supplice dans les « Comptes » de la ville de Bourges allant du 1er juillet 1489 au dernier septembre 1490, c'est-à-dire dès le temps même où vivait encore la Balue.

Quoi qu'il en soit, tous ces endroits, aussi nombreux que variés, désignés par la tradition comme lieux successifs de détention du Ministre disgracié, pourraient s'expliquer en admettant que, pour une foule de raisons à lui suggérées par sa malice, sa cruauté et sa méfiance, Louis XI, dans ses fréquents déplacements, se serait fait suivre de cette espèce rare d'« oiseau en cage ».

PIERRE.

—

D'où était originaire le cardinal la Balue ? (LXXVI ; LXXVII). — Je profite de l'occasion pour répondre, définitivement j'espère, à une autre question autour de laquelle on a beaucoup écrit dans l'*Intermédiaire*, mais en l'embrouillant au lieu de la résoudre, celle du lieu de naissance du célèbre cardinal. — C'est à *Angle en Poitou* qu'il naquit, en 1421, de Thomassin Balue et de Jacquette, sa femme. Cette localité, très pittoresque et très intéressante par ses ruines et ses souvenirs historiques, s'appelle aujourd'hui Angles-sur-l'Anglin et est chef-lieu de commune du canton de St-Savin-sur-Gartempe et du département de la Vienne, sur les confins de celui de l'Indre. On y montre aux touristes (et je l'ai vue maintes fois) la maison natale de ce « prince de l'Eglise », à peu prè conservée dans son état primitif, élégante en raison de la richesse habituelle de l'architecture de l'époque, mais de très minime importance, en rapport avec la condition modeste de son père qui était tailleur. Car ce n'est que plus tard, en suivant la fortune rapide de son puissant fils, qu'il s'éleva au titre de « Châtelain d'Angle » (au sens présumé de « Capitaine du Château »), de même qu'un autre de ses enfants, Nicole, seigneur de Villepreux, obtint par le même canal de grâces la charge de maître des comptes, et le dernier, Jean le jeune, la dignité d'évêque de St-Papoul.

J'ajoute qu'Angles est situé tout près de *Maillé* (St Pierre de) où s'est perpétuée jusqu'à ces derniers temps une famille de simples paysans du nom de Balue, qu'on disait issue de la même souche Si l'on désirait une attestation de plus de la naissance du Cardinal et de sa venue inter-

mittente, au sein de sa famille, dans cette partie du Haut-Poitou, on la trouverait en cet extrait du « Compte de l'argenterie du Roi » (1478-81) : « A Julien Millet, notonnier, pour avoir mené de *Maillé* à Orléans le cardinal Balue » (Arch. Nat. f° 105).

PIERRE.

—

Un fils naturel de Louis XV : le marquis de Vernouillet ? (LXXVIII ; 244). — Je ne pense pas qu'une assimilation soit possible entre ce prétendu fils de Louis XV et Albert-Marie, marquis de Romé de Vernouillet.

Celui-ci était né en 1730 (*Mémoires de Dufort de Cheverny*, tome II, p. 13) alors que les fantaisies extra-conjugales de Louis XV ne semblent guère remonter qu'à l'année 1737, où Louise-Julie de Nesle, comtesse de Mailly, dame du palais de la reine, devint maîtresse en titre du roi.

Puis, cet Albert Marie était fils d'une demoiselle de Salaberry, grand'tante du président de Salaberry, et, jamais, que je sache, ce nom n'a été mêlé à tous les racontars qu'ont fait éclore les petits soupers et les caprices de l'éternel ennuyé.

PIERRE DUFAY.

Par contre, simple coïncidence que je signale à notre confrère, le *Journal de Barbier* fournit, à la date du 14 avril 1743, d'amusants détails sur les distractions qu'un Vendredi-Saint, Madame de Vernouillet et quelques unes de ses amies s'étaient amusées, à la suite d'un pari, à donner au P. Renaud, de l'Oratoire, au cours de son sermon Enfantillage et coquetterie qui peuvent être sévèrement jugées et auraient fait perdre au Père le fil de son discours. Ils furent vivement critiqués ; des exempts de police, soit pour enquêter, soit pour prévenir un nouveau scandale, furent envoyés à l'église ; les rieurs s'en mêlèrent et madame de Vernouillet dut chercher « à se disculper devant le public sur ce qui lui est imputé ».

J'ignore qui elle était.

P. D.

—

Le nombre de nobles avant la Révolution (LXXVII ; LXXVIII, 208) — Je tire une réponse partielle à la demande de A. L. de l'ouvrage du vicomte d'Avenel : *La noblesse française sous Richelieu* (Paris, Colin, 1901). L'auteur donne, en appendice, la liste des ducs et pairs sous Louis XIII et avant son règne. Examinant l'extinction progressive de ces familles, il termine :

... Des 59 pairies créées de 1297 à 1642, 27 seulement subsistaient encore à l'avènement de Louis XIV... De ces 27 ducs existant en 1643, 12 étaient déjà morts sans postérité au bout de cinquante ans ; il n'en restait plus que 15 en 1694. ... *De ces 15 ducs remontant à Louis XIII et au-delà*, sans avoir été l'objet d'aucune substitution ni érection nouvelle, *il n'en reste plus que quatre à l'heure actuelle* : Uzès, la Trémoille, Brissac, Luynes. Une autre statistique n'est pas moins probante. Il y a aujourd'hui 50 Français en droit de porter des titres de ducs institués et conférés par des souverains ayant régné sur la France et descendant, par les mâles, ou par substitution légalement approuvée, de ceux à qui le titre a été conféré.

Dans ce nombre, il n'en est que 22 dont le titre soit antérieur à 1789, et de ces 22 il n'en est que 11 remontant au XVIIe siècle. — Ce sont, par ordre d'ancienneté : les ducs d'Uzès (1572), de Thouars (La Trémoille) (1595), de Brissac (1611), de Luynes (1619), de Rohan (1648), de Gramont (1648), de Mortemart (1650), de Noailles (1663), de Lorge (1691), de Chevreuse (1692), d'Harcourt (1700) ; — et les ducs de Fitz James (1710), de la Roche-Guyon (1732), de Broglie (1742), d'Ayen (1758), de Praslin (1762), de la Rochefoucauld (2e érection) (1758), d'Estissac (1765), de Clermont-Tonnerre (1775), de Doudeauville (1780), de Poligac (1780), Maillé (1784).

Or, il y avait en 1789, 53 duchés-pairies : il s'en est donc éteint 31 en moins d'un siècle.

J'ajoute que ces 22 familles figurent encore à l'*Almanach de Bruxelles pour 1918*, qu'a eu l'excellente idée de publier, en remplacement du *Gotha* allemand notre confrère Jean de Bonnefon.

HENRI D. D'A.

—

Etymologie des noms de famille (LXXVIII, 9, 158, 256, 304). — Colonnes 304 et 305. Lire Touchemolin, Bastard, Deodat, Dombes.

—

Général au camp de Boulogne. Portraits à identifier (LXXVIII, 199). — Ces tableaux représentant des généraux français au camp de Boulogne, existent bien au Musée de Calais. Ils sont l'œuvre d'un peintre hollandais, Laurent François Gérard Van der Puyt ou Van der Puyt.

Il appartenait à la colonie d'artistes qui, après la prise d'assaut d'Amsterdam par les Prussiens, se réfugia, en 1787, à Dunkerque et aux environs. Peintre à ses heures, Van der Puyl a laissé à Dunkerque, à Calais et à St-Omer, des portraits très saisissants d'allure. A Dunkerque, on peut voir de lui, un portrait d'homme ovale, d'un réalisme fin (nº 230), qui serait son propre portrait. A St-Omer, dans une collection particulière se trouve le *Portrait de Ryckmenil*, éclusier des Fontinettes, représenté en costume de pêcheur, la tête énergique coiffée d'un bicorne révolutionnaire et tenant, à la main, une truite monstre, déployée dans toute sa longueur. Cette toile est originale et très bien peinte. Van der Puyl, qui était né à Utrecht, vers 1760, resta en France jusqu'en 1804, puis revint dans sa ville natale, où, d'après Siret, il dirigea l'Ecole de dessin. Par le long séjour qu'il fit en France, Van der Puyl, malgré son origine hollandaise, mérite d'être classé parmi les peintres français. Pendant longtemps ses toiles du Musée de Calais, furent ignorées, demeurées entassées dans un coin, en attendant la construction du Nouveau Musée Voir : une étude sur *Les Peintres de St-Omer*, par Paul Marmottan, parue dans le *Bulletin des Sociétés des Beaux-Arts des Départements*, T. XII. 1888 (p. 892).

G. D.

—

« Finis Poloniæ (LXXVIII, 146,253).

Dans son livre *L'Esprit dans l'Histoire* (Paris, Dentu. 1867, 3e édit.) Ed. Fournier écrit p. 420, note 3 :

« Il ne faut guère croire aux *mots* prononcés dans la chaleur d'une bataille ; le sang-froid manque trop alors, et il en faut pour avoir de l'esprit.

Cette exclamation : *Finis Poloniæ*, qu'aurait jetée Kosciusho à la déroute de Macicoivice fut niée par lui dans sa lettre du 12 nov. 1803 à M. de Ségur qui avait reproduit le *mot* dans son *Histoire des principaux évènements du règne de Frédéric-Guillaume II*. On peut lire cette lettre sans répliquer dans les notes de M Amédée Renée sur *l'Histoire de Cent ans*, de M C. Cantu, t. I, p. 419, notes excellentes et qui donnent raison au proverbe : La glose vaut mieux que le texte »,

GUSTAVE FUSTIER.

—

Château de Beauté (LXXVIII, 196). — M. Antoine Dufournet, membre de la *Société de l'Histoire de Paris*, est l'auteur d'une Histoire de Nogent-sur-Marne (1) livre remarquable par une richesse de documentation qui atteste les patientes recherches de l'historien et dans lequel on trouve de très curieuses et très détaillées descriptions historiques des anciens châteaux de Beauté et de Plaisance.

Dans cet ouvrage, de format in-8, orné de 28 planches hors texte, un chapitre est particulièrement consacré à Agnès Sorel.

La place étant à chacun limitée dans nos colonnes, contentons-nous d'en reproduire seulement ces lignes :

« Vers 1440, Olivier de la Marche, de qui le témoignage ne saurait être suspecté, dit : « le roy avait nouvellement élevé une pauvre damoiselle gentifemme, nommée Agnès du Sorel, et mise en tel triomphe et tel pouvoir que son estat était à comparer a celuy des grandes princesses du royaume.

« C'était une des plus belles femmes que je vis oncques et fist en sa qualité beaucoup de bien au royaume de France. Elle avançait devers le roy jeunes gens d'armes et gentils compagnons et dont le roy fust depuis bien servi. »

Ce fut à ce moment, en effet (1444), qu'Agnès Sorel, dame de Loches et de Fromenteau, devint dame de Beauté.

Le roi avait connu Agnès Sorel en 1431. Voici dans quelles circonstances : Isabelle de Lorraine, duchesse d'Anjou, était venue solliciter la protection de Charles VII, et demander la liberté de son mari René Ier fait prisonnier en 1431 par le comte Antoine de Vaudemont, prétendant au duché de Lorraine.

Dans la suite d'Isabelle se trouvait une jeune fille, Agnès Sorel — nom féminisé, suivant l'époque de Soreau —. Elle était née en 1409, au village de Fromenteau en Touraine, où son père, le sire de Saint-Géran, était gentilhomme attaché à la maison de Clermont. La « damoiselle » de Fromenteau était alors dans tout l'éclat de sa beauté. Rien n'égalait la délicatesse de son esprit, le charme et l'enjouement de sa conversation.

Devenue dame de Beauté ; elle habita souvent ce château d'où, disait elle « elle ne pouvait de dessi partir ».

Une rue de Nogent qui descend vers la Marne à côté de la rue Charles VII, porte

(1) L. Sentis, libraire-éditeur, 93 Grande-Rue Nogent-sur-Marne, 1914.

son nom. J'ajoute que la commune de Neuilly-Plaisance compte au nombre de ses rues, la rue de Beauté.

Agnès Sorel donna le jour à quatre filles de France : Charlotte, la première naquit à Fromenteau, près de Bourges. Elle épousa Jacques de Brézé, comte de Maulevrier, sénéchal de Normandie qui, l'ayant surprise en faute, la tua d'un coup de poignard au cœur. Plus tard lorsqu'il mourut, le meurtrier fut inhumé dans le même tombeau que sa victime.

Marguerite naquit à Beauté. Elle fut mariée à Olivier de Coétigny, l'un des plus vaillants capitaines de Charles VII.

La troisième, Jeanne, naquit aussi dans ce château. Elle épousa Antoine de Bueil, comte de Sancerre, chevalier de l'ordre du Roi.

La quatrième en naissant, coûta la vie à sa mère, et ne lui survécut que de six mois.

« La demoiselle de Beaulté » mourut le 9 février 1449, et non en 1450, si on s'en réfère pour cette date à une épitaphe retrouvée dans les ruines de Jumièges

Agnès avait désigné Jacques Cœur et Etienne Chevalier pour ses exécuteurs testamentaires.

Le lieu de sa mort, contrairement à l'opinion de Poncet de la Grave et de M. le capitaine de Fossa qui veulent qu'elle ait rendu le dernier soupir à Beauté, fut le manoir de Mesnil-la-Belle, près de l'abbaye de Jumièges en Normandie.

Signalons aussi ces dernières notes :

Ce fut à Beauté sur Marne qu'Isabeau de Bavière, de triste mémoire, mit au monde le 25 septembre 1386, (elle avait 15 ans lorsqu'elle épousa Charles VI) son premier né, Charles, qui fut baptisé à Montreuil-s Bois par Guillaume de l'Estrange, archevêque de Rouen. Cet enfant mourut au château de Vincennes le 28 décembre de la même année.

Le 14 septembre 1380, Charles V, le Sage, étant tombé malade à Plaisance, se fit transporter en litière à Beauté et mourut le lendemain.

En 1378, Charles IV, empereur d'Allemagne, lors d'une visite en France, fut pendant dix jours l'hôte du château de Beauté, qu'il ne pouvait se décider à quitter et disait que « oncques en sa vie avait vu plus belle délectable place. »

L. Capet.

*
* *

N'oubliez pas les rubriques « Beauté » et « Sorel » du vieil *Intermédiaire* (T. G.) surtout III, 62 dont le titre « A ta gorge, marchand de Paris ! » n'est pas précisément engageant.

Sglpn.

*
* *

Le manoir de Beauté, qui intéresse mon concitoyen Ursin-Langé est disparu complètement — même les ruines — depuis le XVIIe siècle Dès le XIIe siècle, il existait sur la Marne, au delà du bois de Vincennes, un lieu dit Beauté, *Bellitas* où se trouvaient plusieurs moulins.

Charles V y fit édifier le château, dont Christine de Pisan a dit : « Beauté qui est un moult notable manoir » Plus que son importance, les fréquents séjours de Charles V à Beauté, sa résidence de prédilection, rendirent ce manoir célèbre. Beaucoup d'actes du souverain sont datés du *Chastel de Beauté-sur Marne*, ou *Beauté auprès le Bois de Vincennes*. Il y reçut l'Empereur en 1377 et y mourut, le 16 septembre 1380.

Après la mort de Charles V, le manoir fut délaissé et aucun roi n'y résida plus ; il fut seulement occupé par des personnages notables, Les Bureau de la Rivière, le Comte de Nevers, jusqu'au moment où Charles VII le donna, en 1448, à Agnès Sorel. Le *Journal d'un bourgeois de Paris* dit que c'était « le plus bel chastel et joly et le mieux assis qui fut en toute l'Isle de France » Beauté se trouvait autrefois, sur Fontenay au-Bois, qui s'étendait jusqu'au Pont de Joinville. C'est à environ 300 mètres de ce pont, en amont, sur la colline à droite de la Marne, que s'élevait le Château de Beauté. Son emplacement fut exactement déterminé lors des travaux du chemin de Paris à Brie-Comte-Robert. L'île de Beauté, rendez-vous des canotiers, rappelle encore le souvenir de l'ancien manoir.

Sur le Château de Beauté, notre très lettré collègue pourra voir : l'abbé Lebeuf. *Histoire du diocèse de Paris T. II, p. 389-390* édition de 1883. — L'*Inventaire de ce qui se trouvait dans le Château de Vincennes et dans celui de Beauté, en 1420* dans la *Revue archéologique*, 1855, A XI, p. 449-462 - Communications de A. de Montaiglon à la *Société des Antiquaires de France, en* 1855, 1877 et 1878.

Sur Agnès Sorel, on peut consulter la bibliographie très fournie, publiée dans *Le Répertoire des sources historiques du Moyen-Age*, d'Ulysse Chevalier, T. II, p. 4306 et particulièrement les notes publiées par Vallet de Viriville dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1850) C. I. 297-326 et 477-499).

GEORGES DUBOSC.

—

H^te^ Bellangé sculpteur (LXXVIII, 4). — Il a paru sur le peintre Hippolyte Bellangé et son œuvre, un excellent ouvrage par Jules Adeline, publié en 1880. Nulle part, Jules Adeline, qui connaissait admirablement son sujet, n'a fait la moindre allusion au talent de sculpteur du peintre de la *Bataille de Wagram*, de la *Bataille de Marengo*, du Musée de Rouen, de *La Revue sous l'Empire*. Il a dressé, d'après ses notes personnelles, et d'après le *Catalogue de l'Exposition rétrospective à l'Ecole des Beaux Arts* de l'œuvre de Bellangé, une nouvelle liste très complète des ouvrages du peintre. Nulle œuvre de sculpture ou de statuaire n'y figure On voit qu'Hippolyte Bellangé publia de très nombreuses lithographies, des eaux-fortes, des aquarelles, des illustrations et des vignettes ; qu'il dessina des séries d'uniformes militaires, ou reproduisit des costumes orientaux ; qu'il créa même une série d'uniformes pour la Vénerie impériale, mais pas le moindre petit morceau de bronze ou de marbre ! Tout au plus, une composition amusante, *Le Marchand de plâtre*, gravé par Jazet, en 1833, Hippolyte Bellangé, qui était parisien et fils d'un ébéniste célèbre, était, par contre, l'ami intime du sculpteur animalier, bien connu, Mène. Il eut un fils, Eugène Bellangé, qui fut aussi peintre militaire, mais qui, croyons nous, ne mania point l'ébauchoir ou le ciseau.

Parmi les ivoiriers dieppois, dont la liste a été établie dans le curieux ouvrage *Ivoires et Ivoiriers de Dieppe* (1906) de M. Ambroise Milet, ne figure, non plus que dans *Le livre des Curieux* de M. Maze Sensier, le nom d'un Hippolyte Bellangé, ou Bellangex, sculpteur

GEORGES DUBOSC.

*
* *

M. Jules Adeline, dans son livre *H. Bellangé et son œuvre*, qui est l'ouvrage le plus complet qui ait été publié sur cet artiste, nous apprend que Bellangé entra à seize ans dans l'atelier de Gros et, qu'avant d'exposer au Salon de 1822, il se créa des ressources en vendant aux marchands des croquis, des aquarelles et des sépias médiocrement payés ; il fit même des dessins pour la décoration par impression des assiettes en terre de pipe fabriquées à Creil et à Choisy. En dehors de la peinture, il s'adonna à la lithographie, et son œuvre, dans ces deux branches de l'art, est immense.

Il ne paraît pas qu'il se soit jamais occupé de sculpture ; du moins M. Jules Adeline n'en parle point, non plus que Gabet et M. Henri Béraldi. Le crucifix appartenant à M. L. Abet serait donc une exception.

Je dois ajouter que, pour ma part, tous les dessins de l'artiste en question que j'ai eu l'occasion de voir, sont signés H^te^ Bellangé, sans *r*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS

—

Cousineau père et fils, luthiers de la reine (LXXVIII 100, 307). — Le père Cousineau (Georges), fut juré comptable de la communauté des faiseurs d'instruments de musique et son exercice dura du 23 novembre 1769 au 22 novembre 1770. Ses capacités administratives étaient médiocres, si l'on considère le jugement prononcé sur sa comptabilité par les commissaires examinateurs (Archives Nationales V7 434). Il avait son magasin rue des Poulies, vis-à-vis la colonnade du Louvre, *à la Victoire*. Il faisait surtout harpes et guitares, mais aussi lyres, violons, violoncelles, contrebasses, pardessus de viole, alto-viola, violes d'amour, mandolines, sistres et instruments de musique. Il vendait musique française et italienne, et des cordes de Naples. Sa femme gravait la musique. Une étiquette, collée à l'intérieur d'une contrebasse à 3 cordes au musée du Conservatoire de musique renseigne sur la variété des fabrications de Consineau.

Ce facteur s'adjoignit son fils Jacques-Georges né le 13 janvier 1760 (ceci permet de remarquer une erreur chez Fétis qui prénomme le père, Pierre Joseph, et le fait naître vers 1753). En 1772, le père se mit à vendre des *piano forte* d'Angleterre, des *piano forte* à ravalement. Le beau son de ses harpes était apprécié ;

mais elles étaient promptement hors de service à cause de la faiblesse de la table et de la fragilité de la mécanique. En 1781, il ajouta à la harpe un second rang de 7 pédales ; celles ci étaient dès lors au nombre de 14 : on obtenait ainsi 21 demi-tons. Le résultat, production des *ré, sol, do et fa bémols et* et des *ré, la* et *si dièses*, Sébastien Erard l'obtiendra plus pratiquement par le double mouvement des sept pédales ordinaires. Une autre invention de Cousineau père, d'un système d'échos qui alourdissait la harpe, ne produisit pas un bon effet

Le père et le fils firent breveter en 1799 un mécanisme pour tendre les cordes de la harpe et en 1803 une mécanique « à plans inclinés paraboliques et à renforcement acoustique ». Ils obtinrent une médaille d'argent en 1806 et en 1819. Le fils s'occupait surtout chez son père, des accords de pianos, mais il acquit personnellement une réputation de harpiste. Il appartint en cette qualité à l'orchestre de l'Opéra du 1er avril à la fin de 1810.

MAURICE LECOMTE.

—

Duranty ou Duvernet ? (LXXVIII, 105, 309). — Un exemplaire neuf, en ma possession, de cette *Canne de Madame Desrieux* (*Epoque de 1822*), relié sur brochure, c'est-à-dire avec sa couverture, et, de plus, accompagné d'un catalogue complet de son éditeur, porte en soi toute l'explication du gros « mystère » dans lequel semble s'être noyée l authenticité du nom de son auteur.

Ce petit volume, de 308 p.p., grand in-12, élégamment imprimé par R. Housse, d'Abbeville (texte, titre, couverture et catalogue) fut publié, en 1862, par E. Dentu, à Paris, pour la « Collection Hetzel ».

Ce dernier éditeur, que la politique impériale avait alors fait s'exiler à Bruxelles, vendait ainsi, sous cette rubrique personnelle, par l'intermédiaire d'autres maisons parisiennes (Dentu, F. Didot, Michel-Lévy, J. Claye, ou Pagnerre) les diverses séries de livres qu'il publiait.

Le titre du volume tout ainsi que sa couverture (remaniée, celle-ci, évidemment), portent parfaitement, comme nom de l'auteur, le seul nom de M. Ch. Duvernet. — Mais, aussi bien, digne de remarque : le dos de cette même couverture, et ce même catalogue Hetzel, portent également la mention, parmi leurs dernières nouveautés, d'un autre volume, de ce même format grand in-12 : *La Cause du beau Guillaume*, qu'ils attribuent, uniquement cette fois, au tout seul « M. Duranty », plus haut dénommé. — Il y eut donc bien, deux ouvrages différents, publiés divisément, par chacun de ces deux écrivains.

Maintenant, donc, si l'on veut bien penser une minute, pour le premier de ces volumes. à ce double fait que M. Duvernet, son auteur, comme on l'a dit déjà, était atteint de cécité, et que M. Hetzel son éditeur vrai, résidait à l'étranger, il sera facile de supposer que les dernières épreuves de son impression, celles surtout jugées moins importantes, de la couverture, purent être quelque peu négligées. L'imprimeur, mal surveillé, aura fait, pour elle, un méli-mélo des noms de « ses » deux auteurs. Et voilà tout le mystère! L'erreur ne se sera vue qu'après le brochage entier du livre Et alors, pour toute correction, on aura déchiré simplement la couverture erronée et collé, par dessus celle-ci, une nouvelle feuille, dûment remaniée. La mienne est de ce nombre : son papier, en effet, plus épais et plus résistant à mesure qu'il se rapproche du point de la couture, garde bien la trace de cette substitution.

M. Charles Duvernet, bien qu'il fût complètement aveugle, était bien, à n'en pas douter, l'auteur reconnu de ce bon petit livre. J'ai là sous les yeux, pour le prouver, une petite Epitre en vers qui lui fut adressée, nommément, dès l'apparition même de son volume, dans le *Moniteur de l'Indre*, d'alors.

Point bruyant, M. Duvernet était tout uniment un bon propriétaire campagnard bien posé de notre Bas-Berry, maire de Verneuil, près de Nohant, très proche voisin par conséquent, et aussi grand ami de Madame Sand, et que son extrême obligeance, son rare jugement et sa compétence dans les affaires avaient de bonne heure rendu très populaire.

On lui doit encore d'autres ouvrages que cette *Canne de Madame Desrieux*. Un autre roman : *Un Péché originel*. Paris, Librairie nouvelle, 344 p.p., grand

in-16, 1860, dédié à Madame George Sand, et encore un excellent et consciencieux petit volume (*Excursions à travers la Vallée noire et sur les bords de la Creuse*. La Rochelle, Typ. A. Siret, 110 p.p. in-8°, 1868) qui a sa place toute marquée, sortant d'un même terroir, auprès de *la Mare au Diable*, de *la Petite Fadette* et de *François-le-Champi*. Son titre seul, au reste, ne vous apporte-t il pas déjà comme une bonne senteur de bruyères et d'ajoncs fleuris?

A dire vrai, ces créations littéraires, dans lesquelles, d'ailleurs, réussissait M. Duvernet, étaient pour lui un simple moyen d'occuper son esprit et surtout d'alléger, près des siens, plus encore qu'en soi-même, le poids si pénible de son infirmité. Il était autant aimé qu'apprécié, M. Duvernet. — Aussi, quand il mourut à La Châtre, en Octobre 1874, la Ville entière lui fit d'imposantes obsèques, auxquelles se joignirent de nombreux habitants des communes avoisinantes.

Quel plus bel éloge à faire d'un homme de bien !

Ulric Richard-Desaix.

—

Louis Magnès et la Païva (LXXVIII, 202). — N'y a-t-il pas confusion ? Est ce qu'il ne s'agit pas du pastelliste Isidore-Jean Baptiste Magnès, qui, de 1842 à 1850, exposa aux salons parisiens différents portraits au pastel : en 1842, son propre portrait ; en 1843 celui du *Dr Paquier, chirurgien du roi Louis-Philippe* ; en 1848 celui du *Ténor Roger*, de l'Opéra-Comique, dans le rôle de Lorédan ; en 1859 celui de *Carlotta Grisi*. N'est-ce pas lui qui aurait exécuté le portrait de la Païva ? G. D.

[Le portrait en question pourrait, en effet, être un pastel, nous n'en connaissons qu'une photographie d'après l'original, sans autre indication autographe, que le nom de l'artiste et le nom du modèle. Il serait très intéressant, pour l'histoire de cette femme, de savoir si l'attribution du nom et du modèle est bien exacte].

—

Rachel et Walewski (LXXVIII, 191, 287). — Lorsqu'il s'unit le 4 juin 1846 à Anne-Alexandrine-Catherine-Clarisse-Cassandre de Ricci, le comte Walewski était veuf depuis une douzaine d'années de Catherine-Caroline, fille du comte de Montagu Sandwich, qu'il avait épousée à Londres le 1er décembre 1831. Celle-ci, née dans cette dernière ville le 7 octobre 1808, était morte à Paris le 30 avril 1834 en donnant le jour à un fils, Charles qui mourut, âgé d'un an, le 9 mai 1835 (voir Léonce de Brotonne. *Les Bonaparte et leurs alliances*. 1901, p. 99).

Si l'on en croit Quérard (*La France littéraire*, XI, p. 475 et les *Supercheries littéraires dévoilées*, III, col. 991), Walewski aurait, entre ces deux mariages, épousé une artiste de la Comédie française, Anaïs Aubert, avec laquelle il avait collaboré à une pièce, l'*Ecole des Maris ou la Coquette sans le savoir*, qui fut représentée au théâtre précité, sans succès d'ailleurs, le 8 janvier 1840.

N'ayant trouvé nulle part la confirmation de ce troisième mariage, j'avais adressé à ce sujet, à l'*Intermédiaire*, au commencement d'avril 1918, une question qui répondait par avance à la question posée par M Bénédicte, mais qui n'a pas obtenu les honneurs de l'insertion.

Un bibliophile comtois.

—

Rohan-Guéméné (LXXVIII, 101). — Henri-Louis-Marie, prince de Rohan-Guéméné, né le 31 août 1745, épousa le 15 janvier 1761 Victoire Armande Josèphe de Rohan Soubise, dont la sœur aînée avait épousé le 3 mai 1753 Louis Joseph de Bourbon, prince de Condé.

Un chapitre des prétendus Souvenirs de la marquise de Créquy est consacré au « désastre à faire pâlir » du prince de Guéméné. On y lit que Talleyrand ayant offert à Madame de Guéméné la place de surintendante de la maison de l'impératrice, elle lui répondit : « Dites à votre empereur que je suis cousine de Louis XVIII et que le duc d'Enghien était mon neveu ».

D'autre part, Taine a écrit que « après sa banqueroute et dans son exil, le premier soin de la princesse de Guéméné fut de mander les tapissiers pour leur faire dresser un théâtre. »

Le Vicomte Révérend a dû se contenter de dire que le prince de Guéméné mourut à... (Allemagne), le..... 1808.

De Mortagne.

***

Henry-Louis Marie Rohan, prince de Guéméné (1740-1807) est le nom de celui qui fit la Sérénissime Banqueroute. Sa femme la Princesse de Guéménée était de la maison de La Marck, sœur du Duc de Bouillon.

Henry de Biumo.

***

Il s'appelait Henri-Louis Marie de Rohan, prince de Guéméné, né en 1745, mort en 1807. Sa banqueroute eut lieu en 1782 Elle fut de 33 millions.

Il avait à lui le port de Lorient dont sa famille était en possession depuis près de 500 ans. Il fut racheté par le Roi apres faillite de ce prince pour 12.500.000 livres. Il épousa le 15 janvier 1761 Victoire-Armande de Rohan Soubise. Ce mariage eut lieu à Versailles. Le Comte de Dufort de Cheverny y assista comme invité personnel et non comme introducteur des ambassadeurs. On pourra lire le détail de ce mariage qui souleva une question d'étiquette dont on peut lire tous les détails dans les mémoires du comte de Dufort de Cheverny, tome I, p. 283.

J. B.

***

Notre confrère Nisiar en ouvrant le tome IX, 2e partie de la Continuation du P. Anselme par Potier de Courcy, y lira p. 203, que le Rohan, qui fit une si célèbre banqueroute, se nommait *Henri-Louis Marie* de Rohan, duc de Montbazon, prince de Guéméné. Il était né à Paris le 31 août 1745, fut grand chambellan de France et Maréchal de camp et mourut en Allemagne en 1808.

Il avait épousé le 15 janvier 1761 Victoire Armande Josèphe de Rohan, (fille de Charles de Rohan, prince de Soubise, Maréchal de France), laquelle mourut à Paris le 20 septembre 1807.

Brondineuf.

—

Madame de Salvage (LXXIII, 198). — Mme de Salvage, ou plutôt Mme Salvage de Faverolles (Anne-Charlotte-Etiennette-Benoîte), était la fille d'un M. Dumorey qui fut de 1814 à 1824 vice-consul de France à Ancône (1). Née en 1786, elle avait épousé vers 1802 M. Jean-Toussaint Salvage, colonel de cavalerie, né à Faverolles (Cantal) le 2 novembre 1774, chevalier de l'Empire par lettres-patentes du 28 janvier 1809, sous la dénomination de Faverolles ; il reçut à cette occasion des armes mirifiques, dont la description occupe plusieurs lignes dans l'*Armorial du premier Empire* du vicomte Révérend Ce généalogiste ajoute que les Salvage « appartenaient à une famille ancienne et distinguée d'Aurillac qui est représentée de nos jours dans la branche, dite de Clavières ». De ce mariage naquirent trois enfants : Marie-Françoise-Barbe-Sophie, née en 1803, mariée à Théodore-Jean-Auguste Le Bon de Nonac, capitaine ; Louise-Françoise-Joséphine, née en 1805, et Jean-Baptiste-Georges, né en 1815.

Mme Salvage manifesta des opinions royalistes exaltées jusqu'au commencement de 1824, époque à laquelle elle rencontra à Rome Mme Récamier qui la présenta à la reine Hortense ; celle-ci attacha à sa personne et à sa fortune Mme Salvage qui, désormais convertie aux doctrines napoléoniennes, ne la quitta plus. La nouvelle dame d'honneur sut gagner rapidement la confiance de l'ex-reine de Hollande et acquit, par suite, sur celle ci une influence qui ne laissait pas de provoquer la jalousie des autres dames composant la petite cour d'Arenenberg ; douée d'un certain esprit, elle était sarcastique et d'un caractère assez difficile ; aussi était-elle peu aimée. C'est du moins ce qui ressort des plaintes dont est rempli le précieux *Journal* laissé par Mlle Mazuyer, demoiselle d'honneur de la reine Hortense, et publié dans la *Revue des deux Mondes* en août 1814 et dans les années suivantes.

Mme Salvage continua d'entretenir les relations les plus suivies avec Mme Récamier; c'est dans l'appartement qu'elle occupait rue de la Paix lorsqu'elle venait à Paris, qu'en 1832 elle donna l'hospitalité à la divine Juliette, chassée de l'Abbaye-aux-Bois par le choléra menaçant : Mme de Boigne raconte dans ses *Mémoires* qu'elle alla souvent visiter cette dernière dans sa retraite momentanée.

Après l'issue malheureuse de l'échauffourée de Strasbourg, la reine Hortense chargea Mme Salvage d'aller intercéder

(1) Et non à Civita-Vecchia, comme l'écrit par erreur M. Herriot dans son ouvrage sur *Madame Récamier et ses amis*.

auprès du comte Molé, alors président du conseil, en faveur du prince Louis-Napoléon. Mme Salvage descendit chez son amie, à l'Abbaye-aux-Bois, au grand ennui des habitués du salon de Mme Récamier dont son agitation troublait la quiétude. Cependant, elle s'acquitta avec succès de sa mission : le prétendant ne fut point mis en jugement avec ses complices ; le gouvernement de Louis-Philippe se contenta de le faire embarquer pour les Etats Unis.

Lorsqu'Hortense mourut en 1837, ce fut Mme Salvage, qui, d'après Emile Olivier (*L'Empire Libéral*, p. 56), révéla à Louis Napoléon, en sa qualité d'exécutrice testamentaire, l'existence de son frère Morny et lui communiqua un papier destiné à ce dernier.

Elle reporta sur le fils l'affection qu'elle avait vouée à la mère et, à partir de ce moment, elle consacra son temps et sa fortune, qui était considérable, à la propagande de l'idée napoléonienne Sainte Beuve rapporte en 1837 qu'elle inondait le salon de Mme Récamier à l'Abbaye-aux Bois de brochures favorables à la restauration de l'Empire ; on riait un peu de ce touchant dévouement à une cause qui ne paraissait pas destinée au succès qu'elle devait remporter peu d'années après. Mme Salvage faisait partie avec Mmes Regnault de Saint-Jean-d'Angély, de Quérelles et Gordon, du *Club des Cotillons*, association féminine qui, concurremment avec le *Club des Culottes de peau*, composé d'hommes, était chargée de recruter au prince Louis-Napoléon des adhérents dans les hautes classes de la société.

Mme Salvage ne manquait pas d'une certaine clairvoyance. Le *Procès de Napoléon Louis Bonaparte* a établi que peu, de temps avant l'expédition de Boulogne, elle s'était rendue à Londres avec le colonel Vaudrey et M. Félix Jourdain, propriétaire de l'organe bonapartiste le *Capitole*, pour détourner le prince d'une entreprise qui, ainsi que la suite l'a montré, n'avait aucune chance de succès.

Après le procès, c'est elle que le prétendant, qui lui avait confié une certaine somme d'argent, chargea de payer à ses avocats, Berryer, Ferdinand Barrot et Marie, les honoraires qui leur étaient dûs. Il continua, du reste, dans sa prison de Ham, à entretenir avec elle une correspondance suivie, dans laquelle il lui communiquait ses impressions de captivité et discutait librement avec elle des événements du jour et de l'impulsion à donner à la politique impérialiste ; il la recevait aussi dans sa prison. Il appréciait, comme il le méritait, le dévouement sans bornes dont il était l'objet de la part de cette noble femme, mais, si l'on en juge par certaines lettres, adressées à son fidèle partisan Félix Jourdain et dont le fils de celui-ci, M Henri Jourdain, a eu l'extrême obligeance de me donner connaissance, le prince trouvait ce dévouement parfois un peu tyrannique, et s'en plaignait doucement.

Je n'ai rien trouvé sur l'existence de Mme Salvage depuis l'évasion de Ham jusqu'à l'avènement du prétendant à la présidence de la République. A ce moment, elle devint naturellement une des familières de l'Elysée, et, le 29 janvier 1849, le maréchal de Castellane pouvait noter dans son journal.

Le général Bachelu a dîné chez le président de la République avec Mme la maréchale Ney, Mlle Regnault de St Jean d'Angély, Mme Salvage et une autre ancienne beauté de l'Empire ; elles avaient toutes mis des turbans qui étaient à la mode à cette époque. Le général Bachelu a raconté que le prince Louis l'avait fait dîner avec quatre mameluks.

Ayant enfin vu réalisé le rêve de toute sa vie, la restauration de la dynastie Napoléonnienne, Mme Salvage cessa de déployer une activité désormais sans objet ; ses relations d'amitié avec Napoléon III étant venues à se refroidir pour une cause demeurée inconnue, elle mena jusqu'à sa mort une existence assez retirée, ne voyant que quelques amis intimes dont les plus fidèles étaient le prince de Montléart, le député-poète Belmontet et le comte de Lagarde. Cependant Viel Castel dit qu'il la rencontait parfois chez la princesse Mathilde.

Mme Salvage mourut le 1er mars 1854, dans l'appartement qu'elle occupait rue de la Chaussée d'Antin, 28, et fut inhumée au cimetière du Père-Lachai-

se (1) Une voiture de l'Empereur suivait le corbillard ; Napoléon III ainsi que le prince Jérôme, le prince Napoléon et le prince Murat s'étaient fait représenter aux obsèques auxquelles assistèrent plusieurs notabilités politiques ; le deuil fut conduit par le procureur général du Calvados M. Babou, parent de la défunte.

Cette dernière particularité semble indiquer que tous les enfants de Mme Salvage étaient morts avant elle sans laisser de postérité ; cette conjecture m'a d'ailleurs été confirmée par M. Henri Jourdain, dont le père avait été l'exécuteur testamentaire de Mme Salvage ; et à ce propos, il a bien voulu me montrer un médaillon renfermant des cheveux de Louis Napoléon et donné par ce dernier à son « Egérie » ; apres le décès de celle-ci, l'Empereur avait fait présent de cette relique à M. Félix Jourdain.

Quant au colonel Salvage de Faverolles, je n'ai pu découvrir l'époque de sa mort. Il paraît avoir été un personnage assez effacé, dont les fonctions consistaient principalement à faire parvenir à la reine et à sa remuante moitié les lettres qui arrivaient à l'adresse de ces deux dames pendant leurs fréquentes absences.

Un bibliophile comtois.

—

St-Vincent (F. de) (LXXVII ; LXXVIII, 171). — Il est à croire que ces *Observations modestes d'un citoyen sur les opérations de finance de M. Necker et sur son compte-rendu* (sans lieu d'imprimerie et sans date) in-8°, de 81 pages, sont un de ces très nombreux ouvrages et libelles que suscita le fameux *Compte-rendu au Roi*, publié par Necker, en 1781.

On sait que ce *Compte-rendu*, présentant, pour la première fois, un exposé de la situation financière de la France et préconisant certaines réformes, fut accueilli très favorablement par les uns et vivement combattu par les autres, qui le trouvaient plus ingénieux que solide. Parmi les nombreux libelles, qui accueillirent ce *Compte-rendu* de Necker, il faut citer : *La lettre de M. Turgot à M. Necker* ; *Sur l'administration de M. Necker*, par un citoyen français ; *La suite des observations au citoyen* ; la *Lettre d'un bon français* ; la *Lettre d'un ami à M. Necker* ; *Les Pourquoi ou la Réponse verte* et *La Collection de tous les ouvrages pour et contre M. Necker*. Utrecht, 1781, trois volumes.

Les parlements et les parlementaires, en opposition avec la royauté, suspectèrent Necker d'être un novateur et un réformateur. Les parlementaires comme d'Epremesnil, comme Michaud de Monblin, comme Huguet de Gémonville, prirent parti contre le contrôleur des finances, devenu ministre d'etat. De même, le vieux ministre de Maurepas, qui appelait le *Compte-rendu* de Necker, un « conte bleu. »

Dans ce groupe des parlementaires, opposant à la Cour et à Louis XVI, un des plus ardents fut Pierre-Augustin-Robert de Saint-Vincent. Ne serait-ce pas lui, qui serait le de Saint-Vincent auquel Quérard attribuait *Les observations modestes d'un citoyen* ? Né à Paris en 1725, il s'était déjà signalé comme un enthousiaste défenseur des parlements ; il avait été un de ceux que Paris avait acclamé, lors du retour des Parlements, un moment supprimés en 1774. Il devait faire partie en 1785 du « Club constitutionnel », avec d'Epremesnil et Duport, et déjà il s'était signalé comme ayant soutenu le cardinal de Rohan, dans l'affaire du Collier. En 1786, il avait publié une brochure : *La dénonciation du « Rituel » aux Chambres assemblées*, celle-là signée de son nom, ce qui semble indiquer qu'il avait déjà usé de cette forme de publicité.

Il devait plus tard, en 1787, lors de l'approbation de l'édit du Roi pour l'emprunt, faire opposition directement au souverain et même lors de l'arrestation de ses collègues d'Epremesnil et Monsabert, aller réclamer leur mise en liberté, en 1788, et prendre la parole devant Louis XVI lui-même. On sait qu'émigré, chassé d'états en états, Robert de Saint-Vincent alla mourir en 1799 à l'étranger, dans la ville de Brunswick. Est-il téméraire d'attribuer à ce parlementaire janséniste passionné, ces *Observations* sur les projets financiers du protestant Necker ?

Georges Dubosc.

(1) Sa sépulture, en forme de chapelle, est situé dans la 48e division, à côté de la tombe de Casimir Delavigne et en face du caveau de la famille Morny.

Raymond ou Remond portant 3 bandes (LXXVIII, 198). — Arthur Merghelynck donne une courte notice sur la famille de Remond de Bussay, dans son *Recueil de Généalogies inédites de Flandre.* T. I, Bruges 1877, pp. 16 19. Ce fragment généalogique ne commence qu'à la fin du XVII[e] siecle et ne comprend pas les personnes citées dans l'*Intermédiaire.*

O. LE MAIRE.

—

Anciens livrets des rues de Paris imprimés aux XV[e] et XVI[e] siècles (LXXVIII, 296). — Il s'agit d'une publication dont l'auteur avait jeté les premiers jalons longtemps avant la guerre et dont l'impression, décidée par la *Société de l'histoire de Paris* (*Bulletin* de la Société, 1909, p. 129), s'est trouvée forcément ajournée par les événements. Elle n'a donc pas encore paru, et il faut espérer qu'elle ne se fera pas trop attendre. Elle comprendra la reproduction en facsimile d'environ douze éditions différentes de ces listes des rues, imprimées à l'usage des Parisiens depuis 1495 jusque aux environs de 1550. Ces reproductions seront, naturellement, accompagnées de notes historiques et d'une notice bibliographique qui sera toute nouvelle, les originaux n'existant qu'en exemplaires uniques et étant très peu connus, même des bibliographes les plus avertis.

Il est bon de remarquer que c'est une *récompense*, dont le montant a été prélevé sur les fonds du prix Berger, qui a été accordée à l'auteur, à titre *d'encouragement* pour son projet, et non pas le *prix* lui-même, qui est de quinze mille francs. Du reste, si certaines Académies ont souvent décerné *ce prix* en totalité à un seul lauréat, l'Académie des inscriptions l'a toujours partagé en *récompenses*, proportionnées à l'importance et au mérite des travaux qu'elle avait à juger. (Voir le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1917. pp. 70-78)

A. B. X.

—

Livres de prix ou médailles (LXXVI ; LXXVII, 181. — J'ai longtemps possédé, et finalement donné à la Bibliothèque municipale rue de Sévigné, 29 un exemplaire d'une Bible de Royaumont illustré à chaque recto d'un dessin occupant la moitié supérieure de la page. Le volume, relié en basane pleine de couleur fauve, avait été, comme l'indique une estampille en or sur l'un des plats, donné en prix au concours général des lycées. Ce concours était celui de 1812, ce prix était un second prix de thème dans la classe de seconde, le bénéficiaire était M. Samuel Casimir Jousse, de Bonneval (Eure-et-Loir) qui a été l'ami de Philarète Chasles et Eugène Delacroix, et a passé toute sa vie au Port de Sainte Foy (Dordogne) où il était pasteur de l'Eglise Réformée. Il était mon oncle. V. A. T.

*
* *

Les livres de prix remontent à une date bien antérieure à celle indiquée dans les communications. On connaît, en effet, les deux livres de prix distribués à Pierre Corneille, élève au Collège des Jésuites de Rouen, au commencement du XVII[e] siècle. Le premier volume consiste dans *Les Histoires d'Herodien*, texte grec, en 8 livres, avec la traduction latine d'Ange Politien, l'examen et les notes d'Henri Estienne et deux livres des *Histoires de Zozime*, publiés par Henri Estienne. Ce livre est imprimé à Lyon, en 1611, chez la Vve d'Antoine de Harsy, en un volume in 8°, sur deux colonnes.

Une attestation en latin, signée du Préfet des Etudes, G. Jacques, placée sur le recto du premier feuillet de garde, indique que ce livre fut donné à Pierre Corneille, dans la classe de troisième, comme second prix *strictæ orationis*, de versification latine. Il l'avait reçu « sur un théâtre des plus brillants, grâce à la libéralité de Charles d'Albert de Luynes », conseiller d'Etat, lieutenant-général de Normandie, le 12 février 1618. Ce livre que Corneille reçut à l'âge de onze ans et huit mois, est doré sur la tranche et, sur les plats, porte les armoiries du donataire, qui sont : *écartelé 1 et 4 d'or, au lion de gueules, couronné d'or, qui est* d'ALBERT ; *au 2 et 3, d'azur, à deux louves affrontées d'argent, qui est* SÉGUR ; *sur le tout, de gueules à la masse d'or clouée d'argent, chargé d'un gonfanon de gueules, qui est* SARRAS. Une couronne de marquis surmonte l'écu.

Ce volume, ce prix de Pierre Corneille, a été acquis, en 1877, par la Bibliothèque nationale par les soins de Léopold Delisle.

Une autre prix de Pierre Corneille est également connu. C'est le prix de vers latin qui lui fut attribué, le 7 septembre 1620, quand il était élève en première classe, c'est-à-dire en rhétorique. Ce livre est un exemplaire de l'ouvrage de Panciroli, intitulé : *Notitia utraque dignitatum, cum Orientis tum Occidentis*. A Lyon, 1608.

Sur la feuille de garde, il porte l'attestation en latin du Préfet des Etudes qui était Mathieu Hardy et, sur un autre carré de papier, le sceau de la Société de Jésus et du Collège de Rouen Ce prix est un volume en latin, petit in-folio, dont les deux plats offrent une double rangée de fer très riches, en or, avec au centre les armes du donateur, Jean-Baptiste d'Ornano, comte de Montlor, maréchal de France, lieutenant-général en Normandie. Ce livre, doré sur tranches, contient aussi : le *Traité sur les magistrats municipaux* ; un petit *Traité sur les quatorze quartiers de Rome*, avec les commentaires de F. Rhuardesius et trois Index, de Guillaume de Maran ; enfin, un *Traité de la Guerre* le tout édité à Lyon, par l'imprimeur Delaporte, sur deux colonnes, en latin, avec gravures sur bois et avec pagination distincte pour chaque ouvrage, à la date de 1608.

Ce livre appartint au chancelier d'Aguesseau, puis à son quatrième fils Jean-Baptiste Paulin d'Aguesseau, jusqu'en 1785. Il passa alors entre les mains du littérateur Villenave et à la mort de celui-ci, en 1840, fut vendu, le 15 février 1848, à un acquéreur, qui le céda à M. Pierre Alexis Corneille, descendant du poète. A la mort de son père en 1868, M. Pierre Rémy Corneille, qui fut greffier à la Cour des Comptes, hérita du volume, comme chef de la famille. Il figura à l'Exposition rétrospective des Beaux-Arts en 1884 et à l'Exposition cornélienne, lors du Quatrième centenaire de la typographie rouennaise. en 1887.

Les Jésuites avaient l'habitude de donner à leurs élèves du Collège de Rouen, différents livres. Hercule Grisel l'indique dans ses *Fastes de Rouen* (vers 1635) dans les vers latins suivants :

Ordine classis habet sua prœmia, munera libros
Conspicui meritis divitiis que viri
Dantur inauratœ latiis grœcisque papyri
Et prosœ et prorsœ; fert, put quœque duas.

Ces livres étaient la plupart du temps offerts par de grands personnages, les *Aganothètes*, comme disaient les Jésuites. On en cite plusieurs offerts par le Président au Parlement de Normandie, Faucon de Ris, en 1653 ; par Charles Maignard de Bernières, également président en 1610 ; le poète Hercule de Grisel en obtint un. En 1685, un volume en français : l'*Histoire de la cathédrale de Rouen*, de Dom Pommeraye fut offert en prix. Ces prix, au lieu de porter les armoiries personnelles, des donataires, portèrent, au XVIII[e] siècle les armes du Parlement et sa devise : *Compensat. quat, A Vindicat*. Généralement, c'était des ouvrages in-4° ou in octavo.

La Bibliothèque de Rouen possède trois exemplaires de ces livres, offerts en prix : le n° 819 de l'ancien Catalogue (451 au nouveau) *Olympia, Pythia, Nemea, et Tsthmia* œuvres de Pindare, avec commentaires de Benedicdus, à Saumur, chez Piededius, édition in-4° de 1620, de 8 ff. 756 p. 1 f. d'errata et 27 ff. d'index. Offert comme premier prix de version grecque au Collège de Rouen, en troisième, à Noël Jean en 1653.

Le n° 2680 ancien. (aujourd'hui 2804). *Opera Sidonie Apollinare*, avec notes de Jacques Sirmond. 1614 in-8° chez Cramoisy, donné en seconde, à Alexandre Bigot, par d'Ornano, dont il porte les armoiries. Le n° 1771 (n° 583 du nouveau catalogue) *Œuvres de Plaute*, en latin, chez Vignon, 1539, donné comme quatrième prix de version latine, à Abraham Desperrois.

GEORGES DUBOSC.

—

Vers de treize pieds (LXXV, 466 ; LXXVI, 215). — Quelle que puisse être sa valeur au point de vue de la pensée exprimée, ce vers, avec son allure boiteuse et son manque d'aplomb, sonnera toujours désagréablement à une oreille soucieuse de l'harmonie, en produisant l'effet d'un alexandrin manqué par trop d'ambition. De tous les vers à nombre impair de syllabes, le plus joli par son allure aisée et sa légèreté pleine de grâce est celui de sept syllabes, avec sa césure entre la troisième et la quatrième, qui lui donne une régularité que n'a pas même celui de

neuf syllabes, avec césure entre la quatrième et la cinquième. Voltaire nous a donné de jolis échantillons de ce vers courant et facile, entre autres dans ce passage de son *Cantique des Cantiques* :

Allons voir, allons tous deux
Voir nos myrtes amoureux ;
Prenons soin de leur culture,
Redoublons nos tendres nœuds.
Sur nos tapis de verdure
Fuyons le bruyant séjour
De cette superbe ville ;
La vieillesse est plus tranquille,
Et la nature et l'amour
L'ont choisi pour leur asile.

En réalité, le vers de treize syllabes ne comporte ni rythme ni harmonie, et semble comme un sauvage foulant un par terre de fleurs — le parterre de la poésie. Mais puisqu'on a parlé aussi du vers de quatorze syllabes, je constate qu'Auguste Barbier, l'auteur vigoureux des *Iambes*, s'est essayé un jour à faire une pièce sur ce mètre, de nos jours inusité. C'est dans son dernier recueil, *Silves*. publié chez Dentu en 1864, que se trouve cette pièce intitulée *le Vieux Chêne* et adressée à Victor de Laprade. Elle commence ainsi :

Ancêtre de la forêt, Nestor du sombre feuil-[lage,
Dont le flanc demi-fendu par le tonnerre et [par l'âge
Laisse à travers lui passer les vents et les [traits du jour,
O vieux chêne, de ton fût que de fois j'ai [fait le tour !. .

En fait, à part l'absence de rime dans le premier hémistiche, ce n'est là qu'un double vers de sept syllabes, très harmonieux et très naturellement rythmé, acceptable de toute façon. Malheureusement, cette pièce de Barbier est bien faible, et sans valeur aucune. Mais il ne paraît pas douteux qu'un poète vraiment inspiré, s'emparant de cette coupe pourrait lui donner soit une belle ampleur, et pleine d'énergie, soit un charme pénétrant et tout particulier.

ARTHUR POUGIN.

—

La Femme sans tête (LXXVII ; LXXVIII, 138). — Quitard (*Etudes sur les Proverbes Français*) donne une origine assez curieuse aux enseignes « à la femme sans tête ».

On voyait autrefois à Paris plusieurs enseignes où était peinte une femme sans tête, image de la Renommée, qui cache la sienne dans les nuages, comme dit Virgile : *caput inter nubila condit.* (Enéide, IV, 177.) Ces tableaux portaient pour inscription : *à la bonne fame*, c'est à-dire à la bonne renommée, car tel était le sens du mot *fame* (*fama*), tombé depuis en désuétude, malgré les efforts de Ronsard et d'autres, qui se plaisaient à l'employer. Ce mot fut aisément confondu avec son homonyme femme (*fœmina*), qui finit par le remplacer sur les enseignes. Mais le changement ne se borna pas à l'orthographe ; il s'étendit jusqu'à la peinture, sans égard pour les traditions respectables d'une iconologie longtemps consacrée chez les boutiquiers. Tous les attributs auxquels on pouvait reconnaître encore l'immortelle furent supprimés, et il ne resta plus qu'une simple mortelle décapitée, avec l'inscription : *A la bonne femme ;* d'où le public malin tira cette sotte et scandaleuse conclusion :

La bonne femme est celle qui n'a point de tête. — Telle est l'origine de ce dicton, dont le sens figuré, beaucoup moins appliqué que le sens littéral, est que la bonne femme est celle qui n'agit point à sa tête, qui n'a de volonté que celle de son mari.

C. ROCHE.

***

Voir l'*Intermédiaire* II, 648, III, 45. XXI, 615, 701 sous le titre « La médaille de Lustucru ».

SUS.

***

Dans le parc de Vieux Maisons Sainte Colombes, aux environs de Coulommiers, propriété qui passe successivement par héritages aux familles de Vulz-Maisons, de Chavigny et de Maricourt il y avait encore vers 1850 une ancienne avenue nommée « l'allée de la Femme sans tête » La légende locale voulait qu'elle fût hantée du fantôme d'une femme privée de sa tête.

BARON A. DE MARICOURT.

***

La statue brisée de la rue Leregratier à Paris n'a jamais été une statue de la Vierge, ni une statue de femme Il suffit de la regarder un instant pour y reconnaître le vêtement des évêques du dix-septième siècle : soutane traînante et surplis. Auprès des pieds du personnage, il

y a traces d'un objet volumineux qui a pu être une cuve. Ce serait donc le reste d'une statue de saint Nicolas, le saint aux trois petits enfants « mis dans un saloir comme porceaux, » ainsi que dit la chanson bien connue. — Le quai où aboutit la rue dominait jadis le Port Saint Nicolas La statue fut peut être celle du patron des bateliers du dit port.

Par « femme sans tête » il faut entendre la RENOMMÉE, en latin *Fama*, en roman *Fame*. On la représentait sans tête, ou la tête perdue dans les nuées, pour signifier que la Renommée atteint jusqu'aux cieux. *A la bonne Fame*, veut dire *A la bonne Renommée*. D'où le dicton populaire : *les bonnes femmes sont les femmes sans tête*, — sans doute parce qu'elles ont d'autant plus de cœur. Il y aurait ainsi un jeu de mot et une indirecte raillerie, sur les femmes, ce en quoi excellaient nos pères. LÉOPOLD OLIVIER.

*
* *

Voir dans le numéro de Janvier 1912, de la Cité, un article où l'origine de cette statuette est expliquée d'après le *Terrier du Roi*. (Archives Nationales). Elle représentait *St-Nicolas*. A. CALLET.

*
* *

Il est nécessaire, dans cette question, de remonter aux sources ; le premier auteur qui mentionne l'enseigne est Sauval, et voici ce qu'il dit :

La rue de la Femme sans tête a pris son nom d'une enseigne, où est représentée une femme qui n'a point de tête, tenant un verre à la main avec ces paroles au-dessous : *Tout en est bon*. — On l'appelloit auparavant la rue Regratière, à cause de François de Regratier, Tresorier des Cent-Suisses du Roi, et l'un des Entrepreneurs des ouvrages à achever dans l'Isle Notre-Dame : chose bisarre, cependant, quoique cette rue passe du quai d'Orléans au quai de Bourbon, à travers la rue St Louis qui la coupe en deux, et que l'enseigne soit dans l'une des moitiés qui tient au quai de Bourbon, le peuple néanmoins donne le nom de Regratière à cette moitié où est l'enseigne, et celui de la Femme sans tête à l'autre, où jamais l'enseigne n'a été.

(*Histoire et antiquités de la Ville de Paris*, t. I, page 133)

Les auteurs du XVIIIe, du XIXe et du XXe siècle, ont copié ce texte sans citer leur source et ne se sont pas donné la peine de contrôler avec les plans. Or, tous les plans du XVIIe siècle appellent la voie : rue Regratière dans toute sa longueur ; il est donc vraisemblable qu'à l'époque où vivait Sauval — et du reste il le laissa entendre — le nom de la Femme sans tête était une appellation populaire et que le nom de Regratière était toujours le nom consacré dans les documents plus ou moins officiels ; ce n'est que plus tard, en 1710, dans la nouvelle édition du plan de Bullet et Blondel, que l'on lit : Rue Regratière ou de la Femme sans teste sur toute la longueur de la rue. La description de Paris de La Caille (1714), le plan de Delagrive (1728), et le plan de Bretez, dit de Turgot (1734-1739), sans doute pour se conformer à l'usage et au texte de Sauval et de ses copistes (Piganiol et autres), donnent à la partie aboutissant sur le quai Bourbon le nom de Regratier et à celle débouchant sur le quai d'Orléans celui de la Femme sans tête. Tous les autres plans, au contraire, depuis celui de Roussel (1730), rétablissent les choses comme elles devaient l'être, et donnent à la partie nord le nom de la Femme sans tête et à la partie sud celui de Regratière. Un arrêté préfectoral, signé Haussmann, en date du 2 avril 1868 a rayé d'un trait de plume le joli nom de rue de la Femme sans tête, en la réunissant à la rue Le Regrattier. C'est très regrettable.

Quant à la statue mutilée de l'angle du quai Bourbon, je ne ferai pas l'injure à nos collaborateurs qui l'ont examinée de près de croire qu'elle fût réellement du XVIIe siecle.

Une rectification en passant au sujet de la question posée à la page 143 du tome LXXVII ; le lieu dit ou hameau de la Femme sans tête n'est pas dans le bois de Fausses-Reposes, mais dans le Bas-Chaville. Le hameau, qui a donné ultérieurement son nom, dans le bois en question, à une *étoile*, se trouve sur les plus anciennes cartes : c'était autrefois un écart de la commune de Viroflay qui au commencement du XIXe siècle a été réuni à celle de Chaville ; on peut voir aux Archives départementales de Seine-et-Oise un plan, daté de 1786, qui en donne exactement la délimitation. Il n'en restait plus, ces dernières années, comme souvenir que l'enseigne du cabaret : *A la bonne femme*, qui représentait une femme décapitée. Est-ce le lieu dit qui a donné

son nom au cabaret, ou le cabaret au lieu dit ? Je n'en sais rien. GOMBOUST.

—

Ce qu'on a dit des allemands (LXX à LXXVII, 45,141, 239, 286, 332). — Dans l'*Echo de Paris* du 17 sept 1912 le Baron de Maricourt donnait l'opinion de Rostopchine sur les Allemands :

« Chez eux ne penser à rien c'est réfléchir. Je ne sais ce qu'ils y gagnent mais les autres n'y perdent rien ».

GASTON HELLEVÉ.

—

« Ce sont des Français qui rôtissent » (LXVIII, 196). — Dans son livre récent sur *Bismarck* (Paris, Hachette 1918), M. C. Lacour-Gayet, membre de l'Institut, relate ce mot du ministre allemand. Après avoir cité les propos de Madame de Bismarck, qui écrivait à son mari « qu'elle était toujours atteinte « d'une haine acharnée contre les Gau- « lois, qu'elle voudrait tous voir fusillés « et écharpés, *jusqu'aux petits enfants* », M. Lacour-Gayet note les efforts faits par Bismarck, pour hâter le bombardement de Paris. « J'ai demandé, disait Bismarck, que la capitale soit détruite de fond en comble »

Le 27 décembre 1870, le bombardement était commencé

Le 12 janvier, écrit M. Lacour-Gayet (p. 141), le bruit courut à Versailles que Paris était en feu, de larges colonnes de fumée s'apercevaient à l'horizon au dessus de la capitale. « Ça ne suffit pas, dit le chancelier. Il faut que nous sentions le roussi d'ici » L'odorat de Bismarck était comme celui de Vitellius, qui disait, sur le champ de bataille de Bédriac, que le cadavre d'un ennemi sent toujours bon

L'après-midi du 2 septembre, en visitant le champ de bataille de Sedan, et en passant par Bazeilles, il avait senti, avec un mélange de dégoût et de volupté « une forte odeur d'oignon brûlé, et il avait dit : « Pouah ! ces Français qui brûlent »

Ce sont là des paroles monstrueuses dont il sera bon de se souvenir ! ...

GEORGES DUBOSC.

—

La tombe de Cléopâtre (LXXVIII, 243). — La réponse à cette question sera certainement donnée par des personnes plus compétentes que moi. Mais, dans le cas où ma version serait intéressante et pittoresque, je n'hésite pas à la donner.

Il y a quelques semaines, une momie dépouillée de ses bandelettes quittait la Bibliothèque Nationale pour une autre nécropole. En la voyant emballer avec d'infinies précautions dans sa caisse légère et vitrée, je songeais à ces autres sœurs de la galerie supérieure et surtout à propos de son nouveau déménagement au fameux *Pharaon de la Bastille* dont j'ai publié l'odyssée.

Les momies de la Bibliothèque Nationale avaient été rapportées par Champollion qui, pour étudier la façon dont les Egyptiens s'y prenaient pour empagnoter si bien les corps, avait lui-même procédé au déroulement des bandelettes et avait ainsi mis à nu quelques beautés millénaires qui affrontèrent sans sourciller les regards indiscrets d'abord de quelques vieux savants, puis d'un public qui leur fut aussi fort indifférent. Cependant, un jour, on leur mit à chacune un *pagne* de lustrine verte pour un motif qui dut certainement les choquer. C'était, le croira-t on ? pour ne pas offusquer la pudeur de la duchesse de Berry, qui venait visiter la Bibliothèque Royale.

Les belles égyptiennes prirent alors cet air impossible et renfrogné que je leur trouvais encore, toujours ornées, du fameux pagne vert en 1869.

Ce qui leur advint pendant la guerre et la Commune est connu ; je ne m'y arrête donc pas. Pour l'une d'elles, cependant, le sort fut cruel. Comme le Pharaon de la Bastille, elle eut des vers qu'aucun décret, soit de la Faculté, soit du Gouvernement, ne pourrait expulser et ce fut elle qui mise dehors reposa tristement, solitaire, ignorée dans le jardin, sous la première fenêtre du Cabinet des Estampes... jusqu'au jour où la construction du nouveau bâtiment la força d'émigrer vers un four crématoire — tout au moins.

Conclusion. — Si cette dame a reçu la visite de la duchesse de Berry ; le tout est de savoir si elle avait un pagne (la momie, bien entendu.) Dans l'affirmative, ce ne serait pas la dame exhibée en 1868 comme étant *Cléopâtre*.

Si on a baptisé de ce nom la dernière venue (tout respect gardée envers l'amie d'Antoine) je pense qu'on ne trouvera pas mauvais qu'en écrivant un pendant et mon anonyme *Pharaon de la Bastille*

J'ai écrit *Madame Putiphar 3 rue Vivienne.* Cette dernière n'est pas dans le commerce, pas plus, du reste, que le premier qui ne saurait être rencontré que sur les quais.

LÉONCE GRASILIER.

—

Le Guillaume II du peintre Boleslaw Biegas. — Le 30 novembre dernier s'est ouverte, dans l'hôtel du comte Potocki, avenue de Friedland, 27, au profit de l'Œuvre des Mutilés de l'armée polonaise en France, une exposition d'artistes polonais. On a pu y revoir les fameux tableaux du peintre Boleslaw Biegas, représentant Guillaume II, qui avaient été exposés en 1908 au Salon des Artistes Indépendants et qui, sur l'ordre du Préfet de Police, avaient dû être retirés de l'exposition.

Voici ce qu'écrivait, le 22 mars 1908, le journal la *Liberté* :

Sur l'ordre du Préfet de Police, M Chanot, commissaire des Champs-Elysées, a prié le Comité du Salon des Indépendants de faire disparaître les six œuvres du peintre polonais Boleslas Biegas.

M. Boleslas Biegas s'en est pris uniquement à l'empereur Guillaume II. Avec l'invasion de la Prusse sur la Russie, M Boleslas Biegas nous représente l'empereur à cheval se précipitant vers la Russie et entraînant toujours avec lui le flot prussien.

Plus de flot prussien, cependant dans Vénus d'innocence ». La scène se passe sur la place de la Concorde devant la statue de Strasbourg Cette fois, Guillaume est dans l'attitude qui a rendu célèbre la Vénus de Médicis.

« Conseils perfides ». Ces conseils sont donnés à l'empereur de Russie par Guillaume II, toujours suivi du flot prussien mais, cette fois, si l'on peut dire, vêtu de l'aigle bicéphale transformé en feuille de vigne.

Enfin, dans la « Victoire du Coq », nous voyons le coq gaulois dont la nuance rouge tranche sur le bistre du reste du dessin, se dresser triomphalement sur l'aigle impériale ?

—

Nécrologies

M. LÉON BOUYER

Nous avons le regret d'apprendre la mort, a l'âge de 53 ans, de notre collaborateur, Léon Bouyer qui signait Champvolant dans l'*Intermédiaire.* Il est décédé subitement le 21 décembre dernier.

Avocat à Saintes, il s'était tout particulièrement adonné aux affaires d'assises dans la région de l'Ouest, où l'élégance de sa parole lui avait fait remporter de légitimes succès.

Il avait la passion de Paris, où il avait fait ses études juridiques, il y venait tous les ans faire un court séjour. Il a publié chez Lemerre, en 1904, un recueil de sonnets intitulé *Les Cyclades.* Il préparait un gros travail sur le marquis de Monconseil, lieutenant général des armées du Roi, et dont la femme, cousine de Madame de Prie, avait été l'une des célébrités de la cour de Louis XV. Cette étude est actuellement en cours de publication dans la *Nouvelle Revue.*

—

M. CHARLES LEFEBVRE

Nous avons le regret d'apprendre la mort à Rouen d'un des plus anciens collaborateurs de l'*Intermédiaire,* M. Charles Lefebvre (Clérembray), décédé très rapidement, le 24 novembre dernier, frappé d'une congestion.

Il était né à Neuville-Ferrières (Seine-Inférieure) le 17 janvier 1845. Ancien avoué, grâce à des recherches très approfondies dans les archives publiques et notariales, il avait acquis sur de nombreux sujets, une documentation très précise et très sûre, surtout sur l'histoire normande et picarde du pays de Bray.

Son principal ouvrage est *La Terreur à Rouen* 1793-1795 qui a complètement renouvelé l'histoire très curieuse de la région, pendant la période révolutionnaire, et *Bovarisme et Flaubertisme,* qui a apporté de très curieux renseignements, complètement inédits, sur Gustave Flaubert et ses ancêtres et sur les types normands qui lui ont servi de modèles pour son chef d'œuvre. Dans *La Revue Catholique de Normandie*, M. Lefebvre-Clerembray venait de terminer une Etude sur *L'ancienne abbaye de Fon-Carmont.* Il laisse en portefeuille une Etude extrêmement fouillée sur *Le Chevalier de la Barre,* qui contredira sur de nombreux points l'ouvrage de M. Cruppi *et des notes sur La Philothée de St-François de Sale.*

Le Directeur gérant :

Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXVIII° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20-30 déc. 1918.

N° 1492

31 bis r. Victor-Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez

SINGULA



LEGENDE

Il se faut entr'aider

N° 1492

31 bis r. Victor-Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

A nos abonnés

*Notre imprimeur ne peut assurer la publication de l'*Intermédiaire *qu'en lui imposant une nouvelle augmentation. Avec celle déjà subie, cette augmentation sera de 100 pour 100. Il la motive par la crise continue du papier et les indemnités de vie chère.*

Pendant cette longue et difficile période, et lorsque tant de publications ont cessé, nous avons tenu à continuer à paraître.

En compensation des restrictions matérielles que l'Intermédiaire *subissait, nous avions abaissé l'abonnement.*

*Alors que les journaux qui avaient autrefois six, huit et dix pages, n'en ont plus que deux ou quatre, et coûtent deux fois plus cher, nous avons maintenu jusqu'à ce jour l'*Intermédiaire *au-dessous de son prix habituel de 16 fr.*

Les 100 pour 100 d'augmentation que nous subissons nous obligent à un grand sacrifice. Nous en supporterons la plus large part dans l'espoir que la paix nous ramènera bientôt à des conditions normales. Nos abonnés voudront bien nous y aider :

A partir de Janvier 1919, l'abonnement sera ramené au prix ancien, soit :

SEIZE FRANCS POUR LA FRANCE
DIX-HUIT FRANCS POUR L'ÉTRANGER

Que les abonnés, sur la fidélité desquels nous savons pouvoir compter, soient assurés que, dès que les circonstances le permettront, nous reviendrons comme choix du papier, illustrations et nombre des numéros, à ce que nous étions avant la guerre

Le prix du numéro sera porté à **0 fr. 75**

—

Questions

—

Le Cimetière du Mont Valérien. — L'emplacement du Fort du Mont Valérien est convoité par les auteurs de projets de monuments à élever en commémoration de la glorieuse victoire que nos héroïques armées ont remporté sur les Barbares. On a dit à ce sujet qu'un cimetière existait encore dans l'enceinte du fort et qu'on y voyait aussi des vestiges anciens.

Il semble assez singulier qu'un cimetière ait été enfermé dans une forteresse. Pourtant si cela existe, il y aurait intérêt à le savoir et l'*Intermédiaire* me semble tout désigné pour rassembler les indications utiles. La plupart des guides des Environs de Paris, surtout ceux qui ont

été publiés au milieu du XIXe siècle, ont mentionné le Calvaire du Mont Valerien, mais c'est vague et sans précisions. Pourrait-on savoir pourquoi ce cimetière a été établi en cet endroit ; — à quel moment, — à qui il était destiné ?

FULBERT HARDIN.

—

Centenaire de l'Indépendance. — En 1883, le Gouvernement français délégua une mission militaire, présidée par le général Boulanger, pour le représenter aux fêtes du centenaire de l'Indépendance. Quelle était la composition de cette mission ?

Quelles furent les familles françaises des anciens combattants de la guerre d'Amérique qui, répondant en cette circonstance à l'invitation des Etats Unis, envoyèrent un ou plusieurs de leurs membres aux susdites fêtes ?

G. A.

—

Les Balances de la Grande Gabelle. — Je connais, en Vendée, une Balance en fer, portant cette inscription « G. G. 1717 », obtenue à la fonte.

Cela veut dire *Grande Gabelle.* Or, je croyais que le rivage du Bas Poitou ne faisait pas partie du *Pays de la Grande Gabelle* et dépendait en 1717 des *Provinces franches* (Côtes de Bretagne, depuis l'embouchure de la Gironde).

Me serais-je trompé ? Croit on qu'il y aurait intérêt à sauver cette pièce, authentique, que je ne puis acheter, faute de budget ?

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Tentes des soldats — Tous nos hommes sont dotés d'une toile de tente qui, en les accouplant par deux et en les tendant sur deux pieds — supports, créent une tente triangulaire sous laquelle deux hommes trouvent, en rase campagne, un abri contre le froid et la pluie.

Un intermédiairiste pourrait-il me dire à quelle époque la toile de tente devint réglementaire dans l'armée française.

Dr BONNETTE.

—

Les Dominicains d'Arcueil. — Lorsque les Dominicains ont cédé les bâtiments de l'Ecole Albert Le Grand à Arcueil au Crédit Foncier — qui les a vendus à la Caisse des Dépôts et consignations — ils se sont réservés la statue de Lacordaire qui ornait la façade, et le monument élevé au père Captier, aux autres moines et aux employés de l'école fusillés par la Commune à Bicêtre.

Où ont été transportés ces statues et groupe ?

ARD. D.

—

Barons Aubardier de Manègre de la Feuillade — Un lecteur de l'*Intermédiaire* saurait il et voudrait il donner des renseignements sur les Barons Aubarbier de Manègre de la Feuillade, qui furent, dit on, massacrés lors de la grande révolution de Saint Domingue (1791-1793) ?

Ont-ils laissé des descendants et qu'est devenue leur grande fortune?

SALTEROFFLE.

—

Famille de Bony de Lavergne. — Laurent Bony dit Lavergne, sergent dans la Compagnie de St-Ours, au régiment de Carignan, passe au Canada avec le dit régiment en 1665, et ne tarde pas à se fixer sur la seigneurie dont son capitaine, M. Pierre de St-Ours, avait obtenu la concession et à laquelle il avait donné son nom. Le recensement de 1681 nous apprend qu'à cette date Laurent Bony avait 40 ans ; sa femme, Denise Antoine en avait 30, cinq enfants étaient nés de ce mariage. Le ménage possédait sept arpents en valeur.

Laurent Bony était mort le 8 juillet 1708, époque à laquelle sa concession passe à sa veuve (Abbé Couillard des Prés : *Histoire de St Ours*, t. I, p. 61 3, 81). Existait il quelque rapport de parenté entre ce colon canadien et la famille bien connue des Bony de Lavergne ?

UN BIBLIOTHÉCAIRE.

—

Jean Longuet en 1795. — Le 1er pluviose an III, à la demande des représentants du peuple du département de la Charente Inférieure, le comité de Salut public mettait en liberté le citoyen Jean Longuet, et une quarantaine d'autres détenus, suspects, royalistes et contre révolutionnaires.

Je désirerais l'état civil de ce Jean Longuet et sa descendance.

LEONCE GRASILIER

—

Gagliani. luthier. — Pourrait-on me renseigner sur Joseph Gagliani, luthier à Naples en 1723 (nom relevé sur une inscription latine) ? Ne ferait-il pas partie de la famille de Giuseppe Gagliano, luthier à Naples, né en 1725 ? La terminaison Gagliani ou Gagliano ne s'emploie-t-elle pas indifferemment ?

Ch. Blin.

—

Le Bibliophile M. Gonzalès. — La librairie Bachelin Deflorenne, en Novembre 1876, publia un petit Catalogue in-12, à prix marqués, de « *Livres français* de la Bibliothèque de M. Gonzalès », (sans prénom aucun), parmi lesquels livres se remarquent de superbes exemplaires, *entièrement imprimés sur papier de Chine*, du *Paul et Virginie*, de Curmer, 1838 (2 000 francs) ; du *Mémorial de Sainte-Hélène*, de Charlet, 1842 (500 francs) ; du *Gil-Blas* de Jean Gigoux, 1835 (400 francs ; du *Napoléon en Egypte*, de H. Vernet et H. Bellangé (200 francs) ; des *Contes drôlatiques de Balzac* de Gustave Doré, 1855 (400 francs) ; du *La Bruyère*, de V. Foulquier, 1867 (500 francs) ; des *Fables de La Fontaine*, de Gustave Doré, 1867 (650 francs), etc., et, de *Molière*, huit de ses principales pièces, en éditions originales, reliées par Trautz-Bauzonnet (12.500 francs).

Pourrait on nous dire, exactement, si le possesseur d'aussi nombreux trésors artistiques était l'écrivain bien connu, M. Emmanuel Gonzalès, ou si non, alors, nous faire connaître, avec les prénoms, la propre individualité de son heureux homonyme ?

Ulric Richard-Desaix.

—

Mailliart de Villacourt. — En vue de rendre à cette famille des papiers qui l'intéressent ne pourrait-on dire quels sont ses descendants ou héritiers ?

F. G. F.

—

Le comte Jules de Polignac. — M. Frédéric Masson, dans son ouvrage *Napoléon et sa famille*, p. 282, écrit :

Le comte Jules de Polignac était, comme on sait, favorisé d'apparitions qui ne pouvaient manquer de conduire efficacement la diplomatie royale, mais ses sentiments religieux ne l'avaient pas plus empêché jadis de conspirer la mort de Bonaparte, qu'ils ne lui commandaient à présent la mansuétude vis à vis de sa famille. La vue de quiconque y tenait l'exaspérait, et l'idée seule qu'il pût se rencontrer avec un de ses membres, lui semblait la plus mortelle injure.

Pourrait on obtenir quelques explications sur ces apparitions, en quoi consistaient-elles et à quelle conspiration contre Bonaparte M. Masson fait-il allusion ?

J.

—

Lord Seyman. — Un confrère aurait-il l'obligeance de me dire où fut enterré Lord Seyman, décédé à Paris le 16 août 1859 ?

L. du Bouchet.

—

Zwack (Xavier de). — Cet illustre illuminé allemand a-t-il fait partie des Congrès de Bâle et de Rastadt ?

Nenaos.

—

Ordre de Cincinnatus. — Cette décoration *civile*, embleme de l'Association de Cincinnatus, créée en 1783, par le président Washington, fut décernée, en souvenir des services rendus, *notamment lors de la prise d'York*, à différents officiers généraux ou supérieurs des armées de *terre* et de *mer*, compagnons d'armes du lieutenant général, comte de Rochambeau, commandant en chef l'expédition française de la guerre de l'Indépendance, le même qui, Maréchal de France en 1791, fut, en 1792, nommé commandant en chef de l'armée du Nord. (Son nom ne figure pas sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile ; mais on y lit celui de son fils, le général de Rochambeau tué en 1813, à Leipzig, à la fameuse bataille, dite *bataille des Nations*).

Les chevaliers *français* de Cincinnatus furent-ils nombreux ?

Sait-on quel fut, *en France* le dernier survivant de cet ordre américain ?

G. A.

—

Assiette aux armes. — Je possède une assiette Louis XV, « en doublé » ancien, au centre sont gravées les armoiries suivantes :

D'argent à trois fleurs de lys de gueules, à la bordure crénelée de gueules.

Accolé de : écartelé au 1 : d'argent à la croix de gueules cantonnée de quatre têtes de Maure de sable. — au 2 : de Jérusalem.

— *au 3 : de... au lion de...— au 4 : d'argent au chef de gueules — sur le tout : de... à l'aigle éployée de sable couronnée de... chargée d'un écu de... à la croix de...*

Timbre : couronne des fils de France.

Le tout d'une exécution très remarquable reposant sur un tres élégant cartouche entouré d'une guirlande de lauriers.

Je crois qu'il ne faut pas s'attacher aux émaux indiqués, les traits de la gravure ont surtout pour but de faire ressortir les meubles vu leurs dimensions réduites.

Ceci admis, le premier écu offre une grande ressemblance avec Bourbon-Berry.

Les quartiers du second écu peuvent se lire : 1. Sardaigne. 2. Jérusalem. 3. Aoste. 4. Montferrat. Sur le tout Savoie ancien chargé de Savoie moderne. Avec ces données peut-on déterminer l'origine de cette assiette ? - De quel membre de la famille royale s'agit-il ? — Je sollicite quelques renseignements biographiques.

J'ajoute que, comme disposition et finesse d'exécution la gravure fait songer au bel ex-libris qui ornait les livres de la Bibliothèque de Rosny.

R. de R.

—

Les premières monnaies d'or et le Pape Jean XXII. — A l'heure où l'on pourchasse l'or, peut-être n'est-il pas sans intérêt de rappeler que le pape Jean XXII, fut le premier Pontife qui fit frapper des monnaies d'or. Jusqu'à lui, assure M. l'abbé Vignié, la frappe de l'or était un privilège réservé au Sénat de Rome, et les monnaies pontificales étaient d'argent ou de bronze.

Cette particularité est elle déjà connue ?

Un Quercynois.

—

Marque singulière d'édition. — Au quatrième volume de la *Traduction des Œuvres médicales d'Hippocrate,* due au citoyen Gardeil et publiée à Toulouse en 1801, je relève ceci dans l'avis du traducteur :

Pour mettre en garde contre ces sortes de surprises (les contrefaçons), auxquelles on n'est que trop exposé, malgré les lois qui les prohibent, je mettrai de ma main, indépendamment de la signature des imprimeurs, à la tête de l'un des quatre volumes de chaque exemplaire, des lettres grecques avec des points dans des positions respectives, que je ferai varier suivant des lois qui en formeront concurremment avec le nombre des points, un chiffre peu facile à deviner.

En effet, au bas de la page, on lit, écrit à la plume, les signes suivants :

·α β :

et un peu plus bas

δ λ K

·α ωοβ' :

Je désirerais savoir : 1° si on connaît quelques exemples de ce mode de marque ; 2° Quel est le chiffre caché ici sous ces signes.

Labéda.

—

Un Filigrane de papier d'Alsace (1749). — Un volume relié, in-8°, imprimé à Anvers, chez Jean Gasbeck, imprimeur-libraire (en 1771), sur un beau papier vergé fort, de belle qualité, mais celui-ci, sans aucun filigrane, porte sur les deux feuillets spéciaux des gardes de sa reliure, également en excellent papier vergé fort, cette marque, disposée sur quatre lignes, imprimées dans la pâte même du papier :

« Fin de || Joseph Pasquay || en Alsace || 1749. ||

Pourrait-on me dire si cette marque alsacienne est bien connue et où se trouvait installée au XVIIIe siècle, cette maison : « *Joseph Pasquay* ? »

Ulric Richard-Desaix.

—

Définition de la Libre-Pensée. — Où Louis Veuillot a-t-il écrit :

« La Libre Pensée est un renard qui sait toujours parfaitement où et quand il convient d'avoir un rhume de cerveau ».

Qu'a voulu dire au juste le célèbre polémiste par cette étrange définition ?

M. L. N.

—

« Les amis, ces parents que l'on se fait soi-même » — On prête ordinairement à Emile Deschamps ce vers :

Les amis, ces parents que l'on se fait soi même ;

L'attribution est d'autant moins invraisemblable, qu'il a, en effet, parlé fort souvent de l'amitié, et toujours excellemment. Mais où a-t-il dit cela ? Je ne crois pas, sauf erreur de lecture, que le vers se trouve nulle part dans les *Œuvres complètes* (A. Lemerre, 1872, 6 vol.).

Nous reprenons la question.

Dr J. C.

Molière et Shakespeare. — On relève d'étranges rencontres, entre tels passages de, par exemple, l'*Ecole des Femmes*, *l'Ecole des Maris*, *la Comtesse d'Escarbagnas*, et *les Deux Gentilshommes*, *les Joyeuses Commères ; l'Avare* et *le Marchand de Venise*, etc... A part Villemain dans une brève et vague allusion, nul ne semble y avoir pris garde :

Molière connut il l'œuvre de Shakespeare ? et y « prit il son bien ? » Si oui, existe-il de cela des traces, ou des témoignages, soit contemporains, soit ultérieurs ?

FAGUS.

—

Un quatrain sur l'Académie. — A propos de l'Académie dont on vient de beaucoup parler, de qui est ce quatrain ?

J'aime mieux (ce n'est faux fuyant subtil)
Qu'on dise de moi d'une voix amie :
« Comment n'est il pas de l'Académie ? »
Que si l'on disait : « Comment en est-il ? »

THIX.

—

« Chaque Capétien... » — Pourrait-on identifier ces deux vers, dont le premier est médiocre, mais le second vraiment beau ?

Chaque Capétien, au désordre fatal
Arrachait une griffe au vautour féodal

Je les ai jadis entendu citer avec attribution à Adolphe Dumas (1805 1861), un poète qui n'est, le plus souvent, qu'un versificateur ne sachant ni se borner ni se châtier, mais qui a aussi des moments de véritable inspiration Toutefois, après avoir consulté dernièrement ses œuvres principales (*Le Camp des Croisés ; La Cité des Hommes* ; *Provence*), je ne les ai pas trouvés.

V. B.

—

Tenir ramée. — « La femme pour aider au débit de son mari, chapelier, dans les foires (du Berry) *tenait ramée* dans ces foires. »

G. Sand, *Hist. de ma vie* ; tome 10, p. 47, éd. V Lecou, 1855.

Est-ce une expression exclusivement Berrichonne ? Je ne la trouve ni dans Godefroy, ni dans Lacurne Ste Palaye. Est-elle encore usitée comme équivalente de « tenir boutique », dans le pays de G. Sand ? DEKERMANN.

Croix de la Légion d'Honneur données pour faits de guerre et retirées. — Existe-t-il vraiment des exemples de personnalités, ayant reçu la *Croix de la Légion d'Honneur pour faits de Guerre*, auxquelles on a retiré cette croix ultérieurement, pour des raisons politiques ?

On a signalé quatre faits de ce genre pour la Vendée, lors des Cent Jours.

Je me borne à citer l'un d'eux relatif à J. C. Ingoult, maire de Croix-de-Vie, fait prisonnier par les Chouans en marchant à la tête des soldats impérialistes contre les hommes de La Roche-Jacquelein le 14 mai 1815. *Il reçut la Croix*, demandée par le Général Lamarque. Mais, peu de temps après, les « Bourbons » *la lui auraient retirée* ? Cela est il bien exact ? Trouverait-on des traces de ces quatre faits à la Chancellerie ? En connaît-on d'autres exemples ?

C'est une question d'actualité.

MARC ELL.

—

Brassicole. — Encore un bien joli mot à ajouter à la collection de ceux recueillis ici même. On lit dans le *Figaro* du 20 août dernier :

La langue française doit aux parlementaires d'assez nombreux néologismes qui ne l'ont ni beaucoup enrichie, ni particulièrement embellie.

Faut-il croire que les employés des ministères ont dessein de rivaliser avec ces infatigables inventeurs ?

Toujours est-il que le *Journal officiel* d'hier matin contient un décret du ministre de l'agriculture, décret qui réglemente l'industrie « brassicole ».

L'industrie brassicole ? Ne cherchons point dans le dictionnaire un mot qui, fort heureusement, n'y figure pas, Et regrettons que les rédacteurs des décrets ministériels ne puissent s'exprimer comme tout le monde. Tout le monde aurait dit « l'industrie de la brasserie », et tout le monde eût compris.

Brassicole est un vilain mot, aussi mal formé qu'il se puisse, et qui à proprement parler, ne saurait avoir aucun large sens. La large publicité de l'*Officiel* ne suffira point à lui donner droit de cité dans le français des honnêtes gens.

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER.

—

Ecrire comme un ange. — Parmi les manuscrits de la célèbre Bibliothèque de M. Ambroise Firmin Didot on remar-

quait celui des Centons d'Homère. Ce manuscrit est un chef d'œuvre de calligraphie grecque exécuté en 1557 par le célèbre *Ange* Vergère. Or l'écriture d'Ange Vergère a servi de modèle au fameux fondeur en caractères Garamond pour l'exécution des types grecs dits « royaux » employés par les Estienne. C'est cette Ecriture imitée par la typographie de l'époque qui a donné naissance au proverbe : Ecrire comme un ange. Le renseignement relatif à l'emploi des caractères fondus par Garamond se trouve confirmé par cette indication que l'on peut lire sur un des paquets de caractères du Musée Plantin : « Caractères fondus par Garamond employés par les Estienne ».

Est-ce bien la bonne explication ?

E. RENART.

—

Le pain de pomme de terre. Sa composition. — Est-ce que les proportions du mélange indiqué par Voltaire et le mode de fabrication préconisé par Parmentier sont connus avec une certaine précision ? En pareille matière souvent les données purement numériques sont moins intéressantes que le tour de main, véritable secret de la fabrication. Pour conclure, au point de vue pratique ne pourrait-on pas publier dans l'*Intermédiaire* les documents connus sur ce sujet. Par le temps de cartes de pain que nous traversons, ces renseignements popularisés seraient certainement d'une grande utilité pratique. GUSTAVE BORD.

—

Remède de Caret. — A propos de la mort du maréchal de Montmorency-Luxembourg, à Versailles, le mardi 14 janvier 1695, Dangeau, dans son *Journal*, aux dates des 1er et 3 de ce mois parle de Caret et de son remède qui ne put sauver le maréchal. Que sait-on sur ce remède ?

Saint-Simon dit : « Caretti, italien, a des secrets qui avaient souvent réussi ».

SIMON.

—

Jeu des Fortifications et de la Guerre — Je possède depuis quelque temps déjà une estampe en forme de jeu d'oie, intitulée *Jeu des Fortifications et de la guerre*. Ce jeu, edité chez Basset, comprend, comme le jeu de l'oie ordinaire, 63 cases, dont chacune renferme une vignette technique sur l'attaque et la défense des places et se termine par le plan de Metz ; l'oie traditionnelle y est avantageusement remplacée par un aigle, M. John Grand-Carteret donne de cette estampe, dans son très intéressant ouvrage *Vieux Papiers, Vieilles Images*, une représentation coloriée très fidèle, mais lui assigne comme époque le Consulat, tandis qu'elle date certainement de l'Empire, ainsi qu'en témoignent les attributs napoléoniens dont elle est ornée.

Or, je viens de découvrir chez un antiquaire une estampe, provenant du même éditeur, identique à la précédente, sauf que les aigles y sont remplacés par des *coqs gaulois* et les N impériaux par des fleurs de lys, en outre, si, dans les angles, les croix de la Légion d'honneur et de la Réunion ont été conservées avec quelques modifications de détails, celles de la Couronne de Fer et des Trois Toisons ont été remplacées par la croix de Saint-Michel et celle de Saint Louis.

Il s'agit ici évidemment d'une transformation rendue nécessaire par les événements de 1814 et l'estampe ainsi modifiée doit dater des premières années de la Restauration. Dans ces conditions, il est singulier qu'on y voie figurer le *coq gaulois*, emblème essentiellement révolutionnaire. Comment peut-on expliquer que la censure du gouvernement de Louis XVIII ait laissé ainsi passer un attribut aussi subversif dont l'image ne pouvait manquer d'évoquer dans les âmes royalistes de l'époque des souvenirs plutôt pénibles ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS

—

La nouba des tirailleurs. — *Un Parisien* se rappelle-t-il l'année et le mois où la musique des tirailleurs algériens, dite *nouba*, a enchanté les boulevards ?

L'expression *faire la nouba*, remplacée parfois par *faire une fête arabe*, peut-être antérieure au succès que les tirailleurs remportèrent à Paris. M. Dauzat, *Mercure de France*, 16-4-17, p. 667 la date d'au moins 1897. D'autres témoins croient-ils pouvoir l'attester plus ancienne ou plus récente ?

GASTON ESNAULT.

Réponses

Nouveaux riches (LXXVII, 87, 137). — On lit dans un curieux tableau de mœurs de l'époque du Directoire, l'*Optique du jour* ou *le Foyer de Montansier*, par Joseph R*** [Rosny]. (Paris, an VII, in-8°, p. 65) :

Floricourt terminait... sa diatribe contre les déesses à la mode, lorsque tous les yeux se portèrent sur un gros homme tout rond, à épaules larges et à cuisses raccourcies qui paraissait tout essouflé, pour avoir monté vingt marches. Ses jambes ne paraissaient pas exercées à un travail aussi pénible, et ce singulier personnage semblait maudire la mode des spectacles dans lesquels il y avait à monter. La porte du foyer à son arrivée, ne paraissait pas assez grande pour laisser passer son enorme petitesse En traversant le foyer, il jeta sur la foule un regard de mépris qui fit rire à ses dépens Son ton d impudence et d'orgueil contrastait, d'une manière grotesque, avec sa courte structure. En s'évertuant à copier les grands airs, il se donnait un ridicule vraiment plaisant. Son ensemble était un mélange comique de suffisance, de fatuités, de gaucheries et d'impertinences. Le plancher ne paraissait pas assez fort pour le porter, ni l'enceinte assez vaste pour contenir sa petite personne ramassée dans sa courte grosseur ; aussi ne fit il que traverser le foyer, et courut remplir une loge de sa vaste rotondité.

Voilà, dit Floricourt à son élève, ce qu'on nomme *nouveaux riches* ..

P. c. c. Un Bibliophile Comtois.

—

Le nombre des nobles avant 1789 (LXXVII ; LXXVIII, 208, 355). — Encore une dangereuse lacune de définition : s'agit-il de recenser les familles ou les personnes ? les seules familles (ou personnes) reconnues nobles par les Recherches des Intendants, et par ce fait exemptes de taille ? ou aussi celles qui, pourvues de charges anoblissantes, ne pouvaient bénéficier des exemptions qu'après 25 ans de charges — et celles qui se disaient nobles sans avoir encore fait leurs preuves ? — et celles qui (possèdant la particule, comme dit notre confrère O. H.) avaient une simple apparence de noblesse ? — les femmes sont-elles comprises dans cette statistique ? — les nobles étrangers doivent-ils être ajoutés aux nobles français ? — faut-il tenir compte des capitouls de Toulouse, des échevins de Paris et de Lyon, des secrétaires du Roi, des chanoines comtes, des chevaliers de St-Louis ? les familles ayant dérogé mais ayant gardé un nom jadis noble doivent-elles être comptées parmi la noblesse ? etc., etc.

On voit que, faute de mettre les points sur les i, on s'expose à des fantaisies qui n'auront aucun intérêt historique, les chiffres pouvant varier dans la proportion de 1 à 10.

Nolliacus.

—

Utilisation des prisonniers de guerre en l'an VI (LXXIV ; LXXV ; LXXVI, 297). — L'emploi des prisonniers a été plus général que ne le supposent nos confrères. J'ai souvent trouvé trace de travaux menés à bonne fin par cette main-d'œuvre que Napoléon Ier surtout utilisa sans en faire jamais quelque chose d'équivalent, même de loin, à l'esclavage allemand. Je citerai notamment le dessèchement des marais de la Bourbue, en Dauphiné, près de Bourgoin. Ces marais avaient été donnés à Turenne par Louis XIV, mais ni le glorieux maréchal ni ses héritiers n'en tirèrent parti. Sous l'Empire, on employa des prisonniers espagnols à la rectification de la Bourbue et au creusement des fossés de dessèchement.

Je crois bien que le canal de St-Quentin a été, lui aussi, achevé par ordre de Napoléon avec l'aide de prisonniers.

Ardouin-Dumazet.

—

Prêtres morts en Espagne (LXXV, à LXXVIII, 16). — Les quelques notes sur les prêtres émigrés en Espagne, publiées par moi dans l'*Intermédiaire* étaient extraites du livre *La Déportation du Clergé français* par A C. Sabatié, T. I, p. 163. On y voit que les 54 prêtres reçus à St-Sébastien par la Municipalité étaient des diocèses de Périgueux et d'Agen. On n'y trouve point cités les noms du curé François Lafon et de son vicaire, Chanard, de Celles, mais il faudrait se reporter à la référence donnée par Sabatié et qui est une relation contemporaine de l'émigration publiée dans la *Semaine religieuse* de Périgueux le 28 octobre 1882.

Un abbé Martin, prêtre d'Agen, occupa ses loisirs à sculpter des statuettes religieuses qu'il vendait ensuite à Saragosse

L'évêque d'Agen Usson de Bouac n'émigra pas en Espagne, mais tout d'abord à Soleure, en Suisse, puis à Munich. Il en fut de même de l'Evêque de Périgueux de Grossolles de Flamarens, qui se réfugia en Angleterre et mourut à Londres en 1814.

G. D.

—

L'accent allemand de Napoléon III (LXII à LXVI ; LXXIV à LXXVIII, 59, 209). — Un Anglais anonyme, qui a vécu Paris de 1835 à 1871, raconte ainsi dans ses souvenirs (*Un Anglais à Paris*, trad. Hercé. Paris ; Plon, 1894, tome II, p. 8) une entrevue qu'il eut en 1848, à l'*Hôtel du Rhin*, avec Louis-Napoléon, qui s'était hâté de quitter Londres pour Paris à la première nouvelle de la révolution de Février :

... Le « *Jam pleased to see vou, Sir* », avec lequel il m'accueillit en me tendant la main, était l'anglais d'un Allemand instruit se donnant beaucoup de peine pour arriver à une prononciation claire et à un accent correct, sans y réussir complètement ; lorsque je l'entendis parler français, je m'aperçus qu'il avait à lutter contre les mêmes difficultés. Cette lutte dura jusqu'à la fin de sa vie, bien qu'à force de parler très lentement, il fut parvenu à les surmonter d'une façon merveilleuse. Mais venait-il à s'animer qu'aussitôt les *f*, et les *t*, et les *p*, tentaient d'évincer les *v*, les *d* et les *b*, de leur situation nouvellement acquise et remportaient souvent une victoire momentanée. On raconte à ce propos une assez curieuse anecdote concernant la première entrevue de Napoléon et de Bismarck. Je n'en affirmerai pas l'authenticité, mais la répartie est assez vraisemblable dans sa brusque franchise.

— Monsieur de Bismarck, aurait dit Napoléon, je n'ai jamais entendu un Allemand parler le français comme vous

— Voulez-vous me permettre de vous retourner le compliment, Sire ?

— Certainement.

— Je n'ai jamais entendu un Français parler sa langue comme vous.

Et l'éditeur de ces souvenirs ajoute en note :

Dans les documents relatifs à l'affaire de Strasbourg, se trouve le rapport adressé à Louis-Philippe, par un officier du 46e de ligne, nommé Pleigné Empruntant à Balzac le procédé avec lequel le romancier reproduisait le jargon du baron de Nucingen, le rapporteur prête à Louis-Napoléon la phrase suivante : « Fous êtes técoré de Chuillet, fous tefez être un prafe, che fous técore. »

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Page 120 des *Souvenirs d'un Etudiant de 48*, par Chassin, livre autobiographique que Jean Macé estimait fort, il est ainsi parlé du serment que le prince-président prêta en mai 1852 :

Le citoyen Louis Napoléon Bonaparte tira de sa poche un papier. Il lut, *avec un désagréable accent étranger*, une demi-douzaine de phrases vagues.

—

Ministère des Affaires étrangères — des Relations extérieures (LXXVII, 331). — Notre « Foreign Office » portait déjà sous l'ancien régime son nom actuel. D'Argenson énumère dans son *Journal*, à la date du 28 juillet 1754, « les prétendants au Ministère des Affaires étrangères », et ses *Mémoires* débutent par un chapitre intitulé : « Maximes du Ministère des affaires étrangères ».

En consultant la collection des Almanachs officiels, on constate que, sous la Révolution et le Premier Empire, on disait le Ministère des Relations extérieures, mais que, sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, était employée la désignation encore en usage

DE MORTAGNE.

—

Bénédictin de Cluny (LXXIV, 198 ; LXXV, 17). — En quoi consistaient l'« ancienne observance » et l'« étroite observance » de cet ordre religieux ?

ANDRÉ BÉGHIN.

—

Campanella (LXXVIII, 99, 258). — Les ouvrages de Campanella ont été traduits en 1842 et publiés dans la Bibliothèque choisie de Gosselin éditeur, et sont précédés d'une étude biographique et bibliographique.

L. LAMBERT DES CILLEULS.

—

Combo, peintre (LXXVIII, 99). — J'ai eu comme voisine à Neuilly, en 1869-70, un dessinateur et peintre qui avait habité l'Italie et dont j'ai deux dessins originaux donnés par l'auteur qui signait P Combo. J'ai aussi des fac similé d'aquarelles représentant des vues de la Côte d'azur lesquelles sont signées P. Combo.

Je ne connais pas de peintres du nom de Combo et je présume. sans vouloir trop affirmer que les aquarelles en possession de Monsieur Henry de Buimo pourraient bien être de P. Combo, qu'on avait surnommé en Italie Combo Della Notte, me disait-il, attendu qu'il travaillait surtout la nuit.

L. LAMBERT DES CILLEULS.

—

Dernier domicile d'Armand Carrel dans la rue Grange-Batelière (LXXIII ; LXVIII, 106, 306). — Le Bibliophile Comtois a raison et j'ai eu tort de ne pas consulter le plan de Jacoubet, mais celui de Vasserot qui n'indique pas tous les numéros. L'hôtel Pinon, qui avait été le siège de l'Administration générale de l'Octroi avant d'être celui de la mairie du 2e arrondissement, portait le n 5. Je me rappelle fort bien le petit passage qui séparait l'immeuble formant l'angle du boulevard et de la rue Drouot, de l'ancien hôtel de Choiseul devenu le siège de l'administration de l'Opéra. Je me rappelle même avoir pris dans l'ancien bureau de location qui se trouvait à l'angle de la rue de la Grange Batelière, le 2 janvier 1875, le coupon de la stalle devant me permettre d'assister à la représentation de gala de l'Opéra, qui était inauguré trois jours après. Le nouveau bureau de location, situé à l'angle de la rue Auber et de la place, n'était ouvert, en effet, que deux jours plus tard. Je croyais que l'immeuble situé à l'angle du boulevard ne portait pas de numéro sur la rue de la Grange Batelière, (rue Drouot). et ne portait que le numéro 2 sur le boulevard des Italiens. Merci à notre aimable collaborateur d'avoir rectifié mon erreur.

GOMBOUST.

—

Degault, le miniaturiste (LXXVII, 44, 255). — Ce peintre miniaturiste qui vivait dans la dernière partie du XVIIIe siècle, s'était surtout spécialisé dans la reproduction de petits sujets, d'après l'antique, imités des camées, des médailles ou des pierres gravées Il avait créé un véritable genre, très délicat, où il triompha pendant longtemps.

L'Almanach historique de 1777 cite De Gault « comme un peintre en plusieurs « genres, connu surtout par ses bas-reliefs imitant l'agathe-onyx, exécutés « avec un soin fini et précieux ». Il exécuta aussi des miniatures. Son adresse était rue Saint-Martin, à la Nouvelle France.

Il avait débuté à l'Académie de St-Luc en 1774, par quatre bas-reliefs imitant l'onyx, genre jusqu'alors inconnu. Ses ouvrages, disent « Les Tablettes de la Renommée », ornent les boîtes les plus précieuses, de camées, de sujets antiques, de bacchanales mythologiques. Son goût pour l'archaïsme le poussait parfois à signer ses œuvres en caractères grecs.

Au *Salon de la Correspondance*, en 1782, il exposa trois sujets représentant des camées en onyx : un « Combat de lions », un « Coup de tonnerre » d'après Cochin, « L'Aurore », une sardoine-onyx, d'après une pierre gravée du cabinet du duc d'Orléans. En 1785, il expose cinq médaillons : La force de l'Amour, sardoine onyx, Têtes d'Agrippine, de Drussille, de Julie ; Tête d'Homère, le Repos d'Hercule, camée antique.

En 1785, il exposa encore un Acteur dramatique ; un Bacchus ; un Mercure. De la Blancherie, au sujet de cette exposition disait, dans ses *Nouvelles de la République des Lettres et des Arts :* « il a créé « ce genre dans lequel personne ne l'a « surpassé. »

Parmi les œuvres curieuses de Degault, M. F. de Champeaux dans une étude sur L'Exposition rétrospective des Arts décoratifs (*Gazette des Beaux-Arts*, t. XXVI), p. 380), cite la décoration d'un meuble, le *serre-bijoux* de la reine Marie-Antoinette, se trouvant au Petit Palais de Trianon, exécuté par l'ébéniste F. Schwerdfeger, rue St Sébastien, dont les peintures sous verre, représentant des arabesques, gravées à l'eau-forte par Dugourc, sont signées de Degault, 1787. Les bronzes sont de Thomire

Dans la Collection Evariste Blondel, figurait une miniature *Bonaparte, Premier Consul*, peint en imitation de camée, sur fond rouge de cornaline, par J.-J. de Gault. Dans la collection Henri Demotte, on pouvait voir aussi, un portrait miniature de *François Joseph Beghin*, célèbre orfèvre gantois signé : J.-J. de Gaut. 1778,

Parmi les ventes d'objets décorés par Degault, on a relevé : une grande boîte émaillée, en bleu lapis : médaillons ovales.

sujets relatifs à l'Amour, grisailles sur ivoire par Degault : 3750 fr. — Vente Baron Roger, 1843 : Tabatière en or, d'après Greuze par Degault : 1201 fr. — Vente San Donato, 1863 : sujets mythologiques sur boites carrées, en or : 680 fr. — Vente Charles Wertheimer, 4 et 9 mai 1912, Londres. Boite avec miniature par Degault. Il semble que Degault ait aussi fait de la gravure : il serait l'auteur d'un portrait de Jean Jacques Rousseau, dans une édition de la *Nouvelle Héloïse*, 4 volumes in-12, parus à Paris, 1808, chez Bossange, Masson et Besson, avec des illustrations de Prud'hon.

GEORGES DUBOSC.

—

Abbé Dubois (LXXVIII, 197). — Henri-Nicolas Dubois, né en 1746, ordonné en 1777, maître de pension à Ménilmontant... et à Montmirail.

Prête serment à Notre-Dame en janvier 1791

Remet ses lettres de prêtrise le 17 Frimaire an II.

Arrêté en 1794. Voir son dossier dans les papiers de la Sûreté générale F^7 4682.

Je n'ai pas, sous la main, la monographie de la Commune de Belleville par le Dr Dailly, mais je crois me souvenir qu'il y est question de cet abbé.

P. J.

—

Les Logis de J. K. Huysmans (LXXVII ; LXXVIII, 217, 262). — Il m'a toujours paru que M. Huysmans catholique, ou se disant, mettons se croyant tel, parlait des choses religieuses, d'une manière qui devait être plutôt pénible aux croyants sincères Toutefois, je ne le trouve pas si choquant dans l'*Oblat* qu'on l'a bien voulu dire, mais à tout prendre le tact et la mesure n'étaient pas le fort de cet homme de talent. On pense à Dijon que l'abbaye bénédictine décrite par lui est celle de Saint-Seine, à 25 kil. de Dijon sur la route de Paris par la Champagne, abbaye, d'ailleurs, qui n'existe plus ; la belle église du XIIIe siècle est celle de la paroisse, et depuis la Révolution les bâtiments claustraux sont une habitation privée. Huysmans est venu, dit on, se documenter à Saint-Seine même, mais la description donnée par lui dans son livre est extrêment générale et imprécise.

Quant au chapitre sur Dijon, il fourmille d'erreurs dont quelques-unes dénotent un diagnostic archéologique plutôt incertain.

H. C. M.

—

Tombeau de Lamennais (LXXVIII, 8, 167). — De Renan, en 1855, peu après la mort de Lamennais : « sa mort fut de même couleur que sa vie, grande, altière, un peu surexcitée. Un sépulcre simple ne le contenta pas, il lui fallut la fosse commune. Ses funérailles se firent en silence et sans aucune prière ; pas de croix, aucun signe ne marquera pour l'avenir la tombe du vieux prêtre. »

B. A.

* * *

A propos de l'inscription apposée sur la maison de la rue du Grand-Chantier, où mourut Lamennais, on a signalé ici même, il y a quelques années, l'inadvertance du graveur, à qui cette inscription avait été commandée : car je suppose bien qu'elle ne fut pas commise par le rédacteur du libellé. Le nom de Lamennais était ainsi orthographié : LAMENAIS.

Cette erreur a t-elle été réparée ?

D'E.

—

Mme Léonie Léon (LXXVII ; LXXVIII, 24). — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

Je lis dans votre numéro du 30 octobre, que je reçois par l'intermédiaire du Prêt-revue, une colonne de renseignement sur Léonie Léon et le fils de Gambetta.

Si cela peut intéresser vos lecteurs voici les renseignements *très sûrs* que je tiens de ma famille qui a beaucoup connu le grand père de Léonie Léon ou son oncle, le commandant Vayne, alors qu'il était commandant de place à Montreuil sur Mer, Pas-de Calais avant 1860, je crois. C'est parce que la famille Vayne avait un caveau au cimetière de Montreuil, que Madame Léon y fit ramener le corps de son fils, mort à l'âge de 22 ans, élève, je crois, de Centrale. Madame Léon était créole et fut élevée en partie à Dunkerque où son père était officier. Elle était admirablement belle, et, même âgée, on pouvait encore le voir D'après sa tante, c'est en jouant avec un revolver qu'elle aurait dit en plaisantant à Gambetta : « Fais moi reine ou je te tue ». Le coup partit, vous savez le reste.

Elle n'a jamais oublié ceux qu'elle connut dans son enfance ; elle était très bonne pour sa tante Mlle Aurélie Vayne qui, sans fortune, habitait Arras, où elle est morte vers 1890,

je crois. Retournant un jour à Dunkerque, voir la religieuse qui avait fait son éducation, dans la communauté de Louvencourt, elle lui offrit sa protection. Celle-ci répondit qu'elle avait renoncé à tout sur la terre, mais qu'elle avait un neveu, très catholique, le général X, qui avait épousé une demoiselle de Boulogne sur-Mer, et qui n'avançait pas malgré son talent, à cause de ses opinions. Six mois après, ce général était nommé sous-gouverneur de Paris. Si j'étais à Montreuil je pourrais vous préciser les dates, mais je suis un réfugié et ne peux actuellement compter que sur ma mémoire.

M. D.

—

Noël Loumo (LXXIV). — Les « Vers de Couleur » ont été écrits *à la blague*, dans le goût des poètes décadents chers à l'éditeur Vanier, par deux amis, à peine sortis du collège : MM. Henry Bégorieu et Henry de Germont. Aucun d'eux n'a songé à poursuivre cette veine poétique. Une seule pièce est « raisonnable »; c'est celle qui commence par ces vers :

Mon ami, mon camarade,

Elle est dans le style d'Alfred de Musset.

H. DE C.

—

Joseph de Maistre de l'Académie Française (LXXVII ; LXXVIII, 26, 76). — Le confrère qui signe « L'abonné H. Cd. » a raison de dire que c'est Vatout, et non le comte de Saint-Priest, qui succéda à Ballanche à l'Académie française.

Seulement ce n'est pas au mois de juillet, mais au commencement de janvier 1848 que Vatout fut élu. Il ne put, d'ailleurs, jamais prendre possession de son fauteuil, car quelques semaines après, la révolution l'obligeait à suivre Louis-Philippe à Claremont, où il mourut à la fin de la même année.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

De Mauduit (LXXVIII, 146). — Voir : Finistère, *Dictionnaire Annuaire et Album*. Jouve, 1898.

Mauduit (Henry de) né à Quimperlé, le 21 octobre 1837, propriétaire du Château de Kerbertrand, par Quimperlé. Ancien zouave pontifical (Castelfidardo). Ancien capitaine de Mobiles du Finistère (siège de Paris). Chevalier de la Légion d'honneur et de St-Grégoire-le-Grand.

M. de Mauduit dirige actuellement les papeteries de Kerisole et du Courlout, près Quimperlé.

P. c. c. E. G.

Souvenir personnel : En octobre 1870, Le Général Le Flô fit rentrer et loger, peut-être à la caserne Napoléon, près l'hôtel-de-Ville, les bataillons des Mobiles du Finistère qui se trouvaient dans la banlieue, hors les murs.

—

Le peintre Finsonius ou Phinsonius (LXXVIII, 149, 310). — Finsonius est un ancien peintre qui a joui d'une juste gloire dans toute la Provence, de 1610 à 1630. Son mauvais destin l'a laissé depuis également ignoré de la Belgique où il naquit, de l'Italie où il étudia, et de la France où il laissa ses œuvres. Il s'appelait Louis Finson ou Finsonius, natif de Bruges vers l'an 1580. Personne n'a pris soin d'écrire son histoire ; mais un peintre, dont la mémoire du peuple a gardé le nom, ne saurait être un peintre ordinaire.

Ainsi commençait sa biographie par Ph. de Pointel, dans ses « Recherches sur la Vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux ». Paris, 1847. Elle comprend 40 pages qui concluaient par une apologie restée légendaire « Finsonius fut un grand peintre, fécond et varié, trop souvent inégal ; son œuvre est très considérable ».

L'enthousiasme dont est empreint ce travail d'un futur Conservateur du Musée du Luxembourg, gagna tous ceux qui, en 1847, s'occupaient de questions d'art. Personne n'ayant vu d'œuvres de Fonsonius, son nom fut une révélation, il passa grand'homme. Dans la séance du 22 Novembre 1848, le directeur des Beaux-Arts déplora qu'il n'eut aucun tableau au Louvre. Depuis lors cette lacune n'a jamais été comblée et il y a raison d'espérer qu'elle ne le sera jamais. Les toiles de Finsonius sont bien en Provence, qu'elles y restent.

Cette dernière phrase appartient à M. Clément de Ris, dans sa Notice : Le marquis de Chenevières-Pointel : « Essai de Bibliographie, parue dans le « Bulletin du Bibliophile » en 1873.

SUS.

Renan sur l'Histoire (LXXIV ; LXXVII) — Un obligeant lecteur de l'*Intermédiaire* veut bien m'apprendre que c'est dans les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* (IV. Le séminaire d'Issy, *in fine*) que je trouverai la phrase de Renan sur l'Histoire au sujet de laquelle j'avais posé une question. Voici exactement ce qu'a écrit Renan :

J'allai à Saint Sulpice, j'appris l'allemand et l'hébreu, cela changea tout. *Je fus entraîné vers les sciences historiques, petites sciences conjecturales qui se défont sans cesse après s'être faites et qu'on négligera dans cent ans.* On voit poindre, en effet, un âge où l homme n'attachera plus beaucoup d'intérêt à son passé. Je crains fort que nos écrits de précision de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, destinées à donner quelque exactitude à l'histoire, ne pourrissent avant d'avoir été lus.

Je reconnais volontiers que le passage souligné diffère un peu comme forme et comme étendue de la phrase que j'avais citée de mémoire, mais il ne dit pas autre chose. On peut même trouver que les commentaires qui l'accompagnent tendent plutôt à renforcer qu'à affaiblir la sévérité du jugement porté par un historien désabusé sur une science à laquelle il a pourtant dû la plus grande part de sa célébrité.

LE BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La maison de Sanson (LXIX, 43). — M. H. L. fait erreur à propos de la salle de bal de la rue du Château-d Eau. La famille de Sanson, l'exécuteur des hautes œuvres du Tribunal révolutionnaire habitait bien rue des Marais. Mais c'est l'actuelle rue Visconti, l'ancienne rue des Marais Saint-Germain.

FROMM, de l'*Univers*.

—

La seigneurie du Villars (LXXVII). — Je me permets de relever quelques erreurs au sujet de la terre de Villars (Ain).

Cette dernière possédée sont d'abord (1030-1180) par la puissante famille chevaleresque de ce nom (qui n'a rien de commun avec celle du Maréchal) passa ensuite aux sires de Thoire, puis aux de Levis Lautrec. En 1469, Jean de L. la vendit à la maison de Savoie et en 1497 René, bâtard d° S., en était propriétaire ; ce fut en faveur de son fils Honorat (13 juin 1565) que le comté de Villars fut érigé en marquisat, Villars passa, soit par donation, soit par vente aux des Prés, aux de la Baume-Suze, à Pierre Perrachon, conseiller du roi (1666), aux Covet, seigneur de Montribloud et St-Barnard, aux Perret, aux Juliens, finalement à la famille Dugos de Blois St-Just, qui la possédait en 1789.

Quand à la famille Villars, roturière tout d'abord, elle est originaire de Lyon, où, dès le XIVe siècle, elle occupe une place considérable dans le commerce et le consulat. Elle s'éteignit avec le fils du maréchal : Honoré Armand, mort en 1770, n'ayant laissé de son mariage avec Amable Gabrielle de Noailles, qu'une fille unique : Amable Angélique mariée à Guy Félix Pignatelli d'Egmont, mort sans postérité. Sa veuve entra au couvent du Calvaire, près du Luxembourg à Paris

Claude Louis Hector (1653-1734) duc de Villars, maréchal de France, était fils de Pierre, dit le marquis de Villars, lieutenant général, et de Marie Gigaud de Bellefont.

Le roi, par lettres données à Versailles, septembre 1705, enregistrées le 5 du même mois, érigea en titre de duché, *sous le nom de Villars*, les seigneuries de Vaux le Vicomte, de Melun et de Maincy, récemment acquises par le Maréchal. En 1709, celui ci fut élevé à la dignité de pair de France, dignité assise sur ce duché de Villars.

FRANCOPOLITANUS.

—

Au sujet du nom de Waldeck-Rousseau (LXXVIII, 54, 270). — Dans le « Catalogue de Livres et Manuscrits provenant de la bibliothèque du Vicomte Révérend, catalogue édité par la librairie Champion, sans date, se trouvent sous les numéros 1312 et 2131 des ouvrages ayant trait aux origines de la famille « Waldeck en Pyrmont ».

Après le numéro 1312, l'éditeur du catalogue ajoute « Ouvrage très documenté sur la vieille famille Waldeck, originaire de Hollande. Waldeck Rousseau appartenait à la branche française de cette famille ».

Je signale ce renseignement à M. le Bibliophile Comtois, sans me porter garant de la valeur de cette affirmation.

UN BELLIFONTAIN.

Ad Praecas, bone rex... Réponse d'Elisabeth d'Angleterre à Philippe II (LXXVIII, 201). — *Ad unquem* dans la prohibition de Philippe II doit être *ad unguem*, et *sient* dans la réponse d'Elisabeth, *fient*.

E. BENSLY.

—

Armoiries sur une plaque de cheminée : Mortemart (LXXVI ; LXXVII). — Je remercie Monsieur S.R. de l'indication qu'il a bien voulu me fournir (LXXVII, 23), dont je trouve d'ailleurs la confirmation dans La Chesnaie Desbois à l'article *Mortemart*. Les armoiries de la plaque de cheminée peuvent donc se lire :

Fascé ondé d'argent et de gueules de six pièces (Mortemart), accolé d'or à 3 pals de gueules, Foix.

Ces armoiries ont été relevées aux environs de Bagnols sur Cèze, chef-lieu de canton du département du Gard, arrondissement d'Uzes, au château de Tresques qui, après avoir été la propriété de la famille de *Cadolle* passa à la fin du XVIIIe siècle, par suite d'alliance, dans une branche de la famille de *Vogué*, branche dont il est fait mention dans l'*Histoire d'une famille vivaroise* du défunt marquis de Vogué.

Capitaine P.

—

Rouvroy. Preuves de Malte (LXXVII ; LXXVIII, 123). — Il a été déjà répondu à cette question, spécialement dans nos tomes LVI et LXIX. Les Archives départementales de Toulouse contiennent plusieurs dossiers, moins riches que celles de Marseille.

LA COUSSIÈRE.

—

Médaille (LXIV, 430). — La médaille en question a été frappée en commémoration du centenaire de la Réformation, célébré à Ulm en 1621.

Le personnage qui tient le flambeau n'est autre que Martin Luther.

On m'assure que cette pièce est de toute rareté, qu'elle ne figure pas dans le cabinet royal de Stuttgart, et qu'un des seuls exemplaires connus se trouve dans la collection du Docteur Schermer, à Ulm

Les armoiries sont celles de la ville d'Ulm, *d'argent au chef de sable*.

Le mot hébreu est Jehovah. Sur le livre ouvert se lit l'inscription : Biblia Sacra.

S P. Q. ULM. Signifie : Senatus Populusque Ulmensis, les magistrats et les bourgeois de la ville d'Ulm.

Je traduis Sacra Pura Faciebat, par : « Il a épuré la religion. »

NISIAR.

—

L'Article devant le nom propre. — « Noble homme » (LXXVII ; LXXVIII, 279). — Jusqu'à la fin du XVIe siècle, la qualification de « noble homme » semble bien n'avoir été attribuée qu'aux seuls gentilshommes de race.

Mais à ce moment, se produisit une poussée de vanité nobiliaire telle que les mots perdirent leur signification. Les bourgeois, pour peu qu'ils fussent magistrats ou officiers du roi, prirent sur tous les actes du « noble homme », sans que nul ait songé à les inquiéter.

Les titres d' « écuyer » ou de « chevalier » indiquèrent seuls la noblesse, en attendant la formule de « haut et puissant seigneur » qui devait poindre au XVIIe siècle et faire florès au XVIIIe.

« Honnête homme » et « honorable homme » étaient devenus l'apanage des apothicaires et des petits commerçants et il n'y eut bientôt plus que les artisans et les paysans pour ne faire accompagner leur nom d'aucun qualificatif.

Je ne puis que renvoyer M. G. de la Véronne à l'amusante étude publiée sous le titre de « Noble homme », hélas ! il y a plus de vingt-cinq ans, par un des plus grands dépouilleurs d'archives que je sache, M. Adrien Thibault, dans un des premiers numéros du Bulletin de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher (1).

Si un exemple personnel et qui me touche de très près pouvait servir à quelque chose, je citerais tous les Dufay, qualifiés de « nobles hommes », par les registres paroissiaux, et qui tous, encore que « chevaucheurs de la grande écurie du roi », plus tard et plus simplement maîtres de poste, étaient parfaitement roturiers et ne furent jamais autre chose.

(1) juin 1894, p. 9-20.

Victor Hugo, qui avait les prétentions nobiliaires que l'on sait, ignorait ce détail. Non content de se rattacher aux Hugo de Lorraine, dont il s'était indûment attribué les armes, jugeant insuffisant le comté, à la vérité non reconnu par la chancellerie française, que le roi Joseph avait accordé à son père, le général Hugo, il ne se tint pas de joie, quand un bienveillant correspondant l'avisa que sa mère Sophie Trébuchet était aussi de noble extrace, témoin l'épithète de « noble homme » accolée par certains curés aux noms de ses ascendants.

Mieux que je ne saurais le faire, Edmond Biré a soufflé sur cet enthousiasme, et réduit le vocable de « noble homme » aux proportions qui semblent devoir lui appartenir à dater de la fin du XVIe siècle :

« L'expression « noble homme » inscrite dans un acte de l'état civil est tout simplement un certificat authentique de roture. Avant 1789, dans les contrats et les actes de l'état civil, les gentilshommes prenaient le titre d' « écuyer » ou de « messire ». Noble homme « était le titre que prenaient les bourgeois de quelque importance ; « honorable homme », celui que prenaient les petits bourgeois, les marchands, les artisans.. » (2)

Mais, c'est là me répéter. Que l'on me permette une citation, en manière de conclusion. Le nom de La Bruyère lui prêtera tout son poids :

« On ne peut mieux user de sa fortune que fait *Periandes* ; elle luy donne du rang, du crédit, de l'autorité ; déjà on ne le prie plus d'accorder son amitié, on implore sa protection. Il a commencé par dire de soy-même : *un homme de ma sorte*, il passe à dire *un homme de ma qualité*, il se donne pour tel, et il n'y a personne de ceux auxquels il prête de l'argent ou qu'il reçoit à sa table, qui est délicate, qui veuille s'y opposer... Tout se soutient dans cet homme, rien encore ne se dément dans cette grandeur qu'il a acquise, dont il ne doit rien, qu'il a payée. Que son père, si vieux et si caduc, n'est-il mort il y a vingt ans et avant qu'il se fit dans le monde aucune mention de Periande ! Comment pourra-t-il soutenir ces odieuses pancartes qui déchiffrent les conditions, et qui souvent font rougir la veuve et les héritiers? les supprimera-t-il aux yeux de toute une ville jalouse, maligne, clairvoyante, et aux dépens de mille gens qui veulent absolument tenir leur rang à des obsèques ? veut-on d'ailleurs qu'il fasse de son père un *noble homme*, et peut être un *honorable homme*, lui qui est messire ? »

(2) *Victor Hugo après 1830*. Tome II, Paris, Perrin et Cie, 1891 ; in-12, p. 99.

Les Ridicules du temps ! La Bruyère ne les a-il pas décrits avant Barbey d'Aurevilly ? et, déjà, ce temps semble le nôtre.

PIERRE DUFAY.

—

Monsieur ou Monseigneur (LXXVIII, 148,320). — Qui donc serait plus qualifié, pour répondre à cette question, que M. Charles Maurras ? Ecoutons donc les explications qu'il a fournies « sur un point du vocabulaire » :

Contrairement au seul usage légitime qui s'est heureusement et définitivement rétabli depuis dix années, le chef de la Maison de France, unique héritier de nos rois est appelé dans toutes les pages qui vont suivre « Monsieur le duc d'Orléans ».

Le titre exact était Monseigneur le duc d'Orléans.

Nous étant imposé la loi de publier les pièces qui suivent dans leur nuance exacte, nous croyons devoir laisser subsister, à titre de curiosité, cette erreur. Mais, en la relevant en tête de l'ouvrage, il convient de l'excuser en l'expliquant.

Combien d'excellents royalistes, des plus traditionnels, des plus pieux, des plus fidèles, ont fait cette erreur avant nous ! L'un d'eux nous déclarait, il y a juste quinze ans : « Mon père disait : Monsieur le comte de Chambord. J'ai dit : Monsieur le comte de Paris. Mon fils dira, s'il plaît à Dieu : Monsieur le duc d'Orléans. » L'excellent homme ne réfléchissait pas que le titre du comte de Paris et celui de Monseigneur le duc d'Orléans sont des titres officiels que les princes ont reçus le jour de leur naissance : au lieu que le titre de comte de Chambord était une sorte de nom de guerre et de fantaisie adopté par celui qui s'appelait, en réalité : duc de Bordeaux ou Henri V. On avait pleinement raison de dire : *Monsieur* le comte de Chambord; mais il eût fallu prononcer : *Monseigneur* le duc de Bordeaux, comme on ne manque plus de dire Monseigneur le duc d'Orléans.

Ces lignes sont extraites de l'*Enquête sur la Monarchie*, (Edition la Nouvelle Librairie Nationale, 1909. — p. LV.)

MICHEL PAULIEX.

—

Les tableaux de la Collection Michel Bégou (LXXVIII, 56) — Dans la biographie de Michel Bégou, écrite par un de ses parents et que M. Georges Duplessis a reproduite, en tête de son étude sur le célèbre curieux du XVIIe siècle, il est dit :

Lors de son décès, les médailles, les livres, les *tableaux* et le reste du cabinet ont été vendus avec les meubles, par M. son fils aîné, intendant alors du Canada. M. l'Evêque de Toul, son second fils, a gardé, lors des partages, les manuscrits, les estampes, et les pierres gravées et les a cédées, le 3 juillet 1747 à M. Bégou, son neveu, conseiller honoraire au Parlement de Metz et intendant de la Marne et actuellement en résidence à Paris, qui sur la demande qui luy a été faite de communiquer sur M. Bégou en sa qualité d'hommes de lettres, les a rassemblés bien volontiers.

Dans les extraits de la *Correspondance* de Michel Bégou, avec son intermédiaire et fureteur pour ses recherches, Cabart de Villermont, il est maintes fois question des portraits que réunissait Bégou, pour les faire graver et les faire figurer dans l'ouvrage sur *Les Hommes illustres*, de Charles Perrault, mais on voit que la plupart du temps, il s'agissait de portraits déjà gravés.

Dans une lettre cependant, du 8 février 1689, Bégou dit qu'il voudrait que le graveur, qui lui serait envoyé à Rochefort « sache faire des pastels afin qu'il « puisse graver les portraits qui ne l'ont « jamais eté, que je trouverai dans des « couvents, ou chez les parents de ceux « dont je veux faire l'eloge. » Sont-ce « ces pastels, qui figureraient au nombre des 52 portraits de personnes illustres par d'excellents peintres et des 32 portraits de famille ? Ces pastels semblent n'avoir été que des copies faites par le graveur Jean Lubin et dont il se servait ensuite pour ses gravures.

Dans la liste des gravures des volumes des *Hommes illustres* de Perrault, il ne figure guère que quelques noms de peintres : Lesueur, Mignard, Rigaud, d'après lesquels certains portraits auraient été gravés.

A propos de l'acquisition faite par le Roi en 1770, pour le Cabinet des Estampes, de la belle collection d'estampes auquel Michel Begou avait joint en 1688, la collection de Sebon, trésorier général de Provence, Ed. Bonaffé, dans un article sur un *Dossier de Catalogues inédits* (Gazette des Beaux-Arts, T. XVII (2e période) p. 425, dit formellement que le reste de la collection « fut dispersé ».

G. D.

—

Porcelaine des Indes (LXXVI ; LXXVII, 52, 126, 226). — La porcelaine des Indes était une porcelaine faite, suivant les uns au Japon et, suivant d'autres, en Chine et importée en Europe par « La Compagnie des Indes orientales », puissante société hollandaise, fondée en 1602.

« Seule cette compagnie, disent Jacque- « mart et Edmond Le Blanc dans leur « *Histoire de la porcelaine* (Paris, Teche- « ner, 1862, p. 331 et suiv.) a pu donner « son nom à cette porcelaine des Indes, « fabriquée au Japon et exportée par « masses, en vertu de traités remontant à « 1609 ».

Ces porcelaines venaient en Europe en nombre considérable. En 1664, on en importait dans les premiers mois, 44.943 pièces, et, au mois de décembre, partaient encore de Batavia, 16 580 pièces. Le gouverneur hollandais Wagenaar, autorisé par « La Compagnie des Indes », avait, pour ainsi dire le monopole de ce commerce, dont il dirigeait même la fabrication, faisant venir les pièces blanches, indiquant le genre de décoration qui convenait, inventant, par exemple, un décor de fleur bleue, qui eut un succès considérable (Voir : *Ambassades mémorables de la Compagnie des Indes Orientales*, IIe partie, p. 102. — *Mémoires sur le commerce hollandais dans toutes les parties du monde*, — Thévenot. *Rapport des directeurs de la Compagnie des Indes Orientales*). Certaines de ces porcelaines venaient de Dezima, d'Imara et d'Arita.

Dans son *Histoire philosophique* (t. II, p. 326), Raynal estime que ces porcelaines étaient d'origine chinoise. Il dit que :

La pâte en est longue, facile, mais que le

bleus et les rouges sont inférieurs, que les couleurs s'y relèvent en bosse, mal appliquées.

Suivant lui,

la plupart de nos tasses, assiettes et autres vases que portent nos négociants,

venaient de manufactures chinoises, probablement de King te Tching, dans la province du Kouang-Si. A l'époque où écrit Raynal en 1774, il s'est produit, en effet, une dégénérescence dans les porcelaines importées et une marchandise dépréciée refluait sur Batavia. Il est fort possible qu'a cette date, des fabriques voisines de Canton aient copié les premières porcelaines au Japon, qui, au début, approvisionnaient surtout la Compagnie des Indes.

Les procédés de fabrication de la porcelaine des Indes, sont ceux de l'Extrême Orient, mais les décors et parfois les formes sont de style Européen Les monarques,les grands seigneurs faisaient ainsi fabriquer des services complets, décorés de leurs armoiries, ou de s jets et de fleurs, dans le goût de leur pays. On connait des pièces aux armes de France,ou ornées d'armoiries nobiliaires.Les plus typiques sont celles décorées de sujets au trait noir,imitant des gravures et des dessins venus d'Europe,assiettes,plats et tasses.Il faut aussi signaler des statuettes représentant des souverains européens. Les émaux le plus souvent employés dans les pièces, sont, le bleu,le vert,le rouge, le carmin ; les couleurs sont le noir,le gris et le rouge de fer Généralement, elles ne portent pas de marques

Parmi les pièces les plus anciennes, d'une facture plus fine. plus soignée des porcelaines de la « Compagnie des Indes », Jacquemart a signalé plusieurs genres ; les porcelaines à mandarins : les porcelaines chagrinées ; les porcelaines à fond de mosaïque ; les fonds camaïeux et imbriqués et les pièces à décors de fleurs,où triomphent les roses, les pavots et les chrysanthèmes.

GEORGES DUBOSC.

—

La chanson du roi Dagobert (T. G. 257 ; XXXVII ; XLIV ; LXIX ; LXXV, 232, 392). — Je suis obligé de reconnaître que, si la chanson du roi Dagobert remonte à la fin du XVIII° siècle et si le comte Joseph d'Estourmel est né en 1783, ce dernier ne peut en être considéré comme l'auteur. Je renonce donc à l hypothèse qu'ignorant la date de naissance du comte d'E., j'avais cru pouvoir formuler à la fin de ma notice.

La question de la paternité de la célèbre chanson a déjà occupé l'*Intermédiaire* à différentes reprises sans avoir été résolue. La plupart des réponses se bornent à confesser l'ignorance de leurs auteurs et à renvoyer a l'article de Leroux de Lincy dans les *Chants et Chansons populaires de la France.* Toutefois deux notices (XXIII, 450 et XXXVIII, 367) paraissent admettre que la chanson primitive aurait été, à des époques ultérieures, tantôt modifiée, tantôt augmentée de nouveaux couplets inspirés par certains événements politiques contemporains, et l'une d'elles explique comment le comte d'Estourmel pourrait être l'auteur de sept couplets que celui-ci donne d'ailleurs dans une note de ses « Souvenirs de France et d'Italie » et qui seraient différents de ceux de la chanson classique du recueil édité chez Delloye Une comparaison entre les deux textes, à laquelle mon éloignement de Paris m'empêche de procéder en ce moment, permettrait de reconnaître si cette assertion est fondée. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Pour toutes ces vieilles chansons, on peut toujours consulter l'imaginerie d'Epinal. Les plus vieilles images, relatives à la Chanson du Roi Dagobert, toutes, sans exception,si je ne m'abuse,reproduisent la scène pittoresque de la culotte à l'envers.

On pourrait donc en déduire que ce couplet, s'il fut intercalé le fut à une époque assez éloignée On n'en pourrait conclure, toutefois, qu'il est contemporain de la première version. D'ailleurs, pour ces chansons, d'une fantaisie débridée,y eut il jamais une première version. ou bien plutôt des versions successives avec les couplets ou variantes que la malice populaire ajouta ?

* * *

En raison de ses spirituels *Souvenirs* je demande grâce pour le comte Joseph d'Estourmel. Il ne s'est pas précisément donné comme l'auteur de la chanson du roi Dagobert. Voici ce qu'il a écrit (*Souvenirs de France et d'Italie*, P. 1861, page 139).

...les noms de tous les autres rois de France pourront bien me passer de la mé-

moire, même celui de Dagobert dont j'ai fait la chanson.

Et en note :

Je ne prétends pas dire que Dagobert n'ait eu, bien avant moi, l'idée singulière de retourner la partie inférieure de ses vêtements, fantaisie peu digne, il faut le reconnaître, de la majesté royale et du décorum qu'elle devrait toujours observer ; ces deux vers :

Le grand roi Dagobert
Mettait etc., etc.

se perdent certainement dans la nuit des temps et des origines ; mais la légende en était demeurée là ; et c'est à moi le premier (j'ai des témoins) qu'est venue la pensée réparatrice de remédier au désordre de la toilette du monarque, en faisant intervenir son ministre, responsable ou non, et en remettant chaque chose à sa place, etc., etc.

M.

—

Va t'en voir s'ils viennent Jean (LXVIII, 288, 603). — J'ai vainement cherché l'origine de la chanson intitulée : *Les raretés*, l'unique chanson que composa Lamotte Houdart.

Et comme l'écrivait Ourry, membre du Caveau moderne :

Aux raretés chantées par l'auteur de cette maligne revue, on pourrait en ajouter une : C'est sa chanson elle même, car c'est à peu près la seule qui se trouve dans les œuvres de ce fécond écrivain.

Lamotte-Houdart né en 1672 est décédé en 1731. Pour mettre à profit la maxime que

l'ennui naquit un jour de l'uniformité

Nul plus que lui ne varia le genre de ses compositions ; il a fait de tout — sauf de l'épigramme personnelle — aussi on a dit de lui :

Jamais contre le noir frelon
Il n'employa ses nobles veilles,
Et comme le roi des abeilles
Il fut toujours sans aiguillon.

La chanson, ou comme on le nommait alors, le vaudeville critique des raretés est une preuve de plus du caractère inoffensif de Lamotte : Ce sont des traits satiriques sans doute, mais qui ne portent que sur des travers généraux.

L'air de *Va t'en voir s'ils viennent, Jean*, sur lequel il composa cette chanson vers 1720 avait déja popularisé ce refrain dans plus d'une maligne bluette du Théâtre de la Foire et les couplets de Lamotte contribuèrent beaucoup à lui conserver cette popularité dont il jouit encore aujourd'hui.

ALBERO.

—

Le mot « Monsieur dans la Fontaine. Prononciation (LXXVII, 77, 174 ; LXXVI, LXXV). — Victor Hugo (*Le roi s'amuse*, A. III, Sc. III) fait dire à Triboulet :

« Cette main qui paraît désarmée aux rieurs
« Et qui n'a pas d'épée a des ongles, mes-[sieurs. »

et exigeait de Ligier, le créateur du rôle, qu'il fit rimer Messieurs avec rieurs.

Ligier proposait de substituer « Seigneurs à Messieurs » ce qui arrangeait tout. Mais V. Hugo tint bon : Ligier dut céder.

A ce sujet, Littré dans son Dictionnaire de la langue française me paraît avoir prononcé des paroles décisives en disant :

« Monsieur rime avec les mots en eur, mais c'est une rime qui n'est que pour les yeux et qui doit être bannie On prononce toujours : « Mossieu et Messieux ».

D. R.

*
* *

Racine fournit quelques exemples typiqués de la prononciation de « Monsieur », rapproché, à la rime, avec des noms en *eur*. Exemple : *Les Plaideurs*. (Acte II scène IV) :

L'INTIMÉ

Elle voudroit, Monsieur
Que devant des témoins, vous lui fissiez [*l'honneur*
De l'avouer pour sage et point extravagante.

Et, dans l'acte II, scène X :

LÉANDRE

On n'entre point, Monsieur.

LA COMTESSE

c'est bien fait de fermer la porte à ce *crieur*.

Et maintenant, voici l'emploi de « Messieurs » au pluriel. (Acte III, scène III).

L'INTIMÉ

Et le susdit crédit, ce néanmoins, Messieurs,
L'ancre de vos bontés nous rassure d'ailleurs.

Passons à un autre classique français, à Destouches. Dans son *Ingrat*, (Acte I. Scène III,) il rime ainsi :

GÉRONTE
Ça, découvrez-moi donc le fond de votre cœur,
Cléon... Vous rougissez?

LISETTE
Hé franchement, Monsieur...

Et dans l'*Irrésolu* (Acte IV, scène II) : mêmes rimes en *eur* :

FRONTIN
Quoi ? Qu'avez vous, Monsieur ?

DORANTE
Qu'elle est belle.

FRONTIN
Charmante.

DORANTE
Elle efface sa sœur.

Et dans *Le Médisant*, c'est au tour de Lisette. (Acte I scène II).

Mais, pour dédommager, Madame, avec [honneur
Du chagrin d'obéir cette fois à Monsieur.

Jusqu'à Emile Augier qui a fait rimer « Monsieur » avec... « facteur » dans deux vers de *La jeunesse* (acte V. scène I), qui sont, du reste, épouvantables !

HUBERT
Oui, voilà le facteur.
Bonjour. Je dois avoir une lettre...

LE PIÉTON
Oui, Monsieur.
Port franc. Salut, Messieurs, Mesdames, [compagnie.

GEORGES DUBOSC.

—

C'est la nuit qu'il est beau (LXXVII ; LXXVIII 326). — Vraiment, trouve t-on ce vers beau ? Je n'y vois pour ma part qu'une antithèse sans éclat dont s'enveloppe une pensée sans rareté. En vérité l'experience millénaire de l'humanité nous assure trop certainement du retour quotidien du jour, pour que l'on ait quelque mérite la nuit.. à croire à la lumière. Il faudrait une autre image pour indiquer la grandeur de l'espoir vivace, et qui va à la joie par la douleur.

Mais ce n'est pas de cela dont il s'agit.

PLUS OU MOINS.

« Hors de l'Eglise, pas de salut » (LXXVIII, 201). — J incline à penser que cette formule est aussi vieille que le Catechisme lui même, car on la retrouve dans tous ceux que j'ai vus, avec quelques variantes ; et, un peu plus je dirais que son « origine » date du déluge, puisque mon vieux Catéchisme du diocèse de Versailles, publié par Mgr Jean Pierre Mabile [Permission du 19 mars 1872], page 51, m'indique « L'Arche de Noé figure de l'Eglise, Gen. VI... »

SGLPN.

***

L'expression doit être ancienne sous cette forme, puisqu'on la trouve dans Molière. Mascarille, en effet, dans *Les Précieuses ridicules*, (scène IX) ne s'écrie-t-il pas « Pour moi, je tiens que hors de « Paris, il n'y a pas de salut pour les hon« nêtes gens. » Et, dans *Le Sicilien* ou l'*Amour peintre*, ne fait-il pas encore dire au valet musicien Hali, parlant à son maître Adraste, (Scène II) ? « Le bécarre est un charme ; hors du bécarre pas de salut « en harmonie ».

***

Voir Saint Cyprien, *Epist.* LXXIII, 21, « Salus extra ecclesiam non est ». Cf. Saint Augustin, *De Baptismo contra Donatistas*, lib. IV, cap. XVII, 24, « Cyprianus .. *Salus*, inquit *extra ecclesiam non est* ». On donne parfois à cette maxime la forme « Nulla salus extra ecclesiam ».

Voir aussi dans le *Corpus juris Canonici*. Decreti Pars II, Causa I, Quaestio I, LXX, « Sacramenta extra Ecclesiam ministrari possunt, salutem vero conferre non possunt ».

EDWARD BENSLY.

—

Triboulet : origine du nom (LXXV ; LXXVI ; LXXVII ; LXXVIII). La question de l'origine du nom de Triboulet a déjà été traitée il y a une trentaine d'années dans les colonnes de l'*Intermédiaire*.

Voir T. G. 892.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Sans vouloir en tirer de vaines déductions. je ferai remarquer qu'il existe auprès de Troyes. sur la commune de La Rivière-de Corps, une fontaine et un ancien fief dits de *Nago* ; que le nom de *Triboulet* était porté par des familles troyennes dès le XVIe siècle au moins ; que

notre ville a donné plusieurs bouffons aux rois de France, et qu'elle garde la réputation d'avoir eu en quelque sorte le monopole de fournir ces personnages à la Cour. L. M.

—

Inlassable ou illassable (LXXI, 12). — Je signale à E. F. une nouvelle exception à la règle, rappelée par lui, relative à la composition de la préposition latine *in* avec un mot simple commençant par l ou r : inrecommençable, au lieu de irrecommençable, qui n'existe pas. Je lis, en effet, au *J. O.* du 29 mars 1876, p. 2238, 1re col., sous la signature Karl Steen :

Presque tous pourraient feuilleter leur vers de 1866 sans ce regret poignant qui humilie le poète devant l œuvre inrecommençable.

***

M. Maurice Donnay, dans le *Figaro* du 7 septembre 1914, a publié un charmant article intitulé « Le Grammairien », dans lequel il transcrit une lettre adressée à M. Ernest Lavisse qui, dans une magnifique lettre sur les événements actuels avait laissé se glisser le mot « inlassable » Cet article mérite d'être lu.

G. LANTZ.

***

Le *Littré* de 1873 ne donne ni *illassable*, ni *inlassable*.

Le *Petit Larousse* de 1912 ne donne qu'*inlassable*.

V. A. T.

—

Petit sexe (LXX à LXXII). — Après avoir compulsé les sept éditions différentes (je ne parle pas des réimpressions par les éditeurs respectifs) de la *Physiologie du Mariage* se trouvant à la Bibliothèque Nationale, je me suis assuré que dans toutes le paragraphe Ier de la Méditation XXV (Des religions et de la confession considérée, etc) est imprimé, comme le dit Albéro, en mots inintelligibles.

Tout en posant la même question que notre collègue, j'ajoute : Cette fantaisie bizarre est-elle imputable à l'auteur ou les différentes Anastasies qui se sont succédées depuis 1830, date de l'apparition de la *Physiologie* ont-elles à dessein oblitéré ce paragraphe d'un caractère probablement trop scabreux, car il commence ainsi :

La Bruyère a dit très spirituellement: C'est trop contre un mari que la dévotion et la galanterie. Une femme devrait opter.

L'auteur pense que La Bruyère s'est trompé.

(Ici tout le paragraphe devient illisible).

Au cas de cryptographie, y a-t-il une clef ou une grille ?

DEHERMANN.

—

Tombes d'animaux (LXXVII ; LXXVIII, 328).

«...Le jardin aux grands arbres, à la perspective illusoire, au mignard cimetière ; en un retrait d'allée, deux pierres petites, cubiques, avec des inscriptions, un nom et une date ; c'est là que sont enterrés Kiki et Fatska, chiens ».

Villégiatures d'artistes par Maurice Guillemot (Flammarion 1849, page 163. Gérofossa, chez Aurélien Scholl ».

MAURICE GUILLEMOT.

***

Il paraît que lors du percement du boulevard Henri IV, à Paris, et du bouleversement du sol où se trouvaient jadis les jardins de l'hôtel de Lesdiguières, les terrassiers mirent au jour un petit tombeau en marbre, d'architecture délicieuse, qui avait été établi pour abriter les restes de la chatte très aimée de Françoise-Marguerite de Gondy, veuve d'Emmanuel de Créquy, duchesse de Lesdiguières. On y lisait cette inscription :

Cy-gist une chatte jolie,
Sa maîtresse, qui n'aima rien,
L'aima jusques à la folie...
Pourquoi le dire ? On le voit bien.

LUCIEN LAMBEAU.

***

[Un petit tombeau, avec ces vers, était chez un marchand antiquaire, Boulevard Beaumarchais, en 1874].

—

Empaperasser (LXXIII, 193). — Excellent néologisme, à mon sens.

D. R.

—

Tailler une bavette (LXXVIII, 252). — On entendait autrefois par ce mot bavette une sorte de surtout de lit à l'usage des femmes en couches ; aujourd'hui bavette s'entend et depuis fort longtemps du reste de la « petite pièce de toile

qu'on attache sur la poitrine des petits enfants pour recevoir la bave » ; c'est la définition de Littré.

Anciennement *bave* se disait pour bavardage (il a été employé par Marot) et *baver* signifiait bavarder. parler pour ne rien dire. *Bave* et *baver* se trouvent dans le *Dictionnaire* de Borel ;*baver* dans celui de Nicot. Un *baveur* était un bavard. Aujourd'hui encore baver se dit chez le peuple d'une façon méprisante au sens de parler sans savoir ce qu'on dit.

Aux XVIe et XVIIe siècles existait un usage fort répandu chez les bourgeoises : celui de rendre d'interminables visites aux femmes en couches et d'y bavarder, d'y caqueter à bec-que-veux tu. Ces conversations avaient lieu sur des chaises ou fauteuils à sièges très bas et à dossiers très hauts (ce sont nos modernes *causeuses* ou *chauffeuses*) appelés *caquetoires* ou *caqueteuses* et ce nom, nous apprend Henri Estienne,leur avait été donné parce que c'étaient les sièges préférés des dames qui venaient faire visite aux accouchées et causer avec elles. Est il téméraire de supposer qu'elles s'assemblaient ainsi sous le prétexte de préparer, tailler et coudre les bavettes du nouveau-né? Je ne le crois pas. Ainsi agissent communément nos femmes d'aujourd'hui « apportant leur ouvrage » chez l'une d'elles pour y bavarder tout à leur aise.

On dit proverbialement et bassement, lisons-nous dans le *Dictionnaire* de Trévoux que les femmes vont tailler des bavettes quand elles s'assemblent pour caqueter. Leroux, dans son *Dictionnaire comique*, dit de même. V. aussi les *Caquets de l'accouchée*, recueil satirique du commencement du XVIIe siècle. En normand, *bavette* s'entend d'une petite fille bavarde.Les Italiens usent de cette même expression : tailler une bavette.Voici deux ou trois exemples pris au hasard dans mes notes : « Elle ne devait pas négliger « de venir tailler la bavette obligée chez « la laitière. » (Vidocq : *Mémoires*. 1828). — « La Mayeux descend dans la cour et « vient tailler une petite bavette. » (*Parodie du Juif Errant*, 1845) « L'hiver « prochain, vous irez à Passy, je l'espère, et nous pourrons tailler une forte « bavette » Flaubert : *Lettre à G. Sand* 1877). — « Les bavettes que taillaient « ensemble ces deux bonnes langues « avaient la dimension d'une paire de « draps. » (*Débats*, 18 sept. 1905).

GUSTAVE FUSTIER.

***

L'expression date au moins du XVIIIe siècle. Elle est signalée par Le Roux dans son *Dictionnaire Comique* (édition de 1735) :

« Quand les femmes sont longtemps à causer, à babiller de choses vaines et inutiles, on dit qu'*elles taillent des bavettes* »

Bescherelle l'a recueillie dans son *Dictionnaire national* (1845). Elle ne figure, par contre, ni dans Delvau, ni dans Lorédan Larchey.

PIERRE DUFAY.

—

Chambre quoyes (LXXVIII,154). La chambre quoie ou coie (camera quieta) ? C'est tout simplement ce que nous appelons les W.-C ! Pourquoi ne pas avoir interrogé Lacurne ou Ducange ?

IN-OCTAVO.

***

Les Coutumes générales de France publiées par Dumoulin et revues par Michel Angevin, édition de 1635 ont écrit « chambres coyes » ou « Privés » dit la Note Marginale. Coutume de Langres,art. 107.

L'art. 64 de la Coutume de Troyes parle de chambres aisées,et édicte la même prescription d'un Contre Mur d'un pied et demi d'épaisseur. Le titre porte « des Fours et aisances ou privés ».

Littré. Dictionnaire V° Coi-Carte : Chambre coite, la définit chambre bien fermée et bien chaude et fait dériver l'adjectif du latin Quietus (Tranquille).

M. Ysem comprendra facilement de quel endroit il s'agit dans la coutume de Langres.

V. B.

***

C'est notre adjectif *coi*, qui vient du latin, *quietus*. et l'expression signifie : privé, lieu d'aisance.

Godefroy cite entre autres textes le suivant :

Les Coustumes de Melun Etampes et Troyes appellent les latrines chambres aysées : celles de Paris et de Montfort, aisements ; en Bourgogne, aisances. Les Coustumes de Sens, Tours, Anjou Bretagne et l'histoire de Charles VI, *chambres coyes* (*Anthologie et*

Conférence des prov français, italiens, espagnols, brocards et formules du droit français, etc.)

De Mortagne.

* * *

Coie, quoie, abri (voir le *Dictionnaire* de Godefroy, *Supplément* v° *Coi*), Ducange donne le mot *acoba* comme signifiant *appendix, appensum domui tectum, gall.* Appentis.

Bibl. Mac.

* * *

Chambres quoyes ou *coyes, fosses-coyes* = lieux discrets, secrets, chambres aisées, latrines. Voir La Curne de Ste Palaye au mot *coi*, et Laurière (Glossaire de droit français), L'expression se trouve, sous la forme *fosses-coyes*, dans la coutume de Berry et dans celle de Montargis.

V. B.

* * *

Ce sont les lieux d'aisance. Le retrait. Chambre coie est un leus chevez, ou l'en va as requestes de nature. (Li livres de justice et de pletz. Paris 1850) « Les Coustumes de Sens, Tours, Anjou, Bretagne.., appelent les latrines chambres coyes » cité par Godefroy Dict. tome 2. Quoy ou coi dérive du lat. quietum, de quies

Elgé.

—

Quelle couleur désigne l'adjectif vermeil ? (LXXIII ; LXXIV ; LXXVI ; LXXVIII, 234). — Nul doute possible. Vermeil adj. a bien le sens de rouge ; subst celui de dorure et même, plus anciennement, de rouge. « Le vermeil lui cort à la face ». (Dict. histor. de l'anc. lang. franç, par La Curne de Sainte-Palaye). Trévoux dit : « Vermeil adj. rouge un peu paillet, subrubicundus, roseus. » Menage donne cette citation d'Isidore (Origines latines) : « Konnon Græci, nos rubrum, seu vermiculum dicimus », Vermeil, vermillon, étymologie vermis, (v. LXXIII, 264) coccus, cochenille ; Kermes, cramoisi, carmin, montrent l'évidente similitude de la couleur extraite du coccus avec le sulfure de mercure, que connaissait l'antiquité, et j'incline à voir « vermeil », représenter dans l'échelle des jaunes aux rouges, une gamme allant du vermillon, dit de Hollande, à l'extrême approche du carmin (rouge un peu paillet).

On a cherché à donner à ce mot le sens d'éclatant, de brillant. Cela est discutable, car les cadmiums clairs, citrons, à cet égard, ne le cèdent guère au vermillon, et dira-t-on du vert de la feuille traversée par le soleil, vert si éclatant, qu'il est vermeil ?

Le vermeil (*doré*, a soin d'ajouter Trévoux) est une dorure sur argent et nous semble t-il tout cuivre, mais qui était *brunie* au fer, et à la sanguine. De là sa richesse de ton son reflet chaud tirant sur le rouge. Comme les bijoutiers distinguent l'or rouge, blanc, jaune, vert, on a dit vermeil doré, puis vermeil tout court.

Certains raisins sont dorés, d'autres sont vermeils (pourprés) ainsi que les vins rouges et rosés.

« Etat-major vermeil » étonne quelque peu sous la plume d'un académicien, et tout le grand talent de M. Rostand n'empêchera pas cette image de représenter un Etat-Major écarlate entourant la « Redingote grise ». Et convient-il d'entendre Kuanos par noir, parce que Homère a orné de cette épithète les chevelures des Achéens ?

Au reste si « vermeil » doit exprimer à la fois le rouge et le jaune, pourquoi ne pas aller jusqu'à l'absurde et ne pas dire, victime d'un singulier daltonisme : « les lèvres d'or, les joues jaunes de plaisir et les blés vermillons,

Ce serait du dernier « cubisme » !

G. P.

* * *

Vermeil, comme le disent les dictionnaires, désigne certainement un rouge vif. Ce qui me paraît avoir trompé les auteurs modernes qui traduisent vermeil par jaune doré, c'est qu'ils ont confondu cette couleur avec ce que les orfèvres appellent le vermeil, c'est-à-dire l'argent doré.

J. R. St-Menoux.

—

Picciola (LXXVII) — Bien malaisé de préciser cette plante légendaire, poétisée à plaisir par l'ingénieux romancier.

Tout d'abord on songe à la *giroflée des murailles*, l'humble ravenelle des ravins, amie des ruines et des lieux solitaires, qui pousse un peu partout Le symbolisme floral n'en a-t il pas fait l'emblème attitré de la *fidélité au malheur ?*

Il est vrai que le portrait qu'en donne Saintine ne correspond guère au rustique

aspect de la modeste crucifère Il nous peint Picciola « dans tout l'éclat de sa beauté, etalant aux yeux sa corolle nuancee et brillante, aux larges pétales, bordés de petits cils argentes, où se confondent le blanc, le pourpre et le rose ».

Son héros, le comte de Charney, en fait à la fois « son baromètre, sa boussole et son horloge ». attribuant à ses parfums des variations graduées qui lui permettent d'indiquer exactement l'heure du jour « d après l'odeur de sa fleur ».

Tel est précisément le cas de l'*antirrhinum repens*, la linaise rayée, mentionnee par le botaniste anglais Smith dans sa *Flore britannique* (t. II p. 658).

A cette proprieté s'en joint une autre non moins singuliere, celle « de se tourner vers le soleil et de lui faire face pendant toute la durée de son cours, pour mieux aspirer ses rayons ». Ceci est la spécialité bien connue de l'*héliotrope*, qui lui doit son nom, du grec *hélios* (soleil) et *trepô* (je tourne). C'est aussi le propre de l'*hélianthe* ou *tournesol*, d'aspect trop volumineux pour être ici mise en cause, *picciola* signifiant petite fleur.

Aussi bien le prisonnier de Fenestrelle reste lui-même perplexe sur l'origine de sa plante, compulsant en vain tout un amas de livres de botanique pour en trouver le vrai nom.

Quoi qu'il en soit, cette gracieuse fiction, souventes fois rééditée, traduite en plusieurs langues, valut à Saintine le prix Monthyon et la Croix de la Légion d'Honneur. La musique, le théâtre, la peinture, le jardinage s'en sont inspirés tour à tour, lui dédiant de charmants caprices.

Une derniere consécration lui était réservée. En 1843, Saintine ayant envoyé son œuvre au prisonnier de Ham, pour charmer sa solitude, en reçut une lettre émue, datée du 15 août, où celui-ci lui disait en substance : « J'ai lu votre livre, il m'a consolé ». A cette lettre était jointe une fleur de l'héliotrope que l'aventureux captif, devenu depuis Napoléon III, cultivait sur sa terrasse.

Ce souvenir oublié méritait d'être rappelé.

RAOUL AUBÉ.

* * *

La description que donne Saintine de sa fleur légendaire est trop vague pour que l'on puisse, à première vue, l'identifier avec une plante quelconque. Nous savons qu'elle poussait entre les pavés et qu'elle possédait certaines vertus thérapeutiques ; mais ce sont la deux particularités communes à beaucoup de plantes. L'auteur nous apprend aussi que « sa tige était garnie de poils épineux » et que « le blanc, la pourpre et la rose se confondaient sur ses larges pétales bordés de petits cils argentes. » Et c'est tout.

Peut être certains de nos confrères, possedant des connaissances botaniques étendues, parviendront ils, à l'aide de ces faibles eléments, à determiner le véritable nom de Picciola. S'ils n'y réussissent pas, on pourra en conclure qu'en créant son héroïne, l'excellent Xavier Boniface n'avait en vue aucune fleur spéciale. Il était, ainsi qu'Alphonse Karr, grand amateur de fleurs, en même temps que savant botaniste, et rien ne lui aurait été plus facile que de choisir, pour la placer dans son roman, telle ou telle plante connue. S'il ne l'a pas fait, c'est sans doute qu'il aura craint d'affaiblir par des details techniques empruntés à l'herboristerie l'intérêt inspiré à ses lecteurs par le rôle consolateur qu'il fait jouer à l'humble plante auprès du malheureux Charney.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Martins - Pêcheurs empaillés (LXXVI, 386 ; LXXVII, 84). — Cette croyance aux martins-pêcheurs, écartant les teignes des étoffes, ne se rencontre pas qu'en Alsace ou en Baviere, où Erckmann-Chatrian l'ont observée. Elle existe encore dans toute la France et, qui plus est, elle est une survivance des croyances superstitieuses des anciens. D'apres un curieux article du *Dictionnaire d'histoire naturelle* de d'Orbigny sur les martins-pêcheurs, les anciens croyaient que le corps de ces oiseaux repoussaient la foudre ; que lorsqu'on les portait sur soi, ils communiquaient la grâce et la beauté ; qu'à la maison, ils donnaient la paix et que sur la mer, ils calmaient les flots.

Cette dernière superstition s'appliquait surtout à l'*alcedo* ou alcyon, du même genre que le martin pêcheur, On prétendait que, pendant les quatorze jours, durant lesquels les *alcedo* pondaient, la mer était tranquille « *sed hieme quod pullos di-*

citur tranquillo mari facere eos « dies halcyonos » appelant, græce, *adkuonides emerai* ». Aristophane, dans *Les oiseaux* et Varron en parlent ; de même, Plaute, dans son *Pœnulus*.

Jam hercle tu peristi, nisi illam mihi tam [tranquillam facis
Quam mare est olim quum ibi alcedo pullos [educit suos.

Même croyance, chez les Tartares et chez tous les Asiatiques. Partout encore, dans nos campagnes, on estime que la dépouille desséchée d'un martin-pêcheur a la singulière propriété de conserver les draps et autres étoffes de laine, en écartant les teignes Littré qui a rapporté cette croyance encore existante, dit qu'elle a fait donner au martin-pêcheur les surnoms de *drapier* et de *garde-boutique*, deux noms, dit-il, donnés à cet oiseau, parce qu'on s'imagine à tort, que mort et placé dans une armoire, il empêche les draps et les étoffes d'être attaqués par les teignes (Littré *Dictionnaire de la langue française*, au mot : drapier .On appelle aussi le martin-pêcheur : *oiseau-teigne*.

Dans la Provence et le Midi, la même croyance. absolument fausse du reste, au pouvoir des martins pêcheurs, leur a fait donner le nom d'*arnié*, *argné*, du mot *arno*, teigne, venant du bas latin : *barna* Le martin-pêcheur est ainsi désigné, dit le *Dictionnaire de la langue provençale* de Mistral, parce qu'il a « la propriété qu'on attribue à sa peau desséchée, de préserver les draps, des teignes ». On les appelle aussi : *bluiet*, *bluet* et *blavié* à Nice Dans le Midi, on pensait aussi que le corps d'un martin-pêcheur suspendu, indiquait le temps et la température à venir, parce qu'on lui attribuait certains dons hygrométriques. Et on disait : *Pendoula n'arnié*. « Pendre le martin-pêcheur. » On trouverait vraisemblablement, un peu de tous les côtés, la merveilleuse croyance aux pouvoirs des martins-pêcheurs.

GEORGES DUBOSC.

—

La chevelure de Mirabeau (LXXVIII, 150). — La maladie a une influence certaine sur la chevelure ; chacun sait que quelques affections graves provoquent la chute des cheveux ; mais une indisposition suffit pour en altérer la nature, en modifier l'aspect : de brillants, ils deviennent ternes, et plats s'ils sont ondulés

Le même changement s'observe sur la fourrure des animaux domestiques : le poil d'un bœuf ou d'un veau malade perd sa souplesse et paraît terne et rugueux. Tous ceux qui ont élevé des chats, et surtout des angoras, ont pu faire la même constatation. Il n'est pas jusqu'aux oiseaux de basse cour et de volière qui en présentent les mêmes symptômes, révélateurs de l'état maladif : leur plumage aussi bien que leur attitude ne tardent pas à se modifier.

Il n'est donc pas surprenant que l'épaisse chevelure de Mirabeau ait présenté des altérations qui ne constituaient pas plus une exception qu'une anomalie.

Bien des personnes ont pu observer sur elles mêmes ou dans leur entourage que la transpiration même, selon qu'elle était sèche ou humide, avait sur les cheveux une influence non moins manifeste ; mais naturellement moins persistante et moins prononcée.

MICHEL PAULIEX.

—

A quand remontent les figures en cire. (T. G., 212 ; LX ; LXI ; LXXIV; LXXVI. 37, 326, 423,). — Rappelons ce passage de l'*Esprit de tout le monde*, 2e série, p. 198, par Lorédan Larchey :

La fille du chirurgien Biberon était renommée, sous Louis XVI, pour son habileté dans la fabrication des modèles anatomiques. On allait admirer son atelier de la rue de l'Estrapade. Mme de Genlis rapporte qu'un serviteur étranger, le chevalier Pringle, fit à l'artiste ce compliment :
— Il n'y manque que la puanteur.

Le compilateur dit, en note, que dans certaines reproductions de ce mot, Pringle est remplacé par le prince de Ligne, et Mlle Biberon par la comtesse de Coigny.

A. G.

—

Enseignes de coiffeurs (LXIX à LXXII , LXXIV ; LXXV). Un vieux professeur me signale qu'à la devanture d'un coiffeur d'Arreau (Hautes-Pyrénées), on pouvait lire, il y a une

cinquantaine d'années, ce distique qui apporte une très légère variante aux vers déjà publiés ici :

Les ciseaux d'Atropos font trembler la nature,
Le mien moins inhumain embellit la figure.

PAUL DUBIÉ.

—

L'obélisque de Louqsor est-il un symbole maçonnique ? (LXXVII ; LXXVIII, 93,211), — On lit dans le *New York Herald* du 26 novembre 1918, sous la rubrique : *American masons enjoy social time* que des officiers et soldats de tous rangs de l'*American Expeditionary Forces* se sont réunis au Club Maçonnique d'Outre-Mer, rue Royale, sous la présidence du Très Vénérable Grand-Maître de la Juridiction du Sud, J. M. Crouch.

Les membres Américains de la Fraternité sont priés de se réunir *au pied de l'Obélisque*, place de la Concorde, dimanche prochain à 10 h. 45.

Le *lieu de rendez-vous* a été *choisi* avec un *à-propos* spécial, *que les Maçons reconnaîtront*, et la solennité sera commémorée par un film cinématographique.

(D'après la *Vieille France* n° du 12, 12, 18).

E. B.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Horace Vernet juge les Romanoff et prévoit la révolution russe. — Vers 1842, — à la suite de difficultés passagères, a-t-on dit, avec Louis-Philippe, au sujet de la composition d'un tableau du musée de Versailles, — Horace Vernet s'était rendu en Russie, où le czar Nicolas Ier le traita avec la bienveillance qu'il savait parfois réserver aux artistes français.

Le peintre avait néanmoins conservé son franc parler vis-à-vis de l'autocrate tout puissant et fit preuve d'autre part d'une singulière clairvoyance touchant les Romanoff et l'avenir du peuple russe. C'est une page bien curieuse de cet « Anglais à Paris », dont il a été question ici à diverses reprises. Elle semble aujourd'hui d'une actualité telle que je ne puis résister au désir de la reproduire.

Un jour, le czar avait proposé à Vernet de composer un tableau sur le partage de la Pologne.

— Je crains de ne pouvoir le faire. Sire, lui répondit l'artiste ; je n'ai jamais peint de Christ en croix.

« A peine eus-je prononcé cette phrase, continua Vernet, en me racontant cette histoire peu connue (1), que je crus ma dernière heure arrivée. Un Russe, sans contredit, aurait payé ces paroles sinon de sa vie, du moins d'un exil perpétuel en Sibérie. Je n'oublierai jamais le regard qu'il me lança ; il avait un éclat meurtrier dans les yeux ; mais ce fut l'affaire d'un instant. Néanmoins je suis convaincu que Nicolas était fou, j'ai de plus la conviction qu'il y avait une sorte de folie latente chez tous les membres de la famille Romanoff. J'ai vu plusieurs d'entre eux pendant mon séjour en Russie : tous faisaient et disaient des choses qui auraient conduit indubitablement de simples particuliers dans un asile d'aliénés. Mais aussi plusieurs avaient évidemment du génie. J'ai souvent essayé d'en causer avec des médecins étrangers résidant en Russie ; mais, comme on peut l'imaginer, ils y mettaient force réticence. Notez bien ce que je vous dis, il y aura un jour un terrible esclandre. Sans doute, l'étranger qui voit la vénération superstitieuse, le respect servile dont ils sont entourés, peut à peine s'étonner que ces hommes et ces femmes se considèrent comme bien au-dessus des millions de vils mortels qu'ils gouvernent, et par suite dégagés de toute obligation envers eux ; malgré cela, ce n'est, à coup sûr, qu'une question de temps, et quand l'empire russe s'effondrera, le cataclysme laissera bien loin derrière lui tous ceux du même genre qui l'ont précédé (2) ».

Qu'ajouter à ces lignes ? N'étaient-elles pas prophétiques ?

PIERRE DUFAY.

(1) Eugène de Mirecourt avait, bien entendu, raconter l'histoire, mais avait défiguré la réponse du peintre. (*Horace Vernet*), Paris, Roret, 1855 ; p. 60).

(2) *Un Anglais à Paris*, tome Ier (Paris, Plon, Nourrit et Cie, 893 ; in-12), p. 234-235.

Le Directeur gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

TABLE

DU

2e Semestre 1918

LXXVIIIe VOLUME

TABLE

DU

2e Semestre 1918

VOLUME LXXVIII

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

C

D

E

F

G

H

I

J

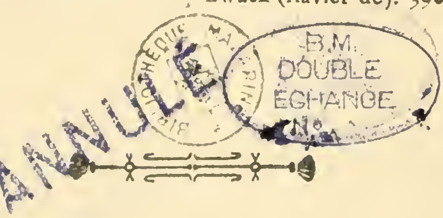
O

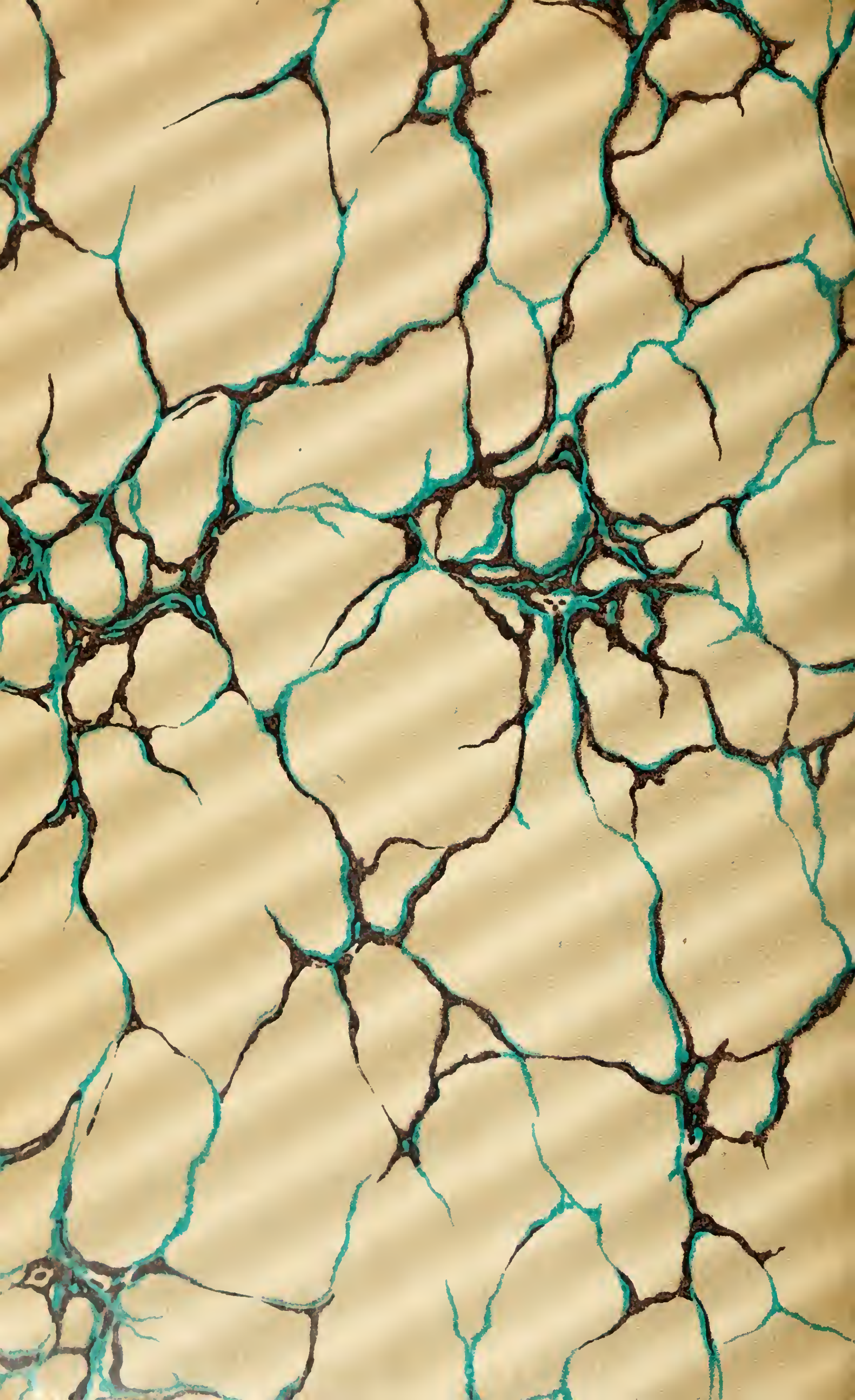
P

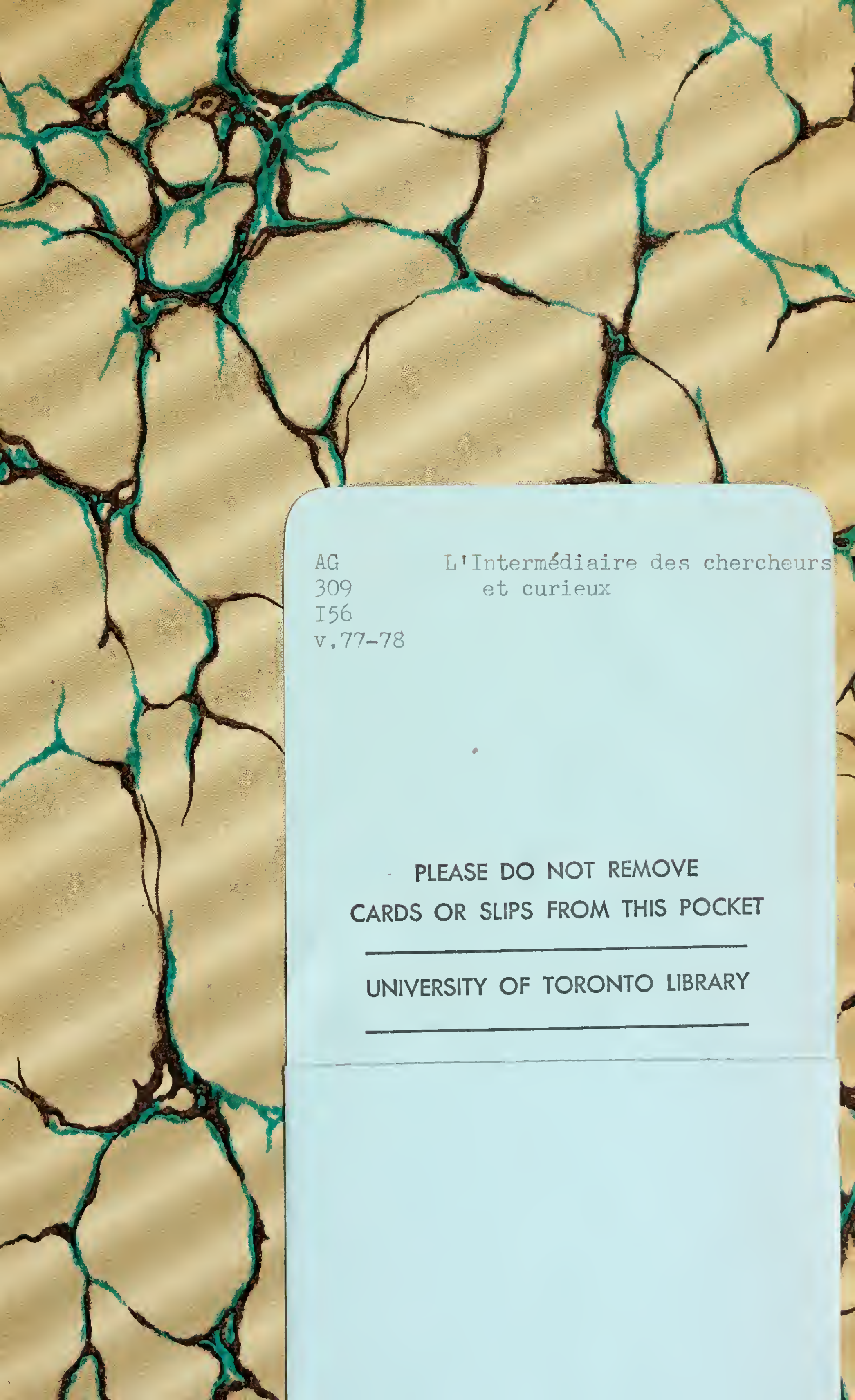
Q

R

S






AG
309
I56
v.77-78
L'Intermédiaire des chercheurs
et curieux
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY